

J  
103  
H44  
1890

CANADA. PARLEMENT.  
C. des C.

Procès-verbaux.













# PROCÈS VERBAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU

# CANADA.

---

SESSION 1890.

---

QUATRIÈME SESSION DU SIXIÈME PARLEMENT,

Du 16 JANVIER AU 16 MAI INCLUSIVEMENT.



OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR BROWN CHAMBERLIN, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE  
MAJESTÉ LA REINE.

---

1890.



# INDEX.

## A

ADAMS, JOHN :—Rapports d'un comité du Conseil Privé concernant l'octroi d'un permis de coupe de bois à, 165. *Pas imprimés*, 239. Doc. Sess., No 36.

Voir *Députés*, 11.

ADRESSE À SA MAJESTÉ :—Motion pour adresse au sujet de la loyauté, etc., des Canadiens envers Sa Majesté, 66. Agréée, 67. Adresse à Son Exc. pour transmettre la susdite adresse, 68.

AGRICULTURE :—Rapport du ministre, 1889, p. 330. *Imprimé*. Doc. Sess., No 6.

AGRICULTURE ET COLONISATION :—Comité permanent, à nommer, 3. Rapport, 25. Concours, 32. Emploi d'un sténographe, 72. Rapport unique, 617. Appendice, No 5, à *imprimer*, 687.

AJOURNEMENTS SPÉCIAUX :—Mercredi des cendres, 169. Annonciation, 333. Pâques, 392. Ascension (11 heures vendredi), 681. Motion pour ajournement, retirée, 228.

ALBERTA, CIE DU CHEMIN DE FER DE COLONISATION D' :—Pétition pour acte, 131. Rapport, 144. Bill (No 83) M. Davis, 164. 2<sup>me</sup> lecture et référé au comité des chemins de fer, 202. Rapport, 329. Bill retiré, etc., 330.

ALBERTA, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE CHARBONNAGE D' :—Pétition pour acte, 13. Rapport, bill (No 13) : M. Shanly, 49. 2<sup>me</sup> lecture, et référé, etc., 55. Rapporté amendé, 104, 3<sup>me</sup> lecture et passé, 111. Passé par le Sénat, 234. Sanctionné royale, 347.—53 Vic., chap. 85.

ANDERSON, CONTRAT :—Voir *Malles Océaniques*.

ANIMAUX, CRUAUTÉ ENVERS LES :—

1. Bill (No 3) pour empêcher la,—M. Brown, 13. Motion pour deuxième lecture ; amendement, renvoi à 6 mois, rejeté, 226. 2<sup>me</sup> lecture, 227. En comité, pas de rapport, 296. Motion pour placer le bill sur l'ordre du jour ; amendement et motion principale, retirés, 300.
2. Pétitions en faveur du bill, 77, 86, 97, 103, 108, 115, 139, 143, 164, 193, 201, 215, 231, 237, 253.
3. Pétitions adverses au bill, 31, 54, 66, 97, 108, 265.

Voir *Pigeons*.

ANNAPOLIS, BUREAUX DE DOUANE ET DE POSTE À :—Ordre—Correspondance concernant l'acquisition d'un emplacement pour les,—M. Weldon, 454.

ARCHIVES DU CANADA :—Rapport de D. Brymner, 1889 : M. Carling, 116. *Imprimé.* Doc. Sess., No 6h.

ARMES À FEU :—Bill (No 105) du Sénat, concernant l'usage des,—234. 1<sup>re</sup> lecture, 340.

ASSOCIATION SUR LA VIE, DITE DE LA CONFÉDÉRATION :—Pétition pour acte, 86. Rapport, 110. Bill (No 74) : M. Cockburn, 124. 2<sup>me</sup> lecture et référé, etc., 159 : Rapporté amendé, 295. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 308. Passé par le Sénat, 349. Sanctionné, 487.—53 Vic., chap. 45.

ASSOCIATION LAITIÈRE :—Rapport de,—50,000 exemplaires à imprimer, 687.

ASSOCIATION DE BIENFAISANCE SUR LA VIE DITE " HOME " :—Pétition pour acte, 65. Rapport, 109. Bill (No 63) : M. Small, 110. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 134. Amendé, 391. 3<sup>me</sup> lecture (titre changé) et passé, 408. Passé par le Sénat, 499. Sanctionné, 689.—53 Vic., chap. 46.

ASSURANCE :

1. Sommaire préliminaire des compagnies faisant affaires en Canada, 1889, p. 110. *Imprimé.* Doc. Sess., No 9a.
2. Relevé général, comme ci-haut, 400. *Imprimé.* Doc. Sess. No. 9b.

ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DES MEUNIERIS CANADIENS, CIE D' :—

1. Pétition pour acte, 13. Rapport; Bill (No 62) : M. Brown, 110. 2<sup>me</sup> lecture et référé, etc., 134. Rapport, préambule non prouvé, 216. Honoraire remboursé, 295.
2. Pétition favorable au bill, 215.

ATELIERS, ACTE RÈGLEMENTANT LES :—Pétitions pour un,—54.

ATLANTIQUE DU CANADA, CIE DU CHEMIN DE FER :—Ordre—Subsides votés pour la construction d'un pont sur le Saint-Laurent, 453. Réponse, 557. *Pas imprimée,* 685. Doc. Sess., No 42b.

ATLANTIQUE-NORD, CIE CANADIENNE DE CHEMIN DE FER ET DE STEAMERS DE L' :—

1. Pétition pour acte, 163. Rapport et bill (No 88) : M. Bryson, 168. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 202. Amendé, 259. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 267. Amendé par le Sénat, 369. Concours, 380. Sanctionné, 487.—53 Vic., chap. 70.
2. Pétition demandant le rejet des clauses relatives aux ponts, 379.

AUBAINS :—Voir *Travail en Canada*, 1, 2, 3. *Capitaines et seconds.*

AUDITEUR GÉNÉRAL :—Rapport, comptes de crédits, 1889 : M. Foster, 55. Renvoyé au com. des comptes publics, 87. *Imprimé.* Doc. Sess., No 5.

## B

BALANCES PUBLIQUES :—Pétition pour établir un système uniforme de,—à toutes les stations où s'achète le grain en Canada, 442, 453.

“BALTIC,” STEAMER :—Rapport du lieutenant Gordon sur un outrage commis à bord du,—668. *Imprimé.* Doc. Sess. No 87*b*.

BANQUE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD ET BANQUE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE :—

1. Ordre—Copie des chartes originelles, 99. Réponse, 197. *Pas imprimée*, 239. Doc. Sess. No 30*b*.
2. Pétition demandant que les clauses 86 et 87 de l'Acte des Banques soient appliquées à la,—etc., 163.

BANQUE DU HAUT-CANADA :—Ordre—Relevé des sommes provenant de toutes sources réalisées par Clark Gamble, agissant pour la couronne, 56.

BANQUE DU PEUPLE DU NOUVEAU-BRUNSWICK :—Pétition pour acte, 55. Rapport et Bill (No 33) : M. Weldon (St-Jean), 79. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 88. Rapport, 116. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 134. Amendé par le Sénat, 234. Concours, 243. Sanctionné, 347.—53 Vic., chap. 42.

BANQUE DE SUMMERSIDE :—Pétition pour acte, 107. Rapport, 123. Bill (No 72) : M. Davies, 124. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 159. Amendé, 216. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 243. Passé par le Sénat, 349. Sanctionné, 487.—53 Vic., chap. 44.

BANQUE DE ST. STEPHEN :—Pétition pour acte, 55. Rapport et Bill (No 24) : M. Weldon (St-Jean), 61. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 88. Rapporté, 116. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 134. Amendé par le Sénat, 234. Concours, 243. Sanctionné, 347.—53 Vic., chap. 43.

BANQUES :

1. Résolution concernant les banques et le commerce de banques ; adoptée, 330.
2. Bill (No 127), 330. 2<sup>me</sup> lecture et rapport de progrès, 484, 488, 494, 505, 554, 558, 598. Amendé, 610. Motion pour troisième lecture ; amendement Armstrong, rejeté, 619. Amendement Lavergne, rejeté ; 3<sup>me</sup> lecture et passé, 620. Amendé par le Sénat, 682. Concours, 688. Sanctionné, 690.—53 Vic., chap. 31.
3. Motion Casey : Que le gouvernement devrait garantir le papier en circulation ; motion retirée, 88.
4. Pétition pour acte obligeant les banques chartées à prendre au pair les billets des autres banques, 305.

BANQUES ET COMMERCE :—Comité à nommer, 8. Rapport, 24. Concours, 32. 1<sup>er</sup> RAPPORT, 116. 2<sup>me</sup> RAPPORT, 216. M. Montague ajouté au comité, 277. 3<sup>me</sup> RAPPORT, 295. 4<sup>me</sup> RAPPORT, 379. 5<sup>me</sup> RAPPORT, 391. 6<sup>me</sup> RAPPORT, 407.

BANQUES EN CANADA :—

1. Listes des actionnaires en 1889, p. 400. *Imprimées.* Doc. Sess., No 4.
2. Ordre. Relevé des banques en faillite ou ayant liquidé leurs affaires depuis la Confédération, 41. Réponse, 388. *Pas imprimée.* 419. Doc. Sess., No 30*c*.

BANQUES D'ÉPARGNES DES POSTES :

1. Ordre. Dépôts dans les,—et du gouvernement, 14. Réponse, 69. *Pas imprimée*, 109. Doc. sess., No 30.
2. Réponse supplémentaire, 167. *Pas imprimée*, 238. Doc. Sess., No 30*a*.

- BANQUES D'ÉPARGNE, ONTARIO ET QUÉBEC:—Bill (No 115) modifiant l'Acte concernant certaines,—278.
- BANQUES D'ÉPARGNE, QUÉBEC:—Bill (No 154) du Sénat, concernant certaines,—M. Foster, 641. 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> lectures et passé, 658. Concours du Sénat, 681. Sanctionné, 690.—53 Vic., chap. 32.
- BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES:—Etats généraux des,—dans les districts de Chicoutimi, Gaspé, Joliette et Montmagny, 683. *Pas imprimés*. Doc. Sess., No 100.
- BASSIN DE RADOUB À ESQUIMALT:—Voir *Québec, travaux du havre*.
- BATEAUX À VAPEUR, ACTE D'INSPECTION DES:—Bill (No 118) du Sénat, modifiant l'—, 292. 1<sup>re</sup> lecture, 296. Motion pour seconde lecture, débat ajourné, 403. 2<sup>me</sup> lecture et progrès, 558. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 627. Concours du Sénat, 681. Sanctionné, 690.—53 Vic., chap. 17.
- BEAUHARNOIS, CANAL DE:—Motion pour ordre demandant les rapports, etc.; de Ths. Munro, ingénieur, sur l'agrandissement du,—Motion retirée, 134.
- BEAUHARNOIS, CIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DE:—Ordre. Subsidés votés en faveur de la,—, 453. Réponse, 557. *Pas imprimée*, 685. Doc. Sess., No 42c.
- BELDING, PAUL (LIMITÉE) CIE:—Pétition pour acte, 46. Rapport; bill (No 23): M. Curran, 61. 2<sup>me</sup> lecture et référé, etc., 88. Rapport, 168. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 202. Passé par le Sénat, 255. Sanctionné, 347.—53 Vic., chap. 103.
- BELLEVILLE ET LAC NIPISSINGUE, CIE DU CHEMIN DE FER DE:—Pétition pour acte, 13. Rapport; bill (No 22): M. Corby, 61. 2<sup>me</sup> lecture, etc., 87. Rapport amendé, 144. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 164. Passé par le Sénat, 248. Sanctionné, 347.—53 Vic., chap. 65.
- BÉTAIL SUR PIED:—Pétition pour acte à l'effet de punir le vol du,—194.
- BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT:
1. Rapport des bibliothécaires, 3. *Imprimé*, 108. Doc. Sess. No 8.
  2. Comité mixte nommé et message au Sénat, 25. Message du Sénat, 33. 1<sup>er</sup> RAPPORT, 260. 2<sup>me</sup> RAPPORT, sous-comités d'audition et des échanges, 517.
- BILLS PRIVÉS:
1. Comité à nommer, 3. Rapport, 23. Concours, 32. 1<sup>er</sup> RAPPORT, 168. 2<sup>me</sup> RAPPORT, 253. 3<sup>me</sup> RAPPORT, 299. 4<sup>me</sup> RAPPORT, 399.
  2. Extension du temps pour recevoir les pétitions, 49, 124.
  3. Extension du temps pour présenter des bills, 49, 124.
  4. Extension du temps pour recevoir des rapports de comités, 226, 351, 443.
  5. Requêtes pour présenter des pétitions, 216, 287, 299, 313, 329, 433.
  6. Pétitions lues et reçues lors de leur présentation, 132, 168, 169, 312, 318, 340, 433.
  7. Expiration de l'heure fixée pour Bills Privés, 232.
  8. Avis requis par la règle 60 réduit à trois jours pendant le reste de la session, 306.

BOIS, COUPES DE :—Liste des permis accordés le 1er mars 1885, 324. Réponse, 429. *Imprimée*, 683. Doc. Sess, No 36a.

Voir *Adams—Députés*, 11.

BOÎTES DE SCRUTIN ET BULLETINS DE VOTATION :—Comité spécial pour examiner des, 330. Rapport, 625.

BOUÉE À GAZ DANS LE LAC SAINT-PIERRE :—Pétition pour une,—au lieu de la “Bouée Caille,” 107.

BRAN DE SCIE :—Voir *Ottawa, rivière*, 1, 2.

BRANDON ET DU SUD-OUEST, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition pour acte, 107. Rapport, 123. Bill (No 71) : M. Scarth 124. 2<sup>me</sup> lecture et référé, etc., 159. Rapporté amendé, 226. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 243. Passé par le Sénat, 301. Sanctionné, 348.—53 Vic., chap. 86.

BRANTFORD, WATERLOO ET LAC ÉRIÉ, CIE DU CHEMIN DE FER DE :

1. Pétition pour acte, 98. Rapport, 109. Bill (No 58) : M. Paterson (Brant), 110. 2<sup>me</sup> lecture, etc., 134. Rapporté amendé, 259. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 279. Passé par le Sénat, 331. Sanctionné, 487.—53 Vic., chap. 50.

2. Pétitions pour aider à la construction, 413, 445, 453.

BREMNER, CHARLES :—Voir *Bresaylor*.

BRESAYLOR, MÉTIS DE :—Motion Lister pour un comité spécial chargé de faire une enquête sur les réclamations des,—Amendement Cartwright ; débat ajourné, 244. Débat, et amendements nouveaux adoptés, 279. Impression de la preuve, 388. Rapport, 483. Voir *Appendice No 1. Rapport imprimé*, 610. *Adopté*, 641.

BREVETS, ACTE DES :

1. Bill (No 17) modifiant l'—M. Carling, 55. 2<sup>me</sup> lecture et amendé, 210. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 248. Passé par le Sénat, 324. Sanctionné, 487.—53 Vic., chap. 13.

2. Bill (No 144) modifiant l'—M. Patterson (Essex), 484.

BREVETS, RAPPORT DU BUREAU DES :—A relier et distribuer chaque année, 687.

BRISE-LAMES À POINTE ENRAGÉE : Pétition pour un, 97.

BUDGET, DISCOURS DU :—Réponse à ordre. Coût total de sa publication depuis 1867, 167. *Pas imprimés*, 239. Doc. Sess., No 38. Voir *Subsides*, No 10.

BUDGET :—1890-91, référé au comité des Subsides, 73. B. supplémentaire, 1889-90, référé, 494. B. additionnel, 1890-91, référé, 605. *Imprimés*. Doc. Sess., No 3.

BUREAUX DE POSTE ET DE DOUANE :—Ordre. Contrat et devis pour construction de—à Annapolis, 99. Réponse, 276. *Pas imprimée*, 374. Doc. Sess., No 56.

## C

CABLE, CIE CANADIENNE DE :—Pétition pour acte, 65. Rapport, 79. Bill (No 41) M. Curran, 87. 2<sup>me</sup> lecture et référé, etc., 111. Rapporté amendé, 167. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 202. Passé par le Sénat, 248. Sanctionné, 347. 53 Vic., chap. 98.

- CALGARY, CIE DE POUVOIR HYDRAULIQUE DE :—Pétition pour acte, 115. Rapport, 123. Bill (No 75) : M Hickey, 124. 2<sup>me</sup> lecture et référé, etc., 159. Rapporté amendé, 253. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 267. Amendé au Sénat, 331. Concours, 340. Sanctionné, 487.—53 Vic., chap. 95.
- CALGARY ET EDMONTON, CIE DU CHEMIN DE FER DE :
1. Résolution concernant une convention avec la,—521. Adoptée, 598, 599.
  2. Bill (No 150) : Sir John Macdonald, 599. 2<sup>me</sup> lecture et rapporté, 650. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 656. Passé par le Sénat, 682. Sanctionné, 690.—53 Vic., chap. 5.
  3. Pétition pour acte, 54. Rapport ; bill (No 35) : M. Ross, 79. 2<sup>me</sup> lecture, etc., 99. Rapporté amendé, 399. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 408. Passé par le Sénat, 448. Sanctionné, 448.—53 Vic., chap. 84.
- CAP-BRETON, CHEMIN DE FER DU :—Ordre. Copie des arrangements concernant la construction et l'exploitation d'un réseau télégraphique le long du—par la Cie du Télégraphe Western Union, 422. Réponse, 557. *Pas imprimée*, 687 Doc. Sess., No 88.
- CAPITAINES ET SECONDS, CERTIFICATS DES :—Pétition demandant que les seuls sujets anglais aient droit à recevoir des,—en Canada, 231.
- CASCUMPEC, HAVRE DE :—Ordre. Enlèvement du roc dans le dit havre en 1889, 283. Réponse, 383. *Pas imprimée*, 420. Doc. Sess., No 59c.
- CAUGHNAWAGA, RÉSERVE DE :—Voir *Sauvages*, 7, 8.
- CENS ÉLECTORAL :—
1. Bill (No 136) modifiant de nouveau l'Acte du,—M. Chapleau, 407. 2<sup>me</sup> lecture et amendé, 4-8. Motion pour troisième lecture ; amendements Brien et Mills (Bothwell) rejetés, 492, 493. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 494. Amendé par le Sénat, 623. Amendements adoptés, 627. Concours du sénat, 681. Sanctionné, 690.—53 Vic., chap. 8.
  2. Bill (No 11) modifiant de nouveau l'Acte du,—M. Choquette, 39.
  3. Bill (No 44) modifiant l'Acte du,—M. Barron, 87. Bill retiré, 456.
  4. Bill (No 114) modifiant de nouveau l'Acte du,—M. Brien, 266. Motion pour deuxième lecture ; débat ajourné, 457.
  5. Bill (No 108) modifiant l'Acte du,—M. Davies, 240. Bill retiré, 457.
  6. Ordre. Dépenses pour la confection des listes électorales, 41. Réponse, 109. *Pas imprimée*, 239. Doc. Sess. No 39.
  7. Ordre. Nombre de listes imprimées en dehors de l'imprimerie du gouvernement, 14.
  8. Motion Wilson (Elgin) concernant l'emploi des listes provinciales ; débat, 99. Débat ajourné, 104. Motion rejetée, 220.
  9. Motion Charlton pour l'emploi des listes provinciales si les listes fédérales ne sont pas préparées dans les 12 mois précédant une élection,—rejetée, 255.
- CHAMBLY, CANAL DE :—Ordre. Nombre de vaisseaux passés dans le,—depuis 1878, 244. Réponse, 313. *Pas imprimée*, 373. Doc. Sess. No 46b.
- CHAMBLY, CIE MANUFACTURIÈRE DE :—Pétition pour acte, 131. Rapport, 107. Bill (No 91) : M. Préfontaine, 168. 2<sup>me</sup> lecture et référé, etc., 203. Rapporté amendé, 266. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 325. Passé par le Sénat, 423. Sanctionné, 488.—53 Vic., chap. 96.

## CHAMBRE DES COMMUNES:—

1. Nomination du Bureau d'Economie Interne, 26.
2. Recettes et dépenses du comptable, 1889, 87.
3. Ordre. Paiements faits à Arthur Prieur, 324. Réponse, 379. *Pas imprimée.*  
Doc. Sess. No 77.

CHARBON, PÉAGE SUR LE:—Voir *Welland, canal*, 3.CHARLTON, JOHN:—Voir *Députés*, 12, *Subsides*, 13.

## CHAUDIÈRES À VAPEUR ET ENGINX FIXES:—Pétition pour un acte pourvoyant à l'inspection convenable des,—31, 39, 46, 53, 66, 71, 77, 86, 97, 103, 107, 116, 132, 164, 193, 201, 225, 237, 337, 395.

## CHEMINS DE FER ET CANAUX:—

1. Rapport du ministre, 1888-89, p. 240. *Imprimé.* Doc. Sess. No 19.
2. Statistiques des chemins de fer, 1889, 626. *Imprimées.* Doc. Sess., No 19a.

CHEMINS DE FER, CANAUX ET TÉLÉGRAPHES: Comité à nommer, 3. Rapport, 22. Concours, 32. **1er** RAPPORT, 104. **2me** RAPPORT, 144. **3me** RAPPORT, 167. **4me** RAPPORT, 209. **5me** RAPPORT, 226. **6me** RAPPORT, 247. **7me** RAPPORT, 259. **8me** RAPPORT, 266. M. Montague ajouté au comité, 277. **9me** RAPPORT, 287. **10me** RAPPORT, 299. **11me** RAPPORT, 317. **12me** RAPPORT, 329. **13me** RAPPORT, 371. **14me** RAPPORT, 387. **15me** RAPPORT, 399. **16me** RAPPORT, 491. **17me** RAPPORT, 609. **18me** RAPPORT, 667.

## CHEMINS DE FER:

- Bill (No 151) du Sénat: **1ère** lecture: Sir John A. Macdonald, 605. **2me** et **3me** lectures et passé, 651. Sanctionné, 690.—53 Vic., chap. 28.
2. Bill (No 29) modifiant l'Acte des,—M. Cook, 66.
  3. Bill (No 104) du Sénat, modifiant l'Acte des,—**1ère** lecture: M. Shanly, 239. **2me** lecture et référé, 256. Rapport contraire au bill, 387. Renvoi à six mois, 424.
  4. Pétition pour amender l'Acte général des,—163.
  5. Pétition pour obliger les chemins de fer à prendre le fret des navires, 275.
  6. Pétitions—Drainage des voies ferrées, 225, 231, 237, 346.
  7. Pétitions—Commission ou cour permanente des chemins de fer, 31, 39, 46, 72, 77, 103, 108, 115, 139, 163, 193, 215, 231, 237, 391.
  8. Pétitions pour obliger les voies ferrées à permettre le drainage, etc., 163, 225.
  9. Pétition pour obliger les Cies de chemins de fer à payer les comptes de fret livré par des transports, etc., 395, 483.

## CHEMINS DE FER—SUBVENTIONS:

1. Bill (No 43) modifiant l'Acte 52 Vic., chap. 4, autorisant l'octroi de subventions en terres, etc.: M. Dewdney, 87. **2me** et **3me** lectures et passé, 210. Passé par le Sénat, 270. Sanctionné, 347.—53 Vic., chap. 3.
2. Résolutions autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer, 619. Adoptées, 628. Rapportées, 656. Motion pour deuxième lecture; amendement Watson rejeté; deuxième lecture et adoptées, 658.

3. Bill (No 160) octroyant des subventions en terres à certaines Cies de chemins de fer; lu trois fois et passé, 681. Passé par le Sénat, 688. Sanctionné, 690.—53 Vic., chap. 4.
4. Résolutions autorisant l'octroi de subventions en terres, etc., 656. Adoptées, 680. Deuxième lecture et adoptées, 681.
5. Bill (No 157) autorisant l'octroi de subventions à certains chemins de fer et à certaines Cies de chemins de fer: Sir J. A. Macdonald; 1<sup>ère</sup> lecture, 664. 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> lectures et passé, 680. Passé par le Sénat, 688. Sanctionné, 690.—53 Vic., chap. 2.
6. Résolutions autorisant l'octroi de subventions, etc., 641. Recommandation de Son Excellence, 645. Adoptées, 659. Deuxième lecture et adoptées, 663.
7. Résolutions autorisant l'octroi de subventions pour aider certains chemins de fer y mentionnés, 655. 656. Adoptées, 663. Deuxième lecture et adoptées, 664.
8. Papiers, correspondance, etc., concernant les Cies de chemins de fer y mentionnées, 667. *Pas imprimés*. Doc. Sess., No 42d.

CHEMINS DE FER—SUBVENTIONS PAYÉES DEPUIS 1867:—Voir *Dépenses*.

CHEMINS DE FER, PROTECTION DES OUVRIERS SUR:—

1. Bill (No 52) pour la,—M. Purcell, 98. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 456. Bill retiré, 491.
2. Pétition demandant un acte pour la,—31, 39, 46, 53, 66, 72, 77, 85, 97, 103, 108, 115, 132, 143, 164, 193, 225, 237, 337, 395.

CHINOIS:—

1. Ordre. Nombre de Chinois arrivés en Canada, 49. Réponse, 277. *Imprimée*. Doc. Sess., No 64.
2. Pétition pour imposer une taxe sur les Chinois immigrants, 55.

CHISHOLM, KENNETH:—Ordre. Correspondance au sujet d'une réclamation pour traitement médical, etc., à,—133. Réponse, 277. *Pas imprimée*, 375. Doc. Sess., No 63.

CITADELLE DE QUÉBEC:—Adresse. Ordres en conseil, etc., concernant l'éboullis du Cap, 33.

COALITIONS POUR GÊNER LE COMMERCE:—

1. Bill (No 77) modifiant l'Acte concernant les,—M. Wallace, 132. 2<sup>me</sup> lecture; rapporté, 456. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 480.
2. Pétitions pour amender l'acte à ce sujet, 31, 39, 45, 54, 65, 72, 77, 85, 103, 107, 116, 131, 144, 164, 194, 201, 215, 225, 266, 337, 395.

COLLÈGE MILITAIRE ROYAL:—

1. Rapport sur la nomination des sous-officiers, 300. *Pas imprimé*, 375. Doc. Sess., No 68.
2. Ordre. Marques reçues par chaque cadet sur tous sujets, etc., 203.

COLLINGWOOD, HÔPITAL GÉNÉRAL ET DE MARINE DE:—Pétition pour aide, 139.

COLOMBIE ET DE KOOTENAY, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE NAVIGATION DE LA :—Requête pour présenter une pétition, 329. Rapport et pétition pour acte, 340. Rapport, règles suspendues, et bill (No 128) : M. Mara, 375. 2<sup>me</sup> lecture et référé, etc., 389. Rapporté amendé. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 399. Passé par le Sénat, 448. Sanctionné, 448.—53 Vic., chap. 87.

COLOMBIE-ANGLAISE :—Adresse. Pétitions des colons de Cranberry, etc., demandant l'autorisation de s'établir sur les terres prises par eux sur la réserve des Sauvages de l'Île, 68. Réponse, 346. *Pas imprimée*, 420. Doc. Sess., No 76.

COMITÉS :—

1. Spéciaux : Débats, 3. Adresse en réponse au discours du Trône, 20. Choix des membres des comités permanents, 14. Bibliothèque, 25. Réclamation de C. Bremner, 279. Travailleurs étrangers, 324.
2. Permanents : Ordres permanents et impressions, 23, 25. Privilèges et élections ; Lois expirantes, 21, 32. Chemins de fer et canaux, 22, 32. Bills Privés, 23, 32. Comptes publics ; Banques et commerce, 24, 25. Agriculture et colonisation, 25, 32.
3. Membres ajoutés ou substitués : M. Montague, aux comités des chemins de fer et des banques ; M. Chapleau au comité des impressions, 277.
4. Le comité sur les travailleurs étrangers autorisé à faire un rapport spécial, 429.
5. Emploi d'un sténographe : Agriculture et colonisation, 72. Privilèges et élections, 318. Travailleurs étrangers, 330.
6. Ordre renvoyant un bill à un comité rescindé, et bill renvoyé à un autre comité, 202.

COMITÉS GÉNÉRAUX, PRÉSIDENT DES :—John Fisher Wood, 26.

COMITÉS PERMANENTS :—A nommer, 3. Comité spécial pour former les,—14. Rapport, 21. Concours, 25, 32.

COMMERCE ET NAVIGATION :—Tableaux de,—1889, 10. *Imprimés*. Doc. Sess., No 2.

COMMISSAIRES OU AGENTS DU CANADA EN PAYS ÉTRANGERS :—Noms des,—nommés depuis la confédération, 56.

COMPTES DE CRÉDITS, 1889 :—Mémoire au sujet des,—de certaines provinces et des Territoires du N.-O. ; M. Dewdney, 554. *Pas imprimé*, 684. Doc. Sess., No 33k.

COMPTES PUBLICS :—Comité à nommer, 3. Rapport, 24. Adopté, 32. Comptes publics et rapport de l'auditeur général référés, 87.

COMPTES PUBLICS DU CANADA :—Pour 1888-89, 10. *Imprimés*. Doc. Sess., No. 3. Référés au comité des comptes publics, 87.

CONFÉDÉRATION, ASSOCIATION SUR LA VIE DITE LA :—Voir *Association*.

CONSEILS DE LA REINE :—Voir *Subsides*, 11.

CONSTRUCTION, CIE NATIONALE DE :—Pétition pour acte, 65. Rapport, 79. Bill (No 40) : M. Mills (Annapolis), 87. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 117. Amendé, 372. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 408. Passé par le Sénat, 448. Sanctionné, 488.—53 Vic., chap. 102.

COQUES DES STEAMERS À FRET ET À VOYAGEURS :—Voir *Inspecteurs des coques de navires*.

CÔTÉ, F. :—Voir *Intercolonial*, 4.

COUDE, CIE DE POUVOIR HYDRAULIQUE DE LA RIVIÈRE DU :—Pétition pour acte, 115. Rapport, 123. Bill (No 76) : M. Davis, 124. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 159. Bill renvoyé au comité des chemins de fer, 202. Rapporté amendé, 329. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 340. Honoraire remboursé, 433.

COUR DE L'ÉCHIQUIER :—Bill (No 129) modifiant l'Acte de la,—Sir John Thompson, 375. 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> lectures, et passé, 403. Amendé par le Sénat, 480. Concours, 488. Sanctionné, 689.—53 Vic., chap. 35.

COURS DE VICE-AMIRAUTÉ :—Ordre. Nombre de causes inscrites de 1885 à 1889 dans les,—de Québec, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick, 204. Réponse, 253. *Pas imprimée*, 373. Doc. Sess., No 47.

COVE HEAD, HAVRE DE :—Ordre. Rapport de l'ingénieur en chef sur l'exploration du, 204. Réponse, 276. *Pas imprimée*, 374. Doc. Sess., No 59.

CUIRS :—Voir *Inspection*.

## D

DÉBATS DE LA CHAMBRE :—Comité nommé, 3. 1<sup>er</sup> RAPPORT—Correcteur d'épreuves compétent; délai dans la remise des épreuves corrigées par les membres, 78, 79. Rapport renvoyé pour reconsidération, 403. 2<sup>me</sup> RAPPORT—Correction des épreuves, etc., 429. 3<sup>me</sup> RAPPORT—Salaire des copistes, 561. Adopté, 618.

DÉMISSION D'UN DÉPUTÉ :—J. C. Rykert, 558.

DÉPENSES DEPUIS LA CONFÉDÉRATION POUR LES CHEMINS DE FER ET ÉDIFICES PUBLICS :

1. Ordre. Montant des,—dans chaque province, 40. Réponse, 216. *Imprimée*, 238. Doc. Sess., No 42.
2. Réponse partielle amendée, 459. *Imprimée*, 683. Doc. Sess., No 42a.
3. Réponse partielle, 609. *Imprimée*, 684. Doc. sess., No 96.

DÉPENSES DIVERSES :—Relevé du 12 juillet 1889 au 4 janvier 1890, 32. *Pas imprimé*, 109. Doc. Sess., No 24.

DÉPÔT, D'ENTREPÔT ET DE PRÊT DES BANQUIERS DU CANADA, CIE DE :—Pétition pour acte, 115. Rapport, 125. Bill (No 73) : M. Cockburn, 124. 2<sup>me</sup> lecture et référé au com. des banques, 159. Rapporté amendé, 407. En comité, 3<sup>me</sup> lecture (titre changé) et passé, 424. Passé par le Sénat, 499. Sanctionné, 689.—53 Vic., chap. 100.

DÉPÔTS DANS LES BANQUES D'ÉPARGNE :—Voir *Banques d'épargne des Postes*.

DÉPÔTS, CIE IMPÉRIALE DE :—Pétition pour acte, 54. Rapport, et bill (No 37) : M. Hudspeth, 79. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 99. Amendé, 379. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 408. Passé par le Sénat, 448. Sanctionné, 488.—53 Vic., chap. 101

DÉPUTÉ GOUVERNEUR :—Sanction de bills, 346, 347, 483, 487.

## DÉPUTÉS :—

1. Certains députés prêtent serment et prennent leur siège, 87, 248, 605.
2. Vacances dans la représentation, 1, 399, 433, 459
3. Election de certains députés, 1, 247, 605.
4. M. Landry résigne son mandat pour être fait juge, 459.
5. Députés décédés, 399, 433.
6. M. Rykert dismissionne, 558.
7. Indemnité sessionnelle payée à certains députés, 689.
8. Motion Bergin—Lettre de M. John Page, 216. Motion retirée, 218.
9. Valises de papeterie, 687.
10. Entrée au procès-verbal de certaines lettres parues dans le *Globe*, 145, 159, 169, 188, 278, 280.
11. Motion Cartwright au sujet de M. Rykert, 287. Motion pour ajourner le débat, 290. Reprise du débat—priorité, 306. Amendement Kirkpatrick renvoyant la question au comité des privilèges et élections,—adopté, 314. Réimpression des lettres, etc., 324. Message au Sénat pour demander la comparution d'un témoin, 340. Permission accordée, 349. Rapport, 561, 593. Voir *Appendice No 4*. Adoption du rapport, 641.
12. Motion Hickey concernant la conduite de John Charlton,—retirée, 613.

DERBY, CHEMIN DE FER D'EMBRANCHEMENT SUR :—Ordre. Correspondance entre le gouvernement et les propriétaires du,—132. Réponse, 216. *Pas imprimée*, 239. Doc. Sess., No 40.

DÉSAVEU :—Adresse—Bills désavoués depuis la Confédération, 14. Voir *Subsides et Voies et Moyens*, 6.

DÉTROIT, CIE DU PONT DU CHEMIN DE FER D'HIVER DE LA RIVIÈRE :—Pétition pour acte, 86. Rapport et Bill (No 89) : M. Ferguson (Welland), 168. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 203. Amendé, 317. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 325. Amendé par le Sénat, 430. Concours, 447. Sanctionné, 488.—53 Vic., chap. 90.

DIGBY, JETÉE DE :—Ordre. Montant de droits de quaiage perçus à la,—133.

## DIMANCHE :

1. Bill (No 110) : pour mieux assurer l'observance du,—M. Charlton, 254.
2. Pétitions pour la passation d'un acte dans ce sens, 253, 259, 265, 272, 295, 299, 305, 311, 323, 329, 337, 345, 379, 387, 391, 395, 407, 413, 441, 453. Pétitions adverses, 379, 387, 407, 413, 445.

DISCOURS DU TRÔNE :—Lu par l'Orateur, 2. A délibérer, 3. Adresse adoptée, 7, 8. A présenter, 10. Réponse de Son Excellence, 104. Discours de prorogation, 690.

## DIVORCES :

1. Clapp, D. P.—Pétition pour acte, 86. Rapport, 93.
2. Glover, Christiana F. :—Pétition pour acte, 86. Rapport, 93. Bill (No 120), 301. 1<sup>re</sup> lecture, 424. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 455. Rapporté, 491. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 499. Sanctionné, 689.—53 Vic., Chap. 109.

3. Keefer, Hugh F.:—Pétition pour acte, 87. Rapport, 93. Bill (No 119), 301. 1<sup>re</sup> lecture, 424. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 455. Rapporté, 491. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 499. Sanctionné, 689.—53 Vic., chap. 108.
4. Walker, Emily:—Petition pour acte, 87. Rapport, 109. Bill (No 142); 1<sup>re</sup> lecture, 447. Renvoi à 6 mois, 455.

DOCUMENTS OFFICIELS :—Voir *Révélation*.

DOMMAGES CAUSÉS AUX PROPRIÉTÉS DU GOUVERNEMENT PAR DES STEAMERS :—

1. Ordre. Réclamations faites depuis la Confédération contre des particuliers pour,—254. Réponse, 557. *Pas imprimée*, 686. Doc. Sess., No 87a.
2. Réponse supplémentaire, 689. *Pas imprimée*. Doc. Sess., No 87c.

DON, AMÉLIORATION DU, CIE D' :—Pétition pour acte, 115. Rapport; Bill (No 81); M. Small, 144. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 202. Rapport, bill retiré, etc., 491.

DOUANES :

1. Bill (No 143) modifiant les actes concernant les droits de douane (voir *Subsides*, 15), M. Foster, 480. 2<sup>me</sup> lecture et amendé, 606. Motion pour troisième lecture; amendement Cartwright rejeté, 610. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 611. Passé par le Sénat, 688. Sanctionné, 690.—53 Vic., chap. 20.
2. Bill (No 159) modifiant le bill ci-dessus; lu trois fois et passé, 668. Passé par le Sénat, 688. Sanctionné, 690.—53 Vic., chap. 21.
3. Ordre. Droits payés sur les machines importées pour les manufactures, 380.
4. Motion Platt,—Que l'outillage des mines ne paie pas de droits d'entrée; amendements Mulock et Mara, 218—220.
5. Motion McMillan (Huron),—Que les graines et semences importées pour nourrir le bétail en vert soient exemptes de droits,—rejetée, 204.
6. Pétitions demandant l'admission en franchise des graines de semence, etc., 163. Voir *Subsides*, 7, 8.

DROITS D'AUTEUR, ACTE DES :

1. Bill (No 19) modifiant l'—M. Carling, 55. 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> lectures et passé, 210. Amendé par le Sénat, 270. Concours, 318. Sanctionné, 487.—53 Vic., chap. 12.
2. Rapport du Conseil Privé, correspondance concernant l'acte de la dernière session, 119. *Imprimés*. Doc. Sess., No 35.

DUNDAS ET WATERLOO, CHEMIN MACADAMISÉ DE :—Ordre. Correspondance concernant la vente, propriété ou condition du,—73. Réponse, 276. *Pas imprimée*, 374. Doc. Sess., No 54.

## E

EAU CLAIRE ET DE L'ARC, CIE FORESTIÈRE DES RIVIÈRES :—Réclamation de la,—contre le gouvernement, 554. *Pas imprimée*, 684. Doc. Sess., No 31l.

EAUX NAVIGABLES :—Bill (No 47) modifiant l'Acte concernant la protection des,—M. Tupper, 94. Bill retiré, 627.

ÉCOLES :—Voir *Nord-Ouest, Territoires*, 6.

ÉCOLES SÉPARÉES: Pétition demandant la revision de la constitution de manière à laisser les provinces libres d'abolir les,—413.

ECONOMIE INTERNE:—Voir *Chambre des Communes*, 1.

EDUCATION, LÉGISLATION EN MATIÈRE D':—Pouvoir d'appel en,—Voir *Subsides*, 6.

ELECTIONS CONTESTÉES:—Haldimand—Jugement de la Cour Suprême; annulation, 47. Nouveau bref, 48.

ELECTIONS FÉDÉRALES, ACTE DES:

1. Bill (No 7) modifiant l'—M. Joncas, 14. 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> lectures et passé, 227. Passé par le Sénat, 291. Sanctionné, 347.—53 Vic., chap. 9.
2. Bill (No 38) modifiant de nouveau l'—M. Charlton, 79. Renvoi à 6 mois, 325.

EMIGRATION AUX ETATS-UNIS:—Motion pour un comité spécial sur l'—rejetée, 118.

ENGINS ET CHAUDIÈRES À VAPEUR FIXES:—Voir *Chaudières*.

ENGRAIS AGRICOLES:—

1. Bill (No 95) du Sénat; 1<sup>re</sup> lecture; Sir John A. Macdonald, 197. 2<sup>me</sup> lecture, amendé, 3<sup>me</sup> lecture et passé, 404. Amendements adoptés par le Sénat, 447. Sanction royale, 488. 53 Vic., chap. 24.
2. Résolution concernant les,—M. Haggart, 247. Adoptée et renvoyée au comité général sur le bill précédent, 404.
3. Motion pour placer les,—sur la liste des articles admis en franchise, 313.

ÉRIÉ ET HURON, CIE DU CHEMIN DE FER:—Pétition pour acte, 65. Rapport, 109. Bill (No 57): M. Lister, 110. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 134. Amendé, 209. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 220. Amendé par le Sénat, 301. Concours, 308. Sanctionné, 487.—53 Vic., chap. 59.

## F

FALSIFICATIONS:—Bill (No 9) pour amender l'Acte des,—M. Costigan, 32. 2<sup>me</sup> lecture, amendé, 210. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 318. Passé par le Sénat, 376. Sanctionné, 487.—53 Vic., chap. 26.

FARINE:—Ordre. Nombre de barils importés dans les provinces maritimes en 1889, 380. Réponse, 688. *Pas imprimée*. Doc. Sess., No 97.

FER EN GUEUSE:—

1. Résolution pour donner une prime aux fabricants, 388. Adoptée, 558. Rapportée, 593. 2<sup>me</sup> lecture et agréée, 594.
2. Bill (No 149) donnant une prime aux fabricants: M. Foster, 594. 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> lectures et passé, 658. Passé par le Sénat, 688. Sanctionné, 690. 53 Vic., chap. 22.

FERMES EXPÉRIMENTALES:

1. Rapport de M. Saunders et bulletin No 6 sur l'orge; *imprimés*, 238. Doc. Sess., No 6a.
2. Rapport des directeurs, 1889, 400. *Imprimé*. Doc. Sess., No 6c.

FRET EN ENTREPOT :—Ordres en conseil empêchant les navires américains de transporter du,—de ports des Etats-Unis à la Colombie-Anglaise, 56. Réponse, 167. *Pas imprimée*, 239. Doc. Sess., No 37.

## G

GARNEAU, JOSEPH :—Ordre. Nomination comme surintendant des travaux du gouvernement à Québec, et remplacement par L. P. Lépine, 32. Réponse, 279. *Pas imprimée*, 374. Doc. Sess., No 55.

GASPÉ :—Voir *Malles*, 3, 6.

GAZ, ACTE D'INSPECTION DU :—Bill (No 137) modifiant l'—M. Costigan, 421. 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> lectures et passé, 523. Amendé par le Sénat, 641. Concours, 656. Sanctionné, 689.—53 Vic., chap. 25.

### GÉOLOGIQUE, EXPLORATION :

1. Bill (No 116) du Sénat, concernant le département de l',—291. 1<sup>re</sup> lecture, 295. 2<sup>me</sup> lecture, 318. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 499. Concours du Sénat, 554. Sanctionné, 689.—53 Vic., chap. 11.
2. Ordre. Nombre de rapports publiés, etc., 203. Réponse, 212. *Imprimée*. Doc. Sess., No 73.
3. Ordre. Instructions données par les directeurs aux officiers en campagne, 283.

GODERICH ET DU PACIFIQUE CANADIEN, CIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DE.—Pétition pour acte, 55. Rapport et Bill (No 20) : M. Porter, 61. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 87. Rapporté amendé, 114. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 164. Passé par le Sénat, 248. Sanctionné, 347.—53 Vic., chap. 51.

GORDON, LIEUTENANT :—Voir "*Baltic*."

### GOUVERNEUR GÉNÉRAL :

1. Ouverture de la session, 1, 2. Sanction de bills et prorogation, 689, 691.

#### Messages :

2. Commissaires d'Economie Interne nommés, 26.
3. Réponse à l'adresse en réponse au discours du Trône, 104.
4. Transmission des budgets, 73, 351, 394, 605.
5. Rapport sur l'industrie de la pêche du hareng en Angleterre et en Hollande, 116.
6. Mandats spéciaux émis depuis la dernière session, 14. *Imprimé*, 108. Doc. Sess., No 22.

GOUVERNEMENT, MESURES DU :—Priorité, les jeudis, après les interpellations, 210. Les mercredis, 330. Les lundis, 492.

GOUVERNEMENT, PAPIER-MONNAIE ÉMIS PAR LE :—Pétitions demandant que le,—soit mis en circulation pour les besoins du commerce, etc., 231, 371.

GOUVERNEMENT, PROPRIÉTÉS DU :—Voir *Dommmages causés*, etc.

GRAINS DE SEMENCE :—

1. Etat concernant l'achat de,—554. *Pas imprimé*, 684. Doc. Sess., No 33i.
2. Etat concernant la distribution de,—554. *Pas imprimé*, 684. Doc. Sess., No 33j.

Voir *Douanes*, 5, 6.

GRAND NORD-OUEST, CIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL DU :—Pétition pour acte, 86. Rapport, 93. Bill (No 106) du Sénat, 234. 1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> lectures et référé, etc., 256. Amendé, 287. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 296. Concours du Sénat, 314. Sanctionné, 348.—53 Vic., chap. 81.

GRAND ORIENTAL, CHEMIN DE FER :—Adresse. Pétitions, etc., concernant le,—ou toute autre ligne entre Montréal et Lévis. 68. Réponse, 296. *Pas imprimée*, 420. Doc. Sess., No 67.

GRAND TRONC, BAIE GEORGIENNE ET LAC ERIÉ, CIE DU CHEMIN DE FER DU :—Pétition pour acte, 139. Rapport et Bill (No 80) : M. Tisdale, 144. 2<sup>me</sup> lecture et référé, etc., 202. Rapporté, 259. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 267. Passé par le Sénat, 314. Sanctionné, 347.—53 Vic., chap. 63.

GRAND TRONC, CIE DU CHEMIN DE FER LE :—

1. Pétition pour acte, 107. Rapport et Bill (No 79) : M. Curran, 144. 2<sup>me</sup> lecture et référé, etc., 202. Rapporté amendé, 299. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 308. Amendé par le Sénat, 376. Concours, 380. Sanctionné, 487.—53 Vic., chap. 48.
2. Requête pour présenter une pétition, 313. Rapport, 317. Pétition pour acte afin d'aider la Cie de Tunnel de la rivière Sainte-Claire, 318. Rapport, 323. Bill (No 125) : M. Curran, 324. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 340. Amendé, 387. En comité; progrès, 408. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 447. Passé par le Sénat, 499. Sanctionné, 689.—53 Vic., chap. 49.

GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE :—Certificats de l'élection des députés suivants :

Page des Procès-verbaux.	District.	Députés.
1	Compton .....	Rufus Henry Pope, Ecr.
1	Richelieu .....	Joseph Aimé Massue, Ecr.
1	Stanstead .....	L'hon. Charles Carroll Colby.
1	Victoria, C.-B.....	Thomas Earle, Ecr.
247	Haldimand .....	Walter Humphries Montague, Ecr.
605	Cité d'Ottawa.....	Charles Herbert Mackintosh, Ecr.

GREFFIER DE LA CHAMBRE :—Recettes et dépenses de la Chambre, 1888-89, p. 87. Salaire d'Arthur Prieur, traducteur, 324. Réponse, 379. Autres papiers, 683.

GROSSE-ILE, RÈGLEMENTS DE LA QUARANTAINE À LA :—Adresse. Copie des,—68 Réponse, 277. *Pas imprimée*, 375. Doc. Sess., No 62.

## H

- HALL'S HARBOUR :—Ordre. Rapports de l'ingénieur en chef sur la jetée de ce havre, 313. Réponse, 388. *Pas imprimée*, 420. Doc. Sess., No 59f.
- HAMILTON, CIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DE :—Pétition pour acte, 115. Rapport et bill (No 66) : M. Brown, 123, 124. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 202. Rapport, 317. Bill retiré, etc, 318.
- HARENG, INDUSTRIE DE LA PÊCHE DU :—Rapport des délégués sur l',—en Angleterre et Hollande, 116. *Pas imprimé*, 239. Doc. Sess., No 17a.
- HARVEY, SECTION DE MONCTON DU CHEMIN DE FER DE LA LIGNE COURTE :—Rapport de l'ingénieur en chef du gouvernement sur l'achèvement de cette ligne, 488. *Pas imprimé*, 686. Doc. Sess., No 84.
- Voir *Subsides*, 9.
- HAUT COMMISSAIRE DU CANADA :—Rapport du,—pour 1889, p. 400. *Imprimé*. Doc. Sess., No 6d.
- HAVRES ET RIVIÈRES :—Correspondances des gouvernements d'Ontario et Québec au sujet de la propriété des lits des,—323. *Imprimée*, 372. Doc. Sess., No 74.
- HERCHMER, L. W. :—Ordre. Formule 93 des rapports de la police à cheval au sujet de paiements faits à,—422.
- HEREFORD, CIE DU CHEMIN DE :—Pétition pour acte, 71. Rapport, 93. Bill (No 51) : M. Ives, 98. 2<sup>me</sup> lecture et référé, etc., 117. Amendé, 167. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 220. Passé par le Sénat, 255. Sanctionné, 347. 53 Vic., chap. 72.
- HEREFORD ET CENTRAL DU MAINE, CIES DES CHEMINS DE FER DE :—Bill (No 147) : M. Ives ; 1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> lectures, et référé, etc., 593. Amendé et placé sur les Ordres du Jour, 609. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 610. Passé par le Sénat, 641. Sanctionné, 689.—53 Vic., chap. 73.
- HOMARD, FABRIQUES DE CONSERVES DE,—I. P.-E. :—Réponse à Ordre. Nombre de,—32. *Pas imprimée*, 109. Doc. Sess., No 25.
- HOMARD, SAISON DE LA PÊCHE DU :—Pétition pour changer la loi actuelle sur la,—305.
- HOMESTEADS :—Voir *Nord-Ouest*, 10.
- HORTICULTEURS, ASSOCIATION DES :—Rapport à imprimer, 687.
- HUNGRY BAY :—Ordre. Plans, rapports d'ingénieurs, etc., sur la digue de,—422. Réponse, 557. *Pas imprimée*, 687. Doc. Sess., No 89.
- HURRELL, J. C. :
1. Correspondance concernant le soldat,—au sujet d'une demande d'indemnité pour blessures, 266. *Pas imprimée*, 373. Doc. Sess., No 51.
  2. Ordre. Etat donnant la date de l'Ordre en Conseil lui accordant une pension, 346. Réponse, 445. *Pas imprimée*, 685. Doc. Sess., No 51b.

## I

IMPRESSIONS DU PARLEMENT :—Comité mixte à nommer, 3. Rapport, 23. Concours, 25. Message au Sénat, 26. Message du Sénat, 33. 1<sup>er</sup> RAPPORT, adopté, 104. 2<sup>me</sup> RAPPORT, 108. 3<sup>me</sup> RAPPORT, 238. M. Chapleau substitué à M. Bowell, 277. Adoptions des seconds et troisième rapports, 300. 4<sup>me</sup> RAPPORT. Audition des comptes, 338, 339. Ordre. Etat indiquant les édifices publics érigés depuis 1867 référé, 346. 5<sup>me</sup> RAPPORT, 371. 6<sup>me</sup> RAPPORT. Réorganisation du services des impression, etc., 413-419. 7<sup>me</sup> RAPPORT, 419, 421. 8<sup>me</sup> RAPPORT. Statuts et rapports pour l'Université de Toronto, etc., 442. Sixième et huitième rapports adoptés, 626. 9<sup>me</sup> RAPPORT. Résolutions au sujet du *Patent Record*; valises des députés; qualité de la papeterie, 683, 687. Septième et neuvième rapports adoptés, 687.

IMPRIMERIE ET PAPETERIE :—Rapport du département pour l'année, 688. *Imprimé.* Doc. Sess., No 7c.

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT :—Ordre Coût total de l'édifice, 50. Réponse, 681. *Imprimée.* Doc. Sess., No 95.

INDÉPENDANCE DU PARLEMENT :—Bill (No 12) pour mieux assurer l',—M. Casgrain, 40. 2<sup>me</sup> lecture et référé au comité des privilèges et élections, 325.

INDES OCCIDENTALES :—Voir *Service à vapeur.*

INGÉNIEURS-MÉCANICIENS :

1. Bill (No 31) pour l'examen des,—pour machines fixes; M. Cook, 66.
2. Bill (No 139) modifiant l'Acte d'inspection des bateaux à vapeurs, etc. : M. Patterson (Essex), 442.

INSPECTEURS DES COQUES DE NAVIRES :—Réponse à Adresse. Noms des commissaires nommés en 1883 pour s'assurer des qualifications des,—243. *Pas imprimée.* Doc. Sess., No 45.

INSPECTEURS-MESUREURS DE BOIS À QUÉBEC, BUREAU DES :—Adresse. Ordres en conseil concernant la mise à la retraite de certains employés, 32. Réponse, 72. *Pas imprimée,* 109. Doc. Sess., No 28a.

INSPECTION, ACTE D' :—

1. Bill (No 117) du Sénat, modifiant de nouveau l',—292. 1<sup>ère</sup> lecture, 296.
2. Pétition pour amender l',—au sujet de la marque des cuirs, 238.

INSTITUTION PROVINCIALE DE PRÉVOYANCE DE ST-THOMAS, ONTARIO :—Pétition pour acte, 78. Rapport recommandant la suspension de la règle 49, p. 232. Bill (No 107): M. Ward, 240. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 255. Rapport recommandant le retrait du bill, 379. Honoraires remboursés, etc., 380.

INSTRUMENTS ARATOIRES :—Voir *Liieuses.*

INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER :—

1. Ordre. Correspondance concernant la construction d'une voie de garage à la Station de St-Jean Chrysostôme, 133. Réponse, 216. *Pas imprimée,* 239. Doc. Sess., No 41.

2. Ordre. Personnes qui ont vendu des terrains à Lévis pour élargir la voie du,—133. Réponse, 347. *Pas imprimée*, 420. Doc. Sess., No 41a.
3. Ordre. Pétitions des employés du chemin à Moncton, etc., demandant une augmentation de gages, 283. Réponse, 456. *Pas imprimée*, 685. Doc. Sess., No 41b.
4. Ordre. Pétitions de Nazaire Ouellette et autres pour dommages causés à leurs propriétés, 283. Réponse, 456. *Pas imprimée*, 685. Doc. Sess., No 41c.
5. Ordre. Fonctionnement du système d'assurance adopté par les employés, 283. Réponse, 459. *Pas imprimée*, 685. Doc. Sess., No 41d.
6. Ordre. Accidents arrivés sur le chemin en 1889, p. 204. Réponse, 459. *Pas imprimée*, 685. Doc. Sess., No 41e.
7. Ordre. Nombre de chars officiels, 283. Réponse, 626. *Pas imprimée*, 685. Doc. Sess., No 41f.
8. Ordre. Correspondance au sujet des trains de passagers et de malles entre Lévis et Campbelltown, 73.

INTÉRÊT : Bill (No 140) du Sénat, modifiant l'Acte d'—443. 1<sup>re</sup> lecture, 446. 2<sup>me</sup> lecture, 523. Progrès, 597. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 681. Amendements adoptés par le Sénat, 688. Sanctionné, 690.—53 Vic., chap. 34.

INTÉRIEUR :

1. Rapport du ministre de l', 1886, p. 381. *Imprimé*. Doc. Sess., No. 14.
2. Réponse à ordre. Nombre d'employés permanents dans le département, 254. *Pas imprimée*, 373. Doc. Sess., No 50.

INTERPRÉTATION, ACTE D' :—Bill (No 130) modifiant l',—Sir John Thompson, 388. 2<sup>me</sup> lecture et progrès, 403. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 446. Passé par le Sénat, 554. Sanctionné, 689.—53 Vic., chap. 7.

INVERNESS, CIE DE CHEMIN DE FER D' :—Pétition pour acte, 168. Rapport, 209. Bill (No 100) : M. Small 210. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 243. Rapport ; honoraire remboursé, 399.

## J

"JEANIE," BARQUE :—Voir *Chisholm*.

JÉSUITES, BIENS DES :—Adresse. Opinion des officiers en loi de la Couronne sur le bill concernant les,—56. Réponse, 312. *Imprimée*, 372. Doc. Sess., No 70. Voir *Subsides*, 12.

## K

KAMOURASKA, QUAI DE :—Ordre. Comptes relatifs à la construction d'un,—56. Réponse, 276. *Pas imprimée*, 374. Doc. Sess., No 57a.

KETTLE CREEK :—Ordre. Lettres demandant que des ingénieurs soient envoyés pour examiner le,—73. Réponse, 275. *Pas imprimée*, 373. Doc. Sess., No 52.

KINGSTON, NAPANEE ET OCCIDENTAL, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Voir *Napanee*, *Tamworth*, etc.

KOOTENAY-OUEST, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition pour acte, 107. Rapport, 123. Bill (No 68) : M. Mara, 124. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 159. Rapport, préambule non prouvé, 247. Honoraires remboursés, 260.

KOOTENAY-SUD, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition pour acte, 107. Rapport, 123. Bill (No 67) : M. Mara, 124. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 159. Rapport adverse, 247. Honoraires remboursés, 260.

## L

LAC MANITOBA, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE CANAL DU :—Pétition pour acte, 86. Rapport et Bill (No 61) : M. Ross, 110. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 134. Amendé, 259. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 267. Passé par le Sénat, 314. Sanctionné, 348.—53 Vic., chap. 79.

LANGUE FRANÇAISE, USAGE DE LA :—Voir *Nord-Ouest*, 6, 9, 14.

LA PLUIE, CIE D'ESTACADES DE LA RIVIÈRE :—Pétition pour acte, 98. Rapport, 109. Bill (No 60) : M. Dawson, 110. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 134. Amendé, 259. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 267. Passé par le Sénat, 331. Sanctionné, 487.—53 Vic., chap. 97.

Laurie, Major Général :—Voir *Subsides*, 14.

Lépine, L. P. :—Voir *Garneau*.

LETTRES DE CHANGE, CHÈQUES ET BILLETTS À ORDRE :—Bill (No 6) : Sir John Thompson, 14. 2<sup>me</sup> lecture ; progrès, 62. Délibéré, 110, 210, 248. Amendé, 260. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 266. Amendé au Sénat, 499. Amendements imprimés, 522. Amendements 1 à 4 et 6 à 31 adoptés ; amendement 5 modifié, 596, 597. Motifs allégués par le Sénat, 615. Concours, 621. Sanctionné, 689.—53 Vic., chap. 33.

LETTRES MORTES, BUREAU DES :—Voir *Postes*, 2.

Lévis :—Voir *Intercolonial*, 2. *Postes*, 4.

LIEUSES, COUPEUSES ET MOISSONNEUSES :—Ordre. Nombre exporté du Canada, 204. Réponse, 392. *Pas imprimée*, 421. Doc. Sess., No 81.

LIGNE COURTE, CHEMIN DE FER DE LA :—Voir *Harvey-Moncton*.

LINDSAY, BOBCAYGEON ET PONTYPOOL, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition pour acte, 54. Rapport et bill (No 21) : M. Hudspeth, 61. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 87. Amendé, 144. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 164. Passé par le Sénat, 248. Sanctionné, 347.—53 Vic., chap. 55.

LIQUEURS, ACTE DES LICENCES POUR LA VENTE DES :—

1. Mémoire des réclamations pour amendes imposées aux porteurs de licences fédérales, 593. *Imprimé*, 684. Doc. Sess., No 91.
2. Ordre. Dépenses se rapportant à la passation et à la mise en force de l'—283. Réponse, 687. *Pas imprimée*. Doc. Sess., No 91a.

## LOI CRIMINELLE:—

1. Bill (No 65) modifiant la,—Sir John Thompson, 110. 2<sup>me</sup> lecture, progrès, 403. En comité, amendements, rejetés, 3<sup>me</sup> lecture et passé, 430, 434, 435, 437. Amendé par le Sénat, 597, 598. Amendements considérés, 611. Certains amendements adoptés et autres désapprouvés; et message au Sénat à ce sujet, 613, 620. Le Sénat n'insiste pas, 658. Santionné, 689.—53 Vic., chap. 37.
2. Pétitions pour amender ce bill, 445, 609.

LOIS EXPIRANTES:—Comité à nommer, 3. Rapport, 21. Concours, 32.

LOUISBOURG ET RICHMOND, CIE DU CHEMIN DE FER DE:—Pétition pour acte, 168. Rapport, 209. Bill (No 101): M. Small, 210. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 243. Rapport, bill retiré, 399.

LUNDY'S LANE:—Voir *Milice*, 5.

## M

MACHINES:—Voir *Douanes*, 3, 4.

MAINE, CIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL DU:—Voir *Hereford*.

MAIS:—Voir *Remise de droits*. *Subsides*, 7, 8.

## MALLES OCÉANIQUES:—

1. Correspondance au sujet du contrat Anderson, 658. *Imprimée*. Doc. Sess., No 94.
2. Motion pour Ordre. Correspondance avec Anderson ou autres, 203.

## MALLES, TRANSPORT DES:

1. Réponse à Ordre. Contrat pour le,—entre la station de Bécancour et Sainte-Julie de Sommerset, 13. *Pas imprimée*, 109. Doc. Sess., No 21a.
2. Réponse à Ordre. (1888) correspondance au sujet du,—Supplémentaire dans l'île du Prince-Edouard, 13. *Pas imprimée*, 109. Doc. Sess., No 21b.
3. Ordre. Correspondance concernant le,—entre Campbellton et le Bassin de Gaspé, 88. Réponse, 110. *Pas imprimée*, 238. Doc. Sess., No 21d.
4. Ordre. Pétitions, etc., concernant le changement dans le,—de Craig's Road Station et Leeds et entre le bureau de poste de Jiggins et Wilson's Mills, 220.
5. Ordre. Annonces, etc., se rapportant au,—de Read à Shannonville, 254.
6. Pétitions pour l'établissement d'un meilleur mode pour le,—entre Campbellton et Gaspé, 238, 265, 275, 305, 345.
7. Pétitions pour un meilleur système de,—à North Bay, Burk's Falls, Pawassan et Sundridge, 413.

Voir *Postes*.

MANITOBA:—Voir *Sawages*, 5.

MANITOBA ET NORD-OUEST DU CANADA, CIE DU CHEMIN DE FER DU:—Pétition pour acte, 71. Rapport, 93. Bill (No 50): M. Wallace, 98. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 111. Amendé, 167. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 220. Amendé par le Sénat, 260. Concours, 267. Sanctionné, 347.—53 Vic., chap. 78.

MANITOBA ET DU SUD-EST, CIE DU CHEMIN DE FER DU:

1. Pétition pour acte, 103. Rapport, 167. Bill (No 90): M. LaRivière, 168. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 203. Amendé, 266. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 280. Passé par le Sénat, 331. Sanctionné, 487.—53 Vic., chap. 77.
2. Pétitions pour une subvention en terres, 131, 193.

MANUFACTURIERS DE L'ONTARIO, ASSOCIATION DES:—Ordre. Correspondance avec le gouvernement de 1883 à 1885 au sujet d'une législation sur les fabriques, 50. Réponse, 554. *Pas imprimée*, 686. Doc. Sess., No 86.

MAQUEREAU:—Voir *Pêcheries*, 5.

MARIAGE AVEC LA SŒUR DE L'ÉPOUSE DÉFUNTE:—Bill (No 126) du Sénat, modifiant l'Acte concernant le,—325. 1<sup>re</sup> lecture, 381. 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> lectures et passé, 499. Sanctionné, 689.—53 Vic., chap. 36.

MARINE, DÉPARTEMENT DE LA:—Rapport du ministre, 1888-89, p. 203. *Imprimé*. Doc. Sess., No 16.

MARINE, HÔPITAL DE,—QUÉBEC:

1. Ordre. Dépenses de l',—41. Réponse, 254. *Imprimée*, 371. Doc. Sess., No 48.
2. Adresse. Ordres en conseil touchant l'établissement de l'—32. Réponse, 312. *Pas imprimée*, 373. Doc. Sess., No 48a.

MARINE, HÔPITAL DE,—Sackville:—Ordre. Coût original de l',—283.

MARQUE DU TEMPS:—Pétition demandant que la journée de 24 heures soit sanctionnée par une loi, 345.

MARQUES DE COMMERCE ET DESSINS DE FABRIQUE:—Bill (No 18) modifiant l'Acte des,—M. Carling, 55. 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> lectures et passé, 210. Passé par le Sénat, 270. Sanctionné, 347.—53 Vic., chap. 14.

MATANE, CHEMIN DE FER D'EMBRANCHEMENT SUR:—Ordre. Pétitions, etc., au sujet de sa construction, 453. Réponse, 557. *Pas imprimée*, 687. Doc. Sess., No 90.

MATELOTS, ACTE DES:—

1. Bill (No 135) modifiant l',—M. Colby, 403. 2<sup>me</sup> lecture et rapporté, 558. Motion pour troisième lecture; amendement Wilson (Elgin) rejeté; 3<sup>me</sup> lecture et passé, 593. Amendé par le Sénat, 650. Concours, 658. Sanctionné, 690.—53 Vic., chap. 16.
2. Pétitions pour amender l',—39, 45, 53, 65, 72, 77, 86, 97, 104, 107, 115, 132, 143, 164, 193, 201, 225, 237, 338.

MAY, SAMUEL:—Pétition pour un acte confirmant certaines lettres-patentes, 31. Rapport et bill (No 16): M. Denison, 49. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 202. Amendé, 253. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 267. Amendé par le Sénat, 443. Concours, 447. Sanctionné, 488.—53 Vic., chap. 106.

MAYBEE, M<sup>LL</sup>E :—Voir *Postes*, 11.

MENACES, INTIMIDATION, ETC. :—Pétitions pour amender l'Acte 31, 39, 45, 54, 65, 72, 77, 85, 97, 103, 107, 116, 131, 143, 164, 193, 201, 215, 225, 266, 323, 338, 346.

MÉTIS :—Correspondance relative aux Métis de Fort La Corne, 554. *Pas imprimée*, 684. Doc. Sess., No 33h.

Voir *Nord-Ouest*, 7, 16.

MILICE ET DÉFENSE :

1. Rapport du ministre, 1889, p. 104. *Imprimé*. Doc. Sess., No 11.
2. Ordre. Solde et allocations des officiers du district No 1, 422. Réponse, 605. *Pas imprimée*, 687. Doc. Sess., No 92.
3. Adresse. Ordres en conseil relatifs aux promotions, nominations, etc., en 1889, p. 453. Réponse, 605. *Pas imprimée*, 687. Doc. Sess., No 92a.
4. Bill (No 145) modifiant l'Acte de,—513.
5. Motion Ferguson (Welland)—Mouvement de Lundy's Lane; amendement Caron, adopté, 296.
6. Pétition pour une rémunération plus raisonnable aux volontaires qui font leur service annuel, 104.

Voir *Hurrell*. *Valiquette*.

MILLE ILES, CIE DE PONT ET DE CHEMIN DE FER DES :—Pétition pour acte, 71. Rapport, 144. Bill (No 94) : M. Bell, 194. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 203. Rapport défavorable, 317. Honoraire remboursé, 318.

MINÉRALE DOMINION, CIE :—Requête pour présenter une pétition, 287. Rapport, 299. Pétition pour acte, 300. Rapport, 305. Bill (No 121) : M. Kirkpatrick, 306. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 325. Rapporté, 399. 3<sup>me</sup> lecture e passé, 408. Passé par le Sénat, 348. Sanctionné, 488.—53 Vic., chap. 99.

MINISTRES DE LA COURONNE, HAUT COMMISSAIRE, ETC. :—

1. Motion McMullen pour un ordre. Etat donnant le nom de chaque ministre, etc., le montant d'argent retiré par chacun, etc.; amendement Taylor, 40. Motion et amendement retirés, 41.
2. Motion McMullen pour un ordre donnant le nom de chaque,—depuis la Confédération jusqu'au 30 juin 1889,—retirée, 56.

MONCTON ET DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE BACS DE :—Pétition pour acte, 98. Rapport, 109. Bill (No 64) : M. Landry, 110. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 134. Amendé, 247. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 255. Passé par le Sénat, 301. Sanctionné, 348.—53 Vic., chap. 75.

MONTAGNE-DE-BOIS À QU'APPELLE, CIE DU CHEMIN DE FER DE LA :—Bill (No 156) : (règles suspendues) M. Hesson; 1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> lectures et référé, 658. Rapporté, mis sur les ordres du jour, 3<sup>me</sup> lecture et passé, 667. Passé par le Sénat, 668. Sanctionné, 690.—53 Vic., chap. 83.

MONTAGNES ROCHEUSES, PARC DES :—Règlements concernant l'administration du,—62. *Imprimés*, 108. Doc. Sess., No 27.

MONTRÉAL ET OCCIDENTAL, CIE DU CHEMIN DE FER :—Voir *Pacifique Canadien*, 2.

## MONTRÉAL, CIE DE PONT DE :

1. Pétition pour acte, 131. Rapport,—adopté, 168. Bill (No 97) : M. Langelier (Québec), 202. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 255. Amendé, 371. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 408. Passé par le Sénat, 448. Sanctionné, 488.—53 Vic., chap. 93.
2. Pétitions favorables au bill, 311, 337, 379, 433. Adverses, 311, 391. Demandant des amendements, 379.

MONTRÉAL, CIE D'ÉLEVATEURS ET D'ENTREPÔTS DE CHARBON DE :—Pétition pour acte, 193. Rapport recommandant de ne pas suspendre la règle 51, p. 232.

MONTRÉAL, PALAIS DE JUSTICE DE :—Ordre. Coût réel de construction primitive, 324. Réponse, 383. *Pas imprimée*, 421. Doc. Sess., No 78.

MOUNT FOREST, MARKDALE ET MEAFORD, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition pour acte, 86. Rapport, 93. Bill (No 46) : M. Sproule, 94. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 99. Amendé, 209. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 220. Passé par le Sénat, 255. Sanctionné, 347.—53 Vic., chap. 60.

MUNITIONS PUBLIQUES :—Bill (No 53) modifiant l'acte des,—Sir J. Thompson, 98. 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> lectures, et passé, 210. Passé par le Sénat, 255. Sanctionné, 347.—53 Vic., chap. 38.

## M

McGIBB, WILLIAM :—Ordre. Frais de voyage de,—secrétaire particulier du surintendant général des Sauvages, 204. Réponse, 270. *Pas imprimée*, 374. Doc. Sess., No 61.

McGREGOR, CREEK :—Ordre. Montant d'argent dépensé pour draguer le,—133. Réponse, 383. *Pas imprimée*, 421. Doc. Sess., No 79.

## N

## NAPANEE, TAMWORTH ET QUÉBEC, CIE DU CHEMIN DE FER DE :

1. Pétition pour acte, 98. Rapport, 168. Bill (No 92) : M. Bell, 194. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 203. Amendé, 371. 3<sup>me</sup> lecture (titre amendé) et passé, 408. Passé par le Sénat, 448. Sanctionné, 488.—53 Vic., chap. 62.
2. Pétitions en faveur du bill, 311, 312, 337, adversés, 312.  
Voir *Pont sur le Saint-Laurent*.

## NAUFRAGE ET REMORQUAGE :

1. Bill (No 2) permettant la réciprocité de secours dans les cas de,—M. Trow, 13. Bill retiré, 456.
2. Bill (No 3) admettant les navires des Etats-Unis aux privilèges de,—M. Patterson (Essex), 13.
3. Bill (No 4) permettant aux navires étrangers de porter secours dans les cas de,—M. Kirkpatrick, 13.

NAVIRES PERDUS DANS LE GOLFE ST-LAURENT, SUR LES CÔTES DE L'ATLANTIQUE ET DANS LA BAIE DE FUNDY :—Ordre. Pertes annuelles depuis 1868, 133. Réponse, 312. *Imprimée*, 372. Doc. Sess., No 72

NAVIRES DES ETATS-UNIS :—Voir *Fret en entrepôt. Pêcheries*, 1.

NAVIRES DANS LES EAUX DE L'INTÉRIEUR :—Pétitions pour obliger les,—à avoir de bons équipages, 31, 39, 46, 53, 66, 72, 78, 86, 97, 103, 107, 115, 131, 143, 164, 193, 201, 225, 237, 338.

NEW LONDON, HAVRE DE : *Ile du Prince-Edouard*, 2.

NORD ET DE L'OUEST DU NOUVEAU-BRUNSWICK, CIE DU CHEMIN DE FER DU :—Pétition pour acte, 78. Rapport, 93. Bill (No 48) : M. Weldon (Saint-Jean), 98. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 117. Rapporté amendé, 167. Amendé en comité, 202. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 220. Amendé au Sénat, 260. Concours, 267. Sanctionné, 348.—53 Vic., chap. 74.

NORD-OUEST, TERRITOIRES DU :

1. Bill (No 10) modifiant de nouveau l'Acte des,—M. McCarthy, 32. Premier ordre du jour, 79. Motion pour seconde lecture; amendements et débat, 135, 139, 159, 160, 165, 188, 190, 194, 198, 199.
2. Pétitions en faveur du bill précédent, 132, 164, 194, 201.
3. Bill (No 146) du Sénat, modifiant les Actes des,—M. Dewdney, 558. 2<sup>me</sup> lecture et progrès, 605.
4. Adresse. Résolutions de l'Assemblée Législative sur l'emploi des deniers votés par cette Chambre, 56. Réponse, 116. *Pas imprimée*, 239. Doc. Sess., No 33.
5. Adresse. Mémoires adressés par l'Assemblée Législative à sa dernière session au Gouverneur Général ou au parlement du Canada, 88. Réponse, 116. *Pas imprimée*, 239. Doc. Sess., No. 33a.
6. Pétitions présentées au Conseil Privé contre l'abolition de la langue française dans les,—127. *Pas imprimées*, 239. Doc. Sess., No 33b.
7. Adresse. Résolutions concernant les réclamations des Métis, 56. Réponse, 197. *Pas imprimée*, 239. Doc. Sess., No 33c.
8. Adresse. Résignation du Conseil des Aviseurs dans les,—56. Réponse, 202. *Pas imprimée*, 239. Doc. Sess., No 33d.
9. Ordre. Coût de l'impression des Ordonnances en français, 40. Réponse, 202. *Imprimée*, 238. Doc. Sess., No 33e.
10. Ordre. Mémoires de MM. Holden et Shera sur les homesteads, 204. Réponse, 346. *Pas imprimée*, 419. Doc. Sess., No 33f.
11. Ordre. Recettes et dépenses de chaque bureau d'enregistrement, 204. Réponse, 347. *Pas imprimée*, 419. Doc. Sess., No 33g.
12. Liste des écoles congrégationnelles, 1889, 641. *Pas imprimée* 685. Doc. Sess., No 33o.
13. Pétitions demandant qu'il ne soit passé aucune loi pour abolir l'usage du français, 54, 71, 98.
14. Pétitions demandant qu'il ne soit passé aucune loi affectant les droits de la minorité au sujet des écoles séparées, 98.
15. Motion Davin—Irrigation dans les Territoires,—rejetée, 422.
16. Motion Davin—Métis du Nord-Ouest,—rejetée, 422.
17. Motion Davin—Terres réservées pour une université,—rejetée, 422.
18. Motion Davin—Feux de prairies, 422.

Voir *Comptes de crédits. Eau Claire. Métis. Terres fédérales. Grains de semence, Saint-Albert.*

NORD-OUEST, CIE DE CHARBON ET DE NAVIGATION DU:—Pétition pour acte, 55. Rapport, 61. Bill (No 25) : M. Shanly, 62. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 88. Amendé, 209. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 220. Passé par le Sénat, 255. Sanctionné, 347.—53 Vic., chap. 89.

NOUVEAU-BRUNSWICK, CIE DU CHEMIN DE FER DU:—Pétition pour acte, 78. Rapport, 93. Bill (No 49) : M. Weldon (Saint-Jean), 98. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 134. Amendé, 209. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 220. Passé par le Sénat, 301. Sanctionné, 348.—53 Vic., chap. 71.

## O

ŒUFS:—Ordre. Quantité et valeur des œufs importés et exportés dans l'Ontario et Québec, 454. Réponse, 606. *Imprimée*, 684. Doc. Sess., No 93.

ONTARIO CENTRAL, CHEMIN DE FER D':—Pétition pour acte, 139. Rapport, 144. Bill (No 86) : M. Corby, 168. 2<sup>me</sup> lecture et référé etc., 202. Rapporté amendé, 299. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 308. Amendé au Sénat, 438. Concours, 447. Sanctionné, 488.—53 Vic., chap. 52.

ONTARIO ET DU PACIFIQUE, CIE DU CHEMIN DE FER DE L':—Requête pour présenter une pétition, 216. Rapport, 231. Pétition pour acte, 232. Rapport, 253. Bill (No 123) : M. Bergin, 313. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 340. Amendé, 491. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 499. Passé par le Sénat, 599. Sanctionné, 689.—53 Vic., chap. 57.

ONTARIO, PROVINCE DE L':—Voir *Havres et Rivières*.

ORANGISTE DE L'AMÉRIQUE ANGLAISE, GRANDE LOGE:—Pétition pour charte, 55. Rapport, 61. Bill (No 32) : M. Wallace, 72. 2<sup>me</sup> lecture et référé au comité des Banques, 116, 117. Amendé, 216. Motion pour troisième lecture; amendement Curran, etc., 232. Sous-amendement Lavergne, rejeté, 240. Amendement Curran rejeté, 241. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 242, 243. Passé par le Sénat, 349. Sanctionné, 487.—53 Vic., chap. 105.

### ORATEUR :

1. Ouverture de la session, 1.
2. Rapporte le discours du Trône, 2.
3. Rapport des bibliothécaires, 3. Comptes du comptable, 87.
4. Jugement de la Cour Suprême sur les appels, 47.
5. Vacances dans la députation, 1, 399, 433.
6. Certificats d'élection de certains députés, 1, 247, 605.
7. Nouveaux brefs d'élection, 48, 399, 433, 561.
8. Sanction de bills par le député-gouverneur, 346, 483. Prorogation du parlement, 688.
9. Nouveau bref d'élection. Un député ayant accepté une charge sous la couronne, 459.

### Décisions :

10. Sur une motion pour imprimer 500 copies d'un bill; pas d'avis donné; motion rejetée, 391.
11. Sur l'amendement Taylor; ne se rapporte pas au sujet de la discussion, 479.
12. Sur une pétition irrégulière, 78.

ORDRES DU JOUR:—Bill placé en tête des Ordres de Jour à une date ultérieure, 79. Maintenu comme premier ordre pendant plusieurs jours successifs, 135, 140, 160, 165, 190, 195. Priorité spéciale à un certain ordre, 279. Priorité pour le lundi suivant à 8 p.m., 306. Appelé immédiatement, 351. Bill placé immédiatement parmi les Ordres du Jour, 609.

ORDRES PERMANENTS:—Comité à nommer, 3. Rapport, 23. Concours, 25. 1<sup>er</sup> RAPPORT, 49. 2<sup>me</sup> RAPPORT, 61. 3<sup>me</sup> RAPPORT, 79. 4<sup>me</sup> RAPPORT, 93. 5<sup>me</sup> RAPPORT, 109. 6<sup>me</sup> RAPPORT, 123. 7<sup>me</sup> RAPPORT, 144. 8<sup>me</sup> RAPPORT, 167. 9<sup>me</sup> RAPPORT, 209. 10<sup>me</sup> RAPPORT, 231. 11<sup>me</sup> RAPPORT, 253. 12<sup>me</sup> RAPPORT, 299. 13<sup>me</sup> RAPPORT, 305. 14<sup>me</sup> RAPPORT, 317. 15<sup>me</sup> RAPPORT, 223. 16<sup>me</sup> RAPPORT, 340. 17<sup>me</sup> RAPPORT, 375. 18<sup>me</sup> RAPPORT, 442. 19<sup>me</sup> RAPPORT, 445.

OTTAWA, CITÉ D':—Copie d'un rapport du Conseil Privé concernant certaines affaires entre le gouvernement et la,—312. *Pas imprimé*, 375. Doc. Sess., No 69.

OTTAWA, MORRISBURG ET NEW-YORK, CIE DU CHEMIN DE FER D':—Pétition pour acte, 46. Rapport, 61. Bill (No 28): M. Hickey, 62. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 88. Amendé, 144. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 164. Amendé par le Sénat, 260. Concours, 267. Sanctionné, 347.—53 Vic., chap. 66.

OTTAWA, RIVIÈRE D':

1. Réponse à Adresse (Sénat). Dépôts de bran de scie; *imprimée*, 372. Doc. Sess., No 65.
2. Ordre. Rapport de Sandford Fleming sur les déchets jetés à la rivière par les scieries, 203. Réponse, 330. *Pas imprimée*, 375. Doc. Sess., No. 65a.
3. Réponse à Adresse (Sénat). Arrangements pris avec les locataires de pouvoirs d'eau aux Chaudières; *pas imprimée*, 375. Doc. Sess., No. 66.
4. Ordre. Rapport sur la construction d'un pont interprovincial entre La Passe et Fort Colouge, 203. Réponse, 383. *Pas imprimée*, 421. Doc. Sess., No 80.

OUELLET, GEO. ET NAZAIRE:—Voir *Intercolonial*, 4.

OWEN-SOUND ET LAC HURON, CIE DU CHEMIN DE FER D':—Pétition pour acte, 143. Rapport, 209. Bill (No 99): M. Masson, 210. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 243. Amendé, 287. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 296. Passé par le Sénat, 331. Sanctionné, 487.—53 Vic., chap. 61.

## P

PACIFIQUE CANADIEN, CIE DU CHEMIN DE FER DU:

1. Pétition pour acte, 98. Rapport, 109. Bill (No 56): M. Kirkpatrick, 110. 2<sup>me</sup> lecture et référé, etc., 134. Rapporté amendé, 209. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 220. Passé par le Sénat, 248. Sanctionné, 347.—53 Vic., chap. 47.
2. Pétition pour effectuer un arrangement entre la Cie du chemin de fer Montréal et Occidental et le Pacifique Canadien, 103. Rapport et Bill (No 82): M. Desjardins, 144. 2<sup>me</sup> lecture et référé, etc., 202. Rapporté amendé, 259. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 267. Passé par le Sénat, 331. Sanctionné, 487.—53 Vic., chap. 67.

3. Correspondance avec le Pacifique Canadien, couvrant la liste des terres vendues par la compagnie durant l'année: M. Dewdney, 72. *Pas imprimée*, 684. Doc. Sess., No 31.
4. Réponse partielle en vertu de la résolution du 20 janvier 1882: M. Dewdney, 72. *Imprimée*, 683. Doc. Sess., No 31a.
5. Adresse. Correspondance au sujet d'un subside à la Cie du Pacifique Canadien pour des lignes océaniques entre Vancouver, le Japon et l'Australie, 49. Réponse, 210. *Pas imprimée*, 239. Doc. Sess., No 31b.
6. Ordre. Pétitions se plaignant de la condition des ponts sur les embranchements exploités par la Cie dans le comté de Bagot, 68. Réponse, 216. *Pas imprimée*, 239. Doc. Sess., No 31c.

Voir *Pontiac au Pacifique*.

PAGE, JOHN:—Voir *Députés*, 8.

PAPETERIE:—Fourniture aux députés, de qualité meilleure, 687. Voir *Imprimerie et papeterie*.

PARIS, EXPOSITION DE:—Rapport de la section d'Economie Sociale en 1889, p. 623. *Imprimé*. Doc. Sess., No 20.

PAYENS:—Ordre. Noms des six païens inscrits dans le recensement de la paroisse de Sainte-Elizabeth, en 1881, p. 132. Réponse, 689. *Pas imprimée*. Doc. Sess., No 98.

#### PÊCHERIES:

1. Bill (No 134) concernant les navires de pêche des Etats-Unis. Sir John Thompson, 403. 2<sup>me</sup> lecture, 446. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 488. Passé par le Sénat, 511. Sanctionné, 689. 53 Vic., chap. 19.
2. Bill (No 85) modifiant de nouveau l'Acte des Pêcheries. M. Tupper, 164. Relevé, 627.
3. Rapport annuel du ministre, 1889, p. 438. *Imprimé*. Doc. Sess., No 17.
4. Rapport.—Protection des pêcheries, 1889, p. 277. *Imprimé*. Doc. Sess., No 17b.
5. Ordre—Pétitions, etc., des pêcheries de l'Île du Prince-Edouard concernant la défense de pêcher le maquereau avec des seines, 99.
6. Ordre—Correspondance relative aux montants impayés sur les licences de pêche, 204.
7. Motion Eisenhauer pour l'augmentation de la prime de pêche, 296. Reprise du débat, 313.
8. Pétition demandant que la prise du homard avec des trappes soit prohibée dans la Baie de Fundy et le bassin d'Annapolis, 238. Voir *Harengs*.

PÊCHEURS:—Bill (No 96) du Sénat, pour assurer la sûreté des pêcheurs, 197. 1<sup>re</sup> lecture. M. Jones (Halifax), 226. 2<sup>me</sup> lecture, 256. Renvoi à 6 mois, 599.

PEMBROKE:—Voir *Postes*, 7.

PÉNITENCIERS:—Rapport du ministre de la justice sur les,—1889, p. 376. *Imprimé*. Doc. Sess., No 10.

PENSIONS DE RETRAITE:—Voir *Service civil*, 5. *Inspecteurs-mesureurs*. *Postes*, 3.

## PÉTITIONS :

1. Lues et reçues le jour de leur présentation, 132, 168, 169, 313, 433.
2. Rejetées : W. H. Veitch et John Dobson pour pensions, 78.
3. Requêtes refusées au comité des Ordres permanents, 216, 287, 299, 313, 329.

PHARE SUR LE SAINT-LAURENT VIS-À-VIS SAINTE-CROIX :—Ordre. Correspondance concernant l'érection d'un,—324. Réponse, 492. *Pas imprimée*, 686. Doc. Sess., No 83a. Voir *Yamachiche*.

PICTON, BAIE DE QUINTÉ :—Ordre. Correspondance, dragage du havre, et construction d'édifices publics, 324. Réponse, 387. *Pas imprimée*, 420. Doc. Sess., No 59e.

PICTOU, HAVRE DE :—Bill (No 152) modifiant les actes concernant le,—M. Colby, 618. 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> lectures, et passé, 658. Passé par le Sénat, 688. Sanctionné, 690.—53 Vic., chap. 18.

PIGEONS, TIR AUX :—Pétition demandant qu'il ne soit pas passé d'acte empêchant le,—31, 54, 66, 97, 115, 131, 143, 164, 193, 201, 215, 231, 237, 253.

Voir *Animaux*.

PILOTAGE, ACTE DU :—Bill (No 161) du Sénat, modifiant l',—1<sup>re</sup> lecture, 681.

PINETTE ET ILE WOOD :—Voir *Ile du Prince-Edouard*, 2.

## POLICE À CHEVAL DU NORD-OUEST :—

1. Rapport du commissaire, 1889, 313. *Imprimé*. Doc. Sess., No 13.
2. Motion Davin pour une enquête sur la conduite de L. W. Herchmer ; amendement Watson ; débat ajourné, 380. Reprise du débat, 425. Amendement et motion rejetés, 426.

POLICE FÉDÉRALE :—Rapport du commissaire, 26. *Pas imprimé*, 109. Doc. Sess., No 23.

PONT INTERPROVINCIAL, CIE DU :—Pétition pour acte, 86. Rapport, 93. Bill (No 54) : M. Perley, 104. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 134. Amendé, 247. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 255. Amendé par le Sénat, 320. Concours, 325. Sanctionné, 487.—53 Vic., chap. 92.

Voir *Ottawa, Rivière*, 4.

PONT SUR LE SAINT-LAURENT À L'OUEST DE CORNWALL :—Pétitions demandant qu'aucun acte ne soit passé pour autoriser la construction d'un,—305.

PONT À INDIAN-PATH :—Pétition demandant qu'il ne soit pas placé de tablier tournant au,—201.

PONT DU SUD DU CANADA, CIE DE :—Pétition pour acte, 55. Rapport, 61. Bill (No 26) : M. Patterson (Essex), 62. 2<sup>me</sup> lecture et référé, etc., 99. Rapporté, 167. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 220. Passé par le Sénat, 255. Sanctionné, 347.—53 Vic., chap. 91.

PONTIAC AU PACIFIQUE, CIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DE :—Pétition pour acte, 131. Rapport et Bill (No 87) : M. Bryson, 168. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 202. Amendé, 329. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 340. Amendements modifiés et agréés, 446, 447. Concours du Sénat, 480. Sanctionné, 689.—53 Vic., chap. 68.

PONTIAC AU PACIFIQUE, CIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DE,—ET CIE DU PACIFIQUE CANADIEN — EMBRANCHEMENT D'AYLMER: — Requête pour présenter une pétition; lue, reçue et référée, 433. Rapport et pétition pour acte, 442. Bill (No 141): M. Sproule, 445. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 456. Rapporté, 491. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 499. Passé par le Sénat, 599. Sanctionné, 689.—53 Vic., chap. 69.

PORT-ARTHUR, DULUTH ET OCCIDENTAL, CIE DE CHEMIN DE FER DE:—Pétition pour acte, 31. Rapport et Bill (No 14): M. Dawson, 49. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 55. Amendé, 144. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 164. Passé par le Sénat, 248. Sanctionné, 347.—53 Vic., chap. 76.

PORT-STANLY:

1. Ordre. Péages perçus par le chemin de fer de London et Port-Stanly, 73.
2. Pétition se plaignant de l'état du havre et demandant que le Grand Tronc soit tenu de le réparer, 143.
3. Pétition concernant le dragage du havre et les réparations au bassin de radoub, 311.

PORTAGE-LA-PRAIRIE ET DE LA BUTTE AUX CANARDS, CIE DE CHEMIN DE FER DE:—Pétition pour acte, 86. Rapport, 123. Bill (No 77): M. Wallace, 139. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 202. Amendé, 329. Renvoyé au comité des Chemins de fer, 424. Rapport, préambule non prouvé, honoraire remboursé, 491.

POSTES:

1. Rapport du ministre pour 1889, 40. *Imprimé*. Doc. Sess., No 15.
2. Réponse à Ordre. Service postal entre Lourdes et Somerset, 13. *Pas imprimée*, 108. Doc. Sess., No 21.
3. Ordre. Nombre de lettres enregistrées parmi les lettres-mortes, en 1887, etc., 41. Réponse, 69. *Pas imprimée*, 109. Doc. Sess., No 21c.
4. Adresse. Mise à la retraite de certains employés à Québec, 32. Réponse, 254. *Pas imprimée*, 372. Doc. Sess., No 28b.
5. Réponse à Ordre. Construction d'un bureau de poste à Lévis, 276. *Pas imprimée*, 374. Doc. Sess., No 56a.
6. Ordre. Bureau de poste à Palmer Road, I. du P.-E., 133. Réponse, 453. *Pas imprimée*, 686. Doc. Sess., No 56b.
7. Ordre. Enquête faite au sujet du bureau de poste de Pierreville, 133. Réponse. *Pas imprimée*. Doc. Sess., 56c.
8. Ordre. Vol au bureau de poste de Pembroke, 73.
9. Ordre. Pétitions de St-Gabriel et St-Damien pour avoir la malle par le chemin de fer, 133.
10. Ordre. Fermeture du bureau à Fernetville, etc., 133.
11. Ordre. Service quotidien à St-Edouard (Réserve Boisclair), 282.
12. Ordre. Destitution de Delle Maybee, 324.
13. Ordre. Changement de nom du bureau du Mont St-Nicolas, 422.
14. Ordre. Départ et distribution des malles à Rimouski, 265.
15. Motion pour Ordre. Réouverture du bureau d'Oyster Pond; motion retirée, 55.
16. Motion pour Ordre. Ouverture d'un bureau à Little Dover,—retirée, 55.

17. Motion pour Ordre. Résignation de Geo. Brochu, de Saint-Alexandre,—retirée, 204.
18. Pétition. Tarif de 2 centins dans tout l'empire, 275.
19. Pétition pour améliorer le service postal entre Québec et St-Edouard, 193. Voir *Malles*.
- POUVOIRS D'EAU, LOYERS DE :—Ordre. Nom des personnes devant des arrérages pour,—203. Réponse, 459. *Pas imprimée*, 686. Doc. Sess., No 66a.
- PRÉAMBULE DE BILLS :—Non prouvés, 216, 247, 266, 399.
- PRÊT ET PLACEMENT, CIE ANGLO-CANADIENNE DE :—Situation des affaires de la, 1889, p. 683. *Pas imprimé*. Doc. Sess., No 44.
- PRIEUR, ARTHUR :—Voir *Chambre des Communes*, 3.
- PRINCE-EDOUARD, ILE DU :
1. Ordre. Dépenses pour quais, jetées et brise-lames en 1889, p. 220. Réponse, 330. *Pas imprimée*, 374. Doc. Sess., No 58a.
  2. Ordre. Etudes des havres de Pinette, Wood Island, New-London, etc., 14. Réponse, 276. *Pas imprimée*, 374. Doc. Sess., No 59a.
  3. Ordre. Travaux faits par le dragueur " Prince-Edward " dans les havres de l'—, 73. Réponse, 276. *Pas imprimée*, 374. Doc. Sess., No 60. Voir *Pêcheries*, 5. *Malles*, 2.
- PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS :—Comité à nommer, 3. Rapport, 21. Adopté, 32. Affaire Rykert référée, 314. Emploi d'un sténographe, 318. Message au Sénat pour la comparution d'un sénateur, 340. Lettres et documents, à imprimer, 340. Message du Sénat permettant à un de ses membres de comparaître, 349. 1er rapport y compris le rapport du sous-comité dans l'affaire Rykert, 561, 593. Appendice No 4. Rapport adopté, 641.
- PROPRIÉTÉS PUBLIQUES AUX GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX, TRANSFERT DE :—Bill (No 112) autorisant le,—Sir J. Thompson, 260. Retiré, 681.
- PROVINCES MARITIMES :—Voir *Service à vapeur*.

## Q

- QU'APPELLE, LAC LONG ET SASKATCHEWAN, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE STEAMERS DE :—Pétition pour acte, 71. Rapport et Bill (No 36) : M. Davis, 79. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 99. Amendé, 226. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 243. Passé par le Sénat, 301. Sanctionné, 348.—53 Vic., chap. 82.
- QUÉBEC, COMMISSAIRES DU HAVRE DE :—Bill (No 111) du Sénat, modifiant de nouveau les actes concernant les,—255. 1<sup>re</sup> lecture, 256. 2<sup>me</sup> lecture et rapporté, 250. Motion pour troisième lecture ; amendement Langelier ; débat ajourné, 266.
- QUÉBEC, TRAVAUX DU HAVRE DE :—Correspondance, etc., concernant les,—et du bassin d'Esquimalt, 688. *Imprimée*. Doc. Sess., No 59g.
- QUÉBEC :—Voir *Inspecteurs-Mesureurs*. *Havres et Rivières*. *Hôpital de Marine*. *Postes*, 3.

QUARANTAINE DE LA GROSSE-ILE :—Voir *Grosse-Ile*.

“QUINTÉ,” STEAMER :—Ordre. Rapport de la Cour d'Enquête sur l'incendie du,—73. Réponse, 557. *Imprimée*, 684. Doc. Sess., No 87.

## R

RECENSEMENT :—Voir *Saskatchewan*.

RECETTES ET DÉPENSES DU CANADA :

1. Ordre. Etat des,—au 1er janvier 1890 et pour le second semestre de l'année civile 1888, p. 41. Réponse, 69. *Imprimée*, 108. Doc. Sess., No 29.
2. Etat des,—pour les huit mois finissant au 28 février des années 1889 et 1890, p. 330. *Pas imprimé*, 375. Doc. Sess., No 75.

REMISE DE DROITS :

1. Motion Landerkin—Que les droits sur le maïs importé devraient être remis aux cultivateurs,—rejetée, 88.
2. Motion Landerkin—Remise des droits sur le malt,—rejetée, 132.

RÉVÉLATION DES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS OFFICIELS :—Bill (No 122), du Sénat, 306. 1<sup>re</sup> lecture, 313. 2<sup>me</sup> lecture, 407. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 446. Sanctionné, 488.—53 Vic., chap. 10.

REVENU DE L'INTÉRIEUR :—

1. Bill (No 133) modifiant de nouveau l'Acte du,—M. Costigan, 403. 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> lectures, et passé, 447. Passé par le Sénat, 554. Sanctionné, 689.—53 Vic., chap. 23.
2. Rapport et statistiques du,—1889, p. 10. *Imprimé*. Doc. Sess., No 1.

RIVE, CIE DU PONT DE CHEMIN DE LA LIGNE DE LA :—Pétition pour acte, 78. Rapport, 93. Règle 52 suspendue, 94. Bill (No 55) : M. Weldon (Saint-Jean), 104. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 134. Amendé, 247. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 255. Passé par le Sénat, 314. Sanctionné, 348.—53 Vic., chap. 94.

RIVE NORD, CIE DU CHEMIN DE FER DE LA :—Ordre. Correspondance entre le Pacifique Canadien et le gouvernement concernant les débentures de la,—32.

RIVIÈRE DU SUD, TRAVAUX À LA :—Ordre. Rapport d'ingénieur sur,—133. Réponse, 312. *Pas imprimée*, 374. Doc. Sess., No 53b.

RÔLES D'ÉVALUATION :—Pétition pour un acte obligeant les villes, etc., de l'Ontario à publier tous les ans leurs,—54.

“ROOTH,” REMORQUEUR :—Ordre. Saisie du,—282. Réponse, 688. *Pas imprimée*. Doc. Sess., No 99.

RYKERT, J. C. :—Voir *Députés*, 10, 11. *Démission*.

## S

SAISIE :—Voir “*Rooth*.”

SANCTION ROYALE :—Aux bills, 347, 487, 689.

SANTÉ, DÉPARTEMENT DE :—Motion Roome pour la création d'un,—Motion retirée, 282.

SASKATCHEWAN, CIE DU CHEMIN DE FER DE COLONISATION DE LA :—Pétition pour acte, 39. Rapport et Bill (No 15) : M. Watson, 49. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 55. Rapporté amendé, 329. Renvoyé au comité des chemins de fer, 424. Rapport adverse, honoraire remboursé, 491.

SASKATCHEWAN, DISTRICTS DE :—Ordre. Population, par origine, de certains,—suivant le recensement de 1885, p. 203. Réponse, 312. *Pas imprimée*, 375. Doc. Sess. No 71.

SASKATCHEWAN, CIE DE TERRES ET HOMESTEADS DE LA :—Voir *Tempérance, Cie de Colonisation*.

SASKATCHEWAN, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE MINES DE LA :—Pétition pour acte, 71. Rapport et Bill (No 34) : M. Wallace, 79. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 88. Amendé, 329. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 340. Amendé par le Sénat, 438. Concours, 447. Sanctionné, 488.—53 Vic., chap. 88.

SAULT SAINTE-MARIE ET DE L'ATLANTIQUE, CIE DU CHEMIN DE FER DU :—Pétition pour acte, 163. Rapport, 168. Bill (No 93) : M. Dawson, 194. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 203. Rapport adverse, honoraires remboursés, 266.

SAULT SAINTE-MARIE ET DE LA BAIE D'HUDSON, CIE DU CHEMIN DE FER DU :—Pétition pour acte, 54. Rapport, 61. Bill (No 27) : M. Dawson, 62. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 88. Amendé, 144. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 164. Passé par le Sénat, 248. Sanctionné, 347.—53 Vic., chap. 64.

#### SAUVAGES :

1. Bill (No 153) du Sénat, modifiant l'Acte des,—1<sup>re</sup> lecture : M. Dewdney, 623. 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> lectures et passé, 664. Concours du Sénat, 688. Sanctionné, 690.—53 Vic., chap. 29.
2. Bill (No 132) modifiant l'Acte d'avancement des,—M. Dewdney, 403. 2<sup>me</sup> lecture, progrès, 447. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 499. Amendé par le Sénat, 605. Concours, 627. Sanctionné, 689.—53 Vic., chap. 30.
3. Bill (No 42) modifiant l'Acte d'avancement des,—M. Doyon, 87. Renvoi à 6 mois; débat ajourné, 381.
4. Rapport annuel du département des Sauvages, 1889, p. 32. *Imprimé*. Doc. Sess., No 12.
5. Ordre. Liste des réserves sauvages dans le Manitoba, 132. Réponse, 216. *Imprimée*, 238. Doc. Sess., No 43.
6. Ordre. Noms des personnes poursuivies pour vente de boisson aux Sauvages dans les comtés de Grey et Bruce, 14. Réponse, 276. *Pas imprimée*, 372. Doc. Sess., No 43a.
7. Ordre. Deniers restant en mains et appartenant aux Sauvages de Caughnawaga, 283. Réponse, 346. *Pas imprimée*, 420. Doc. Sess., No 43b.
8. Ordre. Indemnité aux Sauvages de Caughnawaga, 283. Réponse, 626. *Pas imprimée*, 685. Doc. Sess., No 43c.
9. Ordre. Accusations contre S. B. Lucas, agent des Sauvages, T.N.-O., 422.

## SECRETÉAIRE D'ÉTAT :

1. Rapport du,—1889, 66. *Imprimé.* Doc. Sess., No 7.
2. Bons et garanties enregistrés, etc., 87. *Pas imprimés,* 109. Doc. Sess., No 102.

## SÉNAT :

1. Messages du,—Impressions, bibliothèque, 33. Employés de la papeterie et des contingents appelés devant un comité des Communes, 233. Permettant à un sénateur de comparaître devant un comité des Communes, 349. Transmettant le cinquième rapport du comité des contingents, 687.
2. Messages au,—Bibliothèque, 25. Impressions, 26. Employés de la papeterie et des contingents appelés devant un comité des Communes, 194. M. Chapeau substitué à M. Bowell dans le comité des impressions, 277. Demandant la comparution de sir David Macpherson, etc., 340.

SERMENTS D'OFFICE :—Bill (No 1) prestation des,—1.

## SERVICE CIVIL :

1. Bill (No 30) modifiant l'Acte du,—M. Cook, 66. Motion pour deuxième lecture, 380. Motion et bill retirés, 381.
2. Pétitions en faveur du susdit bill, 338, 395.
3. Liste du service civil, 87. *Imprimée.* Doc. Sess., No 7a.
4. Rapport des examinateurs, 73. *Imprimé.* Doc. Sess., No 7b.
5. Pensions de retraite, etc., en 1889, 69. *Imprimé,* 108. Doc. Sess., No 28.
6. Ordre. Nominations, sans examen, pour services spéciaux, 454.

SERVICE À VAPEUR :—Ordre. Contrat pour,—entre les provinces maritimes et les Indes Occidentales, 283. Réponse, 507. *Pas imprimée,* 686. Doc. Sess., No 85.

SERVICES PROFESSIONNELS :—Ordre. Sommes payées par le gouvernement à partir du 30 juin 1889, pour,—à diverses personnes y mentionnées, 421.

SMITH, SON HONNEUR LE JUGE :—Ordre. Correspondance relative au congé d'absence de,—282.

SMITH MIDLINGS PURIFIER COMPANY (LIMITED) :—Pétitions pour un acte prolongeant la durée du brevet, 169. Rapport, 209. Bill (No 98) : M. Small, 210. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 255. Amendé, 299. Motion pour délibération en comité; amendement Watson; heure expirée, 380. Motion Watson retirée; amendé et délibéré, 407, 408. Motion pour troisième lecture; amendement,—rejeté, 423. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 424. Amendé par le Sénat, 499. Concours, 558. Sanctionné, 689.—53 Vic., chap. 107.

STEAMERS ENTRE VANCOUVER ET LE JAPON :—Voir *Pacifique Canadien*, 5.

STONE CREEK, BATAILLE DE :—Pétition demandant de conserver la mémoire des soldats tombés à la,—46.

## SUBSIDES ET VOIES ET MOYENS :—

1. Discours du Trône délibéré, 3. La Chambre en comité des Subsidés; en comité des Voies et Moyens, 10.

2. En comité des Subsidés (budget référé), 80, 94, 111, 125, 160, 210, 232, 233, 248, 262, 267, 300, 307, 319, 331, 341, 348, (budget supplémentaire, 89-90, référé), 351, 448, 480, 485, (B. suppl. additionnel, 89-90, référé), 494, 500, 507, 515, (B. suppl., 90-91, réété) 605, 614, 621, 629, 645, 664.
3. Rés. rapportées et adoptées, 523, 554 (Rés. 58 amendée, 526), 668-680 (Rés. 380 amendée en retranchant l'item relatif à L. K. Jones, 671).
4. De nouveau en comité le même jour, 111, 300, 507.  
Amendements à la motion pour que la Chambre se forme en comité des Subsidés :—
5. Par M. Mills (Bothwell) :—Dépenses gouvernées par l'intérêt public et non par l'intérêt de parti ; adopté, 300.
6. Par M. Blake :—Que les questions d'importance majeure devraient être soumises à un tribunal suprême ; adopté, 507.
7. Par M. Laurier :—Pas de remise de droits sur le maïs importé par les distillateurs, 111. Rejeté, 124.
8. Par M. Fisher :—Importation du maïs en franchise, 266. Rejeté, 267.
9. Par M. Laurier :—Ligne de Harvey à Salisbury, —dépenses d'exploration, 260, 261.
10. Par M. Laurier :—Délai à soumettre le budget et les mesures importantes, 306.
11. Par M. Amyot :—Nomination des conseils de la Reine, —retiré, 318.
12. Par M. Charlton :—Question des biens des Jésuites, 513.
13. Par M. Hickey :—Conduite de M. Charlton, —retiré, 613.
14. Par M. McMullen :—Indemnité de route du général Laurie, 621.

Voies et Moyens :—

15. La Chambre devant se former en comité, 10. En comité ; résolutions du tarif adoptées, 351, 368. Motion pour deuxième lecture ; amendement Cartwright ; débat ajourné, 369, 376, 384, 388, 392. Amendement rejeté, 396. Rés. renvoyées au comité pour plus ample considération ; progrès, 397, 400, 408, 430, 438, 442. Neuf résolutions adoptées (douanes), 460, 478. Rapportées, 478. Motion pour seconde lecture des Rés. ; amendements McMullen, Charlton et Platt rejetés, 478, 479. Rés. lues la seconde fois et agréée ; Bill présenté (voir *Douanes*, 1), 480. En comité, deux rés. adoptées et renvoyées au comité général sur le bill (No 143), 606. En comité, rés. adoptée, 668 (voir *Douanes*, 2). En comité, deux résolutions adoptées accordant à Sa Majesté les subsides nécessaires, etc., 680.
16. Bill (No 158) accordant les subsides, présenté et passé, 680. Passé par le Sénat, 688. Sanctionné, 690.—53 Vict., chap. 1.

SULTANA, ILE :

1. Ordre. Etat indiquant si l'île a été vendue, 68. Réponse, 254. *Pas imprimée*, 373. Doc. Sess., No 49.
2. Réponse supplémentaire, 388. *Pas imprimée*, 420. Doc. Sess., No 49.

ST

SAINTE-ALBERT, T. N.-O., PONT DE :—Correspondance à ce sujet, 55. *Pas imprimée*, 684. Doc. Sess., No 33m.

SAINTE-CATHERINE ET NIAGARA, CIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL DE :—Pétition pour acte, 54. Rapport, 123. Bill (No 69) : M. Rykert, 124. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 159. Amendé, 226. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 255. Amendé par le Sénat, 314. Concours, 325. Sanctionné, 487.—53 Vic., chap. 54.

SAINT-LAURENT, CIE INTERNATIONALE DE CHEMIN DE FER ET DE PONT DU :—Pétition pour acte, 78. Rapport, 123. Bill (No 70) : M. Taylor, 124. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 159. Rapport ad-verse, 317. Honoraires remboursés, 318.

SAINT-LAURENT, FLEUVE :—Voir *Grand Oriental. Phare flottant.*

SAINT-ROCH DES AULNETS, QUAI DE :—Réponse à Ordre. Correspondance, etc., 276. *Pas imprimée*, 374. Doc. Sess., No. 57.

ST. STEPHEN, BANQUE DE :—Voir *Banque.*

SAINT-THOMAS, ONT., INSTITUTION PROVINCIALE DE PRÉVOYANCE DE :—Voir *Institution.*

## T

TARIF DOUANIER :—Voir *Douanes*, 1, 2. *Subsides et Voies et Moyens*, 15.

TÉLÉGRAPHES :—*Cap-Breton, Chemin de fer du.*

TEMPÉRANCE DU CANADA, ACTE DE :

1. Bill (No 103) pour amender l'—M. Dickey, 226. 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> lectures et passé, 457. Passé par le Sénat, 499. Sanctionné, 689.—53 Vic., chap. 27.
2. Bill (No 102) modifiant l'—M. Lavergne, 226.

TEMPÉRANCE, CIE DE COLONISATION DE :

1. Adresse. Correspondance, etc., au sujet du choix des terres et des demandes pour y installer des colons, 32. Réponse, 421. *Pas imprimée*, 686. Doc. Sess., No 82.
2. Réponse supplémentaire, 446. *Pas imprimée*, 686. Doc. Sess., No 82a.
3. Ordre. Correspondance, etc., au sujet des opérations de la compagnie, 313. Réponse, 689. *Pas imprimée*. Doc. Sess., No 82b.

TERRES FÉDÉRALES :—

1. Bill (No 138) du Sénat, concernant l'octroi de,—423. 1<sup>re</sup> lecture, 446. 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> lectures et passé, 499. Sanctionné, 689.—53 Vic., chap. 6.
2. Règlements concernant les,—62. *Pas imprimés*, 109. Doc. Sess., No 26.
3. Ordre. Nombre d'acres de pâturage loués dans les Territoires, 454. Réponse, 626. *Pas imprimé*, 684. Doc. Sess., No 33n.
4. Motion Davin pour l'extension de la clause 43 de l'acte, rejetée, 422.

TERRES DE PATURAGES :—Voir *Terres fédérales*, 3.

TERRES DE COLONS :—Voir *Colombie-Anglaise.*

TERRITOIRES, ACTE CONCERNANT LES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES DANS LES :—Bill (No 131) modifiant de nouveau l'—Sir J. Thompson, 392. 2<sup>me</sup> lecture, 407. Retiré, 681.

## THAMES, RIVIÈRE :—

1. Ordre. Correspondance au sujet du dragage de la barre à l'embouchure de la,—68. Réponse, 276. *Pas imprimée*, 374. Doc. Sess., No 54a.
2. Pétition concernant le dragage de la rivière,—143.

TIGNISH, BRISE-LAMES DE :—Ordre. Dépenses se rapportant au,—56. Réponse, 276. *Pas imprimée*, 374. Doc. Sess., No 58.

TILSONBURG, DU LAC ÉRIÉ ET DU PACIFIQUE, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition pour acte, 71. Rapport, 93. Bill (No 45) : M. Brown, 94. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 99. Amendé, 167. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 202. Passé par le Sénat, 248. Sanctionné, 347.—53 Vic., chap. 56.

TORONTO, CHAMBRE DE COMMERCE DE :—Pétition pour acte, 54. Rapport, 61. Bill (No 109) du Sénat, 1<sup>re</sup> lecture, 248. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 255. Rapporté, 295. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 308. Sanctionné, 487.—53 Vic., chap. 39.

TORONTO, ENTRÉE EST DU HAVRE DE :—Ordre. Nombre de soumissions pour les travaux à l'—282. Réponse, 383. *Pas imprimée*, 420. Doc. Sess., No 59d.

TORONTO, SYNDICAT DE CHARITÉ DE LA BANQUE D'ÉPARGNE DE :—Pétition pour acte, 55. Rapport, 123. Bill (No 113) du Sénat, 260. 1<sup>re</sup> lecture : M. Small, 262. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 267. Rapporté, 295. 2<sup>me</sup> lecture et passé, 308. Sanctionné, 487.—53 Vic., chap. 40.

TRACADIE, HAVRE DE :—Ordre. Rapport de l'ingénieur en chef sur les explorations du,—104. Réponse, 330. *Pas imprimée*, 374. Doc. Sess., No 59b.

TRAITÉS DE COMMERCE :—Adresse. Communications entre les gouvernements impérial et fédéral concernant le rappel de certains articles des,—444.

## TRAVAIL EN CANADA :

1. Bill (No 8) prohibant l'immigration de travailleurs étrangers : M. Taylor, 26. Motion pour deuxième lecture, 227. Débat, 228, 297. 2<sup>me</sup> lecture et renvoyé à un comité spécial, 324. Emploi d'un sténographe, 330. Motion pour imprimer 500 copies,—rejetée, 391. Rapport spécial, 429. Appendice No 2. *Imprimé*, 442.
2. Pétitions pour amender le bill ci-haut, 323, 346.
3. Pétitions en faveur du bill, 163, 453.
4. Pétitions pour un acte rendant passibles d'emprisonnement dans certains cas, 31, 39, 46, 53, 65, 72, 77, 85, 97, 103, 108, 116, 132, 143, 164, 194, 215, 225.
5. Pétitions pour un acte créant un bureau d'arbitrage, 46, 54, 108.
6. Pétition demandant l'établissement d'une " Fête du Travail," 46.

## TRAVAIL, STATISTIQUES DU :

1. Bill (No 148) pourvoyant à la publication de : M. Chapleau, 593. 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> lectures et passé, 658. Passé par le Sénat, 688. Sanctionné, 690.—53 Vic., chap. 15.
2. Résolution pourvoyant à la publication, etc., 619. Adoptée et renvoyée au comité général sur le bill ci-dessus, 658.

TRAVAUX PUBLICS :—Rapport du ministre des, 1888-89, p. 89. *Imprimé*. Doc. Sess., No 18.

TRENT, CANAL DE LA VALLÉE DE LA :—Ordre. Date de nomination de la Commission du,—68. Réponse, 254. *Pas imprimée*, 373. Doc. Sess., No 46a.

## U

UNIONS OUVRIÈRES, ACTE DES :—Pétitions pour l'amender, 323, 346.

## V

VALISES DE PAPETERIE:—Voir *Députés*, 9.

VALIQUETTE, SERGENT:

1. Correspondance au sujet de sa pension, 266. *Pas imprimée*, 373. Doc. Sess., No 51a.
2. Déclaration d'Antoine Valiquette, 446. *Pas imprimée*, 686. Doc. Sess., No 51c.

VAUDREUIL ET PRESCOTT, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition pour acte, 91. Rapport, 109. Bill (No 59) : M. McMillan, 110. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 134. Rapporté, 226. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 243. Passé par le Sénat, 255. Sanctionné, 347.—53 Vic., chap. 58.

VIANDE DE BOUCHERIE :—Motion pour ordre demandant la quantité de,—importée en Canada ; débat et motion retirés, 50.

VICTORIA ET SAULT STE-MARIE, CIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DE :—Pétition pour acte, 139. Rapport, 144. Bill (No 84) : M. Sutherland, 164. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 202. Amendé, 259. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 267. Passé par le Sénat, 331. Sanctionné, 487.—53 Vic., chap. 53.

VIVIAN ET CIE, H. H. :—Requête pour pétition, 299. Rapport, 306. Pétition pour acte, 313. Rapport et bill (No 124) : M. Dawson, 317, 318. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 340. Amendé, 399. Progrès, 408. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 447. Passé par le Sénat, 554. Sanctionné, 689.—53 Vic., chap. 104.

VOYER, GEORGE :—Voir *Intercolonial*, 4.

## W

WELLAND, CANAL :

1. Adresse. Rapport de A. F. Wood sur l'enquête au sujet du,—194. Réponse, 260. *Pas imprimée*, 420. Doc. Sess., No 46.
2. Rapport supplémentaire du même, *pas imprimé*, 685. Doc. Sess., No 46c.
3. Pétitions pour abolir ou réduire les péages sur le charbon passant par le canal, 215, 237, 275.

WINNIPEG ET DE LA BAIE D'HUDSON, CHEMIN DE FER DE :

1. Bill (No 155) : M. Daly ; 1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> lectures (Règles suspendues) et référé, 655. Amendé ; mis sur les Ordres du Jour ; 3<sup>me</sup> lecture et passé, 667. Amendé par le Sénat ; concours, 687. Sanctionné, 690.—53 Vic., chap. 80.
2. Pétitions demandant de l'aide, 371, 379, 387, 395, 403, 433, 487, 513, 609, 625.

WOOD, A. F. :—Voir *Welland*, 1, 2.

WOOD, JOHN FISHER :—Orateur-suppléant, 26.

## Y

YAMACHICHE, PHARE A :—Ordre. Correspondance relative à l'érection d'un,—283. Réponse, 438. *Pas imprimée*, 686. Doc. Sess., No 83.

YAMASKA :—Ordre. Correspondance avec les syndics de la seigneurie concernant les dommages causés par le barrage de la rivière Yamaska, 133. Réponse, 276. *Pas imprimée*, 373. Doc. Sess., No 53.

YAMASKA, BARRAGE DE LA RIVIÈRE :—Ordre. Réclamations formulées pour dommages causés par le,—203. Réponse, 329. *Pas imprimée*, 373. Doc. Sess., No 53a.

YORK, BANQUE DU COMTÉ D' :—Pétition pour acte, 31. Rapport, 79. Bill (No 39) : M. Denison, 87. 2<sup>me</sup> lecture et référé, 111. Amendé, 379. 3<sup>me</sup> lecture et passé, 408. Passé par le Sénat, 681. Sanctionné, 690.—53 Vic., chap. 41.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 16 JANVIER 1890.

La Chambre s'étant réunie ;

PRIÈRE.

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur-Général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle des séances du Sénat.

La Chambre s'y rend en conséquence, et de retour,

M. l'Orateur informe la Chambre que, pendant la vacance, il a reçu de divers membres avis que les vacances suivantes étaient survenues dans la députation, savoir :—

De l'honorable John Henry Pope, député du district électoral de Compton, décédé ;

De Jean-Baptiste Labelle, écr., député du district électoral de Richelieu, décédé ;

De Edgar Crow Baker, écr., député du district électoral de Victoria, C.A., démissionnaire ;—et

De Charles Carroll Colby, écr., député du district électoral de Stanstead, qui a accepté une charge lucrative sous la couronne, savoir : la charge de Président du Conseil Privé ; et qu'il a adressé des divers mandats au greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant d'émettre de nouveaux brevets d'élection pour les dits districts électoraux, respectivement.

M. l'Orateur informe, de plus, la Chambre que, pendant la vacance, le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie, des certificats de l'élection des députés suivants, savoir :—

De Rufus Henry Pope, écr., pour le district électoral de Compton ;

De Joseph Aimé Massue, écr., pour le district électoral de Richelieu ;

De Thomas Earle, écr., pour le district électoral de Victoria, C.A. ; et

De l'honorable Charles Carroll Colby pour le district électoral de Stanstead.

Les députés suivants ayant préalablement prêté serment, conformément à la loi, et signé le rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre, savoir :—

L'honorable Charles Carroll Colby, pour le district électoral de Stanstead ;

Thomas Earle, écr., pour le district électoral de Victoria, C.A. ;—et

Rufus Henry Pope, écr., pour le district électoral de Compton.

Sir John A. Macdonald présente un bill (No 1) intitulé : " Acte relatif à la prestation des serments d'office " ; lequel est lu pour la première fois.

M. l'Orateur fait rapport du discours d'ouverture de Son Excellence, et en donne lecture à la Chambre comme suit :

*Honorables Messieurs du Sénat,*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

En vous convoquant de nouveau cette année pour la prise en considération des affaires publiques, je puis à juste titre vous féliciter sur la continuation des progrès et de la prospérité du pays.

Pendant la vacance j'ai visité le Manitoba, les territoires du Nord-Ouest et la Colombie-Britannique, et partout j'ai été reçu avec la loyauté et la bienveillance que je savais être l'un des traits caractéristiques de la population du Canada. Une comparaison entre mes propres observations et celles de mes prédécesseurs fait clairement ressortir les grands progrès qui, dans cette partie de la Confédération Canadienne, se sont opérés dans l'établissement du pays, et dans le développement de ses grandes ressources agricoles, de sa richesse minérale et de ses autres ressources nationales.

Par suite de fréquentes saisies faites par des croiseurs de la marine des Etats-Unis, de navires canadiens pendant qu'ils capturaient des veaux marins dans cette partie de l'Océan Pacifique Septentrional désignée sous le nom de mer de Behring, mon gouvernement a sérieusement insisté auprès des ministres de Sa Majesté sur la nécessité de protéger nos navires pendant qu'ils sont employés à leur légitime industrie et de veiller à ce qu'aucune nation n'affirme à ces eaux des droits de propriété exclusive. J'ai toute confiance que ces représentations ont eu leur effet, et j'espère pouvoir, durant la présente session, être en mesure de vous assurer que tous les différends soulevés par cette question sont en voie de règlement satisfaisant.

Ayant remarqué la grande attention avec laquelle les autorités impériales, de même que les gouvernements européens, se sont occupés de l'amélioration des modes de pêche, de préparation et de paquage du poisson, j'ai cru qu'il était à propos d'envoyer une commission en Ecosse et en Hollande, chargée d'étudier cette question et de faire rapport de ses travaux pendant la saison de pêche. Le rapport des délégués vous sera soumis, et je suis convaincu que nos pêcheurs y trouveront des renseignements très utiles et des instructions pratiques sur les meilleurs moyens d'améliorer et développer cette importante industrie.

Mes ministres ont soigneusement examiné les difficultés qui accompagnent l'exercice des droits du Canada au sujet de ses grèves maritimes, de ses havres, lacs, fleuves et rivières, et il vous sera soumis une mesure ayant pour but de dissiper l'incertitude qui existe à l'égard des droits respectifs du gouvernement fédéral et des provinces, et de prévenir toute confusion dans les titres à cet égard.

Le rapport de la Commission royale au sujet du travail, qui vous a été soumis au cours de la dernière session, a été répandu par tout le pays. J'ai tout lieu de croire que les renseignements qu'il contient seront de la plus haute utilité en indiquant les améliorations à apporter aux lois relatives aux classes ouvrières. Des mesures destinées à l'amendement de ces lois, en tant qu'elles tombent sous le contrôle du parlement du Canada, seront soumises à votre considération.

L'expiration prochaine des actes constitutifs des principales institutions monétaires du pays nécessite une révision de notre système actuel de banques et des conditions auxquelles les chartes de ces corporations devront être renouvelées. Votre attention sera appelée sur cette importante question.

Certaines modifications aux actes relatifs aux territoires du Nord-Ouest, de nature à faciliter l'administration des affaires dans cette région, ainsi qu'un projet de loi destiné à accroître l'efficacité de la police à cheval du Nord-Ouest, seront soumis à vos délibérations.

Des mesures vous seront présentées au sujet des lettres de change et billets à ordre, pour améliorer les lois relatives aux brevets d'invention et de découverte, pour modifier l'Acte des falsifications et la loi concernant le Revenu de l'intérieur, et aussi pour modifier l'Acte concernant la Commission Géologique et d'Histoire naturelle du Canada, et pour pourvoir à une meilleure organisation de l'Imprimerie nationale.

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Les comptes du dernier exercice financier vous seront soumis. Vous y verrez que l'estimation des revenus a été réalisée, et que, après avoir amplement pourvu aux différents services publics du pays, il restera encore un surplus assez important. Le budget du prochain exercice a été établi de manière à répondre à tous les besoins du service public.

*Honorables Messieurs du Sénat,*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Je livre ces importantes questions, ainsi que toutes autres qui pourront venir devant vous, à vos plus sérieuses délibérations; et je me repose en votre sagesse et votre prudence pour les décider, avec l'aide de la divine Providence, de la manière la plus propre à procurer le bonheur et la prospérité du Canada.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, il est ordonné que le discours de Son Excellence soit pris en considération demain.

Résolu,—Que des comités permanents de cette Chambre pour la présente session, soient nommés pour les objets suivants:—1o. Privilèges et élections.—2o. Lois expirantes.—3o. Chemins de fer, canaux et télégraphes.—4o. Bills privés.—5o. Ordres permanents.—6o. Impressions.—7o. Comptes publics.—8o. Banque et Commerce.—9o. Agriculture et colonisation;—et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre et de faire rapport de temps à autres de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes et papiers.

Sur motion de M. Bowell, il est nommé un comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre durant la présente session, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre; le dit comité devant être composé de MM. Béchard, Charlton, Davin, Desjardins, Ellis, Innes, Prior, Scriver, Somerville, Taylor, Tupper, Vanasse, Weldon (Albert), et White (Cardwell).

M. l'Orateur soumet à la Chambre le rapport des bibliothécaires conjoints du parlement sur l'état de la bibliothèque, lequel est comme suit :

*A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes :*

Les bibliothécaires conjoints ont l'honneur de faire le rapport suivant pour l'année 1889 :

Les bibliothécaires ont le plaisir d'accuser réception des dons faits à la bibliothèque par son Altesse Impériale le Prince Roland Bonaparte, qui consacre ses loisirs et sa fortune à l'avancement de la science, prenant lui-même une part très active aux études scientifiques.

Les dons faits par le prince comprennent ses études sur l'anthropologie, ainsi que plusieurs monographies sur les pays visités par Son Altesse. Voici les titres de ces ouvrages :

“Les Habitants de Surinam.” Folio. Paris, 1884.

“Les Premiers voyages des Néerlandais dans l'Insulinde.”

“Les Récents voyages des Néerlandais à la Nouvelle Guinée.”

“Les derniers voyages des Néerlandais à la Nouvelle Guinée.”

“Notes on the Lapps of Finmark.”

“La Nouvelle Guinée : N<sup>o</sup> III le fleuve Augusta.”

“La Nouvelle Guinée : N<sup>o</sup> IV le Golfe Huon.”

“Le prince Roland Bonaparte en Laponie; par F. Escard.”

L'allocation spéciale mise à la disposition des bibliothécaires pour leur permettre de compléter la section américaine et canadienne a été utilisée à cet effet.

Parmi les ouvrages importants ajoutés à cette section depuis le dernier rapport, il faut mentionner les suivants :

“La Vie de la Mère de l'Incarnation,” par Charlevoix, Paris. 1735.

“Grönlands Historike Mindersmaker.” 3 vols.

“The Massachusetts Historical Society Proceedings,” depuis leur apparition en 1791, jusqu'à nos jours, en tout 24 volumes. (Cette collection renferme une foule de

documents importants sur la première partie de l'histoire des États-Unis et du Canada).

"*Leonard's Report on Nova Scotia*," envoyé à Lord Sheffield en 1789. (Ce manuscrit n'a jamais été imprimé).

Une collection de *Rapports sur les missions de la Compagnie des Oblats*, formant dix volumes où se trouvent de nombreux documents sur l'établissement de la Rivière Rouge et du Nord-Ouest.

Nous devons aussi noter plusieurs ouvrages sur la *découverte de l'Amérique avant Christophe Colomb*, ainsi que douze *lettres écrites par l'honorable Ls. J. Papineau à Robert Christie*, l'historien. Cette correspondance se rattache aux dernières années de la carrière politique de M. Papineau.

Au nombre des principales acquisitions faites par la bibliothèque, nous ferons remarquer un exemplaire de l'*Anti-Jacobin* (18), acheté d'occasion, et qui se trouve être la copie même de sir James MacKintosh, dont, comme le dit son ami Lord Macaulay : "Les hommes d'études et les hommes d'État aiment à recevoir les leçons d'une sagesse toujours sereine et bienveillante."

Dans cet exemplaire, sir James MacKintosh a, sur l'autorité de Canning dont il a copié les notes à sa résidence de Dundas, en Écosse, donné les noms des auteurs des différentes pièces satiriques de cette publication maintenant célèbre.

Pendant l'année qui vient de s'écouler les bibliothécaires se sont occupés du côté pratique de la bibliothèque.

On verra que la section des Lois renferme tous les ouvrages les plus nécessaires et les éditions les plus récentes.

La section des Statistiques s'est enrichie d'une collection de Rapports des Chambres de Commerce et d'Association d'affaires de toutes sortes comprenant presque toutes les opérations mercantiles des États-Unis.

On trouvera aussi sur les rayons les ouvrages d'Économie Politique parus récemment dans les pays qui nous intéressent davantage.

Les bibliothécaires se sont efforcés de réunir les brochures publiées ainsi que les discours prononcés pendant la vacance, sur les questions de Commerce, mais cette tentative n'aura jamais qu'un succès partiel tant qu'elle ne sera point appuyée sur des règlements plus stricts.

L'intérêt général soulevé par les différends sur l'Alaska a suggéré la préparation d'une liste de documents se rattachant spécialement à ce pays ; cette liste fait partie du catalogue supplémentaire de cette année.

Les bibliothécaires conjoints espèrent que la Chambre les secondera dans leur désir de limiter autant que possible pendant le temps de la session, la circulation au dehors d'ouvrages de référence, tels que : les Documents du Congrès des États-Unis, les Papiers Sessionnels de la Grande-Bretagne, et les livres de Loi en général. L'absence de ces ouvrages, souvent pour une période trop prolongée, est un grand inconvénient pour le reste de la députation. La bibliothèque étant l'endroit le plus commode pour l'étude de ces questions d'intérêt public, il ne devrait jamais être nécessaire de laisser sortir des ouvrages de cette nature.

En terminant, les bibliothécaires désirent attirer l'attention du Parlement sur le fait évident, que dans presque toutes les sections, l'espace pour placer de nouveaux livres fait absolument défaut. Il sera peut-être possible de faire face aux exigences du service, pour quelque temps encore, mais il sera nécessaire de prendre bientôt sérieusement en considération la nécessité d'agrandir le local de la Bibliothèque.

Le tout humblement soumis.

A. D. DECELLES, B. G.  
MARTIN & GRIFFIN, B. P.

(Pour l'appendice de ce rapport, voir documents de la Session No. 8.)

La Chambre s'ajourne alors.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,  
Orateur.

## AVIS DE MOTION.

*M. Charlton*—Lundi prochain—BILL intitulé : “Acte permettant la réciprocité dans les cas de naufrage et de remorquage des navires et radeaux.”

*M. Patterson* (Essex)—Lundi prochain—BILL intitulé : “Acte autorisant les navires enregistrés aux États-Unis à faire le sauvetage, le remorquage et le cabotage dans les eaux canadiennes.”

*M. Kirkpatrick*—Lundi prochain—BILL intitulé : “Acte autorisant les navires étrangers à porter secours aux navires naufragés ou désemparés dans les eaux canadiennes.”

*M. Brown*—Lundi prochain—BILL intitulé : “Acte à l’effet d’établir de nouvelles dispositions pour prévenir la cruauté envers les animaux, et de modifier le chap. 172 des Statuts Révisés du Canada.

*M. Landerkin*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le bureau de poste de Maple Hill, dans le comté de Bruce, a-t-il été fermé? Si oui, pour quel motif? Le gouvernement se propose-t-il de l’ouvrir de nouveau?

*M. Landerkin*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de solder les frais du procès de Robert Vollet, de Dunham, qui a subi son procès aux assises tenues à Walkerton, l’automne dernier?

*M. Landerkin*—Mercredi prochain—ADRESSE—Etat faisant connaître le nombre de bills désavoués depuis la Confédération, ainsi que le nombre total de ceux qui l’ont été chaque année pendant la même période, avec le titre des bills, le nom de la province où ils ont été passés et le motif du désaveu.

*M. Landerkin*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant les noms de toutes personnes appelées devant le magistrat pour vente de whisky aux Sauvages des comtés de Grey ou Bruce, en 1888 et 1889, et copie de tous papiers, documents et lettres à ce sujet; aussi, le nom du délateur, du magistrat siégeant, du constable employé et de l’avocat retenu pour chaque cause; aussi, les jugements rendus par les magistrats, indiquant les amendes imposées, s’il en est, si l’on en a appelé des décisions des magistrats, le nom du juge devant lequel tel appel a été porté et le résultat final; aussi, le coût de chaque procès devant un magistrat, et de chaque appel porté devant un juge, avec le nom, l’occupation et l’adresse postale de chaque personne qui a reçu de l’argent pour tout service quelconque lors du procès devant le magistrat ou de l’appel devant le juge, le coût total de toutes les causes, les amendes totales imposées et perçues, et, dans le cas où les frais auraient été refusés dans aucunes des dites causes, le motif de tel refus; aussi, indiquant si les Sauvages qui ont eu du whisky étaient électeurs du comté de Bruce aux termes de l’Acte du Cens Electoral du Canada.

*M. Innes*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant le nombre de listes fédérales de votation pour 1889 imprimées en dehors du Bureau d’Imprimerie Nationale, les noms des bureaux dans lesquels elles ont été imprimées et le montant payé pour l’impression de chacune de ces listes.

No. 1.

OTTAWA, JEUDI, 16 JANVIER 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.  
1890.

## No 2.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 17 JANVIER 1890.

## PRIÈRE.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

La Chambre procède à la prise en considération du discours prononcé par Son Excellence à l'ouverture de la session.

M. Pope propose, secondé par M. Prior,—Qu'il soit résolu,—

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier Son Excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé au commencement de la présente session, et de plus, pour assurer Son Excellence :—

1. Que nous recevons avec grand plaisir les félicitations de Son Excellence, en nous convoquant de nouveau cette année pour la prise en considération des affaires publiques, au sujet de la continuation des progrès et de la prospérité du pays.

2. Que nous sommes bien aises de voir que, lors de la visite faite par Son Excellence, pendant la vacance, au Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest et la Colombie-Britannique, Son Excellence a partout été reçue avec la loyauté et la bienveillance que, nous sommes heureux d'en être informés, Son Excellence savait être l'un des traits caractéristiques de la population du Canada ; et qu'une comparaison entre les observations de Son Excellence et celles de ses prédécesseurs fait clairement ressortir les grands progrès qui, dans cette partie de la Confédération Canadienne, se sont opérés dans l'établissement du pays et dans le développement de ses grandes ressources agricoles, de sa richesse minérale et de ses autres ressources nationales.

3. Que nous apprenons avec une grande satisfaction que, par suite de fréquentes saisies faites par des croiseurs de la marine des Etats-Unis, de navires canadiens pendant qu'ils capturaient des veaux marins dans cette partie de l'Océan Pacifique Septentrional désignée sous le nom de mer de Behring, le gouvernement de Son Excellence a sérieusement insisté auprès des ministres de Sa Majesté sur la nécessité de protéger nos navires pendant qu'ils sont employés à leur légitime industrie et de veiller à ce qu'aucune nation n'affirme à ces eaux des droits de propriété exclusive ; et que nous remercions Son Excellence de l'information qu'Elle nous donne qu'Elle a toute confiance que ces représentations ont eu leur effet, et qu'Elle espère pouvoir, durant la présente session, être en mesure de nous assurer que tous les différends soulevés par cette question sont en voie de règlement satisfaisant.

4. Que nous recevons avec le plus vif intérêt l'information que, Son Excellence ayant remarqué la grande attention avec laquelle les autorités impériales, de même que les gouvernements européens, se sont occupés de l'amélioration des modes de pêche, de préparation et de paquage du poisson, Elle a cru qu'il était à propos

d'envoyer une commission en Ecosse et en Hollande, chargée d'étudier cette question et de faire rapport de ses travaux pendant la saison de pêche ; et que nous sommes convaincus que dans le rapport des délégués qui nous sera soumis, nos pêcheurs trouveront des renseignements très utiles et des instructions pratiques sur les meilleurs moyens d'améliorer et développer cette importante industrie.

5. Qu'il nous fait plaisir d'apprendre que les ministres de Son Excellence ayant soigneusement examiné les difficultés qui accompagnent l'exercice des droits du Canada au sujet de ses grèves maritimes, de ses havres, lacs, fleuves et rivières, il nous sera soumis une mesure ayant pour but de dissiper l'incertitude qui existe à l'égard des droits respectifs du gouvernement fédéral et des provinces, et de prévenir toute confusion dans les titres à cet égard.

6. Que nous remercions Son Excellence de ce qu'Elle nous informe que le rapport de la Commission royale au sujet du travail, qui nous a été soumis au cours de la dernière session, a été répandu par tout le pays ; que nous croyons avec Son Excellence que les renseignements qu'il contient seront de la plus haute utilité en indiquant les améliorations à apporter aux lois relatives aux classes ouvrières ; et que nous assurons Son Excellence que toutes mesures destinées à l'amendement de ces lois, en tant qu'elles tombent sous le contrôle du parlement du Canada, recevront notre plus mûre considération.

7. Que Son Excellence nous informant que l'expiration prochaine des actes constitutifs des principales institutions monétaires du pays nécessite une révision de notre système actuel de banques et des conditions auxquelles les chartes de ces corporations devront être renouvelées, nous assurons Son Excellence que tout projet de loi se rapportant à cette importante question recevra notre plus sérieuse attention.

8. Que nous examinerons volontiers toute mesure qui nous sera soumise à l'effet de modifier les actes relatifs aux territoires du Nord-Ouest, de nature à faciliter l'administration des affaires dans cette région, ainsi que tout projet de loi destiné à accroître l'efficacité de la police à cheval du Nord-Ouest.

9. Que Son Excellence peut être certaine que toutes mesures qui nous seront présentées au sujet des lettres de change et billets à ordre, pour améliorer les lois relatives aux brevets d'invention et de découverte, pour modifier l'Acte des falsifications et la loi concernant le Revenu de l'intérieur, et aussi pour modifier l'Acte concernant la Commission géologique et d'Histoire naturelle du Canada, et pour pourvoir à une meilleure organisation de l'Imprimerie nationale, seront étudiées avec le plus grand soin.

10. Que nous remercions Son Excellence de son information que les comptes du dernier exercice financier nous seront soumis et que nous y verrons que l'estimation des revenus a été réalisée et que, après avoir amplement pourvu aux différents services publics du pays, il restera encore un surplus assez important ; et que nous remercions également Son Excellence de nous avoir informés que le budget du prochain exercice a été établi de manière à répondre à tous les besoins du service public.

11. Que Son Excellence peut être convaincue que ces importantes questions, ainsi que toutes autres qui pourront venir devant nous, feront l'objet de nos plus sérieuses délibérations ; et que nous remercions Son Excellence de l'expression de sa confiance en notre sagesse et notre prudence pour les décider, avec l'aide de la divine Providence, de la manière la plus propre à procurer le bonheur et la prospérité du Canada.

Et la question étant mise sur la dite résolution, elle est adoptée.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, la dite résolution est renvoyée à un comité spécial composé de Sir John A. Macdonald, Sir Hector Langevin, et de MM. Pope et Prior.

Sir John A. Macdonald, du dit comité, rapporte le projet d'une adresse, lequel étant lu une seconde fois, est adopté, et est comme suit :—

A Son Excellence le Très-Honorable Sir Frederick Arthur Stanley, Baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie de la Grande-Bretagne ; Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre très-honorable du Bain ; gouverneur général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

## PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :—

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session, et l'assurons que nous recevons avec grand plaisir les félicitations de Votre Excellence, en nous convoquant de nouveau cette année pour la prise en considération des affaires publiques, au sujet de la continuation des progrès et de la prospérité du pays.

Nous sommes bien aises de voir que, lors de la visite faite par Votre Excellence, pendant la vacance, au Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest et la Colombie-Britannique, Votre Excellence a partout été reçu avec la loyauté et la bienveillance que, nous sommes heureux d'en être informés, Elle savait être l'un des traits caractéristiques de la population du Canada; et qu'une comparaison entre les observations de Votre Excellence et celles de ses prédécesseurs fait clairement ressortir les grands progrès qui, dans cette partie de la Confédération Canadienne, se sont opérés dans l'établissement du pays, et dans le développement de ses grandes ressources agricoles, de sa richesse minérale et de ses autres ressources nationales.

Nous apprenons avec une grande satisfaction que, par suite des fréquentes saisies faites par des croiseurs de la marine des Etats-Unis, de navires canadiens pendant qu'ils capturaient des veaux marins dans cette partie de l'Océan Pacifique Septentrional désignée sous le nom de mer de Behring, le gouvernement de Votre Excellence a sérieusement insisté auprès des ministres de Sa Majesté sur la nécessité de protéger nos navires pendant qu'ils sont employés à leur légitime industrie et de veiller à ce qu'aucune nation n'affirme à ces eaux des droits de propriété exclusive; et nous remercions Votre Excellence de l'information qu'Elle nous donne qu'Elle a toute confiance que ces représentations ont eu leur effet, et qu'Elle espère pouvoir, durant la présente session, être en mesure de nous assurer que tous les différends soulevés par cette question sont en voie de règlement satisfaisant.

Nous recevons avec le plus vif intérêt l'information que, Votre Excellence ayant remarqué la grande attention avec laquelle les autorités impériales, de même que les gouvernements européens, se sont occupés de l'amélioration des modes de pêche, de préparation et de paquage du poisson, Elle a cru qu'il était à propos d'envoyer une commission en Ecosse et en Hollande, chargée, d'étudier cette question et de faire rapport de ses travaux pendant la saison de pêche; et nous sommes convaincus que dans le rapport des délégués qui nous sera soumis, nos pêcheurs trouveront des renseignements très utiles et des instructions pratiques sur les meilleurs moyens d'améliorer et développer cette importante industrie.

Il nous fait plaisir d'apprendre que les ministres de Votre Excellence ayant soigneusement examiné les difficultés qui accompagnent l'exercice des droits du Canada au sujet de ses grèves maritimes, de ses havres, lacs, fleuves et rivières, il nous sera soumis une mesure ayant pour but de dissiper l'incertitude qui existe à l'égard des droits respectifs du gouvernement fédéral et des provinces, et de prévenir toute confusion dans les titres à cet égard.

Nous remercions Votre Excellence de ce qu'Elle nous informe que le rapport de la Commission royale au sujet du travail, qui nous a été soumis au cours de la dernière session, a été répandu par tout le pays; nous croyons avec Votre Excellence que les renseignements qu'il contient seront de la plus haute utilité en indiquant les améliorations à apporter aux lois relatives aux classes ouvrières; et nous assurons Votre Excellence que toutes mesures destinées à l'amendement de ces lois, en tant qu'elles tombent sous le contrôle du parlement du Canada, recevront notre plus mûre considération.

Votre Excellence nous informant que l'expiration prochaine des actes constitutifs des principales institutions monétaires du pays nécessite une révision de notre système actuel de banques et des conditions auxquelles les chartes de ces corporations devront être renouvelées, nous assurons Votre Excellence que tout projet de loi se rapportant à cette importante question recevra notre plus sérieuse attention.

Nous examinerons volontiers toutes mesures qui nous sera soumise à l'effet de modifier les actes relatifs aux territoires du Nord-Ouest, de nature à faciliter l'ad-

ministration des affaires dans cette région, ainsi qu'un projet de loi destiné à accroître l'efficacité de la police à cheval du Nord-Ouest.

Votre Excellence peut être certaine que toutes mesures qui nous seront présentées au sujet des lettres de change et billets à ordre, pour améliorer les lois relatives aux brevets d'invention et de découverte, pour modifier l'Acte des falsifications et la loi concernant le Revenu de l'intérieur, et aussi pour modifier l'Acte concernant la Commission Géologique et d'Histoire naturelle du Canada, et pour pourvoir à une meilleure organisation de l'Imprimerie nationale, seront étudiées avec le plus grand soin.

Nous remercions Votre Excellence de son information que les comptes du dernier exercice financier nous seront soumis et que nous y verrons que l'estimation des revenus a été réalisée et que, après avoir amplement pourvu aux différents services publics du pays, il restera encore un surplus assez important; et nous remercions également Votre Excellence de nous avoir informés que le budget du prochain exercice a été établi de manière à répondre à tous les besoins du service public.

Votre Excellence peut être convaincu que ces importantes questions, ainsi que toutes autres qui pourront venir devant nous, feront l'objet de nos plus sérieuses délibérations; et nous remercions Votre Excellence de l'expression de sa confiance en notre sagesse et notre prudence pour les décider, avec l'aide de la divine Providence, de la manière la plus propre à procurer le bonheur et la prospérité du Canada.

Il est alors ordonné que la dite adresse soit grossoyée, et qu'elle soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. Foster, il est

Résolu,—Que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.

Résolu,—Que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité pour prendre en considération les voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

M. Foster met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—les Comptes Publics du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1889.

M. Bowell met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—les Tableaux du Commerce et de la Navigation de la Puissance du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1889, d'après les rapports officiels.

M. Costigan met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—les Rapports, Etats et Statistiques du Revenu de l'Intérieur de la Puissance du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1889.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

*Orateur.*

## AVIS DE MOTION.

*M. Desaulniers.*—Lundi prochain.—INTERPELLATION.—Le gouvernement a-t-il été informé de la mort de l'honorable sénateur James Ferrier, de la division de Shawenegan, P. Q. ? Si oui, pour quelle raison n'a-t-il pas rempli cette vacance au Sénat, quand les comtés de Saint-Maurice et de Maskinongé, par leurs députés, ont fait connaître les vues de leurs électeurs à qui de droit ?

*M. Perry.*—Lundi prochain.—INTERPELLATION.—Le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard a-t-il tiré des sommes de deniers à compte du capital, à Ottawa, depuis le 14 janvier 1889 ? Si oui, quel montant, et quand a-t-il été retiré ?

*M. White (Cardwell).*—Lundi prochain.—INTERPELLATION.—Une partie de l'emprunt trois pour cent, de 1888, a-t-elle été achetée pour le fonds d'amortissement, depuis le 30 juin 1889 ? Si oui, quel montant, quand et à quel prix ?

*Sir John Thompson.*—Lundi prochain.—BILL intitulé : "Acte concernant les lettres de change et les billets à ordre."

*M. Desaulniers.*—Lundi prochain.—ADRESSE.—Copies de toutes lettres officielles, requêtes, etc., priant le gouvernement de remplir la vacance créée au Sénat par la mort de l'honorable M. James Ferrier, sénateur pour la division de Shawenegan, P. Q.

*M. Walsh.*—Lundi prochain.—ORDRE DE LA CHAMBRE.—Copie du rapport de l'ingénieur du gouvernement sur les études du havre de Pinet et de l'île Wood; et aussi copie du rapport d'exploration du havre et du brise-lames de New-London, dans la province de l'Île du Prince-Edouard.

*M. McMullen.*—Lundi prochain.—ORDRE DE LA CHAMBRE.—Etat donnant les montants d'argent déposés dans les diverses banques d'épargnes fédérales et postales, les localités où elles se trouvent, et le montant brut déposé dans les dites banques respectives à la date du 30 juin et décembre derniers.

*M. McMullen.*—Lundi prochain.—INTERPELLATION.—Est-il d'usage de transférer dans les banques d'épargnes du gouvernement des montants déposés par des entrepreneurs dans des banques chartées ? Cela a-t-il été fait dans certains cas au cours de l'année dernière ?

*M. Joncas.*—Lundi prochain.—BILL intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte des élections fédérales, chapitre huit des Statuts Révisés du Canada."

*M. Taylor.*—Lundi prochain.—BILL intitulé : "Acte à l'effet de prohiber l'importation et l'immigration d'étrangers engagés en vertu de contrats ou arrangements pour venir travailler en Canada."

*Sir John A. Macdonald.*—Lundi prochain.—Proposera la nomination d'un comité de sept membres pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible les listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par cette Chambre, jeudi, le 16 courant; le dit comité devant se composer de Sir John A. Macdonald, Sir Hector Langevin, Sir Richard Cartwright, Sir John Thompson, et de MM. Bowell, Laurier et Mills.

*M. White (Cardwell).*—Lundi prochain.—ORDRE DE LA CHAMBRE.—Etat indiquant le montant d'obligations achetées pour le fonds d'amortissement entre le 30 juin 1888 et le 31 décembre 1889, la date des dits achats et les prix payés.

No. 2.

OTTAWA, VENDREDI, 17 JANVIER 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Empreinteur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

## No 3.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 20 JANVIER 1890.

## PRIÈRE.

Six pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie du chemin de fer de Belleville et du lac Nipissingue; demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie et à d'autres fins.

De la Compagnie de chemin de fer et de charbonnage d'Alberta; demandant certains amendements à sa charte.

De la Compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie des meuniers canadiens; demandant la passation d'un acte lui donnant des pouvoirs additionnels comme corps incorporé, de manière à lui permettre d'étendre ses opérations à toutes les parties du Canada.

M. Haggart présente les réponses suivantes :—

Réponse à Ordre du 20 mars 1889.—Copie de toute correspondance relative à l'établissement d'un service postal bi-hebdomadaire au lieu d'hebdomadaire entre Lourde et Somerset, dans le comté de Mégantic.

Réponse à Ordre du 25 février 1889.—Copie de toute correspondance concernant l'octroi du contrat de la malle entre la station de Bécancour et Sainte-Julie de Somerset, et entre Inverness et Sainte-Julie de Somerset, accordé vers le mois d'avril 1888. Aussi toutes les soumissions s'y rattachant.

Réponse à Ordre du 2 mars 1888.—Copie de toute correspondance (par lettre ou télégramme) et de tous autres papiers concernant le transport des malles provinciales supplémentaires dans l'Île du Prince-Edouard, depuis le 1er septembre dernier.

Les bills suivants sont présentés et lus pour la première fois.—Seconde lecture, demain, savoir :—

Par M. Trow :—Bill (No 2) permettant la réciprocité dans les cas de naufrage et de remorquage des navires et radeaux.

Par M. Ferguson (Welland) :—Bill (No 3) autorisant les navires enregistrés aux Etats-Unis à faire le sauvetage, le remorquage et le cabotage dans les eaux canadiennes.

Par M. Kirkpatrick.—Bill (No 4) autorisant les navires étrangers à porter secours aux navires naufragés ou désemparés dans les eaux canadiennes.

Par M. White (Cardwell) :—Bill (No 5) à l'effet d'établir de nouvelles dispositions pour prévenir la cruauté envers les animaux, et de modifier le chap. 172 des Statuts Révisés du Canada.

Par Sir John Thompson :—Bill (No 6) concernant les lettres de change et les billets à ordre.

Par M. Joncas :—Bill (No 7) modifiant de nouveau l'Acte des élections fédérales, chapitre huit des Statuts Révisés du Canada.

Les Adresses à Son Excellence, et les Ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Landerkin :—Adresse—Etat depuis la date de la dernière réponse fournie sur ce sujet, faisant connaître le nombre de bills désavoués depuis la Confédération, ainsi que le nombre total de ceux qui l'ont été chaque année pendant la même période, avec le titre des bills, le nom de la province où ils ont été passés et le motif du désaveu.

Aussi,—Ordre de la Chambre—Etat donnant les noms de toutes personnes appelées devant le magistrat pour vente de whisky aux Sauvages des comtés de Grey ou Bruce, en 1888 et 1889, et copie de tous papiers, documents et lettres à ce sujet; aussi, le nom du délateur, du magistrat siégeant, du constable employé et de l'avocat retenu pour chaque cause; aussi, les jugements rendus par les magistrats, indiquant les amendes imposées, s'il en est, si l'on en a appelé des décisions des magistrats, le nom du juge devant lequel tel appel a été porté et le résultat final; aussi, le coût de chaque procès devant un magistrat, et de chaque appel porté devant un juge, avec le nom, l'occupation et l'adresse postale de chaque personne qui a reçu de l'argent pour tout service quelconque lors du procès devant le magistrat ou de l'appel devant le juge, le coût total de toutes les causes, les amendes totales imposées et perçues, et, dans le cas où les frais auraient été refusés dans aucunes des dites causes, le motif de tel refus; aussi, indiquant si les Sauvages qui ont eu du whisky étaient électeurs du comté de Bruce aux termes de l'Acte du Cens Electoral du Canada.

Par M. Innes :—Ordre de la Chambre—Etat donnant le nombre de listes fédérales de votation pour 1889 imprimées en dehors du Bureau d'Imprimerie Nationale, les noms des bureaux dans lesquels elles ont été imprimées et le montant payé pour l'impression de chacune de ces listes.

Par M. Welsh :—Ordre de la Chambre—Copie du rapport de l'ingénieur du gouvernement sur les études du havre de Pinette et de l'île Wood; et aussi copie du rapport d'exploration du havre et du brise-lames de New-London, dans la province de l'île du Prince-Edouard.

Par M. McMullen :—Ordre de la Chambre—Etat donnant les montants d'argent déposés dans les diverses banques d'épargnes fédérales et postales, les localités où elles se trouvent, et le montant brut déposé dans les dites banques respectives à la date du 30 juin et décembre derniers.

M. Foster soumet à la Chambre,—Relevé des mandats émis par le Gouverneur général et des dépenses faites sous leur autorité, depuis la dernière session du Parlement, conformément à l'Acte du Revenu Consolidé et de l'audition.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, il est nommé un comité spécial de sept membres pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible les listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par cette Chambre, jeudi, le 16 courant; le dit comité devant se composer de Sir John A. Macdonald, Sir Hector Langevin, Sir Richard Cartwright, Sir John Thompson, et de MM. Bowell, Laurier et Mills (Bothwell).

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

*M. Bergin.*—Jeudi prochain.—RÉSOLUTION.—

1. Que mercredi, le 17 avril 1889, le Très Honorable Sir John A. Macdonald a présenté à la Chambre la réponse à un Ordre de la Chambre du 18 mars précédent, demandant copie des rapports, plans et études du canal alors projeté de Cornwall par J. B. Mills et Benjamin Wright, écuers, ingénieurs civils, et par le capitaine P. Cole, des ingénieurs royaux, en 1832, 1833 et 1834. Aussi, copie des études et du rapport de Colin Carman, écr., I. C., sur le changement projeté du site du canal de Cornwall en le faisant passer de Sand Bridge à travers le Creek Hoople jusqu'à Archibald's Point, avec les plans, profils et estimations. Aussi, copie des rapports, plans et études faits par M. Clowes, I. C., en 1826 ;

2. Qu'il se trouve dans cette réponse, sous la signature de John Page, ingénieur en chef et adressée au secrétaire des chemins de fer et canaux, une lettre conçue dans les termes suivants :—

OTTAWA, 28 mars 1889.

MONSIEUR,—Il est bon de dire que le levé hydrographique de ce qu'on appelle le canal d'alimentation du ruisseau de Hoople et de Sand-Bridge-Gulley a été fait il y a nombre d'années à la demande du docteur Bergin, député de Cornwall aux Communes.

Quand le plan fut présenté, il était accompagné, je crois, par une estimation du coût probable de l'entreprise ; mais cette estimation ayant été perdue, M. Tom. S. Rubidge fut prié d'en fournir une copie, ce qu'il a fait avec les lettres qui accompagnent la présente.

Au sujet de cette affaire, il n'est pas hors de propos de dire que le projet paraît avoir été examiné et discuté à fond avant le commencement des travaux du canal Cornwall, il y a plus de cinquante-cinq ans ; et à juger par l'état des choses, il ne paraît pas avoir été regardé avec faveur, ce qui ne saurait guère être regretté par personne de ceux qui n'ont à cœur que les intérêts de la navigation par la voie de ce canal. En ce qui regarde la facilité de l'entrée ou de la sortie du canal, on ne saurait présenter aucune raison d'aucun poids quelconque de ressusciter ce projet, si ce n'est qu'il permettrait à une plus grande quantité d'eau d'entrer dans le canal à environ deux milles en aval de l'extrémité d'amont, et d'alimenter le canal avec les eaux d'une plus grande étendue de terre ; mais on ne doit pas oublier que dans tous les cas, en amont de l'écluse n° 20 et sur toute la distance— $4\frac{3}{4}$  milles—immédiatement en aval, le canal est et doit continuer d'être de la largeur ordinaire, tant que devront primer les considérations d'économie.

La question du "frazil," tout intéressante qu'elle soit en elle-même et dans ses effets sur l'admission de l'eau en certains temps de l'hiver, n'a rien du tout à faire avec la navigation du canal, qui ne commence, comme tout le monde sait, qu'après la saison où peut s'accumuler le *frazil*, et qui termine avant celle où il peut se former. La question semble donc en grande mesure se résumer à savoir s'il est préférable de dépenser près d'un million de dollars à seule fin de faire plaisir au député de Stormont et Cornwall, ou de réserver cet argent pour des objets d'utilité réelle.

J'apprends de source croyable que ce monsieur, dans une harangue alambiquée,—surtout remarquable par sa longueur et son vide—a occupé dernièrement dans la Chambre des Communes plusieurs heures à parler du canal Cornwall et des auteurs du projet de ce canal, donnant à entendre combien les choses seraient aujourd'hui différentes si ces auteurs avaient eu quelque prévoyance, une bien faible part même de la singulière pénétration avec laquelle il peut, lui, envisager le passé.

Bien plus, il a démontré que les défauts de mon humble personnalité—aggravés par mon opiniâtreté—ont perpétué et continuent à éterniser des maux, passés, pré-

sents et futurs, qui sont tels qu'il se voit forcé de porter la question devant le Parlement; et bien qu'il ne s'agisse pas d'une affaire de charpente humaine, il ne s'en croit pas moins de force à déterminer la ligne de conduite que devrait adopter le gouvernement à ce sujet, indépendamment de l'avis d'autrui.

Il est réellement surprenant comme certaines personnes ont le don d'arriver à toutes sortes de connaissances auxquelles d'autres, apparemment aussi bien partagées d'ailleurs, sont incapables d'atteindre, malgré l'avantage de leurs études et de leur expérience. Cependant il se rencontre quelquefois de ces phénomènes qui résistent à l'examen. Mais ils sont rares.

De son point de vue élevé et grâce à sa pénétrante vision, le digne docteur constate que rien n'a été bien fait, et ne saurait vraiment être bien fait sur le canal Cornwall, tant que tout ce qui en dépend n'aura pas été retiré des mains du gouvernement et confié exclusivement à son contrôle éclairé, ou à celui d'une personne comme lui, qui puisse tout de suite et tout à la fois régler les soupapes, les plaques de roulement, tout ce qui concerne les vantaux, le fonctionnement des treuils, l'effet du service des chaînes sur le système des éclusiers, la position ou le tracé de la ligne, des entrées, ou tout ce qui peut être nécessaire pour tout mettre en bon état et tout maintenir dans les meilleures conditions possibles.

Je me creuse vainement la tête pour comprendre comment j'ai pu avoir le malheur de mériter l'ire, ou plutôt de tomber si bas dans l'estime d'un homme qui semble avoir en partage de si rares notions de justice et d'honneur, en même temps que des traits distinctifs tels que ceux que dénote le discours mentionné plus haut.

Il est vrai néanmoins qu'on ne regarde guère généralement comme un très valeureux exploit, même pour un officier non combattant, de frapper un homme dont les mains sont liées, ni même pour un chevalier de la lancette, d'attaquer, dans l'endroit du pays le plus en vue, le caractère, professionnel ou autre, de quelqu'un qui est absent et à qui il est impossible de répondre. Néanmoins, dans pareilles occurrences je présume que beaucoup dépend de l'esprit de justice, du sens d'honneur et du motif de l'assaillant.

Avant de terminer la présente lettre, je dirai que l'exhumation pour l'occasion de ces monceaux de pièces vieillies, et l'usage qu'on en a fait ainsi que de tant d'autres matières à peu près oubliées, ressemblent fort à l'œuvre du jongleur qui se serait donné pour mission d'amuser ceux qui auraient assez de patience pour endurer de pareilles diatribes contre un absent, quand celui-ci n'a pas plus d'affaires à eux que le digne docteur n'a eu affaire avec le premier bill de la réforme du Parlement ou avec le règlement de la question des réserves du clergé.

Il semblerait donc que si ce langage a été tenu, c'est bien parce que son auteur jouissait de l'avantage proverbial qui appartient au ramoneur, d'être sûr qu'on ne lui rendra pas la pareille.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre humble serviteur,

JOHN PAGE, *ingénieur.*

M. le secrétaire des chemins de fer et canaux.

3. Que le dit John Page, l'auteur de la dite lettre, est un fonctionnaire salarié du département des chemins de fer et canaux; qu'il a été employé depuis des années dans le service public, et que, par conséquent, il n'ignore rien de ce qui est dû à la dignité de cette Chambre et à la considération et au respect qui s'attachent à ses membres.

4. Que la dite lettre du dit John Page qui a été ainsi soumise à cette Chambre le dit 17<sup>e</sup> jour d'avril 1889, constitue un libelle scandaleux, faux et malicieux envers un membre de cette Chambre et qu'elle fait preuve d'un souverain mépris pour les privilèges et l'autorité constitutionnelle du Parlement.

M. Costigan.—Mercredi prochain—BILL intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des falsifications, chap. 107 des Statuts Révisés du Canada."

M. Choquette.—Jeudi prochain—BILL intitulé: "Acte modifiant de nouveau les Statuts Révisés, chapitre cinq, concernant le cens électoral."

M. *Somerville*—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance échangée entre les officiers de la Cie de Colonisation dite de la Tempérance et le département de l'Intérieur, ou quelque membre du gouvernement, et de toutes communications entre le révérend Alexander Sutherland et John T. Moore et le département de l'Intérieur; ou quelque membre du gouvernement, au sujet de la localisation des terres, des demandes faites pour y établir des immigrants, et des réclamations pour indemnité pour avoir aidé la colonisation des dites terres; et aussi copie de tous ordres en conseil se rapportant à ces différents sujets.

M. *Langelier* (Québec-Centre)—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Pour toute correspondance entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, ou entre le gouvernement et la Chambre de Commerce de Québec ou d'autres co. ps publics ou personnes, et aussi tous autres documents, au sujet des débentures de la Compagnie du chemin de fer du Nord.

M. *Langelier* (Québec-Centre)—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de tous ordres en conseil, correspondances et documents relatifs à la mise à la retraite de certains employés du bureau de poste de Québec et du bureau de l'inspection de la poste à Québec, et à leur remplacement.

M. *Langelier* (Québec-Centre)—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de tous ordres en conseil, correspondances et documents relatifs à l'établissement de l'Hôpital de la Marine, à Québec, et à sa fermeture.

M. *Langelier* (Québec-Centre)—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance et documents relatifs à la nomination de M. Joseph Garneau comme surveillant des travaux du gouvernement, à Québec, et à son remplacement par un nommé L. P. Lépine.

M. *Langelier* (Québec-Centre)—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de tous ordres en conseil, correspondances et documents relatifs à la mise à la retraite de certains employés du bureau des inspecteurs-mesureurs de bois à Québec.

M. *Langelier* (Québec-Centre)—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de tous ordres en conseil, correspondances et documents relatifs à l'éboulis qui a eu lieu, le 19 septembre dernier, d'une partie du rocher sur lequel repose la Citadelle de Québec.

M. *Pope*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'établir une station de quarantaine pour les bestiaux sur la frontière à quel port intérieur de la province de l'Ontario ou de Québec? Si non, pourquoi?

Sir *John A. Macdonald*—Mercredi prochain—Que John Fisher Wood, éc., député du district électoral de la ville de Brockville, soit nommé président des comités généraux de la Chambre.

M. *McCarthy*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant, pour chaque année,—

(1) Le coût de l'impression en français des ordonnances et autres documents et publications officiels depuis la date de la passation de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest de 1877;

(2) Le nombre de copies des ordonnances imprimées de temps à autre dans cette langue;—et

(3) Le nombre de copies distribuées et de celles restant en main.

M. *McCarthy*—Mercredi prochain—BILL intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Territoires du Nord-Ouest."

M. *Marshall*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il actuellement d'élever les droits sur les salaisons de tous genres importées en Canada?

M. *McMullen*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant les montants d'argent dépensés par le gouvernement fédéral dans chacune des provinces depuis la Confédération jusqu'au 30 juin 1889, sous les chapitres suivants :—

1. Subventions aux chemins de fer dans chaque province, sauf la ligne-mère du Pacifique Canada et l'embranchement du Sault ;
2. Les divers chemins de fer construits par le gouvernement du Canada dans chaque province, y compris les embranchements, voies de garages et prolongement de l'Intercolonial, mais non la ligne principale telle qu'originellement construite ;
3. Les bâtisses érigées ou achevées dans chaque province, leur situation et leur coût.

M. *McMullen*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant :

- 1° Les noms de chaque ministre de la Couronne, Haut-Commissaire ou autre plénipotentiaire étranger, depuis la Confédération jusqu'au 30 juin 1889 ;
- 2° Le montant de deniers retiré pour chacun sous les titres suivants :—Salaire, allocation sessionnelle, frais de voyage, dépenses de voitures, et toutes autres sommes retirées à tout autre titre durant leur terme d'office ;
- 3° Le montant total payé à chacun pour toutes fins quelconques pendant la durée de la charge jusqu'au 30 juin 1889.

M. *Perry*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il nommé un inspecteur des pêcheries pour l'île du Prince-Edouard aux lieu et place du colonel John H. Dewar ? Si oui, qui est-il ? Quelle est la date de la nomination, et quel est son salaire ?

M. *Kirk*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes pétitions et correspondance entre le ministre des postes ou autre officier du gouvernement concernant la réouverture du bureau de poste d'Oyster Pond, dans le comté de Guysboro' ; et aussi, copie du rapport ou des rapports de l'inspecteur des postes, à Halifax, sur ce sujet.

M. *Kirk*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes pétitions et correspondances adressées au ministre des postes ou autre officier du gouvernement concernant l'établissement d'un bureau de poste à Little Dover, dans le comté de Guysboro', et d'une communication postale, pour le relier au Cap Canso ; aussi, copie du rapport de l'inspecteur à Halifax, sur ce sujet.

M. *Langelier* (Quebec-Centre)—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—État détaillé des dépenses faites en rapport avec l'Hôpital de la Marine et des Emigrants de Québec, depuis le 30 juin 1886, le dit état indiquant :—

1. Le montant voté chaque année par le Parlement ;
2. Le montant dépensé ;
3. Le nombre de marins et d'émigrants reçus chaque année et le nombre total de jours que chacun a passé au dit hôpital ;
4. Le nombre de personnes non marins, ou immigrants reçues dans le dit hôpital, et le nombre de jours que chacun y a passé ;
5. Le coût total par jour de chaque patient ;
6. Le montant retiré par le gouvernement pour les patients non immigrants ou marins ;
7. Le montant retiré du fonds des marins malades en vertu de l'Acte 49 Vict., ch. 76, sect. 16.

M. *Langelier* (Québec-Centre)—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance et documents en rapport avec la circulation des trains de passagers et de malle sur l'Intercolonial depuis Lévis à Campbelltown.

M. *Gordon*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quelque personne ou personnes ou corporations ont-elles demandé verbalement ou par écrit au gouvernement ou à quelqu'un de ses membres, le rappel de l'acte pour restreindre et régler l'immigration chinoise en Canada ou de quelques-unes de ses clauses ? Si oui, quand et qui a fait telle demande ?

---

M. *Hesson*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant les noms de toutes les banques chartées en Canada qui ont suspendu leurs paiements, liquidé leurs affaires ou fait faillite depuis la Confédération, ainsi que le montant du capital-actions autorisé, celui du stock souscrit et celui du stock payé; l'actif et le passif des dites banques lors de telles suspension ou cessation d'affaires; la nature des dits actifs et passif, les dates des dites chartes et les dates de leur forfaiture ou abandon.

M. *Campbell*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Combien de barils de farine ont été importés pour la consommation en Canada pendant le dernier semestre de 1889, et quel montant de droits a été payé de ce chef? Combien de minots de blé ont été importés pour la consommation en Canada pendant la même période et quel a été le montant de droits acquittés? Combien de barils de blé-d'inde ont été importés pour la consommation pendant le même période, et quel a été le montant de droits acquittés?

M. *Campbell*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de faire compléter les travaux pour enlever la barre à l'embouchure de la rivière Thames, dans le comté de Kent, Ontario, aussitôt que la belle saison le permettra?

No. 3.

OTTAWA, LUNDI, 20 JANVIER 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

## No 4.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 21 JANVIER 1890.

## PRIÈRE.

Seize pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Sir John A. Macdonald, du comité spécial chargé de préparer et rapporter avec toute la diligence possible les listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par cette Chambre, jeudi, le 16 courant, présente le rapport suivant:—

## 1.—PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS.

## Messieurs :

Amyot,	Edgar,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),
Barron,	Girouard,	McIntyre,
Beausoleil,	Hall,	Mills ( <i>Bothwell</i> ),
Blake,	Hudspeth,	Moneriew,
Bryson,	Ives,	Mulock,
Caron,	Kirkpatrick,	Patterson ( <i>Essex</i> ),
Casgrain,	Landry,	Préfontaine,
Chapleau,	Langelier ( <i>Montmorency</i> ),	Prior,
Colby,	Langelier ( <i>Québec</i> ),	Riopel,
Costigan,	Langevin ( <i>Sir Hector</i> ),	Temple,
Curran,	Laurier,	Thompson ( <i>Sir John</i> ),
Davies,	Lister,	Tupper,
Desaulniers,	Macdonald ( <i>Sir John</i> ),	Weldon ( <i>Albert</i> ), et
Desjardins,	Mackenzie,	Weldon ( <i>St-Jean</i> )—44.
Dickey,	McCarthy,	

## 2.—LOIS EXPIRANTES.

## Messieurs :

Armstrong,	Doyon,	LaRivière,
Audet,	Ferguson ( <i>Renfrew</i> ),	Livingston,
Bell,	Freeman,	McIntyre,
Cameron,	Guillet,	Putnam,
Coughlin,	Hale,	Ste. Marie,
Couture,	Hesson,	Tyrwhitt,
Daly,	Labrosse,	Ward, et
Daoust,	Lang,	Yee.—25.
De St. Georges,		

Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

## 3.—CHEMINS DE FER, CANAUX ET LIGNES DE TÉLÉGRAPHE.

Messieurs :

Archibald,	Dickinson,	Meigs,
Amyot,	Edgar,	Mills ( <i>Annapolis</i> ),
Armstrong,	Ferguson ( <i>Leeds et Gren.</i> )	Mills ( <i>Bothwell</i> ),
Bain, ( <i>Soulanges</i> ),	Ferguson ( <i>Welland</i> ),	Mitchell,
Bain ( <i>Wentworth</i> ),	Fisher,	Mulock,
Baird,	Foster,	Patterson ( <i>Essex</i> ),
Barnard,	Geoffrion,	Perley,
Barron,	Gillmor,	Perry,
Beausoleil,	Girouard,	Platt,
Bécharde,	Godbout,	Pope,
Bergeron,	Gordon,	Porter,
Bergin,	Grandbois,	Préfontaine,
Bernier,	Guay,	Prior,
Blake,	Guillet,	Purcell,
Boisvert,	Haggart,	Rinfret,
Borden,	Hale,	Riopel,
Bourassa,	Hall,	Robillard,
Bowell,	Hesson,	Roome,
Bowman,	Hickey,	Ross,
Boyle,	Holton,	Rykert,
Brien,	Hudspeth,	Scarth,
Brown,	Innes,	Scriver,
Bryson,	Ives,	Shanly,
Burdett,	Joncas,	Skinner,
Burns,	Jones ( <i>Halifax</i> ),	Small,
Cameron,	Kenny,	Smith ( <i>Sir Donald</i> ),
Campbell,	Kirkpatrick,	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Cargill,	Landerkin,	Sproule,
Carling,	Landry,	Stevenson,
Caron ( <i>Sir Adolphe</i> ),	Lang,	Sutherland,
Cartwright ( <i>Sir Richard</i> ),	Langelier ( <i>Québec</i> ),	Taylor,
Casey,	Langevin ( <i>Sir Hector</i> ),	Temple,
Casgrain,	LaRivière,	Thérien,
Chapleau,	Laurie ( <i>Lieut.-général</i> ),	Thompson ( <i>Sir John</i> ),
Charlton,	Laurier,	Tisdale,
Choquette,	Lavergne,	Trow,
Chouinard,	Lépine,	Turot,
Cimon,	Lister,	Tyrwhitt,
Cockburn,	Livingston,	Vanasse,
Colby,	Macdonald ( <i>Sir John</i> ),	Waldie,
Colter,	Mackenzie,	Wallace,
Cook,	McCarthy,	Ward,
Corby,	McCulla,	Watson,
Costigan,	McDougald ( <i>Pictou</i> ),	Weldon ( <i>Albert</i> ),
Coulombe,	McDougall ( <i>Cape Breton</i> ),	Weldon ( <i>Saint-Jean</i> ),
Couture,	McGreevy,	White ( <i>Cardwell</i> ),
Curran,	McIntyre,	White ( <i>Renfrew</i> ),
Daly,	McKay,	Wilmot,
Davies,	McKeen,	Wilson ( <i>Argentueil</i> ),
Davin,	McMillan ( <i>Vaudreuil</i> ),	Wilson ( <i>Elgin</i> ),
Davis,	McMullen,	Wilson ( <i>Lennox</i> ),
Dawson,	Madill,	Wood ( <i>Brockville</i> ),
De St. Georges,	Mara,	Wood ( <i>Westmoreland</i> ),
Desjardins,	Masson,	Wright, et
Dessaint,	Massue,	Yeo.—166.
Dewdney,		

## 4.—BILLS PRIVÉS.

Messieurs :

Amyot,  
 Armstrong,  
 Audet,  
 Barnard,  
 Barron,  
 Bell,  
 Borden,  
 Bourassa,  
 Brien,  
 Burdett,  
 Campbell,  
 Carpenter,  
 Caron (Sir *Adolphe*),  
 Casey,  
 Chisholm,  
 Choquette,  
 Chouinard,  
 Cochrane,  
 Costigan,  
 Daly,  
 Daoust,  
 Davin,  
 Denison,  
 Dickey,  
 Dickinson,

Edwards,  
 Eisenhauer,  
 Ellis,  
 Geoffrion,  
 Gillmor,  
 Girouard,  
 Hale,  
 Hickey,  
 Holton,  
 Hudspeth,  
 Ives,  
 Jamieson,  
 Joncas,  
 Jones (*Digby*),  
 Kenny,  
 Labrosse,  
 Landry,  
 Langelier (*Montmorency*),  
 Langelier (*Québec*),  
 Laurie (*Lieut.-général*),  
 Lavergne,  
 Lépine,  
 Lovitt,  
 McCulla,  
 McDougall (*Cap-Breton*).

McGreevy,  
 McIntyre,  
 McKay,  
 McMillan (*Huron*),  
 McMillan (*Vaudreuil*),  
 Madill,  
 Marshall,  
 Massue,  
 Moffat,  
 Moncrieff,  
 Montplaisir,  
 Mulock,  
 Robillard,  
 Rowand,  
 Scriver,  
 Small,  
 Sproule,  
 Vanasse,  
 Ward,  
 Watson,  
 Weldon (*Albert*),  
 Weldon (*Saint-Jean*),  
 Wilson (*Argenteuil*), et  
 Wright.—74.

Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

## 5.—ORDRES PERMANENTS.

Messieurs :

Bain (*Wentworth*),  
 Bergeron,  
 Brien,  
 Burdett,  
 Casgrain,  
 Coughlin,  
 Coulombe,  
 Denison,  
 De St. Georges,  
 Dessaint,  
 Dupont,  
 Ferguson (*Leeds et Gren.*),  
 Ferguson (*Renfrew*),  
 Ferguson (*Welland*),  
 Gigault,

Gillmor,  
 Gordon,  
 Jones (*Digby*),  
 Landerkin,  
 Langelier (*Montmorency*),  
 Lavergne,  
 Macdowall,  
 McKeen,  
 Marshall,  
 Meigs,  
 Mills (*Annapolis*),  
 Moffat,  
 Montplaisir,  
 O'Brien,

Paterson (*Brant*),  
 Patterson (*Essex*),  
 Perry,  
 Porter,  
 Rinfret,  
 Robertson,  
 Smith (sir *Donald*),  
 Stevenson,  
 Sutherland,  
 Thérien,  
 Turcot,  
 Wilmot,  
 Wilson (*Iennox*), et  
 Wood (*Brockville*).—43.

Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

## 6.—IMPRESSIONS.

Messieurs :

Amyot,  
 Bergin,  
 Bourassa,  
 Howell,  
 Charlton,  
 Davin,  
 Desjardins,

Ellis,  
 Foster,  
 Grandbois,  
 Hickey,  
 Innes,  
 McMullen,

Putnam,  
 Somerville,  
 Taylor,  
 Tisdale,  
 Trow, et  
 Vanasse—19.

## 7.—COMPTES PUBLICS.

Messieurs :

Bain ( <i>Soulanges</i> ),	Gilmor,	Moncrieff,
Baird,	Grandbois,	Mulock,
Béchar, d,	Haggart,	Perley,
Bergeron,	Hesson,	Rinfret,
Bergin,	Hickey,	Riopel,
Blake,	Holton,	Rykert,
Bowell,	Jones ( <i>Halifax</i> ),	Scarth,
Cameron,	Landerkin,	Scriver,
Carling,	Langelier ( <i>Québec</i> ),	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Caron ( <i>Sir Adolphe</i> ),	Lister,	Somerville,
Cartwright ( <i>Sir Richard</i> ),	Macdonald ( <i>Sir John</i> ),	Taylor,
Chapleau,	Macdonald ( <i>Huron</i> ),	Tupper,
Charlton,	Mackenzie,	Wallace,
Colby,	McCarthy,	Welsh,
Costigan,	McDougald ( <i>Pictou</i> ),	White ( <i>Cardwell</i> ),
Davies,	McMullen,	White ( <i>Renfrew</i> ),
Ellis,	Madill,	Wilmot,
Ferguson ( <i>Welland</i> ),	Mills ( <i>Annapolis</i> ),	Wood <i>Brockville</i> , et
Foster,	Mitchell,	Wood ( <i>Westmoreland</i> )-57.

Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

## 8—BANQUES ET COMMERCE.

Messieurs :

Archibald,	Flynn,	Mills ( <i>Bothwell</i> ),
Baird,	Foster,	Mitchell,
Barnard,	Freeman,	Moncrieff,
Beausoleil,	Gigault,	O'Brien,
Béchar, d,	Girouard,	Paterson ( <i>Brant</i> ),
Bernier,	Guillet,	Perley,
Blake,	Haggart,	Préfontaine,
Borden,	Hall,	Purcell,
Bowell,	Hesson,	Putnam,
Bowman,	Holton,	Riopel,
Boyle,	Ives,	Robillard,
Brown,	Jamieson,	Rykert,
Bryson,	Joncas,	Scarth,
Burns,	Jones ( <i>Halifax</i> ),	Scriver,
Cameron,	Kenny,	Semple,
Cargill,	Kirk,	Shanly,
Cartwright, ( <i>Sir Richard</i> ),	Kirkpatrick,	Skinner,
Casgrain,	Landerkin,	Smith ( <i>Sir Donald</i> ),
Cimon,	Landry,	Sutherland,
Cochrane,	Lang,	Temple,
Cockburn,	Langelier ( <i>Québec</i> ),	Thérien,
Colby,	Langevin ( <i>Sir Hector</i> ),	Thompson ( <i>Sir John</i> ),
Colter,	Lister,	Tisdale,
Cook,	Lovitt,	Turcot,
Curran,	Macdonald ( <i>Sir John</i> ),	Vanasse,
Davies,	Macdonald ( <i>Huron</i> ),	Waldie,
Dawson,	Macdowall,	Wallace,
Desjardins,	Mackenzie,	Weldon ( <i>Albert</i> ),
Dickey,	McCarthy,	Weldon ( <i>Saint-Jean</i> ),
Dickinson,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),	Welsh,
Dupont,	McDougald ( <i>Pictou</i> ),	White ( <i>Cardwell</i> ),

Earle,  
Edgar,  
Edwards,  
Eisenhauer,  
Ellis,  
Fiset,

McGreevy,  
McNeill,  
Mara,  
Masson,  
Massue,  
Meigs,

White (*Renfrew*),  
Wilson (*Argentewil*),  
Wood (*Westmoreland*),  
Wright, et  
Yeo.—110.

Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

## AGRICULTURE ET COLONISATION.

Messieurs :

Armstrong,  
Audet,  
Bain (*Soulanges*),  
Bain (*Wentworth*),  
Béchar, d  
Bell,  
Bernier,  
Boisvert,  
Bourassa,  
Bowman,  
Brien,  
Bryson,  
Burdett,  
Burns,  
Cameron,  
Carling,  
Carpenter,  
Chapleau,  
Chisholm,  
Choquette,  
Cimon,  
Cochrane,  
Coughlin,  
Coulombe,  
Couture,  
Daly,  
Daoust,  
Davin,  
Davis,  
Dawson,  
Desaulniers,  
Desaint,  
Dewdney,

Dickinson,  
Doyon,  
Earle,  
Elwards,  
Eisenhauer,  
Ferguson, (*Leeds et Gren.*)  
Ferguson (*Renfrew.*)  
Ferguson (*Welland*),  
Fiset,  
Fisher,  
Flynn,  
Gauthier,  
Gigault,  
Godbout,  
Gordon,  
Grandbois,  
Guay,  
Guillet,  
Hesson,  
Innes,  
Joncas,  
Jones (*Digby*),  
Kirk,  
Labrosse,  
Landry,  
Lang,  
Laurie (*Lieut.-général*),  
Lépine,  
Livingston,  
Macdonald (*Huron*),  
McCulla,  
McMillan (*Huron*),  
McMillan (*Vaudreuil*),

McNeil,  
Mara,  
Marshall,  
Masson,  
Mitchell,  
Montplaisir,  
Neveux,  
Paterson (*Brant*),  
Perley,  
Perry,  
Platt,  
Pope,  
Putnam,  
Robertson,  
Roome,  
Ross,  
Rowand,  
Ste. Marie,  
Semple,  
Smith (*Ontario*)  
Sproule,  
Stevenson,  
Sutherland,  
Taylor,  
Trow,  
Tyrwhitt,  
Watson,  
White (*Renfrew*),  
Wilson (*Elgin*),  
Wilson (*Lennox*),  
Wright, et  
Yeo.—98.

Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, le dit rapport est adopté, en ce qui concerne le comité des Ordres Permanents et celui des Impressions.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, Sir Adolphe Caron et MM. Amyot, Blake, Chouinard, Cockburn, Colby, Davies, Davin, Desjardins, Kirkpatrick, O'Brien, Scriver, Thérien, Weldon (Albert), Weldon (Saint-Jean), et Wright sont nommés pour faire partie d'un comité spécial chargé d'aider l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre, et pour agir comme membre d'un comité mixte des deux Chambres devant s'occuper de la bibliothèque; et il est ordonné qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, il est ordonné d'envoyer au Sénat un message demandant que Leurs Honneurs s'unissent à cette Chambre pour former un comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement; et que les membres du comité spécial permanent des impressions, savoir : MM. Amyot, Bergin, Bourassa, Bowell, Charlton, Davin, Desjardins, Ellis, Foster, Grandbois, Hickey, Innes, McMullen, Putnam, Somerville, Taylor, Tisdale, Trow et Vanasse agissent au nom de cette Chambre comme membres du dit comité mixte des Impressions du Parlement.

Sir John A. Macdonald remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit :—

STANLEY DE PRESTON.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes une minute du Conseil approuvée nommant le Très honorable Sir John A. Macdonald, G.C.B., ministre des Chemins de fer et Canaux, l'honorable Sir Hector Langevin, C.C.M.G., ministre des Travaux Publics, l'honorable John Costigan, ministre du Revenu de l'Intérieur, et l'honorable George Eulas Foster, ministre des Finances, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des Communes, comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions de l'Acte chap. 13 des Statuts Révisés du Canada, intitulé : "Acte concernant la Chambre des Communes."

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
OTTAWA, 21 janvier 1890.

M. Taylor présente le bill suivant qui est lu pour la première fois et remis pour la seconde lecture, à demain, savoir :—

Bill (No 8) à l'effet de prohiber l'importation et l'immigration d'étrangers engagés en vertu de contrats ou arrangements pour venir travailler en Canada.

Sir John Thompson présente,—Rapport du Commissaire de la police fédérale pour 1889, aux termes du chap. 184, clause 5 des Statuts Révisés du Canada.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, John Fisher Wood, écrivain, député du district électoral de la ville de Brockville, est nommé président des comités généraux de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

M. *Cook*—Jeudi prochain—BILL intitulé : “ Acte modifiant l’Acte des chemins de fer.”

M. *Cook*—Jeudi prochain—BILL intitulé : “ Acte modifiant l’acte du service civil.”

M. *Cook*—Jeudi prochain—BILL intitulé : “ Acte pourvoyant à l’examen et à l’octroi de licences aux personnes ayant charge de machines stationnaires ou autres appareils fonctionnant sous pression.

M. *O’Brien*—Lundi prochain—ADRESSE—Copie des rapports ou opinions des officiers en loi de la couronne sur l’acte passé par la législature de Québec, intitulé : “ Acte concernant le règlement des biens des Jésuites,” et aussi, copie du dossier ou des dossiers ou autres documents ou rapports soumis aux dits officiers en loi ou au secrétaire d’Etat de Sa Majesté pour les colonies concernant le dit acte et au moyen desquels les dites opinions ont été obtenues, comme aussi, copie de toutes dépêches et correspondance s’y rapportant.

Sir *R. Cartwright*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quelles ont été les recettes et les dépenses du chemin de fer Intercolonial pour les semestres expirés respectivement le 1er janvier 1890 et le 1er janvier 1889.

Sir *R. Cartwright*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Relevé détaillé des recettes et dépenses jusqu’au 1er janvier 1890, ainsi qu’un relevé semblable pour le semestre expiré le 1er janvier 1886.

M. *Prior*—Jeudi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et les autorités impériales, et entre le premier et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien au sujet de l’octroi d’une subvention à cette compagnie pour une ligne de steamers devant faire le service entre Vancouver et le Japon et l’Australie.

M. *Mulock*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Qu’une humble adresse conçue dans les termes suivants soit présentée à Sa Très Excellente Majesté la Reine :—

TRÈS GRACIEUSE MAJESTÉ :

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, les Communes du Canada assemblées en parlement, désirons tant en notre nom qu’en celui des citoyens que nous avons l’honneur de représenter, renouveler en toute sincérité l’expression de notre constante loyauté et de notre dévouement à la personne et au gouvernement de Votre Majesté.

Plaise à Votre Majesté,—nous avons appris avec le plus profond et sincère regret que divers énoncés ont été faits en public mettant en doute la loyauté du peuple canadien envers l’union politique qui existe actuellement entre le Canada et l’Empire britannique et tendant à démontrer que le peuple canadien désire briser ces liens.

Nous désirons, en conséquence, assurer respectueusement Votre Majesté que ces énoncés représentent d’une manière absolument fausse les sentiments et les aspirations de la population du Canada qui compte parmi les plus loyaux sujets de Votre Majesté et qui est profondément attachée à l’union politique existant entre le Canada et le reste de l’Empire britannique, et qui désire sincèrement sa continuation.

Nous espérons, en conséquence, qu’il plaira à Votre Gracieuse Majesté de ne pas permettre que de semblables énoncés (dans le cas où ils auraient été portés à la connaissance de Votre Majesté), puissent amoindrir la confiance de Votre Majesté

dans l'inaltérable loyauté de vos sujets canadiens à la personne et au gouvernement de Votre Majesté, mais qu'il plaise à Votre Majesté d'accepter l'assurance contenue dans cette humble adresse comme représentant exactement (comme elle le fait) la satisfaction des sujets canadiens de Votre Majesté de l'union politique existant entre le Canada et le reste de l'Empire britannique et leur ferme détermination d'aider à son maintien, quelque soient les risques et sacrifices qu'ils aient à supporter.

Nous prions pour que les bienfaits du règne de Votre Majesté se fassent sentir pendant de longues années encore pour l'avantage de vos sujets.

M. *Casgrain*—Jeudi prochain—BILL intitulé: "Acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement."

M. *McMullen*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant le nombre de lettres enregistrées envoyées au bureau des lettres mortes pendant les années 1887, 1888 et 1889.

M. *Casgrain*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Relevé de toutes les dépenses générales faites jusqu'à date pour la confection des listes électorales du Canada.

M. *Bain* (Wentworth)—Jeudi prochain—INTERPELLATION—1° A quelle date les papiers concernant le chemin macadamisé de Dundas et Waterloo ont-ils été remis au département de la justice pour dresser un rapport sur la propriété de ce chemin? 2° Le ministre de la justice a-t-il dressé un rapport à ce sujet? Si oui, quand son rapport sera-t-il soumis à la Chambre? 3° Si non, quand pouvons-nous espérer d'avoir ce rapport?

M. *Gordon*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant,—

1. Le nombre total d'immigrants chinois qui sont arrivés en Canada entre le 31 mars 1887 et le 31 décembre, 1889, spécifiant les ports auxquels ils sont débarqués;

2. Les montants d'honoraires ou droits retirés des immigrants chinois pendant la même période;

3. Le nombre de certificats de résidence délivrés à des chinois, tel que prescrit par la clause 13 de l'acte pour restreindre et régler l'immigration chinoise en Canada, depuis la passation de l'acte;

4. Le nombre de chinois qui ont été découverts lorsqu'ils tentaient de débarquer en Canada au moyen de faux certificats, et qui en ont été empêchés par les tribunaux;

5. Copie de toute correspondance relative au renvoi d'office de M. Vroman, *alias* M. Gardner, et de toute correspondance concernant la nomination d'un chinois au poste d'interprète au port de Vancouver en remplacement du dit M. Gardner;

6. Le nombre de chinois qui ont traversé le Canada, en entrepôt, pour être embarqués à Vancouver sur des steamers à destination de la Chine, et copie des règlements promulgués pour assurer leur embarquement à bord des dits steamers et empêcher leur débarquement ultérieur;

7. Le nombre total de chinois, autres que ceux transportés en entrepôt, qui ont quitté le Canada pendant la période sus-mentionnée, et le nombre de certificats de retour qui ont été délivrés.



No. 4.

OTTAWA, MARDI, 21 JANVIER 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

## No 5.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 22 JANVIER 1890.

## PRIÈRE.

Quatre-vingt-treize pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et Occidental ; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour compléter ses travaux, pour l'autoriser à tracer, construire et exploiter certains embranchements et pour autres fins.

De Samuel May, de la cité de Toronto, Ont., manufacturier ; demandant la passation d'un acte renouvelant et confirmant certaines lettres patentes dont il est le gardien et dépositaire.

De George W. Yarker et autres ; demandant une charte sous le nom de Banque du comté de York.

De l'Union des mouleurs en fer, N.A., No 136, Oshawa, Ont. ; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De l'Union des mouleurs en fer, N.A., No 136, Oshawa, Ont. ; demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

De l'Union des mouleurs en fer, N.A., No 136, Oshawa, Ont. ; demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes.

De l'Union des mouleurs en fer, N.A., No 136, Oshawa, Ont. ; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gagés, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarés nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soient déclarées offense criminelle punissable par emprisonnement.

De l'Union des mouleurs en fer, N.A., No 136, Oshawa, Ont., demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

De l'Union des mouleurs en fer, N.A., No 136, Oshawa, Ont., demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction ou réparation des chemins de fer.

Du conseil municipal des comtés de Lennox et Addington ; demandant à la Chambre de considérer l'opportunité de nommer une cour, commission ou personne dans chaque province suivant qu'il sera nécessaire pour entendre et juger d'une manière rapide et convenable certains conflits entre le public et les chemins de fer.

De W. McDowall et autres, de la cité de Toronto ; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour empêcher le tir aux pigeons.

M. Foster soumet à la Chambre,—Etat des dépenses à compte de frais divers, du 12 juillet 1889 au 4 janvier 1890, autorisées par l'Acte 52 Vic., chap. 1.

M. Tupper présente la réponse suivante:—

Réponse à l'Ordre du 8 février 1889,—Relevé du nombre de fabriques de conserves de homard sur tout le littoral de l'Île du Prince-Edouard; le nombre d'amendes imposées pendant la saison de 1888, le montant de chaque amende; le nom des personnes qui ont payé les amendes, et le nom de celles qui ne les ont pas payés; et la nature du délit dans chaque cas.

M. Dewdney met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—le rapport annuel du département des Affaires des Sauvages pour l'année expirée le 31 décembre 1889.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, le rapport du comité spécial nommé pour préparer et rapporter les listes des membres devant composer les comités permanents de cette Chambre en tant qu'il se rapporte aux comités suivants, savoir:—Privilèges et Elections—Lois Expirantes—Chemins de fer, Canaux et Télégraphes—Bills Privés—Comptes Publics—Banques et Commerce et Agriculture et Colonisation,—est adopté.

Les bills suivants sont présentés séparément et lus pour la première fois.—Seconde lecture, demain, savoir:—

Par M. Costigan:—Bill (No 9) modifiant de nouveau l'Acte des falsifications, chap. 107 des Statuts Revisés du Canada.

Par M. McCarthy:—Bill (No 10) modifiant davantage le chapitre 50 des Statuts Revisés du Canada concernant les Territoires du Nord-Ouest.

Les Adresses à Son Excellence, et les Ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir:—

Par M. Somerville:—Adresse—Copie de toute correspondance échangée entre les officiers de la Compagnie de Colonisation dite de la Tempérance et les officiers de la Compagnie des Terres et Homesteads de la Saskatchewan et le département de l'Intérieur, ou quelque membre du gouvernement, et de toutes communications entre le révérend Alexander Sutherland et John T. Moore et le département de l'Intérieur, ou quelque membre du gouvernement, au sujet de la localisation des terres, des demandes faites pour y établir des immigrants, et des réclamations pour indemnité pour avoir aidé la colonisation des dites terres; et aussi copie de tous ordres en conseil se rapportant à ces différents sujets.

Par M. Langelier (Québec-Centre):—Ordre de la Chambre—Pour toute correspondance entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, ou entre le gouvernement et la Chambre de Commerce de Québec ou d'autres corps publics ou personnes, et aussi tous autres documents, au sujet des débentures de la Compagnie du chemin de fer du Nord.

Aussi,—Adresse—Copie de tous ordres en conseil, correspondances et documents relatifs à la mise à la retraite de certains employés du bureau de poste de Québec et du bureau de l'inspection de la poste à Québec, et à leur remplacement.

Aussi,—Adresse—Copie de tous ordres en conseil, correspondances et documents relatifs à l'établissement de l'Hôpital de la Marine, à Québec, et à sa fermeture.

Aussi,—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance et documents relatifs à la nomination de M. Joseph Garneau comme surveillant des travaux du gouvernement, à Québec, et à son remplacement par un nommé L. P. Lépine.

Aussi,—Adresse—Copie de tous ordres en conseil, correspondances et documents relatifs à la mise à la retraite de certains employés du bureau des inspecteurs-mesureurs de bois à Québec.

Et,—Adresse—Copie de tous ordres en conseil, correspondances et documents relatifs à l'éboullis qui a eu lieu, le 19 septembre dernier, d'une partie du rocher sur lequel repose la Citadelle de Québec.

---

---

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que les honorables messieurs Casgrain, Dever, Girard, Gowan, Guévremont, Haythorne, Kaulbach, Lougheed, McClelan, McKindsey, Macfarlane, Ogilvie, Pelletier, Perley, Power, Read, Vidal et Wark ont été nommés pour former un comité chargé de surveiller les impressions de cette Chambre pendant la présente session, et d'agir au nom de cette Chambre avec le comité de la Chambre des Communes comme un comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions.

Aussi, informant la Chambre que les honorables messieurs Almon, Baillargeon, Bellerosse, Botsford, De Boucherville, Drummond, Haythorne, Lacoste, MacInnes (Burlington), Miller, Odell, Poirier, Power, Scott, Sullivan et Wark ont été nommés pour former un comité pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en ce qui touche aux intérêts de cette Chambre, et pour agir au nom de cette Chambre comme comité mixte des deux Chambres pour la bibliothèque.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

*Orateur.*

---

---

## AVIS DE MOTIONS.

M. *Lovitt*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu des soumissions pour réparer le brise-lames de Green Cove, dans le comté de Yarmouth? Si oui, en a-t-il accepté quelqu'une? Si non, se propose-t-il de prendre des arrangements pour faire exécuter ces réparations aussitôt que possible?

M. *Amyot*—Mercredi, 29 janvier—INTERPELLATION—Le gouvernement est-il informé que la lettre suivante a été adressée, par Sa Grandeur Mgr Grandin, à des personnages importants de la province de Québec.

EVÊCHÉ DE SAINT-ALBERT, 20 novembre 1889,

ALBERTA, T. N.-O., CANADA.

A Son Eminence, Mgr Taschereau, Cardinal Archevêque de Québec, et à Messieurs les Archevêques et Evêques de l'ancienne province ecclésiastique de Québec.

EMINENCE ET RÉVÉRENDISSIMES ET VÉNÉRÉS SEIGNEURS,

Permettez à un de vos humbles frères dans l'épiscopat, succombant aux peines et inquiétudes qui l'accablent, de se tourner de nouveau vers votre charité, espérant que vous pourrez l'aider au moins de vos prières et de vos conseils, et que même le Seigneur vous inspirera quelque plan pour le secourir.

Depuis l'annexion de notre territoire au Canada, dans la partie colonisable de mon diocèse, les misères physiques d'autrefois ont bien diminué elles ont même disparu dans certaines localités, mais, je dois l'avouer, les peines morales qui leur ont succédé, celles que nous prévoyons surtout, nous forcent à regretter les temps passés. Lors de l'annexion les Canadiens et Métis français étaient, on peut dire, les seuls colons du pays qu'avaient découvert leurs pères. Ils vivaient paisiblement avec les commerçants de l'honorable Compagnie de la Baie d'Hudson et quelques rares colons anglais récemment établis. Après l'annexion, les immigrants venant en grand nombre, et je n'oserais assurer que sur cent il se trouvât dix catholiques; la population anglaise, et protestante augmenta donc rapidement, et en quelques années nous dûmes nous résigner à n'être plus qu'une minorité. A Dieu ne plaise que je veuille accuser d'une manière générale cette nouvelle majorité de vouloir nous maltraiter, il y a parmi les nouveaux venus des familles respectables et honnêtes qui déplorent la guerre que l'on nous fait. Cette guerre, Messieurs, on ne l'avouera pas, mais moi je le certifie à Votre Eminence et à Vos Grandeurs c'est le gouvernement fédéral qui, par le personnel d'un département Indien nous l'a faite le premier, et d'autant moins loyalement, que de sa part il n'y a pas eu de déclaration de guerre, et que chez nous, ne pouvant supposer le mal, nous n'avons dans le principe opposé aucune résistance. Dès que les Indiens ont conclu le traité avec le gouvernement, toute l'administration du département Indien fut, dans mon diocèse du moins, généralement et exclusivement composée de protestants de langue anglaise. Pour des raisons qu'ils n'avoueraient jamais, ces messieurs contraignent nos Sauvages chrétiens à s'éloigner de nos établissements que nous fûmes, par ce fait, obligés d'abandonner. Cette manière d'agir était aussi opposée aux conditions du traité qu'aux intérêts physiques et moraux des Sauvages. Quand après cela, à la demande des Sauvages, nous avons voulu nous établir chez eux, vous ne sauriez croire toutes les difficultés qu'on nous a suscitées. Sans égard à la foi religieuse et au désir des Sauvages, on leur a exclusivement imposé des écoles protestantes, et les pauvres Indiens ont été poussés, menacés même pour qu'ils envoyassent leurs enfants à ces écoles où leur foi n'était pas respectée. A part une école industrielle, il n'y a pas dans mon diocèse une seule école catholique que nous n'ayons dû établir nous même, souvent devant une vive opposition, et supporter en partie dans le principe. En novembre 1887, on m'avait positivement assuré à Ottawa qu'on allait cesser d'en agir ainsi; je dois certifier, que la persécution, je puis

me servir de ce mot, est plus accentuée que jamais. Malgré cela, vous n'en serez pas surpris, nous sommes les coupables, en bonne brebis nous devrions nous laisser tondre et égorger sans même bêler.

C'est une maladie épidémique, ce fanatisme s'est communiqué des réserves à certains centres civilisés. On poursuit nos écoles. C'est un crime pour nous de profiter de nos lois scolaires pour nous faire aider par le gouvernement ; on étudie nos rapports, on épilogue sur tout afin de pouvoir nous accuser et nous faire enlever des secours auxquels nous avons droit. Bien qu'étant la minorité, nous pourrions cependant envoyer deux représentants à la Chambre ; on a réussi à nous rendre la chose impossible. J'en accuse encore le gouvernement fédéral qui, en formant les districts électoraux, a divisé les deux centres catholiques français de manière que nous sommes dans l'impossibilité de nous faire représenter. Aussi vous savez ce qui se passe aujourd'hui à Régina. Malgré les efforts de l'honorable J. Royal, lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest, et de l'honorable juge Rouleau, tous nos représentants, dont pas un n'est catholique, demandent à l'exception de deux, l'abolition de notre langue et le changement de nos lois scolaires, pour nous imposer de prétendues écoles neutres, qui ne sont autre chose que des écoles anti-catholiques, si même elles ne sont pas des écoles sans Dieu.

Jugez quelle en sera la conséquence, dans un pays nouveau, un pays sauvage. Ces demandes s'adressent à Son Excellence le Gouverneur général au nom des habitants du Nord-Ouest. On n'ignore pas assurément combien nous y sommes opposés, mais nous ne comptons plus aux yeux de ces messieurs.

Ce mépris affecté pour la population française catholique a déjà eu de bien tristes résultats. Bien que les Métis n'aient rien gagné en se révoltant ; ils n'en sont pas pour cela plus insensibles au mépris. Rien ne serait facile comme de mettre aujourd'hui le feu aux poudres. Qu'un de ces prétendus loyaux, si disposés à trouver notre loyauté et notre patriotisme en défaut, suppose qu'une nouvelle révolte lui profitera, il lui sera d'autant plus aisé, de soulever notre population, que nos catholiques n'ont plus dans le clergé la confiance qu'ils avaient autrefois. On leur a tant dit que nous sommes généralement rétribués par le gouvernement fédéral pour le supporter contre eux, qu'ils ont fini par le croire. Assurément, nous l'avons soutenu, comme nous soutenons toujours l'autorité ; mais il nous faut le reconnaître, nous en sommes bien mal récompensés, et ceux qui, pour cela, nous ont blâmés, se trouvent jusqu'à un certain point justifiés. Cependant, ce parti catholique français, qu'on ne voit plus, a des droits qu'on ne peut lui ravir sans injustice, il en a même à la reconnaissance de ce parti fort et puissant qui tend à l'opprimer. Ne sont-ce pas en effet les Canadiens-Français et les Métis qui ont rendu possible la colonisation du Nord-Ouest, qui ont facilité les rapports des blancs avec les Sauvages, qui sont encore aujourd'hui le vrai trait-d'union entre les uns et les autres ? Mais la reconnaissance, le souvenir même d'une obligation n'est pas, paraît-il, la vertu des puissants ; il faut, nous minorité, nous résigner à ne plus compter dans la société, trop heureux si on nous permet de vivre comme des parias et des vaincus. Malgré une certaine dose d'humilité que je m'efforce de cultiver en moi, il m'en coûte cependant, pour moi et pour les miens, de me résigner à vivre à ces conditions. Il faudrait, me répète-on toujours, organiser vers le Nord-Ouest une émigration française et catholique. C'est bien la vérité, mais que puis-je faire dans ce but ? On ne peut rien sans argent, et il me manque, notre population est pauvre. Si je m'adresse, dans ce but, à votre charité, vous me direz sans doute, comme plusieurs de vos diocésains que je ne blâme pas pour cela : il ne faut pas dépeupler la province de Québec pour peupler cet immense Nord-Ouest. Très bien, Messieurs, mais sans vous affaiblir, accordez-nous au moins les miettes de vos tables. Combien de milliers de vos diocésains passent chaque année aux Etats-Unis, où ils perdent trop souvent la santé de l'âme et du corps, et sont en outre perdus non seulement pour votre province, mais encore pour le Dominion, à moins qu'on ne suppose qu'ils préparent l'union du Canada aux Etats Unis. Vous et moi, Messieurs, avons d'autres vues et d'autres espérances.

Si seulement depuis dix ans le quart de ceux de vos diocésains qui ont passé à l'étranger fussent venus chez nous, nous serions peut-être encore la majorité, ou au

moins nous serions une puissante minorité, avec laquelle il faudrait compter, et contre laquelle il ne serait pas question de forger des lois d'exception. On nous envoie pour peupler ce territoire, pour peupler nos terres, dirai-je avec les Sauvages, les Métis et les Canadiens français auraient même un certain droit à user de cette expression, car ce sont des Canadiens qui ont découvert cette immense contrée, ce sont les Canadiens et les Métis qui l'ont ouverte à la religion, à la colonisation et à la civilisation. On nous envoie, dis-je, pour utiliser nos terres des gens de toute nation, de toute religion, et trop souvent des gens sans foi et sans religion; ou va chercher bien loin des Ménonites, ou reçoit même des Mormons qu'on semble vouloir donner pour exemples à nos Pieds-Noirs, et on laisse partir chaque année une foule de Canadiens honnêtes et laborieux, mais trop pauvres pour venir s'établir ici. Ne trouvez-vous pas, Messieurs, que c'est là un mal sérieux? Est-ce qu'on ne pourrait pas y trouver un remède? Puisque notre gouvernement ne semble pas vouloir s'en occuper, il me semble qu'aidés par votre patriotisme et dévoué elergé, vos pieux et éclairés et souvent influents laïques, avec la généreuse charité et le concours de tous, vous procureriez à ces braves Canadiens les moyens de venir s'établir convenablement au Nord-Ouest. Vous obtiendriez du gouvernement fédéral et des compagnies de chemin de fer, les moyens de conserver au Canada de bons et honnêtes citoyens, et la province de Québec n'en souffrirait pas, mais se fortifierait en étendant son influence, et protégerait en même temps de pauvres Canadiens qu'on veut sur leurs propres terres réduire à la condition de parias.

Je vous en supplie donc, Eminence et Vénérés Seigneurs, tant en mon nom qu'au nom de nos missionnaires, du parti catholique et français du pays, au nom surtout des intérêts de l'église dans le Nord-Ouest, voyez dans votre sagesse ce que vous pourrez faire, et de grâce, au nom de Dieu, agissez en conséquence.

En vous demandant pardon de mon importunité, je vous prie, Eminence et Révérendissimes et Vénérés Seigneurs, de croire au profond respect de votre dévoué et reconnaissant serviteur et frère.

2° Le gouvernement a-t-il quelque raison de mettre en doute la véracité de Sa Grandeur Mgr Grandin, le signataire de la dite lettre?

3° Le gouvernement se propose-t-il de prendre quelques mesures pour remédier aux griefs dont se plaint Sa Grandeur, lesquelles, et quand se propose-t-il d'en agir ainsi?

*M. Edgar*—Vendredi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance échangée entre les gouvernements fédéral et impérial concernant les dispositions du Statut du Canada, 51 Vic., chap. 43, prescrivant que nonobstant toute prérogative royale, nul appel ne pourra être interjeté dans les causes criminelles des tribunaux canadiens au Conseil privé impérial.

*M. Edgar*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—

1° L'acte des droits d'auteur modifié de 1889 a-t-il été mis en vigueur par proclamation du Gouverneur général?

2° Une correspondance a-t-elle été échangée entre les gouvernements fédéral et impérial au sujet de l'Acte des droits d'auteur modifié?

3° Le gouvernement est-il prêt à faire connaître à la Chambre la substance ou le résultat de telle correspondance, ou à déposer ces informations sur le bureau?

*M. Edgar*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAEBRE—Copie de tous papiers et correspondance entre l'association des manufacturiers de l'Ontario et le gouvernement fédéral, pendant les années 1883, 1884 et 1885 au sujet de la législation projetée concernant les manufactures.

*M. Perry*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Un bureau de poste a-t-il été établi à ou près de la chapelle de Palmer Road, comté de Prince, dans l'Ile du Prince-Edouard, tel que promis par le ministre des Postes? Si oui, quand, et quel est le maître de poste?

M. *Rinfret*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'accorder la malle tous les jours à la paroisse de Saint-Edouard (bureau de poste "Rivière Boisclair") dans le comté de Lotbinière ?

M. *Rinfret*—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de toutes pétitions, correspondances et documents de toutes sortes concernant le chemin de fer Grand Oriental ou toute ligne de chemin de fer devant s'étendre de Lévis à Montréal en suivant le Saint-Laurent.

M. *Small*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'amender au cours de la présente session l'Acte du Revenu de l'Intérieur, en tant qu'il se rapporte à la vente du tabac ?

M. *Joncas*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de continuer, d'après le système actuellement suivi, la mise en opération de ses établissements de pisciculture ? Ou le gouvernement a-t-il l'intention soit d'en augmenter, soit d'en diminuer le nombre ?

M. *Innes*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant le montant total jusqu'à date des sommes dépensées pour la bâtisse du bureau de l'Imprimerie Nationale ; la totalité des sommes dépensées pour le caractère, les presses et autres machines ou matériaux pour imprimer ou relier, dans le dit bureau ; et le montant total payé pour salaires et gages des officiers et employés du bureau depuis le 1er juillet 1889 jusqu'au 1er janvier 1890.

M. *Innes*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le ministre de l'Agriculture s'est-il enquis de la maladie qui sévit actuellement sur les bestiaux dans quelques-uns des Etats de l'Ouest des Etats-Unis, et a-t-il pris des mesures pour prévenir son introduction ou son expansion en Canada ?

M. *Marshall*—Vendredi prochain—RÉSOLUTION—Qu'en conséquence de l'importation considérable, chaque année en Canada, de viande fraîche de boucherie, de lard (*mess*) ou de salaisons (*bacon*), il est expédient, dans l'intérêt des fermiers de ce pays, d'élever les droits sur ces articles.

M. *Wood* (Westmoreland)—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant, par province, la quantité de viande fraîche de boucherie importée des Etats-Unis en Canada pendant l'année fiscale expirée le 30 juin dernier, et aussi pendant le semestre terminé le 31 décembre dernier.

M. *Doyon*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—

1. Combien le gouvernement paye-t-il par verge barrée pour le mesurage de la pierre dans les carrières de la réserve de Caughnawaga ?

2. Quel est le nom de la personne employée à mesurer cette pierre ?

Cette personne occupe-t-elle un autre emploi public quelconque dans la dite réserve ?

M. *Doyon*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Quel prix par toise le gouvernement a-t-il chargé durant les années 1884, 1885, 1886, 1887, 1888 et 1889, à ceux qui ont exploité les carrières de la réserve de Caughnawaga, dans le comté de Laprairie ?

M. *Doyon*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement est-il disposé à déposer devant cette Chambre le rapport des opérations de McLea Walbank dans la réserve de Caughnawaga, comté de Laprairie ? Si oui, quand se propose-t-il de le faire ? Si non, pourquoi ?

N<sup>o</sup>. 5.

---

OTTAWA, MERCREDI, 22 JANVIER 1890.

---

---

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

---

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

## No 6.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 23 JANVIER 1890.

## PRIÈRE.

Vingt-sept pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et regues :—

Du conseil municipal du comté de Wentworth, Ont.; demandant à la Chambre de considérer l'opportunité de nommer une cour, commission ou personne dans chaque province suivant qu'il sera nécessaire pour entendre et juger d'une manière rapide et convenable certains conflits entre le public et les chemins de fer.

De l'honorable W. E. Sanford, sénateur, de Hamilton, et autres; demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Colonisation de la Saskatchewan.

De l'Assemblée de la Feuille d'Erable, No 2,622, et du Conseil des Métiers et du Travail; demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction ou réparation des chemins de fer.

De l'Assemblée de la Feuille d'Erable, No 2,622, et du Conseil des Métiers et du Travail; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarées nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soient déclarées offense criminelle punissable par emprisonnement.

De l'Assemblée de la Feuille d'Erable, No 2,622, et du Conseil des Métiers et du Travail; demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes.

De l'Assemblée de la Feuille d'Erable, No 2,622, et du Conseil des Métiers et du Travail; demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De l'Assemblée de la Feuille d'Erable, No 2,622, et du Conseil des Métiers et du Travail; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De l'Assemblée de la Feuille d'Erable, No 2,622, et du Conseil des Métiers et du Travail; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

De l'Assemblée de la Feuille d'Erable, No 2,622, et du Conseil des Métiers et du Travail; demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

Les bills suivants sont présentés séparément et lus pour la première fois.—Seconde lecture, demain, savoir :—

Par M. Choquette :—Bill (No 11) modifiant de nouveau le chapitre 5 des Statuts Révisés du Canada, intitulé : “ Acte concernant le cens électoral.”

Par M. Casgrain :—Bill (No 12) pour mieux assurer l'indépendance du Parlement.

M. Haggart met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—le rapport du Maître général des Postes pour l'année expirée le 30 juin 1889.

Les deux Ordres suivants de la Chambre sont votés, savoir :—

Par M. Denison :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant, pour chaque année,—

(1) Le coût de l'impression en français des ordonnances et autres documents et publications officiels depuis la date de la passation de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, de 1877 ;

(2) Le nombre de copies des ordonnances imprimées de temps à autre dans cette langue ;—et

(3) Le nombre de copies distribuées et de celles restant en main.

Par M. McMullen :—Ordre de la Chambre—Etat donnant les montants d'argent dépensés par le gouvernement fédéral dans chacune des provinces depuis la Confédération jusqu'au 30 juin 1889, sous les chapitres suivants :—

1. Subventions aux chemins de fer dans chaque province, sauf la ligne-mère du Pacifique Canada et l'embranchement du Sault ;

2. Les divers chemins de fer construits par le gouvernement du Canada dans chaque province, y compris les embranchements, et prolongements de l'Intercolonial, mais non la ligne principale telle qu'originellement construite ;

3. Les bâtisses érigées ou achetées dans chaque province, leur situation et leur coût.

M. McMullen propose,—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour un état donnant :

1<sup>o</sup> Les noms de chaque ministre de la Couronne, Haut-Commissaire ou autre plénipotentiaire à l'étranger, depuis la Confédération jusqu'au 30 juin 1889 ;

2<sup>o</sup> Le montant de deniers retirés par chacun d'eux sous les titres suivants :— Salaire, allocation sessionnelle, frais de voyage, dépenses de voitures, et toutes autres sommes retirées à tout autre titre chaque année, durant leur terme d'office ;

3<sup>o</sup> Le montant total payé à chacun pour toutes fins quelconques pendant la durée de la charge jusqu'au 30 juin 1889.

M. Taylor propose, comme amendement,—Que les mots suivants soient ajoutés à la motion comme paragraphe 4<sup>o</sup>, savoir :—

4<sup>o</sup> Etat détaillé faisant connaître les fins pour lesquelles le montant reçu par chaque ministre de la Couronne, Haut-Commissaire ou autre plénipotentiaire à l'étranger a été appliqué ou employé, et mentionnant en détail,—(1) les noms de tous les membres de la Chambre des Communes depuis la Confédération ; (2) le montant total reçu par chaque membre pour indemnité sessionnelle, frais de route ou pour tout autre objet ; (3) le montant dépensé par chaque membre pendant son séjour à Ottawa pour vaquer à ses devoirs parlementaires, les noms des particuliers auxquels aucune somme ou sommes d'argent ont été payées et la raison du paiement ; (4) le montant dépensé par chaque membre de la Chambre des Communes pour frais de voyages en se rendant à Ottawa pour vaquer à ses devoirs parlementaire ou en en revenant ; (5) les noms de ceux qui ont voyagé au moyen de permis de circulation et les noms des compagnies de chemins de fer qui les ont données ; (6) le nombre d'Adresses ou Ordres de la Chambre demandés par chaque membre, le coût de la préparation de chaque réponse, y compris les frais d'impression et ce qui a été fait ensuite au sujet de chaque réponse ; (7) le nombre de fois que chaque membre a parlé en Chambre, la durée de son discours, ce qu'a coûté au pays chaque discours prononcé, et sa valeur en se basant sur la longueur et le coût de chaque session ; (8)

le nombre de motions et les noms des membres qui les ont proposées, à part les demandes de documents, et ce qui est advenu de ces motions après qu'elles ont été proposées; (9) le nombre de votes donnés par chaque membre et le nombre de fois que chaque membre s'est abstenu de voter et les raisons de telle abstention, indiquant le caractère et la nature de chaque motion proposée, et, dans chaque cas d'abstention, si le député non-votant a eu le consentement de la Chambre pour s'absenter; (10) de quelle manière la somme de \$500 votée comme indemnité supplémentaire en 1885 a été dépensée par chaque membre de la Chambre pour cette année, et quelle proportion de cette somme a été payée aux sociétés d'agriculture, en souscriptions aux fonds d'églises ou autres objets de charité, tel que promis par certains membres lorsqu'ils ont accepté ce supplément d'indemnité.

Et un débat s'ensuivant,—Sir John A. Macdonald propose,—Que le débat soit ajourné.

Et le débat continuant;

La dite proposition d'ajournement est alors retirée, avec le consentement de la Chambre, ainsi que l'amendement proposé et la motion principale.

Les Ordres de la Chambre qui suivent, sont alors votés, savoir:—

Par M. Langelier (Québec-Centre):—Ordre de la Chambre—Etat détaillé des dépenses faites en rapport avec l'Hôpital de la Marine et des Emigrants de Québec, depuis le 30 juin 1886, le dit état indiquant:—

1. Le montant voté chaque année par le Parlement;
2. Le montant dépensé;
3. Le nombre de marins et d'émigrants reçus chaque année et le nombre total de jours que chacun a passé au dit hôpital;
4. Le nombre de personnes non marins, ou immigrants reçues dans le dit hôpital, et le nombre de jours que chacun y a passé;
5. Le coût total par jour de chaque patient;
6. Le montant retiré par le gouvernement pour les patients non immigrants ou marins;
7. Le montant retiré du fonds des marins malades en vertu de l'Acte 49 Vict., ch. 76, sect. 16.

Par M. Hesson:—Ordre de la Chambre—Etat donnant les noms de toutes les banques chartées en Canada qui ont suspendu leurs paiements, liquidé leurs affaires ou fait faillite depuis la Confédération, ainsi que le montant du capital-actions autorisé, celui du stock souscrit et celui du stock payé; l'actif et le passif des dites banques lors de telles suspension ou cessation d'affaires; la nature des dits actifs et passif, les dates des dites chartes et les dates de leur forfaiture ou abandon, et les dividendes payés aux porteurs de billets et aux déposants.

Par Sir Richard Cartwright:—Ordre de la Chambre—Relevé détaillé des recettes et dépenses jusqu'au 1er janvier 1890, ainsi qu'un relevé semblable pour le semestre expiré le 1er janvier 1889.

Par M. Casgrain:—Ordre de la Chambre—Relevé de toutes les dépenses générales faites jusqu'à date pour la confection des listes électorales du Canada.

Par M. McMullen—Ordre de la Chambre—Etat donnant le nombre de lettres enregistrées envoyées au bureau des lettres mortes pendant les années 1887, 1888 et 1889.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

*M. Choquette*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de faire faire à l'avenir le service de la malle de l'île aux Grues, dans le comté de Montmagny, par voie de Montmagny ou de l'Anse à Giles ?

*M. Robertson*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu une pétition de Peake's Station, I.P.-E., demandant que la gare du chemin de fer à Peake soit une station régulière (*booking station*) ? Si oui, est-ce l'intention du gouvernement de faire droit à cette requête ?

*M. Beausoleil*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu une requête des citoyens de Saint-Edmond, dans le comté de Berthier, demandant l'établissement d'un bureau de poste dans la dite paroisse de Saint-Edmond ? Si oui, le gouvernement se propose-t-il de faire droit à cette requête, et quand ? Si non, pourquoi ?

*M. Beausoleil*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes requêtes des citoyens de Saint-Gabriel et Saint-Damien, demandant l'expédition des malles par chemin de fer ; de toutes lettres transmettant telles requêtes ; de tous rapports de l'inspecteur des postes et de tous ordres émanés par l'honorable maître général des postes au sujet de telles requêtes.

*M. Beausoleil*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copies de toutes requêtes demandant la clôture du bureau de poste de Zernetville, dans le comté de Berthier, et l'établissement de ce bureau à la station du chemin de fer du Pacifique, à la jonction de Berthier, aussi bien que de toutes requêtes s'y opposant ; aussi copies des lettres transmettant telles requêtes ; aussi copie du rapport de l'inspecteur des postes sur le sujet, et généralement de tous documents se rapportant à cette affaire.

*M. Perry*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Relevé détaillé des frais de réparation du brise-lames de Tignish, I.P.-E., en 1889, la date du commencement et de l'achèvement des travaux, et le nom de la personne en charge des dits travaux.

*M. Curran*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention de demander au parlement une gratification pour les sergents et les hommes de la force de police du port récemment licenciée à Montréal ?

*M. Carling*—Lundi prochain—BILL intitulé : "Acte modifiant l'acte des brevets d'invention."

*M. Carling*—Lundi prochain—BILL intitulé : "Acte modifiant l'Acte relatif aux marques de commerce et dessins de fabrique."

*M. Dessaint*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de réparer et de terminer le quai de Sainte-Anne de la Pocatière, dans le comté de Kamouraska, tel que demandé par une requête de l'honorable M. Elisée Dionne *et al*, laquelle requête a été produite au département des Travaux Publics, il y a eu de là d'un an par l'intermédiaire du député de Kamouraska ?

*M. Dessaint*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie des comptes en rapport avec la construction d'un quai à Kamouraska, dans la province de Québec, produits dans le cours de l'année 1889.

*M. Laurier*—Vendredi prochain—ADRESSE—Copie de toutes résolutions de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, concernant l'affectation des deniers votés par cette Chambre pour l'usage des dits territoires.

M. *Laurier*—Vendredi prochain—ADRESSE—Copie de toutes pétitions adressées à Son Excellence le Gouverneur général par des colons établis dans les districts de Cranberry, Cedar, Wellington, Nanoose et Nanaïmo, Colombie-Anglaise, demandant le privilège d'obtenir les terres sur lesquelles ils s'étaient établis, sur les réserves du chemin de fer de l'Île, aux termes ordinaires accordés aux colons, savoir : que leur octroi comprenne la terre et les minéraux qu'elle renferme.

M. *Laurier*—Vendredi prochain—ADRESSE—Copie de tous ordres en conseil, ou administratifs, empêchant les navires américains de transporter du fret, en entrepôt, des ports américains à Victoria, C.-A., ou aucun autre port canadien, et copie de tous ordres en conseil, ou administratifs, révoquant les précédents.

M. *Laurier*—Vendredi prochain—ADRESSE—Copie de toutes résolutions de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, concernant le règlement des réclamations des Métis.

M. *Laurier*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada, ou aucun des départements, et les Messieurs Anderson, ou autres, au sujet du service des malles transatlantiques.

M. *Casey*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Que le gouvernement devrait garantir la validité absolue de tout papier-monnaie en cours, émis et mis en circulation comme argent, et devrait faire de ce papier ainsi garanti une monnaie légale, qu'il soit émis par le gouvernement lui-même ou par des banques.

No. 6.

OTTAWA, JEUDI, 23 JANVIER 1890.

Je Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

## No 7.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 24 JANVIER 1890.

## PRIÈRE.

Trente-huit pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'Assemblée Locale, No 644, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée de Maisonneuve, No 7,209 ; de l'Union des Voituriers ; de l'Union des Cigariers ; de l'Assemblée Locale, No 6,023, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Locale, No 10,511, du Fer à Cheval, tous de Montréal ; de l'Assemblée de Lévis, No 10,123, Chevaliers du Travail, Québec ; de l'Union des Pressiers, No 10, de Toronto ; de l'Union des Cigariers, No 27 ; de l'Assemblée Mayflower, No 6,564, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Assemblée, No 5402, Chevaliers du Travail, Lindsay ; et de l'Union Typographique de Hamilton, No 129 ; demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

De l'Assemblée de Lévis, No 10,123, Chevaliers du Travail, Québec ; de l'Assemblée Locale, No 644, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée de Maisonneuve, No 7,209 ; de l'Union des Voituriers ; de l'Union des Cigariers ; de l'Assemblée Locale, No 6,023, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Locale, No 10,511, du Fer à Cheval, tous de Montréal ; de l'Union des Pressiers, No 10, Toronto ; de l'Union des Cigariers, No 27 ; de l'Assemblée Mayflower, No 6,564, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Assemblée, No 5402, Chevaliers du Travail, Lindsay ; et de l'Union Typographique, No 129, de Hamilton ; demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De l'Assemblée de Lévis, No 10,123, Chevaliers du Travail, Québec ; de l'Assemblée Locale, No 644, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée de Maisonneuve, No 7,209 ; de l'Union des Voituriers ; de l'Union des Cigariers ; de l'Assemblée Locale, No 6,023, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Locale, No 10,511, du Fer à Cheval, tous de Montréal ; de l'Union des Cigariers, No 27 ; de l'Assemblée Mayflower, No 6,564, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Assemblée, No 5,402, Chevaliers du Travail, Lindsay ; et de l'Union Typographique, No 129, de Hamilton ; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

De l'Assemblée de Lévis, No 10,123, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Locale, No 644, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée de Maisonneuve, No 7,209; de l'Union des Voituriers; de l'Union des Cigariers; de l'Assemblée Locale, No 6,023, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Locale, No 10,511, du Fer à Cheval, tous de Montréal; de l'Union des Pressiers, No 10, de Toronto; de l'Union des Cigariers, No 27; de l'Assemblée Mayflower, No 6,564, Chevaliers du Travail, tous de Toronto; de l'Assemblée, No 5,402, Chevaliers du Travail, Lindsay; et de l'Union Typographique, No 129, de Hamilton; demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes.

De l'Assemblée de Lévis, No 10,123, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Locale, No 644, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée de Maisonneuve, No 7,209; de l'Union des Voituriers; de l'Union des Cigariers; de l'Assemblée Locale, No 6,023, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Locale, No 10,511, du Fer à Cheval, tous de Montréal; de l'Union des Pressiers, No 10, de Toronto; de l'Union des Cigariers, No 27; de l'Assemblée Mayflower, No 6,564, Chevaliers du Travail, tous de Toronto; de l'Assemblée, No 5,402, Chevaliers du Travail, Lindsay; de l'Union Typographique, No 129, de Hamilton; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De l'Assemblée de Lévis, No 10,123, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Locale, No 644, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée de Maisonneuve, No 7,209; de l'Union des Voituriers; de l'Union des Cigariers; de l'Assemblée Locale, No 6,023, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Locale, No 10,511, du Fer à Cheval, tous de Montréal; de l'Union des Pressiers, No 10, Toronto; de l'Union des Cigariers, No 27; de l'Assemblée Mayflower, No 6,564, Chevaliers du Travail, tous de Toronto; de l'Assemblée, No 5,402, Chevaliers du Travail, Lindsay; et de l'Union Typographique, No 129, de Hamilton; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarées nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soient déclarées offense criminelle punissable par emprisonnement.

De l'Assemblée de Lévis, No 10,123, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Locale, No 644, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée de Maisonneuve, No 7,209; de l'Union des Voituriers; de l'Union des Cigariers; de l'Assemblée Locale, No 6,023, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée, No 10,511, du Fer à Cheval, tous de Montréal; de l'Union des Pressiers, No 10, de Toronto; de l'Union des Cigariers, No 27; de l'Assemblée Mayflower, No 6,564, Chevaliers du Travail, tous de Toronto; de l'Assemblée, No 5,402, Chevaliers du Travail, Lindsay; et de l'Union Typographique, No 129, Hamilton; demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction ou réparation des chemins de fer.

De l'Union Typographique, No 129, Hamilton; demandant un acte établissant un bureau d'arbitrage pour régler les différends entre employés et patrons.

De l'Assemblée Mayflower, No 6,564, Chevaliers du Travail, Toronto; demandant la passation d'un acte choisissant un jour à être appelé "jour de travail," comme jour de fête nationale à l'avantage des travailleurs de la Puissance.

Du conseil municipal du comté de Wentworth, Ont.; demandant à la Chambre de considérer l'opportunité de nommer une cour, commission ou personne dans chaque province suivant qu'il sera nécessaire pour entendre et juger d'une manière rapide et convenable certains conflits entre le public et les chemins de fer.

Du Conseil Exécutif de la Société Historique de Wentworth; demandant qu'il soit pris des mesures pour conserver la mémoire des braves tombés sur le champ de bataille de Stoney Creek.

De Charles Myers, du village de Morrisburg, et autres; demandant une charte les autorisant à construire, équiper et exploiter un chemin de fer entre Ottawa et Morrisburg, dans le comté de Dundas.

De Milo M. Belding et autres, de la cité de Montréal; demandant une charte sous le nom de Belding, Paul et Cie (limité.)

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du registraire de la Cour Suprême du Canada une copie certifiée du jugement de la dite cour dans l'appel d'élection pour le district électoral de Haldimand, lequel jugement est lu comme suit :—

### ELECTION CONTESTÉE DE HALDIMAND.

*Dans la Cour Suprême du Canada.*

MERCREDI, le vingt-deuxième jour de janvier 1890.

*Présents :*

L'honorable Sir WILLIAM JOHNSTONE RITCHIE, chevalier, juge en chef.  
 Son Honneur le juge TASCHEREAU,  
 do do GWYNNE,  
 do do PATTERSON.

Son Honneur le juge Strong étant absent, l'honorable juge-en-chef donne communication de son jugement, tel que prescrit par le statut à cette fin.

#### ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre de la Chambre des Communes pour le district électoral de Haldimand, tenue le treizième jour de janvier 1889.

Entre

CHARLES WESLEY COLTER,

*(Répondant dans la cour inférieure), Appelant ;*

*et*

WILLIAM GLENN,

*(Pétitionnaire en cour inférieure), Répondant.*

L'appel du susdit Charles Wesley Colter, du jugement de Son Honneur le juge Falconbridge, prononcé lors de l'instruction de la pétition d'élection dans la cause ci-dessus, le dixième jour de septembre et le quatorzième jour d'octobre derniers, étant venu pour être entendu devant cette cour les treizième et quatorzième jours de décembre écoulé (1889) en présence des avocats de l'appelant et du répondant susdits, et l'appelant ayant conformément à la clause 51 de l'Acte des Elections contestées, dans son avis d'inscription d'appel pour audition, limité le sujet d'appel aux accusations suivantes, savoir : Accusation n<sup>o</sup> 82, laquelle est comme suit :—“ Le “ ou vers le jour de l'élection en question, dans le township de Walpole, James “ Haslett, de Walpole, un agent du répondant a offert et promis de payer, et a payé “ à Henry Bridges, du township de Walpole, l'un des voteurs du dit district électoral, “ la somme de cinq piastres ou autre valable considération, pour induire le dit “ Bridges à s'abstenir de voter à l'élection en question, ou à voter en faveur du dit “ répondant ” ;

Et à l'accusation n<sup>o</sup> 8, laquelle est comme suit :—“ Le ou vers le jour de l'élection “ en question, au village de Sil Kirk, le docteur Thomas T. Harrison, de Sil Kirk “ susdit, président de l'Association de Réforme ; Jose W. Holmes, de Sil Kirk susdit ; “ Albion C. Smith, de Rainham, et Edwin Hoover, agents du répondant, ont acheté “ et se sont procuré un certain nombre de barils de bière lager et les ont mis ou “ placés dans la boutique de barbier d'un sieur Alexander Miller, dans le village de “ Sil Kirk susdit ; et les dits Harrison, Holmes et Smith ont conduit dans la boutique “ de barbier et y ont traité nombre des électeurs ou voteurs dans le dit district électoral, “ entre autres Frederic Bretzler, de Rainham, William Holly, de Rainham, Alfred “ Kingsley, de Rainham, John Kingsley, de Rainham, Isaac Boyer, de Rainham, “ Edmund Hoover, de Rainham, Moses Hoover, de Rainham, J. H. Yager, de

“ Rainham, William Yager, de Rainham, et plusieurs autres dont les noms sont inconnus au pétitionnaire, afin d’induire les dits électeurs à voter pour le dit répondant, ou à s’abstenir de voter contre lui, ou pour avoir voté à la dite élection en question.”

Au sujet de la dite accusation No 82, le savant juge de la cour inférieure a constaté que le dit James Haslett, agent du répondant dans la cour inférieure, le dit Charles Wesley Colter, a commis l’acte de corruption mentionné, hors la connaissance ou le consentement du dit répondant dans la cour inférieure, le dit Charles Wesley Colter, et quant à la dite accusation No 8, le dit savant juge de la cour inférieure, a constaté, d’après les faits, que la distribution de boisson a été faite dans l’intérêt du répondant en cour inférieure, le dit Charles Wesley Colter, hors la connaissance du dit répondant en cour inférieure, le dit Charles Wesley Colter, mais à la connaissance et du consentement et avec la sanction du dit docteur Thomas F. Harri-son et le dit Moses Hoover, agents du dit répondant en cour inférieure, le dit Charles Wesley Colter, hors sa connaissance et son consentement; et que la dite élection doit être déclarée nulle; et le dit savant juge a de plus, au sujet de la question des frais, ordonné que le pétitionnaire aurait les frais généraux de la pétition et de l’instruction; que le répondant en cour inférieure, le dit Charles Wesley Colter, aurait droit aux frais occasionnés par l’accusation d’actes de corruption par des agents, en quoi il avait réussi, et aux frais occasionnés par celles qui ont été abandonnées, et qu’il n’y aurait pas de frais pour aucunes des parties, pour accusations personnelles; et le dit répondant, William Glenn, ayant produit une contre-demande d’appel du dit jugement, et le dit appel, en ce qui concerne la dite accusation No 82, ayant été entendu devant cette cour; et cette cour ayant entendu la plaidoirie des avocats susdits, a bien voulu ordonner que le dit appel fut ajourné pour le prononcé du jugement; et le dit appel étant venu ce jour pour jugement, cette cour a ordonné, adjudgé et décidé comme suit :

1° Que le dit appel sur la dite accusation No 82 doit être renvoyé et il est renvoyé.

2° Que le dit James Haslett, agent du dit appelant, le dit Charles Wesley Colter, a commis l’acte de corruption porté à l’accusation, hors la connaissance ou le consentement du dit appelant, le dit Charles Wesley Colter.

3° Que le dit appelant, le dit Charles Wesley Colter, n’a pas été dûment élu et rapporté comme membre de la Chambre des Communes du Canada, pour le dit district électoral de Haldimand, à la dite élection tenue le treizième jour de janvier dernier, et que la dite élection est nulle et de nul effet.

4° Que la somme de cent piastres (\$100) déposée par le dit appelant en garantie des frais du dit appel sera payée au dit répondant, William Glenn, pour être appliquée par lui au paiement de ses frais ci-après mentionnés.

5° Que le dit appelant, Charles Wesley Colter, paiera au dit répondant, William Glenn, les frais encourus par ce dernier au sujet du dit appel sur la dite accusation No 82, comme susdit;—et

6° Que cette cour, avec le consentement des parties, n’a pas statué sur les frais de l’autre accusation portée dans le dit appel ou sur les frais de la dite contre-demande d’appel.

Certifié

(Signé)

ROBT. CASSELS,  
*Régistrnaire.*

Et il est ordonné d’entrer le dit jugement dans le journal de cette Chambre.

M. l’Orateur informe la Chambre que, conformément à la clause 46 du chapitre 9 des Statuts Révisés, il a adressé son mandat au greffier de la Couronne en chancellerie lui enjoignant de préparer un nouveau bref d’élection pour le dit district électoral.

M. Bergeron, du comité des Ordres Permanents, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a considéré et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—

De la Compagnie de chemin de fer et de charbonnage d'Alberta ; demandant certains amendements à sa charte ;

De la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et Occidental ; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour compléter ses travaux, pour l'autoriser à tracer, construire et exploiter certains embranchements et pour autres fins ;—et

De Samuel May, de la cité de Toronto, Ont., manufacturier ; demandant la passation d'un acte renouvelant et confirmant certaines lettres patentes.

Votre comité a aussi considéré les avis donnés quant à la pétition de la Cie du chemin de fer de Colonisation de la Saskatchewan, pour une charte, et il constate que ces avis n'ont pas été publiés pendant le temps voulu ; mais comme la période requise sera pleinement expirée avant que le bill ne soit considéré par le comité des Chemins de fer, le comité recommande qu'ils soient jugés suffisants.

Le délai pour recevoir des pétitions en obtention de bills privés expirant demain, et celui pour présenter les bills privés se terminant le 31 courant, votre comité recommande, en conséquence, que le délai pour recevoir des pétitions soit prorogé au mardi, 11 février, et que celui pour présenter des bills privés, soit prorogé au mardi, 18 février. Le délai est prolongé, en conséquence.

Les bills suivants sont présentés et lus pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain, savoir :—

Par M. White (Cardwell) :—Bill (No. 13) modifiant l'Acte constituant en corporation la Cie de chemin de fer et de charbonnage d'Alberta.

Par M. Dawson :—Bill (No 14) concernant la Cie du chemin de fer de Port Arthur, Duluth et de l'Ouest.

Par M. McMullen :—Bill (No 15) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de colonisation de la Saskatchewan.

Par M. Denison :—Bill (No 16) conférant aux commissaires des brevets d'invention certains pouvoirs pour venir en aide à Samuel May.

Les Adresses à Son Excellence, et les Ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Prior :—Adresse—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et les autorités impériales, et entre le premier et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien au sujet de l'octroi d'une subvention à cette compagnie pour une ligne de steamers devant faire le service entre Vancouver et le Japon et l'Australie.

Par M. Gordon :—Ordre de la Chambre—Etat donnant,—

1. Le nombre total d'immigrants chinois qui sont arrivés en Canada entre le 31 mars 1887 et le 31 décembre 1889, spécifiant les ports auxquels ils sont débarqués ;

2. Les montants d'honoraires ou droits retirés des immigrants chinois pendant la même période ;

3. Le nombre de certificats de résidence délivrés à des chinois, tel que prescrit par la clause 13 de l'acte pour restreindre et régler l'immigration chinoise en Canada, depuis la passation de l'acte ;

4. Le nombre de chinois qui ont été découverts lorsqu'ils tentaient de débarquer en Canada au moyen de faux certificats, et qui en ont été empêchés par les tribunaux ;

5. Copie de toute correspondance relative au renvoi d'office de M. Vroman, *alias* M. Gardner, et de toute correspondance concernant la nomination d'un chinois au poste d'interprète au port de Vancouver en remplacement du dit M. Gardner ;

6. Le nombre de chinois qui ont traversé le Canada, en entrepôt, pour être embarqués à Vancouver sur des steamers à destination de la Chine, et copie des

---

règlements promulgués pour assurer leur embarquement à bord des dits steamers et empêcher leur débarquement ultérieur ;

7. Le nombre total de chinois, autres que ceux transportés en entrepôt, qui ont quitté le Canada pendant la période sus-mentionnée, et le nombre de certificats de retour qui ont été délivrés.

Par M. Edgar :—Ordre de la Chambre—Copie de tous papiers et correspondance entre l'association des manufacturiers de l'Ontario et le gouvernement fédéral, pendant les années 1883, 1884 et 1885 au sujet de la législation projetée concernant les manufactures.

Par M. Innes :—Ordre de la Chambre—Etat donnant le montant total jusqu'à date des sommes dépensées pour la bâtisse du bureau de l'Imprimerie Nationale ; la totalité des sommes dépensées pour le caractère, les presses et autres machines ou matériaux pour imprimer ou relier, dans le dit bureau ; et le montant total payé pour salaires et gages des officiers et employés du bureau depuis le 1er juillet 1889 jusqu'au 1er janvier 1890.

M. Wood (Westmoreland) propose qu'il soit émis un Ordre de la Chambre pour un état donnant, par province, la quantité de viande fraîche de boucherie importée des Etats-Unis en Canada pendant l'année fiscale expirée le 30 juin dernier, et aussi pendant le semestre terminé le 31 décembre dernier.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

*Orateur.*

---

## AVIS DE MOTIONS.

*M. Barron*—Mardi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant si l'île connue sous le nom de l'Île Sultana, dans le lac des Bois, a été vendue; et si elle a été vendue, faisant connaître sur quel droit ou titre le gouvernement du Canada s'appuie en affirmant qu'il a le pouvoir de la vendre. Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et l'acquéreur ou les acquéreurs de la dite île, ou les procureurs ou autres personnes agissant au nom de tels acquéreur ou acquéreurs (s'il en est). Le dit état devant aussi donner la superficie des terres contenues dans la dite île, la valeur et la quantité de bois de pin qui s'y trouve, le prix ou montant auquel elle a été vendue, et les noms et résidences de l'acquéreur ou des acquéreurs de la dite île.

*M. Barron*—Mardi prochain—INTERPELLATION—Quand les Commissaires du Canal de la Vallée de la Trent ont-ils été nommés? Combien cette Commission a-t-elle coûté au pays jusqu'à présent? Est-il à espérer que le rapport de la Commission sera reçu au cours de la présente session du Parlement? Si non, quand sera-t-il soumis?

*M. Barron*—Mardi prochain—ADRESSE—Etat donnant la date de création de la Commission du Canal de la Vallée de la Trent, l'époque et le lieu de sa première séance, le nombre réel de jours qu'elle a consacrés à ses travaux et le nombre de jours et de séances employés à recueillir des témoignages, et les endroits où, jusqu'à présent, la Commission a tenue ses séances.

*M. White (Renfrew)*—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de tous Ordres en conseil, dépêches, correspondance et documents concernant la démission du Conseil des Aviseurs des Territoires du Nord-Ouest, et la nomination de leurs successeurs.

*M. Davin*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Que tous mémoires, pétitions et résolutions de l'Assemblée législative des Territoires du Nord Ouest passés à sa dernière session, qu'ils aient été adressés au Gouverneur général ou au Parlement, soient déposés sur le bureau de la Chambre.

*M. Landerkin*—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie des règlements de quarantaine de la Grosse He, et de tous ordres en conseil et instructions données aux officiers de santé à cette station.

*M. Dupont*—Mardi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes requêtes, lettres ou autres documents adressés au gouvernement pour se plaindre de l'état des ponts sur les embranchements de chemin de fer exploités par la compagnie de chemin de fer du Pacifique Canadien, dans le comté de Bagot et les comtés voisins.

*M. Perry*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Un bureau de poste a-t-il été établi à ou près de la Chapelle de Palmer Road, comté de Prince, dans l'Île du Prince-Edouard, tel que promis par le ministre des postes? Si oui, quand, et quel est le maître de poste?

*M. McMullen*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—État indiquant les terres vendues et les sommes résultant de leur vente ainsi que toutes sommes d'argent provenant d'autres sources réalisées par Clark Gumble, agissant pour la couronne dans l'affaire de la Banque du Haut Canada; aussi les paiements qu'il a effectués en rapport avec la dite Banque et à qui il les a faits.

M. *McMullen*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—État donnant les noms de chaque commissaire ou autre agent chargé par le Gouvernement Canadien, depuis la confédération jusqu'au 30 juin 1889, d'une mission à l'étranger; le salaire payé par mois ou par année, le montant total payé pour traitements, dépenses de voyages et d'hôtels et toutes autres dépenses quelconques pendant la durée de la charge jusqu'au 30 juin 1889.

M. *McMullen*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—État donnant les noms de chaque ministre de la couronne depuis la Confédération jusqu'au 30 juin 1889; le montant d'argent retiré par chacun, chaque année, pendant sa tenure d'office, sous les titres suivants.—Traitement, indemnité sessionnelle, frais de route, et toutes autres sommes retirées ou payées pour toutes autres fins, pendant sa tenure d'office jusqu'au 30 juin 1889; le montant total payé à chacun jusqu'à la même date.

M. *Joncas*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes lettres, rapports ou autres correspondance, actuellement au ministère des poste, relativement au transport des malles entre Campbelltown, dans la province du Nouveau-Brunswick, et le Bassin de Gaspé, dans la province de Québec.

M. *Campbell*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes pétitions, rapports d'ingénieurs et correspondance concernant le dragage de la barre à l'embouchure de la rivière Thomas, dans le comté de Kent, Ontario.

M. *Brien*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Rufus Stephenson, ci-devant inspecteur des compagnies de colonisation est-il employé par le gouvernement depuis le 30 juin 1889? Si oui, quelles sont ses fonctions? Et quel est son salaire et le montant d'argent à lui payé soit comme salaire ou pour ses dépenses depuis cette date?

M. *Pope*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'établir une station de quarantaine pour les bestiaux sur la frontière à quelque port intérieur de la province de l'Ontario ou de Québec? Si non, pourquoi?

M. *Carling*—Lundi prochain—BILL intitulé: "Acte modifiant l'Acte des droits d'auteur."

N<sup>o</sup> 7.

OTTAWA, VENDREDI, 24 JANVIER 1890.

Le Sossion, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

## PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN  
l'imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

## No 8.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 27 JANVIER 1890.

## PRIÈRE.

Vingt-sept pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'Union des Mouleurs en Fer, No 28 ; de l'Assemblée de la Gerbe de Blé, No 3,499, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Assemblée des Mariniers du Canal Welland, No 7,025 ; de l'Assemblée Barry, No 827, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Fidélité, No 2,056, Chevaliers du Travail, tous de Sainte-Catherine ; de l'Union des Briquetiers et Maçons, Hamilton ; de l'Assemblée Elgin, No 3,449, Chevaliers du Travail, tous de l'Ontario ; et de l'Union des Mouleurs en Fer, No 140, Sackville, Nouveau-Brunswick ; demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes.

De l'Union des Mouleurs en Fer, No 28 ; de l'Assemblée de la Gerbe de Blé, No 3,499, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Assemblée des Mariniers du Canal Welland, No 7,025 ; de l'Assemblée Barry, No 827, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Fidélité, No 2,056, Chevaliers du Travail, tous de Sainte-Catherine ; de l'Union des Briquetiers et Maçons, Hamilton ; de l'Assemblée Elgin, No 3,449, Chevaliers du Travail, tous de l'Ontario ; et de l'Union des Mouleurs en Fer, No 140, Sackville, Nouveau-Brunswick ; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De l'Union des Mouleurs en Fer, No 28 ; de l'Assemblée de la Gerbe de Blé, No 3,499, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Assemblée des Mariniers du Canal Welland, No 7,025 ; de l'Assemblée Barry, No 827, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Fidélité, No 2,056, Chevaliers du Travail, tous de Sainte-Catherine ; de l'Union des Briquetiers et Maçons, Hamilton ; de l'Assemblée Elgin, No 3,449, Chevaliers du Travail, tous de l'Ontario ; et de l'Union des Mouleurs en Fer, No 140, Sackville, Nouveau-Brunswick ; demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction ou réparation des chemins de fer.

De l'Union des Mouleurs en Fer, No 28 ; de l'Assemblée de la Gerbe de Blé, No 3,499, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Assemblée des Mariniers du Canal Welland, No 7,025 ; de l'Assemblée Barry, No 827, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Fidélité, No 2,056, Chevaliers du Travail, tous de Sainte-Catherine ; de l'Union des Briquetiers et Maçons, Hamilton ; de l'Assemblée Elgin, No 3,449, Chevalier du Travail, tous de l'Ontario ; et de l'Union des Mouleurs en Fer, No 140,

Sackville, Nouveau-Brunswick; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarés nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soient déclarées offense criminelle punissable par emprisonnement.

De l'Union des Mouleurs en Fer, No 28; de l'Assemblée de la Gerbe de Blé, No 3,499, Chevaliers du Travail, tous de Toronto; de l'Assemblée des Mariniers du Canal Welland, No 7,025; de l'Assemblée Barry, No 827, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Fidélité, No 2,056, Chevaliers du Travail, tous de Sainte-Catherine; de l'Union des Briquetiers et Maçons, Hamilton; de l'Assemblée Elgin, No 3,449, Chevaliers du Travail; et de l'Union des Mouleurs en Fer, No 140, Sackville, Nouveau-Brunswick; demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De l'Union des Mouleurs en Fer, No 28; de l'Assemblée de la Gerbe de Blé, No 3,499, Chevaliers du Travail, tous de Toronto; de l'Assemblée des Mariniers du Canal Welland, No 7,025; de l'Assemblée Barry, No 827, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Fidélité, No 2,056, Chevaliers du Travail, tous de Sainte-Catherine; de l'Union des Briquetiers et Maçons, Hamilton, tous de l'Ontario; et de l'Union des Mouleurs en Fer, No 140, Sackville, Nouveau-Brunswick; demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

De l'Union des Mouleurs en Fer, No 28; de l'Assemblée de la Gerbe de Blé, No 3,449, Chevaliers du Travail, tous de Toronto; de l'Assemblée des Mariniers du Canal Welland, No 7,024; de l'Assemblée Barry, No 827, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Fidélité, No 2,056, Chevaliers du Travail, tous de Sainte-Catherine; de l'Union des Briquetiers et Maçons, Hamilton, tous de l'Ontario; et de l'Union des Mouleurs en Fer, No 140, Sackville, Nouveau-Brunswick; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

De l'Assemblée de la Gerbe de Blé, No 3,499, Chevaliers du Travail, Toronto; et de l'Assemblée Barry, No 827, Chevaliers du Travail, de Sainte-Catherine, tous de l'Ontario; demandant un acte établissant un bureau d'arbitrage pour régler les différends entre employés et patrons.

De l'Assemblée de la Gerbe de Blé, No 3,499, Chevaliers du Travail; et de l'Assemblée Barry, No 827, Chevaliers du Travail, Sainte-Catherine, tous de l'Ontario; demandant la passation d'un acte pour obliger les cités, villes, etc., d'Ontario, à publier tous les ans les rôles d'évaluation.

De l'Assemblée de la Gerbe de Blé, No 3,499, Chevaliers du Travail, Toronto; et de l'Assemblée Barry, No 827, Chevaliers du Travail, Sainte-Catherine, tous de l'Ontario; demandant la passation d'un acte pour régler les manufactures.

De James Douglas et autres, de la cité de Toronto; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour empêcher le tir aux pigeons.

De Félix Laroque, président, et J. J. Tobin, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de Banff; de N. Chénier, président, et H. Meloche, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de Canmore; de M. E. Roy, président, et Christopher McRae, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de Lethbridge; de Leo Slattery, président, et Bernard McKeivitt, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de Fish Creek; de Edward Donohoe, président, et Siméon Cloutier, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de Anthracite; et de Alexander Gillies, président, et A. W. McDonald, secrétaire d'une assemblée publique des contribuables de Ghost River, tous du district d'Alberta, Territoire du Nord-Ouest; demandant qu'aucune loi ne soit passé pour abolir ou restreindre l'emploi du français comme langue officielle.

De la Chambre de Commerce de Toronto; demandant la passation d'un acte pour augmenter ses pouvoirs pour posséder des terres et emprunter de l'argent, pour confirmer un certain arrangement et pour autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine et de Niagara; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie et de ses embranchements, et pour autres fins.

De Massom Martin Boyd, fabricant de bois de construction, et autres, du village de Bobcaygeon et autres lieux; demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool.

De la Compagnie Impériale de Fidécimmis du Canada; demandant certains amendements à sa charte.

De Joseph Cozens et autres, promoteur du chemin de fer du Sault Sainte-Marie et de la Baie d'Hudson; demandant une charte sous le nom ci-dessus.

De William Mackenzie et autres; demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Calgary et Edmonton.

De la "Toronto Savings Bank Charitable Trust"; demandant la passation d'un acte l'autorisant à placer les produits d'un certain hypothèque sur biens-fonds.

De la Compagnie de pont du Sud du Canada; demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour achever ses travaux en rapport avec le tunnel sous la rivière Détroit.

De la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Goderich et du Pacifique Canadien; demandant la passation d'un acte pour changer son nom en celui de Compagnie du chemin de fer de Goderich et de Wingham, pour prolonger le délai fixé pour le commencement et la terminaison de sa voie projetée, et à d'autres fins.

De la Compagnie de Charbonnage et de Navigation du Nord-Ouest (limitée); demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour la construction de sa ligne de prolongement entre Lethbridge et de Fort McLeod.

De la Banque du Peuple du Nouveau-Brunswick; demandant la passation d'un acte pour étendre sa charte et aussi pour appliquer à la dite banque les dispositions du chapitre 120 des Statuts Révisés du Canada.

Du président, des directeurs et de la Compagnie de la Banque de St-Stephen, comté de Charlotte, Nouveau-Brunswick; demandant la passation d'un acte pour changer le nom de la dite banque en celui de banque de St-Stephen," pour étendre sa charte, et aussi pour lui appliquer des dispositions du chapitre 120 des Statuts Révisés du Canada.

De Thomas Dunn et autres, de Vancouver, Colombie-Anglaise; demandant à la Chambre de considérer l'opportunité d'imposer une taxe additionnelle sur les immigrants chinois.

Des officiers et membres de l'Association loyale orangiste de l'Amérique Anglaise; demandant une charte sous le nom de "Grande Loge Orangiste de l'Amérique Anglaise"—

M. Carling présente les bills suivants qui sont lus pour la première fois, et remis pour seconde lecture, à demain, savoir :—

Bill (No 17) modifiant l'Acte des brevets d'invention.

Bill (No 18) modifiant l'Acte relatif aux marques de commerce et dessins de fabrique.

Bill (No 19) modifiant l'Acte des droits d'auteur.

M. Foster soumet à la Chambre,—le rapport de l'Auditeur général sur les comptes des crédits, pour l'exercice expiré le 30 juin 1889.

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois et renvoyés au Comité des chemins de fer, canaux et télégraphes, savoir :—

Bill (No 13) modifiant l'Acte constituant en corporation la Cie de chemin de fer et de charbonnage d'Alberta.

Bill (No 14) concernant la Cie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et de l'Ouest.

Bill (No 15) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de colonisation de la Saskatchewan.

M. Kirk propose,—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour pour copie de toutes pétitions et correspondance entre le ministre des postes ou autre officier du gouvernement concernant la réouverture du bureau de poste d'Oyster Pond, dans le comté de

Guysboro'; et aussi, copie du rapport ou des rapports de l'inspecteur des postes, à Halifax, sur ce sujet.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Kirk propose,—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour copie de toutes pétitions et correspondances adressées au ministre des postes ou autre officier du gouvernement concernant l'établissement d'un bureau de poste à Little Dover, dans le comté de Guysboro', et d'une communication postale, pour le relier au Cap Canso; aussi, copie du rapport de l'inspecteur à Halifax, sur ce sujet.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Les adresses à Son Excellence, et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir:—

Par M. O'Brien:—Adresse—Copie des rapports ou opinions des officiers en loi de la couronne sur l'acte passé par la législature de Québec, intitulé: "Acte concernant le règlement des biens des Jésuites," et aussi, copie du dossier ou des dossiers ou autres documents ou rapports soumis aux dits officiers en loi ou au secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies concernant le dit acte et au moyen desquels les dites opinions ont été obtenues, comme aussi, copie de toutes dépêches et correspondance s'y rapportant.

Par M. Perry:—Ordre de la Chambre—Relevé détaillé des frais de réparation du brise-lames de Tignish, I.P.-E., en 1889, la date du commencement et de l'achèvement des travaux, et le nom de la personne en charge des dits travaux

Par M. Dessaint:—Ordre de la Chambre—Copie des comptes en rapport avec la construction d'un quai à Kamouraska, dans la province de Québec, produits dans le cours de l'année 1889.

Par M. Laurier:—Adresse—Copie de toutes résolutions de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, concernant l'affectation des deniers votés par cette Chambre pour l'usage des dits territoires.

Et,—Adresse—Copie de tous ordres en conseil, ou administratifs, empêchant les navires américains de transporter du fret, en entrepôt, des ports américains à Victoria, C.-A., ou aucun autre port canadien, et copie de tous ordres en conseil, ou administratifs, révoquant les précédents et de toute correspondance se rapportant à ce sujet.

Et, aussi,—Adresse—Copie de toutes résolutions de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, concernant le règlement des réclamations des Métis.

Par M. White (Renfrew):—Adresse—Copie de tous ordres en conseil, dépêches, correspondance et documents concernant la démission du Conseil des Auteurs des Territoires du Nord-Ouest, et la nomination de leurs successeurs.

Par M. McMullen:—Ordre de la Chambre—État indiquant les terres vendues et les sommes résultant de leur vente ainsi que toutes sommes d'argent provenant d'autres sources réalisées par Clark Gamble, agissant pour la couronne dans l'affaire de la Banque du Haut Canada; aussi les paiements qu'il a effectués en rapport avec la dite Banque et à qui il les a faits.

Et aussi,—Ordre de la Chambre—État donnant les noms de chaque commissaire ou autre agent chargé par le Gouvernement Canadien, depuis la Confédération jusqu'au 30 juin 1889, d'une mission à l'étranger; le salaire payé par mois ou par année, le montant total payé pour traitements, dépenses de voyages et d'hôtels et toutes autres dépenses quelconques pendant la durée de la charge jusqu'au 30 juin 1889.

M. McMullen propose,—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour un état donnant les noms de chaque ministre de la couronne depuis la Confédération jusqu'au 30 juin 1889; le montant d'argent retiré par chacun, chaque année, pendant sa tenure

d'office, sous les titres suivants.—Traitement, indemnité sessionnelle, frais de route, et toutes autres sommes retirées ou payées pour toutes autres fins, pendant sa tenure d'office jusqu'au 30 juin 1889; le montant total payé à chacun jusqu'à la même date.

Et la question étant mise sur la dite proposition,—elle est rejetée, sur division.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

M. *Roome*—Mercredi prochain—RÉSOLUTION—Que cette Chambre pense que le temps est venu où le gouvernement fédéral devrait établir un département de Santé sous un chef responsable et dirigé par un ministre ou sous-ministre, afin d'empêcher la propagation des maladies, comme aussi de recueillir les statistiques mortuaires et donner à la population tous les renseignements possibles sur les questions de santé et de salubrité.

M. *Perry*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant la somme de travail exécuté pendant la campagne de 1889, dans l'île du Prince-Edouard, par le dragueur "Prince Edouard," les noms des ports et autres localités draguées pendant la dite saison, et le montant des travaux exécutés dans chaque port.

M. *Perry*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—A-t-il été fait, pendant l'année 1889, une nouvelle étude pour un brise-lames à l'entrée du havre de Summerside, dans l'île du Prince-Edouard, tel que promis par le ministre des Travaux Publics pendant la dernière session? Si oui, l'ingénieur a-t-il fait un rapport à ce sujet?

M. *Perry*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du ministre des Travaux Publics de réparer les dommages faits au brise-lames de Miminegash, dans l'île du Prince-Edouard, tel que promis lors de la dernière session par le ministre?

M. *Platt*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie du rapport et des témoignages pris par la Cour d'Enquête ordonnée par le département de la marine pour connaître les causes de la perte du steamer "Quinté" qui a été incendié dans la Baie de Quinté, dans l'automne de 1889.

M. *Platt*—Mercredi prochain—RÉSOLUTION—Que l'outillage et les machines destinés à l'exploitation des mines ne devraient pas être soumis aux droits de douane quand ils sont importés en Canada pour cet objet.

M. *Bain* (Wentworth)—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance, pétitions ou autres papiers concernant la vente, la propriété ou l'état du chemin macadamisé de Dundas et Waterloo, reçus depuis la fin de la session de 1889.

M. *Bain* (Wentworth)—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce la Puissance du Canada que l'on désigne sous le nom d'Amérique Britannique du Nord, dont il est fait mention dans les rapports officiels du commerce des Etats-Unis, pour les onze mois expirés le 30 novembre dernier, qui donnent parmi les exportations à l' "Amérique Britannique du Nord", "Oléomargarine, 534,146 lbs" ? Dans ce cas le ministre des Douanes a-t-il quelque raison de croire que l'oléomargarine entre en Canada pour la consommation sous un nom frauduleux ou supposé ? Les officiers du département ont-ils fait récemment des investigations pour s'assurer si ce produit est importé en Canada en contravention du statut prohibant son importation ?

M. *Wilson* (Elgin)—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes lettres adressées au gouvernement demandant que des ingénieurs soient envoyés pour examiner le Creek Kettle, entre Saint-Thomas et Port-Stanley, afin de s'assurer s'il est possible d'y creuser un canal, et de tous rapports, cartes et autres documents dressés par ces ingénieurs.

M. *Wilson* (Elgin)—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Relevé de tous péages et autres recettes perçus par le chemin de fer de London et Port-Stanley, le Grand Occidental et le Grand Tronc, à Port-Stanley, et de l'application de tels revenus. Aussi, copie de tous rapports d'ingénieurs sur l'état de ce havre qui n'ont pas encore été soumis à cette Chambre.

M. *Small*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de prendre une décision, au cours de la présente session, relativement aux pétitions adressées au ministre des Postes par les commis de la malle sur les chemins de fer et les facteurs de poste du Canada ?

M. *Ferguson* (Welland)—Mercredi prochain—RÉSOLUTION—Que dans l'opinion de cette Chambre, il est expédient que le gouvernement prenne, aussitôt que possible, des mesures de nature à honorer et perpétuer le souvenir des hommes qui ont perdu la vie en défendant leur patrie à la bataille de Lundy's Lane et à préserver l'endroit où reposent leurs cendres dans le cimetière, militaire de Niagara Falls, conformément à la conclusion des pétitions présentées à cette Chambre.

M. *Amyot*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—

1° Y a-t-il un contrat existant entre le gouvernement et MM. Holiday et Fraser pour le transport des malles, par le vapeur Otter, sur la rive nord inférieure du Saint-Laurent ?

2° Quel est le montant que le gouvernement s'est engagé à leur payer pour ce transport ?

3° A combien de voyages sont-ils tenus par le dit contrat ?

---

---

7

## AVIS DE BILLS PRIVÉS.

---

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés pour être pris en considération, lundi, le 3 février prochain, ou après, par le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, savoir :—

Bill (No. 13) modifiant l'Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de charbonnage d'Alberta.

Bill (No 14) concernant la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et de l'Ouest.

Bill (No 15) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de colonisation de la Saskatchewan.

No 8.

OTTAWA, LUNDI, 27 JANVIER 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

## No 9.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 28 JANVIER 1890.

## PRIÈRE.

Vingt-trois pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. Bergeron, du comité des Ordres Permanents, présenté le second rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a considéré et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—

De Milo M. Belding et autres, de la cité de Montréal; demandant une charte sous le nom de Belding, Paul et Cie (limitée);—de la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Morrisburg et New-York, demandant une charte;—de la Chambre de Commerce de Toronto; demandant la passation d'un acte pour augmenter ses pouvoirs pour posséder des terres et emprunter de l'argent, pour confirmer un certain arrangement et pour autres fins;—de Massom Martin Boyd, fabricant de bois de construction, et autres, du village de Bobcaygeon et autres lieux; demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool;—de la Compagnie de Charbonnage et de Navigation du Nord-Ouest (limitée); demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour la construction de sa ligne de prolongement entre Lethbridge et Fort McLeod;—de Joseph Cozens et autres, promoteurs du chemin de fer du Sault Sainte-Marie et de la Baie d'Hudson; demandant une charte sous le nom ci-dessus;—de la Compagnie du chemin de fer de Belleville et du lac Nipissingue; demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie et à d'autres fins;—de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Goderich et du Pacifique Canadien; demandant la passation d'un acte pour changer son nom en celui de Compagnie du chemin de fer de Goderich et de Wingham, pour prolonger le délai fixé pour le commencement et la terminaison de sa voie projetée, et à d'autres fins;—des officiers et membres de l'Association loyale orangiste de l'Amérique Anglaise; demandant une charte sous le nom de "Grande Loge Orangiste de l'Amérique Anglaise."

Votre comité a aussi examiné les avis donnés quant à la pétition de la Compagnie de pont du Sud du Canada; demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour achever ses travaux en rapport avec le tunnel sous la rivière Détroit, —et à la pétition du président, des directeurs et de la Compagnie de Banque de Saint-Stephen, comté de Charlotte, Nouveau-Brunswick; demandant la passation d'un acte pour changer le nom de la dite banque en celui de "Banque de St-Stephen," pour étendre sa charte, et aussi pour lui appliquer des dispositions du chapitre 120 des Statuts Révisés du Canada, —et il constate que ces avis n'ont pas été publiés pendant le temps voulu; mais comme la période requise sera pleinement expirée dans une semaine, le comité recommande qu'ils soit jugés suffisants.

Les bills suivants sont présentés séparément et lus pour la première fois.—Seconde lecture, demain, savoir :—

Par M. Porter:—Bill (No 20) concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Goderich et du Pacifique Canadien, et pour changer son nom en celui de Compagnie du chemin de fer de Goderich et Wingham.

Par M. Hudspeth:—Bill (No 21) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool.

Par M. Corby:—Bill (No 22) modifiant l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Belleville au Lac Nipissingue.

Par M. Curran:—Bill (No 23) constituant en corporation la "Compagnie Belding, Paul et Cie (limitée)."

Par M. Weldon (Saint-Jean):—Bill (No 24) concernant la Banque de Saint-Stephen.

Par M. White (Cardwell):—Bill (No 25) concernant la Compagnie de Charbonnage et de Navigation du Nord-Ouest (limitée).

Par M. Patterson (Essex):—Bill (No 26) concernant la Compagnie du Pont du Canada-Sud.

Par M. Dawson:—Bill (No 27) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sault Sainte-Marie et de la Baie d'Hudson.

Par M. Hickey:—Bill (No 28) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Morrisburg et New-York.

M. Chapleau met devant la Chambre, conformément à la clause 91 de l'Acte des Terres Fédérales, chap. 54 des Statuts Revisés du Canada,—Copie des règlements sanctionnés par le Conseil Privé depuis la clôture de la dernière session.

Aussi,—conformément à la clause 5 de l'Acte 50-51 Vic., chap. 32,—Copie des règlements pour le contrôle et l'administration du Parc Canadien des Montagnes Rocheuses, sanctionnés par ordre en conseil du 27 novembre 1889.

Le bill (No 6) concernant les lettres de change, chèques et billets à ordre, est lu pour la seconde fois et délibéré en comité général;—et sur rapport de progrès, le comité se lève et reçoit l'autorisation de siéger de nouveau demain.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

M. *Landerkin*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il dépensé des deniers pour des télégrammes expédiés du Canada, en 1889, par l'agence Reuter ? Si oui, combien ; et sous quel titre ces dépenses sont-elles inscrites dans le rapport de l'Auditeur général.

M. *Charlton*—Jeudi prochain—Qu'il soit nommé un comité spécial composé de MM. Patterson (Essex), Kirkpatrick, Mills, White (Renfrew), McMullen, Weldon (Albert), Somerville, Bryson et de l'auteur de la motion, pour s'enquérir,—

1° De l'étendue de l'émigration alarmante vers les États-Unis de nos nationaux et des colons d'origine étrangère fixés en Canada ;

2° Des causes principales de cette émigration ;

3° Des meilleurs moyens à prendre pour contrebalancer les influences qui ont causé cette émigration, et des mesures à adopter pour diminuer ce sérieux drainage de notre force numérique et de nos ressources.

M. *Vanasse*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat contenant,—

1° La liste nominale des commis sessionnels employés comme copistes pour la Chambre des Communes pendant la dernière session ;

2° Le salaire alloué à chacun de ces employés ;

3° Les sujets ou titre des *extraits* et le nombre de pages copiées par chacun de ces copistes pendant la dernière session ;

4° Les noms des personnes pour qui ces *extraits* ont été copiés.

M. *Tupper*—Jeudi prochain—BILL intitulé : " Acte modifiant le chapitre 91 des Statuts Revisés du Canada, intitulé : ' Acte concernant la protection des eaux navigables.' "

M. *Cimon*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'établir une laiterie expérimentale, en rapport avec la Ferme Expérimentale Centrale ? Si oui, quand ?

M. *Watson*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de mettre bientôt en vente quelque partie des terres réservées pour les écoles dans la province du Manitoba ? Si oui, dans quels districts sont situées les terres qui seront mises en vente ?

M. *White* (Renfrew)—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes communications adressées au département des postes au sujet du vol commis au bureau de poste de Pembroke dans la nuit du 19 ou le matin du 20 avril dernier, et de toutes demandes formulées au département pour remboursement de sommes d'argent extraites de lettres chargées déposées au dit bureau à la date du dit vol.

No 9.

---

OTTAWA, MARDI, 28 JANVIER 1890.

---

---

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

---

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

OTTAWA :

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
l'imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.  
1890.

## No 10.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 29 JANVIER 1890.

## PRIÈRE.

Seize pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie du chemin de fer Erié et Huron ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à construire et exploiter de nouvelles lignes ferrées et pour autres fins.

De Richard Reid Dobell, marchand de la cité de Québec, et autres ; demandant une charte sous le nom de " Compagnie de Câble du Canada."

De E. Franklin Clements, marchand, et autres, de la ville de Yarmouth, N.E., et autres lieux ; demandant une charte sous le nom de " Compagnie Nationale de Construction (limitée)."

De Charles Frederick Bunbury et autres, de Toronto ; demandant une charte sous le nom de " Home Benefit Life Association," et pour légaliser et confirmer les actes et transactions de la dite association depuis son organisation en vertu d'un acte de la législature d'Ontario, et pour autres fins.

De l'Union Typographique, No 91, Toronto ; de l'Union, No 27, de la Fraternité-Union des Charpentiers et Menuisiers, de l'Amérique ; de l'Assemblée Locale, No 2,305, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Union Typographique, No 133, London ; et de l'Assemblée Locale, No 3,558, Chevaliers du Travail, London, tous de l'Ontario ; demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes.

De l'Union Typographique, No 91, Toronto ; de l'Union, No 27, de la Fraternité-Union des Charpentiers et Menuisiers, de l'Amérique ; de l'Assemblée Locale, No 2,305, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Union Typographique, No 133, London ; et de l'Assemblée Locale, No 3,558, Chevaliers du Travail, London, tous de l'Ontario ; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De l'Union Typographique, No 91, Toronto ; de l'Union, No 27, de la Fraternité-Union des Charpentiers et Menuisiers, de l'Amérique ; de l'Assemblée Locale, No 2,305, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Union Typographique, No 133, London ; et de l'Assemblée Locale, No 3,558, Chevaliers du Travail, London, tous de l'Ontario ; demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction ou réparation des chemins de fer.

De l'Union Typographique, No 91, Toronto ; de l'Union, No 27, de la Fraternité-Union des Charpentiers et Menuisiers, de l'Amérique ; de l'Assemblée Locale, No 2,305, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Union Typographique, No 133, London ;

de l'Assemblée Locale, No 3,558, Chevaliers du Travail, London, tous de l'Ontario; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarés nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soient déclarées offense criminelle punissable par emprisonnement.

De l'Union Typographique, No 91, Toronto; de l'Union, No 27, de la Fraternité-Union des Charpentiers et Menuisiers, de l'Amérique; de l'Assemblée Locale, No 2,305, Chevaliers du Travail, tous de Toronto; de l'Union Typographique, No 133, London; et de l'Assemblée Locale, No 3,558, Chevaliers du Travail, London, tous de l'Ontario; demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De l'Union Typographique, No 91, Toronto; de l'Union, No 27, de la Fraternité-Union des Charpentiers et Menuisiers, de l'Amérique; de l'Assemblée Locale, No 2,305, Chevaliers du Travail, tous de Toronto; de l'Union Typographique, No 133, London; et de l'Assemblée Locale, No 3,558, Chevaliers du Travail, London, tous de l'Ontario; demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

De l'Union Typographique, No 91, Toronto; de l'Union, No 27, de la Fraternité-Union des Charpentiers et Menuisiers, de l'Amérique; de l'Assemblée Locale, No 2,305, Chevaliers du Travail, tous de Toronto; et de l'Union Typographique, No 133, London, tous de l'Ontario; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

De David Beatty et autres; et de Thomas Taylor et autres; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour empêcher le tir aux pigeons.

M. Chapleau met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—le rapport du Secrétaire d'Etat pour l'année expirée le 31 décembre 1889.

M. Cook présente les bills suivants qui sont lus la première fois.—Seconde lecture demain :—

Bill (No 29) modifiant l'Acte des chemins de fer.

Bill (No 30) modifiant l'Acte du Service Civil.

Bill (No 31) pourvoyant à l'examen et à l'octroi de licences aux personnes ayant charge de machines stationnaires ou autres appareils fonctionnant sous pression.

M. Mulock propose,—Qu'une humble adresse conçue dans les termes suivants soit présentée à Sa Très Excellente Majesté la Reine :—

A SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ :

*Très Gracieuse Souveraine :*

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, les Communes du Canada assemblées en parlement, désirons, tant en notre nom qu'en celui des citoyens que nous représentons, renouveler en toute sincérité l'expression de notre constante loyauté et de notre dévouement à la personne et au gouvernement de Votre Majesté.

Nous avons appris, et nous désapprouvons entièrement, que divers énoncés ont été faits en public mettant en doute la loyauté du peuple canadien envers l'union politique qui existe actuellement entre le Canada et l'Empire britannique et tendant à démontrer que le peuple canadien désire briser ces liens.

Nous désirons assurer Votre Majesté que ces énoncés représentent d'une manière absolument fausse les sentiments et les aspirations de la population du Canada qui compte parmi les plus loyaux sujets de Votre Majesté, qui est profondément attachée à l'union politique existant entre le Canada et la mère-patrie et qui désire sincèrement sa continuation.

Nous sommes assurés que Votre Majesté ne permettra pas que de semblables énoncés, de quelque part qu'ils viennent, puissent amoindrir la confiance de Votre Majesté dans la loyauté de ses sujets canadiens à la personne et au gouvernement de Votre Majesté, et qu'Elle acceptera l'assurance de la satisfaction des sujets cana-

diens de Votre Majesté de l'union politique existant entre le Canada et le reste de l'Empire britannique et de leur ferme détermination d'aider à son maintien.

Nous prions pour que les bienfaits du règne de Votre Majesté se fassent sentir pendant de longues années encore pour l'avantage de vos sujets.

Et la question étant mise sur la dite proposition,—elle est adoptée sur la division suivante :—

POUR :  
Messieurs

Amyot,	Flynn,	Mitchell,
Archibald (Sir Adams),	Foster,	Moffat,
Armstrong,	Freeman,	Moncrieff,
Audet,	Gauthier,	Montplaisir,
Bain ( <i>Soulanges</i> ),	Geoffrion,	Mulock,
Bain ( <i>Wentworth</i> ),	Gigault,	Neveux,
Baird,	Gillmor,	O'Brien,
Barnard,	Godbout,	Paterson ( <i>Brant</i> ),
Barron,	Gordon,	Patterson ( <i>Essex</i> ),
Bécharde,	Grandbois,	Perley,
Bell,	Guay,	Perry,
Boisvert,	Guillet,	Pope,
Borden,	Haggart,	Porter,
Bowell,	Hale,	Purcell,
Bowman,	Hesson,	Putnam,
Boyle,	Hickey,	Rinfret,
Bryson,	Holton,	Rioped,
Burdett,	Hudspeth,	Robertson,
Cameron,	Innes,	Robillard,
Campbell,	Ives,	Roome,
Cargill,	Jamieson,	Ross,
Carling,	Joncas,	Rowand,
Carpenter,	Jones ( <i>Digby</i> ),	Rykert,
Caron (Sir Adolphe),	Kirk,	Ste. Marie,
Cartwright (Sir Richard),	Kirkpatrick,	Scriver,
Casey,	Labrosse,	Semple,
Casgrain,	Landerkin,	Small,
Charlton,	Landry,	Somerville,
Choquette,	Lang,	Sproule,
Cimon,	Langelier ( <i>Québec</i> ),	Sutherland,
Cochrane,	Langevin (Sir Hector),	Taylor,
Colby,	LaRivière,	Temple,
Cook,	Laurier,	Thérien,
Corby,	Livingston,	Thompson (Sir John),
Costigan,	Lovitt,	Tisdale,
Coughlin,	Macdonald (Sir John),	Trow,
Coulombe,	Macdonald ( <i>Huron</i> ),	Tupper,
Couture,	Mackenzie,	Turcot,
Curran,	McCarthy,	Tyrwhitt,
Daoust,	McCulla,	Vanasse,
Davis,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),	Waldie,
Dawson,	McIntyre,	Wallace,
Denison,	McKay,	Ward,
Desaulniers,	McKeen,	Watson,
Dessaint,	McMillan ( <i>Huron</i> ),	Weldon ( <i>St-Jean</i> ),
Dewdney,	McMillan ( <i>Vaudreuil</i> ),	Welsh,
Dickinson,	McMullen,	White ( <i>Cardwell</i> ),
Doyon,	McNeill,	White ( <i>Renfrew</i> ),
Dupont,	Madill,	Wilmot,

Earle,  
Ellis,  
Ferguson (*Renfrew*),  
Ferguson (*Welland*),  
Fisher,

Mara,  
Marshall,  
Masson,  
Meigs,  
Mills (*Bothwell*),

Wilson (*Argenteuil*),  
Wood (*Brockville*),  
Wood (*Westmoreland*), et  
Wright—161.

CONTRE: Nil.

Ordonné que la dite adresse soit grossoyée.

Sur motion de M. Mulock, il est voté une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de transmettre à Sa Majesté, en la manière que Son Excellence jugera convenable pour qu'elle soit mise au pied du Trône, l'adresse de cette Chambre à Sa Majesté au sujet de la loyauté de la population canadienne et de son attachement à la personne et au gouvernement de Sa Majesté.

Ordonné que la dite adresse soit grossoyée et présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Les adresses à Son Excellence, et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir:—

Par M. Laurier:—Adresse,—

Copie de toutes pétitions adressées à Son Excellence le Gouverneur général par des colons établis dans les districts de Cranberry, Cedar, Wellington, Nanoose et Nanaïmo, Colombie-Anglaise, demandant le privilège d'obtenir les terres sur lesquelles ils s'étaient établis, sur les réserves du chemin de fer de l'Île, aux termes ordinaires accordés aux colons, savoir: que leur octroi comprenne la terre et les minéraux qu'elle renferme.

2° Copie de tous ordres en conseil autorisant une commission à faire une enquête sur les réclamations des dits colons.

Par M. Campbell:—Ordre de la Chambre—Copie de toutes pétitions, rapports d'ingénieurs et correspondance concernant le dragage de la barre à l'embouchure de la rivière Thames, dans le comté de Kent, Ontario.

Par M. Barron:—Ordre de la Chambre—Etat indiquant si l'île connue sous le nom de l'Île Sultana, dans le lac des Bois, a été vendue; et si elle a été vendue, faisant connaître sur quel droit ou titre le gouvernement du Canada s'appuie en affirmant qu'il a le pouvoir de la vendre. Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et l'acquéreur ou les acquéreurs de la dite île, ou les procureurs ou autres personnes agissant au nom de tels acquéreur ou acquéreurs (s'il en est). Le dit état devant aussi donner la superficie des terres contenues dans la dite île, la valeur et la quantité de bois de pin qui s'y trouve, le prix ou montant auquel elle a été vendue, et les noms et résidences de l'acquéreur ou des acquéreurs de la dite île. Aussi, copie de toute carte donnant la situation de la dite île.

Aussi,—Adresse—Etat donnant la date de création de la Commission du Canal de la Vallée de la Trent, l'époque et le lieu de sa première séance, le nombre réel de jours qu'elle a consacrés à ses travaux et le nombre de jours et de séances employés à recueillir des témoignages, et les endroits où, jusqu'à présent, la Commission a tenue ses séances.

Par M. Dupont:—Ordre de la Chambre—Copie de toutes requêtes, lettres ou autres documents adressés au gouvernement pour se plaindre de l'état des ponts sur les embranchements de chemin de fer exploités par la compagnie de chemin de fer du Pacifique Canadien, dans le comté de Bagot et les comtés voisins.

Par M. Rinfret:—Adresse—Copie de toutes pétitions, correspondances et documents de toutes sortes concernant le chemin de fer Grand Oriental ou toute ligne de chemin de fer devant s'étendre de Lévis à Montréal en suivant le Saint-Laurent.

Par M. Landerkin:—Adresse—Copie des règlements de quarantaine de la Grosse Île, et de tous ordres en conseil et instructions données aux officiers de santé à cette station.

M. Foster met devant la Chambre,—Etat de toutes les pensions et indemnités de retraite accordées dans le service civil, pendant l'année expirée le 31 décembre 1889,

donnant le nom et le rang de chaque personne mise à la retraite ou retirée, ses appointements, son âge, la durée de son service, l'indemnité à elle accordée lors de sa retraite, la raison de sa mise à la retraite, et si la vacance a été remplie par promotion ou par une nouvelle nomination.

Et,—réponse à un ordre de la Chambre du 23 courant,—Relevé détaillé des recettes et dépenses jusqu'au 1er janvier 1890, ainsi qu'un relevé semblable pour le semestre expiré le 1er janvier 1889.

Et aussi,—réponse à ordre de la Chambre du 20 courant,—Etat donnant les montants d'argent déposés dans les diverses banques d'épargnes fédérales et postales, les localités où elles se trouvent, et le montant brut déposé dans les dites banques respectives à la date du 30 juin et décembre derniers.

M. Hagga't présente la réponse suivante :—

Réponse à ordre du 23 courant—Etat donnant le nombre de lettres enregistrées envoyées au bureau des lettres mortes pendant les années 1887, 1888 et 1889.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

*Orateur.*

---

## AVIS DE MOTIONS.

---

M. Amyot—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quel est le montant chargé par l'Intercolonial, pour le transport d'un quart de farine depuis Québec à Métis ?

Quel est le montant chargé par l'Intercolonial pour le transport aux provinces maritimes d'un quart de farine venant de Montréal ou de Toronto par le Grand Tronc ?

M. Amyot—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quelqu'un de la paroisse de Saint-Michel, comté de Bellechasse, a-t-il écrit, dans le cours de l'an dernier ou du présent mois, une lettre à l'honorable ministre des Travaux Publics, ou à quelqu'un des officiers de ce département, au sujet de l'utilité ou de la non-utilité des réparations à faire au quai de Saint-Michel ? Quel est le nom, ou quels sont les noms des signataires de cette ou ces lettres ?

M. Landerkin—Vendredi prochain—RÉSOLUTION—Attendu que les distillateurs ont une remise de droits sur le maïs importé pour servir à la fabrication de spiritueux pour l'exportation, cette Chambre est d'opinion qu'il n'est que juste et raisonnable que les fermiers et les éleveurs qui importent du maïs pour la nourriture des bestiaux ou autres animaux pour l'exportation, obtiennent aussi une semblable remise.

M. Charlton—Vendredi prochain—BILL intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte des Elections Fédérales, chap. 8 des Statuts Révisés du Canada."

M. Charlton—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant les noms des six païens inscrits dans le rapport du recensement de 1881, pour la paroisse de Sainte-Elisabeth, comté de Joliette, province de Québec, tel que portés dans la cédule originale de l'énumérateur pour cette paroisse.

M. *Doyon*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Comment se fait-il que les immigrants venant d'Europe ne payent que \$13.50 de passage de Portland, Maine, à Winnipeg, pendant que les immigrants Canadiens des Etats-Unis qui veulent se repatrier sont obligés de payer de \$28.00 à \$30.00 de passage pour le même trajet ?

M. *McIntyre*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes pétitions venant des pêcheurs et autres intéressés dans les pêcheries sur le littoral de l'Île du Prince-Edouard, et de toute autre correspondance avec le département de la Marine et des Pêcheries au sujet de la prohibition de la pêche du maquereau au moyen de filets à poche et de rets à mailles dans les eaux territoriales du Canada.

M. *Weldon* (Saint-Jean)—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie du contrat et des devis pour l'érection des bureaux de poste et de douane à Annapolis, N.-E., des diverses soumissions et de leurs montants; aussi, copie de tout ordre ou ordres changeant la qualité et la nature de la pierre employée dans leur construction.

M. *Landerkin*—Lundi prochain—INTERPELLATION—L'attention du gouvernement a-t-elle été attirée sur un outrage commis sur le steamer "Baltic," dans un de ses voyages dans la Baie Georgienne, qui a causé la mort d'un jeune homme du nom de Hambly? Si oui, le gouvernement se propose-t-il d'annuler la licence du capitaine Tait Robertson qui commandait ce steamer lors de la perpétration de cet outrage? Si non, pourquoi?

M. *Thérien*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de publier bientôt le rapport des explorations faites ces années dernières, dans le comté de Montcalm, par F. D. Adams ?

No 10.

OTTAWA, MIRECREDI, 29 JANVIER 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890

## PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

## No 11.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

OTTAWA, JEUDI, 30 JANVIER 1890.

---

## PRIÈRE.

Soixante-et-sept pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De John Campbell Ross, marchand, et autres, de Tilsonburg, comté d'Oxford, Ont.; demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Tilsonburg, du Lac Erié et du Pacifique.

De la Compagnie du chemin de fer et de vapeurs de Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan; demandant la passation d'un acte ratifiant un certain arrangement contracté par la dite Compagnie.

De la Compagnie du chemin de fer de Vaudreuil et Prescott; demandant la passation d'un acte pour changer son nom en celui de Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa.

De John W. Cheeseworth, marchand, et autres, de Toronto et autres lieux; demandant la passation d'un acte modifiant la charte de la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan.

De la Compagnie du chemin de fer de Hereford; demandant la passation d'un acte modifiant certains actes concernant sa voie.

De R. C. Carter et autres; demandant une charte sous le nom de Compagnie de pont et de chemin de fer des Mille Iles.

De la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada; demandant la passation d'un acte l'autorisant à compléter cette année une certaine partie de son chemin partiellement construite à présent, et pour autres fins.

De Gabriel Parenteau, président, et Louis Rigindel, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de Saint-Laurent; de Louis Schneider, président, et Charles de la Gorgendière, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de l'école catholique du district de Prince-Albert; de Jean-Baptiste Arcand, président, et Louis Bourassa, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de Saint-Eugène de Carlton; et de D. Arcand, président, et N. Pomerleau, secrétaire, d'une assemblée publique de Saint-Vital, Battleford, district de Saskatchewan, tous des Territoires du Nord-Ouest; demandant qu'aucune loi ne soit passée pour abolir ou restreindre l'emploi du français comme langue officielle.

De l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail, Toronto; et de l'Union des Mouleurs en Fer, No 102, Galt, tous de l'Ontario; demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes.

De l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail, Toronto ; et de l'Union des Mouleurs en Fer, No 102, Galt, tous de l'Ontario ; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarés nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soient déclarées offense criminelle punissable par emprisonnement.

De l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail, Toronto ; et de l'Union des Mouleurs en Fer, No 102, Galt, tous de l'Ontario ; demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail, Toronto ; et de l'Union des Mouleurs en Fer, No 102, Galt, tous de l'Ontario ; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

Du conseil municipal du comté de Dufferin, Ont. ; demandant à la Chambre de considérer l'opportunité de nommer une cour, commission ou personne dans chaque province suivant qu'il sera nécessaire pour entendre et juger d'une manière rapide et convenable certains conflits entre le public et les chemins de fer.

De l'Union des Mouleurs en Fer, No 102, Galt, Ontario ; demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction ou réparation des chemins de fer.

De l'Union des Mouleurs en Fer, No 102, Galt, Ontario ; demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

De l'Union des Mouleurs en Fer, No 102, Galt, Ontario ; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

M. Wallace présente un bill (No 32) à l'effet de constituer en corporation la Grande Loge Orangiste de l'Amérique-Anglaise,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de M. White (Renfrew), le comité d'Agriculture et de Colonisation est autorisé à employer un sténographe pour prendre les témoignages qu'il jugera nécessaires.

M. Dewdney met devant la Chambre,—Correspondance avec la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien renfermant une liste de toutes les terres vendues par cette compagnie pendant l'année expirée le 1er octobre dernier, conformément à la clause 8, chap. 9, 49 Vic.

Il présente aussi la réponse suivante :—

Réponse (partielle) conformément à une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 20 février 1882, sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique Canadien, et donnant des détails concernant,—

1. Le choix de la route ;
2. Le progrès des travaux ;
3. Le choix ou la réserve des terres ;
4. Le paiement de deniers ;
5. La construction des embranchements ;
6. Le progrès des travaux sur les embranchements ;
7. Les tarifs de transports des voyageurs et des marchandises ;
8. Les conditions particulières requises par l'acte refondu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à la clôture de l'exercice précédent ;
9. Les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la production de l'état ;

10. Copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la Compagnie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, touchant les affaires de la Compagnie.

M. Costigan présente la réponse suivante :—

Réponse à Adressé du 22 courant—Copie de tous ordres en conseil, correspondances et documents relatifs à la mise à la retraite de certains employés du bureau des inspecteurs-mesureurs de bois à Québec.

M. Foster remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit:—

STANLEY DE PRESTON.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les estimations des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1891, et conformément aux dispositions de l' "Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, de 1867," il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
OTTAWA, 30 janvier 1890.

Sur motion de M. Foster, les dits message et budget sont déferés au comité des Subsidés.

Les Ordres de la Chambre suivants sont votés, savoir:—

Par M. Langelier (Québec-Centre):—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance et documents en rapport avec la circulation des trains de passagers et de malle sur l'Intercolonial depuis Lévis à Campbelltown.

Par M. Perry:—Ordre de la Chambre—État indiquant la somme de travail exécuté pendant la campagne de 1889, dans l'Île du Prince-Edouard, par le dragueur "Prince Edouard," les noms des ports et autres localités draguées pendant la dite saison, et le montant des travaux exécutés dans chaque port.

Par M. Platt:—Ordre de la Chambre—Copie du rapport et des témoignages pris par la Cour d'Enquête ordonnée par le département de la marine pour connaître les causes de la perte du steamer "Quinté" qui a été incendié dans la Baie de Quinté, dans l'automne de 1889.

Par M. Bain (Wentworth):—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance, pétitions ou autres papiers concernant la vente, la propriété ou l'état du chemin macadamisé de Dundas et Waterloo, reçus depuis la fin de la session de 1889.

Par M. Wilson (Elgin):—Ordre de la Chambre—Copie de toutes lettres adressées au gouvernement demandant que des ingénieurs soient envoyés pour examiner le Creek Kettle, entre Saint-Thomas et Port-Stanley, afin de s'assurer s'il est possible d'y creuser un canal, et de tous rapports, cartes et autres documents dressés par ces ingénieurs.

Aussi,—Ordre de la Chambre—Relevé de tous péages et autres recettes perçus par le chemin de fer de London et Port-Stanley, le Grand Occidental et le Grand-Tronc, à Port-Stanley, et de l'application de tels revenus. Aussi, copie de tous rapports d'ingénieurs sur l'état de ce havre qui n'ont pas encore été soumis à cette Chambre.

Par M. White (Renfrew):—Ordre de la Chambre—Copie de toutes communications adressées au département des postes au sujet du vol commis au bureau de poste de Pembroke dans la nuit du 19 ou le matin du 20 avril dernier, et de toutes demandes formulées au département pour remboursement de sommes d'argent extraites de lettres chargées déposées au dit bureau à la date du dit vol.

M. Chapeau met devant la Chambre le rapport du Bureau des Examineurs pour le Service Civil en Canada, pour l'année finissant le 31 décembre 1889.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

Orateur.

## AVIS DE MOTIONS.

M. *Edgar*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie des chartes originales de la Banque de l'Amérique Britannique du Nord et de la Banque de la Colombie-Anglaise et de tous les amendements faits aux dites chartes.

M. *McMillan* (Huron)—Mercredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient de mettre sur la liste des articles admis en franchise et d'abolir les droits dont ils sont frappés, tous les grains et semences ne parvenant pas à maturité en Canada, mais qui sont importés en grande quantité pour y être semés en vue d'en récolter les produits en vert pour servir à l'alimentation des animaux, d'après le système d'ensilage si généralement adopté par les fermiers du Canada.

M. *Wilson* (Elgin)—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Que cette Chambre est d'avis que l'Acte du Cens Electoral devrait être abrogé, et qu'il est préférable d'en revenir à l'ancienne pratique, c'est-à-dire d'utiliser, pour les élections de cette Chambre, les listes de voteurs et le cens électoral des provinces.

M. *Doyon*—Lundi prochain—BILL intitulé : “ Acte pour amender le chapitre 44 des Statuts Revisés du Canada, intitulé : ‘ Acte de l'avancement des Sauvages.’ ”

M. *LaRivière*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Liste comprenant chaque lot de terre dans la province du Manitoba réclamé, aux termes de l'Acte du Manitoba, comme étant occupé ou possédé avant le transfert, et indiquant :—

1. Le nom de la paroisse ou la description du township renfermant ce lot ;
2. Le numéro et l'étendue du lot ;
3. Le nom ou les noms des réclamants, s'ils n'ont pas eu leurs patentes, et la raison pourquoi la patente n'a pas été émise ;
4. Le nom des personnes ayant une patente et la date de l'émission de cette dernière ;
5. La clause et le paragraphe de l'acte en vertu desquels tel lot a été patenté ;
6. Dans le cas d'un lot de rivière, si les deux milles extérieurs ont été concédés ;
7. Si du scrip a été donné pour le dit lot et le montant du scrip.

M. *LaRivière*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Liste des réserves sauvages dans les limites de la province du Manitoba, donnant la situation et la superficie de chacun, le nombre de Sauvages y appartenant lors du choix de telle réserve, et le montant de ceux qui y vivent actuellement.

M. *Dewdney*—Lundi prochain—BILL intitulé : “ Acte modifiant l'acte 52 Vic., chap. 4, intitulé : ‘ Acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer.’ ”

M. *Amyot*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute requête, lettre, communication écrite adressée au gouvernement de la Puissance ou à quelqu'un des membres du Conseil Exécutif du Canada, par Sa Grandeur Monseigneur Grandin, relativement à la conduite des officiers du gouvernement fédéral ou du gouvernement lui-même, vis-à-vis des Métis, et au sujet des écoles catholiques au Nord-Ouest et des relations entre les Sauvages et les missionnaires du Nord-Ouest, depuis 1882.

M. *Guay*—Mardi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes pétition et correspondance concernant la demande de construction d'une voie d'évitement sur l'Intercolonial à la station de Saint-Jean Chrysostôme, dans le comté de Lévis.

*M. Mitchell*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'exécuter les promesses du département des Chemins de fer et Canaux, de placer une voie d'évitement à Bryanton en rapport avec l'embranchement sur Derby du chemin de fer Intercolonial ?

*M. Mitchell*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous papiers, correspondance et arrangements entre le gouvernement et les propriétaires du prolongement du chemin de fer d'embranchement sur Derby, au sujet du dit prolongement qui a été construit avec l'aide d'une subvention du gouvernement, mais qui n'a jamais été mis en exploitation.

*M. Guay*—Mardi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Liste des noms de tous ceux qui ont vendu des propriétés au gouvernement du Canada dans les quartiers Saint-Laurent et Lauzon de la ville de Lévis, depuis le 1er janvier 1886, pour l'élargissement de la voie de l'Intercolonial et l'agrandissement de la gare de Lévis; le montant payé à chaque propriétaire—le montant payé pour commission, le taux par cent et à qui ces montants ont été payés.

*M. Casey*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu une pétition des courriers de la malle sur les chemins de fer demandant une augmentation de salaire, la création d'un fonds de secours mutuel, etc.? Si oui, qu'est-ce que le gouvernement se propose de faire à ce sujet ?

*M. Rinfret*—Mardi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes pétitions et correspondances concernant le changement qui a eu lieu dans le transport des malles de la station de Craigs' Road, sur le Grand-Tronc à Leeds, comté de Mégantic. Aussi, copie de toutes pétitions et correspondance concernant le transport des malles du bureau de poste de Jiggins, à Wilson's Mills, Lower Leeds, comté de Mégantic.

*M. McMullen*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quelle somme a été dépensée pour tout ce que se rattache à la construction et à l'équipement du chemin de fer d'Oxford à New-Glasgow, jusqu'au 31 décembre dernier? Quelle est la longueur totale de la nouvelle ligne? Quelle est la distance entre Oxford et New-Glasgow par la nouvelle ligne? Quelle est la distance entre Oxford et New-Glasgow par l'ancienne ligne de l'Intercolonial ?

*M. Bergeron*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'élargir et creuser le canal de Beauharnois, cette année? Si non, quand ?

*M. Bergeron*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de terminer cette année les travaux de la rivière Saint-Louis ?

*M. Casgrain*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement sait-il de source officielle si la sentence portée contre les deux frères Lebourdais dont le procès a été instruit en Ecosse, l'an dernier, a été remise en tout ou en partie? Si oui, quelle est la nature des informations reçues, et quand l'emprisonnement des condamnés cessera-t-il ?

*M. Purcell*—Lundi prochain—BILL intitulé : "Acte établissant des dispositions pour protéger les personnes employées par des entrepreneurs de chemins de fer construits sous l'autorité d'actes passés par le parlement du Canada.

No 11.

---

OTTAWA, JEUDI, 30 JANVIER 1890.

---

---

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

---

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

## No 12.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 31 JANVIER 1890.

## PRIÈRE.

Seize pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du révérend William Belt et autres, de Burlington, comté de Halton; demandant que le bill dont le Parlement est actuellement saisi pour prévenir la cruauté envers les animaux, devienne loi.

Du conseil municipal du comté de Hasting; demandant à la Chambre de considérer l'opportunité de nommer une cour, commission ou personne dans chaque province suivant qu'il sera nécessaire pour entendre et juger d'une manière rapide et convenable certains conflits entre le public et les chemins de fer.

De l'Assemblée Locale Calving Ewing, No 3,017, Chevaliers du Travail, Nanaïmo, Colombie-Britannique; demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction ou réparation des chemins de fer.

De l'Assemblée Locale Calving Ewing, No 3,017, Chevaliers du Travail, Nanaïmo, Colombie-Britannique; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

De l'Assemblée Locale Calving Ewing, No 3,017, Chevaliers du Travail, Nanaïmo, Colombie-Britannique; demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes.

De l'Assemblée Locale Calving Ewing, No 3,017, Chevaliers du Travail, Nanaïmo, Colombie-Britannique; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarés nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soit déclarées offense criminelle punissable par emprisonnement.

De l'Assemblée Locale Calving Ewing, No 3,017, Chevaliers du Travail, Nanaïmo, Colombie-Britannique; demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

De l'Assemblée Locale Calving Ewing, No 3,017, Chevaliers du Travail, Nanaïmo, Colombie-Britannique; demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De l'Assemblée Locale Calving Ewing, No 3,017, Chevaliers du Travail, Nanaïmo, Colombie-Britannique; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De Russell Sage et autres ; demandant la passation d'un acte les autorisant à construire un pont de chemin de fer sur la rivière Sainte-Croix, entre Saint-Stephen, N.-B., et Calais, dans l'Etat du Maine.

De la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à émettre des actions-débetures consolidées.

De la Compagnie du chemin de fer du Nord et de l'Ouest du Nouveau-Brunswick ; demandant la passation d'un acte pour changer son nom en celui de "Compagnie du chemin de fer du Canada-Est," pour l'autoriser à s'amalgamer avec la Compagnie du chemin de fer d'embranchement de Chatham, et pour émettre des débetures.

De George K. Morton et autres ; demandant une charte sous le nom de "Institution Provinciale de Prévoyance du Canada."

De James E. W. Currier et autres, d'Ottawa et autres lieux ; demandant une charte sous le nom de Compagnie Internationale de chemin de fer et de pont du Saint-Laurent.

La pétition de William Henry Veitch, de la ville de Lindsay, comté de Victoria, Ont. ; priant la Chambre de lui accorder une pension pour mauvaise santé occasionnée par ses services comme soldat dans la Compagnie "C" du bataillon de Midland, pendant l'insurrection du Nord-Ouest en 1885 ;—et la pétition de John Dobson et autres, de la Division-Sud du comté de Victoria, Ont. ; demandant qu'il soit fait droit à la requête du dit William Henry Veitch,—étant lues ;

M. l'Orateur décide : "Qu'elles ne peuvent être reçues vû que l'octroi de leurs conclusions entraînerait la dépense de deniers publics."

M. Desjardins, du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre pendant la présente session, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité rapporte la résolution suivante à titre de recommandation :

"Comme on s'est plaint au comité que l'édition révisée de la version française des Débats n'est pas imprimée d'une manière exacte après avoir été traduite, votre comité recommande, pour remédier à cette déféctuosité, tant pour le présent que pour l'impression future de cette version, que le chef du Bureau de l'Imprimerie du Gouvernement, où se fait maintenant ce travail, soit requis de prendre les moyens de s'assurer des services d'un correcteur d'épreuves compétent."

Votre comité attire respectueusement l'attention de la Chambre sur les lettres suivantes, afin de faire cesser les délais dont on se plaint :—

#### DÉPARTEMENT DE L'IMPRIMERIE ET DE LA PAPETERIE PUBLIQUES,

BUREAU DE L'IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE,

OTTAWA, 25 janvier 1890.

MONSIEUR,—Je suis chargé par l'honorable Secrétaire d'Etat de vous transmettre sous ce pli copie d'une lettre du surintendant de l'Imprimerie au sujet du retard apporté au renvoi des épreuves pour le compte-rendu autorisé des *Débats*, et de vous informer qu'il est presque impossible aux imprimeurs de satisfaire le désir du comité, si, de leur côté, les députés ne veulent pas renvoyer les épreuves en temps opportun.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

B. CHAMBERLIN,

Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la papeterie.

A. DESJARDINS, éer, M.P.

Président du comité des Débats,

Chambre des Communes.

DÉPARTEMENT DE L'IMPRIMERIE ET DE LA PAPETERIE PUBLIQUES,  
BUREAU DU SURINTENDANT DE L'IMPRIMERIE,  
OTTAWA, 23 janvier 1890.

CHER MONSIEUR,—D'après le règlement adopté par le comité des Débats de la Chambre des Communes pour l'impression des Débats, les députés n'ont que trois jours pour corriger leurs épreuves. A l'heure présente, je n'ai pas encore reçu les épreuves des Débats du 17 courant—six jours. Des plaintes seront faites; sans doute, et je désire que vous soyez pleinement renseigné.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. SÉNÉCAL,

*Surintendant de l'Imprimerie.*

L'honorable J. A. CHAPLEAU,  
Secrétaire d'Etat.

M. Bergeron, du comité des Ordres Permanents, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a considéré et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De la Compagnie Impériale de Fidécimmis du Canada; demandant certains amendements à sa charte;—de George W. Yarker et autres; demandant une charte sous le nom de Banque du comté de York;—de la Banque du Peuple du Nouveau-Brunswick; demandant la passation d'un acte pour étendre sa charte et aussi pour appliquer à la dite banque des dispositions du chapitre 120 des Statuts Revisés du Canada;—de William Mackenzie et autres; demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Calgary et Edmonton;—de E. Franklin Clements, marchand, et autres, de la ville de Yarmouth, N.E., et autres lieux; demandant une charte sous le nom de "Compagnie Nationale de Construction (limitée)";—de Richard Reid Dobell, marchand, de la cité de Québec, et autres; demandant une charte sous le nom de "Compagnie de Câble du Canada";—de John W. Cheeseworth, marchand, et autres, de Toronto et autres lieux; demandant la passation d'un acte modifiant la charte de la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan;—et de la Compagnie du chemin de fer et de vapeurs de Qu'Appelle, Lac Long et Saskatchewan; demandant la passation d'un acte ratifiant un certain arrangement contracté par la dite Compagnie avec la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Les bills suivants sont présentés séparément et lus pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain, savoir :—

Par M. Weldon (Saint-Jean) :—Bill (No 33) concernant la Banque du Peuple du Nouveau-Brunswick.

Par M. Small :—Bill (No 34) modifiant l'acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan.

Et aussi, —Bill (No 35) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton.

Par M. Davis :—Bill (No 36) confirmant un arrangement intervenu entre la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de la Qu'Appelle, du Lac Long et de la Saskatchewan et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Par M. Hudspeth :—Bill (No 37) modifiant l'acte constituant en corporation la Compagnie Impériale de Fidécimmis du Canada.

Par M. Charlton :—Bill (No 38) modifiant de nouveau l'Acte des Elections Fédérales, chap. 8 des Statuts Revisés du Canada.

Sur motion de M. McCarthy l'ordre pour la seconde lecture du bill (No 10) modifiant de nouveau les Statuts Revisés du Canada, chap. 50, concernant les Territoires du Nord-Ouest est placé en tête de la liste des Ordres du Jour de mercredi, le 12 février prochain, ayant priorité sur tous les autres.

La Chambre se forme en comité des Subsidés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

## II.—FRAIS DE GESTION.

	Inspecteur des finances .....	2,600 00
	Sous-inspecteur des finances.....	1,700 00
	Bureau du sous-receveur général, Toronto.....	7,300 00
	do do Montréal .....	5,600 00
	do do Halifax .....	9,700 00
	do do Saint-Jean.....	7,700 00
	Bureau de l'auditeur et du sous-receveur général, Winnipeg.....	6,600 00
	do do do Victoria .....	4,600 00
	do do do Charlottetown.....	4,600 00
	Caisses d'épargnes rurales: Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, l'Île du Prince-Edouard et Colombie-Britannique—	
	Appointements .....	12,500 00
	Dépenses imprévues .....	2,000 0
1	Commission de 1½ pour 100 sur \$7,218,811.57 pour paiement de l'intérêt sur la dette publique.....	36,094 05
	Courtage sur achat d'effets pour le fonds d'amortissement—	
	Emprunt du chemin de fer Intercolonial.....	813 40
	Emprunt de la Terre de Rupert .....	81 11
	Emprunt de la Colombie-Britannique .....	37 90
	Courtage et commission sur achat d'effets pour le fonds d'amor- tissement, savoir :—	
	Emprunts fédéraux de 1874, 1875, 1876, 1878, 1879 et 1884, et emprunt fédéral réduit .....	10,975 90
	Timbres anglais, frais de port, télégrammes, etc.....	2,000 00
	Dépenses se rattachant à l'émission et au rachat des billets fédé- raux .....	5,000 00
	Impression des billets fédéraux.....	50,000 00
	Impressions, annonces, inspection, frais de transport, frais divers, etc., y compris commutation des droits de timbre... ..	10,000 00

## III.—GOUVERNEMENT CIVIL.

2	Bureau du secrétaire du gouverneur général.....	10,150 00
3	Bureau du Conseil privé de la reine pour le Canada.....	27,405 00
4	Département de la justice.....	21,235 00
5	do do division des pénitenciers.....	6,250 00
6	do de la milice.....	43,300 00
7	do du secrétaire d'Etat.....	35,972 50
8	do des impressions et papeterie.....	22,710 00
9	do de l'intérieur, division des terres fédérales.....	87,187 50
10	do do division de la commission géologique.....	47,330 00
11	Bureau du contrôleur de la police à cheval du Nord-Ouest.....	9,040 00
12	Département des affaires des Sauvages.....	46,890 00
13	Bureau de l'auditeur général.....	24,502 50
14	Département des finances et conseil de la Trésorerie.....	52,890 00
15	do du revenu de l'intérieur.....	37,882 50
16	do des douanes.....	36,730 00
17	do des postes.....	191,210 00
18	do de l'agriculture.....	55,960 00
19	do de la marine.....	29,417 50
20	do des pêcheries.....	16,975 00
21	do des travaux publics.....	46,100 00

---



---

Bureau du haut commissaire à Londres :—		
23	Salaires.....,.....	7,903 57
	Résolutions à rapporter.	

---

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

*Orateur.*

---



---

Bureau du haut commissaire à Londres  
Rapports  
Résolutions à rapporter

---

Rapport à recevoir  
Agenda de la Chambre

## AVIS DE MOTIONS.

---

*M. de St. Georges*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Y a-t-il aucune plainte ou rapports produits au département de la Milice concernant le 81ème bataillon de Portneuf, son commandant ou quelques-uns de ses officiers? Si oui, quelle est la nature de ces plaintes ou rapports? Est-on satisfait au département de la Milice du fonctionnement de ce bataillon? Si non, a-t-on l'intention d'y remédier?

*M. Charlton*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quel progrès a été fait dans la délimitation de la frontière entre l'Alaska et le Canada? Prévoit-on quelque difficulté dans le règlement de cette question?

*M. Choquette*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie du dernier rapport fait par l'Ingénieur du département des Travaux Publics au sujet des travaux à faire sur la Rivière du Sud, dans le comté de Montmagny.

*M. Bain* (Soulanges)—Mardi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie des rapports, évaluations, etc., de Thomas Munro, écr, ingénieur civil, au sujet de l'élargissement du canal de Beauharnois ou de la construction d'un nouveau canal sur la rive nord du Saint-Laurent, entre les lacs Saint-François et Saint-Louis. Aussi, copie de tous papiers, pétitions, lettres ou autres documents s'y rapportant, depuis le 1er février 1889.

*M. Landerkin*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Considérant que les distilleurs ont une remise de droits sur le malt importé pour la fabrication de spiritueux destinés à l'exploitation, cette Chambre est d'avis qu'il n'est que juste et raisonnable que les fermiers et les éleveurs qui importent du maïs pour engraisser les bestiaux ou autres animaux destinés à l'exportation aient le bénéfice d'une remise semblable.

*M. Landerkin*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Considérant que les fabricants d'amidon ont une remise de droits sur le maïs servant à la fabrication de l'amidon qu'ils exportent, cette Chambre est d'avis qu'il n'est que juste et raisonnable que les fermiers et autres qui importent du maïs pour l'engrais des pores destinés à l'exportation aient le bénéfice d'une remise semblable.

*M. Landerkin*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Considérant que les importateurs de toile à voile pour l'usage des navires ou des barques de pêche ou autres bâtiments, ont une remise de droits égale au droit payé, moins cinq pour cent, cette Chambre est d'avis qu'il n'est que juste et raisonnable que les fermiers qui importent des articles pour usage sur leurs fermes aient le bénéfice d'une remise semblable.

*M. Landerkin*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Considérant que les fabricants de tabac coupé et de cigarettes ont une remise de droits de deux pour cent sur la valeur des estampilles employées, cette Chambre est d'avis qu'il n'est que juste et raisonnable que les fermiers qui cultivent le tabac aient le bénéfice d'une remise semblable sur la quantité qu'ils vendent.

*M. Landerkin*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Considérant que les manufacturiers de fer en gueuse en Canada ont obtenu une prime de \$1.50 par tonne, de 1883 à 1886, sur tout le fer en gueuse manufacturé par eux, et une nouvelle prime de \$1 par tonne sur leurs produits, de 1886 à 1889, cette Chambre est d'avis qu'il n'est que juste et raisonnable que les fermiers du Canada aient le bénéfice d'une prime semblable sur les grains qu'ils produiront pendant les six années à venir.

M. *Rinfret*.—Mardi prochain—INTERPELLATION—MM. J. S. Hall, député de Montréal-Centre à Québec et avocat, Charles Auguste Corneillier, avocat, de Montréal, et Gabriel DesGeorges, aussi avocat, de Montréal, ont-ils été employés, en quelque qualité par le gouvernement fédéral? Si oui, en quelle qualité? Combien ont-ils reçu pour leurs services?

Le gouvernement a-t-il employé M. Elie Moreau, avocat, de Sorel, au procès d'un nommé Boucher, maître de poste de Saint-François?

Le gouvernement emploie-t-il quelque part un ouvrier ou contremaître du nom d'Octave Leclerc?

M. *Platt*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant:

1° Le nombre de points obtenus pour tous sujets par chaque cadet des première et deuxième classes actuelles au Collège Militaire de Kingston depuis 1886 et 1887, respectivement, jusqu'au 30 juin 1889;

2° Les noms des cadets servant actuellement comme sous-officiers, et le nombre total de points reçus et de points obtenus par chacun pour chaque sujet;

3° Les noms des cadets malheureux aux examens de juin 1889, et qui ont quitté le Collège. Aussi les noms des cadets qui ont obtenu des examens spéciaux après juin 1889, et les sujets d'examens dans chaque cas.

M. *Platt*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quand le bureau des visiteurs a-t-il en dernier lieu visité le Collège Militaire de Kingston?

M. *Ferguson* (Welland)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant le nombre de rapports de la commission géologique publiés respectueusement chaque année pendant les derniers dix ans, le nombre vendu chaque année, le nombre distribué à titre gratuit et celui actuellement en mains.

M. *Barron*—Lundi prochain—BILL intitulé: "Acte modifiant de nouveau le chapitre 5 des Statuts Révisés du Canada, concernant le Cens Electoral."

M. *Paterson* (Brant)—Lundi prochain—INTERPELLATION—

1° Sur quel chiffre de la population s'est-on basé pour supputer le montant de droits de douane payé par tête (tableau 7 des tableaux du commerce et de la navigation pour 1889) pour chacune des années de 1880 à 1887?

2° Sur quelles données s'est-on appuyé pour calculer le chiffre de la population pour les années 1887, 1888 et 1889, tel que donné dans le dit tableau?

3° A-t-on suivi la même règle pour calculer la population pour les années 1880 à 1887, ainsi que pour les années 1887 à 1889?

M. *Dickinson*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de présenter, au cours de cette session, une mesure législative pour régler les sociétés de bienfaisance?

No 12.

OTTAWA, VENDREDI, 31 JANVIER 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

## No 13.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 3 FÉVRIER 1890.

## PRIÈRE.

Quarante et une pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Fraternité-Union des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, No 279 ; de l'Assemblée Locale, No 5,743, Chevaliers du Travail ; de l'Union No 3, de la Fraternité des Peintres de l'Amérique ; de l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Assemblée Locale, No 4,378, Chevaliers du Travail, Stratford ; de l'Assemblée Locale, No 2,900, Chevaliers du Travail, Belleville ; de l'Assemblée Ætna, No 2,355, Chevaliers du Travail, Oshawa, tous de l'Ontario ; de l'Assemblée Shaftsbury, No 5,506 Chevaliers du Travail, Vancouver, Colombie-Britannique ; de l'Union Typographique, No 159 ; et de l'Assemblée Papineau, No 713, Québec ; demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

De la Fraternité-Union des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, No 279 ; de l'Assemblée Locale, No 5,743, Chevaliers du Travail ; de l'Union No 3, de la Fraternité des Peintres de l'Amérique, tous de Toronto ; de l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Assemblée Locale, No 4,378, Chevaliers du Travail, Stratford ; de l'Assemblée Locale, No 2,900, Chevaliers du Travail, Belleville ; de l'Assemblée Ætna, No 2,355, Chevaliers du Travail, Oshawa, tous de l'Ontario ; de l'Assemblée Shaftsbury, No 5,506, Chevaliers du Travail, Vancouver, Colombie-Britannique ; de l'Union Typographique, No 159 ; et de l'Assemblée Papineau, No 713, Québec ; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

De la Fraternité-Union des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, No 279 ; de l'Assemblée Locale, No 5,743, Chevaliers du Travail ; de l'Union No 23, de la Fraternité des Peintres de l'Amérique, tous de Toronto ; de l'Assemblée Locale, No 4,378, Chevaliers du Travail, Stratford ; de l'Assemblée Locale, No 2,900, Chevaliers du Travail, Belleville ; de l'Assemblée Ætna, No 2,355, Chevaliers du Travail, Oshawa, tous de l'Ontario ; de l'Assemblée Shaftsbury, No 5,506, Chevaliers du Travail, Vancouver, Colombie-Britannique ; de l'Union Typographique, No 159 ; et de l'Assemblée Papineau, No 713, Québec ; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarés nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soient déclarées offense criminelle punissable par emprisonnement.

De la Fraternité-Union des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, No 279 ; de l'Assemblée Locale, No 5,743, Chevaliers du Travail ; de l'Union No 23, de la Fraternité des Peintres de l'Amérique ; de l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail, tous de Toronto ; de l'Assemblée Locale, No 4,378, Chevaliers du Travail, Stratford ; de l'Assemblée Locale, No 2,900, Chevaliers du Travail, Belleville ; de l'Assemblée Ætna, No 2,355, Chevaliers du Travail, Oshawa, tous de l'Ontario ; de l'Assemblée Shaftsbury, No 5,506, Chevaliers du Travail, Vancouver, Colombie-Britannique ; de l'Union Typographique, No 159 ; et de l'Assemblée Papineau, No 713, Québec ; demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction ou réparation des chemins de fer.

De la Fraternité-Union des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, No 279 ; de l'Assemblée Locale, No 5,743, Chevaliers du Travail ; de l'Union No 3, de la Fraternité des Peintres de l'Amérique, tous de Toronto ; de l'Assemblée Locale, No 4,378, Chevaliers du Travail, Stratford, de l'Assemblée Ætna, No 2,355, Chevaliers du Travail, Oshawa, tous de l'Ontario ; de l'Assemblée Shaftsbury, No 5,506 Chevaliers du Travail, Vancouver, Colombie-Britannique ; de l'Union Typographique, No 159 ; et de l'Assemblée Papineau, No 713, Québec ; demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes.

De la Fraternité-Union des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, No 279 ; de l'Assemblée Locale, No 5,743, Chevaliers du Travail ; de l'Union No 23, de la Fraternité des Peintres de l'Amérique, tous de Toronto ; de l'Assemblée Locale, No 4,378, Chevaliers du Travail, Stratford, de l'Assemblée Locale, No 2,900, Chevaliers du Travail, Belleville ; de l'Assemblée Ætna, No 2,355, Chevaliers du Travail, Oshawa, tous de l'Ontario ; de l'Assemblée Shaftsbury, No 5,506, Chevaliers du Travail, Vancouver, Colombie-Britannique ; de l'Union Typographique, No 159 ; et de l'Assemblée Papineau, No 713, Québec ; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De la Fraternité-Union des Charpentiers et Menuisiers de l'Amérique, No 279 ; de l'Assemblée Locale, No 5,743, Chevaliers du Travail ; de l'Union No 23, de la Fraternité des Peintres de l'Amérique, tous de Toronto ; de l'Assemblée Locale, No 4,378, Chevaliers du Travail, Stratford ; de l'Assemblée Locale, No 2,900, Chevaliers du Travail ; Belleville ; de l'Assemblée Ætna, No 2,355, Chevaliers du Travail, Oshawa, tous de l'Ontario ; de l'Assemblée Shaftsbury, No 5,506, Chevaliers du Travail, Vancouver, Colombie-Britannique ; de l'Union Typographique, No 159 ; et de l'Assemblée Papineau, No 713, Québec ; demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

Du Très-révérend Evêque de Niagara et autres ; de la Société d'Hamilton pour prévenir la cruauté envers les animaux ; et de E. Sullivan et autres, tous d'Hamilton, Ontario ; demandant que le bill dont le Parlement est actuellement saisi pour prévenir la cruauté envers les animaux, devienne loi.

De la Compagnie du pont d'hiver du chemin de fer de la rivière Détroit ; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour le commencement et la fin de ses travaux et pour autres amendements à sa charte.

De M. P. Davis et autres, directeurs provisoires de la Compagnie de chemin de fer et de canal du Lac Manitoba ; demandant un amendement à sa charte.

De C. R. Sing et autres ; demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Mount Forest, Markdale et Meaford.

De la Compagnie du chemin de fer Central du Grand Nord-Ouest ; demandant la passation d'un acte pour amender sa charte et l'acte qui l'amende.

De John R. Booth, marchand de bois et autres, d'Ottawa ; demandant une charte sous le nom de Compagnie du pont Interprovincial.

De l'association sur la vie, de la Confédération ; demandant un autre amendement à sa charte.

De William Crawford et autres ; demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Portage-la-Prairie et de la Butte aux Canards.

De Christiana Filman Glover, du village de Burlington, Ont; demandant la passation d'un acte déclarant son mariage dissous avec Christopher Columbus Glover et pour être divorcée d'avec lui.

De David Philip Clapp, de Harriston, Ont.; demandant la passation d'un acte déclarant son mariage dissous avec Alice May Clapp, et pour être divorcé d'avec elle.

De Emily Walker, de Hamilton, Ont.; demandant la passation d'un acte déclarant son mariage dissous avec Alfred Percy Walker, et pour être divorcée d'avec lui.

De Hugh Forbes Keefer, de Vancouver, Colombie-Anglaise; demandant la passation d'un acte déclarant son mariage dissous avec Rébecca Anne Keefer, et pour être divorcé d'avec elle.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau un relevé des recettes et dépenses de la Chambre des Communes pour l'exercice expiré le 30 juin 1889.

Joseph Aimé Massue, écrivain, député pour le district électoral de Richelieu, ayant préalablement prêté serment, conformément à la loi, et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

M. Chapleau met devant la Chambre,—un relevé détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées dans le département du Secrétaire d'Etat, en conformité de la clause 23, chap. 19 des Statuts Révisés du Canada.

Et aussi,—Liste du service civil, 1889.

Les bills suivants sont présentés séparément et lus pour la première fois.—Seconde lecture, demain, savoir :—

Par M. Denison :—Bill (n° 39) constituant en corporation la Banque du Comté d'York.

Par M. Brown :—Bill (n° 40) constituant en corporation la Compagnie Nationale de construction.

Par M. Hesson :—Bill (n° 41) constituant en corporation la Compagnie de Câble du Canada.

Par M. Doyon :—Bill (n° 42) pour amender le chapitre 44 des Statuts Révisés du Canada, intitulé : "Acte de l'avancement des Sauvages."

Par M. Dewdney :—Bill (n° 43) modifiant l'acte 52 Vic., chap. 4, intitulé : "Acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer."

Par M. Barron :—Bill (n° 44) modifiant de nouveau le chapitre 5 des Statuts Révisés du Canada, concernant le Cens Electoral."

Sur motion de M. Hesson, les Comptes Publics du Canada pour l'exercice 1888-89 et le rapport de l'auditeur général sur les comptes de crédits pour la même période, sont référés au comité des Comptes Publics.

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois, et renvoyés aux comités suivants, savoir :—

*Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :*

Bill (No 20) concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Goderich et du Pacifique Canadien, et pour changer son nom en celui de Compagnie du chemin de fer de Goderich et Wingham.

Bill (No 21) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool.

Bill (No 22) modifiant l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Belleville au Lac Nipissingue.

Bill (No 25) concernant la Compagnie de Charbonnage et de Navigation du Nord-Ouest (limitée).

Bill (No 27) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sault Sainte-Marie et de la Baie d'Hudson.

Bill (No 28) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Morrisburg et New-York.

Bill (No 34) modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan.

*Comité des Banques et Commerce :*

Bill (No 24) concernant la Banque de Saint-Stephen.

Bill (No 33) concernant la Banque du Peuple du Nouveau-Brunswick.

*Comité des Bills Privés :*

Bill (No 23) constituant en corporation la " Compagnie Belding, Paul et Cie (limitée)."

M. Casey propose,—Que le gouvernement devrait garantir la validité absolue de tout papier-monnaie en cours, émis et mis en circulation comme argent, prenant dans le dernier cas une garantie égale, et devrait faire de ce papier ainsi garanti une monnaie légale, qu'il soit émis par le gouvernement lui-même ou par des banques.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retiré, avec le consentement de la Chambre.

Les adresses à Son Excellence, et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Daly :—Adresse—Copie de tous mémoires, pétitions et résolutions de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, passés à sa dernière session, qu'ils aient été adressés au Gouverneur général ou au Parlement.

Par M. Joncas :—Ordre de la Chambre—Copie de toutes lettres, rapports ou autres correspondances, actuellement au ministère des postes, relativement au transport des malles entre Campbelltown, dans la province du Nouveau-Brunswick, et le Bassin de Gaspé, dans la province de Québec.

M. Landerkin propose la résolution suivante :—Considérant que les distilleurs ont une remise de droits sur le malt importé pour la fabrication de spiritueux destinés à l'exploitation, cette Chambre est d'avis qu'il n'est que juste et raisonnable que les fermiers et les éleveurs qui importent du maïs pour engraisser les bestiaux ou autres animaux destinés à l'exportation aient le bénéfice d'une remise semblable.

Et la question étant mise sur la dite proposition,—elle est rejetée sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Armstrong,	Fisher,	Mills ( <i>Bothwell</i> ),
Bain ( <i>Wentworth</i> ),	Flynn,	Mitchell,
Barron,	Gauthier,	Mulock,
Bécharde,	Geoffrion,	Neveux,
Bernier,	Gillmor,	Paterson ( <i>Brant</i> ),
Borden,	Holton,	Perry,
Bourassa,	Kirk,	Robertson,
Burdett,	Landerkin,	Rowand,
Campbell,	Lang,	Ste. Marie,
Cartwright (Sir Richard),	Laurier,	Scriver,
Casey,	Lister,	Semple,
Choquette,	Livingston,	Somerville,
Couture,	Lovitt,	Sutherland,
Doyon,	Macdonald ( <i>Huron</i> ),	Trow,
Edgar,	Mackenzie,	Watson,
Eisenhauer,	McIntyre,	Weldon ( <i>St-Jean</i> ),
Ellis,	McMillan ( <i>Huron</i> ),	Welsh, et
Fiset,	Meigs,	Wilson ( <i>Elgin</i> )—54

## CONTRE :

## Messieurs

Audet,  
 Bain (*Soulanges*),  
 Barnard,  
 Bell,  
 Bergeron,  
 Boisvert,  
 Bowell,  
 Brien,  
 Bryson,  
 Cameron,  
 Carling,  
 Carpenter,  
 Caron (Sir Adolphe),  
 Chapleau,  
 Cimon,  
 Cochrane,  
 Cockburn,  
 Colby,  
 Corby,  
 Costigan,  
 Coughlin,  
 Daly,  
 Davis,  
 Dawson,

Denison,  
 Dewdney,  
 Dickinson,  
 Dupont,  
 Ferguson, (*Leeds et Gren.*),  
 Foster,  
 Freeman,  
 Gigault,  
 Gordon,  
 Grandbois,  
 Guillet,  
 Haggart,  
 Hall,  
 Hesson,  
 Jamieson,  
 Jones (*Digby*),  
 Kirkpatrick,  
 Langevin (Sir Hector),  
 LaRivière,  
 Macdonald (Sir John),  
 McDonald (*Victoria*),  
 McDougald (*Pictou*),  
 McKay,

McNeill,  
 Madill,  
 Mara,  
 Marshall,  
 Moncrieff,  
 O'Brien,  
 Perley,  
 Robillard,  
 Ross,  
 Skinner,  
 Small,  
 Smith (*Ontario*),  
 Sproule,  
 Thompson (Sir John),  
 Tupper,  
 Tyrwhitt,  
 Vanasse,  
 Wallace,  
 White (*Renfrew*),  
 Wilmot,  
 Wilson (*Lennox*),  
 Wood (*Westmoreland*), et  
 Wright—70.

Sir Hector Langevin met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—le rapport annuel du ministre des Travaux Publics, pour l'exercice 1888-89, sur les travaux placés sous son contrôle.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUMET,  
 Orateur.

## AVIS DE MOTIONS.

*M. Choquette*—Mercredi prochain—ADRESSE—Copies de deux enquêtes et rapports faits par MM. Bourgeois, King et Bolduc au sujet du Bureau de Poste de Pierreville, P. Q.

*M. Waldie*—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de tous ordres en conseil, communications de tous genres, instructions aux percepteurs et autres papiers concernant l'importation en franchise de la houille grasse en Canada pour la consommation ; les noms des ports d'entrée et la quantité déclarée à chaque port pendant les années 1887, 1888 et 1889.

*M. Laurier*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Depuis la clôture de la dernière session, des deniers publics ont-ils été dépensés à titre de frais d'explorations ou autres travaux pour l'embranchement sur Harvey du chemin de fer de la Ligne Courte ? Dans ce cas, quel en est le montant et en vertu de quelle autorité la dépense a-t-elle été faite ?

*M. Eisenhauer*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Des changements ont-ils été faits en 1889 dans les règlements concernant l'entreposage du poisson étranger ? Si oui, quels changements ont été ordonnés ? Les changements ainsi faits ont-ils été exécutés par les percepteurs de douane aux ports où le poisson étranger a été entré en entrepôt ?

*M. Fiset*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance échangée avec le gouvernement ou aucun de ses officiers au sujet de l'arrivée, du départ et de la distribution des malles à Rimouski.

*M. Weldon* (Saint-Jean)—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Relevé du chiffre de droits de quaiage perçus au quai ou jetée du gouvernement à Digby, N.-E., en 1889, spécifiant les divers montants payés par des vapeurs à passagers débarquant des voyageurs et du fret au dit quai, et les noms de ces vapeurs.

*M. McIntyre*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le ministre des Travaux Publics a-t-il donné instruction à son ingénieur de faire une étude de la Baie Saint-Pierre, comté de King, I. P.-E., en vue d'y construire un quai public, tel que demandé par une pétition largement signée par les habitants de cette localité et envoyée au département ? Si oui, quand les instructions ont-elles été données ?

*M. Doyon*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quels sont les noms des personnes qui ont exploité les carrières de la réserve de Caughnawaga depuis 1884 ? Quelques-unes sont-elles endettées à ce sujet envers le département ? Si oui : pour quel montant ? Ont-elles fourni de bonnes cautions, et pour quel montant ? Quelles sont ces cautions ? Quand et comment le gouvernement entend-il collecter les montants dus ?

*M. Perry*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes pétitions, lettres, etc., adressées au département des postes à Ottawa, demandant un bureau de poste à Palmer Road, I.P.-E., et de toute correspondance avec ce département à Ottawa et avec l'inspecteur des postes à Charlottetown, sur le même sujet.

*M. Perry*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant le nombre de quais, jetées et brise-lames du gouvernement réparés en 1889 dans l'île du Prince-Edouard, et le montant dépensé pour chacun.

M. *Perry*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de construire un brise-lames dans le havre de Summerside, I.P.-E., conformément à la recommandation de son ingénieur.

M. *Doyon*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Combien a coûté l'arpentage de la réserve de Caughnawaga, dans le comté de Laprairie? Les dépenses occasionnées par cet arpentage ont-elles été prises sur les fonds réservés aux Sauvages, ou leur ont-elles été chargées?

M. *Edgar*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Depuis la clôture de la dernière session, le gouvernement a-t-il reçu de nouvelles représentations de la part des propriétaires du navire "Bridgewater," ou du gouvernement impérial ou des autorités des Etats-Unis, au sujet de la saisie de ce navire? Le gouvernement a-t-il réglé en quelque manière, les réclamations des propriétaires pour dommages résultant de cette saisie? Et, dans ce cas, quel montant sera payé par le Canada?

M. *Gordon*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de faire faire une enquête sur les griefs formulés par certains squatters établis sur les terres du chemin de fer dans l'île de Vancouver qui prétendent qu'on leur dénie le droit garanti par le paragraphe 2 de la clause 7 de l'acte passé par le parlement du Canada, intitulé: "Acte concernant le chemin de fer de l'île de Vancouver."

M. *Burdett*—Mercredi prochain—COMITÉ général pour considérer la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de présenter un bill pour prévenir la fraude dans la vente des céréales et des grains de semence.

M. *Flynn*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance concernant une réclamation faite par le district de St. Peters, dans le comté de Richmond, pour soins médicaux et pension donnés à Kenneth Chisholm, un marin malade appartenant à la goëlette "Jeanie."

M. *Edgar*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de ré-imprimer la correspondance, rapports et ordres en conseil concernant la législation provinciale de 1867 à 1884, afin que les députés et autres puissent s'en procurer des exemplaires?

Sir *John Thompson*—Mercredi prochain—BILL intitulé: "Acte pour amender l'Acte concernant les Magasins Publics."

7

## AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés pour être pris en considération, lundi, le 10 février prochain, ou après, par les comités qui suivent, savoir:—

*Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :*

Bill (No 20) concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Goderich et du Pacifique Canadien, et pour changer son nom en celui de Compagnie du chemin de fer de Goderich et Wingham.

Bill (No 21) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool.

Bill (No 22) modifiant l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Belleville au Lac Nipissingue.

Bill (No 25) concernant la Compagnie de Charbonnage et de Navigation du Nord-Ouest (limitée).

Bill (No 27) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sault Sainte-Marie et de la Baie d'Hudson.

Bill (No 28) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Morrisburg et New-York.

Bill (No 34) modifiant l'acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan.

*Comité des Banques et Commerce.*

Bill (No 24) concernant la Banque de Saint-Stephen.

Bill (No 33) concernant la Banque du Peuple du Nouveau-Brunswick.

*Comité des Bills Privés.*

Bill (No 23) constituant en corporation la "Compagnie Belding, Paul et Cie (limitée)."

No 13.

OTTAWA, LUNDI, 3 FÉVRIER 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 189

PROCÈS - VERBAU

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA :

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine

1890.

## No 14.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 4 FÉVRIER 1890.

## PRIÈRE.

Neuf pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. Bergeron, du comité des Ordres Permanents, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a considéré et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à compléter cette année une certaine partie de son chemin partiellement construite à présent, et pour autres fins ;—de la Compagnie du chemin de fer du Nord et de l'Ouest du Nouveau-Brunswick ; demandant la passation d'un acte pour changer son nom en celui de "Compagnie du chemin de fer du Canada-Est," pour l'autoriser à s'amalgamer avec la Compagnie du chemin de fer d'embranchement de Chatham, et pour émettre des débetures ;—de John R. Booth, marchand de bois et autres, d'Ottawa ; demandant une charte sous le nom de Compagnie du pont Interprovincial ;—de la Compagnie du chemin de fer Central du Grand Nord-Ouest ; demandant la passation d'un acte pour amender sa charte et l'acte qui l'amende ;—de Hugh Forbes Keefer, de Vancouver, Colombie-Anglaise ; demandant la passation d'un acte déclarant son mariage dissous avec Rebecca Anne Keefer, et pour être divorcé d'avec elle ;—de Christiana Filman Glover, du village de Burlington, Ont ; demandant la passation d'un acte déclarant son mariage dissous avec Christopher Columbus Glover et pour être divorcée d'avec lui ;—de David Philip Clapp, de Harriston, Ont. ; demandant la passation d'un acte déclarant son mariage dissous avec Alice May Clapp, et pour être divorcé d'avec elle.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à émettre des actions-débetures consolidées ;—de John Campbell Ross, marchand, et autres, de Tilsonburg, comté d'Oxford, Ont. ; demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Tilsonburg, du Lac Erié et du Pacifique ;—de C. R. Sing et autres ; demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Mount Forest, Markdale et Meaford ;—de la Compagnie du chemin de fer de Hereford ; demandant la passation d'un acte modifiant certains actes concernant sa voie,—et il constate que ces avis n'ont pas été publiés pendant le temps voulu ; mais comme la période requise sera pleinement expirée avant que ces bills soient considérés par le comité des Chemins de fer, le comité recommande qu'ils soit jugés suffisants.

Votre comité a aussi examiné l'avis donné quant à la pétition de Russell Sage et autres ; demandant la passation d'un acte les autorisant à construire un pont de chemin de fer sur la rivière Sainte-Croix, entre Saint-Stephen, N.-B., et Calais, dans

l'Etat du Maine,—et bien que l'avis ait été publié pendant le temps voulu et dans le nombre requis de journaux, nulle mention n'y est faite des taux de péage projetés ou autres détails se rapportant au pont, tel que voulu par la règle 52 ;—mais comme on peut insérer dans le bill les dits détails pour approbation par le Gouverneur général en Conseil, votre comité recommande que la 52ème règle soit suspendue au sujet de cette pétition.

Les bills suivants sont présentés séparément et lus pour la première fois.—Seconde lecture, demain, savoir :—

Par M. Brown :—Bill (No 45) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Tilsonburg, du Lac Erié et du Pacifique.

Par M. Sproule :—Bill (No 46) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Mount Forest, Markdale et Meaford.

Par M. Tupper :—Bill (No 47) modifiant le chapitre 91 des Statuts Revisés du Canada, intitulé : "Acte concernant la protection des eaux navigables."

Sur motion de M. Weldon (Saint-Jean), la règle 52 est suspendue au sujet de la pétition de Russell Sage et autres,—demandant la passation d'un acte les autorisant à construire un pont de chemin de fer et de trafic général sur la rivière Sainte-Croix, dans la ville de Saint-Stephen, province du Nouveau-Brunswick,—conformément à la recommandation contenue dans le quatrième rapport du comité des Ordres Permanents.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

### III.—GOUVERNEMENT CIVIL—*Suite.*

Bureau du haut commissaire à Londres :—

24	Somme nécessaire pour pourvoir aux dépenses imprévues du haut commissaire.....	2,000 00
25	Dépenses imprévues, dans le bureau de Londres, les taxes du revenu, le loyer, combustible, éclairage, papeterie, etc...	6,050 00
26	Département des postes et des finances—dépenses imprévues— Pour payer les services des employés de la division des caisses d'épargne dans les départements des postes et des finances, chargés de balancer les comptes des déposants et de calculer les intérêts, 30 juin 1890 :— Département des postes ..... \$2,490 00 do finances ..... 1,110 00	3,600 00
27	Traitement des membres du bureau d'examen et autres dépenses découlant de l'Acte du service civil ..... DÉPENSES IMPRÉVUES.	4,000 00
28	Bureau du secrétaire du gouverneur général .....	13,500 00
29	Conseil Privé.....	11,100 00
	Résolutions à rapporter.	

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

Orateur.

## AVIS DE MOTIONS.

M. *Taylor*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'importer, cette année, de l'orge double (*double rowed*) choisi pour distribuer comme grain de semence aux fermiers du Canada, afin de leur permettre de cultiver une variété d'orge qui puisse satisfaire le marché anglais ?

M. *LaRivière*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes pétitions et autres communications adressées au ministre du Revenu de l'Intérieur au sujet de l'importation et de la vente du pétrole dans la cité de Winnipeg.

M. *Couture*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'accorder aux habitants du comté de Saguenay une aide pour la traverse du Saguenay, en hiver, par bateau à vapeur ou autrement ?

M. *Couture*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de mettre une somme d'argent dans les Estimés publics de 1890-91, quant au quai projeté aux Escoumains, suivant une requête envoyée ? Et quelle somme ?

M. *Couture*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de mettre dans les Estimés publics de 1890-91 une somme d'argent pour parachever le quai de Tadoussac, et quelle somme ?

M. *Couture*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'accorder à Tadoussac une malle quotidienne depuis la Malbaie, tel que demandé ? Si non, pourquoi ?

M. *Kirk*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—

1. Sur quelle recommandation John Ehler, 3ième du nom, a-t-il été nommé maître de poste à Crow Harbor, N. E., l'été dernier ?

2. Pourquoi M. Scott n'a-t-il pas été nommé, lui qui avait été recommandé par une pétition des citoyens intéressés ?

3. Le John Ehler, 3ième du nom, qui purge actuellement une condamnation dans la prison de comté à Guysboro' pour contrebande, ou pour avoir aidé à faire de la contrebande, est-il le maître de poste de Crow Harbor ?

4. Est-ce le même John Ehler qui a été destitué comme gardien du phare à Crow Harbor ?

5. John Ehler, 3ième du nom, a-t-il été ainsi destitué peu avant sa nomination de maître de poste par suite de l'accusation dont il a été depuis reconnu coupable et pour laquelle il est actuellement emprisonné dans la prison de comté ?

6. Qui est actuellement en charge du bureau de poste de Crow Harbor ?

7. Est-ce l'intention du gouvernement de continuer John Ehler, 3ième du nom, dans sa charge de maître de poste de Crow Harbor ?

8. Si non, le gouvernement nommera-t-il une personne qui peut être appuyée par une pétition signée par les citoyens intéressés et endossée par les représentants du comté ?

9. S'il ne fait pas telle nomination, quelle en est la raison ?

M. *Cook*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le sieur P. LeSueur qui retire une pension annuelle de retraite de \$1,024.30 est-il le même personnage que celui qui cumule les deux charges d'examineur du service civil et de secrétaire des examinateurs aux appointements annuels de \$1,258.33 ? Et, dans ce cas, cet arrangement se continuera-t-il ?

M. *Thérien*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu une requête des manufacturiers de tabac demandant qu'une loi soit passée à l'effet de contraindre les cultivateurs à ne vendre leur tabac qu'aux manufacturiers ?

M. *Ward*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quelle quantité de houille grasse a passé par le canal Welland l'an dernier ? Quel est le montant des taux de péage acquitté ?

M. *Curran*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant le nombre de navires perdus chaque année, dans le golfe Saint-Laurent et sur les côtes de l'Atlantique depuis 1868, par suite des marées, courants ou brumes, le nom et le tonnage de chaque navire, et tous les autres détails que le gouvernement peut avoir dans chaque cas quant aux causes et à l'étendue des dommages.

M. *Choquette*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu un rapport de l'inspecteur Bolduc au sujet de l'établissement d'un bureau de poste dans la paroisse de Saint-Rosaire, dans le comté de Montmagny ? Si oui, qu'est-ce que le gouvernement se propose de faire à ce sujet ?

M. *Patterson* (Essex)—Vendredi prochain—ADRESSE—Copie de tous rapports officiels, pétitions, papiers et correspondance concernant l'application de la loi connue sous le nom de "Alien Labor Act" par les fonctionnaires des Etats-Unis à Détroit, Port-Huron et autres localités situées sur la frontière.

Sir *John Thompson*—Jeudi prochain—BILL intitulé : "Acte modifiant de nouveau la loi criminelle."

No 14.

OTTAWA, MARDI, 4 FÉVRIER 1890.

Je Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par BROWN CHAMBERLAIN,  
l'imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

No 15.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 5 FÉVRIER 1890.

## PRIÈRE.

Trente-cinq pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De John Cameron et autres ; de David Gillies et autres ; du Club de Tir et autres, du Mississippi, tous de Carleton Place ; de A. G. McFarlane et autres, de Almonte ; de S. L. Buller et autres ; de H. A. Mallory et autres, tous de Ridgetown ; de Edward Langan et autres, de Saint-Thomas ; de D. E. Dunham et autres, de Warton ; de George Pearsall et autres, de Toronto ; de H. Graham et autres de Hamilton ; du Juge Weller et autres, de Peterborough ; de Forest H. C. Conover et autres, de Leamington ; de James Nisbet et autres, de Goderich ; de W. J. Clarke et autres, de Port-Arthur, tous de l'Ontario ; et de G. Chapleau et autres, de Montréal ; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour empêcher le tir aux pigeons.

De H. McCausland et autres ; de David Kemp et autres ; de W. D. Gillean et autres, tous de Toronto ; du révérend F. P. McEway et autres ; et de J. S. Ross et autres, de Hamilton, tous de l'Ontario ; demandant que le bill dont le Parlement est actuellement saisi pour prévenir la cruauté envers les animaux, devienne loi.

De l'Assemblée de District, No 61, Chevaliers du Travail, Hamilton, Ontario ; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

De l'Assemblée de District, No 61, Chevaliers du Travail, Hamilton, Ontario ; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarés nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soient déclarées offense criminelle punissable par emprisonnement.

De l'Assemblée de District, No 61, Chevaliers du Travail, Hamilton, Ontario ; demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes.

De l'Assemblée de District, No 61, Chevaliers du Travail, Hamilton, Ontario ; demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De l'Assemblée de District, No 61, Chevaliers du Travail, Hamilton, Ontario ; demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction ou réparation des chemins de fer.

De l'Assemblée de District, No 61, Chevaliers du Travail, Hamilton, Ontario ; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De Reuben Mossman et autres, du Haut et du Bas de Kingsbury, et autres, du comté de Lunenburg, Nouvelle-Ecosse; demandant à la Chambre de considérer l'opportunité de construire un brise-lames dans un endroit convenable à l'ouest de la Pointe Enragée pour protéger leurs barques de pêche et approvisionnements qui sont actuellement dans une situation peu sûre.

De Henry William McKenney, président, et J. U. Prieur, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de l'école du district No 3, Saint-Albert; de Louis Schneider, président, et Charles de la Gorgendière, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de l'école catholique du district de Prince-Albert; de Elzéar Poitras, président, et Léon E. Paré, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de Saint-Thomas Duhamel, Alberta; de S. Harnois, président, et A. A. Ringuette, secrétaire, d'une assemblée publique de l'école du district No 4, Saint-Léon; de Ambroise Fisher, président, et Jules Dougal, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables du Lac-aux-Canards; et de D. Arcand, président, et N. Pomerleau, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de Saint-Vital, Battleford; tous des Territoires du Nord-Ouest; demandant qu'aucune loi ne soit passée pour abolir ou restreindre l'emploi du français comme langue officielle.

De Henry William McKenney, président, et J. U. Prieur, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de l'école du district No 3, Saint-Albert; de S. Harnois, président, et A. A. Ringuette, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de l'école du district No 4, Saint-Léon; et de Elzéar Poitras, président, et Léon E. Paré, secrétaire, d'une assemblée publique des contribuables de Saint-Thomas Duhamel, Alberta; demandant qu'il ne soit pas passé de loi affectant la liberté de conscience et les droits de la minorité au sujet des écoles séparées dans les dits Territoires.

De la Compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec; demandant la passation d'un acte modifiant sa charte et ses amendements.

De la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien; demandant la passation d'un acte modifiant l'acte 52 Vic., chap. 73, concernant son chemin de fer et pour autres fins.

De Louis G. de Bertram et autres; demandant une charte sous le nom de Compagnie de chemin de fer et de traverse de Moncton et de l'Île du Prince-Edward.

De la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et Lac Erié; demandant d'amender les divers actes la concernant.

De William Ryan Thistle, de la cité d'Ottawa, et autres d'autres localités; demandant une charte sous le nom de Compagnie d'Estacades de la rivière à la Pluie.

M. Weldon (Saint-Jean) présente les bills suivants, qui sont lus pour la première fois, et remis pour seconde lecture, à vendredi prochain, savoir:—

Bill (No 48) concernant la Compagnie du chemin de fer du Nord et de l'Ouest, et pour changer son nom en celui de "Compagnie du chemin de fer de l'Est du Canada."

Bill (No 49) concernant la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick.

Les bills suivants sont lus pour la première fois.—Seconde lecture, demain:—

Par M. Wallace:—Bill (No 50) concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.

Par M. Brown:—Bill (No 51) concernant la Compagnie du chemin de fer de Hereford.

Par M. Purcell:—Bill (No 52) établissant des dispositions pour protéger les personnes employées par des entrepreneurs de chemins de fer construits sous l'autorité d'actes passés par le Parlement du Canada.

Par Sir John Thompson:—Bill (No 53) pour amender l'Acte des munitions publiques.

Les Ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir:—

Par M. McIntyre:—Ordre de la Chambre—Copie de toutes pétitions venant des pêcheurs et autres intéressés dans les pêcheries sur le littoral de l'Île du Prince-Edouard, et de toute autre correspondance avec le département de la Marine et des

Pêcheries au sujet de la prohibition de la pêche du maquereau au moyen de filets à poche et de rets à mailles dans les eaux territoriales du Canada.

Par M. Weldon (Saint-Jean)—Ordre de la Chambre—Copie du contrat et des devis pour l'érection des bureaux de poste et de douane à Annapolis, N.-E., des diverses soumissions et de leurs montants; aussi, copie de tout ordre ou ordres changeant la qualité et la nature de la pierre employée dans leur construction.

Par M. Edgar:—Ordre de la Chambre—Copie des chartes originales de la Banque de l'Amérique Britannique du Nord et de la Banque de la Colombie-Anglaise et de tous les amendements faits aux dites chartes.

M. Wilson (Elgin) propose,—Que cette Chambre est d'avis que l'Acte du Cens Electoral devrait être abrogé, et qu'il est préférable d'en revenir à l'ancienne pratique, c'est-à-dire d'utiliser, pour les élections de cette Chambre, les listes de voteurs et le cens électoral des provinces.

Et un débat s'ensuivant;

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois, et renvoyés aux comités suivants, savoir:—

*Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :*

Bill (No 26) concernant la Compagnie du Pont du Canada-Sud.

Bill (No 35) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton.

Bill (No 36) confirmant un arrangement intervenu entre la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de la Qu'Appelle, du Lac Long et de la Saskatchewan et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Bill (No 45) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Tilsonburg, du Lac Erié et du Pacifique.

Bill (No 46) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Mount Forest, Markdale et Meaford.

*Comité des Banques et Commerce :*

Bill (No 37) modifiant l'acte constituant en corporation la Compagnie Impériale de Fidéicommiss du Canada.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

Orateur.

## AVIS DE MOTIONS.

*M. Beausoleil*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu une requête des citoyens de Saint-Edmond, dans le comté de Berthier, demandant l'établissement d'un bureau de poste dans la dite paroisse de Saint-Edmond? Si oui, le gouvernement se propose-t-il de faire droit à cette requête, et quand? Si non, pourquoi?

*M. Beausoleil*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes requêtes des citoyens de Saint-Gabriel et Saint-Damien, demandant l'expédition des malles par chemin de fer; de toutes lettres transmettant telles requêtes; de tous rapports de l'inspecteur des postes et de tous ordres émanés par l'honorable maître général des postes au sujet de telles requêtes.

*M. Beausoleil*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copies de toutes requêtes demandant la clôture du bureau de poste de Fernetville, dans le comté de Berthier, et l'établissement de ce bureau à la station du chemin de fer du Pacifique, à la jonction de Berthier, aussi bien que de toutes requêtes s'y opposant; aussi copies des lettres transmettant telles requêtes; aussi copie du rapport de l'inspecteur des postes sur le sujet, et généralement de tous documents se rapportant à cette affaire.

*M. Perry*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Quel montant de droits de quaiage a été perçu au quai de Hurd's Point, Bedeque, I. P.-E., en 1889?

*M. Bergeron*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie des requêtes, lettres et plans et rapports d'ingénieurs en rapport avec la chaussée projetée à Humphrey Bay, dans le comté de Beauharnois.

*M. Campbell*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant,—

1. Le montant total dépensé pour curer le creek McGregor, dans la ville de Chatham, Ont.;
2. Le montant dépensé pour y faire placer des pilotis et des bordages, les noms de chaque entrepreneur et le chiffre des différents contrats;
3. Le montant payé aux propriétaires pour dommages causés à leurs propriétés par suite de ce dragage, les noms et les montants payés à chaque propriétaire;
4. Les noms et montants de tous réclamants dont les demandes d'indemnité ont été rejetées ou qui sont encore sous la considération du gouvernement.

*M. Kirk*—Vendredi prochain—INTERPELLATION.—John Ehler, 3ème du nom, de Crown Harbor, N.-E., a-t-il été reconnu coupable d'avoir fait ou aidé à faire la contrebande, et est-il à purger une sentence dans la prison du comté à Guysboro', aux termes de sa condamnation?

*M. Kirkpatrick*—Vendredi prochain—RÉSOLUTION—Qu'il est expédient de prescrire qu'aucune remise ou qu'aucun drawback ne devrait être accordé sur les droits payés pour le maïs étranger servant à la fabrication du whisky ou pour le malt étranger transformé en bière et exporté ensuite du Canada.

*M. Préfontaine*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant par année depuis 1878,—

1. Le nombre de vaisseaux qui sont passés dans le canal Chambly et leur tonnage;
2. La quantité et la nature du fret contenus dans ces vaisseaux;
3. Le montant des droits perçus pendant les dites années sur le dit canal.

M. *Préfontaine*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement aurait-il des objections à la construction par une compagnie privée, d'un canal de Chambly à Longueuil, pourvu que telle compagnie obtienne régulièrement un acte d'incorporation du parlement du Canada.

M. *Préfontaine*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de faire voter durant cette session une somme suffisante pour assurer la construction dans le lac Saint-Louis, des piliers qui ont été recommandés et approuvés par des ingénieurs compétents, dans le but de prévenir les dangers des inondations du fleuve Saint-Laurent spécialement sur la rive sud; ces piliers devant avoir pour effet de retenir les glaces l'automne et le printemps sur le dit lac Saint-Louis.

M. *Préfontaine*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il sous considération, la question de l'abolition de la Commission du havre de Montréal, afin de mettre tous les travaux du port de Montréal sous le contrôle du département des travaux publics du Canada?

M. *Laurier*—Vendredi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance entre le gouvernement ou aucun de ses départements et la corporation connue sous le nom de "Président et syndics de la Commune de la seigneurie d'Yamaska," relativement aux dommages causés aux terres lui appartenant par la digue construite dans la rivière Yamaska.

M. *Laurier*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes demandes d'indemnité formulées par Elphège Cardin, Jean Cardin, George Tonnancour et Bruno St-Germain, pour dommages à leurs terres résultant de la digue construite dans la rivière Yamaska, de toute correspondance relative à ces demandes, ainsi qu'un relevé de toutes sommes allouées à chacun d'eux en règlement de ces réclamations.

## AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés pour être pris en considération, mercredi, le 12 février prochain, ou après, par les comités qui suivent, savoir:—

### *Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :*

Bill (No 26) concernant la Compagnie du Pont du Canada-Sud.

Bill (No 35) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton.

Bill (No 36) confirmant un arrangement intervenu entre la Compagnie du chemin de fer et de vapeurs de la Qu'Appelle, du Lac Long et de la Saskatchewan et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Bill (No 45) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Tilsonburg, du Lac Erié et du Pacifique.

Bill (No 46) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Mount Forest, Markdale et Meaford.

### *Comité des Banques et Commerce.*

Bill (No 37) modifiant l'acte constituant en corporation la Compagnie Impériale de Fidéicommiss du Canada.

No 15.

---

OTTAWA, MERCREDI, 5 FÉVRIER 1890.

---

---

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

---

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

OTTAWA :

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

## No 16.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 6 FÉVRIER 1890.

## PRIÈRE.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie du chemin de fer de Montréal et Occidental et de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien; demandant la passation d'un acte pour confirmer et ratifier certain arrangement conclu entre les deux compagnies.

De la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est; demandant certains amendements à sa charte.

De F. Wolferton Thomas et autres; de Edward C. Pratt et autres; de Archibald W. Campbell, M.D., et autres, tous de Montréal; et de F. Grasett et autres, de Toronto; demandant que le bill dont le Parlement est actuellement saisi pour prévenir la cruauté envers les animaux, devienne loi.

Du conseil municipal du comté de Grey; et du conseil municipal du comté de Renfrew, tous de l'Ontario; demandant à la Chambre de considérer l'opportunité de nommer une cour, commission ou personne dans chaque province, suivant qu'il sera nécessaire, pour entendre et juger d'une manière rapide et convenable certains conflits entre le public et les chemins de fer.

Du Conseil des Métiers et du Travail; et de l'Assemblée Locale, No 3,305, tous de London, Ontario; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

Du Conseil des Métiers et du Travail; et de l'Assemblée Locale, No 3,305, tous de London, Ontario; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

Du Conseil des Métiers et du Travail; et de l'Assemblée Locale, No 3,305, tous de London, Ontario; demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

Du Conseil des Métiers et du Travail; et de l'Assemblée Locale, No 3,305, tous de London, Ontario; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarés nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soient déclarées offense criminelle punissable par emprisonnement.

Du Conseil des Métiers et du Travail; et de l'Assemblée Locale, No 3,305, tous de London, Ontario; demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes.

Du Conseil des Métiers et du Travail ; et de l'Assemblée Locale, No 3,305, tous de London, Ontario ; demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction ou réparation des chemins de fer.

Du Conseil des Métiers et du Travail ; et de l'Assemblée Locale, No 3,305, tous de London, Ontario ; demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

Du conseil municipal du comté de Grey, Ontario ; demandant de considérer l'opportunité d'accorder une rémunération plus forte aux volontaires qui font leurs exercices annuels.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 13) modifiant l'acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta, et est convenu de le rapporter amendé.

M. Taylor, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente le premier rapport de ce comité, recommandant que son quorum soit réduit à neuf membres.

Les deux bills suivants sont présentés et lus pour la première fois.—Seconde lecture, demain, savoir :—

Par M. White (Renfrew) :—Bill (No 54) constituant en corporation la Compagnie du pont interprovincial.

Par M. Weldon (Saint-Jean) :—Bill (No 55) constituant en corporation la Compagnie du pont de chemin de fer de la Ligne Courte.

Sur motion de M. Taylor, le premier rapport du comité mixte des Impressions du Parlement est adopté.

Sir John A. Macdonald remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit :—

STANLEY DE PRESTON.

Messieurs de la Chambre des Communes, je vous remercie de votre loyale adresse et je compte sur votre sagesse et votre intelligence pour m'aider dans toutes les mesures qui seront nécessaires pour promouvoir le bonheur et la prospérité de la Puissance.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
OTTAWA, 4 février 1890.

Sir Adolphe Caron met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-général,—Rapport annuel du ministre de la Milice et de la Défense du Canada, pour l'année civile, 1889.

La Chambre reprend en considération la motion de M. Wilson (Elgin),—Que cette Chambre est d'avis que l'Acte du Cens Electoral devrait être abrogé, et qu'il est préférable d'en revenir à l'ancienne pratique, c'est-à-dire d'utiliser, pour les élections de cette Chambre, les listes de voteurs et le cens électoral des provinces.

Et le débat se continuant,—il est ajourné, sur motion de M. Trow.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

Orateur.

## AVIS DE MOTIONS.

*M. Bryson*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie du rapport et des plans de l'ingénieur du département des Travaux Publics qui a fait les études nécessaires en vue de la construction du pont interprovincial sur l'Ottawa entre le village de La Passe, dans la province de l'Ontario, et le village du Fort Coulonge, dans la province de Québec.

*M. Cook*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant toutes les réclamations faites par le gouvernement, depuis la Confédération, contre des particuliers, compagnies ou corporations pour dommages causés aux propriétés du gouvernement par des vapeurs, navires ou autres bâtiments, donnant les noms des navires, etc., des propriétaires, les dates et les items de chaque réclamation, faisant la distinction des réclamations payées et non-payées.

*M. McMullen*—Lundi prochain—INTERPELLATION—

1. Le gouvernement a-t-il reçu du Conseil du Nord-Ouest ou de quelqu'un de ses membres, quelque communication relative à l'usage des deux langues dans les Territoires ?

2. Le gouvernement sait-il qu'il existe une pétition adressée soit à la Chambre des Communes, soit au gouvernement, ou aux deux, et conçue dans les termes ou ayant la même signification que les paroles citées par le député de Simcoe-Nord en présentant son bill (No 10) au cours de la présente session ?

3. Le gouvernement déposera-t-il sur le bureau de la Chambre avant la seconde lecture du bill ci-dessus, copie de toutes pétitions ou communications en sa possession, reçues du Conseil du Nord-Ouest ou de quelqu'un de ses membres, ou de toute autre personne ou personnes au sujet de l'emploi des deux langues dans les Territoires ?

*M. Davin*—Lors de la seconde lecture du bill (No 10) acte modifiant de nouveau les Statuts Révisés du Canada, chapitre cinq, concernant les Territoires du Nord-Ouest.—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la seconde fois mais qu'il soit Résolu.—Qu'attendu que l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, y compris la 110ème clause, a été passé avant qu'une nombreuse population fut venue se fixer dans cette région, il est expédient que l'Assemblée Législative des Territoires du Nord-Ouest soit autorisée à déclarer si la langue française doit, oui ou non, continuer à être employée comme l'une des langues officielles, et qu'aucun changement ne sera fait avant que les électeurs n'aient été appelés à se prononcer à ce sujet.

*M. Langelier* (Montmorency)—Mardi prochain—INTERPELLATION—L'attention du gouvernement a-t-elle été appelée sur certaines allégations portant que des marchandises sont transportées sans frais, pour des marchands et autres, de Québec et d'ailleurs jusqu'à Gaspé ou autres points du golfe à bord des steamers du gouvernement ? Si oui, une enquête a-t-elle été faite à ce sujet, et quel en a été le résultat ?

No 16.

OTTAWA, JEUDI, 6 FÉVRIER 1890.

1<sup>re</sup> Session, 6<sup>e</sup> Parlement, 53 Victoria, 1890.

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
l'imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

## No 17.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 7 FÉVRIER 1890.

## PRIÈRE.

Dix-sept pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Joshua Davies et autres, de Victoria, C.-A., et autres lieux ; demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Kootenay-Sud.

De Joshua Davies et autres, de Victoria, C.-A., et autres lieux ; demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Kootenay-Ouest.

De la Banque de Summerside ; demandant un acte pour étendre sa charte.

De la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest ; demandant une charte lui accordant certains pouvoirs décrits dans sa pétition.

De la Compagnie du chemin de fer le Grand-Tronc ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à construire une certaine voie ferrée pour relier quelques-unes de ses lignes existantes.

Du capitaine Ludger Fournier et autres, marinière, de la paroisse de Saint-Antoine de Tilly, comté de Lotbinière ; demandant qu'il soit placé une bouée à gaz sur la rive du lac Saint-Pierre, vis-à-vis la paroisse de Yamachiche, au lieu de celle connue sous le nom de la "Bouée Caille" qui y est à présent en usage pour guider les navires qui fréquentent ces eaux.

Du club de tir "Wild Fowlers," de Hamilton, Ont. ; demandant que le bill dont le Parlement est actuellement saisi pour empêcher la cruauté envers les animaux, ne devienne pas loi.

De A. D. Stewart et autres, de Hamilton ; demandant que le bill actuellement soumis au Parlement pour prévenir davantage la cruauté envers les animaux, ne devienne pas loi dans sa forme actuelle.

De l'Assemblée Capitale, No 5222, Chevaliers du Travail, Ottawa ; de l'Union des Tailleurs, Montréal ; et de l'Union des Tapissiers, Montréal ; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De l'Assemblée Capitale, No 5222, Chevaliers du Travail, Ottawa ; de l'Union des Tailleurs, Montréal ; et de l'Union des Tapissiers, Montréal ; demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De l'Assemblée Capitale, No 5222, Chevaliers du Travail, Ottawa ; de l'Union des Tailleurs, Montréal ; et de l'Union des Tapissiers, Montréal ; demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes.

De l'Union des Tailleurs, Montréal ; et de l'Union des Tapissiers, Montréal ; demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

De l'Union des Tailleurs, Montréal; et de l'Union des Tapissiers, Montréal; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

De l'Union des Tailleurs, Montréal; et de l'Union des Tapissiers, Montréal; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarés nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soient déclarées offense criminelle punissable par emprisonnement.

De l'Union des Tailleurs, Montréal; et de l'Union des Tapissiers, Montréal; demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction ou réparation des chemins de fer.

De F. McLean Walsh et autres; de C. Glackmeyer, jun., et autres; de J. R. Dougall et autres; de Oscar C. Bass et autres; de D. Graham et autres, tous de Montréal; de George N. Matheson et autres; de E. P. Watson et autres, tous de Sarnia, Ontario; et de J. A. Thomas et autres; demandant que le bill dont le Parlement est actuellement saisi pour prévenir la cruauté envers les animaux, devienne loi.

Du conseil municipal du comté de Simcoe; et du conseil municipal du comté de Renfrew, tous de l'Ontario; demandant à la Chambre de considérer l'opportunité de nommer une cour, commission ou personne dans chaque province, suivant qu'il sera nécessaire, pour entendre et juger d'une manière rapide et convenable certains conflits entre le public et les chemins de fer.

De l'Assemblée Capitale, No 5222, Chevaliers du Travail, Ottawa; demandant un acte établissant un bureau d'arbitrage pour régler les différends entre employés et patrons.

Du conseil municipal du comté de Simcoe; demandant la nomination d'une commission permanente pour régler les conflits entre les compagnies de chemins de fer et le public.

M. Taylor, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente le second rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir:

8. Rapport des Bibliothécaires conjoints du Parlement. (*Documents de la Session.*)

22. Relevé des mandats émis par le Gouverneur général et des dépenses faites sous leur autorité, depuis la dernière session du Parlement, conformément à l'Acte du Revenu Consolidé et de l'audition. (*Distribution.*)

27. Copie des règlements pour le contrôle et l'administration du Parc Canadien des Montagnes Rocheuses, sanctionné par ordre en conseil du 27 novembre 1889. (*Distribution.*)

28. Etat de toutes les pensions et indemnités de retraite accordées dans le service civil, pendant l'année expirée le 31 décembre 1889, donnant le nom et le rang de chaque personne mise à la retraite ou retirée, ses appointements, son âge, la durée de son service, l'indemnité à elle accordée lors de sa retraite, la raison de sa mise à la retraite, et si la vacance a été remplie par promotion ou par une nouvelle nomination. (*Documents de la Session.*)

29. Réponse à l'Ordre du 23 courant.—Relevé détaillé des recettes et dépenses jusqu'au 1er janvier 1890, ainsi qu'un relevé semblable pour le semestre expiré le 1er janvier 1889. (*Distribution.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:—

21. Réponse à l'Ordre du 20 mars 1889.—Copie de toute correspondance relative à l'établissement d'un service postal bi-hebdomadaire au lieu d'hebdomadaire entre Lourde et Somerset, dans le comté de Mégantic.

21a. Réponse à l'Ordre du 25 février 1889.—Copie de toute correspondance concernant l'octroi du contrat de la malle entre la station de Bécancour et Sainte-Julie de

Somerset, et entre Iverness et Sainte-Julie de Somerset, accordé vers le mois d'avril 1888. aussi toutes les soumissions s'y rattachant.

21b. Réponse à Ordre du 2 mars 1888,—Copie de toute correspondance (par lettre ou télégramme) et de tous autres papiers concernant le transport des malles provinciales supplémentaires dans l'Île du Prince-Edouard, depuis le 1er septembre dernier.

21c. Réponse à Ordre du 23 courant,—Etat donnant le nombre de lettres enregistrées envoyées au bureau des lettres mortes pendant les années 1887, 1888 et 1889.

23. Rapport du Commissaire de la police fédérale pour 1889, aux termes du chap. 184, clause 5 des Statuts Révisés du Canada.

24. Etat des dépenses à compte de frais divers, du 12 juillet 1889 au 4 janvier 1890, autorisées par l'Acte 52 Vic., chap. 1.

25. Réponse à Ordre du 8 février 1889,—Relevé du nombre de fabriques de conserves de homard sur tout le littoral de l'Île du Prince-Edouard; le nombre d'amendes imposées pendant la saison de 1888, le montant de chaque amende, le nom des personnes qui ont payé les amendes, et le nom de celles qui ne les ont pas payés; et la nature du délit dans chaque cas.

26. Terres Fédérales,—Copie des règlements sanctionnés par le Conseil Privé depuis la clôture de la dernière session.

28. Réponse à Adresse du 22 courant—Copie de tous ordres en conseil, correspondances et documents relatifs à la mise à la retraite de certains employés du bureau des inspecteurs-mesureurs de bois à Québec.

30. Réponse à Ordre du 20 courant,—Etat donnant les montants d'argent déposés dans les diverses banques d'épargnes fédérales et postales, les localités où elles se trouvent, et le montant brut déposé dans les dites banques respectives à la date du 30 juin et décembre derniers.

32. Relevé détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées dans le département du Secrétaire d'Etat, en conformité de la clause 23, chap. 19 des Statuts Révisés du Canada.

M. Bergeron, du comité des Ordres Permanents, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a considéré et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir:—De la Compagnie du chemin de fer Erié et Huron; demandant la passation d'un acte l'autorisant à construire et exploiter de nouvelles lignes ferrées et pour autres fins;—de Emily Walker, de Hamilton, Ont.; demandant la passation d'un acte déclarant son mariage dissous avec Alfred Percy Walker, et pour être divorcée d'avec lui;—de Louis G. de Bertram et autres; demandant une charte sous le nom de Compagnie de chemin de fer et de traverse de Moncton et de l'Île du Prince-Edouard;—de William Ryan Thistle, de la cité d'Ottawa, et autres d'autres localités; demandant une charte sous le nom de Compagnie d'Estacades de la rivière à la Pluie;—et de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien; demandant la passation d'un acte modifiant l'acte 52 Vic., chap. 73, concernant son chemin de fer et pour autres fins.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir:—De Charles Frederick Bunbury et autres, de Toronto; demandant une charte sous le nom de "Home Benefit Life Association," et pour légaliser et confirmer les actes et transactions de la dite association depuis son organisation en vertu d'un acte de la législature d'Ontario, et pour autres fins;—de la Compagnie du chemin de fer de Vaudreuil et Prescott; demandant la passation d'un acte pour changer son nom en celui de Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa;—et de la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et Lac Erié; demandant d'amender les divers actes la concernant,—et il constate que ces avis n'ont pas été publiés pendant le temps voulu; mais comme la période requise sera pleinement expirée avant que ces bills soient considérés par leurs comités respectifs, le comité recommande qu'ils soit jugés suffisants.

Au sujet de la pétition de la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba,—demandant qu'il lui soit permis de construire une ligne ferrée depuis un

point sur sa voie actuelle en suivant une direction nord-ouest jusqu'à un point sur la rivière Saskatchewan, l'avis a été dûment publié dans la province du Manitoba, mais pas du tout dans le district de la Saskatchewan; votre comité recommande, en conséquence, que l'avis soit jugé suffisant pour la construction d'une ligne ferrée jusqu'à la limite nord du Manitoba, mais pas au-delà.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés quant à la pétition de l'association sur la vie, dite de la Confédération,—demandant certains amendements à sa charte,— et il constate que bien qu'ils soient réguliers sous tous autres rapports, il n'y est pas fait mention de l'intention de la Compagnie de demander pouvoir de limiter le montant de stock que pourra posséder chaque personne; mais comme l'octroi de ce pouvoir n'affectera les droits de personne autre que les actionnaires de la compagnie, votre comité recommande que ce pouvoir soit accordé sujet à être approuvé par les actionnaires en assemblée générale.

Votre comité constate aussi que les avis donnés quant à la pétition de la Compagnie d'Assurance mutuelle des Meuniers Canadiens, contre l'incendie, pour une extension de pouvoirs, n'ont pas été publiés pendant le temps requis; mais comme les pouvoirs demandés ne paraissent pas de nature à gêner ou préjudicier des droits existants ou des privilèges acquis, et comme les avis auront été publiés pendant une période de six semaines avant que le bill ne soit examiné par le comité des Banques et du Commerce, votre comité recommande qu'ils soient jugés suffisants.

Les bills suivants sont présentés et lus pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain, savoir :—

Par M. Kirkpatrick:—Bill (No 56) à l'effet d'amender l'acte du chemin de fer du Pacifique Canadien, 1889, et à d'autres fins.

Par M. Lister:—Bill (No 57) concernant la Compagnie du chemin de fer Erié et Huron.

Par M. Paterson (Brant):—Bill (No 58) concernant la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et Lac Erié.

Par M. McMillan (Vaudreuil):—Bill (No 59) pour changer le nom de la Compagnie du chemin de fer de Vaudreuil et Prescott en celui de "Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa."

Par M. Dawson:—Bill (No 60) constituant en corporation la Compagnie d'Estacades de la rivière La Pluie.

Par M. Taylor:—Bill (No 61) modifiant l'acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de Canal du Lac Manitoba.

Par M. Brown:—Bill (No 62) pour accorder certains pouvoirs à la Compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie des meuniers canadiens.

Par M. Small:—Bill (No 63) constituant en corporation l'Association de Bienfaisance sur la vie, dite "Home."

Par M. Landry:—Bill (No 64) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de traverse de Moncton et de l'Île du Prince-Edouard.

Par Sir John Thompson:—Bill (No 65) modifiant de nouveau la loi criminelle.

M. Haggart présente la réponse suivante :—

Réponse à l'Ordre du 3 courant,—Copie de toutes lettres, rapports ou autres correspondances, actuellement au ministère des postes, relativement au transport des malles entre Campbelltown, dans la province du Nouveau-Brunswick, et le Bassin de Gaspé, dans la province de Québec.

M. Foster met devant la Chambre,—Sommaire des relevés des Compagnies d'assurance sur la vie faisant affaires en Canada, pour l'année civile 1889.

La Chambre se forme de nouveau en comité sur le bill (No 6) concernant les lettres de change, chèques et billets à ordre; et sur rapport de progrès,—le comité reçoit l'autorisation de siéger de nouveau lundi prochain.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Le bill (No 13) modifiant l'Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de charbonnage d'Alberta, est délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois, et passé.

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois, et renvoyés aux comités suivants, savoir :—

*Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :*

Bill (n° 41) constituant en corporation la Compagnie de Câble du Canada.

Bill (No 50) concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.

*Comité des Banques et Commerce :*

Bill (n° 39) constituant en corporation la Banque du Comté d'York.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

III.—GOUVERNEMENT CIVIL—*Suite.*

CONTINGENTS—*Suite.*

30	Département de la justice .....	5,000 00
31	do do (division des pénitenciers).....	2,250 00
32	do de la milice et défense .....	8,000 00
35	do de l'intérieur .....	18,000 00
36	do des affaires des Sauvages.....	7,000 00
37	Bureau de l'auditeur général .....	3,000 00
38	Département des finances et conseil de la Trésorerie.....	9,000 00
39	do des douanes .....	6,000 00
40	do du revenu de l'intérieur .....	6,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau lundi prochain.

M. Foster propose,—Qu'il soit Résolu,—Que la Chambre se forme immédiatement en comité des Subsidés.

Et la question étant mise sur la dite proposition,—elle est adoptée.

M. Foster propose alors,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Subsidés.

M. Laurier propose, comme amendement,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :—" Dans l'opinion de cette Chambre, nulle remise de droits ne devrait être accordée sur le maïs importé pour servir à la fabrication de spiritueux."

Et un débat s'élevant, il est ajourné, sur motion de Sir John A. Macdonald.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

*Sir Richard Cartwright*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement, en prenant le prochain recensement, d'énumérer seulement les personnes résidant à l'époque dans le pays, ou s'il se propose d'y inclure les personnes absentes du Canada à l'époque, mais censées être absentes temporairement ?

*M. McMillan* (Huron)—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Qu'il est expédient d'abolir les droits sur les engrais artificiels, et de mettre cet article sur la liste des articles admis en franchise.

*M. Kirk*—Lundi prochain—INTERPELLATION—

1. Quand sera terminé le chemin de fer d'Oxford à New-Glasgow ?
2. Une partie est-elle maintenant terminée ? Si oui, quelle partie ?
3. L'extrémité vers Pictou a-t-elle été complétée conformément aux devis ?
4. A-t-elle été reçue des mains des entrepreneurs ?
5. Les entrepreneurs ont-ils présenté des réclamations pour pertes subies pendant l'exécution de leurs contrats ?
6. Si oui, est-ce l'intention du gouvernement de faire droit à ces réclamations ?
7. Quand la ligne sera-t-elle ouverte au trafic ?

*M. Eisenhauer*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Attendu que la Puissance du Canada a reçu en 1878, des Etats-Unis, pour l'usage de nos pêcheries, quatre millions et demi de piastres, dont l'intérêt depuis cette date jusqu'à 1889, s'élève à environ deux millions ;

Attendu que la Puissance a payé à titre de prime aux pêcheurs depuis 1882, \$1,050,000, laissant dans le Trésor environ un million de l'intérêt sur les dits quatre millions et demi ;

Attendu que les manufacturiers de fer en gueuse ont obtenu une prime de \$1.50 par tonne, de 1883 à 1886, et une autre prime de \$1 par tonne, de 1886 à 1889 ;

Attendu que notre poisson est frappé de droits élevés, dans les Indes Occidentales et les Etats-Unis, où la plus forte part de notre poisson est exportée ;

Vu les faits qui précèdent, cette Chambre est d'avis que le gouvernement devrait augmenter la prime actuellement accordée à nos pêcheurs proportionnellement à l'augmentation accordée à la fabrication du fer en gueuse, ce qui, dans une certaine mesure, indemniserait les dits pêcheurs des droits élevés imposés sur leur poisson dans les marchés étrangers.

*M. Somerville*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant les noms de toutes les personnes devant des arrérages pour loyers de pouvoirs d'eau et autres jusqu'au 1er courant, et les montants dus respectivement par chacune d'elles.

*M. Landerkin*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie du rapport de Sandford Fleming, ingénieur civil, sur l'enquête qu'il a faite relativement au bran de scie jeté dans la rivière Ottawa par les scieries des Chaudières et autres.

*M. Thérien*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu un rapport du garde-pêche Luke concernant les réclamations de M. Hilliker, de Clarendville, comté de Missisquoi ?

*M. Lister*—Lundi prochain—Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir des réclamations des métis de Bresaylor pour pertes subies pendant l'insurrection du Nord-Ouest, et aussi au sujet des fourrures enlevées à Charles Bremner, métis, demeurant près de Battleford. Le dit comité devant consister de MM. Barrow, Watson, Denison, Landry, McDowall et Lister, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, d'employer un sténographe et de faire rapport de temps à autre à cette Chambre.

M. *White* (Cardwell)—Lors de la seconde lecture du Bill (No. 10) modifiant de nouveau les Statuts Révisés du Canada, chapitre 50, concernant les Territoires du Nord-Ouest—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la seconde fois, mais qu'il soit Résolu,—

Que dans l'opinion de cette Chambre, il est désirable d'amender la clause 110 de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest de manière à prescrire que l'usage de toute autre langue que la langue anglaise dans les procédures judiciaires, les dossiers et journaux de l'Assemblée Législative et dans toutes les ordonnances faites en vertu du dit acte, sera laissé à la discrétion de l'Assemblée Législative après que la dissolution de la présente Assemblée aura procuré aux habitants des Territoires du Nord-Ouest l'opportunité d'exprimer leur opinion quant à la nature de la législation qui devra être adoptée par la suite à ce sujet.

M. *McMillan* (Huron)—Lundi prochain—INTERPELLATION—Combien coûte, par acre, l'arpentage des terres dans les Territoires du Nord-Ouest et le Manitoba ?

M. *Dessaint*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute plainte ou requête, correspondance et enquête se rapportant à la démission de M. George Brochu, comme maître de poste de Saint-Alexandre, dans le comté de Kamouraska.

M. *Tupper*—Lundi prochain—BILL intitulé : "Acte modifiant l'Acte des Pêcheries, chapitre 95 des Statuts Révisés du Canada."

M. *Tupper*—Lundi prochain—BILL intitulé : "Acte modifiant l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, chapitre 78 des Statuts Révisés du Canada."

M. *Tupper*—Lundi prochain—BILL intitulé : "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les commissaires du havre de Québec."

M. *Fisher*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement ou quelqu'un de ses membres ou de ses officiers ont-ils reçu quelques pétitions adressées à Son Excellence le gouverneur général ou au Sénat ou à la Chambre des Communes, demandant que le maïs, la graine de coton, et de lin et toute nourriture pour bestiaux, moulus ou non, ainsi que tous les engrais, produits chimiques, minéraux et tous matériaux servant à la fabrication des engrais, soient placés sur la liste des articles francs de droit ? Si oui, qu'a-t-on fait de ces pétitions ? Combien ont été reçues ? Par qui ont-elles été envoyées ?

M. *Burdett*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous contrats annonces, pétitions et correspondance concernant le transport des malles de Sa Majesté de Read à Shannonville.

## AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés pour être pris en considération, vendredi, le 14 février prochain, ou après, par les comités qui suivent, savoir :—

### *Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :*

Bill (No 41) constituant en corporation la Compagnie de Câble du Canada.

Bill (No 50) concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.

### *Comité des Banques et Commerce.*

Bill (No 39) constituant en corporation la Banque du Comté d'York.

No 17.

---

OTTAWA, VENDREDI, 7 FÉVRIER 1890.

---

---

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

---

PROCÈS - VERBAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES.

---

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
l'imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

## No 18.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, LUNDI, 10 FÉVRIER 1890.
 

---

## PRIÈRE.

Vingt-trois pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal de la cité de Toronto, Ont.; demandant la passation d'un acte confirmant la partie de l'Acte de la législature de l'Ontario, 49 Vic., chap. 66, qui l'autorise à faire certaines améliorations dans la rivière Don et à l'Esplanade, et lui en assure le contrôle.

De la Compagnie de pouvoir hydraulique de Calgary (limitée); demandant la passation d'un Acte confirmant une certaine ordonnance des Territoires du Nord-Ouest, la constituant légalement, lui conférant d'autres pouvoirs, et à d'autres fins.

De W. D. Davis et autres; demandant une charte sous le nom de Compagnie de pouvoir hydraulique de la rivière du Coude (limitée).

De Benjamin E. Charlton, manufacturier, et autres, de Hamilton; demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Jonction de Hamilton.

De Wilmot D. Matthews et autres, de Toronto et autres lieux; demandant une charte sous le nom de "The Bankers Safe Deposit, Warehousing and Loan Company of Canada (Limited)."

De Franklin Pratt et autres; de James N. McNeil et autres; de Robert F. George et autres; de R. J. Laidlaw, LL.D., et autres, tous de Hamilton; de la Société Humaine des Femmes d'Ottawa; et du lord Evêque de la Terre de Rupert et autres; demandant que le bill dont le Parlement est actuellement saisi pour prévenir la cruauté envers les animaux, devienne loi.

De H. L. Walker et autres, de Guelph, Ontario; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour empêcher le tir aux pigeons.

Du conseil municipal du comté de Huron, Ontario; demandant à la Chambre de considérer l'opportunité de nommer une cour, commission ou personne dans chaque province, suivant qu'il sera nécessaire, pour entendre et juger d'une manière rapide et convenable certains conflits entre le public et les chemins de fer.

De l'Assemblée Locale, No 5421, Chevaliers du Travail, Saint-Gabriel, Montréal; demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De l'Assemblée Locale, No 5421, Chevaliers du Travail, Saint-Gabriel, Montréal; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De l'Assemblée Locale, No 5421, Chevaliers du Travail, Saint-Gabriel, Montréal; demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction ou réparation des chemins de fer.

De l'Assemblée Locale, No 5421, Chevaliers du Travail, Saint-Gabriel, Montréal ; demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

De l'Assemblée Locale, No 5421, Chevaliers du Travail, Saint-Gabriel, Montréal ; demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes.

De l'Assemblée Locale, No 5421, Chevaliers du Travail, Saint-Gabriel, Montréal ; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

De l'Assemblée Locale, No 5421, Chevaliers du Travail, Saint-Gabriel, Montréal ; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarés nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soient déclarées offense criminelle punissable par emprisonnement.

M. Wood (Westmoreland) du comité des Banques et du Commerce, présente le premier rapport de ce comité, rapportant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 24) concernant la Banque de Saint-Stephen.

Bill (No 33) concernant la Banque du Peuple du Nouveau-Brunswick.

M. Colby présente les réponses suivantes :—

Réponses à Adresse du 27 écoulé,—Copie de toutes résolutions de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, concernant l'affectation des deniers votés par cette Chambre pour l'usage des dits Territoires.

Réponse à Adresse du 3 courant,—Copie de tous mémoires, pétitions et résolutions de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, passés à sa dernière session, qu'ils aient été adressés au Gouverneur général ou au Parlement.

M. Tupper remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit :—

STANLEY DE PRESTON.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le rapport spécial des délégués nommés en 1889 pour s'enquérir de l'industrie de la pêche du hareng dans la Grande-Bretagne et la Hollande.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 10 février 1890.

M. Carling met devant la Chambre,—Rapport sur les archives du Canada, par Douglas Brymner, archiviste, 1889.

M. Wallace propose,—Que le bill (No 32) constituant en corporation la Grande Loge Orangiste de l'Amérique-Britannique, soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant mise sur la dite motion,—elle est adoptée, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Archibald (Sir Adams),  
Armstrong,  
Baird,  
Barnard,  
Barron,  
Bell,  
Bowell,  
Boyle,

Ferguson (*Welland*),  
Foster,  
Gordon,  
Guillet,  
Haggart,  
Hesson,  
Hickey,  
Hudspeth,

Prior,  
Putnam,  
Robertson,  
Roome,  
Ross,  
Rowand,  
Rykert,  
Semple,

Brown,	Jamieson,	Shanly,
Bryson,	Jones ( <i>Digby</i> ),	Skinner,
Burdett,	Macdonald (Sir John),	Small,
Cargill,	Macdonald ( <i>Huron</i> ),	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Carling,	McCarthy,	Sproule,
Carpenter,	McCulla,	Sutherland,
Charlton,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),	Taylor,
Cochrane,	McDougald ( <i>Pictou</i> ),	Temple,
Cockburn,	McKay,	Tisdale,
Corby,	McKeen,	Tupper,
Daly,	McNeill,	Tyrwhitt,
Davies,	Madill,	Waldie,
Davin,	Mara,	Wallace,
Davis,	Marshall,	Ward,
Dawson,	Masson,	Watson,
Denison,	Mills ( <i>Annapolis</i> ),	Welsh,
Dewdney,	Moncrieff,	White ( <i>Cardwell</i> ),
Dickinson,	O'Brien,	White ( <i>Renfrew</i> ),
Earle,	Platt,	Wilson ( <i>Lennox</i> ), et
Ferguson, ( <i>Leeds et Gren.</i> ),	Porter,	Wood ( <i>Brockville</i> ).—85.
Ferguson ( <i>Renfrew</i> ),		

## CONTRE :

## Messieurs

Amyot,	Dupont,	Lister,
Audet,	Ellis,	Lovitt,
Bain ( <i>Soulanges</i> ),	Fiset,	Mackenzie,
Bain ( <i>Wentworth</i> ),	Fisher,	McIntyre,
Bécharde,	Flynn,	McMullen,
Bergeron,	Gauthier,	Massue,
Bernier,	Geoffrion,	Meigs,
Boisvert,	Gigault,	Mills ( <i>Bothwell</i> ),
Borden,	Gillmor,	Moffat,
Bourassa,	Godbout,	Neveux,
Bowman,	Grandbois,	Paterson ( <i>Brant</i> ),
Brien,	Guay,	Perry,
Caron (Sir Adolphe),	Holton,	Rinfret,
Casey,	Innes,	Robillard,
Casgrain,	Joncas,	Ste. Marie,
Choquette,	Jones ( <i>Halifax</i> ),	Somerville,
Costigan,	Kirk,	Thérien,
Coughlin,	Landerkin,	Trow,
Couture,	Landry,	Turcot,
Curran,	Langevin (Sir Hector),	Vanasse,
Daoust,	LaRivière,	Weldon ( <i>St-Jean</i> ),
Dessaint,	Laurier,	Wilson ( <i>Elgin</i> ), et
Doyon,	Lépine,	Yeo.—69.

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois et renvoyés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, savoir :—

Bill (n° 40) constituant en corporation la Compagnie Nationale de construction.

Bill (No 48) concernant la Compagnie du chemin de fer du Nord et de l'Ouest, et pour changer son nom en celui de "Compagnie du chemin de fer de l'Est du Canada."

Bill (No 51) concernant la Compagnie du chemin de fer de Hereford.

M. Charlton propose,—Qu'il soit nommé un comité spécial composé de MM. Patterson (Essex), Kirkpatrick, Mills (Bothwell), White (Renfrew), McMullen, Weldon (Albert), Somerville, Bryson et Charlton, pour s'enquérir,—

1° De l'étendue de l'émigration alarmante vers les Etats-Unis de nos nationaux et des colons d'origine étrangère fixés en Canada ;

2° Des causes principales de cette émigration ;

3° Des meilleurs moyens à prendre pour contrebalancer les influences qui ont causé cette émigration, et des mesures à adopter pour diminuer ce sérieux drainage de notre force numérique et de nos ressources.

Et la question étant mise sur la dite proposition,—elle est rejetée sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Armstrong,	Fisher,	Mills ( <i>Bothwell</i> ),
Bair ( <i>Wentworth</i> ),	Flynn,	Mitchell,
Barron,	Gauthier,	Neveux,
Bécharde,	Geoffrion,	Paterson ( <i>Brant</i> ),
Bernier,	Gillmor,	Perry,
Borden,	Godbout,	Platt,
Bourassa,	Guay,	Rinfret,
Bowman,	Innes,	Robertson,
Brien,	Jones ( <i>Halifax</i> ),	Rowand,
Burdett,	Kirk,	Sainte-Marie
Cartwright (Sir Richard),	Lang,	Scriver,
Casgrain,	Laurier,	Semple,
Charlton,	Lavergne,	Somerville,
Couture,	Lister,	Sutherland,
Davies,	Livingston,	Trow,
Dessaint,	Lovitt,	Turcot,
Doyon,	Macdonald ( <i>Huron</i> ),	Waldie,
Edwards,	McIntyre,	Watson,
Eisenhauer,	McMillan ( <i>Huron</i> ),	Weldon ( <i>Saint-Jean</i> ),
Ellis,	McMullen,	Wilson ( <i>Elgin</i> ), et
Fiset,	Meigs,	Yeo.—63.

CONTRE :

Messieurs

Audet,	Ferguson ( <i>Renfrew</i> ),	Moffat,
Bain ( <i>Soulanges</i> ),	Foster,	Moncrieff,
Baird,	Freeman,	O'Brien,
Barnard,	Gigault,	Pope,
Bell,	Girouard,	Porter,
Bergeron,	Gordon,	Prior,
Boisvert,	Grandbois,	Putnam,
Bowell,	Guillet,	Riobel,
Brown,	Haggart,	Robillard,
Cameron,	Hesson,	Ross,
Cargill,	Hudspeth,	Rykert,
Carpenter,	Ives,	Skinner,
Caron (Sir Adolphe),	Jamieson,	Small,
Chapleau,	Joncas,	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Cochrane,	Jones ( <i>Digby</i> ),	Sproule,
Cockburn,	Kirkpatrick,	Stevenson,
Corby,	Langevin (Sir Hector),	Taylor,
Costigan,	LaRivière,	Temple,

---

Coughlin,	Lépine,	Thérien,
Curran,	Macdonald (Sir John),	Thompson (Sir John),
Daly,	McCulla,	Tisdale,
Daoust,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),	Tupper,
Davin,	McDougald ( <i>Pictou</i> ),	Tyrwhitt,
Davis,	McKay,	Vanasse,
Dawson,	McKeen,	Wallace,
Denison,	McNeil,	Ward,
Desjardins,	Madill,	White ( <i>Cardwell</i> ),
Dewdney,	Mara,	White ( <i>Renfrew</i> ),
Dickinson,	Marshall,	Wilson ( <i>Lennox</i> ),
Dupont,	Masson,	Wood ( <i>Brockville</i> ), et
Earle,	Massue,	Wood ( <i>Westmoreland</i> ).—94.
Ferguson ( <i>Leeds et Gren.</i> ),		

Sir John Thompson met devant la Chambre,—Copie certifiée d'un rapport de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence en Conseil en date du 17 août 1889, au sujet de l'acte des droits d'auteur de la dernière session,—ainsi que la correspondance et autres papiers sur le même sujet.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

*Orateur.*

---

#### ERRATUM.

Dans les Procès-Verbaux de vendredi dernier, 7 février, page 111, les mots "Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau lundi prochain," doivent se lire "Rapport à recevoir, lundi prochain."

## AVIS DE MOTIONS.

M. Wallace—Mercredi prochain—BILL intitulé: “Acte modifiant l’acte pour prévenir et supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.”

M. Vanasse—Mercredi prochain—INTERPELLATION—

1. Le gouvernement a-t-il pris connaissance des remarques suivantes faites par M. Brymner, le conservateur des Archives Canadiennes, dans son rapport de 1888: “J’ai l’honneur d’attirer de nouveau très respectueusement votre attention sur les rapports de M. Joseph Marmette concernant les documents de Paris. Il ne peut y avoir de doute sur l’importance de les faire copier aussitôt que possible, et je me permettrai de faire observer à ce sujet que nos tribunaux sont actuellement saisis de réclamations pour des montants considérables, qu’il est impossible de faire régler sans consulter les documents de Paris; nos Archives ne sauraient se passer d’une copie de ces documents.” Ainsi que des remarques suivantes contenues dans le rapport de M. Marmette, en 1885: “Qu’il me soit permis, en terminant, d’appuyer sur l’opportunité de faire copier au plus tôt les manuscrits se rapportant à notre histoire qui se trouvent dans les ministères et les bibliothèques de Paris. Advenant en France quelque autre tourmente politique telle que les révolutions de 1789 et de 1830 et les horreurs de la commune de 1871, la main criminelle d’un frénétique—en incendiant un ministère ou certains édifices de Paris—pourrait de nouveau en brûler de milliers de pages inconnues de nos historiens, sans compter la dispersion de pièces importantes que peut occasionner une populace avide de pillage. Ainsi, n’avons-nous pas l’assurance que nombre de documents manuscrits relatifs à l’histoire du Canada se trouvent aujourd’hui à Saint-Pétersbourg, où ils furent emportés par le secrétaire de l’ambassade russe à Paris, Pierre Dubroski, qui lors du sac de la Bastille, en 1789, et du pillage de l’Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, en 1791, se procura des centaines de liasses de manuscrits encore aujourd’hui maculés de boue? Quelque éloignés qu’ils se trouvent de notre portée, ces documents ne sont cependant pas absolument perdus pour nous; mais, comment ne pas éprouver les plus amers regrets—ajouter ce qui suit dans ses *Notes pour servir à l’histoire et à la bibliographie de la Nouvelle France*: “On négligea tellement les archives du ministère de la marine, que leurs précieux documents servirent à alimenter, pendant cinq semaines de l’hiver de 1793, le poêle d’un poste de la garde nationale établi dans l’édifice même où étaient les archives.” Et plus loin, il ajoute: “En 1830, un employé livrait les archives au pillage et vendait au poids, à son profit, des liasses entières dont quelques-unes furent rachetées au prix de quinze centimes le document par des amateurs d’autographes dont elles enrichissent encore les collections.” Enfin, à la page 5 de l’introduction du même ouvrage, HARRISSE dit encore: “*Les lettres de Pierre Voyer d’Argenson, gouverneur du Canada de 1658 à 1661, se trouvaient à la bibliothèque du Louvre qui a été brûlée par les communards en 1871, tandis que les dépêches de Louis d’Aillebont de Coulanges, 1648-1651-7, de Lauzon, 1651-1656, du marquis de Tracy, 1665-1667, et de M. de Courcelles, 1668-1672, n’ont pu être retrouvées!*”

2. Le gouvernement sait-il qu’il y a actuellement au ministère de la marine, en France, plus de mille volumes manuscrits se rapportant exclusivement à l’histoire des diverses provinces de la Confédération?

3. Le gouvernement a-t-il l’intention d’en faire prendre une copie pour déposer aux Archives du Canada? Si oui, quand? Si non, pour quelle raison?

M. Davies—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le chemin de fer d’Oxford à New-Glasgow, a-t-il été complété, ou quelque partie de ce chemin l’a-t-elle été, et laquelle? Les entrepreneurs ont-ils livré au gouvernement tout ou partie de ce chemin, et s’ils en ont livré une partie, laquelle? Si non, pourquoi n’en a-t-on pas pris possession? Quelque partie de ce chemin est-elle maintenant exploitée par le gouvernement?

M. *Landerkin*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quelle annuité a été payée, par tête, aux Sauvages de la réserve du Cap Crocker, dans le comté de Bruce, en 1887, 1888 et 1889 ?

M. *Landerkin*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il défrayé tous les frais dans la cause de Peter Paul, un Sauvage qui a subi son procès, à Walkerton, il y a quelquel temps ? Si oui, quel est le montant total des dépenses et à qui a-t-il été payé ?

M. *Laurier*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat détaillé donnant le chiffre de la population, par origine, conformément au recensement de 1885 de cette partie du district provisoire de la Saskatchewan située au sud de la ligne entre les townships 47 et 48 et bornée à l'ouest par la ligne entre les rangs 11 et 12 à l'ouest du 3ème méridien initial, et à l'est par le 3ème méridien initial dans le système d'arpentage des terres fédérales, constituant actuellement le district électoral de Batoche. Aussi, de cette partie du même district provisoire situé à l'est du 3ème méridien initial dans le système d'arpentage des terres fédérales, et bornée au nord par la limite sud du district électoral de Prince-Albert, actuellement formant le district électoral de Kinistino.

M. *Charlton*—Mercredi prochain—BILL intitulé : "Acte à l'effet d'assurer une meilleure observance du dimanche."

M. *Charlton*—Mercredi prochain—RÉSOLUTION—Que, dans l'opinion de cette Chambre, dans tous les cas où une élection sera tenue dans une division électorale quelconque en Canada pour l'élection d'un membre de la Chambre des Communes, si la liste des voteurs pour cette division, à être préparée en vertu de l'Acte du Cens Electoral, n'a pas été préparée, révisée et publiée, dans les douze mois précédents la tenue de cette élection, alors et dans ce cas, la dite élection sera faite conformément à la dernière liste provinciale, pourvu que cette liste soit de date plus récente que la dernière liste fédérale.

M. *Laurier*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quel est le montant des dépenses encourues depuis la dernière session pour études sur l'embranchement du chemin de fer de la Ligne Courte sur Harvey, et payées par mandat ?

M. *Choquette*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous documents ou requête se plaignant du fait que "la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec" fait le commerce de banque contrairement à sa charte.

M. *Weldon* (Saint-Jean)—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Relevé des accidents arrivés aux trains de l'Intercolonial par suite de collisions, rails brisés, ou autrement, en 1889, les causes et dates respectives ; le montant du dommage (si aucun) causé dans chaque cas à la propriété ; le chiffre de la compensation payée aux personnes possédant des propriétés détruites ou endommagées, ainsi que le montant des réclamations pour pertes ou dommages (s'il en est) non réglées.

M. *Weldon* (Saint-Jean)—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le quai de Saint-Louis, dans le comté de Kent, N.-B., a-t-il été complété ? Quel en est le coût total ? En a-t-on retiré quelques revenus ?

M. *Guay*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Des pétitions ont-elles été envoyées au gouvernement par le conseil de ville ou la Chambre de Commerce de la ville de Lévis, demandant la construction d'un bureau de poste ?

## AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés pour être pris en considération, lundi, le 17 février prochain, ou après, par les comités qui suivent, savoir:—

### *Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes:*

- Bill (No 40) constituant en corporation la Compagnie Nationale de construction.  
 Bill (No 48) concernant la Compagnie du chemin de fer du Nord et de l'Ouest, et pour changer son nom en celui de "Compagnie du chemin de fer de l'Est du Canada."  
 Bill (No 51) concernant la Compagnie du chemin de fer de Hereford.

### *Comité des Banques et du Commerce.*

- Bill (No 32) constituant en corporation la Grande Loge Orangiste de l'Amérique-Britannique.

No 18.

OTTAWA, LUNDI, 10 FÉVRIER 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLAIN,  
 Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

## No 19.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 11 FÉVRIER 1890.

## PRIÈRE.

Huit pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. Bergeron, du comité des Ordres Permanents, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a considéré et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De la Compagnie de pouvoir hydraulique de Calgary, demandant une charte ;—de la Banque de Summerside, pour l'extension de sa charte ;—de la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine et de Niagara, demandant de prolonger le délai fixé pour la construction de son chemin et pour autres fins ;—et de la Compagnie de dépôt, d'entrepôt et de prêt des banquiers du Canada (à responsabilité limitée), demandant une charte.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, et il constate que, bien que réguliers sous d'autres rapports, il manque de une à trois semaines de publication pour chacune d'elles ; mais comme le délai sera pleinement expiré dans chaque cas avant que les bills soient examinés par leurs comités respectifs, votre comité recommande que ces avis soient considérés suffisants, savoir :—De la Compagnie de pouvoir hydraulique de la Rivière du Coude, demandant une charte ;—de la Compagnie du chemin de fer de Kootenay-Ouest, demandant une charte ;—de la Compagnie du chemin de fer de Kootenay-Sud, pour une charte ;—de la Compagnie du chemin de fer de Kootenay-Sud, demandant une charte ; de la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest, demandant une charte ;—de la Compagnie Internationale de chemin de fer et de Pont du Saint-Laurent, demandant une charte ;—du Fonds charitable de la Banque d'Épargnes de Toronto, demandant le pouvoir de placer les produits d'une certaine hypothèque sur biens-fonds ;—et de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Hamilton, demandant une charte.

Au sujet de la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Portage-la-Prairie et de la Butte-aux-Canards, demandant l'autorisation de construire une ligne ferrée depuis Portage-la-Prairie et delà dans une direction nord du côté est de la Montagne Dauphin et de la Butte-aux-Canards, jusqu'à la rivière Saskatchewan, et aussi un embranchement à partir de ce point pour faire un raccordement avec le chemin de fer de la Baie d'Hudson, votre comité trouve que l'avis a été publié en la manière voulue dans la province du Manitoba, mais n'a pas été publié du tout dans le district de Saskatchewan ; en conséquence, votre comité recommande que le dit avis soit jugé suffisant pour la construction du dit chemin de fer dans les limites de la province du Manitoba, mais pas au-delà.

Le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés expirant aujourd'hui, et celui pour présenter des bills privés expirant mardi prochain, votre comité recommande en conséquence qu'ils soient prorogés jusqu'au 18 et au 25 de ce mois, respectivement.

Sur motion de M. Bergeron, le délai pour recevoir des pétitions en obtention de bills privés est prorogé au mardi, 18 courant, et celui pour présenter des bills privés est prorogé au mardi, 25 courant, conformément à la recommandation contenue dans le sixième rapport du comité des Ordres Permanents.

Les bills suivants sont présentés, lus pour la première fois et remis pour seconde lecture, à demain, savoir :—

Par M. Brown :—Bill (No 66) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Hamilton.

Par M. Mara :—Bill (No 67) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kootenay-Sud.

Aussi, —Bill (No 68) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kootenay-Ouest.

Par M. Rykert :—Bill (No 69) concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine et de Niagara.

Par M. Taylor :—Bill (No 70) constituant en corporation la Compagnie Internationale de chemin de fer et de pont du Saint-Laurent.

Par M. Scarth :—Bill (No 71) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest.

Par M. Davies :—Bill (No 72) concernant la Banque de Summerside.

Par M. Cockburn :—Bill (No 73) constituant en corporation la Compagnie de dépôt, d'entrepôt et de prêt des banquiers du Canada (à responsabilité limitée).

Aussi, —Bill (No 74) concernant l'association sur la vie, dite "Confédération."

Par M. Tisdale :—Bill (No 75) concernant la Compagnie de pouvoir hydraulique de Calgary (limitée).

Aussi, —Bill (No 76) constituant en corporation la Compagnie de pouvoir hydraulique de la rivière du Coude.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Foster, —Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauieuil pour que la Chambre se forme en comité des Subsidés, et sur l'amendement de M. Laurier, —Que tous les mots après "Que" dans la dite motion soient retranchés et remplacés par les suivants :—" Dans l'opinion de cette Chambre, nulle remise de droits ne devrait être accordée sur le maïs importé pour servir à la fabrication de spiritueux."

Et la question étant mise sur l'amendement, —il est rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Armstrong,  
Bair (*Wentworth*),  
Barron,  
Béchar, d,  
Bernier,  
Borden,  
Bourassa,  
Bowman,  
Brien,  
Burdett,  
Campbell,  
Cartwright (Sir Richard),  
Casey,  
Casgrain,  
Charlton,

Ellis,  
Fiset,  
Gauthier,  
Geoffrion,  
Gillmor,  
Godbout,  
Guay,  
Innes,  
Jamieson,  
Jones (*Halifax*),  
Kirk,  
Kirkpatrick,  
Landerkin,  
Lang,  
Langelier (*Montmorency*),

Meigs,  
Mills (*Bothwell*),  
Neveux,  
O'Brien,  
Paterson (*Brant*),  
Perry,  
Platt,  
Rinfret,  
Robertson,  
Rowand,  
Sainte-Marie  
Semple,  
Somerville,  
Sutherland,  
Trow,

Choquette,  
Cook,  
Couture,  
Davies,  
Dessaint,  
Doyon,  
Edwards,  
Eisenhauer,

Laurier,  
Lavergne,  
Livingston,  
Lovitt,  
Macdonald (*Huron*),  
McIntyre,  
McMillan (*Huron*),  
McMullen,

Turcot,  
Waldie,  
Watson,  
Weldon (*Saint-Jean*),  
White (*Renfrew*),  
Wilson (*Elgin*),  
Wright, et  
Yeo.—69.

## CONTRE :

## Messieurs

Audet,  
Bain (*Soulanges*),  
Baird,  
Barnard,  
Bell,  
Bergeron,  
Boisvert,  
Bowell,  
Boyle,  
Brown,  
Bryson,  
Cameron,  
Cargill,  
Carling,  
Carpenter,  
Caron (Sir Adolphe),  
Chapleau,  
Cochrane,  
Cockburn,  
Colby,  
Costigan,  
Coughlin,  
Coulombe,  
Daly,  
Daoust,  
Davin,  
Davis,  
Dawson,  
Denison,  
Desaulniers,  
Dewdney,  
Dickinson,  
Dupont,  
Earle,  
Ferguson (*Leeds et Gren.*),

Ferguson (*Renfrew*),  
Ferguson (*Welland*),  
Foster,  
Freeman,  
Gigault,  
Girouard,  
Gordon,  
Grandbois,  
Guillet,  
Haggart,  
Hesson,  
Hickey,  
Hudspeth,  
Ives,  
Joncas,  
Jones (*Digby*),  
Labrosse,  
Landry,  
Langevin (Sir Hector),  
LaRivière,  
Lépine,  
Macdonald (Sir John),  
McCarthy,  
McCulla,  
McDonald (*Victoria*),  
McKay,  
McKeen,  
McMillan (*Vaudreuil*),  
McNeil,  
Madill,  
Mara,  
Marshall,  
Masson,  
Massue,  
Mills (*Annapolis*),

Moffat,  
Moneriff,  
Montplaisir,  
Patterson (*Essex*),  
Perley,  
Pope,  
Porter,  
Prior,  
Putnam,  
Riopel,  
Robillard,  
Roome,  
Ross,  
Rykert,  
Scarth,  
Shanly,  
Skinner,  
Small,  
Sproule,  
Stevenson,  
Taylor,  
Temple,  
Thérien,  
Thompson (Sir John),  
Tisdale,  
Tupper,  
Tyrwhitt,  
Vanasse,  
Wallace,  
Ward,  
White (*Cardwell*),  
Wilson (*Lennox*),  
Wood (*Brockville*), et  
Wood (*Westmoreland*).—104.

La motion principale est alors adoptée, et la Chambre se forme, en conséquence, en comité des Subsidés.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

III.—GOUVERNEMENT CIVIL—*Suite.*DÉPENSES CONTINGENTES—*Fin.*

33	Département du secrétaire d'Etat.....	9,000 00
34	do des impressions et de la papeterie.....	7,500 00

41	Département des travaux publics.....	7,000 00
42	do des postes.....	35,000 00
43	do de l'agriculture.....	20,000 00
44	do de la marine.....	9,000 00
45	do des pêcheries.....	3,000 00
46	do des chemins de fer et canaux.....	7,000 00
47	Soin et nettoyage des palais de l'administration.....	20,000 00
48	Imprimerie publique, nettoyage, etc.....	3,300 00

## IV.—ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

	Administration de la justice, divers—y compris les territoires du Nord-Ouest.....	21,500 00
	Frais de voyage des juges dans les territoires du Nord-Ouest....	4,000 00
	Allocation des circuits, Colombie-Britannique.....	9,000 00
	Allocations pour voyages aux Juges de la cour du banc de la reine et des cours de comté, Manitoba.....	2,500 00
	Allocations des juges <i>ad hoc</i> .....	500 00
	4 arbitres officiels à \$1,000 chacun.....	4,000 00
	Frais de voyage des arbitres officiels.....	1,500 00
	<i>Cour suprême du Canada.</i>	
	Rapporteur de la cour.....	2,400 00
	Rapporteur-adjoint, commis de 2e classe.....	1,300 00
	Commis dans le bureau du registraire, commis de 3ème classe..	950 00
	Deuxième commis du bureau du registraire, commis de 3e classe.	400 00
	Gardien de la bibliothèque.....	700 00
	3 messagers, 2 à \$500; 1 à \$490.....	1,490 00
49	Dépenses imprévues et déboursés, frais de voyage des juges; aussi appointements des officiers (shérif, registraire en qualité de rédacteur des rapports, huissiers, etc.), cour suprême du Canada, et \$150 de livres pour les juges.....	3,500 00
	Impression, reliure et distribution des décisions de la cour suprême.....	2,000 00
	Achat de rapports judiciaires et de livres de droit pour la bibliothèque de la cour suprême.....	2,500 00
	<i>Cour de l'échiquier du Canada.</i>	
	Commis de 2e classe.....	1,150 00
	Commis de 3e classe, John McDonald, (nonobstant toute prévision dans l'acte du service civil).....	800 00
	Messenger, Jas. O'Regan.....	300 00
	Dépenses imprévues, cour de l'échiquier du Canada, frais de voyage des juges et du registraire, traitement des shérifs, etc., et \$50 de livres pour les juges.....	3,500 00
	Divers déboursés, cour maritime de l'Ontario, frais de voyages des juges, etc.....	100 00
	Appointements du registraire de la cour de vice-amirauté, Québec.	666 66
	Appointements du prévôt de la cour de vice-amirauté, Québec...	333 34

## V.—POLICE.

50	Police fédérale.....	21,000 00
----	----------------------	-----------

## VIII.—ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUES.

67	Pour soin des archives.....	6,000 00
68	Pour faire face aux dépenses se rattachant au <i>Patent Record</i> .....	10,000 00

---

---

69 Pour faire face aux dépenses se rattachant à la préparation de la statistique criminelle.....	4,000 00
70 Pour faire face aux dépenses se rattachant à la statistique sanitaire .....	10,000 00
Résolutions à rapporter.	

---

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Colby soumet à la Chambre,—Copie des diverses pétitions présentées au conseil contre l'abolition des Ecoles Séparées et de la langue française dans les Territoires du Nord-Ouest.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

*Orateur.*

---

---

## AVIS DE MOTIONS.

*M. Rinfret*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes pétitions ou correspondances concernant l'établissement d'un phare flottant en remplacement d'une bouée sur le lac Saint-Pierre vis-à-vis de la paroisse de Yamachiche.

*M. Perry*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le préposé au quai de Tignish, I. P.-E., a-t-il fait rapport au département de la marine des deniers perçus pour droits de quaiage au havre de Tignish, en 1889? Si oui, quel montant a été perçu?

*M. Fiset*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—L'honorable Maître-Général des postes a-t-il reçu la requête que je lui ai transmise de la part des francs-tenanciers de la paroisse de Sainte-Angèle de Mérici, demandant le service d'une malle quotidienne? Si oui, a-t-il intention d'accuser réception de la dite requête et d'en accorder les conclusions?

*M. Fiset*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement, cette année, de prendre en sérieuse considération les requêtes qui lui ont été transmises au sujet d'un chemin de fer appelé embranchement de Matane?

Se propose-t-il à cette session d'accorder un subside quelconque à la compagnie régulièrement organisée et qui a obtenu une charte de la législature de Québec pour la construction de cet embranchement?

*M. Lister*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance entre le sous-ministre de la marine ou aucun des officiers de ce département et l'auditeur général ou aucun autre fonctionnaire, au sujet de recettes pour licences de pêche non remises au département ou au sujet de semblables recettes dont on n'a pas fait mention.

*M. Lister*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le colonel Walker Powell, adjudant général de la milice, a-t-il donné sa démission au ministre de la milice ou au gouvernement, à aucune époque pendant les cinq dernières années? Si oui, pour quelle cause et à quelles conditions a-t-il consenti de rester dans sa présente position officielle?

*M. Lister*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il permis que des machines employées dans les mines de cuivre ou de nickel à Sudbury, fussent importées sans payer de droit, ou pour être employées en entrepôt? L'importation en Canada de machines destinées aux opérations de mines, a-t-elle été permise sans payer de droits, pendant les cinq dernières années?

*M. Lister*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance échangée entre l'auditeur général et le ministre de l'Intérieur ou toute autre personne au sujet des allocations pour frais de voyage de William McGirr, secrétaire particulier du surintendant général des affaires des Sauvages.

*M. Bergeron*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant le montant des subventions votées en faveur du chemin de fer du Canada Atlantique pour la construction de son pont sur le Saint-Laurent entre le Coteau et Valleyfield, le montant payé par le gouvernement jusqu'à date, et le montant non encore exigible ou restant à payer.

*M. Bergeron*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Relevé du chiffre des subventions votées par le parlement à la compagnie du chemin de fer de Jonction de Beauharnois, le montant payé par le gouvernement jusqu'à date, et le montant encore dû ou non encore exigible.

---

M. *Brien*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de mettre des commis de la malle sur le chemin de fer de Détroit, Lac Erié et Essex, et aussi sur le chemin de fer de Leamington et Sainte-Croix, cette année ?

M. *Brien*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'établir cette année un bureau de poste à New-Canovan, comté d'Essex ?

M. *Brien*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de nommer cette année un juge puiné pour la cour d'Essex ? Si non, quand ?

M. *Weldon* (Saint-Jean)—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quel montant de droits a été perçu pour billots exportés d'Ontario durant l'année expirée le 31 janvier 1889 ? Quel nombre de billots a été exporté de Québec ? Et quel nombre de billots a été exporté du Nouveau-Brunswick ?

M. *Weldon* (Saint-Jean)—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Relevé du nombre de causes inscrites dans la cour de Vice-Amirauté de Québec durant les années de 1885 à 1889 inclusivement, le nombre de causes inscrites pendant les mêmes années dans la cour de Vice-Amirauté de la Nouvelle-Ecosse, et le nombre de causes inscrites pendant les mêmes années dans la cour de Vice-Amirauté du Nouveau-Brunswick.

No 19.

OTTAWA, MARDI, 11 FÉVRIER 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
l'imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

## No 20.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 12 FÉVRIER 1890.

## PRIÈRE.

Dix-huit pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'honorable J. R. Thibaudeau, sénateur, et autres; demandant une charte sous le nom de Compagnie de Pont et de Terminus de Montréal.

De Raymond Préfontaine, avocat, et autres, de Montréal et autres lieux; demandant la passation d'un acte confirmant la charte de la Compagnie manufacturière de Chambly, passée par la législature de Québec.

De la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique; demandant certains amendements aux divers actes affectant la dite compagnie.

De la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est; priant la Chambre de lui donner une subvention en terres pour aider à la construction de sa voie et de ses embranchements.

De l'honorable W. D. Perley, sénateur, et autres; demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Colonisation d'Alberta.

De Jacob Fuller et autres, de Thedford; de A. C. Chadwick et autres, de Guelph; de C. A. Walker et autres; de Alexander Dey et autres; de C. H. Riggs, L.D.S., et autres; de George Scudds et autres; de Hermann Simmers et autres; de John E. Winnett et autres; et de C. Baker et autres, tous de Toronto, Ontario; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour empêcher le tir aux pigeons.

De l'Assemblée George Stevenson, No 9005, Chevaliers du Travail, machinistes; de l'Union Locale, No 342, Fraternité-Union des Charpentiers, tous de Toronto, Ont.; de l'Assemblée Dominion, No 2436, Chevaliers du Travail, Montréal; et de l'Assemblée Jacques-Cartier, No 10870, Québec; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De l'Assemblée George Stevenson, No 9005, Chevaliers du Travail, machinistes; de l'Union Locale, No 342, Fraternité-Union des Charpentiers, tous de Toronto, Ont.; de l'Assemblée Dominion, No 2436, Chevaliers du Travail, Montréal; et de l'Assemblée Jacques-Cartier, No 10870, Québec; demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

De l'Assemblée George Stevenson, No 9005, Chevaliers du Travail, machinistes; de l'Union Locale, No 342, Fraternité-Union des Charpentiers, tous de Toronto, Ont.; de l'Assemblée Dominion, No 2436, Chevaliers du Travail, Montréal; et de l'Assemblée Jacques-Cartier, No 10870, Québec; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

De l'Assemblée George Stevenson, No 9005, Chevaliers du Travail, machinistes; de l'Union Locale, No 342, Fraternité-Union des Charpentiers, tous de Toronto, Ont.; de l'Assemblée Dominion, No 2436, Chevaliers du Travail, Montréal; et de l'Assemblée Jacques-Cartier, No 10870, Québec; demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes.

De l'Assemblée George Stevenson, No 9005, Chevaliers du Travail, machinistes; de l'Union Locale, No 342, Fraternité-Union des Charpentiers, tous de Toronto, Ont.; de l'Assemblée Dominion, No 2436, Chevaliers du Travail, Montréal; et de l'Assemblée Jacques-Cartier, No 10870, Québec; demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction ou réparation des chemins de fer.

De l'Assemblée George Stevenson, No 9005, Chevaliers du Travail, machinistes; de l'Union Locale, No 342, Fraternité-Union des Charpentiers, tous de Toronto, Ont.; de l'Assemblée Dominion, No 2436, Chevaliers du Travail, Montréal; et de l'Assemblée Jacques-Cartier, No 10870, Québec; demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De l'Assemblée George Stevenson, No 9005, Chevaliers du Travail, machinistes; de l'Union Locale, No 342, Fraternité-Union des Charpentiers, tous de Toronto, Ont.; de l'Assemblée Dominion, No 2436, Chevaliers du Travail, Montréal; et de l'Assemblée Jacques-Cartier, No 10870, Québec; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarées nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soient déclarées offense criminelle punissable par emprisonnement.

Sur motion de M. McCarthy, la pétition de John Stocks et autres, de Canmore; la pétition de John R. Thompson et autres, de Calgary; la pétition de D. J. Bruce et autres, de Cochrane; la pétition de John T. Lunn et autres, de Gleichen; la pétition de J. Llewellyn Wilson et autres; et la pétition de William Grier et autres, de Morley et de la Rivière-aux-Fantômes, tous des Territoires du Nord-Ouest; demandant la passation d'un acte abrogeant la clause 110 de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest,—présentées ce jour, sont lues et regues.

M. Wallace présente un bill (No 77) modifiant l'acte pour prévenir et supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce,—lequel est lu pour la première fois et remis, pour seconde lecture, à demain.

M. McMullen propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Landerkin propose,—Que, attendu que les distillateurs ont une remise de droits sur le malt importé pour servir à la fabrication de spiritueux pour l'exportation, cette Chambre est d'opinion qu'il n'est que juste et raisonnable que les fermiers et les éleveurs qui importent du maïs pour la nourriture des bestiaux ou autres animaux pour l'exportation, obtiennent aussi une semblable remise.

Et la question étant mise sur la dite proposition, elle est rejetée, sur division.

Les Ordres de la Chambre suivants sont votés, savoir:—

Par M. Charlton:—Ordre de la Chambre—Etat donnant les noms des six païens inscrits dans le rapport du recensement de 1881, pour la paroisse de Sainte-Elisabeth, comté de Joliette, province de Québec, tel que portés dans la cédule originale de l'énumérateur pour cette paroisse.

Par M. LaRivière:—Ordre de la Chambre—Liste des réserves sauvages dans les limites de la province du Manitoba, donnant la situation et la superficie de chacune, le nombre de Sauvages y appartenant lors du choix de telle réserve, et le nombre de ceux qui y vivent actuellement.

Par M. Mitchell:—Ordre de la Chambre—Copie de tous papiers, correspondance et arrangements entre le gouvernement et les propriétaires du prolongement du che-

min de fer d'embranchement sur Derby, au sujet du dit prolongement qui a été construit avec l'aide d'une subvention du gouvernement, mais qui n'a jamais été mis en exploitation.

Par M. Choquette:—Adresse—Copies de deux enquêtes et rapports faits par MM. Bourgeois, King et Bolduc au sujet du Bureau de Poste de Pierreville, P. Q.

Par M. Guay:—Ordre de la Chambre—Copie de toutes pétition et correspondance concernant la demande de construction d'une voie d'évitement sur l'Intercolonial à la station de Saint-Jean Chrysostôme, dans le comté de Lévis.

Aussi,—Ordre de la Chambre—Liste des noms de tous ceux qui ont vendu des propriétés au gouvernement du Canada dans les quartiers Saint-Laurent et Lauzon de la ville de Lévis, depuis le 1er janvier 1886, pour l'élargissement de la voie de l'Intercolonial et l'agrandissement de la gare de Lévis; le montant payé à chaque propriétaire—le montant payé pour commission, le taux par cent et à qui ces montants ont été payés.

Par M. Choquette:—Ordre de la Chambre—Copie du dernier rapport fait par l'ingénieur du département des Travaux Publics, au sujet des travaux à faire sur la Rivière du Sud, dans le comté de Montmagny.

Par M. Weldon (Saint-Jean):—Ordre de la Chambre—Relevé du chiffre de droits de quaiage perçus au quai ou jetée du gouvernement à Digby, N.-E., en 1889, spécifiant les divers montants payés par des vapeurs à passagers débarquant des voyageurs et du fret au dit quai, et les noms de ces vapeurs.

Par M. Perry:—Ordre de la Chambre—Copie de toutes pétitions, lettres, etc., adressées au département des postes à Ottawa, demandant un bureau de poste à Palmer Road, I.P.-E., et de toute correspondance avec ce département à Ottawa et avec l'inspecteur des postes à Charlottetown, sur le même sujet.

Par M. Flynn:—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance concernant une réclamation faite par le district de St. Peters, dans le comté de Richmond, pour soins médicaux et pension donnés à Kenneth Chisholm, un marin malade appartenant à la goëlette "Jeanie."

Par M. Curran:—Ordre de la Chambre—Etat indiquant le nombre de navires perdus chaque année, dans le golfe Saint-Laurent et sur les côtes de l'Atlantique et dans la Baie de Fundy, depuis 1868, par suite des marées, courants ou brumes, le nom et le tonnage de chaque navire, et tous les autres détails que le gouvernement peut avoir dans chaque cas quant aux causes et à l'étendue des dommages.

Par M. Beausoleil:—Ordre de la Chambre—Copie de toutes requêtes des citoyens de Saint-Gabriel et Saint-Damien, demandant l'expédition des malles par chemin de fer; de toutes lettres transmettant telles requêtes; de tous rapport de l'inspecteur des postes et de tous ordres émanés par l'honorable maître général des postes au sujet de telles requêtes.

Aussi,—Ordre de la Chambre—Copies de toutes requêtes demandant la clôture du bureau de poste de Fernetville, dans le comté de Berthier, et l'établissement de ce bureau à la station du chemin de fer du Pacifique, à la jonction de Berthier, aussi bien que de toutes requêtes s'y opposant; aussi copies des lettres transmettant telles requêtes; aussi de tous documents se rapportant à cette affaire.

Par M. Campbell:—Ordre de la Chambre—Etat indiquant,—

1. Le montant total dépensé pour curer le creek McGregor, dans la ville de Chatham, Ont.;
2. Le montant dépensé pour y faire placer des pilotis et des bordages, les noms de chaque entrepreneur et le chiffre des différents contrats;
3. Le montant payé aux propriétaires pour dommages causés à leurs propriétés par suite de ce dragage, les noms et les montants payés à chaque propriétaire;
4. Les noms et montants de tous réclamants dont les demandes d'indemnité ont été rejetées ou qui sont encore sous la considération du gouvernement.

Par M. Laurier:—Adresse—Copie de toute correspondance entre le gouvernement ou aucun de ses départements et la corporation connue sous le nom de "Président et syndics de la Commune de la seigneurie d'Yamaska," relativement aux dommages causés aux terres lui appartenant par la digue construite dans la rivière Yamaska.

M. Bain (Soulanges) propose,—Qu'il soit émis un Ordre de la Chambre pour copie des rapports, évaluations, etc., de Thomas Munro, écrivain, ingénieur civil, au sujet de l'élargissement du canal de Beauharnois ou de la construction d'un nouveau canal sur la rive nord du Saint-Laurent, entre les lacs Saint-François et Saint-Louis. Aussi, copie de tous papiers, pétitions, lettres ou autres documents s'y rapportant, depuis le 1er février 1889.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

*(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)*

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois et passés, savoir:—

Bill (No 24) concernant la Banque de Saint-Stephen;—et

Bill (No 33) concernant la Banque du Nouveau-Brunswick.

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois, et renvoyés aux comités qui suivent, savoir:—

*Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :*

Bill (No 49) concernant la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick.

Bill (No 54) constituant en corporation la Compagnie du pont interprovincial.

Bill (No 55) constituant en corporation la Compagnie du pont de chemin de fer de la Ligne Courte.

Bill (No 56) à l'effet d'amender l'acte du chemin de fer du Pacifique Canadien, 1889, et à d'autres fins.

Bill (No 57) concernant la Compagnie du chemin de fer Erié et Huron.

Bill (No 58) concernant la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et Lac Erié.

Bill (No 59) pour changer le nom de la Compagnie du chemin de fer de Vaudreuil et Prescott en celui de "Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa."

Bill (No 60) constituant en corporation la Compagnie d'Estacades de la rivière La Pluie.

Bill (No 61) modifiant l'acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de Canal du Lac Manitoba.

Bill (No 64) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de traverse de Moncton et de l'Île du Prince-Edouard.

*Comité des Banques et du Commerce :*

Bill (No 62) pour accorder certains pouvoirs à la Compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie des meuniers canadiens.

Bill (No 63) constituant en corporation l'Association de Bienfaisance sur la vie, dite "Home."

M. McCarthy propose,—Que le bill (No 10) modifiant de nouveau les Statuts Révisés, chapitre 50, concernant les Territoires du Nord-Ouest, soit maintenant lu la seconde fois.

M. Davin propose, comme amendement,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la seconde fois, mais qu'il soit Résolu,—Qu'il est expédient que l'Assemblée Législative des Territoires du Nord-Ouest soit autorisée à traiter le sujet de ce bill par ordonnance ou mesure législative après la prochaine élection générale pour les dits Territoires.

M. Beausoleil propose, comme sous-amendement,—Que tous les mots après Résolu, soient retranchés et remplacés par les suivants :

"Que l'usage officiel des langues française et anglaise dans la législature et les tribunaux des Territoires du Nord-Ouest a été établi par ce parlement dans l'intérêt

---

---

bien entendu de la population de ces Territoires, de la bonne entente et de l'harmonie qui doivent exister entre les différentes races qui l'habitent, aussi bien qu'en vue de promouvoir, par une politique large et libérale, la colonisation et l'établissement de ces vastes domaines ;

Qu'il n'est rien survenu depuis qui puisse excuser ou justifier ce parlement de retirer à la population du Nord-Ouest les droits et privilèges qui lui ont été octroyés il y a quelques années seulement ;

Que le bill proposé aurait pour résultat de semer le malaise et le mécontentement dans toute la Puissance en jetant du doute sur la stabilité de nos institutions, et de retarder par là, pour longtemps, la colonisation et le développement des immenses ressources du Nord-Ouest canadien."

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de M. Mulock.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, l'ordre pour la reprise du débat ajourné sur la motion de M. McCarthy pour la seconde lecture du Bill (No. 10) modifiant de nouveau les Statuts Révisés du Canada, chapitre 50, concernant les Territoires du Nord-Ouest, et sur les amendements de MM. Davin et Beausoleil, est placé en tête des Bills et Ordres Publics pour demain.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

*Orateur.*

---

---

---

## AVIS DE MOTIONS.

---

*M. Langelier* (Montmorency)—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le ministre de la Milice a-t-il donné instruction de faire réparer l'appareil de chauffage endommagé dans la salle d'exercices de Montréal ? Si non, est-ce son intention de le faire ?

*M. Borden*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous rapports dressés par les ingénieurs qui ont examiné la jetée à Hall's Harbour, N.-E., depuis 1882, et de toute correspondance relative à la dite jetée.

*M. Mitchell*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance, papiers, rapports, etc., concernant la demande d'indemnité formulée par Dame Margaret Crocker pour dommages subis en rapport avec l'embranchement sur Derby du chemin de fer Intercolonial.

*M. Mitchell*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance, papiers, rapports, etc., concernant la demande d'indemnité formulée par M. David Crocker pour dommages subis en rapport avec l'embranchement sur Derby du chemin de fer Intercolonial.

*M. Doyon*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Est-il à la connaissance du gouvernement que chaque année et souvent deux fois par année le village et la paroisse de Laprairie sont inondés par la crue des eaux du Saint-Laurent, et souffrent des dommages considérables ?

Est-ce l'intention du gouvernement de prendre des mesures pour construire les travaux qui pourraient être jugés nécessaires pour prévenir les ravages causés par ces inondations ?

*M. Beausoleil*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Les plans adoptés par le conseil de ville de Montréal pour l'amélioration du Havre de Montréal ont-ils été soumis au gouvernement avant leur adoption ou depuis ? Ont-ils reçu l'approbation et la sanction du gouvernement ?

Le gouvernement se propose-t-il de contribuer à l'exécution des travaux projetés durant la prochaine saison ? Et si oui, dans quelle mesure ? Le gouvernement se propose-t-il de soumettre à la Chambre la correspondance et les documents relatifs au dit projet et à son exécution ?

---

## 7

### AVIS DE BILLS PRIVES.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés pour être pris en considération, jeudi, le 20 février prochain, ou après, par les comités qui suivent, savoir :—

#### *Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :*

Bill (No 49) concernant la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick.

Bill (No 54) constituant en corporation la Compagnie du pont interprovincial.

Bill (No 55) constituant en corporation la Compagnie du Pont de chemin de fer de la Ligne courte.

Bill (No 56) à l'effet d'amender l'acte du chemin de fer du Pacifique Canadien, 1889, et à d'autres fins.

Bill (No 57) concernant la Compagnie du chemin de fer Erié et Huron.

Bill (No 58) concernant la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et Lac Erié.

Bill (No 59) pour changer le nom de la Compagnie du chemin de fer de Vaudreuil et Prescott en celui de "Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa."

Bill (No 60) constituant en corporation la Compagnie d'Estacades de la rivière La Pluie.

Bill (No 61) modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer et de Canal du Lac Manitoba.

Bill (No 64) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de traverse de Moncton et de l'Île du Prince-Edouard.

#### *Comité des Banques et du Commerce.*

Bill (No 62) pour accorder certains pouvoirs à la Compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie des meuniers canadiens.

Bill (No 63) constituant en corporation l'Association de Bienfaisance sur la vie, dite "Home."

No 20.

OTTAWA, MERCREDI, 12 FÉVRIER 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
l'imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

## No 21.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 13 FÉVRIER 1890.

## PRIÈRE.

Dix-sept pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et regues :—

De la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, de la Baie Georgienne et du Lac Erié ; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour la construction de certains embranchements de son chemin.

Du chemin de fer Central d'Ontario ; demandant la passation d'un acte lui conférant certains pouvoirs additionnels.

De J. G. Scott et autres ; demandant un amendement à la charte de la Compagnie du chemin de fer de Victoria et du Sault Sainte-Marie.

De l'Hôpital Général et de Marine de Collingwood ; priant la Chambre de lui accorder l'aide nécessaire pour lui permettre d'exécuter ses travaux.

De la Chambre de Commerce de Collingwood ; et du conseil municipal du comté de Victoria, Ontario ; demandant à la Chambre de considérer l'opportunité de nommer une cour, commission ou personne dans chaque province, suivant qu'il sera nécessaire, pour entendre et juger d'une manière rapide et convenable certains conflits entre le public et les chemins de fer.

Du conseil municipal du comté de Simcoe, Ontario ; demandant la nomination d'une commission permanente pour régler les conflits entre les compagnie de chemins de fer et le public.

De William G. Murray et autres, de Montréal ; demandant que le bill dont le Parlement est actuellement saisi pour prévenir la cruauté envers les animaux, devienne loi.

M. Hesson présente un bill (No 78) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Portage-la-Prairie à la Butte-aux-Canards,—lequel est lu pour la première fois, et remis pour seconde lecture, à demain.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. McCarthy,—Que le bill (No 10) modifiant de nouveau les Statuts Révisés, chapitre 50, concernant les Territoires du Nord-Ouest, soit maintenant lu la seconde fois ;—Sur l'amendement de M. Davin,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la seconde fois, mais qu'il soit Résolu,—Qu'il est expédient que l'Assemblée Législative des Territoires du Nord-Ouest soit autorisée à traiter le sujet de ce bill par voie d'ordonnance ou de mesure législative après la prochaine élection générale pour les dits Territoires ;—et sur le sous-amendement de M. Beausoleil,—Que tous les mots après Résolu, dans l'amendement, soient retranchés et remplacés par les suivants :

---

“ Que l’usage officiel des langues française et anglaise dans la législature et les tribunaux des Territoires du Nord-Ouest a été établi par ce parlement dans l’intérêt bien entendu de la population de ces Territoires, de la bonne entente et de l’harmonie qui doivent exister entre les différentes races qui l’habitent, aussi bien qu’en vue de promouvoir, par une politique large et libérale, la colonisation et l’établissement de ces vastes domaines ;

Qu’il n’est rien survenu depuis qui puisse excuser ou justifier ce parlement de retirer à la population du Nord-Ouest les droits et privilèges qui lui ont été octroyés il y a quelques années seulement ;

Que le bill proposé aurait pour résultat de semer le malaise et le mécontentement dans toute la Puissance en jetant du doute sur la stabilité de nos institutions, et de retarder par là, pour longtemps, la colonisation et le développement des immenses ressources du Nord-Ouest canadien.”

Et le débat continuant,—il est ajourné, sur motion de M. Charlton.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, l’ordre pour la reprise du débat ajourné sur la motion de M. McCarthy pour la seconde lecture du bill (No 10) modifiant de nouveau les Statuts Révisés du Canada, chapitre 50, concernant les Territoires du Nord-Ouest, et sur les amendements de MM. Davin et Beausoleil, est placé en tête des Ordres du Jour pour demain.

La Chambre alors s’ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

*Orateur.*

---

---

---

---

## AVIS DE MOTIONS.

---

M. *Bergeron*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de permettre au public de se servir de la chaussée, reliant la terre ferme à la Grande-Ile à Valleyfield, tel que reconnu par la coutume depuis l'existence de la dite chaussée, comme étant le seul chemin offert à la circulation, et aussi parce qu'il est question d'y bâtir un pont en fer devant entraîner une dépense qui ne serait pas justifiable si le gouvernement ne s'engageait à permettre tel usage ?

M. *Fiset*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie des requêtes des francs-tenanciers de la paroisse de Sainte-Angèle de Mérici, et surtout de celle transmise par moi-même dans le cours du mois de janvier, demandant le service d'une malle quotidienne.

No 21.

OTTAWA, JEUDI, 13 FÉVRIER 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

## No 22.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 14 FÉVRIER 1890.

## PRIÈRE.

Treize pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De S. J. Parker et autres, de Owen-Sound, comté de Grey, Ont. ; demandant une charte sous le nom de " Compagnie du chemin de fer de Owen-Sound et du Lac Huron."

Du conseil municipal du comté de Kent, Ont. ; demandant à la Chambre de prendre des mesures pour assurer le dragage de la rivière Thames, à son embouchure, et de faire disparaître les obstacles qui gênent la navigation.

Du conseil municipal du comté d'Elgin, Ont. ; se plaignant du mauvais état du havre de Port-Stanley, et demandant à la Chambre de prendre des mesures pour forcer la Compagnie du Grand-Tronc à tenir le dit havre en bon état.

De A. J. Somerville et autres ; de Charles Smith et autres ; de Arthur Jones et autres ; de Thomas Winfield et autres, tous de Toronto ; de J. C. Atkinson et autres ; et de Daniel Blea et autres, tous de l'Ontario ; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour empêcher le tir aux pigeons.

De James L. Hughes, inspecteur des écoles publiques, et autres, de Toronto ; demandant que le bill dont le Parlement est actuellement saisi pour prévenir la cruauté envers les animaux, devienne loi.

De l'Assemblée Energy, No 5742, Chevaliers du Travail, Toronto ; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De l'Assemblée Energy, No 5742, Chevaliers du Travail, Toronto ; demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De l'Assemblée Energy, No 5742, Chevaliers du Travail, Toronto ; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

De l'Assemblée Energy, No 5742, Chevaliers du Travail, Toronto ; demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction ou réparation des chemins de fer.

De l'Assemblée Energy, No 5742, Chevaliers du Travail, Toronto ; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarés nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soient déclarées offense criminelle punissable par emprisonnement.

De l'Assemblée Energy, No 5742, Chevaliers du Travail, Toronto ; demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill (No 14) concernant la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et de l'Ouest.

Bill (No 20) concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Goderich et du Pacifique Canadien, et changeant le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer de Goderich à Wingham."

Bill (No 21) constituant en corporation la compagnie de chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool.

Bill (No 22) modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Belleville au lac Nipissingue.

Bill (No 27) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sault Sainte-Marie à la Baie d'Hudson; et le

Bill (No 28) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Morrisburg et New-York.

M. Bergeron, du comité des Ordres Permanents, présente le septième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a considéré et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir:—

De la Compagnie du chemin de fer de Montréal et Occidental, demandant un acte pour confirmer une convention intervenue avec la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien;—De la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, de la Baie Georgienne et du Lac Erié, pour prolonger le délai fixé pour la construction de certaines lignes d'embranchement;—De la Compagnie du chemin de fer d'Ontario-Central, demandant le pouvoir d'émettre des obligations au montant de \$30,000 par mille de sa ligne complétée; et de la Compagnie du chemin de fer de Victoria et du Sault Sainte-Marie, pour la prolongation du délai fixé pour la construction de son chemin.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés quant aux pétitions suivantes,—et il constate qu'ils n'ont pas été publiés pendant tout le temps voulu, mais comme le délai sera expiré avant que les bills ne puissent être pris en considération par le comité des Chemins de fer, votre comité recommande que les dits avis soient jugés suffisants, savoir:—De la Compagnie du chemin de fer le Grand-Tronc, demandant le pouvoir de construire une ligne d'embranchement à Hamilton;—De la corporation de la Cité de Toronto, pour un acte confirmant un acte de la législature lui conférant le pouvoir de faire certaines améliorations dans la rivière Don;—et de la Compagnie de Pont et de chemin de fer des Mille Iles, pour une charte.

Au sujet de la pétition de l'honorable W. D. Perley et autres, pour une charte sous le nom de la Compagnie du chemin de fer de Colonisation d'Alberta, et demandant le pouvoir de construire une voie ferrée depuis Cassils, sur la ligne du chemin de fer du Pacifique Canadien, jusqu'à la Passe du Nid de Corbeau, et delà jusqu'à l'Océan Pacifique, votre comité constate que cet avis a été publié à Calgary seulement; en conséquence, il recommande que les pétitionnaires soient limités dans leurs opérations à cette partie de leur ligne qu'ils projettent de construire dans les limites du district d'Alberta.

Les bills suivants sont présentés et lus pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain, savoir:—

Par M. Small:—Bill (No 79) concernant la Compagnie du chemin de fer le Grand-Tronc du Canada.

Par M. Tisdale:—Bill (No 80) concernant la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, de la Baie Georgienne et du Lac Erié.

Par M. Small:—Bill (No 81) concernant la Compagnie d'amélioration de la Don.

Par M. Desjardins:—Bill (No 82) pour confirmer un arrangement entre la Compagnie du chemin de fer Montréal et Occidental et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Sir Richard Cartwright propose,—Que, considérant que certaines lettres et documents, se lisant comme il est dit ci-dessous, ont été publiés dans le journal le "Globe", en date du 8 février courant, et contiennent divers énoncés affectant certains membres de cette Chambre, et qu'il est expédient que cette Chambre ait l'occasion de les examiner, il soit ordonné que les dites lettres et documents soient imprimés dans le

Procès-Verbal, pour l'usage des membres, ainsi que certaines autres lettres fournies par l'honorable député de Lincoln et y annexées.—Adopté.

WINNIPEG, 15 décembre 1881.

CHER M. RYKERT,—J'aimerais à vous voir bientôt à propos de quelque chose que j'ai découvert dans l'Ouest, et je veux que vous me disiez ce que je dois faire pour mettre la main dessus. Quand irez-vous à Ottawa? Il me semble qu'il y a là une bonne affaire.

Votre dévoué,  
J. ADAMS.

SAINTE-CATHERINE, 22 décembre 1881.

MON CHER ADAMS,—J'ai reçu votre lettre du quinze, et, en réponse, je ne puis dire quand j'irai à Ottawa. Si je puis vous être de quelque utilité, j'en serai bien aise. J'espère que vous allez bien. L'engouement pour la spéculation tombe-t-il? J'entends dire que la spéculation tourne un peu la tête aux gens de Sainte-Catherine.

Votre dévoué,  
J. C. RYKERT.

SAINTE-CATHERINE, 11 janvier 1882.

MON CHER ADAMS,—Je ne connais rien des chances qu'il peut y avoir d'obtenir des coupes de bois; je ne sais pas non plus quelles sont les règles du département au sujet de la demande à faire. Si vous me faites connaître les détails de ce que vous désirez, je verrai le département, ou bien j'écrirai à mes agents à Ottawa et prendrai des renseignements.

Votre dévoué,  
J. C. RYKERT.

WINNIPEG, 18 janvier 1882.

CHER M. RYKERT,—Je pense que j'ai une bonne affaire ici, et un agent du commerce de bois me dit que je n'ai qu'à faire une demande au gouvernement pour mettre la main dessus. Or, je ne sais pas comment faire cette demande et je désire que vous m'aidiez, car je sais que vous le pouvez si vous le voulez. Peut-être trouveriez-vous votre profit à m'aider, attendu que je vous paierai bien pour tout ce que vous ferez dans mon intérêt. Puis-je former une compagnie ici pour l'exploitation du bois? Je puis trouver des gens solides qui m'aideront. J'ai fait beaucoup d'argent ici et j'espère d'en faire encore.

Votre dévoué,  
J. ADAMS.

25 janvier 1882.

MON CHER ADAMS,—Je suis ravi d'apprendre que vous faites de l'argent. Rien ne me ferait plus plaisir que de vous revoir ici avec une fortune. Pour ce qui est de ce que vous me mandez, je serai heureux de vous aider ainsi que la compagnie, et naturellement, je ne serais pas fâché d'améliorer ma position par des moyens justes et honorables. Il me semble que vous devriez organiser la compagnie avec des hommes solides, comme vous le dites, puis vous adresser ensuite au gouvernement. J'espère d'être à Ottawa dans deux semaines, je pourrai peut-être alors vous être de quelque utilité. Tenez-moi au courant.

Votre dévoué,  
J. C. RYKERT.

10 février 1882.

CHER ADAMS,—Je ne puis comprendre, par le mémoire qui m'a été envoyé, où se trouve le fonds de bois ou les limites de la coupe. J'ai pris des renseignements au département où l'on me dit qu'il faut indiquer aussi exactement que possible, dans votre demande, les bornes dans lesquelles vous désirez choisir cinquante milles

en superficie (c'est tout ce que l'on peut obtenir), mais on ne vous permettra pas de choisir à votre guise par tout le pays. Je pense qu'on vous laissera choisir une coupe dans une superficie donnée de 400 milles. J'ai peur que vous n'entreprenez une spéculation très incertaine, et vous feriez mieux de prendre plus de renseignements.

Votre dévoué,  
J. C. RYKERT.

OTTAWA, 19 février 1882.

CHER ADAMS,—Après notre conversation d'hier j'ai soumis votre demande, mais je crains que vous n'ayiez à donner une description plus précise. Il m'a été dit au bureau qu'il n'y a pas de bois dans l'étendue du pays que vous désignez. Je m'efforcerai de faire accorder la demande le plus tôt possible.

Bien à vous,  
J. C. RYKERT.

20 mars 1882.

CHER ADAMS,—Votre demande a été accordée, mais le ministre me dit qu'elle ne vous vaudra rien, croit-il, car la coupe est située à plusieurs centaines de milles de tout chemin de fer, et il n'est pas probable qu'il y en soit construit avant bien des années. On me dit qu'il vous faudra faire descendre le bois par eau sur une distance de 1,300 milles jusqu'à Winnipeg, où vous aurez à faire concurrence aux commerçants de bois du territoire en contestation. C'est votre affaire, et vous devez vous contenter du droit de choisir sur une étendue de 400 milles en superficie. Le gouvernement ne vous permettra pas de faire comme Cook et Sutherland.

Bien à vous,  
J. C. RYKERT.

25 mars 1882.

CHER M. RYKERT,—Pourquoi ne pouvez-vous pas obtenir de faire ouvrir à notre choix une plus grande étendue de terrain, vu que je ne connais rien du pays. L'arpentage coûtera très cher. Ne croyez-vous pas que vous pourriez vous intéresser dans l'affaire, ou bien former une compagnie à Sainte-Catherine? Je ferais des conditions libérales à ses membres.

Bien à vous,  
JOHN ADAMS.

27 mars 1882.

CHER ADAMS,—Je ne puis voir l'utilité de vous répéter une douzaine de fois quelle est l'étendue du territoire sur laquelle vous pouvez faire votre choix. Vous avez aujourd'hui plus qu'il n'est ordinairement accordé. Je suis à faire préparer des instructions complètes pour l'arpenteur, et vous pourrez faire partir ce dernier aussitôt que j'aurai obtenu l'arrêté du conseil. Je ne voudrais pas placer de fonds dans aucune spéculation de ce genre ni conseiller à aucun de mes amis de mettre de l'argent dans un fonds que je ne connais pas.

Bien à vous,  
J. C. RYKERT.

CONVENTION arrêtée ce troisième jour d'avril A. D. 1882 :—

Entre

John Adams, de la ville de Winnipeg,

Et

Nannie Maria Rykert, de la ville de Sainte-Catherine,

d'une part ;

d'autre part.

Attendu que le dit John Adams, a, grâce à l'intervention de John Charles Rykert, obtenu certaines coupes de bois dans les Territoires du Nord-Ouest, dans les

Buttes du Cyprès ou les environs, et a, en considération des services du dit Rykert qui lui ont été volontairement donnés, convenu avec la partie en second lieu nommée, de lui donner la moitié de ce que rapporteront les dites coupes de bois après déduction faite de tous les frais relatifs à l'affaire ;

La présente atteste que la dite partie en premier lieu nommée, en considération de la somme d'une piastre à elle payée par la partie en second lieu nommée, et dont acquit, et en considération encore de ce qui précède, a convenu, et, par la présente, convient de céder et transférer à la dite partie en second lieu nommée, la moitié indivise des coupes de bois dont la demande a été faite et qui seront accordées par le gouvernement dans les Buttes du Cyprès ou les environs, dans les territoires du Nord-Ouest, et de lui payer la moitié de tout le produit net de la vente du bois des dites coupes, ou prix de vente des dites coupes, après déduction faite des frais et dépens se rattachant à la transaction.

En foi de quoi ont été apposés les seings et sceaux des parties les jours et ans ci-dessus mentionnés.

Témoin : J. C. RYKERT.

JOHN ADAMS.

8 avril 1882.

MON CHER ADAMS,—J'ai été occupé presque toute la journée d'hier en allées et venues entre la Chambre et le département, au sujet de la coupe de bois. Les commis ont pardessus la tête d'ouvrage, avec des affaires de colonisation, et n'ont pas pu terminer la chose. J'ai pris rendez-vous pour lundi à 11 heures. J'espère alors avoir la copie des notes d'explorations et intructions complètes pour l'arpenteur. Je vois que la demande Laidlaw a été faite le 12 janvier 1882, avant la vôtre, vous verrez. Je me suis fait donner le document et l'ai examiné moi-même, de sorte qu'on ne m'a pas trompé. Ils ont envoyé là un explorateur nommé Lynch pour examiner tout le pays. J'espère que vous serez capable de choisir un bon lot sur l'immense région ouverte à votre choix. Nous avons vingt milles sur vingt milles, c'est-à-dire 400 milles carrés. Vous ferez mieux de ne pas perdre un instant, mais de tout avoir prêt, vu que je m'attends à donner des instructions complètes mardi au plus tard. Si seulement je pouvais voir McCarthy, nous n'aurions aucune difficulté. J'espère le voir au commencement de la semaine. Donnez-moi des renseignements sur le charbon dans le district de la Souris, et tâchez aussi d'en obtenir sur les coupes de bois dans l'est.

Bien à vous,

J. C. RYKERT.

8 avril 1882.

CHER M. RYKERT,—Qu'est-ce qui retarde l'envoi des instructions ? Ne pourriez-vous pas le hâter ? Je regrette que vous n'avez pu obtenir qu'on fit le choix sur une étendue de 800 milles en superficie. Je crois que les délais vont rendre l'arpenteur très coûteux. Je pourrais organiser, je crois, une compagnie, à Winnipeg qui paierait \$40,000 à \$50,000. Vous pourriez ensuite me demander une autre coupe de bois.

Bien à vous,

JOHN ADAMS.

10 avril 1882.

(Affaire de la coupe de bois.)

MON CHER ADAMS,—Après avoir fait huit ou dix visites au bureau, j'ai enfin obtenu la copie que je vous envoie, de l'arrêté du conseil. L'affaire arrivera à fin demain très-probablement, si le gouvernement n'est pas trop paresseux. Vous voyez qu'on nous donne le choix sur 400 milles carrés. Si cela n'est pas satisfaisant je ne sais vraiment pas ce qui le serait. Que votre arpenteur soit prêt et j'aurai ses instructions dans quelques jours. On nous donne six mois.

Bien à vous,

J. C. RYKERT.

Si vous pouvez avoir \$40,000 lâchez. Nous en aurons une autre. Essayez McCarthy, peut-être achètera-t-il ?

11 avril 1882.

MON CHER ADAMS,—J'ai vu McCarthy aujourd'hui, et il est fort surpris d'apprendre que j'ai eu la coupe de bois, car on la lui a refusée en termes formels. Il est disposé à se joindre à nous pour l'exploration, et je pars pour Hamilton pour faire dire à Laidlaw où il veut sa coupe. Il m'a écrit pour me dire qu'il serait prêt à faire presque n'importe quoi si je voulais lui aider à l'obtenir. Je vous écrirai de chez moi jeudi. L'arrêté du conseil a été présenté au cabinet aujourd'hui, et il est probable qu'il passera tout de suite. Les instructions seront alors données à l'arpenteur. Nous sommes en veine : le député du ministre m'a dit que pas un autre homme n'aurait pu les faire céder.

J. C. RYKERT.

16 avril 1882.

CHER M. RYKERT,—Qu'est-ce qui retarde l'envoi des instructions à l'arpenteur ? Je commence à être très inquiet. Aussitôt que cette affaire sera réglée je puis former une compagnie qui prendra un intérêt de \$30,000 ou \$40,000 ou qui achètera le tout pour \$70,000 comptant. Si je réussis j'ai un autre projet en vue.

Bien à vous,

JOHN ADAMS.

SAINTE-CATHERINE, 16 avril 1882.

MON CHER ADAMS,—Vous verrez par la lettre ci-incluse que ma lettre à Gardiner a été prise au bureau de poste par un autre que son destinataire. J'attends les instructions par le courrier d'aujourd'hui. Je ne sais ce qui les retarde. L'arrêté a été passé il y a plusieurs jours. Laidlaw doit me rencontrer à Hamilton demain. Il n'a pas son arrêté, et il est à présent d'avis que j'ai plus d'influence que McCarthy, qui m'a dit que le gouvernement lui a répondu par un refus. Après tant de peine et de labeurs, j'espère que vous avez réellement trouvé une bonne affaire. Je m'attends à vous écrire à mon retour à Ottawa.

Bien à vous,

J. C. RYKERT.

Avez-vous engagé un arpenteur ?

27 avril 1882.

MON CHER ADAMS,—Jusqu'à mon retour ici aujourd'hui, je croyais qu'on vous avait envoyé les instructions comme on avait promis de le faire, il y a plusieurs jours. L'arrêté du conseil a été finalement passé, et cela, bien qu'on ait tout fait pour induire le gouvernement à changer d'avis. Il ne reste plus qu'à faire faire l'arpentage, et il vous appartient de voir à cela. Laidlaw s'attend à avoir sa coupe de bois, maintenant que nous avons réussi, et hier il offrait de payer une moitié des dépenses, et vous verra le plus tôt possible à ce sujet. Il aurait bien voulu savoir combien je dois recevoir, et je lui dis que ce serait bien peu, si même j'avais quelque chose. Il dit que la coupe de bois est superbe et croit que la sienne vaut \$50,000 au plus bas mot. Il croit que vous et lui pouvez vous mettre ensemble et former une compagnie. McCarthy m'a écrit que votre coupe de bois ne vaut pas un sou. C'est un maigre encouragement, mais Laidlaw, qui a fait explorer les Buttes de Cyprès, dit qu'elles sont bonnes. Je vous écrirai au long demain.

Bien à vous,

J. C. RYKERT.

24 avril 1882.

MON CHER ADAMS,—Je suis allé tous les jours au bureau pour avoir des instructions et la copie de l'arrêté du conseil. Je vous envoie maintenant cet arrêté qui vous donne, comme vous le verrez, à choisir sur 400 milles. C'est la plus grande étendue sur laquelle on ait jamais donné le choix, et aucune coupe n'a jamais été accordée d'une façon aussi prompte. Je vous envoie ci-inclus un billet d'un des commis qui

dit qu'il préparera les instructions d'ici à une couple de jours. Je vais le veiller de près. Préparez-vous à partir tout de suite. Laidlaw a offert de parier \$1000 avec moi que je ne pourrais pas faire passer l'arrêté en votre faveur, parce qu'on le lui avait refusé en janvier et de nouveau en février. Vous devriez former une compagnie si possible et vendre une moitié pour \$35,000, par exemple, ou le tout pour \$70,000. Si vous faites cela, je m'emploierai à d'autre chose.

Votre dévoué,

J. C. RYKERT.

10 mai 1882.

MON CHER ADAMS,—Laidlaw n'a pu faire passer son arrêté que cette semaine, et il a été obligé d'avoir recours à moi ; ainsi vous voyez qui a de l'influence auprès du gouvernement après tout. Vous aurez à dire à l'arpenteur d'examiner toute l'étendue des 400 milles, et après avoir choisi la meilleure coupe pour nous, d'en choisir ensuite une autre pour laquelle je pourrai loger une demande s'il y a assez de bois. Il pourrait aussi examiner le terrain qui s'étend au sud et voir ce qu'il contient. S'il peut choisir deux coupes il devra en prendre la description exacte. Je crois que le meilleur moyen de s'y rendre serait d'aller par Fort Benton. Donnez moi de vos nouvelles.

Bien à vous,

J. C. RYKERT.

2 juillet 1882.

Reçu dépêche que le Canadien du Pacifique abat du bois sur la coupe.

*Réponse.*

A JOHN ADAMS,

Donnez avis au gérant de la compagnie de ne pas empiéter sur votre terrain.

J. C. RYKERT.

2 juillet 1882.

CHER M. RYKERT,—Je vous ai télégraphié aujourd'hui que le Canadien Pacifique abattait mon bois, et après avoir reçu votre réponse, j'ai donné l'avis à la compagnie. Elle a coupé beaucoup de bois, et je crois qu'elle devra le payer. Muckle croit que je puis amener le Canadien Pacifique à acheter pour \$60,000 ou \$70,000, j'essaie dans tous les cas de lui faire faire une offre. Ne pourrait-il pas avoir le reste du bois dans les 400 milles. Je dirai de vous voir à Ottawa. J'aimerais à exploiter la coupe si le Canadien Pacifique ne veut pas acheter. Cela paiera mieux que tout l'argent que nous pourrions avoir.

Votre dévoué,

JOHN ADAMS.

WINNIPEG, 18 juillet 1882.

CHER M. RYKERT,—Mercer est revenu de la coupe de bois, et il vous écrira au long aujourd'hui. C'est une magnifique coupe et je suis maintenant convaincu qu'elle vaut bien \$150,000 pour le Canadien Pacifique, et il lui faut ce bois parce qu'il n'y en a pas d'autre plus près que Winnipeg, mais la compagnie est difficile à convaincre sous le rapport de la valeur, à moins que Muckle ne dise tout. J'essaierai de lui faire sonder les gens du bureau ici. J'irai à Ottawa aussitôt que vous serez prêt.

Votre dévoué,

JOHN ADAMS.

SAINTE-CATHERINE, 24 juillet 1882.

MON CHER ADAMS,—Je viens de recevoir votre faveur, et je suis heureux d'apprendre que la coupe de bois n'a pas trompé notre attente, parce que je craignais beaucoup un désappointement. Je suis jusqu'à un certain point content que Laidlaw n'ait pas

réussi, parce qu'il a agi avec vraiment trop de mesquinerie en cette affaire. Je crois que si vous pouvez avoir \$80,000 ou même moins vous ferez mieux de vendre immédiatement. Si la coupe est aussi bonne que vous le dites le Canadien Pacifique pourrait nous donner au moins \$60,000 et les frais. Vous feriez bien de voir tout de suite les représentants de la compagnie, et s'ils paraissent en vouloir vous leur direz que je leur aiderai à obtenir tout le bois dans les limites des vingt milles carrés. Il est important de faire argent de l'affaire pendant qu'on peut trouver encore d'autres bons morceaux. Avez-vous empêché la compagnie de couper le bois ? C'est nécessaire. Je vois par les journaux que le Canadien Pacifique coupe du bois sur les Buttes du Cyprès. Je ne crois pas que l'exploitation paiera. L'argent comptant vaut beaucoup mieux. Je ne tarderais pas à voir les représentants de la compagnie. Peut-être Muckle pourrait-il les engager à acheter.

Bien à vous,

J. C. RYKERT.

25 juillet 1882.

CHER M. RYKERT,—L'arpenteur prépare son rapport qui vous sera expédié immédiatement. J'espère pouvoir vendre au Canadien Pacifique et me débarrasser de la coupe de bois, vù que je préférerais avoir de l'argent. Je pourrais alors former une compagnie pour exploiter une autre coupe.

Votre dévoué

JOHN ADAMS.

SAINTE-CATHERINE, 1er août 1882.

MON CHER ADAMS,—J'ai dûment reçu votre lettre aujourd'hui et je m'empresse d'y répondre. Il sera, je crois, nécessaire que je voie le rapport avant qu'il soit envoyé. Vous ferez bien de dire à l'arpenteur de m'envoyer, à moi, son rapport au ministre, et je l'examinerai avant de l'emporter à Ottawa. Il sera nécessaire aussi de m'envoyer les instructions que je vous ai expédiées, afin que je voie s'il les a suivies en tout. Il me semble qu'il ne devrait pas être payé en entier avant que vous ne vous soyiez assuré que son rapport est ce qu'il doit être. J'espère qu'il a agi comme on lui a enjoint de faire. Je pourrais avoir quelques corrections à faire aux documents, et, par conséquent, je crois qu'il vaudrait mieux me les adresser d'abord sous enveloppe. Si tout est bien, je les emporterai. Je suis toujours d'opinion que vous feriez mieux de tout vendre et de toucher si l'on veut vous payer \$75,000 ou \$80,000. Nous serions alors en mesure de nous attaquer à plus gros morceau, si c'est possible. Combien vaut le bois debout ? Combien aussi valent les poteaux de télégraphe ? Ce que dit le journal est assez habilement présenté. Je crois que je puis deviner qui l'a écrit ou dicté. Ne pourriez-vous pas envoyer quelque homme engagé dans les chemins de fer, en qui vous auriez confiance, auprès de Van Horne, et lui dire que la compagnie du chemin de fer devrait acheter, et que la coupe de bois vaut bien \$150,000. Pareille manœuvre pourrait bien réussir.

Bien à vous,

J. C. RYKERT.

Il n'y a aucune nécessité pour vous de venir à Ottawa. Je puis tout arranger sans vous. Tout ce qu'il y aura à faire pour le département sera d'envoyer un permis par la malle, comme d'ordinaire. Inutile de gaspiller de l'argent pour voyager.

Lettre dont parle le *Globe* du 8 août :

3 août 1882.

CHER RYKERT,—Je suis si inquiet au sujet de cette affaire que je partirai pour Ottawa la semaine prochaine. Je vous rencontrerai à Toronto chemin faisant. J'ai une véritable mine. Tâchez qu'on ne me l'enlève pas après tout mon travail ardu et mes dépenses de milliers de piastres pour l'arpentage. Je parlais à McCauley de la formation d'une compagnie, mais Peter n'a pas grand confiance. Je crois pouvoir

vendre pour \$80,000 ou \$90,000 comptant, ou bien former une compagnie double de cette somme et prendre la moitié en actions.

Votre dévoué,

JOHN ADAMS.

SAINTE-CATHERINE, 8 août 1882.

MON CHER ADAMS,—J'ai dûment reçu votre lettre hier. Il est parfaitement inutile que vous fassiez la dépense de venir ici pour terminer l'affaire. Dès que j'aurai reçu le rapport de l'arpenteur je me rendrai à Ottawa afin d'obtenir le permis le plus tôt possible. Cela prendra probablement un peu de temps. J'espère sincèrement que vous avez la "mine" auquel vous vous attendez. Il y aura de la satisfaction à savoir que ce que j'ai obtenu en ferrailant comme j'ai fait avec le gouvernement ne trompe pas votre attente. Je ne voudrais cependant pas passer de nouveau par de pareilles difficultés pour deux fois le montant. Je n'ai jamais passé six semaines comme celles pendant lesquelles j'ai cherché à forcer le département à rendre justice. Le retard et le refus peuvent être en grande partie attribués au fait qu'on avait refusé la chose à McCarthy auparavant. Pauvre Laidlaw. Je suis heureux qu'il ne m'ait pas devancé. Il croyait être bien habile et avoir pour lui tout ce qu'il a d'influent dans le pays. Je crois qu'on admettra une autre fois que J. C. R. ne peut être facilement battu lorsqu'il entreprend quelque chose. Si vous pouvez obtenir \$80,000 vous ferez mieux de vendre, ou bien si vous pouvez former une compagnie avec un capital, disons de \$140,000, ou même moins, en vous réservant  $\frac{1}{3}$  ou  $\frac{1}{4}$  des actions, ce serait peut-être préférable. Cela vous donnerait une somme d'argent considérable et vous serez en même temps intéressé au résultat. Il me semble que pendant que le fer est chaud il serait bon de faire quelque chose dans ce sens à Winnipeg. J'attendrai avec grande hâte le rapport de l'arpenteur afin de pouvoir faire régler l'affaire d'une manière satisfaisante. Les gens ici sont enchantés de savoir que vous avez une bonne affaire. Qu'en pense McCarthy maintenant? Il m'a écrit l'hiver dernier que l'affaire ne valait rien.

Bien à vous,

J. C. RYKERT.

*Dépêche relative aux notes d'arpentage (dont parle le Globe du 17 août.)*

18 août 1882.

A JOHN ADAMS:

Notes d'arpentage arrivées. Déclaration de l'arpenteur non attestée sous serment. Faites-lui-en rédiger et attester une autre, que j'attacherai au rapport. Répondez.

J. C. RYKERT.

SAINTE-CATHERINE, 19 août 1882.

MON CHER ADAMS,—J'ai dûment reçu le rapport de l'arpenteur hier soir, mais malheureusement ce dernier n'a pas signé la déclaration. Je vous ai de suite télégraphié de lui en faire envoyer par la poste une autre dûment signée et attestée sous serment en présence d'un commissaire ou magistrat, lequel attestera la chose par sa signature. Je pourrai l'annexer au rapport. J'ai été extrêmement désappointé de cette erreur, car je me proposais de partir aujourd'hui pour Ottawa. Cela me retardera d'au moins une autre semaine. Je constate par le rapport qu'il y a  $37\frac{1}{2}$  milles de bois au lieu de 50 milles. S'il y a du bois sur toute cette étendue, comme la chose paraît être certaine, vous aurez un avenir magnifique. Ne serait-il pas à propos de faire un effort pour former une compagnie, en estimant la terre à \$150,000. Nous pourrions prendre des actions pour un tiers de ce montant. Que pensez-vous de donner à Wolf disons \$5,000 pour former une compagnie, ou quelque autre somme dont vous pourriez convenir. J'ai lu la lettre de Laidlaw. Il croit que vous faites erreur en disant que la coupe qu'il a demandée ne renferme pas de bois. Maintenant qu'il est bien connu que vous possédez une belle coupe, il n'y aura aucune difficulté, je crois, à former une forte compagnie. Je désire que la part de Madame R. soit de \$50,000, si c'est possible. J'espère que vous avez reçu ma dépêche et que vous m'avez

transmis la déclaration. Il est important que le magistrat ou le commissaire signe son nom de même que l'arpenteur.

Bien à vous,  
J. C. RYKERT.

*Dépêche de J. C. R. à Adams :*

28 août 1882.

A JOHN ADAMS,—Laidlaw essaie de défaire l'arrangement. Décision à la fin de la semaine prochaine.—J. C. R.

SAINTE-CATHERINE, 14 septembre 1882.

MON CHER ADAMS,—Je voulais vous voir ce matin, mais vous êtes toujours si impatient qu'il est difficile de vous garder en place. J'espère que l'arrêté du conseil sera rendu lundi prochain. Bowell m'a promis qu'il ferait tout son possible pour l'obtenir. Cela pourrait prendre toute la semaine. Je serai à Toronto demain et j'espère en partir pour Kingston par le train de demain soir. Je vous dirai par dépêche samedi matin où et quand me rencontrer. Je veux vous voir. J'ai la plus grande confiance que votre affaire est bonne.

Votre, etc.,  
J. C. RYKERT.

SAINTE-CATHERINE, 6 octobre 1882.

MON CHER ADAMS,—J'attends chaque jour avec patience une lettre de vous au sujet de la limite. Vous pourrez, je l'espère, organiser bientôt une compagnie au chiffre que nous avons mentionné, viz : \$250,000. Si vous pouviez cependant obtenir \$200,000 en argent, je serais disposé à vendre, puis nous occuper de quelque chose de mieux encore. J'espère que nous pouvons réaliser chacun cent mille dollars. Nous méritons quelque chose pour nos peines et les labeurs que l'affaire nous a valu. Il est réellement merveilleux que j'aie réussi si l'on considère toute l'opposition qui nous a été faite. Je partirai d'ici en recevant votre dépêche si vous croyez que je puis être utile. J'ai écrit à Calvin Brown de Minneapolis de chercher à former une compagnie. C'est un habile homme pour ce genre d'affaires. Ne serait-il pas bon de s'informer dans quelques villes américaines du prix d'une scierie portative et de l'outillage. Il pourrait être important de se procurer ces articles pour les expédier cet automne par le chemin de fer Canadien du Pacifique, lorsque la compagnie aura construit une autre centaine de milles de chemin, ainsi qu'elle aura fait cet automne, je suppose. Il est probable que le chemin de fer se rendra jusqu'à moins de cinquante milles de la coupe avant l'hiver. Envoyez-moi une dépêche s'il y a quelque chose à faire.

Bien à vous,

J. C. RYKERT.

SAINTE-CATHERINE, 28 novembre 1882.

MON CHER ADAMS,—Il est parfaitement entendu que Hunter devait avoir tout le surplus de \$175,000. S'il n'est pas satisfait nous n'y pouvons rien : un marché est un marché. Je pensais que Mercer arriverait vendredi dernier, attendu qu'on peut aller à Swift-Current par chemin de fer sans interruption. J'espère que j'aurai de vos nouvelles cette semaine par le télégraphe, et qu'ils ont bâclé l'affaire. Je suis tellement ennuyé et si inquiet que je ne puis rien faire. Je ne puis m'absenter d'ici les 11, 12 et 13 décembre, attendu que la cour siège ces jours-là.

Votre dévoué,

J. C. RYKERT.

SAINTE-CATHERINE, 12 décembre 1882.

MON CHER ADAMS,—Ce nouveau délai, accordé aux acheteurs m'a bien dérangé, et j'ai peur que le retard ne nous nuise beaucoup dans le cas où ils manqueraient d'exécuter la convention. Je puis former une compagnie qui exploitera toute l'affaire.

faire, avancera tout l'argent dont nous aurons besoin pour les opérations et prendra un tiers des profits. C'est autant que nous pouvons espérer, attendu que personne ne veut exploiter à moins de la moitié. Je puis trouver des hommes solides sur qui compter. Êtes-vous convenus de donner trente jours pour verser les fonds, à compter de l'acceptation ? S'il en est ainsi, cela nous mènera en janvier. Cette affaire m'a fait perdre toutes les sessions de la cour cet automne. J'avais deux jours de cour cette semaine, mais de peur qu'on eût besoin de moi, j'ai tout abandonné, ce qui est de nature à faire beaucoup de tort à mon bureau. Cela ne fera pas grand'chose, toutefois, si nous pouvons bâcler l'affaire. Ne vous en laissez pas imposer par eux. Si quelqu'un doit céder, c'est à Hunter de le faire et non pas à nous. Les effets devraient être de telle nature qu'ils puissent être facilement négociés séparément et non pas tous en bloc, vu qu'il nous faudra donner les siens à Hunter. Ne me faites pas venir avant de savoir si on aura besoin de moi.

Votre dévoué,  
J. C. RYKERT.

SAINTE-CATHERINE, 25 décembre 1882.

MON CHER ADAMS,—Comment se fait-il que quelqu'un écrive tous les détails de notre affaire à des gens d'ici ? Mercer ou quelque membre de la famille a communiqué tous les faits à Seymour qui s'en va tout répéter par la ville. C'est très imprudent et contraire à ce que je vous ai demandé de faire. Il est de la plus haute importance de cacher la vente aux journaux, ou cela pourra nous nuire à Ottawa. On menace déjà le gouvernement d'amener la chose devant la Chambre ; le cas échéant cela nous fera peut-être beaucoup de tort. Si Sir John connaît les faits il peut empêcher que le transfert ne soit reconnu. Permettez-moi d'insister de nouveau sur l'importance du secret. Pourquoi Mercer dit-il tout à la famille Seymour ? Autant vaudrait le publier toute de suite dans le *Globe*, vu que ces gens disent tout ce qu'ils savent. Faites-moi savoir aussitôt que possible le jour que Sands partira, afin que je puisse me préparer.

Il est important aussi de payer la rente de l'année prochaine le 1er janvier.

Votre dévoué,  
J. C. RYKERT.

WINNIPEG, Man., 16 janvier 1883.

Reçu de John Adams, trente-cinq mille piastres en traites sur la banque de Montréal, et quatre billets de Louis Sands pour trente-neuf mille deux cents piastres, payables dans un et deux ans. Le tout payable à l'ordre Mme N. M. Rykert, et pour acquit des deniers à elles payables suivant convention.

J. C. RYKERT,  
*Son procureur.*

MANISTEE, MICHIGAN, 22 janvier 1883.

Honorable M. J. C. RYKERT, Sainte-Catherine, Ontario.

CHER MONSIEUR,—J'ai été informé par des gens de la région des Buttes du Cyprès et aussi par des journaux que la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique a coupé et charrié et qu'elle coupe et charrie actuellement du bois de construction, des traverses, etc., de la coupe de bois des Buttes du Cyprès.

Voudriez-vous prendre les renseignements nécessaires et s'il est vrai que la compagnie a coupé, etc., veuillez m'informer comment je dois m'y prendre pour en venir à un règlement avec elle ; pour ces renseignements, etc., je réglerai avec vous en temps opportun. J'ai écrit au surintendant de la dite compagnie à Winnipeg, mais il peut ne pas s'occuper de ma lettre.

Avec respect,

LOUIS SANDS,  
Par MAGNAN.

SAINTE-CATHERINE, 27 janvier 1883.

MON CHER ADAMS,—Je n'ai pas pu avant aujourd'hui constater pour quelle raison on a tardé de m'envoyer un nouveau permis. Je vois par le *Globe* de ce jour que la Compagnie du Pacifique Canadien prétend que le fonds de bois se trouve dans la zone de vingt-quatre milles, et qu'elle a droit aux sections impaires. La carte indique qu'elle est pour le moins à trente milles de là. Je n'ai pas encore eu de nouvelles du gouvernement, mais j'en attends ce soir. Il sera très important d'envoyer immédiatement un arpenteur sur les lieux, afin de voir exactement où la compagnie tire sa ligne. Vous avez la désignation de la coupe de bois; si vous ne l'avez pas, McArthur l'a. Que l'arpenteur y aille immédiatement et mesure exactement depuis la ligne d'axe du chemin de fer jusqu'au fonds de bois. Il est facile de trouver l'angle du township et de dire exactement où l'on est. Ce serait une chose terrible si nous devions perdre la moitié du fonds de bois. Soyez absolument discret là-dessus, ou Sands en mourra de peur. Si la Compagnie du Pacifique Canadien a droit aux sections alternatives il faut acheter ses titres. Il n'y a pas une minute à perdre; envoyez un arpenteur. Il ne lui faudra que quelques jours pour mesurer, et indiquer où passe le chemin de fer du Pacifique. Peut-être que la carte de notre bureau des chemins de fer l'indique.

Je n'ai pas dormi une minute depuis une semaine, dans l'inquiétude où je suis au sujet du renouvellement. L'arpenteur devrait aller là moyennant \$8 ou \$10 par jour. Il importe beaucoup que je puisse montrer son rapport à Ottawa aussitôt que possible.

Votre dévoué,

J. C. RYKERT.

SAINTE-CATHERINE, 28 janvier.

MON CHER ADAMS,—Je vous ai écrit hier pour faire arpenter ou mesurer la distance de la coupe de bois au chemin de fer, afin que nous sachions si, oui ou non, cette coupe est comprise dans la zone du chemin de fer, c'est-à-dire dans les vingt-quatre milles à partir du chemin de fer. J'ai appris de Gouin, d'Ottawa, que la compagnie du Pacifique Canadien a prétendu qu'elle l'est, et qu'elle a droit à chaque section alternative, tout comme le dit le *Globe*. S'il en est ainsi, nous sommes dans de mauvais draps, car M. Sands prétendra naturellement qu'il a été fraudé. Vous avez vendu de bonne foi et vous comptiez que le gouvernement renouvellerait le permis. Je dois aller à Ottawa demain soir pour faire valoir nos intérêts ce qui ne me sourit pas. J'entends avoir toujours le plus difficile à faire. J'ai Bowell qui travaille pour moi, et si nous réussissons à battre le chemin de fer, nous aurons à payer le montant que nous sommes convenus de payer, comme vous vous rappelez, quand nous étions tous deux au *Queen's Hotel*. Je n'ai pas dormi depuis une semaine en conséquence de cette affaire. Nous devons nous tenir parfaitement cois. Je vous ai télégraphié aujourd'hui d'aller au bureau de la compagnie du Pacifique Canadien pour examiner la carte ou le plan de la ligne. Cette carte indiquera où passe le chemin. Si c'est comme le montre la carte imprimée, entre les townships 12 et 13, alors il est éloigné de plus de 24 milles, puisque nous sommes dans le township 7 et dans une partie du township 8. S'il traverse la partie nord du township 12, nous sommes encore très bien. Je crois que la coupe de bois, c'est-à-dire le bois même ne s'étend pas tout à fait jusqu'à la frontière. J'engage tous ceux que je puis trouver à m'aider à Ottawa, et il nous faudra les bien payer pour cela, car nous n'avons pas les moyens de perdre cette opération. La coupe de bois vaut au mois \$200,000, même si la compagnie du Pacifique Canadien en a une partie. Je vous télégraphierai d'Ottawa; et, s'il est nécessaire, il vous faudra envoyer un arpenteur pour mesurer exactement où passe le chemin et sa distance exacte de la coupe de bois. Dans tous les cas, je pense que le chemin est à 24 milles du bois. Il se peut qu'il en prenne une petite lisière. Quoi qu'il en soit, il nous le faut savoir tout de suite. N'envoyez pas avant que je télégraphie d'Ottawa.

Votre, etc.,

J.C.R.

12 février 1883.

MON CHER ADAMS,—Je n'ai encore réussi en rien, mais je tire des ficelles de tout côté. Le fils de John A., de Winnipeg, l'associé de McCawthra, est ici et je me propose de l'employer auprès de son père. Je pense que si vous faisiez venir ici le jeune Tupper en le payant assez bien, il nous aiderait beaucoup. La compagnie du Pacifique Canadien a une grande influence sur le gouvernement, et il nous faut la déjouer de quelque manière. Je suis tout-à-fait dégoûté de cela, car c'est quelque chose auquel je n'avais pas raison de m'attendre et que je ne devrais pas être obligé d'entreprendre. Si l'affaire coûte tout ce que nous avons dit, mieux vaut la faire que de l'abandonner. Je compte être à Toronto vendredi matin, car je partirai d'ici probablement jeudi. Passez au *Queen's* vendredi à neuf heures; il est probable que j'arriverai la nuit précédente.

Bien à vous,

J. C. RYKERT.

OTTAWA, 5 mars 1883.

CHER ADAMS,—Je n'ai point encore réussi à faire faire un pas à l'affaire de la coupe de bois. J'ai amené Macdonald et Tupper de Winnipeg et j'espère qu'ils pourront induire leurs pères à agir comme il faut dans cette affaire. Je suis presque découragé du retard. Sands m'écrivit tous les jours à ce sujet. Il sait tout ce qui en est. Des gens lui ont envoyé les journaux contenant les exposés. Nous ferons cette semaine tous les efforts possibles et nous faudra arriver à quelque chose, même s'il nous faut sacrifier chacun un billet.

Votre dévoué,

J. C. RYKERT.

8 mars 1883.

MON CHER ADAMS,—Je trouve que de toutes parts nous sommes entourés de difficultés au sujet de la coupe de bois, et je constate que le C. C. P. a certains ministres qui travaillent pour lui. Je crains qu'il ne nous en coûte à chacun six ou sept mille piastres pour faire réussir l'affaire. J'ai cinq ou six qui travaillent pour moi, et je suis convenu de les bien payer s'ils réussissent. Muckle était ici et m'a dit que la coupe de bois était tout entière comprise dans la zone du chemin de fer.

Je crains que la compagnie ne fasse tous ces efforts pour me faire échouer. J'ai besoin d'être convaincu que vous êtes sûr que je fais ce qu'il faut, et aussi que vous me soutiendrez dans tout ce que je fais en matière de déboursés. Naturellement, si vous ne voulez pas que j'aille jusqu'au bout, faites-le-moi savoir, et j'y renoncerai tout de suite. Même si nous perdions le montant que j'ai mentionné, nous ferions mieux d'en passer par là plutôt que de tout perdre, comme ça arrivera assurément si nous laissons ces coquins faire ce qu'ils veulent. Je crois qu'ils ont Muckle ici précisément pour cet objet.

Bien à vous,

J. C. RYKERT.

28 mars 1883.

MON CHER ADAMS,—L'affaire de la coupe de bois me donne bien du mal. Il va nous en coûter à chacun au moins \$5,500 pour la mener à bien. J'ai tiré mes ficelles, en sorte que j'espère qu'elle sera réglée dans quelques jours. J'en ai une douzaine qui travaillent pour nous. Vous devez vous tenir prêt à payer le montant de votre part en tout temps, parce que cela devra être payé comptant. Quand cette affaire sera réglée, il nous faudra nous débarrasser de tous les billets et en finir. Je suis complètement épuisé. Je ne puis résister à cet état d'excitation et de tension d'esprit. J'ai fait venir de Winnipeg Tupper et Macdonald, et ils ont rudement travaillé pour moi.

Votre dévoué,

J. C. RYKERT.

MONTRÉAL, 28 avril 1883.

A. J. C. RYKERT,

Van Horne ne veut rien faire : il prend du bois sur tout le fonds. Déterminé à l'avoir, à tort ou à raison.

D. BERGIN.

MANISTEE, MICH., 4 mai 1883.

Hon. J. C. RYKERT, Ottawa, Canada,

CHER MONSIEUR,—Les vôtres du 30 du mois dernier et du 2 du courant ont été reçues, et j'ai soigneusement pris note de leur contenu. Je vous ai télégraphié aujourd'hui, que je voulais la totalité de la coupe des Buttes du Cyprès et que je vous écrirais. Je vais en conséquence tâcher de vous expliquer mes vues et mes idées en cette affaire: Lorsque je suis allé à Winnipeg l'hiver dernier, et que j'ai payé \$200,000 en argent et en billets pour l'achat de la coupe des Buttes du Cyprès, en outre d'un honoraire considérable à un avocat, comme je ne connaissais pas la loi et les règlements qui régissent les coupes de bois dans votre pays, j'étais loin de penser que j'aurais à traverser tant d'anxiétés et d'embarras. Je me suis reposé entièrement sur les conseils professionnels et amicaux qui m'ont été donnés à Winnipeg, et après avoir payé tout ce que vaut le fonds de bois des Buttes du Cyprès, il me semble un peu que votre gouvernement devrait me protéger en cette affaire. En face des circonstances, cela me paraît comme si j'avais donné mon argent, etc., à des gens qui n'avaient ni droits ni titres. S'ils avaient des droits et des titres à cette coupe de bois, ces droits s'étendraient certainement au tout. C'est ce qui me fait prétendre à la totalité de la coupe. Je n'ai pas peur d'avoir à lutter avec les messieurs de la compagnie du chemin de fer du Pacifique, et je ne crois pas qu'il serait à leur avantage de me faire tort en se faisant tort à eux-mêmes. Ce doivent certainement être des hommes d'affaires. Mais je veux être juste et de bon compte, et comme je ne veux pas de litige, je me contenterai de l'une ou l'autre des propositions suivantes.

(1) Si ce que j'ai payé en argent et en billets pour cette coupe de bois, savoir, \$200,000, m'est remis, je céderai mes droits et titres à la dite coupe de bois des Buttes du Cyprès à la compagnie du chemin de fer ou à tout autre.

(2) Si tous les billets que j'ai donnés—\$100,000—sont annulés et me sont remis, je serai satisfait en prenant la moitié, ou les sections paires, du fonds, pour la somme que j'ai payée en deniers. A toutes autres conditions, il me serait impossible de rentrer dans le plein montant—\$200,000—que m'a coûté le contrat passé.

Si j'avais su ou prévu que je pouvais avoir des embarras relativement au terrain, je n'aurais pas donné la commande de tout mon outillage de scierie, machines, chaudières et appareils nécessaires, qui seront prêts à être expédiés au Manitoba dans dix ou douze jours, ce qui me vaudra une perte considérable, si on ne me permet pas de faire l'exploitation à laquelle je m'attendais. Vous écrivez et télégraphiez que vous désirez que je cherche et mesure quelqu'autre coupe de bois dans la montagne de l'Orignal ou à l'ouest dans les territoires. Vous devez ne pas oublier qu'il faudra au moins une couple de mois à un arpenteur pour trouver et mesurer une partie des coupes de bois que vous mentionnez, et, en outre, sur quelle garantie irais-je dépenser de nouveau une forte somme d'argent à chercher quelqu'autre coupe de bois, si la compagnie du chemin de fer a le droit, ou est en mesure en aucun temps, de s'approprier toute coupe de bois qu'elle peut s'imaginer lui être avantageuse. J'espère donc que vous continuerez à maintenir et défendre mes droits et mes titres à toute la coupe de bois des Buttes de Cyprès et que vous pourrez bientôt m'obtenir le permis nécessaire.

Respectueusement à vous,

LOUIS SANDS,

Par "MAGNAN"

STADACONA HALL, OTTAWA, 6 juin 1883.

MON CHER RYKERT,—J'ai votre lettre du 5 du courant. Tupper m'a dit qu'il verrait George Stephen au sujet de votre affaire. Stephen m'écrit aujourd'hui qu'il a vu

Tupper, mais ne parle pas de ce qui vous intéresse. Il (Stephen) doit être ici samedi et dînera avec moi. Je lui en parlerai alors, et ensuite je vous écrirai ou vous téléphierai.

Bien à vous,

JOHN A. MACDONALD.

M. J. C. RYKERT, M. P.,  
Sainte-Catherine, Ont.

TORONTO, 2 juillet 1883.

CHER MERCER,—J'ai attendu jusqu'à cette heure (3 p. m.) dans l'espérance de vous voir. J'ai vu Sir John, et j'ai fait, je crois, au sujet des permis, des arrangements qui satisferont Sands. Il s'agit d'acheter les droits du Canadien Pacifique, faire délivrer des lettres patentes directement à Sands pour une moitié, et un permis pour le reste. Vous finirez par avoir des lettres patentes pour le tout. Les négociations sont en voie entre Stephen et Sir John, et ils s'attendent à les terminer dans quelques jours.

Vous voudrez bien me faire tenir les \$5,000 avant votre départ ou, autrement, je prendrai un billet échéant en janvier prochain et paierai vos \$5,000. Je préférerais que le billet soit négocié par vous-même.

Je pars cet après-midi à 3:55 et m'attends de vous rencontrer à Sainte-Catherine demain matin. Il est probable qu'il me faudra retourner à Ottawa mardi ou mercredi.

Je suis très content du résultat de mon travail ici. Les difficultés ont été grandes. Aucun autre homme n'aurait pu faire ce que j'ai fait dans cette affaire, car le C. C. P. est puissant. Laidlaw et McCarthy font aussi de leur mieux. Va sans dire que je ne déboursrai d'argent que si je réussis ici, vous pouvez y compter. Dites-moi quand vous me rencontrerez. Ne manquez pas d'avoir la somme sous la main ou son équivalent.

Bien à vous,

J. C. RYKERT.

SAINTE-CATHERINE, 5 juillet 1883.

*Par le télégraphe d'Ottawa, Ont.*

A J. C. RYKERT, M. P.,—Stephen objecte au prix. J'écris de la Rivière-du-Loup.  
JOHN A. MACDONALD.

CHAMBRE DES COMMUNES, 23 janvier 1884.

CHER MERCER,—Je vous ai écrit hier à l'hôtel Baltimore ainsi que vous me l'avez demandé. Je vous disais que Sands était venu me voir et avait vivement insisté pour renouveler les billets. Sur ma réponse qu'ils étaient en la possession de la banque, il a finalement consenti à les payer, ce qu'il a fait cinq jours avant leur échéance.

Je lui ai fait parfaitement comprendre toute l'affaire, autrement il aurait, je le crains, refusé de faire honneur à ses engagements. Il se trouve donc que vos billets ont été payés. C'est réellement une magnifique affaire pour nous. On fait le diable en Chambre à propos de l'affaire, et c'est malheureux que tout tombe sur mes épaules.

J'espère que vous vous amusez bien. Pourquoi ne venez-vous pas ici? Je pourrais faire connaître à madame Mercer les lions d'Ottawa. Je serai à Sainte-Catherine, samedi le 2 février.

Bien à vous,

J. C. RYKERT.

CHAMBRE DES COMMUNES, 20 février 1884.

MON CHER MERCER,—J'ai fait arranger toute l'affaire du syndicat d'une manière satisfaisante pour la compagnie. J'ai écrit à Sands aujourd'hui. Je savais que je pourrais avoir raison d'eux.

Je vous ai écrit à Sainte-Catherine, parce que je n'ai eu votre adresse qu'aujourd'hui.

Bien à vous,

J. C. RYKERT.

SAINTE-CATHERINE, ONTARIO, 19 janvier 1885.

MON CHER MERCER.—J'ai appris aujourd'hui que Sands paierait les billets à l'échéance. C'est-à-dire aujourd'hui. Je n'ai pas eu de nouvelles de là aujourd'hui, mais j'attends une dépêche ce soir. Je suis certain qu'ils seront payés. La banque les a escomptés à Mm<sup>e</sup> R., mais je n'ai pas encore demandé si on a eu des nouvelles.

Bien à vous,

J. C. RYKERT.

#### LETTRES DE SANDS.

21 février '83.—Je compte que vous pourrez protéger mes intérêts dans l'affaire de la coupe de bois, et pour ces services je serai heureux de vous payer à demande.

10 avril '83.—Si quelqu'un empiète sur ma coupe de bois, je vous télégraphierai pour que vous me conseilliez sur la manière de procéder.

4 mai '83.—Je compte que vous continuerez de soutenir mes droits et titres à toute la coupe de bois des Buttes-du-Cyp:ès et que vous pourrez bientôt obtenir pour moi le permis nécessaire.

5 juin '83.—Aussi je compte et j'espère encore que vous réussirez à m'avoir un permis pour toute la coupe de bois, et dans ce cas je n'aurai rien perdu. Si, toutefois, vous ne parvenez pas à engager votre gouvernement à accomplir cet acte de justice, vous m'obtiendrez sans aucun doute un permis pour les sections paires aussitôt que possible.

23 septembre '83.—Comptant que vous veillerez à mes intérêts et que vous ne laisserez échapper aucune occasion qui puisse contribuer à donner plus de poids à mes prétentions ou à fortifier notre position dans l'affaire.

18 février '84.—Si, toutefois, c'est un fait acquis maintenant que je ne puis avoir toute la coupe de bois achetée d'Adams, et si le syndicat me permet de délimiter un certain nombre des sections qu'il réclame ne dépassant pas huit en tout, je les ferai examiner au printemps dès que la neige et le temps le permettront, et j'en paierai le prix, soit \$3.00, tenant compte du prix du gouvernement, \$2.28.

#### AFFIDAVIT DE LOUIS SANDS.

Etat du Michigan, }  
Comté de Manistee. } [L.S.]

Louis Sands, de la cité de Manistee, commerçant de bois, étant dûment assermenté, dépose et dit :

Que le ou vers le 16 décembre 1882, il a été induit par les représentations de P. B. Hunter, courtier de Winnipeg, à payer dix millé piastres pour la préférence comme acheteur de la coupe de bois des Buttes du Cyp:ès au prix de deux cent mille piastres, si, après examen, cette coupe de bois se trouvait telle qu'elle lui avait été représentée et contenait cent millions de pieds de bon bois de construction.

Il s'est ensuite procuré les services de Henry S. Hudell, arpenteur, qui résidait dans la cité de Manistee, et dans l'intégrité duquel il avait eu jusqu'alors la plus grande confiance, et il a envoyé le dit Henry S. Hudell au Nord-Ouest pour explorer cette coupe de bois et faire rapport.

Le dit Henry S. Hudell s'est rendu au Nord-Ouest pour l'objet susdit, et a fait rapport que la coupe de bois était telle qu'elle avait été représentée et contenait cent millions de pieds de bon bois de pin ; et qu'il a été informé et croit réellement que le dit Hudell a été suborné pour faire ce rapport.

A la réception de ce rapport, je—Louis Sands—me suis rendu à Winnipeg et j'ai complété la dite acquisition ; MM. Rykert, Adams et Hunter étaient là, en ce moment, et j'ai là et alors payé, pour le dit fonds de bois, quatre-vingt-dix mille piastres comptant et cent mille piastres en billets payables à un et deux ans de leurs dates respectives, avec intérêt de 8 pour 100, en outre des dix mille piastres précédemment payées comptant. Jusqu'à concurrence de quarante-neuf mille cent piastres ces billets étaient faits à l'ordre de John Adams et par lui endossés sans recours en faveur de N. M. Rykert, et ils ont été escomptés en son nom à la banque de Montréal,

à Winnipeg; vingt mille piastres de ces billets ont été donnés à R. B. Hunter et par lui escomptés, et le dit John Adams a gardé le reste—trente mille piastres, ou en a disposé.

Une fois la dite acquisition parfaite il a acheté une scierie et l'a immédiatement transportée, avec son matériel, à la dite coupe de bois, à des frais s'élevant à quarante mille piastres; et en arrivant sur les lieux il s'aperçut pour la première fois que le fonds de bois n'était pas tel que représenté; qu'au lieu d'y avoir cent millions de pieds de bon bois, il n'y en avait pas assez pour en faire vingt millions de pieds; que, de plus, ce bois était de petites dimensions et qu'il reviendrait plus cher qu'on ne pourrait le vendre dans cette partie du pays.

Après avoir acheté ce fonds de bois il s'aperçut que la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique avait droit à toute section impaire de la coupe de bois, ce qui comprenait la moitié de tout le fonds; il fut ensuite forcé de payer une somme additionnelle de quatre mille six cent quatre-vingts piastres à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique avant de pouvoir faire aucune exploitation.

Que le permis de cette coupe de bois était aux noms de Joseph Benjamin McCarthur et de John Charles Rykert, et qu'il lui a été par eux cédé au dit Louis Sands—le 21e jour de décembre 1884.

(Signé) LOUIS SANDS.

Attesté par serment et signé en ma  
présence, à Manistee, Michigan,  
ce 3e jour de février A.D. 1887. }

ADOLPHUS MAGRAN,

Notaire public,

Comté de Manistee, Mich.

#### CONVENTION.

ADAMS vs. RYKERT.

Cette cause est réglée. Les défendeurs ne reconnaissent pas devoir, mais en considération des rapports qui existaient entre le défunt mari de la demanderesse et le défendeur J. C. Rykert, conviennent de payer la somme de laquelle somme sera acceptée pour l'acquit de toutes prétentions entre les parties en leurs propres noms, ou en la qualité de la demanderesse comme administratrice des biens de feu son mari, toutes lettres et correspondance produites devant être remises à ceux qui les ont écrites, et personne ne devant se servir des copies qui en seraient conservées.

S. H. BLAKE,

*Avocat de la demanderesse.*

B. B. OSLER,

*Avocat du défendeur.*

J. ADAMS.

8 mai 1889.

13 février 1890.

MONSIEUR J. W. INGRAM,—Au sujet de la correspondance publiée dans le *Globe* de samedi dernier, je dois dire que je suis encore plus surpris que vous de cette publication. Le procès a été réglé à la satisfaction de mes clients, et une des conditions de l'accommodement était que la correspondance serait remise et qu'il ne serait pas fait usage des copies, et parlant pour moi-même et au meilleur de ma croyance pour mes clients, cette condition a été fidèlement observée. Si la correspondance avait été publiée par moi ou par mes clients, ce serait un acte de déloyauté grossière et une violation de l'arrangement conclu et signé.

W. R. PATTEN.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. McCarthy,—Que le bill (No 10) modifiant de nouveau les Statuts Révisés, chapitre 50, concernant les Territoires du Nord-Ouest, soit maintenant lu la seconde fois;—Sur l'amendement.

de M. Davin,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la seconde fois, mais qu'il soit Résolu,—Qu'il est expédient que l'Assemblée Législative des Territoires du Nord-Ouest soit autorisée à traiter le sujet de ce bill par voie d'ordonnance ou de mesure législative après la prochaine élection générale pour les dits Territoires;—et sur le sous-amendement de M. Beausoleil,—Que tous les mots après Résolu, dans l'amendement, soient retranchés et remplacés par les suivants :

“ Que l'usage officiel des langues française et anglaise dans la législature et les tribunaux des Territoires du Nord-Ouest a été établi par ce parlement dans l'intérêt bien entendu de la population de ces Territoires, de la bonne entente et de l'harmonie qui doivent exister entre les différentes races qui l'habitent, aussi bien qu'en vue de promouvoir, par une politique large et libérale, la colonisation et l'établissement de ces vastes domaines ;

Qu'il n'est rien survenu depuis qui puisse excuser ou justifier ce parlement de retirer à la population du Nord-Ouest les droits et privilèges qui lui ont été octroyés il y a quelques années seulement ;

Que le bill proposé aurait pour résultat de semer le malaise et le mécontentement dans toute la Puissance en jetant du doute sur la stabilité de nos institutions, et de retarder par là, pour longtemps, la colonisation et le développement des immenses ressources du Nord-Ouest canadien.”

Et le débat se continuant ;

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

*(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)*

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois, et renvoyés aux comités qui suivent, savoir :—

*\* Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :*

Bill (No 67) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kootenay-Sud.

Bill (No 68) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kootenay-Ouest.

Bill (No 69) concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine et de Niagara.

Bill (No 70) constituant en corporation la Compagnie Internationale de chemin de fer et de pont du Saint-Laurent.

Bill (No 71) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest.

*Comité des Banques et du Commerce :*

Bill (No 72) concernant la Banque de Summerside.

Bill (No 73) constituant en corporation la Compagnie de dépôt, d'entrepôt et de prêt des banquiers du Canada (à responsabilité limitée).

Bill (No 74) concernant l'association sur la vie, dite “ Confédération.”

*Comité des Bills Privés.*

Bill (No 75) concernant la Compagnie de pouvoir hydraulique de Calgary (limitée).

Bill (No 76) constituant en corporation la Compagnie de pouvoir hydraulique de la rivière du Coude.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion de M. McCarthy, pour la seconde lecture du Bill (No 10)—Acte modifiant de nouveau le chapitre 50 des Statuts Révisés du Canada, concernant les Territoires du Nord-Ouest, et sur les amendements de MM. Davin et Beausoleil à cette motion.

Et le débat se continuant,—il est ajourné, sur motion de M. Laurier.

Sur motion de M. Laurier, l'ordre pour la reprise du débat ajourné sur la motion de M. McCarthy pour la seconde lecture du bill (No 10) modifiant de nouveau les Statuts Révisés du Canada, chapitre 50, concernant les Territoires du Nord-Ouest, et sur les amendements de MM. Davin et Beausoleil, est placé comme Ordre du Jour spécial pour lundi, immédiatement après les Bills Privés.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

## VII.—LÉGISLATION.

### Chambre des Communes.

58	Appointements de l'Orateur suppléant .....	2,000 00
59	Appointements, d'après l'estimation du greffier.....	70,000 00
60	Dépenses des comités, commis surnuméraires de la session, etc.....	13,200 00
61	Dépenses imprévues .....	21,250 00
62	Publication des <i>Débats</i> , Chambre des Communes. (L'autorisation est par le présent donnée de payer à même ce crédit les sommes d'argent qui seront nécessaires pour rémunérer les membres du service civil qu'il faudra employer comme sec. des sténographes des débats de la Chambre des Communes pendant la présente session, indépendamment des dispositions contraires de l'Acte du Service Civil) .....	40,000 00
63	Appointements et dépenses imprévues, d'après l'estimation du sergent-d'armes .....	33,882 50
64	Appointements des employés de la bibliothèque .....	16,265 00
	Crédit pour la bibliothèque du parlement.....	10,000 00
	Achat d'ouvrages sur l'Amérique.....	1,000 00
	Dépenses imprévues de la bibliothèque.....	2,500 00
	Reliure de journaux, etc.....	2,000 00
	Préparation et réimpression du catalogue de la bibliothèque de l'histoire de l'Amérique (à voter de nouveau).....	2,500 00
65	Impression, reliure et distribution des lois .....	1,000 00
66	Impressions, papier à imprimer et reliure.....	75,000 00
	Résolutions à rapporter.	

SAMEDI, 15 février 1890.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, lundi prochain.

La Chambre alors s'ajourne à 12.15 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

Orateur.

## AVIS DE MOTIONS.

*M. Edgar*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu jusqu'à présent un rapport de *M. Wood* qui a fait une enquête sur certaines matières relatives au canal Welland ? Si oui, sera-t-il immédiatement soumis à la Chambre ?

*M. Purcell*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Qu'il soit nommé un comité spécial pour étudier quels sont les meilleurs moyens de protéger les personnes employées par des entrepreneurs occupés à la construction de voies ferrées ; le dit comité devant se composer de MM. Boisvert, Watson, Brien, McMullen, Bergin, Couture et de l'auteur de la motion.

*M. Davin*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Qu'il est expédient qu'une commission d'enquête ayant pouvoir d'examiner les témoins sous serment, soit nommés pour s'enquérir de l'administration de la Police à cheval du Nord-Ouest et de la conduite de *Lawrence W. Herchmer*, commissaire de la dite Police à cheval, depuis la date de sa nomination jusqu'au 31 décembre 1889.

*M. Davin*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes les formules No 93, Rapports de la police à cheval du Nord-Ouest, sur lesquelles des paiements ont été faits à *L. W. Herchmer*, commissaire de la dite police, par le paiement à *Régina* à même les contingents, du 1er juillet 1887 au 1er juillet 1888 et du 1er juillet 1888 au 1er juillet 1889.

*M. Davin*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quelles sont les recettes provenant des bureaux d'enregistrement des territoires du Nord-Ouest en 1889 ? Et quelles ont été les dépenses pendant la même période ?

*M. Davin*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Relevé des recettes et dépenses de chacun des bureaux d'enregistrement des Territoires du Nord-Ouest, de 1887 à 1889.

*M. Cook*—Mercredi prochain—ADRESSE—Etat donnant une liste complète de toutes demandes (non encore soumises à la Chambre), déjà faites pour des concessions forestières dans le Manitoba, le Kéwatin, la Colombie-Anglaise et les Territoires du Nord-Ouest, donnant les noms et adresses des postulants et les concessions demandées. Aussi, copie de tous Ordres en Conseil y relatifs, la décision prise au sujet de telles demandes et copie de toute correspondance s'y rapportant.

*M. Kirk*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de reviser les règlements de pêche de manière à permettre la pêche et la mise en boîte du homard, l'automne prochain, sur les côtes sud et est de la Nouvelle-Ecosse ?

*M. Jones* (Halifax)—Lundi prochain—INTERPELLATION—Une nomination a-t-elle été faite pour remplir la vacance causée sur le banc de la Cour Suprême de la Nouvelle Ecosse par le décès de feu l'honorable Juge Smith ? Si non, quand cette nomination sera-t-elle faite ?

*Sir John A. Macdonald*—Lundi prochain—Que les mesures du gouvernement aient la priorité, les jeudis, pendant le reste de la session.

7  
**AVIS DE BILLS PRIVÉS.**

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés pour être pris en considération, vendredi le 21 février prochain, ou après, par les comités qui suivent, savoir :—

*Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :*

Bill (No 67) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kootenay-Sud.

Bill (No 68) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kootenay-Ouest.

Bill (No 69) concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine et de Niagara.

Bill (No 70) constituant en corporation la Compagnie Internationale de chemin de fer et de pont du Saint-Laurent.

Bill (No 71) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest.

*Comité des Banques et du Commerce.*

Bill (No 72) concernant la Banque de Summerside.

Bill (No 73) constituant en corporation la Compagnie de dépôt, d'entrepôt et de prêt des banquiers du Canada (à responsabilité limitée).

Bill (No 74) concernant l'association sur la vie, dite "Confédération."

*Comité des Bills Privés :*

Bill (No 75) concernant la Compagnie de pouvoir hydraulique de Calgary (limitée).

Bill (No 76) constituant en corporation la Compagnie de pouvoir hydraulique de la rivière du Coude.

No 22.

OTTAWA, VENDREDI, 14 FÉVRIER 1890.

de Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
l'imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

## No 23.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 17 FÉVRIER 1890.

## PRIÈRE.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De E. P. Bender et autres ; demandant une charte sous le nom de Compagnie de chemin de fer et de steamers de l'Atlantique Canadien du Nord.

De David Blain et autres, de Toronto, Ont. ; demandant la passation d'un acte les autorisant à construire une voie ferrée à partir d'un point à ou près du Sault Sainte-Marie jusqu'à Hamilton Inlet, ou autre point sur la côte du Labrador.

Du conseil municipal du comté de Peterborough, Ont. ; demandant la passation de mesures législatives permettant aux municipalités de forcer les compagnies de chemins de fer à établir des drains à travers leurs lignes.

Du conseil municipal du comté d'Elgin, Ont ; demandant un certain amendement à l'acte général des chemins de fer.

De la banque de l'Amérique Britannique du Nord ; demandant que tout acte de banques qui pourra être soumis au parlement du Canada renferme des dispositions semblables à celles contenues dans les clauses 86 et 87 de l'Acte des Banques, en tant qu'elles se rapportent à la susdite banque.

De l'Assemblée Capitale, No 5222, Chevaliers du Travail, Ottawa ; demandant que le bill actuellement devant le parlement pour prohiber l'importation et l'immigration d'étrangers en vertu de contrats pour venir travailler en Canada, devienne loi.

De John Wadleigh, président, et autres, directeurs de la Société d'Agriculture du comté de Drummond ; du club des cultivateurs de Trenholmvilleville ; du club des cultivateurs de Ulverton, toutes du comté de Drummond ; de Dugald McKenzie, président, et autres, directeurs de la Société d'Agriculture du comté de Mégantic ; de Félix Gouin, président, et autres, directeurs de la Société d'Agriculture du comté d'Yamaska ; et de James Maws, président, et autres, directeurs de la Société d'Agriculture du comté de Richmond, toutes de Québec ; demandant que certaines graines de semence et autres articles d'importation soient placés sur la liste des articles admis en franchise.

Du conseil municipal du comté de Elgin ; et du conseil municipal du comté de Peterborough, tous de l'Ontario ; demandant à la Chambre de considérer l'opportunité de nommer une cour, commission ou personne dans chaque province, suivant qu'il sera nécessaire, pour entendre et juger d'une manière rapide et convenable certains conflits entre le public et les chemins de fer.

De l'Union Typographique, No 191; et de l'Union Locale, No 343, Fraternité des Charpentiers, tous de Winnipeg, Manitoba; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarés nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soient déclarées offense criminelle punissable par emprisonnement.

De l'Union Typographique, No 191; et de l'Union Locale, No 343, Fraternité des Charpentiers, tous de Winnipeg, Manitoba; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De l'Union Typographique, No 191; et de l'Union Locale, No 343, Fraternité des Charpentiers, tous de Winnipeg, Manitoba; demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De l'Union Typographique, No 191; et de l'Union Locale, No 343, Fraternité des Charpentiers, tous de Winnipeg, Manitoba; demandant la passation d'un acte pour voyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes.

De l'Union Typographique, No 191; et de l'Union Locale, No 343, Fraternité des Charpentiers, tous de Winnipeg, Manitoba; demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

De l'Union Typographique, No 191; et de l'Union Locale, No 343, Fraternité des Charpentiers, tous de Winnipeg, Manitoba; demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction ou réparation des chemins de fer.

De l'Union Typographique, No 191; et de l'Union Locale, No 343, Fraternité des Charpentiers, tous de Winnipeg, Manitoba; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

De James Lumsden et autres; et de George Platt et autres, tous de Toronto, Ontario; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour empêcher le tir aux pigeons.

De Newton D. Galbreath et autres; de A. Burns, D.D., LL.D., et autres, instituteurs, tous de Hamilton; de William S. Law, et autres, de Peterborough et ses environs; du révérend Aeneas McD. Dawson, LL.D., et de R. J. Wicksteed et autres, d'Ottawa, tous de l'Ontario; demandant que le bill actuellement devant le Parlement pour empêcher la cruauté envers les animaux, devienne loi.

De James A. Bannerman et autres, de Calgary; de John Owens et autres, du Creek au Pin; de George Ward et autres, de la Rivière-Haute; de William John Neelin et autres, de Banff, tous du district d'Alberta; de John Cameron et autres, du Creek aux Moutons; de Clark Standish et autres, du Creek aux Poissons; et de E. Burk et autres, de Davisburg, tous des Territoires du Nord-Ouest; demandant la passation d'un acte abrogeant la clause 110 de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest.

Les bills suivants sont présentés et lus pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Par M. Davis:—Bill (No 83) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Colonisation d'Alberta.

Par M. Sutherland:—Bill (No 84) à l'effet d'amender l'acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Victoria et du Sault Sainte-Marie.

Par M. Tupper:—Bill (No 85) modifiant de nouveau l'Acte des Pêcheries, chapitre 95 des Statuts Révisés.

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois et passés, savoir:—

Bill (No 14) concernant la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et de l'Ouest.

Bill (No 20) concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Goderich et du Pacifique Canadien, et pour changer son nom en celui de "Compagnie du chemin de fer de Goderich à Wingham."

---

---

Bill (No 21) constituant en corporation la compagnie de chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool.

Bill (No 22) modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Belleville au lac Nipissingue.

Bill (No 27) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sault Sainte-Marie et de la Baie d'Hudson; et le

Bill (No 28) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Morrisburg et New-York.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion de M. McCarthy, pour la seconde lecture du Bill (No 10)—Acte modifiant de nouveau le chapitre 50 des Statuts Revisés du Canada, concernant les Territoires du Nord-Ouest, et sur les amendements de MM. Davin et Beausoleil à cette motion.

Et le débat se continuant,—il est ajourné, sur motion de M. Chapleau.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, l'ordre pour la reprise du débat ajourné sur la motion de M. McCarthy pour la seconde lecture du bill (No 10) modifiant de nouveau les Statuts Revisés du Canada, chapitre 50, concernant les Territoires du Nord-Ouest, et sur les amendements de MM. Davin et Beausoleil, est placé en tête des Ordres du Jour pour demain.

Sir John A. Macdonald soumet à la Chambre,—Copie de rapports d'un comité de l'honorable Conseil Privé, concernant l'octroi d'une concession forestière à M. John Adams.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

*Orateur.*

---

---

## AVIS DE MOTIONS.

*M. Davin*—Jeudi prochain—RÉSOLUTION—Qu'il est expédient que le gouvernement s'occupe sérieusement de l'établissement d'un système d'irrigation dans les Territoires.

*M. Davin*—Jeudi prochain—RÉSOLUTION—Qu'il est désirable que les réclamations des Métis du Nord-Ouest à être réglées de la même manière que celles des Métis du Manitoba, soient examinées et qu'il y soit fait droit si elles sont trouvées justes.

*M. Davin*—Jeudi prochain—RÉSOLUTION—Que des terres pour une université dans les Territoires devraient être choisies et réservées prochainement.

*M. Davin*—Jeudi prochain—RÉSOLUTION—Qu'afin de prévenir les feux de prairie, l'Acte des Chemins de fer devrait être amendé afin de permettre aux compagnies de chemins de fer dans les Territoires de prendre 200 pieds de terre non cultivée de chaque côté de leur ligne et que les dites compagnies de chemins de fer devraient être obligées de labourer chaque année, en temps utile, comme garde contre le feu, une lisière continue de pas moins de six pieds de largeur sur le côté extérieur des dits 200 pieds et parallèle à la ligne du chemin de fer, et de faire brûler l'herbe de la prairie entre ce labourage et leurs lignes; pourvu que telle garde contre le feu ne soit pas faite dans les limites d'aucune ville ou cité, ni le long de la ligne des chemins traversant les montagnes ou sur des terrains où ce labourage serait impossible ou inutile;

Et que toute corporation de chemin de fer exploitant sa ligne ferrée en tout ou en partie, sera responsable de tous dommages résultant de l'incendie allumée ou causée par l'exploitation de telle ligne ferrée en tout ou en partie, lorsque telle compagnie de chemin de fer aura manqué de labourer une lisière comme il est dit ci-dessus, et que tous tels dommages pourront être obtenus par la partie lésée dans toute cour de juridiction compétente.

*M. Davin*—Jeudi prochain—RÉSOLUTION—Qu'il est juste et expédient que la clause 43 de l'Acte des Terres Fédérales soit amendée en étendant ses dispositions du 2 juin 1887 au 2 juin 1889.

*M. Rinfret*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copies de toutes requêtes, correspondances, etc., demandant un service quotidien des malles pour la paroisse de Saint-Edouard (bureau de poste "Rivière Boisclair"), dans le comté de Lotbinière.

No 23.

OTTAWA, LUNDI, 17 FÉVRIER 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890

PROCÈS - VERBAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine

1890.

## No 24.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 18 FÉVRIER 1890.

## PRIÈRE.

Dix-neuf pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. Bowell présente la réponse suivante :—

Réponse à Adresse du 27 écoulé,—Copie de tous ordres en conseil, ou administratifs, empêchant les navires américains de transporter du fret, en entrepôt, des ports américains à Victoria, C.-A., ou aucun autre port canadien, et copie de tous ordres en conseil, ou administratifs, révoquant les précédents et de toute correspondance se rapportant à ce sujet.

M. Foster présente les réponses suivantes :—

Réponse supplémentaire à Ordre du 20 écoulé,—Etat donnant les montants d'argent déposés dans les diverses banques d'épargnes fédérales et postales, les localités où elles se trouvent, et le montant brut déposé dans les dites banques respectives à la date du 30 juin et décembre derniers.

Réponse à Ordre du 6 février 1889,—Relevé du coût total du discours sur le budget publié chaque année depuis 1867, avec mention du nombre d'exemplaires distribués, chaque année, pendant la dite période.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 26) relatif à la Compagnie du Pont du Sud du Canada et est convenu de le rapporter sans amendement; il a également pris en considération les bills suivants, lesquels ont tous été amendés, savoir :—

Bill (No 45) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Tilsonburg, du Lac Erié et du Pacifique.

Bill (No 41) constituant en corporation la Compagnie de Câble du Canada.

Bill (No 50) concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.

Bill (No 48) concernant la Compagnie du chemin de fer du *Northern and Western* et à l'effet de changer le nom de la Compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer Oriental du Canada"; et le

Bill (No 51) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Hereford.

M. Bergeron, du comité des Ordres Permanents, présente le huitième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a considéré et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—

De la Compagnie manufacturière de Chambly, demandant une charte; et de la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est, pour certains amendements à sa charte.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés au sujet de la pétition de la Compagnie du chemin de fer de jonction de Pontiac au Pacifique, pour certains amendements aux actes affectant la compagnie, et les trouve suffisants pour tous les objets mentionnés dans la pétition, sauf en ce qui concerne l'extension de sa voie ferrée jusqu'au bassin du canal, dans la cité d'Ottawa, qui n'est pas mentionné dans l'avis.

Au sujet de la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, demandant l'autorisation de prolonger sa ligne ferrée, de construire des embranchements dans différents comtés de l'Ontario, de construire un pont sur le Saint-Laurent à ou près de Rockfort, et pour autres fins, votre comité constate qu'avis a été régulièrement publié au sujet du prolongement projeté et des embranchements, sauf dans les comtés de Peterborough et de Victoria; il recommande, en conséquence, que dans la construction des embranchements, la compagnie soit restreinte aux comtés dans lesquels avis a été publié. En ce qui concerne l'avis pour la construction du pont projeté, votre comité le considère insuffisant, en tant qu'il n'a été publié que pendant une période de deux semaines.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés quant aux pétitions suivantes et il constate qu'ils n'ont pas été publiés pendant tout le temps requis, savoir :

De la Compagnie du Pont du chemin d'hiver de la rivière Détroit, pour le prolongement du délai fixé pour la construction du pont;—de la Compagnie de chemin de fer et de steamers de l'Atlantique Canadien du Nord, pour une charte;—de la Compagnie du chemin de fer du Sault Sainte-Marie et de l'Atlantique, pour une charte;—et de la Compagnie de Pont et de Terminus de Montréal, pour une charte; mais comme les dits avis seront expirés avant que les bills puissent être considérés par le comité des chemins de fer, votre comité recommande qu'ils soient jugés suffisants.

Au sujet de la pétition de la Compagnie de Pont et de Terminus de Montréal, votre comité constate que l'avis ne renferme pas les détails quant aux taux de péages projetés, etc., requis par la règle 52; mais comme il peut être prescrit dans le bill de fournir les dits détails à être soumis à l'approbation du Gouverneur général en Conseil avant qu'ils soient mis à effet, il recommande que la dite règle soit suspendue en tant qu'elle se rapporte à cette pétition.

M. Sproule, du comité des Bills Privés, présente le premier rapport de ce comité, rapportant, sans amendement, le bill (No 23) constituant en corporation Belding, Paul et Cie (à resp. limitée).

Sur motion de M. Hickey, la pétition de Henry N. Paint et autres,—demandant une charte sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Louisbourg et Richmond,"—présentée ce jour, est lue et regue.

Les bills suivants sont présentés et lus pour la première fois.—Seconde lecture, vendredi prochain, savoir:—

Par M. Corby:—Bill (No 86) concernant le chemin de fer Central d'Ontario.

Par M. Bryson:—Bill (No 87) concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique.

Aussi,—Bill (No 88) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de l'Atlantique Canadien du Nord.

Par M. Ferguson (Welland):—Bill (No 89) à l'effet d'amender l'Acte constitutif de la Compagnie du pont du chemin de fer d'hiver de la rivière Détroit, et de changer le nom de la compagnie en celui de Compagnie du Pont de chemin de fer de la rivière Détroit.

Par M. LaRivière:—Bill (No 90) modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est.

Par M. Préfontaine:—Bill (No 91) pour accorder certains pouvoirs à la Compagnie Manufacturière de Chambly. (Règle 52 suspendue au sujet de ce bill.)

Sur motion de M. McDougald, la pétition de Henry N. Paint et autres,—demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer d'Inverness,—présentée ce jour, est lue et regue.

Sur motion de M. Small, la pétition de la Compagnie dite "The George T. Smith Middlings Purifier Company, limited," et de George T. Smith,—demandant un acte accordant une extension de leur brevet pour un autre terme de cinq ou dix ans,—présentée ce jour, est lue et reçue.

Sur motion de Sir Hector Langevin, il est Résolu,—Que lorsque cette Chambre s'ajournera ce jour, elle restera ajournée jusqu'à jeudi prochain, à 3 p.m.

M. Bowell propose,—Que considérant que certaines lettres et documents se lisant comme il est dit ci-dessous, ont été publiés dans le journal "The Citizen" à la date du 11 février courant, en explication de certaines lettres parues dans le journal "The Globe" à la date du 8 février courant, concernant l'octroi d'un certain permis de coupe de bois à un sieur John Adams, et qu'il est expédient que la Chambre ait une opportunité de les examiner, il soit ordonné,—Que les dites lettres et documents ci-dessous soient imprimés dans le procès-verbal pour l'usage des membres, ainsi que la déclaration faite par l'honorable député de Lincoln dans la Chambre des Communes, le 13 février courant, et les remarques faites à ce sujet par certains membres de la Chambre des Communes telles que rapportées et imprimées dans le rapport officiel des débats de la Chambre des Communes, le 13 février courant, et renfermant des copies d'ordres en conseil déposés sur le bureau de la Chambre le 17 courant.—Adopté.

(*Daily Citizen*, mardi, 11 février 1890.)

M. RYKERT ET LE "GLOBE".

RÉPONSE À UN EXPOSÉ GROSSIÈREMENT INEXACT—LES COUPES DE BOIS DES BUTTES  
DU CYPRÈS.

M. le rédacteur du *Citizen*,

Si je laissais passer sans explications les rapports incomplets servis aux lecteurs du *Globe*, on pourrait très raisonnablement arriver à la conclusion que j'ai, d'une manière indue, usé de mon influence sur le gouvernement, d'abord pour obtenir une coupe de bois pour M. Adams, et ensuite pour forcer le chemin de fer du Pacifique à faire valoir ses droits sur les sections alternatives que contenait cette coupe. Les lecteurs les plus fortement préjugés ont dû remarquer tout d'abord l'absence de plusieurs lettres auxquelles les miennes faisaient réponse; et ces lettres eussent, si on les eût publiées, expliqué tout. Si on se reporte aux lettres, on verra que toute la contention était entre M. Sands et le chemin de fer du Pacifique, que j'agissais pour M. Sands, et que j'ai fait tout en mon pouvoir pour empêcher qu'on lui fit une injustice. Je ne suis pas du tout surpris de la publication de cette correspondance privée et confidentielle, car on m'a menacé de cette publication lors de mon élection de 1887; à moins que je ne payasse la somme de \$5,000. Je refusai avec indignation, disant en même temps à l'individu, qu'il était libre de publier tout ce qui concernait la coupe des Buttes du Cyprès, et que rien de ce qu'on pourrait dire ou faire ne saurait jeter du discrédit sur moi. Comme le *Globe* a, suivant sa loyauté ordinaire, jugé à propos de publier celles des lettres qu'il croyait devoir m'être dommageables, je viens vous demander la faveur de publier une partie d'une lettre que j'adressais aux électeurs de Lincoln, en février 1887, en réponse aux malicieuses attaques faites contre moi par mes adversaires, qui m'accusaient d'avoir violé l'acte de l'indépendance du parlement.

"Suivant mon interprétation de la loi, on ne saurait accuser un député d'avoir violé l'acte de l'indépendance du parlement, à moins qu'il n'ait fait quelque chose en violation de cet acte. On ne peut dire qu'il est coupable d'avoir abusé de la confiance qu'il possède en qualité de représentant du peuple, à moins qu'il n'ait violé quelque loi en vertu de laquelle il possède cette confiance. Or, je vais expliquer maintenant quelle était la loi qui régissait particulièrement les coupes de bois à l'époque où a été faite la demande de la coupe des Buttes du Cyprès, et on me permettra en même temps de dire qui a fait cette loi—

"L'article 50 de l'Acte 35 Vic., ch. 23 déclarait que:

“Le droit de couper du bois dans les limites de ces coupes sera offert en vente à un bonus par mille carré, variant selon la situation et la valeur de la coupe, et sera vendu au plus haut enchérisseur par voie de soumission ou à l’enchère publique.”

“Telle était la loi quand le gouvernement Macdonald quitta le pouvoir, mais elle fut bientôt modifiée après l’avènement de Mackenzie, sans doute afin de permettre à celui-ci de satisfaire plusieurs de ses partisans en droit d’accoler M. P. à leurs noms; et avec quelle générosité n’a-t-il pas répondu à leurs demandes, comme peuvent en témoigner les registres publics. Par l’article 11 de la 37 Victoria, ch. 19, la loi fut modifiée à l’aide de la réserve suivante faite à l’article 51 de l’acte de 1872—

“Pourvu de plus que, lorsqu’il sera fait des demandes de limites pour couper du bois sur des territoires non arpentés, le gouverneur en conseil pourra, sur la recommandation du ministre de l’intérieur, autoriser le louage de ces limites à tel bonus qui pourra être jugé juste et raisonnable; ces baux devront, néanmoins être faits aux conditions ci-dessus, contenues dans la présente section, excepté quant à cette partie du paragraphe premier, qui pourvoit à la construction de moulins, qui pourra être laissée de côté en ce qui concerne les limites de bois dans les territoires non arpentés, si le ministre de l’intérieur le juge à propos.”

“Suivant l’acte de 1872 les permis de coupe avaient à être vendus au plus haut enchérisseur. Cette sage disposition de la loi a été mise de côté par M. Mackenzie, comme vous verrez, et par suite toute personne pouvait avoir un permis en demandant au gouvernement un arrêté du conseil, sans avoir à subir de concurrence ni à payer peut-être un “bonus” considérable. Dans une très courte période après le changement de la loi par M. Mackenzie, celui-ci passa des arrêtés du conseil accordant 605 milles carrés, ou 387,200 acres, à des amis de son gouvernement, pour lesquels ceux-ci n’ont payé que \$6,160. Au nombre des concessionnaires de ces permis étaient plusieurs députés *grits*. La loi est restée la même depuis lors, excepté que le gouvernement conservateur a changé de un à vingt et un ans la durée des permis. Or, en vertu de la loi telle qu’elle existait alors, il y avait doute sur la question de savoir si un membre du parlement pouvait en profiter ou être intéressé dans un contrat avec le gouvernement, avec des compagnies de colonisation ou autre, mais ce doute a été dissipé par M. Mackenzie, au moyen d’un acte passé en 1878, 41 Vict., ch. 5, après qu’un certain nombre de députés *grits* eussent violé l’acte de l’indépendance du parlement. Comme je l’ai fait voir, la loi n’empêche pas un député de demander un permis de couper du bois, et conséquemment, si j’avais fait la demande de la coupe des Buttes du Cypres pour moi-même, j’aurais été parfaitement dans les limites de la légalité. Vous vous souviendrez qu’en 1878 M. H. H. Cook, M. P., fit la demande d’une coupe de bois pendant que la Chambre était en session, et elle lui fut promise, mais il ne fut pas passé d’arrêté du conseil avant le 7 octobre 1878, c’est-à-dire trois semaines après la défaite de M. Mackenzie et la veille de sa démission. Cet arrêté du conseil était pour 200 milles carrés en lots de vingt milles chacun, à choisir où il voudrait, y compris les limites mêmes de la coupe des Buttes du Cypres. A cela aucun réformiste n’a trouvé à redire, mais qu’un conservateur demande pareille faveur de ses amis, c’est un abus de confiance et une violation de l’acte de l’indépendance du parlement.”

Or, quels sont les faits? En 1881, M. John Adams me pria de demander une coupe de bois dans les territoires du Nord-Ouest, à 700 milles de Winnipeg, ou de tout chemin de fer. Je dis à M. Adams qu’il était insensé, et lui conseillai de ne pas se lancer dans cette affaire, surtout parce qu’il m’avait dit qu’il avait à payer à un certain Muckle (\$5,000) pour le renseignement. Je lui montrai qu’il serait obligé de transporter le bois par eau sur une distance de 1,300 milles jusqu’à Winnipeg, et ensuite y faire la concurrence au bois venant du territoire en contestation. Il voulait que j’y allasse de moitié avec lui, et que j’avançasse l’argent, mais je refusai de placer des fonds dans une entreprise aussi hasardeuse.

Il me proposa alors de tenter l’aventure avec lui, et de m’adresser à lui pour toutes les dépenses que je pourrais faire en lui aidant à former une compagnie ou à exploiter la coupe. Je refusai aussi cette offre. Je lui dis que je ferais la demande pour lui, ce que je fis le 18e jour de février 1882. M. Adams me dit alors qu’il ferait à madame Rykert un cadeau de la moitié des bénéfices qu’il ferait avec cette coupe

de bois, après avoir déduit toutes les dépenses ; il communiqua ce fait à madame Rykert, et après la vente de la coupe de bois, il tint honnêtement sa promesse. Il fut rendu un arrêté du conseil accordant à M. Adams le droit de choisir une coupe de bois dans les Buttes du Cyprès. Avant son départ pour retourner chez lui, M. Adams convint de me payer \$100 par jour pour chaque jour où je m'occuperais des affaires ayant rapport à cette coupe, soit à Winnipeg soit dans le Nord-Ouest. M. Adams organisa de suite, à très grands frais, un parti d'arpentage, et fit arpenter le fonds tel que l'exige la loi, et le permis lui fut finalement accordé en septembre 1882, pour 37½ milles carrés. Pouvez-vous dire que j'ai fait quelque chose de mal en faisant la demande de M. Adams, lorsque la loi permet à qui que ce soit de présenter une demande ? Y a-t-il la moindre preuve que j'aie en aucune manière profité de ma qualité de membre du parlement en présentant un permis, ou que je me sois rendu coupable d'un abus de confiance ? Si la loi permettait à M. Adams de présenter une demande pour cette coupe individuellement, ou par mon entremise, et s'il s'est sous tous rapports conformé à ses dispositions, alors il n'y a aucune différence s'il a fait \$100,000 ou \$200,000. Mais mes adversaires disent que M. Adams aurait dû payer un bonus pour une coupe d'une aussi grande valeur. Il leur convient d'oublier le fait que lorsqu'il présenta sa demande de coupe de bois, personne n'aurait entrepris de se conformer aux conditions de la loi, savoir : de construire une scierie en six mois, et payer des droits élevés, sur une coupe de bois qui était à cette époque, si éloignée de toute habitation, et de tout chemin de fer. A l'époque où cette coupe fut accordée à M. Adams, le Pacifique Canadien était obligé par la loi d'aller par la Passe de la Tête Jaune,—endroit situé à 600 milles de la coupe de bois. En mai 1882, la compagnie demanda au parlement la permission de changer sa route si c'était nécessaire, et subséquemment la traça en passant à moins de 30 milles des Buttes du Cyprès. Si ce changement soudain n'eût pas eu lieu la coupe serait aujourd'hui complètement sans valeur. Pourquoi ne se plaignent-ils pas qu'on ait accordé à M. Cook, M. P., une coupe de 200 milles carrés, dispersée par sections dans tous les territoires, et qu'il eût trois ans pour se conformer aux conditions prescrites par la loi ? M. Adams fut obligé de construire sa scierie en six mois et de payer \$250 annuellement, outre l'obligation de se conformer à d'autres conditions très onéreuse ? Est-ce que quelqu'un de ces purs se serait plaint si M. Cook avait fait \$200,000 ou même un million de piastres ! Ils ne se sont pas plaints lorsque leur ami Macaulay reçut un permis sans payer de bonus, et le revendit immédiatement pour \$300,000.

Voyons maintenant la seconde accusation. Si mes adversaires ne renoncent pas à la première accusation et prétendent que la coupe valait tout ce que M. Sands a payé pour l'avoir, alors ce monsieur n'aurait aucune raison de se plaindre, et d'un autre côté, si la coupe finit par ne rien valoir, alors le pays n'aura rien perdu. Je laisse à mes calomnieurs le choix de l'une ou de l'autre alternative du dilemme. On admettra que je ne pouvais pas dresser un guet-apens à l'agent de M. Sands à moins de me trouver dans ce pays, et que je ne pouvais être complice dans une conspiration pour frauder M. Sands, à moins d'avoir su qu'il était sur le point de devenir, ou qu'il était de fait l'acheteur et qu'il eût intention d'envoyer son explorateur examiner le fonds de bois. La meilleure preuve que je n'étais pas à Winnipeg à cette époque, est la correspondance suivante qui montre clairement que non seulement j'étais à Sainte-Catherine, mais qu'il m'aurait été impossible de dresser un guet-apens à l'agent de M. Sands :

LETTRE DE JOHN ADAMS A J. C. RYKERT.

WINNIPEG, 7 novembre 1882.

MON CHER M. RYKERT,—Pas un mot de Mercer encore. J'ai rencontré plusieurs personnes qui l'avaient vu près de la coupe. J'ai vu aujourd'hui une personne qui vient de là, et qui y laissa Mercer ; je connais bien cette personne ; elle dit que c'est un magnifique fonds et que Mercer empêchait quelques personnes de couper du bois. Cette personne m'offrit \$150,000 ; je ne puis rien faire avant le 12. J'espère que Mercer sera de retour dans un jour ou deux. Je vous télégraphierai si j'entends dire quelque chose. J'ai vu P. McCarthy aujourd'hui ; il croyait que je devrais être satis-

fait de recevoir \$75,000 et de donner \$50,000 à M. Rykert. Je lui répondis que M. Rykert n'avait rien à faire dans cela. J'espère que Hunter réussira à former une compagnie.

Votre dévoué,  
(Signé) JOHN ADAMS.

JOHN ADAMS À J. C. RYKERT.

WINNIPEG, 8 novembre 1882.

MON CHER M. RYKERT,—Mercer est ici ; il vous donnera tous les détails ; il vous écrira aujourd'hui. Mercer a vu le Dr. Jukes ; il paraît en bonne santé.

Votre etc.,  
(Signé) JOHN ADAMS.

DÉPÊCHE DE MERCER ADAMS À J. C. RYKERT.

WINNIPEG, 11 novembre 1882,

A. J. C. RYKERT,  
Très bien revenu ; j'ai écrit aujourd'hui.

(Signé) M. J. ADAMS.

TÉLÉGRAMME DE JOHN ADAMS À J. C. RYKERT.

WINNIPEG, 14 novembre 1882.

A. J. C. RYKERT,  
L'explorateur n'est pas encore de retour ; je vous ferai savoir quand il arrivera.

(Signé) JOHN ADAMS.

TÉLÉGRAMME DE M. J. ADAMS À J. C. RYKERT.

WINNIPEG, 17 novembre 1882.

A. J. C. RYKERT, M. P.,  
L'explorateur n'a pas eu le temps de faire un rapport complet, nous partons, deux autres et moi, lundi, pour obtenir un rapport complet.

(Signé) M. J. ADAMS.

TÉLÉGRAMME DE JOHN ADAMS À J. C. RYKERT.

WINNIPEG, 18 novembre 1882.

A. J. C. RYKERT, M. P.,  
" Tous les gens sont ici ; l'assemblée aura lieu à 3 heures."

(Signé) JOHN ADAMS.

LETTRE DE MERCER À J. C. RYKERT.

WINNIPEG, 6 décembre 1882.

J. C. RYKERT, M. P.,  
MON CHER MONSIEUR,—Je suis revenu de la coupe lundi et je crois que nous n'avons pas perdu de temps. L'explorateur n'a pas parcouru toute la coupe, il ne l'a pas cru nécessaire, mais il a vu suffisamment pour se croire autorisé à en recommander l'achat. Il a télégraphié à celui qui l'emploie de venir de suite, et aussitôt que ce dernier sera arrivé la chose sera réglée, je crois.

(Signé) M. J. ADAMS.

LETTRE DE JOHN ADAMS À J. C. RYKERT.

WINNIPEG, 11 décembre 1882.

MON CHER RYKERT,—J'ai suivi l'avis de M. McCarthy pour traiter avec M. Sands ; ce que nous avons à faire de suite après, c'était d'aller trouver notre banquier, et ce dernier a télégraphié à Manistee, Mich., ce que vous trouverez ci-joint. M. Sands ne voulait pas donner un quart des profits de l'affaire à Zimmerman pour rien, et a dit

que si M. Zimmerman déposait l'argent le ou avant le 20, il reprendrait le montant de son dépôt. Je ne crois pas qu'il y ait de danger. Vous me conseillez d'accepter \$150,000, j'ai obtenu \$175,000, et il s'engage à ne pas couper plus de 10,000,000 pendant la première et deuxième année. Qu'est-ce qui en est au sujet du transport ? Faudra-t-il l'envoyer à Ottawa. Sands a la plus grande confiance en moi.

(Signé) JOHN ADAMS.

TÉLÉGRAMME D'ADAMS À RYKERT.

A. J. C. RYKERT :

Venez à Winnipeg, je loge au Queen's.

(Signé) JOHN ADAMS.

Cette correspondance doit convaincre toute personne qui n'a pas de préventions que je n'ai rien eu à faire ni avec M. Sands ni avec l'explorateur qu'il a employé. Je n'avais jamais vu M. Sands avant le 16 janvier 1883, lorsque le contrat a été définitivement passé et le permis, qui était jusqu'alors au nom d'Adams, a été transporté au nom de McArthur et au mien en qualité de fédécommissaire respectivement de M. Sands et de M. Adams. Si l'on a besoin d'autre preuve à ce sujet je puis fournir la réponse faite par Sands dans une lettre qu'il m'écrivait le 7 février 1887. Je lui posais certaines questions auxquelles il a répondu comme suit :

Question—Me connaissiez-vous ou m'aviez-vous jamais vu avant la négociation relative à l'achat de la coupe ?

Réponse—Non.

Question—N'aviez-vous pas fait un arrangement avec M. Adams avant mon arrivée à Winnipeg en janvier 1883 ?

Réponse—Non, l'arrangement a été fait avec M. R. H. Hunter, l'agent, et un des intéressés dans l'affaire (*a member of the pool*.)

Quelle preuve de conspiration M. Pattison a-t-il offerte ? Il n'existe rien pour démontrer que je me trouvais à Winnipeg lorsque M. Sands a commencé ses négociations pour l'achat du fonds de bois, et y a-t-il l'ombre d'un prétexte pour pouvoir jamais dire que j'ai vu l'explorateur que M. Sands a envoyé pour examiner les coupes ? Tout être impartial admettra que la deuxième accusation était et est une vile calomnie et n'aurait jamais dû être portée par quiconque prétend avoir les sentiments d'un homme d'honneur.

Relativement à la troisième accusation que M. Sands n'a jamais su que le chemin de fer Canadien du Pacifique réclamait quelque partie du fonds de bois, je dois dire ce qui suit :—C'est M. Sands qui m'a communiqué le premier le fait que le chemin de fer Canadien du Pacifique réclamait chaque section alternative sur le fonds de bois dans une lettre qu'il m'écrivait peu de temps après son achat, et il me priait très fortement de faire régler l'affaire. Je m'enquis immédiatement au département à Ottawa et constatai que la compagnie, par l'entremise de son agent, M. Hamton, avait fait un protêt afin d'empêcher le renouvellement du permis pour les sections qu'elle prétendait lui appartenir en vertu de sa charte. Je pris alors de nouveaux renseignements et constatai que la compagnie avait fait dévier sa ligne, ou en avait changé la direction de façon à la faire passer par la zone de 24 milles, ce qui, par conséquent, lui donnait le droit de réclamer chaque deuxième section. Je fis au gouvernement toutes les représentations possibles pour l'empêcher de permettre au Pacifique Canadien de réclamer aucune partie de la coupe de bois qui avait été accordée sur un territoire non arpenté longtemps avant que la compagnie eut obtenu le pouvoir de changer sa ligne, mais ce fut sans succès. La compagnie persista dans sa réclamation et M. Sands dut céder. Je rencontrai plus tard M. Sands à Toronto et il me demanda de faire tous mes efforts pour engager la compagnie à renoncer à toute réclamation qu'elle prétendait avoir, et à défaut de cela de négocier avec la compagnie la vente du terrain moyennant une somme que l'on conviendrait, et qui ne devait pas excéder \$3, ou \$3.50 l'acre. J'ai été obligé de voyager pendant la plus grande partie de l'année entre Sainte-Catherine, Ottawa et Montreal, m'efforçant de faire reconnaître les droits de M. Sands à la coupe entière, et n'y ayant pas réussi, je gagnai définitivement la compagnie à vendre à M. Sands moyennant \$2.25 l'acre.

La correspondance qui suit démontrera que le Pacifique Canadien réclamait les sections impaires et que M. Sands connaissait la chose.

MONTRÉAL, 18 février 1884.

J. C. RYKERT, M.P.,

CHER M. RYKERT,—J'ai reçu votre lettre en date du 16. Des instructions détaillées ont été envoyées aujourd'hui à M. Tavish au sujet de la base de l'arrangement concernant les fonds de bois des Buttes du Cyprès, et je lui ai dit que vous lui écrieriez directement lorsque vous seriez prêt à faire un choix et terminer l'affaire.

(Signé) C. DRINKWATER,

*Secrétaire, C.C.P.*

Suit l'arrangement dont il est question dans cette lettre :

Cinq mille acres dans la limite de la coupe, 8 sections, boisées ou non, il ne sera pas choisi moins qu'une section entière; \$2.25 seront payés par l'acheteur et toutes les réclamations, soit pour bois enlevé ou dommages causés à la coupe par la compagnie, seront abandonnées. Le choix du terrain devra être fait dans les trois mois et communication en sera donnée à la compagnie.

(Signé)

C. D.

Copie de cette convention fut envoyée à M. Sands.

Je reçus de Sands les télégrammes que voici :

A. J. C. RYKERT :

16 février 1884.

"Le bois vert couvre environ six milles acres; le bois mort en couvre à peu près autant, mais il est disséminé sur la coupe de bois.

"(Signé) L. SANDS."

A. J. C. RYKERT :

25 juin 1884.

"Je ne puis pas encore me décider. Mes hommes examinent actuellement les sections. J'attends de jour en jour leur rapport.

Je reçus la lettre suivante :

"(Signé) LOUIS SANDS."

M. J. C. RYKERT :

MANISTEE, MICHIGAN, 7 juillet 1884.

CHER MONSIEUR,—Les sections impaires ci-après dans les townships et rangs suivants des Buttes du Cyprès sont celles que mon homme a choisies, et doivent être achetées de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, savoir : (ici il énumère ces sections). Je n'ai jamais su quelles étaient les conditions de paiement. Il faut que ces conditions soient faciles.

(Signé) L. SANDS.

Il appert par une lettre que m'adressa M. Sands, le 1er août 1883, qu'il soupçonnait avoir été trompé quant à la quantité de bois de construction que contenait la coupe de bois, car dans une lettre de cette date il me dit :

"A mon avis mon homme Udell a reçu de l'argent de M. Adams, ou de quelque autre, pour me faire rapport qu'il y avait une plus grande quantité de bois de construction qu'il y en a réellement dans la coupe de bois, car il n'y en a pas plus que 16,200,000 pieds d'après le témoignage de mon expert et d'un autre, tandis que l'estimation d'Udell et d'Adams est de 100 millions de plus."

Si son homme Udell avait été suborné par M. Adams ou quelqu'autre, et s'il le savait en août 1882, pourquoi n'a-t-il pas alors exposé le fait ? S'il avait quelque soupçon que je fusse pour quelque chose en cela, pourquoi m'a-t-il employé pour combattre le chemin de fer Canadien du Pacifique, et m'a-t-il ensuite demandé de négocier avec celui-ci pour les sections telles qu'elles sont mentionnées ci-dessus ? Si j'étais blâmé par M. Sands, pourquoi m'écrivait-il le 23 septembre 1883 dans les termes suivants :

“ S'il arrive quelque chose, donnez-m'en des nouvelles. De même si vous pouvez recevoir pour moi la permission de délimiter une nouvelle coupe de bois, comme vous m'en avez parlé. Ma famille et moi sommes bien et mon commerce est assez bon et prospère ici. Tout en espérant pour vous les mêmes avantages,

Je demeure, votre très respectueux,

(Signé) L. SANDS.”

Certes, c'était là un langage assez familier de la part d'un homme à quelqu'un qui l'avait volé ! Pourquoi ne m'écrivait-il pas plus tard que le 7 juillet 1884, comme je l'ai déjà prouvé, de choisir pour lui les sections du chemin de fer ? L'accusation est absurde de prime abord, et personne ne sait mieux que M. Pattison qu'elle est complètement fautive et dénuée de tout fondement. M. Pattison dit que j'ai aidé à faire voler de \$240,000 cet innocent et riche Hollandais. Eh bien ! voyons dans quel position il se trouve aujourd'hui. Il a acheté à bon escient une coupe de bois, après avoir envoyé son agent de confiance l'examiner. Pas plus tard que le 5 juin 1883, il estimait que cette coupe de bois valait l'argent qu'elle lui coûtait, car il m'écrivait ce jour-là :

“ Je compte et j'espère encore que vous réussirez à m'avoir un permis pour toute la coupe de bois, et en ce cas, je n'aurai rien perdu dans l'affaire.”

Plus tard, il eut le malheur de voir le feu détruire, sur cette coupe de bois, une grande quantité de bon bois de service, comme il me l'annonça dans une lettre du 28 septembre 1883. Lors de son acquisition et pendant longtemps après le bois de commerce valait de \$40 à \$50 le mille, puis il baissa de moitié. En outre, pour diverses raisons, comme vous le savez bien, les colons n'allèrent pas s'établir dans ce territoire aussi rapidement qu'on s'y attendait, et partant, les ventes de bois de construction ne furent pas telles que les prévoyait M. Sands. Je ne doute pas que M. Sands ait été désappointé dans sa spéculation, mais c'est une futilité que de dire que la coupe de bois n'avait pas une grande valeur, et ne valait pas tout ce qu'il l'a payée. Les rapports faits de tous côtés sur cette coupe de bois ainsi que les rapports détaillés des arpenteurs corroborent cela. Si M. Pattison n'avait pas d'autres preuves que celles qu'il a fini par produire à l'*Opera House*, pour appuyer ses accusations, il doit paraître évident que le seul motif qu'il pût avoir était de me calomnier intentionnellement et méchamment dans l'unique but de me nuire dans votre estime comme homme public. Il n'avait jusqu'alors et n'a depuis osé dénoncer aucun de mes actes publics comme votre député depuis vingt-huit ans, parce qu'il savait bien que vous avez rendu sur ces actes un jugement favorable en neuf différentes circonstances, mais il espérait que je ne pourrais répondre avant le jour de la votation à des accusations si soudaines et d'une nature si grave.”

Mais dans les lettres publiées qui, comme chacun le verra, sont des réponses à des lettres qu'on m'avait écrites, il y a certaines assertions qui demandent des explications, et qui seront mieux comprises par un exposé succinct de certains faits. Peu après qu'on eut fait la demande du permis, on découvrit que M. Laidlaw avait demandé de choisir une coupe de bois à même une étendue de 800 milles carrés qui enveloppaient celle de M. Adams. A la demande du sous-ministre, il se fit ensuite un arrangement entre M. Adams et M. Laidlaw. Avant que l'arpentage fut complété, dans le mois de juin 1882, Adams découvrit que le C.C.P., par son agent des bois, M. Muckle, qui était intéressé dans la coupe de bois d'Adams, y coupait du bois pour le pont de Medicine-Hat. M. Adams m'informa que le C.C.P. voulait la coupe de bois et suggérait qu'on la lui vendit; là-dessus je lui conseillai de vendre au prix qu'il mentionnait dans la lettre qu'il m'avait écrite, et d'expliquer à la compagnie que la coupe de bois valait bien la somme en question, comme c'était réellement le cas; et en réponse aux renseignements qu'il me demandait au sujet d'une autre coupe de bois, je lui dis qu'il pouvait envoyer une autre demande.

Dans ses lettres et conversations, M. Adams m'a souvent répété qu'il avait en vue d'autres et de meilleurs coupes dont il ferait la demande s'il pouvait vendre celle des Buttes du Cyprès, et c'est à cela que j'ai, plusieurs fois, fait allusion dans les lettres que je lui écrivais. Quand l'arpentage eut été terminé et le permis obtenu, M. Adams me télégraphia d'aller à Winnipeg et d'empêcher la Compagnie du chemin de fer du-

Pacifique de détruire la coupe, je me rendis conséquemment à Winnipeg, et M. Adams m'ayant donné un état de ce qu'il prétendait réclamer pour dommages causés et dont un relevé lui avait été fourni par Muckle, l'agent de la Compagnie du Pacifique, j'eus une entrevue avec les directeurs du chemin, qui convinrent alors et là de faire droit à ces prétentions, si les renseignements qu'on prendrait établissaient que la compagnie avait coupé du bois; ils offrirent en même temps d'acheter de M. Adams, à un prix raisonnable, toutes les traverses qu'il pourrait livrer. Jusque-là la compagnie n'avait aucunement prétendu aux sections alternatives. Quand je découvris qu'elle avait formulé cette prétention, je fis immédiatement des représentations au gouvernement et insistai qu'on renouvelât le permis. Je demandai aussi à M. McArthur d'envoyer ses associés, MM. Tupper et Macdonald, à Ottawa, ces messieurs étant les avocats de M. Sands, les mêmes qui avaient rédigé les titres, pour expliquer pleinement les choses au ministre des chemins de fer et au premier ministre, et faire auprès d'eux des instances pour que les engagements pris avec M. Adams, relativement à son permis, ne fussent pas répudiés. Je m'adressai aussi à d'autres membres du gouvernement pour qu'ils vissent à ce que justice fût faite, et je suis bien certain qu'autant qu'ils ont pu faire la chose d'une façon compatible avec leur devoir, ils ont pressé la Compagnie du Pacifique d'abandonner ses prétentions à cette coupe de bois. Voyant que la compagnie ne voulait pas abandonner celles-ci, j'eus alors, avec l'approbation de M. Sands et de M. Adams, recours à différents membres du gouvernement pour faire demander à la compagnie de vendre les sections qui se trouveraient être boisées, et après beaucoup de négociations, on arriva à l'arrangement très satisfaisant mentionné ci-dessus, dans ma lettre. Je veux déclarer distinctement que jamais il n'a été fait, soit directement ou indirectement, d'offre ou d'avantages à aucun membre du gouvernement, soit pour obtenir le permis en premier lieu, ou subséquemment pour engager la compagnie du Pacifique à abandonner ses prétentions.

Un certain nombre de personnes, dont parle une de mes lettres publiées par le *Globe*, s'étaient offertes pour faire abandonner au C. C. P. sa réclamation; parmi elles étaient M. Muckle et M. Kirby, et en vertu de l'arrangement fait avec M. Adams, au Queen's Hotel, je fus autorisé à négocier avec eux; mais ni les avocats de M. Sands à Winnipeg, ni qui que se soit, lié de quelque manière avec le gouvernement, n'a en aucun temps reçu de moi ou demandé aucune compensation, ou n'en a eu la promesse, pour services rendus par eux en veillant à ce qu'on fît justice à M. Adams. Je n'aurais pas pris la peine de donner aucune explication de cette affaire, sachant qu'après un mûr examen de tous les faits, les électeurs de Lincoln avaient exprimé leur confiance dans mon intégrité en portant ma majorité à 500! Si, par la publication d'une partie de la correspondance (qui était d'une nature tout à fait confidentielle), le *Globe* n'avait pas cherché à censurer la conduite du gouvernement au sujet de ce permis.

Je suis prêt à subir l'enquête la plus rigoureuse sur toute l'affaire, je désire cette enquête, et je suis convaincu qu'il n'en sortira rien de nature à jeter du discrédit sur le gouvernement ou sur moi.

Bien à vous,

J. C. RYKERT.

10 février 1890.

(Extrait des Débats de la Chambre des Communes.)

#### EXPLICATIONS PERSONNELLES.

M. RYKERT: Avant que l'ordre du jour soit appelé, je désire donner des explications personnelles, relativement à certaines choses publiées dans la presse, ces jours de -niers. Le *Globe* de samedi dernier publiait un grand nombre de lettres censées écrites par moi, au sujet d'une concession forestière dans les territoires du Nord-Ouest. Et le *Globe* de mardi dernier commentait cette correspondance et m'accusait, en ma qualité de membre de cette chambre, d'avoir violé l'acte à l'effet d'assurer l'indépendance du parlement, et de m'être servi de ma position comme membre du

parlement, pour des fins de lucre personnel. On y cherche également à mêler à cette opération certains ministres de la Couronne qui, dit-on, ont pris une part active à l'affaire.

En ce qui me concerne personnellement, je ne m'occupe pas de ce que la presse peut dire sur mon compte. Je siége dans le parlement depuis un grand nombre d'années, et le résultat de toutes les attaques dont j'ai été l'objet, c'est que je suis encore membre de cette chambre et que j'occupe depuis au-delà d'un quart de siècle la position de représentant de mon collège électoral. Toute cette correspondance a été publiée au cours de la dernière campagne électorale; on en a parlé dans tout le pays, et qu'est-il arrivé? Ma majorité s'est accrue du chiffre normal d'environ 100 votes, au chiffre d'environ 500 votes. On voit donc que mes commettants n'ont pas ajouté la moindre foi à cette correspondance, non plus qu'à ce qui a été publié au sujet de cette affaire dans mon collège électoral.

Je ne me serais pas soucié de ce qui a été dit dans cette circonstance, si certaines remarques n'avaient été faites de nature à incriminer des membres du gouvernement. Je puis me défendre sur n'importe quel hustings du pays. Je suis prêt à le faire en toute occasion, mais quand on prétend que des ministres de la Couronne ont trempé avec moi dans une affaire qu'on prétend n'être pas honnête, il est de mon devoir de convaincre immédiatement la chambre qu'ils n'y ont été mêlés en rien. J'exonère sans aucune réserve le gouvernement de toute irrégularité dans cette affaire.

Une chose a dû frapper l'esprit des honorables députés à la lecture de cette correspondance: c'est qu'il y a quelque chose de très étrange qui s'y rattache. Et, d'abord, c'est une correspondance confidentielle et personnelle. Il est certain, également, que ces lettres ont été écrites en réponse à d'autres lettres qui m'avaient été adressées, et que certaines lettres qui ont été supprimées sont très importantes. Il a dû, en outre, venir à l'esprit des personnes qui l'ont lue, que toute cette correspondance a été échangée après l'octroi à M. Adams de ces concessions forestières dans les territoires du Nord-Ouest, et que cela n'affecte en rien ma position comme membre du parlement. Je me propose, en ce moment, de communiquer à la chambre et au pays certaines lettres qui n'ont pas été publiées, et qui jetteront un grand jour sur les motifs qui m'ont engagé à écrire une partie de cette correspondance, et je donnerai aussi, relativement à cette correspondance, diverses explications sans lesquelles elle paraîtrait étrange.

Et d'abord, en ce qui concerne la violation par moi de l'acte relatif à l'indépendance du parlement, et l'imputation que j'aurais prostitué ma position de membre du parlement, disons qu'en vertu de la loi du pays, une loi passée sous l'ancien cabinet, le cabinet de M. Mackenzie, toute personne a le droit de solliciter du gouvernement une concession forestière dans les territoires du Nord-Ouest, sans que des soumissions soient demandées. L'ancienne loi a été abrogée par le gouvernement-Mackenzie, de sorte qu'il est loisible à toute personne de demander l'octroi d'une concession forestière dans les territoires du Nord-Ouest. Il est de notoriété publique qu'on a profité de cette loi, mais je ne veux pas discuter cette question dans le moment.

Mais, en vertu de la loi telle qu'elle existait alors, et elle existe encore, une compagnie quelconque, composée de membres du parlement, ou de toutes autres personnes, avait parfaitement le droit de demander au gouvernement une concession forestière dans les territoires du Nord-Ouest. Je vais faire un exposé succinct des faits. Des représentants de M. John Adams s'adressèrent à moi pour obtenir une concession forestière dans les territoires du Nord-Ouest. La correspondance portant sur ce détail n'a pas été publiée, mais je me propose de la communiquer. Je n'ennuierai pas la chambre par la lecture entière de ces lettres, mais je les passerai aux sténographes officiels de la chambre. Je les communique afin de me justifier aux yeux du pays et de la chambre, et, aussi, afin d'expliquer plusieurs remarques faites dans les lettres publiées par le *Globe*.

M. Adams, sachant qu'il avait parfaitement le droit de solliciter une concession forestière, m'écrivit, en date du 15 décembre 1881, pour me demander de lui obtenir une concession dans les territoires du Nord-Ouest et de lui indiquer ce qu'il y avait à faire pour y arriver. Je lui répondis, le 22 décembre, que j'avais reçu sa lettre, que je ne savais pas quand je pourrais aller à Ottawa, et que, si je pouvais lui être de quelque

utilité quand j'y irais, je serais heureux de lui rendre service. Je m'informais de certaines choses relatives au pays, comme le tout ressort de la correspondance. Le 28 décembre, M. Adams m'écrivit. Voici ce qu'il me disait :

“ Je crois avoir une bonne affaire ici, et un agent forestier me dit qu'en faisant seulement une demande au gouvernement, je puis mettre la main dessus. Or, je ne sais comment faire cette demande et j'ai besoin que vous m'aidiez, comme je sais que vous le pouvez, si vous le voulez. Peut-être ferez-vous votre affaire en m'aidant, car je vous paierai bien pour tout ce que vous ferez pour moi. Puis-je former une compagnie ici et demander des concessions ? Je puis compter sur l'aide d'hommes solides. J'ai fait beaucoup d'argent ici, et j'espère en faire davantage.”

Le 11 janvier, je lui écrivis :

“ Je ne sais rien des chances qu'il y a d'obtenir des concessions, ni des règlements du ministère au sujet de la demande à faire. Dites-moi en détail ce que vous voulez, et j'irai au ministère ou obtiendrai des renseignements de mon agent à Ottawa.”

Le 25 janvier, je lui écrivis de nouveau :

“ Je suis enchanté d'apprendre que vous faites de l'argent. Rien ne me ferait plus plaisir que de vous voir revenir ici avec une fortune. Quant à ce dont vous me parlez, je serai heureux de vous aider, vous et la compagnie, de tout mon pouvoir, et, naturellement, je serais heureux d'améliorer ma position de toute manière juste et honorable. Il me semble que vous devriez organiser une compagnie d'hommes solides, comme vous le dites, et faire une demande au gouvernement. Je compte aller à Ottawa dans deux semaines, alors que je pourrai peut-être vous rendre service. Tenez-moi au courant de votre projet.”

Je dois dire ici que lorsque la demande me fut envoyée, il n'y avait pas d'endroit précis désigné, et sachant que le gouvernement ne permettrait pas à une personne de choisir à même tous les territoires du Nord-Ouest, je demandai une description précise, afin que le ministère pût savoir dans quel territoire M. Adams entendait obtenir sa concession. Le 10 février 1882, j'écrivis à M. Adams :

“ Je ne puis voir, par le mémoire que vous m'avez transmis, où se trouve située la concession forestière, ni quelles en sont les bornes. Je me suis renseigné aux bureaux du ministère et l'on me dit qu'il faut indiquer, aussi exactement que possible, dans la demande, les bornes en dedans desquelles vous désirez choisir cinquante milles carrés—vous n'en pouvez obtenir davantage—mais qu'on ne vous laissera pas errer à travers tout le pays. Je crois qu'on vous laissera choisir la concession à même une superficie spécifiée de 400 milles carrés. Je crains que vous ne vous lanciez dans une spéculation hasardée, et vous feriez bien de vous renseigner davantage.”

Le 19 février, je lui écrivis de nouveau comme suit :

“ Après avoir causé de l'affaire avec vous, hier, j'ai envoyé votre demande, mais je crois qu'il vous faudra être plus précis dans votre description. On me dit au bureau qu'il n'y a pas de bois dans la superficie désignée par vous. Je tâcherai que la demande soit accordée le plus tôt possible.”

Le 20 mars, je lui écrivis encore :

“ Votre demande a été accordée, mais le ministre me dit qu'il croit qu'elle sera sans valeur pour vous, attendu que la concession se trouve située à des centaines de milles de tout chemin de fer, et qu'il n'est pas probable qu'il en soit construit un avant de longues années. On me dit qu'il vous faudra transporter le bois par eau à Winnipeg, une distance de 1,300 milles, et que vous aurez alors à subir la concurrence du bois venant du territoire en litige. Cela vous regarde, et vous devez vous contenter du droit de choisir dans une superficie de 400 milles carrés. Le gouvernement ne vous laissera pas faire sur votre concession ce qu'ont fait Cook et Sutherland.”

Le 25 mars, M. Adams m'écrivit :

“ Pourquoi n'obtiendriez-vous pas une superficie plus étendue, à même laquelle choisir ? Car je ne connais rien du territoire. Les explorations coûteront cher. Ne croyez-vous pas que vous pourriez prendre des intérêts dans l'affaire, et former une compagnie à Sainte-Catharines ? Je serai libéral pour elle.”

Le 27 mars, j'écrivis :

“ Je ne vois pas à quoi sert de vous dire une douzaine de fois l'étendue de territoire à même laquelle vous pouvez choisir. Vous en avez déjà plus qu'on en accorde

d'ordinaire. Je suis à faire préparer des instructions complètes pour l'explorateur et vous pourrez l'envoyer dès que j'aurai l'ordre. Je ne voudrais pas placer un sou dans une spéculation de ce genre, ni conseiller à mes amis de placer de l'argent dans un endroit dont je ne connais absolument rien."

Le 8 avril, il m'écrivit :

"Qu'est-ce qui retarde les instructions ; ne pourriez-vous les hâter ? Je regrette que vous n'ayez pu obtenir 800 milles carrés à même lesquels choisir. Je crois que le délai rendra les explorations très coûteuses. Je crois pouvoir former une compagnie à Winnipeg qui paiera \$40,000 ou \$50,000 ; vous pourrez alors en demander une autre pour moi."

Ceci explique, comme on le voit, toutes les remarques faites dans la lettre publiée sous ma signature en date du 8 avril. Je me suis servi des mêmes expressions que M. Adams avait employées dans la lettre qu'il m'adressait. Le 10 avril, il est question de la même opération et le 11 avril, le *Globe* en parle également. Le 16 avril, M. Adams dit :

"Qu'est-ce qui retarde l'ordre à donner à l'explorateur ? Je commence à être très inquiet. Dès que cela sera réglé, je puis former une compagnie qui paiera \$30,000 ou \$40,000, ou \$70,000 comptant pour le tout. Si je réussis, je veux réaliser un autre projet à ma portée."

Après que l'ordre fut envoyé à M. Adams, et qu'il eût envoyé des explorateurs pour examiner le bois et localiser sa concession, on fut informé à Ottawa que la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique faisait la coupe du bois sur ce territoire, et je lui dis de signifier au gérant de la compagnie de ne pas empiéter davantage sur cette concession. Le 2 juillet, je reçus la lettre suivante de M. Adams :

"Je vous ai prévenu aujourd'hui que la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique coupait mon bois ; et après avoir reçu votre réponse, j'ai envoyé un avis à la compagnie. Elle a coupé une grande quantité de bois et je crois qu'elle devra le payer. Muckle croit que je puis engager la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique à acheter au prix de \$60,000 ou \$70,000. Je vais essayer à tout événement de l'amorcer."

Cette expression est expliquée dans une de mes lettres. La lettre continue :

"Ne pourrait-elle obtenir le reste du bois qui se trouve dans les 400 milles ? Je vais dire à ses agents de vous voir à Ottawa. J'aimerais à exploiter la concession si la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique ne l'achète pas. Cela paiera mieux que tout l'argent comptant que nous pouvons obtenir."

Ce qui est contenu dans ma lettre du 24, est déjà expliqué. Adams m'écrivit de Winnipeg, le 18 juillet :

"Mercer est de retour de la concession et il vous écrira aujourd'hui pour vous donner tous les détails. Je suis convaincu maintenant que la concession vaut \$150,000 pour la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique et qu'il lui faut le bois, attendu qu'il n'y en a pas de plus rapproché que Winnipeg. Mais ce sont des gens difficiles à convaincre au sujet de la valeur, à moins que Muckle ne leur donne tous les détails sur la concession. Je vais essayer de les engager à sonder les employés du bureau, ici. J'irai à Ottawa dès que vous serez prêt."

La lettre du 25 juillet dit que l'explorateur est arrivé et qu'il prépare les documents qui doivent être transmis à Ottawa. Le 3 août, après que les documents furent envoyés à M. Adams, il écrit :

"Je suis tellement impatient au sujet de l'affaire, que je partirai pour Ottawa la semaine prochaine et vous verrez à mon passage à Toronto. J'ai une affaire d'or. Faites que je ne la perde pas, après tout le travail et les dépenses que j'ai faites en payant des milliers de piastres pour les explorations. J'ai parlé à McCarthy de l'organisation d'une compagnie, mais Peter n'a pas beaucoup de foi dans ce projet. (Il s'agit de M. McCarthy, de Winnipeg). Je crois pouvoir trouver \$80,000 ou \$90,000 comptant, ou bien, je puis former une compagnie et doubler cette somme en prenant la moitié des actions."

Puis, je lui télégraphiai que le rapport des explorations était arrivé, mais que l'explorateur ne l'avait pas certifié sous serment, et qu'il ferait bien de se procurer une nouvelle demande sous serment.

Plus tard, une demande fut faite pour l'émission de ce permis, mais par suite d'une certaine opposition dans le ministère, que je ne crois pas devoir nommer, elle fut retardée quelque temps. Je mentionne ce fait, parce que dans une des lettres du 14 septembre, il est dit que M. Bowell accordait son appui. Maintenant voici brièvement les faits en explication de ce que fit l'honorable ministre des douanes. La demande fût envoyée ici, et le ministre étant absent, à la Rivière-du-Loup, j'ai demandé l'aide de quelque personne dans le gouvernement pour régler cette affaire aussitôt que possible. Je demandai à M. Bowell s'il voulait se charger de la chose et en parler quand l'occasion se présenterait. Je n'ai nullement demandé son influence, car au contraire l'affaire s'est réglée indépendamment de toute influence. L'affaire avait passé par le ministère et il ne s'agissait plus que d'avoir un arrêté autorisant l'émission finale du permis. Ainsi donc, j'ai simplement demandé au ministre des douanes s'il voulait bien se charger de la chose pour moi et voir à ce qu'elle fût réglée d'une manière satisfaisante. Voilà tout le sujet de la correspondance échangée à ce sujet. Toute autre correspondance dont on a parlé se rapporte à ce qui a eu lieu après l'émission du permis, et après le refus de la part du gouvernement de renouveler le permis à cause de l'application faite par le chemin de fer canadien du Pacifique pour des divisions alternatives.

Je dirai maintenant à la chambre, M. l'Orateur, que lorsque fût faite cette demande d'un permis de coupe de bois, il n'y avait pas de chemin de fer en dedans d'un rayon de 400 ou 500 milles. A cette époque la compagnie du canadien du Pacifique avait l'intention de construire sa ligne jusqu'à Yellowhead Pass. Durant la session du parlement, après la concession de ce permis, la compagnie du canadien du Pacifique demanda au parlement de changer la localisation de sa ligne, et en résulta que la ligne passa à vingt ou trente milles de cette coupe de bois, de sorte que ce n'est que par accident que la valeur de cette coupe de bois a augmenté. Vous verrez par la correspondance que la compagnie du canadien du Pacifique commença à faire couper du bois à cet endroit, M. Muckle, leur agent forestier, qui avait des intérêts dans cette concession forestière avec M. Adams, ayant conseillé de couper du bois pour forcer la compagnie du canadien du Pacifique de l'acheter. Je fais cette déclaration parce qu'il en est question dans la correspondance. Mais lorsque je m'adressai à M. Van Horne, à Winnipeg, sur la demande de M. Adam, qui me télégraphia d'aller là, M. Van Horne me dit que si le bois était coupé qu'il le prendrait. Jusque-là la compagnie du canadien du Pacifique ne fit aucune réclamation; mais en janvier 1883, après que la concession fut vendue, alors seulement on apprit que la compagnie du canadien du Pacifique avait décidé d'acheter cette concession forestière si cela était possible. La compagnie demanda les sections alternatives. Il devint alors de mon devoir, comme représentant de M. Adams, de faire faire la vente de la propriété. M. Sands qui avait la concession, insista auprès de moi pour que la vente fût terminée. Je vins auprès du gouvernement, et devant le ministère, et demandai de renouveler le permis. On me répondit que cela ne pouvait pas se faire, parce que le canadien du Pacifique réclamait la propriété. Je soutins aussi énergiquement que possible qu'il était du devoir du gouvernement de protéger ce permis qui avait été accordé longtemps avant que la compagnie du canadien du Pacifique n'eût localisé sa ligne. Telles étaient les instructions de M. Sands, dont j'ai ici la correspondance et qui insistait pour que je fisse la chose moi-même.

Il disait, le 21 février 1883.

"J'espère que vous pourrez protéger mes intérêts dans cette affaire de terrain, et je serai heureux de payer vos services, sur demande."

Le 10 avril 1883, il m'écrivait :

"Si quelqu'un veut s'emparer de ma concession, je vous télégraphierai mes instructions à ce sujet."

Puis, il me disait, le 4 mai 1883 :

"J'espère que vous continuerez de défendre mes droits et mes titres à la concession de Cypress Hills, et que vous pourrez bientôt m'obtenir la concession nécessaire."

Puis le 5 juin 1883 :

"J'espère que vous allez réussir à m'obtenir le permis pour la concession entière, dans lequel cas je n'aurai rien perdu. Si toutefois vous ne réussissez pas à obtenir

cet acte de justice du gouvernement, vous pourrez sans doute m'obtenir un permis pour une section paire, aussitôt que possible."

Le 23 septembre, il écrivait :

"Espérant que vous surveillerez mes intérêts et ne laisserez pas échapper l'occasion de fortifier ma réclamation."

Conséquemment, j'ai fortement appuyé auprès du gouvernement qu'il était de son devoir de protéger ce permis, et de ne pas permettre à la compagnie du canadien du Pacifique d'aller examiner cette propriété et s'en emparer. J'ai invoqué l'opinion d'un membre distingué de la société Blake, Kerr, Lash et Cassels, de Toronto, qui confirmait mon opinion que la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique n'avait aucun droit, vu le changement de sa ligne, d'enlever le permis accordé à un autre sur territoire inexploré. Le titre fut rédigé par la société McArthur et Tupper de Winnipeg, une société composée de M. McArthur, M. Dexter, M. Macdonald et M. Tupper. Dès que l'on apprit que la compagnie du canadien du Pacifique s'efforçait de prendre cette concession, ou de la détruire, je télégraphiai à M. Sands d'envoyer M. McArthur à Ottawa, pour prouver ce qu'elle avait fait, et pour régler la chose. C'est là l'allusion que je fais au voyage ici de M. Tupper et M. Macdonald. Ces jeunes messieurs vinrent ici et firent leur devoir, et ne demandèrent aucune rémunération de leurs services. Ils firent ce qu'ils devaient faire, d'après la loi, comme avocats de M. Sands. Je désire parler d'une des lettres, dont une partie est imprimée comme suit :

"Il me faut aller à Ottawa, demain soir, pour régler cette affaire, chose qui ne me plaît pas, c'est-à-dire d'avoir à faire le plus dur de la besogne. *Bowell* travaille pour moi, et s'il réussit à battre la compagnie du chemin de fer, nous devons payer les sommes convenues, vous vous rappelez, lorsque nous étions tous deux au *Queen's Hotel*."

Cette lettre est mal imprimée; il devrait y avoir une pause après "*Bowell* travaille pour moi." J'ai soumis la chose au gouvernement qui a cru qu'il était juste de renouveler ce permis, si possible. J'ai cru que l'arrangement fait entre M. Adams et moi-même, au "*Queen's Hotel*," à Toronto, devait être rempli, et que ceux qui réussiraient auprès de la compagnie du canadien du Pacifique à leur faire abandonner leur réclamation, j'ai cru, dis-je, que ceux-là devaient être rémunérés pour cela.

Il y avait dans cette ville plusieurs personnes—M. Muckle, M. Kirby et autres—qui offraient leurs services, prétendant qu'ils pourraient régler cette difficulté en payant \$5,000, ou \$6,000 à chaque intéressé et ce sont ces personnes qui sont mentionnées dans ma lettre. Après délibération, on trouva qu'il valait mieux acheter la réclamation de la compagnie du chemin de fer du Pacifique et payer à ces messieurs ce qu'ils demandaient; mais aucun membre du gouvernement n'a jamais insinué directement ou indirectement que ses services devaient être rémunérés, ou toute autre chose de ce genre. Le gouvernement était tenu de voir à ce que le permis de coupe eût entièrement son effet. Or, M. l'Orateur, il est inutile de m'étendre beaucoup plus sur cette question. J'ai expliqué la correspondance qui a donné lieu à la présente affaire. Cette concession forestière a été demandée comme elle pouvait l'être par qui que ce soit, et ce qui a eu lieu doit être attribué à l'action de la compagnie du Pacifique, qui a finalement vendu ses droits à M. Sands \$2.25 l'acre, après avoir exploité la concession pendant plus d'une année.

Comme vous pouvez le voir, pour ce qui me concerne, tout ce que j'ai fait l'a été en ma qualité d'ami de M. Sands et entièrement en sa faveur.

En ma qualité de membre du parlement, j'ai agi de bonne foi, et en obtenant cette concession forestière, j'ai fait ce que tout membre du parlement avait le droit de faire. Je n'avais pas moi-même confiance dans l'entreprise, ne sachant pas où se trouvait la propriété, ne croyant pas même qu'elle fût de quelque valeur. J'ai tout fait de bonne foi et il n'y a rien dans ma conduite qui soit contraire à ma dignité de membre du parlement.

Je ne suis pas naturellement responsable de la publication de cette correspondance. J'avais espéré qu'il n'en serait plus parlé après les ennuis qu'elle nous a causés dans le comté de Lincoln, après avoir été répandue dans tous le pays, après les tentatives faites pour m'engager à l'acheter, tentatives qui ont échoué.

Je lirai à la chambre un télégramme que j'ai reçu, aujourd'hui, et qui m'a été adressé spontanément par M. Patterson, de Sainte-Catherine, lequel était mon adversaire lors de la dernière élection. C'est un citoyen distingué de Sainte-Catherine, et il a agi comme avocat de M. Adams, dans le procès entre ce dernier et moi-même, procès qui a été réglé à l'amiable hors de cour.

La correspondance n'avait rien à faire avec ce règlement; mais sur le conseil de M. Samuel Blake, avocat de l'une des parties, et de M. Osler, avocat de l'autre, il fut décidé de détruire la correspondance, et la lettre de M. Patterson m'a été télégraphiée aujourd'hui, relativement à la correspondance publiée dans le *Globe* de samedi dernier, et se lit comme suit:—

“J'ose dire que je suis plus surpris que vous-même de la publication de cette correspondance. Le procès a été réglé à la satisfaction de mon client, et l'une des conditions du règlement, c'est que la correspondance devait être copiée; qu'aucun usage ne devait être fait des copies; et cette condition, pour ce qui me concerne, ainsi que mon client, au meilleur de ma connaissance, a été scrupuleusement remplie. Si la correspondance avait été livrée à la publicité par moi ou mon client, ce serait certainement un manque de foi flagrant et une violation de la convention signée entre nous.”

J'ai en mains l'original de la convention signée par l'avocat des parties et dans laquelle toute l'affaire est discutée. Cette affaire est maintenant livrée à la publicité; mais cela ne m'intéresse pas personnellement, pourvu que j'exonère entièrement le gouvernement de tout blâme. Je suis prêt à me défendre, et je l'ai fait avec succès dans le comté de Lincoln, qui m'a réélu par une majorité de cinq cents voix aux dernières élections.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: L'honorable premier ministre a-t-il, comme il l'a promis, fait déposer ici copies des arrêtés du conseil mentionnés dans cette convention?

Sir JOHN A. MACDONALD: L'honorable député m'a demandé la production de ces documents, et j'ai consenti à les déposer ici; mais je ne savais pas qu'il en eût besoin pour la présente discussion.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Si l'honorable premier ministre veut les déposer sur le bureau de la chambre, cela suffira.

Sir JOHN A. MACDONALD: Certainement.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je désire faire une motion. Je ne me propose pas de m'engager dans une discussion qui entraînerait une perte de temps; mais je demande simplement qu'il me soit permis de proposer:

“Que, vu que certaines pièces et documents se lisant comme suit:—

Je suppose que la chambre me permettra de considérer ces documents comme lus.

Sir JOHN A. MACDONALD: Oui.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je comprends, d'après la réponse du premier ministre, que la chambre les considérera comme lus.

“Certaines pièces et documents se lisant comme suit:— \* \* \* tels que publiés dans le *Globe* du 8 février, contenant diverses déclarations concernant certains membres de cette chambre, et qu'il est à propos que la chambre ait l'occasion d'examiner les dit documents, il est ordonné que les dites lettres ci-dessus citées, soient imprimées dans les Procès-verbaux pour l'usage des membres de cette chambre.”

La chambre est maintenant en possession des explications de l'honorable député de Lincoln. Je désire que la chambre soit saisie des autres documents qui compléteront ceux qu'a mentionnés l'honorable député, et lorsque la chambre sera en pleine possession de ces pièces, nous serons en état de juger de la présente affaire. Je serais très heureux si la chambre me permettait d'inclure dans cette motion:

“Et tout autre document ou correspondance que désire inclure l'honorable député de Lincoln.”

Tout ce que je désire, c'est que la chambre soit saisie de tous les documents.

Sir JOHN A. MACDONALD: J'ai demandé à l'honorable député, vu qu'il s'agit d'une affaire qui l'intéresse considérablement, s'il exigeait un avis de motion, et il a imposé seulement une condition que l'honorable député d'Oxford-sud (sir Richard Cartwright) est disposé à remplir, c'est-à-dire que, outre les documents demandés par

ce dernier, l'honorable député de Lincoln ait la permission de faire insérer dans les Procès-verbaux toutes les autres pièces qui se rattachent à cette affaire.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je suppose que tous les documents de l'honorable député sont datés?

M. RYKERT: Ils sont tous régulièrement disposés, et je n'ai jamais rien présenté à cette chambre, qui fût autrement disposé.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Ce serait plus convenable pour les honorables membres de la chambre, si les lettres que l'honorable député désire insérer étaient disposées selon leurs dates, vu que quelques-unes sont des lettres en réponse à celles contenues dans le document que j'ai en mains.

M. RYKERT: J'en ai une centaine de plus, si l'honorable député veut les avoir.

L'ORATEUR: Puisque cette motion doit être publiée dans les Procès-verbaux, les documents qui l'accompagnent doivent être décrits.

Sir JOHN A. MACDONALD: L'honorable député de Lincoln produira tous ses documents dans les vingt-quatre heures et nous aurons ainsi toute l'histoire.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je n'ai aucune objection à cela.

L'ORATEUR: On devrait faire un choix de la correspondance afin que nous sachions quelles sont les lettres qui doivent paraître aux Procès-verbaux.

Sir JOHN A. MACDONALD: Afin de permettre à l'honorable député de Lincoln de produire tous ses documents, je lui proposerais d'ajourner sa motion à demain et tous les papiers seront publiés ce jour-là.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je n'y ai pas d'objection. Il n'est que juste que l'honorable député de Lincoln ait toute latitude possible pour exposer sa propre version de l'affaire.

La motion est retirée.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: J'espère que l'honorable député de Lincoln me fera tenir, dans un délai raisonnable, une liste de tous les documents qu'il veut faire imprimer, afin que je puisse les ajouter à ma motion, ainsi que vient de le conseiller l'honorable premier ministre.

M. RYKERT: Je les passerai aux rapporteurs des débats, mais je n'en ferai pas une copie pour l'honorable député.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je ne demande pas qu'il m'en fasse une copie; ces lettres seront copiées par les rapporteurs des débats et lui seront remises ensuite. Tout ce que je demande, c'est d'être en état de faire la motion dans la forme que suggère l'honorable premier ministre.

M. MILLS (Bothwell): Je comprends que l'honorable député de Lincoln a passé aux rapporteurs des débats tous les papiers qu'il désire faire mettre dans les Procès-verbaux. S'il en est ainsi, je ne vois pas pourquoi on ne procéderait pas immédiatement sur la motion; peut-être l'honorable député préfère-t-il passer les documents à l'honorable député d'Oxford-sud pourvu qu'il les inclue dans sa motion.

M. RYKERT: Je propose qu'ils soient transmis tout de suite aux rapporteurs des débats et, après, l'honorable député pourra les avoir.

M. BOWELL: Avant de clore ce débat, je désire dire quelques mots au sujet de l'emploi de mon nom qu'on a fait dans cette correspondance. Ce que dit l'honorable député de la conversation qu'il a eue avec moi, pendant que le premier ministre qui était alors ministre de l'intérieur était à la Rivière du Loup, est vrai en substance; mais il aurait pu ajouter qu'il m'avait représenté que la compagnie Canadien du Pacifique avait fait dévier sa ligne quelque peu vers le sud, afin de pouvoir prendre possession de cette concession forestière pour laquelle il avait obtenu un permis. Si je me rappelle bien, je lui ai répondu, que s'il en était ainsi, son droit devait être protégé et que je soumettrais l'affaire à mes collègues à la première occasion.

Si c'est là un crime, j'avoue l'avoir commis bien souvent depuis que je fais partie du cabinet. De tous les membres de cette chambre qui ont eu quelque chose à faire avec le ministère des douanes,—et ils sont nombreux,—il n'en est peut-être pas un seul à qui je n'aie pas fait une réponse semblable. Je n'ai rien à redire contre cette partie de la correspondance, mais lorsque je vois la lettre du 28 janvier 1888, rédigée comme elle l'est, je ne puis que protester énergiquement, car il faut qu'il y ait une erreur d'impression, ou que l'honorable député ait été bien malheureux dans le choix

des expressions dont il s'est servi, pour rendre compte de ce qu'il faisait à Ottawa au sujet de l'extension ou du renouvellement de ce permis. Dans la lettre du 28 janvier, je trouve la réponse suivante :

" Il me faudra aller à Ottawa, demain soir, pour tirer l'affaire au clair, ce qui ne me plaît pas. Je me charge de la partie la plus difficile. Bowell travaille pour moi, et si nous réussissons à battre la compagnie du chemin de fer, il nous faudra payer la somme convenue, comme vous vous en rappelez, lorsque nous étions tous deux à l'hôtel Queen. Cette affaire m'a empêché de dormir depuis une semaine. Il faut que nous restions parfaitement tranquilles."

Un peu plus loin il dit :

" Je retiens les services de tous ceux qui peuvent m'aider à Ottawa, et nous aurons à les payer grassement, car nous ne pouvons pas risquer de perdre cette affaire."

Il faut rapprocher ce langage de celui de la lettre du 12 février, à M. Adams, dans laquelle il est dit :

" Je n'ai encore pu rien faire, mais je tire des ficelles de tous côtés. Le fils de John A., de Winnipeg, l'associé de McArthur, est ici et j'ai l'intention de me servir de lui auprès de son père. Je crois que si vous aviez le jeune Tupper ici, et que s'il était bien payé, il nous aiderait beaucoup. La compagnie du C. C. P. a une grande influence sur le gouvernement et il nous faut réagir contre cette influence d'une manière quelconque."

Pour éviter toute accusation de ne pas citer intégralement, je dirai que j'ometts certains passages des lettres.

Puis il continue :

" Cette affaire m'ennuie au suprême degré et je devais m'attendre à toute autre chose, et ce n'était pas à moi d'entreprendre une pareille tâche ; mais même si l'affaire devait coûter tout ce que l'on dit, il vaudrait encore mieux l'entreprendre que d'y renoncer."

Dans une autre lettre, en date du 5 mars 1883, il dit :

" Je n'ai encore rien pu faire au sujet de la concession forestière. J'ai fait venir Macdonald et Tupper, de Winnipeg, et j'espère qu'ils réussiront à décider leurs pères à agir comme ils le doivent (*properly*) dans cette affaire."

M. RYKERT : Ce devrait être "promptement" (*promptly*).

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Il est évident que l'honorable député était d'avis que tout ce qui serait vite fait, serait bien fait.

M. BOWELL : Je crois que si on regarde aux dates, on verra que la chose n'a pas été faite promptement.

Puis l'écrivain continue :

" Je suis presque découragé de tous ces retards. Sands m'écrit tous les jours à ce sujet, et il connaît tout ce qui en est. Quelqu'un lui a envoyé tous les documents se rapportant à l'affaire. Je tenterai un effort cette semaine, et il faut que nous fassions quelque chose, même s'il nous faut sacrifier chacun un billet.

Qu'on entende cela comme on voudra. Ensuite, le 8 mars, il écrit encore :

" Je rencontre des difficultés à tous les pas à propos de cette concession forestière, et je m'aperçois que la Cie du C.C.P. a certains ministres qui travaillent pour elle. Je crois qu'il nous en coûte à chacun six ou sept mille piastres pour mener la chose à bonne fin. J'en ai cinq ou six qui travaillent pour moi et j'ai promis de bien les payer si nous réussissons. Muckle est venu ici et m'a dit que la concession était tout entière en dedans de la zone. Je crains qu'ils n'épargnent rien pour triompher. J'espère que vous êtes convaincu que je fais tout ce qui est possible de faire, et que vous ratifierez tous les engagements que je prends au sujet des paiements à faire."

Le 28 mars 1883, je trouve le passage suivant :

" Cette affaire de concession me donne beaucoup d'ennuis. Il nous en coûtera au moins \$5,500 chacun pour réussir. J'ai tendu mes filets de telle sorte que j'espère que l'affaire sera réglée dans quelques jours. J'ai une douzaine de personnes qui travaillent pour nous. Il faut que vous soyez prêt à payer votre part des dépenses en aucun temps, car il faudra payer argent comptant. J'ai fait venir Tupper et Macdonald de Winnipeg et ils ont travaillé ferme pour moi."

Tout ce que j'ai à dire au sujet de cette correspondance, c'est que bien que j'admets avoir eu l'entrevue dont il parle—tous les ministres sont obligés de recevoir ceux qui ont des affaires avec le gouvernement—je ne puis concilier les termes des lettres subséquentes avec les explications que l'honorable député a données. Si les déclarations contenues dans ces lettres signifient quelque chose, elles veulent dire que la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique avait un certain nombre de membres du gouvernement qui travaillaient dans son intérêt, afin de priver l'honorable député du droit qu'il avait obtenu à ces limites pour son client. Elles veulent dire que les autres membres du cabinet travaillaient pour lui, et que s'ils obtenaient ce qu'il demandait, ils seraient bien payés.

L'honorable député nie cela. Je ne puis réellement pas croire qu'il avait l'intention d'exprimer cette idée, mais je répète ce que j'ai déjà dit : ou bien il a été singulièrement malheureux dans le choix de ses expressions pour faire connaître ses idées et ce qu'il entendait dire, ou bien il voulait faire croire à ceux pour qui il travaillait, qu'il avait acheté les autres membres du cabinet pour la somme de \$5,500. Je serais heureux que l'honorable député nous donnât des explications sur ce point avant la fin de cette discussion.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire pour aucun membre du cabinet de faire aucune dénégation formelle ou positive, ni même indirecte, au sujet de ces lettres, si mon interprétation est juste ; mais je dois le répéter, et avec beaucoup de force, je ne puis donner d'autre signification à ce langage. J'espère entendre l'honorable député nous dire qu'il n'avait pas l'intention de donner une telle signification à ses paroles, s'il dit le contraire, je désire lui donner le démenti le plus formel.

UN DÉPUTÉ : Un mensonge.

M. BOWELL : Dans ce cas, comme le suggère un député de la gauche, je pourrais employer des termes encore plus forts. En justice pour M. Hugh John Macdonald et pour M. Tupper, je suis obligé de lire un télégramme du premier de ces messieurs. Il est dit dans ces lettres que MM. Macdonald et Tupper sont venus à Ottawa, près de leurs pères, afin de les influencer, de les forcer ou de les induire à faire ce que l'honorable député croyait être juste.

Dans la dernière que j'ai lue, il dit :

“ J'ai fait venir Tupper et Macdonald de Winnipeg, et ils ont fortement travaillé pour moi. ”

Le 11 février, M. Macdonald, envoya le télégramme suivant :

“ Nous avons agi comme solliciteurs des acheteurs de la concession Rykert, et nous avons exigé les honoraires ordinaires. Ni Stewart—  
C'est M. Tupper

“ ni moi, n'avons d'intérêt dans cette concession, ni n'avons agi dans le but de recevoir aucune somme d'argent de Rykert, et nous n'avons jamais été à Ottawa au sujet de cette question.

“ Je suis,

“ HUGH J. MACDONALD. ”

Il n'était que juste pour ces messieurs que je laisse cela à la chambre, en réponse à l'assertion, qu'ils sont venus ici afin d'influencer leurs pères. C'est une question que je laisse à l'honorable député de Lincoln (M. Rykert) de régler avec MM. Macdonald et Tupper. J'ai cru qu'il était de justice pour moi, et pour cette société, de faire cette déclaration, et maintenant, je laisserai à cette chambre d'exprimer son opinion sur la nature de cette correspondance, et sur le caractère de ceux qu'elle attaque.

M. RYKERT : L'honorable monsieur n'a certainement pas dû comprendre mes explications au sujet du paiement de ces sommes d'argent. J'ai formellement dit qu'il a été convenu à l'hôtel Queen, à Toronto, que certaines sommes d'argent devaient être payées à des personnes qui avaient volontairement prêté leur service à faire disparaître la réclamation du chemin de fer canadien du Pacifique. Un de ces messieurs disait qu'il pouvait arriver à ce but moyennant \$5,000, un autre pour \$3,000 et ils ont fait certaines propositions.

J'ai déclaré formellement qu'aucun membre du gouvernement, ni directement ni indirectement, n'avait reçu ou demandé quoi que ce soit. J'ai dit cela aussi formellement que possible.

Quant au télégramme, tout ce que je puis dire, c'est que j'ai écrit à M. McArthur, le plus jeune associé, lui demandant d'envoyer ces messieurs à Ottawa. M. Sands a aussi vu M. McArthur. D'autres personnes l'ont vu, M. Abbott l'a aussi vu, lui demandant d'envoyer ces messieurs ici pour expliquer l'affaire et voir quelle était la position. Je les ai vus à Ottawa, et je leur ai parlé de cette question. Je leur ai demandé instamment quels étaient les faits. Cela est aussi clair que le jour. Je suis bien convaincu que lorsque ces messieurs viendront ici, ils se rappelleront parfaitement la conversation, car je leur ai demandé de voir ce que l'on pourrait faire. Sir Charles Tupper m'a formellement déclaré que la ligne ayant été déviée par la compagnie, cette dernière était tenue de protéger le concessionnaire. Il dit qu'il prendrait le bœuf par les cornes, et que, s'il était possible, il verrait à ce que l'affaire fût bien étudiée.

M. McCARTHY : Je vois qu'on mentionne mon nom dans cette correspondance, et certainement que dans d'autres circonstances, je n'aurais pas cru devoir attacher assez d'importance à ce fait pour en parler en cette chambre; mais comme on a fait cette mention dans cette enceinte, je crois qu'il est juste pour moi de déclarer quelles ont été mes relations au sujet de cette opération.

Au mois de janvier 1882, à la demande de deux de mes électeurs du nom de Shortreed et Laidlaw, une société commerçant sur le bois, j'ai envoyé une requête au ministre, demandant une certaine concession qu'ils désignaient et dont, je crois, ils avaient fait préparer un plan. On m'a répondu que cette concession ne serait pas alors vendue et j'ai communiqué cette réponse à MM. Shortreed et Laidlaw. Je ne me rappelle pas du tout, quoique je ne puisse pas dire que la chose fût impossible dans le temps, avoir eu d'autres relations au sujet de cette affaire, jusqu'à ce que l'honorable député de Lincoln (M. Rykert), comme le dit cette lettre, m'eût déclaré que le gouvernement ou le ministère avait décidé de vendre cette concession; mais que la requête de MM. Shortreed et Laidlaw était la première et qu'il fallait prendre des arrangements avec eux. Le frère de M. Laidlaw, M. William Laidlaw, agissait, comme je l'avais appris, comme procureur de la société Shortreed et Laidlaw. Je me mis en correspondance avec lui, et à partir de ce temps-là, les arrangements se sont faits entre M. William Laidlaw et l'honorable député de Lincoln.

Autant que je me rappelle, l'entente était que la concession demandée par MM. Shortreed et Laidlaw serait accordée s'il était constaté que le bois se trouvait sur ce terrain, et s'il y avait du bois dans les limites de cette concession; un arpenteur devait être envoyé sur les lieux à leurs frais, et si le bois ne se trouvait pas sur les terres pour lesquelles ils demandaient une concession, cette dernière devrait retourner à ceux que représentaient le député de Lincoln. Je n'ai plus entendu parler de l'affaire avant la fin du mois d'avril, alors que les mêmes personnes s'adressèrent de nouveau à moi et me dirent qu'il se passait quelque chose qu'ils considéraient comme injuste envers eux. Ils me demandèrent de venir à Ottawa et d'y voir. Je les remis à plus tard en leur disant que c'était inutile dans le moment, que les ministres étaient absents, mais je leur promis d'écrire et j'écrivis en effet au ministère, demandant de ne rien faire avant que je fusse allé à Ottawa. Lorsque je vins, en septembre, j'appris que la concession avait été accordée à M. Adams pour lequel agissait le député de Lincoln. Je fis part de la chose à mes clients, ou plutôt à leur avocat, M. William Laidlaw, et mon ministère s'est terminé là. Ils étaient très mécontents. Je n'ai pas à m'occuper de ce qui a eu lieu ensuite, car je n'ai plus été mêlé à l'affaire. Je dis donc qu'ils étaient très mécontents, et je crois qu'ils s'adressèrent de nouveau au ministère, mais je n'avais plus alors rien à faire dans la question. Je n'avais aucun intérêt direct ou indirect avec MM. Shortreed et Laidlaw. Mon ministère n'a consisté qu'à transmettre la demande de mes clients, les membres de la compagnie de bois, dont j'ai parlé.

M. MITCHELL : Avant de clore un débat aussi intéressant, je crois qu'il est à propos de dire quelques mots. En justice pour le ministre des douanes, je dois dire que quoique le public puisse penser de sa conduite dans cette affaire, son explication fait disparaître tout doute qui aurait pu planer sur lui d'après cette correspondance. Je suis certain que quiconque dans cette chambre lira ces lettres, dira qu'elles sont une infâmie en ce qui concerne le ministre des douanes. Je suis convaincu que la cham-

bre dira que son explication a été complète et entière et qu'elle fait disparaître tout soupçon qu'il ait pu recevoir de l'argent ou agir malhonnêtement.

Il y a ici d'autres ministres qui faisaient alors partie du cabinet. Ayant été moi-même ministre pendant longtemps, et ayant siégé aux côtés de quelques-uns d'entre eux, entre autres le très honorable premier ministre, je suis certain que pas un d'entre eux n'a reçu, ni ne voudrait recevoir quoique ce soit pour travailler en faveur d'un projet comme celui dont il est question dans cette correspondance.

Il est dû à ces messieurs, il est dû à la position qu'ils occupent, il est dû à l'honneur du Canada qu'ils désavouent énergiquement, à l'exemple du ministre des douanes, toute connivence dans cette opération, et repoussent l'idée que des hommes occupant le poste élevé de conseillers de Sa Majesté, puissent prostituer leur position ou compromettre leur réputation en commettant des actes comme ceux qu'on leur prête dans cette correspondance. Je ne crois pas qu'il y ait un seul ministre capable d'agir ainsi, et je serais heureux d'entendre l'un d'entre eux corroborer mon opinion.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je n'ai pas la moindre objection à corroborer ce que vient de dire l'honorable député. Je croyais avoir fait cette déclaration l'autre jour, lorsque l'affaire fut portée devant la chambre pour la première fois. Au début de cette opération j'étais ministre de l'intérieur, mais je crois que j'ai été remplacé à ce poste par sir David Macpherson, avant qu'elle fut terminée. Je suis certain que ni moi ni mon successeur n'avons rien reçu, sous quel que forme que ce soit, en argent ou autrement, à aucune des phases de cette opération. Je croyais même que la chambre n'avait pas besoin de cette déclaration de ma part. L'honorable député de Lincoln lui-même repousse toute intention d'avoir voulu accuser les ministres, bien que j'admette avec l'honorable ministre des douanes, que les expressions dont il s'est servi sont des plus malheureuses.

En ce qui concerne les avocats employés par M. Adams, je crois que c'était mon fils et le fils de sir Charles Tupper. Ce sont deux jeunes gens travaillant à faire leur chemin dans leur profession. Je ne puis pas parler de la fortune de l'associé de mon fils, mais quant à lui, je sais qu'il lui faut gagner sa vie. Je l'ai fait instruire et c'est tout ce que je lui ai donné. Il gagne sa vie, et je crois qu'il la gagne honnêtement et honorablement. Il peut avoir des défauts, mais je le sais honnête et honorable. Il y a une notable différence entre la dépêche de mon fils, lue par l'honorable ministre des douanes, et la déclaration du député de Lincoln. Il dit que ces deux avocats étaient ici ; et le télégramme dit qu'ils n'y étaient pas ; la lettre qui arrivera ici, cette semaine, je suppose, jettera de la lumière sur cette affaire. Pour ma part, je ne puis pas l'expliquer, car je ne me rappelle pas les avoir vus ni l'un ni l'autre. Je suppose que probablement ils ont écrit—ou du moins M. McArthur, qui était alors leur associé—qu'ils s'occupaient de l'affaire. Je ne sais même pas si c'est lui qui faisait la correspondance avec leurs clients, en cette occasion. La correspondance qui se trouve au ministère fera voir qui était chargé de la correspondance avec M. Sands qui a acheté de M. Adams. On verra par ces documents si c'est M. McArthur ou M. Tupper, ou la société en général, qui correspondait. Je déposerai cette correspondance devant la chambre.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en Conseil, le 17 avril 1882.

Vu le mémoire, daté du 10 avril 1882, du ministre de l'intérieur recommandant d'accorder à M. John Adams, un permis annuel de couper du bois dans un fonds de cinquante milles carrés, qui devra être arpenté à ses frais, dans les six mois, et dans la localité ci-après décrite, savoir : Commencant à un point qui est éloigné de cinq milles, mesurés franc ouest, à partir d'un poteau qui est planté entre les sections vingt-cinq et trente-six, dans le township sept, rang un, à l'ouest du quatrième méridien principal, dans les territoires du Nord-Ouest ; puis franc nord, vingt milles ; puis franc ouest, vingt milles ; puis franc sud, vingt milles, puis franc est, jusqu'au point de départ.

Que le bail, quant à l'arpentage du fonds, à la construction de scieries, et au paiement de droits, soit fait aux termes et conditions fixées par les règlements établis par l'arrêté du conseil du 11 novembre 1881.

Le comité soumet la recommandation ci-dessus à l'approbation de votre Excellence.

Attesté.

(Signé)

JOHN J. MCGEE,

*Greffier-adjoint, C.P.*

A l'honorable ministre de l'Intérieur.

*RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Honneur le délégué de Son Excellence le gouverneur général en Conseil, le 19 septembre 1882.*

Vu le rapport, daté du 16 septembre 1882, du ministre de l'Intérieur, représentant que relativement à un arrêté du conseil daté du 17 avril dernier, accordant un permis de coupe de bois à M. John Adams, l'arpentage exigé a maintenant été fait, et que les rapports de cet arpentage ont été examinés et approuvés par le bureau des terres fédérales, dans la période de temps prescrite.

Le ministre recommande en conséquence qu'un permis annuel, sous l'autorité des règlements approuvés par le gouverneur en Conseil, le 11 novembre 1881, soit accordé au dit John Adams pour un fonds de bois contenant trente-sept milles et demi carrés, plus ou moins, indiqué sur un plan ci-joint daté du 15 août 1882, fait par l'arpenteur des terres fédérales J. W. Vaughan, et régulièrement déposé au bureau des terres fédérales du département de l'intérieur.

Le comité conseille d'accorder le permis tel que recommandé.

(Signé) JOHN J. MCGEE.

A l'honorable ministre de l'Intérieur.

*RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur en Conseil, le 3 mars 1884.*

Vu le mémoire, en date du 28 février 1884, du ministre de l'intérieur, alléguant que par un arrêté du conseil du 17 avril 1882, autorisation a été donnée au ministre de l'intérieur d'accorder à M. John Adams, marchand de bois de Winnipeg, un permis annuel de couper du bois aux conditions et termes prescrits par les règlements, et que le 19 septembre suivant, la coupe de bois ayant été dans l'intervalle arpentée, il fut rendu un autre arrêté du conseil accordant à M. Adams un permis annuel de couper du bois sur un fonds de bois de 37½ milles en superficie, plus ou moins, ainsi qu'indiqué sur un plan annexé à l'arrêté du conseil mentionné en dernier lieu.

Le ministre fait observer que l'on a découvert, au mois de janvier 1883, que le terrain pour lequel le permis avait été obtenu se trouvait dans la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique, et qu'en conséquence les sections de nombres impairs maient la part de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Le ministre représente que, lors de la demande du renouvellement du permis, le solliciteur de M. Adams fut informé que ce renouvellement ne pouvait être fait que relativement aux sections de nombres pairs, les seuls qui appartaient au *Dominion*, et que les représentants de M. Adams (ce dernier étant mort), ne demandent maintenant un permis que pour les sections de nombres pairs dans l'étendue pour laquelle M. Adams avait primitivement obtenu le permis. Les porteurs de permis ont payé le prix de l'affermage et encouru des frais considérables pour remplir les conditions du permis.

Le ministre recommande qu'autorisation lui soit donné d'accorder aux représentants de feu M. Adams, un permis annuel de couper du bois sur les sections de nombres pairs, et les fractions de sections de nombre pairs dans l'étendue demandée, ainsi qu'indiqué dans le plan ci-annexé par une ligne de couleur rose, aux termes et conditions ordinaires.

Le comité conseille d'accorder un permis en conséquence.

(Signé)

JOHN J. MCGEE,

*Greffier du Conseil privé.*

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. McCarthy,—Que le bill (No 10) modifiant de nouveau les Statuts Revisés, chapitre 50, concernant les Territoires du Nord-Ouest, soit maintenant lu la seconde fois ;—Sur l'amendement de M. Davin,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la seconde fois, mais qu'il soit Résolu,—Qu'il est expédient que l'Assemblée Législative des Territoires du Nord-Ouest soit autorisée à traiter le sujet de ce bill par voie d'ordonnance ou de mesure législative après la prochaine élection générale pour les dits Territoires ;—et sur le sous-amendement de M. Beausoleil,—Que tous les mots après Résolu, dans l'amendement, soient retranchés et remplacés par les suivants :

“ Que l'usage officiel des langues française et anglaise dans la législature et les tribunaux des Territoires du Nord-Ouest a été établi par ce parlement dans l'intérêt bien entendu de la population de ces Territoires, de la bonne entente et de l'harmonie qui doivent exister entre les différentes races qui l'habitent, aussi bien qu'en vue de promouvoir, par une politique large et libérale, la colonisation et l'établissement de ces vastes domaines ;

Qu'il n'est rien survenu depuis qui puisse excuser ou justifier ce parlement de retirer à la population du Nord-Ouest les droits et privilèges qui lui ont été octroyés il y a quelques années seulement ;

Que le bill proposé aurait pour résultat de semer le malaise et le mécontentement dans toute la Puissance en jetant du doute sur la stabilité de nos institutions, et de retarder par là, pour longtemps, la colonisation et le développement des immenses ressources du Nord-Ouest canadien.”

Et la question étant mise sur le sous-amendement,—il est rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Amyot,	Desaulniers,	LaRivière,
Audet,	Desjardins,	Laurier,
Bain ( <i>Soulanges</i> ),	Dessaint,	Lépine,
Beausoleil,	Doyon,	McGreevy,
Bécharde,	Dupont,	McMillan ( <i>Vaudreuil</i> ),
Bergeron,	Fiset,	Massue,
Bernier,	Flynn,	Meigs,
Boisvert,	Gauthier,	Mitchell,
Bourassa,	Geoffrion,	Montplaisir,
Brien,	Gigault,	Neveux,
Casey,	Girouard,	Perry,
Casgrain,	Godbout,	Préfontaine,
Cimon,	Grandbois,	Rinfret,
Cook,	Guay,	Riopel,
Costigan,	Holton,	Robillard,
Coulombe,	Ives,	Sainte-Marie
Couture,	Joncas,	Thérien,
Curran,	Labrosse,	Turcot,
Daoust,	Landry,	Vanasse,
Dawson,	Langelier ( <i>Montmorency</i> ),	Wilson ( <i>Argenteuil</i> ), et
De St. Georges,	Langevin (Sir Hector),	Wright.—63.

CONTRE :

Messieurs

Armstrong,	Gillmor,	Moncrieff,
Barnard,	Gordon,	O'Brien,
Barron,	Guillet,	Paterson ( <i>Brant</i> ),
Bell,	Haggart,	Perley,

Bergin,	Hale,	Platt,
Borden,	Hesson,	Prior,
Bowell,	Hickey,	Putnam,
Bowman,	Hudspeth,	Robertson,
Boyle,	Innes,	Roome,
Brown,	Jamieson,	Ross,
Bryson,	Jones ( <i>Digby</i> ),	Rowand,
Burdett,	Jones ( <i>Halifax</i> ),	Sriver,
Campbell,	Kirk,	Semple,
Cargill,	Kirkpatrick,	Shanly,
Carling,	Landerkin,	Skinner,
Carpenter,	Lang,	Small,
Cartwright (Sir Richard),	Lister,	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Chapleau,	Livingston,	Somerville,
Charlton,	Lovitt,	Sproule,
Cochrane,	Macdonald (Sir John),	Sutherland,
Cockburn,	Macdonald ( <i>Huron</i> ),	Taylor,
Colby,	Macdowall,	Temple,
Corby,	McCarthy,	Thompson (Sir John),
Coughlin,	McCulla,	Trow,
Daly,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),	Tupper,
Davies,	McDougald ( <i>Pictou</i> ),	Tyrwhitt,
Davin,	McIntyre,	Wallace,
Davis,	McKay,	Ward,
Denison,	McKeen,	Watson,
Dewdney,	McMillan ( <i>Huron</i> ),	Weldon ( <i>Albert</i> ),
Dickinson,	McMullen,	Weldon ( <i>Saint-Jean</i> ),
Earle,	McNeill,	Welsh,
Eisenhauer,	Madill,	White ( <i>Cardwell</i> ),
Ellis,	Mara,	White ( <i>Renfrew</i> ),
Ferguson ( <i>Leeds et Gren.</i> ),	Marshall,	Wilmot,
Ferguson ( <i>Renfrew</i> ),	Masson,	Wilson ( <i>Elgin</i> ),
Ferguson ( <i>Welland</i> ),	Mills ( <i>Annapolis</i> ),	Wilson ( <i>Lennox</i> ),
Fisher,	Mills ( <i>Bothwell</i> ),	Wood ( <i>Brockville</i> ), et
Foster,	Moffat,	Wood ( <i>Westmoreland</i> ).—117.

Et la question étant mise de nouveau sur l'amendement ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

MERCREDI, 19 février 1890.

Sir John Thompson propose, comme sous-amendement,—Que tous les mots après " Résolu," dans l'amendement, soient retranchés et remplacés par les suivants :—

" Que cette Chambre, ayant égard à l'usage constant depuis longtemps de la langue française dans l'ancien Canada et aux stipulations à ce sujet renfermées dans l'Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, ne peut accéder à la déclaration contenue dans le dit bill et sur laquelle il est fondé, qu'il est opportun, dans l'intérêt de la bonne entente nationale en Canada qu'il y ait communauté de langage parmi la population du pays.

Qu'au contraire, cette Chambre déclare son adhésion aux dites stipulations et sa détermination de résister à toute tentative faite pour les amoindrir.

Qu'en même temps, cette Chambre croit qu'il est opportun et convenable et qu'il n'est pas incompatible avec ces stipulations que l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest reçoive du parlement du Canada pouvoir de régler, après la prochaine élection générale de l'Assemblée, les procédures de l'Assemblée et le mode de rapporter et publier ces procédures."

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de M. Mitchell.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, l'ordre pour la reprise du débat ajourné sur la motion de M. McCarthy pour la seconde lecture du bill (No 10) modifiant de nouveau les Statuts Révisés du Canada, chapitre 50, concernant les Territoires du Nord-Ouest, et sur les amendements de M. Davin et de sir John Thompson, est placé en tête des Bills et Ordres Publics pour jeudi prochain.

La Chambre alors s'ajourne à 12.35 a.m., jusqu'à jeudi prochain.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

M. *Davin*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie des mémoires adressés par MM. Joseph Holden et John Shera à l'honorable Edgar Dewdney, ministre de l'intérieur, concernant la concession de seconds homesteads dans les Territoires.

M. *Eisenhauer*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de remplacer le phare à la Baie Mahone, dans le comté de Lunenburg, qui a été détruit par le feu.

M. *Cimon*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—  
1° Dans combien de comtés, l'Acte de tempérance de 1878, a-t-il été mis en force, depuis sa passation?

2° Dans combien de comtés cet acte a-t-il été rappelé?

3° Dans combien de comtés le demande-t-on actuellement?

M. *Langelier* (Montmorency)—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement est-il informé qu'un certain nombre d'employés du gouvernement forment partie de la branche de la Fédération Impériale à Ottawa? Si oui, se propose-t-il de les laisser prendre part à ce mouvement politique?

M. *Sutherland*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de fournir des casques aux sous-officiers et soldats de la milice active du Canada?

No 24.

---

OTTAWA, MARDI, 18 FÉVRIER 1890.

---

---

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

---

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

## No 25.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 20 FÉVRIER 1890.

## PRIÈRE.

Trente et une pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et regues :—

De William Ebenezer Muir et autres, de Montréal et autres lieux ; demandant une charte sous le nom de Compagnie de charbon, d'élévateurs et d'entrepôt de Montréal.

De Hyacinthe Gagnon et autres, de la paroisse de Saint-Edouard, comté de Lotbinière ; demandant des améliorations dans les communications postales entre Québec et Saint-Edouard.

De la corporation de la ville de Saint-Boniface, Manitoba ; demandant à la Chambre de considérer l'opportunité d'octroyer une subvention en terres pour aider à la construction du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est et de ses embranchements.

Du conseil municipal du comté de Kent, Ont ; demandant la passation d'un acte pour mieux prévenir et punir le vol des bestiaux.

Du Vénérable Archidiacre Dixon et autres, de Guelph, comté de Wellington, Ontario ; demandant que le bill actuellement devant le Parlement pour empêcher la cruauté envers les animaux, devienne loi.

De James M. Johnston et autres, de Guelph ; de John Johnson et autres, de Fergus, tous du comté de Wellington ; de Thomas Birkett et autres, d'Ottawa ; et de George E. Sparhaur et autres, de Ridgetown, comté d'Elgin, tous de l'Ontario ; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour empêcher le tir aux pigeons.

Du conseil municipal du comté de Wellington, Ontario ; demandant à la Chambre de considérer l'opportunité de nommer une cour, commission ou personne dans chaque province, suivant qu'il sera nécessaire, pour entendre et juger d'une manière rapide et convenable certains conflits entre le public et les chemins de fer.

De l'Assemblée Royale, No 2980, Chevaliers du Travail, Guelph, Ontario ; demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De l'Assemblée Royale, No 2980, Chevaliers du Travail, Guelph, Ontario ; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

De l'Assemblée Royale, No 2980, Chevaliers du Travail, Guelph, Ontario ; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De l'Assemblée Royale, No 2980, Chevaliers du Travail, Guelph, Ontario ; demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction ou réparation des chemins de fer.

De l'Assemblée Royale, No 2980, Chevaliers du Travail, Guelph, Ontario; demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes.

De l'Assemblée Royale, No 2980, Chevaliers du Travail, Guelph, Ontario; demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

De l'Assemblée Royale, No 2980, Chevaliers du Travail, Guelph, Ontario; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarés nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soient déclarées offense criminelle punissable par emprisonnement.

De W. R. Abbott et autres, de Maple Creek, district d'Assiniboine; et de Thomas Donald et autres, de Calgary, district d'Alberta, tous des Territoires du Nord-Ouest; demandant la passation d'un acte abrogeant la clause 110 de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest.

Sur motion de M. Rykert, il est Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat priant leurs Honneurs de permettre aux officiers en charge de la papeterie et des comptes contingents du Sénat de comparaître devant le comité des Comptes Publics de cette Chambre à sa prochaine séance afin de donner des renseignements au sujet de la distribution de la dite papeterie et des dépenses contingentes telles que portées aux pages D—17 et 18 du rapport de l'auditeur général sur les comptes de crédits pour l'exercice expiré le 30 juin 1889, et d'apporter avec eux tous les dossiers concernant ces items.

Les bills suivants sont présentés séparément et lus pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain, savoir:—

Par M. Bell:—Bill (No 92) concernant la Compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, et pour changer le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer Occidental de l'Ontario."

Par M. Dawson:—Bill (No 93) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sault Sainte-Marie et de l'Atlantique.

Par M. Bell:—Bill (No 94) constituant en corporation la Compagnie de Pont et de chemin de fer des Mille Iles.

Sur motion de M. Edgar, il est voté une Adresse à Son Excellence demandant copie du rapport de M. A. F. Wood au sujet de l'enquête qu'il a faite sur les questions relatives au canal Welland.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. McCarthy,—Que le bill (No 10) modifiant de nouveau les Statuts Révisés, chapitre 50, concernant les Territoires du Nord-Ouest, soit maintenant lu la seconde fois;—Sur l'amendement de M. Davin,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la seconde fois, mais qu'il soit Résolu,—Qu'il est expédient que l'Assemblée Législative des Territoires du Nord-Ouest soit autorisée à traiter le sujet de ce bill par voie d'ordonnance ou de mesure législative après la prochaine élection générale pour les dits Territoires;—et sur le sous-amendement de Sir John Thompson,—Que tous les mots après "Résolu," dans l'amendement, soient retranchés et remplacés par les suivants:—

"Que cette Chambre, ayant égard à l'usage constant depuis longtemps de la langue française dans l'ancien Canada et aux stipulations à ce sujet renfermées dans l'Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, ne peut accéder à la déclaration contenue dans le dit bill et sur laquelle il est fondé, qu'il est opportun, dans l'intérêt de la bonne entente nationale en Canada qu'il y ait communauté de langage parmi la population du pays.

Qu'au contraire, cette Chambre déclare son adhésion aux dites stipulations et sa détermination de résister à toute tentative faite pour les amoindrir.

Qu'en même temps, cette Chambre croit qu'il est opportun et convenable et qu'il n'est pas incompatible avec ces stipulations que l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest reçoive du parlement du Canada pouvoir de régler, après

la prochaine élection générale de l'Assemblée, les procédures de l'Assemblée et le mode de rapporter et publier ces procédures."

Et le débat se continuant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

VENDREDI, 21 février 1890.

Et le débat se continuant,—il est ajourné, sur motion de M. Amyot.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, l'ordre pour la reprise du débat ajourné sur la motion de M. McCarthy pour la seconde lecture du bill (N<sup>o</sup> 10) modifiant de nouveau les Statuts Révisés du Canada, chapitre 50, concernant les Territoires du Nord-Ouest, et sur les amendements de M. Davin et de Sir John Thompson, est placé en tête des Ordres du Jour pour demain.

La Chambre alors s'ajourne à 1 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

M. Jones (Halifax)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la justice et feu Son Honneur le juge Smith de la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, concernant sa demande pour un congé d'absence à raison de mauvaise santé.

Général Laurie—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de toutes communications échangées entre les gouvernements impérial et fédéral au sujet de l'abrogation des articles des divers traités conclus entre le gouvernement de Sa Majesté et les gouvernements étrangers qui empêchent le gouvernement fédéral d'appliquer un tarif différentiel des marchandises provenant de la Grande-Bretagne et de ses colonies.

M. Cook—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant la liste complète des demandes déjà faites pour des ranches dans les Territoires du Nord-Ouest, donnant les noms et adresses des postulants, les montants mentionnés dans chaque demande, les ordres en conseil s'y rapportant, la décision prise au sujet de ces applications, et toute la correspondance à ce sujet.

M. Prior—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de procéder immédiatement à l'allongement de la cale sèche à Esquimalt? Si non, des négociations sont-elles en cours entre les gouvernements impérial et fédéral au sujet de ces travaux?

M. Prior—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de procéder sous peu aux travaux des fortifications d'Esquimalt? Des arrangements ont-ils été pris avec le gouvernement impérial au sujet de ces travaux?

M. Jones (Halifax)—Lundi prochain—INTERPELLATION—En vue des négociations relatives aux pêcheries qui se poursuivent actuellement à Washington entre le ministre anglais et le gouvernement américain, comme le chef du gouvernement l'a annoncé à la Chambre, est-ce l'intention des autorités fédérales de nommer un commissaire canadien pour prendre part aux négociations et veiller aux intérêts du Canada et les protéger ?

M. Weldon (Saint-Jean)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance et autres papiers concernant l'achat d'un emplacement pour les bureaux de poste et de douane à Annapolis, N.-E., copie de tous rapports au sujet de cet achat et indiquant aussi toutes offres d'autres emplacements faites au gouvernement par d'autres particuliers.

M. Paterson (Brant)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Relevé du nombre de lieuses mécaniques, de coupeuses et de moissonneuses exportées du Canada durant les derniers trois ans ; les noms des exportateurs, les pays d'exportation et le montant de drawback accordé pour chacun des articles exportés.

No 25.

OTTAWA, JEUDI, 20 FÉVRIER 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
l'imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

## No 26.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 21 FÉVRIER 1890.

## PRIÈRE.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Un message est reçu du Sénat, avec les bills suivants de leurs Honneurs auxquels le concours de cette Chambre est demandé, savoir :—

Bill (No 95) intitulé : “ Acte concernant les engrais agricoles.” (Sur motion de Sir John A. Macdonald, le dit bill est lu pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain.

Bill (No 96) intitulé : “ Acte pour mieux garantir la sécurité des pêcheurs.”

M. Foster présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 5 courant,—Copie des chartes originales de la Banque de l'Amérique-Britannique du Nord et de la Banque de la Colombie-Anglaise et de tous les amendements faits aux dites chartes.

M. Chapleau présente la réponse suivante :—

Réponse à Adresse du 27 écoulé,—Copie de toutes résolutions de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, concernant le règlement des réclamations des Métis.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. McCarthy,—Que le bill (No 10) modifiant de nouveau les Statuts Revisés, chapitre 50, concernant les Territoires du Nord-Ouest, soit maintenant lu la seconde fois ;—Sur l'amendement de M. Davin,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la seconde fois, mais qu'il soit Résolu,—Qu'il est expédient que l'Assemblée Législative des Territoires du Nord-Ouest soit autorisée à traiter le sujet de ce bill par voie d'ordonnance ou de mesure législative après la prochaine élection générale pour les dits Territoires ;—et sur le sous-amendement de Sir John Thompson,—Que tous les mots après “ Résolu,” dans l'amendement, soient retranchés et remplacés par les suivants :—

“ Que cette Chambre, ayant égard à l'usage constant depuis longtemps de la langue française dans l'ancien Canada et aux stipulations à ce sujet renfermées dans l'Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, ne peut accéder à la déclaration contenue dans le dit bill et sur laquelle il est fondé, qu'il est opportun, dans l'intérêt de la bonne entente nationale en Canada qu'il y ait communauté de langage parmi la population du pays.

Qu'au contraire, cette Chambre déclare son adhésion aux dites stipulations et sa détermination de résister à toute tentative faite pour les amoindrir.

Qu'en même temps, cette Chambre croit qu'il est opportun et convenable et qu'il n'est pas incompatible avec ces stipulations que l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest reçoive du parlement du Canada pouvoir de régler, après

la prochaine élection générale de l'Assemblée, les procédures de l'Assemblée et le mode de rapporter et publier ces procédures."

Et le débat se continuant ;

Et la question étant mise sur le sous-amendement,—il est adopté, sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Audet,	Edgar,	McMillan ( <i>Vaudreuil</i> ),
Bain ( <i>Soulanges</i> ),	Edwards,	Madill,
Barnard,	Eisenhauer,	Mara,
Bécharde,	Ferguson ( <i>Leeds et Gren.</i> ),	Marshall,
Bergeron,	Ferguson ( <i>Renfrew</i> ),	Masson,
Bergin,	Ferguson ( <i>Welland</i> ),	Massue,
Bernier,	Fiset,	Meigs,
Blake,	Flynn,	Mills ( <i>Annapolis</i> ),
Boisvert,	Foster,	Mills ( <i>Bothwell</i> ),
Borden,	Freeman,	Mitchell,
Bowell,	Gigault,	Moffat,
Bowman,	Girouard,	Moncrieff,
Brien,	Gordon,	Montplaisir,
Brown,	Grandbois,	Perley,
Bryson,	Guay,	Pope,
Burdett,	Guillet,	Porter,
Cameron,	Haggart,	Prior,
Campbell,	Hesson,	Purcell,
Cargill,	Hickey,	Putnam,
Carling,	Holton,	Rinfret,
Carpenter,	Hudspeth,	Riopel,
Casey,	Ives,	Robillard,
Casgrain,	Jamieson,	Roome,
Chapleau,	Joncas,	Ross,
Choquette,	Jones ( <i>Digby</i> ),	Rykert,
Chouinard,	Jones ( <i>Halifax</i> ),	Scarth,
Cimon,	Kenny,	Shanly,
Cochrane,	Kirk,	Skinner,
Cockburn,	Kirkpatrick,	Small,
Colby,	Labrosse,	Smith ( <i>Sir Donald</i> ),
Cook,	Landry,	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Corby,	Langelier ( <i>Montmorency</i> ),	Sproule,
Costigan,	Langelier ( <i>Québec</i> ),	Stevenson,
Coughlin,	Langevin ( <i>Sir Hector</i> ),	Taylor,
Coulombe,	LaRivière,	Temple,
Curran,	Laurie ( <i>Lieut.-gén.</i> ),	Thérien,
Daly,	Laurier,	Thompson ( <i>Sir John</i> ),
Daoust,	Lépine,	Trow,
Davin,	Lister,	Tupper,
Davis,	Lovitt,	Turcot,
Dawson,	Macdonald ( <i>Sir John</i> ),	Vanasse,
De St-Georges,	Macdowall,	Wallace,
Desaulniers,	McCulla,	Ward,
Desjardins,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),	White ( <i>Cardwell</i> ),
Dessaint,	McDougald ( <i>Pictou</i> ),	Wilmot,
Dewdney,	McDougall ( <i>Cap-Breton</i> ),	Wilson ( <i>Argenteuil</i> ),
Dickey,	McGreevy,	Wood ( <i>Brockville</i> ),
Dickinson,	McIntyre,	Wood ( <i>Westmoreland</i> ), et
Dupont,	McKay,	Wright.—149.
Earle,	McKeen,	

## CONTRE :

## Messieurs

Amyot,  
 Armstrong,  
 Bair (*Wentworth*),  
 Barron,  
 Beausoleil,  
 Bell,  
 Bourassa,  
 Charlton,  
 Couture,  
 Davies,  
 Denison,  
 Doyon,  
 Ellis,  
 Gauthier,  
 Geoffrion,  
 Gillmor,  
 Hale,

Innes,  
 Landerkin,  
 Lang,  
 Livingston,  
 Macdonald (*Huron*),  
 McCarthy,  
 McMillan (*Huron*),  
 McMullen,  
 McNeill,  
 Mulock,  
 Neveux,  
 O'Brien,  
 Paterson (*Brant*),  
 Perry,  
 Platt,  
 Préfontaine,  
 Robertson,

Rowand,  
 Sainte-Marie  
 Sriver,  
 Semple,  
 Somerville,  
 Sutherland,  
 Tyrwhitt,  
 Waldie,  
 Watson,  
 Weldon (*Albert*),  
 Weldon (*Saint-Jean*),  
 Welsh,  
 White (*Renfrew*),  
 Wilson (*Elgin*),  
 Wilson (*Lennox*), et  
 Yeo.—50.

Et la question étant mise sur l'amendement ainsi amendé,—il est adopté, sur la même division.

Et la question étant mise sur la motion principale ainsi modifiée,—elle est adoptée, sur la même division.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

M. *McNeill*—Lundi prochain—INTERPELLATION—M. Wilmot, un officier du département des Pêcheries ou de la Marine et des Pêcheries, a-t-il offert, par voie d'avis public, au nom du dit département, une récompense de \$25 pour la prise du premier vrai saumon dans les eaux du lac Huron ou de ses tributaires ?

M. Wilmot prétend-il que le département savait à l'époque qu'il avait offert la dite récompense et qu'il l'approuvait ? Un poisson, reconnu par M. Wilmot pour être un vrai saumon, a-t-il été pris dans le lac Huron ou ses tributaires par un sieur Charles Adams, un pauvre pêcheur de Southampton ? Ce poisson a-t-il été envoyé au sous-ministre de la marine et des pêcheries et a-t-il été reçu par lui ? La capture de ce poisson est-elle considérée par M. Wilmot comme ayant établi pour la première fois cet important fait scientifique que le vrai saumon peut vivre dans l'eau douce sans avoir aucun accès à la mer ? M. Wilmot affirme-t-il que ce poisson pourrait avoir été vendu à un musée pour bien plus que \$25 ? Charles Adams a-t-il demandé au département des Pêcheries de lui donner la récompense promise par M. Wilmot au nom du département ? M. Wilmot a-t-il fait rapport que Charles Adams avait gagné la récompense et qu'elle devait lui être donnée ? La récompense a-t-elle été payée ; si non, pourquoi ? Est-ce l'intention du gouvernement de payer la récompense ?

M. *Davies*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie des rapports faits par les ingénieurs ou arpenteurs qui ont étudié le havre de Cove Head, dans l'île du Prince-Edouard, il y a quatre ou cinq ans.

M. *Davies*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous rapports faits par les ingénieurs ou arpenteurs qui ont étudié le havre de Tracadie, dans l'île du Prince-Edouard, il y a quelques années.

M. *Barron*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat faisant connaître le nombre de soumissions faites ou présentées en rapport avec les travaux publics à la passe est du havre de Toronto, le nom ou les noms de chaque personne ou compagnie ayant soumissionné pour ces travaux et le montant et les conditions de chaque soumission, avec un relevé des quantités approximatives sur lesquelles ces soumissions ont été basées, et copie de toutes lettres et correspondance, états, documents et papiers se rapportant à l'adjudication du contrat et à toutes et chacune des soumissions.

M. *Langelier* (Québec-Centre)—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu quelque requête demandant la fermeture des bureaux de poste le dimanche, de qui, quand, quelle action a été prise sur telle requête, et ce qu'il entend faire sur telle requête ?

No 26.

OTTAWA, VENDREDI, 21 FÉVRIER 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

PROCÈS - VERBAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
l'imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

## No 27.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 24 FÉVRIER 1890.

## PRIÈRE.

Trente pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'Assemblée de District, No 204, Chevaliers du Travail, Winnipeg, Manitoba; et de l'Union Typographique, No 201, Victoria, Colombie-Britannique; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

De l'Assemblée de District, No 204, Chevaliers du Travail, Winnipeg, Manitoba; et de l'Union Typographique, No 201, Victoria, Colombie-Britannique; demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De l'Assemblée de District, No 204, Chevaliers du Travail, Winnipeg, Manitoba; et de l'Union Typographique, No 201, Victoria, Colombie-Britannique; demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

De l'Assemblée de District, No 204, Chevaliers du Travail, Winnipeg, Manitoba; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De l'Union Typographique, No 201, Victoria, Colombie-Britannique; demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes.

De Israel Zinek et autres, du comté de Lunenburg, Nouvelle-Ecosse; demandant qu'il ne soit pas placé de tablier tournant à un certain pont qui doit être érigé bientôt à Indian Path, dans le dit comté.

Du révérend C. W. E. Body, D.C.L., Provost de Trinity College, et autres, de Toronto; de W. H. Van Ingen et autres, de Woodstock, comté d'Oxford, tous de l'Ontario; et de J. Hamilton, président, et A. Robertson, secrétaire, de la Société pour prévenir la cruauté envers les animaux, Québec; demandant que le bill actuellement devant le Parlement pour empêcher la cruauté envers les animaux, devienne loi.

De W. Dill et autres; de Thomas Keen et autres; de J. W. Phillips et autres; de J. B. Gordon et autres, tous de Toronto, Ontario; de E. Octave Champagne et autres, de Montréal; et de Henry M. Stevenson et autres; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour empêcher le tir aux pigeons.

De Thomas Tweed et autres, de Medicine-Hat, Territoires du Nord-Ouest; demandant la passation d'un acte abrogeant la clause 110 de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest.

Sur motion de Sir Hector Langevin, l'ordre du jour du 14 courant, renvoyant le bill (No 76) constituant en corporation la Compagnie de pouvoir hydraulique de la

Rivière du Coude, au comité des Bills Privés est rescindé, et le dit bill est référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Langelier (Québec) présente un bill (No 97) constituant en corporation la Compagnie de Pont et de Terminus de Montréal,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, mercredi prochain.

M. Dewdney présente les réponses suivantes :—

Réponse à Adresse du 27 écoulé,—Copie de tous ordres en conseil, dépêches, correspondance et documents concernant la démission du Conseil des Aviseurs des Territoires du Nord-Ouest, et la nomination de leurs successeurs.

Réponse à Ordre du 23 écoulé,—Etat indiquant, pour chaque année,—

(1) Le coût de l'impression en français des ordonnances et autres documents et publications officiels depuis la date de la passation de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, de 1877;

(2) Le nombre de copies des ordonnances imprimées de temps à autre dans cette langue;—et

(3) Le nombre de copies distribuées et de celles restant en main.

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois et passés, savoir :—

Bill (No 45) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Tilsonburg, du Lac Erié et du Pacifique.

Bill (No 41) constituant en corporation la Compagnie de Câble du Canada.

Bill (No 23) constituant en corporation la "Compagnie Belding, Paul et Cie (limitée)."

Le bill (No 48) concernant la Compagnie du chemin de fer du Nord et de l'Ouest, et pour changer son nom en celui de "Compagnie du chemin de fer de l'Est du Canada," est délibéré en comité général et rapporté, avec des amendements.—Considération, tel qu'amendé, mercredi prochain.

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois et renvoyés aux comités suivants, savoir :—

*Comité des Bills Privés.*

Bill (No 16) conférant au Commissaire des brevets d'invention certains pouvoirs pour venir en aide à Samuel May.

*Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :*

Bill (No 66) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Hamilton.

Bill (No 78) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Portage-la-Prairie à la Butte-aux-Canards.

Bill (No 79) concernant la Compagnie du chemin de fer le Grand-Tronc du Canada.

Bill (No 80) concernant la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, de la Baie Georgienne et du Lac Erié.

Bill (No 81) concernant la Compagnie d'amélioration de la Don.

Bill (No 82) pour confirmer un arrangement entre la Compagnie du chemin de fer Montréal et Occidental et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Bill (No 83) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Colonisation d'Alberta.

Bill (No 84) à l'effet d'amender l'acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Victoria et du Sault Sainte-Marie.

Bill (No 86) concernant le chemin de fer Central d'Ontario.

Bill (No 87) concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique.

Bill (No 88) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de l'Atlantique Canadien du Nord.

Bill (No 89) à l'effet d'amender l'Acte constitutif de la Compagnie du pont du chemin de fer d'hiver de la rivière Détroit, et de changer le nom de la compagnie en celui de Compagnie du Pont de chemin de fer de la rivière Détroit.

Bill (No 90) modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est.

Bill (No 91) pour accorder certains pouvoirs à la Compagnie Manufacturière de Chambly.

Bill (No 92) concernant la Compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, et pour changer le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer Occidental de l'Ontario."

Bill (No 93) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sault Sainte-Marie et de l'Atlantique.

Bill (No 94) constituant en corporation la Compagnie de Pont et de chemin de fer des Mille Îles.

M. Colby met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—le 21<sup>me</sup> rapport annuel du département de la Marine, pour l'exercice expiré le 30 juin 1889.

M. Laurier propose,—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada, ou aucun des départements, et les Messieurs Anderson, ou autres, au sujet du service des malles transatlantiques.

Et la question étant mise sur la dite proposition,—elle est rejetée, sur division.

Les Ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Ferguson (Welland) :—Ordre de la Chambre—Etat donnant le nombre de rapports de la Commission Géologique publiés respectivement chaque année pendant les derniers dix ans, le nombre vendu chaque année, le nombre distribué à titre gratuit et celui actuellement en mains.

Par M. Platt :—Ordre de la Chambre—Etat donnant :

1° Le nombre de points obtenus pour tous sujets par chaque cadet des première et deuxième classes actuelles qui a réussi dans les examens au Collège Militaire de Kingston depuis 1886 et 1887, respectivement, jusqu'au 30 juin 1889 ;

2° Les noms des cadets servant actuellement comme sous-officiers, et le nombre total de points reçus par chacun ;

3° Aussi les noms des cadets qui ont obtenu des examens spéciaux après juin 1889, et les sujets d'examens dans chaque cas.

Par M. Laurier :—Ordre de la Chambre—Copie de toutes demandes d'indemnité formulées par Elphège Cardin, Jean Cardin, George Tonnancour et Bruno St-Germain, pour dommages à leurs terres résultant de la digue construite dans la rivière Yamaska, de toute correspondance relative à ces demandes, ainsi qu'un relevé de toutes sommes allouées à chacun d'eux en règlement de ces réclamations.

Par M. Bryson :—Ordre de la Chambre—Copie du rapport et des plans de l'ingénieur en chef du département des Travaux Publics qui a fait les études nécessaires en vue de la construction du pont interprovincial sur l'Ottawa entre le village de La Passe, dans la province de l'Ontario, et le village de Fort Coulonge, dans la province de Québec.

Par M. Somerville :—Ordre de la Chambre—Etat donnant les noms de toutes les personnes devant des arrérages pour loyers de pouvoirs d'eau et autres jusqu'au 1<sup>er</sup> courant, et les montants dus respectivement par chacune d'elles.

Par M. Landerkin—Ordre de la Chambre—Copie du rapport de Sandford Fleming, ingénieur civil, sur l'enquête qu'il a faite relativement au bran de scie jeté dans la rivière Ottawa par les scieries des Chaudières et autres.

Par M. Laurier—Ordre de la Chambre—Etat détaillé donnant le chiffre de la population, par origine, conformément au recensement de 1885 de cette partie du district provisoire de la Saskatchewan, située au sud de la ligne, entre les townships 47 et 48 et bornée à l'ouest par la ligne entre les rangs 11 et 12 à l'ouest du 3<sup>ème</sup> méridien initial, et à l'est par le 3<sup>ème</sup> méridien initial dans le système d'arpen-

tage des terres fédérales, constituant actuellement le district électoral de Batoche. Aussi, de cette partie du même district provisoire situé à l'est du 3ème méridien initial dans le système d'arpentage des terres fédérales, et bornée au nord par la limite sud du district électoral de Prince-Albert, actuellement formant le district électoral de Kinistino.

Par M. Weldon (Saint-Jean) :—Ordre de la Chambre—Relevé des accidents arrivés aux trains de l'Intercolonial par suite de collisions, rails brisés, ou autrement, en 1889, les causes et dates respectives; le montant du dommage (si aucun) causé dans chaque cas à la propriété; le chiffre de la compensation payée aux personnes possédant des propriétés détruites ou endommagées, ainsi que le montant des réclamations pour pertes ou dommages (s'il en est) non réglées.

Par M. Lister :—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance entre le sous-ministre de la Marine ou aucun des officiers de ce département et l'auditeur général ou aucun autre fonctionnaire, au sujet de recettes pour licences de pêche non remises au département, ou au sujet de semblables recettes dont on n'a pas fait mention.

Et,—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance échangée entre l'auditeur général et le ministre de l'Intérieur ou toute autre personne au sujet des allocations pour frais de voyage de William McGirr, secrétaire particulier du surintendant général des affaires des Sauvages.

Par M. Weldon (Saint-Jean) :—Ordre de la Chambre—Relevé du nombre de causes inscrites dans la cour de Vice-Amirauté de Québec durant les années de 1885 à 1889 inclusivement, le nombre de causes inscrites pendant les mêmes années dans la cour de Vice-Amirauté de la Nouvelle-Ecosse, et le nombre de causes inscrites pendant les mêmes années dans la cour de Vice-Amirauté du Nouveau-Brunswick.

Par M. Davin :—Ordre de la Chambre—Relevé des recettes et dépenses de chacun des bureaux d'enregistrement des Territoires du Nord-Ouest, de 1887 à 1889.

Et,—Ordre de la Chambre—Copie des mémoires adressés par MM. Joseph Holden et John Shera à l'honorable Edgar Dewdney, ministre de l'Intérieur, concernant la concession de seconds homesteads dans les Territoires.

Par M. Paterson (Brant) :—Ordre de la Chambre—Relevé du nombre de lieuses mécaniques, de coupeuses et de moissonneuses exportées du Canada durant les derniers trois ans; les noms des exportateurs, les pays d'exportation et le montant de drawback accordé pour chacun des articles exportés.

Par M. Davies :—Ordre de la Chambre—Copie des rapports faits par l'ingénieur en chef sur l'exploration du havre de Cove Head, dans l'Île du Prince-Edouard, il y a quatre ou cinq ans.

Et,—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports faits par l'ingénieur en chef pour l'exploration du havre de Tracadie, dans l'Île du Prince-Edouard, il y a quelques années.

M. Dessaint propose,—Qu'il soit émis un Ordre de la Chambre pour copie de toute plainte ou requête, correspondance et enquête se rapportant à la démission de M. George Brochu, comme maître de poste de Saint-Alexandre, dans le comté de Kamouraska.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retiré, avec le consentement de la Chambre.

M. McMillan (Huron) propose,—Que la Chambre se forme en comité général pour considérer la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de mettre sur la liste des articles admis en franchise et d'abolir les droits dont ils sont frappés, tous les grains et semences ne parvenant pas à maturité en Canada, mais qui sont importés en grande quantité pour y être semés en vue d'en récolter les produits en vert pour servir à l'alimentation des animaux, d'après le système d'ensillage si généralement adopté par les fermiers du Canada.

Et la question étant mise sur la dite proposition,—elle est rejetée, sur la division suivante :—

## POUR :

## Messieurs

Armstrong,  
 Bair (*Wentworth*),  
 Béchard,  
 Blake,  
 Bourassa,  
 Bowman,  
 Brien,  
 Burdett,  
 Campbell,  
 Casey,  
 Casgrain,  
 Charlton,  
 Davies,  
 De St-Georges,  
 Dessaint,  
 Doyon,  
 Edwards,  
 Eischenauer,  
 Ellis,  
 Fiset,

Fisher,  
 Flynn,  
 Gauthier,  
 Geoffrion,  
 Hale,  
 Innes,  
 Jones (*Halifax*),  
 Kirk,  
 Kirkpatrick,  
 Lang,  
 Laurier,  
 Lavergne,  
 Lister,  
 Livingston,  
 Lovitt,  
 Macdonald (*Huron*),  
 McIntyre,  
 McMillan (*Huron*),  
 McMullen,  
 Meigs,

Mills (*Bothwell*),  
 Mitchell,  
 Mulock,  
 Neveux,  
 Paterson (*Brant*),  
 Perry,  
 Platt,  
 Robertson,  
 Rowand,  
 Sainte-Marie  
 Scriver,  
 Semple,  
 Somerville,  
 Sutherland,  
 Trow,  
 Watson,  
 Weldon (*Saint-Jean*),  
 Wilson (*Elgin*), et  
 Yeo.—59.

## CONTRE :

## Messieurs

Audet,  
 Bain (*Soulanges*),  
 Barnard,  
 Bergeron,  
 Bergin,  
 Boisvert,  
 Bowell,  
 Brown,  
 Cameron,  
 Cargill,  
 Carling,  
 Carpenter,  
 Chapleau,  
 Cochrane,  
 Corby,  
 Costigan,  
 Coughlin,  
 Coulombe,  
 Curran,  
 Daly,  
 Davin,  
 Davis,  
 Denison,  
 Desaulniers,  
 Desjardins,  
 Dewdney,  
 Dickey,  
 Dickinson,

Dupont,  
 Earle,  
 Ferguson (*Welland*),  
 Foster,  
 Freeman,  
 Gigault,  
 Gordon,  
 Grandbois,  
 Guillet,  
 Haggart,  
 Hesson,  
 Hickey,  
 Jamieson,  
 Joncas,  
 Jones (*Digby*),  
 Kenny,  
 Labrosse,  
 Landry,  
 Langevin (Sir Hector),  
 LaRivière,  
 Lépine,  
 Macdowall,  
 McCulla,  
 McDonald (*Victoria*),  
 McDougald (*Pictou*),  
 McKay,  
 McKeen,  
 McMillan (*Vaudreuil*),

Madill,  
 Mara,  
 Marshall,  
 Mills (*Annapolis*),  
 Perley,  
 Porter,  
 Prior,  
 Putnam,  
 Riopel,  
 Roome,  
 Ross,  
 Rykert,  
 Scarth,  
 Skinner,  
 Small,  
 Smith (*Ontario*),  
 Taylor,  
 Temple,  
 Thérien,  
 Thompson (Sir John),  
 Vanasse,  
 Wallace,  
 Weldon (*Albert*),  
 White (*Cardwell*),  
 White (*Renfrew*),  
 Wood (*Brockville*),  
 Wood (*Westmoreland*), et  
 Wright.—84.

Sur motion de M. Fiset, il est émis un Ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance échangée avec le gouvernement ou aucun de ses officiers au sujet de l'arrivée, du départ et de la distribution des malles à Rimouski.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

Orateur.

## AVIS DE MOTIONS.

M. Amyot—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Des soumissions ont-elles été demandées, par annonces dans divers journaux, l'an dernier, pour fournir la pension aux employés à bord des vapeurs du gouvernement *La Canadienne*, le *Druid* et le *Napoléon III*; qui a obtenu le contrat et pour quel prix?

Des soumissions seront-elles demandées cette année pour le même objet?

M. Lavergne—Mercredi prochain—INTERPELLATION—1° La peine du fouet existe-t-elle dans les pénitenciers du Nord-Ouest et nommément dans celui de la Montagne-de-Pierre, dans les cas de fuite? 2° Un prisonnier a-t-il été fouetté, il y a un mois environ, dans le pénitencier de la Montagne-de-Pierre, pour tentative de fuite? 3° Ce prisonnier n'avait-il plus à faire que trois semaines d'emprisonnement? 4° Deux jours après avoir été fouetté, n'a-t-il pas été déclaré fou et dirigé sur l'asile des aliénés à Kingston? 5° Existe-t-il des règles ou règlements au sujet de la discipline et des punitions infligées dans les pénitenciers? 6° Le fouet est-il l'une des punitions infligées, et dans quels cas? 7° Ces règlements sont-ils faits par le gouvernement ou par les autorités du pénitencier? 8° Si ces règlements sont faits par les autorités de chaque pénitencier, sont-ils soumis à l'approbation du gouvernement? 9° Un memorandum des punitions infligées est-il gardé par le préfet de chaque pénitencier et un rapport est-il fait, chaque année, au gouvernement? 10° Est-ce l'intention du gouvernement de définir d'une manière très explicite tous les cas dans lesquels le fouet peut être infligé dans les pénitenciers, quand il n'est pas infligé par suite du jugement d'une cour de justice.

M. Laurier—Mercredi prochain—INTERPELLATION—

1° Le gouvernement a-t-il reçu aucune application de la part du Conseil municipal de Saint-Sauveur, Québec, ou d'aucun des officiers du dit conseil, demandant de l'aide après le désastreux incendie du mois de mai dernier?

2° Si oui, le gouvernement a-t-il pris aucune décision sur cette demande, et quelle est la nature de cette décision?

M. Landerkin—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il, au cours de la présente session, de dispenser les marchands et autres se servant de poids et mesures, de payer un honoraire pour leur inspection?

M. Landerkin—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement, au cours de la présente session, de diminuer l'honoraire actuellement imposé pour l'enregistrement des lettres? Si non, pourquoi?

M. Guillet—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de présenter, au cours de cette session, un bill relatif à la faillite?

M. *Charlton*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous papiers concernant la saisie du remorqueur *Rooth*, à Amherstburg, en juillet ou août derniers, pendant qu'il remorquait un radeau de la rivière aux Français à Fort-Erié.

M. *Barnard*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance échangée entre le département des Travaux Publics et le surintendant des lignes télégraphiques de la Compagnie du Pacifique Canadien dans la Colombie-Anglaise au sujet de la réfaction de la ligne du gouvernement entre Ashcroft et Barkerville actuellement affermée à ladite compagnie; aussi copie de tous rapports faits par l'ingénieur local du gouvernement ou le surintendant des lignes télégraphiques de la Compagnie du Pacifique Canadien dans la Colombie-Anglaise, sur le coût estimatif de cette réfaction.

## AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés pour être pris en considération, lundi, le 3 mars prochain, ou après, par les comités qui suivent, savoir:—

### *Comité des Bills Privés :*

Bill (No 16) conférant au Commissaire des brevets d'invention certains pouvoirs pour venir en aide à Samuel May.

### *Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :*

Bill (No 66) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Hamilton.

Bill (No 78) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Portage-la-Prairie à la Butte-aux-Canards.

Bill (No 79) concernant la Compagnie du chemin de fer le Grand Tronc du Canada.

Bill (No 80) concernant la Compagnie du chemin de fer du Grand Tronc, de la Baie Georgienne et du Lac Erié.

Bill (No 81) concernant la Compagnie d'amélioration de la Don.

Bill (No 82) pour confirmer un arrangement entre la Compagnie du chemin de fer Montréal et Occidental et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Bill (No 83) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Colonisation d'Alberta.

Bill (No 84) à l'effet d'amender l'acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Victoria et du Sault Sainte-Marie.

Bill (No 86) concernant le chemin de fer Central d'Ontario.

Bill (No 87) concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique.

Bill (No 88) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de l'Atlantique Canadien du Nord.

Bill (No 89) à l'effet d'amender l'Acte constitutif de la Compagnie du pont du chemin de fer d'hiver de la rivière Détroit, et de changer le nom de la compagnie en celui de Compagnie du pont de chemin de fer de la rivière Détroit.

Bill (No 90) modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est.

Bill (No 91) pour accorder certains pouvoirs à la Compagnie manufacturière de Chambly.

Bill (No 92) concernant la Compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, et pour changer le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer Occidental de l'Ontario."

Bill (No 93) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sault Sainte-Marie et de l'Atlantique.

Bill (No 94) constituant en corporation la Compagnie de pont et de chemin de fer des Mille Îles.

No 27.

OTTAWA, LUNDI, 24 FÉVRIER 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
l'imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

## No 28.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 25 FÉVRIER 1890.

## PRIÈRE.

Douze pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill (No 25) concernant la Compagnie de Houille et de Navigation du Nord-Ouest (à resp. limitée).

Bill (No 46) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Mount Forest, Markdale et Meaford.

Bill (No 49) concernant la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick.

Bill (No 56) modifiant l'acte du chemin de fer du Pacifique Canadien, 1889, et à d'autres fins ; et

Bill (No 57) concernant la Compagnie du chemin de fer Erié et Huron.

De la Compagnie du chemin de fer d'Owen Sound et du lac Huron, pour une charte ;—de la Compagnie du chemin de fer de Louisbourg et Richmond, pour une charte ;—et de la Compagnie du chemin de fer d'Inverness, pour une charte.

Au sujet de la pétition de la Compagnie dite : "The George T. Smith Middlings Purifier Company (Limited)," demandant la prorogation de son brevet pour un autre terme de cinq ou dix ans, votre comité trouve que l'avis n'a été publié que pendant une semaine, mais comme la nécessité de la demande ne s'est fait sentir qu'au cours des dernières trois semaines et que votre comité s'est assuré, après s'être enquis soigneusement à ce sujet, que tous droits ou privilèges exposés à en souffrir pourront être amplement protégés par une clause spéciale dans le bill, il recommande que la 51ème règle soit suspendue au sujet de cette pétition.

Sur motion de M. Small, la règle 51 est suspendue au sujet de la pétition de la "George T. Smith Middlings Purifier Company (Limited)," conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents, contenue dans son neuvième rapport.

M. Chapleau présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 23 écoulé,—Relevé de toutes les dépenses générales faites jusqu'à date pour la confection des listes électorales du Canada.

Les bills suivants sont présentés et lus pour la première fois.—Seconde lecture, demain, savoir :—

Par M. Small :—Bill (No 98) conférant au Commissaire des brevets d'invention certains pouvoirs pour venir en aide à George T. Smith.

Aussi,—Bill (No 99) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Owen Sound et du lac Huron.

Aussi,—Bill (No 100) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Inverness.

Et aussi,—Bill (No 101) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Louisbourg et Richmond.

M. Colby présente la réponse suivante:—

Réponse à Adresse du 24 écoulé,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et les autorités impériales, et entre le premier et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien au sujet de l'octroi d'une subvention à cette compagnie pour une ligne de steamers devant faire le service entre Vancouver et le Japon et l'Australie.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, il est Résolu,—Que les mesures du gouvernement auront la priorité les jeudis, après jeudi de la semaine prochaine, le 6 mars, pendant la présente session, après les interpellations.

Le bill (No 9) modifiant de nouveau l'acte des falsifications, chapitre 107 des Statuts Révisés, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général et rapporté amendé,—Considération, tel qu'amendé, demain.

Le bill (No 17) modifiant l'acte des brevets d'invention, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, délibéré tel qu'amendé et remis, pour troisième lecture, à demain.

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois, délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois et passés, savoir:—

Bill (No 18) modifiant l'Acte relatif aux marques de commerce et dessins de fabrique.

Bill (No 19) modifiant l'Acte des droits d'auteur.

Bill (No 43) modifiant l'acte 52 Vic., chap. 4, intitulé: "Acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer."

Bill (No 53) modifiant l'Acte des munitions publiques.

La Chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill (No 6) concernant les lettres de change, chèques et billets à ordre,—et sur rapport de progrès, le comité reçoit l'autorisation de siéger de nouveau demain.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

## XVI.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

### HAVRES ET RIVIÈRES.

#### *Ontario.*

130	Pour terminer la construction du havre de Port-Arthur, \$40,000; et terminer le dragage de la rivière Kaministiquia, \$25,000..	65,000 00
131	Bassin de radoub de Kingston.....	160,000 00

#### *Nouveau-Brunswick.*

132	Havre du cap Tourmente .....	110,000 00
-----	------------------------------	------------

#### *Québec.*

133	Fleuve Saint-Laurent—Améliorations du chenal entre Québec et Montréal .....	50,000 00
-----	--	-----------

#### *Colombie-Britannique.*

134	Bassin de radoub d'Esquimalt—Portes de fer, etc.....	12,000 00
-----	--	-----------

## XVII.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

## EDIFICES PUBLICS.

*Nouveau-Brunswick.*

136	{	Bureau de poste de Dalhousie—Achèvement .....	5,000 00
	{	Edifices fédéraux de Saint-Jean—Améliorations, etc.....	1,500 00
		<i>Québec.</i>	
	{	Station de la quarantaine de la Grosse-Ile.....	3,000 00
	{	Bureau de poste et du revenu de l'intérieur, Hull—Achèvement.	450 00
	{	Bureau de poste de Joliette—Achèvement.....	500 00
	{	Bureau de poste de Lachine, etc.....	8,000 00
	{	Bureau de poste de Laprairie—L'autorité municipale devant en fournir l'emplacement sans frais .....	5,000 00
	{	Edifices fédéraux de Montréal—Améliorations et réparations....	1,500 00
	{	Douane de Montréal—Renouvellements, etc.....	9,000 00
137	{	Bureau de poste de Montréal—Améliorations, renouvellements, etc.....	3,000 00
	{	Bureau de poste de Montréal—Eclairage à l'électricité, agrandis- sements, changements, etc.....	1,250 00
	{	Douane de Québec—Améliorations .....	3,000 00
	{	Edifices fédéraux, Québec—Améliorations.....	1,500 00
	{	Bureau de poste, douane, etc., à la Rivière-du-Loup (Fraserville).	8,000 00
	{	Bureau de poste, etc., Saint-Henri.....	8,000 00
	{	Bureau de poste, douane, etc., Saint-Hyacinthe .....	8,000 00
	{	Edifices fédéraux à Trois-Rivières—Améliorations, etc.....	600 00
	{	Pénitencier de Saint-Vincent de Paul.....	30,500 00
		Résolutions à rapporter.	

MERCREDI, 26 février 1890.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

La Chambre alors s'ajourne à 12.35 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

M. *Lavergne*—Jeudi prochain—BILL intitulé : “ Acte pour amender l’Acte de Tempérance du Canada.”

M. *Rinfret*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes pétitions et correspondances concernant l’établissement d’un phare flottant vis-à-vis de Yamachiche, dans le lac Saint-Pierre, fleuve Saint-Laurent.

M. *Langelier* (Québec-Centre)—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l’intention du gouvernement de faire voter par le Parlement une somme pour venir en aide aux incendiés de Saint-Sauveur de Québec ?

M. *Blake*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Une correspondance a-t-elle été échangée entre le gouvernement du Canada et les autorités impériales ou le gouvernement de Terre-Neuve concernant les relations entre Terre-Neuve et le Canada, et la dite correspondance sera-t-elle déposée incontinent sur le bureau de la Chambre ?

M. *Blake*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Une correspondance a-t-elle été échangée entre le gouvernement du Canada et les autorités impériales au sujet des fortifications de quelque partie de la Colombie-Anglaise, et la dite correspondance sera-t-elle bientôt soumise à la Chambre ?

M. *Blake*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Une correspondance a-t-elle été échangée entre le gouvernement du Canada et les autorités impériales au sujet des relations entre le Canada et la Jamaïque, et la dite correspondance sera-t-elle soumise bientôt à la Chambre ?

M. *Landerkin*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quel montant d’argent a été payé respectivement aux hommes de loi suivants, savoir : W. H. Moore ; A. P. Poussette, C. R. ; John O’Mara ; John Green ; E. A. Peck ; et John Burnham, C. R., tous de Peterboro’, pour services professionnels ou autre rendus par eux ou quelqu’un d’entre eux au sujet des travaux suivants ou quelqu’un d’entre eux :—

1. L’acquisition d’un site et la construction du bureau de poste de Peterboro’ ;
2. L’acquisition du site pour la construction d’un bureau de douane à Peterboro’ ;
3. Le canal de la Vallée de la Trent, faisant la distinction entre l’exploration, la construction ou les dommages causés aux terres par suite de la construction ;
4. Pour tous services autres pendant les cinq dernières années ?

M. *Langelier* (Québec-Centre)—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement est-il informé 1° Qu’à l’incendie de Saint-Sauveur de Québec, le 16 mai dernier, les soldats de la batterie B, sous le commandement de leurs officiers, ont travaillé héroïquement à arrêter le dit incendie ? 2° Qu’ils y ont détruit ou endommagé leurs uniformes ? 3° Que, sur l’ordre de l’officier commandant le régiment canadien d’artillerie, le colonel Montizambert, commandant de la dite batterie B, a, le 6 décembre dernier, écrit au maire de Québec réclamant \$478.37, valeur du dommage causé aux dits uniformes, et laissant entendre que les dits soldats devaient payer ou avaient payé tel dommage ?

Est-ce d’après les instructions du département de la Milice que le dit commandant du dit régiment d’artillerie a adopté cette ligne de conduite. Le gouvernement a-t-il fait payer tel dommage aux dits soldats ou est-ce son intention de le leur faire payer ? et, s’ils l’ont payé, est-ce l’intention du gouvernement de les en rembourser ?

M. *Doyon*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance échangée entre le département des Sauvages et l’agent et les chefs de la réserve de Caughnawaga, relativement à toute indemnité réclamée par les Sauvages de la réserve, par suite de ce que l’étendue de leur réserve a été considérablement diminuée par des empiètements.

---

Sir *John Thompson*—Jeudi prochain—BILL intitulé : “Acte pour prévenir la violation des documents officiels et leur divulgation.”

Sir *John Thompson*—Jeudi prochain—BILL intitulé : “Acte autorisant le transfert de certaine propriété publique aux gouvernements provinciaux.”

M. *Desjardins*—Jeudi prochain—Que le premier rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des Débats de cette Chambre pendant la présente session, soit adopté.

No 28.

OTTAWA, MARDI, 25 FÉVRIER 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine

1890.

## No 29.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 26 FÉVRIER 1890.

## PRIÈRE.

Vingt et une pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De A. Oakley et autres; de John Leys et autres; de H. P. Davies et autres; de James W. Johnston et autres, tous de Toronto, Ont.; de W. H. Hollands et autres; de W. C. Tudor et autres; et de D. H. McLeod et autres, tous de Parkhill, comté de Middlesex, Ont.; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour empêcher le tir aux pigeons.

De K. McKenzie et autres; de M. Glassford et autres; de E. W. Bruce et autres; de W. J. Hendry et autres; de J. J. Kelson et autres; de W. Harvey Grant et autres; de A. Morrison et autres; de J. E. Armstrong et autres; de M. Drury et autres; de J. W. Narraway et autres; de M. Woods et autres; de William Patterson et autres; de A. McMillan et autres; de Thomas Parker et autres; de R. W. Hicks et autres; tous de Toronto; de MM. Hazell et fils et autres, de Hamilton, tous de l'Ontario; et de John Sears, président de la Société du Nouveau-Brunswick pour prévenir la cruauté envers les animaux, et autres; demandant que le bill actuellement devant le Parlement pour empêcher la cruauté envers les animaux, devienne loi.

De Messieurs A. W. Ogilvie et Cie, Montréal; demandant que la conclusion de la pétition de la Compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie des meuniers du Canada soit accordée.

De la Société amalgamée des Charpentiers et Menuisiers de Toronto; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarés nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soient déclarées offense criminelle punissable par emprisonnement.

De la Société amalgamée des Charpentiers et Menuisiers de Toronto; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

De la Société amalgamée des Charpentiers et Menuisiers de Toronto; demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

De la Chambre de Commerce de Port-Hope; demandant l'adoption de mesures pour abolir ou réduire les taux imposés sur les chargements de charbon passant par le canal Welland.

Du conseil municipal du comté de York; demandant à la Chambre de considérer l'opportunité de nommer une cour, commission ou personne dans chaque province, suivant qu'il sera nécessaire, pour entendre et juger d'une manière rapide et convenable certains conflits entre le public et les chemins de fer.

M. Hesson, du comité des Banques et du Commerce, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill (No 32) constituant en corporation la Grande Loge Orangiste de l'Amérique-Britannique; et le

Bill (No 72) concernant la Banque de Summerside.

Votre comité a aussi pris en considération le bill (No 62) et est convenu de faire rapport que le préambule n'en est pas prouvé, parce que le bill tel que rédigé vient en contradiction avec la clause sept de "l'Acte d'Assurance," qui oblige toute compagnie faisant affaires d'assurance sur le feu au Canada de déposer \$50,000 entre les mains du ministre des Finances et Receveur-Général.

Sur motion de M. Small, la requête de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario, présentée ce jour,—demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre sa pétition pour un acte amendant sa charte,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés,—est lue et reçue, et référée au comité des Ordres Permanents.

Sir John A. Macdonald présente les réponses suivantes :—

Réponses à l'Ordre du 12 courant.—Copie de tous papiers, correspondance et arrangements entre le gouvernement et les propriétaires du prolongement du chemin de fer d'embranchement sur Derby, au sujet du dit prolongement qui a été construit avec l'aide d'une subvention du gouvernement, mais qui n'a jamais été mis en exploitation.

Réponse à l'Ordre du 12 courant.—Copie de toutes pétition et correspondance concernant la demande de construction d'une voie d'évitement sur l'Intercolonial à la station de Saint-Jean Chrysostôme, dans le comté de Lévis.

Réponse à l'Ordre du 29 écoulé.—Copie de toutes requêtes, lettres ou autres documents adressés au gouvernement pour se plaindre de l'état des ponts sur les embranchements de chemin de fer exploités par la compagnie de chemin de fer du Pacifique Canadien, dans le comté de Bagot et les comtés voisins.

Réponse à l'Ordre du 23 écoulé.—Etat donnant les montants d'argent dépensés par le gouvernement fédéral dans chacune des provinces depuis la Confédération jusqu'au 30 juin 1889, sous les chapitres suivants :—

1. Subventions aux chemins de fer dans chaque province, sauf la ligne-mère du Pacifique Canada et l'embranchement du Sault;

2. Les divers chemins de fer construits par le gouvernement du Canada dans chaque province, y compris les embranchements, et prolongements de l'Intercolonial, mais non la ligne principale telle qu'originellement construite;

3. Les bâtisses érigées ou achetées dans chaque province, leur situation et leur coût.

M. Dewdney présente la réponse suivante :—

Réponse à l'Ordre du 12 courant.—Liste des réserves sauvages dans les limites de la province du Manitoba, donnant la situation et la superficie de chacune, le nombre de Sauvages y appartenant lors du choix de telle réserve, et le nombre de ceux qui y vivent actuellement.

M. Bergin propose, —

1. Que mercredi, le 17 avril 1889, le Très Honorable Sir John A. Macdonald a présenté à la Chambre la réponse à un Ordre de la Chambre du 18 mars précédent, demandant copie des rapports, plans et études du canal alors projeté de Cornwall par J. B. Mills et Benjamin Wright, écuers, ingénieurs civils, et par le capitaine P. Cole, des ingénieurs royaux, en 1832, 1833 et 1834. Aussi, copie des études et du rapport de Colin Carman, écrivain, I. C., sur le changement projeté du site du canal de Cornwall en le faisant passer de Sand Bridge à travers le Creek Hoople jusqu'à Archibald's Point, avec les plans, profils et estimations. Aussi, copie des rapports, plans et études faits par M. Clowes, I. C., en 1826 ;

2. Qu'il se trouve dans cette réponse, sous la signature de John Page, ingénieur en chef et adressée au secrétaire des chemins de fer et canaux, une lettre conçue dans les termes suivants :—

OTTAWA, 28 mars 1889.

MONSIEUR,—Il est bon de dire que le levé hydrographique de ce qu'on appelle le canal d'alimentation du ruisseau de Hoople et de Sand-Bridge-Gulley a été fait il y a nombre d'années à la demande du docteur Bergin, député de Cornwall aux Communes.

Quand le plan fut présenté, il était accompagné, je crois, par une estimation du coût probable de l'entreprise; mais cette estimation ayant été perdue, M. Tom. S. Rubidge fut prié d'en fournir une copie, ce qu'il a fait avec les lettres qui accompagnent la présente.

Au sujet de cette affaire, il n'est pas hors de propos de dire que le projet paraît avoir été examiné et discuté à fond avant le commencement des travaux du canal Cornwall, il y a plus de cinquante-cinq ans; et à juger par l'état des choses, il ne paraît pas avoir été regardé avec faveur, ce qui ne saurait guère être regretté par personne de ceux qui n'ont à cœur que les intérêts de la navigation par la voie de ce canal. En ce qui regarde la facilité de l'entrée ou de la sortie du canal, on ne saurait présenter aucune raison d'aucun poids quelconque de ressusciter ce projet, si ce n'est qu'il permettrait à une plus grande quantité d'eau d'entrer dans le canal à environ deux milles en aval de l'extrémité d'amont, et d'alimenter le canal avec les eaux d'une plus grande étendue de terre; mais on ne doit pas oublier que dans tous les cas, en amont de l'écluse n° 20 et sur toute la distance— $4\frac{3}{4}$  milles—immédiatement en aval, le canal est et doit continuer d'être de la largeur ordinaire, tant que devront primer les considérations d'économie.

La question du "frazil," tout intéressante qu'elle soit en elle-même et dans ses effets sur l'admission de l'eau en certains temps de l'hiver, n'a rien du tout à faire avec la navigation du canal, qui ne commence, comme tout le monde sait, qu'après la saison où peut s'accumuler le *frazil*, et qui termine avant celle où il peut se former. La question semble donc en grande mesure se résumer à savoir s'il est préférable de dépenser près d'un million de dollars à seule fin de faire plaisir au député de Stormont et Cornwall, ou de réserver cet argent pour des objets d'utilité réelle.

J'apprends de source croyable que ce monsieur, dans une harangue alambiquée,—surtout remarquable par sa longueur et son vide—a occupé dernièrement dans la Chambre des Communes plusieurs heures à parler du canal Cornwall et des auteurs du projet de ce canal, donnant à entendre combien les choses seraient aujourd'hui différentes si ces auteurs avaient eu quelque prévoyance, une bien faible part même de la singulière pénétration avec laquelle il peut, lui, envisager le passé.

Bien plus, il a démontré que les défauts de mon humble personnalité—aggravés par mon opiniâtreté—ont perpétué et continuent à éterniser des maux, passés, présents et futurs, qui sont tels qu'il se voit forcé de porter la question devant le Parlement; et bien qu'il ne s'agisse pas d'une affaire de charpente humaine, il ne s'en croit pas moins de force à déte: miner la ligne de conduite que devrait adopter le gouvernement à ce sujet, indépendamment de l'avis d'autrui.

Il est réellement surprenant comme certaines personnes ont le don d'arriver à toutes sortes de connaissances auxquelles d'autres, apparemment aussi bien partagées d'ailleurs, sont incapables d'atteindre, malgré l'avantage de leurs études et de leur expérience. Cependant il se rencontre quelquefois de ces phénomènes qui résistent à l'examen. Mais ils sont rares.

De son point de vue élevé et grâce à sa pénétrante vision, le digne docteur constate que rien n'a été bien fait, et ne saurait vraiment être bien fait sur le canal Cornwall, tant que tout ce qui en dépend n'aura pas été retiré des mains du gouvernement et confié exclusivement à son contrôle éclairé, ou à celui d'une personne comme lui, qui puisse tout de suite et tout à la fois régler les soupapes, les plaques de roulement, tout ce qui concerne les vantaux, le fonctionnement des treuils, l'effet du service des chaînes sur le système des éclusiers, la position ou le tracé de la ligne, des entrées, ou tout ce qui peut être nécessaire pour tout mettre en bon état et tout maintenir dans les meilleures conditions possibles.

Je me creuse vainement la tête pour comprendre comment j'ai pu avoir le malheur de mériter l'ire, ou plutôt de tomber si bas dans l'estime d'un homme qui semble avoir en partage de si rares notions de justice et d'honneur, en même temps que des traits distinctifs tels que ceux que dénote le discours mentionné plus haut.

Il est vrai néanmoins qu'on ne regarde guère généralement comme un très valeureux exploit, même pour un officier non combattant, de frapper un homme dont les mains sont liées, ni même pour un chevalier de la lancette, d'attaquer, dans l'endroit du pays le plus en vue, le caractère, professionnel ou autre, de quelqu'un qui est absent et à qui il est impossible de répondre. Néanmoins, dans pareilles occurrences je présume que beaucoup dépend de l'esprit de justice, du sens d'honneur et du motif de l'assaillant.

Avant de terminer la présente lettre, je dirai que l'exhumation pour l'occasion de ces monceaux de pièces vieilles, et l'usage qu'on en a fait ainsi que de tant d'autres matières à peu près oubliées, ressemblent fort à l'œuvre du jongleur qui se serait donné pour mission d'amuser ceux qui auraient assez de patience pour endurer de pareilles diatribes contre un absent, quand celui-ci n'a pas plus d'affaires à eux que le digne docteur n'a eu affaire avec le premier bill de la réforme du Parlement ou avec le règlement de la question des réserves du clergé.

Il semblerait donc que si ce langage a été tenu, c'est bien parce que son auteur jouissait de l'avantage proverbial qui appartient au ramoneur, d'être sûr qu'on ne lui rendra pas la pareille.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre humble serviteur,

JOHN PAGE, *ingénieur.*

M. le secrétaire des chemins de fer et canaux.

3. Que le dit John Page, l'auteur de la dite lettre, est un fonctionnaire salarié du département des chemins de fer et canaux; qu'il a été employé depuis des années dans le service public, et que, par conséquent, il n'ignore rien de ce qui est dû à la dignité de cette Chambre et à la considération et au respect qui s'attachent à ses membres.

4. Que la dite lettre du dit John Page qui a été ainsi soumise à cette Chambre le dit 17<sup>e</sup> jour d'avril 1889, constitue un libelle scandaleux, faux et malicieux envers un membre de cette Chambre et qu'elle fait preuve d'un souverain mépris pour les privilèges et l'autorité constitutionnelle du Parlement.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Platt propose,—Que l'outillage et les machines destinés à l'exploitation des mines ne devraient pas être soumis aux droits de douane quand ils sont importés en Canada pour cet objet.

M. Mulock propose, comme amendement,—Que les mots suivants soient insérés après "machines":—"de tous genres non fabriqués en Canada."

M. Mara propose, comme sous-amendement,—Que tous les mots après "Que," dans la motion principale, et tous les mots de l'amendement proposé soient retranchés et remplacés par les suivants: "la discussion relative à l'admission en franchise des machines servant à l'exploitation des mines en Canada, ne devra se faire qu'après que les changements projetés dans le tarif douanier seront soumis à la Chambre par le gouvernement."

Et la question étant mise sur le sous-amendement,—il est adopté, sur la division suivante:—

POUR :

Messieurs

Archibald (Sir Adams),	Ferguson ( <i>Welland</i> ),	Montplaisir,
Audet,	Foster,	O'Brien,
Bain ( <i>Soulanges</i> ),	Freeman,	Patterson ( <i>Essex</i> ),
Barnard,	Gordon,	Perley,
Bell,	Grandbois,	Pope,
Bergeron,	Guillet,	Porter,

Boisvert,	Haggart,	Prior,
Bowell,	Hesson,	Putnam,
Brown,	Hickey,	Riopel,
Bryson,	Hudspeth,	Robillard,
Cameron,	Jamieson,	Roome,
Cargill,	Jonas,	Ross,
Carling,	Jones ( <i>Digby</i> ),	Scarth,
Carpenter,	Kenny,	Shanly,
Chapleau,	Kirkpatrick,	Skinner,
Cimon,	Landry,	Small,
Cochrane,	Langevin (Sir Hector),	Smith (Sir Donald),
Cockburn,	LaRivière,	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Colby,	Laurie (Lieut.-gén.),	Sproule,
Corby,	Lépine,	Stevenson,
Costigan,	Macdonald (Sir John),	Taylor,
Coulombe,	Macdowall,	Temple,
Curran,	McCulla,	Thérien,
Daly,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),	Thompson (Sir John),
Daoust,	McDougald ( <i>Pictou</i> ),	Tisdale,
Davin,	McKay,	Vanasse,
Davis,	McKeen,	Wallace,
Dawson,	McMillan ( <i>Vaudreuil</i> ),	Ward,
Denison,	McNeill,	Weldon ( <i>Albert</i> ),
Desaulniers,	Madill,	White ( <i>Cardwell</i> ),
Dewdney,	Mara,	White ( <i>Renfrew</i> ),
Dickey,	Marshall,	Wilmot,
Dickinson,	Masson,	Wilson ( <i>Argenteuil</i> ),
Dupont,	Massue,	Wilson ( <i>Lennox</i> ),
Earle,	Mills ( <i>Annapolis</i> ),	Wood ( <i>Brockville</i> ), et
Ferguson ( <i>Leeds et Gren.</i> ),	Moffat,	Wood ( <i>Westmoreland</i> ).—109.
Ferguson ( <i>Renfrew</i> ),		

CONTRE :  
Messieurs

Amyot,	Eisenhauer,	Meigs,
Armstrong,	Ellis,	Mills ( <i>Bothwell</i> ),
Bair ( <i>Wentworth</i> ),	Fiset,	Mitchell,
Barron,	Fisher,	Mulock,
Bécharde,	Flynn,	Neveux,
Bernier,	Gauthier,	Paterson ( <i>Brant</i> ),
Blake,	Geoffrion,	Perry,
Borden,	Gillmor,	Platt,
Bourassa,	Godbout,	Purcell,
Bowman,	Guay,	Rinfret,
Brien,	Hale,	Robertson,
Burdett,	Holton,	Rowand,
Campbell,	Innes,	Sainte-Marie
Cartwright (Sir Richard),	Jones ( <i>Halifax</i> ),	Scriver,
Casey,	Kirk,	Semple,
Casgrain,	Lang,	Somerville,
Charlton,	Langelier ( <i>Québec</i> ),	Sutherland,
Choquette,	Laurier,	Trow,
Chouinard,	Lavergne,	Turcot,
Cook,	Lister,	Waldie,
Couture,	Livingston,	Watson,
Davies,	Lovitt,	Weldon ( <i>Saint-Jean</i> ),
De St-Georges,	Macdonald ( <i>Huron</i> ),	Welsh,
Dessaint,	Mackenzie,	Wilson ( <i>Elgin</i> ), et
Doyon,	McIntyre,	Yeo.—77.
Edwards,	McMillan ( <i>Huron</i> ),	

La motion principale, telle qu'amendée, est alors déclarée adoptée, et elle est comme suit :—“ Que la discussion relative à l'admission en franchise des machines servant à l'exploitation des mines en Canada ne devra se faire qu'après que les changements projetés dans le tarif douanier seront soumis à la Chambre par le gouvernement.”

Les deux Ordres de la Chambre qui suivent sont votés, savoir :—

Par M. Rinfret :—Ordre de la Chambre—Copie de toutes pétitions et correspondances concernant le changement qui a eu lieu dans le transport des malles de la station de Craigs' Road, sur le Grand-Tronc, à Leeds, comté de Mégantic. Aussi, copie de toutes pétitions et correspondance concernant le transport des malles du bureau de poste de Jiggins, à Wilson's Mills, Lower Leeds, comté de Mégantic.

Par M. Perry :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant le nombre de quais, jetées et brise-lames du gouvernement réparés en 1889 dans l'île du Prince-Edouard, et le montant dépensé pour chacun.

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

*(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)*

Le bill (No 48) concernant la Compagnie du chemin de fer du Nord et de l'Ouest, et pour changer son nom en celui de “ Compagnie du chemin de fer de l'Est du Canada,” est délibéré, tel qu'amendé, lu pour la troisième fois et passé.

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois et passés, savoir :—

Bill (No 26) concernant la Compagnie du Pont du Canada-Sud.

Bill (No 50) concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.

Bill (No 51) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Hereford.

Bill (No 25) concernant la Compagnie de Houille et de Navigation du Nord-Ouest (à resp. limitée).

Bill (No 46) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Mount Forest, Markdale et Meaford.

Bill (No 49) concernant la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick.

Bill (No 56) modifiant l'acte du chemin de fer du Pacifique Canadien, 1889, et à d'autres fins ; et

Bill (No 57) concernant la Compagnie du chemin de fer Erié et Huron.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Wilson (Elgin),—Que cette Chambre est d'avis que l'Acte du Cens Electoral devrait être abrogé, et qu'il est préférable d'en revenir à l'ancienne pratique, c'est-à-dire d'utiliser, pour les élections de cette Chambre, les listes de voteurs et le cens électoral des provinces.

Et le débat se continuant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

JEUDI, 27 février 1890.

Et la question étant mise sur la dite motion,—elle est rejetée, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Amyot,  
Armstrong,  
Bain (*Wentworth*),  
Barron,

Ellis,  
Fiset,  
Fisher,  
Flynn,

McMullen,  
Meigs,  
Mills (*Bothwell*),  
Mulock,

Béchar, d,	Gauthier,	Neveux,
Bernier,	Geoffrion,	Paterson ( <i>Brant</i> ),
Bourassa,	Gillmor,	Perry,
Bowman,	Godbout,	Platt,
Brien,	Guay,	Rinfret,
Burdett,	Hale,	Robertson,
Campbell,	Holton,	Rowand,
Casey,	Innes,	Ste. Marie,
Casgrain,	Jones ( <i>Halifax</i> ),	Scriver,
Charlton,	Kirk,	Semple,
Choquette,	Labrosse,	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Chouinard,	Landerkin,	Somerville,
Cimon,	Lang,	Sutherland,
Cook,	Langelier ( <i>Québec</i> ),	Thérien,
Coulombe,	Laurier,	Trow,
Davies,	Lavergne,	Turcôt,
De St. Georges,	Lister,	Waldie,
Dessaint,	Livingston,	Watson,
Doyon,	Lovitt,	Weldon ( <i>St-Jean</i> ),
Dupont,	Macdonald ( <i>Huron</i> ),	Welsh,
Edwards,	McIntyre,	Wilson ( <i>Elgin</i> ), et
Eisenhauer,	McMillan ( <i>Huron</i> ),	Yeo.—78.

## CONTRE :

## Messieurs

Audet,	Ferguson ( <i>Welland</i> ),	Massue,
Bain ( <i>Soulanges</i> ),	Foster,	Mills ( <i>Annapolis</i> ),
Barnard,	Freeman,	Moffat,
Bell,	Girouard,	Montplaisir,
Bergeron,	Gordon,	O'Brien,
Boisvert,	Grandbois,	Perley,
Bowell,	Guillet,	Pope,
Brown,	Haggart,	Porter,
Bryson,	Hesson,	Prior,
Cameron,	Hickey,	Putnam,
Cargill,	Hudspeth,	Riopel,
Carling,	Jamieson,	Robillard,
Carpenter,	Jones ( <i>Digby</i> ),	Roome,
Chapleau,	Kenny,	Ross,
Cochrane,	Kirkpatrick,	Scarth,
Cockburn,	Landry,	Skinner
Corby,	Langevin (Sir Hector),	Small,
Costigan,	LaRivière,	Sproule,
Coughlin,	Laurie (Lieut-gén.),	Stevenson,
Curran,	Lépine,	Taylor,
Daly,	Macdonald (Sir John),	Temple,
Daoust,	Macdowall,	Thompson (Sir John),
Davin,	McCulla,	Tisdale,
Davis,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),	Vanasse,
Dawson,	McDougald ( <i>Pictou</i> ),	Wallace,
Denison,	McKay,	Ward,
Desaulniers,	McKeen,	White ( <i>Cardwell</i> ),
Dewdney,	McMillan ( <i>Vaudreuil</i> ),	White ( <i>Renfrew</i> ),
Dickey,	McNeill,	Wilmot,

---

---

Dickinson,  
Earle,  
Ferguson, (*Leeds et Gren.*),  
Ferguson (*Renfrew*),

Madill,  
Mara,  
Marshall,  
Masson,

Wilson (*Argenteuil*),  
Wilson (*Lennox*),  
Wood (*Brockville*), et  
Wood (*Westmoreland*).—99.

La Chambre alors s'ajourne à 12.55 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

*Orateur.*

---

---

## AVIS DE MOTIONS.

M. *Fiset*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie des requêtes et tous autres documents se rattachant à la construction projetée de l'embranchement de chemin de fer de Matane.

M. *Fiset*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie des requêtes transmises au gouvernement par MM. Nazaire Ouellet, George Voyer, Alfred Ouellet, F. Côté et autres, au sujet des dommages causés à leurs propriétés par l'Intercolonial.

M. *Ellis*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie des formules d'annonces et de soumissions, et des soumissions reçues au sujet du contrat relatif à un service de steamers entre aucuns ports des provinces maritimes et les ports des Indes Occidentales ; aussi, copie de la correspondance y relative échangée entre aucun des départements publics et toutes personnes intéressées dans l'établissement de ce service.

M. *Skinner*—Vendredi prochain—RÉSOLUTION—Que, dans l'opinion de cette Chambre, le temps est arrivé où le gouvernement du Canada devrait entrer en correspondance et avoir des négociations avec les différents gouvernements des Indes Occidentales et de toutes les possessions britanniques en Amérique, dans le but d'établir la réciprocité commerciale pour tous les produits naturels et le bois manufacturé, entre le Canada et les endroits sus-mentionnés ; et que, dans les cas où les dits gouvernements des Indes Occidentales et autres possessions britanniques accueilleraient favorablement ces ouvertures, le gouvernement du Canada devrait être requis d'établir la dite réciprocité dans la mesure la plus acceptable pour lui, et que, lors de la conclusion des arrangements, les autorités canadiennes devraient présenter les mesures législatives nécessaires pour légaliser ces arrangements.

M. *Yeo*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il fait faire une exploration à la Pointe Carleton-Nord, I. P.-E. ? Dans ce cas, l'ingénieur a-t-il fait un rapport à ce sujet ?

M. *Cook*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant,—

1. Le relevé détaillé de toutes dépenses se rattachant à la passation et à la mise en vigueur de l'Acte des licences pour la vente des liqueurs, 1883, jusqu'à date ;
2. Le montant de tous frais judiciaires encourus au sujet de la constitutionnalité de l'acte ;
3. Les noms des avocats employés par le gouvernement et le montant qui leur a été payé.

M. *Barnard*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance entre le département des douanes et le gouvernement de la Colombie-Anglaise concernant une remise de droits demandée par le gouvernement provincial sur certaines machines importées pour un moulin à quartz, à Caribou.

M. *Dickey*—Vendredi prochain—BILL intitulé : " Acte modifiant l'Acte de Tempérance du Canada."

No 29.

OTTAWA, MERCREDI, 26 FÉVRIER 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

PROCÈS - VERBAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine

1890.

## No 30.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 27 FÉVRIER 1890.

## PRIÈRE.

Vingt-cinq pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal du comté de Renfrew ; du conseil municipal du comté de Grey ; du conseil municipal du comté de Carleton ; et du conseil municipal du comté de Halton, tous de l'Ontario ; demandant que tout bill présenté en vue d'amender l'acte des chemins de fer au sujet du drainage des lignes ferrées, devienne loi.

Du conseil municipal des comtés-unis de Stormont, Dundas et Glengarry ; demandant que l'acte des chemins de fer soit amendé de manière à permettre aux municipalités de construire des drains ou fosses sur les terres et les lignes des compagnies de chemins de fer, sans l'intervention du comité des chemins de fer du Conseil Privé.

De l'Assemblée de District, No 236, Chevaliers du Travail, Uxbridge ; et de l'Assemblée Locale, Chevaliers du Travail, Cornwall, tous de l'Ontario ; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De l'Assemblée de District, No 236, Chevaliers du Travail, Uxbridge ; et de l'Assemblée Locale, Chevaliers du Travail, Cornwall, tous de l'Ontario ; demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction ou réparation des chemins de fer.

De l'Assemblée de District, No 236, Chevaliers du Travail, Uxbridge ; et de l'Assemblée Locale, Chevaliers du Travail, Cornwall, tous de l'Ontario ; demandant la passation d'un acte déclarant que toutes conditions ou stipulations autres que celles relatives au don en travail de l'équivalent des gages, demandées ou exigées par les patrons dans les engagements des employés soient déclarées nulles et non avenues, et que toute tentative faite pour les mettre en exécution soient déclarées offense criminelle punissable par emprisonnement.

De l'Assemblée Locale, Chevaliers du Travail, Cornwall, Ontario ; demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De l'Assemblée Locale, Chevaliers du Travail, Cornwall, Ontario ; demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes.

De l'Assemblée Locale, Chevaliers du Travail, Cornwall, Ontario ; demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

De l'Assemblée Locale, Chevaliers du Travail, Cornwall, Ontario ; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 59) pour changer le nom de la Compagnie du chemin de fer de Vaudreuil et Prescott en celui de "Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa," et est convenu de le rapporter sans amendement.

Votre comité a aussi considéré les bills suivants et en fait rapport avec des amendements, savoir :

Bill (No 36) ratifiant une convention entre la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de la Qu'Appelle, du Lac Long et de la Saskatchewan et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Bill (No 69) concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine et de Niagara; et le

Bill (No 71) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest.

Votre comité recommande aussi, que le délai pour la réception des rapports des comités sur bills privés expirant aujourd'hui, il soit prolongé jusqu'au jeudi, 27ème jour de mars prochain.

Sur motion de Sir Hector Langevin, il est Résolu,—Que le délai pour la réception des rapports des comités sur bills privés expirant aujourd'hui, il soit prolongé jusqu'au jeudi, 27ème jour de mars prochain, suivant la recommandation contenue dans le cinquième rapport du comité permanent des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Jones (Halifax), le bill (No 96) du Sénat, intitulé: "Acte pour mieux garantir la sécurité des pêcheurs," est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Les bills suivants sont présentés et lus pour la première fois.—Seconde lecture, demain, savoir :—

Par M. Dickey:—Bill (No 102) modifiant l'Acte de Tempérance du Canada.

Par M. Lavergne:—Bill (No 103) à l'effet d'amender l'Acte de Tempérance du Canada.

M. Brown propose,—Que le bill (No 5) à l'effet d'établir de nouvelles dispositions pour prévenir la cruauté envers les animaux, et de modifier le chap. 172 des Statuts Revisés du Canada, intitulé: "Acte concernant la cruauté envers les animaux," soit maintenant lu la seconde fois.

M. Tisdale propose, comme amendement, que le mot "maintenant" soit retranché, et que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion: "dans six mois à dater d'aujourd'hui."

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Amyot,  
Audet,  
Bain (*Soulanges*),  
Barnard,  
Bell,  
Bergeron,  
Bernier,  
Bourassa,  
Bryson,  
Burdett,  
Cameron,  
Campbell,  
Cargill,

Doyon,  
Dupont,  
Ferguson (*Welland*),  
Fiset,  
Gauthier,  
Geoffrion,  
Gigault,  
Godbout,  
Grandbois,  
Guay,  
Hickey,  
Innes,  
Ives,

Masson,  
Massue,  
Mills (*Bothwell*),  
Mitchell,  
Moncrieff,  
Montplaisir,  
Neveux,  
Patterson (*Essex*),  
Perry,  
Pope,  
Rinfret,  
Robillard,  
Roome,

Caron (Sir Adolphe),	Joncas,	Ste. Marie,
Casgrain,	Jones ( <i>Halifax</i> ),	Shanly,
Choquette,	Labrosse,	Small,
Chouinard,	Landerkin,	Sroule,
Cimon,	Langevin (Sir Hector),	Taylor,
Cockburn,	Lépine,	Thérien,
Cook,	Livingston,	Tisdale,
Corby,	Macdowall,	Tyrwhitt,
Coughlin,	Mackenzie,	Vanasse,
Coulombe,	McCulla,	Wallace,
Couture,	McKay,	Wilson ( <i>Argenteuil</i> ),
Daoust,	McMillan ( <i>Huron</i> ),	Wilson ( <i>Elgin</i> ),
Davis,	McNeill,	Wood ( <i>Brockville</i> ), et
Denison,	Marshall,	Yeo.—82.
Dessaint,		1

## CONTRE :

## Messieurs

Archibald (Sir Adams),	Ferguson ( <i>Renfrew</i> ),	Mara,
Armstrong,	Fisher,	Meigs,
Bain ( <i>Wentworth</i> ),	Foster,	Mills ( <i>Annapolis</i> ),
Barron,	Freeman,	Mulock,
Bécharde,	Gillmor,	O'Brien,
Blake,	Girouard,	Paterson ( <i>Brant</i> ),
Boisvert,	Gordon,	Perley,
Borden,	Guillet,	Platt,
Bowell,	Hesson,	Purcell,
Bowman,	Holton,	Putnam,
Boyle,	Hudspeth,	Robertson,
Brien,	Jamieson,	Rowand,
Brown,	Jones ( <i>Digby</i> ),	Scriver,
Carling,	Kirk,	Semple,
Carpenter,	Kirkpatrick,	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Cartwright (Sir Richard),	Landry,	Somerville,
Chapleau,	Lang,	Stevenson,
Charlton,	Laurie (Lieut-gén.),	Temple,
Cochrane,	Laurier,	Thompson (Sir John),
Colby,	Lavergne,	Trow,
Curran,	Lister,	Waldie,
Davies,	Lovitt,	Watson,
Davin,	Macdonald (Sir John),	Weldon ( <i>Albert</i> ),
Dawson,	Macdonald ( <i>Huron</i> ),	Weldon ( <i>St-Jean</i> ),
De St. Georges,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),	Welsh,
Dewdney,	McDougald ( <i>Pictou</i> ),	White ( <i>Cardwell</i> ),
Dickey,	McGreevy,	White ( <i>Renfrew</i> ),
Dickinson,	McKeen,	Wilmot,
Earle,	McMullen,	Wilson ( <i>Lennox</i> ), et
Eisenhauer,	Madill,	Wood ( <i>Westmoreland</i> ).—91.
Ellis,		

La question est alors mise sur la motion principale, qui est adoptée ; et le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger demain.

Le bill (No 7) modifiant de nouveau l'Acte des élections fédérales, chapitre huit des Statuts Révisés du Canada, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois, et passé.

M. Taylor propose,—Que le bill (No 8) à l'effet de prohiber l'importation et l'immigration d'étrangers engagés en vertu de contrats ou arrangements pour venir travailler en Canada, soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant ;

M. Wallace propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.—Proposition retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, le débat sur la proposition de M. Taylor est alors ajourné.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

M. *Davin*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de la circulaire adressée par le commissaire Herchmer aux officiers de la police à cheval du Nord-Ouest exerçant la charge de magistrats, leur ordonnant de porter des sentences sévères quant des vagabonds seraient amenés devant eux, et disant que bien que leur envoi aux quartiers généraux serait dispendieux, il y aurait compensation par suite du travail qui serait exigé d'eux. Aussi, copie de la circulaire adressée l'an dernier par le commissaire Herchmer aux officiers ayant charge de magistrats, leur demandant s'il s'était jamais immiscé dans l'exécution de leurs fonctions judiciaires.

M. *Davies*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat faisant connaître comment a fonctionné par le passé le système d'assurance des employés de l'Intercolonial et plus particulièrement,—(a) les recettes et dépenses annuelles, y compris les salaires des fonctionnaires, chaque année, pendant que le dit système était en opération ; (b) les montants payés, chaque année, à même le fonds aux employés ou à leurs représentants, pour cause de décès ou d'accident ; (c) le surplus de ce fonds, s'il en est, actuellement en caisse.

M. *Davies*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant,—(a) les noms et le nombre de wagons officiels sur l'Intercolonial et ses embranchements ; (b) le coût primitif, la date et le lieu de construction de chaque wagon, ou le nom de la personne ou compagnie de qui il a été acheté ; (c) le coût des réparations ou les dépenses de ces wagons depuis leur achat ; (d) les noms et salaires et les dépenses de chaque employé sur ces wagons officiels ; (e) le coût annuel des approvisionnements de chacun de ces wagons.

M. *Davies*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Relevé du coût primitif de l'Hôpital de Marine de Sackville, y compris le coût de l'emplacement ; le nombre de malades reçus chaque année dans le dit hôpital, et les dépenses annuelles de cet établissement.

M. *Bourassa*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'insérer une somme d'argent dans le budget supplémentaire, cette année, pour la construction d'un quai, au bout du chemin qui conduit à l'Île-aux-Noix, en la paroisse de Saint-Valentin, comté de Saint-Jean, sur la rivière Richelieu, pour faciliter l'approche de l'Île-aux-Noix et le commerce des paroisses environnantes ?

M. *Mulock*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes instructions adressées par le directeur de la Commission de Géologie aux officiers en charge de tous les partis d'exploration envoyés en campagne pendant les cinq dernières années.

M. *Innes*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention d'ouvrir un crédit applicable à la représentation convenable des manufactures, des arts et des produits naturels et autres, du Canada, à l'exposition universelle qu'il a été décidé, par le vote du Congrès des Etats-Unis, de tenir à Chicago en 1892 ?

M. *Davies*—Lundi prochain—BILL intitulé: "Acte modifiant l'Acte du Cens Electoral."

M. *Platt*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Les chambres ou quartiers primitivement réservés pour les officiers suivant les cours d'instruction de la Batterie "A", Kingston, ont-ils été depuis donnés aux officiers permanents de la batterie, par ordre du ministre de la Milice ? Si oui, d'autres chambres ou quartiers ont-ils été assignés aux officiers suivant les cours d'instruction de la batterie ou une compensation, au lieu de quartiers, leur sera-t-elle, à l'avenir, payée ?

M. *Platt*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Les listes des voteurs du Canada seront-elles revisées en 1890 ?

M. *Curran*—Sur la motion pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill (No 32) Acte constituant en corporation la Grande Loge Orangiste de l'Amérique-Britannique. Que le comité reçoive instruction de prescrire que cette association ne fera pas de processions publiques dans aucune province où des actes concernant des processions de parti ont été ou pourront être à l'avenir promulgués.

No 30.

OTTAWA, JEUDI, 27 FÉVRIER 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

PROCÈS - VERBAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

## No 31.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 28 FÉVRIER 1890.

## PRIÈRE.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et regues :—

Du conseil municipal du comté de Dufferin ; du conseil municipal du comté de Wentworth ; et du conseil municipal du comté de York, tous de l'Ontario ; demandant que tout bill présenté en vue d'amender l'acte des chemins de fer au sujet du drainage des lignes ferrées, devienne loi.

De R. J. Devlin et autres ; de William Hamilton et autres ; de Charles Magee et autres ; de A. Maria Harmon et autres ; de James E. Wallace et autres ; de Thomas Swift et autres, tous d'Ottawa ; de M. Sheppard et autres ; de H. M. Jones et autres, tous de Toronto ; et de A. V. R. Young et autres, de Peterborough, tous de l'Ontario ; demandant que le bill actuellement devant le Parlement pour empêcher la cruauté envers les animaux, devienne loi.

De Frank H. Gough et autres ; de George Fletcher et autres ; de James Baird et autres ; de Eldon Knights et autres ; et de Alfred Sanders et autres, tous de Toronto, Ontario ; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour empêcher le tir aux pigeons.

Du conseil municipal du comté de Brant, Ontario ; demandant à la Chambre de considérer l'opportunité de nommer une cour, commission ou personne dans chaque province, suivant qu'il sera nécessaire, pour entendre et juger d'une manière rapide et convenable certains conflits entre le public et les chemins de fer.

Du conseil municipal du comté de Grey, Ontario ; demandant l'émission de billets de banque fédéraux, de toute valeur, nécessaires pour les besoins du commerce et autres.

De W. A. McClean, maire, et autres, de Owen Sound, Ontario ; demandant la promulgation de règlements prescrivant que personne autre qu'un sujet anglais n'aura droit à recevoir un certificat de patron, second ou ingénieur mécanicien de navire, dans la marine intérieure du Canada, et que les étrangers ne pourront s'engager par contrat à servir dans la dite marine intérieure.

M. Bergeron, du comité des Ordres Permanents, présente le dixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération la requête de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario,—demandant qu'il lui soit permis de présenter une pétition pour un bill privé nonobstant l'expiration du délai pour recevoir ces pétitions ; et les causes mentionnées par les pétitionnaires pour le délai à soumettre leur pétition sont de nature à permettre au comité de recommander que l'autorisation requise leur soit accordée.

Votre comité a examiné et trouvé suffisant les avis donnés au sujet de la pétition de l'institution provinciale de prévoyance de Saint-Thomas pour l'obtention d'une charte. Quoique le délai pour présenter des bills privés soit expiré, les pétitionnaires ont donné des raisons suffisantes pour ne pas avoir présenté leur pétition plus à bonne heure à cette session, et votre comité recommande que la règle 49 soit suspendue à ce sujet.

Au sujet de la pétition de la Compagnie mutuelle du chargement et d'entrepôt du charbon, pour l'obtention d'une charte, votre comité constate que les avis n'ont été publiés que dans la *Gazette Officielle*; et comme les pétitionnaires n'ont pu donner de motifs valables pour être exemptés des prescriptions de la règle 51, votre comité ne juge pas à propos de recommander la suspension de la règle dans ce cas.

Sur motion de M. Rykert, la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario,—demandant la passation d'un acte pour lui permettre et lui donner pouvoir de cancelling ses obligations six pour cent et d'en émettre, en leur lieu et place, d'autres portant un moindre taux d'intérêt,—présentée ce jour, est lue et reçue.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

#### XI.—PENSIONS.

77 Lady Cartier .....	1,200 00
78 Mme Delaney, femme de l'agent des Sauvages tué au lac aux Grenouilles .....	400 00
79 Pensions payables par suite de l'invasion féniennne.....	3,038 00
80 Pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812.....	2,310 00
81 Compensation aux pensionnaires au lieu de terres.....	1,800 00
83 Pensions payables par suite de la rébellion de 1885, à la police à cheval, aux volontaires de Prince-Albert et aux éclaireurs ...	4,500 00
84 Pension payable à Mme Gowanlock à 400 par année.....	400 00

#### XII.—FONDS DE RETRAITE.

85 Allocation de surcroît, Robert W. Wallace, ci-devant directeur de poste à Victoria, C.-B.....	240 00
--	--------

A 6 P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil, et le quitte pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.*)

Le bill (No 32) constituant en corporation la Grande Loge Orangiste de l'Amérique-Britannique, est délibéré en comité général (sur division) et rapporté sans amendement.

M. Wallace propose,—Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Curran propose, comme amendement,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général dans le but de l'amender en prescrivant que cette association ne fera pas de processions publiques dans aucune province où des actes concernant des processions de parti ont été ou pourront être à l'avenir promulgués.

L'attention de M. l'Orateur ayant été attirée sur le fait que l'heure réservée pour les bills privés, aux termes de la règle 19, était expirée.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

XIII.—MILICE.

86	Solde de la division militaire et des états-majors de districts .....	12,400 00
87	Solde des majors de brigade, frais de transport, etc.....	15,100 00
88	{ Munitions, y compris munitions d'artillerie et la fabrication de munitions de carabines à la fabrique de cartouches de Québec.....	\$50,000 00
	{ Habillements et capotes.....	90,000 00
	{ Matériel.....	60,000 00
		200,000 00
89	Salles d'armes et soin des armes, y compris le salaire des garde-magasins, gardiens, armuriers, etc.....	60,000 00
90	{ Allocation pour l'instruction militaire.....	\$40,000 00
	{ Solde des exercices et toutes les autres dépenses se rattachant à l'instruction militaire des volontaires .....	250,000 00
		290,000 00
91	Dépenses imprévues et service général pour lesquels il n'est pas autrement pourvu, y compris aide aux associations de carabinières et d'artillerie, et aux musiciens de corps régulièrement organisés .....	38,000 00
92	Subvention à l'association de tir du Canada.....	10,000 00
93	Association d'artillerie du Canada—Contribution du gouvernement aux frais d'un concours d'artillerie en Canada, ou de l'envoi d'un détachement d'artilleurs canadiens à Shoeburyness, Angleterre.....	2,000 00
94	Pièces d'artillerie, modèle amélioré.....	3,000 00
95	{ Propriétés militaires, salles d'exercice, champs de tir et soin et entretien des propriétés militaires. ....	\$22,000 00
	{ Construction et réparations.....	75,000 00
		97,000 00
96	Collège militaire royal du Canada.....	77,000 00
97	{ Corps permanents—Solde, entretien et équipement des batteries d'artillerie de place "A," "B" et "C," et des écoles d'artillerie à Québec, Kingston et Victoria, C.-B.....	\$180,000 00
	{ Ecole de cavalerie et d'infanterie à Québec, Frédéric-ricton, Saint-Jean, P.Q., Toronto, London et Winnipeg .....	304,000 00
		484,000 00

Résolutions à rapporter.

SAMEDI, 1er mars 1890.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau, lundi prochain

Un message est reçu du Sénat, comme indiquant la résolution suivante:—

Résolu,—Qu'en réponse au message de la Chambre des Communes priant le Sénat "de permettre aux officiers en charge de la papeterie et des comptes contingents du Sénat de comparaître devant le comité des comptes publics de la Chambre des Communes, à sa prochaine séance, pour donner des renseignements au sujet de la distribution de la papeterie et des dépenses contingentes telles que portées aux pages D—17 et 18 du rapport de l'Auditeur général sur les comptes de crédit pour l'exercice expiré le 30 juin 1889, et d'apporter avec eux toutes pièces concernant ces items"—il soit envoyé un message à la Chambre des Communes pour l'informer que toutes matières relatives à l'économie intérieure du Sénat sont sous le contrôle et la surveillance de son comité des dépenses contingentes, sauf l'approbation du Sénat;

---

que le dit comité s'occupe actuellement d'examiner les comptes et pièces justificatives du greffier, comprenant la distribution de la papeterie et la dépense mentionnées au dit message; et qu'aussitôt que le dit comité aura fait son rapport au Sénat, ce document sera transmis à la Chambre des Communes pour l'instruction de son comité spécial des comptes publics.

Et aussi un message adoptant, sans amendement, le bill (No 13) modifiant l'acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta.

Et,—adoptant les bills suivants, avec des amendements, savoir :—

Bill (No 24) concernant la Banque de Saint-Stephen ;—et

Bill (No 33) concernant la Banque du Peuple du Nouveau-Brunswick.

Et aussi,—avec les bills suivants de leurs Honneurs auxquels le concours de cette Chambre est demandé, savoir :—

Bill (No 104) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des chemins de fer."

Bill (No 105) intitulé: "Acte modifiant le chapitre 148 des Statuts Revisés du Canada, intitulé: 'Acte concernant l'usage abusif des armes à feu et autres.'"

Bill (No 106) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest."

La Chambre alors s'ajourne à 12.35 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

M. *McMullen*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Voyant que le gouvernement du Canada a érigé ou est en voie de construire des bureaux de poste dans les endroits suivants dans la province de Québec et dans les provinces maritimes, au coût d'environ \$23,000 chacun, dont les recettes moyennes sont de \$1,415.38, savoir :

Annapolis, Nouvelle-Écosse.....	\$2,026 85
Dalhousie, Nouveau-Brunswick.....	1,153 00
Joliette, Québec.....	1,967 30
Saint-Henri, Québec.....	1,289 86
Aylmer, Québec.....	1,345 70
Saint-Jérôme, Québec.....	1,299 76
Lachine, Québec.....	825 18

Le gouvernement a-t-il l'intention de pourvoir, dans le budget supplémentaire, à l'érection de bureaux de poste dans l'Ontario dans les localités suivantes :—

Listowel.....	\$4,348 76
Mount Forest.....	3,716 98
Harriston.....	2,973 65
Palmerston.....	1,925 12
Arthur.....	1,949 15
Clifford.....	1,102 00

Si non, pourquoi ?

Sir *Richard Cartwright*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quelles ont été les recettes et les frais d'exploitation de l'Intercolonial pour les sept mois expirés respectivement le 31 janvier 1889 et 1890 ?

M. *Costigan*—Lundi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :—Qu'il est expédient de prescrire, au sujet du bill intitulé : " Acte concernant les engrais agricoles," maintenant devant cette Chambre,—

(1) Qu'avec chaque échantillon transmis en conformité de la clause trois du dit acte, le fabricant ou importateur devra, en même temps, transmettre au ministre un honoraire de trois piastres ;

(2) Que l'inspecteur aura droit, pour chaque colis auquel son étiquette sera attachée sous sa surveillance, et pour chaque mémoire d'inspection qu'il délivrera, si l'engrais est en vrac, à tel honoraire, dans les deux cas, que le Gouverneur en conseil aura établi ;

(3) Que quiconque vendra ou mettra en vente des engrais devra, avant de le faire, inscrire son nom et son adresse une fois l'an au bureau de l'employé qui aura été désigné par le ministre à cet effet, et paiera en même temps un honoraire d'enregistrement d'une piastre ;

(4) Que les honoraires perçus et les amendes recouvrées en vertu du présent acte formeront partie du fonds du revenu consolidé du Canada.

M. *Davies*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes pétitions pour augmentation de gages adressées au ministre des chemins de fer depuis le 1er janvier 1889, par les personnes employées dans les ateliers de l'Intercolonial à Moncton et sur le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, et de toute réponse faite à ces demandes par le département des chemins de fer ou aucun de ses officiers.

M. *Davies*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du ministre des chemins de fer de payer les employés de l'Intercolonial plus souvent qu'une fois par mois ? Si non, est-ce son intention d'autoriser, en cas d'absence ou de maladie du surintendant général, un député à signer le bordereau de paie afin que les dits employés puissent toujours recevoir leurs gages à bonne heure chaque mois ?

M. *Perry*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce que le contrat pour le transport des malles et des voyageurs par bateaux-traîneaux et leur débarquement sur les bordages au Cap Traverse, I. P.-E., est donné par voie de soumission? Si oui, quel est l'entrepreneur, et quel est le prix stipulé par voyage? Dans le cas contraire, qui est chargé de ce transport et quel prix est payé par voyage?

M. *Perry*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant la date du commencement des travaux pour faire sauter le roc dans le havre de Cascumpec, I.P.-E., dans l'été de 1889, la date à laquelle les travaux ont été suspendus, les noms des ouvriers employés, le montant des gages payés à chaque plongeur et à chaque ouvrier, et le montant total dépensé pour miner le dit roc jusqu'au mois de décembre 1889.

M. *Davin*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Que la recommandation de l'Assemblée Législative des Territoires du Nord-Ouest,—que \$25,000 devraient être placées dans le budget pour aider à l'émigration dans les Territoires et être appliquées surtout à attirer une immigration des Etats américains situés le long de la frontière,—est digne d'être prise en considération.

No 31.

OTTAWA, VENDREDI, 28 FÉVRIER 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890

## PROCÈS - VERBAU

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA :

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine

1890.

## No 32.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, LUNDI, 3 MARS 1890.
 

---

## PRIÈRE.

Quatre pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et regues :—

De Amos O. Guy et autres, d'Oshawa; de D. Galbraith et autres, de Whitby; du capitaine George Sherwood et autres, de Brighton; du capitaine A. Eccles et autres, de Belleville; de A. W. Hepburn et autres, de Pictou et autres lieux; de William Muir et autres, de Port-Dalhousie; de D. Ross, maire, et autres, de Welland; de John Ellison et autres, de Port-Stanley; de George Ross et autres, de Port-Robinson; de L. Dorland et autres, de Bronte; de A. Campbell et autres, de Lakeport et autres lieux; de DeW. Carter et autres, de Port-Colborne; de Messieurs McClellan et Cie, et autres, de Bowmanville; et de William Craig, jun., et autres, de Port-Hope et autres lieux, tous de l'Ontario; demandant l'adoption de mesures pour abolir ou réduire les taux imposés sur les chargements de charbon passant par le canal Welland.

De R. McIntyre, M.D., et autres; de A. W. Brodie, et autres, tous de Hespeler; de John B. Shaw et autres; et de W. Stuart Hunter et autres, de Belleville, tous de l'Ontario; demandant que le bill actuellement devant le Parlement pour empêcher la cruauté envers les animaux, devienne loi.

De Joseph Foster et autres, de Orangeville, Ontario; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour empêcher le tir aux pigeons.

De l'Assemblée de District, No 236, Chevaliers du Travail, Uxbridge, Ontario; demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes.

De l'Assemblée de District, No 236, Chevaliers du Travail, Uxbridge, Ontario; demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De la Société amalgamée des Charpentiers et Menuisiers, de Toronto; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De la Société amalgamée des Charpentiers et Menuisiers, de Toronto; demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction ou réparation des chemins de fer.

Du conseil municipal du comté de Brant, Ontario; demandant que tout bill présenté en vue d'amender l'acte des chemins de fer au sujet du drainage des lignes ferrées, devienne loi.

Du conseil municipal du comté de Brant, Ontario; demandant à la Chambre de considérer l'opportunité de nommer une cour, commission ou personne dans chaque

province, suivant qu'il sera nécessaire, pour entendre et juger d'une manière rapide et convenable certains conflits entre le public et les chemins de fer.

De Messieurs William Marsh et Cie, et autres, manufacturiers de chaussures, de Québec; demandant un amendement à l'acte d'inspection générale, en ce qui concerne la marque ou l'estampille des cuirs.

De John Baker et autres, de la Petite Rivière de l'Est, comté de Gaspé, Québec; demandant qu'il soit pris des mesures pour établir un service postal plus rapide et plus efficace entre Campbellton et Gaspé.

De B. W. Shafner et autres, des comtés d'Annapolis et Digby, Nouvelle-Ecosse; demandant que la pêche du homard au moyen de trappes soit abolie dans la baie de Fundy et le bassin d'Annapolis sur un parcours de dix milles de chaque côté de la passe de Digby.

M. Taylor, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir:

33e. Réponse à l'Ordre du 23 écoulé,—Etat indiquant, pour chaque année,—

(1) Le coût de l'impression en français des ordonnances et autres documents et publications officiels depuis la date de la passation de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, de 1877;

(2) Le nombre de copies des ordonnances imprimées de temps à autre dans cette langue;—et

(3) Le nombre de copies distribuées et de celles restant en main.

35. Copie certifiée d'un rapport de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence en Conseil en date du 17 août 1889, au sujet de l'acte des droits d'auteur de la dernière session,—ainsi que la correspondance et autres papiers sur le même sujet.

40. Réponse à l'Ordre du 23 écoulé,—Etat donnant les montants d'argent dépensés par le gouvernement fédéral dans chacune des provinces depuis la Confédération jusqu'au 30 juin 1889, sous les chapitres suivants:—

1. Subventions aux chemins de fer dans chaque province, sauf la ligne-mère du Pacifique Canadien et l'embranchement du Sault;

2. Les divers chemins de fer construits par le gouvernement du Canada dans chaque province, y compris les embranchements, et prolongements de l'Intercolonial, mais non la ligne principale telle qu'originellement construite;

3. Les bâtisses érigées ou achetées dans chaque province, leur situation et leur coût.

43. Réponse à l'Ordre du 12 courant,—Liste des réserves sauvages dans les limites de la province du Manitoba, donnant la situation et la superficie de chacune, le nombre de Sauvages y appartenant lors du choix de telle réserve, et le nombre de ceux qui y vivent actuellement.

Rapport du professeur Saunders sur les fermes expérimentales, étant un annexe au rapport du ministre de l'agriculture.

Aussi, bulletin n° 6 de la Ferme expérimentale d'Ottawa, sur l'orge (à être imprimés en brochure, en un volume, et tirés à 100,000 exemplaires—l'anglais et le français en proportion ordinaire—chaque volume à être enveloppé séparément, prêt à être adressé et mis à la poste à l'adresse de chaque sénateur et membre des Communes.)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:—

21d. Réponse à l'Ordre du 3 courant,—Copie de toutes lettres, rapports ou autres correspondances, actuellement au ministère des postes, relativement au transport des malles entre Campbelltown, dans la province du Nouveau-Brunswick, et le Bassin de Gaspé, dans la province de Québec.

30a. Réponse supplémentaire à l'Ordre du 20 écoulé,—Etat donnant les montants d'argent déposés dans les diverses banques d'épargnes fédérales et postales, les localités où elles se trouvent, et le montant brut déposé dans les dites banques respectives à la date du 30 juin et décembre derniers.

30b. Réponse à Ordre du 5 courant,—Copie des chartes originales de la Banque de l'Amérique-Britannique du Nord et de la Banque de la Colombie-Anglaise et de tous les amendements faits aux dites chartes.

31b. Réponse à Adresse du 24 écoulé,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et les autorités impériales, et entre le premier et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien au sujet de l'octroi d'une subvention à cette compagnie pour une ligne de steamers devant faire le service entre Vancouver et le Japon et l'Australie.

31c. Réponse à Ordre du 29 écoulé,—Copie de toutes requêtes, lettres ou autres documents adressés au gouvernement pour se plaindre de l'état des ponts sur les embranchements de chemin de fer exploités par la compagnie de chemin de fer du Pacifique Canadien, dans le comté de Bagot et les comtés voisins.

33. Réponse à Adresse du 27 écoulé,—Copie de toutes résolutions de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, concernant l'affectation des deniers votés par cette Chambre pour l'usage des dits Territoires.

33a. Réponse à Adresse du 3 courant,—Copie de tous mémoires, pétitions et résolutions de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, passés à sa dernière session, qu'ils aient été adressés au Gouverneur général ou au Parlement.

33b. Copie des diverses pétitions présentées au conseil contre l'abolition des Ecoles Séparées et de la langue française dans les Territoires du Nord-Ouest.

33c. Réponse à Adresse du 27 écoulé,—Copie de toutes résolutions de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, concernant le règlement des réclamations des Métis.

33d. Réponse à Adresse du 27 écoulé,—Copie de tous ordres en conseil, dépêches, correspondance et documents concernant la démission du Conseil des Aviseurs des Territoires du Nord-Ouest, et la nomination de leurs successeurs.

34. Rapport spécial des délégués nommés en 1889 pour s'enquérir de l'industrie de la pêche du hareng dans la Grande-Bretagne et la Hollande.

36. Copie de rapports d'un comité de l'honorable Conseil Privé, concernant l'octroi d'une concession forestière à M. John Adams.

37. Réponse à Adresse du 27 écoulé,—Copie de tous ordres en conseil, ou administratifs, empêchant les navires américains de transporter du fret, en entrepôt, des ports américains à Victoria, C.-A., ou aucun autre port canadien, et copie de tous ordres en conseil, ou administratifs, révoquant les précédents et de toute correspondance se rapportant à ce sujet.

38. Réponse à ordre du 6 février 1889,—Relevé du coût total du discours sur le budget publié chaque année depuis 1867, avec mention du nombre d'exemplaires distribués, chaque année, pendant la dite période.

39. Réponse à Ordre du 23 écoulé,—Relevé de toutes les dépenses générales faites jusqu'à date pour la confection des listes électorales du Canada.

40. Réponse à Ordre du 12 courant,—Copie de tous papiers, correspondance et arrangements entre le gouvernement et les propriétaires du prolongement du chemin de fer d'embranchement sur Derby, au sujet du dit prolongement qui a été construit avec l'aide d'une subvention du gouvernement, mais qui n'a jamais été mis en exploitation.

41. Réponse à Ordre du 12 courant,—Copie de toutes pétition et correspondance concernant la demande de construction d'une voie d'évitement sur l'Intercolonial à la station de Saint-Jean Chrysostôme, dans le comté de Lévis.

Sur motion de M. Shanly, le bill (No 104) du Sénat, intitulé: "Acte modifiant l'Acte des chemins de fer," est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

M. Ward demande qu'il lui soit permis de présenter un bill concernant l'institution provinciale de prévoyance de Saint-Thomas, Ontario,—et que la règle 49 soit suspendue à ce sujet, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.—Adopté.

Il présente alors le dit bill (No 107), lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, mercredi prochain.

Sir John A. Macdonald met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministre des Chemins de fer et Canaux pour le dernier exercice, du 1er juillet 1888 au 30 juin 1889, sur les travaux placés sous son contrôle.

M. Davies présente un bill (No 108) modifiant l'Acte du Cens Electoral,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

La Chambre reprend en considération la motion de M. Wallace.—Que le bill (No 32) constituant en corporation la Grande Loge Orangiste de l'Amérique-Britannique soit maintenant lu la troisième fois, et l'amendement de M. Curran,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général dans le but de l'amender en prescrivant que cette association ne fera pas de processions publiques dans aucune province où des actes concernant des processions de parti ont été ou pourront être à l'avenir promulgués.

Et la question étant mise sur l'amendement ;

M. Lavergne propose,—comme sous-amendement,—Que tous les mots après " Que " dans la motion principale, et tous les mots de l'amendement soient retranchés et remplacés par les suivants : " le dit bill soit lu pour la troisième fois d'aujourd'hui en six mois."—Rejeté, sur la division suivante :—

## POUR :

## Messieurs

Amyot,	Desjardins,	Laurier,
Bain ( <i>Soulanges</i> ),	Doyon,	Lavergne,
Béchar,	Dupont,	Lister,
Bergeron,	Edgar,	Lovitt,
Bernier,	Ellis,	Mackenzie,
Blake,	Fiset,	McIntyre,
Boisvert,	Fisher,	McMillan ( <i>Vaudreuil</i> ),
Borden,	Flynn,	Massue,
Bourassa,	Gauthier,	Meigs,
Brien,	Geoffrion,	Mills ( <i>Bothwell</i> ),
Burns,	Gigault,	Montplaisir,
Campbell,	Gillmor,	Neveux,
Caron (Sir Adolphe),	Godbout,	Paterson ( <i>Brant</i> ),
Casey,	Grandbois,	Perry,
Casgrain,	Guay,	Rinfret,
Coughlin,	Holton,	Robillard,
Coulombe,	Innes,	Sainte-Marie
Couture,	Jones ( <i>Halifax</i> ),	Somerville,
Curran,	Kenny,	Thérien,
Daoust,	Labrosse,	Thompson (Sir John), et
Desaulniers,	Langevin (Sir Hector),	Trow.—63.

## CONTRE :

## Messieurs

Archibald (Sir Adams),	Guillet,	Putnam,
Barnard,	Haggart,	Robertson,
Barron,	Hesson,	Ross,
Bell,	Hickey,	Rowand,
Bowell,	Hudspeth,	Rykert,
Boyle,	Jamieson,	Scarth,
Brown,	Kirkpatrick,	Scriver,
Burdett,	Lang,	Shanly,
Cargill,	Laurie (Lieut.-gén.),	Skinner,
Carling,	Macdonald (Sir John),	Small,

Charlton,	Macdonald ( <i>Huron</i> ),	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Cochrane,	Macdowall,	Sproule,
Cockburn,	McCulla,	Sutherland,
Corby,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),	Taylor,
Davies,	McDougald ( <i>Pictou</i> ),	Temple,
Davin,	McKay,	Tisdale,
Davis,	McKeen,	Tyrwhitt,
Dawson,	McMillan ( <i>Huron</i> ),	Wallace,
Denison,	McNeill,	Ward,
Dewdney,	Madill,	Watson,
Dickey,	Mara,	Weldon ( <i>Albert</i> ),
Dickinson,	Marshall,	Welsh,
Earle,	Masson,	White ( <i>Cardwell</i> ),
Eisenhauer,	Mills ( <i>Annapolis</i> ),	White ( <i>Renfrew</i> ),
Ferguson ( <i>Leeds et Gren.</i> ),	Moncrieff,	Wilmot,
Ferguson ( <i>Renfrew</i> ),	O'Brien,	Wilson ( <i>Argenteuil</i> ),
Ferguson ( <i>Welland</i> ),	Perley,	Wilson ( <i>Lennox</i> ), et
Foster,	Porter,	Wood ( <i>Brockville</i> ).—86.
Gordon,	Prior,	

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est rejeté, sur la division suivante :—

## POUR :

## Messieurs

Bain ( <i>Soulanges</i> ),	Daoust,	McMillan ( <i>Vaudreuil</i> ),
Bergeron,	Desaulniers,	Massue,
Boisvert,	Desjardins,	Meigs,
Burns,	Dupont,	Mills ( <i>Annapolis</i> ),
Caron (Sir Adolphe),	Gigault,	Montplaisir,
Casgrain,	Grandbois,	Thérie, et
Coulombe,	Kenny,	Thompson (Sir John).—23.
Curran,	Langevin (Sir Hector),	

## CONTRE :

## Messieurs

Amyot,	Flynn,	Mills ( <i>Bothwell</i> ),
Archibald (Sir Adams),	Foster,	Moncrieff,
Barnard,	Gauthier,	Neveux,
Barron,	Geoffrion,	O'Brien,
Bécharde,	Gillmor,	Paterson ( <i>Brant</i> ),
Bell,	Godbout,	Perley,
Bernier,	Gordon,	Perry,
Blake,	Guay,	Porter,
Borden,	Guillet,	Prior,
Bourassa,	Haggart,	Putnam,
Bowell,	Hesson,	Rinfret,
Boyle,	Hickey,	Robertson,
Brien,	Holton,	Ross,
Brown,	Hudspeth,	Rowand,
Burdett,	Innes,	Rykert,
Campbell,	Jamieson,	Ste. Marie,
Cargill,	Jones ( <i>Halifax</i> ),	Scarth,
Carling,	Kirkpatrick,	Scriver,
Casey,	Labrosse,	Shanly,
Charlton,	Lang,	Skinner,
Cochrane,	Laurie (Lieut. gén.),	Small,

Cockburn,	Laurier,	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Corby,	Lavergne,	Somerville,
Couture,	Lister,	Sproule,
Davies,	Lovitt,	Sutherland,
Davin,	Macdonald (Sir John),	Taylor,
Davis,	Macdonald ( <i>Huron</i> ),	Temple,
Dawson,	Macdowall,	Tisdale,
Denison,	Mackenzie,	Trow,
Dewdney,	McCulla,	Tyrwhitt,
Dickey,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),	Wallace,
Dickinson,	McDougald ( <i>Piclou</i> ),	Ward,
Doyon,	McIntyre,	Watson,
Earle,	McKay,	Weldon ( <i>Albert</i> ),
Edgar,	McKeen,	Welsh,
Eisenhauer,	McMillan ( <i>Huron</i> ),	White ( <i>Cardwell</i> ),
Ellis,	McNeill,	White ( <i>Renfrew</i> ),
Ferguson ( <i>Leeds et Gren.</i> ),	Madill,	Wilmot,
Ferguson ( <i>Renfrew</i> ),	Mara,	Wilson ( <i>Argenteuil</i> ),
Ferguson ( <i>Welland</i> ),	Marshall,	Wilson ( <i>Lennox</i> ), et
Fiset,	Masson,	Wood ( <i>Brockville</i> ).—124.
Fisher,		

Et la question étant mise sur la motion principale,—elle est adoptée, sur la division suivante :—

## POUR :

## Messieurs

Archibald (Sir Adams),	Guillet,	Putnam,
Barnard,	Haggart,	Robertson,
Barron,	Hesson,	Ross,
Bell,	Hickey,	Rowand,
Bowell,	Hudspeth,	Rykert,
Boyle,	Jamieson,	Scarth,
Brown,	Kirkpatrick,	Scriver,
Burdett,	Lang,	Shanly,
Cargill,	Laurie (Lieut-gén.),	Skinner,
Carling,	Macdonald (Sir John),	Small,
Charlton,	Macdonald ( <i>Huron</i> ),	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Cochrane,	Macdowall,	Sproule,
Cockburn,	McCulla,	Sutherland,
Corby,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),	Taylor,
Davies,	McDougald ( <i>Pictou</i> ),	Temple,
Davin,	McKay,	Tisdale,
Davis,	McKeen,	Tyrwhitt,
Dawson,	McMillan ( <i>Huron</i> ),	Wallace,
Denison,	McNeill,	Ward,
Dewdney,	Madill,	Watson,
Dickey,	Mara,	Weldon ( <i>Albert</i> ),
Dickinson,	Marshall,	Welsh,
Earle,	Masson,	White ( <i>Cardwell</i> ),
Eisenhauer,	Mills ( <i>Annapolis</i> ),	White ( <i>Renfrew</i> ),
Ferguson ( <i>Leeds et Gren.</i> ),	Moncrieff,	Wilmot,
Ferguson ( <i>Renfrew</i> ),	O'Brien,	Wilson ( <i>Argenteuil</i> ),
Ferguson ( <i>Welland</i> ),	Perley,	Wilson ( <i>Lennox</i> ), et
Foster,	Porter,	Wood ( <i>Brockville</i> ).—86.
Gordon,	Prior,	

CONTRE :

Messieurs

Amyot,	Doyon,	Laurier,
Bain ( <i>Soulanges</i> ),	Dupont,	Lavergne,
Bécharde,	Edgar,	Lister,
Bergeron,	Ellis,	Lovitt,
Bernier,	Fiset,	Mackenzie,
Blake,	Fisher,	McIntyre,
Boisvert,	Flynn,	McMillan ( <i>Vaudreuil</i> ),
Borden,	Gauthier,	Massue,
Bourassa,	Geoffrion,	Meigs,
Brien,	Gigault,	Mills ( <i>Bothwell</i> ),
Burns,	Gillmor,	Montplaisir,
Campbell,	Godbout,	Neveux,
Caron (Sir Adolphe),	Grandbois,	Paterson ( <i>Brant</i> ),
Casey,	Guay,	Perry,
Casgrain,	Holton,	Rinfret,
Coulombe,	Innes,	Ste. Marie,
Couture,	Jones ( <i>Halifax</i> ),	Somerville,
Curran,	Kenny,	Thérien,
Daoust,	Labrosse,	Thompson (Sir John), et
Desaulniers,	Langevin (Sir Hector),	Trow.—61.
Desjardins,		

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois, et passé, sur la même division.

Les amendements faits par le Sénat aux bills suivants, sont pris en considération et adoptés, savoir :—

Bill (No 24) concernant la Banque de Saint-Stephen ;—et

Bill (No 33) concernant la Banque du Peuple du Nouveau-Brunswick.

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois et passés, savoir :—

Bill (No 72) concernant la Banque de Summerside.

Bill (No 59) pour changer le nom de la Compagnie du chemin de fer de Vaudreuil et Prescott en celui de " Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa."

Bill (No 36) confirmant un arrangement intervenu entre la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de la Qu'Appelle, du Lac Long et de la Saskatchewan et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Bill (No 71) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest.

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois, et renvoyés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, savoir :—

Bill (No 99) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Owen Sound et du lac Huron.

Bill (No 100) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Inverness.

Bill (No 101) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Louisbourg et Richmond.

M. Colby présente la réponse suivante :—

Réponse à Adresse du 1er avril 1889,—Etat donnant,—

1. Le nom et domicile des commissaires nommés en 1883, pour s'enquérir et faire rapport des aptitudes des personnes devant se présenter devant eux pour subir un examen de qualification comme inspecteurs des coques de steamers à fret et à passagers, naviguant dans les eaux du Canada ;

2. Copie des circulaires émises pour inviter les compétiteurs à se rendre à Ottawa, et la date ou les dates ainsi données de temps à autres ;

3. Le nom et domicile des personnes ainsi examinées à chaque réunion des dits commissaires jusqu'à date ;

4. Copie de la recommandation ou des recommandations, s'il en est, des dits commissaires ou d'aucun d'eux, concernant les dits examens ou les aptitudes de toutes et chacune des personnes ayant subi l'examen à la première réunion ou à toute autre réunion subséquente des dits commissaires ;

5. Le nom et le domicile de chaque inspecteur de coques de steamers à fret et à passagers nommé par le gouvernement, depuis 1882 jusqu'à date, faisant connaître qui a été nommé après avoir passé heureusement l'examen nécessaire, et qui a été nommé sans avoir passé le dit examen ; aussi, le nom et le domicile de tout inspecteur ainsi nommé depuis 1882 jusqu'à date, qui a été destitué ou qui a résigné son emploi pendant la période ci-dessus, et la cause de telle destitution ou démission ;

6. Le nom et le domicile de toute personne nommée pour remplir toute vacance ou nouvel emploi d'inspecteur de steamers ; et

7. Copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la Marine et quelque personne que ce soit se rapportant aux questions ci-haut énumérées.

Sur motion de M. Préfontaine, il est émis un ordre de la Chambre pour un état indiquant, par année, depuis 1878,—

1. Le nombre de vaisseaux qui sont passés dans le canal Chambly et leur tonnage ;

2. La quantité et la nature du fret contenus dans ces vaisseaux ;

3. Le montant des droits perçus pendant les dites années sur le dit canal.

M. Lister propose,—Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir des réclamations des Métis de Bresaylor pour pertes subies pendant l'insurrection du Nord-Ouest, et aussi au sujet des fourrures enlevées à Charles Bremner, Métis, demeurant près de Battleford. Le dit comité devant consister de MM. Barron, Watson, Denison, Landry, McDowall et Lister, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, d'employer un sténographe et de faire rapport de temps à autre à cette Chambre.

Sir Richard Cartwright propose, comme amendement,—Que les mots "réclamations des Métis de Bresaylor pour pertes subies pendant l'insurrection du Nord-Ouest, et aussi" soient retranchés et remplacés par les suivants :—"déclarations faites."

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de Sir John A. Macdonald.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

*M. Perry*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le colonel John Hunter Duvar, ci-devant inspecteur des pêcheries pour l'Île du Prince-Edouard, est-il mis à la retraite ? Dans ce cas, quelle est la date de la mise à la retraite, et quel est le chiffre de la pension ? Ce même colonel Duvar est-il encore à l'emploi du gouvernement ? Si oui, à quel titre et à quel salaire ?

*M. Davin*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous papiers concernant la réclamation de Madame A. A. Doig pour le paiement des améliorations faites sur la moitié ouest de la section 22-21 à l'ouest du second méridien principal ; une entrée d'enregistrement ayant été faite en faveur d'un colon pour le soi-disant homestead annulé de J. Burns Doig.

*M. Davin*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le sous-ministre de la justice a-t-il fait rapport sur la question qui lui a été référée concernant le scrip des volontaires et autres par le très honorable premier ministre à la demande de MM. Sproule, Davis, Macdowall et Davin ? Si oui, quand sera-t-il soumis à la Chambre ?

*M. Davin*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—L'humble adresse expédiée à Son Excellence le gouverneur général par l'Assemblée législative du Nord-Ouest, demandant qu'il soit fait une enquête sur les graves déclarations faites dans la dite Chambre au sujet de la conduite du commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest, est-elle parvenue à Son Excellence ?

*M. Davin*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Les papiers dans l'affaire de la demande formulée par madame A. A. Doig pour remboursement des améliorations faites sur la moitié ouest du No 22-21 à l'ouest du second méridien principal, ont-ils été référés au ministre de la Justice pour décider si les deniers payés pour la maison par la personne à laquelle elle l'a vendue, lesquels deniers ont été versés au bureau des terres à Regina, devraient ou non être remis à la dite dame A. A. Doig ? Ces deniers ont-ils été payés à quelqu'un ? Si oui, à qui et à quelle date ? Et ont-ils été payés avant qu'un rapport du département de la Justice ait été reçu ?

*M. Amyot*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—En nommant des avocats conseils de la Reine, le gouvernement entend-il les appointer comme tels dans les cours de création ou de maintien provincial, ou seulement pour les cours de création ou de maintien fédéral ?

*M. Charlton*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance échangée entre l'inspecteur des postes et autres personnes de Québec et le département des postes à Ottawa (et autres départements ou fonctionnaires d'Ottawa, s'il en est) concernant le renvoi de Mademoiselle Maybee, sténographe et copiste dans le bureau de poste de Québec.

*M. Ste. Marie*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il été informé que des poursuites judiciaires ont été intentées par Charles Bremner, de Bresaylor, dans le district de la Saskatchewan, contre le général Sir Frederick Middleton, C.C.M.G., Huyter Reid, commissaire des Sauvages, dans le Nord-Ouest, et Samuel Bedson, préfet du pénitencier du Manitoba, en recouvrement de la valeur de certaines fourrures appartenant au dit Bremner, que l'on prétend avoir été prises ou enlevées par les trois personnes sus-nommées, pendant les derniers troubles du Nord-Ouest, en 1885 ?

7

## AVIS DE BILLS PRIVES.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés comme devant être pris en considération par le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, lundi prochain, le 10 mars courant, ou après, savoir :—

Bill (No 99) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Owen Sound et du lac Huron.

Bill (No 100) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Inverness.

Bill (No 101) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Louisbourg et Richmond.

No 32.

OTTAWA, LUNDI, 3 MARS 1890.

le Sesssion, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine

1890.

## No 33.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 4 MARS 1890.

## PRIÈRE.

Sept pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de cette Chambre a reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie le certificat d'élection et la nomination de Walter Humphries Montague, écuier, pour représenter le district électoral du comté de Haldimand.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill (No 54) constituant en corporation la Compagnie du pont interprovincial.

Bill (No 55) constituant en corporation la Compagnie du pont de chemin de fer de la Ligne de la Rive ; et le

Bill (No 64) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de bacs de Moncton à l'Île du Prince-Edouard.

Votre comité a aussi considéré le bill (No 67) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kootenay-Sud et le bill (No 68) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kootenay-Ouest et est convenu de faire rapport que les préambules n'en sont pas prouvés parce que ce comité est d'opinion qu'il est inopportun de procéder plus loin avec ces bills attendu que les promoteurs refusent d'accepter les restrictions que l'on propose d'y insérer à la demande du gouvernement de la province de la Colombie-Anglaise.

Sur motion de M. Haggart, la Chambre décide de se former en comité général, demain, pour considérer la résolution suivante :—Qu'il est expédient de prescrire, au sujet du bill intitulé : "Acte concernant les engrais agricoles," maintenant devant cette Chambre,—

(1) Qu'avec chaque échantillon transmis en conformité de la clause trois du dit acte, le fabricant ou importateur devra, en même temps, transmettre au ministre un honoraire de trois piastres ;

(2) Que l'inspecteur aura droit, pour chaque colis auquel son étiquette sera attachée sous sa surveillance, et pour chaque mémoire d'inspection qu'il délivrera, si l'engrais est en vrac, à tel honoraire, dans les deux cas, que le Gouverneur en conseil aura établi ;

(3) Que quiconque vendra ou mettra en vente des engrais devra, avant de le faire, inscrire son nom et son adresse une fois l'an au bureau de l'employé qui aura été désigné par le ministre à cet effet, et paiera en même temps un honoraire d'enregistrement d'une piastre ;

(4) Que les honoraires perçus et les amendes recouvrées en vertu du présent acte formeront partie du fonds du revenu consolidé du Canada.

Le bill (No 17) modifiant l'acte des brevets d'invention, est lu pour la troisième fois, et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill (No 6) concernant les lettres de change, chèques et billets à ordre,—et sur rapport de progrès, le comité reçoit l'autorisation de siéger de nouveau, ce jour.

Walter Humphries Montague, écrivain, élu pour représenter le district électoral du comté de Haldimand, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

La Chambre se forme alors de nouveau en comité général sur le bill (No 6) concernant les lettres de change, chèques et billets à ordre,—et sur rapport de progrès, le comité est autorisé à siéger de nouveau, jeudi prochain.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants sans amendements, savoir :—

Bill (No 14) concernant la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et de l'Ouest.

Bill (No 20) concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Goderich et du Pacifique Canadien, et pour changer son nom en celui de "Compagnie du chemin de fer de Goderich à Wingham."

Bill (No 21) constituant en corporation la compagnie de chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool.

Bill (No 22) modifiant l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Belleville au lac Nipissingue.

Bill (No 27) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sault Sainte-Marie et de la Baie d'Hudson.

Bill (No 41) constituant en corporation la Compagnie de Câble du Canada.

Bill (No 45) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Tilsonburg, du Lac Erié et du Pacifique.

Bill (No 56) à l'effet d'amender l'acte du chemin de fer du Pacifique Canadien, 1889, et à d'autres fins.

Et aussi, avec le bill suivant de leurs Honneurs, auquel le concours de cette Chambre est demandé, savoir :—

Bill (No 109) intitulé : "Acte concernant le Bureau de Commerce de la cité de Toronto."—Sur motion de M. Small, le dit bill est lu la première fois.—Seconde lecture, demain.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

#### PERCEPTION DU REVENU.

#### XXXII.—DOUANES.

##### *Appointements et dépenses imprévues des différents ports.*

Dans la province de la Nouvelle-Ecosse.....	115,160 00
do du Nouveau-Brunswick .....	91,135 00
do de l'Île du Prince-Edouard.....	19,885 00
do de Québec.....	225,795 00
do de l'Ontario .....	285,930 00
do du Manitoba.....	35,250 00
do des territoires du Nord-Ouest.....	5,000 00
do de la Colombie-Britannique.....	45,665 00

219	}	Provinces en général—Pour faire face aux changements qui pourront être nécessaires dans le personnel.....	5,000 00
		Appointements et frais de voyage des inspecteurs de ports, et frais de voyages des autres officiers en tournée d'inspection.	21,200 00
		Pour faire face aux dépenses probables se rattachant à la commission des douanes et au service préventif extérieur, y compris les appointements de \$800 du commissaire des douanes comme président de la commission.....	16,400 00
		Laboratoire de la douane—Frais des épreuves polariscopiques des sucres, y compris le traitement des personnes nommées ou employées à cette fin.....	6,000 00
		Divers—Dépenses imprévues du bureau principal, impressions, papeterie, annonces, frais de télégraphie, etc., pour les différents ports d'entrée.....	15,000 00
		Frais de l'administration de l'Acte concernant l'immigration chinoise, y compris la rémunération des officiers de douanes.	2,000 00

XVII.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.—*Suite.*EDIFICES PUBLICS.—*Fin.**Ontario.*

138	}	Bureaux de poste, douane, etc., Almonte.....	15,000 00
		Edifice public de Brampton.....	6,500 00
		Salle d'exercices du bataillon de Brantford.....	10,000 00
		Bureau de poste, etc., Carleton-Place.....	10,000 00
		Bureau de poste, douane, etc., Cobourg—Achèvement.....	1,625 00
		do do Gananoque do.....	750 00
		do do Goderich.....	7,500 00
		Imprimerie de l'Etat, y compris l'appareil d'éclairage électrique.	32,000 00
		Bureau de poste de Guelph—Améliorations.....	800 00
		Edifices fédéraux, Hamilton—Améliorations.....	1,000 00
		Bureau de poste, douane, etc., Lindsay—Achèvement.....	600 00
		Douane, London—Améliorations.....	1,800 00
		Edifices militaires de London.....	8,800 00
		Edifices publics d'Orilia—La ville donnant gratuitement pour sa part le lot Wheeler.....	6,000 00
		Bureau de poste, douane, etc., Pembroke—Achèvement.....	10,000 00
		Douane, etc., Peterborough....	10,000 00
		Bureau de poste, douane, etc., Port-Arthur—Lorsque l'emplacement sera donné.....	7,000 00
		Edifice public, Ottawa—Addition à l'édifice de la cour suprême..	5,000 00
Bureau de poste, douane, etc., Prescott—Achèvement.....	17,000 00		
do do Strathroy do.....	12,000 00		
Edifices fédéraux, Toronto—Améliorations, etc.....	1,500 00		
Salle d'exercices, Toronto—Pour sa construction, à condition que la ville fournisse un terrain, tel que convenu.....	30,000 00		
Bureau de poste, douane, etc., Walkerton.....	8,000 00		

*Manitoba.*

139	}	Bureau de poste de Brandon.....	21,000 00
		Bâtiments des immigrants à Winnipeg.....	15,000 00
<i>Territoires du Nord-Ouest.</i>			
139	}	Palais de justice, prison, etc., de Calgary—Achèvement.....	11,500 00
		Bureaux des agents des terres et des bois de la Couronne à Régina, Prince-Albert et Edmonton.....	15,000 00
		Edifices publics en général.....	5,000 00
		Résidence du lieutenant-gouverneur, Régina—Achèvement.....	18,000 00

140	{	Palais de justice, prison et station de police.....	10,000 00
		Bureaux de poste, de douane, du revenu de l'intérieur, des terres fédérales et des bois de la Couronne à Calgary.....	10,000 00
		Palais de justice et prison de Régina—Approvisionnement d'eau, etc.—Achèvement .....	8,500 00
		Prison de Régina—Maisons des officiers—Achèvement.....	6,500 00
		Edifices de la police à cheval du Nord-Ouest .....	50,000 00
<i>Colombie-Britannique.</i>			
141	{	Réparations et améliorations en général aux édifices publics.....	3,000 00
		Edifices militaires à Victoria.....	15,000 00
<i>Edifices publics en général.</i>			
142		Edifices publics en général.....	15,000 00
<i>Nouvelle-Ecosse.</i>			
135	{	Bureau de poste, douane, etc., Annapolis—Achèvement.....	12,500 00
		Edifice fédéral d'Halifax—Réparations, etc.....	1,500 00
		Bureau de poste, douane, etc., Sydney (sud) .....	9,000 00
<i>Réparations, meubles, chauffage, etc.</i>			
143	{	Réparations, meubles.....	170,000 00
		Terrains, édifices publics, Ottawa .....	7,000 00
		Enlèvement de la neige, édifices publics, Ottawa.....	3,000 00
		Chauffage do do .....	60,000 00
		Gas et éclairage électrique do y compris chemins et ponts..	27,000 00
		Eau do do .....	20,000 00
		Allocation pour combustible et éclairage, Rideau-Hall .....	8,000 00
		Service du téléphone, édifices publics, Ottawa .....	3,200 00
		Parc sur la Côte du Major, Ottawa.....	6,000 00
		Salaires des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., des édifices publics fédéraux .....	62,000 00
		Chauffage des édifices publics fédéraux—Combustible, etc.....	60,000 00
		Eclairage do do .....	36,000 00
		Eau pour les do do .....	18,000 00
		Diverses fournitures pour les gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc., édifices fédéraux.....	5,000 00
		Pour payer les déboursés pour menues réparations, etc., dans les édifices publics, ci-devant faits directement par les différents départements intéressés .....	5,000 00
Bâtiments fédéraux de l'immigration—Réparations, ameublement, etc.....	2,000 00		
Matériaux pour réparations, etc.—Ventilation et éclairage des édifices publics à Ottawa.....	6,000 00		
Résolutions à rapporter.			

MERCREDI, 5 mars 1890.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

La Chambre alors s'ajourne à 1.30 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

*Orateur.*

---

## AVIS DE MOTIONS.

---

M. *Trow*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il donné instruction à Willian Johnston, inspecteur-chef des poids et mesures pour le district de Belleville, de poursuivre certains fabricants de sel dans le district de Goderich pour vente de sel en barils ne pesant pas le poids légal? (1) Quelles personnes ont été poursuivies et condamnées à payer une amende? (2) Quel a été le montant perçu et à quoi a-t-il été affecté? (3) Quel est approximativement le nombre de barils saisis?

M. *Weldon* (Saint-Jean)—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat faisant connaître les jugements rendus lors du dernier terme de la Saint-Hilaire (Hilary term) par la cour Suprême de la province du Nouveau-Brunswick, dans les causes de *La Reine vs. James Steadman*, écr.,—de *La Reine vs. George G. King* et autres, et dans d'autres causes se rattachant à l'élection d'un membre pour le district électoral du comté de Queen, N.-B., à la dernière élection générale, et les raisons données à l'appui par les juges.

No 33.

OTTAWA, MARDI, 4 MARS 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine

1890.

## No 34.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 5 MARS 1890.

## PRIÈRE.

Vingt-huit pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'Assemblée Générale de l'Eglise Presbytérienne en Canada ; du Synode de Toronto et Kingston de l'Eglise Presbytérienne en Canada ; et du Synode de Montréal et Ottawa de l'Eglise Presbytérienne en Canada ; demandant la passation d'une loi pour mieux assurer l'observance du dimanche.

De E. P. Crawford et autres, de Hamilton, Ontario ; demandant que le bill actuellement devant le Parlement pour empêcher la cruauté envers les animaux, devienne loi.

De Richard Matthews et autres, de Toronto, Ontario ; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour empêcher le tir aux pigeons.

M. Sproule, du comité des Bills Privés, présente le second rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants qu'il rapporte avec des amendements, savoir :—

Bill (No 16) conférant aux commissaires des brevets d'invention certains pouvoirs pour venir en aide à Samuel May.

Bill (No 75) concernant la Compagnie de pouvoir hydraulique de Calgary (limitée).

En ce qui concerne le premier de ces bills, votre comité a cru devoir en modifier le préambule afin de définir plus clairement les faits sur lesquels le bill est fondé.

M. Bergeron, du comité des Ordres Permanents, présente le onzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant à la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario,—demandant un certain amendement à sa charte.

Comme le délai pour présenter des bills privés est expiré, votre comité recommande la suspension de la règle 49 à ce sujet.

M. Colby présente les réponses suivantes :—

Réponse à l'Ordre du 24 écoulé.—Relevé du nombre de causes inscrites dans la cour de Vice-Amirauté de Québec durant les années de 1885 à 1889 inclusivement, le nombre de causes inscrites pendant les mêmes années dans la cour de Vice-Amirauté de la Nouvelle-Ecosse, et le nombre de causes inscrites pendant les mêmes années dans la cour de Vice-Amirauté du Nouveau-Brunswick.

Réponse à Ordre du 23 janvier dernier,—Etat détaillé des dépenses faites en rapport avec l'Hôpital de la Marine et des Emigrants de Québec, depuis le 30 juin 1886, le dit état indiquant :—

1. Le montant voté chaque année par le Parlement ;
2. Le montant dépensé ;
3. Le nombre de marins et d'émigrants reçus chaque année et le nombre total de jours que chacun a passé au dit hôpital ;
4. Le nombre de personnes non marins, ou immigrants reçus dans le dit hôpital, et le nombre de jours que chacun y a passé ;
5. Le coût total par jour de chaque patient ;
6. Le montant retiré par le gouvernement pour les patients non immigrants ou marins ;
7. Le montant retiré du fonds des marins malades en vertu de l'Acte 49 Vict., ch. 76, sect. 16.

M. Charlton présente un bill (No 110) à l'effet d'assurer une meilleure observance du dimanche,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

M. Dewdney présente les réponses suivantes :—

Réponse à Ordre du 29 janvier dernier,—Etat indiquant si l'île connue sous le nom de l'île Sultana, dans le lac des Bois, a été vendue ; et si elle a été vendue, faisant connaître sur quel droit ou titre le gouvernement du Canada s'appuie en affirmant qu'il a le pouvoir de la vendre. Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et l'acquéreur ou les acquéreurs de la dite île, ou les procureurs ou autres personnes agissant au nom de tels acquéreur ou acquéreurs (s'il en est). Le dit état devant aussi donner la superficie des terres contenues dans la dite île, la valeur et la quantité de bois de pin qui s'y trouve, le prix ou montant auquel elle a été vendue, et les noms et résidences de l'acquéreur ou des acquéreurs de la dite île. Aussi, copie de toute carte donnant la situation de la dite île.

Réponse à Ordre du 17 avril 1889.—Etat indiquant combien de commis réguliers sont actuellement employés par le département de l'intérieur dans le service intérieur et extérieur, et combien de surnuméraires sont actuellement employés par ce département dans les mêmes services.

Sir John A. Macdonald présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 29 janvier dernier.—Etat donnant la date de création de la Commission du Canal de la Vallée de la Trent, l'époque et le lieu de sa première séance, le nombre réel de jours qu'elle a consacrés à ses travaux et le nombre de jours et de séances employés à recueillir des témoignages, et les endroits où, jusqu'à présent, la Commission a tenu ses séances.

M. Haggart présente la réponse suivante :—

Réponse à Adresse du 22 janvier dernier,—Copie de tous ordres en conseil, correspondances et documents relatifs à la mise à la retraite de certains employés du bureau de poste de Québec et du bureau de l'inspection de la poste à Québec, et à leur remplacement.

Les Ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Burdett :—Ordre de la Chambre—Copie de tous contrats, annonces, pétitions et correspondance concernant le transport des malles de Sa Majesté de Read à Shannonville.

Par M. Cook :—Ordre de la Chambre—Etat donnant toutes les réclamations faites par le gouvernement, depuis la Confédération, contre des particuliers, compagnies ou corporations pour dommages causés aux propriétés du gouvernement par des vapeurs, navires ou autres bâtiments, donnant les noms des navires, etc., des propriétaires, les dates et les items de chaque réclamation, faisant la distinction des réclamations payées et non-payées.

M. Charlton propose,—Que, dans l'opinion de cette Chambre, dans tous les cas où une élection sera tenue dans une division électorale quelconque en Canada pour l'élection d'un membre de la Chambre des Communes, si la liste des voteurs pour cette division, à être préparée en vertu de l'Acte du Cens Electoral, n'a pas été préparée, révisée et publiée, dans les douze mois précédant la tenue de cette élection, alors et dans ce cas, la dite élection sera faite conformément à la dernière liste provinciale, pourvu que cette liste soit de date plus récente que la dernière liste fédérale.

Et la question étant mise sur la dite proposition,—elle est rejetée, sur division.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants sans amendements, savoir :—

Bill (No 23) constituant en corporation la “ Compagnie Belding, Paul et Cie (limitée).”

Bill (No 25) concernant la Compagnie de Charbonnage et de Navigation du Nord-Ouest (limitée).

Bill (No 26) concernant la Compagnie du Pont du Canada-Sud.

Bill (No 46) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Mount Forest, Markdale et Meaford.

Bill (No 51) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Hereford.

Bill (No 53) modifiant l'Acte des munitions publiques.

Bill (No 59) pour changer le nom de la Compagnie du chemin de fer de Vaudreuil et Prescott en celui de “ Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa.”

Et aussi, avec le bill suivant de leurs Honneurs, auquel le concours de cette Chambre est demandé, savoir :—

Bill (No 111) intitulé : “ Acte ayant pour objet de modifier de nouveau les actes concernant les commissaires du havre de Québec.”

A 6 P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil, et le quitte pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

*(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)*

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois et passés, savoir :—

Bill (No 69) concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine et de Niagara.

Bill (No 54) constituant en corporation la Compagnie du pont interprovincial.

Bill (No 55) constituant en corporation la Compagnie du pont de chemin de fer de la Ligne de la Rive.

Bill (No 64) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de traverse de Moncton et de l'Île du Prince-Edouard.

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois, et renvoyés aux comités qui suivent, savoir :—

*Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :*

Bill (No 97) constituant en corporation la Compagnie de Pont et de Terminus de Montréal.

*Comité des Bills Privés :*

Bill (No 98) conférant au Commissaire des brevets d'invention certains pouvoirs pour venir en aide à George T. Smith.

*Comité des Banques et du Commerce :*

Bill (No 107) concernant l'institution provinciale de prévoyance de Saint-Thomas, Ontario.

Bill (No 109) du Sénat, intitulé : “ Acte concernant le Bureau de Commerce de la cité de Toronto.”

Sur motion de M. Small, le bill (No 106) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest," est lu pour la première et la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de Sir John Thompson, le bill (No 111) du Sénat, intitulé: "Acte ayant pour objet de modifier de nouveau les actes concernant les commissaires du havre de Québec," est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Le bill (No 104) du Sénat, intitulé: "Acte modifiant l'Acte des chemins de fer," est lu pour la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le bill (No 96) du Sénat, intitulé: "Acte pour mieux garantir la sécurité des pêcheurs," est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger demain.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

*Orateur.*

---

## AVIS DE MOTIONS.

M. *Doyon*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—

1° Etat de tous les deniers entre les mains du Supintendant Général des Sauvages, appartenant aux Sauvages de la réserve de Caughnawaga.

2° De toutes les sources d'où proviennent les dits deniers.

M. *Doyon*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le département de l'intérieur a-t-il dernièrement reçu de la part de certains Sauvages de la réserve de Caughnawaga actuellement à San Francisco, une requête exposant qu'ils se sont engagés dans un cirque pour aller en Californie et en Australie; que la compagnie qui les avait engagés, les a abandonnés à San Francisco, l'automne dernier, qu'ils sont sans ressources, et demandent de l'aide, à même le fonds des Sauvages, pour être repatriés?

Si oui, quelle réponse le gouvernement leur a-t-il donné, et quelle action entend-il prendre?

M. *Brien*—Vendredi prochain—BILL intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'Acte du Cens Electoral."

M. *Choquette*—Lundi prochain—BILL intitulé "Acte à l'effet d'amender la section 20 du chapitre 122 des Statuts Révisés du Canada, relativement aux caisses d'épargne dans les provinces d'Ontario et de Québec."

M. *Cook*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Quel montant a été dépensé chaque année, depuis la Confédération, pour améliorer le port de Collingwood, et quel est le montant total pour la même période?

M. *Choquette*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il acheté, vers le 1er janvier 1889, deux charries à neige mues par la vapeur, du modèle rotatoire de Geslie, pour l'usage du chemin de fer Intercolonial? Si oui, à quel prix? Sont-elles en usage actuellement? Si non, pourquoi?

M. *Perry*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Les travaux en fascines du havre de Cascumpec ont-ils été réparés ou refaits pendant l'hiver de 1889? Si oui, quel est le montant des dépenses et qui a surveillé les travaux?

M. *Madill*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de prendre des mesures, et lesquelles, pour en arriver à un règlement au sujet des demandes formulées par les Sauvages de Mississagua pour une indemnité en lieu de leurs terres non rétrocédées?

## 7 AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés comme devant être pris en considération par leurs comités respectifs, comme suit:—

*Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :*

*Le, ou après vendredi, le 7 mars courant.*

Bill (No 106) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest."

*Le, ou après mercredi, le 12 mars courant.*

Bill (No 97) constituant en corporation la Compagnie de Pont et de Terminus de Montréal.

*Comité des Banques et du Commerce.*

*Le, ou après vendredi, le 5 mars courant.*

Bill (No 109) du Sénat, intitulé: "Acte concernant le Bureau de Commerce de la cité de Toronto."

*Le, ou après mercredi, le 12 mars courant.*

Bill (No 107) concernant l'institution provinciale de prévoyance de Saint-Thomas, Ontario.

*Comité des Bills Privés.*

*Le, ou après mercredi, le 12 mars courant.*

Bill (No 98) conférant au Commissaire des brevets d'invention certains pouvoirs pour venir en aide à George T. Smith.

No 34.

OTTAWA, MERCREDI, 5 MARS 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine

1890.

## No 35.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 6 MARS 1890.

## PRIÈRE.

Six pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Edward Cockburn et autres, de l'Eglise Presbytérienne de Dumfries Street ; de S. Sheldon et autres, de l'Eglise Baptiste de Paris, tous de Paris, comté de Brant ; de Samuel Day et autres, de l'Eglise Méthodiste de l'Ouest, Ottawa ; du révérend Thomas Wardrope, D.D., et autres, de l'Eglise Presbytérienne de Chalmer, Guelph ; de B. Bristol et autres, membres officiels du Circuit de Jerseyville, Conférence de l'Eglise Méthodiste de Niagara ; de Alexander Grant et autres, de la Congrégation Presbytérienne de Lucknow ; de S. J. Johnson et autres, de London, tous de l'Ontario ; et de W. J. S. McCormick et autres, de l'Eglise Presbytérienne de Taylor, Montréal ; demandant la passation d'une loi pour mieux assurer l'observance du dimanche.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le septième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 80) concernant la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc, de la Baie Georgienne et du Lac Erié, est convenu de le rapporter sans amendement.

Votre comité a aussi considéré les bills suivants et en fait rapport avec des amendements, savoir :

Bill (No 60) constituant en corporation la Compagnie d'Estacades de la rivière La Pluie.

Bill (No 61) modifiant l'acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de canal du Lac Manitoba.

Bill (No 58) concernant la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et Lac Erié.

Bill (No 82) ratifiant une convention entre la Compagnie du chemin de fer de Montréal et Occidental et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Bill (No 84) à l'effet d'amender l'acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Victoria et du Sault Sainte-Marie ; et le

Bill (No 88) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer et de vapeurs de l'Atlantique Canadien du Nord.

Votre comité recommande que les honoraires payés sur le bill (No 67) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kootenay-Sud et sur le bill (No 68) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Kootenay-Ouest, soient remboursés moins les frais d'impression et de traduction, attendu que les préambules de ces bills ont été rapportés non prouvés le 4 courant.

M. Wood (Brockville), du comité mixte de la Bibliothèque du Parlement, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité s'est réuni dans le bureau de l'Orateur du Sénat, jeudi, le 27 écoulé, à 11 a.m.

Le rapport des bibliothécaires pour l'année 1889 a été lu et approuvé.

Un sous-comité a été nommé pour examiner les comptes de la bibliothèque.

Un sous-comité a été choisi pour s'enquérir de l'achat d'échanges pour la bibliothèque.

Les bibliothécaires ont reçu instruction de faire remettre les livres retenus depuis trop longtemps par les membres.

Le comité s'ajourne alors.

Sur motion de Sir Hector Langevin, il est ordonné de rembourser les honoraires et frais payés pour les bills (Nos 67 et 68) constituant en corporation les Compagnies de chemins de fer de Kootenay-Sud et Kootenay-Ouest, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le septième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sir John Thompson présente un bill (No 112) autorisant le transfert de certaine propriété publique aux gouvernements provinciaux,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Sir John A. Macdonald présente la réponse suivante :—

Réponse à Adresse du 20 écoulé,—Adresse demandant copie du rapport de M. A. F. Wood au sujet de l'enquête qu'il a faite sur les questions relatives au canal Welland.

La Chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill (No 6) concernant les lettres de change, chèques et billets à ordre,—lequel est rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, et remis pour troisième lecture, à demain.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, avec des amendements, savoir :—

Bill (No 28) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Morrisburg et New-York.

Bill (No 48) concernant la Compagnie du chemin de fer du Nord et de l'Ouest, et pour changer son nom en celui de "Compagnie du chemin de fer de l'Est du Canada."

Bill (No 50) concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.

Et aussi, avec le bill suivant de leurs Honneurs, auquel le concours de cette Chambre est demandé, savoir :—

Bill (No 113) intitulé: "Acte à l'effet d'autoriser le syndicat de charité de la Banque d'Épargnes de Toronto à placer certains fonds."

Le bill (No 111) du Sénat, intitulé: "Acte ayant pour objet de modifier de nouveau les actes concernant les commissaires du havre de Québec," est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, et remis pour troisième lecture, à demain.

M. Foster propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

M. Laurier propose, comme amendement, que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :—"la mesure présentée, lors de la dernière session, par le gouvernement pour la construction d'une voie ferrée entre Harvey et Salisbury a été rejetée par le parlement; et qu'après le rejet de cette mesure, l'honorable M. Abbott a déclaré, au Sénat, au nom du gouvernement, que "aucune dépense quelconque ne serait faite pour le chemin sans être sanctionnée par le parlement;" que depuis la dernière session, le gouvernement a dépensé en frais d'explorations pour la dite voie projetée une somme totale de \$22,322.28 pour laquelle des mandats

spéciaux ont été émis jusqu'à concurrence de \$13,782.28; que la dépense des dites sommes d'argent, dans les circonstances sus-mentionnées, est une violation volontaire de l'engagement pris par l'administration envers le parlement, tel que ci-dessus relaté, et constitue une violation préméditée, par la dite administration, des pouvoirs incontestés du parlement, et qu'elle mérite d'être sévèrement censurée par cette Chambre."

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est rejeté, sur la division suivante : —

## POUR :

## Messieurs

Amyot,	Fiset,	Mulock,
Armstrong,	Fisher,	Neveux,
Bain ( <i>Wentworth</i> ),	Flynn,	Paterson ( <i>Brant</i> ),
Bécharde,	Gauthier,	Perry,
Bernier,	Geoffrion,	Platt,
Borden,	Godbout,	Rinfret,
Bowman,	Holton,	Robertson,
Brien,	Innes,	Rowand,
Campbell,	Jones ( <i>Halifax</i> ),	Ste. Marie,
Cartwright (Sir Richard),	Kirk,	Scriver,
Casey,	Landerkin,	Semple,
Casgrain,	Langelier ( <i>Québec</i> ),	Somerville,
Charlton,	Laurier,	Sutherland,
Choquette,	Livingston,	Thérien,
Couture,	Lovitt,	Trow,
Davies,	McIntyre,	Turcot,
Doyon,	McMillan ( <i>Huron</i> ),	Waldie,
Edgar,	McMullen,	Watson,
Edwards,	Mills ( <i>Bothwell</i> ),	Weldon ( <i>Saint-Jean</i> ), et
Eisenhauer,	Mitchell,	Wilson ( <i>Elgin</i> ).—61.
Ellis,		

## CONTRE :

## Messieurs

Audet,	Earle,	Moncrieff,
Bain ( <i>Soulanges</i> ),	Ferguson ( <i>Leeds et Gren.</i> ),	Montague,
Baird,	Foster,	Montplaisir,
Barnard,	Freeman,	O'Brien,
Bell,	Gigault,	Patterson ( <i>Essex</i> ),
Bergeron,	Grandbois,	Pope,
Bergin,	Guillet,	Porter,
Boisvert,	Haggart,	Prior,
Bowell,	Hesson,	Putnam,
Brown,	Hickey,	Riopel,
Bryson,	Jamieson,	Robillard,
Burns,	Jones ( <i>Digby</i> ),	Roome,
Cameron,	Kenny,	Ross,
Cargill,	Kirkpatrick,	Skinner,
Carling,	Langevin (Sir Hector),	Small,
Carpenter,	LaRivière,	Smith (Sir Donald),
Caron (Sir Adolphe),	Laurie (Lieut. gén.),	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Cimon,	Lépine,	Sproule,
Cochrane,	Macdonald (Sir John),	Taylor,
Colby,	Macdowall,	Temple,
Coughlin,	McCulla,	Thompson (Sir John),
Coulombe,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),	Tyrwhitt,

Curran,	McDougald ( <i>Pictou</i> ),	Vanasse,
Daly,	McDougall ( <i>Cap-Breton</i> ),	Wallace,
Davin,	McGreevy,	Weldon ( <i>Albert</i> ),
Davis,	McKay,	White ( <i>Cardwell</i> ),
Dawson,	McKeen,	White ( <i>Renfrew</i> ),
Denison,	McMillan ( <i>Vaudreuil</i> ),	Wilson ( <i>Argenteuil</i> ),
Desjardins,	McNeill,	Wilson ( <i>Lennox</i> ),
Dewdney,	Madill,	Wood ( <i>Brockville</i> ),
Dickey,	Mara,	Wood ( <i>Westmoreland</i> ), et
Dickinson,	Marshall,	Wright—98.
Dupont,	Masson,	

La motion principale est alors adoptée, et la Chambre se forme, en conséquence, en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

XVII —TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.—*Suite.*

PORTS ET RIVIÈRES.

*Nouvelle-Ecosse.*

144	{	Baie des Vaches—Réparations.....	3,500 00
		Economy .....	2,500 00
		Margaree, prolongement du brise-lames—Achèvement .....	1,800 00
		Port-George—Grosses réparations à la jetée.....	5,000 00
		Port-Hood—Réparations—Achèvement .....	6,300 00
		Port-Maitland ou Green-Cove—Achèvement.....	1,000 00
<i>Ile du Prince-Edouard.</i>			
145	{	Enlèvement de roche .....	2,000 00
		China-Point .....	200 00
		Réparations aux jetées et aux brise-lames .....	6,000 00
Résolutions à rapporter.			

VENDREDI, 7 mars 1890.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

Sur motion de M. Small, le bill (No 113) du Sénat, intitulé: "Acte à l'effet d'autoriser le syndicat de charité de la Banque d'Epargne de Toronto à placer certains fonds, est lu pour la première fois, et remis, pour seconde lecture, à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

La Chambre alors s'ajourne à 12.50 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

*Orateur.*

---

## AVIS DE MOTIONS.

---

M. *McMullen*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Un commis de première classe du nom de Burpee n'a-t-il pas été transféré depuis le 1er janvier du Conseil Privé au département de la Marine et des Pêcheries ? Sa conduite n'était-elle pas de nature à mériter sa destitution ? N'est-il pas allié à la famille Tilley ?

M. *McMullen*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Des charrues à neige ont-elles été achetées pour l'Intercolonial ou autres voies ferrées du gouvernement au cours des trois dernières années ? Si oui, quel nombre, de qui, à quel prix, ont-elles été achetées sur soumissions, et où ont-elles été construites ? Ont-elles été souvent employées et ont-elles donné satisfaction ? Sont-elles du même modèle que celles en usage sur le Pacifique Canadien ou sur le Grand-Tronc ? Sur quelle recommandation ont-elles été achetées ?

No 35.

OTTAWA, JEUDI, 6 MARS 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
l'imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine

1890.

## No 36.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 7 MARS 1890.

## PRIÈRE.

Onze pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Daniel Stewart et autres, membres et affiliés de l'Eglise de Mellville, Brussels, Ontario, en rapport avec l'Eglise Presbytérienne en Canada; du révérend S. Bond et autres, membres de l'Eglise Méthodiste de King Street, London; de Samuel Powell et autres, membres de l'Eglise Baptiste, Guelph; de George Richardson, président, et autres, de l'Assemblée de District de l'Eglise Méthodiste de Goderich; de C. McGilven et autres, de l'Eglise Méthodiste de Port-Dover et ses environs; de William Patterson et autres, membres de l'Eglise Presbytérienne de Stanley Street, de Ayr; de John Mordy, M.A., et autres, de la ville de Niagara Falls; du révérend James Gourlay, M.A., modérateur, et autres, de la Congrégation de l'Eglise Presbytérienne en Canada, de Port-Elgin; du révérend A. R. Linton, B.A., B.D., modérateur, et du révérend James Gourlay, M.A., secrétaire du Presbytère de l'Eglise Presbytérienne en Canada, de Bruce; de Robert Mitchell et autres, de Watford, comté de Lambton; de James Laird et autres, des townships de Townsend et Winaham, comté de Norfolk; de J. K. Unsworth et autres, membres de l'Eglise "Congrégational," de Paris; du révérend Angus Mackay, modérateur, et John McNabb, secrétaire, du Presbytère de l'Eglise Presbytérienne en Canada, de Maitland; du révérend S. Quin et autres, membres de l'Eglise Méthodiste, de Nepean Circuit, tous de l'Ontario; du révérend H. H. Macpherson, pasteur, et autres, membres et affiliés de l'Eglise Presbytérienne de Saint-Jean, Halifax, Nouvelle-Ecosse; du révérend N. Mackay, modérateur, et Thomas Sedgewick, secrétaire, du Synode des provinces maritimes, en rapport avec l'Eglise Presbytérienne en Canada; du révérend Hugh McLean et autres, membres de l'Eglise Presbytérienne de Calvin, La Guerre, Québec; et du Presbytère d'Ottawa, du Synode de Montréal et d'Ottawa; demandant la passation d'une loi pour mieux assurer l'observance du dimanche.

De Messieurs John et E. Collas et Cie, et autres, de la Pointe Saint-Pierre; du révérend J. A. Chalifour et autres, du Cap à l'Anse; de Alfred F. Carter et autres; de Edward Quigley et autres, tous du Bassin de Gaspé; et de Messieurs Charles Robin et Cie (limitée), et autres, de Percé, tous du comté de Gaspé, Québec; demandant qu'il soit pris des mesures pour établir un service postal plus rapide et plus efficace entre Campbellton et Gaspé.

De John McMurray et autres, de la ville de Clinton et ses environs, Ontario; demandant que le bill actuellement soumis au Parlement pour prévenir davantage la cruauté envers les animaux, ne devienne pas loi dans sa forme actuelle.

De l'Assemblée de District, No 236, Chevaliers du Travail, Uxbridge, Ontario; demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

De l'Assemblée de District, No 236, Chevaliers du Travail, Uxbridge, Ontario; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le huitième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 90) modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est, et le bill (No 91) conférant certains pouvoirs à la Compagnie manufacturière de Chambly, et est convenu de les rapporter avec des amendements.

Votre comité a aussi considéré le bill (No 93) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sault Sainte-Marie à l'Atlantique, et est convenu d'en rapporter le préambule non prouvé parce que dans l'opinion de ce comité il serait inopportun de procéder plus loin avec ce bill pendant cette session.

Votre comité recommande que les honoraires payés sur le bill en dernier lieu mentionné soient remboursés moins les frais d'impression et de traduction.

Sur motion de Sir Hector Langevin, il est ordonné de rembourser les honoraires et frais payés pour le bill (No 93) moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le huitième rapport du comité des Chemins de Fer, Canaux et Télégraphes.

M. Trow présente un bill (No 114) à l'effet d'amender de nouveau les Statuts Révisés, chapitre 5, concernant le cens électoral,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain.

Sir Adolphe Caron met devant la Chambre,—correspondance officielle dans l'affaire du soldat C. J. Hurrell, demandant une indemnité supplémentaire pour blessures reçues quand il servait comme volontaire.

Et aussi,—correspondance officielle dans l'affaire de la pension de Valiquette.

Le bill (No 6) concernant les lettres de change, chèques et billets à ordre, est lu pour la troisième fois et passé.

Sir John Thompson propose,—Que le bill (No 111) du Sénat, intitulé: "Acte ayant pour objet de modifier de nouveau les actes concernant les commissaires du havre de Québec," soit maintenant lu la troisième fois.

M. Langelier (Québec) propose, comme amendement,—Que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin de l'amender en imposant aux commissaires du havre l'obligation de louer, par adjudication publique, et en lots appropriés, les quais et entrepôts appartenant aux dits commissaires du havre.

Et un débat s'ensuivant, il est ajourné, sur motion de Sir John A. Macdonald.

M. Foster propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

M. Fisher propose, comme amendement, que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"dans l'opinion de cette Chambre, le mais devrait être mis sur la liste des articles admis en franchise."

Et un débat s'ensuivant;

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Les amendements faits par le Sénat aux bills suivants, sont pris en considération et adoptés, savoir :—

Bill (No 28) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Otawa, Morrisburg et New-York.

Bill (No 48) concernant la Compagnie du chemin de fer du Nord et de l'Ouest, et pour changer son nom en celui de "Compagnie du chemin de fer de l'Est du Canada."

Bill (No 50) concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois et passés, savoir :—

Bill (No 16) conférant aux commissaires des brevets d'invention certains pouvoirs pour venir en aide à Samuel May.

Bill (No 75) concernant la Compagnie de pouvoir hydraulique de Calgary (limitée).

Bill (No 80) concernant la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, de la Baie Georgienne et du Lac Erié.

Bill (No 60) constituant en corporation la Compagnie d'Estacades de la rivière La Pluie.

Bill (No 61) modifiant l'acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de canal du Lac Manitoba.

Bill (No 82) ratifiant une convention entre la Compagnie du chemin de fer de Montréal et Occidental et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Bill (No 84) à l'effet d'amender l'acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Victoria et du Sault Sainte-Marie; et le

Bill (No 88) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer et de vapeurs de l'Atlantique Canadien du Nord.

Le bill (No 113) intitulé: "Acte à l'effet d'autoriser le syndicat de charité de la Banque d'Epargnes de Toronto à placer certains fonds," est lu pour la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion de M. Foster, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés,—et sur l'amendement de M. Fisher à cette motion,

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est rejeté, sur division.

La motion principale est alors adoptée, et la Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

## XVII.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.—*Suite.*

### PORTS ET RIVIÈRES.

#### *Nouveau-Brunswick.*

146	{	Quai de délestage et débarcadère de Campbellton—Achèvement.	5,000 00
		Edgett's-Landing—Quai de délestage—Achèvement .....	2,000 00
		Kingston—Quai sur la rivière Richibouctou—Achèvement.....	2,500 00
		Saint-Jean—Rivière des Chutes jusqu'à Woodstock et en amont des Grandes Chutes, y compris l'enlèvement des obstructions entre Frédéricion et Woodstock; aussi la rivière Tobique—	
		Achèvement.....	1,000 00
		Brise-lames à Shippegan—Achèvement.....	10,000 00

#### *Provinces maritimes en général.*

147	Améliorations et réparations en général .....	12,000 00
-----	---	-----------

#### *Québec.*

{	Chicoutimi, Saint-Alphonse et Anse Saint-Jean .....	3,800 00
	Rivière-du-Lièvre—Achèvement .....	40,000 00
	Rivière Nicolet—Achèvement.....	5,000 00

	Rivière Saint-François .....	4,000 00
	Jetée de l'Anse à l'Eau ou Tadoussac—Achèvement des réparations .....	1,250 00
	New-Carlisle—Achèvement .....	1,800 00
	Sorel, brise-glaces .....	1,500 00
	Jetée de Trois-Rivières—Achèvement.....	4,300 00
	Jetée de la baie Saint-Paul—Aile à la jetée.....	5,000 00
	Port-Daniel—Allonge à la jetée—Achèvement .....	5,500 00
	Saint-Simon—Jetée .....	3,400 00
	Jetée de Rimouski—Réparations .....	10,000 00
148	Bassin de radoub de Lévis.....	4,000 00
	Saint-Laurent, île d'Orléans—Travaux urgents de renouvellement et de réparation .....	5,000 00
	Rivière L'Assomption—Achèvement .....	900 00
	Rivière des Prairies—Améliorations à la Pointe à la Carrière, à l'île Bizard et Sainte-Geneviève, île de Montréal .....	5,000 00
	Grande-Rivière—Brise-lames—Achèvement .....	9,500 00
	Jetée de Longueuil—Abord du côté de la rive—Achèvement.....	8,500 00
	Rivière Saint-Maurice—Chenal ouest, embouchure de la rivière Achèvement .....	1,500 00
	Jetée de Boucherville—Les autorités fournissant \$1,000—Achèvement .....	1,200 00
	Réparations et améliorations en général, ports et rivières.....	10,000 00

*Ontario.*

	Port de Cobourg—lac Ontario.....	4,000 00
	Kincardine—Réparations .....	1,500 00
	Port de Kingston—lac Ontario.....	6,000 00
	Owen-Sound .....	20,000 00
	Port-Elgin .....	1,000 00
	Port-Hope—Réparations .....	2,500 00
	Portsmouth—Réparations à la jetée—Achèvement .....	2,000 00
	Rivière Ottawa—Améliorations du chenal des bateaux à vapeur, à travers les passages de Pétawawa, en amont de Pembroke. ....	1,500 00
149	Belleville—Achèvement des travaux du port, l'autorité municipale protégeant l'île avec un coffrage jusqu'à concurrence de \$6,000.....	4,000 00
	Port de Toronto—Travaux à l'entrée de l'est, la cité de Toronto devant y contribuer pour \$100,000 .....	50,000 00
	Little-Current .....	5,000 00
	Southampton—Achèvement .....	8,500 00
	Havre Midland—A condition que les autorités locales fournissent \$10,000—Achèvement.....	6,000 00
	Meaford—Travaux du havre. La ville ayant contribué \$3,000..	3,500 00
	Réparations et améliorations en général, ports et rivières .....	10,000 00

*Manitoba.*

150	Réparations et améliorations en général .....	3,000 00
-----	---	----------

*Territoires du Nord-Ouest.*

151	Réparations et améliorations en général.....	4,500 00
-----	--	----------

*Colombie-Britannique.*

	Port de Victoria .....	6,000 00
	Nanaïmo—Enlèvement du rocher Nicol.....	5,000 00
	Réparations et améliorations en général.....	3,000 00
	Rivière Cowichan.....	1,000 00
152	Rivière Fraser.....	20,000 00
	Rivière Colombie—Améliorations au-dessus de Golden.....	5,000 00

	Rivière Coquitlan .....	500 00
	Rivière Colombie—Améliorations entre Revelstoke et le lac Lafèche .....	6,000 00
	<i>Ports et rivières en général.</i>	
153	Ports et rivières en général.....	6,000 00
	DRAGAGE.	
	Dragueurs—Réparations .....	30,000 00
	Dragage—Nouvelle-Ecosse .....	40,000 00
	do Ile du Prince-Edouard .....	
154	do Nouveau-Brunswick.....	40,000 00
	do Québec et Ontario.....	
	do Manitoba .....	15,000 00
	do Colombie-Britannique .....	15,000 00
	do Service général.....	10,000 00
	GLISSOIRS ET BARRAGES FLOTTANTS.	
155	Glissoires et barrages flottants .....	15,000 00
	TÉLÉGRAPHES.	
	Lignes aériennes et câbles sous-marins pour le service des côtes et des îles du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes :—	
	Ligne aérienne sur la rive nord du Saint-Laurent—prolon- gement jusqu'à la Pointe aux Esquimaux .....	3,000 00
156	Câble entre l'île d'Anticosti et la rive nord, golfe Saint- Laurent .....	15,000 00
	Lignes de télégraphe, Territoires du Nord-Ouest :—	
	Développements et améliorations.....	560 00
	Lignes de télégraphe, Colombie-Britannique :—	
	Communication par télégraphe de la Pointe Bonilla et du Cap Beale, à Victoria—Nouvelle somme nécessaire— Achèvement .....	3,400 00
	PONTS ET CHAUSSÉES.	
	Ponts, cité d'Ottawa, pont sur l'Ottawa, glissoires, canal Rideau et abords .....	8,300 00
157	Pont sur la rivière Bataille, à Battleford—Achèvement.....	12,000 00
	Pont sur la rivière du Ventre, à Lethbridge, Territoires du Nord- Ouest—Achèvement.....	25,000 00
	DIVERS.	
	Divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu .....	10,000 00
159	Explorations et inspections.....	15,000 00
	Galerie Nationale des Beaux-Arts .....	1,000 00
	Arpentages et plans de propriétés d'Etat—Travaux publics .....	3,000 00
	Résolutions à rapporter.	

SAMEDI, 8 mars 1890.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau lundi prochain.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendements, savoir :—

Bill (No 18) modifiant l'Acte relatif aux marques de commerce et dessins de fabrique.

Bill (No 43) modifiant l'acte 52 Vic., chap. 4, intitulé : "Acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer."

Et aussi, adoptant le bill suivant, avec un amendement, savoir :—  
Bill (No 19) modifiant l'Acte des droits d'auteur.

La Chambre alors s'ajourne à 12.50 a.m. jusqu'à lundi prochain.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

M. *Cimon*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de pourvoir, au cours de cette session, à l'érection d'une jetée et d'un phare à la Traverse de Saint-Roch, sur le fleuve Saint-Laurent, pour remplacer les deux lumières flottantes servant actuellement à cette fin ?

M. *McMullen*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Vers quelle date le gouvernement espère-t-il recevoir l'orge de semence promise ? Est-elle expédiée en sacs en transit ? Aussitôt reçue, sera-t-elle expédiée aux diverses personnes qui en ont fait la demande ? Le gouvernement se propose-t-il d'en distribuer gratuitement une partie aux différentes sociétés d'agriculture ? Si non, pourquoi ?

M. *Perry*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement du Canada emploie-t-il actuellement des hommes et des attelages pour faire le revêtement de l'Île du Phare, havre d'Alberton, I.P.-E., sous la direction de G. R. Montgomery ? Si oui, quel est le montant des dépenses autorisées ? Quels sont les gages payés par jour pour les hommes et les attelages ? Combien donne-t-on par charge de fascines ?

M. *Thérien*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu le compte de M. Elie Moreau, avocat, de Sorel, pour vocations *in re* La Reine *vs.* Boucher ?

M. *Thérien*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le compte de M. Elie Moreau, avocat, pour vocations *in re* La Reine *vs.* Boucher, a-t-il été payé ?

M. *Doyon*—Mardi prochain—INTERPELLATION—

1. Est-ce qu'un nommé F. L. Hall, a été nommé dernièrement à un emploi dans le département du secrétaire d'Etat ?
2. Quelles étaient auparavant les résidence et occupation de ce M. Hall ?
3. Quel est son salaire, la nature de son travail ?
4. A-t-il subi les examens du service civil ?

Sir *Richard Cartwright*—Mardi prochain—RÉSOLUTION—Considérant qu'il ressort de certains documents et lettres publiés dans les procès-verbaux de cette Chambre, que John Charles Rykert, député du comté de Lincoln a, vers le commencement d'avril, A. D. 1882, demandé au gouvernement du Canada, l'octroi de certaine concession forestière dans les Territoires du Nord-Ouest à ou près des Buttes du Cyprès, au nom d'un sieur John Adams, et que vers l'époque de cette demande il a fait dressé une convention à être signée par le dit John Adams, par laquelle, en reconnaissance des services du dit John C. Rykert, soi-disant donnés volontairement

pour l'obtention de la dite concession forestière, le dit Adams s'engageait à céder à l'épouse du dit John C. Rykert, moitié de la concession demandée, et à lui payer moitié de tous produits nets, résultant de la vente de tout le bois de construction qui se trouvait sur la dite concession ou des deniers en provenant, lequel dit acte est conçu dans les termes suivants :

CONVENTION arrêtée ce troisième jour d'avril A. D. 1882 :—

Entre  
John Adams, de la ville de Winnipeg,

d'une part ;

Et  
Nannie Maria Rykert, de la ville de Sainte-Catherine,

d'autre part ;

Attendu que le dit John Adams, a, grâce à l'intervention de John Charles Rykert, obtenu certaines coupes de bois dans les territoires du Nord-Ouest, dans les Buttes du Cypres ou les environs, et a, en considération des services du dit Rykert qui lui ont été volontairement donnés, convenu avec la partie en second lieu nommée, de lui donner la moitié de ce que rapporteront les dites coupes de bois après déduction faite de tous les frais relatif à l'affaire ;

La présente atteste que la dite partie en premier lieu nommée, en considération de la somme d'une piastre à elle payée par la partie en second lieu nommée, et dont acquit, et en considération encore de ce qui précède, a convenu, et, par la présente, convient de céder et transférer à la dite partie en second lieu nommée, la moitié indivise des coupes de bois dont la demande a été faite et qui seront accordées par le gouvernement dans les Buttes du Cypres ou les environs, dans les territoires du Nord-Ouest, et de lui payer la moitié de tout le produit net de la vente du bois des dites coupes, ou prix de vente des dites coupes, après déduction faite des frais et dépenses se rattachant à la transaction.

En foi de quoi ont été apposés les sceaux et sceaux des parties les jours et ans ci-dessus mentionnés.

Témoin : J. C. RYKERT.

JOHN ADAMS.

Considérant qu'il ressort, de plus, des dits documents, que la demande du dit John C. Rykert a été accordée, et qu'un ordre en conseil a été approuvé, le 17 avril A.D. 1882, octroyant la dite concession au dit Adams, et que le dit J. C. Rykert, dans cette correspondance, a prétendu et insisté qu'il avait réussi à obtenir cet ordre en conseil grâce à l'influence extraordinaire que lui, le dit Rykert, exerçait sur le département de l'intérieur et sur le gouvernement, comme il ressort des extraits suivants des lettres adressées par le dit Rykert au dit Adams et publiées dans les dits procès-verbaux, savoir,—à la date du 11 avril 1882 :

“J'ai vu McCarthy aujourd'hui, et il est fort surpris d'apprendre que j'ai eu la coupe de bois, car on la lui a refusée en termes formels. Il est disposé à se joindre à nous pour l'exploration, et je pars pour Hamilton pour faire dire à Laidlaw où il veut sa coupe. Il m'a écrit pour me dire qu'il serait prêt à faire presque n'importe quoi si je voulais lui aider à l'obtenir. Je vous écrirai de chez moi jeudi. L'arrêté du conseil a été présenté au cabinet aujourd'hui, et il est probable qu'il passera tout de suite. Les instructions seront alors données à l'arpenteur. Nous sommes en veine: le député du ministre m'a dit que pas un autre homme n'aurait pu les faire céder.”

Et aussi, le 16 avril 1882 :

“L'arrêté a été passé il y a plusieurs jours. Laidlaw doit me rencontrer à Hamilton demain. Il n'a pas son arrêté, et il est à présent d'avis que j'ai plus d'influence que McCarthy, qui m'a dit que le gouvernement lui a répondu par un refus.”

Et aussi, le 21 avril :

“L'arrêté du conseil a été finalement passé, et cela, bien qu'on ait tout fait pour induire le gouvernement à changer d'avis.”

Et aussi, le 24 avril :

“Laidlaw a offert de parier \$1,000 avec moi que je ne pourrais pas faire passer l'arrêté en votre faveur, parce qu'on le lui avait refusé en janvier et de nouveau en février.”

Et aussi, le 10 mai :

“Laidlaw n'a pu faire passer son arrêté que cette semaine, et il a été obligé d'avoir recours à moi ; ainsi vous voyez qui a de l'influence auprès du gouvernement après tout.”

Et aussi, le 1<sup>er</sup> août 1882 :

“ Il y aura de la satisfaction à savoir que ce que j'ai obtenu en ferrailant comme j'ai fait avec le gouvernement nê trompe pas votre attente. Je ne voudrais cependant pas passer de nouveau par de pareilles difficultés pour deux fois le montant. Je n'ai jamais passé six semaines comme celles pendant lesquelles j'ai cherché à forcer le département à rendre justice. Le retard et le refus peuvent être en grande partie attribués au fait qu'on avait refusé la chose à McCarthy auparavant. Pauvre Laidlaw. Je suis heureux qu'il ne m'ait pas devancé. Il croyait être bien habile et avoir pour lui tout ce qu'il y a d'influent dans le pays. Je crois qu'on admettra une autre fois que J. C. R. ne peut être facilement battu lorsqu'il entreprend quelque chose.”

Et considérant qu'il ressort, de plus, que la dite concession a été subséquemment vendue par et au nom des dits Adams et Rykert à un sieur Louis Sands au prix et somme de \$200,000, et que le dit John C. Rykert a reçu, en date du 16 janvier, A.D., 1883, du dit John Adams la somme de \$74,200 sur les deniers résultant de la dite vente, et que la dite somme était payable, aux termes de la dite convention, à titre de part du dit John C. Rykert ou de son épouse dans la dite concession, et qu'il a signé à cet effet le reçu suivant :

“ WINNIPEG, Man., 16 janvier 1883.

“ Reçu de John Adams, trente-cinq mille piastres en traites sur la banque de Montréal, et quatre billets de Louis Sands pour trente-neuf mille deux cents piastres, payables dans un et deux ans. Le tout payable à l'ordre de Mme N. M. Rykert, et pour acquit des deniers à elles payables suivant convention.”

“ J. C. RYKERT,

“ *Son procureur.*”

Considérant qu'il ressort du rapport des Débats de la Chambre, que le 2 mai, A.D., 1883, le député représentant alors comme il représente actuellement la division nord de Norfolk, a demandé, de son siège : “ Je désire savoir si l'honorable député n'a pas négocié la transaction concernant les coupes de bois aux Buttes du Cyprès ? Je désire savoir s'il n'a pas, comme agent pour d'autres personnes, obtenus des coupes de bois à cet endroit pour \$5 par mille carré, qu'il a revendues pour \$2,000 le mille carré ? Je veux savoir si l'honorable monsieur n'a pas obtenu cela pour un nommé Adams ; s'il n'est pas allé lui-même à Winnipeg, et s'il n'a pas vendu les coupes de bois à Louis Sands, du Michigan ? Je désire savoir si le prix n'était pas \$200,000 ; s'il n'a pas été payé \$90,000 comptant, et si l'honorable monsieur n'a pas mis un tiers de cette somme dans sa poche ?” Et qu'à toutes ces questions, le dit John C. Rykert a répondu négativement, et qu'il a fait immédiatement, de son siège en chambre, la déclaration suivante : “ L'honorable monsieur m'a posé certaines questions auxquelles je veux maintenant répondre. Ainsi, je nie avoir retiré, soit directement ou indirectement, l'argent dont il a parlé. Je n'ai eu que mes honoraires professionnels et rien de plus. Et je nie également avoir négocié pour M. Adams ou toute autre personne l'achat d'une coupe de bois. M. Adams était représentée par des agents, il a conclu son affaire sans mon intervention, et je n'ai pas empoché d'argent, comme l'a prétendu l'honorable monsieur. Bien plus, j'ai conseillé à M. Adams de ne pas vendre cette coupe de bois, mais de l'exploiter. L'honorable député a souvent répété ces accusations, en dehors de cette chambre, et je suis bien aise de pouvoir déclarer ici qu'elles sont absolument fausses.”

Considérant qu'il ressort de plus, de la dite correspondance publiée dans les dits Procès-verbaux, que certaines difficultés ayant surgi au sujet de la dite concession que la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien réclamait comme étant en tout ou en partie renfermée dans la zone du chemin de fer, le dit John C. Rykert est convenu avec le dit Adams d'employer, et qu'il a informé le dit Adams par lettres signées de sa main qu'il employait des moyens de corruption auprès de certains membres du gouvernement du Canada et du parlement fédéral et auprès

d'autres fonctionnaires du gouvernement afin de faire rejeter la réclamation de la dite Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien et de s'assurer, pour lui-même et le dit Adams ou leurs ayant-cause, la possession de la dite concession, et qu'il a, de plus, informé le dit Adams qu'il avait définitivement réussi à arranger la chose, suivant qu'il ressort des extraits suivants de lettres écrites par le dit John C. Rykert au dit Adams et publiés dans les dits Procès-verbaux, savoir :

Dans la lettre du 8 janvier 1883 :

“ Je dois aller à Ottawa demain soir pour faire valoir nos intérêts ce qui ne me sourit pas. J'entends avoir toujours le plus difficile à faire. J'ai Bowell qui travaille pour moi, et si nous réussissons à battre le chemin de fer, nous aurons à payer le montant que nous sommes convenus de payer, comme vous vous rappelez, quand nous étions tous deux au *Queen's Hotel*. Je n'ai pas dormi depuis une semaine en conséquence de cette affaire. Nous devons nous tenir parfaitement cois.”

Et plus loin, dans la même lettre :

“ J'engage tous ceux que je puis trouver à m'aider à Ottawa, et il nous faudra les bien payer pour cela, car nous n'avons pas les moyens de perdre cette opération.”

Et dans une lettre du 12 février 1883 :

“ Je n'ai encore réussi en rien, mais je tire des ficelles de tout côté. Le fils de John A., de Winnipeg, l'associé de McArthur, est ici et je me propose de l'employer auprès de son père. Je pense que si vous faisiez venir ici le jeune Tupper en le payant assez bien, il nous aiderait beaucoup. La compagnie du Pacifique Canadien a une grande influence sur le gouvernement, et il nous faut la déjouer de quelque manière. Je suis tout à fait dégoûté de cela, car c'est quelque chose auquel je n'avais pas raison de m'attendre et que je ne devrais pas être obligé d'entreprendre. Si l'affaire coûte tout ce que nous avons dit, mieux vaut la faire que de l'abandonner.”

Et dans une autre lettre du 5 mars 1883 :

“ Je n'ai point encore réussi à faire faire un pas à l'affaire de la coupe de bois. J'ai amené Macdonald et Tupper de Winnipeg et j'espère qu'ils pourront induire leurs pères à agir comme il faut dans cette affaire. Je suis presque découragé du retard. Sands m'écrit tous les jours à ce sujet. Il sait tout ce qui en est. Des gens lui ont envoyé les journaux contenant les exposés. Nous ferons cette semaine tous les efforts possibles et nous faudra arriver à quelque chose, même s'il nous faut sacrifier chacun un billet.”

Et dans la lettre du 8 mars :

“ Je trouve que de toutes parts nous sommes entourés de difficultés au sujet de la coupe de bois, et je constate que le C. C. P. a certains ministres qui travaillent pour lui. Je crains qu'il ne nous en coûte à chacun six ou sept mille piastres pour faire réussir l'affaire. J'ai cinq ou six qui travaillent pour moi, et je suis convenu de les bien payer s'ils réussissent. Muckle était ici et m'a dit que la coupe de bois était tout entière comprise dans la zone du chemin de fer.”

“ Je crains que la compagnie ne fasse tous ces efforts pour me faire échouer. J'ai besoin d'être convaincu que vous êtes sûr que je fasse ce qu'il faut, et aussi que vous me soutiendrez dans tout ce que je fais en matière de déboursés.”

Et encore, le 28 mars 1883 :

“ L'affaire de la coupe de bois me donne bien du mal. Il va nous en coûter à chacun au moins \$5,500 pour la mener à bien. J'ai tiré mes ficelles, en sorte que j'espère qu'elle sera réglée dans quelques jours. J'en ai une douzaine qui travaillent pour nous. Vous devez vous tenir prêt à payer le montant de votre part en tout temps, parce que cela devra être payé comptant. Quand cette affaire sera réglée, il nous faudra nous débarrasser de tous les billets et en finir. Je suis complètement épuisé. Je ne puis résister à cet état d'excitation et de tension d'esprit. J'ai fait venir de Winnipeg Tupper et Macdonald, et ils ont rudement travaillé pour moi.”

Considérant qu'il est évident, d'après les dits documents et correspondance, que le dit Rykert s'est servi de sa position et de son influence comme membre de cette Chambre, dans cette affaire de concession forestière, pour son propre avantage pécuniaire, et qu'il a ensuite fait, de son siège en Chambre, au sujet de la part prise par lui à l'obtention de la dite concession, une déclaration absolument contraire aux

faits, et calculée de manière à tromper la Chambre et le pays; et qu'il a fait d'autres déclarations dans sa correspondance avec le dit Adams à l'effet qu'il a été obligé de recourir à la corruption auprès des membres du cabinet et du parlement et autres fonctionnaires du gouvernement pour s'assurer de l'octroi de la dite concession (énoncés qui ont été déclarés faux par des membres du cabinet de leurs sièges en cette Chambre, et reconnus par le dit Rykert, de son siège en Chambre, comme étant sans fondement, en ce qui concerne les membres du cabinet.)

Que dans l'espèce la conduite du dit John C. Rykert est et a été indigne, corrompue et scandaleuse.

---

## 7 AVIS DE BILL PRIVE.

---

Le bill suivant, a, ce jour, été affiché comme devant être pris en considération lundi prochain, le 10 mars courant, ou après, par le comité des Banques et du Commerce, savoir:—

Bill (No 113) du Sénat, intitulé: "Acte à l'effet d'autoriser le Syndicat de charité de la Banque d'Epargne de Toronto à placer certains fonds."

No 36.

OTTAWA, VENDREDI, 7 MARS 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine

1890.

## No 37.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, LUNDI, 10 MARS 1890.
 

---

## PRIÈRE.

Six pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et regues :—

De Anderson Rogers et autres, de Yarmouth; de Alexander McCarty et autres, de Sheet Harbour, tous de la Nouvelle-Ecosse; du Synode incorporé du diocèse de Toronto; de John A. Nesbitt et autres, de l'Eglise Méthodiste, Nepean Circuit; de James Masson et autres, de Washington, township de Blenheim, comté d'Oxford; de John Gordon et autres, de la Congrégation Saint-Hélène de l'Eglise Presbytérienne en Canada; de Joseph M. Smith et autres, de l'Eglise Presbytérienne d'Erskine, Dungannon; de Robert J. Beattie et autres, de Guelph; de Alexander McLean et autres, de la Congrégation Presbytérienne de Lobo; du révérend Alexander Stewart, modérateur, et Archibald McLean, secrétaire, du Presbytère de Huron, de l'Eglise Presbytérienne en Canada; de Samuel Shibley et autres, de Billing's Bridge, comté de Carleton; du révérend Joseph White et autres, de l'Eglise Presbytérienne d'Erskine, Ottawa; et de Duncan Campbell et autres, de l'Eglise Chalmers, Kincardine, Presbytère de Maitland de l'Eglise Presbytérienne en Canada, tous de l'Ontario; demandant la passation d'un acte pour assurer une meilleure observance du dimanche.

Du conseil municipal du village de Port-Stanley, Ontario; demandant que l'acte des chemins de fer soit amendé de manière à obliger tous les chemins de fer du Canada de prendre le fret des navires, payer les comptes des navires et faire parvenir le fret à destination.

De la Chambre de Commerce de Saint-Thomas, Ontario; demandant qu'il soit pris des mesures pour assurer l'établissement d'un tarif uniforme de deux centins dans tout l'Empire Britannique.

De Edward Mabe et autres, de Corner-Beach, comté de Gaspé, Québec; demandant qu'il soit pris des mesures pour assurer un service postal plus rapide et plus effectif entre Campbellton et Gaspé.

De E. H. Osler et autres, de Cobourg, Ontario; demandant l'abolition des péages imposés sur les chargements de charbon passant par le canal Welland.

Sir Hector Langevin présente les réponses suivantes :

Réponse à l'Ordre du 30 janvier dernier.—Copie de toutes lettres adressées au gouvernement demandant que des ingénieurs soient envoyés pour examiner le Creek Kettle, entre Saint-Thomas et Port-Stanley, afin de s'assurer s'il est possible d'y creuser un canal, et de tous rapports, cartes et autres documents dressés par ces ingénieurs.

Réponse à Ordre du 12 écoulé,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement ou au un de ses départements et la corporation connue sous le nom de "Président et syndics de la Commune de la seigneurie d'Yamaska," relativement aux dommages causés aux terres lui appartenant, par la digue construite dans la rivière Yamaska.

Réponse à Ordre du 30 janvier dernier,—Copie de toute correspondance, pétitions ou autres papiers concernant la vente, la propriété ou l'état du chemin macadamisé de Dundas et Waterloo, reçus depuis la fin de la session de 1889.

Réponse à Ordre du 22 janvier dernier,—Copie de toute correspondance et documents relatifs à la nomination de M. Joseph Garneau comme surveillant des travaux du gouvernement, à Québec, et à son remplacement par un nommé L. P. Lépine.

Réponse à Ordre du 5 écoulé,—Copie du contrat et des devis pour l'érection des bureaux de poste et de douane à Annapolis, N.-E., des diverses soumissions et de leurs montants; aussi, copie de tout ordre ou ordres changeant la qualité et la nature de la pierre employée dans leur construction.

Réponse à Ordre du 11 mars 1889,—Copie de toute correspondance, rapports, etc., concernant le quai de Saint-Roch des Aulnets, dans le comté de l'Islet, entre le département des Travaux Publics et feu Charles Frs. Roy, arpenteur, et les intéressés domiciliés dans la dite municipalité.

Réponse à Ordre du 29 janvier dernier,—Copie de toutes pétitions, rapports d'ingénieurs et correspondance concernant le dragage de la barre à l'embouchure de la rivière Thames, dans le comté de Kent, Ontario.

Réponse à Ordre du 27 janvier dernier,—Relevé détaillé des frais de réparation du brisé-lames de Tignish, I.P.-E., en 1889, la date du commencement et de l'achèvement des travaux, et le nom de la personne en charge des dits travaux.

Réponse à Ordre du 24 écoulé,—Copie des rapports faits par l'ingénieur en chef sur l'exploration du havre du Cove Head, dans l'Île du Prince-Edouard, il y a quatre ou cinq ans.

Réponse à Ordre du 20 janvier dernier,—Copie du rapport de l'ingénieur du gouvernement sur les études du havre de Pinette et l'Île Wood; et aussi copie du rapport d'exploration du havre et brisé-lames de New-London, dans la province de l'Île du Prince-Edouard.

Réponse à Ordre du 30 janvier dernier,—Etat indiquant la somme de travail exécuté pendant la campagne de 1889, dans l'Île du Prince-Edouard, par le dragueur "Prince Edouard," les noms des ports et autres localités draguées pendant la dite saison, et le montant des travaux exécutés dans chaque port.

Réponse à Ordre du 4 mars 1889,—Copie de toutes requêtes et résolutions adressées au gouvernement par les citoyens ou la corporation de la ville de Lévis, concernant la construction d'un bureau de poste dans la ville de Lévis.

Réponse à Ordre du 27 janvier dernier,—Copie des comptes en rapport avec la construction d'un quai à Kamouraska, dans la province Québec, produits dans le cours de l'année 1889.

M. Dewdney présente la réponse suivante :

Réponse à Ordre du 20 janvier dernier,—Etat donnant les noms de toutes personnes appelées devant le magistrat pour vente de whisky aux Sauvages des comtés de Grey ou Bruce, en 1888 et 1889, et copie de tous papiers, documents et lettres à ce sujet; aussi, le nom du délateur, du magistrat siégeant, du constable employé et de l'avocat retenu pour chaque cause; aussi, les jugements rendus par les magistrats, indiquant les amendes imposées, s'il en est, si l'on en a appelé des décisions des magistrats, le nom du juge devant lequel tel appel a été porté et le résultat final; aussi, le coût de chaque procès devant un magistrat, et de chaque appel porté devant un juge, avec le nom, l'occupation et l'adresse postale de chaque personne qui a reçu de l'argent pour tout service quelconque lors du procès devant le magistrat ou de l'appel devant le juge, le coût total de toutes les causes, les amendes totales imposées et perçues, et, dans le cas où les frais auraient été refusés dans aucunes des dites causes, le motif de tel refus; aussi, indiquant si les Sauvages qui ont eu du whisky étaient électeurs du comté de Bruce aux termes de l'Acte du Cens Electoral du Canada.

Réponse à Ordre du 24 écoulé,—Copie de toute correspondance échangée entre l'auditeur général et le ministre de l'Intérieur ou toute autre personne au sujet des allocations pour frais de voyage de William McGirr, secrétaire particulier du surintendant général des affaires des Sauvages.

M. Carling présente la réponse suivante :

Réponse à Adresse du 29 janvier dernier,—Copie des règlements de quarantaine de la Grosse Ile, et de tous ordres en conseil et instructions données aux officiers de santé à cette station.

M. Colby présente la réponse suivante :

Réponse à Ordre du 12 écoulé,—Copie de toute correspondance concernant une réclamation faite par le district de St. Peters, dans le comté de Richmond, pour soins médicaux et pension donnés à Kenneth Chisholm, un marin malade appartenant à la goëlette "Jannie."

M. Bowell présente la réponse suivante :

Réponse à Ordre du 29 janvier dernier,—Etat donnant,—

1. Le nombre total d'immigrants chinois qui sont arrivés en Canada entre le 31 mars 1887 et le 31 décembre 1889, spécifiant les ports auxquels ils sont débarqués ;

2. Les montants d'honoraires ou droits retirés des immigrants chinois pendant la même période ;

3. Le nombre de certificats de résidence délivrés à des chinois, tel que prescrit par la clause 13 de l'acte pour restreindre et réglementer l'immigration chinoise en Canada, depuis la passation de l'acte ;

4. Le nombre de chinois qui ont été découverts lorsqu'ils tentaient de débarquer en Canada au moyen de faux certificats, et qui en ont été empêchés par les tribunaux ;

5. Copie de toute correspondance relative au renvoi d'office de M. Vroman, *alias* M. Gardner, et de toute correspondance concernant la nomination d'un chinois au poste d'interprète au port de Vancouver en remplacement du dit M. Gardner ;

6. Le nombre de chinois qui ont traversé le Canada, en entrepôt, pour être embarqués à Vancouver sur des steamers à destination de la Chine, et copie des règlements promulgués pour assurer leur embarquement à bord des dits steamers et empêcher leur débarquement ultérieur ;

7. Le nombre total de chinois, autres que ceux transportés en entrepôt, qui ont quitté le Canada pendant la période sus-mentionnée, et le nombre de certificats de retour qui ont été délivrés.

M. Colby met devant la chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général,—Rapport sur le service de protection des pêcheries du Canada, en 1889.

Sur motion de Sir Hector Langevin, le nom de M. Montague est ajouté au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes et à celui des Banques et du Commerce.

Sur motion de Sir Hector Langevin, le nom de M. Chapleau est substitué à celui de M. Bowell, sur la liste des membres du comité mixte des Impressions du Parlement,—et il est ordonné d'envoyer un message au Sénat pour en informer leurs Honneurs.

M. Choquette présente un bill (No 115) à l'effet d'amender la section 20 du chapitre 122 des Statuts Révisés du Canada, relativement aux caisses d'épargne dans les provinces d'Ontario et de Québec,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

M. Bowell propose,—Que, considérant que certaines lettres se lisant comme suit :—

WINNIPEG, MANITOBA, 4 mars 1890.

MON CHER PÈRE,—Relativement aux assertions concernant mon associé M. Stuart Tupper, et moi, faites par M. Rykert dans sa correspondance avec M. Adams,

au sujet de la coupe de bois des Buttes-du-Cyprès, je ne puis que répéter ce que j'ai déjà dit dans le télégramme que M. Bowell a lu à la Chambre. Ni M. Tupper ni moi n'avons eu rien à démêler soit avec l'obtention ou avec la vente de la coupe de bois en question, et nous n'y avons non plus été, ni directement ni indirectement intéressés en aucune façon. La seule et unique manière dont nous ayons été concernés dans cette coupe, a été en qualité de solliciteurs de M. Sands, de Manistee, Michigan, qui l'acheta de MM. Adams et Rykert, même comme solliciteurs, nous n'avons eu, ni l'un ni l'autre, rien à faire personnellement avec cette coupe, les recherches au sujet du titre et toute l'affaire se rattachant à cet achat ayant été conduites par M. J. B. McArthur, qui était alors notre associé, je puis ajouter que je n'ai jamais agi pour M. Adams ou M. Rykert en ce qui regarde cette coupe de bois, ni en quoique ce soit, que je n'ai jamais été à Ottawa, à la demande de M. Rykert, et que ni lui ni personne de sa part ne m'a jamais demandé d'y aller; c'est pourquoï j'ai été fort surpris quand j'ai lu ce qu'il dit dans ses lettres des 5 et 28 mars 1883; qu'il avait "fait venir Macdonald et Tupper" de Winnipeg. Je me borne à affirmer que cette assertion est absolument dénuée de fondement, et que M. Rykert n'eût guère écrit comme il le fait dans sa lettre du 12 février 1883 à propos de mon voyage à Ottawa, s'il m'eût "fait venir." Il est vrai que j'étais à Ottawa, en février 1883; mais j'y étais pour d'autres affaires; et j'affirme bien positivement qu'il ne m'a jamais été suggéré par M. Rykert, ni par aucune autre personne d'aller à Ottawa, pour cette affaire de coupe de bois.

Lorsque je me trouvais à Ottawa, j'ai rencontré par hasard M. Rykert, qui commença de suite à me dire que le gouvernement maltraitait M. Sands et qui me demanda de parler de la chose à Sir David Macpherson, le ministre de l'Intérieur d'alors. Je lui fis observer qu'étant un des solliciteurs du chemin de fer Canadien du Pacifique, cela m'empêchait de demander au ministre quelque chose qui fut contre les intérêts de la compagnie, mais j'ajoutais que je serais très heureux de prier Sir David de dédommager M. Sands de la perte qu'il avait soufferte par suite du fait que le gouvernement avait accordé les sections de nombres impairs à la compagnie du chemin de fer. Plus tard je parlai à Sir David Macpherson et ce dernier me promit d'étudier soigneusement la question et c'est ainsi que commencèrent et se terminèrent les rapports que j'ai eu avec M. Rykert à ce sujet. Je ne vous ai jamais parlé, non plus qu'à aucun autre ministre, sauf Sir David Macpherson, de cette coupe de bois.

En terminant, j'ajouterai que je n'ai jamais reçu, ni que je me suis attendu à recevoir un seul dollar de M. Rykert, M. Adams, M. Sands ou de tout autre pour services rendus ou dépenses encourues au sujet de la coupe de bois des Buttes-du-Cyprès, à l'exception de ma part de l'honoraire de cent dollars payé par M. Sands à la société dont je faisais partie pour les services de M. McArthur en sa qualité de solliciteur lors de l'achat de cette coupe de bois.

Sincèrement à vous,

HUGH J. MACDONALD.

RIDEAU CLUB,

OTTAWA, 25 février 1890.

CHER MONSIEUR,—Je remarque que M. Rykert a traîné mon nom dans la correspondance relative à la coupe de bois des Buttes-du-Cyprès.

Vous avez déjà lu à la Chambre la dépêche télégraphique dans laquelle M. Hugh J. Macdonald nie les dires de M. Rykert à son sujet et au mien. Je ne crois donc pas qu'il y ait lieu pour moi de faire autre chose à présent que d'affirmer que M. Rykert ne m'a jamais amené ou fait venir (*brought*) à Ottawa comme il dit dans sa lettre du 5 mars 1883 et répète dans celle du 28 mars 1883, que ni lui ni personne de sa part ne m'a jamais demandé de venir à Ottawa, et que jamais je n'ai agi ni pour M. Rykert, ni M. Adams, ni M. Sands, à Ottawa ni ailleurs, en cette affaire.

Je vois que M. McArthur—autrefois mon associé—a représenté M. Sands en décembre 1882, lorsque celui-ci acheta la coupe de bois de MM. Rykert et Adams, et je vois que notre société a reçu un honoraire de cent dollars pour les services de M.

McArthur. Je n'ai jamais reçu un dollar de M. Rykert ni de qui que ce soit, ni pour frais de voyage, ni pour honoraires, dans cette affaire, et les livres de ma ci-devant société ne portent rien d'inscrit contre M. Sands après l'achat du fonds de bois, lorsque nous avons été, comme je l'ai dit plus haut, payés par M. Sands.

Sincèrement à vous,

J. S. STEWART TUPPER.

A l'honorable M. BOWELL,  
Ministre des douanes, etc.

P. S.—Il est entendu que vous pouvez vous servir de la présente lettre comme vous l'entendrez.

renferment diverses déclarations affectant certains membres de cette chambre, et qu'il est opportun que la chambre ait l'opportunité de les examiner,—il soit ordonné, que les lettres ci-dessus soient imprimées dans les Procès-verbaux pour l'usage des membres.—Adopté.

M. Laurier propose,—Que priorité soit donné sur toutes autres mesures à l'ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de M. Lister,—Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir des réclamations des Métis de Bresaylor pour pertes subies pendant l'insurrection du Nord-Ouest, et aussi au sujet des fourrures enlevées à Charles Bremner, Métis, demeurant près de Battleford, et sur l'amendement de Sir Richard Cartwright, à cette motion.—Adopté.

La Chambre, en conséquence, reprend alors le débat ajourné sur la motion de M. Lister.—Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir des réclamations des Métis de Bresaylor pour pertes subies pendant l'insurrection du Nord-Ouest, et aussi au sujet des fourrures enlevées à Charles Bremner, Métis, demeurant près de Battleford. Le dit comité devant consister de MM. Barron, Watson, Denison, Landry, McDowall et Lister, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, d'employer un sténographe et de faire rapport de temps à autre à cette Chambre, et sur l'amendement de Sir Richard Cartwright,—Que les mots "réclamations des Métis de Bresaylor pour pertes subies pendant l'insurrection du Nord-Ouest, et aussi" soient retranchés et remplacés par les suivants :—"déclarations faites."

Et la question étant mise sur l'amendement, il est adopté.

Et la question étant mise sur la motion principale, ainsi amendée ;

M. Laurier propose, comme amendement,—Que tous les mots, dans la motion principale ainsi amendée, après le mot "Battleford," soient retranchés et remplacés par les suivants :—"Que le dit comité soit composé de MM. McNeill, Tisdale, Wood (Westmoreland), Girouard, Weldon (Saint-Jean), Casgrain, Holton, et de MM. Lister et Kirkpatrick—ces deux derniers n'ayant pas pouvoir de voter—et que le comité ait pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers et d'employer un sténographe pour prendre les témoignages, et qu'il est à désirer que tout témoin à être interrogé par le comité, soit interrogé sous serment.

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est adopté.

Et la question étant mise sur la motion principale, ainsi amendée,—elle est adoptée.

Le bill (No 58) concernant la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et du Lac Érié est délibéré en comité général, rapporté avec un amendement, délibéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Le bill (No 90) modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est, est délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

M. Rykert propose,—Que, considérant que certaines lettres, etc., se lisant comme suit :

OTTAWA, 10 février 1883.

MON CHER McARTHUR,—Je suppose que vous avez entendu dire avant aujourd'hui que le chemin de fer Canadien du Pacifique prétend à une partie du fonds de bois vendu à Sands, ce qui est on ne peut plus regrettable.

Il nous faut, s'il est possible, essayer à obtenir du gouvernement qu'il force la compagnie d'abandonner sa prétention. Il me semble que si vous engagiez McDonald et Tupper à venir à Ottawa, expliquer au gouvernement que votre société a approuvé le titre de Sands et que le gouvernement devrait protéger les porteurs de la licence vu surtout que la licence a été accordée avant que le chemin ait été construit dans la région qui avoisine la coupe de bois, la chose se ferait.

Vous vous rappelez avoir lu à Sands le discours de sir John au parlement dans lequel il disait que les licences annuelles étaient aussi bonnes que celles de 21 ans. Je suis convaincu que si ces messieurs expliquent l'affaire, le gouvernement renouvellera la licence. En conversant avec plusieurs membres du gouvernement, je constate qu'ils sont d'avis que la licence ne devrait pas être dérangée.

Bien à vous,

J. C. RYKERT.

(*Dépêche télégraphique.*)

Veillez vous occuper de ce que je vous ai écrit au sujet de la prétention au fonds de bois.

SAINTE-CATHERINE, 17 février 1890.

MON CHER McARTHUR,—D'après un mémoire que je possède je constate que je vous ai écrit le 10 février 1883, une lettre dont l'écrit ci-inclus doit être une copie. Je constate également que je vous ai télégraphié de vous occuper de l'affaire en question dans la lettre. Voulez-vous avoir la bonté de vous assurer si vous avez encore quelques lettres ou télégrammes en votre possession? Si vous vous rappelez de la lettre et du télégramme, veuillez me le faire savoir. Il est probable que vous vous rappellerez de la chose. J'ai également reçu de vous une lettre contenant une coupure d'un journal de Winnipeg que j'ai égarée. Je sais que vous vous croyiez, comme moi, tenir en honneur de faire tout en votre pouvoir afin d'engager le gouvernement à refuser la réclamation du chemin de fer Canadien du Pacifique et à conserver le permis de Sands.

Bien à vous,

J. C. RYKERT

SAINTE-CATHERINE, ONT., 15 février 1890.

M. J. B. McARTHUR, avocat,

401 Lumber Exchange, Minneapolis, Minn.

MON CHER McARTHUR,—Je viens de vous envoyer une dépêche vous demandant si vous vous rappelez que je vous ai écrit ou télégraphié vers le commencement de 1883 au sujet des difficultés avec la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien à propos de la coupe du bois de Sands.

Vous vous rappellerez sans doute qu'elle réclamait chaque section alternative, quelques temps après la vente faite à Sands, et comme votre société avait agi en qualité de solliciteurs de M. Sands, j'ai pris la liberté de me mettre en correspondance avec vous, pour vous prier de demander à M. Macdonald et à M. Tupper, vos associés, (qui à l'époque où je vous écrivais, se trouvaient à Ottawa, ou y étaient attendus) de voir leurs pères respectifs, pendant qu'ils y seraient, et de leur exposer les faits relatifs à la réclamation présentée par le C.C.P. sur la coupe de bois de M. Sands. Je vous ai écrit parce que votre société avait agi en qualité de solliciteurs de M. Sands à l'époque du transfert, et en avait examiné le titre pour lui.

La raison pour laquelle j'écris, c'est que le *Globe* a réussi à obtenir et publier une partie de ma correspondance privée avec Adams au sujet de cette coupe de bois.

Dans une de mes lettres à Adams j'écrivais que j'allais obtenir de MM. Macdonald et Tupper de voir leurs pères au sujet de cette affaire et qu'on a nié la vérité de mon intention et de mes efforts dans ce sens.

Auriez-vous objection à m'écrire une lettre déclarant que vous vous rappelez des faits, et des mesures que vous avez prises lors de la réception de ma lettre ainsi que

du rapport que vous ont fait MM. Macdonald et Tupper ou l'un ou l'autre de ces messieurs au sujet du résultat de leur entrevue avec leurs pères ou aucun des membres du gouvernement à propos de cette affaire. Je voudrais que vous disiez dans votre lettre que la raison pour laquelle je m'adresse à votre société, était parce que vous aviez agi en qualité de solliciteur de M. Sands.

Je vous serais obligé si vous donniez à cette lettre une attention immédiate et si vous m'adressiez votre réponse à Ottawa, attendu que l'affaire a été portée devant la Chambre et que je désire me servir de votre lettre pour corroborer ma version de la transaction.

Le *Globe* a obtenu la correspondance au moyen d'un vol et s'efforce, en en dénaturant le sens, de jeter du discrédit sur moi et sur quelques membres du gouvernement.

Je désire montrer par vous la raison pour laquelle je demandais à des membres de votre société de voir sir John A. Macdonald et sir Charles Tupper.

Votre dévoué,  
(Signé) J. C. RYKERT.

(De Minneapolis, Minn., via Sainte-Catherine, Ont.)

A M. J. C. RYKERT, M. P.,  
Russell House.

19 février 1890.

McArthur corrobore tout ce que vous dites, dans sa lettre à Macdonald.

J. H. INGERSOLL.

SAINTE-CATHERINE, ONT., 21 février 1890.

CHER MONSIEUR,—Je suis arrivé de Minneapolis ce matin. J'ai vu M. McArthur mercredi et lui ai dit quel était le but de ma visite. Il avait déjà vu le *Globe* contenant les lettres d'Adams, et avait aussi vu le numéro du même journal portant le compte rendu de ce qui s'est passé lorsque l'affaire est venue devant la Chambre. Je lui fis connaître le but de ma visite et le pressai de me donner une lettre dont vous pussiez vous servir lorsque l'affaire reviendrait devant la Chambre.

Il ne voulait pas le faire, donnant pour raison qu'il ne se souciait pas d'écrire quoi que ce fût sur le sujet, à cause des relations professionnelles qu'il avait eues autrefois avec Macdonald et Tupper lorsqu'ils étaient en société. Il a volontiers discuté la chose avec moi. Il se rappelle parfaitement avoir reçu votre lettre du 16 février 1883, et il a reconnu le double que vous m'avez donné pour le lui montrer, comme étant une copie de l'original. Il se rappelle aussi d'avoir reçu le télégramme que vous lui avez envoyé vers la même date au sujet de l'affaire. Il croit que M. Stuart Tupper était à Ottawa dans le temps, mais il se rappelle très bien que M. H. J. Macdonald était sur le point de partir pour la capitale relativement à un bill alors devant la Chambre au sujet de la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest.

Il reconnut qu'il avait parlé de votre lettre et de votre télégramme à M. Macdonald, mais refusa de dire ce qui s'est passé entre eux soit avant le départ de M. Macdonald pour Ottawa, soit après qu'il en fût revenu. Il dit que toute leur correspondance sur le sujet avait été laissée par lui à leur bureau, à Winnipeg. Votre lettre et votre télégramme n'était pas la première nouvelle qu'il eut eue du parti qu'avait pris la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique de changer la direction de sa ligne vers le sud, attendu que Sands lui avait déjà écrit pour lui dire que la compagnie avait dévié de sa route et élevé des prétentions sur les sections impaires, et pour se plaindre amèrement de l'injustice de cette revendication.

Il finit par me dire qu'il consentirait à vous écrire une lettre et à l'envoyer à H. J. Macdonald, avec prière de vous la transmettre dans le cas où il en serait satisfait.

Je préparerai alors un mémoire des points que devait couvrir la lettre, et que voici, à savoir :

1. Que son bureau a agi en qualité de procureur de Sands lorsqu'il a acheté la coupe de bois, et l'a assuré que le permis était en règle et serait renouvelé aussi souvent qu'il serait nécessaire, et qu'à cette époque la limite nord de la coupe de bois était pour le moins à 40 milles du tracé du chemin de fer du Pacifique, et qu'il (McArthur) était personnellement chargé de l'affaire.

2. Qu'en apprenant que la Compagnie du chemin de fer du Pacifique avait changé la direction de sa ligne vers le sud afin d'envelopper la coupe de bois, il agissant dans les intérêts de Sands, et sur la demande contenue dans votre lettre et votre télégramme de février 1883—prié ses associés (Macdonald et Tupper) de représenter au gouvernement, lorsqu'ils seraient à Ottawa, l'injustice qui serait causée à Sands par le fait de la Compagnie du Pacifique, et de s'efforcer d'obtenir pour Sands un renouvellement de son permis pour la coupe entière.

3. Qu'en ce faisant ils ont simplement agi en qualité de solliciteurs pour M. Sands, et pour empêcher qu'il ne lui fût fait une injustice.

4. Que vous n'avez pas essayé de les influencer indûment, ni d'influencer le gouvernement par leur intermédiaire, et qu'ils ont simplement agi en la qualité ci-dessus.

5. Que plus tard ses associés l'ont informé qu'ils avaient vu les membres du gouvernement et leur avaient représenté la chose.

Il me dit qu'il ne trouvait rien à redire à ces notes et qu'elles exposaient exactement les faits. Je lui laissai le mémoire et il me dit qu'il allait écrire à H. J. Macdonald, dans l'après-midi, une lettre calquée sur les notes qui précèdent, avec prière de la transmettre après l'avoir lue. Il ajouta néanmoins qu'il ne promettait rien au sujet de ce qu'il pourrait dire sur le 5e point, et qu'il lui fallait songer à ce qu'il dirait à ce sujet, attendu qu'il ne voulait pas trahir la confiance de ses associés. Je lui assurai que vous ne désiriez pas qu'il commît un abus de confiance, mais que tout ce que vous vouliez était de lui faire contredire l'assertion, faite par vos ennemis et ceux du gouvernement, que vous aviez cherché à exercer, par son intermédiaire et celui de son bureau, une influence indue sur le gouvernement, attendu qu'il était de tous le plus en mesure de contredire cet avancé, et d'expliquer pourquoi vous vous êtes adressé à son bureau en cette affaire.

Votre, etc.,

(Signé)

J. H. INGERSOLL.

contiennent divers énoncés affectant certains membres de cette Chambre, et qu'il est expédient que la Chambre ait l'opportunité de les examiner, il soit ordonné que les dites lettres, etc., ci-dessus, soient imprimées dans les Procès Verbaux pour l'usage des membres.—Adopté.

M. Roome propose,—Que cette Chambre pense que le temps est venu où le gouvernement fédéral devrait établir un département de Santé sous un chef responsable et dirigé par un ministre ou sous-ministre, afin d'empêcher la propagation de maladies, comme aussi de recueillir les statistiques mortuaires et donner à la population tous les renseignements possibles sur les questions de santé et de salubrité.

Et un débat s'ensuivant,—la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

Les Ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Rinfret :—Ordre de la Chambre—Copies de toutes requêtes, correspondances, etc., demandant un service quotidien des malles pour la paroisse de Saint-Edouard (bureau de poste "Rivière Boisclair"), dans le comté de Lotbinière.

Par M. Jones (Halifax) :—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la justice et feu Son Honneur le juge Smith de la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, concernant sa demande pour un congé d'absence à raison de mauvaise santé.

Par M. Barron :—Ordre de la Chambre—Etat faisant connaître le nombre de soumissions faites ou présentées en rapport avec les travaux publics à la passe est du havre de Toronto, le nom ou les noms de chaque personne ou compagnie ayant soumissionné pour ces travaux et le montant et les conditions de chaque soumission, avec un relevé des quantités approximatives sur lesquelles ces soumissions

ont été basées, et copie de toutes lettres et correspondance, états, documents et papiers se rapportant à l'adjudication du contrat et à toutes et chacune des soumissions.

Par M. Charlton :—Ordre de la Chambre—Copie de tous papiers concernant la saisie du remorqueur *Rooth*, à Amherstburg, en juillet ou août derniers, pendant qu'il remorquait un radeau de la rivière aux Français à Fort-Erié.

Par M. Rinfret :—Ordre de la Chambre—Copie de toutes pétitions et correspondances concernant l'établissement d'un phare flottant vis-à-vis de Yamachiche, dans le lac Saint-Pierre, fleuve Saint-Laurent.

Par M. Doyon :—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance échangée entre le département des Sauvages et l'agent et les chefs de la réserve de Caughnawaga, relativement à toute indemnité réclamée par les Sauvages de la réserve, par suite de ce que l'étendue de leur réserve a été considérablement diminuée par des empiètements.

Par M. Fiset :—Ordre de la Chambre—Copie des requêtes transmises au gouvernement par MM. Nazaire Ouellet, George Voyer, Alfred Ouellet, F. Côté et autres, au sujet des dommages causés à leurs propriétés par l'Intercolonial.

Par M. Trow :—Ordre de la Chambre—Copie des formules d'annonces et de soumissions, et des soumissions reçues au sujet du contrat relatif à un service de steamers entre aucuns ports des provinces maritimes et les ports des Indes Occidentales ; aussi, copie de la correspondance y relative échangée entre aucuns des départements publics et toutes personnes intéressées dans l'établissement de ce service.

Aussi,—Ordre de la Chambre—Etat donnant,—

1. Le relevé détaillé de toutes dépenses se rattachant à la passation et à la mise en vigueur de l'Acte des licences pour la vente des liqueurs, 1883, jusqu'à date ;

2. Le montant de tous frais judiciaires encourus au sujet de la constitutionalité de l'acte ;

3. Les noms des avocats employés par le gouvernement et le montant qui leur a été payé.

Par M. Davies :—Ordre de la Chambre—Etat faisant connaître comment a fonctionné par le passé le système d'assurance des employés de l'Intercolonial et plus particulièrement,—(a) les recettes et dépenses annuelles, y compris les salaires des fonctionnaires, chaque année, pendant que le dit système était en opération ; (b) les montants payés, chaque année, à même le fonds aux employés ou à leurs représentants, pour cause de décès ou d'accident ; (c) le surplus de ce fonds, s'il en est, actuellement en caisse.

Aussi,—Ordre de la Chambre—Etat donnant,—(a) les noms et le nombre de wagons officiels sur l'Intercolonial et ses embranchements ; (b) le coût primitif, la date et le lieu de construction de chaque wagon, ou le nom de la personne ou compagnie de qui il a été acheté ; (c) le coût des réparations ou les dépenses de ces wagons depuis leur achat ; (d) les noms et salaires et les dépenses de chaque employé sur ces wagons officiels ; (e) le coût annuel des approvisionnements de chacun de ces wagons.

Et aussi,—Ordre de la Chambre—Relevé du coût primitif de l'Hôpital de Marine de Sackville, y compris le coût de l'emplacement ; le nombre de malades reçus chaque année dans le dit hôpital, et les dépenses annuelles de cet établissement.

Par M. Mulock :—Ordre de la Chambre—Copie de toutes instructions adressées par le directeur de la Commission de Géologie aux officiers en charge de tous les partis d'exploration envoyés en campagne pendant les cinq dernières années.

Par M. Davies :—Ordre de la Chambre—Copie de toutes pétitions pour augmentation de gages adressées au ministre des Chemins de fer, depuis le 1er janvier 1889, par les personnes employées dans les ateliers de l'Intercolonial à Moncton et sur le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, et de toute réponse faite à ces demandes par le département des chemins de fer ou aucun de ses officiers.

Par M. Perry :—Ordre de la Chambre—Etat donnant la date du commencement des travaux pour faire sauter le roc dans le havre de Cascumpec, I.P.-E., dans l'été de 1889, la date à laquelle les travaux ont été suspendus, les noms des ouvriers em-

ployés, le montant des gages payés à chaque plongeur et à chaque ouvrier, et le montant total dépensé pour miner le dit roc jusqu'au mois de décembre 1889.

Par M. Doyon :—Ordre de la Chambre—1. Etat de tous les deniers entre les mains du Surintendant Général des Sauvages, appartenant aux Sauvages de la réserve de Caughnawaga; 2. De toutes les sources d'où proviennent les dits deniers.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

Orateur.

## AVIS DE MOTIONS.

M. *Gillmor*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le ministre des Travaux publics ou quelque membre du gouvernement ont-ils reçu une pétition des habitants de Grand Manan, comté de Charlotte, N.-B., demandant la construction d'un brise-lames à Flags Cove, Pointe Nord de Grand Manan?

M. *Wilson* (Elgin)—Mercredi prochain—INTERPELLATION—L'attention du gouvernement a-t-elle été attirée sur un article publié le 18 février dans le "Glasgow North British Daily Mail," journal très répandu dans le nord et les îles de l'Ecosse, parlant de la condition des *Crofters* du lac Pélican, amenés dans le pays en vertu d'actes spéciaux des gouvernements anglais et canadien? Si oui, y a-t-il de l'exactitude dans les avancés qui y sont faits, que les *Crofters* meurent de faim et que des demandes de secours sont faites dans l'Ontario pour venir en aide à ces malheureux; ainsi que dans l'énoncé du révérend Dr Robertson, surintendant des missions presbytériennes du Nord-Ouest, que ces gens ont été induits à quitter le sol natal sur de fausses représentations de la part de Malcolm McNeil, commissaire conjoint des gouvernements anglais et canadien, envoyé à l'île Lewis et autres îles du groupe des Hébrides?

M. *Davin*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le ministre de l'agriculture se propose-t-il d'adopter l'avis émis par M. Scarth, député de Winnipeg, de faire imprimer en langue allemande les bulletins publiés par la ferme expérimentale?

M. *Landerkin*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Y a-t-il de l'exactitude dans les avancés suivants faits par l'organe des associations de librairie, de publication et de papeterie du Canada :

"Le coût annuel de l'expédition, par la malle, d'un exemplaire de chacune des publications anglaises suivantes, de Toronto et de Buffalo, est comme suit :

	De Toronto.	De Buffalo.
"British Workman .....	12c.	$\frac{1}{2}$ c.
Family Friend.....	12	$\frac{1}{2}$
Children's Friend .....	12	$\frac{1}{2}$
All Id. Monthly .....	12	$\frac{1}{2}$
Good Words .....	24	4
Sunday Magazine.....	24	4
Sunday at Home.....	24	4
Leisure Hour .....	24	4
Family Herald .....	24	4
Chambers' Journal .....	24	4

"D'après la liste partielle suivante, l'on verra que le coût du transport, à partir de Toronto, par la malle, de Revues anglaises, est précisément SIX FOIS PLUS ÉLEVÉ

QU'À BUFFALO. Le vendeur canadien doit payer, pour expédier une Revue, PENDANT DEUX MOIS autant que le vendeur américain pour toute l'année. N'est-ce pas absolument injuste? Demandons-nous quelque chose de déraisonnable quand nous cherchons à être mis en position de faire, dans notre propre pays, la compétition pour un commerce qui nous appartient de droit. Certainement, nous méritons au moins des facilités égales à celles données aux étrangers.

"Il n'y a pas d'apparence que le gouvernement américain augmente son tarif postal autant que le nôtre, qui est excessif pour cette classe d'articles. Le seul remède est de réduire notre tarif au même chiffre que le sien. Tant que cela ne sera pas fait, le vendeur américain jouira, en fait, de l'équivalent d'un droit d'exportation de 15 pour 100 sur toutes les Revues anglaises expédiées en Canada.

"Mais si l'on considère les facilités données aux Américains pour expédier par la poste des journaux anglais en Canada, comparativement à celles qui nous sont données pour les expédier aux Etats-Unis, nous trouvons que la situation qui nous est faite est tout à fait à notre désavantage. En Canada, tout papier hebdomadaire doit être estampillé d'avance. Bien qu'il ne puisse peser qu'une once ou deux, il faut cependant payer 52 centins par année. La comparaison suivante entre le coût annuel du port d'un exemplaire de quelque Revue hebdomadaire anglaise importante dans les deux pays, permet de juger d'un coup d'œil la situation désavantageuse dans laquelle se trouve placé le vendeur canadien :

	Coût du port du Canada aux Etats-Unis.	Coût du port des Etats-Unis au Canada.
"Lloyd's Weekly.....	52	8
Reynold's Weekly .....	52	8
Despatch .....	52	8
Revue hebdomadaires à 1d.....	52	8
Illustrated London News .....	1 30	28
Graphic .....	1 30	28
Pictorial World.....	2 08	52
The Queen.....	2 60	65

"Pendant que le gouvernement ne met aucun obstacle à l'expédition de revues du Canada aux Etats-Unis—toutes ces revues étant admises en franchise—la loi postale du Canada l'empêche de fait. Le port sur les journaux anglais de deux centins est de 52 centins par année—plus de 50 pour 100 de leur valeur au détail. Un droit d'exportation de 20 à 50 pour 100 sur tous les journaux anglais expédiés aux Etats-Unis paraîtrait déraisonnable, et cependant le vendeur de journaux du Canada est cependant forcé de le payer sous forme de port supplémentaire."

Si oui, le gouvernement se propose-t-il de remédier à cet état de choses en faisant disparaître cette inégalité dans les frais de port.

M. Jones (Halifax)—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quel est le tarif de fret par tonne de charbon transporté par l'Intercolonial, de Stellarton à London-derry, demandé à la Compagnie d'Acier du Canada, en cette localité?

M. Jones (Halifax)—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Tous les approvisionnements nécessaires à l'Intercolonial sont-ils fournis au moyen de contrat? Si oui, est-ce par avis public, ou par information privée envoyée seulement aux amis du gouvernement.

M. Dessaint—Mercredi prochain—INTERPELLATION—

1° M. P. R. A. Bélanger, arpenteur de l'Islet, est-il à l'emploi du gouvernement de la Puissance du Canada? Si oui, quelle est la nature de son emploi?

2° A-t-il quelque contrat du gouvernement ou quelqu'un des départements? Si oui, quelle est la nature de tel contrat et quand expire-t-il?

M. Thérien—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de payer bientôt le compte de M. Elie Moreau, avocat de Sorel, pour vacations *in re* La Reine vs. Boucher?

M. *McMullen*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—P. S. Archibald, ingénieur de l'Intercolonial à Moncton, a-t-il fait rapport sur les charrues à neige rotatoires comme étant défectueuses, et, de fait, inutiles? Si ce ne sont pas là ses expressions, en quels termes s'est-il exprimé dans son rapport sur ces charrues?

M. *Cimon*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de faire traduire en français, la circulaire accompagnant les grains de semence distribués aux cultivateurs du Canada, pour faire des expériences?

Aussi, le gouvernement se propose-t-il de faire traduire en français, la circulaire du 5 mars courant, signée par W. Saunders, directeur de la ferme expérimentale centrale, offrant en vente, l'orge connue sous le nom de "Carter's Prize Prolific Barley."

M. *Chapleau*—Mercredi prochain—BILL intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte du Cens Electoral."

M. *Chapleau*—Mercredi prochain—COMITÉ SPÉCIAL pour examiner des bulletins de votation et des livrets de scrutin récemment brevetés, pour servir aux élections du parlement; le dit comité devant se composer de MM. Edgar, Girouard, White (Cardwell), Kenny, Madill, Choquette et de l'auteur de la motion.

M. *Doyon*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il dans le cours du mois de janvier dernier, donné instruction à l'agent des Sauvages de la réserve de Caughnawaga d'écrire à certains membres du conseil de cette réserve, la lettre suivante:

"J'ai l'honneur de vous informer qu'il y aura une assemblée du Conseil de la réserve Sauvage de Caughnawaga, à mon office, au village de Caughnawaga, lundi, le 27 janvier courant, à onze heures a. m., pour affaires générales de la tribu, à laquelle vous êtes prié d'assister, et que je suis chargé du département de vous avertir, qu'à moins que vous assistiez aux séances du Conseil de la Réserve, de manière à conduire les affaires de la Tribu, recommandation sera faite pour vous déposer de votre position de conseiller et un autre sera élu à votre place.

(Signé), A. BROUSSEAU,  
"Agent des Sauvages."

Si Oui: pour quelle raison, et à la recommandation ou suggestion de qui?

Le gouvernement entend-il mettre cette menace à exécution, et quelles raisons a-t-il d'en agir ainsi?

M. *Wallace*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance, mémoires et conventions entre le gouvernement et la Compagnie de Colonisation de la Tempérance, et de toute correspondance des colons, employés et membres de la compagnie concernant les opérations de la dite compagnie.

No 37.

OTTAWA, LUNDI, 10 MARS 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 189

PROCÈS - VERBAU

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine

1890.

## No 38.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 11 MARS 1890.

## PRIÈRE.

Huit pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 106) du Sénat, intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest ; " et le

Bill (No 99) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Owen-Sound au lac Huron.

Sur motion de M. Kirkpatrick, la requête de la Compagnie des mines du Canada, présentée ce jour,—demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre sa pétition pour un acte l'autorisant à augmenter son capital-actions,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés,—est lue et reçue, et référée au comité des Ordres Permanents.

Sir Richard Cartwright propose,—Considérant qu'il ressort de certains documents et lettres publiés dans les procès-verbaux de cette Chambre, que John Charles Rykert, député du comté de Lincoln a, vers le commencement d'avril, A. D. 1882, demandé au gouvernement du Canada, l'octroi de certaine concession forestière dans les Territoires du Nord-Ouest à ou près des Buttes du Cypres, au nom d'un sieur John Adams, et que vers l'époque de cette demande il a fait dresser une convention à être signée par le dit John Adams, par laquelle, en reconnaissance des services du dit John C. Rykert, soi-disant donnés volontairement pour l'obtention de la dite concession forestière, le dit Adams s'engageait à céder à l'épouse du dit John C. Rykert, moitié de la concession demandée, et à lui payer moitié de tous produits nets, résultant de la vente de tout le bois de construction qui se trouvait sur la dite concession ou des deniers en provenant, lequel dit acte est conçu dans les termes suivants :

CONVENTION arrêtée ce troisième jour d'avril A. D. 1882 :—

Entre

John Adams, de la ville de Winnipeg,

d'une part ;

Et

Nannie Maria Rykert, de la ville de Sainte-Catherine,

d'autre part ;

Attendu que le dit John Adams, a, grâce à l'intervention de John Charles Rykert, obtenu certaines coupes de bois dans les territoires du Nord-Ouest, dans les Buttes

du Cyprés ou les environs, et a, en considération des services du dit Rykert qui lui ont été volontairement donnés, convenu avec la partie en second lieu nommée, de lui donner la moitié de ce que rapporteront les dites coupes de bois après déduction faite de tous les frais relatifs à l'affaire ;

La présente atteste que la dite partie en premier lieu nommée, en considération de la somme d'une piastre à elle payée par la partie en second lieu nommée, et dont acquit, et en considération encore de ce qui précède, a convenu, et, par la présente, convient de céder et transférer à la dite partie en second lieu nommée, la moitié indivise des coupes de bois dont la demande a été faite et qui seront accordées par le gouvernement dans les Buttes du Cyprés ou les environs, dans les territoires du Nord-Ouest, et de lui payer la moitié de tout le produit net de la vente du bois des dites coupes, ou prix de vente des dites coupes, après déduction faite des frais et dépenses se rattachant à la transaction.

En foi de quoi ont été apposés les seings et sceaux des parties les jour et an ci-dessus mentionnés.

Témoin : J. C. RYKERT.

JOHN ADAMS.

Considérant qu'il ressort, de plus, des dits documents, que la demande du dit John C. Rykert a été accordée, et qu'un ordre en conseil a été approuvé, le 17 avril A.D. 1882, octroyant la dite concession au dit Adams, et que le dit J. C. Rykert, dans cette correspondance, a prétendu et insisté qu'il avait réussi à obtenir cet ordre en conseil grâce à l'influence extraordinaire que lui, le dit Rykert, exerçait sur le département de l'intérieur et sur le gouvernement, comme il ressort des extraits suivants des lettres adressées par le dit Rykert au dit Adams et publiées dans les dits procès-verbaux, savoir,—à la date du 11 avril 1882 :

"J'ai vu McCarthy aujourd'hui, et il est fort surpris d'apprendre que j'ai eu la coupe de bois, car on la lui a refusée en termes formels. Il est disposé à se joindre à nous pour l'exploration, et je pars pour Hamilton pour faire dire à Laidlaw où il veut sa coupe. Il m'a écrit pour me dire qu'il serait prêt à faire presque n'importe quoi si je voulais lui aider à l'obtenir. Je vous écrirai de chez moi jeudi. L'arrêté du conseil a été présenté au cabinet aujourd'hui, et il est probable qu'il passera tout de suite. Les instructions seront alors données à l'arpenteur. Nous sommes en veine: le député du ministre m'a dit que pas un autre homme n'aurait pu les faire céder."

Et aussi, le 16 avril 1882 :

"L'arrêté a été passé il y a plusieurs jours. Laidlaw doit me rencontrer à Hamilton demain. Il n'a pas son arrêté, et il est à présent d'avis que j'ai plus d'influence que McCarthy, qui m'a dit que le gouvernement lui a répondu par un refus."

Et aussi, le 21 avril :

"L'arrêté du conseil a été finalement passé, et cela, bien qu'on ait tout fait pour induire le gouvernement à changer d'avis."

Et aussi, le 24 avril :

"Laidlaw a offert de parier \$1,000 avec moi que je ne pourrais pas faire passer l'arrêté en votre faveur, parce qu'on le lui avait refusé en janvier et de nouveau en février."

Et aussi, le 10 mai :

"Laidlaw n'a pu faire passer son arrêté que cette semaine, et il a été obligé d'avoir recours à moi ; ainsi vous voyez qui a de l'influence auprès du gouvernement après tout."

Et aussi, le 1er août 1882 :

"Il y aura de la satisfaction à savoir que ce que j'ai obtenu en ferrailant comme j'ai fait avec le gouvernement ne trompe pas votre attente. Je ne voudrais cependant pas passer de nouveau par de pareilles difficultés pour deux fois le montant. Je n'ai jamais passé six semaines comme celles pendant lesquelles j'ai cherché à forcer le département à rendre justice. Le retard et le refus peuvent être en grande partie attribués au fait qu'on avait refusé la chose à McCarthy auparavant. Pauvre Laidlaw. Je suis heureux qu'il ne m'ait pas devancé. Il croyait être bien habile et

avoir pour lui tout ce qu'il y a d'influent dans le pays. Je crois qu'on admettra une autre fois que J. C. R. ne peut être facilement battu lorsqu'il entreprend quelque chose."

Et considérant qu'il ressort, de plus, que la dite concession a été subséquemment vendue par et au nom des dits Adams et Rykert à un sieur Louis Sands au prix et somme de \$200,000, et que le dit John C. Rykert a reçu, en date du 16 janvier, A.D., 1883, du dit John Adams la somme de \$74,200 sur les deniers résultant de la dite vente, et que la dite somme était payable, aux termes de la dite convention, à titre de part du dit John C. Rykert ou de son épouse dans la dite concession, et qu'il a signé à cet effet le reçu suivant :

"WINNIPEG, Man., 16 janvier 1883.

"Reçu de John Adams, trente-cinq mille piastres en traites sur la banque de Montréal, et quatre billets de Louis Sands pour trente-neuf mille deux cents piastres, payables dans un et deux ans. Le tout payable à l'ordre de Mme N. M. Rykert, et pour acquit des deniers à elles payables suivant convention.

"J. C. RYKERT,  
"Son procureur."

Considérant qu'il ressort du rapport des *Débats* de la Chambre, que le 2 mai, A.D., 1883, le député représentant alors comme il représente actuellement la division nord de Norfolk, a demandé, de son siège : "Je désire savoir si l'honorable député n'a pas négocié la transaction concernant les coupes de bois aux Buttes du Cyprès ? Je désire savoir s'il n'a pas, comme agent pour d'autres personnes, obtenus des coupes de bois à cet endroit pour \$5 par mille carré, qu'il a revendues pour \$2,000 le mille carré ? Je veux savoir si l'honorable monsieur n'a pas obtenu cela pour un nommé Adams ; s'il n'est pas allé lui-même à Winnipeg, et s'il n'a pas vendu les coupes de bois à Louis Sands, du Michigan ? Je désire savoir si le prix n'était pas \$200,000 ; s'il n'a pas été payé \$90,000 comptant, et si l'honorable monsieur n'a pas mis un tiers de cette somme dans sa poche ?" Et qu'à toutes ces questions, le dit John C. Rykert a répondu négativement, et qu'il a fait immédiatement, de son siège en chambre, la déclaration suivante : "L'honorable monsieur m'a posé certaines questions auxquelles je veux maintenant répondre. Ainsi, je ne avoir retiré, soit directement ou indirectement, l'argent dont il a parlé. Je n'ai eu que mes honoraires professionnels et rien de plus. Et je ne également avoir négocié pour M. Adams ou toute autre personne l'achat d'une coupe de bois. M. Adams était représentée par des agents, il a conclu son affaire sans mon intervention, et je n'ai pas empoché d'argent, comme l'a prétendu l'honorable monsieur. Bien plus, j'ai conseillé à M. Adams de ne pas vendre cette coupe de bois, mais de l'exploiter. L'honorable député a souvent répété ces accusations, en dehors de cette chambre, et je suis bien aise de pouvoir déclarer ici qu'elles sont absolument fausses."

Considérant qu'il ressort de plus, de la dite correspondance publiée dans les dits Procès-verbaux, que certaines difficultés ayant surgi au sujet de la dite concession que la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien réclamait comme étant en tout ou en partie renfermée dans la zone du chemin de fer, le dit John C. Rykert est convenu avec le dit Adams d'employer, et qu'il a informé le dit Adams par lettres signées de sa main qu'il employait des moyens de corruption auprès de certains membres du gouvernement du Canada et du parlement fédéral et auprès d'autres fonctionnaires du gouvernement afin de faire rejeter la réclamation de la dite Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien et de s'assurer, pour lui-même et le dit Adams ou leurs ayants-cause, la possession de la dite concession, et qu'il a, de plus, informé le dit Adams qu'il avait définitivement réussi à arranger la chose, suivant qu'il ressort des extraits suivants de lettres écrites par le dit John C. Rykert au dit Adams et publiées dans les dits Procès-verbaux, savoir :

Dans la lettre du 8 janvier 1883 :

"Je dois aller à Ottawa demain soir pour faire valoir nos intérêts ce qui ne me sourit pas. J'entends avoir toujours le plus difficile à faire. J'ai Bowell qui travaille pour moi, et si nous réussissons à battre le chemin de fer, nous aurons à payer le montant que nous sommes convenus de payer, comme vous vous rappelez, quand

nous étions tous deux au *Queen's Hotel*. Je n'ai pas dormi depuis une semaine en conséquence de cette affaire. Nous devons nous tenir parfaitement cois."

Et plus loin, dans la même lettre :

"J'engage tous ceux que je puis trouver à m'aider à Ottawa, et il nous faudra les bien payer pour cela, car nous n'avons pas les moyens de perdre cette opération."

Et dans une lettre du 12 février 1883 :

"Je n'ai encore réussi en rien, mais je tire des ficelles de tous côtés. Le fils de John A., de Winnipeg, l'associé de McArthur, est ici et je me propose de l'employer auprès de son père. Je pense que si vous faisiez venir ici le jeune Tupper en le payant assez bien, il nous aiderait beaucoup. La compagnie du Pacifique Canadien a une grande influence sur le gouvernement, et il nous faut la déjouer de quelque manière. Je suis tout à fait dégoûté de cela, car c'est quelque chose auquel je n'avais pas raison de m'attendre et que je ne devrais pas être obligé d'entreprendre. Si l'affaire coûte tout ce que nous avons dit, mieux vaut la faire que de l'abandonner."

Et dans une autre lettre du 5 mars 1883 :

"Je n'ai point encore réussi à faire faire un pas à l'affaire de la coupe de bois. J'ai amené Macdonald et Tupper de Winnipeg et j'espère qu'ils pourront induire leurs pères à agir comme il faut dans cette affaire. Je suis presque découragé du retard. Sands m'écrit tous les jours à ce sujet. Il sait tout ce qui en est. Des gens lui ont envoyé les journaux contenant les exposés. Nous ferons cette semaine tous les efforts possibles et nous faudra arriver à quelque chose, même s'il nous faut sacrifier chacun un billet."

Et dans la lettre du 8 mars :

"Je trouve que de toutes parts nous sommes entourés de difficultés au sujet de la coupe de bois, et je constate que le C. C. P. a certains ministres qui travaillent pour lui. Je crains qu'il ne nous en coûte à chacun six ou sept mille piastres pour faire réussir l'affaire. J'ai cinq ou six qui travaillent pour moi, et je suis convenu de les bien payer s'ils réussissent. Muckle était ici et m'a dit que la coupe de bois était tout entière comprise dans la zone du chemin de fer.

"Je crains que la compagnie ne fasse tous ces efforts pour me faire échouer. J'ai besoin d'être convaincu que vous êtes sûr que je fasse ce qu'il faut, et aussi que vous me soutiendrez dans tout ce que je fais en matière de déboursés."

Et encore, le 28 mars 1883 :

"L'affaire de la coupe de bois me donne bien du mal. Il va nous en coûter à chacun au moins \$5,500 pour la mener à bien. J'ai tiré mes ficelles, en sorte que j'espère qu'elle sera réglée dans quelques jours. J'en ai une douzaine qui travaillent pour nous. Vous devez vous tenir prêt à payer le montant de votre part en tout temps, parce que cela devra être payé comptant. Quand cette affaire sera réglée, il nous faudra nous débarrasser de tous les billets et en finir. Je suis complètement épuisé. Je ne puis résister à cet état d'excitation et de tension d'esprit. J'ai fait venir de Winnipeg Tupper et Macdonald, et ils ont rudement travaillé pour moi."

Considérant qu'il est évident, d'après les dits documents et correspondance, que le dit Rykert s'est servi de sa position et de son influence comme membre de cette Chambre, dans cette affaire de concession forestière, pour son propre avantage pécuniaire, et qu'il a ensuite fait, de son siège en Chambre, au sujet de la part prise par lui à l'obtention de la dite concession, une déclaration absolument contraire aux faits, et calculée de manière à tromper la Chambre et le pays; et qu'il a fait d'autres déclarations dans sa correspondance avec le dit Adams à l'effet qu'il a été obligé de recourir à la corruption auprès des membres du cabinet et du parlement et autres fonctionnaires du gouvernement pour s'assurer de l'octroi de la dite concession (énoncés qui ont été déclarés faux par des membres du cabinet de leurs sièges en cette Chambre, et reconnus par le dit Rykert, de son siège en Chambre, comme étant sans fondement, en ce qui concerne les membres du cabinet.)

Que dans l'espèce la conduite du dit John C. Rykert est et a été indigne, corrompue et scandaleuse.

Et un débat s'ensuivant;

Sir John Thompson propose,—Que le dit débat soit ajourné.—Adopté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Audet,	Earle,	Marshall,
Bain ( <i>Soulanges</i> ),	Ferguson ( <i>Leeds et Gren.</i> ),	Moncrieff,
Baird,	Ferguson ( <i>Renfrew</i> ),	Montague,
Barnard,	Foster,	Pope,
Bell,	Freeman,	Porter,
Bergeron,	Gigault,	Prior,
Bergin,	Girouard,	Putnam,
Boisvert,	Grandbois,	Riopel,
Bowell,	Guillet,	Robillard,
Burns,	Haggart,	Roome,
Cameron,	Hesson,	Ross,
Cargill,	Hickey,	Scarth,
Carling,	Ives,	Small,
Carpenter,	Jamieson,	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Caron (Sir Adolphe),	Jones ( <i>Digby</i> ),	Sproule,
Cimon,	Kenny,	Stevenson,
Cochrane,	Kirkpatrick,	Taylor,
Cockburn,	Landry,	Temple,
Colby,	Langevin (Sir Hector),	Thérien,
Costigan,	LaRivière,	Thompson (Sir John),
Coughlin,	Laurie (Lieut.-gén.),	Tisdale,
Coulombe,	Lépine,	Tyrwhitt,
Curran,	Macdonald (Sir John),	Vanasse,
Daly,	Macdowall,	White ( <i>Cardwell</i> ),
Davin,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),	White ( <i>Renfrew</i> ),
Davis,	McDougald ( <i>Pictou</i> ),	Wilmot,
Dawson,	McKay,	Wilson ( <i>Argenteuil</i> ),
Denison,	McKeen,	Wilson ( <i>Lennox</i> ),
Desjardins,	McMillan ( <i>Vaudreuil</i> ),	Wood ( <i>Brockville</i> ),
Dewdney,	Madill,	Wood ( <i>Westmoreland</i> ), et
Dickinson,	Mara,	Wright.—94.
Dupont,		

CONTRE :

Messieurs

Amyot,	Eisenhauer,	McMullen,
Armstrong,	Ellis,	McNeill,
Bair ( <i>Wentworth</i> ),	Fiset,	Meigs,
Bécharde,	Fisher,	Mills ( <i>Bothwell</i> ),
Bernier,	Flynn,	Mitchell,
Borden,	Gauthier,	O'Brien,
Bourassa,	Geoffrion,	Paterson ( <i>Brant</i> ),
Bowman,	Gillmor,	Perry,
Brien,	Godbout,	Platt,
Burdett,	Guay,	Rinfret,
Campbell,	Holton,	Rowand,
Cartwright (Sir Richard),	Innes,	Sainte-Marie
Casey,	Jones ( <i>Halifax</i> ),	Scriver,
Casgrain,	Kirk,	Semple,
Charlton,	Landerkin,	Somerville,
Choquette,	Lang,	Sutherland,
Chouinard,	Langelier ( <i>Montmorency</i> ),	Trow,

Cook,	Langelier ( <i>Québec</i> ),	Turcot,
Couture,	Lavergne,	Waldie,
Davies,	Lister,	Watson,
De St. Georges,	Livingston,	Weldon ( <i>Albert</i> ),
Dessaint,	Lovitt,	Weldon ( <i>Saint-Jean</i> ),
Doyon,	McIntyre,	Wilson ( <i>Elgin</i> ), et
Edwards,	McMillan ( <i>Huron</i> ),	Yeo.—72.

Un message est reçu du Sénat, adoptant le bill suivant, sans amendement, savoir :—

Bill (No 7) modifiant de nouveau l'Acte des Elections Fédérales, chapitre huit des Statuts Revisés du Canada.

Et aussi,—avec les bills suivants de leurs Honneurs auxquels le concours de cette Chambre est demandé, savoir :—

Bill (No 116) intitulé : “ Acte concernant le département de la Géologie, des Mines et de l'Histoire Naturelle.”

Bill (No 117) intitulé : “ Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte d'inspection générale, chapitre 99 des Statuts Revisés.”

Bill (No 118) intitulé : “ Acte portant modification de l'acte d'inspection des bateaux à vapeur, chapitre 78 des Statuts Revisés.”

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

M. *Cockburn*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de donner de l'aide pour reconstruire l'Université de Toronto récemment incendié ? Si oui, quel montant ?

M. *Cockburn*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement présentera-t-il, au cours de la présente session, une mesure amendant le chapitre 173 des Statuts Revisés du Canada, concernant les menaces, l'intimidation et autres infractions ? Dans ce cas, quand cette mesure sera-t-elle présentée, et contiendra-t-elle une stipulation portant qu'aucune poursuite ne sera maintenue contre une personne ou des personnes qui conspireront pour commettre ou faire commettre un acte quelconque, ou qui refusera ou refuseront de travailler pour aucun patron ou avec aucun ouvrier ?

M. *Chouinard*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes requêtes, plaintes, correspondances, documents de toutes sortes concernant le service des malles dans les diverses paroisses, missions et townships du comté de Dorchester, et spécialement les paroisses, missions et townships de Sainte-Claire, Saint-Anselme, Saint-Malachie, Saint-Léon de Standon, Sainte-Germaine, Sainte-Justine, Sainte-Rose, Saint-Prosper, Saint-Zacharie, Saint-Odilon, Cranbourne, Saint-Edouard, Frampton, Springbrook, Cudaff, Hennison, depuis le 1er janvier 1887.

Aussi, copie de toutes correspondances, rapports, plans et devis concernant l'établissement d'un bureau de poste aditionnel à Saint-Alselme, à la station du chemin de fer Québec Central.

M. *McMullen*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quel a été le montant dépensé pour les voies publiques dans la cité d'Ottawa, en 1889? Cette dépense a-t-elle été faite par adjudication publique, ou d'autre manière? Et pourquoi a-t-elle été faite?

M. *McMullen*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quel est le montant payé à la cité d'Ottawa, pour l'approvisionnement d'eau dans les divers édifices publics, et le chiffre brut payé pour l'eau, chaque année? Quel est le montant payé respectivement pour l'eau fournie pour Rideau Hall, le parc du Major et les terrains du Parlement, si des comptes sont tenus séparément pour cet objet?

M. *McMullen*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quel est le montant payé chaque année à la cité d'Ottawa ou à la Compagnie de gaz d'Ottawa, pour la fourniture du gaz? Une somme fixe est-elle payée pour le service annuel, ou le gaz est-il payé le même prix que par les autres consommateurs? Si un contrat a été passé à cette fin, quand expirera-t-il?

M. *Curran*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant,—

1° Le coût réel de la construction primitive du Palais de Justice de Montréal, 1851-57;

2° Le montant dépensé pour réparations, chaque année, depuis la dite période jusqu'à la Confédération;

3° Le nombre total, la nature et le chiffre des obligations émises en rapport avec le Palais de Justice, et indiquant aussi quand ces obligations ont été rachetées;

4° Le montant total reçu ou perçu chaque année, jusqu'à la Confédération, pour la vente d'estampilles ou autrement, chaque année, jusqu'à la Confédération et provenant du prélèvement de la taxe dans le district de Montréal, connue généralement au Palais de Justice comme fonds pour payer le coût du dit Palais de Justice.

M. *Landerkin*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Durant la dernière saison, un outrage a été commis sur un jeune homme sur le steamer "Baltic," dont le résultat a été la mort de ce jeune homme? Le gouvernement a-t-il déjà pris une décision à ce sujet, et se propose-t-il de maintenir la licence en faveur du capitaine Tait Robertson qui commandait le "Baltic" à l'époque où l'outrage a été commis?

M. *McMullen*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le nouvel édifice sur la rue Wellington est-il complété? Quelle est la somme entière payée pour l'édifice en question jusqu'à la date du 1er mars 1890? Quelques-uns des entrepreneurs ont-ils présenté des réclamations pour travaux supplémentaires? Si oui, combien de réclamations et jusqu'à quels montants? Combien a été payé pour travaux supplémentaires?

No 38.

OTTAWA, MARDI, 11 MARS 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine

1890.

## No 39.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, MERCREDI, 12 MARS 1890.
 

---

## PRIÈRE.

Douze pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Richard Allen et autres, de l'Eglise Presbytérienne de Mono-Est; de Hugh Potter et autres, de la Congrégation de l'Eglise Presbytérienne de Mona Mills, tous du comté de Cardwell; de J. S. Williamson et autres, de l'Eglise Méthodiste, Paris; du révérend John James, D.D., et autres, de la Congrégation Presbytérienne de Walkerton, comté de Bruce; du révérend T. B. Trimble et autres, de Delhi, comté de Norfolk; et de J. H. Robinson et autres, de Hagersville Circuit, comté de Hal-dimand, tous de l'Ontario; demandant la passation d'un acte pour mieux assurer l'observance du dimanche.

M. Wood (Westmoreland), du comité des Banques et du Commerce, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter sans amendements, savoir :—

Bill (No 109) du Sénat, intitulé: "Acte concernant le Bureau de Commerce de la cité de Toronto"; et le

Bill (No 113) du Sénat, intitulé: "Acte à l'effet d'autoriser le syndicat de charité de la Banque d'Epargnes de Toronto à placer certains fonds."

Votre comité a aussi considéré le bill (No 74) concernant l'association d'assurance sur la vie dite de la Confédération et a résolu d'en faire rapport avec des amendements.

Votre comité recommande que les frais et honoraires payés sur le bill (No 62) pour accorder certains pouvoirs à la Compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie des meuniers canadiens soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, attendu que le préambule de ce bill a été rapporté non prouvé le 26 février dernier.

Sur motion de M. Wood (Westmoreland), il est ordonné,—Que les honoraires payés pour le bill (No 62) pour accorder certains pouvoirs à la Compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie des meuniers canadiens, soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, conformément à la recommandation contenue dans le troisième rapport du comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. Dewdney, le bill (No 116) du Sénat, intitulé: "Acte concernant le département de la Géologie, des Mines et de l'Histoire Naturelle," est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de M. Costigan, le bill (No 117), du Sénat, intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte d'inspection générale, chapitre 99 des Statuts Révisés," est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de M. Colby, le bill (No 118) du Sénat, intitulé: "Acte portant modification de l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, chapitre 78 des Statuts Révisés," est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

M. Ferguson (Welland) propose,—Que dans l'opinion de cette Chambre, il est expédient que le gouvernement prenne, aussitôt que possible, des mesures de nature à honorer et perpétuer le souvenir des hommes qui ont perdu la vie en défendant leur patrie à la bataille de Lundy's Lane et à préserver l'endroit où reposent leurs cendres dans le cimetière militaire de Niagara Falls, conformément à la conclusion des pétitions présentées à cette Chambre.

Sir Adolphe Caron propose, comme amendement,—Que tous les mots après le mot "patrie" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"pendant la guerre de 1812, et de mettre à l'abri de toute profanation les endroits où reposent les cendres de ces braves qui ont sacrifié leurs vies sur les champs de bataille du Canada."

Et la question étant mise sur l'amendement,—elle est adoptée.

Et la question étant mise sur la motion principale ainsi amendée,—elle est adoptée.

M. Eisenhauer propose,—Attendu que la Puissance du Canada a reçu en 1878, des Etats-Unis, pour l'usage de nos pêcheries, quatre millions et demi de piastres, dont l'intérêt depuis cette date jusqu'à 1889, s'élève à environ deux millions;

Attendu que la Puissance a payé à titre de prime aux pêcheurs depuis 1882, \$1,050,000, laissant dans le Trésor environ un million de l'intérêt sur les dits quatre millions et demi;

Attendu que les manufacturiers de fer en gueuse ont obtenu une prime de \$1.50 par tonne, en 1883, et une autre protection de \$4 par tonne sur le fer en gueuse importé en 1887;

Attendu que notre poisson est frappé de droits élevés, dans les Indes Occidentales et les Etats-Unis, où la plus forte part de notre poisson est exportée;

Vu les faits qui précèdent, cette Chambre est d'avis que le gouvernement devrait augmenter la prime actuellement accordée à nos pêcheurs proportionnellement à l'augmentation accordée à la fabrication du fer en gueuse, ce qui, dans une certaine mesure, indemniserait les dits pêcheurs des droits élevés imposés sur leur poisson dans les marchés étrangers.

Et un débat s'ensuivant;

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

*(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)*

Le bill (No 106) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest," est délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

Le bill (No 99) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Owen-Sound au lac Huron, est délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois, et passé.

Sir John A. Macdonald présente la réponse suivante:—

Réponse à Adresse du 29 janvier dernier,—Copie de toutes pétitions, correspondances et documents de toutes sortes concernant le chemin de fer Grand Oriental ou toute ligne de chemin de fer devant s'étendre de Lévis à Montréal en suivant le Saint-Laurent.

La Chambre se forme en comité général sur le bill (No 5) à l'effet d'établir de nouvelles dispositions pour prévenir la cruauté envers les animaux et de modifier le chapitre 172 des Statuts Révisés du Canada; et après avoir siégé quelque temps, le comité se lève sans faire de rapport.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Taylor pour la seconde lecture du bill (No 8) à l'effet de prohiber l'importation et l'immigration d'étrangers engagés en vertu de contrats ou arrangements pour venir travailler en Canada.

Et le débat continuant,—il est ajourné, sur motion de M. McMullen.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

M. *Charlton*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Liste des concessions forestières octroyées par le gouvernement canadien depuis le 1er mars 1885, le nom des concessionnaires et la date de l'octroi; la superficie de chaque concession octroyée, indiquant si elle a été octroyée au plus haut enchérisseur dans une adjudication publique, et le chiffre du bonus (s'il en est) reçu dans chaque cas.

M. *Thérien*—Vendredi prochain—RÉSOLUTION—Que dans l'opinion de cette Chambre, il est désirable que le gouvernement nomme un commissaire pour réunir et examiner les réclamations des cultivateurs canadiens, demandant le remboursement du surcroît des droits perçus sur le foin exporté du Canada aux Etats-Unis.

M. *Choquette*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de changer la résidence du juge administrant la justice dans les districts de Montmagny et de Beauce suivant les requêtes reçues des avocats pratiquant dans ces deux districts?

Sir *Richard Cartwright*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Quelle quantité de rails d'acier ou de fer a été achetée pour l'usage de l'Intercolonial pendant les années fiscales 1888 et 1889? De qui ont été achetés ces rails? Est-ce sur soumissions? Si oui, les soumissions ont-elles été demandées par avis public, et pendant combien de temps l'avis a-t-il été publié?

M. *Rinfret*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de placer un phare flottant en remplacement de la bouée de Sainte-Croix, située en face de l'église de Sainte-Croix, comté de Lotbinière, sur le fleuve Saint-Laurent, suivant certaines demandes qui ont été faites à cet effet?

M. *Rinfret*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes requêtes, pétitions, correspondances, documents de toutes sortes concernant l'établissement d'un phare flottant sur le Saint-Laurent, vis-à-vis l'église Sainte-Croix, comté de Lotbinière, pour remplacer la bouée qui s'y trouve actuellement.

M. *Montague*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de soumettre aux arbitres de la Puissance, pour les régler, les réclamations du conseil du Township de Cayuga-Nord, comté de Haldimand, au sujet de dommages subis au Creek Loonis par suite du barrage de Dunnville ?

M. *Campbell*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—

1. Quelle étendue de terrains le gouvernement possède-t-il à la Pointe Rondeau, comté de Kent ?

2. Le gouvernement a-t-il jamais eu une estimation de la valeur du bois qui se trouve sur ces terrains ? Si oui, quand, qui la lui a fournie, et quelle est cette valeur estimative ?

3. Quand et à qui ce bois a-t-il été vendu, et la vente en a-t-elle été faite privément ou par adjudication publique ?

4. Quel montant a été réalisé par cette vente ?

M. *Landerkin*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Bien que l'honoraire d'enregistrement des lettres ait été considérablement augmenté en vertu de l'acte des postes de la dernière session, l'expédition sûre de ces lettres et de leur contenu n'ayant pas été garantie au public, est-ce que le gouvernement se propose, tout en maintenant cet honoraire élevé, de garantir la remise sûre de tous deniers renfermés dans des lettres chargées ?

No 39.

OTTAWA, MERCREDI, 12 MARS 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

## PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

## No 40.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 13 MARS 1890.

## PRIÈRE.

Onze pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Ina Hay et autres, de la Société des Missions Etrangères des Femmes de l'Eglise Presbytérienne, Ottawa; du révérend D. Currie, B.D., et autres, de Glencoe; du révérend J. E. Richardson et autres, de la Congrégation de l'Eglise Méthodiste, Carp, comté de Carleton; du révérend A. Y. Hartley et autres, de la Congrégation Bluevale, de l'Eglise Presbytérienne en Canada; de William Muir et autres, de l'Eglise Presbytérienne de Bruce-Nord et Saint-André en Canada, Saugeen; de Alexander Ross et autres, de la Congrégation Presbytérienne de Huron, Presbytère de Maitland, de l'Eglise Presbytérienne en Canada; et du révérend Charles Mearing et autres, de la Mission Méthodiste de Saint-Ola, Conférence de la Baie de Quinté, tous de l'Ontario; demandant la passation d'un acte pour mieux assurer l'observance du dimanche.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le dixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill (No 79) concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada; et le

Bill (No 86) concernant le chemin de fer de l'Ontario Central.

M. Sproule, du comité des Bills Privés, présente le troisième rapport de ce comité, rapportant, avec des amendements, le bill (No 98) conférant au Commissaire des brevets d'invention certains pouvoirs pour venir en aide à George T. Smith.

M. Landerkin, du comité des Ordres Permanents, présente le douzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération la requête de la Compagnie des mines du Canada, demandant qu'il lui soit permis de présenter une pétition pour un bill privé nonobstant l'expiration du délai pour recevoir ces pétitions; et les causes mentionnées par les pétitionnaires pour le délai à soumettre leur pétition sont de nature à permettre au comité de recommander que la règle 49 soit suspendue à ce sujet.

Sur motion de M. Dawson, la requête de Alexander Ferguson, solliciteur, et autres, agissant au nom de H. N. Vivian et Cie (limitée) d'Angleterre, présentée ce jour, demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre leur pétition

pour une charte autorisant la dite compagnie à exploiter des mines, des fonderies et des raffineries en Canada,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés,—est lue et reçue, et référée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Kirkpatrick, la pétition de la Compagnie des mines du Canada,—demandant la passation d'un acte l'autorisant à augmenter son capital-actions,—présentée ce jour, est lue et reçue.

M. Brown propose,—Que cette Chambre se forme en comité général, lundi prochain, pour considérer de nouveau le bill (No 5) à l'effet d'établir de nouvelles dispositions pour prévenir la cruauté envers les animaux, et de modifier le chap. 172 des Statuts Révisés du Canada, intitulé: "Acte concernant la cruauté envers les animaux."

M. Tisdale propose, comme amendement, que les mots "lundi prochain" soient retranchés et remplacés par les suivants "dans six mois d'aujourd'hui."

Et un débat s'ensuivant,—l'amendement et la motion principale sont retirés, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. Bergin, les second et troisième rapports du comité mixte des Impressions du Parlement, sont adoptés.

Sir Adolphe Caron soumet à la Chambre,—Rapport concernant la nomination des sous-officiers dans le collège militaire.

M. Foster propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Subsidés.

M. Mills propose, comme amendement,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit Résolu,—Que la dépense des deniers publics soit guidée par l'intérêt public et non par le favoritisme des partis; et que le choix des localités pour la construction d'édifices publics comme bureaux de poste, de douane et de revenu de l'intérieur soit subordonné au montant des recettes et à la somme des affaires transigées."

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est adoptée; et la motion principale, ainsi amendée, est alors adoptée.

Sir John A. Macdonald propose,—Que la Chambre se forme immédiatement en comité des Subsidés.—Adopté.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

#### XIV.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL. CHEMINS DE FER.

##### CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

98 L. K. Jones, pour services comme secrétaire particulier de l'ingénieur en chef du chemin de fer Canadien du Pacifique, du 1er juillet 1890 au 30 juin 1891.....	100 00
--	--------

##### CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

99 {	Plus grandes facilités à Halifax.....	150,000 00
	Escalier pour conduire de la gare d'Halifax à la rue Nord.....	600 00
	Plus grandes facilités à Moncton.....	2,000 00
	Matériel roulant .....	10,000 00
	Prolongement devant la ville de Saint-Jean, dans les termes et conditions qu'autorisera et imposera le gouverneur en conseil.	17,000 00
{	Pont de piéton à la gare de Truro.....	7,500 00

## CHEMIN DE FER DU CAP-BRETON.

100	Pour compléter le chemin et le matériel roulant.....	50,000 00
-----	--	-----------

## CHEMIN DE FER D'OXFORD ET NEW-GLASGOW.

101	Pour compléter le chemin et le matériel roulant.....	30,000 00
-----	--	-----------

## CHEMIN DE FER DE PROLONGEMENT-EST.

102	Plus grandes facilités à Mulgrave.....	3,500 00
	Résolutions à rapporter.	

VENDREDI, 14 mars 1890.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendements, savoir :—

Bill (No 64) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de traverse de Moncton et de l'Île du Prince-Edouard.

Bill (No 36) confirmant un arrangement intervenu entre la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de la Qu'Appelle, du Lac Long et de la Saskatchewan et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Bill (No 49) concernant la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick.

Bill (No 71) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest.

Et,—adoptant le bill suivant, avec un amendement, savoir :—

Bill (No 57) concernant la Compagnie du chemin de fer Erié et Huron.

Et aussi,—avec les bills suivants de leurs Honneurs auxquels le concours de cette Chambre est demandé, savoir :—

Bill (No 119) intitulé : “ Acte pour faire droit à Hugh Forbes Keefer ”;—et

Bill (No 120) intitulé : “ Acte pour faire droit à Christiana Filman Glover.”

Et,—communiquant la preuve faite devant le comité spécial des divorces de cette Chambre sur laquelle les dits bills sont basés.

La Chambre alors s'ajourne à 12.50 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

*M. Perry*—Lundi prochain—INTERPELLATION—A-t-on fait une exploration du havre du Petit Miminigash, I. P.-E., afin d'approfondir le havre en construisant un brise-lames ? Si oui, l'ingénieur a-t-il fait un rapport ? Et le rapport est-il favorable ?

*M. Amyot*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quel est le reviseur actuel pour le district électoral de Champlain ? Quelle est la date de sa nomination ? A-t-il déjà résigné sa charge ? Si oui, quand ?

*M. Neveux*—Lundi prochain—INTERPELLATION—*M. Arthur Prieur*, avocat, résidant aux Trois-Rivières, est-il à l'emploi du gouvernement ou retire-t-il quelques émoluments sous quelque forme que ce soit du gouvernement fédéral ? Si oui, quel montant a-t-il retiré depuis qu'il est employé ?

*M. Davin*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le ministre actuel de l'Intérieur a-t-il reçu, avant l'ouverture du Parlement, des pétitions de Sociétés d'agriculture du Nord-Ouest, demandant, entre autres choses :—

“Que tous ceux qui ont pris des terres subséquemment au 25 mai 1883 et avant le 2 juin 1886, et qui ont rempli et remplissent actuellement les conditions requises par la loi au sujet des homesteads, ont droit d'avoir et devraient recevoir un second homestead ; Que le rappel de la loi concernant les seconds homesteads n'est pas une raison pour priver des colons méritants de leurs droits imprescriptibles ou pour les faire souffrir sans leur donner un juste équivalent ;—Que les seuls qui devraient souffrir sont le gouvernement et le parlement du Canada qui ont solennellement passé la loi sur les seconds homesteads et qui l'ont placée dans les statuts, engageant par là la foi du Canada envers les colons. En conséquence, nous vous prions d'attirer l'attention de vos collègues sur le fait que nombre de colons sont encore privés de leurs droits, sous ce rapport, et que l'on devrait remplir les engagements pris envers les colons.” De combien de sociétés l'honorable ministre a-t-il reçu de semblables pétitions ? Le ministre de l'Intérieur a-t-il demandé à ses collègues d'agir dans le sens exprimé par les pétitionnaires quant au droit d'avoir de seconds homesteads réclamé par ceux des colons qui se sont établis entre le 25 mai 1883 et le 2 juin 1886 ? Le gouvernement en est-il arrivé à une décision à ce sujet ? Si oui, quelle est-elle ?

*M. Langelier* (Montmorency)—Mercredi prochain—INTERPELLATION—

1. Est-ce qu'un nommé F. L. Hall, a été nommé dernièrement à un emploi dans le département du secrétaire d'Etat ?

2. Quelles était auparavant la résidence et occupation de ce M. Hall ?

3. Quel est son salaire, la nature de son travail ?

4. A-t-il subi les examens du service civil ?

*M. Davin*—Lors de la présentation de la Résolution,—Que la recommandation de l'Assemblée Législative des Territoires du Nord-Ouest,—que \$25,000 devraient être placées dans le budget pour aider à l'émigration dans les Territoires et être appliquées surtout à attirer une immigration des Etats américains situés le long de la frontière,—est digne d'être prise en considération ;—Demandera à la chambre d'y ajouter les mots suivants :—“qu'un système large et libéral pour encourager l'immigration en Canada et surtout dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, est instamment réclamé”.

*M. Hickey*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes lettres écrites par Chs. E. Hickey, M. P. pour Dundas, au ministre de l'Intérieur ou aucun autre membre du gouvernement, au sujet de l'octroi d'un permis de coupe de bois à William Brodeur, de Morrisburg, Ont., et copie de l'Ordre en conseil accordant le dit permis—aussi copie de la demande faite pour avoir ce permis.

*M. Dessaint*—Lundi prochain—INTERPELLATION—M. Joseph Dionne, de Saint-Denis, comté de Kamouraska, est-il un employé permanent du gouvernement? Si oui, dans quel département, quelle est la nature de ses fonctions et quel est son salaire?

No 40.

OTTAWA, JEUDI, 13 MARS 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

PROCÈS - VERBAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

## No 41.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 14 MARS 1890.

## PRIÈRE.

Douze pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et regues :—

Du révérend A. L. Russell et autres, de la ville de Petrolea, comté de Lambton ; de George W. Mills et autres, membres et affiliés de l'Eglise Presbytérienne de Saint-André, Lindsay ; de Neil Drummond et autres, de l'Eglise Presbytérienne de Adjala, comté de Cardwell ; du révérend D. L. Brethour et autres, de la ville de Thorold, tous de l'Ontario ; de James Stewart et autres, de la Congrégation Presbytérienne de Arundel et Harrington, Presbytère de Montréal ; et de la municipalité de Richmond, Colombie-Britannique ; demandant la passation d'un acte pour mieux assurer l'observance du dimanche.

De Messieurs William Fruing et Cie, et autres, de Grand-Grève ; du révérend J. B. A. Bélanger et autres, de Barachois de Malbaie ; et du révérend James P. Lawrent et autres, de Newport, tous du comté de Gaspé, Québec ; demandant l'établissement d'un service postal plus rapide et plus efficace entre Campbellton et Gaspé.

De l'Assemblée Locale, No 2305, Chevaliers du Travail, Toronto, Ontario ; demandant la passation d'un acte obligeant toutes les banques chartées à accepter au pair les billets d'autres banques chartées, et pour autres fins.

De George Rudolph et autres, du comté de Guysborough, Nouvelle-Ecosse ; demandant un changement dans la loi actuelle sur la clôture de la pêche du homard.

Du conseil municipal de la cité de Kingston, Ontario ; demandant qu'il ne soit pas passé d'acte pour autoriser la construction d'un pont sur le Saint-Laurent à aucun point à l'ouest de la ville de Cornwall.

M. Landerkin, du comité des Ordres Permanents, présente le treizième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné la pétition de la Compagnie Minérale Dominion pour un acte l'autorisant à augmenter son capital-actions, et il constate qu'il n'a pas été publié d'avis ; mais comme la mesure projetée ne peut affecter que les intérêts des actionnaires de la Compagnie, votre comité recommande que la règle 51 soit suspendue au sujet de cette pétition, pourvu que l'acte prescrive que l'augmentation projetée du capital devra recevoir le consentement unanime des actionnaires à une assemblée générale spéciale convoquée à cette fin.

Comme le délai pour présenter des bills privés est expiré, votre comité recommande aussi que la règle 49 soit suspendue dans ce cas.

Votre comité a aussi examiné la requête de H. H. Vivian et Cie (limitée), demandant la permission de présenter une pétition pour un bill privé, nonobstant

l'expiration du délai pour présenter de semblables pétitions; et les raisons données par les promoteurs sont suffisantes pour permettre au comité de recommander que la permission requise soit accordée.

Comme le délai pour recevoir des rapports de comités sur bills privés expire le 27 courant, votre comité recommande que l'avis qui doit être donné, aux termes de la règle 60, par les comités avant la prise en considération des bills privés, soit réduit d'une semaine à trois jours pendant le reste de la session.

Sur motion de M. Landerkin, l'avis qui doit être donné, aux termes de la règle 60, par les comités avant la prise en considération des bills privés, est réduite d'une semaine à trois jours, conformément à la recommandation contenue dans le treizième rapport du comité des Ordres Permanents.

M. Kirkpatrick demande qu'il lui soit permis de présenter un bill à l'effet d'amender l'Acte constituant en corporation la Compagnie Minérale Dominion,—et que les règles 49 et 51 soient suspendues à ce sujet, conformément à la recommandation contenue dans le treizième rapport du comité des Ordres Permanents.—Adopté.

Il présente, en conséquence, le dit bill (No 121),—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain.

Sur motion de Sir Hector Langevin, l'ordre du jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de Sir Richard Cartwright au sujet de la conduite de John Charles Rykert, écr., député du district électoral de Lincoln et Niagara, devient un ordre spécial pour lundi prochain à 8 p.m., avec priorité sur toute autre mesure.

Un message est reçu du Sénat, avec le bill suivant de leurs Honneurs, auquel le concours de cette Chambre est demandé, savoir:—

Bill (No 122) intitulé: "Acte à l'effet de prévenir la révélation des documents et renseignements officiels."

M. Foster propose alors que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

M. Laurier propose, comme amendement, que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"le fait, de la part du gouvernement, de ne pas présenter le budget, des divers rapports de départements et toutes les mesures importantes annoncées dans le discours de Son Excellence à l'ouverture de la session, et de ne pas remplir ses devoirs envers le Parlement, est très préjudiciable aux intérêts publics."

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est rejeté, sur la division suivante:—

POUR:  
Messieurs

Amyot,	Fiset,	Mills ( <i>Bothwell</i> ),
Armstrong,	Gauthier,	Mulock,
Bair ( <i>Wentworth</i> ),	Geoffrion,	Neveux,
Barron,	Gillmor,	Paterson ( <i>Brant</i> ),
Béchar,	Guay,	Perry,
Blake,	Innes,	Platt,
Borden,	Jones ( <i>Halifax</i> ),	Robertson,
Bourassa,	Kirk,	Sainte-Marie
Brien,	Landerkin,	Scriver,
Campbell,	Laurier,	Semple,
Cartwright (Sir Richard),	Lavergne,	Somerville,
Charlton,	Lister,	Sutherland,
Couture,	Livingston,	Trow,
Davies,	Lovitt,	Waldie,
Dessaint,	Macdonald ( <i>Huron</i> ),	Watson,
Doyon,	Mackenzie,	Weldon ( <i>Saint-Jean</i> ),
Edgar,	McIntyre,	Welsh,
Eisenhauer,	McMillan ( <i>Huron</i> ),	Wilson ( <i>Elgin</i> ), et
Ellis,	McMullen,	Yeo.—57.

## CONTRE :

## Messieurs

Archibald (Sir Adams),	Earle,	Masson,
Audet,	Ferguson ( <i>Leeds et Gren.</i> ),	Massue,
Bain ( <i>Soulanges</i> ),	Ferguson ( <i>Renfrew</i> ),	Mills ( <i>Annapolis</i> ),
Baird,	Ferguson ( <i>Welland</i> ),	Moffat,
Barnard,	Foster,	Moncrieff,
Boisvert,	Freeman,	O'Brien,
Bowell,	Gigault,	Porter,
Boyle,	Gordon,	Prior,
Brown,	Grandbois,	Putnam,
Burns,	Guillet,	Robillard,
Cameron,	Haggart,	Roome,
Cargill,	Hesson,	Scarth,
Carling,	Hickey,	Small,
Carpenter,	Jamieson,	Smith (Sir Donald),
Caron (Sir Adolphe),	Jones ( <i>Digby</i> ),	Sproule,
Cimon,	Kenny,	Taylor,
Cockburn,	Kirkpatrick,	Temple,
Colby,	Landry,	Thompson (Sir John),
Corby,	Langevin (Sir Hector),	Tisdale,
Costigan,	LaRivière,	Tyrwhitt,
Coughlin,	Laurie (Lieut.-gén.),	Vanasse,
Curran,	Macdonald (Sir John),	Wallace,
Daly,	Macdowall,	Ward,
Daoust,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),	Weldon ( <i>Albert</i> ),
Davin,	McDougald ( <i>Pictou</i> ),	White ( <i>Cardwell</i> ),
Davis,	McDougall ( <i>Cap-Breton</i> ),	White ( <i>Renfrew</i> ),
Dawson,	McKeen,	Wilmot,
Denison,	McMillan ( <i>Vaudreuil</i> ),	Wilson ( <i>Argenteuil</i> ),
Dewdney,	McNeill,	Wood ( <i>Brockville</i> ),
Dickey,	Madill,	Wood ( <i>Westmoreland</i> ), et
Dickinson,	Mara,	Wright.—95.
Dupont,	Marshall,	

La motion principale est alors adoptée, et la Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

## XVIII.—SUBVENTIONS POSTALES ET DE STEAMERS.

160 Communication à la vapeur avec les îles de la Madeleine .....	8,000 00
161 Communication à la vapeur entre Grand-Manan, N.-B., et la terre ferme.....	4,000 00
162 Subvention à une ligne de steamers faisant le service entre Liverpool ou Londres, ou ces deux villes et Saint-Jean, N.-B., et Halifax, N.-E., le port terminal étant un port canadien.....	25,000 00
163 Subvention au steamer faisant le service entre Campbellton et Gaspé, et les ports intermédiaires .....	12,500 00
164 Communication à la vapeur entre la tête de ligne du chemin de fer de Port-Mulgrave ou Pictou et Chéticamp, touchant à Port-Hood, Mabou, Broad-Cove, Margaree et Chéticamp, le gouvernement local ayant accordé pareil montant à la condition que le parlement fédéral affecte aussi un crédit à cet effet.	2,000 00
165 Communication à la vapeur entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme .....	5,500 00

166	Communication à la vapeur entre Saint-Jean et les ports du bassin de Minas, Parrsboro', Maitland, Summerville, Hantsport, Avondale, Windsor, Kingsport, Wolfville, etc.....	3,000 00
167	Communication à la vapeur entre Canso, Arichat, Guysboro', Port-Hood et Mabou, et autres endroits intermédiaires qui pourront être déterminés—service quotidien à Port-Mulgrave, et continuation du service pendant l'hiver sur la section de Port-Mulgrave à Canso.....	4,000 00
168	Communication à la vapeur entre Halifax et Terre-Neuve, voie du Cap-Breton, à \$200 par trajet, ne devant pas dépasser \$2,000 par année.....	2,000 00

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

*(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)*

L'amendement fait par le Sénat au bill (No 57) concernant la Compagnie du chemin de fer Erié et Huron, est pris en considération et adopté.

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois et passés, savoir :—

Bill (No 109) du Sénat, intitulé : “ Acte concernant le Bureau de Commerce de la cité de Toronto.”

Bill (No 113) du Sénat, intitulé : “ Acte à l'effet d'autoriser le syndicat de charité de la Banque d'Epargnes de Toronto à placer certains fonds.”

Bill (No 74) concernant l'association sur la vie, dite “ Confédération.”

Bill (No 79) concernant la Compagnie du chemin de fer le Grand-Tronc du Canada.

Bill (No 86) concernant le chemin de fer Central d'Ontario.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

169	Service à la vapeur entre San Francisco et Victoria, C.-B.....	17,640 00
170	Communication à la vapeur entre Saint-Jean, Digby et Annapolis pour le service suivant :—Cinq voyages par semaine pendant les mois de juin, juillet, août et septembre, et trois voyages par semaine pendant les autres huit mois de l'année .....	11,500 00
171	Pour trois lignes de steamers faisant le service entre les ports d'Halifax et Saint-Jean, N.-B., ou l'un d'eux, et les Antilles et l'Amérique du Sud.....	85,000 00
171½	Halifax et Saint-Jean, <i>viâ</i> Yarmouth et Medway .....	5,000 00

#### XIX.—SERVICE MARITIME ET FLUVIAL.

172	Entretien et réparations des vapeurs de l'Etat.....	118,550 00
173	Pour les examens des capitaines et seconds.....	5,000 00
174	Pour récompenser les personnes qui ont fait des sauvetages et pour le service des canots de sauvetage.....	8,000 00
175	Pour enquête sur les naufrages, et pour renseignements sur les sinistres maritimes.....	1,000 00
176	Département de l'enregistrement des navires en Canada .....	2,000 00
177	Police de rade de Montréal et Québec.....	12,000 00
178	Pour enlever les obstacles à la navigation des rivières, y compris l'enlèvement des épaves du steamer “ Ottawa ” dans le fleuve Saint-Laurent .....	5,000 00
179	Service de la poste pendant l'hiver, Ile du Prince-Edouard .....	5,000 00

## XX.—PHARES ET SERVICE COTIER.

180	Appointements et allocations, etc., des gardiens de phares .....	185,000 00
181	Agences, loyers et dépenses imprévues.....	18,333 80
182	Entretien et réparations des phares, sifflets de brume, bouées et balises, établissements de refuge.....	275,500 00
183	Achèvement et construction de phares et de signaux de brume....	32,000 00
184	Service des signaux .....	6,000 00
185	Pour la construction d'une jetée et d'un phare, dans le bas de la rivière Traverse (à compte), frais estimés à \$100,000.....	10,000 00

## XXI.—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES.

186	{	Observatoire, Toronto .....	5,250 00
		do Kingston .....	500 00
		do Montréal .....	500 00
		Allocation pour les observations météorologiques, y compris les instruments et les frais des dépêches signalant les tempêtes.	56,100 00

## XXII.—HOPITAUX DE LA MARINE ET MARINS MALADES ET SANS RESSOURCES.

187	{	Hôpital de la marine et des immigrants, Québec .....	5,000 00
		Hôpital de Sainte-Catherine.....	500 00
		Hôpital de Kingston.....	500 00
		Hôpitaux de la marine dans les provinces de Québec, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Ile du Prince-Edouard et Colombie-Britannique.....	30,000 00
188	Secours aux marins naufragés en détresse.....	3,000 00	

## XXIII.—INSPECTION DES BATEAUX À VAPEUR.

189	Pour faire face aux dépenses de l'inspection des bateaux à vapeur. Résolutions à rapporter.	23,000 00
-----	---	-----------

SAMEDI, 15 mars 1890.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau lundi prochain.

La Chambre alors s'ajourne à 12.50 a.m. jusqu'à lundi prochain.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

---

M. *Jones* (Halifax)—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il, vu la déclaration du ministre des Chemins de fer que l'Intercolonial transporte actuellement du fret de l'Ouest à Saint-Jean aux mêmes taux que le Pacifique Canadien dont la ligne est de 280 milles plus courte que l'Intercolonial, d'appliquer le même tarif à Halifax et de mettre les négociants de cette ville sur le même pied que ceux de Saint-Jean, sous ce rapport ?

M. *Dessaint*—Lundi prochain—INTERPELLATION—M. P. R. A. Bélanger, arpenteur, de L'Islet, a-t-il reçu quelque argent du gouvernement depuis le 22 février 1887 ? Si oui, quel montant et à quel titre ?

M. *Foster*—Lundi prochain—BILL intitulé : "Acte concernant les Banques et le commerce de banque."

No 41.

OTTAWA, VENDREDI, 14 MARS 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

PROCÈS - VERBAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

## No 42.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, LUNDI, 17 MARS 1890.
 

---

## PRIÈRE.

Dix-huit pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De S. Fenwick Fowler et autres, de l'Eglise Episcopale Réformée, Upham ; de A. M. Hubly et autres, membres de l'Eglise Episcopale Réformée, Sussex, tous du Nouveau-Brunswick ; du révérend A. Rowat, modérateur, et James Patterson, secrétaire du Presbytère de Montréal, de l'Eglise Presbytérienne en Canada ; de F. C. Frith et autres, de la Pointe Saint-Charles ; de S. J. Carter et autres, de l'Eglise Méthodiste de Mountain Street ; du révérend Alfred McCann et autres, de l'Eglise Méthodiste de East End et de l'Eglise Presbytérienne de Taylor, tous de Montréal ; de G. M. Vanliet, maire, et autres, de Lacolle, comté de Saint-Jean, tous de Québec ; de Thomas Davidson et autres, de la Congrégation de l'Eglise Presbytérienne de Wroxeter en Canada ; de H. McQuarrie et autres, de l'Eglise Presbytérienne de Wingham ; du révérend W. K. Shortt et autres, de l'Eglise Congrégationnelle de Wingham, tous du comté de Huron ; de George J. Kerr et autres, de Kerwood ; du révérend William S. Ball et autres, de Vanneck et Ilderton, tous du comté de Middlesex ; de James Gibson et autres, du township de Sydenham, comté de Grey ; et de John C. Smith et autres, de l'Eglise Méthodiste de Ridgetown, comté d'Elgin, tous de l'Ontario ; demandant la passation d'un acte pour mieux assurer l'observance du dimanche.

Du conseil municipal de la ville de Longueuil ; du conseil municipal du comté de Chambly ; et de P. B. Lamane, maire, et autres, membres du conseil de la paroisse de Longueuil, tous du comté de Chambly, Québec ; demandant que le bill maintenant soumis au parlement pour constituer la Compagnie du Pont de Montréal, devienne loi.

De James McGowan et autres ; de James Rutledge et autres, tous du comté de Addington ; et de H. C. Mulvaugh et autres, du comté de Leeds, tous de l'Ontario ; demandant que le bill maintenant soumis au parlement concernant la Compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, devienne loi.

Du conseil municipal de la cité de Saint-Thomas, Ontario ; demandant que des mesures soient prises pour assurer le dragage du havre de Port-Stanley et la réparation de ses docks.

Des Commissaires de la Chambre de Commerce de Montréal ; demandant que le bill maintenant soumis au parlement pour constituer la Compagnie du Pont de Montréal, ne devienne pas loi.

Sur motion de M. Taylor, les pétitions suivantes, présentées ce jour, sont séparément lues et reçues, savoir :—

De la corporation de la ville de Deseronto; de Joseph Cook et autres; et de C. W. Taylor et autres;—demandant séparément que le bill actuellement soumis à la considération du Parlement, concernant la Compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, devienne loi.

De la Chambre de Commerce de la cité de Kingston; et du conseil municipal de la cité de Kingston;—demandant séparément que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la Compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, ne devienne pas loi dans sa forme actuelle.

Et de la Compagnie Calvin (limitée), et autres, de la cité de Kingston, Ontario;—demandant qu'il ne soit pas passé d'acte permettant la construction d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent à aucun point à l'ouest de Cornwall.

Sir Hector Langevin présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 12 écoulé,—Copie du dernier rapport fait par l'ingénieur du département des Travaux Publics, au sujet des travaux à faire sur la rivière du Sud, dans le comté de Montmagny.

Il dépose, aussi, sur le bureau,—Copie certifiée du rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général en Conseil en date du 11 janvier 1885, concernant certaines questions entre le gouvernement et la cité d'Ottawa.

Sir John A. Macdonald présente la réponse suivante :—

Réponse à Adresse du 27 janvier dernier,—Copie des rapports ou opinions des officiers en loi de la couronne sur l'acte passé par la législature de Québec, intitulé : "Acte concernant le règlement des biens des Jésuites," et aussi, copie du dossier ou des dossiers ou autres documents ou rapports soumis aux dits officiers en loi ou au secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies concernant le dit acte et au moyen desquels les dites opinions ont été obtenues, comme aussi, copie de toutes dépêches et correspondance s'y rapportant.

M. Dewdney présente les réponses suivantes :—

Réponse à Ordre du 24 écoulé,—Etat détaillé donnant le chiffre de la population, par origine, conformément au recensement de 1885, de cette partie du district provisoire de la Saskatchewan, située au sud de la ligne, entre les townships 47 et 48 et bornée à l'ouest par la ligne entre les rangs 11 et 12 à l'ouest du 3ème méridien initial, et à l'est par le 3ème méridien initial dans le système d'arpentage des terres fédérales, constituant actuellement le district électoral de Batoche. Aussi, de cette partie du même district provisoire situé à l'est du 3ème méridien initial dans le système d'arpentage des terres fédérales, et bornée au nord par la limite sud du district électoral de Prince-Albert, actuellement formant le district électoral de Kinistino.

Réponse à Ordre du 24 écoulé,—Etat donnant le nombre de rapports de la Commission Géologique publiés respectivement chaque année pendant les derniers dix ans, le nombre vendu chaque année, le nombre distribué à titre gratuit et celui actuellement en mains.

M. Colby présente les réponses suivantes :—

Réponse à Ordre du 12 écoulé,—Etat indiquant le nombre de navires perdus chaque année, dans le golfe Saint-Laurent et sur les côtes de l'Atlantique et dans la Baie de Fundy, depuis 1868, par suite des marées, courants ou brumes, le nom et le tonnage de chaque navire, et tous les autres détails que le gouvernement peut avoir dans chaque cas quant aux causes et à l'étendue des dommages.

Réponse à Adresse de 22 janvier dernier,—Copie de tous ordres en conseil, correspondances et documents relatifs à l'établissement de l'Hôpital de Marine, à Québec, et à sa fermeture.

Réponse à Ordre du 3 courant,—Etat indiquant, par année, depuis 1878,—

1. Le nombre de vaisseaux qui sont passés dans le canal Chambly et leur tonnage ;

2. La quantité et la nature du fret contenus dans ces vaisseaux;
3. Le montant des droits perçus pendant les dites années sur le dit canal.

Sur motion de Sir Adolphe Caron, le bill (No 122) du Sénat, intitulé: "Acte à l'effet de prévenir la révélation des documents et renseignements officiels," est lu pour la première fois.—Seconde lecture demain.

Sur motion de M. Bergin, la requête de la Compagnie du chemin de fer le Grand Tronc du Canada, présentée ce jour, demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre une pétition pour la passation d'un acte l'autorisant à aider la Compagnie du Tunnel de Saint-Clair à parachever ses travaux et à d'autres fins, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés,—est lue et reçue et référée au Comité des Ordres permanents.

M. Bergin demande qu'il lui soit permis de présenter un bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario; et que la règle 49 soit suspendue à ce sujet, conformément à la recommandation du comité des ordres permanents.—Adopté.

Il présente en conséquence le dit bill (N<sup>o</sup> 123), lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, mercredi prochain.

Sur motion de M. Dawson, la pétition de H. H. Vivian et Cie (limité), demandant une charte les autorisant à exploiter des mines, hauts-fournaux et raffineries en Canada,—présentée ce jour, est lue et reçue.

M. McMillan (Huron) propose,—Qu'il est expédient d'abolir les droits sur les engrais artificiels, et de mettre cet article sur la liste des articles admis en franchise. Et la question étant mise sur la dite proposition,—elle est rejetée, sur division.

Les Ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir:—

Par M. Borden:—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports dressés par l'ingénieur-en-chef sur la jetée à Hall's Harbour, N.-E., depuis 1882, et de toute correspondance relative à la dite jetée.

Par M. Wallace:—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance, mémoires et conventions entre le gouvernement et la Compagnie de Colonisation de la Tempérance, et de toute correspondance des colons, employés et membres de la compagnie concernant les opérations de la dite compagnie.

Sir John A. Macdonald met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du Commissaire de la Police à cheval du Nord-Ouest, 1889.

La Chambre reprend en considération la motion de M. Eisenhauer,—Attendu que la Puissance du Canada a reçu en 1878, des Etats-Unis, pour l'usage de nos pêcheries, quatre millions et demi de piastres, dont l'intérêt depuis cette date jusqu'à 1889, s'élève à environ deux millions;

Attendu que la Puissance a payé à titre de prime aux pêcheurs depuis 1882, \$1,050,000, laissant dans le Trésor environ un million de l'intérêt sur les dits quatre millions et demi;

Attendu que les manufacturiers de fer en gueuse ont obtenu une prime de \$1.50 par tonne, en 1883, et une autre protection de \$4 par tonne sur le fer en gueuse importé en 1887;

Attendu que notre poisson est frappé de droits élevés, dans les Indes Occidentales et les Etats-Unis, où la plus forte part de notre poisson est exportée;

Vu les faits qui précèdent, cette Chambre est d'avis que le gouvernement devrait augmenter la prime actuellement accordée à nos pêcheurs proportionnellement à l'augmentation accordée à la fabrication du fer en gueuse, ce qui, dans une certaine mesure, indemniserait les dits pêcheurs des droits élevés imposés sur leur poisson dans les marchés étrangers.

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à 8 P.M.

8 P.M.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend le débat sur la motion de Sir Richard Cartwright, concernant la conduite de John Charles Rykert, déclarant qu'elle est indigne, corrompue et scandaleuse.

M. Kirkpatrick propose, comme amendement, que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"l'attention de cette Chambre ayant été appelée sur certains documents, lettres et déclarations publiés pendant la présente session dans les Procès-Verbaux de cette Chambre en date du 14 février, du 18 février et du 10 mars, concernant la part prise par John Charles Rykert, écr., député du comté de Lincoln, dans l'octroi d'une certaine concession forestière dans les Territoires du Nord-Ouest, toutes les questions comprises dans les dits papiers soient référées au comité des Privilèges et Elections, avec instruction de s'enquérir de tous les faits et mérites de l'affaire, et de la conduite du dit John Charles Rykert à ce sujet, et de faire rapport de son enquête aussitôt que possible; et que le dit comité ait le pouvoir d'interroger les témoins sous serment ou affirmation quand l'affirmation est permise par la loi."

Et le débat se continuant;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

MARDI, 18 mars 1890.

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est adopté; et la motion principale, telle qu'amendée, est alors agréée.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendements, savoir:—

Bill (No 61) modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de canal du Lac Manitoba.

Bill (No 80) concernant la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, de la Baie Georgienne et du Lac Erié.

Bill (No 55) constituant en corporation la Compagnie du pont de chemin de fer de la Ligne de la Rive.

Et,—adoptant le bill suivant, avec un amendement, savoir:—

Bill (No 69) concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine et de Niagara.

Et aussi, adoptant sans modification, l'amendement fait par cette Chambre au bill suivant de leurs Honneurs, savoir:—

Bill (No 106) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest."

La Chambre alors s'ajourne à 12.05 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

Orateur.

## AVIS DE MOTIONS.

Sir *John Thompson*—Mercredi prochain—BILL intitulé: “ Acte concernant les octrois des terres publiques. ”

Sir *John Thompson*—Mercredi prochain—BILL intitulé: “ Acte modifiant le chapitre 127 des Statuts Révisés du Canada, intitulé: “ Acte concernant l'intérêt.”

*M. Foster*—Mercredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante:

Qu'il est expédient de présenter un bill prorogeant les chartes des diverses banques en Canada, et d'amender les lois relatives au commerce de Banque.

Général *Laurie*—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance entre le gouvernement du Canada et celui de la Jamaïque concernant des arrangements pour une exhibition spéciale des produits du Canada, en usage généralement et habituellement dans la Jamaïque, à l'exposition industrielle et manufacturière qui doit être tenue dans cette île en 1891.

*M. Neveux*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—*M. Arthur Prieur*, avocat des Trois-Rivières, est-il à l'emploi de cette Chambre et quelles sont ses fonctions? Reçoit-il un salaire ou rémunération des deniers publics, et en quelle qualité? Quelle est le montant par lui perçu, soit comme traducteur ou autrement, depuis qu'il est ainsi employé?

*M. Guay*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il donné un contrat pour la pose des bouées sur le fleuve Saint-Laurent entre Québec et Montréal? Si oui, à qui?

Le gouvernement se propose-t-il de nommer un pilote licencié pour surveiller la pose de ces bouées? Si non, sous la surveillance de qui la pose de telles bouées se fera-t-elle?

*M. Platt*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—L'ingénieur envoyé par le département des Travaux Publics pour examiner le havre de Pictou et de s'enquérir de la nécessité de draguer et améliorer ce havre, a-t-il présenté son rapport? Si oui,—(1) ce rapport indique-t-il qu'il y a nécessité d'améliorer le dit havre?—(2) Quel est le coût estimatif des travaux nécessaires à faire pour l'améliorer d'une manière permanente?—(3) Est-ce l'intention du gouvernement d'insérer une somme dans le budget supplémentaire pour faire face à ces améliorations en tout ou en partie?

*M. Platt*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance, pétitions, mémoires, rapports d'ingénieurs et autres depuis le 1er janvier 1883, concernant la nécessité et l'opportunité de draguer et autrement améliorer le havre de Pictou, Baie de Quinté; aussi, copie de toute correspondance, pétitions, mémoires et rapports depuis le 1er janvier 1883, faisant connaître qu'il est désirable et opportun ou expédient d'ériger des édifices publics dans la dite ville de Pictou pour les besoins du bureau des postes, des douanes et du revenu de l'intérieur dans cette ville.

No 42.

OTTAWA, LUNDI, 17 MARS 1890

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

PROCÈS - VERBAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine

1890.

## No 43.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 18 MARS 1890.

## PRIÈRE.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le onzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 89) à l'effet de modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du pont d'hiver pour chemin de fer de la rivière Détroit, et de changer le nom de la compagnie en celui de Compagnie du pont de chemin de fer de la rivière Détroit, et est convenu de le rapporter avec des amendements.

Votre comité a aussi considéré le bill (No 70) constituant en corporation la Compagnie Internationale de chemin de fer et de pont du Saint-Laurent, et le bill (No 94) constituant en corporation la Compagnie de pont et de chemin de fer des Mille-Isles, et après avoir entendu les vues des promoteurs et des adversaires des mesures il a résolu d'en rapporter les préambules non prouvés parce que dans l'opinion de ce comité la construction de ces ponts nuirait sensiblement à la navigation de la rivière Saint-Laurent.

Votre comité recommande que le bill (No 66) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction d'Hamilton soit retiré, attendu que les promoteurs ont exprimé l'intention de ne pas procéder plus loin avec cette mesure.

Votre comité recommande aussi que les frais et honoraires payés au sujet des trois bills en dernier lieu mentionnés soient remboursés moins le coût de l'impression et de la traduction.

M. Bergeron, du comité des Ordres Permanents, présente le quatorzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération la requête de la Compagnie du Grand-Tronc,—demandant qu'il lui soit permis de présenter une pétition pour un bill privé nonobstant l'expiration du délai pour recevoir ces pétitions ; et les causes mentionnées par les pétitionnaires pour le délai à soumettre leur pétition sont de nature à permettre au comité de recommander que la règle 49 soit suspendue à ce sujet.

Votre comité a aussi examiné la pétition de H. H. Vivian et Cie (limitée), pour un Acte constitutif leur permettant d'exploiter des mines, des hauts-fourneaux et des raffineries en Canada, et il constate que l'avis n'en a été publié que pendant deux semaines ; mais comme la mesure projetée, si elle devient loi, ne lèsera aucuns droits existants, et qu'elle servira grandement à ouvrir et développer la région où ces diverses industries seront exploitées, votre comité recommande que la 51ème règle soit suspendue dans ce cas.

Comme le délai pour présenter des bills privés est expiré, votre comité recommande la suspension de la 49ème règle relativement à cette dernière pétition.

Sur motion de Sir Hector Langevin, le bill (No 66) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Hamilton, est retiré, conformément à la recommandation du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de Sir Hector Langevin, il est ordonné de rembourser les honoraires et frais payés pour les bills suivants, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le onzième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, savoir :—

Bill (No 70) constituant en corporation la Compagnie Internationale de chemin de fer et de pont du Saint-Laurent.

Bill (No 94) constituant en corporation la Compagnie de Pont et de chemin de fer des Mille Isles.

Bill (No 66) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Hamilton.

M. Dawson demande qu'il lui soit permis de présenter un bill concernant H. H. Vivian et Cie (limitée), et que les règles 49 et 51 soient suspendues à ce sujet, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Il présente, en conséquence, le dit bill (No 124),—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de M. Girouard, la pétition de la Compagnie du chemin de fer le Grand-Tronc,—demandant la passation d'un acte lui permettant d'aider la Compagnie du Tunnel de Saint-Clair et pour autres fins, présentée ce jour,—est lue et reçue.

Sur motion de M. Girouard, le comité permanent des Privilèges et Elections obtient l'autorisation d'employer un sténographe pour prendre les témoignages que le comité jugera nécessaires.

L'amendement fait par le Sénat au bill (No 19) modifiant l'Acte des droits d'auteur, est pris en considération et adopté.

Le bill (No 116) du Sénat, intitulé : "Acte concernant le département de la Géologie, des Mines et de l'Histoire Naturelle," est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger demain.

L'ordre du jour pour la prise en considération du bill (No 9) modifiant de nouveau l'Acte des falsifications, chap. 107 des Statuts Révisés du Canada, tel qu'amendé en comité général, est rescindé,—et le bill est renvoyé en comité général afin d'amender la clause 9, délibéré de nouveau, rapporté tel qu'amendé, délibéré, lu pour la troisième fois et passé.

M. Foster propose alors que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

M. Amyot propose, comme amendement, que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :—"dans l'opinion de cette Chambre il appartient exclusivement à la législature locale et à l'Exécutif de chaque province de nommer des Conseillers de la Reine pour toutes les cours établies, maintenues et administrées par telle province, et d'établir les règles et droits de préséance ou de pré-audience du barreau dans les procédures devant telles cours."

Et un débat s'ensuivant,—le dit amendement est retiré avec le consentement de la Chambre.

La motion principale est alors adoptée, et la Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

#### XXV.—CONTROLE DES COMPAGNIES D'ASSURANCE.

191 Pour faire face aux dépenses se rattachant à ce service..... 6,500 00

## XXVII.—SERVICE GÉOLOGIQUE.

192	Exploration géologique .....	60,000 00
-----	------------------------------	-----------

## XXVIII.—DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES.

193	{ Province de Québec, secours.....	4,200 00
	{ Achat de couvertures de laine pour les Sauvages de l'Ontario et de Québec.....	1,600 00
	{ Ecoles des Sauvages dans l'Ontario, Québec, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick.....	24,077 50
	{ Annuités aux termes du traité Robinson.....	16,806 00
	{ Pour pourvoir aux appointements du chef Angus Cooke, de la rivière Gibson, et du chef William McGregor, de la bande du Cap-Crocker, \$50 chacun .....	100 00
	{ Transport des Sauvages demeurant au Lac des Deux-Montagnes, d'Oka au township de Gibson, à voter de nouveau.....	4,912 73
	{ Arpentage de réserves, à voter de nouveau .....	639 02
	{ Allocations de voyages à L. Foucher, surintendant des affaires des Sauvages, pour la rive nord du Saint-Laurent.....	600 00
	{ Pour permettre au département de secourir certains Sauvages de l'Ontario dans la misère, et qui n'ont pas de fonds en propre .....	300 00

## NOUVELLE-ECOSSE.

194	{ Appointements.....	1,175 00
	{ Secours et achat de grains de semence.....	3,045 00
	{ Soins de médecins et médicaments .....	1,200 00
	{ Diverses dépenses .....	75 00

## NOUVEAU-BRUNSWICK.

195	{ Appointements .....	2,055 00
	{ Secours et achat de grains de semences.....	2,700 00
	{ Soins de médecins et médicaments .....	800 00
	{ Diverses dépenses .....	200 00
	{ Frais de voyages.....	100 00

## ILE DU PRINCE-EDOUARD.

196	{ Appointements .....	500 00
	{ Secours et achat de grain de semence .....	1,125 00
	{ Soins de médecins et médicaments.....	300 00
	{ Diverses dépenses.....	75 00

## COLOMBIE-BRITANNIQUE.

197	{ Sauvages de la Colombie-Britannique en général.....	66,910 00
	{ Arpentages .....	11,837 00
	{ Commission des réserves .....	9,500 00

## MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

198	{ Annuités .....	130,000 00
	{ Instruments aratoires.....	12,000 00
	{ Grains de semence .....	3,000 00
	{ Bestiaux et porcs.....	6,266 00
	{ Provisions pour les Sauvages sans ressources.....	330,000 00
	{ Habillements—Distribution triennale.....	2,745 00
	{ Ecoles du jour.....	68,905 00
	{ do d'industrie .....	139,214 00

---



---

Arpentages .....	5,000 00
Gages des instructeurs d'agriculture .....	29,430 00
Entretien des fermes .....	14,834 00
Sioux.....	3,730 00
Bâtiments de l'agence .....	14,702 00
Dépenses générales.....	147,163 00
Moulins et scieries .....	3,100 00
Résolutions à rapporter.	

---

MERCREDI, 19 mars 1890.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

Un message est reçu du Sénat adoptant le bill (No 54) constituant en corporation la Compagnie du pont interprovincial, avec un amendement.

La Chambre alors s'ajourne à 1.15 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

*Orateur.*

---



---

## AVIS DE MOTIONS.

M. *Bourassa*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copies de toutes correspondances, rapports, requêtes et tous autres documents, échangés jusqu'à cette date, entre le département des postes et l'inspecteur des postes du district de Montréal, et toutes autres personnes concernant le changement de nom du bureau de poste de Mont Saint-Nicolas, comté de Saint-Jean, P.Q.

M. *Mitchell*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'amender les règlements sur les pêcheries de manière à permettre de prendre de l'éperlan pendant la session de pêche dans la rivière Miramichi en amont de Middle Island.

M. *Thérien*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de continuer l'opération de la loi qui défend aux cultivateurs de manufacturer en tabac haché ou en cigares ce qu'ils ont besoin pour leur consommation ?

M. *Thérien*—Jeudi prochain—ADRESSE—Etat des saisies pratiquées par les officiers du département du revenu de l'intérieur sur les producteurs et les manufacturiers de tabac, dans les comtés de Montcalm, Joliette, Berthier et Maskinongé, depuis 1883.

M. *Landerkin*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quelle superficie de terrain a été achetée pour le site des édifices publics à Annapolis, de qui ce terrain a-t-il été acheté et à quel prix ? Un lot contigu à celui choisi a-t-il été offert en vente au gouvernement ? Si oui, à quel prix a-t-il été offert ? Quelle est la personne ayant charge d'inspecteur des dits édifices ? Quelles étaient ses occupations avant sa nomination, quand a-t-elle été nommée, est-elle en office jusqu'à l'achèvement des édifices, et quel est son salaire ?

M. *Scriver*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance échangée entre l'état-major du district militaire No 1 et le département de la milice depuis le 1er janvier 1888 jusqu'à date, au sujet de la solde et des allocations du major de brigade de ce district.

M. *McDonald* (Victoria)—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute convention intervenue entre le gouvernement ou le ministre des chemins de fer et la Compagnie de Télégraphe dite "The Western Union Telegraph Company," concernant la construction et l'exploitation d'une ligne de télégraphe le long du chemin de fer du Cap-Breton.

M. *Dawson*—En comité général sur le bill (No 116) intitulé : "Acte concernant le département de la Géologie."—Proposera, que la clause quatre du dit bill soit biffée.

Sir *John A. Macdonald*—Jeudi prochain—Que pendant le reste de la session, les mesures du gouvernement auront la priorité les mercredis, à dater du mercredi, 26 courant, après les interpellations.

No 43.

---

OTTAWA, MARDI, 18 MARS 1890

---

---

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

---

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLAIN  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine

1890.

## No 44.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 19 MARS 1890.

## PRIÈRE.

Trente-cinq pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De M. A. Ferguson et autres, de l'Eglise Episcopale Réformée, Shepody Road ; de William A. Hannah et autres, de l'Eglise Episcopale Réformée, Plumweseep, tous du Nouveau-Brunswick ; du révérend John Valentine et autres, du Haut-Musquodoboit, comté de Halifax, Nouvelle-Ecosse ; du Synode de l'Eglise d'Angleterre, du diocèse de Montréal ; du révérend Cannon Henderson, D.D., Principal du Collège Diocésain de Théologie de Montréal ; du révérend J. Douglas Borthwick, LL.D., chapelain des prisons de la cité de Montréal, tous de Québec ; du révérend Jesse Whitlock et autres, du comté d'Ontario ; et de O. G. Collamore et autres, de Lynedoch et ses environs, comté de Norfolk, tous de l'Ontario ; demandant la passation d'un acte pour mieux assurer l'observance du dimanche.

Du Conseil des Arts et Métiers ; demandant un amendement à l'acte concernant les unions ouvrières.

Du Conseil des Arts et Métiers ; demandant certains amendements au bill dont le parlement est actuellement saisi au sujet de l'importation d'ouvriers étrangers en Canada, avant qu'il ne devienne loi.

Du Conseil des Arts et Métiers ; demandant un certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

M. Bergeron, du comité des Ordres Permanents, présente le quinzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer le Grand-Tronc, demandant qu'il lui soit permis d'aider à la Compagnie du Tunnel de Saint-Clair et au chemin de fer Midland, et il constate qu'aucun avis n'a été donné ; mais comme la nécessité de la demande s'est fait sentir trop récemment pour permettre la publication de l'avis requis, et comme la mesure aura pour effet de promouvoir grandement le bien-être et la commodité du public, et que nuls droits privés autres que ceux des actionnaires ne pourraient être lésés et que ces droits peuvent être parfaitement gardés par une clause dans le bill, votre comité recommande que la 51<sup>ème</sup> règle soit suspendue au sujet de la dite pétition.

Comme le délai pour présenter des bills privés est expiré, votre comité recommande que la règle 49 soit aussi suspendue à ce sujet.

Sir John Thompson met devant la Chambre, correspondance des gouvernements d'Ontario et Québec au sujet de la propriété du lit des havres, rivières, etc.

M. Curran propose,—Qu'il lui soit permis de présenter un bill concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada,—et que les règles 49 et 51 soient suspendues à ce sujet, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.—Adopté.

Il présente alors le dit bill (No 125),—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, vendredi prochain.

Sur motion de M. Girouard, il est ordonné,—Que les lettres, documents et papiers concernant les accusations portées contre John Charles Rykert, écrivain, député de Lincoln et Niagara en rapport avec l'octroi de certaines concessions forestières dans les Territoires du Nord-Ouest, tels que référés au comité des Privilèges et Elections, soient ré-imprimés en brochure pour l'usage des membres du comité, et que la règle 94 soit suspendue à ce sujet.

Sur motion de M. Neveux, il est ordonné, que le greffier dépose sur le bureau un relevé donnant le salaire et la rémunération payés à M. Arthur Prieur, employé de cette chambre, à titre de traducteur ou autrement, et le montant total qu'il a reçu depuis qu'il est employé en quelque qualité que ce soit.

Les Ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Charlton :—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance échangée entre l'inspecteur des postes et autres personnes de Québec et le département des postes à Ottawa (et autres départements ou fonctionnaires d'Ottawa, s'il en est) concernant le renvoi de Mademoiselle Maybee, sténographe et copiste dans le bureau de poste de Québec.

Par M. Curran :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant,—

1° Le coût réel de la construction primitive du Palais de Justice de Montréal, 1851-57 ;

2° Le montant dépensé pour réparations, chaque année, depuis la dite période jusqu'à la Confédération.

Par M. Charlton :—Ordre de la Chambre—Liste des concessions forestières octroyées par le gouvernement canadien depuis le 1er mars 1885, le nom des concessionnaires et la date de l'octroi ; la superficie de chaque concession octroyée, indiquant si elle a été octroyée au plus haut enchérisseur dans une adjudication publique, et le chiffre du bonus (s'il en est) reçu dans chaque cas.

Par M. Rinfret :—Ordre de la Chambre—Copie de toutes requêtes, pétitions, correspondances, documents de toutes sortes concernant l'établissement d'un phare flottant sur le Saint-Laurent, vis-à-vis l'église Sainte-Croix, comté de Lotbinière, pour remplacer la bouée qui s'y trouve actuellement.

Par M. Platt :—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance, pétitions, mémoires, rapports d'ingénieurs et autres depuis le 1er janvier 1883, concernant la nécessité et l'opportunité de draguer et autrement améliorer le havre de Picton, Baie de Quinté ; aussi, copie de toute correspondance, pétitions, mémoires et rapports depuis le 1er janvier 1883, faisant connaître qu'il est désirable et opportun ou expédient d'ériger des édifices publics dans la dite ville de Picton pour les besoins du bureau des postes, des douanes et du revenu de l'intérieur dans cette ville.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Taylor, pour la seconde lecture du bill (No 8) à l'effet de prohiber l'importation et l'immigration d'étrangers engagés en vertu de contrats ou arrangements pour venir travailler en Canada.

Et la question étant mise sur la dite motion,—elle est adoptée, sur division.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

M. Taylor propose,—Que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé de MM. Brien, Colby, Daly, Davin, Earle, Ferguson (Welland), Gillmor, Girouard, Lépine, Lister, McDougall (Pictou), McKay, Mills (Annapolis), Mulock, Taylor, Weldon (Albert), Welsh et Wilson (Elgin), avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers,—et que la règle 78 soit suspendue à ce sujet.

Et la question étant mise sur la dite proposition,—elle est adoptée, sur division.

Un message est reçu du Sénat, adoptant le bill (No 17) modifiant l'Acte des brevets, sans amendement.

Et aussi,—avec le bill suivant de leurs Honneurs, auquel le concours de cette Chambre est demandé, savoir :

Bill (No 126) intitulé : “ Acte modifiant l'Acte concernant le mariage avec la sœur de l'épouse défunte.”

A 6 P. M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Les amendements faits par le Sénat aux deux bills suivants, sont pris en considération et adoptés, savoir :—

Bill (No 69) concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine et de Niagara.

Bill (No 54) constituant en corporation la Compagnie du pont Interprovincial.

Les deux bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 91) pour accorder certains pouvoirs à la Compagnie Manufacturière de Chambly.

Bill (No 89) à l'effet d'amender l'Acte constitutif de la Compagnie du pont du chemin de fer d'hiver de la rivière Détroit, et de changer le nom de la Compagnie en celui de Compagnie du pont de chemin de fer de la rivière Détroit.

Le bill (No 121) à l'effet d'amender l'Acte constituant en corporation la Compagnie Minérale Dominion, est lu pour la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

Le bill (No 12) pour mieux assurer l'indépendance du Parlement, est lu pour la seconde fois, et renvoyé au comité des Privilèges et Elections.

M. Charlton propose,—Que le bill (No 38) modifiant de nouveau l'Acte des Elections Fédérales, chap. 8 des Statuts Révisés du Canada, soit maintenant lu pour la seconde fois.

Sir John A. Macdonald propose, comme amendement, que le mot “ maintenant ” soit retranché, et que les mots “ dans six mois d'aujourd'hui ” soient ajoutés à la fin de la motion.

Et un débat s'ensuivant ;

M. Scriver propose,—Que le débat soit ajourné.—Motion retirée, avec le consentement de la Chambre.

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est adopté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Amyot,	Earle,	Mara,
Audet,	Ferguson ( <i>Leeds et Gren.</i> ),	Masson,
Bain ( <i>Soulanges</i> ),	Ferguson ( <i>Renfrew</i> ),	Moffat,
Barnard,	Ferguson ( <i>Welland</i> ),	Moncrieff,
Bell,	Foster,	Montplaisir,
Bergeron,	Freeman,	Patterson ( <i>Essex</i> ),
Bergin,	Gigault,	Pope,
Boisvert,	Gordon,	Porter,
Bowell,	Grandbois,	Prior,
Boyle,	Guillet,	Purcell,
Brown,	Haggart,	Putnam,
Bryson,	Hale,	Riopel,

Cameron,  
Cargill,  
Carling,  
Carpenter,  
Caron (Sir Adolphe),  
Cimon,  
Cochrane,  
Cockburn,  
Colby,  
Corby,  
Coughlin,  
Coulombe,  
Curran,  
Daly,  
Davis,  
Dawson,  
Denison,  
Desaulniers,  
Desjardins,  
Dewdney,  
Dickey,  
Dickinson,  
Dupont,

Hesson,  
Hickey,  
Jamieson,  
Jones (*Digby*),  
Kenny,  
Labrosse,  
Landry,  
Langevin (Sir Hector),  
LaRivière,  
Laurie (Lieut.-gén.),  
Lovitt,  
Macdonald (Sir John),  
Macdowall,  
McCulla,  
McDonald (*Victoria*),  
McDougald (*Pictou*),  
McGreevy,  
McKay,  
McKeen,  
McMillan (*Vaudreuil*),  
McNeill,  
Madill,

Robillard,  
Roome,  
Ross,  
Rykert,  
Shanly,  
Small,  
Smith (*Ontario*),  
Stevenson,  
Taylor,  
Temple,  
Tisdale,  
Tyrwhitt,  
Vanasse,  
Wallace,  
Ward,  
Weldon (*Albert*),  
White (*Cardwell*),  
Wilmot,  
Wilson (*Argenteuil*),  
Wilson (*Lennox*),  
Wood (*Brockville*), et  
Wood (*Westmoreland*).—103.

## CONTRE :

## Messieurs

Bain (*Wentworth*),  
Barron,  
Béchar, d,  
Bernier,  
Borden,  
Bourassa,  
Bowman,  
Brien,  
Burdett,  
Campbell,  
Cartwright (Sir Richard),  
Casey,  
Casgrain,  
Charlton,  
Davies,  
De St. Georges,  
Doyon,  
Eisenhauer,  
Ellis,  
Fiset,

Fisher,  
Gauthier,  
Geoffrion,  
Gillmor,  
Godbout,  
Guay,  
Innes,  
Kirk,  
Lang,  
Langelier (*Montmorency*),  
Langelier (*Québec*),  
Laurier,  
Lister,  
Livingston,  
Macdonald (*Huron*),  
McIntyre,  
McMillan (*Huron*),  
McMullen,  
Meigs,  
Mitchell,

Mulock,  
Neveux,  
Perry,  
Platt,  
Préfontaine,  
Rinfret,  
Robertson,  
Rowand,  
Ste. Marie,  
Scriver,  
Semple,  
Somerville,  
Sutherland,  
Trow,  
Turcot,  
Watson,  
Weldon (*Saint-Jean*),  
Welsh,  
Wilson (*Elgin*), et  
Yeo.—60.

La motion principale est alors adoptée, telle que modifiée.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

Orateur.

## AVIS DE MOTIONS.

*M. Macdowall*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Les réclamations contre le gouvernement de Hillyard Mitchell, veuve Laviolette, Charles Thomas, de Batoche; Louis Goulet, de Battleford; William Lyttle et John McNeVins, de Prince-Albert, ont-elles été prises en considération? Si oui, une somme sera-t-elle insérée dans le budget pour faire face à ces réclamations?

*M. Barron*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Combien de soumissions ont été reçues pour le chauffage respectif des bureaux de poste de Goderich et de Strathroy? Quels sont les noms des divers soumissionnaires? Quel était le montant de chaque soumission?

*M. Guay*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—

1. Le gouvernement a-t-il payé à la Compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs la totalité des \$300,000 qu'il s'est engagé à payer à cette compagnie pour les vingt milles du chemin de fer compris entre Métapédia et Cross Point?

2. A quelles dates ces différentes sommes ont-elles été payées et à qui l'ont-elles été?

3. Si les \$300,000 n'ont pas été payées en entier, quelle balance reste-t-il à payer?

*M. Guay*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—

1. Quelles sommes ont été payées à compte du subside au chemin de fer de la Baie des Chaleurs, du 1er juillet 1889 au 15 mars 1890?

2. A quelles dates ont été faits ces paiements et à quelles personnes ces sommes ont-elles été payées?

*M. Guay*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copies de toutes les conventions ou contrats intervenus entre le gouvernement et la Compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, ses représentants ou entrepreneurs, au sujet du paiement du subside et de la construction du dit chemin de fer de la Baie des Chaleurs; aussi copie de tous les rapports, mémoires ou autres documents faits par les ingénieurs du gouvernement concernant la construction de ce chemin de fer, les changements à faire sur plans, spécifications et devis primitifs tels que déposés au ministère des chemins de fer.

## 7 AVIS DE BILL PRIVÉ.

Le bill suivant a, ce jour, été affiché comme devant être pris en considération, samedi, le 22 courant ou après, par le comité des Bills Privées:—

Bill (No 121) modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie Minérale Dominion.

No 44.

OTTAWA, MERCREDI, 19 MARS 1890

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

## No 45.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 20 MARS 1890.

## PRIÈRE.

Six pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Robert Thomson, sen., et autres, des Congrégations-Unies de Whitechurch et East Wawanosh, de l'Église Presbytérienne en Canada ; de John Abram et autres, du village de Wroxeter, comté de Huron ; du révérend J. G. Shearer, B.A., et autres, de Caledonia, tous de l'Ontario ; et de Isabella Reekie et autres, de la Côte Saint-Antoine, Québec ; demandant la passation d'un acte pour mieux assurer l'observance du dimanche.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le douzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill (No 87) concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique.

Bill (No 76) constituant en corporation la Compagnie Hydraulique de la rivière du Coude.

Bill (No 15) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de colonisation de la Saskatchewan.

Bill (No 34) modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan ; et le

Bill (No 78) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Portage-la-Prairie à la Montagne-du-Canard.

Votre comité recommande que le bill (No 83) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Colonisation d'Alberta, soit retiré, attendu que les promoteurs ont exprimé leur intention de ne pas procéder plus loin avec cette mesure ; aussi, que les frais et honoraires payés au sujet de ce bill soient remboursés moins le coût de l'impression et de la traduction.

Sur motion de M. Mara, la requête de Harry Abbott, et autres, de la cité de Vancouver, présentée ce jour,—demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre leur pétition pour un Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et de Kootenay,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés,—est lue et reçue, et référée au comité des Ordres Permanents.

Sir Hector Langevin présente les réponses suivantes :—

Réponse à Ordre du 24 écoulé.—Copie de toutes demandes d'indemnité formulées par Elphège Cardin, Jean Cardin, George Tonnancour et Bruno Saint-Germain, pour dommages à leurs terres résultant de la digue construite dans la rivière Yamaska, de toute correspondance relative à ces demandes, ainsi qu'un relevé de toutes sommes allouées à chacun d'eux en règlement de ces réclamations.

Réponse à Ordre du 26 écoulé.—Etat indiquant le nombre de quais, jetées et brise-lames du gouvernement réparés en 1889 dans l'Île du Prince-Edouard, et le montant dépensé pour chacun.

Réponse à Ordre du 24 écoulé.—Copie du rapport de Sandford Fleming, ingénieur civil, sur l'enquête qu'il a faite relativement au bran de scie jeté dans la rivière Ottawa par les scieries des Chaudières et autres.

Réponse à Ordre du 24 écoulé.—Copie de tous rapports faits par l'ingénieur en chef pour l'exploration du havre de Tracadie, dans l'Île du Prince-Edouard, il y a quelques années.

Sur motion de Sir Hector Langevin, le bill (No 83) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Colonisation d'Alberta est retiré, et il est ordonné de rembourser les honoraires et frais payés pour ce bill moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le douzième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Taylor, le comité spécial sur le bill (No 8) à l'effet de prohiber l'importation et l'immigration d'étrangers engagés en vertu de contrats ou arrangements pour venir travailler en Canada, obtient l'autorisation d'employer un sténographe pour prendre les témoignages que le comité jugera nécessaires.

Sur motion de M. Chapleau, un comité spécial composé de MM. Brown, Chapleau, Choquette, Edgar, Girouard, Kenny, Langelier (Québec), Madill, Perley, Sutherland, Ward, Watson et White (Cardwell) est nommé pour examiner des bulletins de votation et des boîtes de scrutin récemment brevetés, pour servir aux élections du parlement; et aussi pour étudier quel serait le meilleur moyen d'assurer le secret de la votation.

Sur motion de M. Foster, la Chambre décide de se former immédiatement en comité général, pour considérer une certaine résolution concernant les banques et le commerce de banque.

*(En comité.)*

La résolution suivante est adoptée :—

Résolu.—Qu'il est expédient de présenter un bill prorogeant les chartes des diverses banques en Canada, et d'amender les lois relatives au commerce de banque.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue la seconde fois et agréée.

M. Foster présente alors un bill (No 127) concernant les Banques et le commerce de banque,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, il est Résolu,—Que pendant le reste de la session, les mesures du gouvernement auront la priorité les mercredis, à dater du 26 courant, après les interpellations, et que l'ordre des affaires pour les lundis, sera dorénavant le même que pour les mercredis d'après la règle 19.

M. Foster soumet à la Chambre,—Relevé détaillé des recettes et paiements du Canada, pour les huit mois expirés le 28 février, dans les années 1889 et 1890 respectivement.

M. Carling met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—le rapport du ministre de l'Agriculture du Canada, pour l'année civile 1889.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 90) modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est.

Bill (No 60) constituant en corporation la Compagnie d'Estacades de la rivière La Pluie.

Bill (No 58) concernant la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et Lac Erié.

Bill (No 99) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Owen Sound et du lac Huron.

Bill (No 84) à l'effet d'amender l'Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Victoria et du Sault Sainte-Marie.

Bill (No 82) ratifiant une convention entre la Compagnie du chemin de fer de Montréal et Occidental et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Et,—adoptant le bill suivant, avec un amendement, savoir :—

Bill (No 75) concernant la Compagnie de pouvoir hydraulique de Calgary (limitée).

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

#### XIV.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL. CHEMINS DE FER.

##### CANAUX.

103	Sault Sainte-Marie .....	1,641,000 00
104	Lachine.....	71,000 00
105	Cornwall.....	1,000,000 00
106	Pointe-Farran .....	100,000 00
107	Rapide-Plat .....	350,000 00
108	Galops.....	240,000 00
109	Saint-Laurent—Fleuves et canaux—Lac Saint-Louis et canaux entre les lacs Saint-Louis et Saint-François.....	1,000,000 00
110	Saint-Laurent, fleuve et canaux.....	20,000 00
111	Murray—Achèvement des travaux .....	150,000 00
112	Welland.....	80,000 00
	Creusement jusqu'à 14 pieds d'un bout à l'autre.....	92,000 00
113	Terres et dommages, etc., Grande-Rivière .....	12,000 00
	Navigation de la Trent—Construction d'écluses et amélioration de la navigation entre Lakefield et le lac Balsam .....	76,000 00
114	Grenville .....	7,000 00
115	Tay.....	11,000 00
116	Culbute—Enlèvement d'une batture en amont des écluses, dom- mage aux terres et travaux de connexion avec les barrages de retenue .....	2,000 00

#### XV.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU. CANAUX.

##### CANAL LACHINE.

117	Construction d'un pont sur le canal à la rue Wellington, à Mon- tréal.....	45,000 00
	Drainage des terres et filtration dans les levées entre Lachine et Côte Saint-Paul .....	8,400 00
	Achat ou construction d'une ligne de téléphone .....	1,600 00

## CANAL WELLAND.

118	{	Pont sur la vieille écluse n° 2 et chemin .....	5,700 00
		Réparations de la charpente supérieure de la jetée à Port-Dalhousie; enlèvement de la batture; aussi construction de piles pour pont à Thorold .....	25,000 00
		Reconstruction d'un aqueduc sous le coursier d'alimentation en amont de la jonction .....	3,000 00
		Pour réparer les jetées de Port-Colborne et Port-Maitland, et les levées du canal, point de partage.....	10,000 00
		Réparer les levées avariées par les grandes eaux lors du 9 avril 1889 .....	3,600 00

## CANAL CHAMBLY.

119	{	Exhaussement des levées, approfondissement du canal, reconstruction des bajoyers d'écluses, etc.....	15,000 00
		Dragage, construction de murs en blocaille, reconstruction de bajoyers, exhaussement des levées .....	28,246 00

## ECLUSE DE SAINT-OURS.

120	Pour réparer les fondations de l'écluse.....	20,000 00
-----	--	-----------

## ECLUSE DE SAINTE-ANNE.

121	Pour consolider la vieille jetée en aval de l'écluse .....	20,000 00
-----	--	-----------

## CARILLON ET GRENVILLE.

122	{	Pour deux jeux d'aiguilles .....	2,000 00
		Domages causés à des terrains et service d'estimateurs.....	1,000 00
		Etablissement d'un service téléphonique sur les canaux de Carillon et Grenville.....	1,700 00

## CANAL CORNWALL.

123	Pour un logement et un bureau destinés au percepteur à Cornwall.	2,000 00
-----	--	----------

## NAVIGATION DE LA RIVIÈRE TRENT.

124	Pour construire un débarcadère à Lakefield, et réparer les chemins à Buckhorn .....	1,400 00
-----	---	----------

## CANAL BIDEAU.

125	{	Travaux nécessaires pour augmenter l'alimentation d'eau pour le canal et la rivière Gananoque .....	11,000 00
		Construction d'un dragueur .....	15,000 00
		Construction d'un pont sur le canal entre les concessions C et D Nepean Front .....	9,000 00

## CANAL BEAUHARNOIS.

127	Curage du canal .....	10,150 00
-----	-----------------------	-----------

## DIVERS.

128	{	Divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu .....	15,000 00
		Arbitrages et sentences arbitrales.....	5,000 00
		Explorations et inspection.....	10,000 00
		Dragage sur les canaux .....	10,000 00
129	{	Explorations et inspections.....	20,000 00
		Statistique des chemins de fer .....	2,000 00

## XLI.—POSTES.

241	{	Service de transport.....	1,766,000 00
		Appointements et allocations.....	1,110,940 00
		Divers.....	206,200 00

## XXXI,—GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

	Frais de voyage des fonctionnaires.....	2,000 00
	Coût probable des élections .....	1,000 00
	Impressions et annonces, y compris la traduction des ordonnances .....	7,000 00
	Papeterie, télégrammes, frais de port et téléphone .....	2,000 00
	Ecoles .....	86,500 00
	Ponts et chaussées .....	35,000 00
	Frais d'hommes de loi, y compris le traitement du conseil.....	1,500 00
	Commis .....	9,000 00
	Livres pour la bibliothèque et abonnement aux journaux.....	2,000 00
	Concierges et messagers du palais législatif et de l'hôtel du gouvernement.....	2,000 00
	Entretien des malades aliénés dans le pénitencier du Manitoba..	6,000 00
	Eclairage et combustible pour le palais législatif et l'hôtel du gouvernement .....	1,500 00
	Frais de l'utilisation de quatre machines à forer.....	3,000 00
218	Divers—justice—(administration de la)—y compris l'éclairage, le combustible et la papeterie pour le bureau du shérif.....	800 00
	Loyer de salles pour les cours, bureau du shérif .....	500 00
	Papeterie pour les juges de la cour suprême.....	200 00
	Salaires des concierges des palais de justice, à Régina, Prince-Albert et Calgary .....	2,000 00
	Procédures dans les matières d'insanité .....	300 00
	Coût de la publication des rapports du magistrat, et honoraires du greffier (article 103, ch. 178, 49 Vic.).....	1,500 00
	Annonces des sessions de la cour .....	700 00
	Rapports et impression des procédures et des jugements de la cour suprême.....	500 00
	Dépenses incidentes (justice) .....	500 00
	Réclamations du juge Richardson .....	500 00
	Dépenses imprévues.....	5,750 00
	Appointements des inspecteurs du registraire et des commis, dépenses imprévues, etc., dans les territoires du Nord-Ouest.	15,160 00

Résolutions à rapporter.

VENDREDI, 21 mars 1890.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

M. Trow propose,—Que lorsque la Chambre s'ajournera vendredi prochain, le 21 courant, elle reste ajournée jusqu'à mercredi prochain à 3 P.M.

Et la question étant mise sur la dite proposition,—elle est adoptée, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Bain (*Soulanges*),  
Bowell,  
Bowman,  
Brien,  
Cameron,  
Cargill,  
Caron (Sir Adolphe),  
Casey,  
Cockburn,  
Corby,

Haggart,  
Hesson,  
Holton,  
Jamieson,  
Jones (*Digby*),  
Kenny,  
Landerkin,  
Langevin (Sir Hector),  
Macdonald (Sir John),  
McCulla,

Roome,  
Rykert,  
Small,  
Smith (Sir Donald),  
Smith (*Ontario*),  
Sproule,  
Stevenson,  
Taylor,  
Thérien,  
Thompson (Sir John),

---

Coughlin,	McDougald ( <i>Pictou</i> ),	Trow,
Denison,	McMillan ( <i>Vaudreuil</i> ),	Tyrwhitt,
Desaulniers,	Masson,	Varasse,
Dewdney,	Moffat,	Ward,
Doyon,	Moncrieff,	White ( <i>Cardwell</i> ),
Earle,	Montague,	Wilmot,
Foster,	O'Brien,	Wilson ( <i>Elgin</i> ),
Girouard,	Platt,	Wood ( <i>Brockville</i> ), et
Grandbois,	Pope,	Wood ( <i>Westmoreland</i> ).—59.
Guillet,	Putnam,	

## CONTRE :

## Messieurs

Barron,	Ellis,	Mulock,
Borden,	Fisher,	Paterson ( <i>Brant</i> ),
Campbell,	Lang,	Perry,
Cartwright (Sir Richard),	Laurie (Lieut-gén.),	Robertson,
Cimon,	Lovitt,	Rowand,
Davies,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),	Wallace,
Edwards,	McMillan ( <i>Huron</i> ),	Watson, et
Eisenhauer,	McMullen,	Weldon ( <i>Saint-Jean</i> ).—24.

La Chambre alors s'ajourne à 1.05 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

*Orateur.*

---

## AVIS DE MOTIONS.

*M. Gordon*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'accéder à la requête du conseil de la cité de Nanaimo et par le conseil de la cité et la Chambre de Commerce de Vancouver, pour un service postal quotidien entre ces villes? Si oui, quand ce service commencera-t-il? Si non, quelles sont les intentions du gouvernement et du département au sujet des dites requêtes?

*M. Watson*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quels sont les motifs du désaveu d'un Acte de la Législature de la province du Manitoba, intitulé: "Acte modifiant de nouveau le chapitre 52 de la 49<sup>ème</sup> Victoria, étant l'Acte municipal du Manitoba, 1886 et son amendement"?

*M. Dewdney*—Lundi prochain—BILL intitulé: "Acte modifiant l'Acte de l'avancement des Sauvages, chapitre 44 des Statuts Révisés."

*M. Perry*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Combien d'argent a été dépensé en 1889 pour réparer le quai du Cap-Traverse, I.P.-E.? Les travaux ont-ils été donnés par soumissions? Si oui, quel a été l'entrepreneur? Si le travail s'est fait à la journée, qui était chargé de surveiller l'ouvrage?

*M. Davies*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes pétitions, lettres, plans et rapports d'ingénieurs concernant le brise-lames de Belle-Creek, I.P.-E., et des pétitions, plans et rapports d'ingénieurs au sujet du havre de Cove Head, I.P.-E.

*M. Davies*—Lundi prochain—INTERPELLATION—A-t-il été fait une étude et un rapport sur le havre et le brise-lames de Belle-Creek, l'été dernier? Si oui, par qui, et le ministre en soumettra-t-il copie à la Chambre?

*M. Gauthier*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Honoré Tourigny, écr, M.P.P. et arpenteur provincial, de Gentilly, est-il employé par le gouvernement de la Puissance ou quelqu'un des départements de ce dernier; en quelle qualité, depuis quand, et combien d'argent a-t-il reçu depuis qu'il est ainsi employé?

Le dit H. Tourigny a-t-il quelque contrat avec le dit gouvernement; pour quelle fin et quel est le montant du dit contrat?

*M. Gauthier*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il eu un rapport d'ingénieur pour la partie du chemin de fer de la Compagnie appelée le Grand-Nord, comprise entre le village de New-Glasgow, dans le comté de Terrebonne, et la paroisse de Sainte-Julienne, comté de Montcalm, traversant la paroisse de Saint-Lin, comté de L'Assomption? Si oui, quelle est la conclusion de ce rapport? Le gouvernement a-t-il payé à la dite compagnie aucune partie du subside qui lui a été accordé pour la construction de son chemin de fer? Si oui, quel montant?

*M. White* (Cardwell)—En comité général sur le bill modifiant l'Acte des Banques. Que la clause suivante soit ajoutée:—Si en aucun temps une banque chartée dépose entre les mains du ministre des Finances, des obligations de la Puissance du Canada, au montant de sa circulation maximum à quelqu'époque que ce soit, dans le but de garantir cette circulation, la banque sera, par le fait, dégagée de l'obligation de contribuer au fonds de garantie 5 pour cent établi sous l'empire de cet acte, et elle aura droit d'imprimer sur la face de ses billets les mots "garantie par un dépôt d'obligations fait au gouvernement du Canada."

No 45.

OTTAWA, JEUDI, 20 MARS 1890

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine

1890.

## No 46.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 21 MARS 1890.

## PRIÈRE.

Vingt et une pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Charles Whelan et autres, de Centreville; de Messieurs P. et P. Murphy et autres, de Stoco; de S. Hicks et autres, de Moscow; de la corporation du village de Gananoque; de J. D. Wagar et autres, d'Enterprise; de M. S. Murphy et autres, de Erinsville; de Hamilton Armstrong et autres, de Napanee Mills; de Robert Gordon et autres, de Tweed; de E. H. Douglas et autres, de Tamworth; de E. W. Benjamin et autres, de Yarker; de John Sigsworth et autres, de Portland, Patham et Verona; de J. B. Aylesworth, Reeve, et autres, de Newburgh; de Joseph S. Crothers et autres, de Marlbank; et de James S. Haydon et autres, de Camden-Est, tous de l'Ontario; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi concernant la Compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, devienne loi.

De F. B. Stacey et autres, des township de Ekfrid et Metcalfe, comté de Middlesex; de Edward Barrass et autres, de l'Eglise Méthodiste, Pickering; de Johnstown Stewart et autres, de la ville de Niagara Falls, comté de Welland; du révérend David Carscaden et autres, de l'Eglise Knox, Ripley, du Presbytère de Maitland, de l'Eglise Presbytérienne en Canada, tous de l'Ontario; de James Hoskin et autres, de Dufferin-Sud; et de George Foster et autres, de Cypress River et Glenboro', tous de Manitoba; demandant la passation d'un acte pour mieux assurer l'observance du dimanche.

De l'Union No 1, des Briquetiers et Maçons, Hamilton; et de l'Assemblée Locale, No 6952, Chevaliers du Travail, Peterborough, tous de l'Ontario; demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes.

De l'Union No 1, des Briquetiers et Maçons, Hamilton; et de l'Assemblée Locale, No 6952, Chevaliers du Travail, Peterborough, tous de l'Ontario; demandant la passation d'un acte pour protéger les ouvriers occupés à la construction ou réparation des chemins de fer.

De l'Union No 1, des Briquetiers et Maçons, Hamilton; et de l'Assemblée Locale, No 6952, Chevaliers du Travail, Peterborough, tous de l'Ontario; demandant certain amendement à l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

De D. T. Martel, maire, et autres membres du conseil municipal du village du Bassin de Chambly; et de Toussaint Bachard, maire, et autres, de Saint-Bruno, tous du comté de Chambly, Québec; demandant que le bill maintenant soumis au parlement pour constituer la Compagnie du Pont de Montréal, devienne loi.

De l'Assemblée Locale, No 6952, Chevaliers du Travail, Peterborough, Ontario; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

De l'Assemblée Locale, No 6952, Chevaliers du Travail, Peterborough, Ontario; demandant que l'acte concernant l'engagement des matelots soit amendé.

De l'Assemblée Locale, No 6952, Chevaliers du Travail, Peterborough, Ontario; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De l'Union No 1, des Briquetiers et Maçons, Hamilton, Ontario; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi pour amender l'acte du service civil, devienne loi.

M. Taylor, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente, à titre de troisième rapport, le rapport du sous-comité chargé de vérifier les comptes du service des Impressions du Parlement pour l'année dernière, ainsi que le bilan annuel de l'exercice 1888-89, qui sont annexés aux présentes. Les ayant approuvés, il les recommande respectueusement à la considération de la Chambre.

#### RAPPORT DU SOUS-COMITÉ.

SALLE DU COMITÉ,

Vendredi, 7 mars 1890.

Le sous-comité du comité mixte des Impressions du Parlement, auquel ont été renvoyés, pour audition, les comptes du service des Impressions du Parlement pour l'année écoulée, a l'honneur de faire rapport:—

Que le bilan annuel des Impressions du Parlement pour l'exercice 1888-89 a été examiné et qu'il démontre que le coût total des impressions pour cette période a été de \$65,686.02, laquelle somme comprend tous les frais d'administration, salaires, etc., se rapportant au service des Impressions.

Les dépenses ont été examinées et comparées, article par article, avec les pièces de comptabilité et les chèques donnés en paiement, et le comité s'étant assuré de leur exactitude, a certifié le tout.

Respectueusement soumis,

D. BERGIN,

*Président.*

JAMES A. LOUGHEED,

ROBT. READ,

JAMES TROW,

ALPH. DESJARDINS.

1888-89.	Recettes.	Montant.	Pièces justificatives No.	Dépenses.	Montant.
	Lettres de crédit—Compte de crédit.....	\$ cts. 80,000 00	1888-89. 1	Compte d'impressions au 30 juin 1889 : \$50,029.64, moins papier remis.....	\$ cts. 46,973 02
	REMBOURSEMENTS :—		2	Reliure.....	7,872 13
	Compte d'impression des bills privés.....	469 65	3 4 5 6 7 8 9	Papier d'imprimerie (compris dans le compte d'impressions), Lithographie..... Assurance..... Salaires..... (Montant payé..... \$5,700.00) Remise, pens. de retraite. 100.00) Frais de port..... Divers..... Exploration géologique, copies supplémentaires du rapport.....	2,219 60 107 50 5,800 00 348 42 202 50 2,636 50
				Dépense totale.....	\$66,159 67
		\$80,469 65		Non retiré et non employé, y compris le coût d'impression des bills privés.....	14,309 98
				Dépenses, comme ci-dessus.....	\$80,469 65

REMBOURSEMENTS :—  
Compte divers, bal. d'arg. déposée par L. Dubé. \$ 4 00  
Compte, impression des bills privés..... 469 65  
473 65

Coût total des impressions du parlement..... \$65,686 02

J. L. McDougall,  
Auditeur général.

Vérfifié.  
D. BERGIN, président,  
ROBERT READ,  
ALPH. DESJARDINS,  
JAMES TROW  
JAMES LOUGHEED.

HENRY HARTNEY,  
Greffier des impressions du parlement.

SALLE DU COMITÉ,  
30 juin 1889.

M. Bergeron, du comité des Ordres Permanents, présente le seizième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération la requête de la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et de Kootenay,—demandant qu'il lui soit permis de présenter une pétition pour un bill privé, nonobstant l'expiration du délai pour recevoir ces pétitions; et les causes mentionnées par les pétitionnaires pour le délai à soumettre leur pétition sont de nature à permettre au comité de recommander que la règle 49 soit suspendue à ce sujet.

Sur motion de M. Mara, la pétition de Harry Abbott, et autres, de la cité de Vancouver, présentée ce jour,—demandant un Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et de Kootenay, et pour d'autres fins,—est lue et regue.

Sur motion de M. Brown, le bill (No 105) du Sénat, intitulé: "Acte modifiant le chapitre 148 des Statuts Revisés du Canada, intitulé: 'Acte concernant l'usage abusif des armes à feu et autres,'" est lu pour la première fois et remis, pour seconde lecture, à mercredi prochain.

Sur motion de M. Girouard. il est Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat, priant Leurs Honneurs de vouloir bien permettre à l'honorable sir David Lewis McPherson, C.C.M.G., l'un des membres du Sénat, de comparaître devant le comité des Privilèges et Elections pour donner son témoignage dans l'enquête sur la part prise par John Charles Rykert, éer, député de Lincoln et Niagara, dans l'octroi de certaines concessions forestières dans les Territoires du Nord-Ouest.

Sur motion de M. Girouard, il est Ordonné,—Que la preuve faite devant le comité des Privilèges et Elections, ainsi que toutes lettres, documents ou papiers qui pourrout être remis au président du comité par M. Rykert, soient imprimés de jour en jour, pour l'usage des membres du comité, et que la règle 94 soit suspendue à ce sujet.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

A 6 P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil, et le quitte pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

*(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)*

L'amendement fait par le Sénat au bill (No 75) concernant la Compagnie de pouvoir hydraulique de Calgary (limitée), est pris en considération et adopté.

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois et passés, savoir:—

Bill (No 87) concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique.

Bill (No 76) constituant en corporation la Compagnie de pouvoir hydraulique de la rivière du Coude.

Bill (No 34) modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskachewan.

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois, et renvoyés aux comités qui suivent, savoir:—

*Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes:*

Bill (No 123) concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario.

Bill (No 125) concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

*Comité des Bills Privés:*

Bill (No 124) concernant H. H. Vivian et Cie (limitée).

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

PERCEPTION DU REVENU.

XXXIII.—ACCISE.

	Appointements des officiers et inspecteurs d'accise.....	277,881 25
	Pour pourvoir à la nomination de 8 agents d'accise de 3e classe.....	4,800 00
	Pour augmentation d'appointements pour les agents d'accise au lieu d'allocations pour pension.....	695 00
	Service préventif.....	15,800 00
	Pour pourvoir aux augmentations des appointements suivant le résultat des examens d'accise.....	2,000 00
	Pour augmenter les appointements des officiers chargés de la surveillance dans les grandes distilleries et fabriques.....	5,000 00
	Frais de voyage, loyer, combustible, papeterie, etc., ainsi que les estampilles des tabacs domestiques et importés.....	70,000 00
220	A. Fréchette, traduction de circulaires, arrêtés du conseil, etc....	150 00
	Allocations aux percepteurs de douane sur droits perçus par eux.....	3,500 00
	Commission aux vendeurs d'estampilles pour tabac canadien en torquettes.....	250 00
	Pour augmenter le salaire de Patrick Cullen, messenger et gardien du bureau du revenu de l'intérieur, Montréal.....	200 00
	<i>Spécial.</i>	
	Pour permettre au département de fournir de l'alcool méthyleux, etc., aux fabricants, lesquels rembourseront le prix de revient.....	5,000 00

XXXIV.—INSPECTION ET MESURAGE DU BOIS.

	<i>Montréal.</i>	
	Sous-intendant.....	900 00
	<i>Québec.</i>	
	Appointements.....	5,550 00
	<i>Trois-Rivières.</i>	
221	Sous-surintendant.....	300 00
	Commis.....	500 00
	Dépenses imprévues.....	5,000 00
	Emoluments des inspecteurs-mesureurs.....	8,300 00
	Pension des inspecteurs et mesureurs à la retraite.....	8,600 00

XXXV.—POIDS ET MESURES ET GAZ.

	Appointements des inspecteurs et aides-inspecteurs des poids et mesures.....	52,800 00
	Appointements des aides-inspecteurs de poids et mesures suivants :	
	Robt. Magnes.....	
	W. J. McDonell.....	
222	Aide-inspecteur à Pictou, N.-E.....	
	Appointements de l'inspecteur en chef des étalons de poids et mesures.....	
	Appointements des inspecteurs du gaz.....	12,700 00
	Loyer, combustible, frais de voyages, frais de port, papeterie, etc. Poids et mesures.....	18,000 00
	Loyer, combustible, frais de voyages, frais de port, papeterie, etc. Gaz.....	8,000 00
	Installation de 5 nouveaux bureaux d'inspection pour gaz.....	1,000 00

## XXXVI.—INSPECTION DES DENRÉES.

223	Pour l'achat et la distribution d'échantillons de farine, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi.....	3,000 00
-----	--	----------

## XXXVII.—INSPECTION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES.

224	Pour subvenir aux dépenses qu'entraîne la loi.....	25,000 00
-----	--	-----------

## XXXVIII.—MENUS REVENUS.

225	Menus revenus.....	800 00
	Terres de la réserve de l'artillerie.....	3,305 00

## XXIX.—POLICE À CHEVAL DU NORD-OUEST.

199	Solde de la police .....	320,000 00
	Subsistance.....	91,250 00
	Fourrage .....	82,000 00
	Combustible et éclairage.....	35,000 00
	Habillements .....	60,000 00
	Réparations, renouvellements, remonte, armes et munitions.....	45,000 00
	Médicaments et douceurs, et dépenses de l'hôpital.....	4,000 00
	Livres, papeterie et formules imprimées.....	4,000 00
	Eclaireurs, guides, frais pour billets de logement, allocations de voyage, transport des membres de la police et des munitions.....	60,000 00
	Dépenses imprévues.....	8,000 00

## XXIV.—PÊCHERIES.

## SALAIRES ET DÉBOURSÉS DES GARDE-PÊCHES ET DES GARDIENS.

190	Ontario .....	20,000 00
	Québec .....	14,000 00
	Nouvelle-Ecosse .....	20,000 00
	Nouveau-Brunswick.....	20,000 00
	Ile du Prince-Edouard .....	3,500 00
	Manitoba, Kéwatin et Territoires du Nord-Ouest .....	3,000 00
	Colombie-Britannique .....	6,000 00
	Pisciculture passes-migratoires et nettoyage des rivières .....	40,000 00
	Dépenses judiciaires et imprévues .....	2,000 00
	Entretien et réparation des vapeurs et autres bâtiments employés à la protection des pêcheries.....	100,000 00
	Exposition des pêcheries du Canada et pisciculture à Ottawa....	2,000 00
	Pour payer le service de personnes attachées au département des douanes et des pêcheries, et autres frais se rattachant à la distribution de primes de pêche et au service de la statistique .....	6,000 00

Résolutions à rapporter.

SAMEDI, 22 mars 1890.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau mercredi prochain.

La Chambre alors s'ajourne à 12.15 A.M. jusqu'à mercredi prochain à 3 P.M.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

*Orateur.*

---

## AVIS DE MOTIONS.

---

M. *Turcot*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'établir une banque d'épargne au bureau de poste de la Petite Cascapédia, tenu par Joseph Cyr, comté de Bonaventure?

M. *Turcot*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu une requête signée par un grand nombre de citoyens de New-Richmond et des paroisses voisines, demandant de l'aide pour la construction d'un pont sur la grande rivière Cascapédia, et si oui, est-ce son intention d'accorder telle aide?

M. *Jones* (Halifax)—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Pour quel motif le gouvernement a-t-il prohibé l'emploi de lignes de fonds pour la pêche dans la baie Sainte-Marie, comté de Digby, du 1er octobre au 1er juin, là où la baie est large de vingt milles à son embouchure? Est-ce en vertu d'ordres en conseil ou d'ordres émanant du département? Le gouvernement a-t-il reçu des pêcheurs ou autres personnes des plaintes au sujet des dits règlements, et se propose-t-il de les maintenir ou de les amender, ou de les abolir?

M. *Yeo*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes pétitions et correspondance se rapportant à l'établissement d'un bureau de poste à Baltic et Bloomfield, I.P.-E., et rapport de l'inspecteur des postes à ce sujet. Aussi, copie de toutes lettres, correspondance, etc., de toutes personnes quelconques contre l'établissement du dit bureau de poste.

M. *Mulock*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—

1. Quand le soldat C. T. Hurrell a-t-il été notifié par le gouvernement de la pas-sation de l'ordre en conseil du 13 novembre 1888, lui accordant une pension?

2. Quelles sommes d'argent lui ont-elles été payées à titre de gratuité ou de pension?

3. A quelles dates ces paiements ont-ils été faits?

---

## AVIS DE BILLS PRIVÉS.

---

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés comme devant être pris en considération par leurs comités respectifs, mercredi, le 26 mars courant, ou après, savoir:—

*Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :*

Bill (No 123) concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario.

Bill (No 125) concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

*Comité des Bills Privés :*

Bill (No 124) concernant H. H. Vivian et Cie (à resp. limitée.)

No 46.

OTTAWA, VENDREDI, 21 MARS 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

PROCÈS - VERBAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

## No 47.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, MERCREDI, 26 MARS 1890.
 

---

## PRIÈRE.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du révérend J. G. Norton, D.D., recteur, et autres; du révérend Jervois A. Newnham, recteur, et autres, de la paroisse de Saint-Matthias; du révérend John Edgcombe, recteur, et autres, de la paroisse de Sainte-Marie; du révérend John Ker, B.D., recteur, et autres, de la paroisse de l'Eglise de Grâce; du révérend J. Ellegood, recteur, et autres, de la paroisse de Saint-Jacques l'Apôtre; du révérend G. Osborne Troop, recteur, et autres, de la paroisse de Saint-Martin; du révérend William L. Mills, B.D., recteur, et autres, de la paroisse de la Trinité; du révérend R. Lindsay, recteur, et autres, de la paroisse de Saint-Thomas; du révérend James Carmichael, recteur, et autres, de la paroisse de Saint-George, tous de la cité de Montréal; du révérend J. Gilbert Baylis, B.D., recteur, et autres, de la paroisse de Longueuil; du révérend William J. Dart, recteur, et autres, de la paroisse de Saint-Lambert; du révérend E. McManus, recteur, et autres, de la paroisse de Chambly, tous du comté de Chambly; du révérend C. Boyd, B.A., LL.D., et autres, de Wakefield-Nord; du révérend F. R. Smith, recteur de l'Eglise Saint-Jacques, et autres, de la paroisse de Hull, tous du comté d'Ottawa; du révérend Charles Bancroft, M.A., recteur, et autres, de la paroisse de Sutton, comté de Brome; du révérend George Johnson, recteur, et autres, de la paroisse de Dunham, comté de Missisquoi; du révérend James Carmichael, jun., recteur, et autres, de la paroisse de Berthier en haut, comté de Berthier; du révérend David Lindsay, M.A., recteur et archidiacre de Bedford, de la paroisse de Saint-Luc, Waterloo, comté de Shefford; du révérend L. V. Larivière et autres, de la paroisse de Saint-Hyacinthe, tous de Québec; du révérend F. W. Farries et autres, de l'Eglise de Knox, Ottawa; de D. B. McRae et autres, de la Congrégation de Cranbrook, Presbytère de Maitland, de l'Eglise Presbytérienne en Canada; et de F. A. MacLennan et autres, de Kinloss-Sud, Presbytère de Maitland, de l'Eglise Presbytérienne en Canada, tous de l'Ontario; demandant la passation d'un acte pour mieux assurer l'observance du dimanche.

Du président et des membres de l'Institut Canadien, du maire et de la corporation, de la Chambre de Commerce, des Commissaires du Havre, et autres, de la cité de Toronto; demandant que le mode de division du jour en 24 heures soit sanctionné par une loi du Canada.

De William Fauvet, maire, et autres, de New-Carlisle et Paspébiac, Québec; demandant qu'il soit pris des mesures pour établir un service postal plus rapide et plus efficace entre Campbellton et Gaspé.

De l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail, Toronto; demandant un amendement à l'acte concernant les unions ouvrières.

De l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail, Toronto; demandant certain amendement à l'acte concernant les menaces, l'intimidation et autres offenses.

Du conseil municipal du comté d'Oxford, Ontario; demandant que tout bill présenté en vue d'amender l'acte des chemins de fer au sujet du drainage des lignes ferrées, devienne loi.

De l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail, Toronto; demandant certains amendements au bill dont le parlement est actuellement saisi au sujet de l'importation d'ouvriers étrangers en Canada, avant qu'il ne devienne loi.

M. l'Orateur donne à la Chambre communication de la lettre suivante qu'il a reçue du secrétaire de Son Excellence le Gouverneur général:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,  
OTTAWA, 24 mars 1890.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Sir William Ritchie, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, mercredi, le 26 courant, à 4 p.m., pour y sanctionner les bills passés par le Sénat et la Chambre des Communes durant la présente session.)

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

CHARLES COLVILLE, capitaine,  
*Secrétaire du Gouverneur général.*

A l'honorable  
Orateur de la Chambre des Communes.

Sur motion de M. Mulock, il est émis un ordre de la Chambre, demandant un état indiquant,—

1. La date à laquelle le soldat C. T. Hurrell a été notifié par le gouvernement de la passation de l'ordre en conseil du 13 novembre 1888, lui accordant une pension.
2. Les montants qui lui ont été payés à titre de gratuité ou de pension et les dates de ces paiements.

Sur motion de M. Landerkin, la réponse à un ordre de la Chambre du 25 février 1889, pour un état indiquant les édifices publics érigés en diverses parties du Canada entre le 1er juillet 1867 et le 1er janvier 1889, est référée au comité mixte des Impressions du Parlement.

M. Dewdney présente les réponses suivantes:—

Réponse à Ordre du 24 écoulé—Copie des mémoires adressés par MM. Joseph Holden et John Shera à l'honorable Edgar Dewdney, ministre de l'Intérieur, concernant la concession de seconds homesteads dans les Territoires.

Réponse à Ordre du 10 courant,—1. Etat de tous les deniers entre les mains du Surintendant Général des Sauvages, appartenant aux Sauvages de la réserve de Caughnawaga; 2. De toutes les sources d'où proviennent les dits deniers.

Réponse à Adresse du 29 janvier dernier,—1. Copie de toutes pétitions adressées à Son Excellence le Gouverneur général par des colons établis dans les districts de Cranberry, Cedar, Wellington, Nanoose et Nanaïmo, Colombie-Anglaise, demandant le privilège d'obtenir les terres sur lesquelles ils s'étaient établis, sur les réserves du chemin de fer de l'Île, aux termes ordinaires accordés aux colons, savoir: que leur octroi comprenne la terre et les minéraux qu'elle renferme.

2. Copie de tous ordres en conseil autorisant une commission à faire une enquête sur les réclamations des dits colons.

Réponse à Ordre du 24 écoulé,—Relevé des recettes et dépenses de chacun des bureaux d'enregistrement des Territoires du Nord-Ouest, de 1887 à 1889.

Sir John A. Macdonald présente la réponse suivante:—

Réponse à Ordre du 12 écoulé,—Liste des noms de tous ceux qui ont vendu des propriétés au gouvernement du Canada dans les quartiers Saint-Laurent et Lauzon de la ville de Lévis, depuis le 1er janvier 1886, pour l'élargissement de la voie de

l'Intercolonial et l'agrandissement de la gare de Lévis; le montant payé à chaque propriétaire—le montant payé pour commission, le taux par cent et à qui ces montants ont été payés.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur reprend le fauteuil.

Un message est reçu du député-gouverneur, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur s'y rend avec la Chambre;—et de retour,

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le député-gouverneur de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

- Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sault Sainte-Marie à la baie d'Hudson.
- Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Belleville au lac Nipissingue.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et l'Ouest.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de jonction de Goderich et du Pacifique Canadien, et changeant le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer de Goderich à Wingham."
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Tilsonburg, lac Erié et Pacifique.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du câble du Canada.
- Acte modifiant l'Acte du chemin de fer Canadien du Pacifique, 1889, et à d'autres fins.
- Acte concernant la banque du Peuple du Nouveau-Brunswick.
- Acte concernant la banque de Saint-Stephen's.
- Acte constituant en corporation Belding, Paul et Compagnie (à responsabilité limitée).
- Acte modifiant l'Acte concernant les munitions publiques.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Mount-Forest, Markdale et Meaford.
- Acte relatif à la Compagnie du pont du Sud du Canada.
- Acte concernant la Compagnie de houille et de navigation du Nord-Ouest (à responsabilité limitée).
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Hereford.
- Acte à l'effet de changer le nom de la Compagnie du chemin de fer de Vaudreuil à Prescott en celui de "Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa."
- Acte modifiant l'Acte de la cinquante-deuxième Victoria, chapitre quatre, intitulé: "Acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer."
- Acte modifiant l'Acte relatif aux marques de commerce et aux dessins de fabrique.
- Acte modifiant de nouveau l'Acte des élections fédérales, chapitre huit des Statuts révisés du Canada.
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Morrisburg et New-York.
- Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.
- Acte relatif à la Compagnie du chemin de fer *Northern and Western* du Nouveau-Brunswick, et à l'effet de changer le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer Oriental du Canada."
- Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest.

Acte ratifiant une convention entre la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de la Qu'Appelle, du lac Long et de la Saskatchewan et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick.

Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de bacs de Moncton à l'Île du Prince-Edouard.

Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc, de la baie Georgienne et du lac Erié.

Acte constituant en corporation la Compagnie du pont de chemin de fer de la Ligne riveraine.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand-Central du Nord-Ouest.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

### VIII. ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUES.—(Suite.)

72	Subvention aux sociétés d'agriculture dans les territoires du Nord-Ouest.....	10,000 00
73	Recensement et statistique.....	200,000 00
74	Pour favoriser le développement de l'industrie laitière au Canada.....	5,000 00

### IX.—IMMIGRATION.

75	Appointements des agents et employés :—	
	Agent, Québec.....	1,700 00
	Sous-agent, Québec.....	1,100 00
	Commis, Québec.....	1,000 00
	Interprète, Québec.....	660 00
	Messager, Québec.....	365 00
	Agent, Montréal.....	1,300 00
	do Ottawa.....	1,300 00
	do Kingston.....	1,300 00
	do Toronto.....	1,650 00
	do Hamilton.....	1,250 00
	do London, Ont.....	1,000 00
	do Halifax.....	1,000 00
	do Saint-Jean, N.-B.....	1,000 00
	do Winnipeg.....	1,400 00
	Sous-agent, Winnipeg.....	1,000 00
	do Interprète, Winnipeg.....	800 00
	Agent, Brandon.....	1,400 00
	do Calgary.....	1,200 00
	do Port-Arthur.....	1,000 00
do Victoria, C.-B.....	1,000 00	
do Vancouver.....	1,200 00	
Appointements des agents en Europe.....	5,900 00	
Dépenses imprévues des agences canadiennes.....	16,000 00	
Subvention à la société pour la protection des immigrants à Montréal.....	1,000 00	

Résolution à rapporter.

JEUDI, 27 mars 1890.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau mercredi prochain.

Un message est reçu du Sénat, permettant à l'hon. sir David Lewis Macpherson, C.C.M.G., de comparaître devant le comité des privilèges et élections pour donner

son témoignage dans l'enquête sur la part prise par John Charles Rykert, écuyer, député de Lincoln et Niagara, dans l'octroi de certaines concessions forestières dans les Territoires du Nord-Ouest, s'il le juge à propos.

Et aussi,—adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 32) constituant en corporation la Grande Loge Orangiste de l'Amérique-Britannique.

Bill (No 72) concernant la Banque de Summerside.

Bill (No 74) concernant l'association sur la vie, dite "Confédération."

La Chambre alors s'ajourne à 12.45 P.M. jusqu'à 3 heures, aujourd'hui.

JOSEPH ALDRIC OUMET,  
*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

Sir John Thompson—Mercredi prochain—BILL intitulé: "Acte modifiant le chapitre 16, 50-51 Victoria, intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte des Cours Suprême et de l'Échiquier, et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclames contre la couronne."

M. Davin—Vendredi prochain—INTERPELLATION—L'attention du ministre des Travaux Publics a-t-elle été attirée sur le fait que l'on a érigé dans l'un des plus beaux endroits des terrains du parlement une vulgaire construction servant à remiser des outils qui dépare la beauté de ces terrains?

M. Lister—Vendredi prochain—ADRESSE—Copie de tous ordres en conseil faisant des nominations, promotions et changements dans le département de la Milice et de la Défense pendant le cours de l'année civile 1889.

M. Lister—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Un aide-de-camp a-t-il été nommé à l'officier général commandant la milice? Si oui, quel est son nom et la nomination a-t-elle été faite en faveur d'un gradué du collège militaire royal ou d'un officier de la milice du Canada? Si une semblable nomination a été faite, les cadets du collège militaire et les officiers de la milice sont-ils éligibles à remplir pareille charge?

M. Lister—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant les noms de tous ceux qui ont été nommés dans les différents départements du service public, depuis 1880, sans examen, pour remplir des devoirs spéciaux tels que architectes, ingénieurs, dessinateurs, etc., tel que prescrit par l'Acte du Service Civil, et qui, depuis leur nomination, ont eu à remplir des fonctions cléricales ne demandant pas de connaissances techniques telles qu'exigées lors de leur entrée dans le service. Aussi, indiquant si ceux qui ont été transférés depuis à des branches non spéciales ont passé l'examen du service civil, et donnant les noms de ceux qui ont ainsi passé leurs examens.

M. Lister—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Un secrétaire général a-t-il été nommé pour le département de la Milice et de la Défense? Si oui, quel est son nom, et cette promotion a-t-elle été faite en faveur du plus ancien de la classe, c'est-à-dire, la personne nommée était-elle commis de la seconde classe ancienne du département?

M. Jones (Halifax)—En comité général sur le bill (No 127) concernant les banques et le commerce de banque. Que la clause suivante soit ajoutée :

Que la double responsabilité des actionnaires de Banques ne devra pas s'étendre au delà du montant nécessaire pour couvrir la circulation des billets des dites banques et le rachat de tels billets.

M. Laurier—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Jusqu'à quelle période de l'automne est-il ordonné d'allumer le phare de l'île Lonely, dans la Baie Georgienne, et à quelles dates a-t-il cessé d'être allumée en 1886, 1887, 1888 et 1889 ?

M. Charlton—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant,—

1. Le nombre d'acres de terres à pâturage actuellement affermés dans les territoires du Nord-Ouest.

2. Le montant payé au gouvernement l'an dernier pour l'affermage des dites terres.

3. Le montant d'arrérages dus au gouvernement pour l'affermage des dites terres, et les noms des personnes devant ces arrérages.

4. Les noms des porteurs de baux sur le territoire desquels il n'est pas permis aux colons de s'établir sans leur consentement ainsi que la superficie totale couverte par les dits baux, et la situation des terres mentionnées dans chaque bail.

No 47.

OTTAWA, MERCREDI, 26 MARS 1890

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par BROWN CHAMBERLAIN  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

## No 48.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 27 MARS 1890.

## PRIÈRE.

Vingt pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Sur motion de Sir Hector Langevin, il est Résolu,—Que le délai pour la réception des rapports de comités sur Bills privés expirant aujourd'hui, il soit prorogé au jeudi, 17 avril prochain.

M. Foster remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit :—

## STANLEY DE PRESTON.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1890, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, 1867. le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
OTTAWA, 26 mars 1890.

Sur motion de M. Foster, les dits message et budget supplémentaire sont renvoyés au comité des Subsidés.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, la Chambre passe aux Ordres du Jour.

M. Foster propose, Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens.—Adopté.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Voies et Moyens.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

**I. Résolu,** Qu'il est opportun de modifier le chapitre 33 des Statuts révisés du Canada, intitulé : *Acte concernant les droits de douane*, comme il suit :—

1. En abrogeant le premier article du dit acte et le remplaçant par le suivant :—  
" Dans le présent acte, et dans tout autre acte relatif aux douanes, à moins que le contexte n'exige une interprétation différente :—

" (a) L'expression ou l'abréviation "*ad val.*" représente et a la signification des mots *ad valorem* ;

" (b) Les initiales "*N.S.A.*" représentent et ont la signification des mots " non spécifié ailleurs ;"

“(c) Les initiales “N.A.P.” représentent et ont la signification des mots “non autrement prévu;”

“(d) Les initiales “L.S.M.” représentent et ont la signification des mots “livré sous mât;”

“(e) L’expression “gallon” signifie un gallon impérial;

“(f) L’expression “tonne” signifie deux mille livres avoir du poids;

“(g) L’expression “de preuve” ou “spiritueux de preuve,” lorsqu’elle est appliquée aux vins ou aux spiritueux de quelque espèce que ce soit, signifie spiritueux de la force de preuve telle que constatée par l’hydromètre de Sykes;

“(h) L’expression “jauge” lorsqu’il est appliquée aux feuilles ou plaques de métal, ou aux fils de métal, signifie l’épaisseur ou la grosseur déterminée d’après le calibre étalon de Stubbs;

“(i) L’expression “diamètre,” lorsqu’elle est appliquée aux tubes ou tuyaux, signifie la mesure réelle du diamètre intérieur;

“(j) L’expression “feuille” ou “feuilles,” lorsqu’elle est appliquée aux métaux, signifie des feuilles ou plaques de pas plus de trois-seizièmes de pouce d’épaisseur;

“(k) L’expression “plaque” ou “plaques,” lorsqu’elle est appliquée aux métaux, signifie des plaques ou feuilles de plus de trois-seizièmes de pouce d’épaisseur.”

2. En décrétant que les définitions données à l’article deux de l’*Acte des douanes*, chapitre trente-deux des Statuts révisés, tel que modifié, s’appliqueront, à moins que le contexte ne s’y oppose, au présent acte et en formeront partie; et que tout pouvoir conféré au gouverneur en conseil par le dit *Acte des douanes* de transférer des effets impossibles sur la liste des effets qui peuvent être importés en franchise, ne sera ni abrogé ni modifié par le présent acte.

3. En abrogeant le premier paragraphe de l’article cinq de l’acte en premier lieu cité et le remplaçant par le suivant:

“L’importation d’aucuns des effets énumérés à l’annexe D est par le présent prohibée, et s’il en est importé ils deviendront par là même confisqués à la Couronne et seront immédiatement détruits; et quiconque importera quelqu’un de ces effets encourra dans chaque cas une amende de deux cents piastres.”

4. En décrétant que toutes les préparations médicinales ou de toilette importées pour en compléter la fabrication, ou pour les employer à la fabrication d’autres articles en y ajoutant quelque ingrédient ou des ingrédients, ou en mélangeant ces préparations, ou en les embouteillant ou empaquetant ou étiquetant, soit seules, soit avec d’autres articles ou mélanges, sous un nom de propriétaire ou de commerce, seront, sans égard à leur prix de revient, évaluées pour les droits et les droits seront acquittés sur ces préparations à la valeur marchande ordinaire, dans le pays d’où elles auront été importées, de la préparation complétée, lorsqu’elle est embouteillée ou empaquetée ou étiquetée sous ce nom de propriétaire ou de commerce, moins le coût réel de la main-d’œuvre et des matériaux employés en Canada pour en compléter la fabrication, ou pour embouteiller ou empaqueter et étiqueter ces préparations.

5. En décrétant que des règlements concernant la manière dont les mélasses et sirops seront échantillonnés et éprouvés dans le but de déterminer à quelles catégories ils appartiendront pour l’imposition des droits, seront faits par le ministre des douanes, et que les instruments et appareils nécessaires à cette détermination seront désignés par lui et fournis aux employés qu’il chargera d’échantillonner et éprouver ces mélasses et sirops; et la décision de tout employé ainsi chargé d’éprouver ces articles, quant aux droits auxquels ils seront assujétis en vertu du tarif, sera finale et décisive, à moins que, sur appel au commissaire des douanes, porté dans les trente jours après que cette décision aura été rendue, elle ne soit modifiée, avec l’approbation du ministre, et la décision du commissaire ainsi approuvée sera finale.

6. En décrétant que tous effets ou colis du crû du Canada, ou produits ou fabriqués en Canada, et en ayant été exportés dans l’intention de les y rapporter, seront admis en franchise lors de leur réimportation en Canada, pourvu que ces effets ou colis aient été déclarés à l’exportation et étampés ou marqués par un percepteur du préposé compétent des douanes, et que leur identité soit parfaitement reconnue par le percepteur ou préposé compétent au port ou lieu où ils seront ainsi réimportés; et pourvu, de plus, que ces effets ou colis soient restés la propriété de la personne ou des

personnes qui les aura ou auront exportés, et que cette réimportation ait lieu sous un an de la date de leur exportation.

7. En décrétant que toute personne qui enverra ou emportera en Canada, ou qui, étant en Canada, aura en sa possession, quelque en-tête de compte ou autre papie paraissant être un en-tête ou un blanc pouvant être rempli et utilisé comme facture et portant quelque certificat tendant à faire voir, ou qui pourrait être utilisé pour faire voir que la facture qui pourrait être faite au moyen de cet en-tête de compte ou ce blanc est exacte ou authentique, sera coupable de délit et passible d'une amende de cinq cent piastres, ou d'un emprisonnement de douze mois au plus, ou des deux peines à la fois, à la discrétion de la cour; et les effets qui auront été déclarés au moyen d'une facture faite d'après un en-tête ou blanc de compte de ce genre seront confisqués.

8. En retranchant de l'annexe A du dit acte les en-têtes suivants, savoir:—

Les mots "Acier et acier ouvré, savoir:—" qui précède immédiatement l'item 7 de la dite annexe;

Les mots "Arbres—Arbres fruitiers, savoir:—" qui précèdent immédiatement l'article 24 de la dite annexe;

Les mots "Céréales, savoir:—" qui précèdent immédiatement l'article 78 de la dite annexe;

Les mots "Coton ouvré, savoir:—" qui précèdent immédiatement l'article 115 de la dite annexe;

Les mots "Fer et fer ouvré:—" qui précèdent immédiatement l'item 171 de la dite annexe;

Le mot "Fourrures," qui précède immédiatement l'item 219 de la dite annexe;

Les mots "Fruits frais," qui précèdent immédiatement l'item 222 de la dite annexe;

Les mots "Fruits secs," qui précèdent immédiatement l'item 229 de la dite annexe;

Les mots "Instruments aratoires, savoir:—" qui précèdent immédiatement l'item 261 de la dite annexe;

Les mots "Laines et lainages," qui précèdent immédiatement l'item 268 de la dite annexe;

Le mot "Légumes," qui précède immédiatement l'item 277 de la dite annexe;

Les mots "Livres, etc.," qui précèdent immédiatement l'item 286 de la dite annexe;

Le mot "Pianos," qui précède immédiatement l'item 356 de la dite annexe;

Les mots "Pierre, savoir:—" qui précèdent immédiatement l'item 359 de la dite annexe;

Les mots "Poudre et autres matières explosives," qui précèdent immédiatement l'item 381 de la dite annexe;

Les mots "Sucres, sirops et mélasses," qui précèdent immédiatement l'item 428 de la dite annexe;

Le mot "Tabacs," qui précède immédiatement l'item 443 de la dite annexe;

Les mots "Verre et verreries," qui précèdent immédiatement l'item 461 de la dite annexe;

Le mot "Voitures," qui précède immédiatement l'item 480 de la dite annexe.

2. *Résolu*.—Qu'il est à propos d'abroger les items suivants des annexes A, B et C du chapitre trente-trois des Statuts révisés, intitulé: *Acte concernant les droits de douane*, savoir:

Annexe A, items numérotés 3, 6, 15, 217, 241, 388, 138, 76, 289, 334, 151, 92, 86, 445, 104, 244, 398, 472, 60, 61, 135, 153, 154, 114, 118, 130, 164, 373, 350, 224, 313, 461, 469, 464, 468, 465, 466, 467, 462, 470, 234, 381, 99, 316, 260, 68, 236, 157, 403, 404, 1, 371, 73, 142, 145, 397, 299, 276, 473, 474, 476, 18, 320, 328, 256, 257, 349, 351, 352, 353, 354, 341, 342, 110, 137, 347, 394, 395, 69, 240, 95, 411, 33, 407, 389, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 159, 13, 426, 427, 360, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 441, 446, 170, 444, 215, 346, 55, 279, 459, 477, 317, 218, 216, 47, 268, 271, 281, 282.

Annexe B, les items numérotés 489, 490.

Annexe C, les items numérotés 513, 751, 517, 518, 519, 730, 789, 768, 525, 526, 514, 536, 787, 788, 534, 549, 631, 586, 551, 552, 691, 559, 779, 602, 683, 732, 590,

595, 597, 570, 598, 529, 581, 585, 531, 564, 803, 603, 597, 599, 645, 606, 739, 790, 616, 781, 622, 633, 659, 799, 811, 589, 654, 579, 664, 600, 675, 601, 752, 686, 682, 558, 630, 780, 706, 710, 711, 715, 800, 624, 663, 718, 721, 724, 793, 641, 744, 580, 756, 755, 753, 754, 568, 767, 766, 653, 528, 571, 775, 776, 772, 509, 782, 635, 791, 801, 809, 553, 763, 639, 557, 677,—et d'établir de nouvelles dispositions en leur lieu et place en ajoutant ce qui suit aux dites annexes, respectivement :—

## ANNEXE A.

1. Acide, acétique et pyroligneux, N.S.A., et vinaigre, un droit spécifique de quinze centins pour chaque gallon d'une force quelconque n'excédant pas la force de preuve, et, pour chaque degré de force dépassant la force de preuve, un droit de surcroît de un centin. La force de preuve est égale à 6 pour cent d'acide absolu, et la force du produit sera dans tous les cas déterminé de la façon qui sera prescrite par le gouverneur en conseil..... 15c. p. gal.  
et 1c. de plus
2. Acide, acétique et pyroligneux de toute force, importé par des teinturiers, des indienneurs ou des fabricants d'acétates ou de couleurs, pour être employé exclusivement dans la teinturerie ou dans l'impression des indiennes, ou dans la fabrication d'acétates ou de couleurs dans leurs propres établissements, selon les règles qui pourront être établies par le gouverneur en conseil, un droit de vingt cinq centins par gallon et vingt pour cent *ad valorem*... 25c. p. gal.  
20c. p.c.
3. Phosphate acide, trois centins par livre..... 3c. p. lb.
4. Pierres précieuses, polies mais non montées ni autrement ouvrées, et imitations, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p.c.
5. Animaux vivants, savoir : bêtes à cornes, moutons et cochons, trente pour cent *ad valorem* ..... 30 p.c.
6. Fleurs artificielles, vingt-cinq pour cent *ad valorem* ..... 25 p.c.
7. Plumes de toutes espèces, N.S.A., vingt-cinq pour cent *ad valorem*. 25 p.c.
8. Graisse pour voitures, un centin par livre ..... 1c. p. lb.
9. Barils contenant du pétrole ou des produits de pétrole ou des mélanges dans lesquels entre du pétrole, lorsque les produits ainsi contenus sont assujétis à un droit spécifique, quarante centins chacun ..... 40c. chacun.
10. Ceintures chirurgiques ou brayers, et suspensoirs de toute espèce, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
11. Cirage pour souliers et encre de condonniers, et vernis à souliers, à harnais et à cuir, et savon à harnais, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
12. Livres d'annonces, images et pancartes enluminées, publications périodiques d'annonces illustrées, mercuriales ou listes de prix illustrées, calendriers et almanacs d'annonces illustrées, estampes de modes pour tailleurs et modistes, et tous chromos, chromotypies, oléographies, photographies et autres cartes, images ou autres œuvres d'art similaires, produites par tout autre procédé que par la peinture artistique ou le dessin, soit pour des fins d'affaires ou d'annonces ou non, imprimées ou estampées sur papier, carton, ou autre matière, N.S.A., six centins par livre et vingt pour cent *ad valorem*..... 6c. p. lb.  
et 20 p.c.
13. Cartes géographiques, topographiques et astronomiques, cartes marines et globes, N.S.A., vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
14. Journaux ou éditions supplémentaires, ou parties, partiellement imprimés et destinés à être complétés et publiés en Canada, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
15. Billets de banque, obligations, lettres de change, chèques, billets à ordre ou au porteur, traites, et tous ouvrages semblables non signés, et têtes de comptes, enveloppes, reçus, cartes et autres formules commerciales en blanc, imprimés ou lithographiés, ou

imprimés sur plaques d'acier, de cuivre ou autres, et autres matières imprimées N.S.A., trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
16. Outils et instruments de relieurs, y compris les machines à régler et percaline, dix pour cent <i>ad valorem</i> .....	10 p.c.
17. Boîtes à ouvrage de fantaisie, écri-toires, boîtes à gants, à mouchoirs, de manucure, à parfums, à toilettes, et boîtes de fantaisie pour les fumeurs, et tous articles de fantaisie semblables en os, en écaille, corne, ivoire, bois, cuir, peluche, satin, soie, satinette ou papier, poupées et jouets de toutes sortes, y compris les machines à coudre d'une valeur de pas plus de deux piastres, et jouets d'enfants ; ornements en albâtre, spath, terra cotta ou composition ; et statuettes, rassades et ornements en rassades N.S.A., trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
18. Cuivre en lames, pour filets d'imprimerie, non finis, et cuivre en lames ou en feuilles de moins de quatre pouces de largeur, quinze pour cent <i>ad valorem</i> .....	15 p.c.
19. Bretelles et parties de bretelles, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
20. Riz, non nettoyé ni décortiqué, ou paddy, dix-sept et demi pour cent <i>ad valorem</i> .....	17½ p.c.
21. Farine ne blé, soixante-quinze centins par baril.....	75c. p. brl.
22. Boutons en ivoire végétal, ivoire, corne, sabot, caoutchouc, vulcanite ou composition, dix centins par grosse et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	10c. p. gr. et 25 p.c.
23. Tapis, paillassons et nattes de chanvre; doublures de tapis et coussinets d'escalier, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
24. Pipes à fumer de toutes sortes, montures de pipes, porte-cigares et cigarettes et boîtes pour les contenir, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
25. Horloges et pendules, et boîtes d'horloges et de pendules de toutes sortes, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
26. Ressorts et mouvements d'horloges et de pendules, autres que pour les horloges de tour, complets ou en parties, dix pour cent <i>ad valorem</i> .....	10 p.c.
27. Couvertures de chevaux, formées, N.A.P., trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
28. Nattes et paillason en fibres de coco, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
29. Pâte de cacao et chocolat, non sucrée, un centin par livre.....	1c. p. lb.
30. Pâte de cacao et autres préparations de cacao contenant du sucre, cinq centins par livre.....	5c. p. lb.
31. Extrait de café ou substitués de café de toutes sortes, cinq centins par livre.....	5c. p. lb.
32. Faux-cols en coton, toile ou cellulose, vingt-quatre centins par douzaine et trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	24c. p. doz. et 30 p.c.
33. Peignes de toutes sortes pour la parure et la toilette, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
34. Etoffes de couleur, tissées en tout ou en partie de fil de coton teint ou coloré, ou de fil de jute, ou en partie de fil de jute et en partie de fil de coton ou d'autre matière, à l'exception de la soie, N.S.A., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
35. Sangle non-élastique, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
36. Sangle élastique, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
37. Cuivre rouge, vieux et en morceaux, en gueuses, barres, baguettes boullons, lingots, feuilles et doublage, non polis ou vernissés, et en tuyaux passés à la filière et sans soudure, dix pour cent <i>ad valorem</i> .....	10 p.c.
38. Cuivre, ouvré, N.S.A., trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
39. Cuivre en feuilles ou en bandes de moins de quatre pouces de largeur, quinze pour cent <i>ad valorem</i> .....	15 p.c.

40. Cordages de coton et cordes de coton tressée, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
41. Cordage de toute espèce, N.S.A., un centin et un quart par livre et 10 pour cent *ad valorem*..... 1½ c. p. lb et 10 p.c.
42. Denims, drills, coutils, guingamps, plaids, cotons ouaté ou peluchés, flanelettes, tennis-cloth, ou zéphirs rayés, toiles et drills teints ou colorés, cotons à chemise carrelés et rayés, cottonades, doeskins de coton, étoffes à pantalons, et étoffes similaires, deux cents par verge carrée et quinze pour cent *ad valorem*... 2 cts p. v.c et 15 p.c.
43. Fil de coton à coudre en écheveaux, blanchi ou non, à trois et six brins, douze et demi pour cent *ad valorem*..... 12½ p.c.
44. Jeans et coutils, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de corsets ou de garnitures de robes pour être employés dans leurs propres fabriques, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
45. Manchettes de coton, de toile ou de cellulose, quatre centins par paire et trente pour cent *ad valorem*..... 4 cts p. pre. et 30 p.c.
46. Rideaux confectionnés, garnis ou sans garniture, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
47. Hamacs et filets pour jeu de paume, et autres articles fabriqués avec de la ficelle, N.S.A., trente-cinq pour cent *ad valorem*.... 35 p.c.
48. Tuyaux de drainage, tuyaux d'égouts, tuyaux d'intérieur de cheminée, ou ventouses, et blocs inverses, vernis ou non, tuiles de terre, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
49. Plumes, savoir: plumes d'autruche et de vautour, non préparées, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 p.c.
50. Plumes, savoir: plumes d'autruche et de vautour, préparées, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
51. Pommes, 40 centins par baril..... 40 c. p. bl.
52. Mûres, groseilles, framboises et fraises, N.S.A., trois centins par livre, le poids du colis compris dans le poids assujéti au droit. 3c. p. lb.
53. Cerises et groseilles à grappes, un centin par pinte..... 1c. p. pte.
54. Atocas, prunes et coings, trente centins par boisseau..... 30 c. p. bois.
55. Pêches, un centin par livre—le poids du colis compris dans le poids assujéti au droit..... 1c. p. lb.
56. Compteurs à gaz, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
57. Objets de cristallerie et de verrerie ornementée fabriqués expressément pour être montés en métal plaqué d'argent à l'usage de la table, lorsque ces objets sont importés par les fabricants de plaqués, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
58. Dames-jeannes en verre, vides ou pleines, bouteilles et carafes, flacons et fioles de moins de huit onces, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
59. Abat-jour de lampes, de becs à gaz et de lumière électrique, lampes et cheminées de lampes, fanaux de côtés et fanaux d'avant, globes pour lanternes, lampes, lumières électriques et becs de gaz, N.S.A., trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
60. Verre à vitre commun et incolore; verre sans ornements, coloré, teint, en feuilles, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
61. Verre de couleur de fantaisie, ouvragé et émaillé; verre peint et vitrifié; verre blanc ouvragé, émaillé et dépoli; glaces incolores ébauchées et passées au rouleau, vingt-cinq pour cent *ad valorem* ..... 25 p.c.
62. Vitraux en verres de couleur, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
63. Glaces étamées, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
64. Glaces étamées, biseautéés, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
65. Verre non coloré, en carreaux de pas plus de trente pieds en superficie chacun, six centins par pied carré, et s'il est biseauté, un centin additionnel par chaque pied carré..... 6 c. p. pd car. 1 c. add. p. pd car.

66. Verre en carreaux de plus de trente et de pas plus de soixante-dix pieds en superficie chacun, huit centins par pied carré, et s'il est biseauté un centin additionnel par pied carré.....	8. c. p pd car. 1 c. add. p. pd car.
67. Verre en carreaux de plus de soixante-dix pieds en superficie chacun, neuf centins par pied carré, et s'il est biseauté, un centin additionnel par pied carré.....	9c. p. pd car. 1 c. ad. p. pd car.
68. Abat-jour en imitation de porcelaine et abat-jour en verre coloré, non décoré, peint, émaillé ou gravé, vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
69. Tout autre verre et verrerie N.A.P., y compris le verre bombé, vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
70. Gants et mitaines de toutes sortes, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	35 p.c.
71. Feuilles d'or et d'argent et clinquant, trente pour cent <i>ad valorem</i> .	30 p.c.
72. Cartouches de fusil, carabine et pistolet et boîtes à cartouches de toute espèce et de tous matériaux ; capsules et bourres de fusils de toutes sortes, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
73. Chapeaux de feutre de fourrures, un dollar et cinquante centins par douzaine et vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	\$1.50 p.douz. et 20 p.c.
74. Chapeaux et bonnets, N.S.A., trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
75. Chapeaux de femmes, N.S.A., trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
76. Miel et ses imitations, en gâteaux ou autrement, trois centins par livre.....	3c. p. lb.
77. Chaussures en caoutchouc avec dessus en drap ou en matière autre que le caoutchouc, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
78. Chaussures en caoutchouc et autres objets en caoutchouc, N.S.A., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> ... ..	25 p.c.
79. Agrafes de corset, agrafes ou buscs à courbure dite <i>spoon</i> , bandes, buses, lames d'acier de côté et autres lames de corsets, soit unies, vernies, laquées, étamées ou couverte de papier ou de drap ; aussi busc, baleine ou lacets de corsets, couverts de papier ou de drap, par longueurs avec bout garni ou non de laiton ou d'étain ou en rouleaux, cinq centins par livre et trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	5c. p. lb. et 30 p.c.
80. Ferro-manganèse, ferro-silicium, fonte blanche cristalline, extrémités de loupes d'acier et bouts de rails d'acier coupés, pour la fabrication de l'acier, deux piastres par tonne.....	\$2 p. tonne.
81. Ferrures à l'usage des constructeurs ébénistes, harnacheurs et selliers y compris les étrilles, ferrures de voitures, serrures, couplets et pentures, N.S.A., trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> ....	35 p.c.
82. Armes à feu, vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
83. Instruments de chirurgie et de dentisterie de toutes sortes, vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
84. Tubes en fer soudés à joints superposés filetés et accouplés ou non d'un pouce et demi à deux pouces de diamètre inclusivement, pour être employés exclusivement au puits artésiens, aux conduites d'huile de pétrole et dans les raffineries de pétrole, vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
85. Autres tubes ou tuyaux en fer forgé un centin et trois quarts par livre .....	1½c. p. lb.
86. Écrous et rondelles en fer ou en acier forgé, rivets en fer ou en acier, boulons filetés ou non ébauches d'écrous et de boulons, tés à charnières et pentures, longues et ébauches de pentures, N.S.A., un centin par livre et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .	1c. p. lb. et 25 p.c.
87. Gelées, marmelades et confitures, N.S.A., cinq centins par livre...	5 c. par lb.
88. Dentelles, millerets, franges, broderies, cordons, glands et bracelets ; millerets, chaînes ou cordons en crin, cols en dentelles et tous articles semblables, filets en dentelles et tulle de coton, de soie, de fil ou autres matières, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.

89. Saindoux, fondu, trois centins par livre, le poids du colis compris dans le poids assujéti aux droits.....	3 c. par lb.
90. Saindoux, en branches, deux centins par livre, le poids du colis compris dans le poids assujéti aux droits.....	2 c. par lb.
91. Plomb, nitrate et acétate de, non moulus, cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	5 p.c.
92. Tuyaux de plomb et plomb de chasse, un centin et demi par livre.	1½c. p. lb.
93. Carton-cuir et cuir pressé ou imitation de cuir ( <i>leatheroid</i> ), trois centins par livre.....	3c. p. lb.
94. Peaux à maroquin, en croûte, dix pour cent <i>ad valorem</i> .....	10 p.c.
95. Cuir à courroie et à empeigne, y compris le chevreau, l'agneau, mouton et veau, tanné ou préparé, mais non ciré ou verni, quinze pour cent <i>ad valorem</i> ; s'il est préparé, ciré ou verni, vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	15 p.c. 20 p.c.
96. Courroie de cuir ou autre matière, N.S.A., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p. c.
97. Réglisse, en pâte, deux centins par livre.....	2c. p. lb
98. Réglisse en rouleaux ou bâtons, trois centins par livre.....	3c. p. lb
99. Extrait de malt (non alcoolique) pour des fins médicinales, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p. c.
100. Lanternes magiques et leurs glissières, instruments de physique, de photographie, de mathématiques et d'optique, N.S.A., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
101. Lard mess, ainsi que défini par l'acte d'inspection générale, un centin et demi par livre.....	1½c. p. lb.
102. Viandes fraîches ou salées, N.S.A., trois centins par livre.....	3c. par lb.
103. Viandes séchées ou fumées, ou viandes conservées de toute autre manière que dans le sel ou la saumure, N.S.A., trois centins par livre; si elles sont importées en boîtes, le poids devra comprendre le poids de la boîte.....	3c. p. lb.
104. Laitage et autres préparations semblables, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
105. Mucilage et colle liquide, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
106. Graine de moutarde, dix pour cent <i>ad valorem</i> .....	10 p.c.
107. Huile de lin, crue ou bouillie, un centin et un quart la livre.....;	1¼c. p.lb.
108. Huiles lubrifiantes, composées en totalité ou en partie de pétrole et coûtant moins que trente centins par gallon, sept centins et un cinquième par gallon.....	7½c. p. gall.
109. Toiles cirées et soie huilée, en pièces, taillées ou façonnées, huilées, vernies, étampées, peintes ou imprimées, veloutées ou enduites de caoutchouc ou autre substance, N.A.P., cinq centins par verge carrée, et quinze pour cent <i>ad valorem</i> .....	5c. p. vg. car. et 15 p.c.
110. Opium (à l'état naturel) une piastre par livre, le poids devant comprendre celui de l'article qui l'enveloppe.....	\$1 par lb.
111. Peintures, étampes, gravures, dessins et plans de constructions, vingt par cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
112. Blanc et rouge de plomb, secs, minium orange, blanc ou carbonate de zinc, cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	5 p.c.
113. Couleurs, sèches, N.A.S., vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
114. Peintures et couleurs broyées, préparées à l'huile ou à tout autre liquide, N.S.A., trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
115. Peintures, broyées ou mêlées dans ou avec de la laque du Japon, du vernis, des laques, des siccatifs liquides, du collodion, de l'huile siccative ou du vernis à l'huile; matières à encoller et abreuver le bois, et toutes peintures liquides, préparées ou toutes mélangées, N.S.A., cinq centins par livre et vingt-cinq centins <i>ad valorem</i> , le poids du colis compris dans le poids imposable.	5c. p. lb. et 25 p.c.

116. Oxydes, ocres, argiles ocreuses, réfractaires, terres d'ombre et de Sienne, broyées ou non broyées, lavées ou non lavées, calcinées ou crues, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
117. Peintures et couleurs, broyées dans l'alcool, et tous vernis et laques à l'alcool, une piastre par gallon..... \$1 p. gall.
118. Papiers peints ou papiers à tentures, en rouleaux, sur chaque rouleau de huit verges ou moins, et ainsi en proportion pour toutes longueurs plus grandes des espèces qui suivent, savoir :—
- (a) Papiers bruns unis, papiers blancs, papiers à fond préparé et papiers satinés, deux centins..... 2c.
- (b) Bronzés, d'une seule impression, et bronzés coloriés, six centins..... 6c.
- (c) Bronzés et en relief, huit centins..... 8c.
- (d) Bordures coloriés, étroites, et bordures colorières, larges, six centins..... 6c.
- (e) Bordures bronzées, étroites, et bordures bronzées, larges, quatorze centins..... 14c.
- (f) Bordures en relief, quinze centins..... 15c.
- (g) Tous autres papiers peints ou à tentures, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
119. Sacs de papier de toute espèce, imprimés ou non, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
120. Papier-toile Union à faux-cols ou collets, non lustré ni fini, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
121. Papier-toile Union à faux-cols ou collets, en rouleaux ou en feuilles, lustré ou fini, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
122. Cire de paraffine, acide stéarique et stéarine de toute espèce, trois centins par livre..... 3c. p. lb.
123. Crayons de mine de toute espèce, en bois ou autrement, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
124. Parfums, y compris les préparations (non alcooliques) pour la toilette, savoir :—huiles à cheveux, poudres et eaux dentifrices et autres, pommades, pâtes, et toutes autres préparations parfumées pour la chevelure, la bouche ou la peau, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
125. Plaques photographiques sèches, neuf centins par pied carré..... 9c. p. pd. c.
126. Papier aluminé chimiquement préparé pour l'usage du photographe, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
127. Marinades en bouteilles, quarante centins par gallon, y compris l'impôt sur les bouteilles ; et chaque bouteille contenant moins d'une demi-chopine sera soumise aux droits comme si elle contenait une chopine, et chaque bouteille contenant plus d'une demi-chopine, mais pas plus d'une chopine, paiera le droit comme si elle contenait une chopine, et chaque bouteille contenant plus d'une chopine, mais pas plus d'une pinte, paiera le droit comme si elle contenait une pinte..... 40c. p. gall.
128. Marinades en jarres, bouteilles ou autres récipients, quarante centins par gallon sur la quantité constatée, le droit devant comprendre l'impôt sur la jarre, bouteille ou autre récipient... 40 c. p. gal.
129. Marinades en tinettes ou autrement, dans du vinaigre, ou du vinaigre et de la moutarde, trente-cinq centins par gallon, et dans de la saumure ou du sel, vingt-cinq centins par gallon... 35 c. p. gal.  
25 c. p. gal.
130. Plombagine, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
131. Plombagine, tous articles faits de, N.S.A., trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
132. Presses et machines à imprimer, mais seulement celles employées dans les établissements où s'imprime des journaux, des livres ou des commandes ; machines à plier et coupe-papier employés

- dans les établissements d'impression et de reliure, dix pour cent  
*ad valorem*..... 10 p. c.
133. Presses lithographiques, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p. c.
134. Prunelle pour bottines et souliers, et tissu de coton pour doublure de bottines, souliers et gants, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p. c.
135. Tissu de laine pour doublure de bottines, souliers et gants, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
136. Prussiate de potasse rouge et jaune, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p. c.
137. Courroies, boyaux, garniture, nattes et paillassons en caoutchouc, et boyaux de coton ou de toile doublés de caoutchouc, cinq centins par livre, et quinze pour cent *ad valorem*..... 5 c. p. lb.  
 15 p. c.
138. Sauces et catsups en bouteilles, quarante centins par gallon, et vingt pour cent *ad valorem*; et chaque bouteille contenant moins d'une demi-chopine paiera le droit comme si elle contenait une demi-chopine, et chaque bouteille contenant plus d'une demi-chopine, mais pas plus d'une chopine, paiera le droit comme si elle contenait une chopine, et chaque bouteille contenant plus d'une chopine, mais pas plus d'une pinte, paiera le droit comme contenant une pinte..... 40 c. p. gall.
139. Sauces et catsups en fûts, trente centins par gallon et vingt pour cent *ad valorem*..... 30c. p. gall.  
 et 20 p. c.
140. Soy, dix centins par gallon..... 10c. p. gall.
141. Graines, savoir :—potagères, céréales et autres, pour fins agricoles ou autres, N.A.P., si elles sont en barils ou par gros paquets, quinze pour cent *ad valorem*, et si elles sont enveloppées dans de petits papiers ou par petits paquets, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
142. Châles et couvertures de voyage de toute espèce et étoffe, excepté la soie, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
143. Soie à coudre et à broder et fil de soie, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
144. Argent, argent d'Allemagne et nickel, laminée ou en feuilles; et composition métallique pour le remplissage des boîtiers de montre en or, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p. c.
145. Crayons d'ardoise, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
146. Savon médicinal, marbré ou blanc, et savon blanc, deux centins par livre..... 2c. p. lb.
147. Poudres de savon, savon-ponce, savon d'argent, savon minéral, sapolio, et autres articles semblables, trois centins par livre, le poids de l'enveloppe devant être compris dans le poids impossible, trois centins par livre..... 3c. p. lb.
148. Liqueurs spiritueuses ou alcooliques distillées de quelque matière que ce soit, ou contenant, ou composées de, ou mêlées avec des spiritueux d'une espèce quelconque ou un mélange de ces spiritueux avec de l'eau—pour chaque gallon d'une force n'excédant pas la force de preuve, et lorsqu'elles seront d'une force plus grande que la force de preuve, dans la même proportion sur la quantité qu'il y en aurait si elles, étaient réduites à la force de preuve, ainsi qu'il suit, savoir :—
- (a) Alcool éthylique ou la substance communément connue sous le nom d'alcool, oxyde hydraté d'éthyl, ou esprit de vin; genièvre de toute espèce, N.S.A., rhum, whisky, et toutes liqueurs spiritueuses ou alcooliques, N.A.P., une piastre soixante-quinze centins par gallon..... \$1.75 p. gall.
- (c) Alcool métylique, alcool de bois, naphte de bois, esprit pyroxylique, ou toute substance connue sous le nom d'esprit de bois ou alcool mélangé d'esprit pyroxylique; absinte, arack ou esprit de palme, eau-de-vie, y compris l'eau-de-

vie artificielle et les imitations d'eau-de-vie; cordiaux et liqueurs de toute espèce, N.S.A., vin de gingembre, mescal, pulque, sorbets au rhum, schiedam et autres schnapps; tafia, angostura, et amers ou breuvages alcooliques de ce genre, deux piastres par gallon.....

\$2 p. gall.

- (d) Spiritueux et alcools de toutes sortes, mélangés à d'autre ou d'autres ingrédients et étant connus ou désignés comme anodins, élixirs, essences, extraits, lotions, teintures ou médicaments, N.S.A., deux piastres par gallon et trente pour cent *ad valorem*.....
- \$2 p. gall. et  
30 p. c.
- (e) Parfums alcooliques et spiritueux parfumés, bay rum, eaux de Cologne et de lavandre, eaux pour la chevelure ou la peau, eaux dentifrices, et autres préparations pour la toilette contenant des spiritueux d'aucune sorte, lorsqu'ils sont en bouteilles ou flacons ne pesant pas plus de quatre onces chacun, cinquante pour cent *ad valorem*; et lorsqu'ils sont en bouteilles ou flacons ou autres colis pesant plus de quatre onces chacun, deux piastres par gallon et quarante pour cent *ad valorem*.....
- 50 p. c.  
\$2 p. gall. et  
40 p. c.
- (f) Ether nitreux, esprit de nitre sucré et esprit d'ammoniaque aromatisé, deux piastres par gallon et trente pour cent *ad valorem*.....
- \$2 p. gall. et  
30 p. c.
- (g) Vermouth ne contenant pas plus de quarante pour cent de spiritueux de preuve, soixante-quinze centins par gallons; s'il contient plus de quarante pour cent de spiritueux de preuve, deux piastres par gallon.....
- 75c. p. gall.  
\$2 p. gall.
- (h) Dans tous les cas où la force de quelqu'un des articles ci-dessus ne pourra être exactement constatée par l'application directe de l'hydromètre elle le sera par la distillation d'un échantillon ou de telle autre manière que le ministre des douanes prescrira.
- (i) Chaque caisse rouge de genièvre de quinze flacons ne contenant pas plus de quatre gallons, sera imposable comme contenant quatre gallons, et chaque caisse verte de genièvre de douze flacons, ne contenant pas plus de deux gallons, sera imposable comme contenant deux gallons; et les caisses rouges ou vertes contenant un nombre de flacons plus grand ou moindre seront imposables dans la même proportion que ci-dessus spécifié. A l'égard de toutes autres liqueurs spiritueuses ou alcooliques, qu'elles soient en caisses, flacons ou bouteilles, chaque flacon ou bouteille contenant plus d'une demi-chopine et pas plus d'une chopine sera imposable comme contenant une chopine, et chaque flacon ou bouteille contenant plus d'une chopine et pas plus d'une pinte sera imposable comme contenant une pinte.
149. Empois, y compris la fécule, l'amidon ou la farine de blé-d'inde, et toutes préparations ayant les qualités de l'empois, non sucrées ou aromatisées, deux centins par livre; lorsqu'elles sont sucrées ou aromatisées, quatre centins par livre.....
- 2 c. p. lb.  
4 c. p. lb.
150. Stéréotypes, électrotypes et planches de cellulose pour almanachs, calendriers, brochures illustrées, annonces ou gravures de journaux, et tous autres ouvrages de même nature pour des fins commerciales, industrielles ou autres, N. S. A., et matrices ou enveloppes en cuivre pour ces choses, deux centins par pouce carré.....
- 2 c. p. p. c.
151. Stéréotypes, électrotypes, et planches en cellulose de colonnes de journaux, et leurs supports, composés en tout ou en partie de

	métal ou de cellulose, trois quarts de centins par pouce carré, $\frac{3}{4}$ c. p. pc. c. et matrices ou enveloppes en cuivre pour ces choses, deux centins par pouce carré.....	2 c. p. pc. c.
152.	Pierre à chaux hydraulique ou pierre à ciment hydraulique, une piastra par tonne de treize pieds cubes.....	\$1 p. ton.
153.	Galets pour le jeu de <i>curling</i> , de quelque matière que ce soit, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p. c.
154.	Mélasses provenant de canne à sucre brute dans le procédé de sa fabrication directement de la canne, non raffinée ni filtrée, ni blanchie ou clarifiée, accusant au polariscope trente degrés ou plus, mais pas plus de cinquante-cinq degrés, lorsqu'elle sera importée directement et sans transbordement du pays de sa provenance et production, un droit spécifique de un centin et demi par gallon, ou, lorsqu'elle ne sera pas ainsi importée, de quatre centins par gallon ; lorsqu'elle accusera à l'essai plus de cinquante-cinq degrés et qu'elle sera directement importée, sans transbordement, du pays de sa provenance et production, un droit spécifique de six centins par gallon, ou, lorsqu'elle ne sera pas ainsi importée, de huit centins par gallon.....	1½c. p. gall. ou 4c. p. gall.
155.	Sirops, N.S.A., jus de canne, sirop épuré, sirop de sucrerie, sirop de sucre, sirop de mélasses, sirop de sorgho, sirop de blé-d'inde, sirop de glucose, et tous sirops ou mélasses produits pendant le procédé de fabrication des sucres raffinés, ou dans le raffinage des sucres, ou dans le raffinage de la mélasses, et toutes mélasses blanchies, clarifiées, filtrées ou raffinées, un droit spécifique d'un centin par livre et trente pour cent <i>ad valorem</i> , et la valeur imposable sera leur valeur, L.S.M., au dernier port de chargement.....	1c. p. lb. et 30c. p. c.
156.	Pourvu que lorsque les mélasses seront importées pour une raffinerie de sucre ou une fabrique de sucre, de sirop ou de glucose, ou une distillerie ou brasserie, ou lorsqu'elles y seront reçues, elles soient assujéties à un droit additionnel de cinq centins par gallon, qui sera payé sur ces mélasses.....	5c. p. gall. de plus.
157.	Saccharine, ou tout produit en contenant plus d'un demi d'un pour cent, dix piastres par livre.....	\$10 p. lb.
158.	Sucre candi, brun ou blanc, et confiseries contenant des gommés sucrées, un centin et quart par livre et trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	1¼c. p. lb. et 35 p. c.
159.	Biscuits sucrés de toutes sortes, écorces candies, blé-d'inde crevé, gingembre confit, lait concentré et café concentré au lait, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p. c.
160.	Instruments de télégraphe et de téléphone ; fils de télégraphe, de téléphone et de lumière électrique ; batteries électriques et galvaniques, moteurs électriques et appareils pour lumière électrique, y compris les globes de lumière incandescente et les insulateurs de toutes sortes, N.S.A., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p. c.
161.	Ferblanterie pressée et vernissée, articles granités, articles en fer émaillés, et articles en fer galvanisé, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p. c.
162.	Ferblanterie et articles étamés, N.S.A., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p. c.
163.	Tabac haché, quarante centins par livre et douze et demi pour cent <i>ad valorem</i> .....	40c. p. lb. et 12½ p. c.
164.	Tabac ouvré, N.S.A., et tabac à priser, trente centins par livre et douze et demi pour cent <i>ad valorem</i> .....	30c. p. lb. 12½ p. c.
165.	Limes et râpes, dix centins par douzaine et trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	10c. p. douz. et 30 p. c.

166. Piques, pioches, marteaux pesant trois livres ou plus chacun, marteaux d'enclume, outils de chemins de fer, coins ou leviers en fer ou en acier, un centin par livre et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	1c. p. lb. et 25 p.c.
167. Pelles et bûches, ébauches de pelles et bûches, et fer ou acier taillé de forme pour en faire, une piastre par douzaine et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	\$1 p. douz. et 25 p.c.
168. Manches de faux, une piastre par douzaine.....	\$1 p. douz.
159. Valises, malles, boîtes à chapeaux, sacs ou porte-manteaux en cuir, et cabas pour outils de menuisier, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
170. Petits sacs, porte-feuilles et bourses, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
171. Plantes, savoir :—Arbres, arbustes et plantes à fruits, à ombrage, de pelouse et d'ornement, N.S.A., vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
172. Groseilliers, deux centins chacun.....	2c. chacun.
173. Plants de vignes coûtant dix centins et moins, trois centins chacun.....	3c. chacun
174. Framboisiers et mûriers, un centin chacun.....	1c. chacun
175. Rosiers, cinq centins par plant.....	5c. p. plant
176. Pommiers de toutes sortes, deux centins chacun.....	2c. ch.
177. Pêchers, quatre centins chacun.....	4c. ch.
178. Poiriers de toutes sortes, quatre centins chacun.....	4c. ch.
179. Pruniers de toutes sortes, cinq centins chacun.....	5c. ch.
180. Cerisiers de toutes sortes, quatre centins chacun.....	4c. ch.
181. Cognassiers de toutes sortes, deux centins et demi chacun.....	2½c. ch.
182. Plantes venues de graines pour le greffage, savoir : Prunier, poiriers, pêchers et autres arbres fruitiers, dix pour cent <i>ad valorem</i> ....	10 p.c.
183. Ecrins à bijoux et à montres, boîtes pour l'argenterie et la vaisselle plaquée, et pour la coutellerie, et autres articles de ce genre, dix centins chacun et trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	10c. ch. et 30 p.c.
184. Ficelle de coton, un centin par livre et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	1c. p. lb. et 25 p.c.
185. Ficelle pour les engerbeuses mécaniques, en jute, manille ou agavé et en manille et agavé mélangés, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
186. Ficelle de toute espèce, N.S.A., trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
187. Parapluies, parasols et ombrelles, de toutes sortes et de tous matériaux, N.S.A., vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
189. Tomates et autres légumes, y compris le blé-d'inde et les fèves cuites en boîtes de fer-blanc ou autres colis, ne pesant pas plus d'une livre chaque, deux centins par boîte ou colis, et deux centins de plus par boîte ou colis pour chaque livre ou fraction de livre en sus d'une livre pesant—et le poids des boîtes ou autres colis devant être compris dans le poids imposable.....	2 c. p. bte et 2 c. de plus
190. Légumes frais ou salés à sec, N.S.A., y compris les patates sucrées et les ignames, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
191. Velvantine, et velours et peluche de coton, vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
192. Placages de bois, de pas plus d'un seizième de pouce d'épaisseur, dix pour cent <i>ad valorem</i> .....	10 p.c.
193. Cannes et bâtons de toutes sortes, N.S.A., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
194. Montres, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
195. Boîtiers de montres, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
196. Fouets de toutes sortes, excepté fouets d'enfants, cinquante centins par douzaine et trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	50 c. p. douz. et 30 p.c.
197. Fil de cuivre jaune ou rouge, quinze pour cent <i>ad valorem</i> .....	15 p.c.
198. Fil de fer couvert en coton, toile, soie ou autre matière, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.

199. Seaux, cuves, barattes, balais, brosses et autres articles en bois, N.S.A., et pulpe de bois, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
200. Articles en fibre, en fibre durcie, en fibre vulcanisée, et tous articles de matière analogue, trente pour cent *ad valorem* ..... 30 p.c.
201. Hards confectionnées et vêtements de toutes sortes, faits en tout ou en partie avec de la laine cardée, peignée et filée, du poil d'alpaca, de chèvre ou autres animaux semblables, confectionnés par le tailleur, la couturière ou le fabricant, N.A.P., dix centins par livre et vingt-cinq pour cent *ad valorem* ..... 10c. p. lb. et 25 p.c.
202. Tapis, savoir:—Bruxelles, tapisserie, hollandais, vénitien et en damas, nattes et tapis de pied de toutes sortes, N.S.A., et feutres et droguets imprimés, et tous autres tapis et carrés, N.A.P., vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
203. Tapis, nattes et tapis de pied de Smyrne, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
204. Tablettes de levain, levain comprimé et poudres à pâtisserie en paquets de une livre et au-dessus ou en grenier, six centins par livre..... 6c. p. lb.
205. Tablettes de levain, levain comprimé et poudre à pâtisserie en paquets pesant moins d'une livre, huit centins par livre..... 8c. p. lb.
206. Fil métallique de toute sorte, N.S.A., vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
207. Carbone ou pointes de carbone pour lumières électriques à arc, deux piastres et cinquante centins par mille..... \$2.50 p.1,000
208. Rideaux et rideaux de peintre en coton, uni ou coloré, étoffes de toile, tabliers de mousseline à carreaux, étoffes lustrées, cordées, diaprées, piquées, linas, moustiquaires; mousselines suisses, jaconas et toile, et jeannette unie, rayée ou carreautee, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
209. Produits composés en tout ou partie de laine filée, de poil d'alpaca ou d'autres animaux semblables, savoir:—Couvertees et flanelles de toutes sortes; draps, doeskins, casimires, tweeds, étoffes à habits et pardessus, étoffe de feutre de toute description, N.S.A.; drap pour colliers d'attelages, laine filée et à tricôt, à broder, peignée, et articles tricôtés, savoir:—Chemises et caleçons et bonneterie, N.S.A., dix centins par livre et vingt pour cent *ad valorem*..... 10c. p. lb. et 20 p.c.
210. Pièces de charrues, plaques de côté, lorsqu'elles sont ébauchées et coupées de feuilles laminées d'acier fondu au creuset, mais non moulées, découpées, polies ou autrement ouvrées, et d'une valeur de plus de quatre centins la livre, douze et demi pour cent *ad valorem*..... 12½ p.c.
211. Fer et acier de rebut, étant les déchets de fer ou d'acier qui ne sont bons qu'à être refaçonnés et qui ont déjà servi, mais ne comprenant pas les déchets et rognures qui peuvent servir comme fer ou acier sans être refaçonnés, deux piastres par tonne..... \$2 p. tonne
212. Huiles d'éclairage provenant en tout ou en partie du pétrole, de la houille, du schiste ou de la lignite, coûtant plus de trente centins par gallon, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
213. Déchets ou rognures de feuilles ou plaques de fer ou d'acier forgé tels que coupés dans les laminoirs et bons seulement à être laminé de nouveau et servant à cette fin seulement, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p. c.
214. Ether sulfurique, cinq centins par livre..... 5 c. p. lb.

## ANNEXE B.

215. Saumon saumuré ou salé, un centin par livre..... 1 c. p. lb.  
 216. Tout autre poisson saumuré ou salé, en barils, un centin par livre. 1. c. p. lb.

## ANNEXE C.

217. Cartes marines.  
 218. Racine d'orcanette, crue, broyée ou écrasée.  
 219. Pierres précieuses, brutes.  
 220. Aloès, broyée ou non.  
 221. Alun, en grenier seulement, broyée ou non.  
 222. Aluminium ou aluminium et alumine et chlorure d'aluminium ou chloralun sulfate d'alumine et alun en pain.  
 223. Préparations anatomiques et squelettes ou parties de squelettes.  
 224. Teintures d'aniline ou de coaltar, en grenier ou en paquets de pas moins d'une livre, y compris l'alizarine naturelle ou artificielle.  
 225. Sels et arséniate d'aniline.  
 226. Antimoine, non broyée, pulvérisée ou autrement ouvrée.  
 227. Potasse et perlasse, en paquets de pas moins de vingt-cinq livres.  
 228. Asphalte et asphaltum, et poix animale, bruts seulement.  
 229. Tartre, brut seulement.  
 230. Fèves, savoir :—du Tonquin, de vanille et noix vomique, brutes seulement.  
 231. Cloches, quand elles sont importées par et pour l'usage des églises.  
 232. Bismuth métallique, dans son état naturel.  
 233. Livres imprimés par tout gouvernement ou association scientifique, pour l'avancement des sciences et des lettres et publiées au cours de ses procédés et fournis gratuitement à ses membres, et non pour fin de vente ou de commerce.  
 234. Livres imprimés spécialement pour l'usage *bonâ fide* des bibliothèques publiques, pas plus de deux exemplaires d'un ouvrage.  
 235. Borax, broyée ou non, en grenier seulement.  
 236. Spécimens de botanique.  
 237. Cuivre jaune, vieux, de rebut et en feuilles ou plaques de pas moins de quatre pouces de largeur.  
 238. Briques réfractaires pour usage exclusif dans les procédés de manufactures.  
 239. Métal d'or et d'argent en barres, bloés ou lingots.  
 240. Pierres à meules en blocs, non taillées et non ouvrées, ni liées en meules de moulins.  
 241. Coupes ou autres prix gagnés dans des compétitions.  
 242. Collections de monnaie, médailles et autres antiquités.  
 243. Toile de pas moins de 45 pouces de large non pressée ou calandrée, pour la fabrication des prélarés.  
 244. Cellulose ou xyloïdine en feuilles, et en masses, blocs ou boules non ouvrée.  
 245. Craie, argile à porcelaine et pierres crayeuses, non ouvrées.  
 246. Ecorces de citrons en saumure.  
 247. Argiles non broyées.  
 248. Charbon anthracite et poussier de ce charbon.  
 249. Cacao, fèves, pulpe et fibres de, non torréfiées, broyées ou écrasées.  
 250. Vases sacrés, lorsqu'ils sont importés par et pour l'usage des églises.  
 251. Cuivre en feuilles ou plaques de pas moins de quatre pouces de largeur.  
 252. Fils de coton pas plus gros que n° 40, écrus, blanchis ou teints, pour couvrir les fils électriques; aussi pour fabriquer les harnais de métiers et pour servir à la fabrication des étoffes italiennes, fil de coton ou étoffes de soie.  
 253. Fils de coton en bobines seulement, fait de fil de coton simple plus fin que le n° 40, lorsqu'ils sont employés dans leurs propres filatures par les fabricants d'étoffes italiennes, de cachemire ou de coton pour les lisières de ces étoffes et pour ces fins seulement.

254. Mais des variétés connues sous le nom de "Southern Dent Corn" (Mammoth Southern Sweet) et "Western Dent Corn" (Golden Beauty) lorsqu'il est importé pour être semé pour fin d'ensilage et pour nulle autre fin.
255. Couleurs métalliques, savoir : oxides de cobalt, zinc et étain, N.S.A.
256. Forets diamantés pour la recherche des minéraux, ne comprenant pas la force motrice.
257. Poussière de diamant et diamants noirs pour forets.
258. Emeri en bloc, écrasé ou broyé.
259. Specimens d'entomologie.
260. Extraits d'écorce de bois de campêche, de fustet et de chêne.
261. Fibre du mexique, et fibre de Tampico ou crin végétal.
262. Hameçons, filets et seines de pêche et lignes et fil de pêche, mais ne comprenant pas les instruments de pêche ou les hameçons avec mouches ou cuillers flottantes, servant aux amateurs, ou le fils communément employé pour fins de couture ou de fabrication.
263. Tourteaux de coton, murc de la graine de coton après que l'huile en a été extraite, mais non lorsqu'ils sont traités par les alcalis.
264. Volailles de pure race, pour l'amélioration de l'espèce, et faisans et cailles.
275. Coke de gaz (produit des usines à gaz) lorsqu'il est employé dans les manufactures canadiennes seulement.
266. Graisse brute, déchets du gras animal, pour fabriquer le savon seulement.
267. Gommés, savoir :—G. d'ambre, arabe, d'Australie, copal, damar, kaurie, mastic, sandaraque, sénégal et laque ; et laque blanche en larmes pour fins de fabrication, et gomme adragante, gedda et gomme d'épine-vinette.
268. Crins ou poils, nettoyés ou non, mais non frisés ou autrement ouverts.
269. Inde plate ou poudre de zinc.
270. Baguettes de fer ou acier rondes, laminées, au dessous d'un demi-pouce de diamètre, lorsqu'elles sont importées par les fabricants de fil métallique pour servir à la fabrication du fil métallique dans leur manufactures.
271. Fil de jute, uni, teint ou coloré, lorsqu'il est importé par les fabricants de tapis, nattes et tapis de pied et de tissus ou toile de jute pour usage dans leur propre fabrique.
272. Cryolithe minérale.
273. Racine de réglisse non broyée.
274. Litharge non broyée.
275. Ecorce de limons, en saumure.
276. Bois de service et de charpente scié en madriers et planches, savoir :—buis, cerisier, chataignier, noyer noir, gommier, acajou, pin résineux, bois de rose, bois de sandal, sycamore, cèdre d'Espagne, chêne, noyer dur, bois blanc, bois de teck, ébène noir, gâiac, cèdre rouge, bois rouge, bois satiné et frêne blanc lorsqu'ils ne sont pas autrement ouverts ; et bûches de noyer servant à la fabrication des manches de haches, hachettes, marteaux et autres outils, lorsqu'elles sont spécialement importées pour cet usage ; et le bois du cormier et du carnouiller lorsqu'il est importé en blocs pour la fabrication des navettes ; et le noyer dur débité pour raies de roues, mais non autrement euvré.
277. Bandages de roues de locomotives, en acier, à l'état brut.
278. Fèves de caroube et farine de fèves de caroube, pour la fabrication d'aliments pour les chevaux et les bestiaux.
279. Specimens de minéralogie.
280. Outillage de mines importé dans les trois ans qui suivront la passation de cet acte qui, à l'époque de l'importation sera d'une classe ou espèce non fabriquée en Canada.
281. Modèles d'inventions ou d'autres améliorations dans les arts ; mais ne sera pas considéré comme modèle tout article ou articles pouvant être monté pour servir.
282. Mousse d'Islande et autres mousses et herbes marines, crues ou à l'état naturel ou nettoyées seulement.

283. Tourteaux oléogineux et tourteaux et farine de graines de cotonnier et de noix de palmier.
284. Huiles de cacao et de palmier, dans leur état naturel.
285. Ecorces d'oranges en saumure.
286. Otto et huile de rose.
287. Peaux crues.
288. Terre à pipe non ouvrée.
289. Fil de platine et alambics, bassins, condensateurs, tubes et tuyaux de platine, lorsqu'importés par les fabricants d'acide sulfurique pour usage dans leurs usines pour la fabrication ou la condensation de l'acide sulfurique.
290. Chiffons de coton, de toile, de jute, de chanvre et de laine, et déchets de papier ou déchets ou rognures de toutes sortes, excepté les déchets de minéraux.
291. Rotin et junc dans leur état naturel.
292. Résine sèche en paquets de pas moins de cent livres.
293. Racines médicinales, savoir :—d'aconit, de colombo, d'ipécacuanha, de salsepareille, de scille, de taraxacum, de rhubarbe et de valerian.
294. Caoutchouc crû.
295. Huîtres et œufs d'huîtres importés pour les cultiver dans les eaux canadiennes.
296. Graines aromatiques, non comestibles, à l'état naturel, dont la valeur n'est pas augmentée par le broyage ou le raffinage ou par tout autre procédé de fabrication, savoir :—Anis, anette, carni, cardamome, coriande, cumin, fenouil et fenugrec.
297. Sulphate de soude, crû, connu sous le nom de sel en pain, pour fins de fabrication seulement.
298. Cendres de soude, soude caustique; silicate de soude en cristaux seulement; bichromate de soude, nitrate de soude, sel de soude; sulphite de sodium, arséniate, binarséniate, chlorure et tannate de soude pour fins de fabrication seulement.
299. Acier du n° 20 et au-dessous, mais pas plus mince que le n° 30, devant être employé pour la fabrication des corsets, des ressorts d'horlogerie et des lames pour semelles de chaussures; et fil d'acier plat du n° 20 ou au-dessous, pour servir à la fabrication des crinolines et corsets, lorsqu'il est importé par les fabricants de ces articles pour usage dans leurs propres manufactures.
300. Sulfate de fer (couperose); et sulfate de cuivre (vitriol bleu).
301. Terre du Japon.
302. Bleu ultra-marin, sec ou en pulpe.
303. Blanc de céruse ou blanc d'Espagne; blanc de doreurs et blanc de Paris.
304. Laine et poil d'Alpaca et autres animaux semblables, non autrement préparés que lavés, N.S.A.
305. Livres imprimés dans aucune des langues ou dialectes d'aucune des tribus sauvages du Canada.
306. Fil de cuivre jaune et rouge, lorsqu'importé par les fabricants de chaussures pour usage dans leurs propres manufactures.
307. Peignons, laine courte qui tombe des cardes dans les fabriques.
308. Graines de betterave, de carotte, de navet et de betterave mangold.
309. Fil métallique, lorsqu'il est importé par les fabricants d'épingles de toilette, pour servir à la fabrication de ces articles dans leurs propres fabriques seulement.
310. Fil d'acier fondu au creuset, lorsqu'importé par les fabricants de cordages métalliques, de pianos, de garnitures de machines à carder et d'aiguilles, pour servir à la fabrication de ces articles dans leurs propres fabriques seulement.
311. Branches, coulants, anneaux, chapeaux, fourchettes, bouts et douilles en cuivre, fer ou acier, montures et manches ou tiges non ouvrés ou non autrement manufacturé que coupés de longueur convenable pour manches de parapluies, parasols ou ombrellés, lorsqu'importés par les fabricants d'ombrelles, parapluies et parasols, pour servir dans leurs fabriques à la fabrication de parapluies, parasols et ombrelles seulement.

312. Fruits, savoir: Bananes, figues-bananes, ananas, grenades, goyaves, mangues et pamplemousses; bleuets et fraises sauvages seulement.
313. Bois rouge et sumac pour fins de corroyage et de teinture, lorsque non autrement manufacturé, que broyé ou écrasé.
314. Albumine, acide tannique, tartre émitique et tartre gris lorsqu'importés par les fabricants d'articles de coton et de laine, pour usage dans leurs fabriques seulement.
315. Articles manufacturés de fer ou d'acier qui, lors de leur importation, sont d'une classe ou espèce non manufacturée en Canada, lorsqu'importés pour servir à la construction de bâtiments ou navires en fer ou acier.
316. Fil de fer ou d'acier, des Nos 13 et 14, plat et gaufré, employé en rapport avec la machine dite "wire grip machine," pour la fabrication des bottes, souliers et courroies de cuir, lorsqu'importés par les fabricants de ces articles pour être employé à ces fins seulement dans leurs propres fabriques.
317. Acier du No 12 et audessous, mais pas plus mince que le No 30, lorsque importé par les fabricants de plaques de boucles et de crampons à glace, pour être employé à la fabrication de ces articles seulement dans leurs propres fabriques.
318. Blanchets, cylindres, disques ou matrices pour graver les rouleaux de cuivre à imprimer, lorsqu'importés par les fabricants de cotonnades, d'indiennes et de papier de tenture, pour être employés dans leurs fabriques seulement.
319. Fil de laine ou de laine peignée, teint et fini et importé par les fabricants de tresses, cordes, glands et franges, pour servir à la fabrication de ces articles seulement dans leurs propres fabriques.
320. Chlorate de potasse en cristaux, lorsqu'importé pour fins de fabrication seulement.
321. Sur le maïs importé, pour être séché au four et moulu en farine pour fin comestible, ou réduit en farine et séché au four pour cet objet, en vertu de tels règlements qui pourront être faits par le gouverneur en conseil, il pourra y avoir un drawback de 90 pour cent du droit payé.

D'amender l'Annexe D en retranchant les mots suivants qui précèdent immédiatement l'item 813:—

"L'importation des articles suivants est prohibée sous peine d'une amende de "de deux cents piastres et de la confiscation des colis d'effets dans lesquels ils se "trouveront, savoir:—"

**3. Résolu.**—Qu'il est opportun d'abroger les items numérotés qui suivent dans l'acte 50-51 Vic., chap., 39 intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant les droits de douane," savoir:—

Nos 1, 2, 14, 10, 7, 128, 109, 29, 149, 126, 19, 134, 152, 83, 27, 111, 24, 30, 31, 35, 36, 63, 65, 70, 71, 76, 22, 87, 141, 108, 88, 150, 110, 124, 131, 105, 106, 132, 133, 140, 144, 118, 119, 153, 136, 94, 129, 93, 169, 174, 172, 173, 164, 166, 167, 171, et en retranchant du dit acte les titres suivants, savoir:—

Le mot "Voitures" qui précède immédiatement l'item 158 dans la clause 1.

Le mot "Cotons" qui précède immédiatement l'item 16 dans la clause 1.

Les mots "Fer et acier ouvrés, savoir:—" qui précèdent immédiatement l'item 30 dans la clause 1.

Les mots "Outils et instruments" qui précèdent immédiatement l'item 113 dans la clause 1.

Le mot "Lainages" qui précède immédiatement l'item 89 dans la clause 1.

**4. Résolu.**—Qu'il est opportun de canceller certains ordres en conseil faits en vertu des dispositions de la clause 245, paragraphe (1) de l'"Acte des Douanes," chapitre 32 des Statuts Revisés, transférant certains articles y mentionnés à la liste des articles qui peuvent être admis en franchise, comme suit, savoir:—

Les clauses 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 17, 19, 21, 22 et 24 du chapitre 15, et la totalité du chapitre 16 des ordres en conseil du Canada consolidés et ce qui suit, tel que publié dans le supplément aux dits ordres en conseil, savoir:

Règles spéciales *re* presses lithographiques.

Règles spéciales *re* ferro-manganèse, ferro-silicon, etc., passées les 4 et 26 juin 1889; et les ajoutés suivants à la liste de franchise tels que publiés aussi dans le dit supplément comme items ajoutés à la dite liste, savoir :

*Re* Jantes de roues en noyer dur, O. C., 16 novembre 1888.

*Re* Fil d'acier pour ressorts, O. C., 6 décembre 1888.

*Re* sulfate d'alumine ou pain d'alun, O. C., 22 mai 1889.

*Re* Sumac, O. C., 4 juin 1889.

Aussi les Ordres en Conseil définissant les taux de droits payables sur les articles suivants, savoir :—

Sur les paniers à outils de charpentiers, O.C., 6 juin 1888.

Sur les boules de cellulose, etc., O.C., 12 avril 1887.

Sur les amers ou vin Vermouth, O.C., 25 août 1888.

Sur le sapolio et savon d'argent, O.C., 4 avril 1889.

Sur les placages en bois, O.C., 14 mai 1889.

Et les articles suivants transférés à la liste de franchise, savoir :—

Fil métallique pour fabrication de toiles métalliques, etc., O.C., 14 mai 1889.

Fil de coton pour recouvrir les fils métalliques, etc., O.C., 14 mai 1889.

Fil de jute, O.C., 14 mai 1889.

Fil de fer ou d'acier pour machines dites "wire grip machines," O.C., 14 mai 1889.

Acier pour la fabrication des plaques de boucles, etc., O.C., 14 mai 1889.

Blanchets, cylindres, etc., O.C., 14 mai 1889.

Fils pour la fabrication de tresses, etc., O.C., 14 mai 1889.

Bois de service en frêne blanc, O.C., 10 juin 1889.

Bois d'Angole, O.C., 10 juin 1889.

Fil d'acier pour la fabrication d'épingles de toilette, O.C., 19 septembre 1889.

Fil métallique pour crinolines, etc., O.C., 19 septembre 1889.

Sulfate de soude, O.C., 22 novembre 1889.

Fil de coton pour harnais de métiers à tisser, O.C., 27 novembre 1889; et l'ordre en conseil du 14 mai 1889, définissant le taux de droit payable sur les plaques de charrues, etc.

**5. Résolu,** Qu'il est expédient de prescrire que les résolutions qui précèdent et les changements apportés aux droits de douane sur les articles y mentionnés, prendront effet le et après le 28 mars courant.

Résolutions à rapporter.

Les dites résolutions sont rapportées.

M. Foster propose,—Que les dites résolutions soient maintenant lues la seconde fois.

Sir Richard Cartwright propose, comme amendement,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :—

"La dépense totale ordinaire du Canada imputable sur le fonds consolidé, pendant l'année fiscale 1878 a été de..... \$23,519,301

Que la taxation totale perçue au cours du même exercice a été de.. 17,841,938

Que la totalité de la dépense ordinaire accusée en 1889 a été de.... 36,917,834

Que la taxation totale perçue au cours de la même année a été de.. 30,613,522

Qu'en sus du montant des taxes actuellement versées au Trésor, une somme additionnelle énorme est soutirée annuellement de la population et est payée à certains particuliers et corporations sous prétexte de protéger et d'encourager certaines industries spéciales.

Que au cours des dix années expirées le 1er juillet 1889, la somme de \$262,812,878 a été prélevée sous forme de taxes réellement versées au Trésor, indépendamment d'un montant additionnel énorme soutiré de la population pour les fins sus-mentionnées.

Que la dite taxation est énorme et onéreuse et qu'elle est de nature à diminuer la valeur des terres servant à la culture et à augmenter la dette de la classe agricole spécialement.

Que de fait la valeur des terres cultivées a grandement diminué, et que le montant des hypothèques sur ces terres s'est considérablement augmenté dans une grande partie du Canada depuis 1879.

Que la taxation additionnelle que l'on cherche actuellement à imposer augmentera davantage les charges pesant sur la population et qu'elle aura probablement pour effet d'aggraver la détresse qui se fait malheureusement sentir parmi une forte partie de la population agricole du Canada, et que dans de semblables circonstances, il est du devoir impérieux de la Chambre, au lieu d'ajouter à la taxation onéreuse existante, de s'appliquer à diminuer les charges qui s'opposent au progrès et à la prospérité des principales classes productives du pays, et dans ce but d'abolir ou réduire les taxes actuellement imposées sur les articles de première nécessité pour les fermiers, les mineurs, les pêcheurs et autres producteurs."

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de M. Paterson (Brant).

Un message est reçu du Sénat adoptant, avec des amendements, le bill (No 88) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer et de vapeurs de l'Atlantique Canadien du Nord.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

Orateur.

---

**AVIS DE MOTIONS.**

---

*M. Lavergne*—Mardi prochain—INTERPELLATION—Un rapport a-t-il été fait par le préfet à l'inspecteur sur le témoignage assermenté au sujet d'une offense commise par le condamné No 41 dans le pénitencier de la Montagne-de-Pierre, et passible d'un châtement corporel ? Si oui, quand ? Un rapport a-t-il été fait à l'inspecteur par le préfet sur l'infliction d'un châtement corporel au prisonnier No 41 ? Si oui, quand ?

*M. Scriver*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance entre le département de la Milice et de la Défense et les officiers de l'état-major du district militaire No 1 au sujet de la solde et des allocations des dits officiers.

*M. Foster*—EN COMITÉ GÉNÉRAL—Qu'il est expédient de prescrire par mesure législative, qu'une prime de deux piastres par tonne sera payée pour tout fer en gueuse fabriqué en Canada avec du minerai canadien entre le 1er juillet 1892 et le trente juin 1897, inclusivement.

No 48.

OTTAWA, JEUDI, 27 MARS 1890

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

PROCÈS - VERBAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine

1890.

## 49.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 28 MARS 1890.

## PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du Conseil du Travail et Métiers d'Hamilton; demandant que le gouvernement seul émette tout l'argent nécessaire pour les besoins de la circulation, et que cet argent soit une monnaie fiduciaire pour toutes dettes publiques et privées.

De la Chambre de Commerce de Winnipeg; demandant à la Chambre d'aider à la construction du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le treizième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill (No 97) constituant en corporation la Compagnie de Pont de Montréal.

Bill (No 92) concernant la Compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, et à l'effet de changer le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer Occidental d'Ontario.

Bill (No 40) constituant en corporation la Compagnie Nationale de construction.

M. Taylor, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :

48. Réponse à l'Ordre du 23 janvier dernier,—Etat détaillé des dépenses faites en rapport avec l'Hôpital de la Marine et des Emigrants de Québec, depuis le 30 juin 1886, le dit état indiquant :—

1. Le montant voté chaque année par le Parlement;
2. Le montant dépensé;
3. Le nombre de marins et d'émigrants reçus chaque année et le nombre total de jours que chacun a passé au dit hôpital;
4. Le nombre de personnes non marins, ou immigrants reçus dans le dit hôpital, et le nombre de jours que chacun y a passé;
5. Le coût total par jour de chaque patient;
6. Le montant retiré par le gouvernement pour les patients non immigrants ou marins;

7. Le montant retiré du fonds des marins malades en vertu de l'Acte 49 Vict., ch. 76, sect. 16. (*Distribution et Doc. de la session.*)

64. Réponse à l'Ordre du 29 janvier dernier,—Etat donnant,—

1. Le nombre total d'immigrants chinois qui sont arrivés en Canada entre le 31 mars 1887 et le 31 décembre 1889, spécifiant les ports auxquels ils sont débarqués;

2. Les montants d'honoraires ou droits retirés des immigrants chinois pendant la même période;

3. Le nombre de certificats de résidence délivrés à des chinois, tel que prescrit par la clause 13 de l'acte pour restreindre et régler l'immigration chinoise en Canada, depuis la passation de l'acte;

4. Le nombre de chinois qui ont été découverts lorsqu'ils tentaient de débarquer en Canada au moyen de faux certificats, et qui en ont été empêchés par les tribunaux;

5. Copie de toute correspondance relative au renvoi d'office de M. Vroman, *alias* M. Gardner, et de toute correspondance concernant la nomination d'un chinois au poste d'interprète au port de Vancouver en remplacement du dit M. Gardner;

6. Le nombre de chinois qui ont traversé le Canada, en entrepôt, pour être embarqués à Vancouver sur des steamers à destination de la Chine, et copie des règlements promulgués pour assurer leur embarquement à bord des dits steamers et empêcher leur débarquement ultérieur;

7. Le nombre total de chinois, autres que ceux transportés en entrepôt, qui ont quitté le Canada pendant la période sus-mentionnée, et le nombre de certificats de retour qui ont été délivrés. (*Doc. de la session.*)

65. Réponse à Adresse du Sénat, du 21 janvier 1890,—Copie de tous rapports et autres communications sur le sujet des dépôts formés par les sciures, drosses et autres matières nuisibles déversées dans la rivière Ottawa et autres cours d'eau. (*Distribution et Doc. de la session.*)

70. Réponse à Adresse du 27 janvier dernier,—Copie des rapports ou opinions des officiers en loi de la couronne sur l'acte passé par la législature de Québec, intitulé: "Acte concernant le règlement des biens des Jésuites," et aussi, copie du dossier ou des dossiers ou autres documents ou rapports soumis aux dits officiers en loi ou au secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies concernant le dit acte et au moyen desquels les dites opinions ont été obtenues, comme aussi, copie de toutes dépêches et correspondance s'y rapportant. (*Distribution et Doc. de la session.*)

72. Réponse à Ordre du 12 écoulé,—Etat indiquant le nombre de navires perdus chaque année, dans le golfe Saint-Laurent et sur les côtes de l'Atlantique et dans la Baie de Fundy, depuis 1868, par suite des marées, courants ou brumes, le nom et le tonnage de chaque navire, et tous les autres détails que le gouvernement peut avoir dans chaque cas quant aux causes et à l'étendue des dommages. (*Doc. de la session.*)

74. Correspondance des gouvernements d'Ontario et Québec au sujet de la propriété du lit des havres, rivières, etc. (*Distribution et Doc. de la session.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:—

28b. Réponse à Adresse du 22 janvier dernier,—Copie de tous ordres en conseil, correspondances et documents relatifs à la mise à la retraite de certains employés du bureau de poste de Québec et du bureau de l'inspection de la poste à Québec, et à leur remplacement.

43a. Réponse à Ordre du 20 janvier dernier,—Etat donnant les noms de toutes personnes appelées devant le magistrat pour vente de whisky aux Sauvages des comtés de Grey ou Bruce, en 1888 et 1889, et copie de tous papiers, documents et lettres à ce sujet; aussi, le nom du délateur, du magistrat siégeant, du constable employé et de l'avocat retenu pour chaque cause; aussi, les jugements rendus par les magistrats, indiquant les amendes imposées, s'il en est, si l'on en a appelé des décisions des magistrats, le nom du juge devant lequel tel appel a été porté et le résultat final; aussi, le coût de chaque procès devant un magistrat, et de chaque appel porté devant un juge, avec le nom, l'occupation et l'adresse postale de chaque personne qui a reçu de l'argent pour tout service quelconque lors du procès devant le magistrat ou de l'appel devant le juge, le coût total de toutes les causes, les amendes totales imposées et perçues, et, dans le cas où les frais auraient été refusés dans aucunes des dites causes, le motif de tel refus; aussi, indiquant si les Sauvages qui ont eu du whisky étaient électeurs du comté de Bruce aux termes de l'Acte du Cens Electoral du Canada.

46a. Réponse à Ordre du 29 janvier dernier,—Etat donnant la date de création de la Commission du Canal de la Vallée de la Trent, l'époque et le lieu de sa première

séance, le nombre réel de jours qu'elle a consacrés à ses travaux et le nombre de jours et de séances employés à recueillir des témoignages, et les endroits où, jusqu'à présent, la Commission a tenu ses séances.

46*h*. Réponse à Ordre du 3 courant,—Etat indiquant, par année, depuis 1878,—

1. Le nombre de vaisseaux qui sont passés dans le canal Chambly et leur tonnage ;

2. La quantité et la nature du fret contenus dans ces vaisseaux ;

3. Le montant des droits perçus pendant les dites années sur le dit canal.

47. Réponse à Ordre du 24 écoulé.—Relevé du nombre de causes inscrites dans la cour de Vice-Amirauté de Québec durant les années de 1885 à 1889 inclusivement, le nombre de causes inscrites pendant les mêmes années dans la cour de Vice-Amirauté de la Nouvelle-Ecosse, et le nombre de causes inscrites pendant les mêmes années dans la cour de Vice-Amirauté du Nouveau-Brunswick.

48*a*. Réponse à Adresse de 22 janvier dernier.—Copie de tous ordres en conseil, correspondances et documents relatifs à l'établissement de l'Hôpital de Marine, à Québec, et à sa fermeture.

49. Réponse à Ordre du 29 janvier dernier,—Etat indiquant si l'île connue sous le nom de l'île Sultana, dans le lac des Bois, a été vendue ; et si elle a été vendue, faisant connaître sur quel droit ou titre le gouvernement du Canada s'appuie en affirmant qu'il a le pouvoir de la vendre. Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et l'acquéreur ou les acquéreurs de la dite île, ou les procureurs ou autres personnes agissant au nom de tels acquéreur ou acquéreurs (s'il en est). Le dit état devant aussi donner la superficie des terres contenues dans la dite île, la valeur et la quantité de bois de pin qui s'y trouve, le prix ou montant auquel elle a été vendue, et les noms et résidences de l'acquéreur ou des acquéreurs de la dite île. Aussi, copie de toute carte donnant la situation de la dite île.

50. Réponse à Ordre du 17 avril 1889.—Etat indiquant combien de commis réguliers sont actuellement employés par le département de l'intérieur dans le service intérieur et extérieur, et combien de surnuméraires sont actuellement employés par ce département dans les mêmes services.

51. Correspondance officielle dans l'affaire du soldat C. J. Hurrell, demandant une indemnité supplémentaire pour blessures reçues quand il servait comme volontaire.

51*a*. Correspondance officielle dans l'affaire de la pension de Valiquette.

52. Réponse à Ordre du 30 janvier dernier.—Copie de toutes lettres adressées au gouvernement demandant que des ingénieurs soient envoyés pour examiner le Creek Kettle, entre Saint-Thomas et Port-Stanley, afin de s'assurer s'il est possible d'y creuser un canal, et de tous rapports, cartes et autres documents dressés par ces ingénieurs.

53. Réponse à Ordre du 12 écoulé.—Copie de toute correspondance entre le gouvernement ou aucun de ses départements et la corporation connue sous le nom de "Président et syndics de la Commune de la seigneurie d'Yamaska," relativement aux dommages causés aux terres lui appartenant, par la digue construite dans la rivière Yamaska.

53*a*. Réponse à Ordre du 24 écoulé.—Copie de toutes demandes d'indemnité formulées par Elphège Cardin, Jean Cardin, George Tonnancour et Bruno Saint-Germain, pour dommages à leurs terres résultant de la digue construite dans la rivière Yamaska, de toute correspondance relative à ces demandes, ainsi qu'un relevé de toutes sommes allouées à chacun d'eux en règlement de ces réclamations.

53*b*. Réponse à Ordre du 12 écoulé.—Copie du dernier rapport fait par l'ingénieur du département des Travaux Publics, au sujet des travaux à faire sur la rivière du Sud, dans le comté de Montmagny.

54. Réponse à Ordre du 30 janvier dernier.—Copie de toute correspondance, pétitions ou autres papiers concernant la vente, la propriété ou l'état du chemin macadamisé de Dundas et Waterloo, reçus depuis la fin de la session de 1889.

54*a*. Réponse à Ordre du 29 janvier dernier.—Copie de toutes pétitions, rapports d'ingénieurs et correspondance concernant le dragage de la barre à l'embouchure de la rivière Thames, dans le comté de Kent, Ontario.

55. Réponse à Ordre du 22 janvier dernier,—Copie de toute correspondance et documents relatifs à la nomination de M. Joseph Garneau comme surveillant des travaux du gouvernement, à Québec, et à son remplacement par un nommé L. P. Lépine.

56. Réponse à Ordre du 5 écoulé,—Copie du contrat et des devis pour l'érection des bureaux de poste et de douane à Annapolis, N.-E., des diverses soumissions et de leurs montants; aussi, copie de tout ordre ou ordres changeant la qualité et la nature de la pierre employée dans leur construction.

56a. Réponse à Ordre du 4 mars 1889,—Copie de toutes requêtes et résolutions adressées au gouvernement par les citoyens ou la corporation de la ville de Lévis, concernant la construction d'un bureau de poste dans la ville de Lévis.

57. Réponse à Ordre du 11 mars 1889,—Copie de toute correspondance, rapports, etc., concernant le quai de Saint-Roch des Aulnets, dans le comté de l'Islet, entre le département des Travaux Publics et feu Charles Frs. Roy, arpenteur, et les intéressés domiciliés dans la dite municipalité.

57a. Réponse à Ordre du 27 janvier dernier,—Copie des comptes en rapport avec la construction d'un quai à Kamouraska, dans la province de Québec, produits dans le cours de l'année 1889.

58. Réponse à Ordre du 27 janvier dernier,—Relevé détaillé des frais de réparation du brise-lames de Tignish, I.P.-E., en 1889, la date du commencement et de l'achèvement des travaux, et le nom de la personne en charge des dits travaux.

58a. Réponse à Ordre du 26 écoulé,—Etat indiquant le nombre de quais, jetées et brise-lames du gouvernement réparés en 1889 dans l'île du Prince-Édouard, et le montant dépensé pour chacun.

59. Réponse à Ordre du 24 écoulé,—Copie des rapports faits par l'ingénieur en chef sur l'exploration du havre de Cove Head, dans l'île du Prince-Édouard, il y a quatre ou cinq ans.

59a. Réponse à Ordre du 20 janvier dernier,—Copie du rapport de l'ingénieur du gouvernement sur les études du havre de Pinette et l'île Wood; et aussi copie du rapport d'exploration du havre et brise-lames de New-London, dans la province de l'île du Prince-Édouard.

59b. Réponse à Ordre du 24 écoulé,—Copie de tous rapports faits par l'ingénieur en chef pour l'exploration du havre de Tracadie, dans l'île du Prince-Édouard, il y a quelques années.

60. Réponse à Ordre du 30 janvier dernier,—Etat indiquant la somme de travail exécuté pendant la campagne de 1889, dans l'île du Prince-Édouard, par le dragueur "Prince Édouard," les noms des ports et autres localités draguées pendant la dite saison, et le montant des travaux exécutés dans chaque port.

61. Réponse à Ordre du 24 écoulé,—Copie de toute correspondance échangée entre l'auditeur général et le ministre de l'Intérieur ou toute autre personne au sujet des allocations pour frais de voyage de William McGirr, secrétaire particulier du surintendant général des affaires des Sauvages.

62. Réponse à Adresse du 29 janvier dernier,—Copie des règlements de quarantaine de la Grosse Île, et de tous ordres en conseil et instructions données aux officiers de santé à cette station.

63. Réponse à Ordre du 12 écoulé,—Copie de toute correspondance concernant une réclamation faite par le district de St. Peters, dans le comté de Richmond, pour soins médicaux et pension donnés à Kenneth Chisholm, un marin malade appartenant à la goëlette "Jannie."

65. Réponse à Ordre du 24 écoulé,—Copie du rapport de Sandford Fleming, ingénieur civil, sur l'enquête qu'il a faite relativement au bran de scie jeté dans la rivière Ottawa par les scieries des Chaudières et autres.

66. Réponse à Adresse du Sénat, du 22 janvier 1890.—Etat détaillé faisant voir le règlement effectué avec les locataires de lots hydrauliques à la Chaudière, en la cité d'Ottawa; aussi copie des nouveaux baux passés avec les divers locataires des dits lots hydrauliques.

68. Rapport concernant la nomination des sous-officiers dans le collège militaire.

69. Copie certifiée du rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général en Conseil en date du 11 janvier 1885, concernant certaines questions entre le gouvernement et la cité d'Ottawa.

71. Réponse à l'Ordre du 24 écoulé,—Etat détaillé donnant le chiffre de la population, par origine, conformément au recensement de 1885, de cette partie du district provisoire de la Saskatchewan, située au sud de la ligne, entre les townships 47 et 48 et bornée à l'ouest par la ligne entre les rangs 11 et 12 à l'ouest du 3ème méridien initial, et à l'est par le 3ème méridien initial dans le système d'arpentage des terres fédérales, constituant actuellement le district électoral de Batoche. Aussi, de cette partie du même district provisoire situé à l'est du 3ème méridien initial dans le système d'arpentage des terres fédérales, et bornée au nord par la limite sud du district électoral de Prince-Albert, actuellement formant le district électoral de Kinistino.

75. Relevé détaillé des recettes et paiements du Canada, pour les huit mois expirés le 28 février, dans les années 1889 et 1890 respectivement.

M. Bergeron, du comité des Ordres Permanents, présente le dix-septième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné la pétition de la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et de Kootenay, demandant l'autorisation d'affermir ses travaux à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, et il constate que l'avis a été publié dans la *Gazette du Canada* seulement pendant une durée de deux semaines ; mais comme cette demande n'a été nécessitée que vers le 10 courant, trop récemment pour permettre de donner l'avis requis, et comme aucuns privilèges exclusifs ne sont demandés et qu'aucuns intérêts privés ne peuvent être lésés, sauf ceux des actionnaires qui peuvent être sauvegardés en la manière ordinaire dans les dispositions du bill, votre comité recommande la suspension de la règle 51 en tant qu'elle se rapporte à cette pétition. Vu que le délai pour présenter des bills privés est expiré, votre comité recommande que la règle 49 soit suspendue dans ce cas.

M. Mara propose,—Qu'il lui soit permis de présenter un bill concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et de Kootenay, et que les règles 49 et 51 soient suspendues dans ce cas, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.—Adopté.

Il présente alors le dit bill (No 128) lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain.

Sir John Thompson présente un bill (No 129) modifiant le chapitre 16, 50-51 Victoria, intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'Acte des Cours Suprême et de l'Echiquier, et d'établir de meilleures dispositions pour l'instruction des réclamations contre la couronne,"—lequel est lu pour la première fois—seconde lecture, lundi prochain.

La chambre reprend le débat ajournée sur la motion de M. Foster,—que les résolutions concernant les droits de douane rapportées du comité des Voies et Moyens, soient maintenant lus la seconde fois,—et sur l'amendement de Sir Richard Cartwright,—que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants.—

" La dépense totale ordinaire du Canada imputable sur le fonds consolidé, pendant l'année fiscale 1878 a été de.....	\$23,519,301
Que la taxation totale perçue au cours du même exercice a été de.	17,841,938
Que la totalité de la dépense ordinaire accusée en 1889 a été de....	36,917,834
Que la taxation totale perçue au cours de la même année a été de.	30,613,522

Qu'en sus du montant des taxes actuellement versées au Trésor, une somme additionnelle énorme est soutirée annuellement de la population et est payée à certains particuliers et corporations sous prétexte de protéger et d'encourager certaines industries spéciales.

Que au cours des dix années expirées le 1er juillet 1889, la somme de \$262,812,878 a été prélevée sous forme de taxes réellement versées au Trésor, indépendamment d'un montant additionnel énorme soutiré de la population pour les fins sus-mentionnées.

Que la dite taxation est énorme et onéreuse et qu'elle est de nature à diminuer la valeur des terres servant à la culture et à augmenter la dette de la classe agricole spécialement.

---

Que de fait la valeur des terres cultivées a grandement diminué, et que le montant des hypothèques sur ces terres s'est considérablement augmenté dans une grande partie du Canada depuis 1879.

Que la taxation additionnelle que l'on cherche actuellement à imposer augmentera davantage les charges pesant sur la population et qu'elle aura probablement pour effet d'aggraver la détresse qui se fait malheureusement sentir parmi une forte partie de la population agricole du Canada, et que dans de semblables circonstances, il est du devoir impérieux de la Chambre, au lieu d'ajouter à la taxation onéreuse existante, de s'appliquer à diminuer les charges qui s'opposent au progrès et à la prospérité des principales classes productives du pays, et dans ce but d'abolir ou réduire les taxes actuellement imposées sur les articles de première nécessité pour les fermiers, les mineurs, les pêcheurs et autres producteurs."

Et le débat se continuant, il est ajourné, sur motion de M. McMullen.

Sir John Thompson met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-général,—Rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'exercice expiré le 10 juin 1889.

Un message est reçu du Sénat, adoptant le bill (No 9) modifiant de nouveau l'Acte des falsifications, chap. 107 des Statuts Revisés du Canada, sans amendement.

Et,—adoptant, avec des amendements, le bill (No 79) concernant la Compagnie du chemin de fer le Grand-Tronc du Canada.

La chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,  
*Orateur.*

---

## AVIS DE MOTIONS.

---

*M. McMullen*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Les droits ont-ils été payés sur toutes les machines importées en Canada pour fins de manufactures? Si ces droits n'ont pas été payés en entier, sur quelles machines une balance reste-t-elle due, depuis combien de temps ces arrérages sont-ils en souffrance, quel sont l'établissement ou les établissements manufacturiers, et quel est le montant dû?

*M. Dessaint*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Odilon Pelletier est-il gardien d'un télégraphe ou signal marin planté sur sa propriété vis-à-vis la traverse Saint-Roch?

Reçoit-il du département de la marine aucun salaire pour faire des signaux, et combien?

*M. Weldon* (Saint-Jean)—Lundi prochain—INTERPELLATION—Combien de barils de farine du Canada ont été expédiés, par mer directement, ou à travers les Etats-Unis, en 1889, dans les différentes provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince Edouard?

*M. Guay*—Lundi prochain—INTERPELLATION—

1° Est-ce l'intention du gouvernement de prendre les moyens voulus pour assurer le parachèvement immédiat des premiers cent milles du chemin de fer de la Baie des Chaleurs?

2° Est-ce l'intention du gouvernement de prendre les moyens voulus pour forcer la Compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs à tenir régulièrement en exploitation les vingt milles de ce chemin de fer compris entre Métapédia et Cross Point et construits par le gouvernement comme travaux de l'Etat?

*M. Tisdale*—EN COMITÉ GÉNÉRAL—Proposera d'amender la clause 7 de l'Acte des Douanes en ajoutant à la fin de la clause les mots suivants:—"Pourvu que cette clause ne s'applique pas à l'exportation d'aucune carcasse ou partie de carcasse de tout chevreuil qui aura été élevé, ou gardé sur pied par toute personne, compagnie ou association de personnes?"

---

No 49.

---

OTTAWA, VENDREDI, 28 MARS 1890.

---

---

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

---

PROCÈS - VERBAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES.

---

OTTAWA :

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 31 MARS 1890.

## PRIÈRE.

Douze pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Edmund Lague, maire, et autres, de la paroisse de Chambly; de Wilfrid Tremblay, maire, et autres, de la paroisse de Saint-Hubert, tous du comté de Chambly; et de A. A. Taillon, maire, et de la corporation de la cité de Sorel, tous de Québec; demandant que le bill maintenant soumis au parlement pour constituer la Compagnie du Pont de Montréal, devienne loi.

De J. E. Gemmel, M.D., et autres, de la ville de Virden; de Andrew Kelly, maire, et du conseil de la cité de Brandon; de la Chambre de Commerce de Brandon; de Alfred Pearson, maire, et du conseil de la cité de Winnipeg; de la municipalité de Saint-Laurent, comté de Fairford; et de la Chambre de Commerce de la ville de Minnedosa, tous du Manitoba; demandant à la Chambre d'aider à la construction du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson.

De l'Association des Ministres de la cité de London, Ontario; demandant la passation d'un acte pour mieux assurer l'observance du dimanche.

De Samuel Latham et autres, de Toronto, Ontario; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi pour mieux assurer l'observance du dimanche, ne devienne pas loi.

Du conseil et de la Chambre de Commerce de Montréal; demandant certains amendements au bill pour constituer la Compagnie du pont de Montréal; et le rejet des clauses au sujet d'un pont dans le bill pour constituer la Compagnie de chemin de fer et de navigation de l'Atlantique Canadien du Nord.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau, conformément à l'ordre de la Chambre du 19 courant, un relevé donnant le salaire et la rémunération payés à M. Arthur Prieur, employé de cette Chambre, à titre de traducteur ou autrement, et le montant total qu'il a reçu depuis qu'il est employé en quelque qualité que ce soit.

M. Wood (Westmoreland), du comité des Banques et du Commerce, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill (No 37) modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie Impériale de fidéicommis du Canada; et le

Bill (No 39) à l'effet de constituer en corporation la Banque du comté d'York.

Votre comité recommande que le bill (No 107) concernant la *Provincial Provident Institution* de Saint-Thomas, Ontario, soit retiré, attendu que les promoteurs ont exprimé leur intention de ne pas procéder plus loin avec cette mesure; aussi, que

les frais et honoraires payés au sujet de ce bill soient remboursés moins le coût de l'impression et de la traduction.

Sur motion de M. Wood (Westmoreland), il est ordonné,—Que les honoraires payés pour le susdit bill (No 107), soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, conformément à la recommandation contenue dans le quatrième rapport du comité des Banques et du Commerce.

Les deux Ordres de la Chambre qui suivent sont émis, savoir:—

Par M. McMullen:—Ordre de la Chambre—Relevé du montant des droits payés sur toutes machines destinées aux manufactures importées en Canada, le montant des droits impayés, s'il en est, et indiquant sur quelles machines une balance est encore due, depuis combien de temps ces arrérages sont dus, par quels établissements, et le montant dans chaque cas.

Par M. Weldon (Saint-Jean)—Ordre de la Chambre—Etat indiquant combien de barils de farine du Canada ont été expédiés, par mer directement, ou à travers les Etats-Unis, en 1889, dans les différentes provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard ?

M. Davin propose,—Qu'il est expédient qu'une commission d'enquête ayant pouvoir d'examiner les témoins sous serment, soit nommée pour s'enquérir de l'administration de la police à cheval du Nord-Ouest et de la conduite de Lawrence W. Herchmer, commissaire de la dite police à cheval, depuis la date de sa nomination jusqu'au 31 décembre 1889.

M. Watson propose, comme amendement,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"il est expédient qu'une commission d'enquête, ayant pouvoir d'examiner les témoins sous serment, soit nommée pour s'enquérir de la conduite de Lawrence W. Herchmer, commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest, depuis la date de sa nomination.

Et un débat s'ensuivant;

A 6 P. M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

*(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)*

Les amendements faits par le Sénat aux bills suivants, sont pris en considération et adoptés, savoir:—

Bill (No 88) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer et de vapeurs de l'Atlantique Canadien du Nord.

Bill (No 79) concernant la Compagnie du chemin de fer le Grand-Tronc du Canada.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill (No 98) conférant au Commissaire des brevets d'invention certains pouvoir pour venir en aide à George T. Smith.

M. Small propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur le dit bill.

M. Wallace propose, comme amendement,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants: "la Chambre se forme en comité général sur le bill, d'aujourd'hui en six mois."

Et un débat s'ensuivant; et

L'attention de M. l'Orateur ayant été attirée sur le fait que l'heure réservée pour les bills privés, aux termes de la règle 19, était expirée,—

La Chambre passe aux Bills et Ordres Publics.

M. McMullen propose,—Que le bill (No 30) modifiant l'Acte du Service Civil, soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retiré, avec le consentement de la Chambre, et le bill est aussi retiré.

M. Doyon propose,—Que le bill (No 42) pour amender le chapitre 44 des Statuts Révisés du Canada, intitulé: “Acte de l'avancement des Sauvages,” soit maintenant lu la seconde fois.

Sir John A. Macdonald propose, comme amendement,—Que le mot “maintenant” soit retranché, et que les mots “d'aujourd'hui en six mois” soient ajoutés à la fin de la motion.

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de M. Lister.

MARDI, 1er avril 1890.

Sur motion de Sir John Thompson, le bill (No 126) du Sénat, intitulé: “Acte modifiant l'Acte concernant le mariage avec la sœur de l'épouse défunte,” est lu pour la première fois.—Seconde lecture à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

M. Dewdney met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le rapport annuel du département de l'Intérieur pour l'année 1889.

La Chambre alors s'ajourne à 12.05 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

Orateur.

## AVIS DE MOTIONS.

M. Turcot—Mercredi prochain—INTERPELLATION—

1. Depuis quel temps les employés surnuméraires de la branche technique du département de l'Intérieur, travaillent-ils jusqu'à 5 heures p.m. ?

2. Quelles sont les heures de bureau d'après l'Acte du Service Civil pour les surnuméraires ?

3. Quels sont les noms des employés surnuméraires de cette branche ? depuis quand date leur entrée dans le service ? quelle est leur occupation et quel est leur salaire ?

4. Le surcroît d'ouvrage dans cette branche obligera-t-il pendant longtemps encore, ces employés de faire une heure d'extra par jour ? Combien cet extra a-t-il coûté au département jusqu'à présent ?

M. Landerkin—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'adopter la boîte à lettres brevetée de Bliss ?

Sir Richard Cartwright—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de faire inscrire le nombre de personnes habitant réellement le Canada à l'époque du recensement aussi bien que le nombre de personnes inscrites d'après le système *de jure* ?

M. Barron—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Tous les officiers-reviseurs du Canada ont-ils expédié au greffier de la Couronne en Chancellerie à Ottawa, les copies en duplicata des listes de votation finalement revues et certifiées de leurs districts électoraux respectifs pour l'année 1889, conformément au statut à cette fin ? Si non, pour quels districts électoraux les dites listes ont-elles été reçues par le dit greffier subséquentement au 31 décembre 1889 ? Et quels sont les districts pour lesquels les dites listes n'ont pas été expédiées ?

Sir John Thompson—Mercredi prochain—BILL intitulé: “Acte modifiant l'Acte d'Interprétation.”

*M. Jones* (Halifax)—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quel est le tarif de transport imposé par l'Intercolonial pour le fer en gueuse expédié de Londonderry à Montréal ?

*M. Macdowall*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il pris en considération ou est-il actuellement à considérer les demandes de scrip formulées par les Métis du Nord-Ouest afin d'en arriver à un règlement équitable et définitif de la question métisse ?

*M. Mills* (Annapolis)—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Lequel, du gouvernement fédéral ou du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, a le contrôle du quai de la Reine, de son site et de ses approches sur les terrains de la garnison à Annapolis Royal, N.-E. ?

---

No 50.

---

OTTAWA, LUNDI, 31 MARS 1890.

---



---

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

---

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

OTTAWA :

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 1<sup>ER</sup> AVRIL 1890.

### PRIÈRE.

Sept pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Sir Hector Langevin présente les réponses suivantes:—

Réponse à Ordre du 19 écoulé,—Etat indiquant,—

1. Le coût réel de la construction primitive du Palais de Justice de Montréal, 1851-57;
2. Le montant dépensé pour réparations, chaque année, depuis la dite période jusqu'à la Confédération.

Réponse à Ordre du 12 février dernier,—Etat indiquant,—

1. Le montant total dépensé pour curer le creek McGregor, dans la ville de Chatham, Ont.;
2. Le montant dépensé pour y faire placer des pilotis et des bordages, les noms de chaque entrepreneur et le chiffre des différents contrats;
3. Le montant payé aux propriétaires pour dommages causés à leurs propriétés par suite de ce dragage, les noms et les montants payés à chaque propriétaire;
4. Les noms et montants de tous réclamants dont les demandes d'indemnité ont été rejetées ou qui sont encore sous la considération du gouvernement.

Réponse à Ordre du 10 écoulé,—Etat donnant la date du commencement des travaux pour faire sauter le roc dans le havre de Cascumpec, I.P.-E., dans l'été de 1889, la date à laquelle les travaux ont été suspendus, les noms des ouvriers employés, le montant des gages payés à chaque plongeur et à chaque ouvrier, et le montant total dépensé pour miner le dit roc jusqu'au mois de décembre 1889.

Réponse à Ordre du 10 écoulé,—Etat faisant connaître le nombre de soumissions faites ou présentées en rapport avec les travaux publics à la passe est du havre de Toronto, le nom ou les noms de chaque personne ou compagnie ayant soumissionné pour ces travaux et le montant et les conditions de chaque soumission, avec un relevé des quantités approximatives sur lesquelles ces soumissions ont été basées, et copie de toutes lettres et correspondance, états, documents et papiers se rapportant à l'adjudication du contrat et à toutes et chacune des soumissions.

Réponse à Ordre du 24 février dernier,—Copie du rapport et des plans de l'ingénieur en chef du département des Travaux Publics qui a fait les études nécessaires en vue de la construction du pont interprovincial sur l'Ottawa entre le village de La Passe, dans la province de l'Ontario, et le village de Fort Coulonge, dans la province de Québec.

La chambre reprend le débat ajournée sur la motion de M. Foster,—que les résolutions concernant les droits de douane rapportées du comité des Voies et Moyens, soient maintenant lus la seconde fois,—et sur l'amendement de Sir Richard Cartwright,—que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants.—

"La dépense totale ordinaire du Canada imputable sur le fonds consolidé, pendant l'année fiscale 1878 a été de..... \$23,519,301  
 Que la taxation totale perçue au cours du même exercice a été de. 17,841,938  
 Que la totalité de la dépense ordinaire accusée en 1889 a été de.... 36,917,834  
 Que la taxation totale perçue au cours de la même année a été de. 30,613,522

Qu'en sus du montant des taxes actuellement versées au Trésor, une somme additionnelle énorme est soutirée annuellement de la population et est payée à certains particuliers et corporations sous prétexte de protéger et d'encourager certaines industries spéciales.

Que au cours des dix années expirées le 1er juillet 1889, la somme de \$262,812,878 a été prélevée sous forme de taxes réellement versées au Trésor, indépendamment d'un montant additionnel énorme soutiré de la population pour les fins sus-mentionnées.

Que la dite taxation est énorme et onéreuse et qu'elle est de nature à diminuer la valeur des terres servant à la culture et à augmenter la dette de la classe agricole spécialement.

Que de fait la valeur des terres cultivées a grandement diminué, et que le montant des hypothèques sur ces terres s'est considérablement augmenté dans une grande partie du Canada depuis 1879.

Que la taxation additionnelle que l'on cherche actuellement à imposer augmentera davantage les charges pesant sur la population et qu'elle aura probablement pour effet d'aggraver la détresse qui se fait malheureusement sentir parmi une forte partie de la population agricole du Canada, et que dans de semblables circonstances, il est du devoir impérieux de la Chambre, au lieu d'ajouter à la taxation onéreuse existante, de s'appliquer à diminuer les charges qui s'opposent au progrès et à la prospérité des principales classes productives du pays, et dans ce but d'abolir ou réduire les taxes actuellement imposées sur les articles de première nécessité pour les fermiers, les mineurs, les pêcheurs et autres producteurs."

Et un débat s'élevant ;

MERCREDI, 2 avril 1890.

Et le débat se continuant,—il est ajourné, sur motion de M. Jones (Halifax).

La Chambre alors s'ajourne à 1.25 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

Orateur.

## AVIS DE MOTIONS.

*M. Curran*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de nommer la commission pour faire rapport sur les plans d'améliorations du havre de Montréal assez à bonne heure pour permettre aux commissaires d'inspecter la condition actuelle du fleuve Saint-Laurent avant la débâcle des glaces?

*Sir John A. Macdonald*—Jeudi prochain—Que lorsque la Chambre s'ajournera jeudi prochain, elle restera ajournée jusqu'au mardi suivant à 3 p.m.

*Sir John Thompson*—Jeudi prochain—BILL intitulé: "Acte modifiant l'Acte de la propriété foncière dans les Territoires."

PROCES-VERBAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES

OBTENU  
Le 15 Mars 1877  
Par le Secrétaire  
G. B. B. B.

## AVIS DE MOTIONS

No 51.

---

 OTTAWA, MARDI, 1ER AVRIL 1890.1
 

---



---

 4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.
 

---

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA:
 

---

 Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
 Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 2 AVRIL 1890.

### PRIÈRE.

Onze pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Levi Longard et autres, de French Village; de Mme H. W. Scarfe et autres, de Dartmouth; de H. J. Walters et autres, de Indian Harbour, tous du comté de Halifax; de Ardent C. Tupper et autres, de la Baie Scott, comté de Kings; de Amos E. Outhouse et autres, de Tiverton, comté de Digby; de D. A. Corkham et autres, de Truro, comté de Colchester, tous de la Nouvelle-Ecosse; de W. H. Murray et autres; de George W. McCreedy et autres; de Alexander P. Lutes et autres, tous de Moncton, comté de Westmoreland, Nouveau-Brunswick; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi pour mieux assurer l'observance du dimanche, ne devienne pas loi.

De Roger Marion, maire, et P. F. Soucy, secrétaire, de la ville de Saint-Boniface, Manitoba; et de la Chambre de Commerce de la ville de Medicine-Hat, Territoires du Nord-Ouest; demandant à la Chambre d'aider à la construction du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson.

Du révérend R. F. Burns, D.D., modérateur, et autres, de l'Eglise Presbytérienne de Fort Massey, Halifax, Nouvelle-Ecosse; et du révérend John G. Scott et autres; de la Congrégation de l'Eglise Méthodiste de Queen's Avenue, London, Ontario; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi pour mieux assurer l'observance du dimanche, devienne loi.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le quatorzième rapport de ce comité, rapportant avec des amendement le bill (No 125) concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Votre comité a pris en considération le bill (No 104) du Sénat, intitulé: "Acte modifiant l'Acte des chemins de fer," et recommande que la mesure ne soit pas adoptée, parce que dans l'opinion du comité, le bill est inutile, attendu que la clause quatorze de l'Acte des chemins de fer pourvoit amplement au drainage à travers les travaux et terrains des compagnies de chemins de fer.

Sir Hector Langevin présente les réponses suivantes :—

Réponse à Ordre du 19 écoulé,—Copie de toute correspondance, pétitions, mémoires, rapports d'ingénieurs et autres depuis le 1er janvier 1883, concernant la nécessité et l'opportunité de draguer et autrement améliorer le havre de Picton, Baie de Quinté; aussi, copie de toute correspondance, pétitions, mémoires et rapports depuis le 1er janvier 1883, faisant connaître qu'il est désirable et opportun ou expédient d'ériger des édifices publics dans la dite ville de Picton pour les besoins du bureau des postes, des douanes et du revenu de l'intérieur dans cette ville.

Réponse à Ordre du 17 écoulé,—Copie de tous rapports dressés par l'ingénieur-en-chef sur la jetée à Hall's Harbour, N.-E., depuis 1882, et de toute correspondance relative à la dite jetée.

M. Foster présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 23 janvier dernier,—Etat donnant les noms de toutes les banques chartées en Canada qui ont suspendu leurs paiements, liquidé leurs affaires ou fait faillite depuis la Confédération, ainsi que le montant du capital-actions autorisé, celui du stock souscrit et celui du stock payé; l'actif et le passif des dites banques lors de telles suspension ou cessation d'affaires; la nature des dits actifs et passif, les dates des dites chartes et les dates de leur forfaiture ou abandon, et les dividendes payés aux porteurs de billets et aux déposants.

M. Dewdney présente la réponse suivante :—

Réponse supplémentaire à Ordre du 29 janvier dernier,—Etat indiquant si l'île connue sous le nom de l'Île Sultana, dans le lac des Bois, a été vendue; et si elle a été vendue, faisant connaître sur quel droit ou titre le gouvernement du Canada s'appuie en affirmant qu'il a le pouvoir de la vendre. Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et l'acquéreur ou les acquéreurs de la dite île, ou les procureurs ou autres personnes agissant au nom de tels acquéreur ou acquéreurs (s'il en est). Le dit état devant aussi donner la superficie des terres contenues dans la dite île, la valeur et la quantité de bois de pin qui s'y trouve, le prix ou montant auquel elle a été vendue, et les noms et résidences de l'acquéreur ou des acquéreurs de la dite île. Aussi, copie de toute carte donnant la situation de la dite île.

Sur motion de M. McNeill, il est Ordonné,—d'imprimer pour l'usage des membres la preuve faite devant le comité spécial chargé de s'enquérir des faits relatifs aux fourrures enlevées à Charles Bremner, Métis résidant à Battleford, et de suspendre la règle 49 à ce sujet.

Sir John Thompson présente un bill (No 130) modifiant l'Acte d'Interprétation, —lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

M. Foster propose,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient de prescrire par mesure législative, qu'une prime de deux piastres par tonne sera payée pour tout fer en gueuse fabriqué en Canada avec du minerai canadien entre le 1er juillet 1892 et le trente juin 1897, inclusivement.

Alors, M. Forter informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Ordonné,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

La chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Foster,—Que les résolutions concernant les droits de douane rapportées du comité des Voies et Moyens, soient maintenant lus la seconde fois,—et sur l'amendement de Sir Richard Cartwright,—Que tous les mots après " Que " soient retranchés et remplacés par les suivants .—

" La dépense totale ordinaire du Canada imputable sur le fonds consolidé, pendant l'année fiscale 1878 a été de.....	\$23,519,301
Que la taxation totale perçue au cours du même exercice a été de.	17,841,938
Que la totalité de la dépense ordinaire accusée en 1889 a été de....	36,917,834
Que la taxation totale perçue au cours de la même année a été de.	30,613,522

Qu'en sus du montant des taxes actuellement versées au Trésor, une somme additionnelle énorme est soutirée annuellement de la population et est payée à certains particuliers et corporations sous prétexte de protéger et d'encourager certaines industries spéciales.

Que au cours des dix années expirées le 1er juillet 1889, la somme de \$262,812,878 a été prélevée sous forme de taxes réellement versées au Trésor, indé-

pendamment d'un montant additionnel énorme soutiré de la population pour les fins sus-mentionnées.

Que la dite taxation est énorme et onéreuse et qu'elle est de nature à diminuer la valeur des terres servant à la culture et à augmenter la dette de la classe agricole spécialement.

Que de fait la valeur des terres cultivées a grandement diminué, et que le montant des hypothèques sur ces terres s'est considérablement augmenté dans une grande partie du Canada depuis 1879.

Que la taxation additionnelle que l'on cherche actuellement à imposer augmentera davantage les charges pesant sur la population et qu'elle aura probablement pour effet d'aggraver la détresse qui se fait malheureusement sentir parmi une forte partie de la population agricole du Canada, et que dans de semblables circonstances, il est du devoir impérieux de la Chambre, au lieu d'ajouter à la taxation onéreuse existante, de s'appliquer à diminuer les charges qui s'opposent au progrès et à la prospérité des principales classes productives du pays, et dans ce but d'abolir ou réduire les taxes actuellement imposées sur les articles de première nécessité pour les fermiers, les mineurs, les pêcheurs et autres producteurs."

Et le débat se continuant ;

JEUDI, 3 avril 1890.

Le dit débat est ajourné, sur motion de M. Mitchell.

Le bill (No 128) concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et de Kootenay est lu pour la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre alors s'ajourne à 1.45 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUMET,  
*Orateur.*

---

## AVIS DE MOTIONS.

---

M. *Sproule*—Mardi prochain—INTERPELLATION—Est-il exact, comme le prétend une communication parue dans l'“*Empire*” du 1er avril, qu'un pêcheur du nom de W. Gauthier a obtenu un bail ou licence pour tendre des rêts à enclos dans les endroits suivants :—Îles-aux-Canards, ou dans le Grand-Chenal, au Cap Roberts, île et baie Bone, îles Grant, North Shore, baie du Sud ou golfe de Manitouline, Pointe et rivière Mississauga, île John, rivière des Espagnols et Pointe Thessalon? Si oui, est-ce l'intention du département de continuer ce privilège à M. Gauthier tout en le refusant aux pêcheurs de la Baie Georgienne?

M. *Perry*—Mardi prochain—INTERPELLATION—Le ministre des Travaux Publics a-t-il donné ordre de réparer le brise-lames de Miminegash, I.P.-E.? Si oui, les travaux sont-ils actuellement en cours?

Sir *John A. Macdonald*—Mardi prochain—BILL intitulé: “Acte modifiant l'Acte des chemins de fer.”

M. *Waldie*—Mardi prochain—INTERPELLATION—Le greffier de la Couronne en Chancellerie et l'Imprimeur de la Reine se sont-ils conformés aux prescriptions du paragraphe 6 de la clause 6 de l'Acte 52 Vic., chap. 9, modifiant l'Acte du Cens Electoral, en ce qui concerne les districts électoraux dont les listes ont été complétées et transmises avant le 31 décembre 1889 ?

Les prescriptions du paragraphe 7 de la clause 6 de l'Acte susdit ont-elles été remplies, et est-il du devoir de l'officier reviseur de fournir aux membres de cette Chambre copie des listes de votation y mentionnées ? Si non, quel officier est tenu de les fournir ?

M. *Landerkin*—Mardi prochain—INTERPELLATION—Le gardien d'écluse Caldwell, d'Iroquois, sur le canal du Saint-Laurent, a-t-il demandé sa retraite ? Si oui, quel est l'âge du dit Caldwell et quelles sont les raisons données à l'appui de sa demande ?

M. *Costigan*—Mardi prochain—BILL intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant le Revenu de l'Intérieur, chapitre 34 des Statuts Révisés."

## 7 AVIS DE BILL PRIVE.

Le bill suivant a, ce jour, été affiché comme devant être pris en considération, lundi prochain, le 7 avril courant, ou après, par le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes:—

Bill (No 128) concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et de Kootenay.

No 52.

OTTAWA, MERCREDI, 2 AVRIL 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine

1890.

53.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 3 AVRIL 1890.

PRIÈRE.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal du comté d'Ontario ; demandant à la Chambre de considérer l'opportunité de nommer une cour, commission ou personne dans chaque province, suivant qu'il sera nécessaire, pour entendre et juger d'une manière rapide et convenable certains conflits entre le public et les chemins de fer.

Du Conseil des Arts et du Travail ; de William Brown et autres, tous de London ; de James Cavers et autres, du township de Sydenham, comté de Grey ; de D. Campbell et autres, de l'Eglise de Knox, Clifford, comté de Wellington, tous de l'Ontario ; et du révérend Daniel M. Gordon, président, et Robert Baxter, secrétaire, des Ministres et Doyens Associés, de l'Eglise Presbytérienne en Canada, à Halifax et Dartmouth, Nouvelle-Ecosse ; demandant la passation d'un acte pour mieux assurer l'observance du dimanche.

De Andrew Allan, président, et D. A. Watt, secrétaire-intérimaire, de la Shipping Interest de Montréal ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi au sujet de la création de compagnies pour construire des ponts sur le Saint-Laurent à Montréal et Québec, ne devienne pas loi.

M. Earle, du comité des Banques et du Commerce, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 63) constituant en corporation la " Home Benefit Life Association " et est convenu de le rapporter avec des amendements.

Votre comité a matériellement modifié ce bill en en retranchant tout ce qui se rapportait à la " Home Benefit Life Association " constituée en corporation en vertu du chapitre 172 des Statuts Refondus d'Ontario 1887 ; et recommande que le titre soit changé en celui d'un " Acte constituant en corporation la ' Home Life Association of Canada. ' "

M. Taylor propose,—Que cinq cents exemplaires du bill (No 8) à l'effet d'interdire l'importation et l'immigration d'étrangers et d'aubains en vertu de contrats ou conventions d'accomplir un travail en Canada, soient imprimés et mis à la disposition du comité spécial auquel le bill a été référé, et que la règle 94 soit suspendue à ce sujet.

Objection étant faite à la dite proposition pour la raison qu'aun avis n'en a été donné ;

M. l'Orateur décide " que la motion ne peut être proposée. "

Sir John Thompson présente un bill (No 131) modifiant de nouveau l'Acte de la propriété foncière dans les Territoires, chapitre 51 des Statuts Révisés,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, mardi prochain.

Sur motion de Sir Hector Langevin, il est Résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle restera ajournée jusqu'à mardi prochain, à 3 p.m.

La chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Foster,—Que les résolutions concernant les droits de douane rapportées du comité des Voies et Moyens, soient maintenant lus la seconde fois,—et sur l'amendement de Sir Richard Cartwright,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants.—

"La dépense totale ordinaire du Canada imputable sur le fonds consolidé, pendant l'année fiscale 1878 a été de.....	\$23,519,301
Que la taxation totale perçue au cours du même exercice a été de.	17,841,938
Que la totalité de la dépense ordinaire accusée en 1889 a été de....	36,917,834
Que la taxation totale perçue au cours de la même année a été de.	30,613,522

Qu'en sus du montant des taxes actuellement versées au Trésor, une somme additionnelle énorme est soutirée annuellement de la population et est payée à certains particuliers et corporations sous prétexte de protéger et d'encourager certaines industries spéciales.

Que au cours des dix années expirées le 1er juillet 1889, la somme de \$262,812,878 a été prélevée sous forme de taxes réellement versées au Trésor, indépendamment d'un montant additionnel énorme soutiré de la population pour les fins sus-mentionnées.

Que la dite taxation est énorme et onéreuse et qu'elle est de nature à diminuer la valeur des terres servant à la culture et à augmenter la dette de la classe agricole spécialement.

Que de fait la valeur des terres cultivées a grandement diminué, et que le montant des hypothèques sur ces terres s'est considérablement augmenté dans une grande partie du Canada depuis 1879.

Que la taxation additionnelle que l'on cherche actuellement à imposer augmentera davantage les charges pesant sur la population et qu'elle aura probablement pour effet d'aggraver la détresse qui se fait malheureusement sentir parmi une forte partie de la population agricole du Canada, et que dans de semblables circonstances, il est du devoir impérieux de la Chambre, au lieu d'ajouter à la taxation onéreuse existante, de s'appliquer à diminuer les charges qui s'opposent au progrès et à la prospérité des principales classes productives du pays, et dans ce but d'abolir ou réduire les taxes actuellement imposées sur les articles de première nécessité pour les fermiers, les mineurs, les pêcheurs et autres producteurs."

Et le débat se continuant,—il est ajourné, sur motion de M. Weldon (Saint-Jean).

M. Bowell présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 24 février dernier,—Relevé du nombre de lieuses mécaniques, de coupeuses et de moisonneuses exportées du Canada durant les derniers trois ans; les noms des exportateurs, les pays d'exportation et le montant de drawback accordé pour chacun des articles exportés.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à mardi prochain, à 3 P.M.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

Orateur.



---

No 53.

---

OTTAWA, JEUDI, 3 AVRIL 1890.

---

---

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

---

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

## 54.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 8 AVRIL 1890.

## PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'Assemblée de District, No 61, Chevaliers du Travail; et du Conseil des Arts et Métiers, tous de Hamilton, Ontario; demandant que l'acte pour supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce, devienne loi.

De l'Assemblée de District, No 61, Chevaliers du Travail; et du Conseil des Arts et Métiers, tous de Hamilton, Ontario; demandant que l'acte pourvoyant à l'examen des personnes chargées du soin de machines à vapeur fixes, et à l'octroi de licences à ces personnes, devienne loi.

De l'Assemblée de District, No 61, Chevaliers du Travail; et du Conseil des Arts et Métiers, tous de Hamilton; Ontario; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi pour amender l'acte du service civil, devienne loi.

De l'Assemblée de District, No 61, Chevaliers du Travail; et du Conseil des Arts et Métiers, tous de Hamilton; Ontario; demandant que l'acte pour protéger les personnes employées par des entrepreneurs de chemins de fer, devienne loi.

De James Headrick et autres, des townships de Ross et Westmeath; de John Delahey et autres, des townships de Ross, Bromley et Westmeath, tous du comté de Renfrew, Ontario; du révérend Thomas Macadam, modérateur, et J. R. MacLeod, greffier, du Presbytère de Québec; et de James Farquhar, président, et O. F. Reynolds, secrétaire, de la société pour l'observance du dimanche, Halifax, Nouvelle-Ecosse; demandant la passation d'un acte pour mieux assurer l'observance du dimanche.

De la municipalité du Portage-la-Prairie; de la Chambre de Commerce du Portage-la-Prairie, tous de Manitoba; et de la Chambre de Commerce de la cité de Regina, Territoires du Nord-Ouest; demandant à la Chambre d'aider à la construction du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson.

Du conseil de la corporation de la cité de Kingston, Ontario; demandant que l'acte des chemins de fer soit amendé de manière à obliger tous les chemins de fer du Canada de prendre le fret des navires, payer les comptes des navires et faire parvenir le fret à destination.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Foster,—Que les résolutions concernant les droits de douane rapportées du comité des Voies et Moyens, soient maintenant lus la seconde fois,—et sur l'amendement de Sir Richard Cartwright,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants.—

"La dépense totale ordinaire du Canada imputable sur les fonds consolidés, pendant l'année fiscale 1878 a été de..... \$23,519,301

Que la taxation totale perçue au cours du même exercice a été de. 17,841,938  
 Que la totalité de la dépense ordinaire accusée en 1889 a été de.... 36,917,834  
 Que la taxation totale perçue au cours de la même année a été de. 30,613,522

Qu'en sus du montant des taxes actuellement versées au Trésor, une somme additionnelle énorme est soustrée annuellement de la population et est payée à certains particuliers et corporations sous prétexte de protéger et d'encourager certaines industries spéciales.

Que au cours des dix années expirées le 1er juillet 1889, la somme de \$262,812,878 a été prélevée sous forme de taxes réellement versées au Trésor, indépendamment d'un montant additionnel énorme soustré de la population pour les fins sus-mentionnées.

Que la dite taxation est énorme et onéreuse et qu'elle est de nature à diminuer la valeur des terres servant à la culture et à augmenter la dette de la classe agricole spécialement.

Que de fait la valeur des terres cultivées a grandement diminué, et que le montant des hypothèques sur ces terres s'est considérablement augmenté dans une grande partie du Canada depuis 1879.

Que la taxation additionnelle que l'on cherche actuellement à imposer augmentera davantage les charges pesant sur la population et qu'elle aura probablement pour effet d'aggraver la détresse qui se fait malheureusement sentir parmi une forte partie de la population agricole du Canada, et que dans de semblables circonstances, il est du devoir impérieux de la Chambre, au lieu d'ajouter à la taxation onéreuse existante, de s'appliquer à diminuer les charges qui s'opposent au progrès et à la prospérité des principales classes productives du pays, et dans ce but d'abolir ou réduire les taxes actuellement imposées sur les articles de première nécessité pour les fermiers, les mineurs, les pêcheurs et autres producteurs."

Et le débat se continuant ;

MERCREDI, 9 avril 1890.

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est rejeté, sur la division suivante :—

POUR :  
Messieurs

Bain ( <i>Wentworth</i> ),	Flynn,	Mills ( <i>Bothwell</i> ),
Barron,	Gauthier,	Mitchell,
Bécharde,	Geoffrion,	Perry,
Bourassa,	Gillmor,	Platt,
Bowman,	Guay,	Préfontaine,
Brien,	Holton,	Rinfret,
Campbell,	Innes,	Robertson,
Cartwright (Sir Richard),	Jones ( <i>Halifax</i> ),	Rowand,
Casgrain,	Landerkin,	Ste. Marie,
Choquette,	Lang,	Scriver,
Couture,	Langelier ( <i>Montmorency</i> ),	Semple,
Davies,	Langelier ( <i>Québec</i> ),	Somerville,
De St. Georges,	Laurier,	Sutherland,
Dessaint,	Lavergne,	Trow,
Doyon,	Lovitt,	Turcot,
Edwards,	Macdonald ( <i>Huron</i> ),	Watson,
Eisenhauer,	McIntyre,	Weldon ( <i>Saint-Jean</i> ),
Ellis,	McMillan ( <i>Huron</i> ),	Welsh,
Fiset,	McMullen,	Wilson ( <i>Elgin</i> ), et
Fisher,	Meigs,	Yeo.—60.

CONTRE :  
Messieurs

Bain ( <i>Soulanges</i> ),	Earle,	Masson,
Barnard,	Ferguson ( <i>Leeds et Gren.</i> ),	Mills ( <i>Annapolis</i> ),
Bell,	Ferguson ( <i>Welland</i> ),	Montague,

Bergeron,	Foster,	Montplaisir,
Bergin,	Freeman,	Patterson ( <i>Essex</i> ),
Boisvert,	Gigault,	Pope,
Bowell,	Gordon,	Porter,
Brown,	Grandbois,	Prior,
Burns,	Guillet,	Riopel,
Cameron,	Haggart,	Robillard,
Cargill,	Hall,	Roome,
Carling,	Hesson,	Ross,
Carpenter,	Hickey,	Rykert,
Caron (Sir Adolphe),	Ives,	Shanly,
Cimon,	Jamieson,	Small,
Cochrane,	Jones ( <i>Digby</i> ),	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Colby,	Kirkpatrick,	Sproule,
Corby,	Landry,	Stevenson,
Costigan,	Langevin (Sir Hector),	Taylor,
Coughlin,	LaRivière,	Temple,
Coulombe,	Lépine,	Thompson (Sir John),
Curran,	Macdonald (Sir John),	Tyrwhitt,
Daly,	Macdowall,	Vanasse,
Daoust,	McCulla,	Wallace,
Davin,	McDougall ( <i>Cap-Breton</i> ),	Ward,
Davis,	McGreevy,	White ( <i>Cardwell</i> ),
Dawson,	McKay,	White ( <i>Renfrew</i> ),
Desaulniers,	McKeen,	Wilmot,
Desjardins,	McMillan ( <i>Vaudreuil</i> ),	Wilson ( <i>Lennox</i> ),
Dewdney,	McNeill,	Wood ( <i>Brockville</i> ),
Dickey,	Madill,	Wood ( <i>Westmoreland</i> ), et
Dickinson,	Mara,	Wright.—97
Dupont,		

Et la question étant mise sur la motion principale ;

M. Bowell propose, comme amendement,—Que les dites résolutions ne soient pas maintenant lues la seconde fois, mais qu'elles soient renvoyées en comité des Voies et Moyens, pour y être de nouveau délibérées.

Et la question étant mise sur la motion principale ainsi amendée,—elle est adoptée.

La Chambre se forme alors en comité des Voies et Moyens ; et après avoir ainsi siégé quelque temps,—sur rapport de progrès, le comité reçoit l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

La Chambre alors s'ajourne à 1.55 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

Orateur.

## AVIS DE MOTIONS.

M. *Lovitt*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il accepté quelque soumission ou passé quelque contrat pour réparer et reconstruire la partie détruite du brise-lames de Green Cove, comté de Yarmouth? Si oui, quel est le nom de l'entrepreneur, et quand les travaux seront-ils parachevés? Si non, quelle en est la raison?

M. *Choquette*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Pour quelle raison Louis Couillard de Beaumont a-t-il été destitué comme gardien de la lumière de Greenly Island?

M. *Tupper*—Jeudi prochain—BILL intitulé: "Acte concernant les navires de pêche des États-Unis d'Amérique."

M. *Colby*—Jeudi prochain—BILL intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Matelots, chapitre 74 des Statuts Révisés."

No 54.

OTTAWA, MARDI, 8 AVRIL, 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 18

PROCÈS - VERBAU

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Re

1890.

55.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 9 AVRIL 1890.

### PRIÈRE.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu avis qu'une vacance est survenue dans la représentation du district électoral de la cité d'Ottawa, par suite du décès de William Goodhue Perley, écrivain, et qu'il a adressé son mandat au greffier de la Couronne en Chancellerie lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le quinzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill (No 35) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton ; et le

Bill (No 128) concernant la Compagnie de chemin fer et de navigation de la Colombie à Kootenay.

Votre comité a aussi considéré le bill (No 100) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Inverness, et le bill (No 101) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Louisbourg à Richmond et est convenu d'en rapporter les préambules non prouvés parce qu'il a été démontré qu'il existe une grande différence d'opinion, dans les localités intéressées, concernant l'opportunité de ces mesures, et de plus parce que l'intervention législative n'est pas désirable ou nécessaire pendant cette session.

Votre comité recommande que les frais et honoraires payés au sujet des deux bills en dernier lieu mentionnés soient remboursés moins le coût de l'impression et de la traduction.

M. Sproule, du comité des Bills Privés, présente le quatrième rapport de ce comité, rapportant le bill (No 121) à l'effet d'amender l'Acte constituant en corporation la Compagnie Minérale Dominion, sans amendement ; et le

Bill (No 124) concernant H. H. Vivian et Cie (limitée), avec des amendements.

Sur motion de Sir Hector Langevin, il est ordonné de rembourser les honoraires et frais payés pour les bills suivants, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le quinzième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, savoir :—

Bill (No 100) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Inverness.

Bill (No 101) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Louisbourg et Richmond.

M. Carling met devant la Chambre,—Rapport du Haut-Commissaire du Canada, avec les rapports des agents dans le Royaume-Uni, pour l'année 1889.

Et aussi,—Rapport du directeur et des officiers des fermes expérimentales, pour l'année 1889.

M. Foster met devant la Chambre,—Sommaire des relevés des Compagnies d'assurance en Canada, pour l'année civile 1889.

Aussi,—Liste des actionnaires des banques chartées de la Puissance du Canada, à la date du 31 décembre 1889.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

JEUDI, 10 avril 1890.

Et après avoir ainsi siégé quelque temps,—sur rapport de progrès, le comité reçoit l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

La Chambre alors s'ajourne à 12.10 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

Orateur.

## AVIS DE MOTIONS.

M. *Lépine*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter durant cette session la législation ouvrière promise dans le discours du trône ?

M. *Cook*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—

1. Le gouvernement est-il informé que le remorqueur américain "E. R. Roberts" a été employé pendant la saison de 1889 au transport de poisson d'un port canadien à un autre, faisant escale à divers ports canadiens pour y prendre des chargements de poisson dans les eaux canadiennes de la Baie Georgienne au cours d'un même voyage, en route vers Détroit, E.-U.

2. Si oui, ce fait a-t-il été sanctionné par le gouvernement, et pourquoi ?

3. Quelles déclarations ont été faites en douane par ce remorqueur, et quels droits a-t-il payés en 1889 ?

4. A-t-on imposé des pénalités, pour la raison que le dit remorqueur a violé les prescriptions de l'Acte concernant le cabotage canadien, chapitre 83 des Statuts Révisés du Canada ?

M. *Wilson* (Elgin)—En comité général sur le bill (No 117) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte d'inspection générale, chapitre 99 des Statuts Révisés du Canada."—Proposera d'ajouter une clause prescrivant que quand du grain sera vendu ou acheté au moyen de mesure-étalon, on ne se servira pas de mesure contenant moins d'un quart de boisseau.

M. *Weldon* (Saint-Jean)—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Quelle quantité de grain a passé par l'élévateur de Halifax, N. E., chaque année, depuis sa construction ?

M. *Langelier* (Montmorency)—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-il, tel qu'il l'a promis l'an dernier, d'accorder des promotions aux officiers de l'école de cavalerie de Québec, et si oui, quand ? Aussi, pour quelle raison les officiers de cavalerie de Québec n'ont-ils pas eu de promotions d'après les règlements de la milice tel que promis l'an dernier par l'honorable ministre de la Milice ?

M. *Doyon*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Quelles sommes ont été payées par le gouvernement depuis le 30 juin dernier jusqu'à ce jour à MM. Charles Darveau, Isidore N. Belleau, Thomas Chase Casgrain, F. H. Drouin et Jean Blanchet, avocats, pour services professionnels ? Aussi, quelles sommes, depuis la même date jusqu'à ce jour, ont été payées aux sociétés légales suivantes: Casgrain, Angers et Lavery ; Belleau, Stafford et Belleau ; Blanchet, Drouin et Dionne ?

M. *Doyon*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Quelles sommes ont été payées, depuis le 30 juin dernier jusqu'à cette date, à Charles Isaïe Labrie, notaire, de Saint-Joseph de Lévis, pour services professionnels ou autres ? Quelles sommes ont été payées à MM. L. N. Asselin, P. V. Taché et J. N. Pouliot, pour services professionnels depuis le 30 juin dernier jusqu'à cette date ?

M. *Choquette*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Quand les travaux du quai de New-Carlisle seront-ils terminés ? Aussi, quelles sommes ont été payées par le gouvernement pour la construction de ce quai, à quelles personnes, à quelles dates et combien vont coûter les travaux nécessaires pour terminer ce quai ?

No 55.

OTTAWA, MERCREDI, 9 AVRIL 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

PROCÈS - VERBAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

56.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 10 AVRIL 1890.

### PRIÈRE.

Sept pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

La pétition de la Chambre de Commerce de la ville de Morden, Manitoba; demandant à la Chambre d'aider à la construction du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson,—est lue et reçue.

Sur motion de M. Desjardins, le premier rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre pendant la présente session, est renvoyé au dit comité pour plus ample considération.

Les bills suivants sont présentés, lus pour la première fois et remis pour seconde lecture, à demain, savoir :—

Par M. Dewdney:—Bill (No 132) modifiant l'Acte de l'avancement des Sauvages, chapitre 44 des Statuts Révisés.

Par M. Costigan:—Bill (No 133) modifiant de nouveau l'Acte concernant le Revenu de l'Intérieur, chapitre 34 des Statuts Révisés.

Par Sir John Thompson:—Bill (No 134) concernant les navires de pêche des Etats-Unis d'Amérique.

Par M. Colby:—Bill (No 135) modifiant l'Acte des matelots, chapitre 74 des Statuts Révisés.

Le bill (No 129) modifiant l'Acte de la Cour de l'Echiquier, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois et passé.

Le bill (No 130) modifiant l'Acte d'interprétation, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général,—et sur rapport de progrès, le comité reçoit l'autorisation de siéger de nouveau, demain.

Le bill (No 65) modifiant de nouveau la loi criminelle, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général,—et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau, demain.

M. Colby propose,—Que le bill (No 118) du Sénat, intitulé: "Acte portant modification de l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, chapitre 78 des Statuts Révisés," soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de Sir John A. Macdonald.

Le bill (No 95) du Sénat, intitulé: "Acte concernant les engrais agricoles," est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger ce jour.

La Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution concernant les engrais agricoles.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire, au sujet du bill intitulé : "Acte concernant les engrais agricoles," maintenant devant cette Chambre,—

(1) Qu'avec chaque échantillon transmis en conformité de la clause trois du dit acte, le fabricant ou importateur devra, en même temps, transmettre au ministre un honoraire de trois piastres ;

(2) Que l'inspecteur aura droit, pour chaque colis auquel son étiquette sera attachée sous sa surveillance, et pour chaque mémoire d'inspection qu'il délivrera, si l'engrais est en vrac, à tel honoraire, dans les deux cas, que le Gouverneur en conseil aura établi ;

(3) Que quiconque vendra ou mettra en vente des engrais devra, avant de le faire, inscrire son nom et son adresse une fois l'an au bureau de l'employé qui aura été désigné par le ministre à cet effet, et paiera en même temps un honoraire d'enregistrement d'une piastre ;

(4) Que les honoraires perçus et les amendes recouvrées en vertu du présent acte formeront partie du fonds du revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue la seconde fois et adoptée, et elle est renvoyée au comité général sur le bill précédent (No 95), avec mandat d'y faire des dispositions conformes à la dite résolution.

VENDREDI, 11 avril 1890.

Le dit bill (No 95) est alors délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

La Chambre alors s'ajourne à 12.25 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

*Orateur.*

---

---

## AVIS DE MOTIONS.

---

M. *Charlton*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous papiers relatifs aux accusations portées contre S. B. Lucas, agent des Sauvages, Territoires du Nord-Ouest, et du rapport sur l'enquête faite au sujet des dites accusations par l'inspecteur McGibbon, en mai 1887.

M. *Costigan*—Lundi prochain—BILL intitulé: "Acte modifiant l'Acte d'inspection du gaz, chapitre 101 des Statuts Revisés du Canada."



57.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 11 AVRIL 1890.

## PRIÈRE.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Allen Pring'e et autres, de Selby et Napanee, Ontario; demandant que le bill concernant une meilleure observance du dimanche, ne devienne pas loi.

De James Murray et autres, de Duff's Church, Walton, Presbytère de Maitland, de l'Eglise Presbytérienne en Canada; demandant la passation d'un acte pour mieux assurer l'observance du dimanche.

M. Wood (Westmoreland), du comité des Banques et du Commerce, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 73) constituant en corporation la Compagnie de dépôt, d'entrepôt et de prêt des banquiers du Canada (à responsabilité limitée), il est convenu de le rapporter avec des amendements, et recommande que le titre soit changé en celui de "la Compagnie de dépôt, d'entrepôt et de prêt du Dominion (à responsabilité limitée)."

M. Chapieau présente un bill (No 136) modifiant de nouveau le chapitre 5 des Statuts Révisés, concernant le Cens Electoral,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain.

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois et renvoyés à un comité général devant siéger, mardi prochain, savoir :—

Bill (No 131) modifiant l'Acte de la propriété foncière dans les Territoires, chapitre 51 des Statuts Révisés.

Bill (No 122) du Sénat, intitulé: "Acte à l'effet de prévenir la révélation des documents et renseignements officiels."

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

A 6 P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil, et le quitte pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

*(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)*

La Chambre reprend en considération la motion de M. Small,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour què la Chambre se forme en comité général sur le bill (No 98) Acte conférant au commissaire des brevets d'invention certains pouvoirs pour venir en aide à George T. Smith;—et l'amendement de M. Wallace—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants: "la Chambre se forme en comité général sur le bill, d'aujourd'hui en six mois."

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est rejeté.

La motion principale est alors adoptée, et la Chambre se forme, en conséquence, en comité général sur le dit bill, qui est rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, et remis pour troisième lecture, à lundi prochain.

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois et passés, savoir :—

Bill (No 97) constituant en corporation la Compagnie de Pont et de Terminus de Montréal.

Bill (No 92) concernant la Compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, et pour changer le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer Occidental de l'Ontario." (Titre changé en celui de "Compagnie de chemin de fer de Kingston, Napanee et Occidental.)

Bill (No 40) constituant en corporation la Compagnie Nationale de construction.

Bill (No 37) modifiant l'Acte constituant en corporation la Compagnie Impériale de Fidécimmis du Canada.

Bill (No 39) constituant en corporation la Banque du Comté d'York.

Bill (No 63) constituant en corporation l'Association de Bienfaisance sur la vie, dite "Home." (Titre changé en celui de "Home Life Association of Canada.")

Bill (No 35) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton.

Bill (No 128) concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et de Kootenay.

Bill (No 121) à l'effet d'amender l'Acte constituant en corporation la Compagnie Minérale Dominion.

Les bills suivants sont délibérés en comité général ;—et sur rapport de progrès, le comité reçoit l'autorisation de siéger de nouveau, lundi prochain, savoir :—

Bill (No 125) concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Bill (No 124) concernant H. H. Vivian et Cie (limitée).

Le comité des Voies et Moyens reprend alors le cours de ses délibérations.

SAMEDI, 12 avril 1890.

Et après avoir ainsi siégé quelque temps,—sur rapport de progrès, le comité reçoit l'autorisation de siéger de nouveau, lundi prochain.

La Chambre alors s'ajourne à 2.50 A.M., jusqu'à lundi prochain.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,  
*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

Sir *John Thompson*—En comité général sur le bill (No 65) Acte modifiant de nouveau la loi criminelle—Proposera que le dit bill soit amendé comme suit :

### PRISONS PUBLIQUES ET DE RÉFORME.

#### *Ecoles industrielles certifiées, Ontario.*

30. Le Gouverneur général, par un mandat sous sa signature, pourra en tout temps, à sa discrétion, après que le consentement du secrétaire provincial d'Ontario aura été obtenu, faire transférer tout jeune garçon qui est incarcéré dans une maison de réforme ou une prison dans cette province, en vertu d'une sentence pour une infraction à quelque loi du Canada, et que la cour, le juge ou le magistrat qui l'aura condamné certifiera que, dans l'opinion de cette cour, ce juge ou ce magistrat, ce jeune garçon n'était, lors de son procès, âgé que de treize ans ou moins, pour le reste du terme de son emprisonnement, à une école industrielle certifiée dans la province.

31. Lorsque, en vertu de quelque loi du Canada, un jeune garçon sera convaincu dans Ontario, soit par voie sommaire, soit autrement, de quelque infraction punissable par l'emprisonnement, et que la cour, le juge, le magistrat stipendiaire ou de police devant lequel il aura été trouvé coupable sera d'avis que ce jeune garçon n'est pas âgé de plus de treize ans, cette cour, ce juge ou ce magistrat pourra condamner le coupable à être incarcéré dans une école industrielle certifiée pendant une période de cinq ans au plus et de deux ans au moins ; pourvu qu'aucun jeune garçon ne puisse être envoyé à une pareille école à moins qu'avis public ait été donné dans la *Gazette d'Ontario*, et qu'il n'ait pas été révoqué, que cette école est prête à recevoir et entretenir des jeunes gens condamnés en vertu des lois du Canada ; et pourvu aussi qu'aucun jeune garçon en soit détenu dans une école industrielle certifiée après qu'il aura atteint l'âge de dix-sept ans.

#### *Ecole industrielle d'Halifax.*

32. L'article soixante et un du dit acte est par le présent abrogé et remplacé par le suivant :

“ 61. Lorsqu'un jeune garçon qui est protestant et en apparence mineur de seize ans sera convaincu, dans la Nouvelle-Ecosse, d'une infraction que la loi punit de la peine d'emprisonnement, le juge, le magistrat stipendiaire, le juge de paix ou les juges de paix devant lequel ou lesquels il sera convaincu, pourront le condamner à une détention dans l'école industrielle d'Halifax, pendant cinq ans au plus et deux ans au moins.”

33. L'article soixante-deux du dit acte est par le présent abrogé et remplacé par le suivant :—

“ 62. Cette sentence ne sera prononcée que si la municipalité dans laquelle la condamnation aura été prononcée, a affecté à l'entretien des jeunes gens ainsi condamnés, une somme, sur ses deniers, à raison de soixante piastres au moins par année pour chaque détenu.”

#### *Asile Saint-Patrick, Halifax.*

34. L'article soixante-cinq du dit acte est par le présent abrogé et remplacé par le suivant :—

“ 65. Lorsqu'un jeune garçon appartenant à la religion catholique romaine et en apparence mineur de seize ans, sera convaincu, dans la Nouvelle-Ecosse, de quelque infraction que la loi punit de l'emprisonnement, le juge, le magistrat de police, le juge de paix ou les juges de paix devant lequel ou lesquels il sera convaincu, pourront

e condamner à une détention dans l'asile Saint-Patrick, à Halifax, pendant toute période de cinq ans au plus et de deux ans au moins; mais cette sentence ne sera prononcée que si la municipalité dans laquelle la conviction aura eu lieu a affecté à l'entretien des jeunes gens ainsi condamnés, une somme, sur ses deniers, à raison de soixante piastres au moins par année pour chaque détenu."

35. L'article soixante-six du dit acte est par le présent abrogé et remplacé par le suivant:—

"66. Le surintendant ou le chef de l'asile pourra, à toute époque, notifier au maire, préfet ou autre premier magistrat de toute municipalité, qu'aucun prisonnier, au delà du nombre déjà en état de détention dans l'asile, n'y sera reçu; et après cette notification, il ne sera plus prononcé de pareille détention dans cette municipalité jusqu'à ce que le maire, préfet ou premier magistrat ait été notifié de nouveau par le surintendant ou le chef que l'asile est en état de recevoir d'autres prisonniers."

36. Les cinq articles qui précèdent, ni aucun d'entre eux, n'entreront en vigueur qu'après une proclamation du Gouverneur en conseil à cet effet.

37. L'article soixante-dix du dit acte est par le présent modifié par l'addition du paragraphe suivant:—

"5. Sur dénonciation, faite sous serment, par le dit surintendant, qu'il a lieu de croire que le porteur d'un permis se conduit mal et que, à sons avis, ce permis devrait lui être retiré, la cour de police ou le magistrat stipendiaire pourra et devra, sans plus ample preuve ou informé, décerner un mandat pour l'arrestation de ce porteur, en quelque lieu du Canada qu'il se trouve, et pour sa réintégration au dit asile pour y compléter la durée de sa première condamnation, en y ajoutant on non telle autre et nouvelle peine de détention, n'excédant pas un an, que la cour ou le magistrat jugera à propos de lui infliger."

#### *Evasions et délivrances.*

38. L'article neuf du chapitre cent cinquante-cinq des Statuts révisés du Canada, concernant les évasions et délivrances, est par le présent abrogé et remplacé par le suivant:—

"9. Quiconque, ayant été condamné à l'emprisonnement ou la détention, ou au sujet duquel ordre aura été donné de le détenir dans une prison de réforme, une école de réforme, un refuge industriel, un asile industriel ou une école industrielle, s'en évadera ou tentera de s'en évader, que cette sentence ou cet ordre ait été rendu en vertu d'un acte du parlement du Canada ou d'un acte de la législature de quelque province du Canada, sera coupable de délit et pourra être traité comme il suit:—

"2. Le délinquant pourra, en tout temps avant l'expiration de la durée de son emprisonnement ou de sa détention, être arrêté sans mandat et traduit devant un magistrat, qui, sur preuve de son identité,—

"(a) Dans le cas d'une évasion ou d'une tentative d'évasion d'une prison de réforme ou d'une école de réforme, le renverra à cette prison ou école pour y purger le reste de sa première condamnation à l'emprisonnement ou à la détention; ou—

"(b) Dans le cas d'une évasion ou d'une tentative d'évasion d'un refuge industriel, d'un asile ou d'une école industrielle,—

"(1.) Pourra l'y envoyer pour qu'il y purge le reste de sa première condamnation à l'emprisonnement ou à la détention; ou—

"(2.) Si le fonctionnaire en charge de ce refuge, asile ou école atteste par écrit que la translation du délinquant à un lieu d'emprisonnement plus sûr ou plus stricte est à désirer, et si la direction du refuge, de l'asile ou de l'école demande cette translation, et si l'on fait valoir des raisons suffisantes à l'appui de cette demande au magistrat, celui-ci pourra ordonner que le délinquant soit transféré, pour y être incarcéré pendant le reste de la durée de sa première condamnation à l'emprisonnement ou à la détention, à toute prison de réforme ou école de réforme dans laquelle la loi autorise l'incarcération d'un pareil délinquant pour un délit, et lorsqu'il n'y aura pas de pareille prison ou école de réforme, il pourra ordonner que le délinquant soit transféré et tenu incarcéré dans tout autre lieu d'emprisonnement où le délinquant pourrait être légalement incarcéré;

“(c.) Et dans chacun des cas mentionnés aux alinéas (b) et (c) du présent paragraphe, le magistrat pourra condamner le délinquant à tel autre et nouveau terme d'emprisonnement ou de détention, selon le cas, n'excédant pas un an, qui paraîtra à ce magistrat être une punition suffisante pour l'évasion ou la tentative d'évasion.”

39. Quiconque, ayant été condamné à l'emprisonnement ou la détention, ou au sujet duquel ordre aura été donné de le détenir dans un refuge industriel, un asile industriel ou une école industrielle à cause de son incorrigibilité ou de sa mauvaise conduite, ou par insubordination à la discipline générale de l'institution, échappera au contrôle du fonctionnaire en charge de l'institution, que cette sentence ou cet ordre ait été rendu en vertu d'un acte du Parlement du Canada ou d'un acte de la législature de quelque province du Canada, sera coupable de délit et pourra être traité comme il suit:—

2. Le délinquant pourra, en tout temps avant l'expiration de la durée de son emprisonnement ou de sa détention, être amené sans mandat devant un magistrat, et si le fonctionnaire en charge de ce refuge, asile ou école atteste par écrit que la translation de ce délinquant à un lieu d'emprisonnement plus sûr ou plus stricte est à désirer, et si la direction du refuge, de l'asile ou de l'école demande cette translation, et si l'on fait valoir des raisons suffisantes à l'appui de cette demande au magistrat, celui-ci pourra ordonner que le délinquant soit transféré et tenu incarcéré, pendant le reste de la durée de sa première condamnation à l'emprisonnement ou à la détention, à toute prison de réforme ou école de réforme dans laquelle la loi autorise l'incarcération d'un pareil délinquant pour un délit, et lorsqu'il n'y aura pas de pareille prison ou école de réforme, le magistrat pourra ordonner que le délinquant soit transféré et tenu incarcéré dans tout autre lieu d'emprisonnement ou le délinquant pourrait être légalement incarcéré.

3. Le magistrat pourra condamner le délinquant à telle autre et nouveau terme d'emprisonnement, n'excédant pas un an, qui paraîtra à ce magistrat être une punition suffisante de la conduite incorrigible du délinquant.

*(Article à insérer sous l'en-tête “Menaces et autres infractions.”)*

Dans l'acte en dernier lieu mentionné, l'expression “valeur” comprend tout ordre, quittance de l'échiquier ou autre garantie quelconque donnant droit à toute personne ou corporation, ou attestant son titre, à quelque part ou intérêt dans des fonds publics, soit du Canada ou de quelqu'une de ses provinces, soit du Royaume-Uni ou de la Grande-Bretagne, ou d'Irlande, ou de quelque colonie ou possession britannique, ou d'un Etat étranger, ou dans les fonds de quelque corporation, compagnie ou société, soit du Canada ou du Royaume-Uni, soit de quelque colonie ou possession britannique, ou de quelque Etat étranger, ou à un dépôt fait dans une banque d'épargne ou autre, et comprend aussi toute débeture, titre, obligation, lettre, billet, mandat, ordre ou autre garantie quelconque de deniers ou pour le paiement de deniers, soit du Canada ou de quelqu'une de ses provinces, soit du Royaume-Uni ou de quelque colonie ou possession britannique, ou de quelque Etat étranger, ainsi que tout document portant titre à des biens-fonds ou des effets tels que ci-dessus définis, et tout timbre ou écrit qui assure ou atteste un titre ou un intérêt à ou dans des biens mobiliers, ou toute décharge, reçu, quittance ou autre instrument attestant le paiement de deniers ou la livraison de quelque bien meuble; et chacune de ces “valeurs” sera, si la valeur est essentielle, réputée de valeur égale à celle des deniers impayés, du bien meuble, de la part, de l'intérêt ou du dépôt, pour la garantie ou le paiement, la livraison, le transfert ou la vente desquels cette “valeur” est applicable, ou auxquels elle donne droit ou atteste un droit de propriété, ou à celle de ces deniers ou biens meubles, dont le paiement ou la livraison est attestée par cette “valeur”.

*(Article à insérer sous l'en-tête “Procédure.”)*

Chaque fois qu'il sera démontré, à l'instance de la Couronne ou du prévenu ou défendeur, à la satisfaction d'un juge d'une cour supérieure ou d'une cour de comté ayant juridiction criminelle, que quelque personne résidant en dehors du Canada

est en mesure de donner quelque renseignement essentiel au sujet de quelque crime ou délit poursuivable par voie d'acte d'accusation pour lequel une poursuite est pendante, ou au sujet de quelque personne accusée de ce crime ou délit, ce juge pourra, par ordonnance signée de sa main, nommer un ou des commissaires pour prendre par écrit la déposition sous serment de cette personne.

2. Jusqu'à ce qu'il en soit autrement prescrit par des règlements de cour, la pratique et la procédure à suivre au sujet de la nomination de commissaires en vertu du présent article, la prise des dépositions par ces commissaires, et leur attestation et renvoi à la cour, et l'usage de ces dépositions comme preuve lors du procès, seront autant que possible les mêmes que celles qui seront suivies dans les cours respectives au sujet de semblables matières dans les causes civiles.

M. *Cimon*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'obliger l'honorable Jean Alfred Gagné, juge de la cour Supérieure, pour le district de Saguenay, de fixer sa résidence dans ce district conformément à la loi?

M. *Dickey*—En comité général sur le bill (No 73) Acte constituant en corporation la Compagnie de dépôt, d'entrepôt et de prêt des banquiers du Canada (à responsabilité limitée), ou lors de la troisième lecture de ce bill—Proposera d'amender le dit bill en retranchant du paragraphe 1 de la clause 3 tous les mots de la dite clause après le mot " espèce " dans la 10ème ligne de cette clause, et les remplaçant par les suivants :—" et pourra acquérir par achat ou autrement aucune des dites propriétés ou valeurs qui pourront avoir été engagées, hypothéquées, mortgagées à la compagnie comme garantie pour tout tel prêt et pourra les revendre."

No 57.

OTTAWA, VENDREDI, 11 AVRIL 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLAIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

## 58.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 14 AVRIL 1890.

## PRIÈRE.

Six pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du révérend W. D. Armstrong et autres, de l'Eglise Presbytérienne de Saint-Paul, Ottawa; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi pour mieux assurer l'observance du dimanche, devienne loi.

De Arthur Labelle et autres, de la cité de Montréal; de Joseph A. Harris et autres; et de Mme P. Teakles et autres, de Moncton, Nouveau-Brunswick; demandant que le bill concernant une meilleure observance du dimanche, ne devienne pas loi.

De John Bourke et autres, du village de North Bay; demandant un service postal quotidien, dans chaque direction, entre North Bay susdit, et tous les points le long de la ligne du Grand-Tronc.

De H. A. Slater et autres, du village de Burk's Fall; demandant un service postal quotidien, dans chaque direction, entre Burk's Falls susdit, et tous les points le long de la ligne du Grand-Tronc.

De William F. Clarke et autres, de Powassan et Sundridge; demandant un service postal quotidien, dans chaque direction, entre Powassan et Sundridge susdit, et tous les points le long de la ligne du Grand-Tronc.

De D. E. Thomson, président, et James Grant, secrétaire, de la Convention Baptiste d'Ontario et Québec; demandant à la Chambre d'amender la constitution du Canada de manière à laisser aux diverses provinces la liberté d'abolir les écoles séparées qui sont supportées au moyen de taxes prélevées légalement, et, d'empêcher l'octroi de deniers publics à des institutions de croyances diverses.

Du conseil municipal de la ville de Oakville, comté de Halton; du conseil municipal du township de Townsend; et du conseil municipal du village de Waterford, tous du comté de Norfolk, Ontario; demandant à la Chambre d'aider à la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et Lac Erié à construire sa ligne entre Brantford et Toronto.

M. Taylor, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente, à titre de sixième rapport de ce comité, le rapport du sous-comité auquel a été renvoyé le rapport du greffier du comité sur le service des impressions de l'an dernier (ci-annexé) et les changements nécessaires à faire dans la branche de la distribution;—lequel ayant été adopté, est respectueusement recommandé à la considération des deux Chambres :—

## RAPPORT DU SOUS-COMITÉ.

SALLE DE COMITÉ, 10 avril 1890.

Le sous-comité du comité collectif des impressions des deux chambres du parlement auquel a été renvoyé le rapport du greffier du comité sur le service des impressions de l'année dernière, et sur les changements nécessaires à apporter dans le service de la distribution, a l'honneur de faire rapport :—

Qu'ayant soigneusement examiné les questions qui lui ont été renvoyées, il recommande que le mémoire ci-joint de l'honorable Secrétaire d'Etat, marqué "A," soit adopté, excepté que les listes du nombre de documents publics mentionnés dans les annexes nos 1 et 2 soient amendées conformément aux annexes nos 3 et 4.

Votre sous-comité recommande de plus que le personnel du bureau de la distribution soit divisé comme suit :—M. E. Botterell devant être maintenu comme chef du département de la distribution pour les deux chambres, et qu'à compter de cette date il soit porté au rang de commis de première classe dans le service civil et reçoive des appointements permanents de dix-huit cents piastres par année à cause de ses longs services.

Que Henry A. Botterell soit aussi gardé comme assistant distributeur, et que ses appointements soient portés, à compter de cette date, de huit cents à mille piastres par année, ce monsieur étant dans le service depuis plus de quatre ans.

Que J. Wiltshire soit gardé comme messenger permanent de ce département.

Qu'en sus de leurs fonctions actuelles durant la session, ils devront, pendant la vacance, emballer et expédier tous les documents publics aux membres des deux chambres, de quelque nature qu'ils soient, y compris les exemplaires supplémentaires des rapports et de tous autres documents que le comité des impressions autorisera d'envoyer aux membres.

Que M. Boulet soit transféré au bureau des impressions et soit chargé d'expédier tous les documents publics jusqu'ici expédiés par le département de la distribution, et que ses appointements ne soient pas inférieurs à ce qu'ils sont maintenant ; aussi, que les deux messagers sessionnels soient transférés au bureau des impressions ou portés sur la liste des messagers permanents.

Que, comme l'Orateur de la Chambre des Communes a jugé nécessaire, au commencement de la session, d'établir un service d'express entre le bureau et l'édifice du parlement, et comme ce service a été complété par l'emploi, de temps à autres, de quelques messagers réguliers de la Chambre des Communes, tout le service de messagerie, en ce qu'il se rattache aux communications entre ces deux endroits, pour les besoins du comité des impressions, soit à l'avenir laissé à la direction de l'Orateur et du concierge en chef.

Votre sous-comité recommande de plus l'adoption du mémoire de M. Chamberlin, marqué "B," au sujet du mode de perception des comptes dus par les membres pour les impressions commandées durant la session.

Nous recommandons aussi que la suggestion de l'auditeur général, quant à la contre-signature des chèques, soit adoptée, et que l'assistant du comptable soit chargé de contre-signer tous ces chèques.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé)

ROBERT READ,  
*Président.*

"

D. TISDALE,  
JAS. INNES.

"

" A "

## MÉMOIRE.

Le soussigné a l'honneur de soumettre au sous-comité du comité des impressions des deux Chambres du parlement, les propositions suivantes qui seront, il l'espère, favorablement reçues et dont il en sera fait rapport au comité et aux deux Chambres pour être adoptées.

Il devrait dire en commençant que des retards dans la préparation pour l'occupation et l'usage des bureaux actuels du département des impressions et de la papeterie sur la rue Saint-Patrice, et d'autres causes, ont empêché ce département d'entreprendre comme on s'y attendait, en vertu de l'arrangement fait à la session de 1888, la distribution générale des documents publics au commencement de la présente session. Dans l'intervalle, M. Botterell a fait, avec beaucoup d'apropos et de prudence, tous les préparatifs nécessaires pour la distribution de la présente session.

Il est maintenant proposé que lorsque la distribution de la présente session sera terminée,—

1. La distribution aux divers départements du gouvernement et au public sera transféré, tel que pourvu par la loi, au département des impressions publiques et de la papeterie.

2. Que pour aider à cette distribution, un (ou deux) des commis maintenant employés dans le bureau de distribution du parlement, seront transférés au département des impressions publiques et de la papeterie.

3. Que, si on le juge convenable, une partie de l'ameublement ou garnitures de bureau dont on se sert aujourd'hui pour faire cette distribution soit enlevée du bureau de distribution du parlement et placée dans les bureaux du département des impressions publiques et de la papeterie, sur la rue Saint-Patrice.

4. Qu'un certain nombre déterminé de tous les documents publics imprimés pour l'usage du parlement sous la direction du comité mixte des impressions des deux chambres, sera fourni jour par jour, tels qu'imprimés, au commis chargé de la distribution du comité:—

a. Pour l'usage des membres des deux chambres, suivant la liste ci-jointe.

b. Pour l'usage des commis, officiers et employés des deux chambres, suivant la liste.

c. Pour l'usage des rapporteurs et correspondants de journaux qui assistent aux séances des deux chambres, pendant la session, suivant la liste.

5. Toute autre distribution de ces documents sera confiée, tel que prescrit par la loi, au gouvernement, par l'entremise du département des impressions publiques et de la papeterie.

6. Qu'à part le nombre d'aucuns des documents publics publiés par l'autorité du parlement, assigné à l'usage des membres de l'une ou l'autre chambre, d'après la liste, n'importe quel membre pourra recevoir sans payer exemplaires de tout document qu'il pourrait avoir spécialement intérêt d'obtenir pour ces commettants, sur demande déclarant ce fait. Tous exemplaires additionnels devant être payés.

7. Que n'importe quel membre désirant se procurer un plus grand nombre d'exemplaires d'aucun document, dont l'impression est ordonnée, que celui accordé par la liste ordinaire de distribution, et par le paragraphe 6 ci-dessus, pourra, en aucun temps avant l'impression de ce document, faire imprimer pour son usage le nombre voulu au bureau des impressions du gouvernement en payant les frais d'impression et le papier, sur demande adressée à cet effet au surintendant des impressions.

8. Dans tous les cas où à cause d'un intérêt spécial dans tout rapport ou document parlementaire, le comité mixte des impressions ordonnera d'en imprimer un nombre exceptionnellement grand, il est entendu que les exemplaires additionnels en sus du nombre ordinaire, seront distribués également entre les membres des deux chambres, et à eux seuls.

(Signé)

J. A. CHAPLEAU,

*Secrétaire d'Etat.*

OTTAWA, février 1890.

LISTE des documents transmis au bureau de distribution de la Chambre des Communes.

Noms.	QUANTITÉ.	
	Anglais.	Français.
Ordres du jour, Chambre des Communes .....	475	140
Procès-verbaux .....	1,850	475
Procès-verbaux du Sénat .....	1,600	400
Bills publics, deuxième lecture .....	1,875	475
Bills privés .....	750	250
Bills, troisième lecture, Chambre des Communes .....	250	100
do do Sénat .....	350	150
Rapports des départements, folio .....	1,650	350
Réponses aux adresses, etc., folio .....	1,875	475
Débats de la Chambre des Communes, première édition .....	1,650	.....
do do édition corrigée .....	.....	260
do du Sénat, première édition .....	1,400	.....
do do édition corrigée .....	.....	.....
<i>De plus.</i>		
Première édition, en anglais, pour la distribution .....	1,650	.....
Edition corrigée, en français .....	.....	260
do en anglais, pour être reliée .....	600	.....
do en français, do .....	.....	140
<i>Débats du Sénat.</i>		
Première édition, pour la distribution .....	1,400	.....
Edition corrigée, pour être reliée .....	500	.....

NOTE.—Il n'est pas imprimé d'édition française des Débats de la session.

	Départements publics.		Journaux.		Gouver. et législatures des prov.		Juges.		Autres personnes et institutions.		Quantité fournis.		Balance.	
	Ang.	Fr.	Ang.	Fr.	Ang.	Fr.	Ang.	Fr.	Ang.	Fr.	Ang.	Fr.	Ang.	Fr.
Procès-verbaux de la Chambre des Communes .....	107	19	522	66	178	81	57	25	48	6	1,850	475	938	278
Procès-verbaux du Sénat .....	100	19	522	66	178	81	57	25	48	6	1,600	400	695	203
Ordres du jour .....	93	18	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	475	140	382	122
Bills (publics) .....	80	18	522	66	178	81	57	25	48	6	1,875	475	990	279
do (privés) .....	108	10	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	750	250	642	240
Rapports .....	86	16	522	66	178	81	57	25	48	6	1,650	350	759	156
Troisième lecture, Chambre des Communes .....	16	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	250	100	234	99
Troisième lecture, Chambre du Sénat .....	46	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	350	150	304	148
Débats de la Chambre des Communes .....	55	4	522	66	52	7	8	.....	15	.....	1,650	.....	998	.....
Débats de la Chambre du Sénat .....	7	.....	522	66	52	7	8	.....	15	.....	1,400	.....	796	.....
Réponses .....	.....	.....	522	66	178	81	57	25	48	6	1,875	475	1,070	297

## SERVICE EXTÉRIEUR.

## SERVICE INTÉRIEUR.

	Aux départements.		A la presse.		Aux gouvernements et législatures.		Juges.		A d'autres personnes et institutions.		Total.		Au bureau de poste des Communes.		Au bureau de poste du Sénat.		Aux rapporteurs et employés des comités.		A des anciens députés et autres.		Réserve.		Total.		Grand total du service extérieur et service intérieur.		
	A.	F.	A.	F.	A.	F.	A.	F.	A.	F.	A.	F.	A.	F.	A.	F.	A.	F.	A.	F.	A.	F.	A.	F.	A.	F.	A.
Procès-verbaux de la Chambre des Communes.....	108	19	539	73	182	75	56	25	39	7	924	199	537	110	100	38	151	62	61	...	25	25	874	235	1,798	484	
Procès-verbaux du Sénat.....	102	20	539	73	182	75	56	25	39	7	930	200	215	55	199	38	143	39	61	...	25	25	643	157	1,573	357	
Ordres du jour.....	94	18	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	94	18	215	55	79	19	60	33	.....	.....	6	6	360	113	454	131	
Bills (publics).....	102	19	539	73	182	75	56	25	39	7	930	199	537	110	199	38	143	42	61	.....	25	25	965	215	1,895	414	
“ (privés).....	59	8	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	59	8	215	55	79	19	223	43	.....	.....	25	25	542	142	601	150	
Rapports.....	81	16	539	73	182	75	56	25	39	7	897	196	376	55	139	19	137	28	68	.....	25	25	745	127	1,642	423	
Troisième lecture, (Chambre des Communes).....	16	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	16	.....	.....	.....	79	19	107	22	.....	.....	25	25	211	66	217	66	
Troisième lecture, (Sénat).....	52	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	52	2	215	55	.....	.....	78	24	.....	.....	25	25	318	104	370	106	
Débats (de la Chambre des Communes).....	59	4	539	73	52	7	6	.....	15	.....	671	84	537	110	79	19	143	18	86	.....	25	10	870	157	1,541	241	
Débats (du Sénat).....	28	.....	539	.....	52	.....	6	.....	15	.....	640	.....	215	.....	316	.....	68	.....	.....	.....	10	.....	609	.....	1,249	.....	
Réponses.....	81	16	539	73	182	75	56	25	39	7	897	196	537	110	199	38	137	28	68	.....	25	25	966	201	1,863	397	

## LISTE des documents pour le bureau de distribution.

Noms.	QUANTITÉ	
	Anglais.	Français.
Ordres du jour, Chambre des Communes.....	400	125
Procès-verbaux, do do.....	1,000	300
Procès-verbaux du Sénat.....	700	200
Bills publics, deuxième lecture.....	1,050	275
Bills privés, do do.....	650	240
Bills, troisième lecture, Chambre des Communes.....	275	100
do do Sénat.....	400	150
Rapports des départements, folio.....	850	175
Réponses aux adresses, etc., folio.....	1,050	275
Débats de la Chambre des Communes, première édition.....	1,000	.....
do do do édition corrigée.....	.....	200
do du Sénat, première édition.....	750	.....
<i>Volumes reliés.</i>		
Journaux des Communes.....	400	120
do du Sénat.....	400	120
Documents de la Session.....	400	120
Procès-verbaux de la Chambre des Communes.....	180	70
Débats de la Chambre des Communes.....	540	140
do du Sénat.....	.....	.....

" B "

MÉMOIRE pour l'honorable M. Chapleau, secrétaire d'Etat.

Depuis quelques années il a été difficile de percevoir de quelques membres des deux Chambres du parlement des sommes d'argent qu'ils devaient pour publications officielles. L'ancienne coutume qui faisait de la distribution de ces publications aux membres un don gratuit, tant qu'il en restait, se perd très difficilement. Mais l'année dernière surtout on s'est convaincu que la perception était difficile en ce qui concerne les *Débats* et les discours qui en sont extraits. Il est resté des arrérages au montant de plusieurs centaines de piastres que le département ne peut percevoir.

S'il était possible et si on nous permettait d'envoyer les notes de cette nature au comptable de l'une ou de l'autre des deux Chambres pour être portées au compte de l'indemnité de ces membres, on éviterait une perte de temps et beaucoup de désagrément.

Respectueusement soumis,

B. CHAMBERLIN,

*Imprimeur de la reine et contrôleur de la papeterie.*

OTTAWA, 18 février 1890.

J'approuve la recommandation.

(Signé) J.A.C.

23 février 1890.

## RAPPORT DU GREFFIER DU COMITÉ.

Au président et aux membres du comité mixte des impressions du parlement.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de soumettre le bilan des recettes et dépenses du service des impressions du parlement pour l'exercice financier 1888-89, démontrant que le coût de ce service a été de \$65,686.02.

L'exactitude de ce compte est attestée par la signature de l'auditeur général. Les comptes et les pièces justificatives se rapportant aux dépenses ci-dessus, sont prêts à être soumis au comité d'audition.

Lors de la dernière session, le comité recommanda que le contrat de M. Mortimer pour la reliure des documents de la session fut de nouveau prolongé afin de permettre l'exécution complète du travail afférent à cette session et prendre fin ensuite.

Quand le travail fut terminé, je remis à l'entrepreneur, M. Mortimer, le regu du dépôt de \$1,000 fait par lui à la banque de Québec, et que je détenais, à titre de greffier du comité, en garantie de la fidèle exécution de son contrat.

J'ai regu la lettre suivante de l'imprimeur de la reine :—

OTTAWA, 21 septembre 1889.

MONSIEUR,—L'on se propose de commencer les travaux dans l'atelier de reliure du gouvernement le premier octobre prochain. Aucuns autres documents, feuilles ou livres ne devront par conséquent être envoyés aux entrepreneurs actuels de la reliure, sauf dans le cas où le travail de la dernière session ne serait pas terminé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

B. CHAMBERLIN, *I. R.*

A HENRY HARTNEY, *écr.*,

Greffier des impressions du Parlement.

Le service des messagers, sous le contrôle de ce comité, a été fait jusqu'à présent par deux hommes, mais si l'on doit continuer le système actuellement suivi pour la délivrance des épreuves au bureau de l'imprimerie, il sera nécessaire d'augmenter le personnel vu que la distance entre les édifices du Parlement et ce bureau est plus considérable.

Le comité a eu jusqu'à présent l'habitude d'assurer contre l'incendie toute propriété publique sous son contrôle déposée dans les ateliers occupés par les divers entrepreneurs d'impression et de reliure du Parlement. Le système des contrats ayant pris fin, toutes les polices d'assurance sont périmées et je me crois pas autorisé à les reporter sur le bureau d'imprimerie du gouvernement sans recevoir des instructions du comité à ce sujet.

J'ai demandé que le même montant que l'an dernier, \$75,000, fut inséré dans le budget de l'exercice financier 1890-91, pour les impressions du Parlement, sujet à l'approbation du comité.

Le tout respectueusement soumis.

HENRY HARTNEY,

*Greffier des impressions du Parlement.*

M. Taylor, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente le septième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a soigneusement examiné le document suivant, et recommande qu'il soit imprimé, savoir :—

73. Réponse à l'Ordre du 24 écoulé,—Etat donnant le nombre de rapports de la Commission Géologique publiés respectivement chaque année pendant les derniers dix ans, le nombre vendu chaque année, le nombre distribué à titre gratuit et celui actuellement en mains.

Votrs comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

30c. Réponse à l'Ordre du 23 janvier dernier,—Etat donnant les noms de toutes les banques chartées en Canada qui ont suspendu leurs paiements, liquidé leurs affaires ou fait faillite depuis la Confédération, ainsi que le montant du capital-actions autorisé, celui du stock souscrit et celui du stock payé; l'actif et le passif des dites banques lors de telles suspension ou cessation d'affaires; la nature des dits actifs et passif, les dates des dites chartes et les dates de leur forfaiture ou abandon, et les dividendes payés aux porteurs de billets et aux déposants.

33f. Réponse à l'Ordre du 24 écoulé—Copie des mémoires adressés par MM. Joseph Holden et John Shera à l'honorable Edgar Dewdney, ministre de l'Intérieur, concernant la concession de seconds homesteads dans les Territoires.

33g. Réponse à Ordre du 24 écoulé.—Relevé des recettes et dépenses de chacun des bureaux d'enregistrement des Territoires du Nord-Ouest, de 1887 à 1889.

41a. Réponse à Ordre du 12 écoulé.—Liste des noms de tous ceux qui ont vendu des propriétés au gouvernement du Canada dans les quartiers Saint-Laurent et Lauzon de la ville de Lévis, depuis le 1er janvier 1886, pour l'élargissement de la voie de l'Intercolonial et l'agrandissement de la gare de Lévis; le montant payé à chaque propriétaire—le montant payé pour commission, le taux par cent et à qui ces montants ont été payés.

43b. Réponse à Ordre du 10 courant,—1. Etat de tous les deniers entre les mains du Surintendant Général des Sauvages, appartenant aux Sauvages de la réserve de Caughnawaga; 2. De toutes les sources d'où proviennent les dits deniers.

46. Réponse à Adresse du 20 écoulé.—Adresse demandant copie du rapport de M. A. F. Wood au sujet de l'enquête qu'il a faite sur les questions relatives au canal Welland.

49. Réponse supplémentaire à Ordre du 29 janvier dernier,—Etat indiquant si l'île connue sous le nom de l'île Sultana, dans le lac des Bois, a été vendue; et si elle a été vendue, faisant connaître sur quel droit ou titre le gouvernement du Canada s'appuie en affirmant qu'il a le pouvoir de la vendre. Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et l'acquéreur ou les acquéreurs de la dite île, ou les procureurs ou autres personnes agissant au nom de tels acquéreur ou acquéreurs (s'il en est). Le dit état devant aussi donner la superficie des terres contenues dans la dite île, la valeur et la quantité de bois de pin qui s'y trouve, le prix ou montant auquel elle a été vendue, et les noms et résidences de l'acquéreur ou des acquéreurs de la dite île. Aussi, copie de toute carte donnant la situation de la dite île.

59c. Réponse à Ordre du 10 écoulé,—Etat donnant la date du commencement des travaux pour faire sauter le roc dans le havre de Cascumpec, I.P.-E., dans l'été de 1889, la date à laquelle les travaux ont été suspendus, les noms des ouvriers employés, le montant des gages payés à chaque plongeur et à chaque ouvrier, et le montant total dépensé pour miner le dit roc jusqu'au mois de décembre 1889.

59d. Réponse à Ordre du 10 écoulé,—Etat faisant connaître le nombre de soumissions faites ou présentées en rapport avec les travaux publics à la passe est du havre de Toronto, le nom ou les noms de chaque personne ou compagnie ayant soumissionné pour ces travaux et le montant et les conditions de chaque soumission, avec un relevé des quantités approximatives sur lesquelles ces soumissions ont été basées, et copie de toutes lettres et correspondance, états, documents et papiers se rapportant à l'adjudication du contrat et à toutes et chacune des soumissions.

59e. Réponse à Ordre du 19 écoulé,—Copie de toute correspondance, pétitions, mémoires, rapports d'ingénieurs et autres depuis le 1er janvier 1883, concernant la nécessité et l'opportunité de draguer et autrement améliorer le havre de Picton, Baie de Quinté; aussi, copie de toute correspondance, pétitions, mémoires et rapports depuis le 1er janvier 1883, faisant connaître qu'il est désirable et opportun ou expédient d'ériger des édifices publics dans la dite ville de Picton pour les besoins du bureau des postes, des douanes et du revenu de l'intérieur dans cette ville.

59f. Réponse à Ordre du 17 écoulé,—Copie de tous rapports dressés par l'ingénieur en chef sur la jetée à Hall's Harbour, N.-E., depuis 1882, et de toute correspondance relative à la dite jetée.

67. Réponse à Adresse du 29 janvier dernier,—Copie de toutes pétitions, correspondances et documents de toutes sortes concernant le chemin de fer Grand Oriental ou toute ligne de chemin de fer devant s'étendre de Lévis à Montréal en suivant le Saint-Laurent.

76. Réponse à Adresse du 29 janvier dernier,—(1.) Copie de toutes pétitions adressées à Son Excellence le Gouverneur général par des colons établis dans les districts de Cranberry, Cedar, Wellington, Nanoose et Nanaïmo, Colombie-Anglaise, demandant le privilège d'obtenir les terres sur lesquelles ils s'étaient établis, sur les réserves du chemin de fer de l'Île, aux termes ordinaires accordés aux colons, savoir: que leur octroi comprenne la terre et les minéraux qu'elle renferme.

(2.) Copie de tous ordres en conseil autorisant une commission à faire une enquête sur les réclamations des dits colons.

78. Réponse à Ordre du 19 écoulé,—Etat indiquant,—

(1.) Le coût réel de la construction primitive du palais de justice de Montréal, 1851-57;

(2.) Le montant dépensé pour réparations, chaque année, depuis la dite période jusqu'à la confédération.

79. Réponse à Ordre du 12 février dernier,—Etat indiquant,—

(1.) Le montant total dépensé pour curer le creek McGregor, dans la ville de Chatham, Ont.;

(2.) Le montant dépensé pour y faire placer des pilotis et des bordages, les noms de chaque entrepreneur et le chiffre des différents contrats;

(3.) Le montant payé aux propriétaires pour dommages causés à leurs propriétés par suite de ce dragage, les noms et les montants payés à chaque propriétaire;

(4.) Les noms et montants de tous réclamants dont les demandes d'indemnité ont été rejetées ou qui sont encore sous la considération du gouvernement.

80. Réponse à Ordre du 24 février dernier,—Copie du rapport et des plans de l'ingénieur en chef du département des Travaux Publics qui a fait les études nécessaires en vue de la construction du pont interprovincial sur l'Ottawa entre le village de La Passe, dans la province de l'Ontario, et le village de Fort Coulonge, dans la province de Québec.

81. Réponse à Ordre du 24 février dernier,—Relevé du nombre de lieuses mécaniques, de coupeuses et de moissonneuses exportées du Canada durant les derniers trois ans; les noms des exportateurs, les pays d'exportation et le montant de drawback accordé pour chacun des articles exportés.

*Aussi, par référence de la Chambre des Communes.*—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 février 1889, pour un état indiquant les édifices publics érigés en diverses parties du Canada entre le 1er juillet 1867 et le 1er janvier 1889.

M. Dewdney présente la réponse suivante :—

Réponse à Adresse du 22 janvier dernier—Copie de toute correspondance échangée entre les officiers de la Compagnie de Colonisation dite de la Tempérance et les officiers de la Compagnie des Terres et Homesteads de la Saskatchewan et le département de l'Intérieur, ou quelque membre du gouvernement, et de toutes communications entre le révérend Alexander Sutherland et John T. Moore et le département de l'Intérieur, ou quelque membre du gouvernement, au sujet de la localisation des terres, des demandes faites pour y établir des immigrants, et des réclamations pour indemnité pour avoir aidé la colonisation des dites terres; et aussi copie de tous ordres en conseil se rapportant à ces différents sujets.

M. Costigan présente un bill (No 137) modifiant l'Acte d'inspection du gaz, chapitre 101 des Statuts Révisés du Canada,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Les Ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Doyon :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant quelles sommes ont été payées par le gouvernement depuis le 30 juin dernier jusqu'à ce jour à MM. Charles Darveau, Isidore N. Belleau, Thomas Chase Casgrain, F. H. Drouin et Jean Blanchet, avocats, pour services professionnels, aussi, quelles sommes, depuis la même date jusqu'à ce jour, ont été payées aux sociétés légales suivantes: Casgrain, Angers et Lavery; Belleau, Stafford et Belleau; Blanchet, Drouin et Dionne.

Par M. Doyon :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant quelles sommes ont été payées, depuis le 30 juin dernier jusqu'à cette date, à Charles Isaïe Labrie, notaire, de Saint-Joseph de Lévis, pour services professionnels ou autres, aussi, quelles sommes ont été payées à MM. L. N. Asselin, P. V. Taché et J. N. Pouliot, pour services professionnels depuis le 30 juin dernier jusqu'à cette date.

Par M. Bergeron :—Ordre de la Chambre—Copie des requêtes, lettres et plans et rapports d'ingénieurs en rapport avec la chaussée projetée à Hungry Bay, dans le comté de Beauharnois.

Par M. Davin :—Ordre de la Chambre—Copie de toutes les formules No 93, Rapports de la police à cheval du Nord-Ouest, sur lesquelles des paiements ont été faits à L. W. Herchmer, commissaire de la dite police, par le paie maître à Régina à même les contingents, du 1er juillet 1887 au 1er juillet 1888 et du 1er juillet 1888 au 1er juillet 1889.

Par M. Bourassa :—Ordre de la Chambre—Copies de toutes correspondances, rapports, requêtes et tous autres documents, échangés jusqu'à cette date, entre le département des postes et l'inspecteur des postes du district de Montréal, et toutes autres personnes, concernant le changement de nom du bureau de poste de Mont Saint-Nicolas, comté de Saint-Jean, P.Q.

Par M. McDonald (Victoria) :—Ordre de la Chambre—Copie de toute convention intervenue entre le gouvernement ou le ministre des chemins de fer et la Compagnie de Télégraphe dite "The Western Union Telegraph Company," concernant la construction et l'exploitation d'une ligne de télégraphe le long du chemin de fer du Cap-Breton.

Par M. Scriver :—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance échangée entre l'état-major du district militaire No 1 et le département de la milice depuis le 1er janvier 1888 jusqu'à date, au sujet de la solde et des allocations du major de brigade de ce district.

Par M. Charlton :—Ordre de la Chambre—Copie de tous papiers relatifs aux accusations portées contre S. B. Lucas, agent des Sauvages, Territoires du Nord-Ouest, et du rapport sur l'enquête faite au sujet des dites accusations par l'inspecteur McGibbon, en mai 1887.

M. Davin propose,—Qu'il est expédient que le gouvernement s'occupe sérieusement de l'établissement d'un système d'irrigation dans les Territoires.—Rejeté, sur division.

M. Davin propose,—Qu'il est désirable que les réclamations des Métis du Nord-Ouest à être réglées de la même manière que celles des Métis du Manitoba, soient examinées, et qu'il y soit fait droit si elles sont trouvées justes.—Rejeté, sur division.

M. Davin propose,—Que des terres pour une université dans les Territoires devraient être choisies et réservées prochainement.—Rejeté, sur division.

M. Davin propose,—Qu'afin de prévenir les feux de prairie, l'Acte des Chemins de fer devrait être amendé afin de permettre aux compagnies de chemins de fer dans les Territoires de prendre 200 pieds de terre non cultivée de chaque côté de leur ligne et que les dites compagnies de chemins de fer devraient être obligées de labourer chaque année, en temps utile, comme garde contre le feu, une lisière continue de pas moins de six pieds de largeur sur le côté extérieur des dits 200 pieds et parallèle à la ligne du chemin de fer et de faire brûler l'herbe de la prairie entre ce labourage et leurs lignes; pourvu que telle garde contre le feu ne soit pas faite dans les limites d'aucune ville ou cité, ni le long de la ligne des chemins traversant les montagnes ou sur des terrains où ce labourage serait impossible ou inutile;

Et que toute corporation de chemin de fer exploitant sa ligne ferrée en tout ou en partie, sera responsable de tous dommages résultant de l'incendie allumée ou causée par l'exploitation de telle ligne ferrée en tout ou en partie, lorsque telle compagnie de chemin de fer aura manqué de labourer une lisière comme il est dit ci-dessus, et que tous tels dommages pourront être obtenus par la partie lésée dans toute cour de juridiction compétente.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Davin propose,—Qu'il est juste et expédient que la clause 43 de l'Acte des Terres Fédérales soit amendée en étendant ses dispositions du 2 juin 1887 au 2 juin 1889.—Rejeté, sur division.

Un message est reçu du Sénat, adoptant le bill suivant, sans amendement, savoir:—

Bill (No 91) pour accorder certains pouvoirs à la Compagnie Manufacturière de Chambly.

Aussi,—avec le bill suivant de Leurs Honneurs, auquel le concours de cette Chambre est demandé, savoir:—

Bill (No 138) intitulé: “ Acte concernant les concessions de terres publiques.”

A 6 P. M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

M. Small propose,—Que le bill (No 98) conférant au commissaire des brevets d'invention certains pouvoirs pour venir en aide à George T. Smith, soit maintenant lu la troisième fois.

M. Hickey propose, comme amendement,—Que le mot “ maintenant ” soit retranché, et que les mots “ dans six mois d'aujourd'hui ” soient ajoutés à la fin de la motion.

Et la question étant mise sur l'amendement, il est rejeté, sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Armstrong,	Macdonald ( <i>Huron</i> ),	Porter,
Bowman,	McCarthy,	Rowand,
Boyle,	McCulla,	Semple,
Campbell,	McKay,	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Casey,	McMillan ( <i>Huron</i> ),	Somerville,
Cimon,	Madill,	Taylor,
Daly,	Masson,	Tyrwhitt,
Eisenhauer,	Meigs,	Wallace,
Geoffrion,	Montague,	Watson,
Guillet,	Paterson ( <i>Brant</i> ),	White ( <i>Cardwell</i> ),
Hale,	Patterson ( <i>Essex</i> ),	White ( <i>Renfrew</i> ), et
Hickey,	Perry,	Wilson ( <i>Elgin</i> ).—37.
Livingston,		

CONTRE :

Messieurs

Amyot,	Dickinson,	McKeen,
Audet,	Doyon,	McMillan ( <i>Vaudreuil</i> ),
Béchar, d,	Dupont,	McMullen,
Bergeron,	Earle,	McNeill,
Blake,	Edgar,	Mara,
Boisvert,	Ferguson ( <i>Welland</i> ),	Mills ( <i>Annapolis</i> ),
Borden,	Fiset,	Mills ( <i>Bothwell</i> ),
Bourassa,	Freeman,	Mitchell,
Brien,	Gigault,	Moncrieff,
Bryson,	Godbout,	Mulock,
Burns,	Gordon,	Neveux,
Cameron,	Grandbois,	Platt,
Cargill,	Haggart,	Purcell,
Carling,	Hesson,	Putnam,
Carpenter,	Hudspeth,	Rinfret,
Caron (Sir Adolphe),	Jamieson,	Riopel,
Charlton,	Jones ( <i>Digby</i> ),	Robertson,
Cochrane,	Jones ( <i>Halifax</i> ),	Roome,

Cockburn,	Kirk,	Sainte-Marie,
Colby,	Labrosse,	Scriver,
Costigan,	Lang,	Shanly,
Coughlin,	Langevin (Sir Hector),	Small,
Curran,	LaRivière,	Temple,
Daoust,	Laurie (Lieut.-gén.),	Thérien,
Davies,	Laurier,	Thompson (Sir John),
Davin,	Lovitt,	Trow,
Dawson,	Macdonald (Sir John),	Ward,
Denison,	Macdowall,	Weldon ( <i>Albert</i> ),
Dessaint,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),	Wilmot,
Dewdney,	McDougald ( <i>Pictou</i> ),	Wilson ( <i>Lennox</i> ), et
Dickey,	McDougall ( <i>Cap-Breton</i> ),	Wood ( <i>Brockville</i> ).—93.

La motion principale est ajors adoptée, et le bill est, en conséquence, lu la troisième fois et passé.

Les ordres du jour pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills suivants, sont rescindés, et les bills sont renvoyés au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes, savoir :—

Bill (No 15) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de colonisation de la Saskatchewan.

Bill (No 78) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Portage-la-Prairie à la Butte-aux-Canards.

Le bill (No 73) constituant en corporation la Compagnie de dépôt, d'entrepôt et de prêt des banquiers du Canada (à responsabilité limitée), est délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré, tel qu'amendé, lu pour la troisième fois et passé (Titre changé en celui de Compagnie de dépôt, d'entrepôt et de prêt du Canada (à responsabilité limitée).

Sur motion de M. McKay, le bill (No 120) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Christiana Filman Glover," est lu pour la première fois, et remis pour seconde lecture à demain, sur division.

Sur motion de M. Weldon (Albert), le bill (No 119) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Hugh Forbes Keefer," est lu pour la première fois, et remis pour seconde lecture à demain, sur division.

M. Shanly propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill (No. 104) du Sénat, intitulé: "Acte modifiant l'Acte des chemins de fer.

Sir John Macdonald propose, comme amendement,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants: "la Chambre se forme en comité général sur le dit bill, dans six mois d'aujourd'hui.

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est adopté sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Amyot,	Ferguson ( <i>Welland</i> ),	McMillan ( <i>Vaudreuil</i> ),
Audet,	Fiset,	Mara,
Bécharde,	Freeman,	Masson,
Bergeron,	Gauthier,	Meigs,
Bergin,	Gigault,	Mills ( <i>Annapolis</i> ),
Borden,	Godbout,	Mitchell,
Bourassa,	Grandbois,	Moncrieff,
Bowell,	Guillet,	Montague,
Cameron,	Haggart,	Patterson ( <i>Essex</i> ),

Campbell,	Hale,	Perry,
Carling,	Hall,	Pope,
Caron (Sir Adolphe),	Hesson,	Putnam,
Chapleau,	Hickey,	Rinfret,
Cimon,	Holton,	Riopel,
Cockburn,	Jones ( <i>Digby</i> ),	Robertson,
Colby,	Kenny,	Scriver,
Curran,	Labrosse,	Shanly,
Daly,	Lang,	Small,
Davin,	Langevin (Sir Hector),	Taylor,
Dawson,	LaRivière,	Thérien,
Denison,	Laurie (Lieut.-gén.),	Thompson (Sir John),
Desjardins,	Livingston,	Trow,
Dewdney,	Macdonald (Sir John),	Vanasse,
Dickey,	Madowall,	Weldon ( <i>Albert</i> ),
Doyon,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),	Wilmot,
Dupont,	McDougall ( <i>Cap-Breton</i> ),	Wilson ( <i>Elgin</i> ),
Earle,	McKay,	Wood ( <i>Brockville</i> ), et
Edgar,	McKeen,	Yeo.—85.
Ferguson ( <i>Leeds et Gren.</i> ),		

## CONTRE :

## Messieurs

Armstrong,	De St. Georges,	Mulock,
Bain ( <i>Wentworth</i> ),	Dessaint,	Neveux,
Barron,	Dickinson,	O'Brien,
Blake,	Gordon,	Paterson ( <i>Brant</i> ),
Boisvert,	Innes,	Platt,
Bowman,	Jamieson,	Purcell,
Boyle,	Jones ( <i>Halifax</i> ),	Roome,
Brien,	Kirk,	Rowand,
Cargill,	Landerkin,	Ste. Marie,
Carpenter,	Laurier,	Semple,
Cartwright (Sir Richard),	Macdonald ( <i>Huron</i> ),	Somerville,
Casey,	McCarthy,	Tyrwhitt,
Charlton,	McCulla,	Wallace,
Choquette,	McMillan ( <i>Huron</i> ),	Watson, et
Coughlin,	McMullen,	White ( <i>Cardwell</i> ).—47.
Davies,	McNeill,	

Le bill est, en conséquence, renvoyé à un comité général dans six mois d'aujourd'hui.

La Chambre reprend en considération la motion de M. Davin.—Qu'il est expédient qu'une commission d'enquête ayant pouvoir d'examiner les témoins sous serment, soit nommée pour s'enquérir de l'administration de la police à cheval du Nord-Ouest et de la conduite de Lawrence W. Herchmer, commissaire de la dite police à cheval, depuis la date de sa nomination jusqu'au 31 décembre 1889;—et l'amendement de M. Watson,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"il est expédient qu'une commission d'enquête, ayant pouvoir d'examiner les témoins sous serment, soit nommée pour s'enquérir de la conduite de Lawrence W. Herchmer, commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest, depuis la date de sa nomination.

Et la question étant mise de nouveau sur l'amendement,—et le débat se continuant;—

MARDI, 15 avril 1890.

M. Patterson (Essex) propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.—Motion retirée, avec le consentement de la Chambre.

Et la question étant mise sur l'amendement Watson,—il est rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Amyot,	Doyon,	McMillan ( <i>Huron</i> ),
Bain ( <i>Wentworth</i> ),	Dupont,	McMullen,
Barron,	Edgar,	Meigs,
Bécharde,	Eisenhauer,	Mills ( <i>Bothwell</i> ),
Boisvert,	Ellis,	Mitchell,
Borden,	Fiset,	Mulock,
Bourassa,	Fisher,	Neveux,
Bowman,	Geoffrion,	Paterson ( <i>Brant</i> ),
Brien,	Gillmor,	Purcell,
Campbell,	Godbout,	Rinfret,
Cartwright (Sir Richard),	Innes,	Robertson,
Casey,	Jones ( <i>Halifax</i> ),	Ste. Marie,
Choquette,	Kirk,	Scriver,
Cimon,	Lang,	Somerville,
Davies,	Laurier,	Trow,
Davin,	Livingston,	Watson, et
De St. Georges,	Macdonald ( <i>Huron</i> ),	Wilson ( <i>Elgin</i> ).—52.
Dessaint,		

CONTRE :

Messieurs

Audet,	Freeman,	Masson,
Bergeron,	Gigault,	Mills ( <i>Annapolis</i> ),
Bowell,	Grandbois,	Moncrieff,
Boyle,	Guillet,	Montague,
Cameron,	Haggart,	Patterson ( <i>Essex</i> ),
Cargill,	Hale,	Pope,
Carling,	Hall,	Porter,
Carpenter,	Hesson,	Putnam,
Caron (Sir Adolphe),	Hickey,	Riopel,
Chapleau,	Jamieson,	Roome,
Cochrane,	Jones ( <i>Digby</i> ),	Small,
Cockburn,	Kenny,	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Colby,	Landry,	Taylor,
Coughlin,	Langevin (Sir Hector),	Temple,
Curran,	LaRivière,	Thérien,
Daly,	Laurie (Lieut-gén.),	Thompson (Sir John),
Dawson,	Lovitt,	Tyrwhitt,
Denison,	Macdonald (Sir John),	Varasse,
Desjardins,	Macdowall,	Wallace,
Dewdney,	McCulla,	Ward,
Dickey,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),	Weldon ( <i>Albert</i> ),
Dickinson,	McDougald ( <i>Pictou</i> ),	White ( <i>Cardwell</i> ),
Earle,	McKay,	Wilmot,
Ferguson ( <i>Leeds et Gren.</i> ),	McMillan ( <i>Vaudreuil</i> ),	Wilson ( <i>Lennox</i> ), et
Ferguson ( <i>Renfrew</i> ),	Madill,	Wood ( <i>Westmoreland</i> ).—76.
Ferguson ( <i>Welland</i> ),		

Et la question étant mise sur la motion principale,—elle est rejetée, sur division.

La Chambre alors s'ajourne à 12.25 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

Orateur.

---

## AVIS DE MOTIONS.

---

M. *Guillet*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Relevé de la quantité et de la valeur des œufs importés dans les provinces de Québec et Ontario et exportés de ces provinces, depuis le 1er janvier dernier; aussi, les noms des pays d'importation et d'exportation.

M. *Somerville*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quelles mesures ont été prises par le gouvernement pour garantir le paiement des gages des journaliers et autres ayant des réclamations contre la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique à même les subides votés par le parlement pour aider cette compagnie? Est-il vrai que Charles Magee, d'Ottawa, a été chargé d'examiner ces réclamations et d'en faire rapport? Si oui, sur quelle recommandation a-t-il été nommé? A-t-il reçu \$1,000 pour ses services dans cette affaire? Si non, combien a-t-il reçu, et sa remunération a-t-elle été payée à même les subsides votés pour ce chemin de fer?

M. *Cimon*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quel montant a été payé à la Compagnie du chemin de fer Québec, Montmorency et Charlevoix, en à-compte sur le subside voté par la 52e Victoria, chapitre 3?

No 58.

OTTAWA, LUNDI, 14 AVRIL 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

PROCÈS - VERBAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

59.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 15 AVRIL 1890.

### PRIÈRE.

Vingt-deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. Dewdney présente la réponse suivante :—

Réponse à l'Ordre du 19 écoulé,—Liste des concessions forestières octroyées par le gouvernement canadien depuis le 1er mars 1885, le nom des concessionnaires et la date de l'octroi ; la superficie de chaque concession octroyée, indiquant si elle a été octroyée au plus haut enchérisseur dans une adjudication publique, et le chiffre du bonus (s'il en est) reçu dans chaque cas.

M. Desjardins, du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre pendant la présente session, présente le second rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Conformément à l'ordre de la Chambre, votre comité a reconsidéré son premier rapport qu'il vous demande de remplacer par le suivant :

Votre comité a l'honneur de faire rapport qu'il a interrogé toutes les personnes concernées dans la correction des épreuves et la révision des *Débats* en anglais et en français ; et, en ce qui a trait à la correction des épreuves dans le bureau et à la révision de la version anglaise par l'aide du rapporteur-chef, et de la version française par le principal traducteur français (dont le travail consiste, non dans la traduction, mais dans la révision du travail de ses subordonnés), le comité est d'avis que le personnel, tel que maintenant constitué, est suffisant pour faire le travail d'une manière satisfaisante, pour peu qu'il s'applique à bien remplir ses devoirs.

Sur motion de M. Taylor, le comité spécial auquel a été référé le bill (No 8) à l'effet d'interdire l'importation et l'immigration d'étrangers et d'aubains en vertu de contrats ou conventions d'accomplir un travail en Canada, est autorisé à soumettre les minutes de la preuve faite devant ce comité, et à présenter un rapport spécial à ce sujet.

Alors M. Taylor présente un rapport du dit comité, qui se lit comme suit :—

Après examen, le comité constate que ce bill est semblable, sous tous les rapports, à un bill passé par le Congrès des Etats-Unis en 1885 et modifié par lui en 1886.

Le comité a fait comparaître des témoins venant de divers points le long de la frontière, et s'est assuré, d'après leurs témoignages (dont copie est annexée aux présentes) que la loi des Etats-Unis sur le travail des aubains a été appliquée de manière à obliger nombre de nos compatriotes à abandonner leur emploi aux Etats-Unis, ou à s'y transporter avec leurs familles pour y résider permanemment, tandis que les citoyens des Etats-Unis ont toute latitude pour venir travailler en Canada, chaque jour, et retourner dans leurs foyers sur le territoire américain, le soir, sans être molestés en aucune façon par les autorités du Canada.

Le comité recommande que l'attention des autorités à Washington soit attirée sur l'application rigoureuse de la loi des Etats-Unis sur le travail des aubains, au détriment des Canadiens ; et afin de donner le temps de faire ces représentations et de les considérer mûrement, il recommande que la considération de ce bill soit remise jusqu'à la prochaine session. Et si, dans l'intervalle, les autorités américaines ne prennent pas des mesures convenables pour remédier aux griefs formulés par nos nationaux, alors le comité recommande qu'un bill à ce sujet soit présenté à la prochaine session pour y être pris en considération.

(*Pour la preuve, etc., accompagnant ce rapport, voir l'appendice No 2.*)

Le bill (No 65) modifiant de nouveau la loi criminelle, est délibéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, délibéré tel qu'amendé et remis pour troisième lecture, à demain.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, avec des amendements, savoir :—

Bill (No 87) concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique.

Bill (No 89) à l'effet d'amender l'Acte constitutif de la Compagnie du pont du chemin de fer d'hiver de la rivière Détroit, et de changer le nom de la compagnie en celui de Compagnie du Pont de chemin de fer de la rivière Détroit.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

MERCREDI, 16 avril 1890.

Et après avoir ainsi siégé quelque temps,—sur rapport de progrès, le comité reçoit l'autorisation de siéger de nouveau, à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

La Chambre alors s'ajourne à 1.45 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

*Orateur.*

---

---

## AVIS DE MOTIONS.

---

M. *Casey*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quel est l'entrepreneur chargé de recueillir les matières postales des boîtes particulières à Montréal, pour les remettre au bureau de poste ? Depuis combien de temps a-t-il ce contrat ? Combien reçoit-il, pour ce service ? Le contrat lui a-t-il été accordé par voie de soumission publique ? A-t-il été renouvelé en faveur du présent entrepreneur, sans demander de soumissions ? Quand le contrat expire-t-il ? Des soumissions seront-elles demandées lors de l'expiration de ce contrat ?

M. *Mulock*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quel est le montant des recettes brutes de la Compagnie du chemin de fer de Caraquet pour l'année expirée le 30 juin 1889 ? Quel est le chiffre des frais d'exploitation du dit chemin de fer pour la même période ?

M. *Patterson* (Essex)—Jeudi prochain—BILL intitulé : " Acte modifiant l'Acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur et l'examen des ingénieurs-mécaniciens employés sur ces bateaux, et l'octroi de licences à ces personnes."

## AVIS DE MOTIONS

N<sup>o</sup> 59.

OTTAWA, MARDI, 15 AVRIL 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

## PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

## 60.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 16 AVRIL 1890.

PRIÈRE.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur le bureau

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De T. H. Brisson, maire, et autres, membres du conseil municipal du village de Laprairie; de C. Brassard, maire, et autres, membres du conseil municipal de la paroisse de Laprairie; et de Dosithée Robert, maire de Saint-Philippe, et autres, du comté de Laprairie, tous de Québec; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi au sujet de la constitution en corporation de la Compagnie du Pont de Montréal, devienne loi.

De la Chambre de Commerce de la ville de Manitou, Manitoba; de la Chambre de Commerce de la ville du Fort Qu'Appelle; et de la Chambre de Commerce de la ville de Prince-Albert, tous des Territoires du Nord-Ouest; demandant à la Chambre d'aider à la construction du chemin de fer de Winnipeg et de la Baie d'Hudson.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu avis d'une vacance survenue dans la représentation du district électoral de New-Westminster par suite du décès de Donald Chisholm, éer, et qu'il a adressé son mandat au greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

Sur motion de M. Davis, il est Résolu,—Que vu qu'il ressort du procès-verbal des séances du Sénat du 26 mars 1890, que le comité spécial du Sénat sur les Chemins de fer, Télégraphes, et Hayres a rapporté le préambule du bill (No 76) constituant en corporation la Compagnie de pouvoir hydraulique de la Rivière-du-Coude, non-prouvé,—le comptable de cette Chambre soit autorisé à rembourser les honoraires payés sur le dit bill, moins le coût de l'impression et de la traduction.

Sur motion de M. Denison, la requête de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, présentée ce jour,—demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre sa pétition pour la passation d'un acte pour enlever tout doute quant à l'effet de l'Acte du chemin de fer du Pacifique Canadien, 1889, au sujet de l'achat final d'une certaine partie de sa ligne, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions en obtention de bills privés,—est lue et reçue et renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sir John Thompson propose,—Que le bill (No 65) modifiant de nouveau la loi criminelle, soit maintenant lu la troisième fois.

M. Bergin propose, comme amendement,—Que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin de retrancher toute la partie de la clause 2, après le mot "elle" dans la dixième ligne.—Rejeté sur la division suivante :—

## POUR :

## Messieurs

Barnard,  
Bell,  
Bergin,  
Bryson,  
Cargill,  
Carpenter  
Cimon,  
Coulombe,  
Davis,  
Denison,  
Desaulniers,  
Earle,

Girouard,  
Hale,  
Hickey,  
Hudspeth,  
Joncas,  
McKeen,  
Mara,  
Marshall,  
Masson,  
Mitchell,  
Moncrieff,  
O'Brien,

Pope,  
Prior,  
Room,  
Rykert,  
Shanly,  
Small,  
Temple,  
Tisdale,  
Turcot,  
White (*Renfrew*),  
Wilson (*Argenteuil*), et  
Wilson (*Lennox*).—36.

## CONTRE :

## Messieurs

Archibald (Sir Adams),  
Armstrong,  
Audet,  
Bain (*Soulanges*),  
Bain (*Wentworth*),  
Béchar, d  
Bergeron,  
Blake,  
Boisvert,  
Borden,  
Bourassa,  
Bowell,  
Bowman,  
Boyle,  
Brien,  
Burns,  
Cameron,  
Campbell,  
Carling,  
Caron (Sir Adolphe),  
Cartwright (Sir Richard),  
Casey,  
Casgrain,  
Chapleau,  
Charlton,  
Choquette,  
Cochrane,  
Cockburn,  
Colby,  
Cook,  
Corby,  
Costigan,  
Coughlin,  
Curran,  
Daoust,  
Davies,  
Dawson,  
Desjardins,  
Dewdney,  
Dickey,  
Dickinson,  
Edgar,

Eisenhauer,  
Ellis,  
Fiset,  
Fisher,  
Flynn,  
Foster,  
Freeman,  
Gauthier,  
Geoffrion,  
Gillmor,  
Godbout,  
Gordon,  
Grandbois,  
Guay,  
Guillet,  
Hall,  
Hesson,  
Holton,  
Innes,  
Jamieson,  
Jones (*Digby*),  
Jones (*Halifax*),  
Kirk,  
Kirkpatrick,  
Labrosse,  
Landerkin,  
Lang,  
Langelier (*Québec*),  
Langevin (Sir Hector)  
LaRivière,  
Laurie (Lieut.-gén.),  
Laurier,  
Lister,  
Livingston,  
Lovitt,  
Macdonald (Sir John),  
Mackenzie,  
McCarthy,  
McCulla,  
McDonald (*Victoria*),  
McDougald (*Pictou*),

McDougall (*Cap-Breton*),  
McIntyre,  
McMillan (*Huron*),  
Madill,  
Meigs,  
Mills (*Annapolis*),  
Mills (*Bothwell*),  
Montague,  
Montplaisir,  
Mulock,  
Paterson (*Brant*),  
Patterson (*Essex*),  
Perry,  
Platt,  
Porter,  
Putnam,  
Rinfret,  
Robertson,  
Robillard,  
Rowand,  
Sainte-Marie,  
Scriver,  
Semple,  
Skinner,  
Smith (*Ontario*),  
Somerville,  
Sutherland,  
Taylor,  
Thérien,  
Thompson (Sir John),  
Trow,  
Tyrwhitt,  
Vanasse,  
Waldie,  
Wallace,  
Watson,  
Welsh,  
White (*Cardwell*),  
Wilmot,  
Wilson (*Elgin*), et  
Yeo.—124.

Et la question étant mise de nouveau sur la question principale;

M. Mitchell propose, comme amendement,—Que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin de retrancher dans les douzième et treizième lignes de la clause 2, les mots " dans une fabrique, un moulin, un atelier ";—dans la quinzième ligne, les mots " dans cette fabrique, ce moulin ou cet atelier ";—dans les seizième et dix-septième lignes, les mots " dans cette fabrique, ce moulin ou cet atelier ";—aussi, de substituer le mot " trente " aux mots " vingt et un " dans la douzième ligne.

M. Tisdale propose, comme sous-amendement,—Que tous les mots de l'amendement après " comité général " soient retranchés et remplacés par les suivants :— " afin de substituer l'âge de vingt et un ans dans la douzième ligne, à l'âge de trente ans."

Et la question étant mise sur le sous-amendement,—il est rejeté, sur la division suivante :—

POUR :  
Messieurs

Archibald (Sir Adams),	Gigault,	Mulock,
Barnard,	Gordon,	Pope,
Béchar, d,	Hickey,	Prior,
Bell,	Hudspeth	Putnam,
Bergeron,	Ives,	Riopel,
Borden,	Joncas,	Robillard,
Bowman,	Jones ( <i>Digby</i> ),	Roome,
Bryson,	Kenny,	Rykert,
Burns,	Kirkpatrick,	Ste. Marie,
Cargill,	Labrosse,	Shanly,
Carpenter,	Laurie (Lieut-gén.),	Small,
Cimon,	McCulla,	Stevenson,
Cochrane,	McDougall ( <i>Cap-Breton</i> ),	Taylor,
Corby,	McKay,	Temple,
Davis,	McKeen,	Tisdale,
Denison,	McNeill,	Turcot,
Desaulniers,	Madill,	Wallace,
Dessaint,	Mara,	Watson,
Dickey,	Marshall,	Weldon ( <i>Albert</i> ),
Doyon,	Masson,	White ( <i>Cardwell</i> ),
Earle,	Mills ( <i>Annapolis</i> ),	White ( <i>Renfrew</i> ),
Ellis,	Mills ( <i>Bothwell</i> ),	Wilson ( <i>Argenteuil</i> ), et
Ferguson ( <i>Welland</i> ),	Moncrieff,	Wilson ( <i>Lennox</i> ).—71.
Gauthier,	Montague,	

CONTRE :  
Messieurs

Armstrong,	Dupont,	Mackenzie,
Audet,	Edgar,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),
Bain ( <i>Soulanges</i> ),	Eisenhauer,	McDougald ( <i>Pictou</i> ),
Bain ( <i>Wentworth</i> ),	Ferguson ( <i>Leeds et Gren.</i> ),	McMillan ( <i>Huron</i> ),
Barron,	Fiset,	McMillan ( <i>Vaudreuil</i> ),
Bergin,	Fisher,	Meigs,
Blake,	Flynn,	Mitchell,
Boisvert,	Foster,	Paterson ( <i>Brant</i> ),
Bourassa,	Freeman,	Patterson ( <i>Essex</i> ),
Bowell,	Geoffrion,	Perry,
Boyle,	Gillmor,	Platt,
Brien,	Godbout,	Porter,
Cameron,	Grandbois,	Purcell,
Campbell,	Guay,	Rinfret,

Carling,	Guillet,	Robertson,
Caron (Sir Adolphe),	Hall,	Rowand,
Cartwright (Sir Richard),	Hesson,	Sriver,
Casey,	Holton,	Semple,
Casgrain,	Innes,	Skinner,
Chapleau,	Jamieson,	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Charlton,	Jones ( <i>Halifax</i> ),	Somerville,
Choquette,	Kirk,	Thérien,
Cockburn,	Landerkin,	Thompson (Sir John),
Colby,	Lang,	Trow,
Cook,	Langelier ( <i>Québec</i> ),	Tyrwhitt,
Coughlin,	Langevin (Sir Hector),	Varasse,
Coulombe,	LaRivière,	Waldie,
Daoust,	Laurier,	Welsh,
Davies,	Lépine,	Wilmot,
Dawson,	Lister,	Wilson ( <i>Elgin</i> ),
De St. Georges,	Livingston,	Wood ( <i>Brockville</i> ), et
Dewdney,	Lovitt,	Yeo.—98.
Dickinson,	Macdonald (Sir John),	

Et la question étant mise sur l'amendement,—elle est rejetée, sur la division suivante:—

## POUR :

## Messieurs

Armstrong,	Earle,	Mitchell,
Bain ( <i>Wentworth</i> ),	Eisenhauer,	Paterson ( <i>Brant</i> ),
Barnard,	Ellis,	Perry,
Barron,	Fiset,	Platt,
Bergin,	Gauthier,	Pope,
Blake,	Geoffrion,	Porter,
Borden,	Gillmor,	Prior,
Bourassa,	Godbout,	Rinfret,
Bowman,	Gordon,	Robertson,
Boyle,	Guay,	Rowand,
Brien,	Holton,	Ste. Marie,
Campbell,	Hudspeth,	Sriver,
Cargill,	Innes,	Semple,
Cartwright (Sir Richard),	Kirk,	Shanly,
Casey,	Landerkin,	Somerville,
Casgrain,	Lang,	Tisdale,
Charlton,	Langelier ( <i>Québec</i> ),	Trow,
Choquette,	Laurier,	Turcot,
Cimon,	Lister,	Waldie,
Cook,	Livingston,	Watson,
Davies,	Lovitt,	Wilson ( <i>Argenteuil</i> ),
Davis,	Macdonald ( <i>Huron</i> ),	Wilson ( <i>Elgin</i> ),
De St. Georges,	Mackenzie,	Wilson ( <i>Lennox</i> ), et
Desaulniers,	McMillan ( <i>Huron</i> ),	Yeo.—74.
Dessaint,	Meigs,	

## CONTRE :

## Messieurs

Archibald (sir Adams),	Ferguson ( <i>Welland</i> ),	Mara,
Audet,	Foster,	Marshall,
Bain ( <i>Soulanges</i> ),	Freeman,	Masson,
Bécharé,	Gigault,	Mills ( <i>Annapolis</i> ),
Bergeron,	Grandbois,	Mills ( <i>Bothwell</i> ),

Boisvert,	Guillet,	Moncrieff,
Bowell,	Hall,	Montague,
Bryson,	Hesson,	Patterson ( <i>Essex</i> ),
Burns,	Hickey,	Purcell,
Cameron,	Jamieson,	Putnam,
Carling,	Jones ( <i>Digby</i> ),	Riopel,
Carpenter,	Kenny,	Roome,
Caron (Sir Adolphe),	Kirkpatrick,	Rykert,
Chapleau,	Labrosse,	Skinner,
Cochrane,	Langevin (Sir Hector),	Small,
Cockburn,	LaRivière,	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Colby,	Laurie (Lieut.-gén.),	Stevenson,
Costigan,	Lépine,	Taylor,
Coughlin,	Macdonald (Sir John),	Temple,
Coulombe,	Macdowall,	Thérien,
Daly,	McCulla,	Thompson (Sir John),
Daoust,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),	Tyrwhitt,
Dawson,	McDougald ( <i>Pictou</i> ),	Vanasse,
Denison,	McDougall ( <i>Cap-Breton</i> ),	Wallace,
Dewdney,	McKay,	Weldon ( <i>Albert</i> ),
Dickey,	McKeen,	White ( <i>Cardwell</i> ),
Dickinson,	McMillan ( <i>Vaudreuil</i> ),	White ( <i>Renfrew</i> ),
Doyon,	McNeill,	Wilmot, et
Dupont,	Madill,	Wood ( <i>Brockville</i> )—88.
Ferguson ( <i>Leeds et Gren.</i> ),		

Et la question étant mise de nouveau sur la motion principale ;

M. Blake propose, comme amendement,—Que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin de modifier la clause 18 en retranchant le paragraphe substitué de la clause 13 du chapitre 173 des Statuts Révisés du Canada, et le remplaçant par le suivant :—“ Nulle poursuite ne pourra être maintenue contre aucune personne pour conspiration à l'effet de refuser de travailler avec ou pour aucun patron ou ouvrier, ou de faire quelque acte ou de faire faire quelque acte pour les fins d'une coalition commerciale, à moins que cet acte ne soit une offense poursuivable par voie d'accusation ou punissable en vertu des prescriptions de la clause 12 de cet acte.”

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est rejeté, sur division.

Et la question étant mise de nouveau sur la motion principale ;

M. McNeill propose, comme amendement,—Que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin d'amender la clause 2 en insérant dans la dixième ligne, après “ individu ” les mots “ âgé de plus de vingt et un ans.”

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est rejeté, sur division.

La motion principale est alors adoptée, et le bill est, en conséquence, lu la troisième fois, et passé.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, avec des amendements, savoir :—

Bill (No 34) modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan.

Bill (No 86) concernant le chemin de fer Central d'Ontario.

M. Colby soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du département des Pêcheries, pour l'année 1889.

Il présente aussi la réponse suivante :—

Réponse à l'Ordre du 10 écoulé,—Copie de toutes pétitions et correspondance concernant l'établissement d'un phare flottant vis-à-vis de Yamachiche, dans le lac Saint-Pierre, fleuve Saint-Laurent.

---

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

JEUDI, 17 avril 1890.

Et après avoir ainsi siégé quelque temps,—sur rapport de progrès, le comité reçoit l'autorisation de siéger de nouveau, à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

La Chambre alors s'ajourne à 1.40 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

Orateur.

## AVIS DE MOTIONS.

M. *Ellis*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il été requis de prendre possession du chemin de fer de Caraque ou de donner à ce chemin plus d'aide financière? Si oui, le gouvernement en est-il arrivé à une détermination à ce sujet, et quelle en est la nature?

M. *Landerkin*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Richard Power, ci-devant de Victoria Harbor, a-t-il reçu une remise sur les billots coupés sur l'île Parry, dans la Baie Georgienne, pendant les années 1885, 1886 et 1887? Si oui, quel a été le montant de cette remise chaque année?

M. *Bergin*—Vendredi prochain—Que le sixième rapport du comité mixte des Impressions du Parlement soit adopté.

M. *Somerville*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—James Greer a-t-il été nommé gardien de pêche dans la province de l'Ontario? Si oui, quel est la date de sa nomination et le chiffre de son salaire?

OFFICE - ALBANY

COMPTES DE LA CHAMBRE

1887

L'ÉTAT DE LA CHAMBRE

1887

No 60.

OTTAWA, MERCREDI, 16 AVRIL 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

PROCÈS - VERBAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

## 61.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 17 AVRIL 1890.

## PRIÈRE.

Vingt et une pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du révérend H. Plaisted, M.A., titulaire, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de la rivière Désert; du révérend Lewis B. Pearse, titulaire, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Aylwin; du révérend W. Raven et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Eardley, tous du comté d'Ottawa; du révérend Arthur H. Manning, titulaire, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Bolton-Sud; du révérend W. C. Bernard, titulaire, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Adamsville et Farnham-Est, tous du comté de Brome; du révérend Thomas Everett, pasteur, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Montréal; du révérend James H. Dixon, recteur, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Saint-Jude, Montréal, tous du comté d'Hochelaga; du révérend Thomas William Mussen, M.A., recteur, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Farnham-Ouest, comté de Missisquoi; du révérend A. D. Lockhart, recteur, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Ormstown; du révérend E. G. Sutton, titulaire, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Edwardstown, tous du comté de Chateauguay; du révérend W. Anderson, recteur, de l'Eglise du Christ, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Sorel, comté de Richelieu; du révérend J. L. Puleston Roberts, titulaire, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Thorne; du révérend W. H. Naylor, titulaire, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Clarendon; du révérend Aaron A. Allen, M.A., et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Portage-du-Fort; du révérend Alexander Boyd Given, titulaire, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Onslow, tous du comté de Pontiac; du révérend Charles P. Abbott, titulaire, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Boscobel; du révérend W. B. Longhurst, R.D., recteur, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Granby, tous du comté de Shefford; du révérend W. Davies, titulaire, et autres, de la fabrique de l'Eglise d'Angleterre, paroisse de Rawdon, comté de Montcalm, tous de Québec; de S. L. Shannon, président, et Robert Murray, secrétaire, de l'Alliance Évangélique, Halifax, Nouvelle-Écosse; et de Mary McDonnell, président honoraire, et autres, de l'Union de Tempérance des Femmes Chrétiennes, Toronto, Ontario; demandant la passation d'un acte pour mieux assurer l'observance du dimanche.

De J. L. Dawkins et autres, de Toronto, Ontario; demandant qu'il soit établi un système uniforme de balances publiques à toutes les stations où les grains s'achètent en Canada.

M. Taylor, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente le huitième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a soigneusement examiné le document suivant et recommande qu'il soit imprimé, savoir :—

Rapport du comité spécial (Chambre des Communes) auquel a été référé le bill (No 8) à l'effet d'interdire l'importation et l'immigration d'étrangers et d'aubains en vertu de contrats ou conventions d'accomplir un travail en Canada, avec la preuve y annexé. (*Dans l'appendice du journal et pour distribution, 2,000 exemplaires en anglais et 500 en français.*)

Votre comité désire attirer respectueusement l'attention sur l'extrait suivant des minutes du comité permanent d'agriculture et de colonisation de la Chambre des Communes, qui lui a été adressé par son président en même temps qu'une carte y attachée, et qui se lit comme suit :—

*Extrait* : “Ce comité recommande que la Chambre demande au gouvernement de faire imprimer pour distribution, 200,000 exemplaires de la carte maintenant soumise et qui établit la comparaison entre l'Ontario et neuf Etats des Etats-Unis ; et qu'une égale proportion soit donnée à chaque membre de la Chambre des Communes et du Sénat.”

Votre comité recommande respectueusement que le département de l'agriculture soit invité d'imprimer 100,000 exemplaires de la carte et qu'il en fasse la distribution de la manière qui lui paraîtra la plus propre à assister l'immigration en général.

Votre comité soumet aussi les deux résolutions suivantes, à titre de recommandation :—

1. Résolu,—Que l'Université de Toronto reçoive, par l'entremise du bureau de distribution, des exemplaires de tous les statuts et archives depuis la Confédération, pourvu qu'on puisse se les procurer.

2. Résolu,—Que le salaire de John Wiltshire, messenger dans le bureau de distribution, soit porté de \$600 à \$800.

M. Bergeron, du comité des Ordres Permanents, présente le dix-huitième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné la requête conjointe de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien et de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, demandant l'autorisation de présenter une pétition pour un bill privé, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter ces pétitions, et les raisons données par les promoteurs pour expliquer le délai à présenter leur pétition, permettent au comité de recommander que la permission nécessaire soit accordée.

Sur motion de M. Bryson, la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique et de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, présentée ce jour,—demandant la passation d'un acte pour enlever tous doutes quant à l'effet de l'Acte du chemin de fer du Pacifique Canadien, 1889, au sujet de l'achat final, d'une certaine partie de la ligne de la dernière compagnie,—est lue et reçue.

M. Patterson (Essex) présente un bill (No 139) modifiant l'Acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur et l'examen des ingénieurs-mécaniciens employés sur ces bateaux, et l'octroi de licences à ces personnes,—lequel est lu la première fois.—Seconde lecture, demain.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

VENDREDI, 18 avril 1890.

Et après avoir ainsi siégé quelque temps,—sur rapport de progrès, le comité reçoit l'autorisation de siéger de nouveau, à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

Un message est reçu du Sénat, adoptant le bill (No 16) conférant aux commissaires des brevets d'invention certains pouvoirs pour venir en aide à Samuel May, avec un amendement.

Et aussi,—avec le bill suivant de leurs Honneurs, auquel le concours de cette Chambre est demandé, savoir:—

Bill No 140) intitulé: “ Acte ayant pour objet de modifier le chapitre 127 des Statuts Révisés du Canada, intitulé: ‘ Acte concernant l’intérêt.’ ”

Sur motion de Sir Hector Langevin, il est Résolu,—Que le délai pour la réception des rapports des comités sur bills privés expirant aujourd’hui, il soit prolongé jusqu’au jeudi, 1er mai prochain.

La Chambre alors s’ajourne à 1.45 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,  
*Orateur.*

## AVIS DE MOTION.

M. Platt—Lundi prochain—INTERPELLATION—L’attention du gouvernement a-t-elle été attirée sur l’effet des changements projetés dans le Collège Militaire Royal de Kingston, d’après le rapport du major général Cameron? Est-ce le cas que les changements projetés, s’ils sont mis à exécution, auront l’effet de réduire de 5 à 2 le nombre des professeurs, qui doivent être des militaires?

Ce projet n’a-t-il pas pour objet de rendre un officier (qui a déjà ses devoirs professionnels à remplir) responsable pour l’enseignement des sujets suivants:—Histoire militaire—Stratégie—Tactique—Fortifications—Géométrie descriptive—Dessin géométrique—Topographie militaire—Génie civil—Astronomie pratique et Reconnaissance,—lorsque ces diverses branches d’instruction étaient ci-devant divisées entre trois professeurs responsables?

L’un des aspects du projet n’est-il pas de doubler (de \$1,000 à \$2,000) les salaires des professeurs de français et d’anglais dont les occupations ne requièrent pas tout leur temps (puisque l’un d’eux est actuellement en charge d’une paroisse)?

En présence de ces faits, le gouvernement se propose-t-il maintenant d’exécuter en tout ou en partie les changements extraordinaires proposés par le commandant dans son dernier rapport? Si oui, quels changements fera-t-il?

No 61.

OTTAWA, JEUDI, 17 AVRIL 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

62.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 18 AVRIL 1890.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal de la cité de Brantford, comté de Brant, Ontario; priant la Chambre de considérer l'opportunité d'aider à la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et du Lac Erié dans la construction de sa ligne entre Brantford et Toronto.

Du Conseil des Arts et Métiers, Hamilton; et de l'Union des Briquetiers et Maçons, Hamilton, Ontario; demandant d'amender le bill dont le parlement est actuellement saisi pour amender de nouveau la loi criminelle.

De William A. Goodwin et autres, de Lindsay, comté de Victoria, Ontario; demandant que le bill actuellement soumis au parlement pour mieux assurer l'observance du dimanche ne devienne pas loi.

M. Bergeron, du comité des Ordres Permanents, présente le dix-neuvième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique et de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien pour un acte à l'effet d'enlever tous doutes quant à l'effet de l'Acte du chemin de fer du Pacifique Canadien, 1889, sur l'acquisition finale par la première compagnie d'une certaine partie de la ligne de la compagnie en second lieu mentionnée,—et il constate qu'aucun avis n'a été publié; mais comme la nécessité de la mesure projetée ne s'est présentée que ces jours derniers, et qu'aucuns droits privés ne seront lésés par cette mesure, votre comité recommande que la règle 51 soit suspendue au sujet de cette pétition.

Comme le délai pour présenter des bills privés est expiré, votre comité recommande aussi que la règle 49 soit suspendue en tant qu'elle se rapporte au cas actuel.

M. Sproule propose qu'il lui soit permis de présenter un bill à l'effet de faciliter l'acquisition, par la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, de l'embranchement de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien entre Hull et Aylmer, et que les règles 49 et 51 soient suspendues dans ce cas, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.—Adopté.

Il présente alors le dit bill (No 141) lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain.

Sir Adolphe Caron présente la réponse suivante :—

Réponse à l'ordre du 26 écoulé,—État indiquant,—

1. La date à laquelle le soldat C. T. Hurrell a été notifié par le gouvernement de la passation de l'ordre en conseil du 13 novembre 1888, lui accordant une pension.

2. Les montants qui lui ont été payés à titre de gratuité ou de pension et les dates de ces paiements.

Aussi,—Copie d'une déclaration par Antoine Valiquette, père de feu Prima Valiquette, sergent dans le 65ème bataillon.

M. Dewdney présente la réponse suivante:—

Réponse Supplémentaire à Adresse du 22 janvier dernier—Copie de toute correspondance échangée entre les officiers de la Compagnie de Colonisation dite de la Tempérance et les officiers de la Compagnie des Terres et Homesteads de la Saskatchewan et le département de l'Intérieur, ou quelque membre du gouvernement, et de toutes communications entre le révérend Alexander Sutherland et John T. Moore et le département de l'Intérieur, ou quelque membre du gouvernement, au sujet de la localisation des terres, des demandes faites pour y établir des immigrants, et des réclamations pour indemnité pour avoir aidé la colonisation des dites terres; et aussi copie de tous ordres en conseil se rapportant à ces différents sujets.

Sur motion de Sir John Thompson, les deux bills suivants sont lus pour la première fois, et remis pour seconde lecture, à lundi prochain, savoir:—

Bill (No 138) du Sénat, intitulé: "Acte concernant les concessions de terres publiques."

Bill (No 140) du Sénat, intitulé: "Acte ayant pour objet de modifier le chapitre 127 des Statuts Révisés du Canada, intitulé: 'Acte concernant l'intérêt.'"

Le bill (No 134) concernant les navires de pêche des Etats-Unis d'Amérique, est lu pour la seconde fois et délibéré en comité général; et, sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau lundi prochain.

Le bill (No 122) du Sénat, intitulé: "Acte à l'effet de prévenir la révélation des documents et renseignements officiels," est délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois, et passé.

Le bill (No 130) modifiant l'Acte d'interprétation est de nouveau délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois, et passé.

M. Dewdney propose,—Que le bill (No 132) modifiant l'Acte de l'avancement des Sauvages, chapitre 44 des Statuts Révisés, soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant;

A 6 P. M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

*(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)*

Les amendements faits par le Sénat au bill (No 87) concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, sont pris en considération, et ils sont comme suit:—

#### *Article A.*

"Aussitôt que le dit pont sur la rivière Ottawa, à ou près la cité d'Ottawa, sera terminé et prêt pour la circulation, tous les trains de tous les chemins de fer qui s'y raccorderont, actuellement construits ou qui le seront à l'avenir, et aussi tous les trains et wagons de toutes les compagnies dont les lignes se raccorderont avec celle de toute compagnie se raccordant ainsi avec le dit pont et ses abords, auront égalité de droits et de privilèges dans le passage du dit pont et dans l'usage des lignes de chemins de fer de la compagnie s'y reliant, de manière qu'aucune différence ou préférence dans le passage du dit pont et dans l'usage des lignes de chemins de fer de la compagnie s'y reliant, ni dans le tarif pour le transport, ne soit faite en faveur ou au détriment d'aucun chemin de fer dont les trains ou le trafic passeront sur le dit pont."

*Article B.*

“ Dans le cas de désaccord au sujet des droits d'un chemin de fer dont les trains ou le trafic passeront sur le pont et sur les lignes de chemins de fer de la compagnie s'y reliant, ou au sujet du tarif des prix à exiger à cet égard, le différend sera jugé par le comité des chemins de fer du conseil privé, ainsi que le prescrit l'article onze de l'Acte des chemins de fer.”

Et les dits amendements étant lus la seconde fois;

M. Sproule propose de modifier les dits amendements en retranchant les mots “ et dans l'usage des lignes de chemins de fer de la compagnie s'y reliant,” dans les 6e, 7e, 8e et 9e lignes de la clause A, et les remplaçant dans le deux cas, par les mots suivants: “ et ses abords.”

Aussi,—en retranchant les mots “ et sur les lignes de chemins de fer de la compagnie s'y reliant,” dans les 2e et 3e lignes de la clause B, et les remplaçant par les suivants: “ et ses abords.”—Adopté.

Les dits amendements, tels qu'amandés, sont alors adoptés.

Les amendements faits par le Sénat aux bills suivants, sont pris en considération et adoptés, savoir :—

Bill (No 89) à l'effet d'amender l'Acte constitutif de la Compagnie du pont du chemin de fer d'hiver de la rivière Détroit, et de changer le nom de la compagnie en celui de Compagnie du Pont de chemin de fer de la rivière Détroit.

Bill (No 34) modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan.

Bill (No 86) concernant le chemin de fer Central d'Ontario.

Bill (No 16) conférant aux commissaires des brevets d'invention certains pouvoirs pour venir en aide à Samuel May.

Un message est reçu du Sénat, adoptant, sans modifications, les amendements faits par cette chambre au bill (No 95) du Sénat, intitulé: “ Acte concernant les engrais agricoles.”

Et aussi,—avec le bill suivant de leurs Honneurs, auquel le concours de cette Chambre est demandé, savoir :—

Bill (No 142) intitulé: “ Acte pour faire droit à Emily Walker.”

Et,—communiquant la preuve faite devant le comité spécial des divorces de cette Chambre sur laquelle le dit bill est basé.

Le bill (No 125) concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, est délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

Le bill (No 124) concernant H. H. Vivian et Cie (limitée), est délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois et passé.

Sur motion de M. Brown, le bill (No 142) du Sénat, intitulé: “ Acte pour faire droit à Emily Walker,” est lu pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain (sur division).

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Dewdney, pour la seconde lecture du bill (No 132) modifiant l'Acte de l'avancement des Sauvages, chapitre 44 des Statuts Révisés.

Et la question étant mise sur la dite motion,—elle est adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et délibéré en comité général; et sur rapport de progrès, le comité est autorisé à siéger de nouveau, lundi prochain.

Le bill (No 133) modifiant de nouveau l'Acte concernant le Revenu de l'Intérieur, chapitre 34 des Statuts Révisés, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 97) constituant en corporation la Compagnie de Pont de Montréal.

Bill (No 92) concernant la Compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, et pour changer le nom de la compagnie en celui de "Compagnie de chemin de fer de Kingston, Napanee et Occidental.)"

Bill (No 40) constituant en corporation la Compagnie Nationale de construction.

Bill (No 37) modifiant l'Acte constituant en corporation la Compagnie Impériale de Fidécimmis du Canada.

Bill (No 35) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton.

Bill (No 128) concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et de Kootenay.

Bill (No 121) à l'effet d'amender l'Acte constituant en corporation la Compagnie Minérale Dominion.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

#### VI.—PÉNITENCIERS.

51	Kingston .....	155,263	23
52	Saint-Vincent-de-Paul .....	100,740	94
53	Dorchester .....	44,156	30
54	Manitoba .....	50,904	48
55	Colombie-Britannique .....	44,434	29

#### IX.—IMMIGRATION.—*Fin.*

75½	Pour favoriser l'immigration et faire face aux dépenses du service.....	55,000	00
-----	---	--------	----

#### X.—QUARANTAINE.

76	[	Quarantaine, Grosse-Ile .....	18,000	00
		do Saint-Jean, N.-B.....	2,600	00
		do Pictou, N.-E.....	800	00
		do Halifax, N.-E.....	3,400	00
		do Charlottetown, I.P.-E.....	1,000	00
		do Victoria, C.-B.....	1,900	00
		do Sydney, N.-E.....	1,900	00
		do Chatham, N.-B.....	900	00
		do Port-Hawkesbury .....	300	00
		Lazaret de Tracadie .....	4,000	00
		Pour faire face aux dépenses des mesures à prendre pour la salubrité publique.....	5,000	00
		Pour faire face aux dépenses pour la quarantaine des bestiaux et pour extirper la gale des moutons et les maladies des animaux.....	18,000	00
		Pour paiements à faire à des immigrants malades aux hôpitaux de Winnipeg et de Saint-Boniface .....	8,000	00
		Ports de quarantaine à établir.....	2,000	00

#### XXX.—DIVERS.

200	<i>Gazette du Canada</i> .....	6,000	00
201	Impressions diverses.....	30,000	00

202	Dépenses imprévues sujettes à un arrêté du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session.....	25,000 00
203	Commutation de remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine.....	2,000 00
204	Dépenses du gouvernement du district de Kéwatin.....	5,000 00
205	Dépenses de la mise à exécution de l'Acte de Tempérance du Canada.....	3,500 00
206	Compensation aux membres de la police à cheval du Nord Ouest, pour blessures reçues au service.....	2,000 00
207	Dépenses se rattachant aux levées hydrographiques de la Baie Georgienne.....	18,000 00
208	Appointements de M. Fabre et dépenses imprévues de son bureau.....	3,500 00
209	Pour frais de causes en litige.....	5,000 00
210	Pour frais d'enquête au sujet des comptes publics et des rapports de ces enquêtes à l'auditeur général du Canada, sous l'autorité de l'article 57 de "l'Acte du revenu consolidé et de l'audition"; et pour payer les services d'hommes de loi rendus à l'auditeur général, et de personnes qui lui ont aidé à estimer la valeur des impressions faites par les officiers-rapporteurs et autres.....	500 00
211	Pour aider à la publication d'un quatrième volume des <i>Cartwright's Cases</i> .....	250 00
211½	Paiement des commis surnuméraires employés à la préparation des réponses aux ordres du parlement.....	5,000 00
212	Agences commerciales.....	5,000 00
213	Arpentages, chemins, ponts et autres constructions nécessaires à la réserve de Hot-Springs, près de la station Banff, Territoires du Nord-Ouest.....	17,000 00
214	Académie des arts.....	2,000 00
215	Recueil des arrêtés du conseil, etc.....	8,000 00
216	Pour aider à la publication des procès-verbaux de la Société Royale.....	5,000 00
217	Pour aider à la publication du sixième volume du "Dictionnaire Généalogique des Familles Canadiennes".....	1,000 00

#### XLII.—TERRES FÉDÉRALES—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

242	}	Appointements du commissaire.....	5,000 00
		do du surintendant des mines.....	3,200 00
		do de l'inspecteur des agences.....	2,200 00
		do du secrétaire.....	2,000 00
		do du sous-secrétaire.....	1,500 00
		Appointements de 7 inspecteurs des établissements gratuits.....	8,400 00
		Appointements des agents des terres fédérales.....	15,495 00
		do bois de la Couronne.....	4,400 00
		Appointement de l'inspecteur des ranches.....	600 00
		do l'agent des terres féd. de New-Westminster....	1,500 00
		do do bois de la Cour., New-Wesminster.	1,800 00
		Appointements des commis du service extérieur, des gardes-forestiers et du service des guides.....	45,618 25
		Frais de voyage de l'inspecteur des agences, du surintendant des mines, des inspecteurs des établissements gratuits et du commissaire de sylviculture; dépenses imprévues du surintendant des mines, du bureau des terres, des agents des terres fédérales et des bois de la Couronne, de l'inspecteur des ranches, et du bureau principal; compte du service spécial, papeterie et imprimerie, et frais de la commission chargée du règlement des réclamations des Métis.....	47,830 00



## AVIS DE MOTIONS.

M. *Lister*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le département de la Milice se propose-t-il de continuer à demander à quelques maisons commerciales, au moyen de circulaires, leurs prix pour fourniture d'habillements militaires et à leur donner des contrats de trois ans de durée, sans recourir virtuellement à la concurrence? Ou se propose-t-il de demander, chaque année, des soumissions publiques et de donner ainsi à tous compétiteurs l'opportunité de soumissionner pour la fourniture de ces articles?

M. *Denison*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de nommer un bureau de visiteurs du Collège Militaire Royal? Si oui, quand?

M. *Foster*—En comité des Voies et Moyens—Proposera d'amender la résolution 148 du tarif, comme suit :—

148. Liqueurs spiritueuses ou alcooliques distillées de quelque matière que ce soit, ou contenant, ou composées de spiritueux d'une espèce quelconque ou un mélange de ces spiritueux avec de l'eau—pour chaque gallon d'une force n'excédant pas la force de preuve, et lorsqu'elles seront d'une force plus grande que la force de preuve, dans la même proportion sur la quantité qu'il y en aurait si elles étaient réduites à la force de preuve.

Lorsque les liqueurs seront d'une force moindre que la force de preuve, le droit sera au même taux que prescrit aux présentes, mais sera calculé sur une quantité réduite des liqueurs proportionnellement au moindre degré de force; pourvu, toutefois, qu'aucune réduction en quantité ne soit calculée ou faite sur aucunes liqueurs de force moindre que quinze pour cent au-dessous de la force de preuve, mais toutes ces liqueurs seront calculées comme étant de la force de quinze pour cent au-dessous de la force de preuve, ainsi qu'il suit, savoir :—

No 62.

OTTAWA, VENDREDI, 18 AVRIL 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

PROCÈS - VERBAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

63.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 21 AVRIL 1890

### PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal du township de Brantford ; et du conseil municipal du township de Onondaga, tous du comté de Brant, Ontario ; demandant à la Chambre d'aider à la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et Lac Erié à construire sa ligne entre Brantford et Toronto.

De l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail, Toronto ; demandant qu'il soit établi un système uniforme de balances publiques à toutes les stations où les grains s'achètent en Canada.

De J. C. Fraser et autres, de la cité de Toronto, Ontario ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi pour mieux assurer l'observance du dimanche, ne devienne pas loi.

Du Conseil des Arts et Métiers, Ottawa ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi pour empêcher l'importation de travailleurs étrangers, devienne loi.

M. Haggart présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 12 février dernier—Copie de toutes pétitions, lettres, etc., adressées au département des postes à Ottawa, demandant un bureau de poste à Palmer Road, I.P.-E., et de toute correspondance avec ce département à Ottawa et avec l'inspecteur des postes à Charlottetown, sur le même sujet.

Les Adresses à Son Excellence, et les Ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Bergeron :—Ordre de la Chambre—Etat donnant le montant des subventions votées en faveur du chemin de fer du Canada Atlantique pour la construction de son pont sur le Saint-Laurent entre le Coteau et Valleyfield, le montant payé par le gouvernement jusqu'à date, et le montant non encore exigible ou restant à payer.

Aussi,—Ordre de la Chambre—Relevé du chiffre des subventions votées par le parlement à la compagnie du chemin de fer de Jonction de Beauharnois, le montant payé par le gouvernement jusqu'à date, et le montant encore dû ou non encore exigible.

Par M. Fiset :—Ordre de la Chambre—Copie des requêtes et tous autres documents se rattachant à la construction projetée de l'embranchement de chemin de fer de Matane.

Par M. Lister :—Adresse—Copie de tous ordres en conseil faisant des nominations, promotions et changements dans le département de la Milice et de la Défense pendant le cours de l'année civile 1889.

Aussi,—Ordre de la Chambre—Etat donnant les noms de tous ceux qui ont été nommés dans les différents départements du service public, depuis 1880, sans examen, pour remplir des devoirs spéciaux tels que architectes, ingénieurs, dessinateurs, etc., tel que prescrit par l'Acte du Service Civil, et qui, depuis leur nomination, ont eu à remplir des fonctions cléricales ne demandant pas de connaissances techniques telles qu'exigées lors de leur entrée dans le service. Aussi, indiquant si ceux qui ont été transférés depuis à des branches non spéciales ont passé l'examen du service civil, et donnant les noms de ceux qui ont ainsi passé leurs examens.

Par M. Charlton :—Ordre de la Chambre—Etat donnant,—

1. Le nombre d'acres de terres à pâturage actuellement affermés dans les territoires du Nord-Ouest.
2. Le montant payé au gouvernement l'an dernier pour l'affermage des dites terres.
3. Le montant d'arrérages dus au gouvernement pour l'affermage des dites terres, et les noms des personnes devant ces arrérages.
4. Les noms des porteurs de baux sur le territoire desquels il n'est pas permis aux colons de s'établir sans leur consentement ainsi que la superficie totale couverte par les dits baux, et la situation des terres mentionnées dans chaque bail.

Par M. Guillet :—Ordre de la Chambre—Relevé de la quantité et de la valeur des œufs importés dans les provinces de Québec et Ontario et exportés de ces provinces, depuis le 1er janvier dernier; aussi, les noms des pays d'importation et d'exportation.

Par le Général Laurie :—Adresse—Copie de toutes communications échangées entre les gouvernements impérial et fédéral au sujet de l'abrogation des articles des divers traités conclus entre le gouvernement de Sa Majesté et les gouvernements étrangers qui empêchent le gouvernement fédéral d'appliquer un tarif différentiel des marchandises provenant de la Grande-Bretagne et de ses colonies.

M. Weldon (Saint-Jean) propose,—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance et autres papiers concernant l'achat d'un emplacement pour les bureaux de poste et de douane à Annapolis, N.-E., copie de tous rapports au sujet de cet achat et indiquant aussi toutes offres d'autres emplacements faites au gouvernement par d'autres particuliers.

Et un débat s'ensuivant;

A 6 P. M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

M. Weldon (Albert) propose,—Que le bill (No 119) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Hugh Forbes Keefer," soit maintenant lu la seconde fois.—Adopté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Bain ( <i>Wentworth</i> ),	Kirk,	Roome,
Barnard,	Landerkin,	Rowand,
Blake,	Lang,	Rykert,
Bowell,	Laurie (Lieut.-gén.),	Scriver,
Bowman,	Lister,	Simple,
Brien,	Livingston,	Skinner,
Brown,	Lovitt,	Small,
Campbell,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Cargill,	McMillan ( <i>Huron</i> ),	Somerville,
Carling,	Madill,	Sutherland,
Cockburn,	Mara,	Temple,
Davies,	Marshall,	Tisdale,

Denison,  
Dewdney,  
Dickey,  
Dickinson,  
Earle,  
Ellis,  
Hall,  
Hickey,  
Innes,  
Jamieson,

Masson,  
Meigs,  
Mills (*Annapolis*),  
Mills (*Bothwell*),  
Moncrieff,  
Paterson (*Brant*),  
Porter,  
Prior,  
Putnam,

Trow,  
Tyrwhitt,  
Watson,  
Weldon (*Albert*),  
Weldon (*Saint-Jean*),  
White (*Cardwell*),  
Wilson (*Elgin*),  
Wilson (*Lennox*), et  
Wood (*Brockville*)—64.

## CONTRE :

Messieurs

Audet,  
Bécharde,  
Bergeron,  
Bernier,  
Boisvert,  
Bourassa,  
Caron (Sir Adolphe),

Cimon,  
Doyon,  
Dupont,  
Geoffrion,  
Gigault,  
Grandbois,  
Joncas,

Langevin (Sir Hector),  
LaRivière,  
Laurier,  
McDougall (*Cap-Breton*),  
McMillan (*Vaudreuil*),  
Montplaisir, et  
Thompson (Sir John).—21.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés, ainsi que la preuve faite devant le comité spécial du Sénat sur les divorces.

Le bill (No 120) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Christiana Filman Glover," est lu pour la seconde fois, sur division, et renvoyé au comité des Bills Privés, ainsi que la preuve faite devant le comité spécial du Sénat sur les divorces.

M. Brown propose,—Que le bill (No 142) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Emily Walker," soit maintenant lu la seconde fois.

Sir John Thompson propose, comme amendement, que le mot "maintenant" soit retranché, et que les mots "dans six mois d'aujourd'hui" soient ajoutés à la fin de la dite proposition.

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est adopté, sur la division suivante :—

## POUR :

Messieurs

Armstrong,  
Audet,  
Bain (*Soulanges*),  
Baird,  
Bécharde,  
Bergeron,  
Bernier,  
Boisvert,  
Bourassa,  
Cameron,  
Carling,  
Caron (Sir Adolphe),  
Cartwright (Sir Richard),  
Chapleau,  
Chouinard,  
Cimon,  
Cochrane,  
Cockburn,  
Coughlin,

Dickey,  
Doyon,  
Dupont,  
Earle,  
Fiset,  
Fisher,  
Flynn,  
Geoffrion,  
Gigault,  
Godbout,  
Grandbois,  
Guillet,  
Hall,  
Hesson,  
Hickey,  
Holton,  
Hudspeth,  
Ives,  
Joncas,

Lovitt,  
Macdonald (Sir John),  
McDougall (*Pictou*),  
McDougall (*Cap-Breton*),  
McMillan (*Vaudreuil*),  
McNeill,  
Montplaisir,  
Paterson (*Brant*),  
Patterson (*Essex*),  
Perry,  
Porter,  
Purcell,  
Rykert,  
Sriver,  
Sproule,  
Temple,  
Thérien,  
Thompson (Sir John),  
Varasse,

Davies,  
Denison,  
De St. Georges,  
Desjardins,  
Dewdney,

Jones (*Halifax*),  
Langevin (Sir Hector),  
LaRivière,  
Lépine,

Weldon (*Aibert*),  
Weldon (*Saint-Jean*),  
Wood (*Brockville*), et  
Wood (*Westmoreland*).—70.

CONTRE :

Messieurs

Bain (*Wentworth*),  
Barron,  
Bowman,  
Brown,  
Campbell,  
Davis,  
Ellis,  
Hale,  
Innes,  
Jamieson,  
Kirk,  
Landerkin,

Lang,  
Laurie (Lieut-gén.),  
Livingston,  
Macdonald (*Huron*),  
Macdowall,  
McKeen,  
McMillan (*Huron*),  
Masson,  
Meigs,  
Mitchell,  
Moncrieff,  
Prior,

Robertson,  
Ross,  
Semple,  
Skinner,  
Small,  
Somerville,  
Tisdale,  
Trow,  
Tyrwhitt,  
Wallace, et  
Watson —35.

Et la question étant mise sur la motion principale ainsi modifiée,—elle est adoptée.

Le bill (No 141) à l'effet de faciliter l'acquisition, par la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, de l'embranchement de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien entre Hull et Aylmer, est lu pour la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sir John A. Macdonald présente les réponses suivantes :—

Réponses à Ordre du 10 écoulé.—Copie des requêtes transmises au gouvernement par MM. Nazaire Ouellet, George Voyer, Alfred Ouellet, F. Côté et autres, au sujet des dommages causés à leurs propriétés par l'Intercolonial.

Réponse à Ordre du 10 écoulé—Copie de toutes pétitions pour augmentation de gages adressées au ministre des Chemins de fer, depuis le 1er janvier 1889, par les personnes employées dans les ateliers de l'Intercolonial à Moncton et sur le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, et de toute réponse faite à ces demandes par le département des chemins de fer ou aucun de ses officiers.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill (No 44) modifiant de nouveau le chapitre 5 des Statuts Révisés du Canada, concernant le Cens Electoral, est rescindé, et le bill retiré.

Le bill (No 77) modifiant l'Acte pour prévenir et supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture, à demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill (No 2) permettant la réciprocité dans les cas de naufrage et de remorquage des navires et radeaux, est rescindé, et le bill retiré.

Le bill (No 52) établissant des dispositions pour protéger les personnes employées par des entrepreneurs de chemins de fer construits sous l'autorité d'actes passés par le Parlement du Canada, est lu pour la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le bill (No 103) à l'effet d'amender l'Acte de Tempérance du Canada, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill (No 108) modifiant l'Acte du Cens Electoral, est rescindé et le bill retiré.

M. Brien propose,—Que le bill (No 114) à l'effet d'amender de nouveau les Statuts Revisés, chapitre 5, concernant le cens électoral, soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné sur motion de Sir John A. Macdonald.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,  
*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

M. *Blake*—Lorsqu'il sera proposé que M. l'Orateur quitte le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Subsidés ou des Voies et Moyens, proposera de retrancher tous les mots après "Que," et de les remplacer par les suivants : "il est expédient de prendre des mesures qui permettent à l'Exécutif, dans les circonstances graves qui requièrent l'exercice du pouvoir de désaveu ou du pouvoir d'appel en ce qui concerne la législation en matière d'éducation, de référer des points importants de droit ou de fait à un haut tribunal de justice pour y être entendus et considérés en telle manière que les autorités et les parties intéressées puissent y être représentées, et qu'une opinion raisonnée puisse être obtenue pour l'information de l'Exécutif."

M. *Somerville*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—La vacance causée par le décès de James Greer, gardien des pêcheries dans la province de l'Ontario, a-t-elle été remplie? Si oui, quel est le nom du titulaire actuel, quand a-t-il été nommé et quel est le montant de son salaire? Le département des Pêcheries emploie-t-il actuellement une personne répondant au nom de James Greer?

M. *Patterson* (Essex)—Mercredi prochain—BILL intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Brevets."

M. *Colby*—Mercredi prochain—BILL intitulé: "Acte concernant les havres publics."

## AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés pour être pris en considération, mercredi prochain, le 23 courant, ou après, par le comité des Bills Privés:—

Bill (No 119) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Hugh Forbes Keefer."

Bill (No 120) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Christiana Filman Glover."

Et le bill suivant, jeudi prochain, le 24 courant, ou après, par le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes:—

Bill (No 141) à l'effet de faciliter l'acquisition, par la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, de l'embranchement de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien entre Hull et Aylmer.

No 63.

OTTAWA, LUNDI, 21 AVRIL 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

PROCÈS - VERBAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 22 AVRIL 1890

## PRIÈRE.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. l'Orateur informe la Chambre que son attention ayant été attirée par l'honorable membre pour Québec-Est, de son siège, sur le fait que Pierre Amand Landry, écrivain, député du district électoral de Kent, N.-B., avait accepté une charge lucrative sous la Couronne,—il a, conformément à la clause huit du chapitre treize des Statuts Révisés du Canada, adressé son mandat au greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant d'émaner un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

Sir John A. Macdonald présente les réponses suivantes :—

Réponse à l'Ordre du 10 écoulé,—Etat faisant connaître comment a fonctionné par le passé le système d'assurance des employés de l'Intercolonial et plus particulièrement,—(a) les recettes et dépenses annuelles, y compris les salaires des fonctionnaires, chaque année, pendant que le dit système était en opération ; (b) les montants payés, chaque année, à même le fonds aux employés ou à leurs représentants, pour cause de décès ou d'accident ; (c) le surplus de ce fonds, s'il en est, actuellement en caisse.

Réponse à l'Ordre du 24 février dernier—Relevé des accidents arrivés aux trains de l'Intercolonial par suite de collisions, rails brisés, ou autrement, en 1889, les causes et dates respectives ; le montant du dommage (si aucun) causé dans chaque cas à la propriété ; le chiffre de la compensation payée aux personnes possédant des propriétés détruites ou endommagées, ainsi que le montant des réclamations pour pertes ou dommages (s'il en est) non réglées.

Réponse à l'Ordre du 24 février dernier,—Etat donnant les noms de toutes les personnes devant des arrérages pour loyers de pouvoirs d'eau et autres jusqu'au 1er courant, et les montants dus respectivement par chacune d'elles.

Réponse modifiée (partielle) supplémentaire à une réponse à l'Ordre du 23 février dernier,—Etat donnant les montants d'argent dépensés par le gouvernement fédéral dans chacune des provinces depuis la Confédération jusqu'au 30 juin 1889, sous les chapitres suivants :—

1. Subventions aux chemins de fer dans chaque province, sauf la ligne-mère du Pacifique Canadien et l'embranchement du Sault ;
2. Les divers chemins de fer construits par le gouvernement du Canada dans chaque province, y compris les embranchements, et prolongements de l'Intercolonial, mais non la ligne principale telle qu'originellement construite ;
3. Les bâtisses érigées ou achetées dans chaque province, leur situation et leur coût.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

**1.** Résolu, Qu'il est opportun de modifier le chapitre 33 des Statuts révisés du Canada, intitulé : *Acte concernant les droits de douane*, comme il suit :—

1. En abrogeant le premier article du dit acte et le remplaçant par le suivant :—  
 “ Dans le présent acte, et dans tout autre acte relatif aux douanes, à moins que le contexte n'exige une interprétation différente :—

“ (a) L'expression ou l'abréviation “ *ad val.* ” représente et a la signification des mots *ad valorem* ;

“ (b) Les initiales “ N.S.A. ” représentent et ont la signification des mots “ non spécifié ailleurs ; ”

“ (c) Les initiales “ N.A.P. ” représentent et ont la signification des mots “ non autrement prévu ; ”

“ (d) Les initiales “ L.S.M. ” représentent et ont la signification des mots “ livré sous mât ; ”

“ (e) L'expression “ gallon ” signifie un gallon impérial ;

“ (f) L'expression “ tonne ” signifie deux mille livres avoir du poids ;

“ (g) L'expression “ de preuve ” ou “ spiritueux de preuve, ” lorsqu'elle est appliquée aux vins ou aux spiritueux de quelque espèce que ce soit, signifie spiritueux de la force de preuve telle que constatée par l'hydromètre de Sykes ;

“ (h) L'expression “ jauge ” lorsqu'il est appliquée aux feuilles ou plaques de métal, ou aux fils de métal, signifie l'épaisseur ou la grosseur déterminée d'après le calibre étalon de Stubbs ;

“ (i) L'expression “ diamètre, ” lorsqu'elle est appliquée aux tubes ou tuyaux, signifie la mesure réelle du diamètre intérieur ;

“ (j) L'expression “ feuille ” ou “ feuilles, ” lorsqu'elle est appliquée aux métaux, signifie des feuilles ou plaques de pas plus de trois-seizièmes de pouce d'épaisseur ;

“ (k) L'expression “ plaque ” ou “ plaques, ” lorsqu'elle est appliquée aux métaux, signifie des plaques ou feuilles de plus de trois-seizièmes de pouce d'épaisseur. ”

2. En décrétant que les définitions données à l'article deux de l'*Acte des douanes*, chapitre trente-deux des Statuts révisés, tel que modifié, s'appliqueront, à moins que le contexte ne s'y oppose, au présent acte et en formeront partie ; et que tout pouvoir conféré au gouverneur en conseil par le dit *Acte des douanes* de transférer des effets imposables sur la liste des effets qui peuvent être importés en franchise, ne sera ni abrogé ni modifié par le présent acte.

3. En abrogeant le premier paragraphe de l'article cinq du chapitre 33 des Statuts Révisés du Canada, en premier lieu cité et le remplaçant par le suivant :

“ L'importation d'aucuns des effets énumérés à l'annexe D est par le présent prohibée, et s'il en est importé ils deviendront par là même confisqués à la Couronne et seront immédiatement détruits ; et quiconque importera quelqu'un de ces effets encourra dans chaque cas une amende de deux cents piastres. ”

4. En décrétant que toutes les préparations médicinales ou de toilette importées pour en compléter la fabrication, ou pour les employer à la fabrication d'autres articles en y ajoutant quelque ingrédient ou des ingrédients, ou en mélangeant ces préparations, ou en les embouteillant ou empaquetant ou étiquetant, soit seules, soit avec d'autres articles ou mélanges, sous un nom de propriétaire ou de commerce, seront, sans égard à leur prix de revient, évaluées pour les droits et les droits seront acquittés sur ces préparations à la valeur marchande ordinaire, dans le pays d'où elles auront été importées, de la préparation complétée, lorsqu'elle est embouteillée ou empaquetée ou étiquetée sous ce nom de propriétaire ou de commerce, moins le coût réel de la main-d'œuvre et des matériaux employés en Canada pour en compléter la fabrication, ou pour embouteiller ou emballer et étiqueter ces préparations.

5. En décrétant que des règlements concernant la manière dont les mélasses et sirops seront échantillonnés et éprouvés dans le but de déterminer à quelles catégories ils appartiendront pour l'imposition des droits, seront faits par le ministre des douanes, et que les instruments et appareils nécessaires à cette détermination seront désignés par lui et fournis aux employés qu'il chargera d'échantillonner et éprouver ces

mélasses et sirops; et la décision de tout employé ainsi chargé d'éprouver ces articles, quant aux droits auxquels ils seront assujétis en vertu du tarif, sera finale et décisive, à moins que, sur appel au commissaire des douanes, porté dans les trente jours après que cette décision aura été rendue, elle ne soit modifiée, avec l'approbation du ministre, et la décision du commissaire ainsi approuvée sera finale.

6. En décrétant que tous effets ou colis du crû du Canada, ou produits ou fabriqués en Canada, et en ayant été exportés dans l'intention de les y rapporter, seront admis en franchise lors de leur réimportation en Canada, pourvu que ces effets ou colis aient été déclarés à l'exportation et étampés ou marqués par un percepteur du préposé compétent des douanes, et que leur identité soit parfaitement reconnue par le percepteur ou préposé compétent au port ou lieu où ils seront ainsi réimportés; et pourvu, de plus, que ces effets ou colis soient restés la propriété de la personne ou des personnes qui les aura ou auront exportés, et que cette réimportation ait lieu sous un an de la date de leur exportation.

7. En décrétant que toute personne qui, sans excuse légale, dont la preuve sera faite par la personne accusée, enverra ou emportera en Canada, ou qui, étant en Canada, aura en sa possession, quelque en-tête de compte ou autre papier paraissant être un en-tête ou un blanc pouvant être rempli et utilisé comme facture, et portant quelque certificat tendant à faire voir, ou qui pourrait être utilisé pour faire voir que la facture qui pourrait être faite au moyen de cet en-tête de compte ou ce blanc est exacte ou authentique, sera coupable de délit et passible d'une amende de cinq cent piastres, et d'un emprisonnement de douze mois au plus, à la discrétion de la cour; et les effets qui auront été déclarés au moyen d'une facture faite d'après un en-tête ou blanc de compte de ce genre seront confisqués.

8. En retranchant de l'annexe A du dit acte les en-têtes suivants, savoir :—

Les mots "Acier et acier ouvré, savoir :—" qui précède immédiatement l'item 7 de la dite annexe;

Les mots "Arbres—Arbres fruitiers, savoir :—" qui précèdent immédiatement l'article 24 de la dite annexe;

Les mots "Céréales, savoir :—" qui précèdent immédiatement l'article 78 de la dite annexe;

Les mots "Coton ouvré, savoir :—" qui précèdent immédiatement l'article 115 de la dite annexe;

Les mots "Fer et fer ouvré :—" qui précèdent immédiatement l'item 171 de la dite annexe;

Le mot "Fourrures," qui précède immédiatement l'item 219 de la dite annexe;

Les mots "Fruits frais," qui précèdent immédiatement l'item 222 de la dite annexe;

Les mots "Fruits secs," qui précèdent immédiatement l'item 229 de la dite annexe;

Les mots "Instruments aratoires, savoir :—" qui précèdent immédiatement l'item 261 de la dite annexe;

Les mots "Laines et lainages," qui précèdent immédiatement l'item 268 de la dite annexe;

Le mot "Légumes," qui précède immédiatement l'item 277 de la dite annexe;

Les mots "Livres, etc.," qui précèdent immédiatement l'item 286 de la dite annexe;

Le mot "Pianos," qui précède immédiatement l'item 356 de la dite annexe;

Les mots "Pierre, savoir :—" qui précèdent immédiatement l'item 359 de la dite annexe;

Les mots "Poudre et autres matières explosives," qui précèdent immédiatement l'item 381 de la dite annexe;

Les mots "Sucres, sirops et mélasses," qui précèdent immédiatement l'item 428 de la dite annexe;

Le mot "Tabacs," qui précède immédiatement l'item 443 de la dite annexe;

Les mots "Verre et verreries," qui précèdent immédiatement l'item 461 de la dite annexe;

Le mot "Voitures," qui précède immédiatement l'item 480 de la dite annexe.

2. *Résolu*,—Qu'il est à propos d'abroger les items suivants des annexes A, B et C du chapitre trente-trois des Statuts révisés, intitulé: *Acte concernant les droits de douane*, savoir:

Annexe A, items numérotés 3, 6, 15, 217, 241, 388, 138, 76, 289, 334, 151, 92, 86, 445, 104, 244, 398, 472, 60, 61, 135, 153, 154, 114, 118, 130, 164, 373, 350, 224, 313, 461, 469, 464, 468, 465, 466, 467, 462, 470, 234, 381, 99, 316, 260, 68, 236, 157, 403, 404, 1, 371, 73, 142, 145, 397, 299, 276, 473, 474, 476, 18, 320, 328, 256, 257, 349, 351, 352, 353, 354, 341, 342, 110, 137, 347, 394, 395, 69, 240, 95, 411, 33, 407, 389, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 159, 13, 425, 426, 427, 360, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 441, 446, 170, 444, 215, 346, 55, 279, 459, 477, 317, 218, 216, 47, 268, 271, 281, 282.

Annexe B, les items numérotés 489, 490.

Annexe C, les items numérotés 513, 751, 517, 518, 519, 730, 789, 768, 525, 526, 514, 536, 787, 788, 534, 549, 631, 586, 551, 552, 691, 559, 779, 602, 683, 732, 590, 595, 597, 570, 598, 529, 581, 585, 531, 564, 803, 603, 597, 599, 645, 606, 739, 790, 616, 781, 622, 633, 659, 799, 811, 589, 654, 579, 664, 600, 675, 601, 752, 686, 682, 558, 630, 780, 706, 710, 711, 715, 800, 624, 663, 718, 721, 724, 793, 641, 744, 580, 756, 755, 753, 754, 568, 767, 766, 653, 528, 571, 775, 776, 772, 509, 782, 635, 791, 801, 809, 553, 763, 639, 557, 677,—et d'établir de nouvelles dispositions en leur lieu et place en ajoutant ce qui suit aux dites annexes, respectivement:—

#### ANNEXE A.

1. Acide, acétique et pyroligneux, N.S.A., et vinaigre, un droit spécifique de quinze centins pour chaque gallon d'une force quelconque n'excédant pas la force de preuve, et, pour chaque degré de force dépassant la force de preuve, un droit de surcroît de un centin. La force de preuve est égale à 6 pour cent d'acide absolu, et la force du produit sera dans tous les cas déterminé de la façon qui sera prescrite par le gouverneur en conseil..... 15c. p. gal. et 1c. de plus
2. Acide, acétique et pyroligneux de toute force, importé par des teinturiers, des indienneurs ou des fabricants d'acétates ou de couleurs, pour être employé exclusivement dans la teinturerie ou dans l'impression des indiennes, ou dans la fabrication d'acétates ou de couleurs dans leurs propres établissements, selon les règles qui pourront être établies par le gouverneur en conseil, un droit de vingt cinq centins par gallon et vingt pour cent *ad valorem*... 25c. p. gal. 20c. p.c.
3. Phosphate acide, trois centins par livre..... 3c. p. lb.
4. Pierres précieuses, N.S.A., polies mais non montées ni autrement ouvrées, et imitations, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p.c.
5. Animaux vivants, savoir: bêtes à cornes, moutons et cochons, trente pour cent *ad valorem* ..... 30 p.c.
6. Fleurs artificielles, vingt-cinq pour cent *ad valorem* ..... 25 p.c.
7. Plumes de toutes espèces, N.S.A., vingt-cinq pour cent *ad valorem*. 25 p.c.
8. Graisse pour voitures, un centin par livre ..... 1c. p. lb.
9. Barils contenant du pétrole ou des produits de pétrole ou des mélanges dans lesquels entre du pétrole, lorsque les produits ainsi contenus sont assujétis à un droit spécifique, quarante centins chacun ..... 40c. chacun.
10. Ceintures chirurgiques ou brayers, et suspensoirs de toute espèce, vingt-cinq pour cent *ad valorem* ..... 25 p.c.
11. Cirage pour souliers et encre de condonniers, et vernis à souliers, à harnais et à cuir, et savon à harnais, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
12. Livres d'annonces, images et pancartes enluminées, publications périodiques d'annonces illustrées, mercuriales ou listes de prix illustrées, calendriers et almanachs d'annonces illustrées, estampes de modes pour tailleurs et modistes, et tous chromos

	chromotypies, oléographies, photographies et autres cartes images ou autres œuvres d'art similaires, produites par tout autre procédé que par la peinture artistique ou le dessin, soit pour des fins d'affaires ou d'annonces ou non, imprimées ou estampées sur papier, carton, ou autre matière, N.S.A., six centins par livre et vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	6c. p. lb. et 20 p.c.
13.	Cartes géographiques, topographiques et astronomiques, cartes marines et globes, N.S.A., vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
14.	Journaux ou éditions supplémentaires, ou parties, partiellement imprimés et destinés à être complétés et publiés en Canada, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
15.	Billets de banque, obligations, lettres de change, chèques, billets à ordre ou au porteur, traites, et tous ouvrages semblables non signés, et têtes de comptes, enveloppes, reçus, cartes et autres formules commerciales en blanc, imprimés ou lithographiés, ou imprimés sur plaques d'acier, de cuivre ou autres, et autres matières imprimées, N.S.A., trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .	35 p.c.
16.	Outils et instruments de relieurs, y compris les machines à régler et percaline, dix pour cent <i>ad valorem</i> .....	10 p.c.
17.	Boîtes à ouvrage de fantaisie, écri-toires, boîtes à gants, à mouchoirs, de manicure, à parfums, à toilettes, et boîtes de fantaisie pour les fumeurs, et tous articles de fantaisie semblables en os, en écaille, corne, ivoire, bois, cuir, peluche, satin, soie, satinette ou papier, poupées et jouets de toutes sortes, y compris les machines à coudre d'une valeur de pas plus de deux piastres, et jouets d'enfants; ornements en albâtre, spath, ambre, terra cotta ou composition; statuettes et ornements en ras-sades, N.S.A., trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
18.	Cuivre en lames, pour filets d'imprimerie, non finis, et cuivre en lames ou en feuilles de moins de quatre pouces de largeur, quinze pour cent <i>ad valorem</i> .....	15 p.c.
19.	Bretelles et parties de bretelles, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .	35 p.c.
20.	Riz, non nettoyé ni décortiqué, ou paddy, dix-sept et demi pour cent <i>ad valorem</i> .....	17½ p.c.
21.	Farine ne blé, soixante-quinze centins par baril.....	75c. p. brl.
22.	Boutons en ivoire végétal ou ivoire, dix centins par grosse et vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	10c. p. gr. et 20 p.c.
22½.	Boutons de sabot, caoutchouc, vulcanite, ou de composition, cinq centins par grosse et vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	5c. p. gr. et 20 p.c.
23.	Tapis, paillassons et nattes de chanvre; doublures de tapis et coussinets d'escalier, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
24.	Pipes à fumer de toutes sortes, montures de pipes, porte-cigares et cigarettes et boîtes pour les contenir, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
25.	Horloges et pendules, et boîtes d'horloges et de pendules de toutes sortes, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
26.	Ressorts et mouvements d'horloges et de pendules, autres que pour les horloges de tour, complets ou en parties, dix pour cent <i>ad valorem</i> .....	10 p.c.
27.	Couvertures de chevaux, formées, N.A.P., trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
28.	Nattes et paillassons en fibres de coco, trente pour cent <i>ad valorem</i> .	30 p.c.
29.	Pâte de cacao et chocolat, et autres préparations de cacao, non sucrés, quatre centins par livre.....	4c. p. lb.
30.	Pâte de cacao et chocolat et autres préparations de cacao contenant du sucre, cinq centins par livre.....	5c. p. lb.
31.	Extrait de café ou substituts de café de toutes sortes, cinq centins par livre.....	5c. p. lb.

32. Faux-cols en coton, toile ou cellulose, vingt-quatre centins par douzaine et trente pour cent *ad valorem*..... 24c. p. doz. et 30 p.c.
33. Peignes de toutes sortes pour la parure et la toilette, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
34. Etoffes de couleur, tissées en tout ou en partie de fil de coton teint ou coloré, ou de fil de jute, ou en partie de fil de jute et en partie de fil de coton ou d'autre matière, à l'exception de la soie, N.S.A., vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
35. Sangle non-élastique, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
36. Sangle élastique, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
37. Cuivre rouge, vieux et en morceaux, en gueuses, barres, baguettes, boulons, lingots, feuilles et doublage, non polis ou vernissés, et en tuyaux passés à la filière et sans soudure, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p.c.
38. Cuivre, ouvré, N.S.A., trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
39. Cuivre en feuilles ou en bandes de moins de quatre pouces de largeur, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 p.c.
40. Cordages de coton et cordes de coton tressée, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
41. Cordage de toute espèce, N.S.A., un centin et un quart par livre et 10 pour cent *ad valorem*..... 1¼c. p. lb. et 10 p.c.
42. Denims, drills, coutils, guingamps, plaids, cotons ouaté ou peluchés, flanelles, tennis-cloth, ou zéphirs rayés, toiles et drills teints ou colorés, cotons à chemise carrelés et rayés, cottonades, doeskins de coton, étoffes à pantalons, et étoffes similaires, deux cents par verge carrée et quinze pour cent *ad valorem*... 2 cts p. v.c. et 15 p.c.
43. Fil de coton à coudre en écheveaux, blanchi ou non, à trois et six brins, douze et demi pour cent *ad valorem*..... 12½ p.c.
44. Jeans et coutils, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de corsets ou de garnitures de robes pour être employés dans leurs propres fabriques, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
45. Manchettes de coton, de toile ou de cellulose ou xyolite, quatre centins par paire et trente pour cent *ad valorem*..... 4 cts p. pre. et 30 p.c.
46. Rideaux confectionnés, garnis ou sans garniture, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
47. Hamacs et filets pour jeu de paume, et autres articles fabriqués avec de la ficelle, N.S.A., trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
48. Tuyaux de drainage, tuyaux d'égouts, tuyaux d'intérieur de cheminée, ou ventouses, et blocs inverses, vernis ou non, tuiles de terre, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
49. Plumes, savoir: plumes d'autruche et de vautour, non préparées, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 p.c.
50. Plumes, savoir: plumes d'autriche et de vautour, préparées, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
51. Pommes, 40 centins par baril y compris le droit sur le baril..... 40 c. p. bl.
52. Mûres, groseilles, framboises et fraises, N.S.A., trois centins par livre, le poids du colis compris dans le poids assujéti au droit. 3c. p. lb.
53. Cerises et groseilles à grappes, un centin par pinte..... 1c. p. pte.
54. Atocas, prunes et coings, trente centins par boisseau..... 30 c. p. bois.
55. Pêches, N.A.P., un centin par livre—le poids du colis compris dans le poids assujéti au droit..... 1c. p. lb.
56. Compteurs à gaz, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
57. Objets de cristallerie et de verrerie ornementée fabriqués expressément pour être montés en métal plaqué d'argent à l'usage de la table, lorsque ces objets sont importés par les fabricants de plaqués, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
58. Dames-jeannes en verre, vides ou pleines, bouteilles et carafes,

	flacons et fioles de moins de huit onces, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
59.	Abat-jour de lampes, de becs à gaz et de lumière électrique, lampes et cheminées de lampes, fanaux de côtés et fanaux d'avant, globes pour lanternes, lampes, lumières électriques et becs de gaz, N.S.A., trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
60.	Verre à vitre commun et incolore; verre sans ornements, coloré, teint, ou moulé, en feuilles, vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
61.	Verre de couleur de fantaisie, ouvragé et émaillé; verre peint et vitrifié; verre blanc ouvragé, émaillé et dépoli; glaces ébauchées et passées au rouleau, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
62.	Vitraux en verres de couleur, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
63.	Verre étamé, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
64.	Verre étamé, biseauté, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
65.	Verre non coloré, en carreaux de pas plus de trente pieds en superficie chacun, six centins par pied carré, et s'il est biseauté, deux centins additionnels par chaque pied carré.....	6 c. p. pd car. 2 c. add. p. pd car.
66.	Verre en carreaux de plus de trente et de pas plus de soixante-dix pieds en superficie chacun, huit centins par pied carré, et s'il est biseauté un centin additionnel par pied carré.....	8. c. p pd car. 1 c. add. p. pd car.
67.	Verre en carreaux de plus de soixante-dix pieds en superficie chacun, neuf centins par pied carré, et s'il est biseauté, un centin additionnel par pied carré.....	9c. p. pd car. 1 c. ad. p. pd car.
68.	Abat-jour en imitation de porcelaine et abat-jour en verre coloré, non décoré, peint, émaillé ou gravé, vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
69.	Tout autre verre et verrerie N.A.P., y compris le verre bombé, vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
70.	Gants et mitaines de toutes sortes, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
71.	Feuilles d'or et d'argent et clinquant, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
72.	Cartouches de fusil, carabine et pistolet et boîtes à cartouches de toute espèce et de tous matériaux; capsules et bourres de fusils de toutes sortes, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
73.	Chapeaux de feutre de fourrures, un dollar et cinquante centins par douzaine et vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	\$1.50 p.douz. et 20 p.c.
74.	Chapeaux et bonnets, N.S.A., trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
75.	Chapeaux de femmes, N.S.A., trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
76.	Miel et ses imitations, en gâteaux ou autrement, trois centins par livre.....	3c. p. lb.
77.	Chaussures en caoutchouc avec dessus en drap ou en matière autre que le caoutchouc, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
78.	Chaussures en caoutchouc et autres objets en caoutchouc, N.S.A., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
79.	Agrafes de corset, agrafes ou buses à courbure dite <i>spoon</i> , bandes, buses, lames d'acier de côté et autres lames de corsets, soit unies, vernies, laquées, étamées ou couverte de papier ou de drap; aussi busc, baleine ou lacets de corsets, couverts de papier ou de drap, par longueurs avec bout garni ou non de laiton ou d'étain ou en rouleaux, cinq centins par livre et trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	5c. p. lb. et 30 p.c.
80.	Fer-o-manganèse, ferro-silicium, fonte blanche cristalline, extrémités de loupes d'acier et bouts de rails d'acier coupés, pour la fabrication de l'acier, deux piastres par tonne.....	\$2 p. tonne.
81.	Ferrures à l'usage des constructeurs ébénistes, harnacheurs et selliers y compris les étrilles, ferrures de voitures, serrures, couplets et pentures, N.S.A., trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
82.	Armes à feu, vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.

83. Instruments de chirurgie et de dentisterie de toutes sortes, vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
84. Tubes en fer soudés à joints superposés filetés et accouplés ou non d'un pouce et demi à deux pouces de diamètre inclusivement, pour être employés exclusivement au puits artésiens, aux conduites d'huile de pétrole et dans les raffineries de pétrole, vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	20 p.c.
85. Autres tubes ou tuyaux en fer forgé un centin et trois quarts par livre .....	1 $\frac{3}{4}$ c. p. lb.
86. Ecrous et rondelles en fer ou en acier forgé, rivets en fer ou en acier, boulons filetés ou non ébauches d'écrous et de boulons, tés à charnières et pentures, longues et ébauches de pentures, N.S.A., un centin par livre et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .	1c. p. lb. et 25 p.c.
87. Gelées, marmelades et confitures, N.S.A., cinq centins par livre...	5 c. par lb.
88. Dentelles, millerets, franges, broderies, cordons, glands et bracelets ; millerets, chaînes ou cordons en crin, cols en dentelles et tous articles semblables, filets en dentelles et tulle de coton, de soie, de fil ou autres matières, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
89. Saindoux, fondu, trois centins par livre, le poids du colis quand il sera en ferblanc, compris dans le poids assujéti aux droits.....	3 c. par lb.
90. Saindoux, en branches, deux centins par livre, le poids du colis quand il sera en ferblanc, compris dans le poids assujéti aux droits.....	2 c. par lb.
91. Plomb, nitrate et acétate de, non moulus, cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	5 p.c.
92. Tuyaux de plomb et plomb de chasse, un centin et demi par livre.	1 $\frac{1}{2}$ c. p. lb.
93. Carton-cuir et cuir pressé ou imitation de cuir ( <i>leatheroid</i> ), trois centins par livre.....	3c. p. lb.
94. Peaux à maroquin, en croûte, quinze pour cent <i>ad valorem</i> .....	15 p.c.
95. Cuir à courroie et à empeigne, y compris le chevreau, l'agneau, mouton et veau, tanné, mais non préparé, ciré ou verni, quinze pour cent <i>ad valorem</i> ; s'il est préparé, ciré ou verni, vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	15 p.c. 20 p.c.
96. Courroie de cuir ou autre matière, N.S.A., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p. c.
97. Réglisse, en pâte, deux centins par livre.....	2c. p. lb
98. Réglisse en rouleaux ou bâtons, trois centins par livre.....	3c. p. lb
99. Extrait de malt (non alcoolique) pour des fins médicinales, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p. c.
100. Lanternes magiques et leurs glissières, instruments de physique, de photographie, de mathématiques et d'optique, N.S.A., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
101. Lard mess, ainsi que défini par l'acte d'inspection générale, un centin et demi par livre, le baril le contenant ne payant pas de droit.....	1 $\frac{1}{2}$ c. p. lb.
101 $\frac{1}{2}$ .Bœuf salé, en baril deux centins par livre, sans droit sur le baril le contenant.....	2. c. p. lb.
102. Viandes fraîches ou salées, N.S.A., trois centins par livre.....	3c. par lb.
103. Viandes séchées ou fumées, et viandes conservées de toute autre manière que dans le sel ou la saumure, N.S.A., trois centins par livre; si elles sont importées en boîtes, le poids devra comprendre le poids de la boîte.....	3c. p. lb.
104. Laitage et autres préparations semblables, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
105. Mucilage et colle liquide, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
107. Huile de lin, crue ou bouillie, un centin et un quart la livre.....;	1 $\frac{1}{4}$ c. p.lb.
108. Huiles lubrifiantes, composées en totalité ou en partie de pétrole et coûtant moins que trente centins par gallon, sept centins et un cinquième par gallon.....	7 $\frac{1}{5}$ c. p. gall.

109. Toiles cirées et soie huilée, en pièces, taillées ou façonnées, huilées, vernies, estampées, peintes ou imprimées, veloutées ou enduites de caoutchouc ou autre substance, N.A.P., cinq centins par verge carrée, et quinze pour cent *ad valorem*..... 5c. p. vg. car. et 15 p.c.
110. Opium (à l'état naturel) une piastre par livre, le poids devant comprendre celui de l'article qui l'enveloppe..... \$1 par lb.
111. Peintures, estampes, gravures, dessins et plans de constructions, vingt par cent *ad valorem*..... 20 p.c.
112. Blanc et rouge de plomb, secs, minium orange, zinc blanc, cinq pour cent *ad valorem*..... 5 p.c.
113. Couleurs, sèches, N.A.S., vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
114. Peintures et couleurs broyées, préparées à l'huile ou à tout autre liquide, et tous liquides préparés ou peintures mélangées, N.S. A., trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
115. Peintures, broyées ou mêlées dans ou avec de la laque du Japon, du vernis, des laques, des siccatifs liquides, du collodion, de l'huile siccative ou du vernis à l'huile; matières à encoller et abreuver le bois, cinq centins par livre et vingt-cinq pour cent *ad valorem*, le poids du colis compris dans le poids imposable. 5c. p. lb. et 25 p.c.
116. Oxydes, ocres, argiles ocreuses, terres d'ombre et de Sienné, et terres réfractaires, broyées ou non broyées, lavées ou non lavées, calcinées ou crues, vingt-cinq pour cent *ad valorem*.... 25 p.c.
117. Peintures et couleurs, broyées dans l'alcool, et tous vernis et laques à l'alcool, une piastre par gallon..... \$1 p. gall.
118. Papiers peints ou papiers à tentures, en rouleaux, sur chaque rouleau de huit verges ou moins, et ainsi en proportion pour toutes longueurs plus grandes des espèces qui suivent, savoir :—
- (a) Papiers bruns et papiers blancs imprimés ou unis, deux centins..... 2c.
- (b) Papiers blancs, papiers à fond préparé et papiers satinés, non travaillés à la main, trois centins..... 3c.
- (c) Bronzés, d'une seule impression, et bronzés coloriés, six centins. 6c.
- (d) Bronzés et en relief, huit centins..... 8c.
- (e) Bordures coloriés, étroites, et bordures coloriées, larges, six centins..... 6c.
- (f) Bordures bronziées, étroites, et bordures bronziées, larges, quatorze centins..... 14c.
- (g) Bordures en relief, quinze centins..... 15c.
- (h) Tous autres papiers peints ou à tentures, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
119. Sacs de papier de toute espèce, imprimés ou non, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
120. Papier-toile Union à faux-cols ou collets, non lustré ni fini, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 p.c.
121. Papier-toile Union à faux-cols ou collets, en rouleaux ou en feuilles, lustré ou fini, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
122. Cire de paraffine, acide stéarique et stéarine de toute espèce, trois centins par livre..... 3c. p. lb.
123. Crayons de mine de toute espèce, en bois ou autrement, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
124. Parfums, y compris les préparations (non alcooliques) pour la toilette, savoir :—huiles à cheveux, poudres et eaux dentifrices et autres, pommades, pâtes, et toutes autres préparations parfumées pour la chevelure, la bouche ou la peau, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
125. Plaques photographiques sèches, neuf centins par pied carré. .... 9c. p. pd. c.
126. Papier albuminé chimiquement préparé pour l'usage du photographe, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.

127. Marinades en bouteilles, quarante centins par gallon, y compris l'impôt sur les bouteilles ; et chaque bouteille contenant moins d'une demi-chopine sera soumise aux droits comme si elle contenait une chopine, et chaque bouteille contenant plus d'une demi-chopine, mais pas plus d'une chopine, paiera le droit comme si elle contenait une chopine, et chaque bouteille contenant plus d'une chopine, mais pas plus d'une pinte, paiera le droit comme si elle contenait une pinte..... 40c. p. gall.
128. Marinades en jarres, mesures de demi-gallon ou autres récipients, quarante centins par gallon sur la quantité constatée, le droit devant comprendre l'impôt sur la jarre, mesure ou autre récipient..... 40 c. p. gal.
129. Marinades en tinettes ou autrement, dans du vinaigre, ou du vinaigre et de la moutarde, trente-cinq centins par gallon, et dans de la saumure ou du sel, vingt-cinq centins par gallon... 35 c. p. gal.  
25 c. p. gal.
130. Plombagine, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 p.c.
131. Plombagine, tous articles faits de, N.S.A., trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
132. Presses et machines à imprimer, mais seulement celles employées dans les établissements où il s'imprime des journaux, des livres ou des commandes ; machines à plier et coupe-papier employés dans les établissements d'impression et de reliure, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p.c.
133. Presses lithographiques, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p. c.
134. Prunelle pour bottines et souliers, et tissu de coton pour doublure de bottines, souliers et gants, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p. c.
135. Tissu de laine pour doublure de bottines, souliers et gants, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.
136. Prussiate de potasse rouge et jaune, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p. c.
137. Courroies, boyaux, garniture, nattes et paillasons en caoutchouc, et boyaux de coton ou de toile doublés de caoutchouc, cinq centins par livre, et quinze pour cent *ad valorem*..... 5 c. p. lb.  
15 p. c.
138. Sauces et catsups en bouteilles, quarante centins par gallon, et vingt pour cent *ad valorem* ; et chaque bouteille contenant moins d'une demi-chopine paiera le droit comme si elle contenait une demi-chopine, et chaque bouteille contenant plus d'une demi-chopine, mais pas plus d'une chopine, paiera le droit comme si elle contenait une chopine, et chaque bouteille contenant plus d'une chopine, mais pas plus d'une pinte, paiera le droit comme contenant une pinte..... 40 c. p. gall.
139. Sauces et catsups en fûts, trente centins par gallon et vingt pour cent *ad valorem*..... 30c. p. gall.  
et 20 p.c.
140. Soy, dix centins par gallon..... 10c. p. gall.
141. Graines, savoir :—potagères, céréales et autres, pour fins agricoles ou autres, N.A.P., si elles sont en barils ou par gros paquets, dix pour cent *ad valorem*, et si elles sont enveloppées dans de petits papiers ou par petits paquets, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 10 p.c.  
25 p.c.
142. Châles et couvertures de voyage de toute espèce et étoffe, excepté la soie, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
143. Soie à coudre et à broder et fil de soie, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
144. Argent, argent d'Allemagne et nickel, laminée ou en feuilles ; et composition métallique pour le remplissage des boîtiers de montre en or, dix pour cent *ad valorem*..... 10 p.c.
145. Crayons d'ardoise, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
146. Savon médicinal, marbré ou blanc, et savon blanc, deux centins par livre.. 2c. p. lb.

147. Poudres de savon, savon-ponce, savon d'argent, savon minéral, sapolio, et autres articles semblables, trois centins par livre, le poids de l'enveloppe devant être compris dans le poids imposable, trois centins par livre ..... 3c. p. lb.

148. Liqueurs spiritueuses ou alcooliques distillées de quelque matière que ce soit, ou contenant, ou composées de spiritueux d'une espèce quelconque ou un mélange de ces spiritueux avec de l'eau—pour chaque gallon d'une force n'excédant pas la force de preuve, et lorsqu'elles seront d'une force plus grande que la force de preuve, dans la même proportion sur la quantité qu'il y en aurait si elles étaient réduites à la force de preuve.

Lorsque les liqueurs seront d'une force moindre que la force de preuve, le droit sera au même taux que prescrit aux présentes, mais sera calculé sur une quantité réduite des liqueurs proportionnellement au moindre degré de force ; pourvu, toutefois, qu'aucune réduction en quantité ne soit calculée ou faite sur aucunes liqueurs de force moindre que quinze pour cent au-dessous de la force de preuve, mais toutes ces liqueurs seront calculées comme étant de la force de quinze pour cent au-dessous de la force de preuve, ainsi qu'il suit, savoir :—

148. Liqueurs spiritueuses ou alcooliques distillées de quelque matière que ce soit, ou contenant, ou composées de, ou mêlées avec des spiritueux d'une espèce quelconque ou un mélange de ces spiritueux avec de l'eau—pour chaque gallon d'une force n'excédant pas la force de preuve, et lorsqu'elles seront d'une force plus grande que la force de preuve, dans la même proportion sur la quantité qu'il y en aurait si elles étaient réduites à la force de preuve, ainsi qu'il suit, savoir :—

- (a) Alcool éthylique ou la substance communément connue sous le nom d'alcool, oxyde hydraté d'éthyl, ou esprit de vin ; genièvre de toute espèce, N.S.A., rhum, whisky, et toutes liqueurs spiritueuses ou alcooliques, N.A.P., une piastre soixante-quinze centins par gallon..... \$1.75 p. gall.
- (c) Alcool métylique, alcool de bois, naphte de bois, esprit pyroxylique, ou toute substance connue sous le nom d'esprit de bois ou alcool mélangé d'esprit pyroxylique ; absinte, arack ou esprit de palme, eau-de-vie, y compris l'eau-de-vie artificielle et les imitations d'eau-de-vie ; cordiaux et liqueurs de toute espèce, N.S.A., mescal, pulque, sorbets au rhum, schiedam et autres schnapps ; tafia, angostura, et amers ou breuvages alcooliques de ce genre, deux piastres par gallon..... \$2 p. gall.
- (d) Spiritueux et alcools de toutes sortes, mélangés à d'autre ou d'autres ingrédients et étant connus ou désignés comme anodins, élixirs, essences, extraits, lotions, teintures ou médicaments, N.S.A., deux piastres par gallon et trente pour cent *ad valorem*..... \$2 p. gall. et 30 p. c.
- (e) Parfums alcooliques et spiritueux parfumés, bay rum, eaux de Cologne et de lavandre, eaux pour la chevelure ou la peau, eaux dentifrices, et autres préparations pour la toilette contenant des spiritueux d'aucune sorte, lorsqu'ils sont en bouteilles ou flacons ne pesant pas plus de quatre onces chacun, cinquante pour cent *ad valorem* ; et lorsqu'ils sont en bouteilles ou flacons ou autres colis pesant plus de quatre onces chacun, deux piastres par gallon et quarante pour cent *ad valorem*..... \$2 p. gall. et 40 p. c.
- (f) Éther nitreux, esprit de nitre sucré et esprit d'ammoniaque aromatisé, deux piastres par gallon et trente pour cent *ad valorem* ..... \$2 p. gall. et 30 p. c.

- (g) Vermouth et vin de gingembre ne contenant pas plus de quarante pour cent de spiritueux de preuve, soixante-quinze centins par gallons; s'il contient plus de quarante pour cent de spiritueux de preuve, deux piatres par gallon. .... 75c. p. gall.  
\$2 p. gall.
- (h) Dans tous les cas où la force de quelqu'un des articles ci-dessus ne pourra être exactement constatée par l'application directe de l'hydromètre elle le sera par la distillation d'un échantillon ou de telle autre manière que le ministre des douanes prescrira.
- (i) Chaque caisse rouge de genièvre de quinze flacons ne contenant pas plus de quatre gallons, sera imposable comme contenant quatre gallons, et chaque caisse verte de genièvre de douze flacons, ne contenant pas plus de deux gallons, sera imposable comme contenant deux gallons; et les caisses rouges ou vertes contenant un nombre de flacons plus grand ou moindre seront imposables dans la même proportion que ci-dessus spécifié. A l'égard de toutes autres liqueurs spiritueuses ou alcooliques, qu'elles soient en caisses, flacons ou bouteilles, chaque flacon ou bouteille contenant plus d'une demi-chopine et pas plus d'une chopine sera imposable comme contenant une chopine, et chaque flacon ou bouteille contenant plus d'une chopine et pas plus d'une pinte sera imposable comme contenant une pinte.
149. Empois, y compris la fécule, l'amidon ou la farine de blé-d'inde, et toutes préparations ayant les qualités de l'empois, non sucrées ou aromatisées, deux centins par livre; lorsqu'elles sont sucrées ou aromatisées, quatre centins par livre dans chaque cas, le poids du colis devant être inclus dans le poids imposable. .... 2 c. p. lb.  
4 c. p. lb.
150. Stéréotypes, électrotypes et planches de cellulose pour almanachs, calendriers, brochures illustrées, annonces ou gravures de journaux, et tous autres ouvrages de même nature pour des fins commerciales, industrielles ou autres, N. S. A., et matrices ou enveloppes en cuivre pour ces choses, deux centins par pouce carré. .... 2 c. p. p. c.
- 150½. Stéréotypes, électrotypes et planches de cellulose pour livres et leurs supports, composés en tout ou en partie de métal ou de cellulose, deux tiers de centin par pouce carré, et matrice ou enveloppes en cuivre pour ces choses, deux centins par pouce carré. .... ⅔ c. p. p. c.  
2 c. p. p. c.
151. Stéréotypes, électrotypes, et planches en cellulose de colonnes de journaux, et leurs supports, composés en tout ou en partie de métal ou de cellulose, trois quarts de centins par pouce carré, et matrices ou enveloppes en cuivre pour ces choses, deux centins par pouce carré. .... ¾ c. p. p. c.  
2 c. p. p. c.
152. Pierre à chaux hydraulique ou pierre à ciment hydraulique, une piastra par tonne de treize pieds cubes. .... \$1 p. ton.
153. Galets pour le jeu de *curling*, de quelque matière que ce soit, vingt-cinq pour cent *ad valorem*. .... 25 p. c.
154. Mélasse provenant de canne à sucre brute dans le procédé de sa fabrication directement de la canne, non raffinée ni filtrée, ni blanchie ou clarifiée, accusant au polariscope trente degrés ou plus, mais pas plus de cinquante-six degrés, lorsqu'elle sera importée directement et sans transbordement du pays de sa provenance et production, un droit spécifique de un centin et demi par gallon, ou, lorsqu'elle ne sera pas ainsi 1½c. p. gall.

- importée, de quatre centins par gallon ; lorsqu'elle accusera ou 4c. p. gall.  
à l'essai plus de cinquante-six degrés et qu'elle sera direc-  
ttement importée, sans transbordement, du pays de sa prové-  
nance et production, un droit spécifique de six centins par  
gallon, ou, lorsqu'elle ne sera pas ainsi importée, de huit  
centins par gallon, dans chaque cas le colis dans lequel elle 6c. p. gall. ou  
sera importée devant être exempt de droits..... 8c. p. gall.
155. Sirops, N.S.A., jus de canne, sirop épuré, sirop de sucrerie, sirop  
de sucre, sirop de mélasse, sirop de sorgho, sirop de blé-  
d'inde, sirop de glucose, et tous sirops ou mélasses produits  
pendant le procédé de fabrication des sucres raffinés, ou dans  
le raffinage des sucres, ou dans le raffinage de la mélasse, et  
toutes mélasses blanchies, clarifiées, filtrées ou raffinées,  
un droit spécifique d'un centin par livre et trente pour cent  
*ad valorem*, et la valeur imposable sera leur valeur, L.S.M., au 1c. p. lb. et  
dernier port de chargement..... 30c. p.c.
156. Pourvu que lorsque les mélasses seront importées pour une raffi-  
nerie de sucre ou une fabrique de sucre, de sirop ou de glucose,  
ou une distillerie ou brasserie, ou lorsqu'elles y seront reçues,  
elles soient assujéties à un droit additionnel de cinq centins par  
gallon, qui sera payé sur ces mélasses..... 5c. p. gall.  
de plus.
157. Saccharine, ou tout produit en contenant plus d'un demi d'un pour  
cent, dix piastres par livre..... \$10 p. lb.
158. Sucre candi, brun ou blanc, et confiseries contenant des gommés  
sucrées, écorces candies, lait concentré sucré et café con-  
centré au lait, sucré, un centin et quart par livre et trente-  
cinq pour cent *ad valorem*..... 1½c. p. lb. et  
35 p.c.
159. Biscuits sucrés de toutes sortes, blé-d'inde crevé, gingembre confit,  
lait concentré et café concentré au lait, non sucrés, trente-  
cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.
160. Instruments de télégraphe et de téléphone ; fils de télégraphe, de télé-  
phone et de lumière électrique ; batteries électriques et galva-  
niques, moteurs électriques et appareils pour lumière électrique,  
y compris les globes de lumière incandescente et les insulateurs  
de toutes sortes, N.S.A., vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.
161. Ferblanterie pressée et vernissée, articles granités, articles en fer  
émaillés, et articles en fer galvanisé, trente-cinq pour cent *ad  
valorem*..... 35 p.c.
162. Ferblanterie et articles étamés, N.S.A., vingt-cinq pour cent *ad  
valorem*..... 25 p.c.
163. Tabac haché, quarante centins par livre et douze et demi pour  
cent *ad valorem*..... 40c. p. lb.  
et 12½ p.c.
164. Tabac ouvré, N.S.A., et tabac à priser, trente centins par livre et  
douze et demi pour cent *ad valorem*..... 30c. p. lb.  
12½ p.c.
166. Piques, pioches, marteaux posant trois livres ou plus chacun,  
marteaux d'enclume, outils de chemins de fer, coins ou leviers  
en fer ou en acier, un centin par livre et vingt-cinq pour cent 1c. p. lb.  
*ad valorem*..... et 25 p.c.
167. Pelles et bûches, ébauches de pelles et bûches, et fer ou acier taillé  
de forme pour en faire, une piastre par douzaine et vingt-cinq \$1 p. douz.  
pour cent *ad valorem*..... et 25 p.c.
169. Valises, malles, boîtes à chapeaux et sacs ou porte-manteaux en  
cuir, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.
170. Petits sacs, porte-feuilles et bourses, trente-cinq pour cent *ad  
valorem*..... 35 p.c.

171. Plantes, savoir:—Arbres, arbustes et plantes à fruits, à ombrage, de pelouse et d'ornement, N.S.A., vingt pour cent <i>ad valorem</i> .	20 p.c
172. Groseilliers, un centin chacun	1c. chacun.
173. Plants de vignes coûtant dix centins et moins, deux centins chacun	2c. chacun
174. Framboisiers et mûriers, un centin chacun	1c. chacun
175. Rosiers coûtant vingt-cinq centins et au dessous, trois centins par plant	3c. p. plant
176. Pommiers de toutes sortes, trois centins chacun	3c. ch.
177. Pêchers, trois centins chacun	3c. ch.
178. Poiriers de toutes sortes, quatre centins chacun	4c. ch.
179. Pruniers de toutes sortes, cinq centins chacun	5c. ch.
180. Cerisiers de toutes sortes, quatre centins chacun	4c. ch.
181. Cognassiers de toutes sortes, deux centins et demi chacun	2½c. ch.
183. Ecrins à bijoux et à montres, boîtes pour l'argenterie et la vaisselle plaquée, et pour la coutellerie, et autres articles de ce genre, dix centins chacun et trente pour cent <i>ad valorem</i> .	10c. ch. et 30 p.c.
184. Ficelle de coton, un centin par livre et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .	1c. p. lb et 25 p.c.
185. Ficelle pour les engerbeuses mécaniques, en jute, manille ou agavé et en manille et agavé mélangés, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p.c.
186. Ficelle de toute espèce, N.S.A., trente pour cent <i>ad valorem</i> .	30 p.c.
187. Parapluies, parasols et ombrelles, de toutes sortes et de tous matériaux, N.S.A., vingt pour cent <i>ad valorem</i> .	20 p.c.
189. Tomates et autres légumes, y compris le blé-d'inde et les fèves cuites en boîtes de fer-blanc ou autres colis, ne pesant pas plus d'une livre chaque, deux centins par boîte ou colis, et deux centins de plus par boîte ou colis pour chaque livre ou fraction de livre en sus d'une livre pesant—et le poids des boîtes ou autres colis devant être compris dans le poids imposable.	2 c. p. bte et 2 c. de plus
190. Légumes frais ou salés à sec, N.S.A., y compris les patates sucrés et les ignames, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .	25 p.c.
191. Velvantine, et velours et peluche de coton, vingt pour cent <i>ad valorem</i> .	20 p.c.
192. Placages de bois, de pas plus d'un seizième de pouce d'épaisseur, dix pour cent <i>ad valorem</i> .	10 p.c.
193. Cannes et bâtons de toutes sortes, N.S.A., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .	25 p.c.
194. Montres, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .	25 p.c.
195. Boîtiers de montres, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .	35 p.c.
196. Fouets de toutes sortes, excepté fouets d'enfants, cinquante centins par douzaine et trente pour cent <i>ad valorem</i> .	50 c. p. douz. et 30 p.c.
197. Fil de cuivre jaune ou rouge, quinze pour cent <i>ad valorem</i> .	15 p.c.
198. Fil de fer couvert en coton, toile, soie ou autre matière, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .	35 p.c.
199. Seaux, cuves, barattes, balais, brosses et autres articles en bois, N.S.A., et pulpe de bois, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .	25 p.c.
200. Articles en fibre, en fibre durcie, en fibre vulcanisée, et tous articles de matière analogue, trente pour cent <i>ad valorem</i> .	30 p.c.
201. Hardes confectionnées et vêtements de toutes sortes, y compris couvertures de cheval, taillées, faits en tout ou en partie avec de la laine cardée, peignée et filée, du poil d'alpaca, de chèvre ou autres animaux semblables, confectionnés par le tailleur, la couturière ou le fabricant, N.A.P., dix centins par livre et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .	10c. p. lb. et 25 p.c.
202. Tapis, savoir:—Bruxelles, tapisserie, hollandais, vénitien et en damas, nattes et tapis de pied de toutes sortes, N.S.A., et feutres	

	et droguets imprimés, et tous autres tapis et carrés, N.A.P., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
203.	Tapis, nattes et tapis de pied de Smyrne, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
204.	Tablettes de levain, levain comprimé et poudres à pâtisserie en paquets de une livre et au-dessus et d'un poids de pas plus de cinquante livres, six centins par livre, le poids du colis compris dans le poids imposable.....	6c. p. lb.
205.	Tablettes de levain, levain comprimé et poudre à pâtisserie en paquets pesant moins d'une livre, le poids du colis compris dans le poids imposable, huit centins par livre.....	8c. p. lb.
205½.	Levain comprimé en grenier ou masse ne pesant pas moins que cinquante livres, quatre centins par livre.....	4c. p. lb.
206.	Fil métallique de toute sorte, N.S.A., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
207.	Carbone ou pointes de carbone pour lumières électriques à arc, n'excédant pas douze pouces de longueur, et en proportion pour plus grande ou moindre longueur, deux piastres et cinquante centins par mille.....	\$2.50 p.1,000
208.	Tissus de coton non colorés, savoir :—Rideaux et rideaux de fenêtre, étoffes de toile, tabliers de mousseline à carreaux, étoffes lustrées, cordées, diaprées, piquées, linas, moustiquaires; mousselines suisses, jaconas et toile, et jeannette unie, rayée ou carreautée, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
209.	Produits composés en tout ou partie de laine filée, de poil d'alpaca ou d'autres animaux semblables, savoir :—Couvertes et flanelles de toutes sortes; draps, doeskins, casimires, tweeds, étoffes à habits et pardessus, étoffe de feutre de toute description, N.S.A.; drap pour colliers d'attelages, laine filée et à tricot, à broder, peignée, et articles tricotés, savoir :—Chemises et caleçons et bonneterie, N.S.A., dix centins par livre et vingt pour cent <i>ad valorem</i> .....	10c. p. lb. et 20 p.c.
210.	Pièces de charrues, plaques de côté, lorsqu'elles sont ébauchées et coupées de feuilles laminées d'acier fondu au creuset, mais non moulées, découpées, polies ou autrement ouvrées, et d'une valeur de plus de quatre centins la livre, douze et demi pour cent <i>ad valorem</i> .....	12½ p.c.
211.	Fer et acier de rebut, étant les déchets de fer ou d'acier qui ne sont bons qu'à être refaçonnés et qui ont déjà servi, mais ne comprenant pas les déchets et rognures qui peuvent servir comme fer ou acier sans être refaçonnés, deux piastres par tonne.....	\$2 p. tonne
212.	Huiles d'éclairage provenant en tout ou en partie du pétrole, de la houille, du schiste ou de la lignite, coûtant plus de trente centins par gallon, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p. c.
213.	Déchets ou rognures de feuilles ou plaques de fer ou d'acier forgé tels que coupés dans les laminoirs ou chantiers de navires et bons seulement à être laminer de nouveau et servant à cette fin seulement, trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p. c.
214.	Ether sulfurique, cinq centins par livre.....	5 c. p. lb.
<b>3.</b>	<i>Résolu</i> , Qu'il est expédient d'abroger les items suivants dans l'annexe A de l'acte 49 Victoria, chapitre 33 des Statuts révisés, intitulé: "Acte modifiant les droits de douane, savoir :—items 66, 471, 149, 359, 362, et d'établir de nouvelles dispositions en ajoutant ce qui suit aux annexes du dit acte, savoir :	
214a.	Cages d'oiseaux, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
214b.	Clous, rivets et contre-rivets en cuivre jaune ou rouge, trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	35 p.c.
214c.	Chaussures, N.S.A., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.

214d.	Tous autres articles en cuir, N.S.A., vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.
214e.	Barils renfermant de l'huile de lin, vingt-cinq centins chacun.....	25 c. chacun.
214f.	Jus de citron alcoolisé, avec ou ne contenant pas plus que vingt-cinq pour cent de spiritueux, soixante centins par gallon.....	60c.p. gallon
214g.	Jus de citron, sucré, et sirops de fruits, N.A.P., quarante centins par gallon.....	40c. p. gallon
214h.	Jus de citron, et autres jus de fruits, N.A.P., non alcoolisés et non sucrés, dix centins par gallon .....	10c.p. gallon
214i.	Granit et pierre taillés; toute autre pierre à bâtir, taillées, excepté le marbre, et tous articles en pierre, N.S.A., trente pour cent <i>ad valorem</i> .....	30 p.c.
214j.	Meules à aiguiser, non montées, et de pas moins de douze pouces de diamètre, deux piastres par tonne.....	\$2 p. tonne.
214k.	Vêtements en caoutchouc, ou vêtements rendus imperméables au moyen de caoutchouc, N.S.A., trente-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .	35 p.c.
214l.	Vêtements rendus imperméables au moyen d'une couche superficielle de caoutchouc, dix centins par livre, et vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	10c. p. lb. 25 p.c.
214m.	Biscuits de toutes sortes, non sucrés, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i> .....	25 p.c.

## ANNEXE B.

215.	Saumon saumuré ou salé, un centin par livre sujet aux prescriptions de la clause 3, chapitre 33, 49 Victoria, Statuts Révisés du Canada.....	1 c. p. lb.
216.	Tout autre poisson saumuré ou salé, en barils, un centin par livre sujet aux prescriptions de la clause 3, chapitre 33, 49 Victoria, Statuts Révisés du Canada.....	1. c. p. lb

## ANNEXE C.

217.	Cartes marines.
218.	Racine d'orcanette, crue, broyée ou écrasée.
219.	Pierres précieuses, brutes.
220.	Aloès, broyée ou non.
221.	Alun, en grenier seulement, broyée ou non.
222.	Aluminium ou aluminium et alumine et chlorure d'aluminium ou chloraluminium sulfate d'alumine et alun en pain.
223.	Préparations anatomiques et squelettes ou parties de squelettes.
224.	Teintures d'aniline ou de coaltar, en grenier ou en paquets de pas moins d'une livre, y compris l'alizarine naturelle ou artificielle.
225.	Sels et arséniate d'aniline.
226.	Antimoine, non broyée, pulvérisée ou autrement ouvrée.
227.	Potasse et perlasse, en paquets de pas moins de vingt-cinq livres.
228.	Asphalte et asphaltum, et poix animale, bruts seulement.
229.	Tartre, non raffiné.
230.	Fèves, savoir :—du Tonquin, de vanille et noix vomique, brutes seulement.
231.	Cloches, quand elles sont importées par et pour l'usage des églises.
232.	Bismuth métallique, dans son état naturel.
233.	Livres imprimés par tout gouvernement ou association scientifique, pour l'avancement des sciences et des lettres et publiées au cours de ses procédés et fournis gratuitement à ses membres, et non pour fin de vente ou de commerce.
234.	Livres imprimés spécialement pour l'usage <i>bonâ fide</i> des bibliothèques publiques, pas plus de deux exemplaires d'un ouvrage, et livres imprimés et manufacturés depuis plus de vingt ans, reliés ou non.
235.	Borax, broyée ou non, en grenier seulement de pas moins de vingt cinq livres.
236.	Spécimens de botanique.

237. Cuivre jaune, vieux, de rebut et en feuilles ou plaques de pas moins de quatre pouces de largeur.
238. Briques réfractaires pour usage exclusif dans les procédés de manufactures.
239. Métal d'or et d'argent en barres, blocs ou lingots, et torsades en métal.
240. Pierres à meules en blocs, non taillées et non ouvrées, ni liées en meules de moulins.
241. Coupes ou autres prix gagnés dans des compétitions.
242. Collections de monnaie, médailles et autres antiquités.
243. Toile de pas moins de 45 pouces de large non pressée ou calandrée, pour la fabrication des prélaris.
244. Cellulose ou xyloïdine en feuilles, et en masses, blocs ou boules non ouvrée.
245. Craie, argile à porcelaine, pierres crayeuses, et feldspath, broyés ou non.
246. Ecorces de citrons en saumure.
247. Argiles.
548. Charbon anthracite et poussier de ce charbon.
249. Cacao, fèves, pulpe et fibres de, non torréfiées, broyées ou écrasées.
250. Vases sacrés, lorsqu'ils sont importés par et pour l'usage des églises.
251. Cuivre en feuilles ou plaques de pas moins de quatre pouces de largeur.
252. Fils de coton pas plus gros que n° 40, écrus, blanchis ou teints, pour couvrir les fils électriques; aussi pour fabriquer les harnais de métiers et pour servir à la fabrication des étoffes italiennes, fil de coton ou étoffes de soie.
253. Fils de coton en bobines seulement, fait de fil de coton simple plus fin que le n° 40, lorsqu'ils sont employés dans leurs propres filatures par les fabricants d'étoffes italiennes, de cachemire ou de coton pour les lisères de ces étoffes et pour ces fins seulement.
254. Mais savoir: "Southern Dent Corn" de la variété Mammoth Southern Sweet et "Western Dent Corn" de la variété Golden Beauty lorsqu'il est importé pour être semé pour être coupé en vert et pour fin d'ensilage et pour nulle autre fin en vertu de règlements à être faits par le Gouverneur en conseil.
255. Couleurs métalliques, savoir: oxides de cobalt, zinc et étain, N.S.A.
256. Forêts diamantés pour la recherche des minéraux, ne comprenant pas la force motrice.
257. Diamants non montés, poussière de diamant et diamants noirs pour forêts.
258. Emeri en bloc, écrasé ou broyé.
259. Specimens d'entomologie.
260. Extraits d'écorce de bois de campêche, de fustet de chêne et d'écorce de chêne.
261. Fibre du mexique, et fibre de Tampico ou crin végétal.
262. Hameçons, filets et seines de pêche et lignes et fil de pêche, mais ne comprenant pas les instruments de pêche ou les hameçons avec mouches ou cuillers flottants, servant aux amateurs, ou le fils communément employé pour fins de couture ou de fabrication.
263. Tourteaux de coton, murc de la graine de coton après que l'huile en a été extraite, mais non lorsqu'ils sont traités par les alcalis.
264. Volailles de pure race, pour l'amélioration de l'espèce, et faisans et cailles.
265. Coke de gaz (produit des usines à gaz) lorsqu'il est employé dans les manufactures canadiennes seulement.
266. Graisse brute, déchets du gras animal, pour fabriquer le savon seulement.
267. Gommés, savoir:—G. d'ambre, arabique, d'Australie, copal, damar, kaurie, mastic, sandaraque, sénégale et laque; et laque blanche en larmes pour fins de fabrication, et gomme adragante, gedda et gomme d'épine-vinette.
268. Crins ou poils, nettoyés ou non, mais non frisés ou autrement ouvrés.
269. Inde plate ou poudre de zinc.
270. Baguettes de cuivre rouge ou jaune, de fer ou acier rondes, laminées, au dessous d'un demi-pouce de diamètre, lorsqu'elles sont importées par les fabricants de fil métallique pour servir à la fabrication du fil métallique dans leur manufactures.

271. Fil de jute, uni, teint ou coloré, lorsqu'il est importé par les fabricants de tapis, nattes et tapis de pied et de tissus ou toile de jute pour usage dans leur propre fabrique.
272. Cryolithe minérale.
273. Racine de réglisse non broyée.
274. Litharge.
275. Ecorce de limons, en saumure.
276. Bois de service et de charpente scié en madriers et planches, savoir :—amaranthe, buis, cerisier, chataignier, cocoboral, noyer noir, gommier, acajou, pin résineux, bois de rose, bois de sandal, sycomore, cèdre d'Espagne, chêne, noyer dur, bois blanc, bois de teck, ébène noir, gaïac, cèdre rouge, bois rouge, bois satiné et frêne blanc lorsqu'ils ne sont pas autrement ouvrés ; et bûches de noyer servant à la fabrication des manches de haches, hachettes, marteaux et autres outils, lorsqu'elles sont spécialement importées pour cet usage ; et le bois du cormier et du carnouiller lorsqu'il est importé en blocs pour la fabrication des navettes ; et le noyer dur débité pour raies de roues, mais non autrement ouvré et raies de roues en noyer, non tournées, sans tenon, onglet, gorge, face ou dressage, coupées de longueur et non polies.
277. Bandages de roues de locomotives, en acier, à l'état brut.
278. Fèves de caroube et farine de fèves de caroube, pour la fabrication d'aliments pour les chevaux et les bestiaux.
279. Spécimens de minéralogie.
280. Outillage de mines importé dans les trois ans qui suivront la passation de cet acte et qui, à l'époque de l'importation sera d'une classe ou espèce non fabriquée en Canada.
281. Modèles d'inventions ou d'autres améliorations dans les arts ; mais ne sera pas considéré comme modèle tout article ou articles pouvant être monté pour servir.
282. Mousse d'Islande et autres mousses et herbes marines, crues ou à l'état naturel ou nettoyées seulement.
283. Tourteaux oléogineux et tourteaux et farine de graines de cotonnier et de noix de palmier.
284. Huiles de cacao et de palmier, dans leur état naturel.
285. Ecorces d'oranges en saumure.
286. Otto et huile de rose.
287. Peaux crues.
288. Terre à pipe non ouvrée.
289. Fil de platine et alambics, bassins, condensateurs, tubes et tuyaux de platine, lorsqu'importés par les fabricants d'acide sulfurique pour usage dans leurs usines pour la fabrication ou la condensation de l'acide sulfurique.
290. Chiffons de coton, de toile, de jute, de chanvre et de laine, et déchets de papier ou déchets ou rognures de toutes sortes, excepté les déchets de minéraux.
291. Rotin et jone dans leur état naturel.
292. Résine sèche en paquets de pas moins de cent livres.
293. Racines médicinales, savoir :—d'aconit, de colombo, d'ipécacuanha, de salsepareille, de scille, de taraxacum, de rhubarbe et de valerian.
294. Caoutchouc crû.
295. Huîtres et œufs d'huîtres importés pour les cultiver dans les eaux canadiennes.
- 295½. Plantes venues de graines pour le greffage, savoir :—Pruniers, poiriers, pêchers et autres arbres à fruit.
296. Graines aromatiques, non comestibles, à l'état naturel, dont la valeur n'est pas augmentée par le broyage ou le raffinage ou par tout autre procédé de fabrication, savoir :—Anis, anette, carni, cardamome, coriande, cumin, fenouil et fenugrec.
- 296½. Argent, argent allemand et argent-nickel laminé ou en feuille.
297. Sulphate de soude, crû, connu sous le nom de sel en pain.

298. Cendres de soude, soude caustique; silicate de soude ou en solution; bichromate de soude, nitrate de soude, sel de soude; sulphite de sodium, arséniate, binarséniate, chlorure et tannate de soude.
299. Acier du n° 20 et au-dessous, mais pas plus mince que le n° 30, devant être employé pour la fabrication des corsets, des ressorts d'horlogerie et des lames pour semelles de chaussures; et fil d'acier plat du n° 20 ou au-dessous, pour servir à la fabrication des crinolines et corsets, lorsqu'il est importé par les fabricants de ces articles pour usage dans leurs propres manufactures.
300. Sulfate de fer (couperose); et sulfate de cuivre (vitriol bleu).
301. Terre du Japon.
302. Bleu ultra-marin, sec ou en pulpe.
303. Blanc de céruse ou blanc d'Espagne; blanc de doreurs et blanc de Paris.
304. Laine et poil d'Alpaca et autres animaux semblables, non autrement préparés que lavés, N.S.A.
305. Livres imprimés dans aucune des langues ou dialectes d'aucune des tribus sauvages du Canada.
306. Fil de cuivre jaune et rouge, lorsqu'importé par les fabricants de chaussures pour usage dans leurs propres manufactures.
307. Peignons, laine courte qui tombe des cardes dans les fabriques.
308. Graines de betterave, de carotte, de navet, de betterave mangold et de moutarde.
310. Fil d'acier fondu au creuset, lorsqu'importé par les fabricants de cordages métalliques, de pianos, de garnitures de machines à carder et d'aiguilles, pour servir à la fabrication de ces articles dans leurs propres fabriques seulement.
311. Branches, coulants, anneaux, chapeaux, fourchettes, bouts et douilles en cuivre, fer ou acier, montures et manches ou tiges non ouvrés ou non autrement manufacturé que coupés de longueur convenable pour manches de parapluies, parasols ou ombrelles, lorsqu'importés par les fabricants d'ombrelles, parapluies et parasols, pour servir dans leurs fabriques à la fabrication de parapluies, parasols et ombrelles seulement.
312. Fruits, savoir: Bananes, figues-bananes, ananas, grenades, goyaves, mangues et pamplemousses; bluets et fraises sauvages seulement.
313. Bois rouge et sumac pour fins de corroyage et de teinture, lorsque non autrement manufacturé, que broyé ou écrasé.
314. Albumine, acide tannique, sels d'antimoine, tartre émitique et tartre gris lorsqu'importés par les fabricants, pour usage dans leurs fabriques seulement.
315. Articles manufacturés de fer ou d'acier qui, lors de leur importation, sont d'une classe ou espèce non manufacturée en Canada, lorsqu'importés pour servir à la construction de bâtiments ou navires en fer ou acier.
316. Fil de fer ou d'acier, des Nos 13 et 14, plat et gaufré, employé en rapport avec la machine dite "wire grip machine," pour la fabrication des bottes, souliers et courroies de cuir, lorsqu'importés par les fabricants de ces articles pour être employé à ces fins seulement dans leurs propres fabriques.
317. Acier du No 12 et audessous, mais pas plus mince que le No 30, lorsque importé par les fabricants de plaques de boucles et de crampons à glace, pour être employé à la fabrication de ces articles seulement dans leurs propres fabriques.
318. Blanchets, cylindres, disques ou matrices pour graver les rouleaux de cuivre à imprimer, lorsqu'importés par les fabricants de cotonnades, d'indiennes et de papier de tenture, pour être employés dans leurs fabriques seulement.
319. Fil de laine ou de laine peignée, teint et fini et importé par les fabricants de tresses, cordes, glands et franges, pour servir à la fabrication de ces articles seulement dans leurs propres fabriques.
320. Chlorate de potasse en cristaux, lorsqu'importé pour fins de fabrication seulement.
321. Sur le maïs importé, pour être séché au four et moulu en farine pour fin comestible, ou réduit en farine et séché au four pour cet objet, en vertu de tels

règlements qui pourront être faits par le gouverneur en conseil, il pourra y avoir un drawback de 90 pour cent du droit payé.

D'amender l'Annexe D en retranchant les mots suivants qui précèdent immédiatement l'item 813 :—

“L'importation des articles suivants est prohibée sous peine d'une amende de de deux cents piastres et de la confiscation des colis d'effets dans lesquels ils se “trouveront, savoir :—”

4. *Résolu*.—Qu'il est opportun d'abroger les items numérotés qui suivent dans l'acte 50-51 Vic., chap., 39 intitulé : “Acte modifiant l'Acte concernant les droits de douane,” savoir :—

Nos 1, 2, 14, 10, 7, 128, 109, 29, 149, 126, 19, 134, 152, 83, 27, 111, 24, 30, 31, 35, 36, 63, 65, 70, 71, 76, 22, 87, 141, 108, 88, 150, 110, 124, 131, 105, 106, 132, 133, 140, 144, 118, 119, 153, 136, 94, 129, 93, 169, 174, 172, 173, 164, 166, 167, 171, et en retranchant du dit acte les titres suivants, savoir :—

Le mot “Voitures” qui précède immédiatement l'item 158 dans la clause 1.

Le mot “Cotons” qui précède immédiatement l'item 16 dans la clause 1.

Les mots “Fer et acier ouvrés, savoir :—” qui précèdent immédiatement l'item 30 dans la clause 1.

Les mots “Outils et instruments” qui précèdent immédiatement l'item 113 dans la clause 1.

Le mot “Lainages” qui précède immédiatement l'item 89 dans la clause 1.

5. *Résolu*.—Qu'il est opportun de canceller certains ordres en conseil faits en vertu des dispositions de la clause 245, paragraphe (1) de l'“Acte des Douanes,” chapitre 32 des Statuts Révisés, transférant certains articles y mentionnés à la liste des articles qui peuvent être admis en franchise, comme suit, savoir :—

Les sections 1, 2, 3, 6, 7, 9, 11, 12, 13, 17, 19, 21, 22 et 24 du chapitre 15, et la totalité du chapitre 16 des ordres en conseil du Canada consolidés et ce qui suit, tel que publié dans le supplément aux dits ordres en conseil, savoir :

Règles spéciales *re* presses lithographiques.

Règles spéciales *re* ferro-manganèse, ferro-silicon, etc., passées les 4 et 26 juin 1889 ; et les ajoutés suivants à la liste de franchise tels que publiés aussi dans le dit supplément comme items ajoutés à la dite liste, savoir :

*Re* Jantes de roues en noyer dur, O. C., 16 novembre 1888.

*Re* Fil d'acier pour ressorts, O. C., 6 décembre 1888.

*Re* sulfate d'alumine ou pain d'alun, O. C., 22 mai 1889.

*Re* Sumac, O. C., 4 juin 1889.

Aussi les Ordres en Conseil définissant les taux de droits payables sur les articles suivants, savoir :—

Sur les paniers à outils de charpentiers, O. C., 6 juin 1888.

Sur les boules de cellulose, etc., O. C., 12 avril 1887.

Sur les amers ou vin Vermouth, O. C., 25 août 1888.

Sur le sapolio et savon d'argent, O. C., 4 avril 1889.

Sur les placages en bois, O. C., 14 mai 1889.

Et les articles suivants transférés à la liste de franchise, savoir :—

Fil métallique pour fabrication de toiles métalliques, etc., O. C., 14 mai 1889.

Fil de coton pour recouvrir les fils métalliques, etc., O. C., 14 mai 1889.

Fil de jute, O. C., 14 mai 1889.

Fil de fer ou d'acier pour machines dites “wire grip machines,” O. C., 14 mai 1889.

Acier pour la fabrication des plaques de boucles, etc., O. C., 14 mai 1889.

Blanchets, cylindres, etc., O. C., 14 mai 1889.

Fils pour la fabrication de tresses, etc., O. C., 14 mai 1889.

Bois de service en frêne blanc, O. C., 10 juin 1889.

Bois d'Angole, O. C., 10 juin 1889.

Fil d'acier pour la fabrication d'épingles de toilette, O. C., 19 septembre 1889.

Fil métallique pour crinolines, etc., O. C., 19 septembre 1889.

Sulfate de soude, O. C., 22 novembre 1889.

Fil de coton pour harnais de métiers à tisser, O. C., 27 novembre 1889 ; et l'ordre en conseil du 14 mai 1889, définissant le taux de droit payable sur les plaques de charrues, etc.

6. *Résolu*, Qu'il est expédient de modifier de nouveau l'Acte 49 Vic., chap. 33 des Statuts Revisés, intitulé: "Acte concernant les droits de douane," en retranchant de l'item 422 de l'annexe A du dit acte le mot "gingembre" dans les 2ème et 3ème lignes du dit item.

7. *Résolu*, Que la clause 7 de l'Acte 49 Vic., chap. 33 des Statuts Revisés, soit amendée en ajoutant les mots suivants à la fin de la dite clause—"Pourvu que cette clause ne s'applique à l'exportation d'aucune carcasse ou partie de carcasse d'aucun chevreuil qui aura été élevé par aucune personne, compagnie ou association de personnes, sur sa propriété ou leurs propriétés en vertu de règlements à être adoptés par le Gouverneur en conseil.

8. *Résolu*, Qu'il est expédient d'amender de nouveau l'Acte 49 Vic., chap. 33 des Statuts Revisés, intitulé: "Acte concernant les droits de douane," en retranchant de l'item 46 (No de l'acte) 217 (No du département) les mots "Lames à canons d'armes à feu, corroyées ou laminées en rainures," et en leur substituant les suivants:—"Lames à canons d'armes à feu, corroyées ou laminées en rainures," de pas plus de huit pouces de largeur, ni plus mince que le calibre vingt, jusqu'à ce qu'il soit fabriqué en Canada, trente pour cent *ad valorem*..... 30 p.c.

9. *Résolu*, Qu'il est expédient de prescrire que les résolutions qui précèdent et les changements apportés aux droits de douane sur les articles y mentionnés, prendront effet le et après le 28 mars courant.

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, ce jour,—et permis au comité de siéger de nouveau demain.

Les résolutions adoptées en comité des Voies et Moyens, ce jour, sont rapportées, et lues pour la première fois.

M. Foster propose,—Que les dites résolutions soient maintenant lues la seconde fois.

M. McMullen propose, comme amendement,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"les résolutions ne soient pas maintenant lues la seconde fois, mais qu'elles soient renvoyées en comité général afin de réduire le droit sur la ficelle à lier et le cordage."—Rejeté sur la division suivante:—

POUR :  
Messieurs

Armstrong,	Ellis,	Meigs,
Barron,	Fiset,	Mills ( <i>Bothwell</i> ),
Beausoleil,	Gauthier,	Neveux,
Bécharde,	Geoffrion,	Platt,
Bernier,	Guay,	Robertson,
Blake,	Hale,	Rowand,
Borden,	Holton,	Sainte-Marie,
Bourassa,	Innes,	Scriver,
Bowman,	Jones ( <i>Halifax</i> ),	Semple,
Campbell,	Laurier,	Trow,
Cartwright (Sir Richard),	Lister,	Waldie,
Charlton,	Lovitt,	Weldon ( <i>Saint-Jean</i> ),
Choquette,	McIntyre,	Wilson ( <i>Elgin</i> ), et
Cook,	McMillan ( <i>Huron</i> ),	Yeo.—44.
Davies,	McMullen,	

CONTRE :  
Messieurs

Audet,	Ferguson ( <i>Welland</i> ),	Mara,
Bain ( <i>Soulanges</i> ),	Foster,	Masson,
Baird,	Freeman,	Moncrieff,
Barnard,	Gigault,	Montague,

Bell,	Girouard,	Montplaisir,
Boisvert,	Grandbois,	O'Brien,
Bowell,	Guillet,	Patterson ( <i>Essex</i> ),
Boyle,	Hall,	Porter,
Brown,	Hesson,	Putnam,
Bryson,	Hickey,	Riopel,
Cameron,	Ives,	Roome,
Cargill,	Jones ( <i>Digby</i> ),	Rykert,
Carling,	Kenny,	Shanly,
Caron (Sir Adolphe),	Kirkpatrick,	Small,
Chapleau,	Langevin (Sir Hector)	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Cimon,	LaRivière,	Sproule,
Cochrane,	Laurie (Lieut.-gén.),	Stevenson,
Cockburn,	Lépine,	Taylor,
Colby,	Macdonald (Sir John),	Thérien,
Coughlin,	McCulla,	Thompson (Sir John),
Coulombe,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),	Tisdale,
Daoust,	McDougald ( <i>Pictou</i> ),	Tyrwhitt,
Dawson,	McDougall ( <i>Cap-Breton</i> ),	Vanasse,
Denison,	McGreevy,	Wallace,
Dewdney,	McKay,	Ward,
Dickey,	McKeen,	Wilmot,
Dickinson,	McNeill,	Wilson ( <i>Lennox</i> ), et
Dupont,	Madill,	Wood ( <i>Brockville</i> ).—85.
Earle,		

Et la question étant mise de nouveau sur la motion principale;

M. Charlton propose, comme amendement,—Que tous les mots après “Que” soient retranchés et remplacés par les suivants:—“les résolutions ne soient pas maintenant lues la seconde fois, mais qu’elles soient renvoyées en comité général afin de retrancher le droit sur les produits de pépinières.”—Rejeté, sur la même division.

Et la question étant mise de nouveau sur la motion principale;

M. Platt propose,—Que tous les mots après “Que” soient retranchés et remplacés par les suivants:—“les résolutions ne soient pas maintenant lues la seconde fois, mais qu’elles soient renvoyées en comité général afin d’enlever le droit sur l’huile de charbon raffinée et employée pour l’éclairage.”—Rejeté, sur division.

Et la question étant mise de nouveau sur la motion principale;

M. Taylor propose,—Que tous les mots après “Que” soient retranchés et remplacés par les suivants:—“les résolutions ne soient pas maintenant lues la seconde fois, mais qu’elles soient renvoyées en comité général afin de les amender en prescrivant que tout fromage importé en Canada pour l’exportation, sera marqué, en entrepôt, tant sur le fromage que sur la boîte, des mots suivants: “Fromage pour exportation, de provenance des Etats-Unis.”

M. l’Orateur déclare l’amendement hors d’ordre comme ne se rattachant pas à la question sous considération, et ne venant pas strictement dans la limite des résolutions du tarif.

Et la question étant mise sur la motion principale, elle est adoptée.

Les dites résolutions sont, en conséquence, lues la seconde fois, et adoptées, sur division.

M. Foster présente alors un bill (No 143) modifiant les actes concernant les droits de douane,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

### III.—GOUVERNEMENT CIVIL.—*Fin.*

VIII.—ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUES.—*Fin.*

71 Mise de fonds pour l'établissement et l'entretien de stations agromonomiques.....	75,000 00
--	-----------

XVI.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.—*Fin.*

## STATIONS AGRONOMIQUES.

158 Stations agronomiques, bâtiments, clôtures, etc.....	30,000 00
--	-----------

## XXXIX.—CHEMINS DE FER ET CANAUX.

## CHEMINS DE FER.

*Réparations et frais d'exploitation.*

226 Chemin de fer Intercolonial.....	3,200,000 00
227 Chemin de fer de Prolongement-Est.....	91,000 00
228 Chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard.....	230,000 00
229 Embranchement de Windsor.....	25,000 00
230 Chemin de fer du Cap-Breton.....	110,000 00

Résolutions à rapporter.

MERCREDI, 23 avril 1890.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

Le bill (No 77) modifiant l'Acte pour prévenir et supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce, est lu pour la troisième fois, et passé.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les modifications faites par cette Chambre à leurs amendements au bill (No 87) concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, sans amendement.

Et aussi,—adoptant le bill (No 129) modifiant l'Acte de la Cour de l'Echiquier, avec un amendement.

La Chambre alors s'ajourne à 1 A. M.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,  
*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

M. *Ellis*—En comité général sur l'Acte des Banques—Proposera que le dit acte soit amendé en y ajoutant la clause suivante :—

Le gouvernement du Canada n'aura pas plus d'avantages qu'aucun autre créancier, soit comme porteur d'actions, soit comme dépositeur, dans le cas où une banque ferait faillite; et dans la liquidation des affaires d'une banque, en vertu des prescriptions du présent acte, le gouvernement du Canada, s'il est créancier de la dite banque, partagera dans les biens et propriétés de la banque, au même titre que tout autre créancier.

M. Charlton—Lors de la motion,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens ou en comité des subsides,—Proposera, comme amendement,—Que tous les mots après “Que” soient retranchés et remplacés par les suivants :—

Attendu que la compétence de l'Assemblée Législative de Québec à passer l'acte 51-52 Vic., chap. 15 intitulé: “Acte concernant le règlement des biens des Jésuites” a été mise en doute, et que la croyance générale était que le dit acte était inconstitutionnel; et considérant que ces faits ont produit dans une grande partie du pays une profonde impression de mécontentement et que l'esprit public a été profondément remué à raison de ces faits;

Et attendu, de plus, que Son Excellence a été avisée d'obtenir l'opinion des officiers en loi de la Couronne Anglaise sur la ligne de conduite à suivre au sujet du dit acte;

Cette Chambre est d'opinion que la question de la constitutionalité du dit acte aurait dû être soumise à la Cour Suprême du Canada, conformément aux pouvoirs conférés par l'Acte de la Cour Suprême et de l'Echiquier, alors que la question aurait pu être définitivement décidée par la dite cour après examen de la preuve et une argumentation complète par les avocats des deux parties;—et que le renvoi, basé sur un exposé *ex-parte* et incomplet de la cause, aux officiers en loi de la Couronne qui n'ont pas été appelés à entendre la discussion de la question, mais qui étaient simplement tenus d'exprimer une opinion basé sur cet exposé incomplet—sans tenir compte de la Cour Suprême du Canada qui est spécialement autorisée à décider une telle question,—est inopportun et de nature à augmenter au lieu de diminuer le sentiment de défiance soulevé parmi une grande partie de la population du Canada par la ligne de conduite suivie par les aviseurs de Son Excellence au sujet du dit acte.

No 64.

OTTAWA, MARDI, 22 AVRIL 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

PROCÈS - VERBAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

65.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 23 AVRIL 1890.

### PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

La pétition du conseil municipal de la cité de Hamilton, Ontario; demandant que l'acte des chemins de fer soit amendé de manière à obliger tous les chemins de fer du Canada de prendre le fret des navires, payer les comptes des navires et faire parvenir le fret à destination,—est lue et reçue.

M. l'Orateur donne à la Chambre communication de la lettre suivante qu'il a reçue du secrétaire de Son Excellence le Gouverneur général:—

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
OTTAWA, 21 avril 1890.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Sir William Ritchie, en qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, jeudi, le 24 courant, à trois heures de l'après-midi, pour donner la sanction royale à certains bills qui ont été passés par le Sénat et par la Chambre des Communes du Canada pendant la présente session.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

CHARLES COLVILLE, capitaine,  
*Secrétaire du Gouverneur général.*

A l'honorable  
Orateur de la Chambre des Communes.

M. McNeill, du comité spécial chargé de s'enquérir des déclarations faites au sujet des fourrures enlevées à Charles Bremner, Métis résidant à Battleford, présente ce qui suit à titre de rapport unanime:—

1. Pendant l'insurrection du Nord-Ouest, en 1885, et le jour de la reddition du chef sauvage Poundmaker qui avait pris les armes contre le gouvernement du Canada, nombre de Métis se sont réfugiés à Battleford, entre autres Charles Bremner, commerçant et fermier, Métis domicilié à Bresaylor, localité située à 22 milles de Battleford, qui avait en sa possession une grande quantité de fourrures précieuses.

2. Le général Middleton qui commandait les troupes canadiennes envoyées pour supprimer la révolte, se trouvant à Battleford et ayant appris que ces Métis venaient du camp de Poundmaker emportant avec eux ces fourrures, donna ordre que les

dites fourrures fussent remises à la garde de la police à cheval du Nord-Ouest, et elles furent, en conséquence, placées en dépôt dans les casernes de Battleford.

3. Quelques semaines plus tard, pendant que le général Middleton était à Fort Pitt, M. Hayter Reed (un officier de son état-major), qui arrivait justement de Battleford, lui parla de ces fourrures et lui rappela que la personne à qui elles avaient été enlevées passait pour un rebelle. Alors, après s'être consulté avec M. Reed et M. Bedson (un autre officier de son état-major) le général Middleton prit sur lui de confisquer les fourrures.

4. Lors de la confiscation, le général Middleton donna instruction à M. Reed d'envoyer un ordre écrit à l'officier de la police stationné à Battleford qui avait la garde des fourrures. Les termes précis de cet ordre ne peuvent être donnés vu qu'il a été détruit quelques jours après avoir été écrit. Mais il est prouvé que le sens en était comme suit:—

Que le général Middlet n avait confisqué les fourrures et qu'il avait donné ordre de choisir les meilleures et d'en faire deux paquets pour lui-même, un pour M. Hayter Reed, un pour M. Bedson, et un pour un autre officier de son état-major; et que des reçus devraient en être donnés, ou qu'un mémoire devrait être fait des fourrures ainsi livrées.

5. Des paquets furent faits, conformément à cet ordre, deux pour le général Middleton, un pour M. Hayter Reed, et un pour M. Bedson. Ces fourrures représentaient environ le huitième du tout, mais elles étaient d'une valeur bien plus élevée, proportionnellement au reste.

6. Il a été prouvé devant votre comité que les fourrures empaquetées pour le général Middleton et M. Bedson avaient été mises à bord du vapeur qui ramena le général Middleton et M. Bedson de Battleford à Winnipeg. Mais il paraîtrait que M. Bedson, qui avait promis de donner un reçu pour les fourrures, refusa de le faire en prétextant qu'elles n'étaient pas arrivées à Winnipeg; et votre comité trouve que les paquets de fourrures ainsi expédiées pour le général Middleton, n'ont pas été reçus par lui.

7. Les fourrures empaquetées pour M. Hayter Reed ont été expédiées à Regina et sont parvenues à leur adresse. Il renvoya plus tard le paquet, sans l'ouvrir, aux autorités de la police à Battleford, en alléguant comme motif que le bien fondé de la confiscation était contesté.

8. Votre comité considère que la confiscation des fourrures est injustifiable et illégale; et dans son interrogatoire, le général Middleton admet qu'il s'est convaincu récemment qu'elle n'était pas justifiable légalement. Votre comité, est, en outre, d'opinion que si la confiscation avait été légale, les biens confisqués auraient dû être remis à la Couronne; et tout en croyant que le général Middleton a malheureusement agi sous une impression erronée quant à l'étendue de ses pouvoirs, votre comité est d'opinion qu'en s'appropriant une partie quelconque de ces biens, dans de telles circonstances, pour son propre usage et celui des officiers de son état-major, le général Middleton a agi d'une manière souverainement inconvenante.

9. De la part de M. Bremner, il a été déclaré au comité qu'il consent à accepter \$4,500, intérêt compris, comme compensation pour ses pertes, ce que le comité considère être une indemnité raisonnable.

10. Pour l'information de la Chambre, le comité joint au présent rapport les minutes de la preuve faite au cours de son enquête, ainsi que le procès-verbal des séances du comité, et il recommande que le tout soit imprimé.

*(Pour la preuve accompagnant ce rapport, voir l'appendice No 1.)*

M. Patterson (Essex) présente un bill (No 144) modifiant l'Acte des brevets,—lequel est lu pour la première fois, et remis pour seconde lecture, à demain.

Le bill (No 127) concernant les banques et le commerce de banque est lu pour la seconde fois, et délibéré en comité général,—et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau demain.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

XXXIX.—CHEMINS DE FER ET CANAUX.—*Fin.*

## CANAUX.

*Entretien et réparations.*

231 Réparations et frais d'exploitation.....	481,116 00
232 Appointements et dépenses imprévues des employés des canaux...	39,986 00

## XL.—TRAVAUX PUBLICS.

233 Perception des droits de glissoirs et de barrages flottants.....	6,000 00
234 Réparations et exploitation, ports et glissoirs—y compris l'écluse de la rivière Yamaska et les bassins de radoub de Lévis et d'Esquimalt. Voir page 89.....	105,775 00
235 Ligne de télégraphe entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme.....	2,000 00
236 Lignes télégraphiques aériennes et câbles sous-marins—service des côtes et des îles des rivières de l'est et du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, y compris les frais du steamer <i>Newfield</i> ou autre navire lorsque employé au service des câbles.....	30,000 00
237 Lignes télégraphiques, territoires du Nord-Ouest.....	25,000 00
238 Lignes télégraphiques, Colombie-Britannique.....	6,500 00
239 Télégraphes et signaux en général.....	10,000 00
240 Agent des travaux publics, Colombie-Britannique.....	5,300 00

VI.—PÉNITENCIERS.—*Fin.*

56 Prison de Régina .....	900 00
---------------------------	--------

## VII.—LÉGISLATION.

*Sénat.*

57 Appointements et dépenses imprévues du Sénat .....	58,438 00
---	-----------

XI.—PENSIONS.—*Fin.*

82 Pensions payables par suite de la rébellion de 1835, aux miliciens. Résolutions à rapporter.	25,000 00
--	-----------

JEUDI, 24 avril 1890.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

La Chambre alors s'ajourne à 12.15 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

*M. Choquette*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de faire payer le public pour l'usage des quais, dans les paroisses de Berthier et de l'Île aux Grues, dans le comté de Montmagny? Si oui, quelles sont les personnes chargées de prélever ces taxes? Sur la recommandation de qui ont-elles été nommées?

*M. Coulombe*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le département des Pêcheries a-t-il reçu ordre de ne pas donner aux députés qui en font la demande, copies des instructions envoyées aux gardes-pêche?

*M. Coulombe*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance et des instructions données aux gardes-pêche des comtés de Maskinongé, Berthier, Richelieu et Yamaska, dans le cours de l'année 1889?

*M. Charlton*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant,—  
1. Le nombre de messagers sessionnels actuellement employés pour le service de la Chambre des Communes, leur nationalité, leur religion et la date de la nomination de chacun;

2. Le nombre de messagers permanents de la Chambre des Communes, leur nationalité, leur religion et la date de la nomination de chacun.

*M. Charlton*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant les noms des officiers et employés de la bibliothèque du parlement, ainsi que la nationalité, la religion et la date de la nomination de chacun.

No 65.

OTTAWA, MERCREDI, 23 AVRIL 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

# PROCÈS - VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par Brown Chamberlin,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 24 AVRIL 1890

## PRIÈRE.

La pétition de la municipalité de Macdonald, comté d'Iberville, Manitoba,—demandant à la Chambre d'aider à la construction du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson,—est lue et reçue.

Un message est reçu du député-gouverneur, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur s'y rend avec la Chambre;—et de retour, M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le député-gouverneur de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Acte à l'effet d'autoriser le Syndicat de charité de la Banque d'épargnes de Toronto à placer certains fonds.

Acte concernant le Bureau de commerce de la cité de Toronto.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Erié et Huron.

Acte modifiant l'Acte des brevets.

Acte modifiant l'Acte concernant les droits d'auteur.

Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est.

Acte constituant en corporation la Compagnie d'estacades de la rivière La Pluie.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et lac Erié.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Owen-Sound au lac Huron.

Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de jonction de Victoria au Sault Sainte-Marie.

Acte ratifiant une convention entre la Compagnie du chemin de fer de Montréal et Occidental et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Acte concernant l'Association d'assurance sur la vie dite de la Confédération.

Acte concernant la Banque de Summerside.

Acte constituant en corporation la Grande Loge Orangiste de l'Amérique Britannique.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara.

Acte constituant en corporation la Compagnie du pont Interprovincial.

Acte concernant la Compagnie hydraulique de Calgary (à responsabilité limitée).

Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des falsifications, chapitre cent sept des Statuts Révisés.

Acte concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de steamers Nord-Atlantique.

Acte conférant certains pouvoirs à la Compagnie manufacturière de Chambly.

Acte concernant les engrais agricoles.

Acte constituant en corporation la Compagnie du pont de Montréal.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, et à l'effet de changer le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer de Kingston, Napanee et Occidental."

Acte constituant en corporation la Compagnie Nationale de construction.

Acte concernant la Compagnie de chemin de fer et de navigation de la Colombie et Kootenay.

Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie Minérale Dominion.

Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie Impériale de Fidécimmis du Canada.

Acte à l'effet de modifier l'Acte constitutif de la Compagnie du pont d'hiver pour chemin de fer de la rivière Détroit, et de changer le nom de la compagnie en celui de Compagnie du pont de chemin de fer de la rivière Détroit.

Acte concernant le chemin de fer de l'Ontario Central.

Acte conférant au Commissaire des brevets certains pouvoirs pour faire droit à Samuel May.

Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan.

Acte à l'effet de prévenir la révélation des documents et renseignements officiels.

L'amendement fait par le Sénat au bill (No 129) modifiant l'Acte de la Cour de l'Echiquier, est pris en considération et adopté.

Le bill (No 134) concernant les navires de pêche des Etats-Unis d'Amérique, est de nouveau délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

Sir John A. Macdonald soumet à la Chambre,—Rapport de Collingwood Schreiber, écrivain, ingénieur en chef et gérant général des chemins de fer de l'Etat, sur l'achèvement du tracé de la ligne projetée de chemin de fer entre la station de Harvey, sur le chemin de fer du Nouveau-Brunswick, et un point sur l'Intercolonial, près de Moncton *via* Fredericton, connue sous le nom de "Section de Harvey-Moncton du chemin de fer de la ligne Courte."

Le bill (No 127) concernant les banques et le commerce de banque, est de nouveau délibéré en comité général;—et sur nouveau rapport de progrès, le comité est autorisé à siéger de nouveau, demain.

Le bill (No 136) modifiant de nouveau les Statuts Revisés, chapitre 5, concernant le Cens Electoral, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général et rapporté avec des amendements;—

VENDREDI, 25 avril 1890.

délibéré tel qu'amendé, et remis pour troisième lecture, à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

La Chambre alors s'ajourne à 1.35 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

*Orateur.*

---

---

## AVIS DE MOTIONS.

---

M. *Weldon* (Saint-Jean)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance et autres papiers concernant un chargement de mélasses importé de Boston par Turnbull et Cie dans le port de Saint-Jean, N.-B., dans le mois septembre dernier, et le droit à être payé sur ce chargement.

M. *Amyot*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant :

1. Le nombre d'employés de cette Chambre et des divers départements publics du gouvernement à Ottawa, indiquant : (a) leur nationalité, (b) leur religion.

2. Le montant collectif annuellement payé; (a) à ceux de ces employés qui sont Canadiens-français; (b) à ceux de ces employés qui ne sont pas Canadiens-français.

Sir *John A. Macdonald*—Proposera, vendredi prochain, quand les motions seront appelées,—Que les mesures du gouvernement aient la priorité, les lundis, après les interpellations, pendant le reste de la session.

## AVIS DE MOTIONS.

---

No 66.

---

OTTAWA, JEUDI, 24 AVRIL, 1890.

---

---

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

---

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

OTTAWA :

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

67.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 25 AVRIL 1890

### PRIÈRE.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le seizième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 141) à l'effet de faciliter l'acquisition, par la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, de l'embranchement de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien entre Hull et Aylmer et est convenu de le rapporter sans amendement, et le bill (No 123) concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario, avec des amendements.

Votre comité a aussi considéré le bill (No 52) établissant des dispositions pour protéger les personnes employées par des entrepreneurs de chemins de fer construits sous l'autorité d'actes passés par le Parlement du Canada, et recommandé qu'il ne soit pas passé durant cette session, parce qu'il existe des doutes sur la question de savoir jusqu'où les dispositions de ce bill viennent sous la juridiction de ce Parlement.

Votre comité a de nouveau, conformément à l'ordre de la Chambre, considéré le bill (No 15) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de colonisation de la Saskatchewan, et le bill (No 78) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Portage-la-Prairie à la Butte-aux-Canards, et est convenu d'en rapporter les préambules non prouvés parce que le territoire à être desservi par ces chartes est déjà couvert par des chemins de fer constitués en corporation par ce Parlement.

La promoteur du bill (No 81) concernant l'amélioration du Don, Toronto, ayant exprimé son intention de ne pas procéder plus loin avec la mesure, votre comité recommande que le bill soit retiré.

Votre comité recommande aussi que les frais et honoraires payés au sujet des trois bills en dernier lieu mentionnés, soient remboursés moins le coût de l'impression et de la traduction.

M. Sproule, du comité des Bills Privés, présente le cinquième rapport de ce comité, rapportant les bills suivants, sans amendements, savoir :—

Bill (No 119) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Hugh Forbes Keefer."

Bill (No 120) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Christiana Filman Glover."

Sur motion de Sir Hector Langevin, il est Ordonné, de retirer les bills Nos 52, 15, 78 et 81, et de rembourser les honoraires et frais payés pour les trois derniers, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le seizième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Colby présente la réponse suivante :—

Réponse à l'Ordre du 19 écoulé.—Copie de toutes requêtes, pétitions, correspondances, documents de toutes sortes concernant l'établissement d'un phare-flottant sur le Saint-Laurent, vis-à-vis l'église Sainte-Croix, comté de Lotbinière, pour remplacer la bouée qui s'y trouve actuellement.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, il est Résolu.—Que les mesures du gouvernement auront la priorité, les lundis, après les interpellations, pendant le reste de la session.

M. Chapleau propose,—Que le bill (No 136) modifiant de nouveau le chapitre 5 des Statuts Révisés, concernant le Cens Electoral,—soit maintenant lu la troisième fois.

M. Brien propose, comme amendement,—Que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin d'ajouter la clause suivante :—

“ 1. Le paragraphe six de l'article trois de l'Acte du Cens Electoral est par le présent abrogé et remplacé par le suivant :—

“ (6.) Réside dans le district électoral et tire de son salaire ou de ses gages un revenu annuel d'au moins deux cent cinquante piastres en argent ou en valeur appréciable en argent, ou en partie en argent, en valeur appréciable en argent, ou tire ce revenu de quelque profession, commerce, emploi ou métier, ou de quelque placement en Canada, et si elle a tiré ce revenu et a résidé en Canada pendant un an avant d'avoir été inscrite sur la liste des électeurs, ou avant la date de la demande à l'effet de faire inscrire son nom sur la liste des électeurs.”

Et la question étant mise sur l'amendement ;

M. Lister propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.—Rejeté.

Et la question étant mise de nouveau sur l'amendement,—il est rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Amyot,	Ellis,	McMullen,
Armstrong,	Fiset,	Mills ( <i>Bothwell</i> ),
Bain ( <i>Wentworth</i> ),	Gillmor,	Mitchell,
Barron,	Godbout,	Mulock,
Borden,	Guay,	Paterson ( <i>Brant</i> ),
Brien,	Hale,	Perry,
Campbell,	Innes,	Platt,
Cartwright (Sir Richard),	Jones ( <i>Halifax</i> ),	Rinfret,
Casey,	Kirk,	Robertson,
Casgrain,	Landerkin,	Sainte-Marie,
Charlton,	Laurier,	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Choquette,	Lister,	Somerville,
Corby,	Livingston,	Sutherland,
Couture,	Lovitt,	Trow,
Davies,	Mackenzie,	Watson,
Dessaint,	McIntyre,	Weldon ( <i>Saint-Jean</i> ), et
Doyon,	McMillan ( <i>Huron</i> ),	Welsh.—51.

CONTRE :

Messieurs

Archibald (Sir Adams),	Earle,	Montague,
Barnard,	Ferguson, ( <i>Leeds et Gren.</i> ),	Patterson ( <i>Essex</i> ),
Bell,	Foster,	Porter,
Bowell,	Freeman,	Prior,
Boyle,	Gigault,	Riopel,
Brown,	Grandbois,	Robillard,

Bryson,	Guillet,	Roome,
Burns,	Hesson,	Ross,
Cameron,	Hickey,	Shanly,
Cargill,	Hudspeth,	Skinner,
Carling,	Jamieson,	Small,
Carpenter,	Jones ( <i>Digby</i> ),	Sproule,
Caron (Sir Adolphe),	Kenny,	Stevenson,
Chapleau,	Kirkpatrick,	Taylor,
Cochrane,	Langevin (Sir Hector)	Temple,
Cockburn,	LaRivière,	Thérien,
Colby,	Laurie (Lieut.-gén.),	Thompson (Sir John),
Coughlin,	Macdonald (Sir John),	Tisdale,
Curran,	McCulla,	Tyrwhitt,
Daly,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),	Vanasse,
Daoust,	McDougall ( <i>Cap-Breton</i> ),	Ward,
Davin,	McKay,	Weldon ( <i>Albert</i> ),
Davis,	McKeen,	White ( <i>Cardwell</i> ),
Dawson,	McMillan ( <i>Vaudreuil</i> ),	White ( <i>Renfrew</i> ),
Denison,	McNeill,	Wilmot,
Dewdney,	Madill,	Wilson ( <i>Lennox</i> ),
Dickey,	Mara,	Wood ( <i>Brockville</i> ),
Dickinson,	Marshall,	Wood ( <i>Westmoreland</i> ), et
Dupont,	Masson,	Wright.—87.

Et la question étant mise sur la motion principale ;

M. Mills (Bothwell) propose, comme amendement,—Que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin de prescrire que nul électeur ne donnera son vote dans une circonscription autre que celle où il réside.—Rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Amyot,	Gillmor,	McMullen,
Armstrong,	Godbout,	Mills ( <i>Bothwell</i> ),
Bain ( <i>Wentworth</i> ),	Guay,	Mitchell,
Borden,	Hale,	Mulock,
Brien,	Innes,	Paterson ( <i>Brant</i> ),
Campbell,	Jones ( <i>Halifax</i> ),	Perry,
Cartwright (Sir Richard),	Kirk,	Platt,
Casey,	Landerkin,	Rinfret,
Casgrain,	Laurier,	Robertson,
Charlton,	Lister,	Ste. Marie,
Choquette,	Livingston,	Semple,
Davies,	Lovitt,	Somerville,
Dessaint,	Macdonald ( <i>Huron</i> ),	Sutherland,
Doyon,	Mackenzie,	Trow,
Ellis,	McIntyre,	Watson, et
Fiset,	McMillan ( <i>Huron</i> ),	Weldon ( <i>Saint-Jean</i> ).—49.
Geoffrion,		

CONTRE :

Messieurs

Archibald (Sir Adams),	Ferguson ( <i>Leeds et Gren.</i> ),	Porter,
Barnard,	Foster,	Prior,
Bell,	Freeman,	Putnam,
Bowell,	Gigault,	Riopel,
Boyle,	Grandbois,	Robillard,

Brown,	Guillet,	Roome,
Burns,	Hesson,	Ross,
Cameron,	Hickey,	Shanly,
Cargill,	Hudspeth,	Skinner,
Carling,	Jamieson,	Small,
Carpenter	Jones ( <i>Digby</i> ),	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Caron (Sir Adolphe),	Kenny,	Sproule,
Chapleau,	Kirkpatrick,	Stevenson,
Cochrane,	Langevin (Sir Hector),	Taylor,
Cockburn,	LaRivière,	Temple,
Colby,	Laurie (Lieut-gén.),	Thompson (Sir John),
Corby,	Macdonald (Sir John),	Tisdale,
Coughlin,	McCulla,	Tyrwhitt,
Daly,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),	Ward,
Daoust,	McDougall ( <i>Cap-Breton</i> ),	Weldon ( <i>Aibert</i> ),
Davin,	McKay,	White ( <i>Cardwell</i> ),
Davis,	McKeen,	White ( <i>Renfrew</i> ),
Dawson,	McNeill,	Wilmot,
Denison,	Madill,	Wilson ( <i>Lennox</i> ),
Dewdney,	Mara,	Wood ( <i>Brockville</i> ),
Dickey,	Marshall,	Wood ( <i>Westmoreland</i> ), et
Dickinson,	Masson,	Wright —83.
Earle,	Montague,	

Et la question étant mise sur la motion principale,—elle est adoptée.  
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois, et passé.

M. Foster remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit:—

STANLEY DE PRESTON.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires additionnelles des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1890, et conformément aux dispositions de l' "Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, de 1867," il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
OTTAWA, 25 avril 1890.

Sur motion de M. Foster, les dits message et budget supplémentaire sont référés au comité des Subsidés.

Le bill (No 127) concernant les Banques et le commerce de Banque, est de nouveau délibéré en comité général,—et sur nouveau rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau, lundi prochain.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

#### GOUVERNEMENT CIVIL.

244 Bureau du Conseil Privé:—Pour payer à A. Robertson une compensation pour perte de salaire, du 1er juillet 1889 au 1er janvier 1890.....	15 00
245 Département du secrétaire d'Etat:—Compilation et préparation de la liste du service civil pour 1889-90 en anglais et en français .....	237 50

246	{	<i>Département de l'imprimeur de la Reine</i> :—Pour payer M. J. G. Barrette, commis surnuméraire, pour travail au bureau en dehors des heures réglementaires.....	92 00
		Crédit supplémentaire pour dépenses contingentes.....	2,000 00
		Correction des épreuves des versions française et anglaise de la liste du service civil pour 1889-90.....	121 20
247	{	<i>Département du revenu de l'intérieur</i> :—Pour payer à John Courtman jusqu'au 30 juin 1890, pour perte de salaire résultant de ce qu'il n'a pas été tenu compte de son temps de service provisoire lorsqu'il a été confirmé dans sa situation de messager.....	90 00
		A. M. A. Fréchette, pour traduction de circulaires et règlements techniques, etc.....	100 00
248		<i>Département des chemins de fer et canaux</i> — <i>Dépenses contingentes</i> :—Pour services supplémentaires particuliers, impression, papeterie, etc., se rattachant à la perception des recettes des canaux.....	1,000 00
249		<i>Département des affaires des Sauvages</i> :—Pour payer à F. R. Byche ses services d'empaqueur pour les années 1888-89 et 1889-90 à \$330 par année.....	660 00
250		Soin et nettoyage des édifices de l'administration.....	7,100 00
251	{	<i>Département des postes</i> :—Somme nécessaire pour compléter le paiement des employés chargés de faire la balance des comptes des déposants de la caisse d'épargne des postes au 30 juin 1888, le crédit de 1889-90 à cette fin ayant été insuffisant.....	176 13
		Somme nécessaire pour pourvoir aux frais se rattachant au changement dans le calcul de l'intérêt sur les comptes des déposants de la caisse d'épargne des postes au 1er octobre 1889, par suite de l'adoption du nouveau taux de $3\frac{1}{2}$ pour 100.....	574 38
		Somme nécessaire pour le service du canon du midi pour l'exercice qui finira le 30 juin 1890 (qui peut être payée à un employé du service civil, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil).....	100 00
		<i>Département de l'agriculture</i> :—Pour payer à H. H. Bailey, examinateur de brevets, la différence entre \$1,200 par année, du 1er janvier 1886 au 30 juin 1890, avec les augmentations statutaires, et ce qui lui a été payé depuis cette date.....	175 00
ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.			
253	{	<i>Personnel de la cour de l'échiquier</i> :—Appointements de John McDonald, commis de 3e classe, à \$2 par jour... \$730 00	
		A déduire le montant autorisé par l'Acte du service civil.....	400 00
			330 00
		Traitement du juge de la cour de vice-amirauté, Ile du Prince-Edouard, du 13 novembre 1889 au 30 juin 1890...	378 35

## POLICE FÉDÉRALE.

254	Gages et uniformes de nouveaux hommes (4) ajoutés à l'effectif à cause du service de garde de l'imprimerie et de l'augmentation du service des malles.....	1,500 00
-----	--	----------

## ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUE.

256	Pour acheter en Angleterre et distribuer au Canada de l'orge à deux rangs pour semences.....	25,000 00
-----	--	-----------

257	<i>Patent Record</i> —Somme supplémentaire, le nombre des brevets ayant augmenté plus qu'on avait prévu .....	8,000 00
-----	---	----------

## IMMIGRATION.

258	Pour l'immigration et frais d'immigration .....	15,000 00
-----	---	-----------

## LÉGISLATION,

260	Indemnité de session de feu J. S. Thompson .....	1,000 00
261	<i>Traducteurs français surnuméraires</i> :—Pour traduction française du 1er juillet 1889 au 15 janvier 1890 .....	1,557 00
		1,000 00
261	<i>Papeterie</i> :—Nouvelle somme nécessaire .....	600 00
		250 00
262	<i>Divers</i> :—Pour le service de deux voitures entre la Chambre et l'imprimerie .....	250 00
		1,000 00
262	Gratification à la famille de feu le Dr Wilson, rédacteur des lois de la Chambre des Communes.....	1,000 00

## CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

*Chemin de fer Canadien du Pacifique.*

264	Construction.....	20,000 00
-----	-------------------	-----------

*Chemin de fer Intercolonial.*

265	{ Embranchement de Pictou—Paiement d'annonces à Dennis Frères do de Saint-Charles .....	28 00
		200,000 00
		600 00
		6,000 00
		20,000 00
265	{ Agrandissement à Moncton..... Frein à air comprimé pour wagons à marchandises..... Agrandissement à Saint-Jean..... Chauffage des wagons avec la vapeur provenant de la locomotive Construction.....	13,000 00
		3,000 00
		11,200 00
		2,000 00

*Chemin de fer Oxford et New-Glasgow.*

266	Construction et équipement.....	220,000 00
-----	---------------------------------	------------

*Chemin de fer du Cap-Breton.*

267	Construction et équipement.....	150,000 00
-----	---------------------------------	------------

*Pont aux Grands Narrows.*

268	Pont.....	115,000 00
-----	-----------	------------

## CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

## CANAUX.

269	<i>Travaux de la rivière Trent</i> —Barrage et cale sèche, Bobcaygeon..	1,600 00
270	<i>Canal de Fort-Frances</i> —Paiement à John Logan pour services rendus sur le canal de Fort-Frances, attestés par Hugh Sutherland, alors en charge du canal de Fort-Frances.....	83 34
271	<i>Canal Welland</i> —Frais de l'enquête autorisée par le parlement à la dernière session sur l'administration de ce canal .....	4,500 00
272	<i>Canal Chambly</i> —Réparation d'un aqueduc, Rivière-aux-Iroquois, dragage, etc .....	6,900 00
273	<i>Canal Williamsburgh</i> —Réparations aux portes d'écluse et aux ponts.....	1,000 00
274	<i>Canal Lachine</i> —Gratification de deux mois à la veuve de P. Boulay, dessinateur du département des chemins de fer et canaux	180 00

## CHEMINS DE FER.

275 Arpentages et inspections.....	15,000 00
276 Pour une voiture particulière pour Son Excellence le gouverneur général.....	14,300 00
Résolutions à rapporter.	

SAMEDI, 26 avril 1890.

Rapport à recevoir, ce jour,—et permis au comité de siéger de nouveau, lundi prochain.

La Chambre alors s'ajourne à 2 A.M., jusqu'à lundi prochain.

JOSEPH ALDRIC OUMET,  
*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

M. *Denison*—Lundi prochain—INTERPELLATION—La clause 45 des règlements du Collège Militaire qui se lit comme suit :—

“ Une inspection indépendante sera faite annuellement par un bureau de visiteurs nommés par le Gouverneur en Conseil et devant faire rapport au ministre de la Milice. Ce bureau ne sera pas permanent, mais sera composé de cinq membres dont trois seront membres de l'Etat-Major de la Milice, et dont deux, au moins, se retireront chaque année,”—est-elle en vigueur ? Si oui, quand aura lieu la prochaine inspection ?

M. *Davin*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le ministre du Revenu de l'Intérieur a-t-il donné ordre à quelque personne ou personnes de se rendre dans le Nord-Ouest pour saisir tout le tabac qui n'est pas en boîtes estampillées ? Comme question de fait, est-ce que tous les droits requis n'ont pas été payés pour ce tabac ? En quels endroits du Nord-Ouest, ces personnes ont-elles été envoyées, si toutefois elles l'ont été ?

M. *Ste. Marie*—Lundi prochain—INTERPELLATION—

1. Combien de jours M. Léandre Hould a-t-il travaillé, en 1889, comme conducteur des travaux dans la rivière Mékinac ?
2. Combien y a-t-il eu de journées de travail faites par les journaliers au même ouvrage ?
3. Combien a-t-il été payé pour la pension des hommes employés à cet ouvrage ?
4. Combien ont coûté ces travaux en totalité ?

M. *Charlton*—Lundi prochain—INTERPELLATION—

1. Elie Tassé, employé de 1ère classe à la Chambre des Communes, est-il absent de son service ? Si oui, retire-t-il un salaire ? Et depuis combien de temps est-il absent ?
2. L. D. Duvernay, employé de 3ème classe à la Chambre des Communes, est-il absent de son service ? Si oui, retire-t-il un salaire ? Et depuis combien de temps est-il absent ?

No 67.

---

OTTAWA, VENDREDI, 25 AVRIL, 1890.

---

---

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

---

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

OTTAWA :

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 28 AVRIL 1890

### PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, pour la troisième fois et passés, savoir:—

Bill (No 141) à l'effet de faciliter l'acquisition, par la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, de l'embranchement de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien entre Hull et Aylmer.

Bill (No 123) concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario.

Bill (No 119) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Hugh Forbes Keefer," (sur division.)

Bill (No 120) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Christiana Filman Glover," (sur division.)

Le bill (No 132) modifiant l'Acte de l'avancement des Sauvages, chapitre 44 des Statuts Révisés, est délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir:—

Bill (No 125) concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Bill (No 73) constituant en corporation la Compagnie de dépôt, d'entrepôt et de prêt du Canada (à responsabilité limitée.)

Bill (No 63) constituant en corporation la "Home Life Association of Canada."

Bill (No 103) à l'effet d'amender l'Acte de Tempérance du Canada.

Et aussi,—adoptant les bills suivants, avec des amendements, savoir:—

Bill (No 6) concernant les lettres de change, chèques et billets à ordre.

Bill (No 98) conférant au Commissaire des brevets d'invention certains pouvoirs pour venir en aide à George T. Smith.

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois, délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois et passés, savoir:—

Bill (No 138) du Sénat, intitulé: "Acte concernant les concessions de terres publiques."

Bill (No 126) du Sénat, intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant le mariage avec la sœur de l'épouse défunte."

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

## TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

## EDIFICES PUBLICS.

*Nouvelle-Ecosse.*

278	{	Edifice fédéral de Halifax—Améliorations, etc.....	300 00
		Entrepôt d'examen.....	50 00
		Sydney (sud)—Bureau de poste, douane, etc.....	4,000 00

*Nouveau-Brunswick.*

279	{	Bureau de poste de Frédéricton—Réparations.....	80 00
		do Woodstock.....	500 00

*Québec.*

280	{	Coaticook—Bureau de poste, douane, etc.....	3,000 00
		Douane de Montréal—Renouvellements, réparations, etc.....	2,500 00
		Bureau de poste de Montréal—Pavé granolithique, etc., les autorités de la ville y contribuant la moitié.....	1,000 00
		Bureau de poste de Québec—Améliorations.....	300 00
		do de Montréal do .....	300 00
		Douane des Trois-Rivières—Réparations du mur de soutènement, etc.....	425 00
		Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.....	13,000 00

*Ontario.*

281	{	Edifice public de Guelph—Améliorations.....	220 00
		do de Brampton.....	6,000 00
		Bureau de poste, douane, etc., de Napanee—Achèvement.....	5,500 00
		Strathroy—Bureau de poste, douane, etc.....	5,000 00
		Trenton—Edifice.....	5,500 00
		Lindsay—Bureau de poste, douane, etc.....	3,400 00
		Edifices de l'administration, Ottawa—Voûtes à l'usage du département des finances dans le palais de l'est.....	45,000 00
		Douane de London—Achèvement.....	1,500 00
		Pembroke—Bureau de poste, douane, etc.....	4,000 00
		Bureau de poste de Stratford—Achèvement des améliorations, etc.....	1,900 00
		Bureau de poste et douane de Saint-Thomas—Achèvement des améliorations à l'appareil de chauffage, etc.....	1,100 00
		Imprimerie du gouvernement.....	1,000 00
		Obsarvatoire provisoire, rue Cliff, Ottawa.....	350 00
		Bureau de poste de Toronto—Travaux de salubrité.....	350 00

*Manitoba.*

282	{	Bureau de poste de Brandon.....	10,000 00
		Pénitencier du Manitoba.....	4,000 00

*Territoires du Nord-Ouest.*

283	{	Calgary—Palais de justice, prison, etc.....	10,000 00
		Régina—Résidence du lieutenant-gouverneur.....	12,000 00

## RÉPARATIONS, AMEUBLEMENT, CHAUFFAGE, ETC.

284	{	Bureau de poste d'Halifax—Nouvelle armoire de sûreté, etc.....	900 00
		Edifices publics, Ottawa—Améliorations au palais de l'ouest.....	1,800 00
		Résidence du lieutenant-gouverneur, Régina—Puits, pompe, etc.....	500 00

## PORTS ET RIVIÈRES.

285	Jetée de Barrington.....	225 00
-----	--------------------------	--------

*Nouveau-Brunswick.*

286 Quaco—Réparations au brise-lames..... 500 00

*Provinces maritimes en général.*

287 Réparations et améliorations, ports et rivières, provinces maritimes en général..... 3,000 00

*Québec.*

288	{	Rivière du Lièvre.....	20,000 00
		Rivière Nicolet.....	1,500 00
		Jetée des Trois-Pistoles.....	140 00
		Sainte-Adélaïde de Pabos (Petit Pabos).....	4,850 00
		Quai de Percé.....	4,000 00
		La Malbaie, Ile aux Coudres et les Eboulements—Réparations aux quais.....	880 00
		New-Carlisle.....	5,244 00
		Saint-Timothée—Quais.....	1,300 00
		Grand Pabos—pour compléter les travaux du quai.....	1,000 00
		Réparations générales et améliorations, ports et rivières.....	3,000 00

*Ontario.*

289	{	Creek de McGregor—pour terminer les travaux.....	300 00
		Portsmouth—réparations au quai.....	1,054 00
		Rivière des Outaouais—améliorations du chenal des bateaux à vapeur dans les Narrows de Pétéwawa, en amont de Pembroke.....	820 00
		Rivière Rideau—dragage.....	95 00
		Rivière Thames—chenal à l'embouchure.....	4,200 00

*Manitoba.*

290 Réparations générales et améliorations, ports et rivières..... 1,000 00

*Colombie-Britannique.*

291 Nanaïmo—Enlèvement du rocher Nicol..... 5,000 00

*Ports et rivières en général.*

292 Montant nécessaire pour les ports et rivières en général..... 2,500 00

**TÉLÉGRAPHES.***Lignes télégraphiques—Ontario.*

293 Communication télégraphique entre l'île de la Pointe Pelée, lac Erié, et la terre-ferme—pour relier le bureau de téléphone de l'Etat à la station de signaux du phare—Montant périmé à voter de nouveau..... 200 00

*Lignes télégraphiques—Colombie-Britannique.*

294 Pour relier la Pointe Bonilla et le Cap Beale à Victoria—Montant périmé à voter de nouveau..... 10,600 00

*Lignes télégraphiques—Nouvelles-Ecosse.*

295 A la Compagnie de télégraphe Dominion pour longueur additionnelle de ligne, de Canso à Dartmouth, construite en 1879-80. 2,500 00

**DRAGAGE.**

296 Nouvel outillage de dragage .... 1,500 00

**DIVERS.**

297 Arpentages et inspections..... 7,500 00

## PÊCHERIES.

298	{	Pour rémunérer les services rendus par M. D. A. McLennan en rapport avec le bureau de renseignements des pêcheries ....	125 00
		Pour couvrir les frais de la commission relative à la pêche du hareng.....	1,800 00
		Pour récompenser M. Charles Adams d'avoir pris dans le lac Huron un véritable spécimen du <i>Salmo Salar</i> .....	20 00

## PHARE ET SERVICE COTIER.

299	{	Pour indemniser M. George Georgeson d'avoir sauvé le phare et les bâtiments de la pointe de l'Est, île Saturna, C.-B., de l'incendie, le 14 juin 1889.....	30 00
		Gratification de \$50, autorisée par arrêté du conseil, à M. F. H. Ford, dont l'emploi en qualité de gardien de phare de Rustico-Sud a été aboli.....	50 00

## SERVICE MARITIME ET FLUVIAL.

300	{	Pour payer une gratification aux membres du corps de police du port de Montréal, suivant la durée de leur service, à raison de l'abolition de ce corps; il sera accordé une année d'appointements à ceux qui ont vingt années de service et plus, et six mois à ceux qui en ont dix et moins de vingt.....	2,793 90
		Pour pourvoir aux observations sur la marée.....	2,000 00
		Pour pourvoir à la réclamation de Jotham O'Brien à raison de travaux additionnels lors de la construction des steamers <i>Princess Louise</i> , en 1883, et <i>Lansdowne</i> , en 1884, suivant l'arrêté du conseil du 9 décembre 1889.....	8,844 32
		Pour faire face aux frais de la levée hydrographique du chenal des navires, entre Garry Bush et New-Westminster, sur la rivière Fraser, C.-B.....	500 00
		Pour payer une gratification de sept mois d'appointements à John Giblin, à raison de l'abolition de son emploi de sous-préposé à l'engagement des matelots, de Québec, le 30 juin 1889.....	583 33

## QUARANTAINE.

259	{	Quarantaine de la Grosse-Île.....	5,000 00
		do de Chatham, N.-B.....	475 00
		Lazaret de Tracadie.....	400 00
		Salubrité publique.....	2,000 00
	{	Quarantaine des animaux, province de Québec.....	2,000 00

## HOPITAUX DE LA MARINE.

301	{	Gratification de \$250 à Thomas Wood, gardien de l'hôpital de la marine de Victoria, C.-B., qui se retire du service après avoir été gardien de l'hôpital pendant seize années.....	250 00
		Gratification à Mme A. Rowand, veuve de feu le Dr A. Rowand, hôpital de la marine, Québec, 2 mois.....	66 66
		Pour payer les appointements d'une année à titre de gratification à Mme Mossman, directrice de l'hôpital de la marine de Québec, à raison de l'abolition de son emploi.....	300 00
		Pour pourvoir aux appointements d'une année à titre de gratification au Dr C. Robitaille, président de la commission, \$200; au Dr C. A. Parke, commissaire, \$200; au Dr C. E. Lemieux, médecin-visiteur, \$400, et au Dr N. E. Dionne, médecin-visiteur, \$400, par suite de l'abolition de leurs emplois res-	

pectifs à l'hôpital de la marine de Québec, à partir du 1er août 1889, suivant l'arrêté du conseil du 28 juin 1889.....	1,200 00
Pour payer une gratification de deux années d'appointements au Dr P. A. Wells, dont les services en qualité de secrétaire de l'hôpital de la marine de Québec ne sont plus requis depuis le 1er janvier 1890, par suite de l'abolition de cette charge par l'arrêté du conseil du 17 décembre 1889.....	1,200 00

## DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES.

### *Colombie-Britannique.*

302	Pour contribuer à la construction des bâtiments de l'école des filles Sauvages sous les auspices de l'Eglise d'Angleterre à Yale, Colombie-Britannique .....	1,500 00
	Et pour l'achat d'un terrain sur lequel sera situé cette école.	500 00
	Pour défricher le terrain et clôturer la ferme modèle de Metlakahla .....	600 00
	Pour l'équipement de la chaloupe à vapeur appartenant au département :—	
	Voiles et mâts .....	\$ 200 00
	Gages de l'équipage .....	1,080 00
	Meubles, effets de literie, ustensiles, etc.....	600 00
		<u>1,880 00</u>
	Pour réparations au bureau des Sauvages de Kamloops .....	400 00
	Pour terminer les écoles d'industrie de l'île Kuper et de Kamloops :—	
Coût du bâtiment .....	\$17,277 00	
Transféré au départements de travaux publics par le département des Sauvages pour les fins de la construction .....	8,122 00	
	<u>9,200 00</u>	
Nouveau crédit pour terminer les constructions, école d'industrie de Kootenay.....	4,500 00	
Ecole d'industrie de Kamloops.....	800 00	

### *Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.*

Pour rétribuer le Dr P. Aylin, qui a vacciné 33 Sauvages de la réserve du Faisan-Rouge en mars 1889, au taux de 25 centins chacun.....	\$ 20 75	
72 Sauvages de la réserve du Petit-Pin .....	18 00	
107 do do du Foin-d'Odeur.....	26 75	
127 do do des Assiniboines.....	31 75	
100 do do de l'Enfant-du-Tonnerre.....	25 00	
64 do do de Moosomin.....	16 00	
75 do do de Poundmaker .....	18 75	
	<u>157 00</u>	
Pour payer les gages de l'interprète, qui a aussi fait le service de conducteur d'attelage pour l'agence du fort Pelly.....	480 00	
Pour l'entretien de 20 élèves, à \$100 chacun par année.....	\$2,000 00	
Et pour l'entretien de 25 élèves, à \$100 chacun par année, à l'école d'industrie de Saint-Paul.....	2,500 00	
	<u>4,500 00</u>	
Installation à l'école d'industrie de Saint-Paul.....	4,000 00	
Pour améliorer le chemin de Prince-Albert au lac Montréal, en ouvrant 15 milles de nouvelles routes.....	200 00	

	Pour l'achat de 4 bœufs de somme pour la réserve des Sarcis.....	300 00
	Pour l'achat de 30 tonnes de foin pour les bêtes à cornes de l'école d'industrie de Qu'Appelle, la récolte du foin ayant manqué par suite de la sécheresse dans l'été de 1889.....	240 00
303	Pour contribuer à la reconstruction de la maison d'école de la réserve d'Enoch La Potac, détruite par les feux de prairie au printemps de 1889.....	100 00
	Pour l'achat de 3 acres de terre additionnelles pour l'école d'industrie de Saint-Paul, soit partie du lot 18, arpentage des terres fédérales, paroisse de Saint-Paul, afin de faciliter le drainage de la propriété de l'école.....	300 00
	Pour terminer la construction de l'école de Saint-Paul.....	2,600 00
	Pour terminer l'école d'industrie de Régina.....	3,500 00
	Ecoles d'industrie en général.....	534 75
	Pour rémunérer M. John Russell d'avoir gardé le bois confisqué pour avoir été illégalement coupé sur la réserve de Saint-Pierre.....	442 10
	Estimation du coût d'une fosse et de cabinets d'aisance et des conduits, 12 x 12 x 14, à l'école d'industrie de Qu'Appelle.....	500 00
	Pour obtenir des grains de semences pour les Sauvages des Territoires du Nord-Ouest, ce qui est nécessité par le fait que les récoltes ont presque complètement manqué en 1889 à cause de la sécheresse.....	11,285 00
	Pour pourvoir à une deuxième école (catholique romaine) sur la réserve du lac du Flux et du Reflux (appointements de l'instituteur, \$300; pour aider à la construction, \$100).....	400 00

*Ontario et Québec.*

	Estimation du coût des matériaux et de la main-d'œuvre nécessaire pour exécuter les réparations à l'école des filles de la rivière Pic, lac Supérieur, Ontario.....	144 25
	Pour permettre au département de payer les appointements d'un instituteur à l'école sauvage de Stoney-Point, sous le contrôle du département.....	200 00
	Subvention pour venir en aide à la Société d'Agriculture de Muncey.....	60 00
304	Pour aider les Sauvages de la rivière du Poisson-Blanc (rive nord du lac Huron) à construire un bâtiment destiné à servir d'église et d'école, ces derniers n'ayant pas de fonds pour cet objet.....	300 00
	Montant nécessaire pour compléter l'école des Sauvages à Bécancour.....	75 00
	Pour payer les appointements de l'instituteur de l'école qui pourra être établie à la baie du Poisson-Blanc, près de la réserve du lac du Poisson-Blanc.....	200 00
	Pour permettre au département d'acheter un petit morceau de terrain à Cacouna devant servir de réserve aux Sauvages de Cacouna.....	100 00
	Pour couvrir le surplus de la dépense faite lors du paiement des annuités en vertu du traité Robinson pendant cinq ans, de 1884 à 1889.....	2,620 76

*Nouvelle-Ecosse.*

305	Pour porter le traitement annuel du révérend D. McIsaac de \$50 à \$100 par année.....	50 00
	Pour permettre au département de payer certains comptes du service médical que le crédit de 1889-90 n'a pas suffi à couvrir.....	500 00

*Nonveau-Brunswick.*

306	{ Pour permettre au département de payer certains comptes du service médical que le crédit de 1889-90 n'a pas suffi à couvrir.....	500 00
-----	--	--------

COMMISSION GÉOLOGIQUE.

306½	A l'égard d'un puits artésien à Déloraine.....	2,000 00
------	--	----------

POLICE À CHEVAL DU NORD-OUEST.

307	{ Pour indemniser R. Belcher de la perte d'un bâtiment incendié, au fort Saskatchewan, pendant que la police à cheval du Nord-Ouest l'occupait.....	650 00
	Autre somme nécessaire pour faire face aux dépenses de l'année.	30,000 00

DIVERS.

308	Pour couvrir les dépenses relatives à l'expédition de la Skeena....	5,441 08
310	{ Somme nécessaire pour payer les frais de poursuite de la <i>St. Catharines Milling and Lumbering Co. vs la Reine.</i> \$1,500 00 <i>La Reine vs la St. Catharines Milling and Lumbering Co.,</i> balance des frais.....	300 00
		1,800 00
312	Somme nécessaire pour payer les dépenses relatives au recouvrement des avances de grain de semence dans les Territoires du Nord-Ouest.....	250 00
313	<i>Dépenses du gouvernement dans les Territoires du Nord-Ouest</i> :—Pour payer la construction d'un pont sur la rivière à l'Esturgeon, Edmonton, Territoires du Nord-Ouest.....	5,000 00
314	Autre somme nécessaire pour couvrir les frais d'examen de terre dans la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique, que la compagnie de ce chemin a proposé de classer comme n'étant pas assez propre à la colonisation .....	500 00
315	Pour venir en aide aux Métis des Territoires du Nord-Ouest.....	1,000 00
316	Pour payer 25 exemplaires de l'ouvrage de Taschereau sur "Les lois criminelles," pour échange de livres de bibliothèque, à \$10	250 00
317	Pour payer 25 exemplaires du livre intitulé "The Water Lily," pour échange, à \$1.....	25 00
318	Pour payer à l'abbé Dugas 25 exemplaires de son livre sur "Mgr Provencher et les missions de la Rivière Rouge," à 50c.....	12 50
319	Pour payer à J. A. Jodoin 25 exemplaires de l'"Histoire de la famille de Longueuil," à \$1.....	25 00
320	Pour payer à P. B. Mignault 25 exemplaires du "Manuel Parlementaire," à \$1.....	25 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill (No 127) concernant les Banques et le commerce de banque, est de nouveau délibéré en comité général.

MARDI, 29 avril 1890.

Et sur nouveau rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne à 12.45 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

*M. Mc.Mullen*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement sait-il que le Major Général Laurie a retiré ou a demandé qu'il lui soit permis de retirer environ \$631 à titre de frais de route d'Angleterre au Canada pour prendre part aux travaux du parlement pendant la présente session? Le gouvernement considère-t-il qu'il soit permis par le Statut qu'un membre du parlement, après son élection, aille habiter un point distant de l'Empire et qu'il retire son indemnité de route depuis ce point jusqu'à Ottawa, à chaque session du Parlement? Si le Statut doit être interprété de cette façon, le gouvernement se propose-t-il de modifier la loi afin d'empêcher à l'avenir une semblable dépense?

*M. McMillan* (Huron)—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il fait, par l'entremise du professeur Saunders, quelque arrangement avec les fermiers pour la culture de l'orge à deux rangs, avec l'entente qu'il achèterait le grain récolté? Si des arrangements ont été faits, le gouvernement a-t-il fourni la semence ou les fermiers l'ont-ils payée? Dans ce cas, combien d'acres seront ensemencés? A-t-il été fait quelque arrangement quant au prix? Si oui, quel prix sera payé? Le gouvernement achètera-t-il de l'orge à deux rangs de personnes autres que celles qui ont acheté leur grain de semence du gouvernement?

*M. Mulock*—Mercredi prochain—BILL intitulé: "Acte modifiant l'Acte de la Milice."

No 68.

OTTAWA, LUNDI, 28 AVRIL, 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 18

PROCÈS - VERBAU  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA :

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
l'imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine

1890.

## 69.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 29 AVRIL 1890.

## PRIÈRE.

M. Foster présente la réponse suivante:—

Réponse à l'Ordre du 10 écoulé,—Copie des formules d'annonces et de soumissions, et des soumissions reçues au sujet du contrat relatif à un service de steamers entre aucuns ports des provinces maritimes et les ports des Indes Occidentales ; aussi, copie de la correspondance y relative échangée entre aucuns des départements publics et toutes personnes intéressées dans l'établissement de ce service.

L'ordre du jour ayant été appelé ;

M. Foster propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

M. Blake propose, comme amendement,—Que tous les mots après " Que," soient retranchés et remplacer par les suivants :—" il est expédient de prendre des mesures qui permettent à l'Exécutif, dans les circonstances graves qui requièrent l'exercice du pouvoir de désaveu ou du pouvoir d'appel en ce qui concerne la législation en matière d'éducation, de référer des points importants de droit ou de fait à un haut tribunal de justice pour y être entendus et considérés en telle manière que les autorités et les parties intéressées puissent y être représentées, et qu'une opinion raisonnée puisse être obtenue pour l'information de l'Exécutif."—Adopté.

M. Foster propose alors,—Que la Chambre se forme immédiatement en comité des Subsidés.—Adopté.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

321	Pour payer à Alphonse Desjardins 40 exemplaires des " Débats parlementaires de Québec, pour 1888 et 1889," à \$8.....	640 00
322	Pour aider à la publication du septième volume du " Dictionnaire généalogique des familles canadiennes".....	1,000 00
323	Autre somme pour du matériel destiné à l'imprimerie de l'Etat....	8,000 00
324	Classement de vieilles archives.....	1,000 00
325	Pour payer, à titre de gratification, à la veuve de feu le juge Jellett, du comté de Prince-Edouard, Ont., l'équivalent de deux mois de son traitement.....	400 00
326	Pour payer les frais d'appel au Conseil privé dans la cause du procureur général de la Colombie-Anglaise vs le procureur général du Canada, concernant le droit aux métaux précieux dans la zone du chemin de fer.....	5,400 00

## PERCEPTION DU REVENU.

## DOUANES.

*Douanes—Divers.*

327	{	Somme nécessaire pour payer la part des douanes (la moitié) des frais de réparation et d'entretien du yacht à vapeur du gouvernement, le <i>Cruiser</i> , pendant la saison de 1889.....	2,631 45
		Pour payer à John Dyke, agent du gouvernement à Liverpool, Angleterre, les services qu'il a rendus et les dépenses qu'il a faites en se procurant des renseignements au profit du département des douanes.....	500 00
		Pour payer à M. Wm Doyle, ex-fonctionnaire du service préventif de Sa Majesté à Dalhousie, N.B., une gratification de retraite, suivant arrêté du conseil du 9 septembre 1889 .....	100 00
		Pour payer à M. R. Robichau, sous-percepteur des douanes de Sa Majesté à Météghan, N.-E., une gratification égale à 18 mois d'appointements, lors de sa retraite.....	150 00

## ACCISE.

328	{	Pour payer à Archie Gillis, constable à Port-Hood, N.-E., à titre d'indemnité pour perte de temps résultant d'une blessure causée par un coup de feu essuyé dans l'exercice de ses fonctions, au service du département du revenu de l'intérieur....	100 00
		Pour porter les appointements de T. B. Blair à \$1,400, à compter du 1er janvier 1889, date de son déplacement d'Hamilton à Toronto. Le budget n'y a pourvu qu'à compter du 1er juillet 1889.....	100 00
		Pour payer à Patrick Cullen, messenger et surveillant, bureau du revenu de l'intérieur, Montréal, un supplément de \$200 pour services rendus pendant l'exercice en cours.....	200 00

## INSPECTION ET MESURAGE DE BOIS.

329	{	Autre somme nécessaire .....	11,000 00
		Pour payer une gratification à la veuve de feu J. Gilchrist.....	200 00

## TERRES DE LA RÉSERVE MILITAIRE.

331	Somme nécessaire pour payer des frais judiciaires, commissions et vente de terrains .....	3,297 40
-----	---	----------

## INSPECTION DU GAZ.

332	Pour rétribuer A. Code, inspecteur des poids et mesures, à Ottawa, des services qu'il a rendus en remplissant les fonctions de feu H. J. Hubertus, inspecteur du gaz, à Ottawa, depuis le 3 mars 1889, date de son décès, jusqu'au 1er juillet 1889, jour où il lui fut nommé un successeur.....	100 00
-----	--	--------

## CHEMINS DE FER ET CANAUX.

334	<i>Chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard</i> :—Autre somme nécessaire .....	40,000 00
{	<i>Lachine</i> :—Pour payer à Mlle Elizabeth O'Neil une gratification égale à deux mois de salaire de feu son père, Wm O'Neil....	76 25
	<i>Beauharnois</i> :—Pour payer à l'éclusier Louis Bertrand son salaire depuis le 14 février jusqu'au 28 juin 1887 .....	150 00
	<i>Chambly</i> :—Reconstruction de la forge détruite par le feu.....	1,000 00
	<i>Williamsburgh</i> :—Pour rétribuer John Reid, receveur des péages du canal à Cardinal, des services qu'il a rendus en qualité de surintendant intérimaire après le décès du surintendant McDonell .....	880 63

335	Pour payer à la veuve de feu W. B. Forbes, surintendant, des arrérages de frais de voyage, du 1er juillet 1873 au 1er octobre 1879.....	1,250 00
	Supplément de salaire à des personnes permanentement employées dans le service public, et rétribution de toutes autres personnes pour services rendus à cause ou au sujet de bateaux ou navires passant par les canaux entre le lac Erié et Montréal, depuis minuit, le samedi, jusqu'à six heures du matin, le dimanche, et depuis neuf heures du matin jusqu'à minuit, le dimanche.....	10,000 00

## DÉPARTEMENT DES POSTES.

336	A ajouter au crédit voté pour un emploi de commis à \$400 dans le bureau de l'inspecteur des postes, à Halifax, afin de permettre au directeur général des postes de porter les appointements de M. Sydenham Howe à \$600 par année .....	200 00
	Somme nécessaire pour payer à la Compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique son service postal entre Vancouver et Victoria (crédit périmé à voter de nouveau).....	4,000 00
	Somme nécessaire pour rétribuer la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique de son service postal sur la ligne-mère (crédit périmé à voter de nouveau) .....	20,261 20

## TERRES FÉDÉRALES—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

337	Autre somme nécessaire pour arpentages, examen de rapports d'arpentage, impression de plans, etc.....	30,000 00
-----	---	-----------

## ARTICLES AUXQUELS IL N'A PAS ÉTÉ POURVU.

339	Somme nécessaire pour couvrir les articles auxquels il n'a pas été pourvu pour l'exercice 1888-89, ainsi qu'il ressort du rapport de l'auditeur général, page 54—B.....	555,609 86
-----	---	------------

## PÉNITENCIERS.

255	<i>Saint-Vincent de Paul</i> :—A Edward Kenny pour suppléer à l'insuffisance de ce qui lui a été accordé en commutation de revenants-bons.....	100 00
	Augmentation des salaires de D. J. McLellan et R. Roger, \$30 chacun, à compter du 1er juillet 1889.....	60 00
	<i>Pénitencier du Manitoba</i> :—Frais du transport du prisonnier Morris Blake en Angleterre .....	284 46
	<i>Pénitencier de la Colombie-Britannique</i> :— Pour payer à J. Fitzgerald, promu du rang de garde à celui de gardien en 1885.	100 00
	<i>Pénitencier de Dorchester</i> :—Pour payer aux instructeurs de métiers W. Hogan et H. Godsoe, \$30 chacun, pour 1887-88, 1888-89 et 1889-90.....	180 00
309	Pour rembourser aux déposants à la caisse d'épargne le montant que s'est approprié le sous-directeur de la poste, à Kingston.	3,253 37

## PÉNITENCIERS.

340	Gratification à Martin Kennedy pour services de garde au pénitencier d'Halifax jusqu'au 1er juillet 1890.....	240 63
-----	---	--------

## LÉGISLATION.

341	Pour payer à l'honorable sénateur Montgomery le montant déduit de son indemnité sessionnelle de 1889.....	184 00
-----	---	--------

## ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUE.

342	Appointements (auxquels il n'a pas été pourvu) du commissaire et du sous-commissaire des laiteries .....	1,550 00
-----	--	----------

## TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLES SUR LE REVENU.

## ÉDIFICES PUBLICS.

*Québec.*

343	{	Bureau de poste de Joliette—solde dû pour travaux à l'entreprise	1,060 00
		Pénitencier de Saint-Vincent de Paul.....	8,000 00
		Bâtiments de la citadelle de Québec—Réfections et réparations...	3,000 00

## RÉPARATIONS, AMEUBLEMENTS, CHAUFFAGE, ETC.

344	Pour suppléer aux déboursés se rattachant à la redistribution des bureaux dans les édifices de l'est, de l'ouest et de la rue Wellington, parmi les différents départements du service public—Nettoyage et réparations.....	5,000 00
-----	---	----------

## PORTS ET RIVIÈRES.

345	Réparations et améliorations générales.....	7,000 00
-----	---	----------

## DRAGUAGE.

346	Draguage—Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard et Nouveau-Brunswick .....	8,000 00
-----	--	----------

## CHEMINS ET PONTS.

347	Ponts—Cité d'Ottawa, sur la rivière Ottawa, les glissoires, le canal Rideau et leurs abords. ....	2,800 00
-----	---	----------

## DIVERS.

348	{	Arpentages et inspections.....	2,000 00
		Compensation à MM. Péloquin et Phaneuf, pour la perte de leur barge "Germany" à Nicolet, sur le lac Saint-Pierre, en donnant sur un ouvrage de pilotis submergé dont la situation n'était pas suffisamment indiquée.....	400 00

## HOPITAUX DE LA MARINE.

349	Gratification de \$2,000 au Dr L. Catellier, le médecin et chirurgien interne de l'hôpital de la marine de Québec, dont les services ne sont plus requis par suite de la fermeture de l'institution, et qui a rempli les fonctions de cette charge depuis le 1er mai 1865, mais qui ne tombe pas sous le coup de la loi des pensions .....	2,000 00
-----	--	----------

## DIVERS.

350	Pour combler les déboursés occasionnés entre le 1er avril 1888 et le 2 mai 1889, par une nouvelle étude hydrographique du fleuve Saint-Laurent—étant la moitié de la somme dépensée par le gouvernement impérial pour les mêmes travaux.....	14,643 47
351	Somme nécessaire pour compléter celle votée par l'association britannique de l'avancement des sciences pour faire des recherches sur le caractère physique, la langue, la condition industrielle et sociale des tribus du Nord-Ouest du Canada, spécialement des tribus et hordes de la Colombie-Britannique.....	500 00

## COMPTE NON SOLDÉ.

352	Pour acheter et procurer des grains de semence aux colons des Territoires du Nord-Ouest (cette dépense sera tenue dans un compte non soldé, et les remises seront créditées à mesure qu'elles seront reçues).....	31,500 00
	Résolutions à rapporter.	

---

---

MERCREDI, 30 avril 1890.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

Un message est reçu du Sénat, adoptant, sans amendement, le bill (No 134) concernant les navires de pêche des États-Unis d'Amérique.

La Chambre alors s'ajourne à 1.12 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,  
*Orateur.*

---

---

## AVIS DE MOTIONS.

*M. Marshall*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de changer, au cours de la présente session, la mesure-étalon pour le grain actuellement en usage et qui a soulevé de si fortes objections de la part des cultivateurs et autres habitants du pays? Si oui, quelle sera la nature du changement?

*Sir John A. Macdonald*—Jeudi prochain—Que la Chambre se forme en comité général à un jour ultérieur pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient, afin de permettre à la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton de construire une voie ferrée, à partir de la ville de Calgary jusqu'à quelque point sur la branche nord de la Saskatchewan à ou près Edmonton, de passer un contrat avec cette Compagnie pour le transport des hommes, approvisionnements, matériaux et malles pour une période de vingt ans, et de payer pour tel service pendant la dite période, \$80,000 par année, le dit paiement devant compter à dater de l'achèvement de la dite voie ferrée.

---

No 69.

---

OTTAWA, MARDI, 29 AVRIL 1890.

---

---

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

---

**PROCÈS - VERBAUX**  
**DE LA**  
**CHAMBRE DES COMMUNES.**

---

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 30 AVRIL 1890

## PRIÈRE.

La pétition du conseil municipal de la cité d'Emerson, Manitoba,—demandant à la Chambre qu'il soit donné de l'aide pour la construction du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson,—est lue et reçue.

M. Mulock présente un bill (No 145) modifiant l'Acte de la Milice, chapitre 41 des Statuts Révisés,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

L'ordre du jour ayant été appelé ;

M. Foster propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

M. Charlton propose, comme amendement,—Que tous les mots après “Que” soient retranchés et remplacés par les suivants :—“Attendu que la compétence de l'Assemblée Législative de Québec à passer l'acte 51-52 Vic., chap. 15, intitulé : “Acte concernant le règlement des biens des Jésuites” a été mise en doute, et que la croyance assez générale était que le dit acte était inconstitutionnel ; et considérant que ces faits ont produit une profonde impression de mécontentement et que l'esprit public a été profondément remué à raison de ces faits ;

Et attendu, de plus, que Son Excellence a obtenu l'opinion des officiers en loi de la Couronne Anglaise sur la ligne de conduite à suivre au sujet du dit acte ;

Cette Chambre est d'opinion que la question de la constitutionnalité du dit acte aurait dû être soumise à la Cour Suprême du Canada, conformément aux pouvoirs conférés par l'Acte de la Cour Suprême et de l'Echiquier, alors que la question aurait pu être définitivement décidée par la dite cour.

Et un débat s'ensuivant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

JEUDI, 1er mai 1890.

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Bain (*Wentworth*),  
Barron,  
Blake,  
Bowman,  
Brien,

Lang,  
Livingston,  
Macdonald (*Huron*),  
McCarthy,  
McCulla,

Platt,  
Rowand,  
Scriver,  
Somerville,  
Sutherland,

Campbell,	McMillan ( <i>Huron</i> ),	Tyrwhitt,
Cartwright (Sir Richard),	McMullen,	Waldie,
Casey,	McNeill,	Wallace,
Charlton,	Mulock,	Watson, et
Fisher,	O'Brien,	Wilson ( <i>Elgin</i> ).—32.
Innes,	Paterson ( <i>Brant</i> ),	

## CONTRE :

## Messieurs

Amyot,	Eisenhauer,	McKay,
Audet,	Ellis,	McKeen,
Bain ( <i>Soulanges</i> ),	Ferguson ( <i>Leeds et Gren.</i> ),	McMillan ( <i>Vaudreuil</i> ),
Béchar, d,	Ferguson ( <i>Renfrew</i> ),	Meigs,
Bergeron,	Ferguson ( <i>Welland</i> ),	Mills ( <i>Annapolis</i> ),
Boisvert,	Fiset,	Mills ( <i>Bothwell</i> ),
Borden,	Flynn,	Moncrieff,
Bourassa,	Foster,	Montague,
Bowell,	Freeman,	Montplaisir,
Boyle,	Gauthier,	Neveux,
Brown,	Geoffrion,	Patterson ( <i>Essex</i> ),
Bryson,	Gigault,	Perry,
Burns,	Gillmor,	Porter,
Cameron,	Godbout,	Purcell,
Cargill,	Grandbois,	Putnam,
Carling,	Guay,	Rinfret,
Carpenter,	Guilet,	Robillard,
Caron (Sir Adolphe),	Haggart,	Roome,
Casgrain,	Hickey,	Ross,
Chapleau,	Holton,	Rykert,
Choquette,	Jamieson,	Sainte-Marie,
Cimon,	Joncas,	Skinner,
Cochrane,	Jones ( <i>Digby</i> ),	Small,
Cockburn,	Jones ( <i>Halifax</i> ),	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Colby,	Kenny,	Sproule,
Corby,	Kirk,	Stevenson,
Costigan,	Kirkpatrick,	Taylor,
Coughlin,	Labrosse,	Temple,
Coulombe,	Landerkin,	Thompson (Sir John),
Curran,	Langelier ( <i>Montmorency</i> ),	Tisdale,
Daly,	Langelier ( <i>Québec</i> ),	Turcot,
Davies,	Langevin (Sir Hector)	Vanasse,
Davin,	LaRivière,	Ward,
Davis,	Laurie (Lieut.-gén.),	Weldon ( <i>Albert</i> ),
Dawson,	Laurier,	Weldon ( <i>Saint-Jean</i> ),
Desaulniers,	Lavergne,	Welsh,
Desjardins,	Lister,	White ( <i>Cardwell</i> ),
Dessaint,	Lovitt,	White ( <i>Renfrew</i> ),
Dickey,	Macdonald (Sir John),	Wilmot,
Dickinson,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),	Wilson ( <i>Lennox</i> ),
Doyon,	McDougald ( <i>Pictou</i> ),	Wood ( <i>Brockville</i> ),
Dupont,	McDougall ( <i>Cap-Breton</i> ),	Wood ( <i>Westmoreland</i> ), et
Earle,	McIntyre,	Wright.—130.
Edgar,		

La motion principale est alors adoptée, et la Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

## COMPTES DES TERRITOIRES.

338	{	Autre somme nécessaire .....	10,000 00
		Pour verser à J. A. Gemmill, avocat, Ottawa, administrateur de la succession de feu Francis J. Dickens, le solde d'une demande d'indemnité de pertes subies pendant l'insurrection du Nord-Ouest .....	100 00

## ACTE DES LICENCES, 1883.

330	Pour rembourser aux porteurs de licences fédérales les frais de poursuite et amendes encourus à raison de violations de l'acte provincial.....	3,547 16
	Résolutions à rapporter.	

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

La Chambre alors s'ajourne à 1.40 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

M. *Desaulniers*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il été informé qu'il y a eu une inspection, le 28 mars 1888, de la compagnie No 7, ou de toute autre compagnie appartenant au 9ème bataillon de Québec? Si oui, quels sont les noms des membres de cette, ou de ces compagnies, qui étaient absents lors de cette inspection?

M. *Turcot*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Quel est le montant, par jour, du salaire de P. R. A. Bélanger, arpenteur, de l'Islet? Combien de jours a-t-il travaillé en 1889? Quel montant lui reste dû?

M. *Kirk*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de mettre en vigueur, cette année, la loi prohibant la pêche du saumon au moyen de filets, en amont des eaux de marée? Les officiers des pêcheries ont-ils reçu des instructions dans ce sens?

No 70.

OTTAWA, MERCREDI, 30 AVRIL 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

PROCÈS - VERBAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

## 71.

---



---

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

OTTAWA, JEUDI, 1<sup>ER</sup> MAI 1890

---

## PRIÈRE.

M. Wood (Brockville) présente le second rapport du comité mixte des deux Chambres sur la Bibliothèque du Parlement, lequel est comme suit :—

Le comité mixte de la Bibliothèque du Parlement s'est réuni pour la seconde fois dans le bureau de l'Orateur du Sénat, mercredi, le 23 avril 1890.

Présents : Le Président du Sénat au fauteuil ; les honorables MM. Wark, Power, Almon, MacInnes (Burlington), Odell, Haythorne, Baillargeon ; et MM. O'Brien, Amyot, Thérien, Colby et Scriver.

Le sous-comité chargé de faire l'audition des comptes a présenté son rapport, lequel est lu et approuvé et dont copie est ci-jointe.

Le sous-comité des échanges a présenté son rapport, qui a été lu et adopté et dont copie est ci-annexée.

Il a été ordonné que le comité recommande à la considération du gouvernement le projet contenu dans le second rapport du comité mixte de la Bibliothèque, en date du 16 mai 1888, pour la publication d'un volume des chartes, dépêches et autres documents se rattachant à l'histoire du Canada.

Le sous-comité s'est ajourné.

Bureau du Président du Sénat,  
23 avril 1890.

G. W. ALLAN,  
*Président.*

---

## RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DES ÉCHANGES.

Le sous-comité nommé pour s'occuper de la question des échanges de la bibliothèque fait rapport comme suit :

Que le sous-comité s'est réuni et a entendu les explications des bibliothécaires d'après lesquelles il paraît—

1<sup>o</sup> Que d'après la coutume, le gouvernement a toujours acheté les échanges pour la bibliothèque suivant la recommandation des bibliothécaires.

2<sup>o</sup> Que par un ordre en conseil du mois de décembre 1888, il a été ordonné que toutes les échanges de la bibliothèque soient achetées par l'ordre du comité de la bibliothèque et payées à même l'allocation de la bibliothèque.

3<sup>o</sup> Que cet ordre en conseil est encore en vigueur quoique, d'après les estimés supplémentaires, il paraîtrait que le gouvernement achète encore les livres pour les échanges.

Le sous-comité est d'opinion que l'allocation pour la bibliothèque n'est pas suffisante pour justifier l'achat de livres dans le but d'encourager la littérature canadienne, et que l'achat des échanges ne devrait comprendre que des ouvrages à peu près du même genre que ceux que nous recevons en échange des autres pays.

Pour l'information du comité, le sous-comité a fait rédiger un aperçu des achats faits pour les échanges, dont la copie est ci-annexée.

LIVRES ACHETÉS POUR LES ÉCHANGES DE LA BIBLIOTHÈQUE.  
1884-85.

ROWSSELL ET HUTCHISON:		
12 exemplaires " Ontario Reports ". Vol. 1 à 4, à \$5....\$	240 00	
Chancery No 29, et C. P., No 32, et frais de port.....	11 32	
C. A. DESJARDINS:		
20 exemplaires des <i>Débats</i> de Québec, 1883, à \$8.....	160 00	
WILSON ET LAMB:		
5 exemplaires de l'histoire des Canadiens-Français, de Sulte. Vol. 4 à 8, à \$4.....	80 00	
JOHN LOVELL ET FILS:		
25 exemplaires " Shanty, Forest and River Life," Fraser, à \$1.50.....	37 54	
		\$528 82

1885-86.

H. J. MORGAN:		
25 exemplaires du " Dominion Annual Register", 1884-85.	75 00	
25 do do do 1885-86.	75 00	
DAWSON FRÈRES:		
25 exemplaires de la " Parliamentary Procedure and Practice.....	125 00	
A. DESJARDINS:		
25 exemplaires des <i>Débats</i> de Québec, 1884.....	200 00	
25 do do 1885.....	200 00	
25 do Procédure Parlementaire, etc., par Faucher de Saint-Maurice.....	125 00	
ROWSSELL ET HUTCHISON:		
Vols. 5, 6 et 7, des " Ontario Law Reports ".....	180 00	
M. A. COTÉ:		
25 exemplaires des Jugements et Délibérations du Conseil Souverain.....	75 00	
		1,055 00

1886-87.

A. DESJARDINS:		
25 exemplaires des <i>Débats</i> de Québec, 1886.....	200 00	
J. J. BARTHE:		
25 exemplaires " Souvenirs d'un Demi-Siècle ".....	37 50	
ROWSSELL ET HUTCHISON:		
12 exemplaires des " Ontario Law Reports." Vol 8 à 11.	240 00	
A. COTÉ:		
25 exemplaires " Jugements du S. C. de la N. F., Vol. 2, à \$3.	75 00	
		552 50

1887-88.

H. J. MORGAN:		
25 exemplaires " Dominion Annual Register," 1886.....	75 00	
J. A. GEMMILL:		
25 exemplaires du " Parliamentary Companion," à \$2.....	50 00	
BARTLETT'S work on Coal and Iron Products of the Dominion,		
25 exemplaires.....	16 67	

ROWSSELL ET HUTCHISON :	
12 exemplaires chacun des Vols 12 et 13, "Ontario Law Reports".....	120 00
C. E. ROULEAU :	
20 exemplaires "Débats du Conseil Législatif de Québec," 1887, à \$3.....	75 00
GORMULLY ET SINCLAIR :	
25 exemplaires "Banks and Banking and the Mercantile of Canada," à \$1.75.....	43 75
A. DESJARDINS :	
25 exemplaires "Débats de la Législature de Québec," 1887, à \$8.....	200 00
F. SENÉCAL ET FILS :	
25 exemplaires de chacun des Vols 2, 3 et 4, du Dictionnaire Généalogique de l'Abbé Tanguay, à \$4.....	300 00
HON. P. J. O. CHAUVEAU :	
25 exemplaires "Frédéric Ozanum et ses œuvres," à \$1.50	37 50
A. BÉCHARD :	
25 exemplaires "Histoire de la Paroisse de Saint-Augustin," à \$1.....	25 00
L. H. TACHÉ :	
25 exemplaires du Vol. 1 de "Les Hommes du Join," à 50 centins.....	12 50
	855 42
1888-89.	
ROWSSELL C. HUTCHISON :	
12 exemplaires du Vol. 14, "Ontario Law Reports".....	60 00
	\$ 3,151 74

### RAPPORT DU SOUS-COMITÉ D'AUDITION.

Le sous-comité chargé par le comité mixte de la Bibliothèque du Parlement pour la session de 1890 de faire l'audition des comptes des recettes et des dépenses de la Bibliothèque pour l'année dernière, présente le rapport suivant :

Le sous-comité a examiné les comptes, livres et pièces justificatives qui lui ont été soumis par le comptable et numérotés 1124 à 1513 (inclusivement) ainsi que les pièces justificatives des lettres de change expédiées aux agents de Londres, Angleterre, et portant les lettres C de 1888-89, et A, B et C de 1889-90 respectivement et a constaté qu'ils correspondent les uns aux autres.

Le sous-comité annexe au présent pour l'information du Parlement un relevé du compte courant de la Bibliothèque à partir du jour de la dernière audition (29 mars 1889) à venir au 27 mars 1890; aussi un état de la dépense faite en achats de livres (classés par sujets) pendant la même période, et une liste des chèques non encore payés.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,  
OTTAWA, 23 avril 1890.

J. SCRIVER,  
WM. E. O'BRIEN,  
*Auditeurs.*

No. 1  
 COMPTE COURANT des sommes reçues et déboursées depuis le 29 mars 1889 (date de la dernière audition) jusqu'au 26 mars 1889.

1889.	\$ cts.	1889.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
29 mai...		30 juin...		Pour montant dépensé pour livres anglais, jusqu'à date.	2,725 00
1er juillet.		30 do .....	4,115 54	Pour montant dépensé pour livres français, jusqu'à date.	665 71
				Pour montant dépensé pour livres sur l'Amérique britannique du Nord, jusqu'à date.	347 33
				Pour montant dépensé pour reliure, jusqu'à date.	377 00
		1890.	13,000 00		
		26 mars...		Pour montant dépensé pour livres anglais, jusqu'à date.	5,637 08
		26 do .....		Pour montant dépensé pour livres français, jusqu'à date.	1,888 39
		26 do .....		Pour montant dépensé pour livres sur l'Amérique britannique du Nord, jusqu'à date.	1,011 23
		26 do .....		Pour montant dépensé pour reliure, jusqu'à date.	1,267 90
		26 do .....	17,115 54		
				Pour balance encore non dépensée.	9,804 69
					13,920 14
					3,195 40
					17,115 54

EXPLICATION DE LA BALANCE.

RÉCAPITULATION DE LA DÉPENSE.

1890.	\$ cts.	1890.	\$ cts.	\$ cts.	
26 mars ..		26 mars...		Montant total dépensé pour livres anglais, depuis le 29 mai 1889.	8,362 58
do ..		26 do ..	2,046 30	Montant total dépensé pour livres français depuis le 29 mai 1889.	2,554 10
Moins chèques non payés (voir liste de ces chèques ci-dessous)	128 68	26 do ..		Montant total dépensé pour livres sur l'Amérique britannique du Nord, depuis le 29 mai 1889.	1,358 86
		26 do ..	1,917 72	Montant total dépensé pour reliure depuis le 29 mai 1889.	1,644 90
			3,195 40		13,920 14

JOHN SMITH, comptable.

## No. 2.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,

OTTAWA, 26 mars 1890.

## LISTE DES CHÈQUES NON PAYÉS.

1890			\$	cts.
17 mars...	Alphonse Desjardins.....	1503	20	00
17 do...	J. Edmond Roy.....	1504	25	50
19 do...	Joseph Pope.....	1506	6	00
22 do...	R. C. Lyman.....	1507	2	00
22 do...	Editeur, Revue Canadienne.....	1508	2	00
22 do...	Ginn et Compagnie.....	1509	3	00
22 do...	Boston Book Company.....	1510	3	08
24 do...	Charles L. Woodward.....	1511	5	00
25 do...	W. H. Allison.....	1512	47	00
26 do...	J. J. Murphy.....	1513	15	00
			\$128 58	

## No. 3.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

RELEVÉ CLASSIFIÉ PAR SUJETS DE DÉPENSES POUR LIVRES, DU 29 MARS 1889, AU 26 MARS 1890.

Religion, Philosophie et Education.....	\$ 728 34
Histoire et Biographie.....	2,330 38
Géographie et Voyages.....	630 25
Science.....	697 27
Arts utiles.....	455 58
Beaux-arts.....	562 50
Exhibitions.....	29 59
Jeux et Amusements.....	35 90
Philologie, Histoire de la Littérature et Bibliographie..	331 25
Belles-lettres.....	1,031 58
Encyclopédies et Revues.....	1,267 47
Loi, Histoire constitutionnelle, Documents parlementaires, etc.....	2,744 05
Economie sociale et politique, Statistiques, etc.....	750 41
Almanachs d'adresses.....	61 80
Reliure canadienne.....	1,644 46
Assurance, Commission, Frais de port, etc.....	619 31
	\$13,920 14

JOHN SMITH,  
*Comptable.*

Sir Hector Langevin propose,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer la résolution suivante:—

Qu'il est expédient, afin de permettre à la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton de construire une voie ferrée, à partir de la ville de Calgary jusqu'à quelque point sur la branche nord de la Saskatchewan à ou près Edmonton, de passer un contrat avec cette Compagnie pour le transport des hommes, approvisionnements, matériaux et malles pour une période de vingt ans, et de payer pour tel service pendant la dite période, \$80,000 par année, le dit paiement devant compter à dater de l'achèvement de la dite voie ferrée.

Alors, Sir Hector Langevin informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Ordonné,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

Les amendements faits par le Sénat au bill (No 6) concernant les lettres de change, chèques et billets à ordre, sont pris en considération et sont comme suit :—

Page 1, ligne 13, après “Canada” insérez : “(d)” Défense “comprend la demande reconvencionnelle.”

Page 4, ligne 29, après “dimanche” insérez : “ou de tout autre jour non juridique.”

Page 6, ligne 39, après “insérée” ajoutez : “mais une acceptation de payer à un endroit spécialement désigné n’est pas conditionnelle ou restreinte.”

Page 6, ligne 41, retranchez depuis “tirée” jusqu’à “restreinte” dans la ligne 47.

Page 8, ligne 28, après “faux” insérez : “et si un chèque payable à ordre est payé par le tiré, sur un faux endossement, à même les fonds du tireur ou est ainsi payé et porté à son compte, celui-ci ne pourra exercer contre le tiré aucune action en répétition de la somme ainsi payée ni opposer aucune exception à la demande du tiré pour la somme ainsi payée, suivant le cas, à moins qu’il n’ait notifié par écrit le faux au tiré dans le cours d’une année à compter de la réception par lui de l’avis de ce paiement soit par la remise à lui faite du chèque, d’un livre ou état contenant inscription du paiement, ou autrement ; et à défaut par le tireur de donner la notification dans le délai ci-dessus, le chèque sera censé avoir été régulièrement payé à l’égard de toute autre personne, qui, y étant partie ou y étant dénommée, n’aura pas auparavant exercé de procédures pour la protection de ses droits.”

Page 9, ligne 46, après “2”, retranchez “mais” et insérez : “Et”

Page 9, ligne 47, retranchez “et” et insérez “mais.”

Page 10, ligne 13, après “change,” insérez : “au billet.”

Page 10, ligne 18, après “brevet,” insérez : “et s’il ne porte pas ces mots l’effet et tout renouvellement d’icelui seront nuls, si ce n’est entre les mains du détenteur régulier qui n’aurait pas connu cette cause.”

Page 11, ligne 22, retranchez : “s’il le veut.”

Page 14, ligne 17, retranchez depuis “au” jusqu’à “celui”, dans la ligne 18 et insérez : “dans les deux jours suivants.”

Page 15, ligne dernière, après “change,” insérez : “ou dans l’acceptation.”

Page 16, ligne 38, après “tireur”, insérez : “l’accepteur.”

Page 18, ligne 18, après “déposé”, insérez : “port payé.”

Page 18, ligne 22, après “poste”, insérez : “ainsi qu’il a été dit ci-dessus.”

Page 19, ligne 6, après “mais,” insérez : “à la réserve des dispositions du présent acte relatives à l’avis du refus.”

Page 19, ligne 11, après “faute,” insérez : “d’acceptation ou” et après “paiement,” insérez : “suivant le cas.”

Page 19, ligne 41, retranchez depuis “renvoyée” jusqu’à “(b)” ligne 45, et insérez : “le jour de son retour, ou le jour juridique suivant, au plus tard.”

Page 19, ligne 45, retranchez depuis “(b)” jusqu’à “Tout” dans la première ligne de la page 20.

Page 20, ligne 24, après “raisonnable,” insérez : “10. Aucun commis, compteur ou agent d’une banque n’agira comme notaire pour le protêt d’une lettre de change ou d’un bill payable à la banque ou à une succursale de la banque où il est employé.”

Page 20, ligne 25, retranchez depuis “52” jusqu’à “présentation”, dans la ligne 26 et insérez : “Lorsqu’on n’a indiqué aucun lieu pour le paiement dans la lettre de change ou l’acceptation, la.”

Page 20, ligne 28, retranchez depuis “2” jusqu’à l’accepteur”, dans la ligne 29 et insérez : “Lorsqu’on a indiqué pour le paiement un lieu dans la lettre de change ou l’acceptation”.

Page 20, ligne 32, après “lettre”, insérez : “Mais si quelque poursuite ou action est intentée sur cette lettre avant la présentation, la Cour prononcera sur les frais, à sa discrétion.”

Page 21, ligne 35, après “régulier”, insérez : “et est sujet à toutes les dispositions du présent acte relatives aux endosseurs.”

Page 26, ligne dernière après, “payable”, insérez : “f” Si une lettre de change ou un billet présenté à l’acceptation ou payable hors du Canada, est protesté pour

défaut d'acceptation ou de paiement, une copie notariée du protêt et de la notification du refus d'acceptation ou de paiement, et un certificat notarié de la signification de cette notification feront preuve *prima facie* devant toutes les cours du protêt, de la notification et de la signification.

Page 30, ligne 5, retranchez depuis "payable" jusqu'à "la" dans la ligne 7 et insérez: "à un endroit désigné, doit être présenté au paiement à l'endroit désigné; mais le souscripteur n'est pas libéré par l'omission de présenter le billet au paiement le jour de son échéance; néanmoins s'il a été intenté contre lui une poursuite ou action à raison de ce billet avant la présentation, la cour statuera sur les frais, à sa discrétion, si aucun lieu de paiement n'est spécifié dans le corps du billet."

Page 30, ligne 37, retranchez depuis "nécessité" jusqu'au second "de"

Page 30, ligne 38, après "payé" insérez: "Si ce n'est pour la conservation de la responsabilité des endosseurs."

Page 31, ligne 6, après "soit" insérez: "dûment."

Page 38 dans la formule J retranchez "propriétaire dans le dit district."

Dans le titre, dans le corps du billet et dans les formules substituez "billets promissoires" à "billets à ordre."

Sur motion de Sir John Thompson, la considération ultérieure des dits amendements est ajournée jusqu'à demain—

Le Bill (No 140) du Sénat, intitulé: "Acte ayant pour objet de modifier le chapitre 127 des Statuts Révisés du Canada, intitulé: 'Acte concernant l'intérêt.'" est lu pour la seconde fois et renvoyé à un comité général devant siéger demain.

Le bill (No 137) modifiant l'Acte d'inspection du gaz, chapitre 101 des Statuts Révisés du Canada est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 31 janvier dernier, sont rapportées, lues pour la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit:—

## II.—FRAIS DE GESTION.

Inspecteur des finances .....	2,600 00
Sous-inspecteur des finances.....	1,700 00
Bureau du sous-receveur général, Toronto.....	7,300 00
do do Montréal .....	5,600 00
do do Halifax .....	9,700 00
do do Saint-Jean.....	7,700 00
Bureau de l'auditeur et du sous-receveur général, Winnipeg.....	6,600 00
do do do Victoria .....	4,600 00
do do do Charlottetown.....	4,600 00
Caisses d'épargnes rurales: Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, l'Île du Prince-Edouard et Colombie-Britannique—	
Appointements .....	12,500 00
Dépenses imprévues .....	2,000 00
Commission de 1½ pour 100 sur \$7,218,811.57 pour paiement de l'intérêt sur la dette publique.....	36,094 05
Courtage sur achat d'effets pour le fonds d'amortissement—	
Emprunt du chemin de fer Intercolonial.....	813 40
Emprunt de la Terre de Rupert .....	81 11
Emprunt de la Colombie-Britannique .....	37 90
Courtage et commission sur achat d'effets pour le fonds d'amor- tissement, savoir:—	
Emprunts fédéraux de 1874, 1875, 1876, 1878, 1879 et 1884, et emprunt fédéral réduit .....	10,975 90
Timbres anglais, frais de port, télégrammes, etc.....	2,000 00
Dépenses se rattachant à l'émission et au rachat des billets fédé- raux. ....	5,000 00

Impression des billets fédéraux.....	50,000 00
Impressions, annonces, inspection, frais de transport, frais divers, etc., y compris commutation des droits de timbre...	10,000 00

### III.—GOUVERNEMENT CIVIL.

2 Bureau du secrétaire du gouverneur général.....	10,150 00
3 Bureau du Conseil privé de la reine pour le Canada.....	27,405 00
4 Département de la justice.....	21,235 00
5 do do division des pénitenciers.....	6,250 00
6 do de la milice.....	43,300 00
7 do du secrétaire d'Etat.....	35,972 50
8 do des impressions et papeterie.....	22,710 00
9 do de l'intérieur, division des terres fédérales.....	87,187 50
10 do do division de la commission géologique.....	47,330 00
11 Bureau du contrôleur de la police à cheval du Nord-Ouest.....	9,040 00
12 Département des affaires des Sauvages.....	46,890 00
13 Bureau de l'auditeur général.....	24,502 50
14 Département des finances et conseil de la Trésorerie.....	52,890 00
15 do du revenu de l'intérieur.....	37,882 50
16 do des douanes.....	36,730 00
17 do des postes.....	191,210 00
18 do de l'agriculture.....	55,960 00
19 do de la marine.....	29,417 50
20 do des pêcheries.....	16,975 00
21 do des travaux publics.....	46,100 00
Bureau du haut-commissaire à Londres :—	
23 Salaires.....	7,903 57

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 4 février dernier, sont rapportées, lues pour la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :—

### III.—GOUVERNEMENT CIVIL.—*Suite.*

Bureau du haut commissaire à Londres :—	
24 Somme nécessaire pour pourvoir aux dépenses imprévues du haut commissaire.....	2,000 00
25 Dépenses imprévues, dans le bureau de Londres, les taxes du revenu, le loyer, combustible, éclairage, papeterie, etc...	6,050 00
26 Département des postes et des finances—dépenses imprévues— Pour payer les services des employés de la division des caisses d'épargne dans les départements des postes et des finances, chargés de balancer les comptes des déposants et de calculer les intérêts, 30 juin 1890 :—	
Département des postes.....	\$2,490 00
do finances.....	1,110 00
	<hr/>
	3,600 00
27 Traitement des membres du bureau d'examen et autres dépenses découlant de l'Acte du service civil.....	4,000 00

#### DÉPENSES IMPRÉVUES.

28 Bureau du secrétaire du gouverneur général.....	13,500 00
29 Conseil Privé.....	11,100 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 7 février dernier, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :—

### III.—GOUVERNEMENT CIVIL.—*Suite.*

#### DÉPENSES CONTINGENTES—*Suite.*

30 Département de la justice.....	5,000 00
31 do do (division des pénitenciers).....	2,250 00
32 do de la milice et défense.....	8,000 00
35 do de l'intérieur.....	18,000 00
36 do des affaires des Sauvages.....	7,000 00

37	Bureau de l'auditeur général .....	3,000 00
38	Département des finances et conseil de la Trésorerie.....	9,000 00
39	do des douanes .....	6,000 00
40	do du revenu de l'intérieur.....	6,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 11 février dernier, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit:—

### III.—GOUVERNEMENT CIVIL—*Suite.*

#### DÉPENSES CONTINGENTES—*Fin.*

33	Département du secrétaire d'Etat.....	9,000 00
34	do des impressions et de la papeterie.....	7,500 00
41	Département des travaux publics.....	7,000 00
42	do des postes.....	35,000 00
43	do de l'agriculture .....	20,000 00
44	do de la marine.....	9,000 00
45	do des pêcheries.....	3,000 00
46	do des chemins de fer et canaux .....	7,000 00
47	Soin et nettoyage des palais de l'administration.....	20,000 00
48	Imprimerie publique, nettoyage, etc.....	3,300 00

### IV.—ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

49	Administration de la justice, divers—y compris les territoires du Nord-Ouest.....	21,500 00
	Frais de voyage des juges dans les territoires du Nord-Ouest....	4,000 00
	Allocation des circuits, Colombie-Britannique.....	9,000 00
	Allocations pour voyages aux Juges de la cour du banc de la reine et des cours de comté, Manitoba.....	2,500 00
	Allocations des juges <i>ad hoc</i> .....	500 00
	4 arbitres officiels à \$1,000 chacun .....	4,000 00
	Frais de voyage des arbitres officiels .....	1,500 00
	<i>Cour suprême du Canada.</i>	
	Rapporteur de la cour .....	2,400 00
	Rapporteur-adjoint, commis de 2e classe.....	1,300 00
	Commis dans le bureau du registraire, commis de 3ème classe. .	950 00
	Deuxième commis du bureau du registraire, commis de 3e classe.	400 00
	Gardien de la bibliothèque.....	700 00
	3 messagers, 2 à \$500; 1 à \$490 .....	1,490 00
	Dépenses imprévues et déboursés, frais de voyage des juges; aussi appointements des officiers (shérif, registraire en qualité de rédacteur des rapports, huissiers, etc.), cour suprême du Canada, et \$150 de livres pour les juges.....	3,500 00
	Impression, reliure et distribution des décisions de la cour suprême .....	2,000 00
	Achat de rapports judiciaires et de livres de droit pour la bibliothèque de la cour suprême .....	2,500 00
	<i>Cour de l'échiquier du Canada.</i>	
	Commis de 2e classe .....	1,150 00
	Commis de 3e classe, John McDonald, (nonobstant toute prévision dans l'acte du service civil).....	800 00
	Messenger, Jas. O'Regan.....	300 00
	Dépenses imprévues, cour de l'échiquier du Canada, frais de voyage des juges et du registraire, traitement des shérifs, etc., et \$50 de livres pour les juges .....	3,500 00
	Divers déboursés, cour maritime de l'Ontario, frais de voyages des juges, etc.....	100 00

Appointements du registraire de la cour de vice-amirauté, Québec.	666 66
Appointements du prévôt de la cour de vice-amirauté, Québec ...	333 34

## V.—POLICE.

50 Police fédérale.....	21,000 00
-------------------------	-----------

## VIII.—ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUES.

67 Pour soin des archives.....	6,000 00
68 Pour faire face aux dépenses se rattachant au <i>Patent Record</i> .....	10,000 00
69 Pour faire face aux dépenses se rattachant à la préparation de la statistique criminelle.....	4,000 00
70 Pour faire face aux dépenses se rattachant à la statistique sanitaire.....	10,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 14 février dernier, sont rapportées et sont comme suit :—

## VII.—LÉGISLATION.

*Chambre des Communes.*

58 Appointements de l'Orateur suppléant .....	2,000 00	
59 Appointements, d'après l'estimation du greffier.....	70,000 00	
60 Dépenses des comités, commis surnuméraires de la session, etc....	13,200 00	
61 Dépenses imprévues .....	21,250 00	
62 Publication des <i>Débats</i> , Chambre des Communes. (L'autorisation est par le présent donnée de payer à même ce crédit les sommes d'argent qui seront nécessaires pour rémunérer les membres du service civil qu'il faudra employer comme sec. des sténographes des débats de la Chambre des Communes pendant la présente session, indépendamment des dispositions contraires de l'Acte du Service Civil) .....	40,000 00	
63 Appointements et dépenses imprévues, d'après l'estimation du sergent-d'armes .....	33,882 50	
64 {	Appointements des employés de la bibliothèque .....	16,265 00
	Crédit pour la bibliothèque du parlement.....	10,000 00
	Achat d'ouvrages sur l'Amérique.....	1,000 00
	Dépenses imprévues de la bibliothèque.....	2,500 00
	Reliure de journaux, etc.....	2,000 00
	Préparation et réimpression du catalogue de la bibliothèque de l'histoire de l'Amérique (à voter de nouveau).....	2,500 00
65 Impression, reliure et distribution des lois .....	1,000 00	
66 Impressions, papier à imprimer et reliure.....	75,000 00	

La résolution 58 étant lue la seconde fois, est amendée en ajoutant après le mot "suppléant," les mots "à être payés à la fin de la session," et elle est adoptée telle qu'amendée.

Les résolutions 59 à 66 inclusivement, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 25 février dernier, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :—

## XVI.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

## HAVRES ET RIVIÈRES.

*Ontario.*

130 Pour terminer la construction du havre de Port-Arthur, \$40,000 ; et terminer le dragage de la rivière Kaministiquia, \$25,000 ..	65,000 00
131 Bassin de radoub de Kingston.....	160,000 00

*Nouveau-Brunswick.*

132 Havre du cap Tourmente .....	110,000 00
----------------------------------	------------

*Québec.*

133 Fleuve Saint-Laurent—Améliorations du chenal entre Québec et Montréal .....	50,000 00
---	-----------

*Colombie-Britannique.*

134 Bassin de radoub d'Esquimalt—Portes de fer, etc..... 12,000 00

## XVII.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

## EDIFICES PUBLICS.

*Nouveau-Brunswick.*

136 { Bureau de poste de Dalhousie—Achèvement ..... 5,000 00  
 { Edifices fédéraux de Saint-Jean—Améliorations, etc..... 1,500 00

*Québec.*

{ Station de la quarantaine de la Grosse-Ile..... 3,000 00  
 { Bureau de poste et du revenu de l'intérieur, Hull—Achèvement. 450 00  
 { Bureau de poste de Joliette—Achèvement..... 500 00  
 { Bureau de poste de Lachine, etc..... 8,000 00  
 { Bureau de poste de Laprairie—L'autorité municipale devant en  
 { fournir l'emplacement sans frais ..... 5,000 00  
 { Edifices fédéraux de Montréal—Améliorations et réparations ... 1,500 00  
 { Douane de Montréal—Renouvellements, etc..... 9,000 00  
 137 { Bureau de poste de Montréal—Améliorations, renouvelle-  
 { ments, etc..... 3,000 00  
 { Bureau de poste de Montréal—Éclairage à l'électricité, agrandis-  
 { sements, changements, etc..... 1,250 00  
 { Douane de Québec—Améliorations ..... 3,000 00  
 { Edifices fédéraux, Québec—Améliorations..... 1,500 00  
 { Bureau de poste, douane, etc., à la Rivière-du-Loup (Fraserville). 8,000 00  
 { Bureau de poste, etc., Saint-Henri..... 8,000 00  
 { Bureau de poste, douane, etc., Saint-Hyacinthe ..... 8,000 00  
 { Edifices fédéraux à Trois-Rivières—Améliorations, etc..... 600 00  
 { Pénitencier de Saint-Vincent de Paul..... 30,500 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 28 février dernier, sont rap-  
 portées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :—

## XI.—PENSIONS.

77 Lady Cartier ..... 1,200 00  
 78 Mme Delaney, femme de l'agent des Sauvages tué au lac aux Gre-  
 nouilles ..... 400 00  
 79 Pensions payables par suite de l'invasion féniennne..... 3,038 00  
 80 Pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812..... 2,310 00  
 81 Compensation aux pensionnaires au lieu de terres..... 1,800 00  
 83 Pensions payables par suite de la rébellion de 1885, à la police à  
 cheval, aux volontaires de Prince-Albert et aux éclaireurs ... 4,500 00  
 84 Pension payable à Mme Gowanlock à 400 par année..... 400 00

## XII.—FONDS DE RETRAITE.

85 Allocation de surcroît, Robert W. Wallace, ci-devant directeur de  
 poste à Victoria, C.-B..... 240 00

## XIII.—MILICE.

86 Solde de la division militaire et des états-majors de districts ..... 12,400 00  
 87 Solde des majors de brigade, frais de transport, etc..... 15,100 00  
 88 { Munitions, y compris munitions d'artillerie et la  
 { fabrication de munitions de carabines à la fa-  
 { brique de cartouches de Québec..... \$50,000 00  
 { Habillements et capotes..... 90,000 00  
 { Matériel..... 60,000 00  
 200,000 00

89	Salles d'armes et soin des armes, y compris le salaire des garde-magasins, gardiens, armuriers, etc.....		60,000 00
90	Allocation pour l'instruction militaire.....	\$40,000 00	
	Solde des exercices et toutes les autres dépenses se rattachant à l'instruction militaire des volontaires.....	250,000 00	
			290,000 00
91	Dépenses imprévues et service général pour lesquels il n'est pas autrement pourvu, y compris aide aux associations de carabinières et d'artillerie, et aux musiciens de corps régulièrement organisés.....		38,000 00
92	Subvention à l'association de tir du Canada.....		10,000 00
93	Association d'artillerie du Canada—Contribution du gouvernement aux frais d'un concours d'artillerie en Canada, ou de l'envoi d'un détachement d'artilleurs canadiens à Shoeburyness, Angleterre.....		2,000 00
94	Pièces d'artillerie, modèle amélioré.....		3,000 00
95	Propriétés militaires, salles d'exercice, champs de tir et soin et entretien des propriétés militaires.....	\$22,000 00	
	Construction et réparations.....	75,000 00	
			97,000 00
96	Collège militaire royal du Canada.....		77,000 00
97	Corps permanents—Solde, entretien et équipement des batteries d'artillerie de place "A," "B" et "C," et des écoles d'artillerie à Québec, Kingston et Victoria, C.-B.....	\$180,000 00	
	Ecole de cavalerie et d'infanterie à Québec, Frédéricton, Saint-Jean, P.Q., Toronto, London et Winnipeg.....	304,000 00	
			484,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 4 mars dernier, sont rapportées, lues pour la seconde fois, et adoptées, et elles sont comme suit :—

#### PERCEPTION DU REVENU.

#### XXXII.—DOUANES.

##### *Appointements et dépenses imprévues des différents ports.*

219	}	Dans la province de la Nouvelle-Ecosse.....	115,160 00
		do du Nouveau-Brunswick.....	91,135 00
		do de l'Île du Prince-Edouard.....	19,885 00
		do de Québec.....	225,795 00
		do de l'Ontario.....	285,930 00
		do du Manitoba.....	35,250 00
		do des territoires du Nord-Ouest.....	5,000 00
		do de la Colombie-Britannique.....	45,665 00
		Provinces en général—Pour faire face aux changements qui pourront être nécessaires dans le personnel.....	5,000 00
		Appointements et frais de voyage des inspecteurs de ports, et frais de voyages des autres officiers en tournée d'inspection.....	21,200 00
		Pour faire face aux dépenses probables se rattachant à la commission des douanes et au service préventif extérieur, y compris les appointements de \$800 du commissaire des douanes comme président de la commission.....	16,400 00
		Laboratoire de la douane—Frais des épreuves polariscopiques des sucres, y compris le traitement des personnes nommées ou employées à cette fin.....	6,000 00

Divers—Dépenses imprévues du bureau principal, impressions, papeterie, annonces, frais de télégraphie, etc., pour les différents ports d'entrée.....	15,000 00
Frais de l'administration de l'Acte concernant l'immigration chinoise, y compris la rémunération des officiers de douanes.	2,000 00

XVII.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.—*Suite.*EDIFICES PUBLICS.—*Fin.**Ontario.*

Bureaux de poste, douane, etc., Almonte.....	15,000 00
Edifice public de Brampton.....	6,500 00
Salle d'exercices du bataillon de Brantford.....	10,000 00
Bureau de poste, etc., Carleton-Place .....	10,000 00
Bureau de poste, douane, etc., Cobourg—Achèvement .....	1,625 00
do do Gananoque do .....	750 00
do do Goderich .....	7,500 00
Imprimerie de l'Etat, y compris l'appareil d'éclairage électrique.	32,000 00
Bureau de poste de Guelph—Améliorations.....	800 00
Edifices fédéraux, Hamilton—Améliorations.....	1,000 00
Bureau de poste, douane, etc., Lindsay—Achèvement.....	600 00
Douane, London—Améliorations.....	1,800 00
138 { Edifices militaires de London .....	8,800 00
Edifices publics d'Orilia—La ville donnant gratuitement pour sa part le lot Wheeler.....	6,000 00
Bureau de poste, douane, etc., Pembroke—Achèvement.....	10,000 00
Douane, etc., Peterborough ....	10,000 00
Bureau de poste, douane, etc., Port-Arthur—Lorsque l'emplacement sera donné .....	7,000 00
Edifice public, Ottawa—Addition à l'édifice de la cour suprême..	5,000 00
Bureau de poste, douane, etc., Prescott—Achèvement.....	17,000 00
do do Strathroy do .....	12,000 00
Edifices fédéraux, Toronto—Améliorations, etc.....	1,500 00
Salle d'exercices, Toronto—Pour sa construction, à condition que la ville fournisse un terrain, tel que convenu.....	30,000 00
Bureau de poste, douane, etc., Walkerton.....	8,000 00

*Manitoba.*

139 { Bureau de poste de Brandon.....	21,000 00
{ Bâtiments des immigrants à Winnipeg .....	15,000 00

*Territoires du Nord-Ouest.*

Palais de justice, prison, etc., de Calgary—Achèvement.....	11,500 00
Bureaux des agents des terres et des bois de la Couronne à Régina, Prince-Albert et Edmonton .....	15,000 00
Edifices publics en général .....	5,000 00
Résidence du lieutenant-gouverneur, Régina—Achèvement.....	18,000 00
140 { Palais de justice, prison et station de police.....	10,000 00
Bureaux de poste, de douane, du revenu de l'intérieur, des terres fédérales et des bois de la Couronne à Calgary.....	10,000 00
Palais de justice et prison de Régina—Approvisionnement d'eau, etc.—Achèvement .....	8,500 00
Prison de Régina—Maisons des officiers—Achèvement.....	6,500 00
{ Edifices de la police à cheval du Nord-Ouest .....	50,000 00

*Colombie-Britannique.*

141 { Réparations et améliorations en général aux édifices publics.....	3,000 00
{ Edifices militaires à Victoria.....	15,000 00

*Edifices publics en général.*

142 Edifices publics en général..... 15,000 00

*Nouvelle-Ecosse.*

135 { Bureau de poste, douane, etc., Annapolis—Achèvement..... 12,500 00  
 { Edifice fédéral d'Halifax—Réparations, etc..... 1,500 00  
 { Bureau de poste, douane, etc., Sydney (sud) ..... 9,000 00

*Réparations, meubles, chauffage, etc.*

143 { Réparations, meubles..... 170,000 00  
 { Terrains, édifices publics, Ottawa ..... 7,000 00  
 { Enlèvement de la neige, édifices publics, Ottawa..... 3,000 00  
 { Chauffage do do ..... 60,000 00  
 { Gas et éclairage électrique do y compris chemins et ponts.. 27,000 00  
 { Eau do do ..... 20,000 00  
 { Allocation pour combustible et éclairage, Rideau-Hall ..... 8,000 00  
 { Service du téléphone, édifices publics, Ottawa ..... 3,200 00  
 { Parc sur la Côte du Major, Ottawa..... 6,000 00  
 { Salaires des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., des édifices publics fédéraux ..... 62,000 00  
 { Chauffage des édifices publics fédéraux—Combustible, etc..... 60,000 00  
 { Eclairage do do ..... 36,000 00  
 { Eau pour les do do ..... 18,000 00  
 { Diverses fournitures pour les gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc., édifices fédéraux..... 5,000 00  
 { Pour payer les déboursés pour menues réparations, etc., dans les édifices publics, ci-devant faits directement par les différents départements intéressés ..... 5,000 00  
 { Bâtiments fédéraux de l'immigration—Réparations, ameublement, etc..... 2,000 00  
 { Matériaux pour réparations, etc.—Ventilation et éclairage des édifices publics à Ottawa..... 6,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 6 mars dernier, sont rapportées, lues pour la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :—

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.—*Suite.*

## PORTS ET RIVIÈRES.

*Nouvelle-Ecosse.*

144 { Baie des Vaches—Réparations..... 3,500 00  
 { Economy ..... 2,500 00  
 { Margaree, prolongement du brise-lames—Achèvement ..... 1,800 00  
 { Port-George—Grosses réparations à la jetée..... 5,000 00  
 { Port-Hood—Réparations—Achèvement ..... 6,300 00  
 { Port-Maitland ou Green-Cove—Achèvement..... 1,000 00

*Ile du Prince-Edouard.*

145 { Enlèvement de roche ..... 2,000 00  
 { China-Point ..... 200 00  
 { Réparations aux jetées et aux brise-lames ..... 6,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 7 mars dernier, sont rapportées, lues pour la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :—

XVII.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.—*Suite.*

## PORTS ET RIVIÈRES.

*Nouveau-Brunswick.*

{ Quai de délestage et débarcadère de Campbellton—Achèvement. 5,000 00

	Edgett's-Landing—Quai de déstase—Achèvement .....	2,000 00
	Kingston—Quai sur la rivière Richibouctou—Achèvement.....	2,500 00
146	Saint-Jean—Rivière des Chutes jusqu'à Woodstock et en amont des Grandes Chutes, y compris l'enlèvement des obstructions entre Frédérickton et Woodstock; aussi la rivière Tobique— Achèvement.....	1,000 00
	Brise-lames à Shippegan—Achèvement.....	10,000 00
	<i>Provinces maritimes en général.</i>	
147	Améliorations et réparations en général.....	12,000 00
	<i>Québec.</i>	
	Chicoutimi, Saint-Alphonse et Anse Saint-Jean .....	3,800 00
	Rivière-du-Lièvre—Achèvement .....	40,000 00
	Rivière Nicolet—Achèvement.....	5,000 00
	Rivière Saint-François .....	4,000 00
	Jetée de l'Anse à l'Eau ou Tadoussac—Achèvement des réparations	1,250 00
	New-Carlisle—Achèvement .....	1,800 00
	Sorel, brise-glaces .....	1,500 00
	Jetée de Trois-Rivières—Achèvement.....	4,300 00
	Jetée de la baie Saint-Paul—Aile à la jetée.....	5,000 00
	Port-Daniel—Allonge à la jetée—Achèvement .....	5,500 00
	Saint-Simon—Jetée .....	3,400 00
	Jetée de Rimouski—Réparations .....	10,000 00
148	Bassin de radoub de Lévis.....	4,000 00
	Saint-Laurent, île d'Orléans—Travaux urgents de renouvelle- ment et de réparation .....	5,000 00
	Rivière L'Assomption—Achèvement .....	900 00
	Rivière des Prairies—Améliorations à la Pointe à la Carrière, à l'île Bizard et Sainte-Geneviève, île de Montréal .....	5,000 00
	Grande-Rivière—Brise-lames—Achèvement .....	9,500 00
	Jetée de Longueuil—Abord du côté de la rive—Achèvement.....	8,500 00
	Rivière Saint-Maurice—Chenal ouest, embouchure de la rivière Achèvement .....	1,500 00
	Jetée de Boucherville—Les autorités fournissant \$1,000—Achève- ment .....	1,200 00
	Réparations et améliorations en général, ports et rivières.....	10,000 00
	<i>Ontario.</i>	
	Port de Cobourg—lac Ontario.....	4,000 00
	Kincardine—Réparations .....	1,500 00
	Port de Kingston—lac Ontario.....	6,000 00
	Owen-Sound .....	20,000 00
	Port-Elgin .....	1,000 00
	Port-Hope—Réparations .....	2,500 00
	Portsmouth—Réparations à la jetée—Achèvement .....	2,000 00
	Rivière Ottawa—Améliorations du chenal des bateaux à vapeur, à travers les passages de Pétawawa, en amont de Pembroke.	1,500 00
149	Belleville—Achèvement des travaux du port, l'autorité munici- pale protégeant l'île avec un coffrage jusqu'à concurrence de \$6,000.....	4,000 00
	Port de Toronto—Travaux à l'entrée de l'est, la cité de Toronto devant y contribuer pour \$100,000 .....	50,000 00
	Little-Current .....	5,000 00
	Southampton—Achèvement .....	8,500 00
	Havre Midland—A condition que les autorités locales fournissent \$10,000—Achèvement.....	6,000 00
	Meaford—Travaux du havre. La ville ayant contribué \$3,000..	3,500 00
	Réparations et améliorations en général, ports et rivières .....	10,000 00

*Manitoba.*

150 Réparations et améliorations en général ..... 3,000 00  
*Territoires du Nord-Ouest.*

151 Réparations et améliorations en général ..... 4,500 00  
*Colombie-Britannique.*

152	{	Port de Victoria .....	6,000 00
		Nanaïmo—Enlèvement du rocher Nicol.....	5,000 00
		Réparations et améliorations en général.....	3,000 00
		Rivière Cowichan.....	1,000 00
		Rivière Fraser.....	20,000 00
		Rivière Colombie—Améliorations au-dessus de Golden.....	5,000 00
		Rivière Coquitlan .....	500 00
{	Rivière Colombie—Améliorations entre Revelstoke et le lac Laffèche .....	6,000 00	

*Ports et rivières en général.*

153 Ports et rivières en général..... 6,000 00

## DRAGAGE.

154	{	Dragueurs—Réparations .....	30,000 00
		Dragage—Nouvelle-Ecosse .....	40,000 00
		do Ile du Prince-Edouard .....	
		do Nouveau-Brunswick.....	40,000 00
		do Québec et Ontario.....	
		do Manitoba .....	15,000 00
		do Colombie-Britannique .....	15,000 00
do Service général.....	10,000 00		

## GLISSOIRS ET BARRAGES FLOTTANTS.

155 Glissoirs et barrages flottants ..... 15,000 00

## TÉLÉGRAPHES.

156	{	Lignes aériennes et câbles sous-marins pour le service des côtes et des îles du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes :—	
		Ligne aérienne sur la rive nord du Saint-Laurent—prolongement jusqu'à la Pointe aux Esquimaux .....	3,000 00
		Câble entre l'île d'Anticosti et la rive nord, golfe Saint-Laurent .....	15,000 00
		Lignes de télégraphe, Territoires du Nord-Ouest :—	
		Développements et améliorations.....	560 00
		Lignes de télégraphe, Colombie-Britannique :—	
		Communication par télégraphe de la Pointe Bonilla et du Cap Beale, à Victoria—Nouvelle somme nécessaire—Achèvement .....	3,400 00

## PONTS ET CHAUSSÉES.

157	{	Ponts, cité d'Ottawa, pont sur l'Ottawa, glissoirs, canal Rideau et abords .....	8,300 00
		Pont sur la rivière Bataille, à Battleford—Achèvement.....	12,000 00
		Pont sur la rivière du Ventre, à Lethbridge, Territoires du Nord-Ouest—Achèvement.....	25,000 00

## DIVERS.

159	{	Divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu .....	10,000 00
		Explorations et inspections.....	15,000 00
		Galerie Nationale des Beaux-Arts .....	1,000 00
		Arpentages et plans de propriétés d'Etat—Travaux publics .....	3,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 13 mars dernier, sont rapportées, lues pour la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :—

XIV.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.  
CHEMINS DE FER.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

99	{	Plus grandes facilités à Halifax.....	150,000 00
		Escalier pour conduire de la gare d'Halifax à la rue Nord.....	600 00
		Plus grandes facilités à Moncton.....	2,000 00
		Matériel roulant .....	10,000 00
		Prolongement devant la ville de Saint-Jean, dans les termes et conditions qu'autorisera et imposera le gouverneur en conseil.	17,000 00
		Pont de piéton à la gare de Truro.....	7,500 00

CHEMIN DE FER DU CAP-BRETON.

100	Pour compléter le chemin et le matériel roulant.....	50,000 00
-----	--	-----------

CHEMIN DE FER D'OXFORD ET NEW-GLASGOW.

101	Pour compléter le chemin et le matériel roulant.....	30,000 00
-----	--	-----------

CHEMIN DE FER DE PROLONGEMENT-EST.

102	Plus grandes facilités à Mulgrave.....	3,500 00
-----	--	----------

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 14 mars dernier, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :—

XVIII.—SUBVENTIONS POSTALES ET DE STEAMERS.

160	Communication à la vapeur avec les îles de la Madeleine.....	8,000 00
161	Communication à la vapeur entre Grand-Manan, N.-B., et la terre ferme.....	4,000 00
162	Subvention à une ligne de steamers faisant le service entre Liverpool ou Londres, ou ces deux villes et Saint-Jean, N.-B., et Halifax, N.-E., le port terminal étant un port canadien.....	25,000 00
163	Subvention au steamer faisant le service entre Campbellton et Gaspé, et les ports intermédiaires .....	12,500 00
164	Communication à la vapeur entre la tête de ligne du chemin de fer de Port-Mulgrave ou Pictou et Chéticamp, touchant à Port-Hood, Mabou, Broad-Cove, Margaree et Chéticamp, le gouvernement local ayant accordé pareil montant à la condition que le parlement fédéral affecte aussi un crédit à cet effet.	2,000 00
165	Communication à la vapeur entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme .....	5,500 00
166	Communication à la vapeur entre Saint-Jean et les ports du bassin de Minas, Parrsboro', Maitland, Summerville, Hantsport, Avondale, Windsor, Kingsport, Wolfville, etc.....	3,000 00
167	Communication à la vapeur entre Canso, Arichat, Guysboro', Port-Hood et Mabou, et autres endroits intermédiaires qui pourront être déterminés—service quotidien à Port-Mulgrave, et continuation du service pendant l'hiver sur la section de Port-Mulgrave à Canso.....	4,000 00
168	Communication à la vapeur entre Halifax et Terre-Neuve, voie du Cap-Breton, à \$200 par trajet, ne devant pas dépasser \$2,000 par année.....	2,000 00
169	Service à la vapeur entre San Francisco et Victoria, C.-B.....	17,640 00
170	Communication à la vapeur entre Saint-Jean, Digby et Annapolis pour le service suivant :—Cinq voyages par semaine pendant les mois de juin, juillet, août et septembre, et trois voyages par semaine pendant les autres huit mois de l'année .....	11,500 00

171	Pour trois lignes de steamers faisant le service entre les ports d'Halifax et Saint-Jean, N.-B., ou l'un d'eux, et les Antilles et l'Amérique du Sud.....	85,000 00
171½	Halifax et Saint-Jean, <i>via</i> Yarmouth et Medway .....	5,000 00

## XIX.—SERVICE MARITIME ET FLUVIAL.

172	Entretien et réparations des vapeurs de l'Etat.....	118,550 00
173	Pour les examens des capitaines et seconds.....	5,000 00
174	Pour récompenser les personnes qui ont fait des sauvetages et pour le service des canots de sauvetage.....	8,000 00
175	Pour enquête sur les naufrages, et pour renseignements sur les sinistres maritimes.....	1,000 00
176	Département de l'enregistrement des navires en Canada .....	2,000 00
177	Police de rade de Montréal et Québec.....	12,000 00
178	Pour enlever les obstacles à la navigation des rivières, y compris l'enlèvement des épaves du steamer "Ottawa" dans le fleuve Saint-Laurent.....	5,000 00
179	Service de la poste pendant l'hiver, Ile du Prince-Edouard .....	5,000 00

## XX.—PHARES ET SERVICE COTIER.

180	Appointements et allocations, etc., des gardiens de phares .....	185,000 00
181	Agences, loyers et dépenses imprévues.....	18,333 80
182	Entretien et réparations des phares, sifflets de brume, bouées et balises, établissements de refuge.....	275,500 00
183	Achèvement et construction de phares et de signaux de brume....	32,000 00
184	Service des signaux .....	6,000 00
185	Pour la construction d'une jetée et d'un phare, dans le bas de la rivière Traverse (à compte), frais estimés à \$100,000.....	10,000 00

## XXI.—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES.

186	{	Observatoire, Toronto .....	5,250 00
		do Kingston .....	500 00
		do Montréal.....	500 00
		Allocation pour les observations météorologiques, y compris les instruments et les frais des dépêches signalant les tempêtes.	56,100 00

## XXII.—HOPITAUX DE LA MARINE ET MARINS MALADES ET SANS RESSOURCES.

187	{	Hôpital de la marine et des immigrants, Québec .....	5,000 00
		Hôpital de Sainte-Catherine.....	500 00
		Hôpital de Kingston.....	500 00
		Hôpitaux de la marine dans les provinces de Québec, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Ile du Prince-Edouard et Colombie-Britannique.....	30,000 00
188	Secours aux marins naufragés en détresse.....	3,000 00	

## XXIII.—INSPECTION DES BATEAUX À VAPEUR.

189	Pour faire face aux dépenses de l'inspection des bateaux à vapeur.	23,000 00
-----	--	-----------

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 18 mars dernier, sont rapportées, lues pour la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :—

## XXV.—CONTROLE DES COMPAGNIES D'ASSURANCE.

191	Pour faire face aux dépenses se rattachant à ce service.....	6,500 00
-----	--	----------

## XXVII.—SERVICE GÉOLOGIQUE.

192	Exploration géologique .....	60,000 00
-----	------------------------------	-----------

## XXVIII.—DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES.

	{ Province de Québec, secours.....	4,200 00
	{ Achat de couvertures de laine pour les Sauvages de l'Ontario et de Québec.....	1,600 00
	{ Ecoles des Sauvages dans l'Ontario, Québec, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick.....	24,077 50
	{ Annuités aux termes du traité Robinson.....	16,806 00
193	{ Pour pourvoir aux appointements du chef Angus Cooke, de la rivière Gibson, et du chef William McGregor, de la bande du Cap-Crocker, \$50 chacun .....	100 00
	{ Transport des Sauvages demeurant au Lac des Deux-Montagnes, d'Oka au township de Gibson, à voter de nouveau.....	4,912 73
	{ Arpentage de réserves, à voter de nouveau .....	639 02
	{ Allocations de voyages à L. Foucher, surintendant des affaires des Sauvages, pour la rive nord du Saint-Laurent.....	600 00
	{ Pour permettre au département de secourir certains Sauvages de l'Ontario dans la misère, et qui n'ont pas de fonds en propre .....	300 00
NOUVELLE-ÉCOSSE.		
194	{ Appointements.....	1,175 00
	{ Secours et achat de grains de semence.....	3,045 00
	{ Soins de médecins et médicaments .....	1,200 00
	{ Diverses dépenses .....	75 00
NOUVEAU-BRUNSWICK.		
195	{ Appointements .....	2,055 00
	{ Secours et achat de grains de semences.....	2,700 00
	{ Soins de médecins et médicaments .....	800 00
	{ Diverses dépenses.....	200 00
	{ Frais de voyages.....	100 00
ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.		
196	{ Appointements .....	500 00
	{ Secours et achat de grain de semence .....	1,125 00
	{ Soins de médecins et médicaments.....	300 00
	{ Diverses dépenses.....	75 00
COLOMBIE-BRITANNIQUE.		
197	{ Sauvages de la Colombie-Britannique en général.....	66,910 00
	{ Arpentages .....	11,837 00
	{ Commission des réserves .....	9,500 00
MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST.		
198	{ Annuités .....	130,000 00
	{ Instruments aratoires.....	12,000 00
	{ Grains de semence .....	3,000 00
	{ Bestiaux et pores.....	6,266 00
	{ Provisions pour les Sauvages sans ressources.....	330,000 00
	{ Habillements—Distribution triennale.....	2,745 00
	{ Ecoles du jour.....	68,905 00
	{ do d'industrie .....	139,214 00
	{ Arpentages .....	5,000 00
	{ Gages des instructeurs d'agriculture .....	29,430 00
	{ Entretien des fermes .....	14,834 00
	{ Sioux.....	3,730 00
	{ Bâtiments de l'agence .....	14,702 00
	{ Dépenses générales.....	147,163 00
	{ Moulins et scieries .....	3,100 00
	2½	

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 20 mars dernier, sont rapportées, lues pour la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit:—

XIV.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.  
CHEMINS DE FER.

CANAUX.

103	Sault Sainte-Marie .....	1,641,000 00
104	Lachine.....	71,000 00
105	Cornwall.....	1,000,000 00
106	Pointe-Farran .....	100,000 00
107	Rapide-Plat .....	350,000 00
108	Galops.....	240,000 00
109	Saint-Laurent—Fleuves et canaux—Lac Saint-Louis et canaux entre les lacs Saint-Louis et Saint-François.....	1,000,000 00
110	Saint-Laurent, fleuve et canaux.....	20,000 00
111	Murray—Achèvement des travaux .....	150,000 00
112	{ Welland.....	80,000 00
	{ Creusement jusqu'à 14 pieds d'un bout à l'autre.....	92,000 00
113	{ Terres et dommages, etc., Grande-Rivière .....	12,000 00
	{ Navigation de la Trent—Construction d'écluses et amélioration de la navigation entre Lakefield et le lac Balsam .....	76,000 00
114	Grenville .....	7,000 00
115	Tay.....	11,000 00
116	Culbute—Enlèvement d'une batture en amont des écluses, dom- mage aux terres et travaux de connexion avec les barrages de retenue .....	2,000 00

XV.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU.  
CANAUX.

CANAL LACHINE.

117	{ Construction d'un pont sur le canal à la rue Wellington, à Mon- tréal.....	45,000 00
	{ Drainage des terres et filtration dans les levées entre Lachine et Côte Saint-Paul .....	8,400 00
	{ Achat ou construction d'une ligne de téléphone .....	1,600 00

CANAL WELLAND.

118	{ Pont sur la vieille écluse n° 2 et chemin .....	5,700 00
	{ Réparations de la charpente supérieure de la jetée à Port-Dal- housie; enlèvement de la batture; aussi construction de piles pour pont à Thorold .....	25,000 00
	{ Reconstruction d'un aqueduc sous le coursier d'alimentation en amont de la jonction .....	3,000 00
	{ Pour réparer les jetées de Port-Colborne et Port-Maitland, et les levées du canal, point de partage.....	10,000 00
	{ Réparer les levées avariées par les grandes eaux lors du 9 avril 1889 .....	3,600 00

CANAL CHAMBLY.

119	{ Exhaussement des levées, approfondissement du canal, recons- truction des bajoyers d'écluses, etc.....	15,000 00
	{ Dragage, construction de murs en blocaille, reconstruction de bajoyers, exhaussement des levées .....	28,246 00

ECLUSE DE SAINT-OURS.

120	Pour réparer les fondations de l'écluse.....	20,000 00
-----	--	-----------

## ECLUSE DE SAINTE-ANNE.

121 Pour consolider la vieille jetée en aval de l'écluse ..... 20,000 00

## CARILLON ET GRENVILLE.

122 { Pour deux jeux d'aiguilles..... 2,000 00  
 { Dommages causés à des terrains et service d'estimateurs..... 1,000 00  
 { Etablissement d'un service téléphonique sur les canaux de Carillon et Grenville..... 1,700 00

## CANAL CORNWALL.

123 Pour un logement et un bureau destinés au perceuteur à Cornwall. 2,000 00

## NAVIGATION DE LA RIVIÈRE TRENT.

124 Pour construire un débarcadère à Lakefield, et réparer les chemins à Buckhorn ..... 1,400 00

## CANAL BIDEAU.

125 { Travaux nécessaires pour augmenter l'alimentation d'eau pour le canal et la rivière Gananoque ..... 11,000 00  
 { Construction d'un dragueur ..... 15,000 00  
 { Construction d'un pont sur le canal entre les concessions C et D Nepean Front ..... 9,000 00

## CANAL BEAUHARNOIS.

127 Curage du canal ..... s. .... 10,150 00

## DIVERS.

128 { Divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu ..... 15,000 00  
 { Arbitrages et sentences arbitrales..... 5,000 00  
 { Explorations et inspection..... 10,000 00  
 { Dragage sur les canaux ..... 10,000 00  
 129 { Explorations et inspections..... 20,000 00  
 { Statistique des chemins de fer ..... 2,000 00

## XLI.—POSTES.

241 { Service de transport..... 1,766,000 00  
 { Appointements et allocations..... 1,110,940 00  
 { Divers..... 206,200 00

## XXXI,—GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

{ Frais de voyage des fonctionnaires..... 2,000 00  
 { Coût probable des élections ..... 1,000 00  
 { Impressions et annonces, y compris la traduction des ordonnances ..... 7,000 00  
 { Papeterie, télégrammes, frais de port et téléphone ..... 2,000 00  
 { Ecoles ..... 86,500 00  
 { Ponts et chaussées ..... 35,000 00  
 { Frais d'hommes de loi, y compris le traitement du conseil..... 1,500 00  
 { Commis ..... 9,000 00  
 { Livres pour la bibliothèque et abonnement aux journaux..... 2,000 00  
 { Concierges et messagers du palais législatif et de l'hôtel du gouvernement..... 2,000 00  
 { Entretien des malades aliénés dans le pénitencier du Manitoba.. 6,000 00  
 { Eclairage et combustible pour le palais législatif et l'hôtel du gouvernement ..... 1,500 00  
 { Frais de l'utilisation de quatre machines à forer..... 3,000 00  
 218 { Divers—justice—(administration de la)—y compris l'éclairage, le combustible et la papeterie pour le bureau du shérif..... 800 00

Loyer de salles pour les cours, bureau du shérif .....	500 00
Papeterie pour les juges de la cour suprême.....	200 00
Salaires des concierges des palais de justice, à Régina, Prince- Albert et Calgary .....	2,000 00
Procédures dans les matières d'insanité .....	300 00
Coût de la publication des rapports du magistrat, et honoraires du greffier (article 103, ch. 178, 49 Vic.).....	1,500 00
Annonces des sessions de la cour .....	700 00
Rapports et impression des procédures et des jugements de la cour suprême.....	500 00
Dépenses incidentes (justice) .....	500 00
Réclamations du juge Richardson .....	500 00
Dépenses imprévues.....	5,750 00
Appointements des inspecteurs du registraire et des commis, dépenses imprévues, etc., dans les territoires du Nord-Ouest.	15,160 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 21 mars dernier, sont rap-  
portées, lues pour la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit:—

### PERCEPTION DU REVENU.

#### XXXIII.—ACCISE.

220	Appointements des officiers et inspecteurs d'accise.....	277,881 25
	Pour pourvoir à la nomination de 8 agents d'accise de 3e classe.	4,800 00
	Pour augmentation d'appointements pour les agents d'accise au lieu d'allocations pour pension .....	695 00
	Service préventif.....	15,800 00
	Pour pourvoir aux augmentations des appointements suivant le résultat des examens d'accise.....	2,000 00
	Pour augmenter les appointements des officiers chargés de la surveillance dans les grandes distilleries et fabriques.....	5,000 00
	Frais de voyage, loyer, combustible, papeterie, etc., ainsi que les estampilles des tabacs domestiques et importés .....	70,000 00
	A. Fréchette, traduction de circulaires, arrêtés du conseil, etc....	150 00
	Allocations aux percepteurs de douane sur droits perçus par eux.	3,500 00
	Commission aux vendeurs d'estampilles pour tabac canadien en torquettes.....	250 00
	Pour augmenter le salaire de Patrick Cullen, messenger et gar- dien du bureau du revenu de l'intérieur, Montréal.....	200 00

#### *Spécial.*

Pour permettre au département de fournir de l'alcool méthylé- neux, etc., aux fabricants, lesquels rembourseront le prix de revient .....	5,000 00
---	----------

#### XXXIV.—INSPECTION ET MESURAGE DU BOIS.

##### *Montréal.*

Sous-intendant .....	900 00
----------------------	--------

##### *Québec.*

Appointements .....	5,550 00
---------------------	----------

##### *Trois-Rivières.*

Sous-surintendant .....	300 00
Commis .....	500 00

Dépenses imprévues .....	5,000 00
Emoluments des inspecteurs-mesureurs.....	8,300 00
Pension des inspecteurs et mesureurs à la retraite.....	8,600 00

## XXXV.—POIDS ET MESURES ET GAZ.

222	}	Appointements des inspecteurs et aides-inspecteurs des poids et mesures.....	}	52,800 00	
		Appointements des aides-inspecteurs de poids et mesures suivants :			
		Robt. Magnés.....			
		W. J. McDonell.....			
		Aide-inspecteur à Pictou, N.-E.....			
		Appointements de l'inspecteur en chef des étalons de poids et mesures.....			
		Appointements des inspecteurs du gaz.....			12,700 00
		Loyer, combustible, frais de voyages, frais de port, papeterie, etc. Poids et mesures.....			18,000 00
		Loyer, combustible, frais de voyages, frais de port, papeterie, etc. Gaz.....			8,000 00
		Installation de 5 nouveaux bureaux d'inspection pour gaz.....			1,000 00

## XXXVI.—INSPECTION DES DENRÉES.

223	Pour l'achat et la distribution d'échantillons de farine, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi.....	3,000 00
-----	--	----------

## XXXVII.—INSPECTION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES.

224	Pour subvenir aux dépenses qu'entraîne la loi.....	25,000 00
-----	--	-----------

## XXXVIII.—MENUS REVENUS.

225	}	Menus revenus.....	800 00
		Terres de la réserve de l'artillerie.....	3,305 00

## XXIX.—POLICE A CHEVAL DU NORD-OUEST.

199	}	Solde de la police.....	320,000 00
		Subsistance.....	91,250 00
		Fourrage.....	82,000 00
		Combustible et éclairage.....	35,000 00
		Habillements.....	60,000 00
		Réparations, renouvellements, remonte, armes et munitions.....	45,000 00
		Médicaments et douceurs, et dépenses de l'hôpital.....	4,000 00
		Livres, papeterie et formules imprimées.....	4,000 00
		Eclaireurs, guides, frais pour billets de logement, allocations de voyage, transport des membres de la police et des munitions.....	60,000 00
		Dépenses imprévues.....	8,000 00

## XXIV.—PÊCHERIES.

## SALAIRES ET DÉBOURSÉS DES GARDE-PÊCHES ET DES GARDIENS.

190	}	Ontario.....	20,000 00
		Québec.....	14,000 00
		Nouvelle-Ecosse.....	20,000 00
		Nouveau-Brunswick.....	20,000 00
		Ile du Prince-Edouard.....	3,500 00
		Manitoba, Kéwatin et Territoires du Nord-Ouest.....	3,000 00
		Colombie-Britannique.....	6,000 00
		Pisciculture passes-migratoires et nettoyage des rivières.....	40,000 00
		Dépenses judiciaires et imprévues.....	2,000 00
		Entretien et réparation des vapeurs et autres bâtiments employés à la protection des pêcheries.....	100,000 00
Exposition des pêcheries du Canada et pisciculture à Ottawa....	2,000 00		
Pour payer le service de personnes attachées au département des douanes et des pêcheries, et autres frais se rattachant à la distribution de primes de pêche et au service de la statistique.....	6,000 00		

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 26 mars dernier, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit:—

VIII. ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUES.—(Suite.)

72	Subvention aux sociétés d'agriculture dans les territoires du Nord-Ouest .....	10,000 00
73	Recensement et statistique.....	200,000 00
74	Pour favoriser le développement de l'industrie laitière au Canada.	5,000 00

IX.—IMMIGRATION.

75	Appointements des agents et employés:—	
	Agent, Québec.....	1,700 00
	Sous-agent, Québec.....	1,100 00
	Commis, Québec.....	1,000 00
	Interprète, Québec.....	660 00
	Messager, Québec.....	365 00
	Agent, Montréal .....	1,300 00
	do Ottawa .....	1,300 00
	do Kingston .....	1,300 00
	do Toronto .....	1,650 00
	do Hamilton.....	1,250 00
	do London, Ont.....	1,000 00
	do Halifax .....	1,000 00
	do Saint-Jean, N.-B.....	1,000 00
	do Winnipeg.....	1,400 00
	Sous-agent, Winnipeg .....	1,000 00
	do Interprète, Winnipeg.....	800 00
	Agent, Brandon .....	1,400 00
	do Calgary .....	1,200 00
	do Port-Arthur.....	1,000 00
do Victoria, C.-B.....	1,000 00	
do Vancouver.....	1,200 00	
Appointements des agents en Europe .....		5,900 00
Dépenses imprévues des agences canadiennes .....		16,000 00
Subvention à la société pour la protection des immigrants à Montréal.....		1,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, vendredi, le 18 avril dernier, sont rapportées, lues pour la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit:—

VI.—PÉNITENCIERS.

51	Kingston .....	155,263 23
52	Saint-Vincent-de-Paul .....	100,740 94
53	Dorchester.....	44,156 30
54	Manitoba .....	50,904 48
55	Colombie-Britannique.....	44,434 29

IX.—IMMIGRATION.—Fin.

75½	Pour favoriser l'immigration et faire face aux dépenses du service.....	55,000 00
-----	---	-----------

X.—QUARANTAINE.

76	Quarantaine, Grosse-Ile .....		18,000 00
	do	Saint-Jean, N.-B.....	2,600 00
	do	Pictou, N.-E.....	800 00
	do	Halifax, N.-E.....	3,400 00
	do	Charlottetown, I.P.-E.....	1,000 00
	do	Victoria, C.-B.....	1,900 00
	do	Sydney, N.-E.....	1,900 00
	do	Chatham, N.-B.....	900 00
	do	Port-Hawkesbury.....	300 00

Lazaret de Tracadie .....	4,000 00
Pour faire face aux dépenses des mesures à prendre pour la salubrité publique.....	5,000 00
Pour faire face aux dépenses pour la quarantaine des bestiaux et pour extirper la gale des moutons et les maladies des animaux.....	18,000 00
Pour paiements à faire à des immigrants malades aux hôpitaux de Winnipeg et de Saint-Boniface .....	8,000 00
Ports de quarantaine à établir.....	2,000 00

## XXX.—DIVERS.

200 <i>Gazette du Canada</i> .....	6,000 00
201 Impressions diverses.....	30,000 00
202 Dépenses imprévues sujettes à un arrêté du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session.....	25,000 00
203 Commutation de remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine.....	2,000 00
204 Dépenses du gouvernement du district de Kéwatin.....	5,000 00
205 Dépenses de la mise à exécution de l'Acte de Tempérance du Canada .....	3,500 00
206 Compensation aux membres de la police à cheval du Nord Ouest, pour blessures reçues au service .....	2,000 00
207 Dépenses se rattachant aux levées hydrographiques de la Baie Georgienne.....	18,000 00
208 Appointements de M. Fabre et dépenses imprévues de son bureau.....	3,500 00
209 Pour frais de causes en litige.....	5,000 00
210 Pour frais d'enquête au sujet des comptes publics et des rapports de ces enquêtes à l'auditeur général du Canada, sous l'autorité de l'article 57 de "l'Acte du revenu consolidé et de l'audition"; et pour payer les services d'hommes de loi rendus à l'auditeur général, et de personnes qui lui ont aidé à estimer la valeur des impressions faites par les officiers-rapporteurs et autres.....	500 00
211 Pour aider à la publication d'un quatrième volume des <i>Cartwright's Cases</i> .....	250 00
211½ Paiement des commis surnuméraires employés à la préparation des réponses aux ordres du parlement.....	5,000 00
212 Agences commerciales.....	5,000 00
213 Arpentages, chemins, ponts et autres constructions nécessaires à la réserve de Hot-Springs, près de la station Banff, Territoires du Nord-Ouest .....	17,000 00
214 Académie des arts.....	2,000 00
215 Recueil des arrêtés du conseil, etc.....	8,000 00
216 Pour aider à la publication des procès-verbaux de la Société Royale.....	5,000 00
217 Pour aider à la publication du sixième volume du "Dictionnaire Généalogique des Familles Canadiennes".....	1,000 00

## XLII.—TERRES FÉDÉRALES—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

Appointements du commissaire.....	5,000 00
do du surintendant des mines.....	3,200 00
do de l'inspecteur des agences.....	2,200 00
do du secrétaire.....	2,000 00
do du sous-secrétaire.....	1,500 00
Appointements de 7 inspecteurs des établissements gratuits.....	8,400 00

	Appointements des agents des terres fédérales.....	15,495 00
	do bois de la Couronne.....	4,400 00
	Appointement de l'inspecteur des ranches.....	600 00
	do l'agent des terres féd. de New-Westminster....	1,500 00
	do bois de la Cour., New-Wesminster.	1,800 00
	Appointements des commis du service extérieur, des gardes-forestiers et du service des guides.....	45,618 25
242	Frais de voyage de l'inspecteur des agences, du surintendant des mines, des inspecteurs des établissements gratuits et du commissaire de sylviculture ; dépenses imprévues du surintendant des mines, du bureau des terres, des agents des terres fédérales et des bois de la Couronne, de l'inspecteur des ranches, et du bureau principal ; compte du service spécial, papeterie et imprimerie, et frais de la commission chargée du règlement des réclamations des Métis.....	47,830 00
	Pour payer les membres du conseil d'examen des arpenteurs fédéraux—(L'autorisation voulue par l'acte du service civil est par les présentes donnée pour payer à même ce crédit les sommes nécessaires pour les services des membres du conseil qui sont aussi membres du service civil).....	1,000 00
	Appointements des commis surnuméraires au bureau principal, Ottawa ; annonces, transcription, etc.....	27,000 00

#### XLIII.—TERRES FÉDÉRALES—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

243	Pour arpentages, examens des rapports d'arpentages, impressions de plans, etc.....	95,000 00
-----	--	-----------

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 22 avril dernier, sont rapportées, lues pour la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :—

#### III.—GOUVERNEMENT CIVIL.—*Fin.*

22	Département des chemins de fer et canaux.....	56,150 00
----	---	-----------

#### VIII.—ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUES.—*Fin.*

71	Mise de fonds pour l'établissement et l'entretien de stations agronomiques.....	75,000 00
----	---	-----------

#### XVI.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.—*Fin.*

##### STATIONS AGRONOMIQUES.

158	Stations agronomiques, bâtiments, clôtures, etc.....	30,000 00
-----	--	-----------

#### XXXIX.—CHEMINS DE FER ET CANAUX.

##### CHEMINS DE FER.

##### *Réparations et frais d'exploitation.*

226	Chemin de fer Intercolonial.....	3,200,000 00
227	Chemin de fer de Prolongement-Est.....	91,000 00
228	Chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard.....	230,000 00
229	Embranchement de Windsor.....	25,000 00
230	Chemin de fer du Cap-Breton.....	110,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 23 avril dernier, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :—

#### XXXIX.—CHEMINS DE FER ET CANAUX.—*Fin.*

##### CANAUX.

##### *Entretien et réparations.*

231	Réparations et frais d'exploitation.....	481,116 00
232	Appointements et dépenses imprévues des employés des canaux...	39,986 00

## XL.—TRAVAUX PUBLICS.

233	Perception des droits de glissoirs et de barrages flottants.....	6,000 00
234	Réparations et exploitation, ports et glissoirs—y compris l'écluse de la rivière Yamaska et les bassins de radoub de Lévis et d'Esquimalt. Voir page 89.....	105,775 00
235	Ligne de télégraphe entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme.....	2,000 00
236	Lignes télégraphiques aériennes et câbles sous-marins—service des côtes et des îles des rivières de l'est et du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, y compris les frais du steamer <i>Newfield</i> ou autre navire lorsque employé au service des câbles.....	30,000 00
237	Lignes télégraphiques, territoires du Nord-Ouest.....	25,000 00
238	Lignes télégraphiques, Colombie-Britannique.....	6,500 00
239	Télégraphes et signaux en général.....	10,000 00
240	Agent des travaux publics, Colombie-Britannique.....	5,300 00

VI.—PÉNITENCIERS.—*Fin.*

56	Prison de Regina .....	900 00
----	------------------------	--------

## VII.—LÉGISLATION.

*Sénat.*

57	Appointements et dépenses imprévues du Sénat .....	58,438 00
----	--	-----------

XI.—PENSIONS.—*Fin.*

82	Pensions payables par suite de la rébellion de 1885, aux miliciens.	25,000 00
----	---	-----------

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 25 avril dernier, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :—

## GOUVERNEMENT CIVIL.

244	<i>Bureau du Conseil Privé</i> :—Pour payer à A. Robertson une compensation pour perte de salaire, du 1er juillet 1889 au 1er janvier 1890.....	15 00
245	<i>Département du secrétaire d'Etat</i> :—Compilation et préparation de la liste du service civil pour 1889-90 en anglais et en français .....	237 50
246	<i>Département de l'imprimeur de la Reine</i> :—Pour payer M. J. G. Barrette, commis surnuméraire, pour travail au bureau en dehors des heures réglementaires .....	92 00
	Crédit supplémentaire pour dépenses contingentes.....	2,000 00
247	Correction des épreuves des versions française et anglaise de la liste du service civil pour 1889-90.....	121 20
	<i>Département du revenu de l'intérieur</i> :—Pour payer à John Courtman jusqu'au 30 juin 1890, pour perte de salaire résultant de ce qu'il n'a pas été tenu compte de son temps de service provisoire lorsqu'il a été confirmé dans sa situation de messenger .....	90 00
	A. M. A. Fréchette, pour traduction de circulaires et règlements techniques, etc.....	100 00
248	<i>Département des chemins de fer et canaux</i> — <i>Dépenses contingentes</i> :—Pour services supplémentaires particuliers, impression, papeterie, etc., se rattachant à la perception des recettes des canaux .....	1,000 00
249	<i>Département des affaires des Sauvages</i> :—Pour payer à F. R. Byche ses services d'embaqueteur pour les années 1888-89 et 1889-90 à \$330 par année.....	660 00
250	Soin et nettoyage des édifices de l'administration.....	7,100 00

251	{	<i>Département des postes</i> :—Somme nécessaire pour compléter le paiement des employés chargés de faire la balance des comptes des déposants de la caisse d'épargne des postes au 30 juin 1888, le crédit de 1889-90 à cette fin ayant été insuffisant .....	176 13
		Somme nécessaire pour pourvoir aux frais se rattachant au changement dans le calcul de l'intérêt sur les comptes des déposants de la caisse d'épargne des postes au 1er octobre 1889, par suite de l'adoption du nouveau taux de 3½ pour 100 .....	574 38
		Somme nécessaire pour le service du canon du midi pour l'exercice qui finira le 30 juin 1890 (qui peut être payée à un employé du service civil, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil).....	100 00
252	{	<i>Département de l'agriculture</i> :—Pour payer à H. H. Bailey, examinateur de brevets, la différence entre \$1,200 par année, du 1er janvier 1886 au 30 juin 1890, avec les augmentations statutaires, et ce qui lui a été payé depuis cette date.....	175 00

## ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

253	{	<i>Personnel de la cour de l'échiquier</i> :—Appointements de John McDonald, commis de 3e classe, à \$2 par jour... \$730 00	
		A déduire le montant autorisé par l'Acte du service civil.....	400 00
			330 00
		Traitement du juge de la cour de vice-amirauté, Ile du Prince-Edouard, du 13 novembre 1889 au 30 juin 1890...	378 35

## POLICE FÉDÉRALE.

254	Gages et uniformes de nouveaux hommes (4) ajoutés à l'effectif à cause du service de garde de l'imprimerie et de l'augmentation du service des malles.....	1,500 00
-----	--	----------

## ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUE.

256	Pour acheter en Angleterre et distribuer au Canada de l'orge à deux rangs pour semences.....	25,000 00
257	<i>Patent Record</i> —Somme supplémentaire, le nombre des brevets ayant augmenté plus qu'on avait prévu .....	8,000 00

## IMMIGRATION.

258	Pour l'immigration et frais d'immigration .....	15,000 00
-----	---	-----------

## LÉGISLATION,

260	Indemnité de session de feu J. S. Thompson .....	1,000 00	
261	{	<i>Traducteurs français surnuméraires</i> :—Pour traduction française du 1er juillet 1889 au 15 janvier 1890 .....	1,557 00
		<i>Papeterie</i> :—Nouvelle somme nécessaire .....	1,000 00
		<i>Divers</i> :—Pour le service de deux voitures entre la Chambre et l'imprimerie .....	600 00
		<i>Journaux</i> :—Nouvelle somme nécessaire.....	250 00
262	Gratification à la famille de feu le Dr Wilson, rédacteur des lois de la Chambre des Communes.....	1,000 00	

## CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

*Chemin de fer Canadien du Pacifique.*

264	Construction.....	20,000 00
-----	-------------------	-----------

*Chemin de fer Intercolonial.*

265	{	Embranchement de Pictou—Paiement d'annonces à Dennis Frères	28 00
		do de Saint-Charles .....	200,000 00
		do de la ville de la Rivière du Loup.....	600 00
		do de Dartmouth.....	6,000 00
		Agrandissement à Moncton.....	20,000 00
		Frein à air comprimé pour wagons à marchandises.....	13,000 00
266	{	Agrandissement à Saint-Jean.....	3,000 00
		Chauffage des wagons avec la vapeur provenant de la locomotive	11,200 00
		Construction.....	2,000 00

*Chemin de fer Oxford et New-Glasgow.*

266	Construction et équipement.....	220,000 00
-----	---------------------------------	------------

*Chemin de fer du Cap-Breton.*

267	Construction et équipement.....	150,000 00
-----	---------------------------------	------------

*Pont aux Grands Narrows.*

268	Pont.....	115,000 00
-----	-----------	------------

## CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

## CANAUX.

269	<i>Travaux de la rivière Trent</i> —Barrage et cale sèche, Bobcaygeon..	1,600 00
270	<i>Canal de Fort-Frances</i> —Paiement à John Logan pour services rendus sur le canal de Fort-Frances, attestés par Hugh Sutherland, alors en charge du canal de Fort-Frances.....	83 34
271	<i>Canal Welland</i> —Frais de l'enquête autorisée par le parlement à la dernière session sur l'administration de ce canal .....	4,500 00
272	<i>Canal Chambly</i> —Réparation d'un aqueduc, Rivière-aux-Iroquois, dragage, etc .....	6,900 00
273	<i>Canal Williamsburgh</i> —Réparations aux portes d'écluse et aux ponts.....	1,000 00
274	<i>Canal Lachine</i> —Gratification de deux mois à la veuve de P. Boulay, dessinateur du département des chemins de fer et canaux	180 00

## CHEMINS DE FER.

275	Arpentages et inspections.....	15,000 00
276	Pour une voiture particulière pour Son Excellence le gouverneur général.....	14,300 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 28 avril dernier, sont rapportées, lues pour la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :—

## TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

## EDIFICES PUBLICS.

*Nouvelle-Ecosse.*

278	{	Edifice fédéral de Halifax—Améliorations, etc.....	300 00
		Entrepôt d'examen.....	50 00
		(Sydney (sud)—Bureau de poste, douane, etc.....	4,000 00

*Nouveau-Brunswick.*

279	{	Bureau de poste de Frédéricion—Réparations.....	80 00
		do Woodstock.....	500 00

*Québec.*

{	Coaticook—Bureau de poste, douane, etc.....	3,000 00
	Douane de Montréal—Renouvellements, réparations, etc.....	2,500 00

280	{	Bureau de poste de Montréal—Pavé granolithique, etc., les autorités de la ville y contribuant la moitié.....	1,000 00
		Bureau de poste de Québec—Améliorations.....	300 00
		do de Montréal do .....	300 00
		Douane des Trois-Rivières—Réparations du mur de soutènement, etc.....	425 00
		Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.....	13,000 00

*Ontario.*

281	{	Edifice public de Guelph—Améliorations.....	220 00
		do de Brampton.....	6,000 00
		Bureau de poste, douane, etc., de Napanee—Achèvement.....	5,500 00
		Strathroy—Bureau de poste, douane, etc.....	5,000 00
		Trenton—Edifice.....	5,500 00
		Lindsay—Bureau de poste, douane, etc.....	3,400 00
		Edifices de l'administration, Ottawa—Voûtes à l'usage du département des finances dans le palais de l'est.....	45,000 00
		Douane de London—Achèvement.....	1,500 00
		Pembroke—Bureau de poste, douane, etc.....	4,000 00
		Bureau de poste de Stratford—Achèvement des améliorations, etc.	1,900 00
		Bureau de poste et douane de Saint-Thomas—Achèvement des améliorations à l'appareil de chauffage, etc.....	1,100 00
		Imprimerie du gouvernement.....	1,000 00
Observatoire provisoire, rue Cliff, Ottawa.....	350 00		
Bureau de poste de Toronto—Travaux de salubrité.....	350 00		

*Manitoba.*

282	{	Bureau de poste de Brandon.....	10,000 00
		Pénitencier du Manitoba.....	4,000 00

*Territoires du Nord-Ouest.*

283	{	Calgary—Palais de justice, prison, etc.....	10,000 00
		Régina—Résidence du lieutenant-gouverneur.....	12,000 00

*RÉPARATIONS, AMEUBLEMENT, CHAUFFAGE, ETC.*

284	{	Bureau de poste d'Halifax—Nouvelle armoire de sûreté, etc.....	900 00
		Edifices publics, Ottawa—Améliorations au palais de l'ouest.....	1,800 00
		Résidence du lieutenant-gouverneur, Régina—Puits, pompe, etc.	500 00

*PORTS ET RIVIÈRES.*

285	Jetée de Barrington.....	225 00
-----	--------------------------	--------

*Nouveau-Brunswick.*

286	Quaco—Réparations au brise-lames.....	500 00
-----	---------------------------------------	--------

*Provinces maritimes en général.*

287	Réparations et améliorations, ports et rivières, provinces maritimes en général.....	3,000 00
-----	--	----------

*Québec.*

288	{	Rivière du Lièvre.....	20,000 00
		Rivière Nicolet.....	1,500 00
		Jetée des Trois-Pistoles.....	140 00
		Sainte-Adelaïde de Pabos (Petit Pabos).....	4,850 00
		Quai de Percé.....	4,000 00
		La Malbaie, Ile aux Coudres et les Eboulements—Réparations aux quais.....	880 00
		New-Carlisle.....	5,244 00
		Saint-Timothée—Quais.....	1,300 00
		Grand Pabos—pour compléter les travaux du quai.....	1,000 00
		Réparations générales et améliorations, ports et rivières.....	3,000 00

## Ontario.

289	{	Creek de McGregor—pour terminer les travaux.....	300 00
		Portsmouth—réparations au quai.....	1,054 00
		Rivière des Outaouais—améliorations du chenal des bateaux à vapeur dans les Narrows de Pétéwawa, en amont de Pembroke.....	820 00
		Rivière Rideau—dragage.....	95 00
		Rivière Thames—chenal à l'embouchure.....	4,200 00

## Manitoba.

290	Réparations générales et améliorations, ports et rivières.....	1,000 00
-----	--	----------

## Colombie-Britannique.

291	Nanaïmo—Enlèvement du rocher Nicol.....	5,000 00
-----	---	----------

## Ports et rivières en général.

292	Montant nécessaire pour les ports et rivières en général.....	2,500 00
-----	---	----------

## TÉLÉGRAPHES.

## Lignes télégraphiques—Ontario.

293	Communication télégraphique entre l'île de la Pointe Pelée, lac Erié, et la terre-ferme—pour relier le bureau de téléphone de l'Etat à la station de signaux du phare—Montant périmé à voter de nouveau.....	200 00
-----	--	--------

## Lignes télégraphiques—Colombie-Britannique.

294	Pour relier la Pointe Bonilla et le Cap Beale à Victoria—Montant périmé à voter de nouveau.....	10,600 00
-----	---	-----------

## Lignes télégraphiques—Nouvelles-Ecosse.

295	A la Compagnie de télégraphe Dominion pour longueur additionnelle de ligne, de Canso à Dartmouth, construite en 1879-80.	2,500 00
-----	--	----------

## DRAGAGE.

296	Nouvel outillage de dragage.....	1,500 00
-----	----------------------------------	----------

## DIVERS.

297	Arpentages et inspections.....	7,500 00
-----	--------------------------------	----------

## PÊCHERIES.

298	{	Pour rémunérer les services rendus par M. D. A. McLennan en rapport avec le bureau de renseignements des pêcheries ....	125 00
		Pour couvrir les frais de la commission relative à la pêche du hareng.....	1,800 00
		Pour récompenser M. Charles Adams d'avoir pris dans le lac Huron un véritable spécimen du <i>Salmo Salar</i> .....	20 00

## PHARE ET SERVICE COTIER.

299	{	Pour indemniser M. George Georgeson d'avoir sauvé le phare et les bâtiments de la pointe de l'Est, île Saturna, C.-B., de l'incendie, le 14 juin 1889.....	30 00
		Gratification de \$50, autorisée par arrêté du conseil, à M. F. H. Ford, dont l'emploi en qualité de gardien de phare de Rustico-Sud a été aboli.....	50 00

## SERVICE MARITIME ET FLUVIAL.

299	{	Pour payer une gratification aux membres du corps de police du port de Montréal, suivant la durée de leur service, à raison de l'abolition de ce corps; il sera accordé une année d'appointements à ceux qui ont vingt années de service et plus, et six mois à ceux qui en ont dix et moins de vingt.....	2,793 90
-----	---	--	----------

	Pour pourvoir aux observations sur la marée.....	2,000 00
300	Pour pourvoir à la réclamation de Jotham O'Brien à raison de travaux additionnels lors de la construction des steamers <i>Princess Louise</i> , en 1883, et <i>Lansdowne</i> , en 1884, suivant l'arrêté du conseil du 9 décembre 1889.....	8,844 32
	Pour faire face aux frais de la levée hydrographique du chenal des navires, entre Garry Bush et New-Westminster, sur la rivière Fraser, C.-B.....	500 00
	Pour payer une gratification de sept mois d'appointements à John Giblin, à raison de l'abolition de son emploi de sous-préposé à l'engagement des matelots, de Québec, le 30 juin 1889.....	583 33

#### QUARANTAINE.

259	Quarantaine de la Grosse-Ile.....	5,000 00
	do de Chatham, N.-B.....	475 00
	Lazaret de Tracadie.....	400 00
	Salubrité publique.....	2,000 00
	Quarantaine des animaux, province de Québec.....	2,000 00

#### HOPITAUX DE LA MARINE.

301	Gratification de \$250 à Thomas Wood, gardien de l'hôpital de la marine de Victoria, C.-B., qui se retire du service après avoir été gardien de l'hôpital pendant seize années.....	250 00
	Gratification à Mme A. Rowand, veuve de feu le Dr A. Rowand, hôpital de la marine, Québec, 2 mois.....	66 66
	Pour payer les appointements d'une année à titre de gratification à Mme Mossman, directrice de l'hôpital de la marine de Québec, à raison de l'abolition de son emploi.....	300 00
	Pour pourvoir aux appointements d'une année à titre de gratification au Dr C. Robitaille, président de la commission, \$200; au Dr C. A. Parke, commissaire, \$200; au Dr C. E. Lemieux, médecin-visiteur, \$400, et au Dr N. E. Dionne, médecin-visiteur, \$400, par suite de l'abolition de leurs emplois respectifs à l'hôpital de la marine de Québec, à partir du 1er août 1889, suivant l'arrêté du conseil du 28 juin 1889.....	1,200 00
	Pour payer une gratification de deux années d'appointements au Dr P. A. Wells, dont les services en qualité de secrétaire de l'hôpital de la marine de Québec ne sont plus requis depuis le 1er janvier 1890, par suite de l'abolition de cette charge par l'arrêté du conseil du 17 décembre 1889.....	1,200 00

#### DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES.

##### *Colombie-Britannique.*

302	Pour contribuer à la construction des bâtiments de l'école des filles Sauvages sous les auspices de l'Eglise d'Angleterre à Yale, Colombie-Britannique.....	1,500 00
	Et pour l'achat d'un terrain sur lequel sera situé cette école.....	500 00
	Pour défricher le terrain et clôturer la ferme modèle de Metlakahla.....	600 00
	Pour l'équipement de la chaloupe à vapeur appartenant au département:—	
	Voiles et mâts.....	\$ 200 00
	Gages de l'équipage.....	1,080 00
	Meubles, effets de literie, ustensiles, etc.....	600 00
	<hr/>	1,880 00
	Pour réparations au bureau des Sauvages de Kamloops.....	400 00

Pour terminer les écoles d'industrie de l'île Kuper et de Kamloops:—		
Coût du bâtiment .....	\$17,277 00	
Transféré au départements de travaux publics par le département des Sauvages pour les fins de la construction .....	8,122 00	
	<hr/>	
Montant requis, soit .....		9,200 00
Nouveau crédit pour terminer les constructions, école d'industrie de Kootenay.....		4,500 00
Ecole d'industrie de Kamloops .....		800 00
<i>Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.</i>		
Pour rétribuer le Dr P. Aylin, qui a vacciné 33 Sauvages de la réserve du Faisan-Rouge en mars 1889, au taux de 25 centins chacun.....	\$ 20 75	
72 Sauvages de la réserve du Petit-Pin .....	18 00	
107 do do du Foin-d'Odeur.....	26 75	
127 do do des Assiniboines.....	31 75	
100 do do de l'Enfant-du-Tonnerre.....	25 00	
64 do do de Moosomin.....	16 00	
75 do do de Poundmaker .....	18 75	
	<hr/>	157 00
Pour payer les gages de l'interprète, qui a aussi fait le service de conducteur d'attelage pour l'agence du fort Pelly.....		480 00
Pour l'entretien de 20 élèves, à \$100 chacun par année.....	\$2,000 00	
Et pour l'entretien de 25 élèves, à \$100 chacun par année, à l'école d'industrie de Saint-Paul.....	2,500 00	
	<hr/>	4,500 00
Installation à l'école d'industrie de Saint-Paul.....		4,000 00
Pour améliorer le chemin de Prince-Albert au lac Montréal, en ouvrant 15 milles de nouvelles routes.....		200 00
Pour l'achat de 4 bœufs de somme pour la réserve des Sarcis.....		300 00
Pour l'achat de 30 tonnes de foin pour les bêtes à cornes de l'école d'industrie de Qu'Appelle, la récolte du foin ayant manqué par suite de la sécheresse dans l'été de 1889.....		240 00
303 } Pour contribuer à la reconstruction de la maison d'école de la réserve d'Enoch La Potac, détruite par les feux de prairie au printemps de 1889.....		100 00
Pour l'achat de 3 acres de terre additionnelles pour l'école d'industrie de Saint-Paul, soit partie du lot 18, arpentage des terres fédérales, paroisse de Saint-Paul, afin de faciliter le drainage de la propriété de l'école.....		300 00
Pour terminer la construction de l'école de Saint-Paul.....		2,600 00
Pour terminer l'école d'industrie de Régina.....		3,500 00
Ecoles d'industrie en général.....		534 75
Pour rémunérer M. John Russell d'avoir gardé le bois confisqué pour avoir été illégalement coupé sur la réserve de Saint-Pierre.....		442 10
Estimation du coût d'une fosse et de cabinets d'aisance et des conduits, 12 x 12 x 14, à l'école d'industrie de Qu'Appelle.....		500 00
Pour obtenir des grains de semences pour les Sauvages des Territoires du Nord-Ouest, ce qui est nécessaire par le fait que les récoltes ont presque complètement manqué en 1889 à cause de la sécheresse.....		11,285 00
Pour pourvoir à une deuxième école (catholique romaine) sur la réserve du lac du Flux et du Reflux (appointements de l'instituteur, \$300; pour aider à la construction, \$100).....		400 00

## Ontario et Québec.

304	{	Estimation du coût des matériaux et de la main-d'œuvre nécessaire pour exécuter les réparations à l'école des filles de la rivière Pic, lac Supérieur, Ontario.....	144 25
		Pour permettre au département de payer les appointements d'un instituteur à l'école sauvage de Stoney-Point, sous le contrôle du département.....	200 00
		Subvention pour venir en aide à la Société d'Agriculture de Muncey.....	60 00
		Pour aider les Sauvages de la rivière du Poisson-Blanc (rive nord du lac Huron) à construire un bâtiment destiné à servir d'église et d'école, ces derniers n'ayant pas de fonds pour cet objet.....	300 00
		Montant nécessaire pour compléter l'école des Sauvages à Bécancour.....	75 00
		Pour payer les appointements de l'instituteur de l'école qui pourra être établie à la baie du Poisson-Blanc, près de la réserve du lac du Poisson-Blanc.....	200 00
		Pour permettre au département d'acheter un petit morceau de terrain à Cacouna devant servir de réserve aux Sauvages de Cacouna.....	100 00
		Pour couvrir le surplus de la dépense faite lors du paiement des annuités en vertu du traité Robinson pendant cinq ans, de 1884 à 1889.....	2,620 76

## Nouvelle-Ecosse.

305	{	Pour porter le traitement annuel du révérend D. McIsaac de \$50 à \$100 par année.....	50 00
		Pour permettre au département de payer certains comptes du service médical que le crédit de 1889-90 n'a pas suffi à couvrir.....	500 00

## Nouveau-Brunswick.

306	{	Pour permettre au département de payer certains comptes du service médical que le crédit de 1889-90 n'a pas suffi à couvrir.....	500 00
-----	---	--	--------

## COMMISSION GÉOLOGIQUE.

306½	A l'égard d'un puits artésien à Déloraine.....	2,000 00
------	--	----------

## POLICE À CHEVAL DU NORD-OUEST.

307	{	Pour indemniser R. Belcher de la perte d'un bâtiment incendié, au fort Saskatchewan, pendant que la police à cheval du Nord-Ouest l'occupait.....	650 00
		Autre somme nécessaire pour faire face aux dépenses de l'année.....	30,000 00

## DIVERS.

308	Pour couvrir les dépenses relatives à l'expédition de la Skeena....	5,441 08	
310	{	Somme nécessaire pour payer les frais de poursuite de la <i>St. Catharines Milling and Lumbering Co. vs la Reine</i> . \$1,500 00	
		La Reine <i>vs la St. Catharines Milling and Lumbering Co.</i> , balance des frais.....	300 00
312	Somme nécessaire pour payer les dépenses relatives au recouvrement des avances de grain de semence dans les Territoires du Nord-Ouest.....	250 00	
313	Dépenses du gouvernement dans les Territoires du Nord-Ouest :—Pour payer la construction d'un pont sur la rivière à l'Esturgeon, Edmonton, Territoires du Nord-Ouest.....	5,000 00	

314	Autre somme nécessaire pour couvrir les frais d'examen de terre dans la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique, que la compagnie de ce chemin a proposé de classer comme n'étant pas assez propre à la colonisation .....	500 00
	Pour venir en aide aux Métis des Territoires du Nord-Ouest.....	1,000 00
316	Pour payer 25 exemplaires de l'ouvrage de Taschereau sur "Les lois criminelles," pour échange de livres de bibliothèque, à \$10 .....	250 00
317	Pour payer 25 exemplaires du livre intitulé "The Water Lily," pour échange, à \$1.....	25 00
318	Pour payer à l'abbé Dugas 25 exemplaires de son livre sur "Mgr Provencher et les missions de la Rivière Rouge," à 50c.....	12 50
319	Pour payer à J. A. Jodoin 25 exemplaires de l'"Histoire de la famille de Longueuil," à \$1.....	25 00
320	Pour payer à P. B. Mignault 25 exemplaires du "Manuel Parlementaire," à \$1.....	25 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 29 avril dernier, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :—

321	Pour payer à Alphonse Desjardins 40 exemplaires des "Débats parlementaires de Québec, pour 1888 et 1889," à \$8.....	640 00
322	Pour aider à la publication du septième volume du "Dictionnaire généalogique des familles canadiennes".....	1,000 00
323	Autre somme pour du matériel destiné à l'imprimerie de l'Etat....	8,000 00
324	Classement de vieilles archives .....	1,000 00
325	Pour payer, à titre de gratification, à la veuve de feu le juge Jellett, du comté de Prince-Edouard, Ont., l'équivalent de deux mois de son traitement.....	400 00
326	Pour payer les frais d'appel au Conseil privé dans la cause du procureur général de la Colombie-Anglaise vs le procureur général du Canada, concernant le droit aux métaux précieux dans la zone du chemin de fer.....	5,400 00

## PERCEPTION DU REVENU.

### DOUANES.

#### *Douanes—Divers.*

327	{	Somme nécessaire pour payer la part des douanes (la moitié) des frais de réparation et d'entretien du yacht à vapeur du gouvernement, le <i>Cruiser</i> , pendant la saison de 1889.....	2,631 45
		Pour payer à John Dyke, agent du gouvernement à Liverpool, Angleterre, les services qu'il a rendus et les dépenses qu'il a faites en se procurant des renseignements au profit du département des douanes.....	500 00
		Pour payer à M. Wm Doyle, ex-fonctionnaire du service préventif de Sa Majesté à Dalhousie, N.B., une gratification de retraite, suivant arrêté du conseil du 9 septembre 1889 .....	100 00
		Pour payer à M. R. Robichau, sous-percepteur des douanes de Sa Majesté à Météghan, N.-E., une gratification égale à 18 mois d'appointements, lors de sa retraite.....	150 00

### ACCISE.

328	{	Pour payer à Archie Gillis, constable à Port-Hood, N.-E., à titre d'indemnité pour perte de temps résultant d'une blessure causée par un coup de feu essuyé dans l'exercice de ses fonctions, au service du département du revenu de l'intérieur....	100 00
		Pour porter les appointements de T. B. Blair à \$1,400, à compter du 1er janvier 1889, date de son déplacement d'Hamilton à Toronto. Le budget n'y a pourvu qu'à compter du 1er juillet 1889.....	100 00

	Pour payer à Patrick Cullen, messenger et surveillant, bureau du revenu de l'intérieur, Montréal, un supplément de \$200 pour services rendus pendant l'exercice en cours .....	200 00
	INSPECTION ET MESURAGE DE BOIS.	
329	{ Autre somme nécessaire .....	11,000 00
	{ Pour payer une gratification à la veuve de feu J. Gilchrist .....	200 00
	TERRES DE LA RÉSERVE MILITAIRE.	
331	Somme nécessaire pour payer des frais judiciaires, commissions et vente de terrains .....	3,297 40
	INSPECTION DU GAZ.	
332	Pour rétribuer A. Code, inspecteur des poids et mesures, à Ottawa, des services qu'il a rendus en remplissant les fonctions de feu H. J. Hubertus, inspecteur du gaz, à Ottawa, depuis le 3 mars 1889, date de son décès, jusqu'au 1er juillet 1889, jour où il lui fut nommé un successeur.....	100 00
	CHEMINS DE FER ET CANAUX.	
334	<i>Chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard</i> :—Autre somme néces- saire .....	40,000 00
	{ <i>Lachine</i> :—Pour payer à Mlle Elizabeth O'Neil une gratification égale à deux mois de salaire de feu son père, Wm O'Neil. ....	76 25
	{ <i>Beauharnois</i> :—Pour payer à l'éclusier Louis Bertrand son salaire depuis le 14 février jusqu'au 28 juin 1887 .....	150 00
	{ <i>Chambly</i> :—Reconstruction de la forge détruite par le feu.....	1,000 00
	{ <i>Williamsburgh</i> :—Pour rétribuer John Reid, receveur des péages du canal à Cardinal, des services qu'il a rendus en qualité de surintendant intérimaire après le décès du surintendant McDonell .....	880 63
335	Pour payer à la veuve de feu W. B. Forbes, surintendant, des arrérages de frais de voyage, du 1er juillet 1873 au 1er octobre 1879.....	1,250 00
	{ Supplément de salaire à des personnes permanemment employées dans le service public, et rétribution de toutes autres per- sonnes pour services rendus à cause ou au sujet de bateaux ou navires passant par les canaux entre le lac Erié et Mon- tréal, depuis minuit, le samedi, jusqu'à six heures du matin, le dimanche, et depuis neuf heures du matin jusqu'à minuit, le dimanche.....	10,000 00
	DÉPARTEMENT DES POSTES.	
	{ A ajouter au crédit voté pour un emploi de commis à \$400 dans le bureau de l'inspecteur des postes, à Halifax, afin de per- mettre au directeur général des postes de porter les appoin- tements de M. Sydenham Howe à \$600 par année .....	200 00
336	Somme nécessaire pour payer à la Compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique son service postal entre Vancouver et Victoria (crédit périmé à voter de nouveau).....	4,000 00
	{ Somme nécessaire pour rétribuer la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique de son service postal sur la ligne mère (crédit périmé à voter de nouveau) .....	20,261 20
	TERRES FÉDÉRALES—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.	
337	Autre somme nécessaire pour arpentages, examen de rapports d'arpentage, impression de plans, etc.....	30,000 00

## ARTICLES AUXQUELS IL N'A PAS ÉTÉ POURVU.

339	Somme nécessaire pour couvrir les articles auxquels il n'a pas été pourvu pour l'exercice 1888-89, ainsi qu'il ressort du rapport de l'auditeur général, page 54—B.....	555,609 86
-----	---	------------

## PÉNITENCIERS.

255	<i>Saint-Vincent de Paul</i> :—A Edward Kenny pour suppléer à l'insuffisance de ce qui lui a été accordé en commutation de revenants-bons.....	100 00
	Augmentation des salaires de D. J. McLellan et R. Roger, \$30 chacun, à compter du 1er juillet 1889.....	60 00
	<i>Pénitencier du Manitoba</i> :—Frais du transport du prisonnier Morris Blake en Angleterre .....	284 46
	<i>Pénitencier de la Colombie-Britannique</i> :— Pour payer à J. Fitzgerald, promu du rang de garde à celui de gardien en 1885.	100 00
	<i>Pénitencier de Dorchester</i> :—Pour payer aux instructeurs de métiers W. Hogan et H. Godsoe, \$30 chacun, pour 1887-88, 1888-89 et 1889-90.....	180 00
309	Pour rembourser aux déposants à la caisse d'épargne le montant que s'est approprié le sous-directeur de la poste, à Kingston.	3,253 37

## PÉNITENCIERS.

340	Gratification à Martin Kennedy pour services de garde au pénitencier d'Halifax jusqu'au 1er juillet 1890.....	240 63
-----	---	--------

## LÉGISLATION.

341	Pour payer à l'honorable sénateur Montgomery le montant déduit de son indemnité sessionnelle de 1889.....	184 00
-----	---	--------

## ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUE.

342	Appointements (auxquels il n'a pas été pourvu) du commissaire et du sous-commissaire des laiteries .....	1,550 00
-----	--	----------

## TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLES SUR LE REVENU.

## ÉDIFICES PUBLICS.

## Québec.

343	{ Bureau de poste de Joliette—solde dû pour travaux à l'entreprise	1,060 00
	{ Pénitencier de Saint-Vincent de Paul.....	8,000 00
	{ Bâtiments de la citadelle de Québec—Réfections et réparations...	3,000 00

## RÉPARATIONS, AMEUBLEMENTS, CHAUFFAGE, ETC.

344	Pour suppléer aux déboursés se rattachant à la redistribution des bureaux dans les édifices de l'est, de l'ouest et de la rue Wellington, parmi les différents départements du service public—Nettoyage et réparations.....	5,000 00
-----	---	----------

## PORTS ET RIVIÈRES.

345	Réparations et améliorations générales.....	7,000 00
-----	---	----------

## DRAGUAGE.

346	Draguage—Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard et Nouveau-Brunswick .....	8,000 00
-----	--	----------

## CHEMINS ET PONTS.

347	Ponts—Cité d'Ottawa, sur la rivière Ottawa, les glissoires, le canal Rideau et leurs abords. ....	2,800 00
-----	---	----------

## DIVERS.

348	{ Arpentages et inspections.....	2,000 00
	{ Compensation à MM. Péloquin et Phaneuf, pour la perte de leur	

348	{ barge "Germany" à Nicolet, sur le lac Saint-Pierre, en donnant sur un ouvrage de pilotis submergé dont la situation n'était pas suffisamment indiquée.....	400 00
-----	--	--------

## HOPITAUX DE LA MARINE.

349	Gratification de \$2,000 au Dr L. Catellier, le médecin et chirurgien interne de l'hôpital de la marine de Québec, dont les services ne sont plus requis par suite de la fermeture de l'institution, et qui a rempli les fonctions de cette charge depuis le 1er mai 1865, mais qui ne tombe pas sous le coup de la loi des pensions .....	2,000 00
-----	--	----------

## DIVERS.

350	Pour combler les déboursés occasionnés entre le 1er avril 1888 et le 2 mai 1889, par une nouvelle étude hydrographique du fleuve Saint-Laurent—étant la moitié de la somme dépensée par le gouvernement impérial pour les mêmes travaux.....	14,643 47
351	Somme nécessaire pour compléter celle votée par l'association britannique de l'avancement des sciences pour faire des recherches sur le caractère physique, la langue, la condition industrielle et sociale des tribus du Nord-Ouest du Canada, spécialement des tribus et hordes de la Colombie-Britannique.....	500 00

## COMPTE NON SOLDÉ.

352	Pour acheter et procurer des grains de semence aux colons des Territoires du Nord-Ouest (cette dépense sera tenue dans un compte non soldé, et les remises seront créditées à mesure qu'elles seront reçues).....	31,500 00
-----	---	-----------

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 30 avril dernier, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit:—

## COMPTES DES TERRITOIRES.

338	{ Autre somme nécessaire .....	10,000 00
	{ Pour verser à J. A. Gemmill, avocat, Ottawa, administrateur de la succession de feu Francis J. Dickens, le solde d'une demande d'indemnité de pertes subies pendant l'insurrection du Nord-Ouest .....	100 00

## ACTE DES LICENCES, 1883.

330	Pour rembourser aux porteurs de licences fédérales les frais de poursuite et amendes encourus à raison de violations de l'acte provincial.....	3,547 16
-----	--	----------

M. Foster présente la réponse suivante:—

Réponse à l'Ordre du 24 janvier dernier—Copie de tous papiers et correspondance entre l'association des manufacturiers de l'Ontario et le gouvernement fédéral, pendant les années 1883, 1884 et 1885 au sujet de la législation projetée concernant les manufactures.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir:—

Bill (No 124) concernant H. H. Vivian et Cie (limitée).

Bill (No 133) modifiant de nouveau l'Acte concernant le Revenu de l'intérieur, chapitre 34 des Statuts Révisés.

Bill (No 130) modifiant l'Acte d'Interprétation.

Et aussi,—adoptant les amendements faits par cette chambre au bill (No 116) du Sénat, intitulé: "Acte concernant le département de la Géologie, des Mines et de l'Histoire Naturelle," sans modification.

M. Dewdney dépose sur le bureau,—Correspondance relative à certaine assistance donnée aux Métis de Fort-La-Corne et autres lieux.

Aussi,—Etat concernant l'achat de grain de semence y compris une liste des prix payés pour le blé et l'avoine.

Aussi,—Etat concernant la distribution de grain de semence et instructions quant à la distribution de ce grain.

Aussi,—Correspondance, etc., concernant le pont de Saint-Albert.

Aussi,—Etat concernant la réclamation de la Cie d'Exploitation Forestière de la Rivière Eau-Claire et de la Rivière des Ares contre le gouvernement pour du bois qu'elle prétend avoir été enlevé sur ses concessions.

Et aussi,—Mémoire au sujet des comptes de crédits de 1889 pour certaines des provinces et des Territoires du Nord-Ouest.

Le bill (No 127) concernant les Banques et le commerce de banque, est de nouveau délibéré en comité général.

VENDREDI, 2 mai 1890.

Et sur nouveau rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

La Chambre alors s'ajourne à 1.15 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,  
*Orateur.*

---

## AVIS DE MOTIONS.

Sir *John Thompson*—Lundi prochain—BILL intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des Procès Sommaires."

M. *Foster*—Lundi prochain—BILL intitulé: "Acte concernant les banques d'épargne dans la province de Québec."

No 71.

OTTAWA, JEUDI, 1ER MAI 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 2 MAI 1890.

### PRIÈRE.

Sir John A. Macdonald présente les réponses suivantes :—

Réponses à Ordre du 30 janvier dernier—Copie du rapport et des témoignages pris par la Cour d'Enquête ordonnée par le département de la marine pour connaître les causes de la perte du steamer "Quinté" qui a été incendié dans la Baie de Quinté, dans l'automne de 1889.

Réponse à Ordre du 21 écoulé—Etat donnant le montant des subventions votées en faveur du chemin de fer du Canada Atlantique pour la construction de son pont sur le Saint-Laurent entre le Coteau et Valleyfield, le montant payé par le gouvernement jusqu'à date, et le montant non encore exigible ou restant à payer.

Réponse à Ordre du 14 écoulé—Copie de toute convention intervenue entre le gouvernement ou le ministre des chemins de fer et la Compagnie de Télégraphe dite "The Western Union Telegraph Company," concernant la construction et l'exploitation d'une ligne de télégraphe le long du chemin de fer du Cap-Breton.

Réponse à Ordre du 21 écoulé—Relevé du chiffre des subventions votées par le parlement à la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Beauharnois, le montant payé par le gouvernement jusqu'à date, et le montant encore dû ou non encore exigible.

Réponse à Ordre du 14 écoulé—Copie des requêtes, lettres et plans et rapports d'ingénieurs en rapport avec la chaussée projetée à Hungry Bay, dans le comté de Beauharnois.

Réponse à Ordre du 21 écoulé—Copie des requêtes et tous autres documents se rattachant à la construction projetée de l'embranchement de chemin de fer de Matane.

Réponse à Ordre du 5 mars dernier—Etat donnant toutes les réclamations faites par le gouvernement, depuis la Confédération, contre des particuliers, compagnies ou corporations pour dommages causés aux propriétés du gouvernement par des vapeurs, navires ou autres bâtiments, donnant les noms des navires, etc., des propriétaires, les dates et les items de chaque réclamation, faisant la distinction des réclamations payées et non-payées.

M. Foster propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général pour considérer une résolution pourvoyant à une prime sur le fer en gueuse.

Et un débat s'ensuivant;

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

*(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)*

L'amendement fait par le Sénat au bill (No 98) conférant au Commissaire des brevets d'invention certains pouvoirs pour venir en aide à George T. Smith, est pris en considération et adopté.

La Chambre reprend alors le cours de ses délibérations sur la motion proposée par M. Foster au sujet d'une prime sur le fer en gueuse,—laquelle est adoptée; et la Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité général.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire par mesure législative, qu'une prime de deux piastres par tonne sera payée pour tout fer en gueuse fabriqué en Canada avec du minerai canadien entre le 1er juillet 1892 et le trente juin 1897, inclusive-ment.

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, lundi prochain.

John Charles Rykert, écrivain, député du district électoral de Lincoln et de la ville de Niagara, se lève de son siège et déclare qu'il résigne son mandat comme membre de la Chambre des Communes pour le dit district électoral,—puis, il se retire.

Le bill (No 135) modifiant l'Acte des matelots, chapitre 74 des Statuts Révisés, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendements, et remis pour troisième lecture, à lundi prochain.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Colby pour la seconde lecture du bill (No 118) du Sénat, intitulé: "Acte portant modification de l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, chapitre 78 des Statuts Révisés."—Adoptée, sur division.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et délibéré en comité général;—et sur rapport de progrès, le comité reçoit l'autorisation de siéger de nouveau, lundi prochain.

Un message est reçu du Sénat, avec le bill suivant de leurs Honneurs, auquel le concours de cette Chambre est demandé, savoir:—

Bill (No 146) intitulé: "Acte modifiant les Actes relatifs aux Territoires du Nord Ouest,"—Sur motion de M. Dewdney, le dit bill est lu pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain.

Le bill (No 127) concernant les Banques et le commerce de banque, est de nouveau délibéré en comité général.

SAMEDI, 3 mai 1890.

Et sur nouveau rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, lundi prochain.

La Chambre alors s'ajourne à 12.10 A.M., jusqu'à lundi prochain.

JOSEPH ALDRIC OUMET,  
*Orateur.*

---

---

## AVIS DE MOTIONS.

---

M. *Béchar*d—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il employé un avocat en rapport avec l'achat d'un terrain pour y construire un édifice public à Saint-Hyacinthe? Si oui, quel est son nom? Quel est le montant des honoraires qu'il a réclamés, et combien lui a-t-il été payé?

M. *Béchar*d—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il chargé des avocats de s'occuper de l'affaire d'un nommé Calvie devant la Cour Criminelle siégeant en novembre dernier, à Saint-Hyacinthe? Si oui, qui sont-ils, qu'ont-ils fait en rapport avec cette cause, et combien ont-ils reçu pour cette cause?

M. *Chapleau*—Lundi prochain—BILL intitulé: " Acte pourvoyant à la collection et à la publication de statistiques du travail."

---

No 72.

---

OTTAWA, VENDREDI, 2 MAI 1890.

---

---

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

---

**PROCÈS - VERBAUX**  
**DE LA**  
**CHAMBRE DES COMMUNES.**

---

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

73.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 5 MAI 1890.

## PRIÈRE.

Quatre pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. l'Orateur informe la Chambre que John Charles Rykert, écrivain, député du district électoral de Lincoln et Niagara ayant, de son siège en Chambre, résigné son mandat,—il a adressé son mandat au greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

M. Davin, du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre, pendant la session actuelle, présente le troisième rapport du dit comité, lequel est comme suit :—

Votre comité rapporte la résolution suivante à titre de recommandation :—

Résolu,—Que dans l'opinion de ce comité, les secrétaires des rapporteurs officiels sont insuffisamment rétribués pour le travail difficile et ardu qu'ils sont tenus de faire, et que sous le rapport du salaire, ils devraient être placés sur le même pied que les commis surnuméraires sessionnels. Dans le cas où la recommandation du comité serait adoptée par la Chambre, le paiement additionnel devrait leur être compté à partir du commencement de la présente session.

Votre comité recommande, de plus, qu'à dater du commencement de la prochaine session, l'emploi de membres du service civil à titre de secrétaires soit discontinué.

M. Girouard, du comité des Privilèges et Elections, présente le premier rapport du dit comité, lequel est comme suit :—

Le comité permanent auquel ont été référées toutes les questions comprises dans certains documents, lettres et déclarations publiés durant la présente session dans les Procès-verbaux de cette chambre en date des 14 et 18 février, et 10 mars, concernant la part prise par John Charles Rykert, écrivain, député du district électoral de Lincoln et Niagara dans l'octroi de certaines concessions forestières dans les territoires du Nord-Ouest, avec mandat de s'enquérir de tous les faits et mérites de l'affaire et de la conduite du dit John Charles Rykert à ce sujet,—a l'honneur de présenter comme son rapport le rapport suivant de son sous-comité qu'il a adopté à l'unanimité.

Votre comité soumet aussi, avec les présentes, les minutes de ses séances ainsi que la preuve faite et les exhibits produits devant le comité :—

## RE ENQUÊTE-RYKERT.

CHAMBRE DES COMMUNES, 2 mai 1890.

Le sous-comité du comité des Privilèges et Elections a unanimement adopté le projet de rapport ci-annexé sur la question qui lui a été soumise dans l'affaire-

Rykert, et il recommande au comité de l'adopter comme étant le rapport à être soumis au parlement.

D. GIROUARD

*Président,*

J. S. D. THOMPSON,

EDWARD BLAKE,

L. H. DAVIES.

Projet de rapport soumis par le sous-comité.

Le comité des Privilèges et Elections, a l'honneur de faire rapport comme suit dans l'affaire-Rykert :—

Nous nous sommes réunis plusieurs fois, nous avons entendu M. Rykert en personne et par son avocat, nous avons interrogé plusieurs témoins et vérifié divers documents; et nous annexons aux présentes le procès-verbal de la procédure et de la preuve.

Afin de se bien rendre compte des questions qui se rattachent aux premières transactions faites, il n'est pas hors de propos de faire un exposé des faits.

En janvier 1882, M. Dalton McCarthy, C. R. et M. P., représentant politique de MM. Shortreed et Laidlaw qui étaient ses électeurs et qui faisaient le commerce du bois de construction, transmit, avec sa recommandation, la demande de ces messieurs désignés ci-après sous le nom de demande-Laidlaw pour une concession forestière à être exploitée par eux, dans la région des Buttes du Cyprès, Territoires du Nord-Ouest, de la contenance de sept milles de profondeur par vingt milles de longueur, avec un bornage parfaitement délimité et pouvant être clairement tracée sur une carte.

La description en était conçue dans les termes suivants :—

Commençant au point d'intersection de la ligne méridienne 110 de longitude ouest avec la frontière internationale; de là vers le nord de la dite méridienne sur un parcours de 3,200 chaînes jusqu'à un tumulus; de là vers l'ouest parallèlement avec la frontière internationale sur un parcours de 1,360 chaînes, plus ou moins, jusqu'à un tumulus; de là, vers le nord, parallèlement avec la dite méridienne, sur un parcours de 560 chaînes, plus ou moins, jusqu'à un tumulus; de là, vers l'est, parallèlement avec la frontière internationale, sur un parcours de 1,597 chaînes, plus ou moins, jusqu'à un tumulus; de là vers le sud, parallèlement à la dite méridienne, sur un parcours de 560 chaînes, plus ou moins, jusqu'à un tumulus; de là vers l'ouest, parallèlement avec la dite frontière internationale, sur un parcours de 240 chaînes, plus ou moins, jusqu'à la dite méridienne où est situé le dit tumulus, à 3,200 chaînes de la dite frontière internationale.

Le 25 janvier 1882, le département lui répondit comme suit :

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,

OTTAWA, 25 janvier 1882.

DALTON MCCARTHY, écrivain, M.P.

Barrie, Ont.

MONSIEUR,—En réponse supplémentaire à la demande de MM. Shortreed et Laidlaw pour une concession forestière dans les Buttes du Cyprès, je suis chargé de dire que le ministre ne croit pas opportun de concéder des terres à bois dans cette localité pour le présent. Dans tous les cas, aux termes des règlements, la licence pour la concession en question ne serait accordée que par voie de compétition.

Croyez-moi, etc.

Une carte lithographiée des Territoires du Nord-Ouest, faite en 1879, se trouvait dans le département, et il était d'usage de marquer les demandes pour concessions sur cette carte en les entourant d'une ligne rouge et en y inscrivant le numéro matricule de la demande faite; mais, pour une raison inexplicée ou par suite de négligence, cette demande n'a pas été marquée comme d'habitude.

M. McCarthy n'a pas poussé les choses plus loin, en augurant que tout finirait là.

Le 18 janvier 1882, après échange de correspondance, M. John Adams, autrefois de Sainte-Catherine, mais alors domicilié à Winnipeg, marchand-tailleur, ne faisant

pas le commerce du bois, écrivit à M. J. C. Rykert, M.P., qui était aussi un avocat en exercice, la lettre suivante :

WINNIPEG, 18 janvier 1882.

CHER M. RYKERT,—Je pense que j'ai une bonne affaire ici, et un agent du commerce de bois me dit que je n'ai qu'à faire une demande au gouvernement pour mettre la main dessus. Or, je ne sais pas comment faire cette demande et je désire que vous m'aidiez, car je sais que vous le pouvez si vous le voulez. Peut-être trouveriez-vous votre profit à m'aider, attendu que je vous paierai bien pour tout ce que vous ferez dans mon intérêt. Puis-je former une compagnie ici pour l'exploitation du bois? Je puis trouver des gens solides qui m'aideront. J'ai fait beaucoup d'argent ici et j'espère d'en faire encore.

Votre dévoué,  
J. ADAMS.

M. Rykert répondit comme suit à la date du 25 janvier :—

25 janvier 1882.

MON CHER ADAMS,—Je suis ravi d'apprendre que vous faites de l'argent. Rien ne me ferait plus plaisir que de vous revoir ici avec une fortune. Pour ce qui est de ce que vous me mandez, je serai heureux de vous aider ainsi que la compagnie, et naturellement, je ne serais pas fâché d'améliorer ma position par des moyens justes et honorables. Il me semble que vous devriez organiser la compagnie avec des hommes solides, comme vous le dites, puis vous adresser ensuite au gouvernement. J'espère d'être à Ottawa dans deux semaines, je pourrai peut-être alors vous être de quelque utilité. Tenez-moi au courant.

Votre dévoué,  
J. C. RYKERT.

Avant le 10 février, Adams paraît avoir adressé un memorandum à M. Rykert, et à cette date, M. Rykert lui écrit :—

10 février 1882.

CHER ADAMS,—Je ne puis comprendre, par le mémoire qui m'a été envoyé, où se trouve le fonds de bois ou les limites de la coupe. J'ai pris des renseignements au département où l'on me dit qu'il faut indiquer aussi exactement que possible, dans votre demande, les bornes dans lesquelles vous désirez choisir cinquante milles en superficie (c'est tout ce que l'on peut obtenir), mais on ne vous permettra pas de choisir à votre guise par tout le pays. Je pense qu'on vous laissera choisir une coupe dans une superficie donnée de 400 milles. J'ai peur que vous n'entrepreniez une spéculation très incertaine, et vous feriez mieux de prendre plus de renseignements.

Votre dévoué,  
J. C. RYKERT.

Avant le 19 février, il paraît y avoir eu une entrevue des deux, et M. Rykert écrit à M. Adams, ce jour-là, dans les termes suivants :—

OTTAWA, 19 février 1882.

CHER ADAMS,—Après notre conversation d'hier j'ai soumis votre demande, mais je crains que vous n'ayiez à donner une description plus précise. Il m'a été dit au bureau qu'il n'y a pas de bois dans l'étendue du pays que vous désignez. Je m'efforcerai de faire accorder la demande le plus tôt possible.

Bien à vous,  
J. C. RYKERT.

Le 25 janvier, M. Rykert expédie au ministre de l'Intérieur une demande au nom de Adams pour une superficie commençant environ 5 milles de l'ouest du méridien 110 à un point environ 5 miles au sud de la route qui relie Fort Walsh à Fort McLeod, de là vers le nord, parallèlement à la ligne méridienne sur un parcours de 25 milles, de là vers l'ouest, sur une longueur de 20 milles, de là vers le sud, sur un parcours de 25 milles, de là vers l'est jusqu'au point de départ, et dans sa lettre d'envoi, il atteste que M. Adams peut remplir les obligations proposées.

Avant le 2 mars, M. Rykert paraît avoir vu à ce sujet M. Macpherson, agissant alors comme remplaçant sir John A. Macdonald, ministre de l'Intérieur ; et, ce même jour, M. Macpherson écrit à M. Rykert comme suit :—

OTTAWA, 2 mars 1882.

CHER M. RYKERT,—Il y a une demi-douzaine de demandes faites avant celle de votre ami M. Adams. Il ferait mieux de demander une concession là où la concurrence est moindre. S'il agit comme cela, sa demande sera accordée si possible.

Bien à vous,

(Signé)

D. S. MACPHERSON.

Subséquentement M. Rykert examine la carte et ses annotations avec un officier du département, et il constata qu'aucune des demandes marquées sur cette carte ne se trouvait à l'encontre de celle d'Adams ; et il reçut plus tard une note de M. Macpherson, lui annonçant que la demande serait accordée.

Le 20 mars, et en rapport avec cette note, M. Rykert écrivit comme suit à M. Adams :

20 mars 1882.

CHER ADAMS,—Votre demande a été accordée, mais le ministre me dit qu'elle ne vous vaudra rien, croit-il, car la coupe est située à plusieurs centaines de milles de tout chemin de fer, et il n'est pas probable qu'il y en soit construit avant bien des années. On me dit qu'il vous faudra faire descendre le bois par eau sur une distance de 1,300 milles jusqu'à Winnipeg, où vous aurez à faire concurrence aux commerçants de bois du territoire en contestation. C'est votre affaire, et vous devez vous contenter du droit de choisir sur une étendue de 400 milles en superficie. Le gouvernement ne vous permettra pas de faire comme Cook et Sutherland.

Bien à vous,

J. C. RYKERT.

Le 25 mars, Adams répondit comme suit :—

25 mars 1882.

CHER M. RYKERT,—Pourquoi ne pouvez-vous pas obtenir de faire ouvrir à notre choix une plus grande étendue de terrain, vu que je ne connais rien du pays. L'arpentage coûtera très cher. Ne croyez-vous pas que vous pourriez vous intéresser dans l'affaire, ou bien former une compagnie à Sainte-Catherine ? Je ferais des conditions libérales à ses membres.

Bien à vous,

JOHN ADAMS.

Le 27 mars, M. Rykert répond :

27 mars 1882.

CHER ADAMS,—Je ne puis voir l'utilité de vous répéter une douzaine de fois quelle est l'étendue du territoire sur laquelle vous pouvez faire votre choix. Vous avez aujourd'hui plus qu'il n'est ordinairement accordé. Je suis à faire préparer des instructions complètes pour l'arpenteur, et vous pourrez faire partir ce dernier aussitôt que j'aurai obtenu l'arrêté du conseil. Je ne voudrais pas placer de fonds dans aucune spéculation de ce genre ni conseiller à aucun de mes amis de mettre de l'argent dans un fonds que je ne connais pas.

Bien à vous,

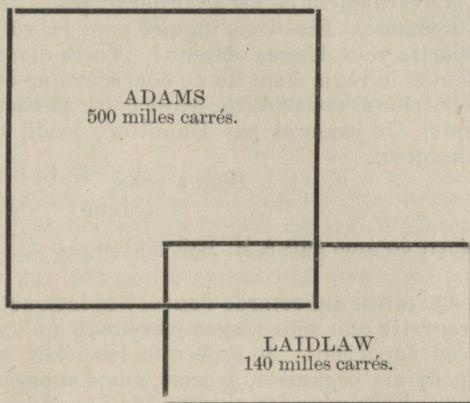
J. C. RYKERT.

Nous pouvons faire observer ici que la preuve écrite aussi bien que les témoignages font voir clairement que, jusqu'après les dates des arrêtés ci-après mentionnés permettant aux deux postulants de faire un arpentage, ni M. Rykert ni M. Adams ne connaissaient la localité précise où se trouvait le bois de bon rapport ; tandis que Laidlaw s'était guidé, en faisant sa demande, sur le rapport d'un arpenteur qui avait visité la région ; ce dernier fait étant connu de M. Rykert.

Peu après le 3 avril, mais sans qu'on puisse préciser exactement la date, l'on s'est aperçu que Laidlaw avait fait une demande antérieure ; et en traçant sur la carte lithographiée les demandes formulées par Laidlaw et Adams, l'on constata

qu'en suivant la démarcation indiquée par la route de Fort Walsh à son point d'intersection avec le méridien 110 qui était le point principal dans la demande-Adams, cette dernière empiétait sur la superficie couverte par la demande-Laidlaw; et que Laidlaw était aussi la premier en date pour une partie de la superficie mentionnée dans la demande Adams.

La route sus-mentionnée était tracée de telle sorte que l'empiètement apparent était, et a été de fait supposée être, tel qu'indiquée par le diagramme ci-dessous :



Adams paraît avoir séjourné à Ottawa le 13 avril, et bien qu'aucune décision officielle n'ait été prise, il semblerait que les deux parties étaient sous l'impression que M. Rykert réussirait à obtenir sa demande; et avant le départ d'Adams d'Ottawa, le document suivant fut rédigé par lui et remis à M. Rykert qui agissait comme témoin :—

CONVENTION arrêtée ce troisième jour d'avril A. D. 1882 :—

Entre  
John Adams, de la ville de Winnipeg,

d'une part ;

Et  
Nannie Maria Rykert, de la ville de Sainte-Catherine,

d'autre part.

Attendu que le dit John Adams, a, grâce à l'intervention de John Charles Rykert, obtenu certaines coupes de bois dans les Territoires du Nord-Ouest, dans les Buttes du Cyprès ou les environs, et a, en considération des services du dit Rykert qui lui ont été volontairement donnés, convenu avec la partie en second lieu nommée, de lui donner la moitié de ce que rapporteront les dites coupes de bois après déduction faite de tous les frais relatifs à l'affaire ;

La présente atteste que la dite partie en premier lieu nommée, en considération de la somme d'une piastre à elle payée par la partie en second lieu nommée, et dont acquit, et en considération encore de ce qui précède, a convenu, et, par la présente, convient de céder et transférer à la dite partie en second lieu nommée, la moitié indivise des coupes de bois dont la demande a été faite et qui seront accordées par le gouvernement dans les Buttes du Cyprès ou les environs, dans les territoires du Nord-Ouest, et de lui payer la moitié de tout le produit net de la vente du bois des dites coupes, ou prix de vente des dites coupes, après déduction faite des frais et dépens se rattachant à la transaction.

En foi de quoi ont été apposés les seings et sceaux des parties les jours et ans ci-dessus mentionnés.

Témoin : J. C. RYKERT.

JOHN ADAMS.

Le 7 avril, M. Rykert adressa à M. Laidlaw la lettre suivante :—  
(*Personnelle.*)

OTTAWA, 7 avril 1882.

MON CHER LAIDLAW,—Je vois que vous demandez une concession forestière dans la région des Buttes du Cyprès, où le gouvernement a décidé qu'il était impolitique d'en accorder. Votre demande se trouve aussi à empiéter légèrement sur la superficie que j'ai demandée pour Adams. Il y a suffisamment de bois pour les deux et je ne vois pas pourquoi le gouvernement ne les accorderait pas. Je suis sûr de le faire céder et se rendre à ma demande. Etes-vous inquiet pour la vôtre, et dans ce cas, avez-vous décidé quelle partie vous désirez obtenir? Votre demande couvre près de trois fois ce qui sera accordé, la règle étant de ne concéder que 50 milles. Faites-moi savoir par le retour du courrier si vous désirez avoir cette partie, et si vous voulez que je vous aide à l'obtenir. Je passerai par Hamilton, jeudi, en retournant chez moi. Je partirai d'ici mercredi.

Bien à vous,  
(Signé) J. C. RYKERT.

Le 8 avril, Adams écrit comme suit à M. Rykert :—

8 avril 1882.

CHER M. RYKERT,—Qu'est-ce qui retarde l'envoi des instructions? Ne pourriez-vous pas le hâter? Je regrette que vous n'ayez pu obtenir qu'on fit le choix sur une étendue de 800 milles en superficie. Je crois que les délais vont rendre l'arpenteur très coûteux. Je pourrais organiser, je crois, une compagnie, à Winnipeg qui paierait \$40,000 à \$50,000. Vous pourriez ensuite me demander une autre coupe de bois.

Bien à vous,  
JOHN ADAMS.

Ce même jour, M. Rykert répond à M. Adams dans les termes suivants :—

8 avril 1882.

MON CHER ADAMS,—J'ai été occupé presque toute la journée d'hier en allées et venues entre la Chambre et le département, au sujet de la coupe de bois. Les commis ont pardessus la tête d'ouvrage, avec des affaires de colonisation, et n'ont pas pu terminer la chose. J'ai pris rendez-vous pour lundi à 11 heures. J'espère alors avoir la copie des notes d'explorations et intructions complètes pour l'arpenteur. Je vois que la demande Laidlaw a été faite le 12 janvier 1882, avant la vôtre, vous verrez. Je me suis fait donner le document et l'ai examiné moi-même, de sorte qu'on ne m'a pas trompé. Ils ont envoyé là un explorateur nommé Lynch pour examiner tout le pays. J'espère que vous serez capable de choisir un bon lot sur l'immense région ouverte à votre choix. Nous avons vingt milles sur vingt milles, c'est-à-dire 400 milles carrés. Vous ferez mieux de ne pas perdre un instant, mais de tout avoir prêt, vu que je m'attends à donner des instructions complètes mardi au plus tard. Si seulement je pouvais voir McCarthy, nous n'aurions aucune difficulté. J'espère le voir au commencement de la semaine. Donnez-moi des renseignements sur le charbon dans le district de la Souris, et tâchez aussi d'en obtenir sur les coupes de bois dans l'est.

Bien à vous,  
J. C. RYKERT.

Le 10 avril le mémoire suivant fut préparé dans le département de l'Intérieur et transmis au Conseil pour approbation,

MÉMOIRE DU DÉPARTEMENT RECOMMANDANT LE PERMIS À ADAMS.

OTTAWA, 10 avril 1882.

(*Mémoire.*)

Le sousigné a l'honneur de recommander au conseil qu'il soit accordé à M. John Adams un permis annuel de couper du bois sur un fonds de 50 milles en superficie qui devra être arpenté d'ici à six mois, à ses propres frais, et dans la localité ci-après décrite, savoir.—A partir d'un point éloigné de 5 milles mesurés dans la direction franc ouest d'un poteau planté entre les sections 25 et 36, dans le township 7, rang 1,

à l'ouest du 4ème méridien principal, dans les territoires du Nord-Ouest; de là dans la direction franc nord, 20 milles; de là dans la direction franc ouest, 20 milles; de là dans la direction franc sud, 20 milles; de là dans la direction franc est jusqu'au point de départ.

Le bail sera fait aux termes et conditions concernant l'arpentage de la coupe, la construction de moulins et le paiement des droits, pourvus par les règlements établis en vertu de l'arrêté du Conseil du 11 novembre 1881.

Le tout respectueusement soumis,

(Signé) JOHN A. MACDONASD,  
*Ministre de l'Intérieur.*

A l'honorable Conseil privé.

A cette même date du 10 avril M. Rykert écrivait à Adams la lettre suivante:—

10 avril 1882.

(Affaire de la coupe de bois.)

MON CHER ADAMS,—Après avoir fait huit ou dix visites au bureau, j'ai enfin obtenu la copie que je vous envoie, de l'arrêté du conseil. L'affaire arrivera à la fin demain très-probablement, si le gouvernement n'est pas trop paresseux. Vous voyez qu'on nous donne le choix sur 400 milles carrés. Si cela n'est pas satisfaisant je ne sais vraiment pas ce qui le serait. Que votre arpenteur soit prêt et j'aurai ses instructions dans quelques jours. On nous donne six mois.

Bien à vous,

J. C. RYKERT.

Si vous pouvez avoir \$40,000 lâchez. Nous en aurons une autre. Essayez McCarthy, peut-être achètera-t-il?

Nous croyons à propos de faire observer ici que la personne du nom de McCarthy mentionnée plus haut est un M. Peter McCarthy et non pas M. Dalton McCarthy, M.P.

Le 10 avril, M. Laidlaw répondait à la lettre de M. Rykert, en date du 7, comme suit:—

HAMILTON, 10 avril 1882.

A M. J. C. RYKERT, M. P.,  
Ottawa.

MON CHER RYKERT,—Je suis tout à fait sérieux au sujet de cette coupe de bois et si M. McCarthy ou vous, qui avez recommandé la demande de Shortreed et Laidlaw, pouvez m'obtenir un permis, nous en débattons les parts ensemble et je consentirai à réunir nos demandes. Une coupe de 50 milles en superficie comprendrait la plus grande portion, sinon tout ce qu'il y a de pin de valeur. Je ferai mieux de vous rencontrer quand vous viendrez ici, et dans l'intervalle de m'assurer de ce que fera le gouverneur en conseil.

Bien à vous,

(Signé)

WM. LAIDLAW.

Mardi, le 11 avril, M. Rykert écrivait à Adams la lettre suivante :

11 avril 1882.

MON CHER ADAMS,—J'ai vu McCarthy aujourd'hui, et il est fort surpris d'apprendre que j'ai eu la coupe de bois, car on la lui a refusée en termes formels. Il est disposé à se joindre à nous pour l'exploration, et je pars pour Hamilton pour faire dire à Laidlaw où il veut sa coupe. Il m'a écrit pour me dire qu'il serait prêt à faire presque n'importe quoi si je voulais lui aider à l'obtenir. Je vous écrirai de chez moi jeudi. L'arrêté du conseil a été présenté au cabinet aujourd'hui, et il est probable qu'il passera tout de suite. Les instructions seront alors données à l'arpenteur. Nous sommes en veine: le député du ministre m'a dit que pas un autre homme n'aurait pu les faire céder.

J. C. RYKERT.

Et il écrivait à M. Laidlaw, comme suit :

11 avril 1882.

MON CHER LAIDLAW,—J'ai dûment reçu votre lettre. Je réussirai à vous obtenir les coupes bien qu'elles aient été refusées à McCarthy. Il me fera plaisir de vous rencontrer et de discuter l'affaire. J'arriverai à Hamilton jeudi, vers 2 heures. Je partirai par le premier convoi après l'arrivée du chemin de fer le Grand Tronc. Nous pourrons, je crois, conclure un arrangement satisfaisant.

Fidèlement à vous,

(Signé)

J. C. RYKERT.

*Postscriptum* : " Je vous télégraphierai quand j'arriverai à Hamilton et vous pourrez peut-être vous trouver à la gare."

Le même jour M. McCarthy écrivait ce qui suit à Laidlaw :

M. W. LAIDLAW.

OTTAWA, 11 avril 1882.

MON CHER MONSIEUR,—M. Rykert a correspondu avec le ministre de l'intérieur relativement à la demande d'un permis de coupe de bois faite par son ami. Il désire s'occuper de la délimitation du fonds de bois demandé par MM. Shortreed et Laidlaw afin qu'il soit conclu quelque arrangement, si c'est possible. Je ne crois pas qu'il y ait grave conflit relativement aux coupes demandées, mais M. Rykert expliquera la chose.

Bien à vous,

(Signé)

DALTON McCARTHY.

Le 15 avril M. Laidlaw écrivait à M. McCarthy la lettre suivante :—

HAMILTON, 15 avril 1882.

CHER McCARTHY,—J'ai reçu une lettre de M. Rykert, suivie d'un télégramme me donnant rendez-vous, ainsi que votre télégramme. Je me conformerai naturellement à votre télégramme et je me suis décidé à encourir les frais de faire faire un arpentage actuel ainsi que le plan afin que nous puissions être certains d'avoir le bois. La description que nous avons comprend une trop grande étendue de terrain pour un fonds de 50 milles en superficie. Je vous ai télégraphié aujourd'hui vous demandant si la coupe doit être rectangulaire, ou si l'on peut tracer les lignes de façon à former des angles obliques ou aigus. L'arpentage coûtera environ \$500 et il est désirable naturellement de laisser de côté tout l'espace sur lequel il y a peu ou point de bois. J'aimerais aussi à avoir le plan que je possédais primitivement et que j'ai passé à Robert pour vous le montrer. Veuillez me répondre aussitôt que vous le pourrez, car j'éprouve des difficultés à trouver un arpenteur, et si je ne suis pas prêt au temps convenu, je puis manquer mon homme. M. le juge Meredith a enfin rendu jugement dans la poursuite contre Berr devant la cour de Québec, accordant \$2,010, ce qui est bien peu.

Bien à vous,

W. LAIDLAW.

Le 16 avril Adams écrivait à M. Rykert la lettre suivante :—

16 avril 1882.

CHER M. RYKERT,—Qu'est-ce qui retarde l'envoi des instructions à l'arpenteur ? Je commence à être très inquiet. Aussitôt que cette affaire sera réglée je puis former une compagnie qui prendra un intérêt de \$30,000 ou \$40,000 ou qui achètera le tout pour \$70,000 comptant. Si je réussis j'ai un autre projet en vue.

Bien à vous,

JOHN ADAMS.

Le même jour M. Rykert écrivait à M. Adams ce qui suit :—

SAINTE-CATHERINE, 16 avril 1882.

MON CHER ADAMS,—Vous verrez par la lettre ci-incluse que ma lettre à Gardiner a été prise au bureau de poste par un autre que son destinataire. J'attends les instructions par le courrier d'aujourd'hui. Je ne sais ce qui les retarde. L'arrêté a

été passé il y a plusieurs jours. Laidlaw doit me rencontrer à Hamilton demain. Il n'a pas son arrêté, et il est à présent d'avis que j'ai plus d'influence que McCarthy, qui m'a dit que le gouvernement lui a répondu par un refus. Après tant de peine et de labeurs, j'espère que vous avez réellement trouvé une bonne affaire. Je m'attends à vous écrire à mon retour à Ottawa.

Bien à vous,  
J. C. RYKERT.

Avez-vous engagé un arpenteur ?

Le 17 avril a été rendu l'arrêté du Conseil sur le mémoire Adams.

Le 17 avril, le rendez-vous pris par M. Rykert et M. Laidlaw, eut lieu à Hamilton.

Le 18 avril, M. Rykert écrivait à M. Adams la lettre suivante :

18 avril 1882.

MON CHER ADAMS,—On m'a dit que l'arrêté vous concernant avait été rendu hier et que la principale cause du retard venait de la multiplicité des affaires. Russell m'a dit que c'était un acte de folie de la part de Laidlaw de s'être d'abord opposé à votre demande, car sa coupe de bois couvre plus de terrain qu'il n'en pourrait réclamer, et elle n'enclave que quelques milles de la vôtre, chose qu'il a réglé dans l'intérêt des deux parties. Laidlaw, ajoute-t-il, prétend que le bois qu'il voulait avoir se trouvait au Fort Walsh ou à proximité de cet endroit, ce qui est bien au sud de votre coupe.

D'après ce que j'ai pu apprendre dans le département, ceux qui se prétendent en état de savoir croient qu'il est extrêmement imprudent de risquer des fonds pour un arpentage coûteux à cette époque de l'année.

Vous pourriez, croient-ils, faire l'arpentage en été, car vous avez six mois, et les frais en seraient peu élevés. Je leur ai mentionné la somme que devait probablement vous coûter l'expédition et ils trouvent que c'est ridicule. Je leur ai dit que vous étiez décidé à poursuivre l'affaire et que Mercer accompagnerait le parti. Je vous enverrai l'arrêté aussitôt que je pourrai me le procurer.

Bien à vous,  
(Signé) J. C. RYKERT.

Pièce No 56.

Le 19 avril, M. McCarthy écrivait à M. Laidlaw la lettre suivante :

OTTAWA, 19 avril 1882.

CHER MONSIEUR,—J'ai dûment reçu votre dépêche ainsi que votre lettre du 15 courant. Avant de les avoir reçues j'avais déjà demandé à M. Lindsay Russell d'obtenir un arrêté du Conseil vous accordant les 50 milles en superficie suivant la demande faite par vos amis, mais je ne crois pas qu'il soit réellement nécessaire d'y envoyer un arpenteur de suite à moins qu'autrement vous ne perdiez la chance de vous en procurer un.

Bien à vous,  
(Signé) DALTON McCARTHY.

P.S. Il serait préférable d'attendre, je crois, que l'arrêté du Conseil soit rendu afin qu'on soit bien certain des conditions.

Pièce No 34.

(Signé) D. McC.

M. Laidlaw rép. ndit comme suit à la date du 21 avril :

M. DALTON McCARTHY, C. R., M.P.,

Ottawa.

HAMILTON, 21 avril 1882.

CHER MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre du 19 courant et je suis très heureux que vous vous soyez occupé de cette demande.

M. Rykert est venu me voir hier en se rendant à Ottawa et il m'a exprimé son désir d'éviter tout ce qui pourrait ressembler à un conflit entre les demandes de Shortreed et Laidlaw et de M. Adams. *Je ne sais pas si la demande de Shortreed décrit la meilleure portion du bois—il n'a pas été réellement tiré de lignes autour*, et M. Rykert m'a avoué que l'arrêté du Conseil devrait accorder à Shortreed et Laidlaw le droit de choisir les premiers,—et cela même contre la demande d'Adams ; Shortreed

et Laidlaw ne doivent pas être restreints aux coupes décrites dans la demande. La demande de Shortreed et Laidlaw renferme probablement environ 100 milles en superficie, celle d'Adams environ 500. M. Rykert paraît croire que la demande d'Adams sera également accordée, et en rédigeant l'arrêté du Conseil (et je vous prie spécialement de le rédiger et de poser les conditions de cet arrêté) je désire que vous preniez garde particulièrement à la description et lui donniez un sens assez large pour comprendre le droit de choisir le premier 50 milles en superficie dans le territoire décrit en la demande de Shortreed et Laidlaw et de Adams. M. Rykert y consent. Nous enverrons un homme compétent qui accompagnera l'arpenteur et lui montrera les lignes dilimitatives. Je me suis entendu avec un arpenteur qui est prêt à y aller de suite et je serais très content si vous pouviez obtenir immédiatement l'arrêté du Conseil—nous donnant le droit de choisir. En ce qui concerne la location dans les limites mentionnées l'arpenteur se guiderait d'après les instructions que nous lui donnerions—mais il devrait suivre celles du département sous tous les autres rapports.

Si vous ne pouviez obtenir que l'arrêté soit ainsi rédigé, j'aimerais mieux qu'on le retarde et nous ferions faire l'arpentage dans l'intervalle. Nous n'aimerions pas à être absolument liés par la description avant d'avoir fait faire une nouvelle inspection par un arpenteur plus capable que celui qui nous a transmis le rapport. Ce dernier ne pouvait juger de la qualité du bois.

Bien à vous,  
(Signé WM. LAIDLAW.

L'arrêté du conseil Adams a été rendu le 17 avril.  
M. McCarthy fit la réponse suivante le 22 avril:—

OTTAWA, 22 avril 1882.

A M. WM. LAIDLAW, Hamilton.

MON CHER MONSIEUR,—Je viens de recevoir votre lettre du 21 courant. Les minutes de l'arrêté du conseil *in re* demande de M. Adams ont été soumises, et M. Lindsay m'a promis que celles qui vous concernent, ou de Shortreed et Laidlaw, le seraient incessamment. Vous faites erreur cependant en supposant que vos amis auront le choix des coupes de bois demandées par les deux solliciteurs. Vos amis pourront choisir dans les limites déterminées dans leur demande, 50 milles en superficie, et Adams aura le même privilège, sauf pour la portion qui enclave votre fonds. Dans ce cas vous aurez droit de choisir d'abord. C'est un règlement raisonnable, je crois. J'espère que l'arrêté du conseil sera rendu de suite.

Pièce n° 36.

Bien à vous,  
(Signé) DALTON McCARTHY.

M. Rykert écrivait la lettre suivante à Adams, le 21 avril:—

21 avril 1882.

MON CHER ADAMS,—Jusqu'à mon retour ici aujourd'hui, je croyais qu'on vous avait envoyé les instructions comme on avait promis de le faire, il y a plusieurs jours. L'arrêté du conseil a été finalement passé, et cela, bien qu'on ait tout fait pour induire le gouvernement à changer d'avis. Il ne reste plus qu'à faire faire l'arpentage, et il vous appartient de voir à cela. Laidlaw s'attend à avoir sa coupe de bois, maintenant que nous avons réussi, et hier il offrait de payer une moitié des dépenses, et vous verra le plus tôt possible à ce sujet. Il aurait bien voulu savoir combien je dois recevoir, et je lui dis que ce serait bien peu, si même j'avais quelque chose. Il dit que la coupe de bois est superbe et croit que la sienne vaut \$50,000 au plus bas mot. Il croit que vous et lui pouvez vous mettre ensemble et former une compagnie. McCarthy m'a écrit que votre coupe de bois ne vaut pas un sou. C'est un maigre encouragement, mais Laidlaw, qui a fait explorer les Buttes de Cyprès, dit qu'elles sont bonnes. Je vous écrirai au long demain.

Bien à vous,  
J. C. RYKERT.

Le mémoire du département vs Laidlaw a été préparé par le conseil le 22 avril, et le 24 avril l'arrêté du conseil Laidlaw était rendu.

Le 24 avril, M. Rykert écrivait à Adams ce qui suit:—

24 avril 1882.

MON CHER ADAMS,—Je suis allé tous les jours au bureau pour avoir des instructions et la copie de l'arrêté du conseil. Je vous envoie maintenant cet arrêté qui vous donne, comme vous le verrez, à choisir sur 400 milles. C'est la plus grande étendue sur laquelle on ait jamais donné le choix, et aucune coupe n'a jamais été accordée d'une façon aussi prompte. Je vous envoie ci-inclus un billet d'un des commis qui dit qu'il préparera les instructions d'ici à une couple de jours. Je vais le veiller de près. Préparez-vous à partir tout de suite. Laidlaw a offert de parier \$1000 avec moi que je ne pourrais pas faire passer l'arrêté en votre faveur, parce qu'on le lui avait refusé en janvier et de nouveau en février. Vous devriez former une compagnie si possible et vendre une moitié pour \$35,000, par exemple, ou le tout pour \$70,000. Si vous faites cela, je m'emploierai à d'autre chose.

Votre dévoué,

J. C. RYKERT.

Le 25 avril, M. Rykert écrivait comme il suit, à Laidlaw :

OTTAWA, 25 avril 1882.

MON CHER LAIDLAW,—L'arrêté du conseil pour Adams a été passé la veille de mon arrivé à Ottawa. Ils ont retranché une grande étendue afin de vous donner le bénéfice entier des 140 milles. J'avais conseillé la chose avant de partir d'Ottawa, et on l'a faite. Votre coupe pourra être choisie n'importe où dans la limite de 140 milles. On n'a pas voulu faire plus. Le fait est que c'est là un privilège qu'on ne donne jamais. Vous aurez un vaste champ. J'ai hâté votre affaire et j'espère que je serai capable de vous faire demain un rapport satisfaisant.

Je crains qu'Adams ne se plaigne de ce que j'ai cédé la partie sud de son terrain. Je lui écrit d'attendre qu'il ait de vos nouvelles.

A vous,

J. C. RYKERT.

Exhibit No .

Le 26 avril 1882, M. Laidlaw écrivait à M. Rykert, comme suit:—

“ J'ai reçu votre lettre d'hier. Je crains des embarras et des déceptions si les arrêtés du conseil sont rigoureux. La demande Shortreed et Laidlaw comprend, je crois, la meilleure quantité, mais il n'y a pas de bonne raison pour qu'Adams n'y ait pas droit après la localisation de cinquante milles carrés. Pour moi, il est clair que ma proposition était la plus praticable, savoir : qu'on choisisse deux étendues de cinquante milles carrés dans le territoire compris dans les deux demandes—Shortreed et Laidlaw (1); Adams (2). M. Shortreed, qui est un homme extrêmement compétent et particulièrement sûr, ira examiner les lieux et faire le choix. Je veux bien rencontrer M. Adams (à Chicago, si l'on veut) et m'entendre avec lui sur une base d'action pour le choix du terrain, et l'arpentage. Et je désire discuter avec vous et régler l'autre sujet de notre conversation. Je n'avais pas grande foi dans le succès, et cette perspective ne doit pas être abandonnée. J'ai des raisons particulières pour être convaincu que nous devons faire diligence et exercer toute discrétion, et je voudrais que vous représenteriez à Adams de la façon la plus sérieuse l'importance qu'il y a à ce qu'il garde ses affaires pour lui-même. Tâchez d'avoir les arrêtés et les instructions de la façon que j'ai suggéré, et je prendrai immédiatement les mesures nécessaires pour l'inspection et l'arpentage, et je discuterai l'autre affaire avec vous avant le départ de l'inspecteur et de l'arpenteur. Aussitôt que vous aurez les instructions comme il faut, l'affaire ira vite et ferme. L'arpenteur aura à agir sur instructions de Shortreed et Laidlaw et Adams pour le choix des coupes dans le territoire compris dans les deux demandes, et sous tous les autres rapports selon les instructions du département.

“ S'il est nécessaire télégraphiez à Adams, et avertissez-le.

“ Bien à vous,

“ WM. LAIDLAW.”

“ P.S.—Ayez soin de poser correctement les bases des arrêtés, pour qu'il n'y ait pas de raison de nous refuser lors même que nous ne nous conformerions pas littéralement à toutes les formalités.

Exhibit No 55.

“ W. L.”

Le 27 avril, les instructions pour l'arpentage de la coupe Adams étaient données.

Est arrivé un temps où MM. McCarthy et Rykert eurent à Ottawa une entrevue dans laquelle ils s'entendirent sur le règlement du conflit, et se rendirent ensuite auprès du député du ministre de l'intérieur et lui exposèrent l'arrangement pris entre eux, arrangement qu'il approuva et qu'il s'engagea de mettre à exécution.

D'après les écrits datant de l'époque et les témoignages rendus oralement, cet arrangement était comme suit :

Attendu que Laidlaw avait fait la première demande; que les demandes étaient dans une certaine mesure en conflit; que dans pareils cas les règlements voulaient que le privilège fût mis à concurrence; et que dans tous les cas la demande d'Adams devait être réduite de 500 à 400 milles carrés,—le conflit devrait être réglé, et la mise à concurrence évitée, en accordant à Laidlaw le droit de choisir 50 milles carrés dans les limites des 140 milles compris dans sa demande, et en accordant à Adams le droit de choisir 50 milles carrés dans une étendue de 400 milles en dehors du terrain compris dans la demande de Laidlaw; Laidlaw ayant ainsi, comme premier demandant, le premier droit à son choix, auquel Adams ne devrait aucunement mettre obstacle.

Ces arrangements ayant été conclus, M. McCarthy était convaincu que Laidlaw recevrait le terrain auquel il avait droit, et M. Rykert dit que jusque dernièrement il était lui-même sous l'impression que Laidlaw avait de fait reçu son terrain.

A l'entrevue qui a eu lieu avec le député du ministre de l'intérieur un croquis comme celui qui est donné ci-dessus était devant les parties.

A un certain point de vue il est important de savoir à quel temps ont eu lieu cet arrangement et l'entrevue avec le député du ministre de l'intérieur.

M. Rykert dit que ce fut le 6 ou le 7 avril, et conséquemment avant le 10 avril, date du mémoire du département.

L'état physique et mental de M. Lindsay Russell, alors député du ministre de l'intérieur, paraît, autant que nous avons pu constater, avoir été tel qu'exposé dans le témoignage de M. Russell lui-même et celui de M. Burgess, le député du ministre aujourd'hui en exercice.

Témoignage de M. RUSSELL :

Q. Vous souvenez-vous d'avoir averti M. Rykert, pour M. Adams, qu'on lui accorderait la concession de bois?—R. Je regrette, monsieur, que pour répondre à votre question il me faille m'en écarter un peu, afin qu'on ne se méprenne pas sur ma réponse. Je regrette que par suite des effets de la maladie qui a nécessité ma retraite du service public—la paralysie—je ne puisse me souvenir d'aucune transaction officielle de cette nature, et en conséquence je ne saurais répondre à une question comme celle-là.

Q. Vous souvenez-vous de la demande d'une coupe de bois par M. Rykert?—R. Je ne m'en souviens pas.

Q. Vous souvenez-vous d'avoir fait un rapport sur le sujet de cette coupe de bois dans le Nord-Ouest?—R. Malheureusement non. Je n'ai mémoire de rien de la sorte.

Témoignage de M. BURGESS :

Q. Combien de temps après cela M. Lindsay Russell a-t-il continué à agir comme chef du département?—R. Jusqu'au 7 février 1883, je crois.

Q. Quelle a été la cause de son départ?—R. Il se cassa la jambe, et sa santé devint gravement affectée vers le même temps.

Q. Il partit en février?—R. Non; il ne partit pas.

Q. Voulez-vous dire que sa santé n'était pas affaiblie à cette époque?—R. Je crois qu'elle l'était.

Q. J'ai compris que M. Russell a dit que cet affaiblissement de ses facultés mentales, qui a résulté dans la perte complète de sa mémoire, avait alors commencé?—

R. Je crois qu'il avait probablement commencé. Je ne crois pas qu'il s'en aperçût à cette époque. Mais c'était mon impression.

Q. Vous étiez donc sous l'impression que ses facultés mentales s'affaiblissaient ?—

R. Oui.

Nous n'avons donc pu rien apprendre de M. Russell.

Les seuls autres témoignages, sauf ceux de M. McCarthy, étaient ceux de M. Ryley et de M. Burgess. M. Ryley était un arpenteur récemment mis à la tête de la division, chargé de faire le plan des terrains et d'en libeller les descriptions, et était présent à la fin de l'entrevue avec le député du ministre de l'intérieur.

M. Ryley dit que l'entrevue eut lieu avant la préparation du mémoire du 10 avril, et en cela corrobore le témoignage de M. Rykert. M. Burgess était le secrétaire du département, et il dit que M. Russell lui parla de l'arrangement avant la rédaction du mémoire du 10 avril, et ajoute aussi une nouvelle corroboration.

Mais les lettres écrites à cette époque par M. Rykert et déjà citées sont tout à fait en désaccord avec cette hypothèse.

La lettre du vendredi, 7 avril, à M. Laidlaw, établit hors de doute qu'il n'y avait pas eu d'arrangement à cette date; sa lettre du samedi, le 8, à Adams, indique qu'il était alors embarrassé par la demande de Laidlaw; qu'il désirait alors voir M. McCarthy, qu'il pensait qu'une entrevue avec lui ferait disparaître toutes les difficultés; et qu'il espérait le voir de bonne heure la semaine suivante.

Sa lettre de lundi, le 10 avril, à Adams, indique qu'il avait ce jour-là obtenu une copie du mémoire du département pour le conseil; tandis que sa lettre du mardi, le 11 avril, à Adams, fait voir qu'il vit ce jour-là M. McCarthy, qui fut fort surpris d'apprendre que M. Rykert doit aller à Hamilton pour faire dire à M. Laidlaw où il veut la sienne.

Les lettres écrites par M. McCarthy s'accordent tout à fait avec les lettres de M. Rykert, et ne s'accordent aucunement avec le témoignage oral de M. Rykert.

La lettre de M. McCarthy, du 11 avril, à M. Laidlaw, indique qu'il avait vu M. Rykert et qu'il n'y avait pas encore eu d'entente; que M. Rykert représentait qu'il avait été en communication avec le ministre de l'intérieur; que M. Rykert voulait voir à faire définir les limites du terrain compris dans la demande de Laidlaw, afin d'arriver à quelque arrangement, s'il était possible; et que M. McCarthy croyait que le conflit n'était pas très grave, et que M. Rykert expliquerait la chose.

La lettre de McCarthy à Laidlaw, à la date du 19 avril, indique qu'avant une dépêche télégraphique du 15, il avait prié le député du ministre de l'intérieur d'obtenir un arrêté du conseil permettant à Laidlaw de choisir 50 milles carrés dans les limites du terrain compris dans sa demande.

A tout cela, il faut ajouter le témoignage oral de M. McCarthy qui jure que l'arrangement et l'entrevue avec le député du ministre de l'intérieur ont eu lieu après son retour à Ottawa, le 11 avril; et qui prouve qu'il était absent d'Ottawa la semaine précédente, et que vers l'époque assignée par M. Rykert pour l'arrangement et l'entrevue, il était aux assises d'Orangeville où il occupait comme avocat de la défense dans une cause criminelle capitale; et qu'il ne revint de Toronto à Ottawa que mardi, le 11 avril, jour où chacun de ces deux messieurs écrit qu'il a eu une entrevue avec l'autre; et c'est cette entrevue que M. McCarthy déclare être la première qu'il ait eu avec M. Rykert à ce sujet.

M. McCarthy produit son livre d'honoraires, dans lequel les inscriptions de cette époque font voir comme il l'a déclaré lui-même qu'il était présent à Orangeville à la date mentionnée; un membre du comité dit qu'un journal de cette date mentionne que M. McCarthy était alors présent à cet endroit; et le 2 mai 1890, des lettres, comprenant un certificat du greffier de la cour (qu'on trouvera à l'annexe No 2 de la preuve, sont produites, et apportent une nouvelle preuve de ce fait.

Nous sommes forcés d'arriver à la conclusion que l'arrangement et l'entrevue avec le député du ministre de l'Intérieur n'ont eu lieu qu'après le retour de M. McCarthy à Ottawa, mardi le 11 avril; il s'en suit qu'on a dû tromper M. McCarthy sur l'état où en étaient les choses en lui cachant l'existence du mémoire du département recommandant un arrêté du conseil en faveur d'Adams.

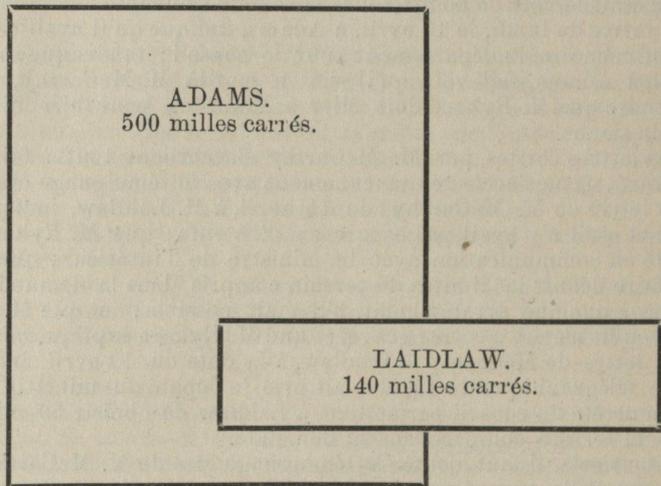
Quand nous en sommes venus à examiner ce mémoire du département, nous avons constaté que de fait ni ce mémoire, ni l'arrêté du conseil basé sur ce mémoire, ne reconnaissait le droit préférentiel de Laidlaw tel que convenu, ni ne réduisait le terrain d'Adams (en conséquence de cette préférence), ni ne mettait à l'exécution l'entente survenue entre les parties ; mais qu'au contraire la description comprenait à peu près toute cette partie du terrain de Laidlaw commune à la demande d'Adams ; et que le document donnait au second l'avantage convenu d'accorder au premier.

M. Ryley a dit que ce résultat extraordinaire était de quelque façon dû à ce que dans la préparation du plan du terrain et la préparation de la description, on s'était servi d'une nouvelle carte des territoires qui venait d'arriver, mais qui n'avait pas encore été approuvée par le département, et qui donnait avec plus d'exactitude les intersections de la route de Fort Wash avec le 110<sup>e</sup> méridien.

Mais la nouvelle carte n'affectait pas et ne pouvait aucunement affecter le terrain de Laidlaw ou l'exécution de la convention.

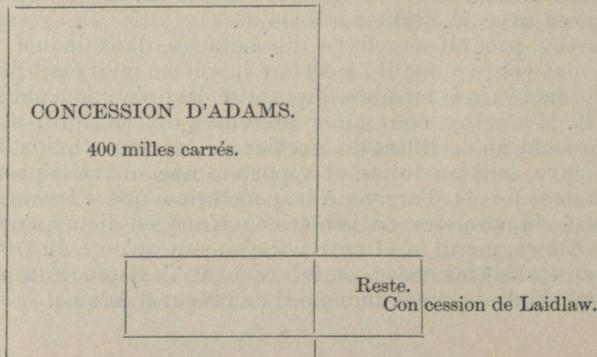
L'effet de cette carte était simplement de porter plus au sud le terrain d'Adams, et plus vers le milieu du côté de l'est la partie en conflit se trouvant autrement à l'extrémité sud du terrain compris dans la demande d'Adams.

Ainsi, d'après la nouvelle carte, l'enclave serait à peu près telle que la représente l'esquisse ci-après :—

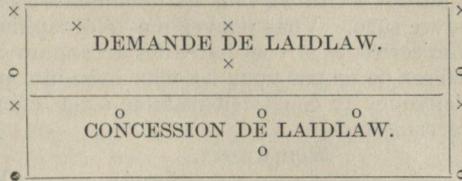


L'application du principe de règlement convenu restait également évidente : et comme auparavant, impliquait simplement le retranchement de cette partie de la concession Adams comprise dans la concession Laidlaw.

Mais la superficie de la concession Adams, décrite dans le mémoire administratif du 10 avril ne tenait pas compte de cela ; au contraire, elle embrassait en somme tout ce qui était commun aux deux concessions, comme l'indique l'esquisse ci-après :—



Quand, quelques jours plus tard, furent faits le plan et la description de la concession Laidlaw, M. Ryley, comme il dit, avec l'approbation du sous-ministre de l'intérieur, et (quoiqu'il en soit) de toute nécessité, (étant donnée la description antérieure de la concession Adams) tourna vers le sud au lieu du nord le tracé de la concession Laidlaw, assignant ainsi à ce dernier une étendue de terre presque toute au sud, comme le montre l'esquisse que voici :—



Il se trouva que le bon bois de sciage était effectivement tout dans la partie commune aux deux demandes ; et qu'il fut ainsi donné à Adams au lieu de l'être à Laidlaw.

Comme il a déjà été dit, le 22 avril, le mémoire pour Laidlaw, suivant cette description, fut transmis au conseil, et le 24 avril l'arrêté du conseil fut rendu, puis, le 10 mai furent émises les instructions pour l'arpentage.

Le 10 mai, M. Rykert écrivait ce qui suit à M. Adams :—

10 mai 1882.

MON CHER ADAMS,—Laidlaw n'a pu faire passer son arrêté que cette semaine, et il a été obligé d'avoir recours à moi ; ainsi vous voyez qui a de l'influence auprès du gouvernement après tout. Vous aurez à dire à l'arpenteur d'examiner toute l'étendue des 400 milles, et après avoir choisi la meilleure coupe pour nous, d'en choisir ensuite une autre pour laquelle je pourrai loger une demande s'il y a assez de bois. Il pourrait aussi examiner le terrain qui s'étend au sud et voir ce qu'il contient. S'il peut choisir deux coupes il devra en prendre la description exacte. Je crois que le meilleur moyen de s'y rendre serait d'aller par Fort Benton. Donnez-moi de vos nouvelles.

Bien à vous,

J. C. RYKERT.

Le 24 mai, Laidlaw écrivait ainsi à Adams :—

HAMILTON, ONTARIO, 24 mai 1882.

MM. JOHN ADAMS ET FILS,  
Marchands-tailleurs, Winnipeg.

CHER ADAMS,—Comment vous portez-vous ? Vous souvenez-vous de moi ? Je vous ai vu à Ottawa et vous ai taquiné au sujet de cette coupe de bois que vous recherchiez. J'en sollicitais une aussi, j'avais la priorité sur vous, et je ne m'attendais pas que l'un ou l'autre en obtiendrait une. Eh bien ! tous deux nous avons eu des arrêtés du conseil, grâce aux soins infatigables de MM. McCarthy et Rykert.

Reste à savoir ce que nous allons en faire. Les élections approchent et les grits crient comme des démons. S'ils gagnaient, nous pourrions dire adieu aux coupes de bois. Ils en annuleraient la concession et les donneraient aux grits. C'est leur manière d'agir. Je ne pense pas qu'ils aient la moindre chance de remporter ces élections, mais nous ferions bien, vous et moi, de tirer promptement parti des arrêtés du Conseil, de faire faire tout de suite nos arpentages et de faire bel et bien signer les permis pour les avoir en notre possession avant que le gouvernement ne résigne, si les élections tournent (ce qu'à Dieu ne plaise) contre lui. Je propose que nous retenions un arpenteur pour qu'il aille sans tarder par le Northern Pacific à Bismark, en amont du Missouri, à Fort-Benton, de là à Fort-Walsh, pour faire nos arpentages. J'ai un commerçant de bois de première classe, de quinze ans d'expérience, associé avec mon frère et quelques autres personnes pour notre fonds de bois, et il est prêt à aller en faire le choix et la délimitation et à diriger les arpentages. Que vous proposez-vous de faire ? Et y a-t-il quelque autre qui soit uni d'intérêt avec vous ? Il

pourrait nous être avantageux de nous unir ensemble à des conditions convenables qui seraient discutées et réglées entre nous. Dans tous les cas, il serait à propos pour nous de contribuer également aux frais de l'exploration et de l'arpentage, et je suis prêt à coopérer avec vous pour cet objet. Nous ne devrions pas différer et une entrevue personnelle dans une affaire d'une si grande importance est ce qu'il y aurait de plus satisfaisant. Si vous voulez, je vous rencontrerai à Chicago et nous convenirons des conditions et aurons d'Ottawa tous les documents nécessaires pour faire de notre arpentage une œuvre sûre. Vous pouvez me télégraphier cette nuit si vous le jugez à propos, ou bien m'écrire, et si vous faites des arrangements pour votre propre compte et que vous préférez de ne pas vous associer avec moi pour la délimitation et l'arpentage, veuillez m'envoyer un court télégramme à cet effet, et je me hâterai de terminer mes propres arrangements.

Bien à vous,  
 Pièce n<sup>o</sup> 48. (Signé) WM. LAIDLAW.

Depuis bien longtemps, il était rumeur que la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique allait faire dévier sa ligne dans la direction sud pour se rendre à la passe du Cheval-qui-Rue au lieu de la passe de la Tête-Jaune, et dans l'intervalle compris par ces événements, le parlement était saisi d'un projet de loi pour autoriser cette déviation, qui devait rapprocher la ligne du chemin de fer de la coupe de bois.

Dans les premiers jours de juillet, un certain Muckle, l'agent des bois du chemin de fer Canadien du Pacifique dans le district, commença à abattre du bois sur cette coupe, à ce qu'il paraît, en vertu de quelque arrangement particulier avec Adams et par lequel il devait, en considération d'une rémunération pécuniaire, faire acheter cette coupe par la compagnie à un prix élevé.

Le deux juillet, Adams écrivait à M. Rykert :

2 juillet 1882.

CHER M. RYKERT,—Je vous ai télégraphié aujourd'hui que le Canadien Pacifique abattait mon bois, et après avoir reçu votre réponse, j'ai donné avis à la compagnie. Elle a coupé beaucoup de bois, et je crois qu'elle devra le payer. Muckle croit que je puis amener le Canadien Pacifique à acheter pour \$60,000 ou \$70,000, j'essaie dans tous les cas de lui faire faire une offre. Ne pourrait-il pas avoir le reste du bois dans les 400 milles. Je dirai de vous voir à Ottawa. J'aimerais à exploiter la coupe si le Canadien Pacifique ne veut pas acheter. Cela paiera mieux que tout l'argent que nous pourrions avoir.

Votre dévoué,  
 JOHN ADAMS.

Le 10 juillet, Adams écrivait à M. Rykert :

10 juillet 1882.

“MON CHER RYKERT,—Le jour où j'ai reçu le télégramme de Mercer (je vous ai télégraphié le même jour) j'ai reçu une lettre de lui, et il est venu chez moi dans la soirée. Ma coupe comprend tout le bois de construction qui est dans cette section, et comme il est disséminé en bouquets d'arbres, il me faudra prendre de la prairie découverte. Le bois consiste en pin de Douglas A 1, d'un diamètre de 14x16 pouces en moyenne, et d'une longueur moyenne de 45 à 65 pieds; il est très droit, sans branches, et d'une belle venue. Notre ami d'Hamilton n'a pas de chance.”

“Muckle abat du bois à l'extrémité est maintenant, et il a reçu de VanHorne un télégramme lui disant de continuer, qu'il ferait bientôt régler l'affaire du bois. Ainsi Muckle pensait faire des arrangements avec moi, et il dit que la raison qui le lui faisait croire c'est qu'il a écrit à VanHorne, il y a un mois, d'acheter la coupe de bois ou de faire quelque marché avec le concessionnaire. Muckle est d'avis que je ne devrais pas vendre à moins de \$80,000. Elle vaut davantage. Mercer pense que nous ferions mieux de l'exploiter. Il y a ici un homme qui établirait une scierie et l'exploiterait moyennant un intérêt dans l'opération. Je préférerais vendre et laisser quelqu'autre faire quelque profit. J'ai dû assurer à Muckle ses \$5,000, et il les méritera. Nous avons télégraphié à Muckle de nous envoyer l'esquisse d'un autre

fonds de superbe épinette. Il le délimitait lors du départ de Mercer, mais il veut que ce fonds soit pris en mon nom, et je ne puis en prendre davantage en mon nom. J'aimerais vous voir faire terminer les papiers aussitôt que vous les aurez. Je garde l'argent comptant pour l'arpentage, etc.

“ Avec respect,

Pièce No 16.

(Signé)

“ JOHN ADAMS.”

Le 18 juillet, Adams écrivait à M. Rykert :

WINNIPEG, 18 juillet 1882.

CHER M. RYKERT,—Mercer est revenu de la coupe de bois, et il vous écrira au long aujourd'hui. C'est une magnifique coupe et je suis maintenant convaincu qu'elle vaut bien \$150,000 pour le Canadien Pacifique, et il lui faut ce bois parce qu'il n'y en a pas d'autre plus près que Winnipeg, mais la compagnie est difficile à convaincre sous le rapport de la valeur, à moins que Muckle ne dise tout. J'essaierai de lui faire sonder les gens du bureau ici. J'irai à Ottawa aussitôt que vous serez prêt.

Votre dévoué,

JOHN ADAMS.

SAINTE-CATHERINE, 24 juillet 1882.

MON CHER ADAMS,—Je viens de recevoir votre faveur, et je suis heureux d'apprendre que la coupe de bois n'a pas trompé notre attente, parce que je craignais beaucoup un désappointement. Je suis jusqu'à un certain point content que Laidlaw n'ait pas réussi, parce qu'il a AGI AVEC VRAIMENT TROP DE MESQUINERIE EN CETTE AFFAIRE. Je crois que si vous pouvez avoir \$80,000 ou même moins vous ferez mieux de vendre immédiatement. Si la coupe est aussi bonne que vous le dites le Canadien Pacifique pourrait nous donner au moins \$60,000 et les frais. Vous feriez bien de voir tout de suite les représentants de la compagnie, ET S'ILS PARAISSENT EN VOULOIR vous leur direz que je leur aiderai à obtenir tout le bois dans les limites des vingt milles carrés. IL EST IMPORTANT DE FAIRE ARGENT DE L'AFFAIRE PENDANT QU'ON PEUT TROUVER ENCORE D'AUTRES BONS MORCEAUX. Avez-vous empêché la compagnie de couper le bois ? C'est nécessaire. Je vois par les journaux que le Canadien Pacifique coupe du bois sur les Buttes du Cyprès. Je ne crois pas que l'exploitation paiera. L'ARGENT COMPTANT VAUT BEAUCOUP MIEUX. Je ne tarderais pas à voir les représentants de la compagnie. Peut-être Muckle pourrait-il les engager à acheter.

Bien à vous,

(Signé)

J. C. RYKERT.

A la fin de juillet ou au commencement d'août, Laidlaw soupçonna que, au lieu d'avoir lui-même la concession sollicitée et convenue, Adams l'avait obtenue, quant à la partie commune aux deux, et que lui, Laidlaw, en avait été dépouillé.

Là-dessus, Laidlaw se mit en communication avec M. McCarthy qui, le 2 août, télégraphiait au sous-ministre de l'intérieur :—

(Télégramme).

TORONTO, 2 août 1882.

LINDSAY RUSSELL, sous-ministre de l'intérieur, Ottawa.

Veuillez arrêter la délivrance du permis de coupe de bois Adams, Buttes-du-Cyprès, et toute opération à ce sujet. J'ai de bonnes raisons. Considérez cette demande comme étant toute spéciale et télégraphiez si l'arpenteur employé par Adams a fait son rapport. J'irai à Ottawa pour cette affaire.

DALTON MCCARTHY, M.P.

Ce à quoi le sous-ministre de l'intérieur répondait, le 2 août.

DALTON MCCARTHY, M. P., Toronto.

Rapport d'arpentage non reçu—en attendant ; rien de fait pour la délivrance du permis.

Pièce n° 37.

LINDSAY RUSSELL.

Le 4 août Laidlaw écrivait à Adams :—

HAMILTON, ONTARIO, 4 août, 1882.

“ M. JOHN ADAMS, Marchand-tailleur,  
“ Winnipeg.

“ CHER ADAMS,—J’ai reçu un journal de Winnipeg, et je présume que je vous en dois remercier, faisant une description de votre coupe de bois des Buttes-du-Cypès, et le même jour, je vous ai envoyé un télégramme, mais n’ai pas reçu de réponse. Il m’a fait grand plaisir d’apprendre votre succès, bien que j’avoue avoir été fort désappointé en voyant l’assertion que votre coupe comprenait tout le bois de construction dans cette région. Notre homme est actuellement dans l’ouest et il existe une étrange différence entre son rapport et votre compte rendu de journal. Est-il possible qu’il y ait une méprise au sujet du territoire? J’aimerais savoir où votre fonds se trouve et je vous serais très obligé de m’en transmettre la description et tous les renseignements que vous pouvez me donner à ce sujet. Bien entendu que si vous êtes l’heureux mortel et que vous en enleviez tout le bois, nous serons contents de votre succès et peinés de notre fiasco, tout en espérant plus de bonheur la prochaine fois. Je dis cependant que si tel est le cas et que vous vous proposiez de donner à quelqu’un une part dans le bois, nous avons droit à la préférence. Veuillez répondre au long, et si vous venez de ce côté, laissez-moi savoir où je pourrai vous voir.

“ Bien à vous,

Pièce n° 57.

(Signé)

“ WM. LAIDLAW.”

Laidlaw paraît avoir écrit du département à Ottawa pour avoir des renseignements, et le 5 août, il recevait le télégramme suivant :—

OTTAWA, 5 août 1882.

“ WM. LAIDLAW.

“ Lettre reçue ce matin, va mettre à la poste aujourd’hui votre demande; département ne peut envoyer copie de la demande d’Adams sans son consentement.  
Pièce n° 63.

“ CHAS. WM. ALLEN.”

Dans le cours du mois d’août, M. McCarthy écrivait au sous-ministre de l’Intérieur, et lui télégraphiait aussi, comme le montre la dépêche suivante :

TORONTO, 12 août 1882.

“ M. WM. LAIDLAW, Hamilton.

“ CHER LAIDLAW,—Votre dépêche reçue. Le ministre de l’intérieur (Sir John) et le sous-ministre (M. Lindsay Russell) sont tous deux à la Rivière du Loup dans le moment, et par conséquent je n’ai pu obtenir d’entrevue.

“ Votre dévoué,

Pièce No 64.

“ DALTON MCCARTHY.”

Et la lettre qu’il écrivait au sous-ministre de l’Intérieur le 4 septembre, comme suit :—

TORONTO, 4 septembre 1882.

M. LINDSAY RUSSELL,  
Ottawa.

MON CHER MONSIEUR,—Lorsque je vous ai télégraphié l’avant dernière semaine pour vous demander si je pouvais avoir une entrevue avec vous à Ottawa; et que vous m’avez répondu de la Rivière du Loup, je me proposais de vous voir au sujet de la coupe de bois des Buttes-du-Cypès, à propos de laquelle je vous avais déjà écrit pour vous dire qu’il y avait une erreur accidentelle ou intentionnelle, je ne sais trop. Or, je crois que M. Adams ou un de ses agents est à Ottawa, y est allé, ou y sera bientôt, pour demander le permis, mais si on le lui accorde, cela ne fera que causer beaucoup de trouble, et il sera bien plus difficile de rendre justice dans cette affaire. La partie que mes commettants, messieurs Shortreed et Laidlaw ont demandé et dans laquelle ils devaient prendre leurs cinquante milles, est la partie que M. Adams, me dit-on, a fait arpenter, et pour laquelle il demande maintenant un permis. Tous les papiers que j’ai en ma possession le démontre clairement. Je désire

done, conformément à votre dépêche, que vous vous absteniez de délivrer aucun permis à M. Adams jusqu'à ce que j'aie l'occasion de vous voir, et aussitôt que j'apprendrai votre retour à Ottawa, je m'y rendrai de suite.

Votre dévoué,  
(Signé) DALTON McCARTHY.

Et la lettre suivante :

“TORONTO, 4 septembre 1882.

“MON CHER LAIDLAW—Je ne suis pas allé à Ottawa, tel que convenu, parce que j'ai appris que M. Lindsay Russell était à la Rivière du Loup. Il m'a donc fallu me fier à la lettre que je lui ai écrite sur le sujet, et que je l'espère, maintiendra les choses en bon état.

“Depuis cela j'ai été absent pendant une semaine, et ne suis revenu que ce matin. Demain, je télégraphierai à M. Russell pour lui demander quand je pourrai le voir, et je descendrai le plus tôt possible.

“Votre dévoué,

Pièce No 65.

“DALTON McCARTHY.”

Mais la lettre et la dépêche mentionnées dans la première lettre du 4 septembre ne se trouvent pas dans la liasse du département.

Le 5 septembre, M. McCarthy télégraphiait au sous-ministre de l'Intérieur comme suit :

TORONTO, 5 septembre 1882.

LINDSAY RUSSELL,

Sous-ministre de l'Intérieur, Ottawa.

Puis-je vous voir samedi, ou quand ? Important, car les faits récemment mis au jour semblent indiquer qu'une fraude énorme a été commise dans l'affaire de la coupe de bois des Buttes-du-Cyprès.

DALTON McCARTHY.

La réponse à cette dépêche fut :—

Député absent. Vous télégraphierai lorsqu'il reviendra.

A. R.

Le 2 septembre, Laidlaw écrivait à M. Rykert comme suit :

HAMILTON CLUB, 2 septembre 1882.

M. J. C. RYKERT, M.P.,

Sainte-Catherine.

MON CHER RYKERT,—Affaire Coupe de bois des Buttes-du-Cyprès. A l'époque où j'ai demandé cette coupe de bois, je me fiais aux lettres reçues de vous et de M. McCarthy, et je n'ai pas examiné la formule de description dans les papiers reçus par Shortreed et Laidlaw. J'ai récemment reçu des renseignements qui m'ont porté à croire qu'une fraude avait été commise au préjudice de Shortreed et Laidlaw en faveur de M. Adams, et j'ai soigneusement examiné les papiers. Une grave erreur ou une fraude grossière a été commise, et je vous soumettrai volontiers les papiers et les renseignements afin que vous sachiez à quoi vous en tenir. J'ai conservé toute la correspondance. L'affaire a été soumise au gouvernement et toutes les procédures relatives à la demande d'Adams ont été suspendues. Je suis allé à Sainte-Catherine pour vous voir la semaine dernière pendant votre absence, et si vous le désirez j'y retournerai de nouveau, ou bien je pourrais vous rencontrer ici ou à Toronto dans le cours de la semaine prochaine. Je ne demande que franc jeu et bonne foi, et je compte sur ma convention avec vous et sur votre sentiment d'honneur et de justice dans cette affaire de confiance.

Votre dévoué,

(Signé) WM. LAIDLAW.

Pièce N° 58.

A cette lettre M. Rykert répondit comme suit :

SAINTE-CATHERINE, 4 septembre 1882.

CHER LAIDLAW,—Je suis réellement surpris de ce que vous dites, qu'il y ait eu fraude de la part d'Adams. Je le nie complètement. Vous vous rappelez que vous

avez demandé quelque chose comme 400 milles carrés, ce qui vous a été formellement refusé. La demande que j'ai faite subséquemment pour Adams a été accordée, mais au dernier moment on a découvert que vous aviez demandé une partie du même territoire. J'ai alors vu McCarthy, qui a dit qu'on n'accorderait pas une telle demande. Je lui dis que je pourrais la lui faire accorder et nous allâmes ensemble chez M. Russell. L'étendue des deux coupes de bois demandées fut diminuée par Russell et nous fûmes satisfaits tous les deux. Vous avez dit vous-même dans une lettre à Adams que vous me deviez l'arrêté du conseil. Je ne connaissais rien du territoire; Adams n'en connaissait rien à part ce que d'autres lui en avaient dit. Il est passablement tard, après l'arpentage qu'Adams a fait faire à des frais énormes, pour l'une ou l'autre partie de se plaindre. Avez-vous fait un arpentage, ou avez-vous fait explorer la terre dans les limites de votre coupe? Je serai ici demain et mercredi, et vous pourrez me voir. Je ne suis pas assez bien pour quitter la maison.

Votre,  
(Signé) J. C. RYKERT.

Pièce N° 66.

Le 5 septembre, M. Rykert écrivait ce qui suit, à Adams :—

SAINTE-CATHERINE, 5 septembre 1882.

CHER ADAMS,—Laidlaw est venu à mon bureau en mon absence au sujet des coupes de bois. J'ai reçu hier de lui une lettre dans laquelle il parle de fraude de votre part ou en votre faveur, pour obtenir la coupe. Je me rendis immédiatement à Hamilton et le rencontrai à la gare par rendez-vous. Mon but était de savoir ce qu'il voulait réellement dire. Il n'osa pas m'accuser directement de fraude, mais il insinua que quelqu'un était coupable. Il désirait que je vous voie et lui obtienne un intérêt dans la coupe, et laissa entendre que si vous ne le faisiez pas, il prendrait des mesures à Ottawa pour empêcher la délivrance du permis. Je lui dis de ne pas se gêner et de faire ce qu'il pourrait. Je vous verrai demain.

Fidèlement à vous,  
(Signé) J. C. RYKERT.

Pièce N° 59.

Et le 7 septembre, comme suit :—

SAINTE-CATHERINE, 7 septembre 1882.

CHER ADAMS,—J'ai écrit à Russell, le 5, pour l'informer de votre arrivée ici, et que vous aviez fait certains contrats sur la foi de l'arrêté du conseil. Je lui dis aussi que Laidlaw ne faisait que tenter un coup d'audace en logeant un protêt contre le permis. Il est bien étrange qu'il offre d'acheter la coupe ou un intérêt dans l'affaire et qu'il présente ensuite une demande pour vous faire échouer. A mon avis, il ne fait qu'essayer de vous forcer à en venir à un arrangement. Il n'a jamais insinué, jusqu'à tout récemment, qu'il y ait eu aucune fraude et il sait parfaitement bien que tout s'est fait franchement.

Bien à vous,  
(Signé) J. C. RYKERT.

Pièce N° 60.

Le 6 septembre, M. Laidlaw télégraphiait ce qui suit au sous-ministre de l'Intérieur :—

HAMILTON, 6 septembre 1882.

LINDSAY RUSSELL,  
Sous-ministre de l'intérieur, Ottawa.

Veillez enrégistrer un *caveat* contre le permis d'Adams aux Buttes du Cypres pour cause de fraude, et suspendez toutes procédures jusqu'après avis donné à Dalton McCarthy, C.R.

SHORTREED ET LAIDLAW.

Le département ne donna aucune communication soit à M. McCarthy soit à M. Laidlaw, de la mesure qu'il était sur le point de prendre; on ne leur demanda pas d'exposer leurs objections; et l'on ne donna pas de rendez-vous à M. McCarthy tel que demandé; et ils n'eurent connaissance de ce qui s'était fait dans l'intervalle, que lors-

que M. McCarthy se trouvant à Ottawa, en octobre, pour d'autres affaires, alla au département et apprit, à son grand étonnement, que le permis avait été accordé.

Sur quoi, le 9 octobre, il écrivait à M. Laidlaw, comme suit :

OTTAWA, 9 octobre 1882.

M. WM. LAIDLAW,  
Hamilton.

MON CHER LAIDLAW,—Nonobstant la dépêche de M. Russell qu'il ne serait rien fait relativement aux coupes de bois des Buttes du Cyprès sans me le laisser savoir, et en dépit des protêts faits par lettres et par dépêches, M. Russell, dans la dernière semaine d'août, fit un rapport à Sir John, pendant que ce dernier était à la Rivière du Loup, sur la demande de Rykert, et le permis fut délivré au candidat de Rykert, Adams. M. Russell représenta que je m'y opposais, mais il représenta faussement aussi qu'il avait réglé ou ajusté nos demandes rivales ou contradictoires; que nous ne connaissions rien, ni les uns ni les autres de l'endroit où se trouvait le bois, et insinua que nous ne protestions maintenant que parce que Adams avait eu la bonne fortune de trouver du bois sur sa concession. Il omit de porter à la connaissance de Sir John, mes allégations de fraude, et sa propre convention de ne rien faire sans avoir de mes nouvelles. Il prétend se rappeler parfaitement que Rykert et moi tombâmes d'accord sur l'emplacement des coupes qui nous étaient assignées respectivement par les arrêtés du conseil et que Rykert n'avait pas plus à dire contre cela, que moi en y consentant.

Combien ces faits s'éloignent de la vérité, la lettre que je vous ai écrite le prouve, et le grossier croquis ci-inclus offre une preuve intrinsèque qu'une telle convention n'a jamais été faite, car, suivant cette convention, nous avons tout abandonné, à part une étroite lisière, de notre demande originaire.

Nous devons agir de suite, et si vous venez à Toronto mardi soir, en apportant tous vos papiers et surtout mes lettres et celles de Rykert, nous préparerons une pétition ou nous prendrons telle action qui sera convenable.

J'avoue ne pouvoir comprendre la conduite de M. Russell. Tout s'est passé entre lui, Ryley et Rykert, et le temps fera découvrir jusqu'à quel point les deux premiers sont complices ou dupes.

Bien à vous,

(Signé) DALTON McCARTHY.

P. S.—Venez à ma résidence à 8 heures du soir.

Pièce No 68.

Nous exposerons maintenant tous les renseignements que nous avons recueillis sur la manière dont la chose s'est faite.

Le 25 juillet, M. Adams écrivait à M. Rykert, ce qui suit :—

25 juillet 1882.

CHER M. RYKERT,—L'arpenteur prépare son rapport qui vous sera expédié immédiatement. J'espère pouvoir vendre au Canadien Pacifique et me débarrasser de la coupe de bois, vû que je préférerais avoir de l'argent. Je pourrais alors former une compagnie pour exploiter une autre coupe.

Votre dévoué

(Signé) JOHN ADAMS.

Le 1er août, M. Rykert répondait comme suit :

SAINTE-CATHERINE, 1er août 1882.

MON CHER ADAMS,—J'ai dûment reçu votre lettre aujourd'hui et je m'empresse d'y répondre. Il sera, je crois, nécessaire que je voie le rapport avant qu'il soit envoyé. Vous ferez bien de dire à l'arpenteur de m'envoyer, à moi, son rapport au ministre, et je l'examinerai avant de l'emporter à Ottawa. Il sera nécessaire aussi de m'envoyer les instructions que je vous ai expédiées, afin que je voie s'il les a suivies en tout. Il me semble qu'il ne devrait pas être payé en entier avant que vous ne vous soyiez assuré que son rapport est ce qu'il doit être. J'espère qu'il a agi comme on lui a enjoint de faire. Je pourrais avoir quelques corrections à faire aux documents, et, par conséquent, je crois qu'il vaudrait mieux me les adresser d'abord

sous enveloppe. Si tout est bien, je les emporterai. Je suis toujours d'opinion que vous feriez mieux de tout vendre et de toucher si l'on veut vous payer \$75,000 ou \$80,000. Nous serions alors en mesure de nous attaquer à plus gros morceau, si c'est possible. Combien vaut le bois debout? Combien aussi valent les poteaux de télégraphe? Ce que dit le journal est assez habilement présenté. Je crois que je puis deviner qui l'a écrit ou dicté. Ne pourriez-vous pas envoyer quelque homme engagé dans les chemins de fer, en qui vous auriez confiance, auprès de Van Horne, et lui dire que la compagnie du chemin de fer devrait acheter, et que la coupe de bois vaut bien \$150,000. Pareille manœuvre pourrait bien réussir.

Bien à vous,  
(Signé) J. C. RYKERT.

Il n'y a aucune nécessité pour vous de venir à Ottawa. Je puis tout arranger sans vous. Tout ce qu'il y aura à faire pour le département sera d'envoyer un permis par la malle, comme d'ordinaire. Inutile de gaspiller de l'argent pour voyager.

Adams paraît avoir appréhendé quelques difficultés le 3 août, lorsqu'il écrivait à M. Rykert :

3 août 1882.

CHER RYKERT,—Je suis si inquiet au sujet de cette affaire que je partirai pour Ottawa la semaine prochaine. Je vous rencontrerai à Toronto demain faisant. J'ai une véritable mine. Tâchez qu'on ne me l'enlève pas après tout mon travail ardu et mes dépenses de milliers de piastres pour l'arpentage. Je parlais à McCauley de la formation d'une compagnie, mais Peter n'a pas grand confiance. Je crois pouvoir vendre pour \$80,000 ou \$90,000 comptant, ou bien former une compagnie double de cette somme et prendre la moitié en actions.

Votre dévoué,

JOHN ADAMS.

A cette lettre, M. Rykert répondait le 8 août comme suit :

SAINTE-CATHERINE, 8 août 1882.

MON CHER ADAMS,—J'ai dûment reçu votre lettre hier. Il est parfaitement inutile que vous fassiez la dépense de venir ici pour terminer l'affaire. Dès que j'aurai reçu le rapport de l'arpenteur je me rendrai à Ottawa afin d'obtenir le permis le plus tôt possible. Cela prendra probablement un peu de temps. J'espère sincèrement que vous avez la "mine" auquel vous vous attendez. Il y aura de la satisfaction à savoir que ce que j'ai obtenu en ferrailant comme j'ai fait avec le gouvernement ne trompe pas votre attente. Je ne voudrais cependant pas passer de nouveau par de pareilles difficultés pour deux fois le montant. Je n'ai jamais passé six semaines comme celles pendant lesquelles j'ai cherché à forcer le département à rendre justice. Le retard et le refus peuvent être en grande partie attribués au fait qu'on avait refusé la chose à McCarthy auparavant. Pauvre Laidlaw. Je suis heureux qu'il ne m'ait pas devancé. Il croyait être bien habile et avoir pour lui tout ce qu'il a d'influent dans le pays. Je crois qu'on admettra une autre fois que J. C. R. ne peut être facilement battu lorsqu'il entreprend quelque chose. Si vous pouvez obtenir \$80,000 vous ferez mieux de vendre, ou bien si vous pouvez former une compagnie avec un capital, disons de \$140,000, ou même moins, en vous réservant  $\frac{1}{2}$  ou  $\frac{1}{4}$  des actions, ce serait peut-être préférable. Cela vous donnerait une somme d'argent considérable et vous serez en même temps intéressé au résultat. Il me semble que pendant que le fer est chaud il serait bon de faire quelque chose dans ce sens à Winnipeg. J'attendrai avec grande hâte le rapport de l'arpenteur afin de pouvoir faire régler l'affaire d'une manière satisfaisante. Les gens ici sont enchantés de savoir que vous avez une bonne affaire. Qu'en pense McCarthy maintenant? Il m'a écrit l'hiver dernier que l'affaire ne valait rien.

Bien à vous,

J. C. RYKERT.

Le 19 août, M. Rykert écrivait à Adams, ce qui suit :

SAINTE-CATHERINE, 19 août 1882.

MON CHER ADAMS,—J'ai dûment reçu le rapport de l'arpenteur hier soir, mais malheureusement ce dernier n'a pas signé la déclaration. Je vous ai de suite télégra-

phié de lui en faire envoyer par la poste une autre dûment signée et attestée sous serment en présence d'un commissaire ou magistrat, lequel attestera la chose par sa signature. Je pourrai l'annexer au rapport. J'ai été extrêmement désappointé de cette erreur, car je me proposais de partir aujourd'hui pour Ottawa. Cela me retardera d'au moins une autre semaine. Je constate par le rapport qu'il y a 37½ milles de bois au lieu de 50 milles. S'il y a du bois sur toute cette étendue, comme la chose paraît être certaine, vous aurez un avenir magnifique. Ne serait-il pas à propos de faire un effort pour former une compagnie, en estimant la terre à \$150,000. Nous pourrions prendre des actions pour un tiers de ce montant. Que pensez-vous de donner à Wolf disons \$5,000 pour former une compagnie, ou quelque autre somme dont vous pourriez convenir. J'ai lu la lettre de Laidlaw. Il croit que vous faites erreur en disant que la coupe qu'il a demandée ne renferme pas de bois. Maintenant qu'il est bien connu que vous possédez une belle coupe, il n'y aura aucune difficulté, je crois, à former une forte compagnie. Je désire que la part de Madame R. soit de \$50,000, si c'est possible. J'espère que vous avez reçu ma dépêche et que vous m'avez transmis la déclaration. Il est important que le magistrat ou le commissaire signe son nom de même que l'arpenteur.

Bien à vous,  
J. C. RYKERT.

Le 25 août, M. Rykert envoie le rapport de l'arpenteur au département, dans une lettre dans laquelle il demande de préparer immédiatement le permis.

Le 28 août, M. Rykert télégraphiait à Adams, comme suit :

28 août 1882.

A JOHN ADAMS,—Laidlaw essaie de défaire l'arrangement. Décision à la fin de la semaine prochaine.—J. C. R.

Et il doit, par conséquent, avoir appris, de quelque manière non divulguée, que Laidlaw faisait des objections.

Le même jour il écrivit ce qui suit à Sir John A. Macdonald :—

“28 août 1882.

“MON CHER SIR JOHN,—Conformément à l'arrêté rendu en conseil, M. Adams a fait son arpentage qui a coûté \$5,000, et j'espère que le permis sera délivré sans retard. M. Laidlaw n'a pas remué, n'a pas fait d'arpentage, et maintenant, par l'intermédiaire de M. McCarthy, il s'oppose à ce que M. Adams obtienne le permis.

“Avant que les arrêtés en conseil fussent rendus, McCarthy et moi avons vu M. Russell, et nous sommes convenus des bornes respectives. Chaque partie était pleinement satisfaite. M. Russell vous dira qu'il n'y a pas eu d'erreur ni de surprise, mais que tout a été fait de bonne foi. Ce serait une énormité maintenant que de différer le permis, surtout après tant de dépense et de peine. Mr. Russell fera rapport, je pense, que j'ai un juste droit au permis.

“Auriez-vous l'obligeance de rendre l'arrêté immédiatement, afin qu'il n'y ait plus de retard. Ne serait-il pas absurde de dire qu'après que toutes les parties sont tombées d'accord sur un arrêté du conseil on nous laissât protester contre l'un ou l'autre.

“Jusqu'à présent Laidlaw n'a pas fait son arpentage.

“A vous sincèrement,  
(Signé) “J. C. RYKERT.”

Le 31 août, le sous-ministre du département de l'intérieur écrivit ce qui suit à Sir John A. Macdonald :—

“DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,  
“OTTAWA, 31 août 1882.

Le très honorable SIR JOHN A. MACDONALD, C.C.B.,  
Ministre de l'intérieur,  
Rivière-du-Loup, en bas.

“MON CHER SIR JOHN,—Je transmets une lettre de M. Rykert, représentant M. Adams, concernant un fonds de bois près des Buttes-du-Cyprès, pour lequel il a obtenu un arrêté du conseil à l'effet d'en déterminer les limites.

“ MM. Shortreed et Laidlaw, qui étaient représentés par M. Dalton McCarthy, ont obtenu un semblable arrêté pour une pareille détermination de limites dans une étendue de territoire voisine.

“ Ces derniers se plaignent que le territoire choisi par M. Adams est dans les limites de celui qu'ils ont demandé les premiers, pour remédier à quoi l'arrêté en conseil en leur faveur a été rendu, et ils affirment que nous avons fait une bévue en comprenant dans l'étendue de territoire où Adams pouvait choisir sa coupe un terrain qui faisait partie de leur demande antérieure.

“ Voici quels sont les faits :—Les parties avaient demandé toutes deux un territoire d'une étendue déraisonnable, et dépassant tellement tout ce qui pouvait être régulièrement concédé que je présamai que leur conflit, d'un côté où elles empiétaient l'une sur l'autre, était d'une importance secondaire, et supposai aussi qu'agissant en votre lieu et place j'avais le droit de réduire et remanier les concessions de manière à supprimer l'empiètement.

“ C'est ce que j'expliquai clairement à MM. Rykert et Dalton McCarthy, dans une entrevue que j'eus avec eux, leur faisant remarquer en même temps que, sous l'empire des règlements, l'alternative serait de faire concourir les parties pour la partie du territoire que toutes deux avaient demandées. Ils parurent comprendre parfaitement l'arrangement que je proposais. Loin d'y avoir eu difficulté, les parties proposèrent d'agir de concert en employant conjointement, par raison d'économie, un arpenteur pour déterminer les limites de leurs fonds de bois respectifs.

“ Vu que sous l'empire des règlements, les parties auraient été obligées de concourir si chacune d'elles eut maintenu sa demande en conflit avec l'autre, et que, dans leur intérêt—non celui du département—il a été fait, pour écarter cette concurrence, un arrangement dont toutes deux ont eu connaissance et qui a été fait de bonne foi, sans qu'on sût où pouvait se trouver du bois de prix (ce que j'ignorais autant que les parties l'ignoraient, je crois), je suis d'avis qu'elles ne peuvent pas avoir maintenant de raison de se plaindre, même bien que dans cet arrangement le hasard ait, semblerait-il, tourné beaucoup plus à l'avantage de l'une que de l'autre.

“ J'ajouterai, comme motif de plus de s'en tenir à ce qui a été fait, que M. Adams a fait un arpentage fort dispendieux dont les rapports ont été déposés, tandis que l'autre partie—celle qui se plaint—n'a, à la connaissance du département, rien fait dans ce sens.

Pièce No 9.

“ A vous respectueusement,  
(Signé) “ LINDSAY RUSSELL.  
“ *Sous-ministre de l'intérieur.*”

Le 31 août, M. Rykert écrivit ce qui suit au sous-ministre de l'intérieur :

SAINTE-CATHERINE, 31 août 1882.

MON CHER MONSIEUR,—Voyant par les journaux que vous êtes probablement pour vous absenter pendant quelque temps, j'ai pensé que je pourrais vous demander d'essayer à régler l'affaire Adams, et, si c'est possible, de signer le permis avant votre départ. Je présume que sir John ratifiera sans aucune hésitation ce qui a été fait, et ordonnera que le permis soit délivré. Vous vous rappellerez qu'après qu'il fût décidé d'acquiescer à la demande d'Adams on s'aperçut qu'une demande antérieure—celle de Laidlaw—avait été faite pour une partie du même territoire et refusée. Vous me demandâtes alors de voir McCarthy, qui me dit qu'il était inutile d'insister davantage, et que la demande ne serait pas accordée. Je répondis que j'étais sûr qu'elle pouvait l'être. Il se rendit alors par deux fois à votre bureau avec moi et convint des bornes, et vous dit qu'il était parfaitement satisfait. Le fait est que Laidlaw était au point de vouloir m'indemniser de mes peines. Il semble très étrange qu'ils n'avaient pas trouvé à redire avant aujourd'hui. Ils n'ont pas fait d'arpentage, n'ont pas remué—et parce qu'un article du journal de Winnipeg dit qu'Adams avait tout le bois (ce qui n'est pas vrai) ils font des embarras. J'ai envoyé à sir John la lettre de Laidlaw dans laquelle il dit qu'il est prêt à acheter d'Adams, mais ne se plaint d'aucune injustice. J'espère que vous vous en tiendrez à l'arrêté du conseil,

et que vous ne permettez pas que de pareils jeux d'enfants empêchent que justice ne soit rendue à qui de droit. Veuillez me télégraphier si tout va bien.

A vous,  
(Signé) J. C. RYKERT.

Adams-aimerait à avoir des nouvelles pour que la scierie commence en janvier 1883.

Ce à quoi le sous-ministre répondit ce qui suit :

Apostille :

Télégraphiez à M. Rykert : " Votre lettre et mon rapport à son sujet expédiés au ministre par la poste ; celle de Laidlaw sera aussi envoyée sitôt reçue."

(Signé) L. R.

Le 1er septembre M. Rykert télégraphia ce qui suit à M. Ryley :

SAINTE-CATHERINE, 1er septembre 1882.

G. U. RYLEY,

Département de l'intérieur,  
Ottawa.

A-t-on reçu quelque nouvelle de sir John depuis le rapport de Russell ?

J. C. RYKERT.

Apostille : Télégraphierai lorsque arrivera la réponse de sir John au rapport.

(Signé) LINDSAY RUSSELL,

Par G. R.

Le 2 septembre M. Rykert écrivit ce qui suit au sous-ministre de l'intérieur :

SAINTE-CATHERINE, 2 septembre 1882.

MON CHER RUSSELL,—Je vous envoie, ci-inclus, une lettre écrite par Laidlaw, dans laquelle il dit qu'il me doit d'avoir obtenu son arrêté du conseil.

Le fait est qu'il m'a offert une part dans son affaire ou une forte récompense si je voulais faire rendre cet arrêté. J'ai refusé, me sentant tenu en honneur d'aider à McCarthy qui avait aussi renoncé à toute idée d'obtenir un arrêté. Après être tombé d'accord avec nous sur les bornes telles que fixées par vous, je trouve qu'il a particulièrement mauvaise grâce à vous accuser, vous ou le département, d'avoir gâché l'affaire. Il sait qu'il a consenti à tout ce qui a été fait, et qu'il s'en est déclaré très satisfait.

J'ai aussi envoyé une lettre écrite par Laidlaw, dans laquelle ce dernier félicite Adams et offre d'acheter ses droits. Adams est ici à attendre son permis, et il ressent une vive contrariété de ce retard inattendu. J'ai trop confiance en sir John pour croire qu'il hésitera une minute à s'en tenir à l'arrêté du conseil. De fait, je ne vois pas comment il peut ignorer ce qui a été fait.

A vous,

Pièce No. 46.

(Signé) J. C. RYKERT.

Le même jour il télégraphia ce qui suit au sous-ministre de l'intérieur :—

SAINTE-CATHERINE, 2 septembre 1882.

LINDSAY RUSSELL,

Sous-ministre de l'intérieur, Ottawa.

Ai mis à la poste, à votre adresse, la lettre de Laidlaw dans laquelle il dit qu'il ne s'attendait pas d'avoir une coupe de bois, et que c'est à moi qu'il doit d'avoir obtenu le privilège.

J. C. RYKERT.

Le 5 septembre il écrivit ce qui suit au sous-ministre de l'intérieur.

SAINTE-CATHERINE, 5 septembre 1882.

MON CHER RUSSELL,—Adams est arrivé ici, et m'informe que sur la foi de l'arrêté du conseil il a passé marché pour du bois et aussi pour la construction de scieries. Ça a l'air d'une farce de différer le permis, surtout quand l'opposition de Laidlaw n'a pas de raison d'être. Il tente un coup d'audace ; il m'a écrit hier qu'il avait fait suspendre tous les procédés à Ottawa. Je ne puis croire un seul instant que

sir John hésite à appliquer l'arrêté rendu en conseil, surtout quand on sait que tout a été fait de bonne foi et que chacun était satisfait. McCarthy s'est dit charmé que j'eusse intercédé auprès du ministre et l'eusse décidé à rendre l'arrêté en conseil. J'espère que sir John ne diffèrera pas l'affaire et qu'il n'attendra pas M. Laidlaw. Chaque minute est importante pour M. Adams. La lettre de Laidlaw, que j'ai transmise à sir John, n'insinue pas qu'il y ait eu fraude; Laidlaw y demande seulement qu'on lui donne la chance d'acheter. Celle que je vous ai envoyée montre certainement qu'il était désireux de reconnaître mes bons offices dans l'affaire.

J'ai l'assurance que votre rapport doit avoir été favorable et concluant quant à la question de fraude ou de bévue de la part du département.

A vous sincèrement,

(Signé) J. C. RYKERT.

Il n'y a pas de mal à dire qu'Adams a dû payer, outre les frais d'arpentage, la somme de \$5,000 à l'individu qui avait primitivement choisi cette coupe de bois—soit en tout \$10,700, ce qui est à peu près autant que la limite vaut peut-être.

Le 5 septembre M. Rykert télégraphia ce qui suit au sous-ministre de l'intérieur :

SAINTE-CATHERINE, 5 septembre 1882.

LINDSAY RUSSELL,

Sous-ministre de l'intérieur, Ottawa.

Quand sir John sera-t-il à Ottawa? Aimerais avoir copie des objections de Laidlaw; je crois que c'est tout simplement un coup d'audace qu'il tente.

J. C. RYKERT.

Le 7 septembre, M. Rykert télégraphia ce qui suit au sous-ministre de l'intérieur :—“Sir John télégraphie ceci : ‘Permis accordés par arrêté rendu en conseil; ne puis rien faire ici. Adams devrait voir Russell.’ Ferez-vous rendre immédiatement l'arrêté en conseil?”

J. C. RYKERT.

Le 8 septembre, M. Rykert télégraphia ce qui suit au sous-ministre de l'intérieur :—

SAINTE-CATHERINE, 8 septembre 1882.

LINDSAY RUSSELL,

Sous-ministre de l'intérieur, Ottawa.

Arrêté du conseil autorise département à accorder permis; Sir John n'a probablement pas vu cela. J'espère qu'on ne s'occupera plus des absurdités de Laidlaw. Il veut nous faire chanter.

J. C. RYKERT.

Le 11 septembre, M. Rykert télégraphia ce qui suit au sous-ministre de l'intérieur :—

SAINTE-CATHERINE, 11 septembre 1882.

LINDSAY RUSSELL,

Sous-ministre de l'intérieur, Ottawa.

Veuillez télégraphier au sujet de permis. Adams attend ici. Quelle est la cause du retard? Sir John dit de vous voir.

J. C. RYKERT.

Le 13 septembre M. Rykert a envoyé à M. Burgess, le sous-ministre de l'intérieur, la dépêche suivante :—

Quand les permis d'Adams seront-ils délivrés? Répondez au Queen's Hotel.

J. C. R.

M. Burgess fit la réponse suivante :—

L'affaire sera soumise au conseil à sa prochaine réunion.

A. M. B.

M. Rykert écrivait la lettre suivante à Adams le 14 septembre :—

SAINTE-CATHERINE, 14 septembre 1882.

MON CHER ADAMS,—Je voulais vous voir ce matin, mais vous êtes toujours si impatient qu'il est difficile de vous garder en place. J'espère que l'arrêté du conseil

sera rendu lundi prochain. Bowell m'a promis qu'il ferait tout son possible pour l'obtenir. Cela pourrait prendre toute la semaine. Je serai à Toronto demain et j'espère en partir pour Kingston par le train de demain soir. Je vous dirai par dépêche samedi matin où et quand me rencontrer. Je veux vous voir. J'ai la plus grande confiance que votre affaire est bonne.

Votre, etc.,  
(Signé) J. C. RYKERT.

Un rapport du département recommandant de délivrer le permis à Adams a été soumis le 16 septembre, et le 19, l'arrêté du conseil était rendu.

Le permis couvrait 37½ milles en tout de l'étendue qui aurait dû être accordée à Laidlaw.

Il fut transmis le 21 septembre à Rykert avec la lettre suivante:—

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,  
OTTAWA, 21 septembre 1882.

A. M. J. C. RYKERT, Sainte-Catherine, Ont.

MONSIEUR,—Je suis chargé par le ministre de l'intérieur de vous transmettre sous ce pli le permis en duplicata de la coupe de bois située près des Buttes du Cypres, pour l'année 1882, sujet à l'acceptation de Mr. Adams. Veuillez en renvoyer un à ce département. M. Gouin a payé \$190, soit le prix de l'affermage du terrain. J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,  
(Signé) A. RUSSELL, pour l'arpenteur général.

Comme ceci clos la première phase de l'historique de la transaction, il est peut-être à propos de signaler certains points que nous croyons dignes de remarque.

(1.) La décision du département, telle que communiquée à M. McCarthy en janvier, était de ne pas donner de permis de coupes de bois dans cette localité, et d'appliquer, dans le cas où l'on reviendrait sur cette décision, le principe de la concurrence en conformité des règlements.

(2.) Peu de temps après, il fut décidé, à l'instance de M. Rykert, de recommander l'octroi d'un permis à son client, Adams, et ceci fut communiqué par M. Macpherson à M. Rykert.

(3.) Un peu plus tard, lorsque l'on s'aperçut qu'il y avait conflit de demandes entraînant concurrence en vertu des règlements, le département encouragea une entente pour la délimitation de la coupe de manière à écarter cette concurrence, pour les raisons énoncées dans le rapport du sous-ministre de l'intérieur en date du 31 août 1882.

(4.) La superficie à même laquelle on permettait à M. Adams de faire son choix était, comme le démontrent la preuve écrite et orale, y compris celle de M. Rykert, et celle des sous-ministres de l'intérieur d'alors et actuel, d'une grandeur inusitée.

(5.) Il ne nous a été soumise aucune raison pour justifier ou expliquer le changement apporté dans la décision communiquée, à M. McCarthy en janvier, non plus que les moyens pris pour éviter la concurrence, ou la grandeur inusitée de la superficie.

(6.) M. Rykert prétend, dans ses lettres, que ces résultats étaient dus à sa propre influence et à sa persistance auprès du gouvernement; et nous trouvons qu'en effet M. Rykert a mis beaucoup de persistance à faire valoir les demandes de son client auprès du département et du gouvernement.

(7.) La preuve fournie au sujet de la date à laquelle l'arrangement a été fait, ou que l'on prétend avoir été fait, au sujet des limites, c'est-à-dire que Laidlaw devait avoir l'étendue qu'il demandait pour faire son choix, et qu'Adams ne devait pas empiéter sur cette étendue, est très contradictoire; cependant, nous sommes forcés d'arriver à la conclusion qu'il a été fait après le 10 avril, et par conséquent à une époque où le mémoire du département d'un teneur contraire était déjà préparé, et que M. Rykert était coupable de mauvaise foi à ce sujet.

(8.) Dans tous les cas, cet arrangement n'a pas été mis à exécution, bien au contraire. On donna à Adams ce à quoi Laidlaw avait droit, ce qui était l'objet commun

de leurs demandes, et ce qui, en définitive, se trouvait être le seul objet de quelque valeur; tandis qu'on donna à Laidlaw une chose qu'il n'avait jamais demandée, à laquelle il n'avait jamais consenti, et qui se trouva être un terrain de prairie et non pas un terrain boisé.

(9.) Les demandes de M. McCarthy et de Laidlaw, faites lorsque ces faits arrivèrent à leur connaissance, et avant que l'octroi d'aucun permis n'eût été recommandé, à l'effet de surseoir à la décision, pour une entrevue, et pour qu'on leur donnât l'occasion d'être entendus avant qu'il fût rien décidé, quoique basées sur l'allégation qu'une erreur et plus tard une fraude grossière, avait été commise, furent non seulement négligées, mais furent traitées de manière à calmer leur appréhension que l'on en vînt à une décision avant que l'occasion qu'ils sollicitaient ne leur fût offerte; et pendant ce temps la recommandation du permis à Adams était vigoureusement poussée et le permis accordé et délivré.

(10.) Le et après le 3 avril, c'est-à-dire depuis une époque antérieure à tous les différends ci-dessus relatés, M. Rykert (qui avait, ainsi que le démontre la première correspondance, dès le début accepté la position d'une personne qui doit recevoir une rémunération de ses services) est devenu, au moyen de la convention conclue entre Adams et la femme de M. Rykert, par l'entremise de M. Rykert lui-même, qui servait de témoin et à qui cette convention fut remise, laquelle exprimait qu'elle était faite en considération de ses services volontairement donnés dans cette affaire, réellement intéressé pour moitié dans les profits nets de l'octroi qu'ils espéraient obtenir; et tout ce qui a été fait ensuite par M. Rykert l'a été sous l'influence de cet intérêt.

(11.) M. Rykert n'a pas divulgué, mais, au contraire, a tenu secret l'existence de son intérêt personnel, et prétendait n'agir encore que comme solliciteur d'Adams.

Nous inférons, que M. Rykert avait un double motif de présenter la transaction sous la forme qui lui a été donnée et de cacher sa véritable situation dans cette affaire:—Premièrement, d'éviter tout ce qui aurait pu nuire à la force de ses représentations auprès de l'exécutif; et secondement, d'éviter en même temps ce qui aurait pu lui faire tort comme membre du parlement et comme homme public; et l'existence de ce second motif semble être confirmée par les déclarations postérieurement faites par M. Rykert de son siège en parlement et sur lesquelles nous reviendrons plus tard.

Nous croyons qu'il n'est que juste de dire qu'il y a quelque preuve qui fait croire que M. Lindsay Russell, le sous-ministre de l'Intérieur, a pu être, à l'époque où ont eu lieu ces événements, par suite de l'affaiblissement de sa vigueur mentale, incapable de ce bien rendre compte de ce qui se faisait, et qu'il était assujéti à l'influence et l'initiative des autres; et qu'en conséquence on ne peut lui imputer d'avoir sciemment malagi et négligé son devoir, comme on pourrait, dans des circonstances différentes, l'en accuser.

Nous passons maintenant aux dernières phases de la transaction.

Le 6 octobre, M. Rykert écrivait à Adams comme il suit:—

SAINTE-CATHERINE, 6 octobre 1882.

MON CHER ADAMS,—J'attends chaque jour avec patience une lettre de vous au sujet de la limite. Vous pourrez, je l'espère, organiser bientôt une compagnie au chiffre que nous avons mentionné, viz : \$250,000. Si vous pouviez cependant obtenir \$200,000 en argent, je serais disposé à vendre, puis nous occuper de quelque chose de mieux encore. J'espère que nous pouvons réaliser chacun cent mille dollars. Nous méritons quelque chose pour nos peines et les labeurs que l'affaire nous a valu. Il est réellement merveilleux que j'aie réussi si l'on considère toute l'opposition qui nous a été faite. Je partirai d'ici en recevant votre dépêche si vous croyez que je puis être utile. J'ai écrit à Calvin Brown de Minneapolis de chercher à former une compagnie. C'est un habile homme pour ce genre d'affaires. Ne serait-il pas bon de s'informer dans quelques villes américaines du prix d'une scierie portative et de l'outillage. Il pourrait être important de se procurer ces articles pour les expédier cet automne par le chemin de fer Canadien du Pacifique, lorsque la compagnie aura construit une autre centaine de milles de chemin, ainsi qu'elle aura fait cet automne, je suppose.

Il est probable que le chemin de fer se rendra jusqu'à moins de cinquante milles de la coupe avant l'hiver. Envoyez-moi une dépêche s'il y a quelque chose à faire.

Bien à vous,

J. C. RYKERT.

Le 28 novembre, il écrivait à Adams :—

SAINTE-CATHERINE, 28 novembre 1882.

MON CHER ADAMS,—Il est parfaitement entendu que Hunter devait avoir tout le surplus de \$175,000. S'il n'est pas satisfait nous n'y pouvons rien : un marché est un marché. Je pensais que Mercer arriverait vendredi dernier, attendu qu'on peut aller à Swift-Current par chemin de fer sans interruption. J'espère que j'aurai de vos nouvelles cette semaine par le télégraphe, et qu'ils ont bâclé l'affaire. Je suis tellement ennuyé et si inquiet que je ne puis rien faire. Je ne puis m'absenter d'ici les 11, 12 et 13 décembre, attendu que la cour siège ces jours-là.

Votre dévoué,

J. C. RYKERT.

Le 12 décembre, il lui écrivait ce qui suit :—

SAINTE-CATHERINE, 12 décembre 1882.

MON CHER ADAMS,—Ce nouveau délai, accordé aux acheteurs m'a bien dérangé et j'ai peur que le retard ne nous nuise beaucoup dans le cas où ils manqueraient d'exécuter la convention. Je puis former une compagnie qui exploitera toute l'affaire, avancera tout l'argent dont nous aurons besoin pour les opérations et prendra un tiers des profits. C'est autant que nous pouvons espérer, attendu que personne ne veut exploiter à moins de la moitié. Je puis trouver des hommes solides sur qui compter. Êtes-vous convenus de donner trente jours pour verser les fonds, à compter de l'acceptation ? S'il en est ainsi, cela nous mènera en janvier. Cette affaire m'a fait perdre toutes les sessions de la cour cet automne. J'avais deux jours de cour cette semaine, mais de peur qu'on eût besoin de moi, j'ai tout abandonné, ce qui est de nature à faire beaucoup de tort à mon bureau. Cela ne fera pas grand'chose, toutefois, si nous pouvons bâcler l'affaire. Ne vous en laissez pas imposer par eux. Si quelqu'un doit céder, c'est à Hunter de le faire et non pas à nous. Les effets devraient être de telle nature qu'ils puissent être facilement négociés séparément et non pas tous en bloc, vu qu'il nous faudra donner les siens à Hunter. Ne me faites pas venir avant de savoir si on aura besoin de moi.

Votre dévoué,

J. C. RYKERT.

Ces lettres avaient trait à une vente de la coupe de bois qui était en négociation avec un nommé Sands, qui l'acheta plus tard au prix de \$200,000.

Le 25 décembre, M. Rykert écrivait à Adams comme suit :—

SAINTE-CATHERINE, 25 décembre 1882.

MON CHER ADAMS,—Comment se fait-il que quelqu'un écrive tous les détails de notre affaire à des gens d'ici ? Mercer ou quelque membre de la famille a communiqué tous les faits à Seymour qui s'en va tout répéter par la ville. C'est très imprudent et contraire à ce que je vous ai demandé de faire. Il est de plus à haute importance de cacher la vente aux journaux, ou cela pourra nous nuire à Ottawa. On menace déjà le gouvernement d'amener la chose devant la Chambre ; le cas échéant cela nous fera peut-être beaucoup de tort. Si Sir John connaît les faits il peut empêcher que le transfert ne soit reconnu. Permettez-moi d'insister de nouveau sur l'importance du secret. Pourquoi Mercer dit-il tout à la famille Seymour ? Autant vaudrait le publier toute de suite dans le *Globe*, vu que ces gens disent tout ce qu'ils savent. Faites-moi savoir aussitôt que possible le jour que Sands partira, afin que je puisse me préparer.

Il est important aussi de payer la rente de l'année prochaine le 1er janvier.

Vous souhaitant un heureux jour de Noël.

Votre dévoué,

J. C. RYKERT.

La vente étant conclue, M. Rykert reçut pour sa femme la part qui lui revenait des profits nets, comme l'indique le reçu suivant, daté du 16 janvier 1883 :

WINNIPEG, Man., 16 janvier 1883.

Reçu de John Adams, trente-cinq mille piastres en traites sur la banque de Montréal, et quatre billets de Louis Sands pour trente-neuf mille deux cents piastres, payables dans un et deux ans. Le tout payable à l'ordre Mme N. M. Rykert, et pour acquit des deniers à elles payables suivant convention.

J. C. RYKERT,  
*Son procureur.*

Ce partage fait, il restait à M. Adams de rendre compte à M. Rykert d'une somme de \$51,600 sur le prix de vente de \$200,000, au sujet de laquelle M. Rykert dit que M. Adams a donné le compte suivant :

Payé ou à payer à Muckle.....	\$ 5,000
do pour arpentages.....	5,000
do à Hunter.....	20,000
Honoraires de Rykert (33 jours absent dans l'Ouest, à \$100 par jour).....	3,300
	\$33,300

avec quelques menues sommes pour frais de voyages de Mercer Adams et pour frais judiciaires.

Ce qui laisse \$18,000 ou à peu près dont il faut rendre compte. Au sujet de cette somme, M. Rykert dit qu'Adams n'en a pas rendu compte, ni que lui, M. Rykert, ne le lui a demandé de le faire, ni aucune explication, et dont il n'a jamais connu l'emploi. M. Rykert dit que la somme payée à Hunter a été de \$20,000 ou \$25,000 : si c'est cette dernière somme, il reste une balance d'environ \$13,000 dont il n'est pas rendu compte.

Le paiement de \$5,000 fait à Muckle était, à notre avis—ainsi que le démontrent la correspondance et les témoignages—réellement un moyen de corruption pour l'engager à trahir les intérêts de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, au service de laquelle il était.

Nous ne comprenons pas que nous ayons été chargés de nous enquérir de la question de savoir s'il y a eu fraude dans la vente faite à Sands, et nous ne nous en sommes pas occupés, mais, pour les fins de cette enquête, nous avons supposé qu'il n'y avait pas eu de telle fraude.

Mais il nous a semblé, en face de la correspondance ultérieure échangée au sujet des dépenses faites à Ottawa, qu'il était important de nous assurer de ce qui avait été fait de la balance des \$200,000 ; et nous ne pouvons nous empêcher de dire que l'explication de M. Rykert à ce sujet est loin d'être satisfaisante. Il nous a été soumis, le 2 mai 1890, pendant que nous délibérions sur notre rapport, une déclaration de M. Rykert (que nous trouverons à l'annexe No. 2 des témoignages) à laquelle il nous a été impossible, vu son caractère, sa date, et l'interrogatoire antérieur de M. Rykert à ce sujet, d'attacher le moindre poids comme devant modifier nos conclusions.

Le permis devait expirer en janvier 1883, et il surgit quelques difficultés à propos de son renouvellement.

Entre autres, l'une était la prétention formulée par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique qu'elles avaient des droits statutaires aux sections alternantes ; et l'autre était ce que le sous-ministre de l'intérieur appelait " la question plus grave " de la réclamation Laidlaw.

Cette dernière peut être réglée par l'affirmation de M. Laidlaw que, bien qu'il eût demandé des explications, des renseignements et réparation, il ne put rien obtenir et qu'après avoir dressé et fait imprimer une pétition au parlement, qui arriva entre les mains du ministre, il s'abstint d'y donner suite en recevant l'assurance d'un membre du parlement, qu'il ne nomma pas, que le permis ne serait pas renouvelé.

La prétention de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique donna lieu à une correspondance animée et à une lutte active au sujet du renouvellement du

permis,—Sands demandant d'être protégé, Adams reconnaissant son droit à la protection, et M. Rykert reconnaissant l'importance d'arriver à quelque règlement et s'évertuant à obtenir le renouvellement du permis.

Pendant cette lutte, une grande partie de la correspondance qui nous a été renvoyée, ainsi que d'autres lettres que l'on trouvera à l'annexe, furent échangées.

En fin de compte, l'affaire fut réglée par l'achat, le droit de propriété aux sections alternantes fut acheté par Sands de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Dans la correspondance ci-dessus mentionnée, il y a plusieurs passages qui ont fait le sujet d'une enquête.

Ainsi, M. Rykert écrivait à Adams le 28 janvier 1883.—

"Je dois aller à Ottawa demain soir pour faire valoir nos intérêts ce qui ne me sourit pas. J'entends avoir toujours le plus difficile à faire. J'ai Bowell qui travaille pour moi, et si nous réussissons à battre le chemin de fer, nous aurons à payer le montant que nous sommes convenus de payer, comme vous vous rappelez, quand nous étions tous deux au *Queen's Hotel*. \* \* \* \* \* J'engage tous ceux que je puis trouver à m'aider à Ottawa, et il nous faudra les bien payer pour cela, car nous n'avons pas les moyens de perdre cette opération."

M. Rykert à Adams, 12 février 1883:—

"Je n'ai encore réussi en rien, mais je tire des ficelles de tout côté. Le fils de John A., de Winnipeg, l'associé de McArthur, est ici et je me propose de l'employer auprès de son père. Je pense que si vous faisiez venir ici le jeune Tupper en le payant bien, il nous aiderait beaucoup. La compagnie du Pacifique Canadien a une grande influence sur le gouvernement, et il nous faut la déjouer de quelque manière.....Si l'affaire coûte tout ce que nous avons dit, mieux vaut payer que perdre tout."

M. Rykert à Adams, 5 mars 1883:—

"Je n'ai point encore réussi à faire faire un pas à l'affaire de la coupe de bois. J'ai amené Macdonald et Tupper de Winnipeg et j'espère qu'ils pourront induire leurs pères à agir promptement dans cette affaire \* \* \* \* \* Je ferai un effort cette semaine, et il faut arriver à quelque chose, même s'il nous faut sacrifier chacun un billet."

M. Rykert à Adams, 8 mars 1883:—

"Je trouve que de toutes parts nous sommes entourés de difficultés au sujet de la coupe de bois, et je constate que le C. C. P. a certains ministres qui travaillent pour lui. Je crains qu'il ne nous en coûte à chacun six ou sept mille piastres pour faire réussir l'affaire. J'ai cinq ou six qui travaillent pour moi, et je suis convenu de les bien payer s'ils réussissent. Muckle est venu ici et m'a dit que la coupe de bois était tout entière comprise dans la zone du chemin de fer. J'ai besoin d'être convaincu que vous êtes sûr que je fais ce qu'il faut, et aussi que vous me seconderez dans tout ce que je fais en matière de déboursés. Naturellement, si vous ne voulez pas que j'aille jusqu'au bout, faites-le-moi savoir, et j'y renoncerais tout de suite. Même si nous perdions le montant que j'ai mentionné, il vaut mieux en passer par là plutôt que de tout perdre, comme ça arrivera assurément si nous laissons ces coquins faire ce qu'ils veulent. Je crois qu'ils ont fait venir Muckle ici précisément pour cet objet."

M. Rykert à Adams, 28 mars 1883:—

"L'affaire de la coupe de bois me donne bien du mal. Il va nous en coûter à chacun au moins \$5,500 pour la mener à bien. J'ai tiré mes ficelles de telle manière que j'espère qu'elle sera réglée dans quelques jours. J'en ai une douzaine qui travaillent pour nous. Vous devez vous tenir prêt à payer le montant de votre part en tout temps, parce que cela devra être payé comptant. \* \* \* \* \* J'ai fait venir de Winnipeg Tupper et Macdonald, et ils ont rudement travaillé pour moi."

M. Rykert à Mercer Adams, 2 juillet 1883:—

"\* \* \* Va sans dire que je ne débourserais d'argent que si je réussis ici, vous pouvez y compter."

M. Rykert nia de nouveau, comme il l'avait fait en Chambre, qu'aucune des expressions dont il se servait dans ses lettres pût être interprétée comme signifiant qu'il avait fait ou se proposait de faire quelque arrangement pour corrompre des mi-

nistre, soit directement, soit par l'entremise de quelque parent des ministres ou autrement; et il chercha à expliquer toutes ces expressions en les rapportant en partie à une entente entre lui et Adams, que dans le cas où la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique demanderait un prix plus élevé que celui que Sands consentirait à payer, lui et Adams fourniraient le surplus; en partie en paiements anticipés à des avocats pour frais judiciaires; et en partie à un paiement projeté à Muckle pour des services du même genre que ceux que nous avons déjà qualifiés de corrupteurs.

M. Rykert dit qu'il lui était impossible de se rappeler les noms des nombreuses personnes dont il parlait comme étant engagées à travailler pour lui à Ottawa, à l'exception du dit Muckle et d'un nommé J. T. Kirby; il déclara qu'il n'avait, de fait, fait aucun paiement à qui que ce soit ni pour quoi que ce soit; et qu'il n'avait ni demandé ni reçu d'Adams aucune somme dans un tel but, ni aucune somme quelconque, sauf ses propres honoraires, se montant à \$3,300.

M. Adams est mort; et nous n'avions devant nous aucune autre preuve à ce sujet, excepté celles des ministres que l'on pouvait supposer être impliqués et qui nièrent toute tentative de corruption.

Nous trouvons, de fait, qu'aucune tentative de corruption n'a été faite par M. Rykert auprès d'aucun ministre, soit directement, soit par l'entremise de leurs parents, ou autrement, et que ces lettres sous ce rapport sont mensongères; et nous trouvons qu'il n'a pas été offert d'argent aux parents des ministres mentionnés, qu'ils n'en ont pas demandé, et qu'il n'en ont pas reçu à propos de cette affaire.

Mais il nous est impossible d'accepter l'explication de M. Rykert au sujet de ces lettres.

En ce qui concerne l'arrangement fait avec Muckle, il était certainement entaché de corruption, car il avait pour but de l'induire à trahir les intérêts de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, qui l'employait.

Si (à part le cas de Muckle) nous acceptons l'affirmation de M. Rykert qu'il n'y a eu en réalité ni corruption de sa part ni marchés inavouables avec aucune des personnes non nommées dont il parle dans ses lettres, ou dont il dit ne pouvoir se rappeler les noms, nous sommes cependant d'opinion que ces lettres indiquent clairement l'existence dans l'esprit de M. Rykert, ou une fausse représentation de sa part à Adams, de plans, d'intentions et d'arrangements pour faire de la corruption auprès des ministres, de leurs parents et d'autres personnes à propos de la lutte dans laquelle il était engagé, et qu'ils étaient—qu'ils fussent vrais ou faux, ou partiellement vrais et partiellement faux—hautement répréhensibles.

Nous n'avons plus à nous occuper que d'une seule autre phase de la question.

Le 2 mai 1883, M. Rykert, étant à son siège en chambre, fut pris à partie au sujet de sa conduite à propos de cette coupe de bois, et il fit une déclaration qui est consignée dans le rapport officiel des débats, et qui fut lue dans la chambre et publiée dans les *Débats*, à la page 1010:—

M. Charlton, alors et actuellement député de Norfolk-nord, demanda de son siège: "Si M. Rykert n'a pas négocié la transaction concernant les coupes de bois aux Buttes des Cyprès, et s'il n'a pas, comme agent pour d'autres personnes, obtenu des coupes de bois à cet endroit pour \$5 par mille carré, qu'il a revendu pour \$2,000 par mille carré, et s'il n'a pas obtenu cela pour un nommé Adams, et s'il n'est pas allé lui-même à Winnipeg, et s'il n'a pas vendu la coupe de bois à Louis Sands, du Michigan, pour \$200,000, dont \$90,000 ont été payés comptant, et s'il n'a pas mis un tiers de cette somme dans sa poche?" En réponse à ces questions, M. Rykert fit la déclaration suivante de son siège en chambre:—

"L'honorable monsieur m'a posé certaines questions auxquelles je veux maintenant répondre. Ainsi, je nie avoir retiré, soit directement ou indirectement, l'argent dont il a parlé. Je n'ai eu que mes honoraires professionnels et rien de plus. Et je nie également avoir négocié, pour M. Adams ou toute autre personne, l'achat d'une coupe de bois. Au contraire, M. Adams était représenté par des agents, il a conclu son affaire sans mon intervention, et je n'ai par empoché d'argent comme l'a prétendu l'honorable monsieur. Bien plus, j'ai conseillé à M. Adams de ne pas vendre cette coupe de bois, mais de l'exploiter. L'honorable député a souvent répété ces accusa-

tions en dehors de cette Chambre, et je suis bien aise de pouvoir déclarer ici qu'elles sont absolument fausses."

Interrogé par le comité, M. Rykert n'a donné, comme sa seule explication de ces paroles, qu'il "n'avait aucun autre intérêt dans cette coupe de bois que ce que l'on pouvait interpréter comme étant l'intérêt de sa femme."

Nous ne pouvons accepter cette explication.

Nous avons déjà exprimé l'opinion que M. Rykert était, et qu'il savait qu'il était pécuniairement intéressé dans la coupe à concurrence de la moitié nominale-ment au nom de sa femme.

Toutes les circonstances de l'affaire le démontrent, et les extraits suivants de la correspondance le corroborent :

M. Rykert à Adams, 8 avril :

"\*\*\* *Nous avons vingt milles sur vingt milles, c'est-à-dire 400 milles carrés.*\*\*\* Si seulement je pouvais voir McCarthy, *nous n'aurions aucune difficulté.*"

Rykert à Adams, 10 avril :

"Vous voyez qu'on *nous* donne le choix sur 400 milles carrés.\*\*\* On *nous* donne six mois."

Rykert à Adams, 11 avril :

"\*\*\* *Nous sommes en veine : le député du ministre m'a dit que pas un autre homme n'aurait pu les faire céder.*"

Rykert à Adams, 24 avril :—

"Vous devriez former une compagnie, si possible, et vendre une moitié pour \$35,000, par exemple, ou le tout pour \$70,000. *Si vous faites cela, je m'emploierai à d'autre chose.*"

Rykert à Adams, 10 mai :—

"Vous aurez à dire à l'arpenteur d'examiner toute l'étendue des 400 milles, et après avoir choisi la meilleure coupe pour nous, d'en choisir ensuite une autre pour laquelle je pourrai loger une demande s'il y a assez de bois."

Rykert à Adams, 24 juillet :—

"Si la coupe est aussi bonne que vous le dites, le Canadien Pacifique pourrait nous donner au moins \$60,000 et les frais.\*\*\* Il est important de faire argent de l'affaire pendant qu'on peut trouver encore d'autres bons morceaux."

Rykert à Adams, 1er août :—

"Je suis toujours d'opinion que vous feriez mieux de tout vendre et de toucher si l'on veut vous payer \$75,000 ou \$80,000. *Nous serions alors en mesure de vous attaquer à plus gros morceau si c'est possible.*"

M. Rykert à Adams, 19 août :

"Ne serait-il pas à propos de faire un effort pour former une compagnie, en estimant la terre à \$150,000. *Nous pourrions prendre des actions pour un tiers*\*\*\* *Je désire que la part de Madame Rykert soit de \$50,000, si c'est possible.*"

Rykert à Adams, 6 octobre :—

"Vous pourrez, je l'espère, organiser bientôt une compagnie au chiffre que nous avons mentionné, viz : \$250,000. Si vous pouviez cependant obtenir \$200,000 en argent, je serais disposé à vendre, puis nous occuper de quelque chose de mieux encore. *Nous méritons quelque chose pour nos peines et les labeurs que l'affaire nous a valu.*"

Rykert à Adams, 28 novembre :—

"Il est parfaitement entendu que Hunter devait avoir tout le surplus de \$175,000. S'il n'est pas satisfait, *nous n'y pouvons rien* : un marché est un marché. Je suis tellement ennuyé et si inquiet que je ne puis rien faire."

Rykert à Adams, 12 décembre :

"Ce nouveau délai, accordé aux acheteurs m'a bien dérangé, et j'ai peur que le retard ne nous nuise beaucoup dans le cas où ils manqueraient d'exécuter la convention. Je puis former une compagnie qui exploitera toute l'affaire, avancera tout l'argent dont nous aurons besoin\*\*\* et prendra un tiers des profits. C'est autant que nous pouvons espérer.\*\*\* Je puis trouver des hommes solides sur qui compter. *Cette affaire m'a fait perdre toutes les sessions de la cour cet automne. J'avais deux jours de cour cette semaine, mais de peur qu'on eût besoin de moi, j'ai tout abandonné, ce qui est*

de nature à faire beaucoup de tort à mon bureau. Cela ne fera pas grand'chose, toutefois, si nous pouvons bâcler l'affaire. Ne vous en laissez pas imposer par eux. Si quelqu'un doit céder, c'est à Hunter de le faire et non pas à nous. Les effets devraient être de telle nature qu'ils puissent être facilement négociés séparément et non pas tous en bloc, vu qu'il nous faudra donner les siens à Hunter."

Rykert à Adams, 25 décembre:—

"Comment se fait-il que quelqu'un écrive tous les détails de cette affaire à des gens d'ici? Il est de la plus haute importance de cacher la vente aux journaux, ou cela pourra nous nuire à Ottawa. On menace déjà le gouvernement d'amener la chose devant la Chambre; le cas échéant cela nous fera peut-être beaucoup de tort."

Rykert à Adams, 28 janvier 1883:—

"Si nous réussissons à battre le chemin de fer, nous aurons à payer le montant que nous sommes convenus de payer."

Rykert à Adams, 12 février:—

"Si l'affaire coûte tout ce que nous avons dit, mieux vaut payer que perdre tout."

Rykert à Adams, 5 mars:—

"Il nous faut arriver à quelque chose, même s'il nous faut sacrifier chacun un billet."

Rykert à Adams, 8 mars:—

"Je crains qu'il ne nous en coûte à chacun \$5,000 ou \$6,000 pour faire réussir l'affaire.\*\*\* Même si nous perdions le montant que j'ai mentionné, nous ferions mieux d'en passer par là plutôt que de tout perdre, comme ça arrivera assurément si nous laissons ces coquins faire ce qu'ils veulent."

Nous sommes donc d'opinion que la déclaration faite par M. Rykert de son siège en chambre n'était pas vraie, et avait pour but de tromper la chambre.

Résumant notre manière de voir sur toute l'affaire, nous sommes d'avis que, vu la conduite de M. Rykert et ses représentations au sujet des affaires qui forment l'objet de ce rapport, la manière d'agir de M. Rykert a été déshonorante, corruptrice et scandaleuse.

D. GIROUARD,  
Président.

OTTAWA, 5 mai 1890.

(Pour le procès-verbal des séances, la preuve et les exhibits voir l'appendice No 4.)

Sur motion de M. Ives, toutes les règles et ordres sont suspendus au sujet d'un bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Hereford et la Compagnie du chemin de fer Central du Maine.

Il présente alors le dit bill (No 147) qui est lu les premières et seconde fois et renvoyé au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes.

M. Chapleau présente un bill (No 148) pourvoyant à la collection et à la publication de statistiques du travail,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

M. Costigan dépose sur le bureau,—Acte des licences pour la vente des liqueurs, 1883. Mémoire des réclamations pour amendes, frais, etc., imposés sur les porteurs de licences fédérales pour violation de l'acte provincial des licences.

M. Colby propose,—Que le bill (No 135) modifiant l'Acte des matelots, chapitre 74 des Statuts Revisés, soit maintenant lu la troisième fois.

M. Wilson (Elgin) propose, comme amendement.—Que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin de l'amender en prescrivant que le droit d'appel conféré par la loi générale contre les convictions sommaires s'appliquera aussi aux convictions sommaires prononcées en vertu du dit acte des matelots.—Rejeté.

La motion principale est alors adoptée, et le bill est, en conséquence, lu la troisième fois, et passé.

La résolution adoptée en comité général, le 2 courant, au sujet d'une prime à être payée pour tout fer en gueuse fabriqué en Canada avec du minerai canadien, est rapportée.

M. Foster propose,—Que la dite résolution soit maintenant lue la seconde fois.—  
Adopté, sur la division suivante:—

POUR :

Messieurs

Amyot,  
Audet,  
Boisvert,  
Bowell,  
Boyle,  
Brown,  
Bryson,  
Burns,  
Cargill,  
Carling,  
Caron (Sir Adolphe),  
Chapleau,  
Cochrane,  
Colby,  
Corby,  
Costigan,  
Coughlin,  
Curran,  
Daly,  
Davin,  
Davis,  
Dewdney,  
Dickey,

Dickinson,  
Ferguson (*Renfrew*),  
Ferguson (*Welland*),  
Foster,  
Gigault,  
Gordon,  
Guillet,  
Hall,  
Hesson,  
Hudspeth,  
Joncas,  
Jones (*Digby*),  
Kenny,  
Kirkpatrick,  
Langevin (Sir Hector),  
Laurie (Lieut-gén.),  
Macdonald (Sir John),  
McCulla,  
McDonald (*Victoria*),  
McDougald (*Pictou*),  
McNeill,  
Madill,  
Masson,

Mills (*Annapolis*),  
Moncrieff,  
Montague,  
O'Brien,  
Patterson (*Essex*),  
Porter,  
Putnam,  
Riopel,  
Robillard,  
Small,  
Sproule,  
Temple,  
Thompson (Sir John),  
Tisdale,  
Tyrwhitt,  
Wallace,  
Weldon (*Aibert*),  
White (*Cardwell*),  
White (*Renfrew*),  
Wilmot,  
Wood (*Brockville*),  
Wood (*Westmoreland*), et  
Wright.—69.

CONTRE :

Messieurs

Armstrong,  
Bain (*Wentworth*),  
Béchar, d,  
Bernier,  
Blake,  
Borden,  
Bourassa,  
Bowman,  
Campbell,  
Casgrain,  
Charlton,  
Couture,  
Davies,  
De St. Georges,  
Doyon,

Edgar,  
Eisenhauer,  
Ellis,  
Fiset,  
Fisher,  
Geoffrion,  
Gillmor,  
Godbout,  
Innes,  
Jones (*Halifax*),  
Landerkin,  
Laurier,  
Lovitt,  
Macdonald (*Huron*),  
Mackenzie,

McMillan (*Huron*),  
McMullen,  
Mills (*Bothwell*),  
Mulock,  
Neveux,  
Paterson (*Brant*),  
Rowand,  
Ste. Marie,  
Sriver,  
Semple,  
Somerville,  
Watson,  
Weldon (*Saint-Jean*),  
Welsh, et  
Wilson (*Elgin*).—45.

La dite résolution est, en conséquence, lue la seconde fois et agréée.

M. Foster présente alors un bill (No 149) pourvoyant au paiement d'une prime sur le fer en gueusé fabriqué avec du minéral canadien,—lequel est lu la première fois,—seconde lecture, demain (sur division).

Les amendements faits par le Sénat au bill (No 6) concernant les lettres de change, chèques et billets à ordre, sont de nouveau prix en considération et sont comme suit:—

1. Page 1, ligne 13, après "Canada", insérez : "(k) 'Défense' comprend la demande reconventionnelle."

2. Page 4, ligne 29, après "dimanche," insérez : "ou de tout autre jour non juridique."

3. Page 6, ligne 39, après "insérée," ajoutez : " mais une acceptation de payer à un endroit spécialement designé n'est pas conditionnelle ou restreinte."

4. Page 6, ligne 41, retranchez depuis "tirée" jusqu'à "restreinte" dans la ligne 47.

5. Page 8, ligne 28, après "faux," insérez : et si un chèque payable à ordre est payé pour le tiré, sur un faux endossement, à même les fonds du tireur ou est ainsi payé et porté à son compte, celui-ci ne pourra exercer contre le tiré aucune action en répétition de la somme ainsi payée, ni opposer aucune exception à la demande du tiré pour la somme ainsi payée suivant le cas, à moins qu'il n'ait notifié par écrit le faux au tiré dans le cours d'une année à compter de la réception par lui de l'avis de ce paiement soit par la remise à lui faite du chèque, d'un livre ou état contenant inscription du paiement, ou autrement ; et à défaut par le tireur de donner la notification dans le délai ci-dessus, le chèque sera censé avoir été régulièrement payé à l'égard de toute autre personne, qui, y étant partie ou y étant dénommée, n'aura pas auparavant exercé de procédures pour la protection de ces droits."

6. Page 9, ligne 46, après "2", retranchez "mais" et insérez : "Et."

7. Page 9, ligne 47, retranchez "et" et insérez : "mais."

8. Page 10, ligne 13, après "change," insérez : "au billet."

9. Page 10, ligne 18, après "brevet," insérez : "et s'il ne porte pas ces mots l'effet et tout renouvellement d'icelui seront nuls, si ce n'est entre les mains du détenteur régulier qui n'aurait pas connu cette cause."

10. Page 11, ligne 22, retranchez : "s'il le veut."

11. Page 14, ligne 17, retranchez depuis "au" jusqu'à "celui", dans la ligne 18, et insérez : "dans les deux jours suivants."

12. Page 15, ligne dernière, après "change," insérez : "ou dans l'acceptation."

13. Page 16, ligne 38, après "tireur", insérez : "l'accepteur."

14. Page 18, ligne 18, après "déposé", insérez : "port payé."

15. Page 18, ligne 22, après "poste", insérez : "ainsi qu'il a été dit ci-dessus."

16. Page 19, ligne 6, après "mais", insérez : "à la réserve des dispositions du présent acte relatives à l'avis du refus."

17. Page 19, ligne 11, après "faute", insérez : "d'acceptation ou", et après "paiement", insérez : "suivant le cas."

18. Page 19, ligne 41, retranchez depuis "renvoyée" jusqu'à "(b)", ligne 45, et insérez : "le jour de son retour, ou le jour juridique suivant, au plus tard."

19. Page 19, ligne 45, retranchez depuis "(b)" jusqu'à "Tout" dans la première ligne de la page 20.

20. Page 20, ligne 24, après "raisonnable", insérez : "10. Aucun commis, compteur ou agent d'une banque n'agira comme notaire pour le protêt d'une lettre de change ou d'un bill payable à la banque ou à une succursale de la banque où il est employé."

21. Page 20, ligne 25, retranchez depuis "52" jusqu'à "présentation", dans la ligne 26, et insérez : "Lorsqu'on n'a indiqué aucun lieu pour le paiement dans la lettre de change ou l'acceptation, la."

22. Page 20, ligne 28, retranchez depuis "2" jusqu'à l'accepteur", dans la ligne 29 et insérez : "Lorsqu'on a indiqué pour le paiement un lieu dans la lettre de change ou l'acceptation."

23. Page 20, ligne 32, après "lettre", insérez : "Mais si quelque poursuite ou action est intentée sur cette lettre avant la présentation, la Cour prononcera sur les frais, à sa discrétion."

24. Page 21, ligne 35, après "régulier", insérez : "et est sujet à toutes les dispositions du présent acte relatives aux endosseurs."

25. Page 26, ligne dernière, après, "payable", insérez : "f" Si une lettre de change ou un billet présenté à l'acceptation ou payable hors du Canada, est protesté pour défaut d'acceptation ou de paiement, une copie notariée du protêt et de la notification du refus d'acceptation ou de paiement, et un certificat notarié de la signification de cette notification feront preuve *prima facie* devant toutes les cours du protêt, de la notification et de la signification.

26. Page 30, ligne 5, retranchez depuis "payable" jusqu'à "la" dans la ligne 7 et insérez : "à un endroit désigné, doit être présenté au paiement à l'endroit désigné ;

mais le souscripteur n'est pas libéré par l'omission de présenter le billet au paiement le jour de son échéance; néanmoins s'il a été intenté contre lui une poursuite ou action à raison de ce billet avant la présentation, la cour statuera sur les frais, à sa discrétion, si aucun lieu de paiement n'est spécifié dans le corps du billet."

27. Page 30, ligne 37, retranchez depuis "nécessité" jusqu'au second "de"

28. Page 30, ligne 38, après "payé," insérez: "Si ce n'est pour la conservation de la responsabilité des endosseurs."

29. Page 31, ligne 6, après "soit," insérez: "dûment."

30. Page 38, dans la formule J retranchez "propriétaire dans le dit district."

31. Dans le titre, dans le corps du billet et dans les formules, substituez "billets promissoires" à "billets à ordre."

Les amendements 1 à 4 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

L'amendement 5 étant lu la seconde fois, est amendé en retranchant les mots "d'un livre ou état contenant inscription du paiement ou autrement."

M. Blake propose,—que le dit amendement soit de nouveau modifié en retranchant les mots "d'une année à compter de la réception par lui de l'avis de ce paiement soit par la remise à lui faite du chèque," et les remplaçant par les suivants: "d'un mois après qu'il aura été notifié du dit faux."—Adopté.

Et la question étant mise sur l'amendement ainsi modifié, il est adopté sur la division suivante:—

POUR :  
Messieurs

Armstrong,  
Béchar, d,  
Bernier,  
Blake,  
Boisvert,  
Borden,  
Bourassa,  
Bowell,  
Bowman,  
Brown,  
Cameron,  
Carling,  
Caron (Sir Adolphe),  
Casgrain,  
Chapleau,  
Colby,  
Costigan,  
Daly,  
Davies,  
Davin,

Dickinson,  
Edgar,  
Eisenhauer,  
Ferguson (*Renfrew*),  
Foster,  
Geoffrion,  
Gillmor,  
Godbout,  
Grandbois,  
Innes,  
Jones (*Digby*),  
Jones (*Halifax*),  
Kenny,  
Kirk,  
Landerkin,  
Langevin (Sir Hector),  
Laurier,  
Lovitt,  
Macdonald (Sir John),

McCulla,  
McDougald (*Pictou*),  
McMullen,  
Mills (*Annapolis*),  
Mills (*Bothwell*),  
Moncrieff,  
Neveux,  
O'Brien,  
Putnam,  
Riopel,  
Robillard,  
Rowand,  
Ste. Marie,  
Small,  
Somerville,  
Temple,  
Thompson (Sir John),  
Tyrwhitt, et  
Weldon (*Saint-Jean*).—58.

CONTRE :  
Messieurs

Amyot,  
Audet,  
Bain (*Wentworth*),  
Boyle,  
Brien,  
Burns,  
Campbell,  
Charlton,  
Cochrane,  
Coughlin,  
Davis,  
Doyon,  
Dupont,  
Ellis,  
Ferguson (*Welland*),

Gigault,  
Gordon,  
Guillet,  
Hesson,  
Hudspeth,  
Kirkpatrick,  
Laurie (Lieut.-gén.),  
McDonald (*Victoria*),  
McMillan (*Huron*),  
Madill,  
Masson,  
Montague,  
Mulock,  
Paterson (*Brant*),

Porter,  
Purcell,  
Sriver,  
Semple,  
Sproule,  
Tisdale,  
Wallace,  
Watson,  
White (*Cardwell*),  
White (*Renfrew*),  
Wilmot,  
Wilson (*Elgin*),  
Wood (*Brockville*), et  
Wood (*Westmoreland*).—43.

Les amendement suivants, de 6 à 31 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Le bill (n° 140) du Sénat intitulé : " Acte ayant pour objet de modifier le chapitre 127 des Statuts révisés du Canada, intitulé : ' Acte concernant l'intérêt,' " est délibéré en comité général,—et sur rapport de progrès, le comité est autorisé à siéger de nouveau, demain.

Un message est reçu du Sénat, adoptant le bill (n° 65) modifiant de nouveau la loi criminelle, avec des amendements qui sont comme suit :

Page 1, ligne 13, retranchez depuis " temps " jusqu'à " être " dans la ligne 14.

Page 2, ligne 6, après " article " insérez : " ou si le terme de son emprisonnement ou détention est expiré."

Page 2, ligne 43, retranchez " treize," et insérez : " quatorze."

Page 3, ligne 4, retranchez " trente," et insérez : " vingt et un."

Page 3, ligne 21, après " exposé " insérez : " intentionnellement."

Page 3, ligne 29, retranchez " treize," et insérez : " quatorze."

Page 3, ligne 33, retranchez depuis " qui " jusqu'à " co-habitent."

Page 3, ligne 45, retranchez depuis " femme " jusqu'à " (1)."

Page 3, ligne 47, après " ordonné," insérez : " le défloement, la séduction ou."

Page 4, ligne 2, retranchez " treize" et insérez : " quatorze."

Page 4, ligne 4, retranchez " treize" et insérez : " quatorze."

Page 4, ligne 5, après " emprisonnement " insérez :

" 2. Toute personne qui (1°) induit ou tente d'induire une fille ou femme au-dessous de l'âge de vingt et un ans, qui n'est pas prostituée ou n'est pas réputée de mauvaises mœurs, à avoir des relations sexuelles illicites avec une ou plusieurs autres personnes, soit en Canada ou hors du Canada ; ou qui (2°) induit ou tente d'induire une femme ou fille à se livrer à la prostitution en Canada ou hors du Canada ; ou qui (3°) induit ou tente d'induire une femme ou fille à quitter le Canada avec l'intention qu'elle se place dans une maison de prostitution à l'étranger ; ou qui (4°) induit une femme ou fille à venir en Canada de l'étranger avec l'intention qu'elle s'y place dans une maison de prostitution ; ou qui (5°) induit ou tente d'induire une femme ou fille à quitter sa résidence ordinaire en Canada (si cette résidence n'est pas une maison de prostitution) avec l'intention qu'elle se place dans une maison de prostitution, en Canada ou hors du Canada, est coupable d'un délit, et passible d'un emprisonnement de deux ans avec travail forcé.

" 3. Toute personne qui, par menaces ou intimidation, porte ou tente de porter une femme ou fille à avoir, en Canada ou hors du Canada, des relations sexuelles illicites ; ou qui, par ruses ou artifices, amène une femme ou fille, qui n'est ni prostituée ni réputée de mauvaises mœurs, à avoir, en Canada ou hors du Canada, des relations sexuelles illicites, est coupable d'un délit, et passible d'un emprisonnement de deux ans avec travail forcé."

Page 4, ligne 36, après " mariée," insérez : " à une autre."

Page 5, ligne 9, après " Dans " insérez : " toute accusation ou."

Page 5, ligne 28, retranchez " treize " et insérez : " quatorze."

Page 5, ligne 32, retranchez " treize " et insérez : " quatorze."

Page 7, ligne 21, après " piastres " insérez : " au plus."

Page 11, lignes 14 et 15, retranchez " du nord-ouest " et insérez : " de l'ouest."

Page 14, ligne 8, après " lieu " insérez :

" 3. Les procédures commencées sous l'empire du présent acte devant un juge, pourront, si ce juge se trouvait incapable d'agir par une cause quelconque, être continuées devant un autre magistrat compétent pour juger les prisonniers sous l'empire de cet acte dans le même comté, union de comtés ou district judiciaire ; et ce dernier magistrat aura, en ce qui concerne les procédures en question, même pouvoir que si elles avaient été commencées devant lui, et pourra faire renouveler devant lui toute partie de procédures dont le renouvellement lui paraîtrait nécessaire.

Page 17, ligne dernière, après " terminé " insérez :

" 84. Le shérif ou toute autre personne ayant la garde d'un délinquant condamné à être emprisonné dans la maison de réforme, pourra le détenir dans la prison com-

mune du comté ou district où sa condamnation aura été prononcée, ou dans tout autre lieu de détention où se trouvera ce délinquant, jusqu'à ce que quelqu'un légalement autorisé à cet effet demande qu'il lui soit remis pour le transférer à la maison de réforme.

"85. Lorsque la durée de l'emprisonnement qu'un délinquant aura été condamné à subir dans la maison de réforme, par application d'une loi relevant de l'autorité législative du parlement du Canada, expirera un dimanche, ce délinquant sera mis en liberté le samedi qui le précèdera, à moins qu'il ne désire rester jusqu'au lundi suivant.

"86. Le Gouverneur en conseil pourra faire tels règlements qu'il jugera opportuns pour la libération, après la durée de leurs condamnations accomplie, des prisonniers détenus à la maison de réforme en vertu d'un Acte du Parlement du Canada; et cette libération pourra être, soit absolue, soit provisoire et comme épreuve, sous les conditions qui seront imposées d'après les règlements ainsi faits.

"87. Le juge d'un district judiciaire ou tout magistrat de police, sur preuve suffisante qu'un jeune garçon condamné par application des dispositions d'un Acte du Parlement du Canada et qu'on a relâché pour le placer à l'épreuve, a manqué aux conditions de sa mise en liberté, pourra ordonner qu'il soit réintégré dans la maison de réforme; et le jeune garçon y sera ensuite détenu suivant sa condamnation première, comme s'il n'avait jamais été relâché."

#### ARTICLE A.

"40. Les dispositions du présent Acte, en ce qui concerne la maison de réforme pour jeunes garçons du Manitoba, n'entreront en vigueur qu'à la suite d'une proclamation rendue à cet effet par le Gouverneur en conseil.

#### ARTICLE B.

##### *Serments extrajudiciaires.*

"41. L'article trois du chapitre cent quarante et un des Statuts révisés du Canada, intitulé: "*Acte concernant les serments extrajudiciaires*," est abrogé, et remplacé par le suivant:

"Tout juge, juge de paix, magistrat de police ou stipendiaire, recorder, commissaire aux affidavits à produire en cours provinciales ou fédérales, ou autre fonctionnaire autorisé par les lois à recevoir le serment en quelque matière que ce soit, pourra recevoir la déclaration solennelle de quiconque la fera volontairement devant lui, suivant la formule contenue dans l'annexe du présent Acte, pour attester soit la passation d'un acte ou instrument par écrit, soit l'exactitude d'une allégation de fait ou d'un compte rendu par écrit."

Le bill (n° 127) concernant les Banques et le commerce de banque, est de nouveau délibéré en comité général,—Et sur nouveau rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau, demain.

La chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la compagnie de chemin de fer de Calgary à Edmonton.

*(En comité.)*

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient, afin de permettre à la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton de construire une voie ferrée, à partir de la ville de Calgary jusqu'à quelque point sur la branche nord de la Saskatchewan à ou près Edmonton, de passer un contrat avec cette Compagnie pour le transport des hommes, approvisionnements, matériaux et malles pour une période de vingt ans, et de payer pour tel service pendant la dite période, \$80,000 par année, le dit paiement devant compter à dater de l'achèvement de la dite voie ferrée.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est alors rapportée, lue la seconde fois et adoptée.

Sir John A. Macdonald présente alors un bill (n° 150) concernant un certain arrangement y mentionné avec la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

M. Jones (Halifax) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la chambre se forme en comité général sur le bill (n° 96) du Sénat, intitulé: “Acte pour mieux garantir la sécurité des pêcheurs.”

M. Colby propose, comme amendement,—Que tous les mots après “Que” soient retranchés et remplacés par les suivants: “la Chambre se forme en comité général sur le dit bill dans six mois d'aujourd'hui.”

MARDI, 6 mai 1890.

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est adopté sur division.

Le bill est, en conséquence, renvoyé à un comité général devant siéger dans six mois d'aujourd'hui.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir:—

Bill (No 141) à l'effet de faciliter l'acquisition par la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, de l'embranchement de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien entre Hull et Aylmer.

Bill (No 123) concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario.

La Chambre alors s'ajourne à 12.15 A.M..

JOSEPH ALDRIC OUIMET,  
*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

*M. Fiset*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement est-il informé de l'importance qu'il y aurait pour les pêcheurs de prolonger au plus tôt, jusqu'à Natashquan, la ligne télégraphique maintenant en construction sur la rive nord du Saint-Laurent? Si oui, se propose-t-il cette année de pousser les travaux jusqu'à cet endroit?

*M. Blake*—Qu'à bonne heure, lors de la prochaine session, il proposera des mesures pour mieux assurer l'indépendance du Parlement.

*M. Patterson* (Essex)—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Les accusations de mauvaise conduite portées contre l'officier de douane McLagan, de Sarnia, ont-elles été portées à la connaissance du ministre des Douanes? Si oui, quelle décision a été prise?

*M. Patterson* (Essex)—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous documents, rapports, etc., concernant la conduite de l'officier de douane, McLagan, de Sarnia.

*M. Scriver*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—L'attention du ministre des Postes a-t-elle été attirée sur le fait qu'un journal appelé "New York Mercury" contenant des articles contraires à la morale, est mis en circulation en Canada? Si oui, est-ce l'intention du ministre d'empêcher l'importation et la circulation de ce journal à l'avenir?

*M. Jones* (Halifax)—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le ministre des chemins de fer ayant déclaré, en réponse à une interpellation, que le charbon était transporté par l'Intercolonial, des mines de Pictou aux usines de Londonderry au prix de 30 centins par tonne, ce qui représente un taux de  $\frac{1}{2}$  centin par tonne, par mille; est-ce que le gouvernement se propose d'établir un tarif proportionnel pour le charbon transporté à Halifax pour les besoins des industries locales et pour l'exportation?

*M. Barron*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—1. L'attention du gouvernement ou de quelqu'un de ses membres a-t-elle été attirée sur l'article suivant paru dans le journal "Le Canadien" publié à Québec, et portant la date du 30 avril 1890 savoir :

### DÉCLARATION DE M. O. E. MURPHY.

"J'ai été membre de la société Larkin, Connolly et Cie depuis....notre premier ouvrage étant le bassin de radoub, à Saint-Joseph de Lévis, un contrat fait avec les commissaires du havre de Québec.

"En 1882, notre société fit un autre contrat avec les commissaires du havre pour creusage en rapport avec les améliorations du havre.

"C'est à l'occasion de ce contrat que je fis la connaissance de Robert H. McGreevy (frère de l'honorable Thomas McGreevy, membre de la commission du havre et membre de la Chambre des Communes du Canada), qui entra en société avec nous (Larkin, Connolly et Cie), pour le contrat de creusage, son intérêt étant de 30 pour cent. L'honorable Thomas McGreevy connaissait l'intérêt de son frère dans cette entreprise; une convention par écrit fut faite par Larkin, Connolly et Cie établissant son intérêt.

"I. Au printemps de 1883, nous (Larkin, Connolly et Cie), fîmes une soumission pour la construction du mur de travers en rapport avec les améliorations du

havre, M. Robert McGreevy devenant intéressé au montant de 30 pour cent, par une convention écrite et signée par nous tous. *L'honorable Thomas McGreevy savait cela avant l'envoi des soumissions. Nous (Larkin, Connolly et Cie), connûmes notre position comme soumissionnaires avant d'en avoir été informés officiellement, et nous agîmes en conséquence par le retrait des soumissions de John Gallagher et de George Beaucauge; et en considération de \$25,000 payées à R. H. McGreevy, en présence de l'honorable Thomas McGreevy, nous obtînmes le contrat.* Ce paiement de \$25,000 fut fait en juin 1883, par billets promissoires faits par un des membres de la société et endossés par un autre lesquels billets furent subséquemment retirés par la société à maturité et portés au compte des dépenses.

"II. Le ou vers le 23 juin 1884, Larkin, Connolly et Cie signèrent un contrat supplémentaire avec les commissaires du havre pour certains travaux pour l'achèvement du bassin de radoub à Saint-Joseph de Lévis et le caisson. Pour obtenir ce contrat, Larkin Connolly et Cie payèrent aux MM. McGreevy la somme de \$22,000 en billets promissoires d'un membre de la société à un autre, lesquels billets furent subséquemment payés.

"III. En ou vers novembre 1884, MM. Larkin, Connolly et Cie, signèrent un contrat avec le département des Travaux Publics du Canada pour la construction et l'achèvement de la cale-sèche à Esquimault, dans la Colombie-Anglaise, M. R. H. McGreevy étant, à la connaissance de son frère, l'honorable Thomas McGreevy, associé dans le dit contrat."

"Immédiatement après la signature du dit contrat, je payai la somme de \$5,000 en billets promissoires de Larkin, Connolly et Cie, pour obtention du dit contrat et pour les services qu'il devait rendre afin de faire certains changements à l'avantage de la société Larkin, Connolly et Cie, et plus tard et jusqu'à la fin des travaux, diverses sommes considérables furent payées à ou pour lui sur le dit contrat, s'élevant en tout (exception faite de la part des profits de R. H. McGreevy) à \$30,000, tel qu'il appert par la déclaration du comptable de la société.

"IV. Le ou vers le mois de janvier 1887, sur une proposition faite par l'honorable Thomas McGreevy, notre société se réunit et *convint de lui payer (l'honorable Thomas McGreevy) la somme de vingt-cinq mille dollars (\$25,000), à condition qu'il nous obtînt 35c. par verge pour creusage dans les travaux du havre au montant de 800,000 verges cubes ou à peu près, au lieu de 27c., prix moyen de notre contrat.* L'argent fut payé, la plus grande partie directement à lui-même, le reste par l'entremise de Robert H. McGreevy. J'ai vu un mémoire au crayon sur ce sujet, entre autres, et je reconnais l'écriture de Michael Connolly au nom de la société. Nous reçûmes les 35c. par verge cube pour creusage dans la suite, depuis le commencement de la saison de 1887.

.....

VI. De fortes sommes d'argent furent payées à l'honorable Thomas McGreevy, y compris les sommes spéciales plus haut mentionnées, entre 1883 et 1889, s'élevant à plus de \$100,000.

.....

"VIII. Il fut payé à l'honorable Thomas McGreevy, par Nicolas K. Connolly, \$3,000 le 29 décembre 1883, ou environ, chargées à la cale-sèche de la Colombie-Anglaise.

"IX. J'ai payé, en ou vers mars 1886, à l'honorable Thomas McGreevy, \$5,000; sur ceci, j'ai des lettres de P. Larkin, à propos de cette somme.

.....

"J'ai un état signé par le comptable de la société établissant tous ces paiements et autres, tel que ci-dessus.

"O. E. MURPHY."

#### DECLARATION DE M. ROBERT H. MCGREEVY.

"J'ai lu avec soin la déclaration de M. O. E. Murphy, l'un des membres de la société Larkin, Connolly et Cie, pour les différents contrats des travaux du havre de

Québec et du bassin de radoub, à la Colombie-Anglaise. J'ai connaissance que tous les faits mentionnés sont exacts et j'ajoute ce qui suit :

" Au paragraphe 1. Que j'ai remis les vingt-cinq mille piastres (\$25,000) en billets à Thomas McGreevy, pour son usage propre.

" Au paragraphe 4. Que j'ai remis dix mille piastres (\$10,000) sur cette somme à Thomas McGreevy.

" Au paragraphe 9. Je sais que ce montant a été entré dans les livres de comptes, et j'ai payé ma part.

" Que j'ai payé à Thomas McGreevy soixante-quinze mille piastres (\$75,000) sur ma part retirée de la société sur ces contrats, et quatre-vingt-cinq mille piastres (\$85,000) ou à peu près provenant des autres sommes payées par la société, tel que établi par O. E. Murphy.

" Je sais que depuis 1884, Thomas McGreevy a toujours été le propriétaire du bateau à vapeur *Admiral*, subventionné par le gouvernement fédéral, et qu'il a seul bénéficié des recettes du trafic, le bateau étant d'abord au nom de Julien Chabot, plus tard en mon nom, et récemment encore au nom de Julien Chabot.

" C'est au mois de février 1888 que le bateau a été transféré en mon nom à la demande et pour le bénéfice de Thomas McGreevy, et cela dans le but d'emprunter de Nicholas K. Connolly la somme de vingt-cinq mille piastres (\$25,000), somme que j'ai remise à Thomas McGreevy. Je n'ai jamais rien reçu du subside.

" (Signé)

" ROBERT H. MCGREEVY."

Et aussi, sur l'article suivant du même journal en date du 1er mai courant, savoir :

" Si le contrat est passé avec les Commissaires du Havre.....pour 800,000 verges de dragage à 35 centins pourvu que les déchets soient déchargés en rivière, ou dans des endroits plus difficiles, avec une addition de paiement, nous donnerons... \$25,000.

" Tout ce qui sera au dessus de \$200,000 au bassin de Lévis.

" Paiement supplémentaire, C.-A., environ \$73,000 sur lequel nous donnons \$23,000.

(Signé)

" LARKIN, CONNOLLY ET CIE."

" Janvier 1887."

Et aussi, sur l'article suivant publié dans le même journal en date du 2 mai courant, savoir :

" La demande de nos amis pour un autre \$5,000 au compte du B. C. (contrat de la Colombie Anglaise), n'est pas conforme à la convention arrêtée entre nous lors du partage des \$50,000.

" Mettez-vous bien en tête, mon cher garçon, qu'il y a un gros montant de dû... et que, pour peu que nous continuions à donner comme nous avons fait jusqu'ici, il ne nous restera plus guère rien que les vieux matériaux pour nous payer.

" Rappelez-vous le onzième commandement, c'est-à-dire aidez-vous vous même.

" P. LARKIN. "

Et aussi, sur l'article suivant publié dans le même journal, le 3 courant, savoir :

" ESQUIMAULT,

" Parlons maintenant de la cale sèche ici ; si les deux cent cinquante mille passent dans le budget, nous aurons, bien entendu, de l'ouvrage à défaire, etc., mais si vous pouvez un contrat en bloc pour l'extension à \$250,000, nous pourrions donner cinquante mille piastres.

" M. CONNOLLY."

" ESQUIMAULT,

" Je vous ai mandé, dernièrement, dans une lettre, que si on accordait \$250,000 pour prolonger le bassin, nous en donnerions \$50,000 pour des fins de charité.

" M. CONNOLLY."

" Si nous avons ordre de rallonger le bassin de 100 pieds, voire même de 75 pieds, je consentirais volontiers à donner \$5,000 de suite.

" P. LARKIN."

2. La majorité des commissaires du havre de Québec, est-elle nommée par le gouvernement fédéral ?

3. Est-il vrai que 35 centins au lieu de 25 ont été payés aux entrepreneurs, tel qu'affirmé dans la déclaration ci-haut, pour les travaux de dragage dans le havre mentionné dans les dits articles ?

4. Le contrat pour la construction et l'achèvement de la cale sèche d'Esquimalt mentionné dans les articles ci-dessus, a-t-il été donné à la maison Larkin, Connolly et Cie, et le gouvernement a-t-il approuvé le dit contrat ?

5. Y a-t-il eu subséquemment quelques changements ou additions au dit contrat, et le gouvernement les a-t-il ratifiés ?

6. Le steamer "Admiral" a-t-il été subventionné par le gouvernement tel qu'il est dit dans les citations du journal "Le Canadien" mentionnées ci-dessus ?

---

No 73.

---

OTTAWA, LUNDI, 5 MAI 1890.

---

---

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

---

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

OTTAWA :

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

74.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 6 MAI 1890

## PRIÈRE.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie un certificat de l'élection de Charles Herbert Mackintosh, écrivain, pour le district électoral de la cité d'Ottawa.

Charles Herbert Mackintosh, écrivain, élu pour représenter le district électoral de la cité d'Ottawa, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Le bill (No 146) intitulé : " Acte modifiant les Actes relatifs aux Territoires du Nord-Ouest," est lu pour la seconde fois, et délibéré en comité général;—et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau demain.

Un message est reçu du Sénat, adoptant le bill (No 132) modifiant l'Acte de l'avancement des Sauvages, chapitre 44 des Statuts Révisés, avec des amendements.

Et aussi, avec le bill suivant de leurs Honneurs, auquel le concours de cette Chambre est demandé, savoir:—

Bill (No 151) intitulé : " Acte relatif aux chemins de fer."—Sur motion de Sir John A. Macdonald, le dit bill est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

M. Foster remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit:—

## STANLEY DE PRESTON.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1891, et conformément aux dispositions de l' " Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, de 1867," il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
OTTAWA, 6 mai 1890.

Sur motion de M. Foster, les dits message et budget supplémentaire sont référés au comité des Subsidés.

Sir Adolphe Caron présente les réponses suivantes:—

Réponse à l'Ordre du 14 écoulé,—Copie de toute correspondance échangée entre les officiers de l'état-major du district militaire No 1 et le département de la milice, au sujet de la solde et des allocations des dits officiers.

Réponse à l'Adresse du 21 écoulé,—Copie de tous ordres en conseil faisant des nominations, promotions et changements dans le département de la Milice et de la Défense pendant le cours de l'année civile 1889.

M. Bowell présente la réponse suivante :—

Réponse à l'Ordre du 21 écoulé,—Relevé de la quantité et de la valeur des œufs importés dans les provinces de Québec et Ontario et exportés de ces provinces, depuis le 1er janvier dernier ; aussi, les noms des pays d'importation et d'exportation.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. Résolu,—Qu'un droit de deux cents par livre soit imposé sur les porcs sur pied importés en Canada.

2. Résolu,—Que l'item 276 de l'Acte 49 Vic., chap. 33, soit abrogée et qu'il soit décrété :—Que les cuirs à gants, lorsqu'importés, par des fabricants de gants pour usage dans leurs fabriques pour la fabrication des gants, savoir : le chevreau, daim, chevreuil, antilope et cabiai, tanné ou préparé, coloré ou non coloré, 10 p.c.

Résolutions à rapporter.

Les dites résolutions sont rapportées, lues la seconde fois, agréées et renvoyées au comité général sur le bill (No 143) modifiant les Actes concernant les droits de douane, avec mandat et pouvoir de l'amender en conséquence ; et permis au comité des Voies et Moyens de siéger de nouveau demain.

Le bill (No 143) modifiant les Actes concernant les droits de douane, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général (ainsi que les résolutions adoptées en comité des Voies et Moyens, ce jour), rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, et remis pour troisième lecture, à demain.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

M. *Boisvert*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu des requêtes de plusieurs paroisses du comté de Nicolet, demandant que des travaux soient fait dans le fleuve Saint-Laurent, afin de prévenir la crue des eaux le printemps? Si oui, qu'est-ce que le gouvernement se propose de faire à ce sujet?

M. *McCarthy*—En comité général sur le Bill (No 146) Acte modifiant les Actes relatifs aux Territoires du Nord-Ouest.

Que la clause 31 du dit Acte soit amendée comme suit:

“ 31. La clause 110 du dit bill est par le présent abrogée.”

M. *McCarthy*—En comité général sur le Bill (No 146),—Que le paragraphe suivant soit ajouté à la clause 10 du dit Bill:—

“(13). Question d'éducation.—Pourvu toujours que les pouvoirs conférés par les présentes ne soient exercés qu'après les prochaines élections générales de l'Assemblée Législative: pourvu, de plus, que la clause 11 du dit Acte reste en pleine vigueur jusqu'à ce qu'elle soit abrogée, changée ou modifiée en vertu des pouvoirs conférés par les présentes.”

M. *Cockburn*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le ministre des Postes a-t-il reçu quelque communication de la Ligue de la Fédération Impériale en Canada, des Chambres de Commerce de Toronto, Montréal, Hamilton, Saint-Thomas, Saint-Jean, N.-B., Vancouver et autres corporations portant qu'il est nécessaire d'adopter un système de port à deux centins dans l'empire britannique? Si oui, quelle décision a été ou doit être prise à ce sujet?

M. *Colby*—Jeudi prochain—BILL intitulé: “ Acte modifiant les Actes concernant le havre de Pictou.”

M. *Guay*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de proposer une mesure portant que nul emprunt ne sera dorénavant négocié pour le Canada sans être préalablement soumis à l'approbation du peuple?

M. *Desjardins*—Jeudi prochain—Que le second rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des débats de cette Chambre pendant la présente session, soit adopté.

M. *Dewdney*—Jeudi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer les résolutions suivantes:—

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder à la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien des terres fédérales n'excédant pas une étendue de 6,400 acres par mille pour un embranchement à être construit à partir de Gleboro dans une direction ouest, sur un parcours d'environ 60 milles, jusqu'à un point sur l'embranchement projeté de la dite compagnie à partir de Brandon et se dirigeant vers le sud-ouest.

2. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder à la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien des terres fédérales n'excédant pas en étendue 6,400 acres par mille pour un embranchement à partir d'un point à ou près de Brandon, sur la ligne-mère du Pacifique, se dirigeant vers le sud-ouest vers ou près le township 3, rang 27, à l'ouest du 1er méridien principal, et de là vers l'ouest, sur un parcours total de 100 milles; et aussi, un octroi semblable au même taux par mille, pour l'embranchement projeté de la dite compagnie depuis un point sur la ligne qui vient d'être décrite, à ou près le township 3, rang 27, à l'ouest du 1er méridien principal, se dirigeant dans l'est vers Deloraine, sur un parcours d'environ 25 milles, se qui porte la longueur totale du chemin de fer auquel s'applique cet octroi à 125 milles.

3. Résolu.—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder à la compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest des terres fédérales au chiffre de pas moins que 6,400 acres par mille pour la voie ferrée à partir d'un point dans le township 1, dans le rang 23 ou 24, à l'ouest du 1er méridien principal, jusqu'à Deloraine, sur un parcours d'environ 17 milles.

4. Résolu.—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder à la compagnie du chemin de fer du Lac Seul des terres fédérales n'excédant pas en étendue 6,400 acres par mille pour une ligne de chemin de fer à partir d'un point à ou près de la Station Shelley, sur la ligne-mère du Pacifique, jusqu'à un point à ou près du Lac Vaseux sur la rivière Winnipeg, sur un parcours d'environ 18 milles.

5. Résolu.—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder à la compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton des terres fédérales n'excédant pas en étendue 6,400 acres par mille pour le chemin de fer de la compagnie depuis Calgary jusqu'à un point à ou près Edmonton, sur la Saskatchewan du nord, parcours d'environ 210 milles; et aussi, un octroi de 6,400 acres par chaque mille de la ligne de la compagnie à partir de Calgary jusqu'à un point sur la frontière internationale entre le Canada et les Etats-Unis, sur un parcours d'environ 120 milles.

6. Résolu.—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder à la compagnie de Houille et de navigation du Nord-Ouest des terres fédérales n'excédant pas en étendue 3,840 acres pour chaque mille de la ligne de la compagnie depuis Lethbridge jusqu'à la passe du nid de Corbeau, distance d'environ 100 milles.

7. Résolu.—Qu'il est expédient que les dits octrois soient faits pour aider à la construction des dits chemins de fer respectivement, dans les proportions et aux conditions fixées par les arrêtés en conseil pris à leur sujet; et que, excepté à l'égard de ces conditions, les dits octrois soient à titre gratuit, sauf seulement le paiement par les concessionnaires respectifs des frais d'arpentage de ces terres et des dépenses incidentes, au taux de dix centins par acre, argent comptant, lors de l'émission des lettres-patentes pour ces terres.

M. Chapleau—Jeudi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de prescrire que la somme de dix mille piastres par année sera applicable aux dépenses se rattachant au Bureau des Statistiques du Travail.

No 74.

OTTAWA, MARDI, 6 MAI 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 18

PROCÈS - VERBAU

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA:

Imprimé par Brown Chamberlain,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine

1890.

75.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 7 MAI 1890.

## PRIÈRE.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal de Deloraine ; du conseil municipal de Glenwood, comté de Brandon ; et du conseil municipal de Louise, comté de Rock-Lake, tous du Manitoba ; demandant à la Chambre de prendre en considération l'opportunité d'aider à la construction du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson.

De la société pour la protection des femmes et des enfants, Montréal ; demandant certains amendements au bill maintenant devant le parlement, intitulé : " Acte modifiant de nouveau la loi criminelle."

Sir Hector Langevin, du comité permanent des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le septième rapport du comité, rapportant le bill (No 147) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Hereford et la Compagnie du chemin de fer Maine Central, avec des amendements.

Le comité recommande que, vu la période avancée de la session, ce bill soit placé sur les Ordres du Jour d'aujourd'hui, pour sa considération en comité général immédiatement après les affaires de routine.

Sir Hector Langevin présente la réponse (partielle) à l'ordre de la Chambre du 23 janvier dernier, pour un état donnant les sommes d'argent dépensées par le gouvernement fédéral dans chacune des provinces depuis la Confédération jusqu'au 30 juin 1889, sous les chapitres suivants :—

1. Subventions aux chemins de fer dans chaque province, sauf la ligne-mère du Pacifique Canadien et l'embranchement du Sault ;
2. Les divers chemins de fer construits par le gouvernement du Canada dans chaque province, y compris les embranchements, et prolongements de l'Intercolonial, mais non la ligne principale telle qu'originellement construite ;
3. Les bâtisses érigées ou achetées dans chaque province, leur situation et leur coût.

Sur motion de Sir Hector Langevin, il est ordonné que le bill (No 147) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Hereford et la Compagnie du chemin de fer Maine Central, soit placé sur les Ordres du Jour d'aujourd'hui, pour être pris en considération en comité général immédiatement après les affaires de routine, conformément à la recommandation contenue dans le septième rapport du comité permanent des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général sur le bill (No 147) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Hereford et la Compagnie du chemin de fer Maine Central, qui est rapporté sans amendement, lu une troisième fois, et passé.

Sur motion de M. Laurier, il est ordonné que le rapport du comité spécial nommé pour s'enquérir des déclarations faites au sujet de certaines fourrures enlevées à Charles Bremner, Métis demeurant à Battleford, ainsi que le procès-verbal des délibérations du comité et des témoignages rendus devant lui, soit imprimé pour l'usage des députés; et le règlement 94 est suspendu à l'égard de cette motion.

Le bill (No 127) concernant les Banques et le commerce de banque, est de nouveau délibéré en comité général, rapporté amendé, délibéré tel qu'amendé et remis pour troisième lecture, à demain.

M. Foster propose,—Que le bill (No 143) modifiant les Actes concernant les droits de douane, soit maintenant lu la troisième fois.

Sir Richard Cartwright propose, comme amendement,—Que tous les mots après " Que " dans la motion principale soient retranchés et remplacés par les suivants: " Vu la déclaration officielle du ministre des Finances indiquant un surplus de revenu pour l'an dernier et un excédent probable pour l'année présente et la suivante, le surcroît de taxes que l'on propose d'imposer sur le peuple par ce bill est injustifiable et sans nécessité."—Rejeté sur la division suivante:—

## POUR :

## Messieurs

Amyot,	Eisenhauer,	McMullen,
Armstrong,	Ellis,	Meigs,
Bain ( <i>Wentworth</i> ),	Fiset,	Mills ( <i>Bothwell</i> ),
Barron,	Fisher,	Mitchell,
Beausoleil,	Gauthier,	Neveux,
Béchar,	Geoffrion,	Paterson ( <i>Brant</i> ),
Bernier,	Gillmor,	Platt,
Blake,	Godbout,	Rinfret,
Bourassa,	Guay,	Rowand,
Bowman,	Holton,	Sainte-Marie,
Brien,	Innes,	Scriver,
Campbell,	Jones ( <i>Halifax</i> ),	Semple,
Cartwright (Sir Richard),	Landerkin,	Sutherland,
Casey,	Lang,	Trow,
Charlton,	Langelier ( <i>Montmorency</i> ),	Turcot,
Choquette,	Laurier,	Waldie,
Cook,	Lavergne,	Watson,
Davies,	Livingston,	Weldon ( <i>Saint-Jean</i> ),
De St. Georges,	Lovitt,	Welsh, et
Dessaint,	Macdonald ( <i>Huron</i> ),	Wilson ( <i>Elgin</i> ).—62.
Doyon,	McMillan ( <i>Huron</i> ),	

## CONTRE :

## Messieurs

Audet,	Dickinson,	Madill,
Bain ( <i>Soulanges</i> ),	Dupont,	Masson,
Bell,	Earle,	Mills ( <i>Annapolis</i> ),
Bergeron,	Ferguson ( <i>Renfrew</i> ),	Moncrieff,
Boisvert,	Ferguson ( <i>Welland</i> ),	Montplaisir,
Bowell,	Foster,	O'Brien,
Boyle,	Gigault,	Porter,
Brown,	Girouard,	Putnam,
Burns,	Gordon,	Robillard,
Cargill,	Grandbois,	Roome,
Carling,	Guillet,	Ross,
Carpenter,	Haggart,	Shanly,

Caron (Sir Adolphe),	Hall,	Small,
Chapleau,	Hesson,	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Cimon,	Hickey,	Sroule,
Cochrane,	Hudspeth,	Stevenson,
Cockburn,	Jamieson,	Taylor,
Colby,	Jones ( <i>Digby</i> ),	Temple,
Corby,	Kenny,	Thérien,
Costigan,	Labrosse,	Thompson (Sir John),
Coughlin,	Langevin (Sir Hector)	Tisdale,
Coulombe,	Laurie (Lieut.-gén.),	Tyrwhitt,
Curran,	Lépine,	Vanasse,
Daly,	Macdonald (Sir John),	Wallace,
Davin,	Mackintosh,	Ward,
Davis,	McCarthy,	Weldon ( <i>Albert</i> ),
Dawson,	McCulla,	White ( <i>Cardwell</i> ),
Denison,	McDougald ( <i>Pictou</i> ),	Wilmot,
Desaulniers,	McKay,	Wilson ( <i>Lennox</i> ),
Desjardins,	McMillan ( <i>Vaudreuil</i> ),	Wood ( <i>Brockville</i> ), et
Dewdney,	McNeill,	Wood ( <i>Westmoreland</i> ).—93.

Et la question étant mise sur la motion principale,—elle est adoptée.  
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois, et passé.

Les amendements faits par le Sénat au bill (No 65) modifiant de nouveau la loi criminelle, sont pris en considération et sont comme suit :

Page 1, ligne 13, retranchez depuis “ temps ” jusqu’à “ être ” dans la ligne 14.  
Page 2, ligne 6, après “ article ” insérez : “ ou si le terme de son emprisonnement ou détention est expiré.”

Page 2, ligne 43, retranchez “ treize,” et insérez : “ quatorze.”

Page 3, ligne 4, retranchez “ trente,” et insérez : “ vingt et un.”

Page 3, ligne 21, après “ exposé ” insérez : “ intentionnellement.”

Page 3, ligne 29, retranchez “ treize,” et insérez : “ quatorze.”

Page 3, ligne 33, retranchez depuis “ qui ” jusqu’à “ co-habitent.”

Page 3, ligne 45, retranchez depuis “ femme ” jusqu’à “ (1).”

Page 3, ligne 47, après “ ordonné,” insérez : “ le défloremment, la séduction ou.”

Page 4, ligne 2, retranchez “ treize ” et insérez : “ quatorze.”

Page 4, ligne 4, retranchez “ treize ” et insérez : “ quatorze.”

Page 4, ligne 5, après “ emprisonnement ” insérez :

“ 2. Toute personne qui (1<sup>o</sup>) induit ou tente d’induire une fille ou femme au-dessous de l’âge de vingt et un ans, qui n’est pas prostituée ou n’est pas réputée de mauvaises mœurs, à avoir des relations sexuelles illicites avec une ou plusieurs autres personnes, soit en Canada ou hors du Canada ; ou qui (2<sup>o</sup>) induit ou tente d’induire une femme ou fille à se livrer à la prostitution en Canada ou hors du Canada ; ou qui (3<sup>o</sup>) induit ou tente d’induire une femme ou fille à quitter le Canada avec l’intention qu’elle se place dans une maison de prostitution à l’étranger ; ou qui (4<sup>o</sup>) induit une femme ou fille à venir en Canada de l’étranger avec l’intention qu’elle s’y place dans une maison de prostitution ; ou qui (5<sup>o</sup>) induit ou tente d’induire une femme ou fille à quitter sa résidence ordinaire en Canada (si cette résidence n’est pas une maison de prostitution) avec l’intention qu’elle se place dans une maison de prostitution, en Canada ou hors du Canada, est coupable d’un délit, et passible d’un emprisonnement de deux ans avec travail forcé.

“ 3. Toute personne qui, par menaces ou intimidation, porte ou tente de porter une femme ou fille à avoir, en Canada ou hors du Canada, des relations sexuelles illicites ; ou qui, par ruses ou artifices, amène une femme ou fille, qui n’est ni prostituée ni réputée de mauvaises mœurs, à avoir, en Canada ou hors du Canada, des relations sexuelles illicites, est coupable d’un délit, et passible d’un emprisonnement de deux ans avec travail forcé.”

Page 4, ligne 36, après “ mariée,” insérez : “ à une autre.”

Page 5, ligne 9, après “ Dans ” insérez : “ toute accusation ou.”

Page 5, ligne 28, retranchez "treize" et insérez : "quatorze."

Page 5, ligne 32, retranchez "treize" et insérez : "quatorze."

Page 7, ligne 21, après "piastres" insérez : "au plus."

Page 11, lignes 14 et 15, retranchez "du nord-ouest" et insérez : "de l'ouest."

Page 14, ligne 8, après "lieu" insérez :

"3. Les procédures commencées sous l'empire du présent acte devant un juge, pourront, si ce juge se trouvait incapable d'agir par une cause quelconque, être continuées devant un autre magistrat compétent pour juger les prisonniers sous l'empire de cet acte dans le même comté, union de comtés ou district judiciaire; et ce dernier magistrat aura, en ce qui concerne les procédures en question, même pouvoir que si elles avaient été commencées devant lui, et pourra faire renouveler devant lui toute partie de procédures dont le renouvellement lui paraîtrait nécessaire.

Page 17, ligne dernière, après "terminé" insérez :

"84. Le shérif ou toute autre personne ayant la garde d'un délinquant condamné à être emprisonné dans la maison de réforme, pourra le détenir dans la prison commune du comté ou district où sa condamnation aura été prononcée, ou dans tout autre lieu de détention où se trouvera ce délinquant, jusqu'à ce que quelqu'un légalement autorisé à cet effet demande qu'il lui soit remis pour le transférer à la maison de réforme.

"85. Lorsque la durée de l'emprisonnement qu'un délinquant aura été condamné à subir dans la maison de réforme, par application d'une loi relevant de l'autorité législative du parlement du Canada, expirera un dimanche, ce délinquant sera mis en liberté le samedi qui le précèdera, à moins qu'il ne désire rester jusqu'au lundi suivant.

"86. Le Gouverneur en conseil pourra faire tels règlements qu'il jugera opportuns pour la libération, après la durée de leurs condamnations accomplie, des prisonniers détenus à la maison de réforme en vertu d'un Acte du Parlement du Canada; et cette libération pourra être, soit absolue, soit provisoire et comme épreuve, sous les conditions qui seront imposées d'après les règlements ainsi faits.

"87. Le juge d'un district judiciaire ou tout magistrat de police, sur preuve suffisante qu'un jeune garçon condamné par application des dispositions d'un Acte du Parlement du Canada et qu'on a relâché pour le placer à l'épreuve, a manqué aux conditions de sa mise en liberté, pourra ordonner qu'il soit réintégré dans la maison de réforme; et le jeune garçon y sera ensuite détenu suivant sa condamnation première, comme s'il n'avait jamais été relâché."

#### ARTICLE A.

"40. Les dispositions du présent Acte, en ce qui concerne la maison de réforme pour jeunes garçons du Manitoba, n'entreront en vigueur qu'à la suite d'une proclamation rendue à cet effet par le Gouverneur en conseil.

#### ARTICLE B.

##### *Serments extrajudiciaires.*

"41. L'article trois du chapitre cent quarante et un des Statuts révisés du Canada, intitulé: "*Acte concernant les serments extrajudiciaires*," est abrogé, et remplacé par le suivant :

"Tout juge, juge de paix, magistrat de police ou stipendaire, recorder, commissaire aux affidavits à produire en cours provinciales ou fédérales, ou autre fonctionnaire autorisé par les lois à recevoir le serment en quelque matière que ce soit, pourra recevoir la déclaration solennelle de quiconque la fera volontairement devant lui, suivant la formule contenue dans l'annexe du présent Acte, pour attester soit la passation d'un acte ou instrument par écrit, soit l'exactitude d'une allégation de fait ou d'un compte rendu par écrit."

Les amendements 1 à 14 inclusivement étant lus la seconde fois, sont adoptés.

L'amendement 15 étant lu la seconde fois, est ajourné.

Les amendements 16 et 17 étant lus la seconde fois, sont adoptés.

L'amendement 18 étant lu la seconde fois, est ajourné.

L'amendement 19 étant lu la seconde fois, est adopté.

Les amendements 20 et 21 étant lus la seconde fois, sont ajournés.

Les amendements 22 et 23 étant lus la seconde fois, sont adoptés.

L'amendement 24 étant lu la seconde fois, est ajourné.

L'amendement 25 étant lu la seconde fois, est adopté.

L'ordre pour que la Chambre se forme en comité des Subsidés, étant lu ;

M. Foster propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Hickey propose, comme amendement,—Que tous les mots après “Que” soient retranchés et remplacés par les suivants : “Considérant que le 4 mai 1886, John Charlton, le député d'alors pour Norfolk-Nord, a prononcé un discours en cette Chambre dans lequel il a déclaré, en faisant allusion à une réponse présentée le 27 mars 1886, au sujet de licences de coupes de bois, que “je l'ai parcouru avec soin et je communiquerai plus tard à cette Chambre quelques-uns des résultats de cette étude.”

“Que plus tard, dans une liste dressée par lui, sous le titre : “Membres de la Chambre des Communes et du Sénat qui ont obtenu des concessions forestières pour eux-mêmes en vertu d'ordres en conseil,—il a spécifié que C. E. Hickey, M.P., en commun avec Wm Broder, avait obtenu par ordre en conseil, en date du 30 avril 1884, pour lui-même et son associé, 50 milles sur le lac Kaogasikok, Manitoba ;

“Qu'au village de Synedock, le 14 février 1887, le dit John Charlton a fait une déclaration solennelle énonçant entre autres choses “que la dite réponse renfermait une demande de Wm Broder ; que Charles E. Hickey, M.P., était son associé ; que la demande avait été faite le 20 avril 1883, et qu'un ordre en conseil pour 50 milles sur le côté sud du lac Kaogasikok avait été émis en date du 30 avril 1884, au sujet de cette demande.”

“Que le 11 mars 1890, John Charlton, le député actuel de Norfolk-Nord a répété la même déclaration ;

“Qu'en autant que le dit Charles E. Hickey n'a en aucun temps demandé une licence de coupe de bois pour lui-même, et qu'à aucune époque il n'a été l'associé, en aucune manière, de Wm Broder, et que par conséquent, il n'aurait pu faire pareille demande en commun avec lui et qu'il n'en a faite aucune en commun avec aucune autre personne et que Wm Broder a fait la dite demande lui seul et pour lui-même, ce qu'établit pleinement la correspondance ;

“Qu'aucun ordre en conseil n'a jamais été émis pour accorder une licence de coupe de bois au dit Charles E. Hickey, tel que déclaré et assermenté par le dit John Charlton, député de Norfolk-Nord ;

“Qu'en conséquence, la conduite du dit John Charlton dans les circonstances a été et est déshonorante, malhonnête et scandaleuse.”

Et un débat s'ensuivant, le dit amendement est retiré, avec le consentement de la Chambre.

JEUDI, 8 mai 1890.

La motion principale est alors adoptée, et la Chambre se forme, en conséquence de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

#### GOUVERNEMENT CIVIL.

353	<i>Bureau du Conseil Privé</i> :—1 augmentation prévue par le statut.	25 00
354	<i>Secrétaire d'Etat</i> :—Pour payer à F. Cols on la différence entre ses appointements de commis de la 1re classe et ceux qu'il a reçus à partir du 1er juillet 1888, nonobstant tout ce que de contraire contenu dans l'Acte du Service Civil.....	37 50
355	{ <i>Ministère des Chemins de fer et Canaux</i> :—Pour pourvoir à la charge du comptable S. L. Shannon, omis du budget principal, 1890-91.....	1,500 00

	Somme additionnelle requise pour faux-frais, ministère des Chemins de fer et Canaux.....	2,000 00
356	<i>Ministère des Finances</i> :—Somme requise pour payer la solde des frais d'impression des diagrammes statistiques.....	1,440 38
357	<i>Ministère de l'Intérieur</i> :—Pour augmenter les appointements de H. H. Rowat, depuis le 1er juillet 1890 jusqu'au 30 juin 1891	200 00
	Pour payer les appointements de A. H. Whitcher, A.F., agent des terres fédérales à Winnipeg, qui doit être transféré au ministère d'Ottawa comme commis de 1re classe.....	1,700 00
358	<i>Ministère des Travaux Publics</i> :—Pour pourvoir au transfert de E. T. Smith, nommé le 12 juillet 1889, percepteur des droits de glissoires et d'estacades, Ottawa, avec des appointements de \$1,200, et payé jusqu'ici à même le crédit "Perception des droits de glissoires et d'estacades" au personnel permanent du ministère des Travaux publics comme commis de 2e classe.....	1,200 00
	Pour pourvoir au transfert de James Slater—nommé le 14 novembre 1889, assistant du percepteur des droits de glissoires et d'estacades, avec des appointements de \$850, et payé jusqu'ici à même le crédit "Perception des droits de glissoires et d'estacades"—au personnel permanent du ministère des Travaux publics comme commis de 3e classe....	850 00
359	<i>Ministère des Postes</i> :—Pour pourvoir à des augmentations prévues par le statut pour deux commis de la 1re classe additionnels, à \$50 chacun .....	100 00
	Pour pourvoir à la renomination, comme commis de la 3e classe, de M. M. Finn—dont les appointements étaient de \$650 par année au moment où il quitta le service.....	650 00
360	<i>Ministère des Douanes</i> :—Pour pourvoir à la nomination d'un commis de la 3e classe additionnel.....	550 00
361	<i>Ministère des Affaires des Sauvages</i> :—Pour nommer F. R. Byshe, emballeur, à \$500 par année, à partir du 1er juillet 1890 ....	500 00
	Pour pourvoir à une augmentation de 6 mois prévue par le statut, pour Mlle Maxwell, laquelle avait été omise du budget principal .....	25 00
	Pour pourvoir à l'allocation usuelle en faveur de Mlle Lyon, qui a subi un examen sur matières facultatives .....	50 00
	Pour pourvoir à la proportion de l'allocation usuelle en faveur de Mlle Ogilvie pour avoir subi un examen sur matières facultatives, du 20 février au 30 juin 1890, \$18.02; et pour son augmentation en raison de cet examen, pour 1890-91, \$50.	68 02
	Pour ajouter à la somme de \$7,000 déjà accordée dans le budget principal, laquelle n'est pas suffisante pour faire face à la dépense annuelle pour faux frais.....	1,000 00
362	<i>Faux-frais</i> :—Nouvelle somme requise pour soin et nettoyage des édifices des ministères, y compris la somme nécessaire pour le service du canon du midi, \$100, laquelle somme peut être payée à un membre du service civil, nonobstant tout ce que de contraire contenu dans l'Acte du Service civil.....	7,150 00

## ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

363	Traitement du juge de la cour de Vice-Amirauté, Ile du Prince-Edouard .....	300 00
	Résolutions à rapporter.	

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

Un message est reçu du Sénat, renvoyant le bill (No 6) concernant les lettres de change, chèques et billets à ordre, et communiquant la résolution suivante :—

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en Chancellerie pour informer cette Chambre que le Sénat n'a pas adhéré à l'amendement fait par elle aux amendements du Sénat au bill intitulé: " Acte concernant les lettres de change, chèques et billets promissoires ", pour la raison suivante, à savoir: parce que la limitation de l'exercice du droit d'action par le tireur contre le tiré, que l'amendement de la Chambre des Communes aux amendements faits par le Sénat à l'article vingt-quatre du dit bill, tend à fixer au terme d'un mois du jour où le tireur acquiert la connaissance du faux, établirait un délai trop court pour l'utile protection de ses droits et des droits et intérêts des tiers intéressés.

Et en outre, pour informer cette Chambre que, par la même raison, le Sénat a amendé le dit amendement de la Chambre des Communes en substituant les mots " d'une année " aux mots : " d'un mois " qui s'y trouvent, et pour demander son concours à cet amendement du Sénat.

La Chambre alors s'ajourne à 1.50 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,  
*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

M. *Fiset*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement est-il informé de l'importance qu'il y aurait pour les pêcheurs de prolonger au plus tôt, jusqu'à Natashquan, la ligne télégraphique maintenant en construction sur la rive nord du Saint-Laurent? Si oui, se propose-t-il, cette année, de pousser les travaux jusqu'à cet endroit?

M. *White* (Renfrew)—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Si le Congrès des Etats-Unis réduit le droit d'importation sur le bois de sciage à une piastre du millier de pieds, le gouvernement abolira-t-il le droit d'exportation sur les billes de pin et d'épinette?

M. *McCarthy*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—

1. A-t-il été présenté à Son Excellence le Gouverneur général, ou au gouvernement, quelques pétitions ou représentations demandant le désaveu de l'Acte de la législature de la province du Manitoba concernant les écoles publiques ainsi que de l'acte de la même législature abolissant la dualité de langue?

2. S'il a été présenté pareilles pétitions ou représentations, par qui l'ont-elles été?

3. Le gouvernement a-t-il pris quelque mesure au sujet des dits actes?

4. Le gouvernement a-t-il l'intention de produire ces pétitions ou représentations, s'il en a été présenté?

No 75.

OTTAWA, MERCREDI, 7 MAI 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

PROCÈS - VERBAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

76.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 8 MAI 1890

### PRIERE.

M. White (Renfrew), du comité d'Agriculture et de Colonisation, présente le rapport unique de ce comité, lequel est comme suit :—

Le comité a interrogé, au cours de ses séances, le révérend Leo Gaetz, fermier établi près de la rivière du Daim, dans le district d'Alberta ; M. John Lowe, sous-ministre du département d'Agriculture ; W. A. Webster, fermier d'Ontario, actuellement employé par le département d'Agriculture pour promouvoir l'immigration vers les Territoires du Nord-Ouest ; M. A. J. McMullan, agent au service des autorités provinciales du Manitoba pour promouvoir l'émigration vers cette province ; et M. Wm Saunders, directeur des fermes expérimentales du Canada.

Les témoignages de ces messieurs, tels que pris par les sténographes, sont annexés aux présentes et soumis comme annexe du rapport du comité.

Le témoignage de M. Gaetz, basé sur une expérience de six ans comme fermier dans le district d'Alberta, donne une très haute idée des ressources de cette région des Montagnes Rocheuses si peu connue encore sous le rapport du sol, des minéraux, du climat et du système orographique. M. Gaetz a choisi la région de la rivière du Daim, dans le district d'Alberta, pour y fonder son établissement, parce que le mauvais état de sa santé l'a forcé d'abandonner son ministère comme pasteur méthodiste dans les anciennes provinces du Canada. Il n'avait aucunes connaissances agricoles alors, mais il a déclaré au comité qu'il avait été heureux dans son exploitation et qu'il était parfaitement satisfait de son choix. Son témoignage est intéressant en ce qui concerne la nouveauté des détails donnés.

M. Lowe a donné des renseignements détaillés sur les opérations du département d'Agriculture à l'égard de l'émigration en 1889. Les chiffres qu'il a donnés démontrent que bien que l'immigration européenne en Canada ait sensiblement diminué pendant l'année, celle venant des Etats-Unis a, par contre, subi une augmentation marquée. Les chiffres détaillés sont donnés dans son témoignage ci-joint. La dépense totale du département pendant l'année civile, y compris le coût de toutes les agences dans le Royaume-Uni et en Canada, s'est élevée à \$126,043, somme bien moins considérable que celle des années précédentes. Le chiffre total des immigrants d'Europe arrivés pendant l'année est, d'après les rapports des agents, de 52,983, et celui des immigrants des Etats-Unis qui se sont inscrits en douane avec des effets de colons, est de 38,617, formant un total de 91,600. Les détails relatifs à ces immigrants sont renfermés dans la preuve ci-jointe.

Le témoignage de M. W. A. Webster renferme un rapport sur ses travaux en différentes parties du Canada et aussi dans la partie des Etats-Unis avoisinant la frontière, et plus spécialement dans le Dakota où sont établis nombre de Canadiens émigrés. M. Webster déclare que les conditions agricoles des parties du Dakota qu'il a visitées sont très inférieures à celles qui se trouvent de ce côté-ci de la fron-

tière. Il mentionne aussi le fait qu'il se produit un mouvement marqué parmi les Canadiens qu'il a visités pour revenir au pays. Il a constaté aussi que le manque de récoltes dans le Dakota y a produit une grande misère.

M. McMillan a donné un compte-rendu de ses opérations, particulièrement dans la province de l'Ontario, pour induire la classe d'émigrants qui se rendaient d'habitude aux Etats-Unis à aller s'établir dans le Manitoba. Il a déclaré que le nombre de ceux qui vont se fixer dans cette province augmente continuellement, et qu'ils y obtiennent, en apparence, les meilleurs résultats.

M. Saunders, directeur des fermes expérimentales, a fourni au comité, avec le plus de détails possibles, au cours d'une seule séance, un résumé des opérations des diverses fermes expérimentales du Canada. Il a donné des explications détaillées au sujet des essais tentés avec diverses céréales, en ajoutant aux renseignements donnés au comité lors de la dernière session, le résultat des opérations semblables faites en 1889. Il a donné des renseignements sur les essais tentés avec le blé et l'orge, et son témoignage démontre que les expérimentations faites avec l'orge à deux rangs ont réussi et font voir les avantages qui résulteraient pour les fermiers du Canada de la culture de cette variété par suite de sa supériorité sur l'orge à six rangs tant pour le maltage que pour l'exportation en Angleterre. Le témoignage de M. Saunders renferme tous les détails à ce sujet.

Votre comité a aussi examiné une proposition faite par la " United British Women's Emigration Society " pour aider à l'émigration venant de la Grande-Bretagne au moyen de prêts d'argent pour payer le passage d'immigrants de bonne classe ; cette proposition a été déferée à un sous-comité dont le rapport est annexé aux présentes.

M. Desjardins propose,—Que le troisième rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des débats de cette Chambre pendant la présente session, soit adopté.

M. Curran propose, comme amendement,—Que le dit rapport ne soit pas maintenant adopté, mais qu'il soit renvoyé au dit comité avec mandat de le modifier de manière à assurer aux traducteurs des Débats des salaires en rapport avec le travail qu'ils ont à faire.—Rejeté.

La motion principale est alors adoptée, et le rapport est, en conséquence, agréé.

M. Colby présente un bill (No 152) modifiant les actes concernant le havre de Pictou,—lequel est lu la première fois.—Seconde lecture demain.

M. Dewdney propose,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer les résolutions suivantes :—

Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder à la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien des terres fédérales n'excédant pas une étendue de 6,400 acres par mille pour un embranchement à être construit à partir de Glenboro dans une direction ouest, sur un parcours d'environ 60 milles, jusqu'à un point sur l'embranchement projeté de la dite compagnie à partir de Brandon et se dirigeant vers le sud-ouest.

Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder à la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien des terres fédérales n'excédant pas en étendue 6,400 acres par mille pour un embranchement à partir d'un point à ou près de Brandon, sur la ligne-mère du Pacifique, se dirigeant vers le sud-ouest vers ou près de le township 3, rang 27, à l'ouest du 1er méridien principal, et de là vers l'ouest, sur un parcours total de 100 milles ; et aussi, un octroi semblable au même taux par mille, pour l'embranchement projeté de la dite compagnie depuis un point sur la ligne qui vient d'être décrite, à ou près le township 3, rang 27, à l'ouest du 1er méridien principal, se dirigeant dans l'est vers Deloraine, sur un parcours d'environ 25 milles, ce qui porte la longueur totale du chemin de fer auquel s'applique cet octroi à 125 milles.

Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder à la compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest des terres fédérales au chiffre de pas moins que 6,400 acres par mille pour la voie ferrée à partir d'un point

dans le township 1, dans le rang 23 ou 24, à l'ouest du 1er méridien principal, jusqu'à Deloraine, sur un parcours d'environ 17 milles.

Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder à la compagnie du chemin de fer du Lac Seul des terres fédérales n'excédant pas en étendue 6,400 acres par mille pour une ligne de chemin de fer à partir d'un point à ou près de la Station Shelley, sur la ligne-mère du Pacifique, jusqu'à un point à ou près du Lac Vaseux sur la rivière Winnipeg, sur un parcours d'environ 18 milles.

Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder à la compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton des terres fédérales n'excédant pas en étendue 6,400 acres par mille pour le chemin de fer de la compagnie depuis Calgary jusqu'à un point à ou près Edmonton, sur la Saskatchewan du nord, parcours d'environ 210 milles; et aussi, un octroi de 6,400 acres par chaque mille de la ligne de la compagnie à partir de Calgary jusqu'à un point sur la frontière internationale entre le Canada et les Etats-Unis, sur un parcours d'environ 120 milles.

Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder à la compagnie de Houille et de navigation du Nord-Ouest des terres fédérales n'excédant pas en étendue 3,840 acres pour chaque mille de la ligne de la compagnie depuis Lethbridge jusqu'à la passe du nid de Corbeau, distance d'environ 100 milles.

Qu'il est expédient que les dits octrois soient faits pour aider à la construction des dits chemins de fer respectivement, dans les proportions et aux conditions fixées par les arrêtés en conseil pris à leur sujet; et que, excepté à l'égard de ces conditions, les dits octrois soient à titre gratuit, sauf seulement le paiement par les concessionnaires respectifs des frais d'arpentage de ces terres et des dépenses incidentes, au taux de dix centins par acre, argent comptant, lors de l'émission des lettres-patentes pour ces terres.

Alors, M. Dewdney informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la Chambre.

Ordonné,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer les dites résolutions.

M. Chapleau propose,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient de prescrire que la somme de dix mille piastres par année sera applicable aux dépenses se rattachant au Bureau des Statistiques du Travail.

Alors, M. Chapleau informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Ordonné,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

M. Foster propose,—Que le bill (No 127) concernant les Banques et le commerce de banque soit maintenant lu la troisième fois.

M. Armstrong propose, comme amendement,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général dans le but de l'amender en insérant la clause suivante :—

“ Toutes les succursales des diverses banques chartées sous l'empire du dit acte resteront ouvertes pour la transaction des affaires jusqu'à trois heures de l'après-midi, les samedis, sauf lorsqu'un congé statutaire tombera un samedi.”—Rejeté, sur division.

Et la question étant mise de nouveau sur la motion principale;

M. Lavergne propose, comme amendement,—Que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin d'amender la clause 54 en retranchant tous les mots après le mot “ insolvable ” dans la dite clause.—Rejeté, sur division.

Et la question étant mise de nouveau,—Que le dit bill soit maintenant lu pour la troisième fois,—elle est agréée, et le bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois, et passé.

Les amendements 14, 17, 18 et 20 faits par le Sénat au bill (No 65) modifiant de nouveau la loi criminelle, sont de nouveau pris en considération et sont comme suit:—

14. Page 5, ligne 9, après “ Dans ”, insérez : “ toute accusation ou.”

17. Page 7, ligne 21, après “ piastres ”, insérez : “ au plus.”

18. Page 11, lignes 14 et 15, retranchez “ du nord-ouest ” et insérez : “ de l'ouest.”

20. Page 17, ligne dernière, après “ terminé ”, insérez :

“ 84. Le shérif ou toute autre personne ayant la garde d'un délinquant condamné à être emprisonné dans la maison de réforme, pourra le détenir dans la prison commune du comté ou district où sa condamnation aura été prononcée, ou dans tout autre lieu de détention où se trouvera ce délinquant, jusqu'à ce que quelqu'un légalement autorisé à cet effet demande qu'il lui soit remis pour le transférer à la maison de réforme.

“ 85. Lorsque la durée de l'emprisonnement qu'un délinquant aura été condamné à subir dans la maison de réforme, par application d'une loi relevant de l'autorité législative du parlement du Canada, expirera un dimanche, ce délinquant sera mis en liberté le samedi qui le précèdera, à moins qu'il ne désire rester jusqu'au lundi suivant.

“ 86. Le Gouverneur en conseil pourra faire tels règlements qu'il jugera opportuns pour la libération, après la durée de leurs condamnations accomplie, des prisonniers détenus à la maison de réforme en vertu d'un Acte du Parlement du Canada; et cette libération pourra être, soit absolue, soit provisoire et comme épreuve, sous les conditions qui seront imposées d'après les règlements ainsi faits.

“ 87. Le juge d'un district judiciaire ou tout magistrat de police, sur preuve suffisante qu'un jeune garçon condamné par application des dispositions d'un Acte du Parlement du Canada et qu'on a relâché pour le placer à l'épreuve, a manqué aux conditions de sa mise en liberté, pourra ordonner qu'il soit réintégré dans la maison de réforme; et le jeune garçon y sera ensuite détenu suivant sa condamnation première, comme s'il n'avait jamais été relâché.”

L'amendement 14 étant lu la seconde fois, est adopté.

L'amendement 17 étant lu la seconde fois;

Sur motion de Sir John Thompson, il est Résolu,—Que le dit amendement soit désapprouvé pour la raison qu'il est expédient de laisser le degré de punition infligée aux termes de cet acte, être réglé par le Statut concernant les peines, pardons et commutations de sentences.

L'amendement 18 étant lu la seconde fois;

Sur motion de Sir John Thompson, il est Résolu,—Que le dit amendement soit désapprouvé pour la raison qu'il n'est pas expédient de changer l'expression “ du Nord-Ouest ” jusqu'à ce qu'un Statut soit passé pour mettre ce changement à effet en ce qui concerne toutes les matières se rapportant aux Territoires.

L'amendement 20 étant lu la seconde fois;

Sur motion de Sir John Thompson, il est Résolu,—Que la partie du dit amendement qui propose d'ajouter les paragraphes 86 et 87 soit désapprouvée pour la raison qu'il n'est pas expédient que les règlements y mentionnés soient faits complètement par ordres en conseil et sans indication plus explicite de la volonté du parlement quant à la nature et à l'effet des ordres en conseil ainsi autorisés à être faits

Les paragraphes restants (84 et 85) du dit amendement sont alors adoptés.

Ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer leurs Honneurs des raisons pour lesquelles cette Chambre a désapprouvé quelques-uns de leurs amendements.

Le nouvel amendement fait par le Sénat au bill (No 6) concernant les lettres de change, chèques et billets à ordre, est pris en considération et adopté.

L'ordre pour que la Chambre se forme en comité des Subsidés étant lu;

M. Foster propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. McMullen propose, comme amendement,—Que tous les mots après “ Que ” soient retranchés et remplacés par les suivants : “ cette Chambre ayant appris que le lieutenant-général Laurie, député de Shelburne, N.-E., a retiré \$631 pour frais de route d’Angleterre en Canada pour prendre part à la présente session du parlement, cette Chambre affirme qu’aucun député ou sénateur ne devrait retirer ou être autorisé à retirer des frais de route lorsqu’il se rend pour remplir ses devoirs parlementaires d’un endroit en dehors des limites du Canada.”—Rejeté, sur division.

VENDREDI, 9 mai 1890.

Et la question étant mise sur la motion principale,—elle est adoptée.

La Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

#### PÉNITENCIERS.

364	<i>Pénitencier de Kingston</i> :—Somme requise pour la construction d’une nouvelle salle séparée.....	775 00
	Allocation à la famille de feu l’ancien gardien d’hôpital à Kingston .....	750 00
365	<i>Pénitencier de Saint-Vincent de Paul</i> :—Pour payer une augmentation de \$30 chacun aux gardes H. Roger et D. J. McLellan pour l’exercice 1890-91.....	60 00
	Pour payer à J. G. Moylan ses services dans la Commission royale chargée de faire une enquête au pénitencier de Saint-Vincent de Paul, avec M. Baillairgé.....	250 00
366	<i>Pénitencier du Manitoba</i> :—Pour entretien et réparations de l’édifice.....	5,362 85
	Pour augmenter les appointements des chapelains du pénitencier de la Montagne-de-Pierre, à la condition qu’ils consacrent tout leur temps aux prisonniers, \$200 chacun .....	400 00
367	<i>Pénitencier de la Colombie-Britannique</i> :—Somme requise pour placer W. H. Kemp, comptable, garde-magasin et maître d’école, au maximum de sa classe .....	50 00

#### LÉGISLATION.

	Pour payer à l’honorable D. Mills le montant de son indemnité sessionnelle déduite pendant la session de 1884....	232 00
	Pour pourvoir à une augmentation annuelle de \$50 au sous-sergent d’armes, omis dans le budget principal.....	50 00
	Pour pourvoir à une augmentation de \$50 chacun à huit commis, indépendamment de la somme votée dans le budget principal, ces augmentations ayant été omises dans le budget principal .....	400 00
369	Pour que les appointements de F. McGillivray et F. B. Hayes, premiers commis, soient fixés à \$2,200, les plaçant ainsi sur le même pied que les officiers de ce rang.....	700 00
	Pour pourvoir à la promotion de J. H. McLeod, commis sessionnel permanent, au rang de commis de la 3e classe, ayant charge du comité de l’agriculture et de la colonisation, à \$900 par année.....	900 00
	Papeterie—Somme additionnelle requise.....	1,000 00
	Divers—Pour pourvoir au paiement de deux exprès entre la Chambre et l’imprimerie du gouvernement .....	600 00
	Journaux—Somme additionnelle requise.....	250 00
	Pour pourvoir à une augmentation de \$50 par année à G. A. Boudreault, messenger du greffier.....	50 00

370 *Sénat*:—Débats du Sénat et sténographie..... 2,000 00

## MILICE.

377 Pour deux monuments à ériger sur des champs de bataille au Canada..... 2,000 00

## CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

*Canal de la Tay.*

378 Pour l'achèvement du canal de la Tay (à voter de nouveau)..... 20,000 00

*Canal Saint-Pierre.*

379 Pour la construction d'un quai..... 12,000 00

*Chemin de fer Canadien du Pacifique.*

380	{	Construction.....	24,900 00
		Rémunération à payer à L. K. Jones, officier permanent du département des chemins de fer et canaux, en qualité de secrétaire de la commission des arbitres, nommé par arrêté du conseil du 27 février 1888, en sus de son traitement régulier.....	100 00

## CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

## CANAUX.

382 *Canal de Lachine*:—Eclairage à l'électricité..... 11,250 00

383	{	<i>Canal de Beauharnois</i> :—Renouvellement de six ponceaux sur fossés.....	950 00
		Eclairage à l'électricité.....	1,000 00
		Clôtures, fossés, réparations aux fossés du côté nord du canal....	4,700 00

384	{	<i>Canal de Cornwall</i> :—Nouvelle somme nécessaire pour une demeure et un bureau pour le percepteur à Cornwall.....	1,500 00
		A payer au township de Cornwall, dommages causés à la chaussée lors de l'accident de 1888.....	700 00

385	{	<i>Canal de Welland</i> :—Pour l'achat de certains droits pour l'enlèvement d'un barrage situé dans un cours d'eau conduisant à la rivière Chippewa à environ un mille du village de Marshville.....	700 00
		Pour le prolongement du déversoir du Welland.....	2,000 00
		Pour la construction et l'entretien d'un pont flottant entre Dunnville et Stromness, et le nettoyage de la décharge.....	750 00
		Pour la reconstruction de l'aqueduc à Stromness.....	7,500 00
		Pour la construction d'un nouveau pont tournant entre Stromness et le passage du chemin de fer Buffalo et Brantford.....	2,000 00

386	{	Curage et approfondissement du fossé latéral du côté nord du canal d'alimentation.....	2,500 00
		<i>Canal Rideau</i> :—Relevé du canal Rideau en amont des moulins de Kingston.....	1,500 00

387	{	Approfondissement du bassin à Ottawa.....	5,000 00
		<i>Canal Saint-Pierre</i> :—Pour payer à H. F. Perley, I. C., deux ans de services en qualité de surintendant du canal Saint-Pierre, jusqu'à décembre 1890.....	500 00

388 *Canal de la Culbute*:—Règlement de réclamations et enlèvement d'obstacles à la navigation..... 10,000 00

*Canaux de Carillon et de Grenville*:—Réparations..... 2,000 00

## CHEMINS DE FER.

390 *Explorations*:—Pour payer à la veuve de feu Vernon Smith une gratification égale au traitement de feu son mari pour deux mois..... 400 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

Un message est reçu du Sénat avec le bill suivant de leurs Honneurs auquel le concours de cette Chambre est demandé, savoir:—

Bill (No 153) intitulé: "Acte ayant pour objet de modifier de nouveau l'Acte des Sauvages, chapitre 43 des Statuts Revisés."—Sur motion de M. Dewdney, le dit bill est lu la première fois.—Seconde lecture, demain.

Aussi,—adoptant le bill (No 136) à l'effet de modifier de nouveau le chapitre 5 des Statuts Revisés, concernant le Cens Electoral, avec des amendements qui sont comme suit:—

1. Page 2, ligne 33, retranchez "G" et insérez "J."

2. Page 2, ligne 34, retranchez "G" et insérez "J."

3. Page 3, ligne 41, après "personne," insérez le paragraphe 7 qui suit:

"7. Mais aucune liste maintenant en vigueur ne sera réputée illégale parce qu'un arrondissement de votation y désigné contiendrait un plus grand nombre de noms d'électeurs que ne le permet l'Acte du cens électoral; et si une élection a lieu avant la prochaine revision de telle liste, l'officier-rapporteur de la division électorale dans laquelle se trouve l'arrondissement de votation pourra faire une subdivision de l'arrondissement en temps utile pour cette élection."

4. Page 3, ligne dernière, après "il," insérez: "signera deux de ces listes comme reviseur et."

5. Page 5, ligne 3, après "que," insérez: "le nom ou la qualité de la personne contre le nom de laquelle il est fait objection est incorrectement inscrit sur cette liste, mais qu'elle possède une qualité qui lui donne droit d'y être inscrite, l'officier-rapporteur maintiendra le nom de cette personne sur cette liste en faisant les corrections nécessaires; ou s'il appert que."

6. Page 5, ligne 6, retranchez depuis "nécessaire" jusqu'à "d'être," dans la ligne 8.

7. Page 5, ligne 10, retranchez depuis "reviseur," jusqu'à "ajoutera", dans la ligne 12.

8. Page 5, ligne 27, après "définitive," insérez: "lorsqu'il corrigera ainsi définitivement les dites listes, et avant d'en faire la transcription, il fera telle redivision des arrondissements de votation qu'il trouvera nécessaire, conformément à l'article vingt-trois du présent acte."

9. Page 5, ligne 37, après "supplémentaires," insérez: "en y insérant des renseignements exacts sur l'adresse postale, l'état, la qualité, le genre de propriété ou la résidence des électeurs."

10. Page 7, ligne 22, retranchez "juillet," et insérez: "septembre."

M. Bowell dépose sur le bureau,—Rapport de la section d'Economie Sociale de l'Exhibition Internationale Universelle de 1889 à Paris, préparé par Jules Helbronner, membre de la Commission du Travail.

La Chambre alors s'ajourne à 12.45 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

Orateur.

## AVIS DE MOTIONS.

M. *Amyot*—Lundi prochain—Proposera d'amender la clause 31 de "l'Acte modifiant les Actes relatifs aux Territoires du Nord-Ouest," en abrogeant et remplaçant l'article 110 du chapitre 50 des Statuts Révisés, en en retranchant tous les mots après les mots " dans ces deux langues."

M. *Patterson* (Essex)—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement, vu l'importance du fait pour la navigation, de faire commencer immédiatement les travaux de dragage et l'enlèvement des obstacles à l'embouchure de la rivière Thames ?

No 76.

OTTAWA, JEUDI, 8 MAI 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

## PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 9 MAI 1890.

### PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal de Saint-André, comté de Lisgar ; du conseil municipal de Springfield, comté de Selkirk ; et du conseil municipal de Cartier, comté d'Iberville, tous du Manitoba ; demandant à la Chambre de prendre en considération l'opportunité d'aider à la construction du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson.

M. Chapleau propose,—Que le comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les bulletins de votation et les boîtes de scrutin récemment inventés pour servir aux élections du parlement, soit autorisé à envoyer quérir personnes, etc.—Rejeté, sur division.

M. Chapleau, du comité spécial chargé d'examiner et faire rapport sur les bulletins de votation et les boîtes de scrutin récemment inventés pour servir aux élections du parlement, et aussi sur les meilleurs moyens d'assurer le secret du vote, présente un rapport de ce comité qui est comme suit :—

Le comité a soigneusement étudié les questions qui lui ont été soumises, et a aussi examiné nombre de boîtes de scrutin ; et après mûre considération, il en est arrivé aux conclusions suivantes :

Que le système actuel de votation est très défectueux en ce qui regarde le secret du vote, les erreurs possibles en inscrivant les votes et la perte de nombre de votes par suite des erreurs commises soit par le voteur, soit par le député officier-rapporteur. Qu'il est expédient pour le parlement d'établir un mode de votation assurant les objets suivants : (a) Une plus grande facilité pour voter, de manière à rendre l'exercice du cens facile même pour cette classe de voteurs qui est la moins favorisée sous le rapport de l'éducation ou de l'intelligence ; (b) un mode d'action sûr et facile de voter et une garantie qu'il se conservera en bon ordre ; (c) le moyen de prévenir la destruction de la boîte ou les obstacles qui pourraient empêcher de donner le vote ; (d) l'empêchement des erreurs entraînant la perte du vote ou l'annulation des votes donnés, et empêcher qu'il soit donné des votes inutiles ou doubles ; (e) l'exclusion, dans la plus large mesure, de la possibilité ou des occasions de fraude ; (f) une plus grande économie dans la tenue de chaque élection.

Que sur le nombre de boîtes de scrutin soumises à l'examen, votre comité est d'opinion que trois d'entre elles, savoir : celles d'Ernest Fortin, de Lucien Bance et du greffier de la Couronne en Chancellerie paraissent le mieux assurer les objets cidessus.

En conséquence, le comité a l'honneur de recommander,—

1. Que l'Acte des Elections Fédérales soit amendé à cette session de manière à permettre l'usage, dans les élections partielles, suivant que le gouvernement le jugera

à propos, d'ici à la fin du présent parlement, des boîtes soumises au comité par Ernest Fortin, Lucien Bance et le greffier de la Couronne en Chancellerie, et à démontrer ainsi leur utilité pratique, et leur supériorité sur le système actuel de votation, afin de les adopter pour usage général si l'essai en est satisfaisant.

2. Que l'Acte des Elections Fédérales soit aussi amendé de manière à prescrire, dans le cas où l'essai des boîtes ne serait pas satisfaisant, que le numéro d'ordre et les noms de chaque candidat seront distinctement imprimés en encres de couleurs différentes sur les bulletins de votation, si, au jour de la nomination, les candidats conviennent d'une couleur spéciale; et que l'officier-rapporteur donnera à chaque candidat un certificat constatant le choix de la couleur qu'il aura adoptée.

3. Que l'invention de M. J. C. Auger, de Montréal, d'un cadenas avec sa clef enfermée dans un petit sac fait de papier, de toile ou autres matériaux, et muni de cordelettes passées autour de la partie extérieure du cadenas où la clef se trouve liée —les extrémités des cordelettes étant scellées sur le sac par l'officier-rapporteur afin d'empêcher que la boîte ne soit ouverte indûment—soit ajoutée aux boîtes de scrutin actuellement en usage, pourvu que le coût de cette invention soit assez modéré pour en justifier l'adoption.

Le comité a été frappé du caractère ingénieux de la boîte inventée par M. John Waddell, de Harriston, et est prêt à souscrire au rapport favorable du principal mécanicien du département des Travaux Publics à ce sujet; mais le coût élevé de cette boîte, qui atteindrait en Canada le chiffre de \$12, est un empêchement à son adoption pour usage aux élections fédérales.

Sir John A. Macdonald dépose sur le bureau,—Rapports et Statistiques des chemins de fer du Canada, et capital, trafic et frais d'exploitation des chemins de fer de la Puissance, 1889.

Aussi,—Réponse à Ordre du 10 mars dernier,—Etat donnant,—(a) les noms et le nombre de wagons officiels sur l'Intercolonial et ses embranchements; (b) le coût primitif, la date et le lieu de construction de chaque wagon, ou le nom de la personne ou compagnie de qui il a été acheté; (c) le coût des réparations ou les dépenses de ces wagons depuis leur achat; (d) les noms et salaires et les dépenses de chaque employé sur ces wagons officiels; (e) le coût annuel des approvisionnements de chacun de ces wagons.

M. Dewdney présente,—Réponse à Ordre du 21 écoulé,—Etat donnant,—

1. Le nombre d'acres de terres à pâturage actuellement affermés dans les territoires du Nord-Ouest.

2. Le montant payé au gouvernement l'an dernier pour l'affermage des dites terres.

3. Le montant d'arrérages dus au gouvernement pour l'affermage des dites terres, et les noms des personnes devant ces arrérages.

4. Les noms des porteurs de baux sur le territoire desquels il n'est pas permis aux colons de s'établir sans leur consentement ainsi que la superficie totale couverte par les dits baux, et la situation des terres mentionnées dans chaque bail.

Aussi,—Réponse à Ordre du 10 mars dernier,—Copie de toute correspondance échangée entre le département des Sauvages et l'agent et les chefs de la réserve de Caughnawaga, relativement à toute indemnité réclamée par les Sauvages de la réserve, par suite de ce que l'étendue de leur réserve a été considérablement diminuée par des empiètements.

M. Taylor propose,—Que le sixième rapport du comité mixte des Impressions du Parlement soit adopté, à l'exception du dixième paragraphe qui recommande un mode de collecter les comptes dus par des membres pour impressions ordonnés pendant la session.—Adopté.

Sur motion de M. Taylor, le huitième rapport du comité mixte des Impressions du Parlement, est adopté.

Les amendements faits par le Sénat au bill (No 132) modifiant l'Acte de l'avancement des Sauvages, chapitre 44 des Statuts Revisés, sont pris en considération et adoptés.

Le bill (No 118) du Sénat, intitulé: "Acte portant modification de l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, chapitre 78 des Statuts Revisés," est de nouveau délibéré en comité général, amendé, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé (tel qu'amendé.)

Les amendements faits par le Sénat au bill (No 136) modifiant de nouveau les Statuts Revisés, chapitre 5, concernant le Cens Electoral, sont pris en considération et sont comme suit:—

1. Page 2, ligne 33, retranchez "G" et insérez "J."
  2. Page 2, ligne 34, retranchez "G" et insérez "J."
  3. Page 3, ligne 41, après "personne," insérez le paragraphe 7 qui suit:  
"7. Mais aucune liste maintenant en vigueur ne sera réputée illégale parce qu'un arrondissement de votation y désigné contiendrait un plus grand nombre de noms d'électeurs que ne le permet l'Acte du cens électoral; et si une élection a lieu avant la prochaine revision de telle liste, l'officier-rapporteur de la division électorale dans laquelle se trouve l'arrondissement de votation pourra faire une subdivision de l'arrondissement en temps utile pour cette élection."
  4. Page 3, ligne dernière, après "il," insérez: "signera deux de ces listes comme reviseur et."
  5. Page 5, ligne 3, après "que," insérez: "le nom ou la qualité de la personne contre le nom de laquelle il est fait objection est incorrectement inscrit sur cette liste, mais qu'elle possède une qualité qui lui donne droit d'y être inscrite, l'officier-rapporteur maintiendra le nom de cette personne sur cette liste en faisant les corrections nécessaires; ou s'il appert que."
  6. Page 5, ligne 6, retranchez depuis "nécessaire" jusqu'à "d'être," dans la ligne 8.
  7. Page 5, ligne 10, retranchez depuis "reviseur," jusqu'à "ajoutera", dans la ligne 12.
  8. Page 5, ligne 27, après "définitive," insérez: "lorsqu'il corrigera ainsi définitivement les dites listes, et avant d'en faire la transcription, il fera telle redivision des arrondissements de votation qu'il trouvera nécessaire, conformément à l'article vingt-trois du présent acte."
  9. Page 5, ligne 37, après "supplémentaires," insérez: "en y insérant des renseignements exacts sur l'adresse postale, l'état, la qualité, le genre de propriété ou la résidence des électeurs."
  10. Page 7, ligne 22, retranchez "juillet," et insérez: "septembre."
- Les amendements 1 et 2 étant lus la seconde fois, sont adoptés.  
L'amendement 3 étant lu la seconde fois;  
M. Chapleau propose de l'amender en retranchant depuis "liste" jusqu'à "ne sera", et en insérant à la place des mots retranchés "existant à l'époque de la passation de cet acte"; et en retranchant tous les mots après "cens électoral" jusqu'à la fin du paragraphe.—Adopté.

Les amendements 4 à 10 inclusivement étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Sur motion de Sir Hector Langevin, les ordres pour la seconde lecture des bills suivants sont rescindés et les bills retirés, savoir:—

Bill (No 85) modifiant de nouveau l'Acte des Pêcheries, chapitre 95 des Statuts Revisés.

Bill (No 47) modifiant le chapitre 91 des Statuts Revisés du Canada, intitulé: "Acte concernant la protection des eaux navigables."

La Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions octroyant des subventions en terres à certaines Compagnies de chemins de fer dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder à la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien des terres fédérales n'excédant pas une étendue de 6,400 acres par mille pour un embranchement à être construit à partir de Glenboro dans une direction ouest, sur un parcours d'environ 60 milles, jusqu'à un point sur l'embranchement projeté de la dite compagnie à partir de Brandon et se dirigeant vers le sud-ouest.

2. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder à la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien des terres fédérales n'excédant pas en étendue 6,400 acres par mille pour un embranchement à partir d'un point à ou près de Brandon, sur la ligne-mère du Pacifique, se dirigeant vers le sud-ouest vers ou près le township 3, rang 27, à l'ouest du 1er méridien principal, et de là vers l'ouest, sur un parcours total de 100 milles; et aussi, un octroi semblable au même taux par mille, pour l'embranchement projeté de la dite compagnie depuis un point sur la ligne qui vient d'être décrite, à ou près le township 3, rang 27, à l'ouest du 1er méridien principal, se dirigeant dans l'est vers Deloraine, sur un parcours d'environ 25 milles, ce qui porte la longueur totale du chemin de fer auquel s'applique cet octroi à 125 milles.

3. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder à la compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest des terres fédérales au chiffre de pas moins que 6,400 acres par mille pour la voie ferrée à partir d'un point dans le township 1, dans le rang 23 ou 24, à l'ouest du 1er méridien principal, jusqu'à Deloraine, sur un parcours d'environ 17 milles.

4. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder à la compagnie du chemin de fer du Lac Seul des terres fédérales n'excédant pas en étendue 6,400 acres par mille pour une ligne de chemin de fer à partir d'un point à ou près de la Station Shelley, sur la ligne-mère du Pacifique, jusqu'à un point à ou près du Lac Vaseux sur la rivière Winnipeg, sur un parcours d'environ 18 milles.

5. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder à la compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton des terres fédérales n'excédant pas en étendue 6,400 acres par mille pour le chemin de fer de la compagnie depuis Calgary jusqu'à un point à ou près Edmonton, sur la Saskatchewan du nord, parcours d'environ 190 milles; et aussi, un octroi de 6,400 acres par chaque mille de la ligne de la compagnie à partir de Calgary jusqu'à un point sur la frontière internationale entre le Canada et les Etats-Unis, sur un parcours d'environ 150 milles.

6. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder à la compagnie de Houille et de navigation du Nord-Ouest des terres fédérales n'excédant pas en étendue 3,840 acres pour chaque mille de la ligne de la compagnie depuis Lethbridge jusqu'à la passe du nid de Corbeau, distance d'environ 100 milles.

7. Résolu,—Qu'il est expédient que les dits octrois soient faits pour aider à la construction des dits chemins de fer respectivement, dans les proportions et aux conditions fixées par les arrêtés en conseil pris à leur sujet; et que, excepté à l'égard de ces conditions, les dits octrois soient à titre gratuit, sauf seulement le paiement par les concessionnaires respectifs des frais d'arpentage de ces terres et des dépenses incidentes, au taux de dix centins par acre, argent comptant, lors de l'émission des lettres-patentes pour ces terres.

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, lundi prochain.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

## TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

## EDIFICES PUBLICS.

*Ottawa.*

391	Nouveau palais administratif, rue Wellington—Pour compléter les paiements.....	155,000 00
-----	--	------------

## TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

## ÉDIFICES PUBLICS.

*Nouvelle-Ecosse.*

392	Édifice fédéral à Halifax.....	2,500 00
	Bâtiments des immigrants à Halifax.....	2,500 00
	Bureau de poste de Dartmouth.....	5,000 00

*Ile du Prince-Edouard.*

393	Edifice fédéral de Charlottetown—Clôture—A voter de nouveau la somme périmée.....	2,000 00
-----	---	----------

*Nouveau-Brunswick.*

394	Bureau de poste, douane, etc., de Chatham.....	1,500 00
	Douane de Saint-Jean—Améliorations, etc.....	2,000 00
	Bureau de poste de Frédéricton, etc—Nouvel appareil de chauffage	2,200 00

*Québec.*

395	Bureau de poste de Richmond, etc.....	4,000 00
	Douane de Montréal—Travaux d'hygiène.....	1,150 00
	Entrepôt de vérification de Montréal—Améliorations et réparations.....	1,300 00
	Station de quarantaine de la Grosse-Ile.....	20,000 00
	Edifice du revenu de l'intérieur de Montréal—Travaux d'hygiène.....	1,400 00
	Bureau de poste, douane, etc., de Saint-Hyacinthe—A voter de nouveau.....	2,500 00

*Ontario*

396	Edifice public de Cornwall—Améliorations .....	1,750 00
	Douane de Peterborough.....	7,000 00
	Entrepôt de vérification de Toronto—Somme additionnelle requise pour achat de lots de grève.....	4,000 00
	Collège militaire de Kingston—Nouveau dortoir.....	10,000 00
	Ecole militaire de Toronto—A voter de nouveau \$3,000.....	3,500 00
	Edifice public de Petrolia.....	4,000 00
	Edifice du parlement, Ottawa—Construction d'un escalier allant de la bibliothèque à des salles du sous-sol préparées pour des livres, etc.....	700 00
	Cour Suprême, Ottawa—Rallonge.....	10,000 00
	Edifices publics, Ottawa—Pour recouvrir à neuf les maisons des chaudières, édifices du parlement et des ministères.....	3,200 00
	Bureau de poste, douane, etc., de Smith's Falls.....	4,000 00
	Bureau de poste, douane, etc., de Brantford.....	700 00
	Bureau de poste de Toronto—Améliorations.....	5,800 00
	Imprimerie du gouvernement—Emménagements spéciaux à l'étage supérieur pour le bureau de la papeterie.....	1,400 00
	Edifices de la poste et de la douane de Prescott—Service d'eau... ..	900 00
	Imprimerie du gouvernement—Somme additionnelle requise pour terminer.....	7,000 00

	Edifices public de Trenton—Pour terminer.....	2,200 00
	Edifice public de Brockville—Travaux d'hygiène.....	550 00
	Douane de Toronto—Travaux d'hygiène.....	2,200 00

*Manitoba.*

397	{ Edifices publics en général.....	2,000 00
	{ Edifices militaires de Winnipeg, Fort Osborne.....	2,750 00
	{ Pénitencier du Manitoba—Bâtiments extérieurs.....	1,500 00

*Territoires du Nord-Ouest.*

398	{ Bureau d'enregistrement d'Edmonton.....	5,000 00
	{ Palais de justice, violon et logement de la police.....	5,000 00
	{ Logement et bureau du registraire—Battleford.....	1,200 00
	{ Ecole d'industrie de Regina—Pour terminer.....	2,000 00
	{ do do service d'eau, lavoirs, bains.....	4,000 00
	{ Salle du conseil du Nord-Ouest, Regina—A voter de nouveau, \$6,000.....	7,000 00
	{ Résidence du lieutenant-gouverneur, Regina—Clôture et étales	4,000 00
	{ Nouvelle aide pour la construction d'un hôpital à Medicine-Hat.	3,000 00

*Colombie-Britannique.*

399	{ Bureau de poste, douane, etc., de Vancouver.....	30,000 00
	{ Salle d'exercices de Victoria—La municipalité fournissant gra- tuitement l'emplacement.....	10,000 00
	{ Bureau de poste de Victoria—Améliorations.....	800 00
	{ Nouvelle installation d'entrepôt à Victoria pour fins de douane et de revenu de l'intérieur.....	1,200 00
	{ Edifice fédéral de Victoria—Voûte, bureau du sous-receveur général.....	2,500 00
	{ Edifices militaires de Victoria—Caserne de l'artillerie.....	16,000 00
	{ do do Corps-de-garde et porte cochère.	2,700 00
	{ Entrepôt de vérification de Victoria.....	6,000 00

*RÉPARATIONS, AMEUBLEMENTS, CHAUFFAGE, ETC.*

400	{ Edifices de la police à cheval du Nord-Ouest—Extincteurs.....	660 00
	{ Edifices publics, Ottawa—Edifices de l'est.....	1,300 00
	{ Edifice fédéral de Charlottetown.....	800 00
	{ Edifice public de Windsor, N.-E.....	200 00
	{ Edifice public de Windsor, Ontario.....	225 00
	{ Bureaux du revenu de l'intérieur, Québec.....	700 00
	{ Bureau de poste de Saint-Jean, N.-B.....	825 00
	{ Banque d'épargne de Saint-Jean, N.-B.....	800 00
	{ Douane de Trois-Rivières—Réparations.....	500 00
	{ Bureau de poste de Kingston.....	1,150 00
	{ Douane de Kingston.....	650 00
	{ Bureau de poste de Winnipeg.....	500 00

*PORTS ET RIVIÈRES.**Nouvelle-Ecosse.*

	{ Summerville—Réparations au quai (à voter de nouveau).....	1,500 00
	{ Western-Head—A voter de nouveau.....	1,500 00
	{ South-Gut—Jetée.....	1,800 00
	{ Ingonish (Sud).....	1,000 00
	{ Anse de Kennington (Gabus)—Chenal des bateaux.....	800 00
	{ Rivière-au-Sable—Ouvrage de protection.....	5,000 00
	{ Wreck-Cove, la municipalité fournissant \$200.....	500 00
	{ L'Ardoise—brise-lames.....	5,000 00
	{ Rivière Française—Jetée.....	1,500 00
	{ Irish Cove.....	3,500 00

	Chezsetcook-Ouest.....	5,000 00
	Jetée du Passage de Barrington—Pour terminer.....	3,750 00
	Port-Latour—Passage.....	3,000 00
	Rivière Sissiboo—Amélioration du chenal, Baie de Sainte-Marie à Weymouth.....	8,000 00
401	Quai de Georgeville.....	4,000 00
	Quai de la Pointe de Cribbin.....	4,000 00
	Pointe de Pierre—Chenal pour bateau.....	500 00
	Ile de Pierre.....	3,800 00
	Louis-Head.....	3,000 00
	Port-Maitland ou Anse Verte.....	1,000 00
	Digby—Jetée nouvelle à la Raquette—A voter de nouveau la somme périmée.....	40,000 00
	Brise-lames de Joggins—Réparations, etc.....	2,200 00
	Tidnish—A voter de nouveau.....	2,060 00
	Grand-Village.....	2,800 00
	Grande-Tracadie—A voter de nouveau.....	1,000 00
	Mabou—Réparations à la jetée.....	6,000 00
	Cheticamp—Dragage.....	2,000 00
	Lismore—Pour prolongement de la jetée.....	3,000 00
	Round Hill.....	2,000 00
	Walton.....	4,000 00
	<i>Ile du Prince-Edouard.</i>	
	Miminegash.....	3,500 00
402	Brae-Harbor—Pour aider à construire un brise-lames, la muni- cipalité ayant souscrit \$500.....	1,000 00
	Souris-Est—Brise-lames, etc., à Knight's Point.....	3,700 00
	Jetée de Port-Selkirk.....	1,000 00
	Réparations aux jetées et aux quais du gouvernement.....	6,000 00
	<i>Nouveau-Brunswick.</i>	
	Rivière-Noire—Réparations au brise-lames.....	500 00
	Réparations au brise-lames de la Pte-au-Nègre, Pt de Saint-Jean.....	25,000 00
	Riv. Saint-Jean—Barrage de dérivation sur les battures d'Oromocto.....	500 00
	Havre de Caraquette—Quai aux Huîtres.....	1,500 00
403	Rivière Saint-Jean—Améliorations entre Woodstock et Frede- riecton.....	1,500 00
	Débarcadère de Edgett—Somme additionnelle requise pour com- pléter l'empierrement du quai.....	850 00
	Ile de Gray—Brise-lames.....	4,000 00
	Havre de Shédiac—Améliorations à la Pointe-du-Chêne et dra- gage à l'entrée du chenal.....	9,500 00
	<i>Québec.</i>	
	Cacouna—Jetée.....	4,000 00
	Jetées de Belœil—Réparations.....	1,500 00
	Rivière Saint-Louis—Pour terminer.....	4,500 00
	Pointe à Valois—Prolongement du quai—Pour terminer.....	2,000 00
	Etang du Nord.....	1,000 00
	Grande Rivière—Rallonge du brise-lames.....	1,500 00
	Rivière Newport—Pour compléter.....	450 00
	Sainte-Anne des Monts.....	5,000 00
	Pointe Saint-Pierre—Enlèvement d'un récif.....	1,500 00
	Sainte-Anne du Saguenay—Pour terminer.....	2,500 00
	Roberval—Jetée, lac Saint-Jean.....	4,000 00
	Trois Pistoles—Jetée—Pour terminer.....	3,000 00
404	Jetée de l'Ile-Verte.....	3,000 00
	Ile aux Coudres.....	250 00
	Berthier (en bas)—Réparations à la jetée.....	500 00

	Jetée de Beauport .....	300 00
	Sainte-Anne de la Pérade .....	2,500 00
	Rivière Yamaska—Pour terminer les réparations à l'écluse et au barrage.....	9,000 00
	Jetée de Coteau Landing .....	4,000 00
	Saint-François—Ile d'Orléans—Réparations à la jetée.....	800 00
	Rivière Ottawa—Améliorations du chenal à "Mille Iles".....	1,000 00
	Saint-Michel de Bellechasse—Réparations.....	1,000 00
	Jetée de Saint-Timothée.....	1,000 00
	Jetée de Sainte-Famille—Réparations .....	1,000 00
	<i>Ontario.</i>	
	Owen-Sound—Dragage à l'entrée du chenal.....	4,000 00
	Kingsville—Réparations.....	1,200 00
	Baie Georgienne—Enlèvement des rochers Robertson dans le grand passage entre Clapperton et l'île de Croker .....	3,000 00
	Riv. de la Pte-Nation—La municipalité fournissant \$5,000.....	5,500 00
	Riv. Rideau—Dragage du bras nord—Pour terminer.....	2,000 00
	Belleville—Dragage.....	6,000 00
	Beaverton—Quai—La municipalité fournissant \$1,500.....	5,000 00
405	McGregor's Creek—Pour terminer.....	1,500 00
	Rivière Scugog—Améliorations à Lindsay.....	3,000 00
	Warton—Pour term. le brise-lames—A voter de nouv. \$3,800...	9,000 00
	Rivière Saugeen.....	1,600 00
	Grande-Baie—Keppel-Nord .....	2,000 00
	Thornbury—Dragage .....	3,000 00
	Parry-Sound Narrows.....	6,000 00
	Havre de Goderich.....	2,500 00
	Havre de Rondeau—Réparations.....	2,000 00
	<i>Manitoba.</i>	
406	Rivière-Rouge—Service hydrographique.....	2,000 00
	<i>Colombie-Britannique.</i>	
407	Rivière Columbia—Améliorations entre l'embouchure de la rivière Kootenay et la partie internationale.....	6,000 00
	Rivière Nicomeckle.....	500 00
	Rivière Skeena.....	2,000 00
	DRAGAGE.	
408	Nouvel outillage de dragage—Provinces maritimes.....	16,700 00
	do Québec et Ontario.....	2,500 00
	do Colombie-Britannique.....	5,000 00
	Dragueurs—Réparations.....	5,100 00

Résolutions à rapporter.

SAMEDI, 10 mai 1890.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau lundi prochain.

La Chambre alors s'ajourne à 2 A.M., jusqu'à lundi prochain.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

Orateur.

## AVIS DE MOTIONS.

*M. Cockburn*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le ministre des Postes a-t-il reçu quelque communication de la Ligue de la Fédération Impériale en Canada, des Chambres de Commerce de Toronto, Montréal, Hamilton, Saint-Thomas, Saint-Jean, N.-B., Vancouver et autres corporations portant qu'il est nécessaire d'adopter un système de port à deux cents dans l'empire britannique? Si oui, quelle décision a été ou doit être prise à ce sujet?

*M. Hickey*—Proposera, au moment le plus propice après l'ouverture de la prochaine session du Parlement, que le comité des Privilèges et Elections soit saisi de certaines allégations de John Charlton, député de Norfolk-Nord, concernant un permis de coupe de bois, tel que rapportées dans les "Débats"; aussi, qu'il soit soumis au dit comité copie d'une déclaration assermentée du dit John Charlton imprimée dans le "Herald," journal publié à Morrisburg, à la date du 10 février 1887, concernant le dit permis; et aussi, copie de tous ordres en conseil et papiers s'y rapportant, en même temps que la résolution suivante:—

"Considérant que le 4 mai 1886, John Charlton, le député d'alors pour Norfolk-Nord, a prononcé un discours en cette Chambre dans lequel il a déclaré, en faisant allusion à une réponse présentée le 27 mars 1886, au sujet de licences de coupes de bois, que "je l'ai parcouru avec soin et je communiquerai plus tard à cette Chambre quelques-uns des résultats de cette étude."

"Que plus tard, dans une liste dressée par lui, sous le titre: "Membres de la Chambre des Communes et du Sénat qui ont obtenu des concessions forestières pour eux-mêmes en vertu d'ordres en conseil,—il a spécifié que C. E. Hickey, M.P., en commun avec Wm Broder, avait obtenu par ordre en conseil, en date du 30 avril 1884, pour lui-même et son associé, 50 milles sur le lac Kaogasikok, Manitoba;

"Qu'au village de Synedock, le 14 février 1887, le dit John Charlton a fait une déclaration solennelle énonçant entre autres choses "que la dite réponse renfermait une demande de Wm Broder; que Charles E. Hickey, M.P., était son associé; que la demande avait été faite le 20 avril 1883, et qu'un ordre en conseil pour 50 milles sur le côté sud du lac Kaogasikok avait été émis en date du 30 avril 1884, au sujet de cette demande."

"Que le 11 mars 1890, John Charlton, le député actuel de Norfolk-Nord, a répété la même déclaration;

"Qu'en autant que le dit Charles E. Hickey n'a en aucun temps demandé une licence de coupe de bois pour lui-même, et qu'à aucune époque il n'a été l'associé, en aucune manière, de Wm Broder, et que, par conséquent, il n'aurait pu faire pareille demande en commun avec lui et qu'il n'en a faite aucune en commun avec aucune autre personne et que Wm Broder a fait la dite demande lui seul et pour lui-même, ce qu'établit pleinement la correspondance;

"Qu'aucun ordre en conseil n'a jamais été émis pour accorder une licence de coupe de bois au dit Charles E. Hickey, tel que déclaré et assermenté par le dit John Charlton, député de Norfolk-Nord;

"Qu'en conséquence, la conduite du dit John Charlton dans les circonstances a été et est mensongère, déshonorante, malhonnête et scandaleuse."

*Sir John A. Macdonald*—Samedi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer les résolutions suivantes :

1. *Résolu*,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer aussi ci-après énumérés, savoir :—  
A la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa, pour 30 milles de sa ligne à partir de l'extrémité occidentale des 30 milles

subventionnés par l'acte 50-51 Vic., chap. 24, vers Ottawa, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$	96,000
A la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Waterloo, pour 11 milles de sa ligne de Waterloo à Elmira, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....		35,200
A la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Pacifique pour une ligne de Gravenhurst à Callander, la balance non payée des subventions accordées par les actes 45 Vic., chap. 14 et 46 Vic., chap. 25, n'excédant pas en totalité.....		600
Pour un chemin de fer de Woodstock, <i>viâ</i> London, jusqu'à Chatham, dans la province de l'Ontario, 80 milles, au lieu de la subvention accordée par l'acte 49 Vic., chap. 10, pour un chemin de fer d'Ingersoll, <i>viâ</i> London, à Chatham, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....		256,000
A la Compagnie du chemin de fer de Sainte-Catherine et de Niagara Central, pour 14 milles de sa ligne à partir de l'extrémité est des 20 milles subventionnés par l'acte 52 Vic., chap. 3, jusqu'à Hamilton, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....		44,800
Pour un chemin de fer d'Ottawa à Morrisburg, 52 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas un totalité.		166,400
A la Compagnie du chemin de fer d'Érié et Huron, pour 22 milles de sa ligne, de Petrolia, <i>viâ</i> Oil Springs à Dresden, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....		70,400
A la Compagnie du chemin de fer de Brockville, Westport et Sault Sainte-Marie, pour une ligne de Brockville à Westport, la balance non payée de la subvention accordée par l'acte 48-49 Vic., chap. 59, n'excédant pas en totalité.....		83,000
A la Compagnie du chemin de fer de Manitouline et de la Rive Nord, pour 30 milles de son chemin depuis Little Current jusqu'à l'embranchement sur Algoma du Pacifique Canadien, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....		96,000
A la Compagnie du chemin de fer de Port Arthur, Duluth et Occidental, pour 5 milles de son chemin qui est un embranchement de la ligne-mère à Kukabeka Falls, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....		16,000
A la Compagnie du chemin de fer du Lac Érié et de la Rivière Détroit, pour 50 milles de son chemin sur un parcours à être fixé par le Gouverneur Général en conseil, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....		160,000
A la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool, pour 16 milles de son chemin depuis Bobcaygeon jusqu'au chemin de fer Midland, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....		51,200
A la Compagnie du chemin de fer de Kingston, Smith's Falls et Ottawa, pour 36 milles de son chemin depuis l'extrémité nord-est des 20 milles subventionnés par l'acte 52 Vic., chap. 3, jusqu'à Smith's Falls, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....		115,200
A la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à Parry Sound, pour 30 milles de son chemin depuis Egansville jusqu'à Barry's Bay, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....		96,000
A la Compagnie du chemin de fer de la Baie de Quinté au Lac Nipissingue, pour 30 milles de son chemin de Belleville à Bridgewater, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....		96,000

A la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique, pour 30 milles de son chemin de Cobourg au chemin de fer de Québec et Ontario, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000
A la Compagnie du chemin de fer de Saint-Stephen à Milltown, pour 3½ milles de son chemin de Saint-Stephen à la ville de Milltown, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	11,200
A la Compagnie du chemin de fer de Woodstock à Centreville, pour 6 milles de son chemin depuis l'extrémité ouest des 20 milles subventionnés pour l'acte 50-51 Vic., chap. 24, jusqu'à la frontière internationale entre la province du Nouveau-Brunswick et l'Etat du Maine, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	19,200
Pour un chemin de fer depuis un point à ou près Frédéricion jusqu'à un point sur le chemin de fer du Nouveau-Brunswick à l'ouest de Westfield Station, 30 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000
A la Compagnie du chemin de fer Central du Nouveau-Brunswick, pour 4½ milles de son chemin, distance non couverte par la subvention antérieure depuis la tête de Grand Lake jusqu'à l'Intercolonial, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	14,400
A la Compagnie du chemin de fer de Montréal et Occidental, pour 70 milles de son chemin depuis Saint-Jérôme, dans une direction nord-ouest vers le Désert, dans la province de Québec, au lieu de la subvention accordée pour l'acte 49 Vic., chap. 10, une subvention ne dépassant pas \$5.161 par mille et n'excédant pas en totalité.....	361,270
Pourvu que la subvention accordée par les présentes à la dite Compagnie soit payée par versements lors de l'achèvement de chaque section du chemin de fer comme suit, savoir :—	

SECTIONS.	Longueur approximative en milles.
De Saint-Jérôme à Shawbridge .....	8
De Shawbridge à Saint-Sauveur .....	4
De Saint-Sauveur à Sainte-Adèle.....	6
De Sainte-Adèle au Lac à la Fourche.....	6
Du Lac à la Fourche à Sainte-Agathe.....	6½
De Sainte-Agathe à Saint-Faustin.....	14
De Saint-Faustin à Saint-Jovite.....	7½
De Saint-Jovite au Lac du Sommet.....	8
Du Lac du Sommet à La Chute aux Iroquois.....	7
De La Chute aux Iroquois vers le Désert.....	3

Ces versements devant être proportionnés à la valeur de la partie ainsi complétée comparativement à celle de toute l'entreprise à être établie comme susdit.

Pour 75 milles du chemin de fer depuis Shelburne, dans le comté de Shelburne, et depuis Liverpool, dans le comté de Queen, jusqu'à Annapolis, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, à être entrepris de manière à assurer la construction jusqu'à Shelburne et Liverpool, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$240,000
A la Compagnie du chemin de fer d'Inverness à Richmond, pour 50 milles de son chemin depuis Port Hawkesbury jusqu'à Broadcove, une subvention ne dépassant pas \$1,000 par mille et n'excédant pas en totalité.....	50,000
A la Compagnie du chemin de fer International, pour un chemin de fer depuis Sherbrooke jusqu'à la frontière internationale, la balance impayée de la subvention accordée par l'acte 46 Vic., chap. 25, n'excédant pas un totalité.....	3,840

Pour compléter le chemin de fer de Montréal à Sorel depuis Saint-Lambert jusqu'à Sorel.....	40,000
A la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Pontiac au Pacifique, pour 7½ milles de son chemin entre Hull et Aylmer, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas un totalité.....	24,000
A la Compagnie du chemin de fer de Montréal au Lac Maskinongé, pour 3½ milles de son chemin, distance non-couverte par la subvention accordée par l'acte 49 Vic., chap. 10, entre Saint-Félix et le Lac Maskinongé, dans la paroisse de Saint-Gabriel, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	10,200
A la Compagnie du chemin de fer Grand Oriental, pour un pont sur la rivière Nicolet et aussi un pont sur la rivière Saint-François, une subvention de 15 pour cent sur la valeur de la construction, n'excédant pas.....	37,500
A la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond, pour 24 milles de son chemin depuis Drummondville jusqu'à Saint-Rosaire, dans la province de Québec, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	76,800
A la Compagnie du chemin de fer du Grand Nord, pour 15 milles de son chemin depuis un point à ou près de Montcalm jusqu'au Pacifique Canadien entre Joliette et Saint-Félix de Valois, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	48,000
A la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Lac Témiscamingue, pour 20 milles de son chemin depuis l'extrémité ouest des 15 milles subventionnés par l'acte 52 Vic., chap. 3, jusqu'au Long Sault, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	64,000
A la Compagnie du chemin de fer de Mount Orford, pour 21 milles de son chemin entre Lawrenceville et Kingsbury, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	67,200
A la Compagnie du chemin de fer de Maskinongé au lac Nipissingue, pour 15 milles de son chemin depuis l'extrémité nord des 15 milles subventionnés par l'acte 52 Vic., chap. 3, se dirigeant vers la paroisse de Saint-Michel des Saints, sur la rivière Matawin, dans la province de Québec, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	48,000
A la Compagnie du chemin de fer de l'Union Jacques Cartier, pour 15 milles de son chemin depuis le Pacifique Canadien sur le parcours à être fixé par le gouverneur général en conseil, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	48,000
A la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et d'Adirondack, pour 18 milles de son chemin depuis Valleyfield jusqu'à Huntingdon sur le chemin de fer de Jonction de Montréal et Champlain, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	57,600
A la Compagnie du chemin de fer de Québec Central, pour 80 milles de son chemin depuis la station Saint-François sur le chemin de fer de Québec Central jusqu'à un point sur le chemin de fer Atlantique et Nord-Ouest près de la rivière à l'Original, ou depuis un point sur le chemin de fer de Québec Central entre la rivière Chaudière et la station King jusqu'à un point sur le chemin de fer International à ou près du lac Mégantic, au lieu de la subvention accordée par l'acte 51 vic., chap. 3, une subvention n'excédant pas \$21,191.54 par année pendant 20 ans, ou une garantie de pareille somme pour un permis semblable comme intérêt sur les obligations de la compagnie. La dite subvention annuel pendant 20 ans représentant un octroi en argent de.....	288,000

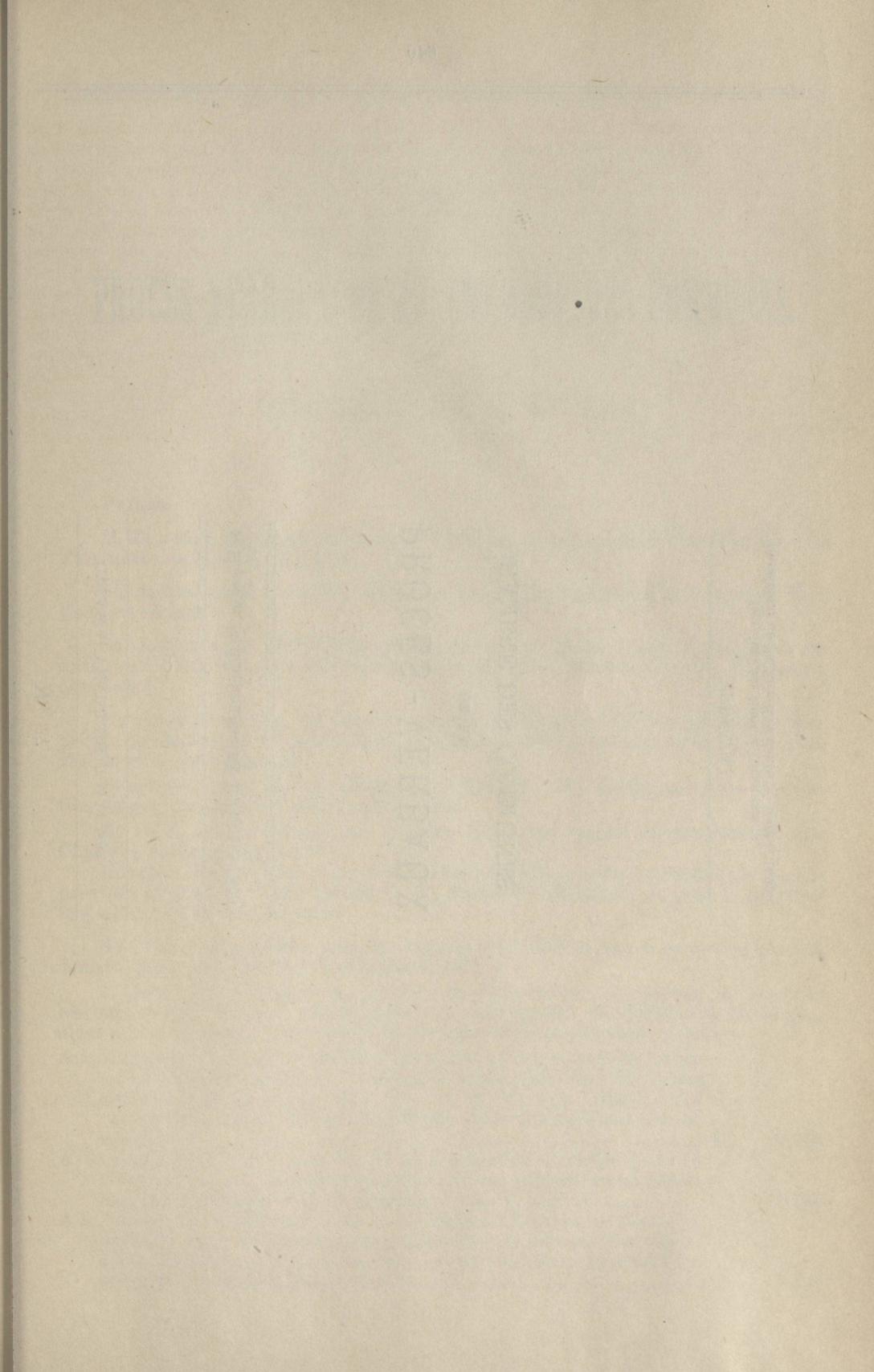
A la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean, pour un pont de chemin de fer sur la rivière Saint-Charles pour donner accès dans la cité de Québec, une subvention n'excédant pas en totalité, \$30,000; aussi,—pour 12 milles de son chemin depuis Lorette, via Charlebourg, jusqu'à Québec, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité \$38,400.....	68,400
Pour un chemin de fer de Summerside à Richmond Bay, dans la province de l'Île du Prince-Edouard, 3 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	9,600
A la Compagnie du chemin de fer de la Colombie à Kootenay, pour 35 milles de son chemin depuis le débouché du lac Kootenay jusqu'à un point sur la rivière Colombie aussi près que possible du confluent des rivières Colombie et Kootenay, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	112,000
Pour un chemin de fer depuis un point sur l'Intercolonial à travers la vallée Stewiacke, sur un parcours qui donnera des facilités de communication avec les mines de fer, Springside, Stewiacke-en-haut et les établissements de Mosquodoboit, 25 milles, au lieu de la subvention accordée par l'acte 49 Vic., chap. 10, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	80,000
Pour un chemin de fer de Frédéricton au village de Prince-William, dans la province du Nouveau-Brunswick, 22 milles, au lieu de la subvention accordée par l'acte 49 Vic., chap. 10, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	70,400
A la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de Saint-Jean et de la Rivière-du-Loup, pour 22 milles de son chemin depuis le village de Prince-William vers la ville de Woodstock, au lieu de la subvention accordée par l'acte 50-51 Vic., chap. 24, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité....	70,400

2. *Résolu.* Les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront accordées à ces compagnies respectivement; —les autres subventions, y compris celles accordées pour des chemins de fer sur une ligne s'étendant au delà du point auquel aucune des compagnies ci-haut nommément désignées est autorisée à construire son chemin de fer seront accordées à telles compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil comme ayant établi à sa satisfaction qu'elles sont en mesure de construire et parachever les dits chemins de fer respectivement. Toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un arrêté en conseil, sauf le chemin de fer d'Érié et Huron qui sera complété dans les deux ans qui suivront le premier jour de juillet prochain; et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil; et toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparativement à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée, excepté à l'égard de la Compagnie du chemin de fer d'Érié et Huron sur laquelle le paiement sera fait seulement lors de l'achèvement des travaux, excepté aussi à l'égard des subventions du chemin de fer d'Inverness et Richmond qui seront payées lors de l'achèvement de chaque section de dix milles conformément, autant que faire se pourra, avec l'arrangement conclu entre la compagnie et la municipalité d'Inverness et avec la quatrième clause de l'acte de la

---

législature de la Nouvelle-Ecosse, 1890, intitulé: "Acte permettant au comté d'Inverness d'emprunter des deniers;" excepté aussi à l'égard des subventions de la Compagnie du chemin de fer Grand Oriental pour des ponts sur les rivières Nicolet et Saint-François et de la Compagnie du chemin de fer du Lac Saint-Jean pour le pont sur la rivière Saint-Charles, sur laquelle il sera payé quinze pour cent de la valeur du travail fait, d'après les estimations mensuelles attestées par l'ingénieur en chef et sur approbation du ministre des Chemins de fer et Canaux; et excepté aussi à l'égard de la subvention accordée à la Compagnie du chemin de fer de Québec Central dont le premier paiement sera fait à l'expiration de douze mois à dater du certificat de l'ingénieur en chef attestant l'achèvement des travaux, et chaque paiement subséquent à l'expiration de chaque douze mois ensuite, pendant une durée de vingt ans.

3. *Résolu*, L'octroi de ces subventions aux compagnies mentionnées, respectivement, sera subordonné à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péages uniforme par mille que le Gouverneur en conseil prescrira.



---

No 77.

---

OTTAWA, VENDREDI, 9 MAI 1890.

---

---

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

---

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

OTTAWA :

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 12 MAI 1890.

## PRIÈRE.

M. Dewdney dépose sur le bureau,—Liste des écoles congrégationnelles dans les Territoires du Nord-Ouest, 1889.

Sur motion de M. Girouard, le premier rapport du comité des Privilèges et Elections est adopté.

Sur motion de M. McNeill, le rapport du comité spécial chargé de s'enquérir des faits relatifs aux fourrures enlevées à Charles Bremner, Métis domicilié à Battleford, est adopté.

Un message est reçu du Sénat, adoptant le bill (No 147) concernant la Compagnie du chemin de fer de Hereford et la Compagnie du chemin de fer Central du Maine, sans amendements.

Et adoptant, avec des amendements, le bill (No 137) modifiant l'Acte d'inspection du gaz, chapitre 101 des Statuts Révisés.

Et aussi, avec le bill suivant de leurs Honneurs, auquel le concours de cette Chambre est demandé, savoir:—

Bill (No 154) intitulé: "Acte concernant certaines banques d'épargnes dans la province de Québec."—Sur motion de M. Foster, le dit bill est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Sir John A. Macdonald propose,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer les résolutions suivantes:—

1. Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer aussi ci-après énumérés, savoir:—

A la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa, pour 30 milles de sa ligne à partir de l'extrémité occidentale des 30 milles subventionnés par l'acte 50-51 Vic., chap. 24, vers Ottawa, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$ 96,000
A la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Waterloo, pour 11 milles de sa ligne de Waterloo à Elmira, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	35,200
A la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Pacifique pour une ligne de Gravenhurst à Callander, la balance non payée des subventions accordées par les actes 45 Vic., chap. 14 et 46 Vic., chap. 25, n'excédant pas en totalité.....	600

Pour un chemin de fer de Woodstock, <i>viâ</i> London, jusqu'à Chatham, dans la province de l'Ontario, 80 milles, au lieu de la subvention accordée par l'acte 49 Vic., chap. 10, pour un chemin de fer d'Ingersoll, <i>viâ</i> London, à Chatham, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	256,000
A la Compagnie du chemin de fer de Sainte-Catherine et de Niagara Central, pour 14 milles de sa ligne à partir de l'extrémité est des 20 milles subventionnés par l'acte 52 Vic., chap. 3, jusqu'à Hamilton, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	44,800
Pour un chemin de fer d'Ottawa à Morrisburg, 52 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas un totalité.	166,400
A la Compagnie du chemin de fer d'Erié et Huron, pour 22 milles de sa ligne, de Petrolia, <i>viâ</i> Oil Springs à Dresden, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	70,400
A la Compagnie du chemin de fer de Brockville, Westport et Sault Sainte-Marie, pour une ligne de Brockville à Westport, la balance non payée de la subvention accordée par l'acte 48-49 Vic., chap. 59, n'excédant pas en totalité.....	83,000
A la Compagnie du chemin de fer de Manitouline et de la Rive Nord, pour 30 milles de son chemin depuis Little Current jusqu'à l'embranchement sur Algoma du Pacifique Canadien, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000
A la Compagnie du chemin de fer de Port Arthur, Duluth et Occidental, pour 5 milles de son chemin qui est un embranchement de la ligne-mère à Kukabeka Falls, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	16,000
A la Compagnie du chemin de fer du Lac Erié et de la Rivière Détroit, pour 50 milles de son chemin sur un parcours à être fixé par le Gouverneur Général en conseil, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	160,000
A la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool, pour 16 milles de son chemin depuis Bobcaygeon jusqu'au chemin de fer Midland, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	51,200
A la Compagnie du chemin de fer de Kingston, Smith's Falls et Ottawa, pour 36 milles de son chemin depuis l'extrémité nord-est des 20 milles subventionnés par l'acte 52 Vic., chap. 3, jusqu'à Smith's Falls, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	115,200
A la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à Parry Sound, pour 30 milles de son chemin depuis Egansville jusqu'à Barry's Bay, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000
A la Compagnie du chemin de fer de la Baie de Quinté au Lac Nipissingue, pour 30 milles de son chemin de Belleville à Bridgewater, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000
A la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique, pour 30 milles de son chemin de Cobourg au chemin de fer de Québec et Ontario, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000
A la Compagnie du chemin de fer de Saint-Stephen à Milltown, pour 3½ milles de son chemin de Saint-Stephen à la ville de Milltown, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	11,200
A la Compagnie du chemin de fer de Woodstock à Centreville, pour 6 milles de son chemin depuis l'extrémité ouest des 20 milles subven-	

tionnés pour l'acte 50-51 Vic., chap. 24, jusqu'à la frontière internationale entre la province du Nouveau-Brunswick et l'Etat du Maine, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	19,200
Pour un chemin de fer depuis un point à ou près Frédéricton jusqu'à un point sur le chemin de fer du Nouveau-Brunswick à l'ouest de Westfield Station, 30 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000
A la Compagnie du chemin de fer Central du Nouveau-Brunswick, pour $4\frac{1}{2}$ milles de son chemin, distance non couverte par la subvention antérieure depuis la tête de Grand Lake jusqu'à l'Intercolonial, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	14,400
A la Compagnie du chemin de fer de Montréal et Occidental, pour 70 milles de son chemin depuis Saint-Jérôme, dans une direction nord-ouest vers le Désert, dans la province de Québec, au lieu de la subvention accordée pour l'acte 49 Vic., chap. 10, une subvention ne dépassant pas \$5,161 par mille et n'excédant pas en totalité.....	361,270
Pourvu que la subvention accordée par les présentes à la dite Compagnie soit payée par versements lors de l'achèvement de chaque section du chemin de fer comme suit, savoir :—	

SECTIONS.	Longueur approximative en milles.
De Saint Jérôme à Shawbridge .....	8
De Shawbridge à Saint-Sauveur .....	4
De Saint-Sauveur à Sainte-Adèle.....	6
De Sainte-Adèle au Lac à la Fourche.....	6
Du Lac à la Fourche à Sainte-Agathe.....	$6\frac{1}{2}$
De Sainte-Agathe à Saint-Faustin.....	14
De Saint-Faustin à Saint-Jovite.....	$7\frac{1}{2}$
De Saint-Jovite au Lac du Sommet.....	8
Du Lac du Sommet à La Chute aux Iroquois.....	7
De La Chute aux Iroquois vers le Désert.....	3

Ces versements devant être proportionnés à la valeur de la partie ainsi complétée comparativement à celle de toute l'entreprise à être établie comme susdit.

Pour 75 milles du chemin de fer depuis Shelburne, dans le comté de Shelburne, et depuis Liverpool, dans le comté de Queen, jusqu'à Annapolis, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, à être entrepris de manière à assurer la construction jusqu'à Shelburne et Liverpool, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$240,000
A la Compagnie du chemin de fer d'Inverness à Richmond, pour 50 milles de son chemin depuis Port Hawkesbury jusqu'à Broadcove, une subvention ne dépassant pas \$1,000 par mille et n'excédant pas en totalité.....	50,000
A la Compagnie du chemin de fer International, pour un chemin de fer depuis Sherbrooke jusqu'à la frontière internationale, la balance impayée de la subvention accordée par l'acte 46 Vic., chap. 25, n'excédant pas en totalité.....	3,840
Pour compléter le chemin de fer de Montréal à Sorel depuis Saint-Lambert jusqu'à Sorel.....	40,000
A la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Pontiac au Pacifique, pour $7\frac{1}{2}$ milles de son chemin entre Hull et Aylmer, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	24,000
A la Compagnie du chemin de fer de Montréal au Lac Maskinongé, pour $3\frac{1}{2}$ milles de son chemin, distance non-couverte par la subvention accordée par l'acte 49 Vic., chap. 10, entre Saint-Félix et le Lac	

Maskinongé, dans la paroisse de Saint-Gabriel, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité .....	10,200
A la Compagnie du chemin de fer Grand Oriental, pour un pont sur la rivière Nicolet et aussi un pont sur la rivière Saint-François, une subvention de 15 pour cent sur la valeur de la construction, n'excédant pas.....	37,500
A la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond, pour 24 milles de son chemin depuis Drummondville jusqu'à Saint-Rosaire, dans la province de Québec, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	76,800
A la Compagnie du chemin de fer du Grand Nord, pour 15 milles de son chemin depuis un point à ou près de Montcalm jusqu'au Pacifique Canadien entre Joliette et Saint-Félix de Valois, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité .....	48,000
A la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Lac Témiscamingue, pour 20 milles de son chemin depuis l'extrémité ouest des 15 milles subventionnés par l'acte 52 Vic., chap. 3, jusqu'au Long Sault, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	64,000
A la Compagnie du chemin de fer de Mount Orford, pour 21 milles de son chemin entre Lawrenceville et Kingsbury, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité .....	67,200
A la Compagnie du chemin de fer de Maskinongé au lac Nipissingue, pour 15 milles de son chemin depuis l'extrémité nord des 15 milles subventionnés par l'acte 52 Vic., chap. 3, se dirigeant vers la paroisse de Saint-Michel des Saints, sur la rivière Matawin, dans la province de Québec, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	48,000
A la Compagnie du chemin de fer de l'Union Jacques Cartier, pour 15 milles de son chemin depuis le Pacifique Canadien sur le parcours à être fixé par le gouverneur général en conseil, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	48,000
A la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et d'Adirondack, pour 18 milles de son chemin depuis Valleyfield jusqu'à Huntingdon sur le chemin de fer de Jonction de Montréal et Champlain, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	57,600
A la Compagnie du chemin de fer de Québec Central, pour 80 milles de son chemin depuis la station Saint-François sur le chemin de fer de Québec Central jusqu'à un point sur le chemin de fer Atlantique et Nord-Ouest près de la rivière à l'Orignal, ou depuis un point sur le chemin de fer de Québec Central entre la rivière Chaudière et la station King jusqu'à un point sur le chemin de fer International à ou près du lac Mégantic, au lieu de la subvention accordée par l'acte 51 vic., chap. 3, une subvention n'excédant pas \$21,191.54 par année pendant 20 ans, ou une garantie de pareille somme pour un permis semblable comme intérêt sur les obligations de la compagnie. La dite subvention annuel pendant 20 ans représentant un octroi en argent de.....	288,000
A la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean, pour un pont de chemin de fer sur la rivière Saint-Charles pour donner accès dans la cité de Québec, une subvention n'excédant pas en totalité, \$30,000; aussi,—pour 12 milles de son chemin depuis Lorette, viâ Charlebourg, jusqu'à Québec, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	68,400
Pour un chemin de fer de Summerside à Richmond Bay, dans la province de l'Île du Prince-Edouard, 3 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	9,600

A la Compagnie du chemin de fer de la Colombie à Kootenay, pour 35 milles de son chemin depuis le débouché du lac Kootenay jusqu'à un point sur la rivière Colombie aussi près que possible du confluent des rivières Colombie et Kootenay, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	112,000
Pour un chemin de fer depuis un point sur l'Intercolonial à travers la vallée Stewiacke, sur un parcours qui donnera des facilités de communication avec les mines de fer, Springside, Stewiacke-en-haut et les établissements de Mosquodoboit, 25 milles, au lieu de la subvention accordée par l'acte 49 Vic., chap. 10, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	80,000
Pour un chemin de fer de Frédéricton au village de Prince-William, dans la province du Nouveau-Brunswick, 22 milles, au lieu de la subvention accordée par l'acte 49 Vic., chap. 10, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	70,400
A la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de Saint-Jean et de la Rivière-du-Loup, pour 22 milles de son chemin depuis le village de Prince-William vers la ville de Woodstock, au lieu de la subvention accordée par l'acte 50-51 Vic., chap. 24, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	70,400

2. Les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront accordées à ces compagnies respectivement ;—les autres subventions, y compris celles accordées pour des chemins de fer sur une ligne s'étendant au delà du point auquel aucune des compagnies ci-haut nommément désignées est autorisée à construire son chemin de fer seront accordées à telles compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil comme ayant établi à sa satisfaction qu'elles sont en mesure de construire et parachever les dits chemins de fer respectivement. Toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un arrêté en conseil, sauf le chemin de fer d'Erié et Huron qui sera complété dans les deux ans qui suivront le premier jour de juillet prochain ; et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le pré-ent autorisé à conclure ; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil ; et toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparativement à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée, excepté à l'égard de la Compagnie du chemin de fer d'Erié et Huron sur laquelle le paiement sera fait seulement lors de l'achèvement des travaux, excepté aussi à l'égard des subventions du chemin de fer d'Inverness et Richmond qui seront payées lors de l'achèvement de chaque section de dix milles conformément, autant que faire se pourra, avec l'arrangement conclu entre la compagnie et la municipalité d'Inverness et avec la quatrième clause de l'acte de la législature de la Nouvelle-Ecosse, 1890, intitulé : " Acte permettant au comté d'Inverness d'emprunter des deniers ; " excepté aussi à l'égard des subventions de la Compagnie du chemin de fer Grand Oriental pour des ponts sur les rivières Nicolet et Saint-François et de la Compagnie du chemin de fer du Lac Saint-Jean pour le pont sur la rivière Saint-Charles, sur laquelle il sera payé quinze pour cent de la valeur du travail fait, d'après les estimations mensuelles attestées par l'ingénieur en chef et sur approbation du ministre des Chemins de fer et Canaux ; et excepté aussi à l'égard de la subvention accordée à la Compagnie du chemin de fer de Québec Central dont

le premier paiement sera fait à l'expiration de douze mois à dater du certificat de l'ingénieur en chef attestant l'achèvement des travaux, et chaque paiement subséquent à l'expiration de chaque douze mois ensuite, pendant une durée de vingt ans.

3. L'octroi de ces subventions aux compagnies mentionnées, respectivement, sera subordonné à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péages uniforme par mille que le Gouverneur en conseil prescrira.

Alors, Sir John A. Macdonald informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommandent à la Chambre.

Ordonné,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer les dites résolutions.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

#### GLISSOIRES ET ESTACADES.

409	Rivière Ottawa—Réfection de la glissoire aux chutes du Grand Calumet.....	8,000 00
	Rivière Petewawa, district d'Ottawa.....	5,000 00
	District d'Ottawa—Réfection des constructions aux stations DesJoachims et Calumet.....	8,000 00

#### ROUTES ET PONTS.

410	Pont en fer sur la Grande Rivière, à York .....	20,000 00
	Pont sur le canal Rideau, à la rue Maria, cité d'Ottawa.....	15,000 00
	Pont sur la rivière Ottawa, au pied du lac Témiscamingue, les gouvernements d'Ontario et de Québec contribuant chacun \$4,000.....	4,000 00
	Pour la construction d'un pont libre sur la rivière du Vieux au fort McLeod—Montant périmé, \$10,000 à voter de nouveau..	15,000 00

#### TÉLÉGRAPHES.

411	<i>Lignes terrestres et câbles pour la côte et les îles du bas du fleuve et du golfe Saint-Laurent et les provinces maritimes—</i>	
	Pour relever le câble de la Grosse Ile aux Rochers aux Oiseaux (îles de la Madeleine) et le reposer entre Meat-Cove et l'île de Saint-Paul.....	3,000 00
	Pour relier l'île Whitehead à l'île Grand Manan, baie de Fundy.	3,000 00
	Ligne reliant Meat-Cove à la Pointe-Blanche, Cap-Breton.....	600 00
412	<i>Lignes télégraphiques, Colombie-Britannique.</i>	
	Réfection de la ligne entre Ashcroft et Barkerville.....	13,000 00

#### SUBVENTIONS POSTALES ET SUBVENTIONS AUX PAQUEBOTS.

413	Montant nécessaire pour défrayer le transport des malles entre le Canada et le Royaume-Uni, en vertu d'un contrat passé avec M. Andrew Allan, aux taux de \$125,000 par année.....	125,000 00
414	Communication à la vapeur entre le port Mulgrave, au terminus du chemin de fer de prolongement de l'Est, et la baie de l'Est, Cap-Breton.....	4,000 00

#### SERVICH MARITIME FLUVIAL.

415	Montant additionnel de \$573.80 dans les cas des sergents Benjamin Holdbrook et Camille Nourrie autrefois de la police du	
-----	---	--

	havre de Montréal, ces derniers ayant été employés toute l'année au lieu de pendant la saison de navigation, ainsi que pourvu dans le budget supplémentaire de 1889-90.....	573 80
416	Pour pourvoir à l'achat d'un nouveau steamer afin de remplacer le "Sir James Douglas" employé au service des phares, des bouées et de la côte, dans la Colombie-Britannique, navire qui n'est plus en état de faire ce service.....	70,000 00

## PÊCHERIES.

417	}	Pour faire face à l'augmentation de la dépense de la garde des pêcheries par suite du changement projeté relativement au système de protection—	
		Pêcheries—Ontario .....	3,000 00
		Québec .....	2,000 00
		Nouveau-Brunswick.....	3,000 00
		Nouvelle-Ecosse .....	3,000 00
		Ile du Prince-Edouard.....	500 00
		Manitoba et les territoires du Nord-Ouest.....	3,000 00
		Examens des huîtrières.....	5,000 00
		Coût de construction d'établissement destinés à la culture du homard .....	5,000 00

## SAUVAGES.

*Ontario et Québec.*

418	}	Pour venir en aide à la société d'agriculture des Sauvages Oneida de la Thames et lui permettre d'offrir des prix à son exposition annuelle.....		60 00
		Pour venir en aide aux écoles suivantes établies pour les enfants sauvages de la foi protestante au lac du Poisson-Blanc, Ont.....		\$200 00
		Chapleau, Ont.....	200 00	400 00
		Pour venir en aide à la société d'agriculture des Sauvages Moucey de la Thames qui n'a pas de fonds destiné à couvrir l'achat de prix pour son exposition annuelle.....		90 00
		Pour dédommager John Grant, un squatter établi sur la réserve Gibson, à raison d'améliorations qu'il a dû abandonner, savoir : une maison de 18 x 16 ainsi que 5 acres de terrain défriché, dont 1½ est cultivé. Sur les 3½ autres le bois a été buché et mis en billots.....		50 00
		Pour permettre au département de poursuivre les travaux de subdivision des réserves sauvages d'Ontario et de Québec, ainsi que requis.....		1,000 00

*Manitoba et les territoires du Nord-Ouest.*

}	Aide au collège Emmanuel, à Prince-Albert, territoires du Nord-Ouest.....		1,000 00
	Pour pourvoir aux appointements des trois constables fédéraux préposés à la répression du trafic des liqueurs parmi les Sauvages—deux sur la réserve de la rivière Rosseau et un sur celle du lac à l'Esturgeon—\$12 par année chacun.....		36 00
	Achats de rets et hameçons pour les Sauvages pauvres du district de la McKenzie.....		500 00
	Pour pourvoir aux appointements d'un maître d'école au lac la Ronge..		\$300 00
	Et au lac Montréal.....		300 00

419	Et pour aider à la construction d'une maison d'école à chacun de ces endroits, (\$100 chacun).....	200 00	
			800 00
	Pour réparations et additions à l'école d'industrie de la Rivière Haute, ainsi qu'il suit :—		
	Lambrissage du principal corps de logis.....	\$2,500 00	
	Maison pour employés de l'école, instructeurs et autres.....	1,500 00	
			4,000 00
	Pour pourvoir au salaire de M. Tucker, distributeur de vivres et instructeur d'agriculture, sur la réserve des Sioux aux Bois de l'Original.....		144 00
	Pour pourvoir aux appointements d'un maître pour troisième école sur la réserve des Sauvages, au fort Alexandre, dans le traité No 1, Manitoba.....		300 00
	Salle d'exercices de bataillon de Brantford—A voter de nouveau. New-London.....		10,000 00 1,000 00

*Colombie-Anglaise.*

420	Aide à l'école sauvage actuellement en opération à Kitkahtla à environ 35 milles de Port-Essington, sous les auspices de la société de mission de l'église d'Angleterre.....		300 00
	Pour payer au département de la marine les gages de l'équipage du steamer fédéral <i>Sir James Douglas</i> pour le temps qu'il a été au service du commissaire des réserves sauvages de la côte nord-ouest de la Colombie-Anglaise, depuis le 29 juillet jusqu'au 1er août 1889.....		123 88
	Pour le soutien d'une école de métiers, pour les Sauvages de l'Île aux Cormorans, baie Albert :—		
	Gages du charpentier et construc. d'embarcation... \$900 00		
	Forgeron, \$75 par mois.....	900 00	
	Cordonnier do .....	900 00	
			2,700 00
	Pour l'entretien de l'école d'industrie de Kootenay.....		2,500 00
	Pour pourvoir aux appointements d'un instituteur de l'école d'industrie des Sauvages de Kamloops.....		500 00
	Pour pourvoir à l'emploi de M. W. H. Robertson, en qualité d'instructeur de métiers à l'école d'industrie des Sauvages à Metlakahtla :—		
	Appointements annuels.....	\$1,000 00	
	Allocation de subsistance.....	360 00	
			1,360 00

*Nouvelle-Ecosse.*

421	Pour permettre au département de payer au révérend J. D. Cummane, missionnaire, ses services à l'égard des Sauvages de Colchester et du comté de Hants, Nouvelle-Ecosse.....		100 00
	Pour permettre au département de payer au révérend Père Richard, missionnaire, ses services à l'égard des Sauvages de la Grande-Anse; comté de Richibouctou .....		200 00
422	Pour permettre au département de payer au révérend M. Smith, de Dalhousie, ses services à l'égard des Sauvages de la Rivière à l'Anguille, comté de Restigouche.....		50 00
	Pour permettre au département de payer au révérend Père Murray ses soins à l'égard des Sauvages du comté de Carleton.		100 00

## COMMISSION GÉOLOGIQUE.

423	{	Pour payer à M. James Fletcher ses services relatifs aux collections entomologiques du musée de géologie et d'histoire naturelle .....	100 00
		Pour pourvoir au paiement de dépenses relatives au forage de puits artésiens.....	10,000 00

## DIVERS.

424	Classement d'anciennes archives de la ci-devant province du Canada .....	2,000 00	
425	Autre somme nécessaire pour rembourser au gouvernement de la Colombie-Anglaise les frais de transport de la batterie "C" et autres dépenses s'y rattachant, <i>re</i> Expédition de la Skeena..	47 80	
426	Frais judiciaires.....	2,000 00	
427	{	Autre somme nécessaire pour avoir de l'aide dans les bureaux d'enregistrement des territoires du Nord-Ouest .....	1,000 00
		Pour pourvoir au paiement des frais de traduction et d'impression des ordonnances revisées de 1888 .....	1,500 00
		Pour pourvoir à l'achat et à la distribution de pièges pour l'extermination des gophers dans les territoires du Nord-Ouest.....	1,000 00
430	Pour pourvoir à la collection et au classement d'anciennes archives du Canada au bureau du Conseil privé.....	1,000 00	
431	"Débats du conseil législatif de Québec," de Rouleau, pour 1888, 1889 et 1890—20 exemplaires chacun, à \$3.....	180 00	
432	"Le Vieux Lachine," publié par la Cie Gebhardt-Berthiaume—50 exemplaires, à \$1.....	50 00	
433	"Les Bourgeois du Nord-Ouest," 25 exemplaires, à \$2.....	50 00	
434	" <i>Lectures on Comparative Politics</i> ," de Bourinot, 25 exemplaires, à \$1.....	25 00	
435	" <i>A Digest of Criminal Law</i> ," par M. le juge Burbidge, 20 exemplaires, à \$6.50 .....	130 00	

## PERCEPTION DU REVENU.

## ACCISE.

436	{	Pour payer une augmentation de salaire au gérant de l'entrepôt d'alcool mélangé d'esprit pyroxylique.....	150 00
		Comme indemnité au percepteur Nash, de Charlottetown, pour services extraordinaires pendant trois mois d'absence de la division du préposé d'accise Moore.....	125 00

## POIDS ET MESURES.

437	{	Pour payer le traitement d'un adjoint de l'inspecteur des poids et mesures à Victoria, C.-Brit.....	600 00
		Pour augmenter le traitement de A. C. Paterson, adjoint de l'inspecteur des poids et mesures à Qu'Appelle.....	100 00
		Pour augmenter le traitement de S. Dillon, inspecteur-adjoint des poids et mesures, Montréal.....	100 00
		Pour augmenter le traitement de M. Kelly, inspecteur-adjoint des poids et mesures, Québec.....	100 00

## INSPECTION DU GAZ.

438	Pour payer D. McPhee, inspecteur du gaz, à Hamilton, pour services comme ingénieur consultant, ayant pour objet de préparer de nouveaux bureaux et d'améliorer l'appareil dans plusieurs bureaux.....	200 00
-----	---	--------

## MENUS REVENUS.

439	Somme nécessaire pour la construction de routes sur les terres de l'artillerie à Grand-Falls, Nouveau-Brunswick.....	600 00
-----	--	--------

## CHEMINS DE FER ET CANAUX.

440	Pour paie supplémentaire aux personnes employées permanemment dans le service public et pour rémunérations à toutes autres personnes à raison de services rendus quant aux navires de passage dans les canaux entre le lac Erié et Montréal, les samedis à partir de minuit jusqu'à 6 heures du matin des dimanches, et depuis 9 heures du soir les dimanches jusqu'à minuit, nonobstant tout ce qui est contraire dans l'Acte du Service Civil.....	6,350 00
-----	--	----------

## TRAVAUX PUBLICS.

*Entretien et réparations.*

441	District de la rivière Trent et de Newcastle—Somme additionnelle nécessaire pour réparations.....	2,000 00
-----	---	----------

## POSTES.

442	{	Pour payer un commis additionnel de 1re classe au bureau de l'inspecteur des postes à Stratford.....	1,200 00
		Pour augmenter le traitement de M. T. P. French, inspecteur des postes, Ottawa.....	200 00
		Pour ajouter à la somme votée pour permettre au directeur général des postes de porter le traitement de M. Sydenham Howe à \$600 par année.....	200 00
		Pour payer une augmentation de traitement à un commis de 1re classe au bureau de poste de Toronto.....	100 00
		Pour payer deux facteurs additionnels au bureau de poste de Montréal, à raison de \$360 pour chacun.....	720 00
		Pour payer un commis de 1re classe au bureau de l'inspecteur des postes de Winnipeg.....	1,200 00
		Pour payer la différence de salaire à H. Lacken, messenger au bureau de l'inspecteur des postes de Montréal, ce salaire se trouvant diminué d'autant dans le budget principal.....	80 00

## PENSIONS.

443	Pour payer à Mlle Harriet Fraser une annuité de \$250, et de \$150 à M. Roderick Fraser, en reconnaissance des services de leur père qui a exploré la région formant aujourd'hui la province de la Colombie-Britannique.....	400 00
-----	--	--------

## ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUES.

371	Nouvelle somme nécessaire pour la station agronomique centrale.	4,000 00
372	Nouveaux instruments et appareils pour le département de la laiterie à la station agronomique.....	1,500 00
373	Pour aider à la publication des rapports annuels des associations des laitiers et des cultivateurs de fruits.....	2,000 00
374	Pour payer à M. George L. McDonald sa réclamation pour collection de pierres de construction de la Nouvelle-Ecosse, pour l'exposition de Philadelphie.....	300 00
375	Pour faire représenter le Canada à l'exposition qui aura lieu à la Jamaïque en 1891.....	5,000 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL—*Fin.**Chemin de fer de Montréal et de la Ligne Directe.*

381	Montant requis.....	101,000 00
-----	---------------------	------------

## IMMIGRATION.

376	Nouvelle somme nécessaire pour l'immigration.....	150,000 00
-----	---	------------

LÉGISLATION—*Fin.*

368 Impression, reliure et distribution des lois .....	9,000 00
428 Autre somme nécessaire pour acheter de l'outillage pour l'imprimerie nationale.....	26,380 00
Résolutions à rapporter.	

MARDI, 13 mai 1890.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

Un message est reçu du Sénat, adoptant, avec un amendement, le bill (No 135) modifiant l'Acte des Matelots, chapitre 74 des Statuts Revisés du Canada.

Le bill (No 150) concernant un certain arrangement y mentionné avec la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton,—est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture, à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

Le bill (No 151) du Sénat, intitulé: " Acte relatif aux chemins de fer, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois, et passé.

La Chambre alors s'ajourne à 1.25 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUMET,  
*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

*M. Dewdney*—Mardi ou mercredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer les résolutions suivantes:—

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder à la Compagnie de chemin de fer et de canal du Lac Manitoba des terres fédérales, n'excédant pas une étendue de 6,400 acres par mille pour une voie ferrée depuis Portage-la-Prairie jusqu'au lac Winnipegosis à ou près Portage Meadow, distance d'environ 125 milles.

2. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder à la Compagnie du chemin de fer du Sud-Est du Manitoba des terres fédérales n'excédant pas une étendue de 6,400 acres par mille, pour une voie ferrée partant de Winnipeg en se dirigeant vers le sud ou le sud-est jusqu'à un point sur le côté ouest du lac des Bois, distance d'environ 110 milles.

3. Résolu,—Qu'il est expédient que les dits octrois soient faits pour aider à la construction des dits chemins de fer respectivement, dans les proportions et aux conditions fixées par les arrêtés en conseil pris à leur sujet; et que, excepté à l'égard de ces conditions, les dits octrois soient à titre gratuit, sauf seulement le paiement par les concessionnaires respectifs des frais d'arpentage de ces terres et des dépenses incidentes, au taux de dix centins par acre, argent comptant, lors de l'émission des lettres-patentes pour ces terres.

*Sir John A. Macdonald*—Mardi ou mercredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer les résolutions suivantes:—

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil d'accorder les subventions ci-dessous mentionnées aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer aussi énumérés ci-après, savoir :

A la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata, pour 16 milles de sa ligne depuis l'extrémité ouest des 20 milles de son embranchement à partir d'Edmunston subventionnée par l'Acte 51 Vic., chap. 3, dans la direction de la rivière Saint-François, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$51,200
Pour un chemin de fer depuis l'extrémité nord des 14 milles pour lesquels une subvention a été accordée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24, à la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Tobique depuis Perth Center vers Plaisted Rock Island, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$35,200
A la Compagnie du chemin de fer de Mount Orford pour 31 milles de sa ligne entre Eastman et Kingsbury, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	\$99,200
Pour un chemin de fer depuis la station Dorval, sur la ligne du Grand Tronc, jusqu'à un point à ou près la Rivière des Prairies, distance de 15 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$48,000

2. Résolu—Les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront accordées à ces compagnies respectivement;—les autres subventions, y compris celles accordées pour des chemins de fer sur une ligne s'étendant au delà du point auquel aucune des compagnies ci-haut nommément désignées est autorisée à construire son chemin de fer seront accordées à telles compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil comme ayant établi à sa satisfaction qu'elles sont en mesure de construire et parachever les dits chemins de fer respectivement. Toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées seront commencées dans les deux ans qui suivront le

premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un arrêté en conseil, et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des chemins de fer et canaux, et spécifiés dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil; et toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparativement à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée.

3. Résolu,—L'octroi de ces subventions aux compagnies mentionnées, respectivement, sera subordonné à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péages uniforme par mille que le Gouverneur en conseil prescrira.

M. *Foster*—Mardi ou mercredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que le délai pour l'achèvement des travaux de la Compagnie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou (limitée) sera fixé, en ce qui concerne ses titres à recevoir la subvention ci-devant autorisée, au 1er juillet 1892 au lieu du 1er juillet 1890; et aussi, que la compagnie pourra obtenir un nouveau délai de 24 mois pour terminer les dits travaux, à la condition de payer une pénalité mensuelle de \$5,000 pour chacun des mois pendant lesquels les travaux resteront inachevés après la date en premier lieu ci-dessus mentionnée.

No 78.

OTTAWA, LUNDI, 12 MAI 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

PROCÈS - VERBAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 13 MAI 1890.

## PRIERE.

Sur motion de M. Daly, toutes les règles et ordres sont suspendus au sujet d'un bill modifiant l'Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson.

Il présente alors le dit bill (No 155), lequel est lu les première et seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sir John A. Macdonald propose,—Que la Chambre se forme en comité général, ce jour, pour considérer les résolutions suivantes :—

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil d'accorder les subventions ci-dessous mentionnées aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer aussi énumérés ci-après, savoir :

A la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata, pour 16 milles de sa ligne depuis l'extrémité ouest des 20 milles de son embranchement à partir d'Edmunston subventionnée par l'Acte 51 Vic., chap. 3, dans la direction de la rivière Saint-François, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$51,200
Pour un chemin de fer depuis l'extrémité nord des 14 milles pour lesquels une subvention a été accordée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24, à la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Tobique depuis Perth Center vers Plaisted Rock Island, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$35,200
A la Compagnie du chemin de fer de Mount Orford pour 31 milles de sa ligne entre Eastman et Kingsbury, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	\$99,200
Pour un chemin de fer depuis la station Dorval, sur la ligne du Grand Tronc, jusqu'à un point à ou près la Rivière des Prairies, distance de 15 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$48,000

2. Résolu—Les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront accordées à ces compagnies respectivement;—les autres subventions, y compris celles accordées pour des chemins de fer sur une ligne s'étendant au delà du point auquel aucune des compagnies ci-haut nommément désignées est autorisée à construire son chemin de fer seront accordées à telles compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil comme ayant établi à sa satisfaction qu'elles sont en mesure de construire et parachever les dits chemins de fer respectivement. Toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas

dépasser quatre ans, qui sera fixé par un arrêté en conseil, et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des chemins de fer et canaux, et spécifiés dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil; et toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparativement à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée.

3. Résolu,—L'octroi de ces subventions aux compagnies mentionnées, respectivement, sera subordonné à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péages uniforme par mille que le Gouverneur en conseil prescrira.

Alors, Sir John A. Macdonald informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la Chambre.

Ordonné,—Que la Chambre se forme en comité général, ce jour, pour considérer les dites résolutions.

M. Dewdney propose,—Que, demain la Chambre se forme en comité général pour considérer les résolutions suivantes:—

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder à la Compagnie de chemin de fer et de canal du Lac Manitoba des terres fédérales, n'excédant pas une étendue de 6,400 acres par mille pour une voie ferrée depuis Portage-la-Prairie jusqu'au lac Winnipegosis à ou près Portage Meadow, distance d'environ 125 milles.

2. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder à la Compagnie du chemin de fer du Sud-Est du Manitoba des terres fédérales n'excédant pas une étendue de 6,400 acres par mille, pour une voie ferrée partant de Winnipeg en se dirigeant vers le sud ou le sud-est jusqu'à un point sur le côté ouest du lac des Bois, distance d'environ 110 milles.

3. Résolu,—Qu'il est expédient que les dits octrois soient faits pour aider à la construction des dits chemins de fer respectivement, dans les proportions et aux conditions fixées par les arrêtés en conseil pris à leur sujet; et que, excepté à l'égard de ces conditions, les dits octrois soient à titre gratuit, sauf seulement le paiement par les concessionnaires respectifs des frais d'arpentage de ces terres et des dépenses incidentes, au taux de dix centins par acre, argent comptant, lors de l'émission des lettres-patentes pour ces terres.

Alors, M. Dewdney informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la Chambre.

Ordonné,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer les dites résolutions.

M. McMullen propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant;—laquelle proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Le bill (No 150) concernant un certain arrangement y mentionné avec la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton, est lu pour la troisième fois, et passé.

Les amendements faits par le Sénat au bill (No 137) modifiant l'Acte d'inspection du gaz, chapitre 101 des Statuts Révisés du Canada, sont pris en considération, et adoptés.

Les résolutions adoptées en comité général le 9 courant, accordant des subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, étant rapportées;

M. Dewdney propose,—Que les dites résolutions soient lues la seconde fois.

M. Watson propose, comme amendement,—Que les dites résolutions ne soient pas maintenant lues la seconde fois, mais qu'elles soient renvoyées en comité général afin de prescrire, comme condition des octrois gratuits à être faits aux chemins de fer, que les terres agricoles ordinaires ainsi octroyées seront soumises à la vente en étendues convenables à des conditions d'établissement réel à des prix n'excédant pas un maximum fixe.

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est rejeté, sur la division suivante :—

## POUR :

## Messieurs

Armstrong,  
Bain (*Wentworth*),  
Barron,  
Béchar, d,  
Bernier,  
Blake,  
Bourassa,  
Brien,  
Campbell,  
Cartwright (Sir Richard),  
Casey,  
Casgrain,  
Charlton,  
Couture,  
Dessaint,  
Ellis,

Fiset,  
Fisher,  
Geoffrion,  
Gillmor,  
Godbout,  
Guay,  
Holton,  
Innes,  
Landerkin,  
Lang,  
Laurier,  
Livingston,  
Lovitt,  
Mackenzie,  
McMullen,  
Meigs,

Mills (*Bothwell*),  
Mitchell,  
Neveux,  
Paterson (*Brant*),  
Rinfret,  
Rowand,  
Sainte-Marie,  
Scriver,  
Semple,  
Somerville,  
Sutherland,  
Trow,  
Turcot,  
Watson,  
Welsh, et  
Wilson (*Elgin*).—48.

## CONTRE :

## Messieurs

Amyot,  
Audet,  
Bain (*Soulanges*),  
Bell,  
Bergeron,  
Bergin,  
Boisvert,  
Bowell,  
Boyle,  
Brown,  
Bryson,  
Burns,  
Cargill,  
Carling,  
Carpenter,  
Caron (Sir Adolphe),  
Chapleau,  
Cimon,  
Cochrane,  
Cockburn,  
Colby,  
Corby,  
Costigan,

Davis,  
Dawson,  
Denison,  
Desaulniers,  
Desjardins,  
Dewdney,  
Dupont,  
Earle,  
Ferguson (*Renfrew*),  
Foster,  
Gigault,  
Girouard,  
Grandbois,  
Guillet,  
Haggart,  
Hall,  
Hesson,  
Hickey,  
Joncas,  
Jones (*Digby*),  
Labrosse,  
Langevin (Sir Hector)  
LaRivière,

McMillan (*Vaudreuil*),  
McNeill,  
Madill,  
Masson,  
Moncrieff,  
Montague,  
Montplaisir,  
Patterson (*Essex*),  
Porter,  
Robillard,  
Roome,  
Ross,  
Shanly,  
Small,  
Smith (*Ontario*),  
Taylor,  
Temple,  
Thérien,  
Thompson (Sir John),  
Tyrwhitt,  
Wallace,  
Ward,  
Weldon (*Albert*),

Coughlin,	Laurie (Lieut.-gén.),	Wilmot,
Coulombe,	Lépine,	Wilson ( <i>Lennox</i> ),
Curran,	Macdonald (Sir John),	Wood ( <i>Brockville</i> ), et
Daly,	McCulla,	Wood ( <i>Westmoreland</i> ).—83.
Daoust,	McKay,	

Et la question étant mise sur la motion principale,—elle est adoptée.

Les dites résolutions sont, en conséquence, lues la seconde fois, et adoptées.

Le bill (No 152) modifiant les actes concernant le havre de Pietou,—est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois, et passé.

Le bill (No 149) pourvoyant au paiement d'une prime sur le fer en gueuse fabriqué avec du minerai canadien,—est lu pour la seconde fois, sur division, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois, et passé.

L'amendement fait par le Sénat au bill (No 135) modifiant l'Acte des matelots, chapitre 74 des Statuts Révisés, est pris en considération, et adopté.

Le bill (No 148) pourvoyant à la collection et à la publication de statistiques du travail,—est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité général pour aujourd'hui.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution pourvoyant à l'ouverture d'un crédit applicable aux dépenses se rapportant au bureau des statistiques du travail.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que la somme de dix mille piastres par année sera applicable aux dépenses se rattachant au Bureau des Statistiques du Travail.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est rapportée, lue la seconde fois, adoptée et renvoyée au comité général sur le bill (No 148) pourvoyant à la collection et à la publication des statistiques du travail.

Le dit bill est alors délibéré en comité général (avec la résolution adoptée en comité, ce jour), rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat, informant cette Chambre que le Sénat n'insiste pas sur ses amendements désapprouvés par la Chambre des Communes, savoir: les 14e, 17e, 18e et la partie du 20e qui proposait d'ajouter les paragraphes 86 et 87, au bill (No 65) modifiant de nouveau la loi criminelle.

Sur motion de M. Hesson, toutes les règles et ordres sont suspendues au sujet d'un bill concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne de Bois à Qu'Appelle.

Il présente alors le dit bill (No 156), lequel est lu les première et seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, sur division.

Le bill (No 154) intitulé: "Acte concernant certaines banques d'épargne dans la province de Québec,"—est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé (tel qu'amendé).

M. Foster dépose sur le bureau,—Correspondance concernant la résiliation du contrat Anderson pour le service des steamers transatlantiques.

La Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions autorisant l'octroi de subventions à certaines compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer y mentionnés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer aussi ci-après énumérés, savoir :—	
A la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa, pour 30 milles de sa ligne à partir de l'extrémité occidentale des 30 milles subventionnés par l'acte 50-51 Vic., chap. 24, vers Ottawa, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$ 96,000
A la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Waterloo, pour 11 milles de sa ligne de Waterloo à Elmira, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	35,200
A la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Pacifique pour une ligne de Gravenhurst à Callander, la balance non payée des subventions accordées par les actes 45 Vic., chap. 14 et 46 Vic., chap. 25, n'excédant pas en totalité.....	600
Pour un chemin de fer de Woodstock, <i>viâ</i> London, jusqu'à Chatham, dans la province de l'Ontario, 80 milles, au lieu de la subvention accordée par l'acte 49 Vic., chap. 10, pour un chemin de fer d'Ingersoll, <i>viâ</i> London, à Chatham, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	256,000
A la Compagnie du chemin de fer de Sainte-Catherine et de Niagara Central, pour 14 milles de sa ligne à partir de l'extrémité des 20 milles subventionnés par l'acte 52 Vic., chap. 3, jusqu'à Hamilton, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	44,800
Pour un chemin de fer d'Ottawa à Morrisburg, 52 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas un totalité.....	166,400
A la Compagnie du chemin de fer d'Erié et Huron, pour 22 milles de sa ligne, de Petrolia, <i>viâ</i> Oil Springs à Dresden, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	70,400
A la Compagnie du chemin de fer de Brockville, Westport et Sault Sainte-Marie, pour une ligne de Brockville à Westport, la balance non payée de la subvention accordée par l'acte 48-49 Vic., chap. 59, n'excédant pas en totalité.....	83,000
A la Compagnie du chemin de fer de Manitouline et de la Rive Nord, pour 30 milles de son chemin depuis Little Current jusqu'à l'embranchement sur Algoma du Pacifique Canadien, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000
A la Compagnie du chemin de fer de Port Arthur, Duluth et Occidental, pour 5 milles de son chemin qui est un embranchement de la ligne-mère à Kukabeka Falls, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	16,000
A la Compagnie du chemin de fer du Lac Erié et de la Rivière Détroit, pour 50 milles de son chemin sur un parcours à être fixé par le Gouverneur Général en conseil, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	160,000
A la Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool, pour 16 milles de son chemin depuis Bobcaygeon jusqu'au chemin de fer Midland, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	51,200

A la Compagnie du chemin de fer de Kingston, Smith's Falls et Ottawa, pour 36 milles de son chemin depuis l'extrémité nord-est des 20 milles subventionnés par l'acte 52 Vic., chap. 3, jusqu'à Smith's Falls, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	115,200
A la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à Parry Sound, pour 30 milles de son chemin depuis Egansville jusqu'à Barry's Bay, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000
A la Compagnie du chemin de fer de Belleville au Lac Nipissingue, pour 30 milles de son chemin de Belleville à Tweed et delà à Bridgewater, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000
A la Compagnie du chemin de fer de Cobourg, Northumberland et du Pacifique, pour 30 milles de son chemin de Cobourg au chemin de fer de Québec et Ontario, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000
A la Compagnie du chemin de fer de Saint-Stephen à Milltown, pour 3 $\frac{1}{2}$ milles de son chemin de Saint-Stephen à la ville de Milltown, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	11,200
A la Compagnie du chemin de fer de Woodstock à Centreville, pour 6 milles de son chemin depuis l'extrémité ouest des 20 milles subventionnés pour l'acte 50-51 Vic., chap. 24, jusqu'à la frontière internationale entre la province du Nouveau-Brunswick et l'Etat du Maine, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	19,200
Pour un chemin de fer depuis un point à ou près Frédérickton <i>via</i> Oromocto et Gagetown jusqu'à un point sur le chemin de fer du Nouveau-Brunswick à l'ouest de Westfield Station, pour 30 milles de chemin, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	96,000
A la Compagnie du chemin de fer Central du Nouveau-Brunswick, pour 4 $\frac{1}{2}$ milles de son chemin, distance non couverte par la subvention antérieure depuis la tête de Grand Lake jusqu'à l'Intercolonial, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	14,400
A la Compagnie du chemin de fer de Montréal et Occidental, pour 70 milles de son chemin depuis Saint-Jérôme, dans une direction nord-ouest vers le Désert, dans la province de Québec, au lieu de la subvention accordée pour l'acte 49 Vic., chap. 10, une subvention ne dépassant pas \$5,161 par mille et n'excédant pas en totalité.....	361,270
Pourvu que la subvention accordée par les présentes à la dite Compagnie soit payée par versements lors de l'achèvement de chaque section du chemin de fer comme suit, savoir :—	

SECTIONS.	Longueur approximative en milles.
De Saint Jérôme à Shawbridge .....	8
De Shawbridge à Saint-Sauveur .....	4
De Saint-Sauveur à Sainte-Adèle.....	6
De Sainte-Adèle au Lac à la Fourche.....	6
Du Lac à la Fourche à Sainte-Agathe.....	6 $\frac{1}{2}$
De Sainte-Agathe à Saint-Faustin.....	14
De Saint-Faustin à Saint-Jovite.....	7 $\frac{1}{2}$
De Saint-Jovite au Lac du Sommet.....	8
Du Lac du Sommet à La Chute aux Iroquois.....	7
De La Chute aux Iroquois vers le Désert.....	3

Ces versements devant être proportionnés à la valeur de la partie ainsi complétée comparativement à celle de toute l'entreprise à être établie comme susdit.	
Pour 75 milles du chemin de fer depuis Shelburne, dans le comté de Shelburne, et depuis Liverpool, dans le comté de Queen, Annapolis, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, à être entrepris de manière à assurer la construction jusqu'à Shelburne et Liverpool, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$240,000
A la Compagnie du chemin de fer d'Inverness à Richmond, pour 50 milles de son chemin depuis Port Hawkesbury jusqu'à Broadcove, une subvention ne dépassant pas \$1,000 par mille et n'excédant pas en totalité.....	50,000
A la Compagnie du chemin de fer International, pour un chemin de fer depuis Sherbrooke jusqu'à la frontière internationale, la balance impayée de la subvention accordée par l'acte 46 Vic., chap. 25, n'excédant pas un totalité.....	3,840
Pour compléter le chemin de fer de Montréal à Sorel depuis Saint-Lambert jusqu'à Sorel.....	40,000
A la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Pontiac au Pacifique, pour 7½ milles de son chemin entre Hull et Aylmer, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas un totalité.....	24,000
A la Compagnie du chemin de fer de Montréal au Lac Maskinongé, pour 3½ milles de son chemin, distance non-couverte par la subvention accordée par l'acte 49 Vic., chap. 10, entre Saint-Félix et le Lac Maskinongé, dans la paroisse de Saint-Gabriel, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	10,200
A la Compagnie du chemin de fer Grand Oriental, pour un pont sur la rivière Nicolet et aussi un pont sur la rivière Saint-François, une subvention de 15 pour cent sur la valeur de la construction, n'excédant pas.....	37,500
A la Compagnie du chemin de fer du comté de Drummond, pour 24 milles de son chemin depuis Drummondville jusqu'à Sainte-Rosalie, dans la province de Québec, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	76,800
A la Compagnie du chemin de fer du Grand Nord, pour 15 milles de son chemin depuis un point à ou près de Montcalm jusqu'au Pacifique Canadien entre Joliette et Saint-Félix de Valois, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	48,000
A la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Lac Témiscamingue, pour 20 milles de son chemin depuis l'extrémité ouest des 15 milles subventionnés par l'acte 52 Vic., chap. 3, jusqu'au Long Sault, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	64,000
A la Compagnie du chemin de fer de Maskinongé au lac Nipissingue, pour 15 milles de son chemin depuis l'extrémité nord des 15 milles subventionnés par l'acte 52 Vic., chap. 3, se dirigeant vers la paroisse de Saint-Michel des Saints, sur la rivière Matawin, dans la province de Québec, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	48,000
A la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et d'Adirondack, pour 18 milles de son chemin depuis Valleyfield jusqu'à Huntingdon sur le chemin de fer de Jonction de Montréal et Champlain, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	57,600
A la Compagnie du chemin de fer de Québec Central, pour 80 milles de son chemin depuis la station Saint-François sur le chemin de fer de Québec Central jusqu'à un point sur le chemin de fer Atlantique	

et Nord-Ouest près de la rivière à l'Original, ou depuis un point sur le chemin de fer de Québec Central entre la rivière Chaudière et la station King jusqu'à un point sur le chemin de fer International à ou près du lac Mégantic, au lieu de la subvention accordée par l'acte 51 vic., chap. 3, une subvention n'excédant pas \$21,191.54 par année pendant 20 ans, ou une garantie de pareille somme pour un permis semblable comme intérêt sur les obligations de la compagnie. La dite subvention annuel pendant 20 ans représentant un octroi en argent de.....	288,000
A la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean, pour un pont de chemin de fer sur la rivière Saint-Charles pour donner accès dans la cité de Québec, une subvention n'excédant pas en totalité, \$30,000; aussi,—pour 12 milles de son chemin depuis Lorette, viâ Charlebourg, jusqu'à Québec, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité \$38,400.....	68,400
Pour un chemin de fer de Summerside à Richmond Bay, dans la province de l'Île du Prince-Edouard, 3 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	9,600
A la Compagnie du chemin de fer de la Colombie à Kootenay, pour 35 milles de son chemin depuis le débouché du lac Kootenay jusqu'à un point sur la rivière Colombie aussi près que possible du confluent des rivières Colombie et Kootenay, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	112,000
Pour un chemin de fer depuis un point sur l'Intercolonial à travers la vallée Stewiacke, sur un parcours qui donnera des facilités de communication avec les mines de fer, Springside, Stewiacke-en-haut et les établissements de Mosquodoboit, 25 milles, au lieu de la subvention accordée par l'acte 49 Vic., chap. 10, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	80,000
Pour un chemin de fer de Frédéricton au village de Prince-William, dans la province du Nouveau-Brunswick, 22 milles, au lieu de la subvention accordée par l'acte 49 Vic., chap. 10, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	70,400
A la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de Saint-Jean et de la Rivière-du-Loup, pour 22 milles de son chemin depuis le village de Prince-William vers la ville de Woodstock, au lieu de la subvention accordée par l'acte 50-51 Vic., chap. 24, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité....	70,400

2. Résolu,—Les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront accordées à ces compagnies respectivement;—les autres subventions, y compris celles accordées pour des chemins de fer sur une ligne s'étendant au delà du point auquel aucune des compagnies ci-haut nommément désignées est autorisée à construire son chemin de fer seront accordées à telles compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil comme ayant établi à sa satisfaction qu'elles sont en mesure de construire et parachever les dits chemins de fer respectivement. Toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un arrêté en conseil, sauf le chemin de fer d'Érié et Huron qui sera complété dans les deux ans qui suivront le premier jour de juillet prochain; et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil; et toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le

fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparativement à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée, excepté à l'égard de la Compagnie du chemin de fer d'Érié et Huron sur laquelle le paiement sera fait seulement lors de l'achèvement des travaux, excepté aussi à l'égard des subventions du chemin de fer d'Inverness et Richmond qui seront payées lors de l'achèvement de chaque section de dix milles conformément, autant que faire se pourra, avec l'arrangement conclu entre la compagnie et la municipalité d'Inverness et avec la quatrième clause de l'acte de la législature de la Nouvelle-Ecosse, 1890, intitulé: "Acte permettant au comté d'Inverness d'emprunter des deniers;" excepté aussi à l'égard des subventions de la Compagnie du chemin de fer Grand Oriental pour des ponts sur les rivières Nicolet et Saint-François et de la Compagnie du chemin de fer du Lac Saint-Jean pour le pont sur la rivière Saint-Charles, sur laquelle il sera payé quinze pour cent de la valeur du travail fait, d'après les estimations mensuelles attestées par l'ingénieur en chef et sur approbation du ministre des Chemins de fer et Canaux; et excepté aussi à l'égard de la subvention accordée à la Compagnie du chemin de fer de Québec Central dont le premier paiement sera fait à l'expiration de douze mois à dater du certificat de l'ingénieur en chef attestant l'achèvement des travaux, et chaque paiement subséquent à l'expiration de chaque douze mois ensuite, pendant une durée de vingt ans.

3. Résolu,—L'octroi de ces subventions aux compagnies mentionnées, respectivement, sera subordonné à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péages uniforme par mille que le Gouverneur en conseil prescrira.

Résolutions à rapporter.

MERCREDI, 14 mai 1890.

Les dites résolutions sont, en conséquence, rapportées, lues la seconde fois, et adoptées.

La Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions autorisant l'octroi de subventions à certaines Compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer y mentionnés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil d'accorder les subventions ci-dessous mentionnées aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer aussi énumérés ci-après, savoir :
 

A la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata, pour 16 milles de sa ligne depuis l'extrémité ouest des 20 milles de son embranchement à partir d'Edmunston subventionnée par l'Acte 51 Vic., chap 3, dans la direction de la rivière Saint-François, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$51,200
Pour un chemin de fer depuis l'extrémité nord des 14 milles pour lesquels une subvention a été accordée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24, à la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Tobique depuis Perth Center vers Plaisted Rock Island, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	\$35,200
A la Compagnie du chemin de fer de Mount Orford pour 31 milles de sa ligne entre Eastman et Kingsbury, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité .....	\$99,200
Pour un chemin de fer depuis la Levée de Lachine, sur la ligne du Grand-Tronc, jusqu'à un point à ou près la Rivière des Prairies,	

distance de 15 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité ..... \$48,000.

2. Résolu.—Les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront accordées à ces compagnies respectivement;—les autres subventions, y compris celles accordées pour des chemins de fer sur une ligne s'étendant au delà du point auquel aucune des compagnies ci-haut nommément désignées est autorisée à construire son chemin de fer seront accordées à telles compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil comme ayant établi à sa satisfaction qu'elles sont en mesure de construire et parachever les dits chemins de fer respectivement. Toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans qui sera fixé par un arrêté en conseil, et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des chemins de fer et canaux, et spécifiés dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil; et, toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparativement à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée.

3. Résolu.—L'octroi de ces subventions aux compagnies mentionnées, respectivement, sera subordonné à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droies de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péages uniforme par mille que le Gouverneur en conseil prescrira.

#### Résolutions à rapporter.

Les dites résolutions sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées.

Sir John A. Macdonald présente alors un bill (No 157) autorisant l'octroi de subventions à certains chemins de fer et compagnies de chemins de fer,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, aujourd'hui.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

#### MILICE.

263	Succession de feu le major R. S. King, de la batterie de campagne de Welland:—Loyer d'un bâtiment pour abriter les canons, etc., de la batterie, de 1862 à 1883, 22 ans, à \$100 par année.....	2,200 00
	Transport de munitions, armes et autre matériel de la batterie (A. du C., 6 janvier 1890).....	102 53
429	Préparation du rapport sur le congrès du travail à Paris, et index.....	2,500 00
	Traduction et correction d'épreuves, 720 pages.....	1,080 00
	Fournitures de papeterie.....	25 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau, ce jour.

Le bill (No 153) intitulé: " Acte ayant pour objet de modifier de nouveau l'Acte des Sauvages, chapitre 43 des Statuts Revisés,"—est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

La Chambre alors s'ajourne à 2.15 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,  
*Orateur.*

No 79.

OTTAWA, MARDI, 13 MAI 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 14 MAI 1890.

## PRIERE.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le dix-huitième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter comme suit :

Bill (No 155) concernant la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson, avec des amendements ; et le

Bill (No 156) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle, sans amendement.

Votre comité recommande que, vu la période avancée de la session, ces bills soient placés sur les Ordres du Jour d'aujourd'hui, pour leur considération en comité général immédiatement après les affaires de routine.

Sur motion de Sir Hector Langevin, les bills précédents sont placés sur les Ordres du Jour, conformément à la recommandation du dix-huitième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Les dits bills sont, en conséquence, délibérés en comité général, rapportés sans amendements, lus la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 155) concernant la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson.

Bill (No 156) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle.

Sir John A. Macdonald soumet à la Chambre,—Papiers, correspondance, etc., concernant les subventions à certaines compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction de certaines voies ferrées, comme suit :—

Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa, (ci-devant chemin de fer de Vaudreuil à Prescott).

“	“	Jonction de Waterloo.
“	“	Jonction du Pacifique-Nord.
“	“	d'Ottawa, Morrisburg et New-York.
“	“	Erié et Huron.
“	“	Brockville, Westport et Sault Sainte-Marie.
“	“	Manitoline et Rive Nord.
“	“	Port-Arthur, Duluth et Occidental.
“	“	Lac Erié et Rivière Détroit, (ci-devant Amherstburg, Rive du Lac et Blenheim).
“	“	Lindsay, Bobcaygeon et Pontypool.
“	“	Kingston, Smith's Falls et Ottawa.
“	“	Ottawa et Parry Sound.

Compagnie du chemin de fer de la Baie de Quinté et Lac Nipissingue.	
“	“ Cobourg, Northumberland et Pacifique.
“	“ Saint-Stephen et Miliown.
“	“ Woodstock et Centreville.
“	“ Rivière Saint-Jean, N.-B.
“	“ Central, N.-B.
“	“ Shelburne, Liverpool et Annapolis.
“	“ Inverness et Richmond.
“	“ International.
“	“ Montréal et Sorel.
“	“ Jonction de Pontiac au Pacifique.
“	“ Montréal et Lac Maskinongé.
“	“ Grand Oriental.
“	“ Comté de Drummond.
“	“ Oxford Mountain.
“	“ Maskinongé et Nipissingue.
“	“ Union Jacques-Cartier.
“	“ Québec Central
“	“ Québec et Lac Saint-Jean.
“	“ Vallée de la Stewiacke et Lansdowne.
“	“ Témiscouata.
“	“ Vallée de la Tobique.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

Résolu.—Que l'item 203 du bill (No 143) de la présente session, intitulé : “ Acte modifiant les actes relatifs aux droits de douane,” soit modifié comme suit :—

203 Tablettes de levain et poudre à pâtisserie en colis d'une livre ou plus; et levain comprimé en colis d'une livre ou plus, mais ne pesant pas plus que cinquante livres, six centins par livre—le poids du colis devant être inclus dans le poids imposable..... 6 c.p. lb.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est rapportée, lue la seconde fois, et adoptée,—et permis au comité des Voies et Moyens de siéger de nouveau, ce jour.

M. Foster présente alors un bill (No 159) à l'effet d'amender l'Acte de la présente session, intitulé : “ Acte modifiant les actes relatifs aux droits de douane,”—lequel est lu pour les première et seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois, et passé.

M. Foster dépose sur le bureau,—Rapport du lieutenant Gordon, M.R., sur la conduite du capitaine et du second du steamer “ Baltic ” au sujet des mauvais traitements infligés au nommé Charles Hambly, matelot du dit navire, le 26 août 1889.

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 7 courant, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :—

#### GOUVERNEMENT CIVIL.

353 Bureau du Conseil Privé :—1 augmentation prévue par le statut.	25 00
354 Secrétaire d'Etat :—Pour payer à F. Colson la différence entre ses appointements de commis de la 1re classe et ceux qu'il a reçus à partir du 1er juillet 1888, nonobstant tout ce que de contraire contenu dans l'Acte du Service Civil.....	37 50

355	{	<i>Ministère des Chemins de fer et Canaux</i> :—Pour pourvoir à la charge du comptable S. L. Shannon, omis du budget principal, 1890-91.....	1,500 00
		Somme additionnelle requise pour faux-frais, ministère des Chemins de fer et Canaux.....	2,000 00
356		<i>Ministère des Finances</i> :—Somme requise pour payer la solde des frais d'impression des diagrammes statistiques.....	1,440 38
357	{	<i>Ministère de l'Intérieur</i> :—Pour augmenter les appointements de H. H. Rowat, depuis le 1er juillet 1890 jusqu'au 30 juin 1899	200 00
		Pour payer les appointements de A. H. Whitcher, A.F., agent des terres fédérales à Winnipeg, qui doit être transféré au ministère d'Ottawa comme commis de 1re classe.....	1,700 00
358	{	<i>Ministère des Travaux Publics</i> :—Pour pourvoir au transfert de E. T. Smith, nommé le 12 juillet 1889, percepteur des droits de glissoires et d'estacades, Ottawa, avec des appointements de \$1,200, et payé jusqu'ici à même le crédit "Perception des droits de glissoires et d'estacades" au personnel permanent du ministère des Travaux publics comme commis de 2e classe.....	1,200 00
		Pour pourvoir au transfert de James Slater—nommé le 14 novembre 1889, assistant du percepteur des droits de glissoires et d'estacades, avec des appointements de \$850, et payé jusqu'ici à même le crédit "Perception des droits de glissoires et d'estacades"—au personnel permanent du ministère des Travaux publics comme commis de 3e classe....	850 00
359	{	<i>Ministère des Postes</i> :—Pour pourvoir à des augmentations prévues par le statut pour deux commis de la 1re classe additionnels, à \$50 chacun .....	100 00
		Pour pourvoir à la renomination, comme commis de la 3e classe, de M. M. Finn—dont les appointements étaient de \$650 par année au moment où il quitta le service.....	650 00
360		<i>Ministère des Douanes</i> :—Pour pourvoir à la nomination d'un commis de la 3e classe additionnel.....	550 00
361	{	<i>Ministère des Affaires des Sauvages</i> :—Pour nommer F. R. Byshe, emballer, à \$500 par année, à partir du 1er juillet 1890 ...	500 00
		Pour pourvoir à une augmentation de 6 mois prévue par le statut, pour Mlle Maxwell, laquelle avait été omise du budget principal .....	25 00
		Pour pourvoir à l'allocation usuelle en faveur de Mlle Lyon, qui a subi un examen sur matières facultatives .....	50 00
		Pour pourvoir à la proportion de l'allocation usuelle en faveur de Mlle Ogilvie pour avoir subi un examen sur matières facultatives, du 20 février au 30 juin 1890, \$18.02; et pour son augmentation en raison de cet examen, pour 1890-91, \$50.	68 02
362		Pour ajouter à la somme de \$7,000 déjà accordée dans le budget principal, laquelle n'est pas suffisante pour faire face à la dépense annuelle pour faux frais.....	1,000 00
		<i>Faux-frais</i> :—Nouvelle somme requise pour soin et nettoyage des édifices des ministères, y compris la somme nécessaire pour le service du canon du midi, \$100, laquelle somme peut être payée à un membre du service civil, nonobstant tout ce que de contraire contenu dans l'Acte du Service civil.....	7,150 00

## ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

363	Traitement du juge de la cour de Vice-Amirauté, Ile du Prince-Edouard .....	300 00
-----	---	--------

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 8 courant, sont rapportées, et sont comme suit :—

## PÉNITENCIERS.

364	{	<i>Pénitencier de Kingston</i> :—Somme requise pour la construction d'une nouvelle salle séparée.....	775 00
		Allocation à la famille de feu l'ancien gardien d'hôpital à Kingston .....	750 00
365	{	<i>Pénitencier de Saint-Vincent de Paul</i> :—Pour payer une augmentation de \$30 chacun aux gardes H. Roger et D. J. McLellan pour l'exercice 1890-91.....	60 00
		Pour payer à J. G. Moylan ses services dans la Commission royale chargée de faire une enquête au pénitencier de Saint-Vincent de Paul, avec M. Baillairgé.....	250 00
366	{	<i>Pénitencier du Manitoba</i> :—Pour entretien et réparations de l'édifice.....	5,362 85
		Pour augmenter les appointements des chapelains du pénitencier de la Montagne-de-Pierre, à la condition qu'ils consacrent tout leur temps aux prisonniers, \$200 chacun .....	400 00
367	{	<i>Pénitencier de la Colombie-Britannique</i> :—Somme requise pour placer W. H. Keary, comptable, garde-magasin et maître d'école, au maximum de sa classe .....	50 00

## LÉGISLATION.

369	{	Pour payer à l'honorable D. Mills le montant de son indemnité sessionnelle déduite pendant la session de 1884....	232 00
		Pour pourvoir à une augmentation annuelle de \$50 au sous-sergent d'armes, omis dans le budget principal.....	50 00
		Pour pourvoir à une augmentation de \$50 chacun à huit commis, indépendamment de la somme votée dans le budget principal, ces augmentations ayant été omises dans le budget principal .....	400 00
		Pour que les appointements de F. McGillivray et F. B. Hayes, premiers commis, soient fixés à \$2,200, les plaçant ainsi sur le même pied que les officiers de ce rang.....	700 00
		Pour pourvoir à la promotion de J. H. McLeod, commis sessionnel permanent, au rang de commis de la 3e classe, ayant charge du comité de l'agriculture et de la colonisation, à \$900 par année.....	900 00
		Papeterie—Somme additionnelle requise.....	1,000 00
		Divers—Pour pourvoir au paiement de deux exprès entre la Chambre et l'imprimerie du gouvernement .....	600 00
		Journaux—Somme additionnelle requise.....	250 00
		Pour pourvoir à une augmentation de \$50 par année à G. A. Boudreault, messenger du greffier.....	50 00
		370	{

## MILICE.

377	{	Pour deux monuments à ériger sur des champs de bataille au Canada.....	2,000 00
-----	---	--	----------

## CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

<i>Canal de la Tay.</i>			
378	{	Pour l'achèvement du canal de la Tay (à voter de nouveau).....	20,000 00
<i>Canal Saint-Pierre.</i>			
379	{	Pour la construction d'un quai.....	12,000 00

*Chemin de fer Canadien du Pacifique.*

	Construction.....	24,900 00
380	Rémunération à payer à L. K. Jones, officier permanent du département des chemins de fer et canaux, en qualité de secrétaire de la commission des arbitres, nommé par arrêté du conseil du 27 février 1888, en sus de son traitement régulier.....	100 00

## CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

## CANAUX.

382	<i>Canal de Lachine</i> :—Eclairage à l'électricité.....	11,250 00
383	<i>Canal de Beauharnois</i> :—Renouvellement de six ponceaux sur fossés.....	950 00
	Eclairage à l'électricité.....	1,000 00
383	Clôtures, fossés, réparations aux fossés du côté nord du canal....	4,700 00
	Approfondissement de la rivière en aval du barrage pour le passage des eaux des moulins.....	2,000 00
384	<i>Canal de Cornwall</i> :—Nouvelle somme nécessaire pour une demeure et un bureau pour le percepteur à Cornwall.....	1,500 00
	A payer au township de Cornwall, dommages causés à la chaussée lors de l'accident de 1888.....	700 00
385	<i>Canal de Welland</i> :—Pour l'achat de certains droits pour l'enlèvement d'un barrage situé dans un cours d'eau conduisant à la rivière Chippewa à environ un mille du village de Marshville.....	700 00
	Pour le prolongement du déversoir du Welland.....	2,000 00
385	Pour la construction et l'entretien d'un pont flottant entre Dunnville et Stromness, et le nettoyage de la décharge.....	750 00
	Pour la reconstruction de l'aqueduc à Stromness.....	7,500 00
386	Pour la construction d'un nouveau pont tournant entre Stromness et le passage du chemin de fer Buffalo et Brantford.....	2,000 00
	Curage et approfondissement du fossé latéral du côté nord du canal d'alimentation.....	2,500 00
386	<i>Canal Rideau</i> :—Relevé du canal Rideau en amont des moulins de Kingston.....	1,500 00
	Approfondissement du bassin à Ottawa.....	5,000 00
387	<i>Canal Saint-Pierre</i> :—Pour payer à H. F. Perley, I. C., deux ans de services en qualité de surintendant du canal Saint-Pierre, jusqu'à décembre 1890.....	500 00
388	<i>Canal de la Culbute</i> :—Règlement de réclamations et enlèvement d'obstacles à la navigation.....	10,000 00
389	<i>Canaux de Carillon et de Grenville</i> :—Réparations.....	2,000 00

## CHEMINS DE FER.

390	<i>Explorations</i> :—Pour payer à la veuve de feu Vernon Smith une gratification égale au traitement de feu son mari pour deux mois.....	400 00
-----	---	--------

Les résolutions 364, 365, 366, 367, 369, 370, 377, 378 et 379, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La résolution 380 étant lue la seconde fois, est amendée en retranchant le second item: "Rémunération à payer à L. K. Jones, etc., \$100.00,"—et elle est adoptée, telle qu'amendée.

Les résolutions 382 à 390 inclusivement, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 9 courant, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :—

### TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

#### EDIFICES PUBLICS.

##### *Ottawa.*

391	Nouveau palais administratif, rue Wellington—Pour compléter les paiements.....	155,000 00
-----	--	------------

### TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

#### ÉDIFICES PUBLICS.

##### *Nouvelle-Ecosse.*

392	Édifice fédéral à Halifax.....	2,500 00
	Bâtiments des immigrants à Halifax.....	2,500 00
	Bureau de poste de Dartmouth.....	5,000 00

##### *Ile du Prince-Edouard.*

393	Edifice fédéral de Charlottetown—Clôture—A voter de nouveau la somme périmée.....	2,000 00
-----	---	----------

##### *Nouveau-Brunswick.*

394	Bureau de poste, douane, etc., de Chatham.....	1,500 00
	Douane de Saint-Jean—Améliorations, etc.....	2,000 00
	Bureau de poste de Frédéricton, etc—Nouvel appareil de chauffage.....	2,200 00

##### *Québec.*

395	Bureau de poste de Richmond, etc.....	4,000 00
	Douane de Montréal—Travaux d'hygiène.....	1,150 00
	Entrepôt de vérification de Montréal—Améliorations et réparations.....	1,300 00
	Station de quarantaine de la Grosse-Ile.....	20,000 00
	Edifice du revenu de l'intérieur de Montréal—Travaux d'hygiène.....	1,400 00
	Bureau de poste, douane, etc., de Saint-Hyacinthe—A voter de nouveau.....	2,500 00

##### *Ontario.*

396	Edifice public de Cornwall—Améliorations.....	1,750 00
	Douane de Peterborough.....	7,000 00
	Entrepôt de vérification de Toronto—Somme additionnelle requise pour achat de lots de grève.....	4,000 00
	Collège militaire de Kingston—Nouveau dortoir.....	10,000 00
	Ecole militaire de Toronto—A voter de nouveau \$3,000.....	3,500 00
	Edifice public de Petrolia.....	4,000 00
	Edifice du parlement, Ottawa—Construction d'un escalier allant de la bibliothèque à des salles du sous-sol préparées pour des livres, etc.....	700 00
	Cour Suprême, Ottawa—Rallonge.....	10,000 00
	Edifices publics, Ottawa—Pour recouvrir à neuf les maisons des chaudières, édifices du parlement et des ministères.....	3,200 00
	Bureau de poste, douane, etc., de Smith's Falls.....	4,000 00
	Bureau de poste, douane, etc., de Brantford.....	700 00
	Bureau de poste de Toronto—Améliorations.....	5,800 00
	Imprimerie du gouvernement—Emménagements spéciaux à l'étage supérieur pour le bureau de la papeterie.....	1,400 00
	Edifices de la poste et de la douane de Prescott—Service d'eau... ..	900 00
	Imprimerie du gouvernement—Somme additionnelle requise pour terminer.....	7,000 00

	Edifices public de Trenton—Pour terminer.....	2,200 00
	Edifice public de Brockville—Travaux d'hygiène.....	550 00
	Douane de Toronto—Travaux d'hygiène.....	2,200 00
	<i>Manitoba.</i>	
397	Edifices publics en général.....	2,000 00
	Edifices militaires de Winnipeg, Fort Osborne.....	2,750 00
	Pénitencier du Manitoba—Bâtiments extérieurs.....	1,500 00
	<i>Territoires du Nord-Ouest.</i>	
398	Bureau d'enregistrement d'Edmonton.....	5,000 00
	Palais de justice, violon et logement de la police.....	5,000 00
	Logement et bureau du registraire—Battleford.....	1,200 00
	Ecole d'industrie de Regina—Pour terminer.....	2,000 00
	do do service d'eau, lavoirs, bains.....	4,000 00
	Salle du conseil du Nord-Ouest, Regina—A voter de nouveau, \$6,000.....	7,000 00
	Résidence du lieutenant-gouverneur, Regina—Clôture et étables	4,000 00
	Nouvelle aide pour la construction d'un hôpital à Medicine-Hat.	3,000 00
	<i>Colombie-Britannique.</i>	
399	Bureau de poste, douane, etc., de Vancouver.....	30,000 00
	Salle d'exercices de Victoria—La municipalité fournissant gratuitement l'emplacement.....	10,000 00
	Bureau de poste de Victoria—Améliorations.....	800 00
	Nouvelle installation d'entrepôt à Victoria pour fins de douane et de revenu de l'intérieur.....	1,200 00
	Edifice fédéral de Victoria—Voûte, bureau du sous-receveur général.....	2,500 00
	Edifices militaires de Victoria—Caserne de l'artillerie.....	16,000 00
	do do Corps-de-garde et porte cochère.....	2,700 00
	Entrepôt de vérification de Victoria.....	6,000 00
	<b>RÉPARATIONS, AMEUBLEMENTS, CHAUFFAGE, ETC.</b>	
400	Edifices de la police à cheval du Nord-Ouest—Extincteurs.....	660 00
	Edifices publics, Ottawa—Edifices de l'est.....	1,300 00
	Edifice fédéral de Charlottetown.....	800 00
	Edifice public de Windsor, N.-E.....	200 00
	Edifice public de Windsor, Ontario.....	225 00
	Bureaux du revenu de l'intérieur, Québec.....	700 00
	Bureau de poste de Saint-Jean, N.-B.....	825 00
	Banque d'épargne de Saint-Jean, N.-B.....	800 00
	Douane de Trois-Rivières—Réparations.....	500 00
	Bureau de poste de Kingston.....	1,150 00
	Douane de Kingston.....	650 00
	Bureau de poste de Winnipeg.....	500 00
	<b>PORTS ET RIVIÈRES.</b>	
	<i>Nouvelle-Ecosse.</i>	
400	Summerville—Réparations au quai (à voter de nouveau).....	1,500 00
	Western-Head—A voter de nouveau.....	1,500 00
	South-Gut—Jetée.....	1,800 00
	Ingonish (Sud).....	1,000 00
	Anse de Kennington (Gabus)—Chenal des bateaux.....	800 00
	Rivière-au-Sable—Ouvrage de protection.....	5,000 00
	Wreck-Cove, la municipalité fournissant \$200.....	500 00
	L'Ardoise—brise-lames.....	5,000 00
	Rivière Française—Jetée.....	1,500 00
	Irish Cove.....	3,500 00

	Chezzetcook-Ouest.....	5,000 00
	Jetée du Passage de Barrington—Pour terminer.....	3,750 00
	Port-Latour—Passage.....	3,000 00
	Rivière Sissiboo—Amélioration du chenal, Baie de Sainte-Marie à Weymouth.....	8,000 00
401	Quai de Georgeville.....	4,000 00
	Quai de la Pointe de Cribbin.....	4,000 00
	Pointe de Pierre—Chenal pour bateau.....	500 00
	Ile de Pierre.....	3,800 00
	Louis-Head.....	3,000 00
	Port-Maitland ou Anse Verte.....	1,000 00
	Digby—Jetée nouvelle à la Raquette—A voter de nouveau la somme périmée.....	40,000 00
	Brise-lames de Joggins—Réparations, etc.....	2,200 00
	Tidnish—A voter de nouveau.....	2,000 00
	Grand-Village.....	2,800 00
	Grande-Tracadie—A voter de nouveau.....	1,000 00
	Mabou—Réparations à la jetée.....	6,000 00
	Cheticamp—Dragage.....	2,000 00
	Lismore—Pour prolongement de la jetée.....	3,000 00
	Round Hill.....	2,000 00
	Walton.....	4,000 00
	<i>Ile du Prince-Edouard.</i>	
	Miminegash.....	3,500 00
402	Brae-Harbor—Pour aider à construire un brise-lames, la muni- cipalité ayant souscrit \$500.....	1,000 00
	Souris-Est—Brise-lames, etc., à Knight's Point.....	3,700 00
	Jetée de Port-Selkirk.....	1,000 00
	Réparations aux jetées et aux quais du gouvernement.....	6,000 00
	<i>Nouveau-Brunswick.</i>	
	Rivière-Noire—Réparations au brise-lames.....	500 00
	Réparations au brise-lames de la Pte-au-Nègre, Pt de Saint-Jean.....	25,000 00
	Riv. Saint-Jean—Barrage de dérive sur les battures d'Oromocto.....	500 00
	Havre de Caraquette—Quai aux Huîtrières.....	1,500 00
403	Rivière Saint-Jean—Améliorations entre Woodstock et Frede- rickton.....	1,500 00
	Débarcadère de Edgett—Somme additionnelle requise pour com- pléter l'empierrement du quai.....	850 00
	Ile de Gray—Brise-lames.....	4,000 00
	Havre de Shédiac—Améliorations à la Pointe-du-Chêne et dra- gage à l'entrée du chenal.....	9,500 00
	<i>Québec.</i>	
	Cacouna—Jetée.....	4,000 00
	Jetées de Belœil—Réparations.....	1,500 00
	Rivière Saint-Louis—Pour terminer.....	4,500 00
	Pointe à Valois—Prolongement du quai—Pour terminer.....	2,000 00
	Etang du Nord.....	1,000 00
	Grande Rivière—Rallonge du brise-lames.....	1,500 00
	Rivière Newport—Pour compléter.....	450 00
	Sainte-Anne des Monts.....	5,000 00
	Pointe Saint-Pierre—Enlèvement d'un récif.....	1,500 00
	Sainte-Anne du Saguenay—Pour terminer.....	2,500 00
	Roberval—Jetée, lac Saint-Jean.....	4,000 00
	Trois Pistoles—Jetée—Pour terminer.....	3,000 00
404	Jetée de l'Ile-Verte.....	3,000 00
	Ile aux Coudres.....	250 00

	Berthier (en bas)—Réparations à la jetée.....	500 00
	Jetée de Beauport.....	300 00
	Sainte-Anne de la Pérade.....	2,500 00
	Rivière Yamaska—Pour terminer les réparations à l'écluse et au barrage.....	9,000 00
	Jetée de Coteau Landing.....	4,000 00
	Saint-François—Ile d'Orléans—Réparations à la jetée.....	800 00
	Rivière Ottawa—Améliorations du chenal à "Mille Iles".....	1,000 00
	Saint-Michel de Bellechasse—Réparations.....	1,000 00
	Jetée de Saint-Timothée.....	1,000 00
	Jetée de Sainte-Famille—Réparations.....	1,000 00
<i>Ontario.</i>		
	Owen-Sound—Dragage à l'entrée du chenal.....	4,000 00
	Kingsville—Réparations.....	1,200 00
	Baie Georgienne—Enlèvement des rochers Robertson dans le grand passage entre Clapperton et l'île de Croker.....	3,000 00
	Riv. de la Pte-Nation—La municipalé fournissant \$5,000.....	5,500 00
	Riv. Rideau—Dragage du bras nord—Pour terminer.....	2,000 00
	Belleville—Dragage.....	6,000 00
	Beaverton—Quai—La municipalité fournissant \$1,500.....	5,000 00
405	McGregor's Creek—Pour terminer.....	1,500 00
	Rivière Scugog—Améliorations à Lindsay.....	3,000 00
	Warton—Pour term. le brise-lames—A voter de nouv. \$3,800... Rivière Saugeen.....	9,000 00
	Grande-Baie—Keppel-Nord.....	1,600 00
	Thornbury—Dragage.....	2,000 00
	Parry-Sound Narrows.....	3,000 00
	Havre de Goderich.....	6,000 00
	Havre de Rondeau—Réparations.....	2,500 00
		2,000 00

*Manitoba.*

406	Rivière-Rouge—Service hydrographique.....	2,000 00
-----	---	----------

*Colombie-Britannique.*

407	Rivière Columbia—Améliorations entre l'embouchure de la rivière Kootenay et la partie internationale.....	6,000 00
	Rivière Nicomeckle.....	500 00
	Rivière Skeena.....	2,000 00

## DRAGAGE.

408	Nouvel outillage de dragage—Provinces maritimes.....	16,700 00
	do Québec et Ontario.....	2,500 00
	do Colombie-Britannique.....	5,000 00
	Dragueurs—Réparations.....	5,100 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 12 courant, sont rapportées, lues la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit:—

## GLISSOIRES ET ESTACADES.

409	Rivière Ottawa—Réfection de la glissoire aux chutes du Grand Calumet.....	8,000 00
	Rivière Petewawa, district d'Ottawa.....	5,000 00
	District d'Ottawa—Réfection des constructions aux stations DesJoachims et Calumet.....	8,000 00

## ROUTES ET PONTS.

	Pont en fer sur la Grande Rivière, à York.....	20,000 00
	Pont sur le canal Rideau, à la rue Maria, cité d'Ottawa.....	15,000 00

410	{	Pont sur la rivière Ottawa, au pied du lac Témiscamingue, les gouvernements d'Ontario et de Québec contribuant chacun \$4,000.....	4,000 00
		Pour la construction d'un pont libre sur la rivière du Vieux au fort McLeod—Montant périmé, \$10,000 à voter de nouveau..	15,000 00

## TÉLÉGRAPHES.

411	{	<i>Lignes terrestres et câbles pour la côte et les îles du bas du fleuve et du golfe Saint-Laurent et les provinces maritimes—</i>	
		Pour relever le câble de la Grande Ile aux Rochers aux Oiseaux (îles de la Madeleine) et le reposer entre Meat-Cove et l'île de Saint-Paul.....	3,000 00
		Pour relier l'île Whitehead à l'île Grand Manan, baie de Fundy.	3,000 00
		Ligne reliant Meat-Cove à la Pointe-Blanche, Cap-Breton.....	600 00
		<i>Lignes télégraphiques, Colombie-Britannique.</i>	
412		Réfection de la ligne entre Ashcroft et Barkerville.....	13,000 00

## SUBVENTIONS POSTALES ET SUBVENTIONS AUX PAQUEBOTS.

413	Montant nécessaire pour défrayer le transport des malles entre le Canada et le Royaume-Uni, en vertu d'un contrat passé avec M. Andrew Allan, aux taux de \$125,000 par année.....	125,000 00
414	Communication à la vapeur entre le port Mulgrave, au terminus du chemin de fer de prolongement de l'Est, et la baie de l'Est, Cap-Breton.....	4,000 00

## SERVICH MARITIME FLUVIAL.

415	Montant additionnel de \$573.80 dans les cas des sergents Benjamin Holdbrook et Camille Nourrie autrefois de la police du havre de Montréal, ces derniers ayant été employés toute l'année au lieu de pendant la saison de navigation, ainsi que pourvu dans le budget supplémentaire de 1889-90.....	573 80
416	Pour pourvoir à l'achat d'un nouveau steamer afin de remplacer le "Sir James Douglas" employé au service des phares, des bouées et de la côte, dans la Colombie-Britannique, navire qui n'est plus en état de faire ce service.....	70,000 00

## PÊCHERIES.

417	{	Pour faire face à l'augmentation de la dépense de la garde des pêcheries par suite du changement projeté relativement au système de protection—	
		Pêcheries—Ontario .....	3,000 00
		Québec .....	2,000 00
		Nouveau-Brunswick.....	3,000 00
		Nouvelle-Ecosse .....	3,000 00
		Ile du Prince-Edouard.....	500 00
		Manitoba et les territoires du Nord-Ouest.....	3,000 00
		Examens des huîtres.....	5,000 00
		Coût de construction d'établissement destinés à la culture du homard .....	5,000 00

## SAUVAGES.

*Ontario et Québec.*

417	{	Pour venir en aide à la société d'agriculture des Sauvages Oneida de la Thames et lui permettre d'offrir des prix à son exposition annuelle.....	60 00
-----	---	--	-------

418	}	Pour venir en aide aux écoles suivantes établies pour les enfants sauvages de la foi protestante au lac du Poisson-Blanc, Ont.....	\$200 00	
		Chapleau, Ont.....	200 00	400 00
		Pour venir en aide à la société d'agriculture des Sauvages Moucey de la Thames qui n'a pas de fonds destiné à couvrir l'achat de prix pour son exposition annuelle.....		90 00
		Pour dédommager John Grant, un squatter établi sur la réserve Gibson, à raison d'améliorations qu'il a dû abandonner, savoir : une maison de 18 x 16 ainsi que 5 acres de terrain défriché, dont 1½ est cultivé. Sur les 3½ autres le bois a été buché et mis en billots.....		50 00
		Pour permettre au département de poursuivre les travaux de subdivision des réserves sauvages d'Ontario et de Québec, ainsi que requis.....		1,000 00

*Manitoba et les territoires du Nord-Ouest.*

419	}	Aide au collège Emmanuel, à Prince-Albert, territoires du Nord-Ouest.....		1,000 00
		Pour pourvoir aux appointements des trois constables fédéraux préposés à la répression du trafic des liqueurs parmi les Sauvages—deux sur la réserve de la rivière Rosseau et un sur celle du lac à l'Esturgeon—\$12 par année chacun.....		36 00
		Achats de rets et hameçons pour les Sauvages pauvres du district de la McKenzie.....		500 00
		Pour pourvoir aux appointements d'un maître d'école au lac la Ronge.....	\$300 00	
		Et au lac Montréal.....	300 00	
		Et pour aider à la construction d'une maison d'école à chacun de ces endroits, (\$100 chacun).....	200 00	800 00
		Pour réparations et additions à l'école d'industrie de la Rivière Haute, ainsi qu'il suit :—		
		Lambrissage du principal corps de logis.....	\$2,500 00	
		Maison pour employés de l'école, instructeurs et autres.....	1,500 00	4,000 00
		Pour pourvoir au salaire de M. Tucker, distributeur de vivres et instructeur d'agriculture, sur la réserve des Sioux aux Bois de l'Orignal.....		144 00
Pour pourvoir aux appointements d'un maître pour troisième école sur la réserve des Sauvages, au fort Alexandre, dans le traité No 1, Manitoba.....		300 00		
Salle d'exercices de bataillon de Brantford—A voter de nouveau. New-London.....		10,000 00		
		1,000 00		

*Colombie-Anglaise.*

}	Aide à l'école sauvage actuellement en opération à Kitkahtla à environ 35 milles de Port-Essington, sous les auspices de la société de mission de l'église d'Angleterre.....	300 00
	Pour payer au département de la marine les gages de l'équipage du steamer fédéral <i>Sir James Douglas</i> pour le temps qu'il a été au service du commissaire des réserves sauvages de la côte nord-ouest de la Colombie-Anglaise, depuis le 29 juillet jusqu'au 1er août 1889.....	123 88

	Pour le soutien d'une école de métiers, pour les Sauvages de l'Île aux Cormorans, baie Albert :—		
420	Gages du charpentier et construc. d'embarcation...	\$900 00	
	Forgeron, \$75 par mois.....	900 00	
	Cordonnier do .....	900 00	
			2,700 00
	Pour l'entretien de l'école d'industrie de Kootenay.....		2,500 00
	Pour pourvoir aux appointements d'un instituteur de l'école d'industrie des Sauvages de Kamloops.....		500 00
	Pour pourvoir à l'emploi de M. W. H. Robertson, en qualité d'inspecteur de métiers à l'école d'industrie des Sauvages à Metlakahla :—		
	Appointements annuels.....	\$1,000 00	
	Allocation de subsistance.....	360 00	
			1,360 00

*Nouvelle-Ecosse.*

421	{	Pour permettre au département de payer au révérend J. D. Cummane, missionnaire, ses services à l'égard des Sauvages de Colchester et du comté de Hants, Nouvelle-Ecosse.....	100 00
		Pour permettre au département de payer au révérend Père Richard, missionnaire, ses services à l'égard des Sauvages de la Grande-Anse, comté de Richibouctou .....	200 00
422	{	Pour permettre au département de payer au révérend M. Smith, de Dalhousie, ses services à l'égard des Sauvages de la Rivière à l'Anguille, comté de Restigouche.....	50 00
		Pour permettre au département de payer au révérend Père Murray ses soins à l'égard des Sauvages du comté de Carleton.	100 00

COMMISSION GÉOLOGIQUE.

423	{	Pour payer à M. James Fletcher ses services relatifs aux collections entomologiques du musée de géologie et d'histoire naturelle. ....	100 00
		Pour pourvoir au paiement de dépenses relatives au forage de puits artésiens.....	10,000 00

DIVERS.

424	Classement d'anciennes archives de la ci-devant province du Canada .....	2,000 00	
425	Autre somme nécessaire pour rembourser au gouvernement de la Colombie-Anglaise les frais de transport de la batterie "C" et autres dépenses s'y rattachant, <i>re</i> Expédition de la Skeena..	47 80	
426	Frais judiciaires.....	2,000 00	
427	{	Autre somme nécessaire pour avoir de l'aide dans les bureaux d'enregistrement des territoires du Nord-Ouest .....	1,000 00
		Pour pourvoir au paiement des frais de traduction et d'impression des ordonnances revisées de 1888 .....	1,500 00
		Pour pourvoir à l'achat et à la distribution de pièges pour l'extermination des gophers dans les territoires du Nord-Ouest....	1,000 00
430	Pour pourvoir à la collection et au classement d'anciennes archives du Canada au bureau du Conseil privé.....	1,000 00	
431	"Débats du conseil législatif de Québec," de Rouleau, pour 1888, 1889 et 1890—20 exemplaires chacun, à \$3.....	180 00	
432	"Le Vieux Lachine," publié par la Cie Gebhardt-Berthiaume—50 exemplaires, à \$1.....	50 00	
433	"Les Bourgeois du Nord-Ouest," 25 exemplaires, à \$2.....	50 00	
434	"Lectures on Comparative Politics," de Bourinot, 25 exemplaires, à \$1.....	25 00	

435	“ <i>A Digest of Criminal Law</i> ,” par M. le juge Burbidge, 20 exemplaires, à \$6.50 .....	130 00
-----	--	--------

## PERCEPTION DU REVENU.

## ACCISE.

436	{	Pour payer une augmentation de salaire au gérant de l'entrepôt d'alcool mélangé d'esprit pyroxylique.....	150 00
		Comme indemnité au percepteur Nash, de Charlottetown, pour services extraordinaires pendant trois mois d'absence de la division du préposé d'accise Moore.....	125 00

## POIDS ET MESURES.

437	{	Pour payer le traitement d'un adjoint de l'inspecteur des poids et mesures à Victoria, C.-Brit.....	600 00
		Pour augmenter le traitement de A. C. Paterson, adjoint de l'inspecteur des poids et mesures à Qu'Appelle.....	100 00
		Pour augmenter le traitement de S. Dillon, inspecteur-adjoint des poids et mesures, Montréal.....	100 00
		Pour augmenter le traitement de M. Kelly, inspecteur-adjoint des poids et mesures, Québec.....	100 00

## INSPECTION DU GAZ.

438	Pour payer D. McPhee, inspecteur du gaz, à Hamilton, pour services comme ingénieur consultant, ayant pour objet de préparer de nouveaux bureaux et d'améliorer l'appareil dans plusieurs bureaux.....	200 00
-----	---	--------

## MENUS REVENUS.

439	Somme nécessaire pour la construction de routes sur les terres de l'artillerie à Grand-Falls, Nouveau-Brunswick.....	600 00
-----	--	--------

## CHEMINS DE FER ET CANAUX.

440	Pour paie supplémentaire aux personnes employées permanemment dans le service public et pour rémunérations à toutes autres personnes à raison de services rendus quant aux navires de passage dans les canaux entre le lac Érié et Montréal, les samedis à partir de minuit jusqu'à 6 heures du matin les dimanches, et depuis 9 heures du soir les dimanches jusqu'à minuit, nonobstant tout ce qui est contraire dans l'Acte du Service Civil.....	6,350 00
-----	--	----------

## TRAVAUX PUBLICS.

*Entretien et réparations.*

441	District de la rivière Trent et de Newcastle—Somme additionnelle nécessaire pour réparations.....	2,000 00
-----	---	----------

## POSTES.

442	{	Pour payer un commis additionnel de 1re classe au bureau de l'inspecteur des postes à Stratford.....	1,200 00
		Pour augmenter le traitement de M. T. P. French, inspecteur des postes, Ottawa.....	200 00
		Pour ajouter à la somme votée pour permettre au directeur général des postes de porter le traitement de M. Sydenham Howe à \$600 par année.....	200 00
		Pour payer une augmentation de traitement à un commis de 1re classe au bureau de poste de Toronto.....	100 00
		Pour payer deux facteurs additionnels au bureau de poste de Montréal, à raison de \$360 pour chacun.....	720 00
		Pour payer un commis de 1re classe au bureau de l'inspecteur des postes de Winnipeg.....	1,200 00

Pour payer la différence de salaire à H. Lacken, messenger au bureau de l'inspecteur des postes de Montréal, ce salaire se trouvant diminué d'autant dans le budget principal.....	80 00
--	-------

## PENSIONS.

443 Pour payer à Mlle Harriet Fraser une annuité de \$250, et de \$150 à M. Roderick Fraser, en reconnaissance des services de leur père qui a exploré la région formant aujourd'hui la province de la Colombie-Britannique.....	400 00
--	--------

## ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUES.

371 Nouvelle somme nécessaire pour la station agronomique centrale.	4,000 00
372 Nouveaux instruments et appareils pour le département de la laiterie à la station agronomique.....	1,500 00
373 Pour aider à la publication des rapports annuels des associations des laitiers et des cultivateurs de fruits.....	2,000 00
374 Pour payer à M. George L. McDonald sa réclamation pour collection de pierres de construction de la Nouvelle-Ecosse, pour l'exposition de Philadelphie.....	300 00
375 Pour faire représenter le Canada à l'exposition qui aura lieu à la Jamaïque en 1891.....	5,000 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL—*Fin.**Chemin de fer de Montréal et de la Ligne Directe.*

381 Montant requis.....	101,000 00
-------------------------	------------

## IMMIGRATION.

376 Nouvelle somme nécessaire pour l'immigration.....	150,000 00
---	------------

LÉGISLATION—*Fin.*

368 Impression, reliure et distribution des lois .....	9,000 00
428 Autre somme nécessaire pour acheter de l'outillage pour l'imprimerie nationale.....	26,380 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 13 courant, sont rapportées, lues la seconde fois et adoptées, et sont comme suit:—

## MILICE.

263	{	Succession de feu le major R. S. King, de la batterie de campagne de Welland:—Loyer d'un bâtiment pour abriter les canons, etc., de la batterie, de 1862 à 1883, 22 ans, à \$100 par année.....	2,200 00
		Transport de munitions, armes et autre matériel de la batterie (A. du C., 6 janvier 1890).....	102 53

DIVERS—*Fin.*

429	{	Préparation du rapport sur le congrès du travail à Paris, et index .....	2,500 00
		Traduction et correction d'épreuves, 720 pages.....	1,080 00
		Fournitures de papeterie.....	25 00

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

1. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1890, la somme de \$2,038,168.96 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

2. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1891, la somme de \$25,464,944.95 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Résolutions à rapporter.

Les dites résolutions sont, en conséquence, rapportées, lues la seconde fois, et adoptées.

M. Foster présente alors un bill (No 158) pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant respectivement le 30 juin 1890, et le 30 juin 1891, et pour autres fins se rattachant au service public,—lequel est lu pour les première, deuxième et troisième fois, et passé.

Le bill (No 157) autorisant l'octroi de subventions à certains chemins de fer et compagnies de chemins de fer,—est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois, et passé.

La Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions autorisant l'octroi de certaines subventions en terres pour la construction des chemins de fer y mentionnés.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder à la Compagnie de chemin de fer et de canal du Lac Manitoba des terres fédérales, n'excédant pas une étendue de 6,400 acres par mille pour une voie ferrée depuis Portage-la-Prairie jusqu'au lac Winnipegosis à ou près Portage Meadow, distance d'environ 125 milles.

2. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder à la Compagnie du chemin de fer du Sud-Est du Manitoba des terres fédérales n'excédant pas une étendue de 6,400 acres par mille, pour une voie ferrée partant de Winnipeg en se dirigeant vers le sud ou le sud-est jusqu'à un point sur le côté ouest du lac des Bois, distance d'environ 110 milles.

3. Résolu,—Qu'il est expédient que les dits octrois soient faits pour aider à la construction des dits chemins de fer respectivement, dans les proportions et aux conditions fixées par les arrêtés en conseil pris à leur sujet ; et que, excepté à l'égard de ces conditions, les dits octrois soient à titre gratuit, sauf seulement le paiement par les concessionnaires respectifs des frais d'arpentage de ces terres et des dépenses incidentes, au taux de dix centins par acre, argent comptant, lors de l'émission des lettres-patentes pour ces terres.

Résolutions à rapporter.

Les dites résolutions sont rapportées, lues la seconde fois et adoptées.

M. Dewdney présente alors un bill (No 160) autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer,—lequel est lu pour les première et seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois, et passé.

Le bill (No 140) du Sénat, intitulé : " Acte ayant pour objet de modifier le chapitre 127 des Statuts révisés du Canada, intitulé : ' Acte concernant l'intérêt ', est de nouveau délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, il est Résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera, ce jour, elle restera ajournée jusqu'à vendredi prochain, à 11 heures du matin.

M. Chapleau présente,—Réponse à Ordre du 24 janvier dernier—Etat donnant le montant total jusqu'à date des sommes dépensées pour la bâtisse du bureau de

l'Imprimerie Nationale; la totalité des sommes dépensées pour le caractère, les presses et autres machines ou matériaux pour imprimer ou relier, dans le dit bureau; et le montant total payé pour salaires et gages des officiers et employés du bureau depuis le 1er juillet 1889 jusqu'au 1er janvier 1890.

Sur motion de Sir John Thompson, l'Ordre pour que la Chambre se forme en comité général sur le bill (No 131) modifiant de nouveau l'Acte de la propriété foncière dans les Territoires, chapitre 51 des Statuts Révisés,—est rescindé, et le bill retiré.

Sur motion de Sir John Thompson, l'Ordre pour la seconde lecture du bill (No 112) autorisant le transfert de certaine propriété publique aux gouvernements provinciaux,—est rescindé, et le bill retiré.

Un message est reçu du Sénat, avec le bill suivant de leurs Honneurs, auquel le concours de cette Chambre est demandé, savoir:—

Bill (No 161) intitulé: "Acte modifiant l'Acte du pilotage, chapitre 80 des Statuts Révisés."—Sur motion de M. Colby, le dit bill est lu la première fois.—Seconde lecture, vendredi prochain.

Aussi,—adoptant le bill (No 39) constituant en corporation la Banque du comté d'York, avec un amendement.—Sur motion de M. Moncrieff, le dit amendement est pris en considération et adopté.

Et, adoptant les amendements faits par cette Chambre aux amendements faits par le Sénat au bill (No 136) modifiant de nouveau les Statuts Révisés, chapitre 5, concernant le Cens Electoral, sans amendement.

Aussi,—adoptant les amendements faits par cette Chambre aux bills suivants du Sénat, savoir:—

Bill (No 118) du Sénat, intitulé: "Acte portant modification de l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, chapitre 78 des Statuts Révisés,"

Bill (No 154) intitulé: "Acte concernant certaines banques d'épargnes dans la province de Québec,"

Et adoptant le bill suivant, sans amendement, savoir:—

Bill (No 150) concernant un certain arrangement y mentionné avec la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton.

Et aussi,—adoptant le bill (No 127) concernant les banques et le commerce de banque, avec des amendements.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à vendredi prochain, à 11 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

*Orateur.*

No 80.

OTTAWA, MERCREDI, 14 MAI 1890.

4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

PROCÈS - VERBAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

1890.

## 81.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 16 MAI 1890

PRIERE.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau,—Etats généraux des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts de Chicoutimi, Gaspé, Joliette et Montmagny, pour l'année 1889.

Aussi,—Etat des affaires de la Compagnie Anglo-Canadienne de prêt et placement, au 31 décembre 1889.

M. Bergin, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité recommande respectueusement que les documents suivants soient imprimés, savoir :—

31a. Réponse (partielle) conformément à une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 20 février 1882, sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique Canadien, et donnant des détails concernant,—

1. Le choix de la route ;
2. Le progrès des travaux ;
3. Le choix ou la réserve des terres ;
4. Le paiement de deniers ;
5. La construction des embranchements ;
6. Le progrès des travaux sur les embranchements ;
7. Les tarifs de transports des voyageurs et des marchandises ;
8. Les conditions particulières requises par l'acte refondu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à la clôture de l'exercice précédent ;
9. Les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la production de l'état ;
10. Copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la Compagnie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, touchant les affaires de la Compagnie. (*Documents de la session.*)

36a. Réponse à l'Ordre du 19 écoulé,—Liste des concessions forestières octroyées par le gouvernement canadien depuis le 1er mars 1885, le nom des concessionnaires et la date de l'octroi ; la superficie de chaque concession octroyée, indiquant si elle a été octroyée au plus haut enchérisseur dans une adjudication publique, et le chiffre du bonus (s'il en est) reçu dans chaque cas. (*Documents de la session.*)

42a. Réponse (partielle) à l'ordre de la Chambre du 26 février dernier, pour un état donnant les sommes d'argent dépensées par le gouvernement fédéral dans cha-

cune des provinces depuis la Confédération jusqu'au 30 juin 1889, sous les chapitres suivants :—

1. Subventions aux chemins de fer dans chaque province, sauf la ligne-mère du Pacifique Canadien et l'embranchement du Sault ;

2. Les divers chemins de fer construits par le gouvernement du Canada dans chaque province, y compris les embranchements, et prolongements de l'Intercolonial, mais non la ligne principale telle qu'originellement construite ;

3. Les bâtisses érigées ou achetées dans chaque province, leur situation et leur coût.

42d. Réponse modifiée (partielle) supplémentaire à une réponse à Ordre du 23 février dernier,—Etat donnant les montants d'argent dépensés par le gouvernement fédéral dans chacune des provinces depuis la Confédération jusqu'au 30 juin 1889, sous les chapitres suivants :—

1. Subventions aux chemins de fer dans chaque province, sauf la ligne-mère du Pacifique Canadien et l'embranchement du Sault ;

2. Les divers chemins de fer construits par le gouvernement du Canada dans chaque province, y compris les embranchements, et prolongements de l'Intercolonial, mais non la ligne principale telle qu'originellement construite ;

3. Les bâtisses érigées ou achetées dans chaque province, leur situation et leur coût. (*Distribution et documents de la session.*)

87. Réponses à Ordre du 30 janvier dernier—Copie du rapport et des témoignages pris par la Cour d'Enquête ordonnée par le département de la marine pour connaître les causes de la perte du steamer "Quinté" qui a été incendié dans la Baie de Quinté, dans l'automne de 1889. (*Documents de la session.*)

91. Acte des licences pour la vente des liqueurs, 1883. Mémoire des réclamations pour amendes, frais, etc., imposés sur les porteurs de licences fédérales pour violation de l'acte provincial des licences. (*Documents de la session.*)

93. Réponse à Ordre du 21 écoulé,—Relevé de la quantité et de la valeur des œufs importés dans les provinces de Québec et Ontario et exportés de ces provinces, depuis le 1er janvier dernier ; aussi, les noms des pays d'importation et d'exportation. (*Documents de la session.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

31. Correspondance avec la Compagnie du Pacifique Canadien renfermant une liste de toutes les terres vendues par la Compagnie pendant l'année expirée le 1er octobre dernier, en conformité de la clause 8 de l'Acte 49 Vic., chap. 9.

31b. Réponse à Adresse du 24 janvier dernier,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et les autorités impériales, et entre le premier et la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien au sujet de l'octroi d'une subvention à cette compagnie pour une ligne de steamers devant faire le service entre Vancouver et le Japon et l'Australie.

31c. Réponse à Ordre du 29 janvier dernier,—Copie de toutes requêtes, lettres ou autres documents adressés au gouvernement pour se plaindre de l'état des ponts sur les embranchements de chemin de fer exploités par la compagnie de chemin de fer du Pacifique Canadien, dans le comté de Bagot et les comtés voisins.

33h. Correspondance relative à certaine assistance donnée aux Métis de Fort-La-Corne et autres lieux.

31i. Etat concernant l'achat de grain de semence y compris une liste des prix payés pour le blé et l'avoine.

33j. Etat concernant la distribution de grain de semence et instructions quant à la distribution de ce grain.

33k. Correspondance, etc., concernant le pont de Saint-Albert.

33l. Etat concernant la réclamation de la Compagnie d'Exploitation Forestière de la Rivière Eau-Claire et de la Rivière des Arcs contre le gouvernement pour du bois qu'elle prétend avoir été enlevé sur ses concessions.

33m. Mémoire au sujet des comptes de crédits de 1889 pour certaines des provinces et des Territoires du Nord-Ouest.

33n. Réponse à Ordre du 21 écoulé,—Etat donnant,—

1. Le nombre d'acres de terres à pâturage actuellement affermés dans les territoires du Nord-Ouest.

2. Le montant payé au gouvernement l'an dernier pour l'affermage des dites terres.

3. Le montant d'arrérages dus au gouvernement pour l'affermage des dites terres, et les noms des personnes devant ces arrérages.

4. Les noms des porteurs de baux sur le territoire desquels il n'est pas permis aux colons de s'établir sans leur consentement ainsi que la superficie totale couverte par les dits baux, et la situation des terres mentionnées dans chaque bail.

33o. Liste des écoles congrégationnelles dans les Territoires du Nord-Ouest, 1889.

41b. Réponse à Ordre du 10 écoulé—Copie de toutes pétitions pour augmentation de gages adressées au ministre des Chemins de fer, depuis le 1er janvier 1889, par les personnes employées dans les ateliers de l'Intercolonial à Moncton et sur le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, et de toute réponse faite à ces demandes par le département des chemins de fer ou aucun de ses officiers.

41c. Réponses à Ordre du 10 écoulé,—Copie des requêtes transmises au gouvernement par MM. Nazaire Ouellet, George Voyer, Alfred Ouellet, F. Côté et autres, au sujet des dommages causés à leurs propriétés par l'Intercolonial.

41d. Réponse à Ordre du 10 écoulé,—Etat faisant connaître comment a fonctionné par le passé le système d'assurance des employés de l'Intercolonial et plus particulièrement,—(a) les recettes et dépenses annuelles, y compris les salaires des fonctionnaires, chaque année, pendant que le dit système était en opération; (b) les montants payés, chaque année, à même le fonds aux employés ou à leurs représentants, pour cause de décès ou d'accident; (c) le surplus de ce fonds, s'il en est, actuellement en caisse.

41e. Réponse à Ordre du 24 février dernier—Relevé des accidents arrivés aux trains de l'Intercolonial par suite de collisions, rails brisés, ou autrement, en 1889, les causes et dates respectives; le montant du dommage (si aucun) causé dans chaque cas à la propriété; le chiffre de la compensation payée aux personnes possédant des propriétés détruites ou endommagées, ainsi que le montant des réclamations pour pertes ou dommages (s'il en est) non réglées.

41f. Aussi, —Réponse à Ordre du 10 mars dernier,—Etat donnant,—(a) les noms et le nombre de wagons officiels sur l'Intercolonial et ses embranchements; (b) le coût primitif, la date et le lieu de construction de chaque wagon, ou le nom de la personne ou compagnie de qui il a été acheté; (c) le coût des réparations ou les dépenses de ces wagons depuis leur achat; (d) les noms et salaires et les dépenses de chaque employé sur ces wagons officiels; (e) le coût annuel des approvisionnements de chacun de ces wagons.

42b. Réponse à Ordre du 21 écoulé—Etat donnant le montant des subventions votées en faveur du chemin de fer du Canada Atlantique pour la construction de son pont sur le Saint-Laurent entre le Coteau et Valleyfield, le montant payé par le gouvernement jusqu'à date, et le montant non encore exigible ou restant à payer.

42c. Réponse à Ordre du 21 écoulé—Relevé du chiffre des subventions votées par le parlement à la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Beauharnois, le montant payé par le gouvernement jusqu'à date, et le montant encore dû ou non encore exigible.

43c. Réponse à Ordre du 10 mars dernier,—Copie de toute correspondance échangée entre le département des Sauvages et l'agent et les chefs de la réserve de Caughnawaga, relativement à toute indemnité réclamée par les Sauvages de la réserve, par suite de ce que l'étendue de leur réserve a été considérablement diminuée par des empiètements.

46c. Rapport supplémentaire de A. F. Wood, écr, de la commission d'enquête sur le canal Welland, avec des remarques sur les changements à faire dans le présent mode d'administration. (Sénat.)

51b. Réponse à Ordre du 26 écoulé,—Etat indiquant,—

1. La date à laquelle le soldat C. T. Hurrell a été notifié par le gouvernement de la passation de l'ordre en conseil du 13 novembre 1888, lui accordant une pension.

2. Les montants qui lui ont été payés à titre de gratuité ou de pension et les dates de ces paiements.

51c. Copie d'une déclaration par Antoine Valiquette, père de feu Prima Valiquette, sergent dans le 65ème bataillon.

56b. Réponse à Ordre du 12 février dernier—Copie de toutes pétitions, lettres, etc., adressées au département des postes à Ottawa, demandant un bureau de poste à Palmer Road, I.P.-E., et de toute correspondance avec ce département à Ottawa et avec l'inspecteur des postes à Charlottetown, sur le même sujet.

66a. Réponse à Ordre du 24 février dernier,—Etat donnant les noms de toutes les personnes devant des arrérages pour loyers de pouvoirs d'eau et autres jusqu'au 1er courant, et les montants dus respectivement par chacune d'elles.

82 et 82a. Réponse et réponse supplémentaire à Adresse du 22 janvier dernier—Copie de toute correspondance échangée entre les officiers de la Compagnie de Colonisation dite de la Tempérance et les officiers de la Compagnie des Terres et Homesteads de la Saskatchewan et le département de l'Intérieur, ou quelque membre du gouvernement, et de toutes communications entre le révérend Alexander Sutherland et John T. Moore et le département de l'Intérieur, ou quelque membre du gouvernement, au sujet de la localisation des terres, des demandes faites pour y établir des immigrants, et des réclamations pour indemnité pour avoir aidé la colonisation des dites terres; et aussi copie de tous ordres en conseil se rapportant à ces différents sujets.

83. Réponse à Ordre du 10 écoulé,—Copie de toutes pétitions et correspondance concernant l'établissement d'un phare flottant vis-à-vis de Yamachiche, dans le lac Saint-Pierre, fleuve Saint-Laurent.

83a. Réponse à Ordre du 19 écoulé,—Copie de toutes requêtes, pétitions, correspondances, documents de toutes sortes concernant l'établissement d'un phare-flottant sur le Saint-Laurent, vis-à-vis l'église Sainte-Croix, comté de Lotbinière, pour remplacer la bouée qui s'y trouve actuellement.

84. Rapport de Collingwood Schreiber, écrivain en chef et gérant général des chemins de fer de l'Etat, sur l'achèvement du tracé de la ligne projetée de chemin de fer entre la station de Harvey, sur le chemin de fer du Nouveau-Brunswick, et un point sur l'Intercolonial, près de Moncton *via* Fredericton, connue sous le nom de "Section de Harvey-Moncton du chemin de fer de la ligne Courte."

85. Réponse à Ordre du 10 écoulé,—Copie des formules d'annonces et de soumissions, et des soumissions reçues au sujet du contrat relatif à un service de steamers entre aucuns ports des provinces maritimes et les ports des Indes Occidentales; aussi, copie de la correspondance y relative échangée entre aucuns des départements publics et toutes personnes intéressées dans l'établissement de ce service.

86. Réponse à Ordre du 24 janvier dernier—Copie de tous papiers et correspondance entre l'association des manufacturiers de l'Ontario et le gouvernement fédéral, pendant les années 1883, 1884 et 1885 au sujet de la législation projetée concernant les manufactures.

87a. Réponse à Ordre du 5 mars dernier—Etat donnant toutes les réclamations faites par le gouvernement, depuis la Confédération, contre des particuliers, compagnies ou corporations pour dommages causés aux propriétés du gouvernement par des vapeurs, navires ou autres bâtiments, donnant les noms des navires, etc., des propriétaires, les dates et les items de chaque réclamation, faisant la distinction des réclamations payées et non-payées.

88. Réponse à Ordre du 14 écoulé—Copie de toute convention intervenue entre le gouvernement ou le ministre des chemins de fer et la Compagnie de Télégraphe dite "The Western Union Telegraph Company," concernant la construction et l'exploitation d'une ligne de télégraphe le long du chemin de fer du Cap-Breton.

89. Réponse à Ordre du 14 écoulé—Copie des requêtes, lettres et plans et rapports d'ingénieurs en rapport avec la chaussée projetée à Hungry Bay, dans le comté de Beauharnois.

90. Réponse à Ordre du 21 écoulé—Copie des requêtes et tous autres documents se rattachant à la construction projetée de l'embranchement de chemin de fer de Matane.

92. Réponse à Ordre du 14 écoulé,—Copie de toute correspondance échangée entre les officiers de l'état-major du district militaire No 1 et le département de la Milice, au sujet de la solde et des allocations des dits officiers.

92a. Réponse à Adresse du 21 écoulé,—Copie de tous ordres en conseil faisant des nominations, promotions et changements dans le département de la Milice et de la Défense pendant le cours de l'année civile 1889.

Votre comité a aussi l'honneur de rapporter les résolutions suivantes à titre de recommandations.

Résolu,—Que 7,000 exemplaires du rapport du comité d'Agriculture et de Colonisation soient imprimés en anglais et en français dans la proportion usuelle.

Résolu,—Que 10,000 exemplaires du rapport du sous-comité d'Agriculture et de Colonisation, qui est sous forme de circulaire et d'appendice concernant l'aide à donner à des immigrants au moyen de prêts, tel que suggéré par l'association d'émigration des femmes en Angleterre; soient imprimés en anglais et en français, dans la proportion ordinaire, pour être distribués par le département de l'agriculture, avec prière aux municipalités d'y prendre part.

Résolu,—Que 50,000 exemplaires du dernier rapport de l'association des Laitiers et 25,000 exemplaires du dernier rapport de l'association des producteurs de fruits soient imprimés en anglais et en français, dans la proportion ordinaire, et enveloppés séparément pour distribution parmi les membres du parlement.

Résolu,—Que les rapports du bureau des brevets, au lieu d'être distribués comme à présent, soient reliés et distribués une fois par année, à dater du 1er juillet prochain.

Résolu,—Qu'au lieu de la grande valise actuellement distribuée chaque session à chacun des Sénateurs et députés, il en soit donné une de meilleure qualité qui sera fournie à la prochaine session; et qu'à l'avenir, cette valise ne sera donnée que lors de la première session de chaque parlement.

Résolu,—Que la papeterie pour l'usage des députés, etc., devra à l'avenir être de meilleure qualité et semblable à celle qui était fournie précédemment.

Sur motion de M. Bergin, les septième et neuvième rapports du comité mixte des Impressions du Parlement sont adoptés.

M. Costigan présente,—Réponse à Ordre du 10 mars dernier—Etat donnant,—

1. Le relevé détaillé de toutes dépenses se rattachant à la passation et à la mise en vigueur de l'Acte des licences pour la vente des liqueurs, 1883, jusqu'à date;
2. Le montant de tous frais judiciaires encourus au sujet de la constitutionnalité de l'acte;
3. Les noms des avocats employés par le gouvernement et le montant qui leur a été payé.

Un message est reçu du Sénat adoptant le bill (No 155) concernant la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson, avec un amendement.—Sur motion de M. Daly, le dit amendement est pris en considération et adopté.

Aussi, transmettant copie du cinquième rapport du comité spécial sur les comptes contingents du Sénat, appelant l'attention sur les diverses clauses de ce rapport au sujet des dépenses contingentes du Sénat pour l'an dernier.

M. Bowell présente les réponses suivantes:—

Réponse à Ordre du 10 mars dernier—Copie de tous papiers concernant la saisie du remorqueur *Rooth*, à Amherstburg, en juillet ou août derniers, pendant qu'il remorquait un radeau de la rivière aux Français à Fort-Erié.

Réponse à Ordre du 31 mars dernier,—Etat indiquant combien de barils de farine du Canada ont été expédiés, par mer directement, ou à travers les Etats-Unis,

en 1889, dans les différentes provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 143) modifiant les actes concernant les droits de douane.

Bill (No 152) modifiant les actes concernant le havre de Pictou.

Bill (No 156) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle.

Bill (No 159) à l'effet d'amender l'Acte de la présente session, intitulé : " Acte modifiant les actes relatifs aux droits de douane."

Bill (No 148) pourvoyant à la collection et à la publication de statistiques du travail.

Bill (No 149) pourvoyant au paiement d'une prime sur le fer en gueuse fabriqué avec du minerai canadien.

Bill (No 157) autorisant l'octroi de subventions à certains chemins de fer et compagnies de chemins de fer.

Bill (No 160) autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer.

Bill (No 158) pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant respectivement le 30 juin 1890, et le 30 juin 1891, et pour autres fins se rattachant au service public.

Et aussi—adoptant les amendements faits par cette Chambre aux bills suivants de leurs Honneurs, savoir :—

Bill (No 140) intitulé : " Acte modifiant le chapitre 127 des Statuts Révisés du Canada, intitulé : " Acte concernant l'intérêt."

Bill (No 153) intitulé : " Acte ayant pour objet de modifier de nouveau l'Acte des Sauvages, chapitre 43 des Statuts Révisés."

Sur motion de M. Foster, les amendements faits par le Sénat au bill (No 127) concernant les banques et le commerce de banque, sont pris en considération et adoptés.

M. Bowell soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du département d'Imprimerie et de Papeterie publiques du Canada, pour l'exercice expirant le 30 juin 1889.

Sir Hector Langevin met sur le bureau,—Etats et correspondance au sujet des travaux du havre de Québec et du bassin de radoub d'Esquimalt, C.-A.

M. L'Orateur donne communication à la Chambre de la lettre suivante qu'il a reçue :—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,  
OTTAWA, mai 1890.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle des séances du Sénat pour proroger la session du parlement fédéral le 16 mai, (vendredi) à 4 P.M.

J'ai l'honneur d'être monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

C. J. JONES,  
pour le secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable  
Orateur de la Chambre des Communes.

M. Chapleau présente,—Réponse partielle à l'Ordre du 5 mars dernier,—Etat donnant toutes les réclamations faites par le gouvernement, depuis la Confédération, contre des particuliers, compagnies ou corporations pour dommages causés aux propriétés du gouvernement par des vapeurs, navires ou autres bâtiments, donnant les

noms des navires, etc., des propriétaires, les dates et les items de chaque réclamation, faisant la distinction des réclamations payées et non-payées.

M. Dewdney présente,—Réponse à Ordre du 17 mars dernier,—Copie de toute correspondance, mémoires et conventions entre le gouvernement et la Compagnie de Colonisation de la Tempérance, et de toute correspondance des colons, employés et membres de la compagnie concernant les opérations de la dite compagnie.

M. Chapleau présente,—Réponse à Ordre du 12 mars dernier,—Etat donnant les noms des six païens inscrits dans le rapport du recensement de 1881, pour la paroisse de Sainte-Elisabeth, comté de Joliette, province de Québec, tel que portés dans la cédule originale de l'énumérateur pour cette paroisse.

Sur motion de Sir Hector Langevin,—il est Résolu,—Que le comptable de la Chambre reçoive instruction de payer la balance de l'indemnité de feu Adam Hudspeth, éer, à ses héritiers, et que l'indemnité de Samuel Barton Burdett, éer, M.P., lui soit payée en entier, son départ de la ville ayant été nécessité par la maladie.

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent au Sénat, où il plaît à Son Excellence de sanctionner les bills suivants au nom de Sa Majesté, savoir :—

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de jonction de Pontiac au Pacifique.

Acte concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Acte modifiant l'Acte de la Cour de l'Echiquier.

Acte constituant en corporation la Compagnie de dépôt, d'entrepôt et de prêt de la Puissance (à responsabilité limitée).

Acte constituant en corporation la " Home Life Association of Canada."

Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte de tempérance du Canada.

Acte concernant les navires de pêche des Etats-Unis d'Amérique.

Acte concernant les concessions de terres publiques.

Acte pour faire droit à Hugh Forbes Keefer.

Acte pour faire droit à Christiana Filman Glover.

Acte portant modification de " l'Acte concernant le mariage avec la sœur de la femme défunte."

Acte concernant H. H. Vivian et Compagnie (à responsabilité limitée).

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant le Revenu de l'intérieur, chapitre trente-quatre des Statuts Révisés.

Acte modifiant l'Acte d'interprétation.

Acte concernant le département de la Commission géologique.

Acte à l'effet de faciliter l'achat, par la Compagnie du chemin de fer de jonction de Pontiac au Pacifique, de l'embranchement de chemin de fer entre Hull et Aylmer, appartenant à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario.

Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à George T. Smith.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Herford et la Compagnie du chemin de fer Maine Central.

Acte concernant les lettres de change, chèques et billets promissoires.

Acte modifiant de nouveau la loi criminelle.

Acte modifiant l'Acte de l'avancement des Sauvages, chapitre quarante-quatre des Statuts Révisés.

Acte modifiant l'Acte d'inspection du gaz, chapitre cent un des Statuts Révisés.

Acte relatif aux chemins de fer.

Acte modifiant l'Acte des matelots, chapitre soixante-quatorze des Statuts Révisés.

Acte portant modification de " l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur," chapitre soixante-dix-huit des Statuts Révisés.

Acte à l'effet de modifier de nouveau le chapitre cinq des Statuts Révisés, concernant le cens électoral.

Acte concernant certaines caisses d'épargne de la province de Québec.

Acte concernant une certaine convention y mentionnée avec la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton.

Acte modifiant les Actes relatifs au havre de Pictou.

Acte modifiant les Actes relatifs aux droits de douane.

Acte relatif à la Compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle.

Acte à l'effet de modifier l'Acte de la présente session, intitulé: " Acte modifiant les Actes relatifs aux droits de douane."

Acte ayant pour objet de modifier de nouveau " l'Acte des Sauvages," chapitre quarante-trois des Statuts Révisés.

Acte à l'effet de constituer en corporation la Banque du comté d'York.

Acte à l'effet de pourvoir à la compilation et publication de la statistique du travail.

Acte portant de nouvelles dispositions au sujet de la prime sur le fer en gueuse fabriqué en Canada avec du minerai canadien.

Acte ayant pour objet de modifier le chapitre cent vingt-sept des Statuts Révisés du Canada, intitulé: " Acte concernant l'intérêt."

Acte autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.

Acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer.

Acte concernant les Banques et le commerce de banque.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson.

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur général comme suit :

" QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

" Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

" Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant :

" Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le 30e jour de juin 1890 et le 30e jour de juin 1891, et pour d'autres objets liés au service public, que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner."

A ce bill la sanction royale est donnée dans les termes suivants :

" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de clore la quatrième session du sixième parlement de la Puissance par le discours suivant :

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

En mettant fin à cette longue session du Parlement, je désire vous faire mes meilleurs remerciements pour la diligence avec laquelle vous vous êtes acquittés de vos importantes fonctions.

Les négociations concernant la question de la mer de Behring se poursuivent encore à Washington avec de bonnes chances d'un règlement équitable. En attendant, la continuation, pendant un an encore, de ce qu'on appelle le *modus vivendi*, servira à faire voir notre sincère désir de cultiver les relations les plus amicales avec le gouvernement et le peuple des Etats-Unis.

Le remaniement du tarif des droits de douane destiné à activer le développement de l'agriculture, des manufactures et autres industries, sera, j'ai tout lieu de l'espérer, d'un avantage général pour toutes les classes de la population.

Je suis heureux de croire que l'Acte relatif aux Banques a été très soigneusement étudié, et qu'il sauvegardera les intérêts du pays tout en étant suffisamment libéral envers ceux qui sont plus immédiatement affectés par ses dispositions.

La mesure relative aux lettres de change, chèques et billets promissoires rendra sans doute plus certaine et plus claire la loi relative à ces effets de commerce, et la rendra en même temps, presque sous tous rapports uniforme dans tout le Canada.

Les amendements apportés à la loi criminelle embrassent un grand nombre et une variété de dispositions, qui toutes seront probablement trouvées d'une grande utilité, et dont plusieurs étaient instamment requises pour le bien public.

La création du Bureau de la Statistique du Travail aura l'effet d'encourager l'investigation et l'étude des questions qui affectent les relations du capital et du travail, et qui occupent aujourd'hui l'attention de toutes les grandes nations. Elle aidera aussi à la diffusion des connaissances sur tout ce qui concerne les occupations et le bien-être des classes ouvrières. L'on reconnaîtra aussi dans quelques autres mesures de la présente session votre désir d'améliorer les lois qui s'appliquent particulièrement à ceux qui sont engagés dans les entreprises industrielles.

Les diverses dispositions qui ont pour but d'amender les lois relatives aux chemins de fer, aux brevets d'invention, aux droits d'auteur, aux marques de commerce et au département du revenu de l'intérieur, ainsi que celles qui améliorent les statuts qui régissent l'administration de notre population sauvage, sont bien propres à promouvoir l'administration efficace du département auquel elles ont trait, tandis que le grand nombre de mesures privées au sujet de chemins de fer indique dans tout le pays un esprit d'entreprise qui, il faut l'espérer, amènera un développement important des travaux de chemins de fer du Canada.

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Je vous remercie de la libéralité avec laquelle vous avez pourvu aux besoins du service public.

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Je prends congé de vous pour le moment avec le sincère espoir que durant la prochaine saison le peuple de toutes les parties du Canada sera abondamment récompensé de son travail et sera témoin d'un progrès marqué dans la prospérité du pays.

Le Parlement du Canada est alors prorogé au lundi, 23 juin prochain.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,  
*Orateur.*

No 81.

OTTAWA, VENDREDI, 16 MAI 1890.

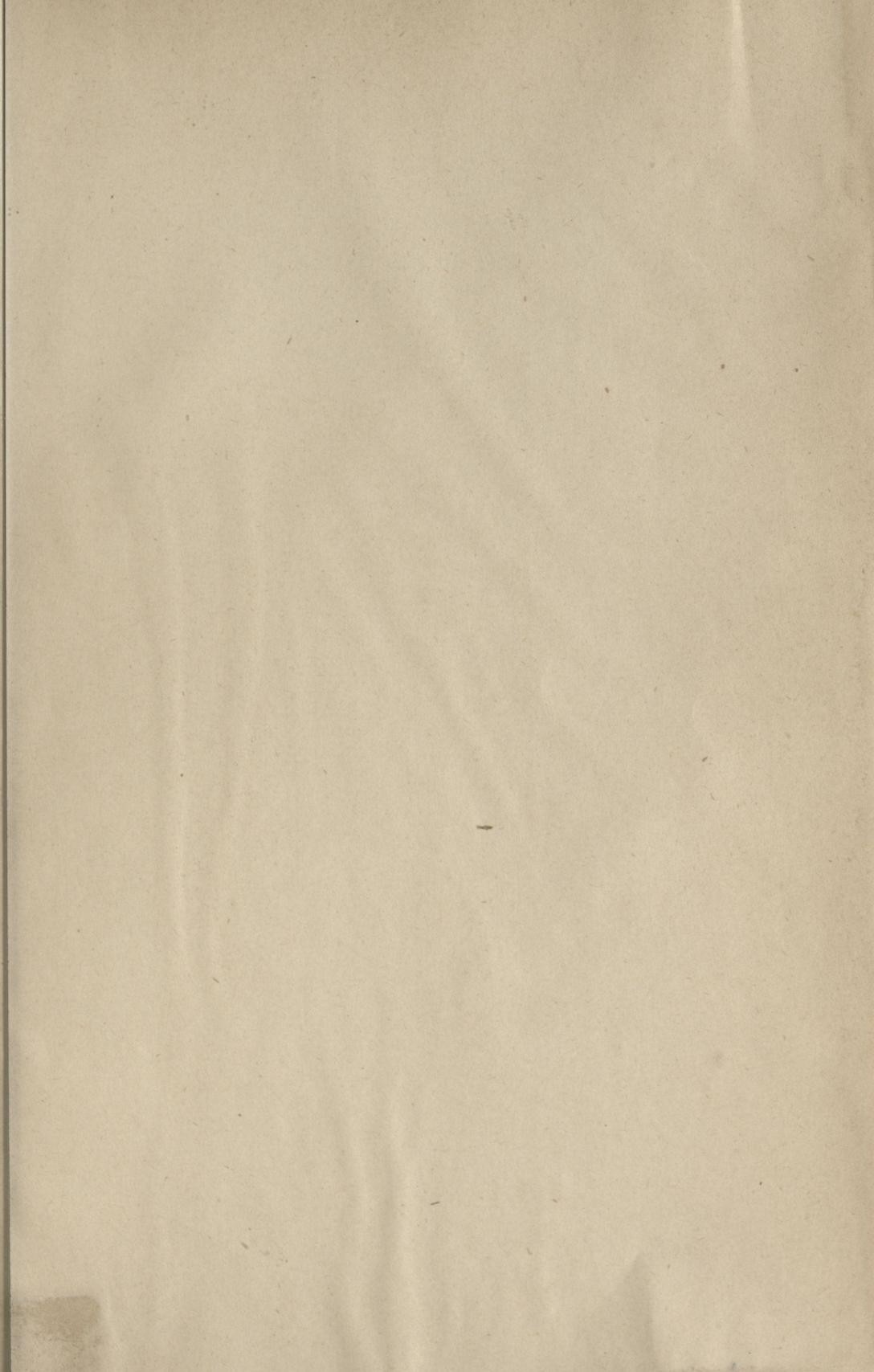
4e Session, 6e Parlement, 53 Victoria, 1890.

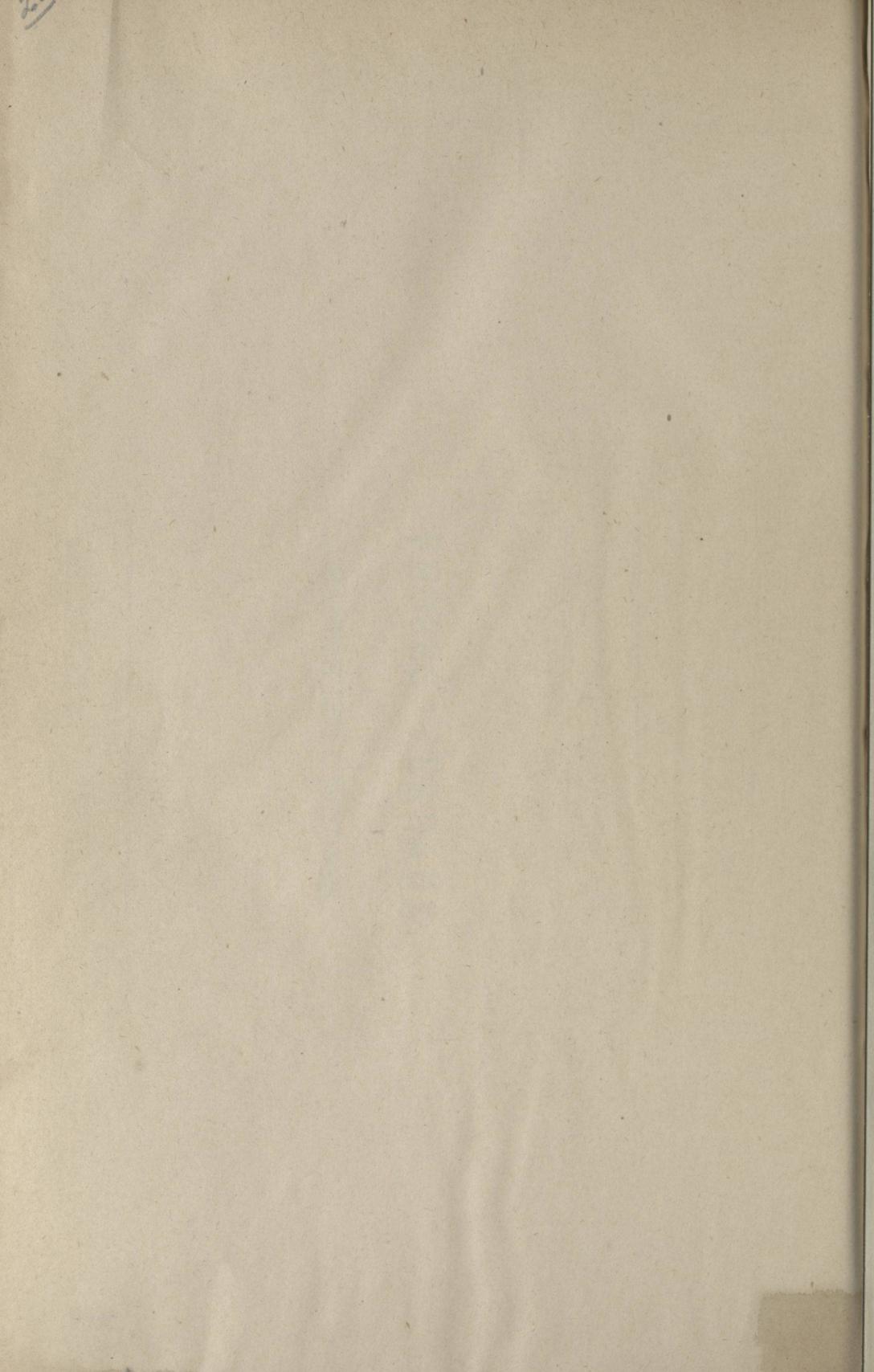
PROCÈS - VERBAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES.

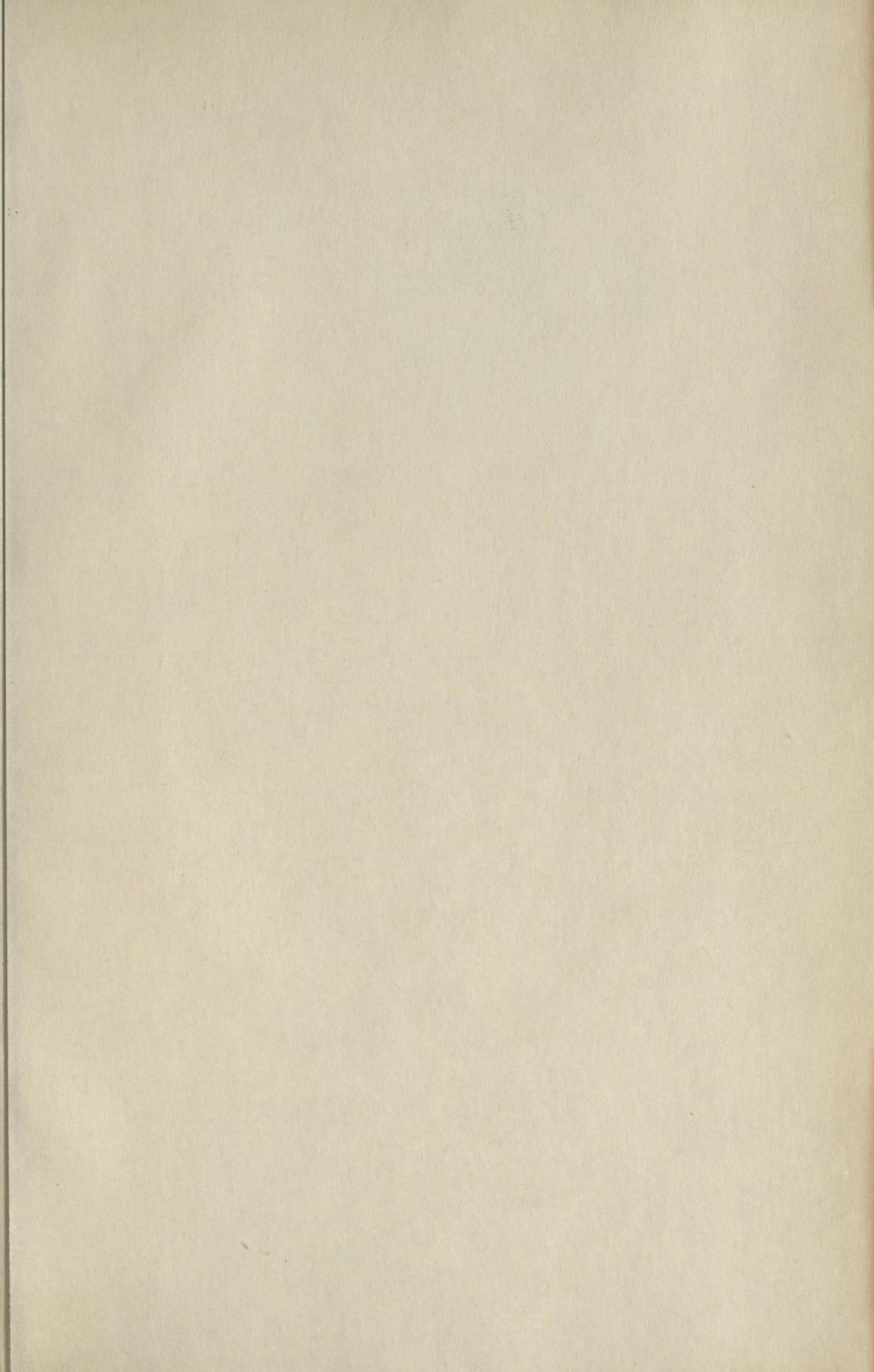
OTTAWA:

Imprimé par BROWN CHAMBERLIN,  
Imprimeur de Sa Très-Excellence Majesté la Reine.

1890.

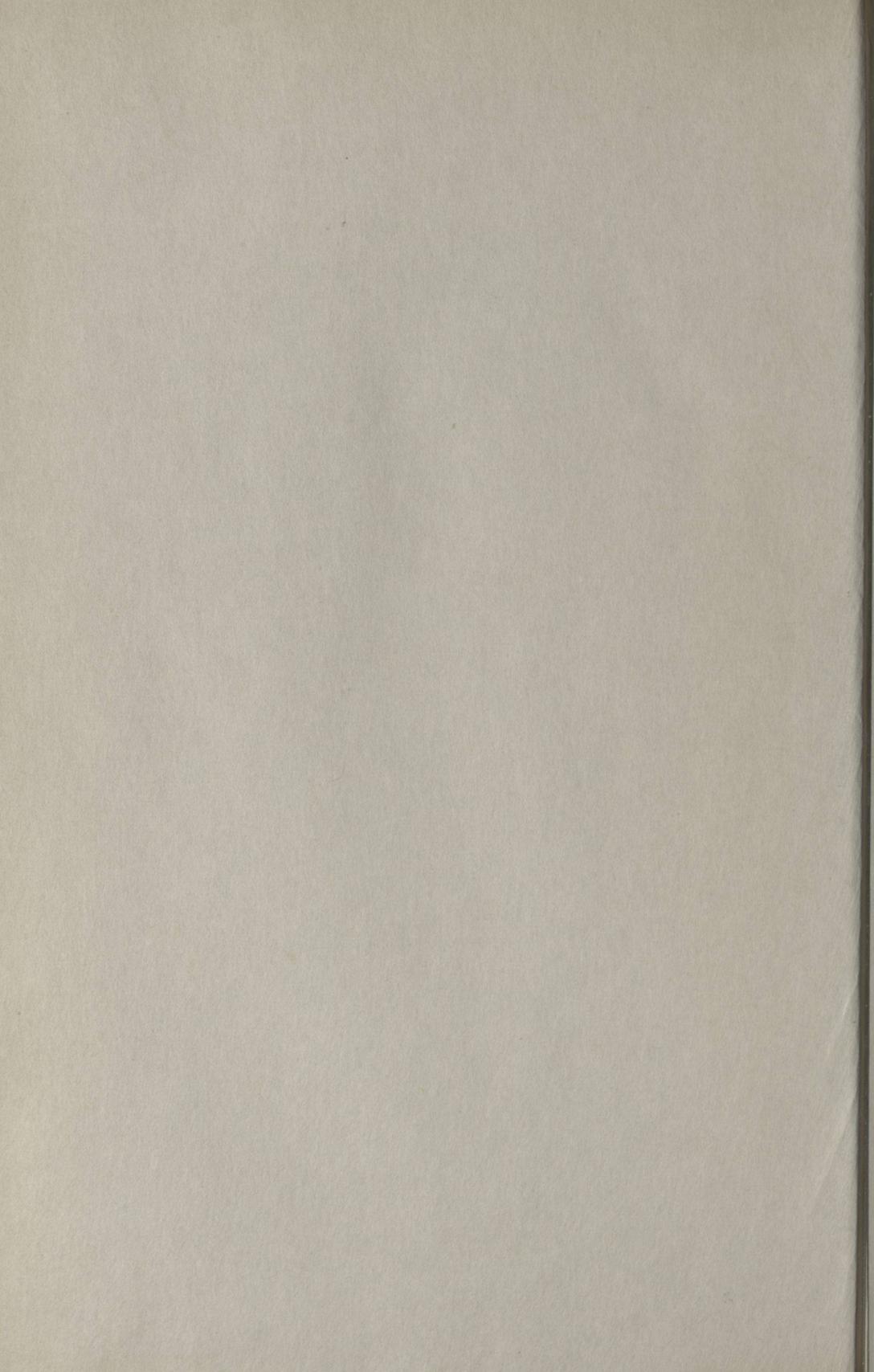












Folle per  
Harpell's Press Co-operative  
Gardenvale

